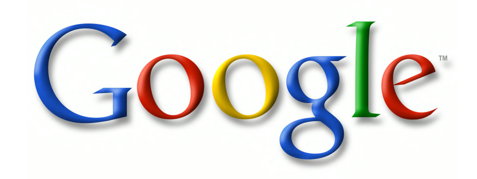
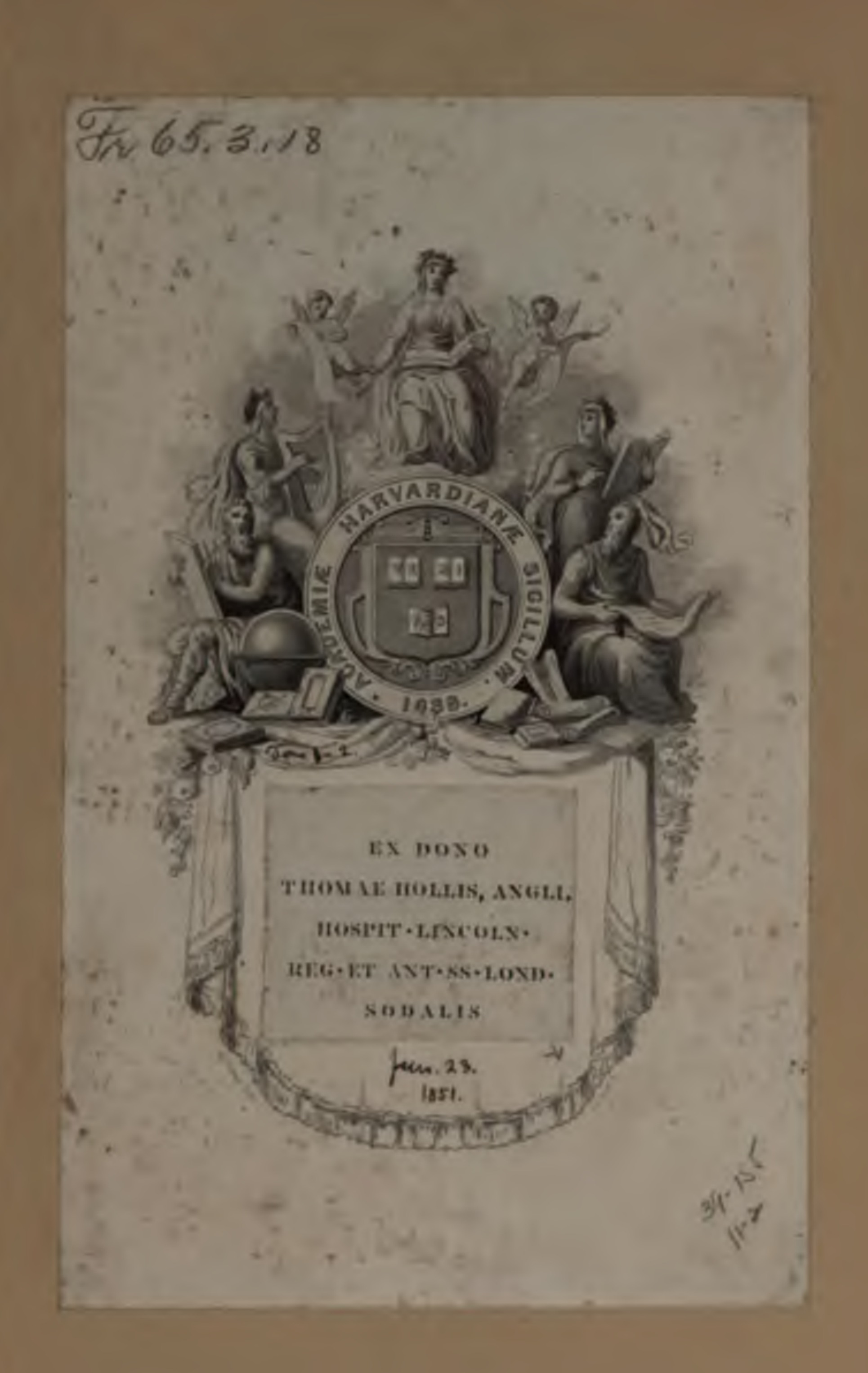





ACADEMIÆ HARVARDIANÆ SIGILLUM
1638
EX DONO
THOMAE HOLLIS, ANGLI,
HOSPIT·LINCOLN·
REG·ET ANT·SS·LOND·
SODALIS
Jan. 23.
1851.

COLLECTION

DE

DOCUMENTS INÉDITS

SUR L'HISTOIRE DE FRANCE

PUBLIÉS PAR LES SOINS

DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

PREMIÈRE SÉRIE

HISTOIRE POLITIQUE

NÉGOCIATIONS

DE

LA FRANCE DANS LE LEVANT

OU

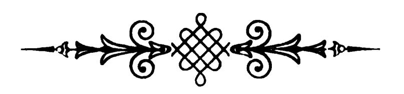
CORRESPONDANCES, MÉMOIRES ET ACTES DIPLOMATIQUES

DES AMBASSADEURS DE FRANCE À CONSTANTINOPLE
ET DES AMBASSADEURS, ENVOYÉS OU RÉSIDENTS À DIVERS TITRES À VENISE, RAGUSE
ROME, MALTE ET JÉRUSALEM
EN TURQUIE, PERSE, GÉORGIE, CRIMÉE, SYRIE, ÉGYPTE, ETC.
ET DANS LES ÉTATS DE TUNIS, D'ALGER ET DE MAROC

PUBLIÉS POUR LA PREMIÈRE FOIS

PAR E. CHARRIÈRE

TOME II



PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

M DCCC L

AVERTISSEMENT.

Les négociations du Levant présentent dans ce volume, pour la Turquie, la fin du long règne de Soliman II, et pour la France, les règnes correspondants de Henri II et de François II avec le commencement de celui de Charles IX. Pendant toute cette période se pressent les plus grands faits de l'histoire moderne, les plus importantes révolutions qui se soient accomplies dans l'histoire des peuples et dans la politique des gouvernements.

C'est, en effet, la querelle commencée et soutenue par François I[er] qui se continue ici dans des proportions nouvelles et avec un développement inattendu. C'est ce débat sur la constitution sociale de l'Europe, indécis dans son but sous le premier règne, qui prend sous le règne suivant une signification précise; car au lieu du caractère qu'il avait encore d'une rivalité toute personnelle entre les princes, il s'élève à un degré supérieur d'intérêt en y rattachant la destinée des peuples. C'est le duel de la France avec la maison d'Autriche, se portant tour à tour sur la constitution politique et religieuse de l'Allemagne, sur l'annexion de l'empire à l'Espagne, à laquelle succède, dans d'autres conditions, l'annexion de l'Espagne à



l'Angleterre. C'est la distinction des nationalites, sortant de l'opposition persistante de la France, et sa longue guerre avec l'empire, forçant Charles-Quint de renoncer tout à la fois à ses desseins et à sa couronne. Après lui le débat, repris avec Philippe II, amène la catastrophe de Saint-Quentin, et par elle le traité de Cateau-Cambrésis, qui vient clore pour la France les guerres d'Italie, et ouvrir la longue période des guerres intérieures et religieuses. Le règne de Henri II, qui, par les résultats qu'il présente, forme l'une des plus grandes époques diplomatiques de notre histoire, est suivi du règne de François II, aussi éphémère par sa durée qu'important par ses conséquences. Sous ce prince, en effet, on voit la lutte politique se convertir en lutte religieuse, la réforme transporter son champ de bataille de l'Allemagne en France; enfin l'élévation des Guises, devenue l'auxiliaire de la domination de Philippe II, dessiner par cet accord le système qui appellera la force à comprimer violemment la conscience, et aura pour dernier mot l'extermination. Interrompu dans sa première application par la minorité de Charles IX, il cède pour quelque temps la place à un système intermédiaire de ménagement et de conciliation entre les partis, formé sous l'influence de Catherine de Médicis, et destiné à donner à la royauté française le mérite nouveau, dans le monde, d'une tolérance éclairée. Ce système, dont le sens sera souvent altéré ou perdu au milieu des convulsions politiques et du déchaînement des passions, reparaîtra toujours à leur suite, et finira par imprimer son caractère à la civilisation moderne. Mais c'est dans ce premier essai, tenté sous un règne qui devait lui donner plus tard un si terrible démenti, qu'il faut voir l'application de cette idée encore timide et indécise, les appuis ou les obstacles qu'elle rencontre à l'étranger, les sentiments qu'elle fait naître de près et

ceux qu'elle inspire de loin, en assistant du dehors à l'explosion de la première guerre de religion en France. Et après le bouleversement de 1562, pendant cette halte de plusieurs années avant la reprise de la guerre civile, l'on suit cette pensée de tolérance qui cherche à dominer les causes de perturbation intérieure, qui rallie au dehors, dans un système semblable, l'Autriche pour la séparer de l'Espagne et la tourner contre la suprématie de Philippe II; enfin qui s'efforce de désarmer, en la transformant, la résistance de la vieille société catholique. Tel est le puissant et magnifique spectacle qu'on verra se produire ici avec la vie et l'ardeur des impressions contemporaines; où l'on pourra saisir le choc des idées, le mouvement de la passion, l'accent du langage donnant la mesure de la pensée, et que retracent pour nous les esprits éminents de l'époque, à la fois témoins et acteurs dans les événements qu'ils racontent.

Si l'on s'étonne que le sens précis de ces révolutions puisse sortir pour nous de l'histoire de nos rapports avec la Turquie, ce doute, que j'ai trouvé chez des esprits éclairés, et qui n'est pas sans une apparence de raison, tient à la perspective différente où nous sommes placés pour juger des faits dont la disposition antérieure nous échappe. Si haut que l'on remonte dans l'histoire de la diplomatie, cette institution, prise à son origine et dans l'étude des monuments qu'elle a laissés, ne peut que nous remettre en présence de la rivalité de la France avec la maison d'Autriche. Le plus grand intérêt s'attache pour nous à la connaissance d'une phase historique qui a contribué à fixer l'organisation de la société moderne. Mais les modifications introduites dans les choses et qui forment les résultats de la lutte engagée entre ces deux forces, empêchent aujourd'hui de comprendre la position relative où étaient les deux puissances au point de départ de leur querelle : car les termes de la contesta-

tion, et jusqu'aux éléments dont elle se composait, se sont aujourd'hui changés ou presque complétement effacés. Ainsi, pour apprécier la part qu'y prenait la Turquie, il y a entre la situation précédente et le fait actuel une telle disproportion, que la première est masquée par l'autre, et que pour l'intelligence du rôle qu'elle remplissait alors, la Turquie d'aujourd'hui nuit à celle d'autrefois. On a peine à se représenter, devant un état descendu à un rang inférieur et devenu le jouet de la politique des autres puissances, cette action illimitée qu'il exerçait dans les affaires de l'Europe, et qui à chaque mouvement de cet empire semblait mettre en question l'existence du christianisme et celle de la société européenne tout entière. Mais la Turquie n'est pas le seul pays, florissant à cette époque, qui ait été affecté par un changement de cette nature : à beaucoup d'égards il en est d'elle comme de sa contemporaine de grandeur et sa rivale péninsulaire, l'Espagne, si puissante au XVI[e] siècle, et qui n'a plus même de signification analogue dans l'état qui la remplace aujourd'hui. Mais ici la tradition s'est maintenue en se rattachant à d'autres points; et d'abord l'Espagne reprend l'avantage par deux noms d'une puissance formidable, ceux de Charles-Quint et de Philippe II, qui se détachent nettement pour l'esprit et s'associent dans nos souvenirs avec toutes les grandes catastrophes de notre histoire. Après eux l'Espagne commence à s'effacer devant d'autres peuples dont la croissance devait être plus vigoureuse; et à mesure que la France et l'Angleterre grandissent en force, elle s'affaisse et tombe en langueur plus rapidement encore que la Turquie devant les progrès correspondants de l'Autriche et de la Russie. Alors la question générale dans laquelle toutes deux étaient engagées se perpétue en quelque sorte pour la première, en venant se rattacher à un intérêt politique plus moderne, qui tout en déplaçant le débat,



lui a conservé la dénomination qu'il avait à l'origine. C'est ainsi que dans les combats que notre politique extérieure soutient sur une autre scène avec la maison d'Autriche, l'ancienne Espagne reste encore présente pour nous, et que, sous des termes différents, ils semblent la continuer presque jusqu'à nos jours. Un autre bonheur lui est venu de notre temps par la restitution historique si habilement exécutée dans cette Collection, et qui a fait revivre à nos yeux toutes les circonstances publiques ou secrètes de la succession d'Espagne. En montrant cet intérêt comme l'axe sur lequel roule toute la politique de Louis XIV; en offrant, dans la transformation qui substitue une dynastie nouvelle à l'ancienne, le but définitif où tendaient depuis des siècles tous les efforts de la diplomatie française, ce livre a contribué surtout à replacer dans son jour cette grande rivalité historique, et à lui rendre dans la conscience et le sentiment universel l'importance qui lui appartient.

Mais ce résultat, qui paraît si singulier et si peu compréhensible pour nos idées toutes modernes de séparation absolue entre les peuples et d'antagonisme national, ne saurait lui-même s'expliquer, si on ne peut embrasser tout le mouvement qui l'avait produit, et dont il n'est en réalité qu'un épisode. La lutte de la France avec la maison d'Autriche, loin d'offrir à l'origine un conflit entre deux principes étrangers et hostiles, semblait sortie des divisions d'une même famille, dont les efforts pour atteindre à la domination sur l'Europe étaient secondés par les mœurs et par l'organisation sociale. Dans un fait aussi complexe et aussi immense tout se tient et s'enchaîne : c'est du moins ce qu'on voit pendant l'intervalle où le mouvement entraîne dans son tourbillon les passions et les destinées des deux plus grandes fractions de l'Occident, et y rattachant encore les autres parties, remue pendant deux siècles la société européenne



jusque dans ses fondements. En effet, tant que cette influence prédomine, chaque phase historique nouvelle en apparence n'est au fond que le développement de la même cause. Ainsi les guerres d'Italie, les deux premières guerres de religion en France, celles de la Ligue, l'ouverture de la succession des Valois, l'avénement de la maison de Bourbon, la prépondérance des gouvernements, les combats de la réforme dégénérant en rivalités de cour, les systèmes politiques de Richelieu et de Mazarin, la guerre de Trente ans, la paix de Westphalie, enfin la succession d'Espagne; tous ces incidents nous montrent les scènes successives du même drame, qui change quelquefois de masque et de théâtre, mais qui se déroule toujours dans les mêmes conditions. C'est toujours le même intérêt politique dont les ressorts sont mus par la diplomatie sous l'inspiration traditionnelle des mêmes principes, et qui ayant pour interprètes des générations diverses d'hommes d'état, présente dans leurs écrits une concordance pareille entre les idées, produite par celle qui existait entre les faits; car tels sont les rapports qu'elle manifeste entre les parties séparées de leurs correspondances, qu'elle les fait paraître, à la distance des temps, comme les pages diverses du même livre.

L'unité de cette action compliquée doit donc se chercher dans les relations de la France avec l'état qui s'est associé invariablement à son œuvre; le seul dont l'histoire puisse, pendant toute cette période, en donner les précédents et en marquer les circonstances, puisqu'elle prend la contestation à son début, pour la conduire d'époque en époque jusqu'à la transformation finale qui en devient la conséquence nécessaire. Mais ici on ne peut se rendre un compte exact des effets de cette association, à moins de se soustraire à l'impression qu'on reçoit de l'abaissement de la Turquie; car étant en

opposition avec sa grandeur passée, il nous empêche d'apercevoir toute la part qui lui revient dans les événements. Si l'on tient à chercher un équivalent parmi les situations aujourd'hui existantes qui explique celle dont cet empire était alors en possession, on devrait la comparer à la position que la Russie occupe dans notre époque. C'était là que se trouvait placé, par rapport au système des états européens, la puissance extérieure qui exerçait sur eux une force de compression proportionnée à leur étendue, et capable à elle seule de rivaliser avec tout l'ensemble par des moyens d'une grandeur et d'une force exceptionnelles. Là seulement se voyaient des armées colossales de trois à quatre cent mille hommes, pendant que les autres états pouvaient à peine mettre en ligne quelques milliers de combattants; des flottes de deux cents voiles, toujours prêtes à couvrir les mers; une force politique tenant en réserve toutes les puissances cachées et inconnues d'un monde à part, dont le mystère agissait sur les imaginations, et faisant paraître les choses encore plus grandes qu'elles ne l'étaient en réalité, répandait partout la croyance à des ressources infinies et inépuisables, à des trésors qu'enviait la pauvreté des gouvernements européens. Et cette illusion rencontrant un doute disposé également à exagérer l'opinion contraire, comme on le fait aussi de nos jours à l'égard de la Russie, il naissait de ce conflit des idées cette faiblesse relative observée dans les diverses périodes de la civilisation, qui rend celle-ci inquiète de son avenir, et la fait douter d'elle-même devant la force active de la barbarie.

A cette impression générale, résultant de la supériorité effective que la Turquie avait au XVIe siècle, il faut ajouter toute la puissance d'opinion et de fait qu'elle recevait de son alliance avec la France, telle que je l'ai exposée dans les préliminaires



de ce livre. C'est par ce point que la Turquie rentre dans notre histoire, et que répondant à toutes les démonstrations extérieures de notre pays, elle nous donne aujourd'hui les moyens de les constater, et de signaler par elles la part que la France a prise à tous les grands mouvements de l'humanité. Dans cette lumière réciproque qu'elles se renvoient sur leur passé, et qui les rétablit pour nous dans des conditions supérieures et une grandeur toute nouvelle, la France y gagne à son tour de retrouver le sentiment de sa personnalité effacée avec la notion la plus élevée et la plus étendue des actes de sa diplomatie. C'était là seulement que, comme puissance chrétienne intervenante, il y avait pour elle une tradition de plusieurs siècles; et pour saisir la diplomatie à sa naissance et la suivre dans ses progrès successifs, l'Orient, comme je l'ai montré, offrait à étudier une suite de rapports continus antérieurs à l'existence même de l'institution. Ces relations n'avaient cessé avec les croisades, que pour se renouer presque aussitôt avec les guerres d'Italie, qui forment la première expansion extérieure de la France, à partir du moment où elle s'est complétée comme nationalité. Il était donc donné à cet intérêt de comprendre par là toute l'action militante et civilisatrice de la France parmi les peuples, sa protection religieuse et politique étendue en Orient au christianisme, à la papauté, aux faibles et aux opprimés. En même temps il devait offrir, sous une face différente, toute la série des mouvements extérieurs de la France, s'appuyant contre l'Europe sur cette base dans la lutte qu'elle avait à soutenir avec l'empire et la maison d'Autriche. L'effet de la médiation perpétuelle par laquelle elle s'interposait entre le monde chrétien et le monde musulman était encore d'assujettir à ses vues tous les états limitrophes de la Turquie, comme condition et en retour de la garantie qu'elle leur assurait. Ainsi, soit qu'elle

voulût agir sur Vienne par la Hongrie et la Pologne, soit que dans l'Italie elle tînt l'Espagne en échec par Rome ou par Venise, elle faisait mouvoir un groupe d'intérêts collectifs que ce livre présente réunis sous son titre comme ils l'étaient dans la réalité contemporaine. En effet, pour être en rapport exact avec les choses et tracer à cette influence le cercle où elle s'étendait, ce titre devait embrasser l'une des deux grandes divisions qui constituaient alors, sous les dénominations de Levant et de Ponant, les deux sphères d'action distinctes entre lesquelles la France avait souvent à partager son armée, sa marine et sa diplomatie.

Le sentiment de la proportion étant ainsi rendu à chaque force, cette perspective se trouve rétablie pour la Turquie comme pour les autres intérêts collectifs qui venaient s'y rallier. On peut suivre alors leur action réciproque dans le mouvement général, et la signification de l'ensemble ressort avec une évidence merveilleuse des monuments diplomatiques qu'on trouve ici rassemblés sur cette période. Nulle part on ne pourra mieux apprécier le bonheur singulier de posséder dans le témoignage expressif des hommes qui ont concouru à produire les événements, leur commentaire vivant et contemporain. Pour la première fois on aura cette histoire progressive et journalière, marquant à heure fixe la naissance d'un intérêt ou d'une idée sous la pression des faits antérieurs, et formant cet enchaînement de notions qu'on ne croyait pas possible de réaliser sur cette phase si importante de l'histoire moderne. Si pour juger de la physionomie et de l'esprit d'une époque, l'on a justement reconnu le prix des mémoires qui ont été composés par des particuliers, spectateurs ou acteurs dans les scènes qu'ils retracent, c'est avec un bien autre avantage que cette histoire se présente ici écrite par les plus grands hommes d'état du temps,

avec ses données secrètes, inaccessibles aux regards des autres témoins. Aussi ces notions mêlées aux récits des événements, en deviennent la partie essentielle, puisque c'est là précisément ce qui leur assigne à nos yeux une signification supérieure. Dans des temps où la publicité n'existait pas, où les moyens manquaient à la discussion, soit pour vérifier les faits éloignés, soit pour retrouver leurs rapports généraux, les correspondances diplomatiques nous donnent ce journal que tout le monde fait aujourd'hui sur cent points différents, avec une confusion qui a sa valeur, comme indice des oppositions qu'elle constate et qu'elle fait apprécier, mais d'où la vérité ne se dégage pas immédiatement. Ici ce journal est rédigé sous l'inspiration non moins vive des choses dont il garde l'empreinte et la couleur; mais les faits, recueillis avec un degré d'information supérieure, passent encore par l'observation des hommes les mieux placés pour les connaître. Ces témoins, sortis la plupart de la classe la plus spirituelle et la plus lettrée de la société, les reproduisent pour nous, sans parti pris, dans le style plein de spontanéité et de naturel qui fait le charme des mémoires, cette portion peut-être la plus vraie et la plus originale de notre littérature. C'est là une manifestation nouvelle et particulière de notre génie national qui restait à connaître, et dont les recueils de pièces officielles, détachées et sans liens, ne pouvaient donner qu'une idée insuffisante. Ici, comme partout, l'on rencontre l'esprit français toujours en avant des autres peuples sur toutes les routes, faisant de ces œuvres où se retrouvent tous les signes d'une originalité rendue plus précieuse par le fond même auquel elle s'applique, des monuments d'éloquence et de raison qui n'ont d'analogues nulle part, et qu'on chercherait en vain dans les archives des autres gouvernements.

La rivalité de la France et de la maison d'Autriche avait entraîné les premières guerres internationales, développées dans un vaste cercle d'intérêts, et combinées avec l'action de la diplomatie. Elles devaient avoir pour conséquence de décider la transformation, qui donnait alors, sur les influences du passé et sur les résistances de l'esprit féodal, la supériorité définitive aux gouvernements. On conçoit que la direction de l'État leur était plus difficilement contestée tant que la guerre employait à l'extérieur les activités individuelles. Mais ils y gagnaient encore une force auxiliaire qui leur venait du dehors par la diplomatie, et qui mettait souvent à leur disposition les finances ou le concours armé d'un autre état. Comme il est de la nature des alliances politiques de n'exister qu'entre les pouvoirs publics de chaque pays, qu'elles se fondent sur des transactions secrètes dont les partis intérieurs ne pouvaient se prévaloir, la diplomatie, en établissant ces relations, plaçait par là les partis dans une infériorité inévitable à l'égard des gouvernements. Plus tard, par des tentatives réitérées dont plusieurs passages de ce livre marquent déjà la date précise dans les événements, on voit ces oppositions essayer de lutter contre le pouvoir avec ses propres armes. Elles cherchaient à former des relations semblables, soit pour lui créer au dehors des obstacles, soit pour s'y donner à elles-mêmes des soutiens et des alliés. Mais ce fut toujours avec un désavantage évident, puisque cette action, toujours passagère et forcée de se dissimuler, ne pouvait, comme celle des gouvernements, reposer sur une influence continue, ayant une organisation officielle reconnue dans le pays où elle s'introduisait. Sous tous ces rapports, les écrits de nos premiers agents diplomatiques deviennent pour nous les monuments d'une lutte sourde et instructive, complétement inaperçue

dans l'histoire, mais que peut nous faire apprécier une opinion émise dans les mémoires de Brantôme, et qui se trouve directement applicable à notre sujet.

On sait qu'en l'absence d'autres témoignages, cet écrivain a le privilége de fournir à lui seul presque toutes les données dont l'histoire s'est servie pour peindre les caractères du temps et la cour des rois de France depuis François I[er] jusqu'à Henri III, quoique la plupart de ses jugements se ressentent de ses préjugés de caste ou de profession. Dans l'une de ces digressions capricieuses qui lui sont familières, et qui coupent fréquemment ses récits, Brantôme expose, à l'article de François I[er], ses idées sur les ambassades et sur les hommes appelés à les remplir. Toutes systématiques qu'elles soient et particulières à l'écrivain, ces vues n'en découvrent pas moins, dans la manière dont il envisage la diplomatie, un côté des mœurs et des intérêts que cette institution blessait profondément. Il y montre l'avantage, pour les souverains, d'avoir dans toutes les circonstances politiques des hommes de guerre pour représentants, et à cette occasion il établit la supériorité de l'esprit militaire sur l'esprit civil. Il blâme nos rois d'avoir compromis leur puissance, quand elle était mise en cause par les événements, en choisissant pour ambassadeurs ces hommes de *robe longue* dont il critique superficiellement quelques actes extérieurs sans pouvoir se rendre compte de l'ensemble de leur conduite. Celle-ci lui échappait nécessairement, comme elle a échappé à tous les historiens, puisque pour en connaître les motifs, il aurait fallu la juger d'après les écrits émanés de ces ambassadeurs. Brantôme citant particulièrement, à l'appui de ses idées, les circonstances et les hommes mêmes que cette partie de notre histoire va mettre en évidence, il est curieux de pouvoir comparer ce qu'il dit sur Vély, l'é-

vêque de Mâcon, Granvelle, dans la période de François Ier; et pour celle qui s'ouvre ici, sur du Mortier, Odet de Selve, François de Noailles, évêque d'Acqs, du Ferrier et autres. Il les montre comme étant restés tous au-dessous de leurs fonctions soit par le défaut de décision, soit par l'attitude passive que leur profession ecclésiastique ou civile les obligeait de garder, et qui les empêchait, dans les circonstances difficiles, de déployer une sorte de rodomontade cavalière, d'y parler un langage de bravache et de capitan dont l'écrivain féodal paraît vouloir faire le type et l'attribut de l'ambassadeur. On sent percer déjà dans cette opinion le mécontentement de l'aristocratie devant la supériorité de position et d'importance sociale que prenaient les hommes de cabinet sur les hommes d'action, et c'est le même sentiment qui devra inspirer dans la suite les écrits des Saint-Simon et des Boulainvilliers. A travers toutes ces guerres et ces coups de main, dont l'exécution était abandonnée à la classe qui continuait de rester fidèle à son éducation féodale, on voit se dessiner pour nous l'ascendant qui faisait passer la direction des gouvernements aux classes instruites. La diplomatie était venue encore les appeler à occuper dans son organisation un grand nombre de postes importants et confidentiels; et en mettant ainsi à la discrétion des hommes qui les remplissaient les secrets les plus intimes des cours, cette institution leur donnait une influence d'autant plus considérable que la cause en était occulte. En effet, les souverains qui employaient ces négociateurs étaient seuls en position d'apprécier la valeur et l'étendue de leurs services, pendant que la génération contemporaine ne pouvait pas même démêler la part qui leur revenait dans les faits accomplis. C'est cette participation qui va nous être révélée par les œuvres mêmes de ces hommes supérieurs, dont on connaissait à peine



les noms, sans qu'on fût mis à portée de juger de leurs talents ni de leurs actes. Mais, comme une compensation de l'oubli où ils sont restés jusqu'ici, leurs œuvres prennent encore à nos yeux un mérite inattendu qu'elles doivent pour la plus grande partie au sentiment qui anime l'écrivain et à l'avantage qu'il tient de sa position personnelle : c'est de paraître aujourd'hui, par la vérité du récit comme par la profondeur des idées qu'il exprime, l'histoire la plus élevée et la plus originale de leur temps.

Autant les auteurs de mémoires, et Brantôme entre tous, excellent à rendre le côté superficiel de la société, à révéler, même involontairement, le jeu des intrigues et des intérêts subalternes, en reproduisant pour nous le détail saisi du point de vue individuel ou anecdotique, autant la partie intime et d'ailleurs secrète de cette société leur échappe, et ils sont insuffisants pour en faire connaître la direction générale. Elle se manifeste, au contraire, dans les correspondances diplomatiques composées par des hommes qui avaient appliqué presque toutes les idées de leur temps, et qui n'arrivaient aux charges et aux missions importantes qu'après être sortis, la plupart, de l'Église et des parlements, ces deux écoles supérieures, où le mérite personnel trouvait souvent à se former sans être accompagné des conditions de naissance et de fortune. Nulle part cette direction n'apparaît avec plus d'éclat que dans les trois correspondances que le règne de Henri II nous offre d'abord pour le poste de Venise, à qui l'impulsion supérieure devait encore revenir dans les négociations du Levant, par le rapport continuel qu'elles ont avec les affaires d'Italie. Cette distribution de l'influence diplomatique semble reléguer encore au second plan le poste de Constantinople, occupé pendant tout cet intervalle par des hommes plutôt d'exécution que de pensée, comme l'exigeaient les circonstances. Mais ce n'est là qu'une infériorite

apparente, car à aucune époque les relations avec la Turquie ne se montrent plus actives et plus étendues, et par les interventions multipliées qu'elles amènent, et par la grandeur des moyens qu'elles emploient. D'ailleurs il en ressort ici une coïncidence des plus heureuses, et qu'on rencontre d'ordinaire dans les grandes conjonctures : des hommes supérieurs étant appelés à remplir ces fonctions devenues plus importantes, il se trouve par là que l'observateur ne manque pas au spectacle, et que l'observation reste elle-même à la hauteur des événements qu'elle contemple. Au moment le plus critique des entreprises de Charles-Quint, c'est par un rare bonheur que sa pensée est étudiée à son insu, et suivie infatigablement dans toutes ses tendances menaçantes par des esprits dignes de soutenir avec elle cette lutte de l'intelligence. Appelés à prévoir et à déconcerter ses plans, dans les nuances mêmes de leur esprit, ces négociateurs en se succédant offrent une analogie parfaite avec les phases diverses de la situation, qui les rend plus habiles à la comprendre à mesure qu'elle se modifie et qu'elle change d'aspect.

Ainsi, au début de ce volume, M. de Morvilliers continuant sous Henri II sa correspondance commencée sous François Ier, expose en détail la longue et secrète préparation où Charles-Quint se renferme pour arriver à la domination universelle par la soumission de l'Allemagne. On comprend dans ce prince toute la portée de cette dissimulation, qui ne laisse ses vues se trahir au dehors que par les usurpations qu'elles ont accomplies, et crée partout une attente pleine de périls et de menaces, qui grandit encore sa puissance d'opinion. Ici l'écrivain, par la circonspection de son style, la gravité un peu froide de sa manière, toujours correcte et savante du reste, excelle à reproduire pour nous la temporisation forcée où se



tenaient tous les gouvernements, réduits à demeurer spectateurs de la lutte qui s'ouvre entre l'Allemagne et l'empereur, après son triomphe de Mulhberg. Lorsqu'enfin les peuples passent de la résistance passive à la révolte, que l'Europe à son tour est entraînée dans leur mouvement, l'ambassadeur cède la place à un successeur plus jeune, dont l'imagination alerte et méridionale vient à propos animer pour nous le spectacle et en suivre les péripéties avec une ardeur égale à leur intérêt. Dans cette ville de Venise, où tous les bruits extérieurs viennent se répercuter, Odet de Selve est à quelques lieues de cette retraite suspecte et mystérieuse d'Inspruck, d'où nul Français, quel que soit son titre, ne peut approcher, où personne ne peut épier dans ses desseins la puissance qui menace en secret toutes les autres. C'est par Venise seulement, dont les agents pénètrent partout, que M. de Selve sera mis à portée de transmettre, avec leur mobilité et les fluctuations qui les accompagnent, soit les faits eux-mêmes, soit les impressions qu'ils propagent; en un mot, qu'il nous donnera le bulletin journalier de toutes les manifestations de cette pensée qui veille dans un corps malade, et qui tient partout le monde attentif aux résolutions qu'elle va prendre. S'il n'est pas témoin oculaire; si, par exemple, il n'a qu'un trait rapide et ironique pour peindre cette surprise foudroyante de Charles-Quint, forcé de fuir devant Maurice de Saxe par une nuit d'orage, et guidé à travers les rochers des Alpes à la lueur des torches enflammées, il atteint dans son récit à une réalité plus haute, celle qui éclaire le détail par la réflexion, et met sous les yeux les effets en présence des causes. Dominé surtout par l'impression de l'ensemble, l'esprit se transporte sur tous les points à la fois, et suit le mouvement général sans le perdre de vue un seul instant. On sent, en quelque sorte, se former dans le



silence et mûrir dans l'ombre cette insurrection de l'Allemagne, qui détruit en un moment les résultats acquis par les savantes combinaisons de plusieurs années : on assiste à l'explosion instantanée de cette conspiration de tout le monde contre la volonté d'un seul, où M. de Selve nous montre la part active de la France. C'est avec non moins d'art et d'expression qu'il fait succéder la revanche habile et froidement conçue que cette volonté opiniâtre va prendre à son tour, en ramenant peu à peu les esprits étonnés de leur victoire, en les subjuguant par son inflexibilité même, au milieu des concessions que lui dicte la nécessité. On éprouve toutes les sensations des contemporains en voyant cette marche étonnante de Charles-Quint calme au milieu de l'Allemagne soulevée, ces villes qui s'ouvrent devant lui, ce reflux des peuples qu'il pousse et conduit vers le Rhin pour transporter son action dans la France elle-même, et retourner contre elle l'arme qu'elle avait dirigée contre lui. Puis, après l'échec de Metz, quand la fortune, en le trahissant encore, force Charles-Quint de renoncer à la domination de l'Allemagne, on s'explique le changement de front qui s'opère dans la politique de l'empereur, et ce long séjour qui le fixe à Bruxelles avec le dessein de se créer une nouvelle puissance, et d'y travailler à se rendre maître de l'Angleterre sans la conquérir, afin de reprendre par cette voie la suprématie qui lui échappait sur l'Occident.

Pendant que les événements sont suivis par M. de Selve sur tous ces points, l'Italie s'agite plus près de lui et offre un autre sujet à l'observation : ici l'insurrection héroïque de Sienne éclate, et vient rouvrir les combats engagés depuis un siècle avec l'appui de la France pour l'indépendance de l'Italie; ailleurs la Méditerranée est sillonnée en tous sens par les flottes de la Turquie, que les ambassadeurs français en rési-



dence dans le Levant ramènent chaque année régulièrement, et qui se succédant à Naples, en Toscane, en Corse pour y soutenir les desseins de la France, la mettent sans cesse, par cette assistance périodique, en état de balancer la supériorité de l'Espagne. Quant à MM. d'Aramon et de Codignac, les deux premiers ambassadeurs qui occupent pendant ce règne le poste de Constantinople, si la série de leurs négociations est ici moins complète, elle suffit encore à rétablir, par les actes qui leur sont propres, les manifestations principales de l'alliance et à marquer son intervention dans les événements. Appelés plus que tous les autres ambassadeurs à un rôle actif, ils sont sans cesse en mouvement sur cette route, soit qu'ils aillent chercher jusqu'en Asie ou en Perse les forces de la Turquie, soit qu'ils les conduisent pour agir sur ce théâtre et reviennent avec elles rallier les flottes de la France. Datés de tous les points où la lutte se poursuit, leurs rapports ajoutent au pittoresque comme à l'animation du récit; et la réunion de ces témoignages nous représente toute cette mêlée d'hommes, d'intérêts et de passions en rivalité, qui s'agitaient dans cette partie de l'Europe, et dont le bassin de la Méditerranée offrait alors le mouvant spectacle.

Ainsi la première phase de la rivalité de la France avec la maison d'Autriche sous le règne de Henri II, présente dans le récit de nos ambassadeurs une histoire où l'intérêt du fond est heureusement égalé par le mérite de la forme; et l'on est conduit par elle à la solution définitive qui sépare les deux branches de cette maison, avec une intelligence complète des faits qui la décident. La seconde phase, qui nous montre Philippe II succédant à Charles-Quint, commence pour la France une situation où le péril, loin d'être diminué, se trouve placé plus près d'elle, où la catastrophe la plus grave qu'elle ait éprouvée depuis Pavie la livre un moment à la merci de son

ennemi. Cette période n'est pas moins heureusement reproduite dans le récit plein de sagacité, de vues neuves et profondes que nous fournissent, avec une abondance que nous n'avions pu rencontrer jusque-là, les deux correspondances écrites simultanément de Venise et de Constantinople pendant la fin de ce règne. Un échange et une communication de pensées, inspirées par l'affection autant que par le devoir, dans les lettres des ambassadeurs qui occupent ces deux postes, élèvent à la dignité de l'histoire la correspondance privée de deux amis, où les mêmes questions, débattues sous des faces diverses, s'éclairent des observations recueillies sur deux points opposés. L'une est due à la plume grave et exercée de l'évêque d'Acqs, François de Noailles, le plus éminent des trois frères de cette famille illustre qui occupa successivement au nord et au midi presque tous les grands postes de notre diplomatie, et dont les lettres pourraient composer à elles seules l'histoire politique d'une partie du XVI[e] siècle. Dans les circonstances périlleuses où l'évêque d'Acqs prenait la conduite des affaires d'Italie, il avait à les rattacher aux mouvements de la Turquie et à son intervention, devenue plus importante et plus nécessaire que jamais. En exposant dans tous ses détails la situation politique de la France, il prélude ici en quelque sorte à l'ambassade qu'il ira plus tard remplir lui-même dans le Levant, à une époque non moins critique pour l'Europe. L'expérience de l'homme exercé aux affaires et élevé en dignité se fait sentir dans ses lettres par la portée des aperçus et par l'autorité des instructions et des conseils, qui prennent la forme des épanchements confidentiels de l'amitié dans les lettres qu'il écrit à M. de la Vigne, mais deviennent pour les agents secondaires qui lui succèdent à Constantinople des injonctions plus impératives et plus formelles.

Les lettres de M. de la Vigne viennent enfin nous apporter la première correspondance complète du Levant, dont les relations n'ont pu être établies jusqu'à lui que sur des pièces isolées que l'importance des intérêts a du moins fait conserver en nombre suffisant pour que la succession n'en fût pas absolument interrompue. L'excès contraire, l'affluence et la richesse des renseignements, devait nous donner une autre sorte d'embarras, accru par les défauts d'un écrivain verbeux et passionné, noyant trop souvent l'intérêt de son sujet dans des répétitions oiseuses et des divagations interminables. Tout en laissant une part assez large aux défauts de l'écrivain, j'ai dû ne rétablir que les parties essentielles de son récit, qui renferme les données les plus précieuses sur la situation générale de l'Europe. Arrivé au milieu d'une crise saisissante que provoquent les dissensions intérieures de la Turquie, en même temps qu'il est appelé à négocier les intérêts de la France dans une conjoncture non moins décisive pour elle, M. de la Vigne doit au travers même de son esprit, qui le met en dispute perpétuelle avec tout ce qui l'entoure, à la passion qui l'anime et à l'irascibilité de son caractère, une perspicacité politique des plus remarquables, car elle lui fait prévoir à l'avance presque tous les grands événements qui ne sont encore qu'en germe dans l'avenir et invisibles pour tout autre que pour lui. Parmi des détails multipliés, j'ai conservé soigneusement tous les traits qui peignent le mouvement d'une grande ambassade, et à côté de l'exposition des faits politiques et des relations officielles, j'ai donné place au conflit des intérêts secondaires ou privés que faisaient naître les transactions commerciales; aux rivalités personnelles, si fréquentes sur un point éloigné où l'action et la surveillance du gouvernement ne pouvaient s'exercer avec suite, où l'affluence des aventuriers, l'indisci-



pline des esprits, l'avidité et la corruption des agents produisent souvent des effets qui affectent la situation politique elle-même, comme la trahison de l'ambassadeur français Codignac, qui eut pour la France des conséquences si graves; en un mot, à tous ces détails sur les mœurs et sur les hommes, qui se présentaient ici pour la première fois à une époque où l'influence française, en dépit des faits qui la contestent ou qui la traversent, atteignait son point culminant, et s'élevait à un degré où il était si important de la saisir et de la considérer.

En effet, on a vu, sous François I[er], la diplomatie s'établir dans le Levant, d'abord avec l'indécision d'une politique qui se hasarde sur un terrain inconnu, où elle dispose de moyens imparfaits de rapports, et ne trouve pas moins de résistance dans les choses que dans les idées. On a vu ensuite ces relations s'étendre et se fortifier à mesure que l'institution qui les mettait en œuvre se précisait elle-même davantage, et que l'alliance entre les intérêts déjà formés devenait plus intime. Mais c'était au règne de Henri II qu'il était donné de nous les présenter parvenues à leur plus entier développement, et manifestant dans les faits le plus haut degré d'énergie où elles devaient atteindre. Ce qui n'était auparavant qu'une association nouvelle, qui n'avait pas été expérimentée de part et d'autre, est devenu maintenant une règle ancienne, un principe incontesté ayant toute la valeur et l'autorité d'un usage établi. Il n'est pas même démenti par les infractions qu'il subit dans la pratique, soit lorsque des crises imprévues détournent sur un autre point l'attention et les forces de l'une des parties, soit lorsque l'intérêt des chefs ou des ministres se trouvant en opposition avec les deux gouvernements, cet intérêt vient compromettre ou traverser l'exécution de leurs desseins. Il est curieux d'observer alors, dans les récriminations et les

plaintes des ambassadeurs français, l'habitude prise par eux de considérer comme une exigence légitime, comme un droit indiscutable, la faculté d'employer en toute occasion les forces et les ressources d'une nation étrangère à l'avantage exclusif de leur pays, d'en faire pour elle une obligation impérieuse passant avant toute autre considération, et sans même être soumise à un droit égal de réciprocité de la part de l'autre partie contractante. C'est là une opinion qui choque ouvertement nos idées sur l'indépendance et le droit réciproque des peuples; et autant on est loin de concevoir aujourd'hui la domination que la Turquie exerçait dans la Méditerranée, les démonstrations périodiques et permanentes qui, sous l'impulsion de notre diplomatie, la ramenaient sur tous les points où l'intervention de la force était nécessaire; autant on est peu préparé à lui supposer une telle déférence pour son alliée, à comprendre enfin cette abnégation d'elle-même qui la portait à mettre à la disposition de la France les ressources d'un empire alors sans rival et parvenu à l'apogée de sa prospérité et de sa puissance.

Et cependant c'est à la connaissance préalable de cette situation unique dans l'histoire des peuples et dans celle de la France elle-même, c'est à l'appréciation exacte des causes qui l'avaient produite, que tient, comme je l'ai dit, l'explication de la politique suivie par la France pendant deux siècles dans la grande question qu'elle avait entrepris de résoudre. C'est là seulement que pour juger de ses vues essentielles, on peut prendre sa diplomatie dans son action la plus générale et la plus intense; car dès qu'on l'étudie partout ailleurs, elle n'apparaît plus, dans les autres postes diplomatiques, que circonscrite à des questions secondaires dont la portée inférieure ne peut nulle part donner une idée de la direction de l'ensemble. Au con-

traire, cette direction devient aussitôt sensible quand on la cherche dans les relations de la France avec l'Orient, puisqu'il demeure évident que lorsqu'elle agit sur un autre point, soit en Allemagne ou en Italie, ce n'est jamais pour un intérêt qui leur soit propre, mais toujours en vue de les rattacher à l'impulsion qu'elle exerce au moyen de l'alliance ottomane. Il en ressort également que sans ces relations, la France privée des moyens de compression matérielle ou d'influence morale que lui prêtait la coopération de la Turquie, n'aurait pu exécuter tout ce qu'elle accomplit à cette époque.

Mais aussi cette démonstration ne s'arrête pas là, et le même sentiment que nous recevons du rôle rempli au dehors par la France vient éclairer d'une signification nouvelle tout le développement de sa propre histoire à l'intérieur. Elle relève surtout singulièrement la valeur des hommes en faisant connaître leurs actes les plus importants, que la nature secrète de l'institution avait dû jusqu'ici tenir en dehors de tout examen. C'est l'effet qui a été produit déjà pour François Ier au début de cet ouvrage; et au lieu d'un règne décousu et incohérent, tel qu'il s'offre dans toutes les histoires où il laisse une impression confuse qu'on a peine à saisir et à démêler, la persévérance méritoire de l'homme, en éclatant logiquement dans ses actes, s'est substituée à l'inconsistance qu'on est convenu de leur attribuer. Cet effet doit être encore plus grand pour le règne de Henri II, puisque son principal mérite consiste moins dans les opérations ostensibles que dans les mouvements de sa diplomatie; et celle-ci restant à connaître, au moins dans sa partie la plus secrète et la plus significative, on sent tout ce qu'il gagne à être interprété par elle. Car autant la prévention établie est favorable à François Ier, autant elle l'est peu à l'égard de son successeur : le caractère roma-



nesque et aventureux de l'un écrase la nullité apparente de l'autre; les fautes mêmes de François Ier et les catastrophes qu'elles produisent ont un éclat qui laisse dans l'ombre les résultats solides obtenus par Henri II, et ce reflet abusif que nous prêtons aux individus nous empêche d'apercevoir la proportion exacte que leur assignent les événements. C'est ainsi que Charles-Quint lui-même, quand il cesse d'être en contact avec son brillant rival, ne fait plus la même impression, quoiqu'il atteigne alors les plus hautes combinaisons de son génie. En réalité la période la plus remarquable de notre histoire dans ce siècle, et par l'importance des entreprises qui s'exécutent, et par les talents des hommes qui les accomplissent, est incontestablement celle qui s'étend depuis la mort de François Ier jusqu'au traité de Cateau-Cambrésis. Tout ce que François Ier n'avait pu que préparer dans sa lutte avec Charles-Quint, atteint sous son successeur aux résultats les plus étendus et les plus décisifs. Dans un règne limité à quelques années et sous un prince d'une capacité secondaire, mais guidé par un sens juste et dominé d'ailleurs par la force supérieure des choses, s'opèrent les plus grandes révolutions, dont les effets, sensibles pour nous-mêmes, sont marqués dans notre organisation actuelle et nous régissent encore. A deux reprises différentes, et sous des formes nouvelles, le grand empereur qui occupe la scène menace de fonder la domination universelle qui devait faire disparaître, sous une seule loi despotique, le principe de l'indépendance des peuples qui a fait la civilisation moderne. Rapides comme la vie de l'homme qui osait les tenter, ces conceptions si fortes et si bien préparées concentrent dans un petit nombre d'années les alternatives les plus émouvantes de triomphes et de revers, dont la succession représente la loi des forces supérieures qui vit au fond des



sociétés, et qui l'emporte toujours sur les conceptions individuelles, lorsque celles-ci essayent de les détourner de leur nature.

Pour se rendre compte des moyens qui ont pu faire obstacle à une telle puissance, on est assez embarrassé d'en chercher l'auteur dans le roi que les historiens nous montrent comme un homme vulgaire, habile seulement aux exercices du corps, et dont l'esprit peu communicatif semble endormi dans les jouissances sensuelles : il est resté par cette disposition une sorte d'énigme, et l'influence inexpliquée qu'il subit de la part d'une maîtresse fait paraître plus bizarre le caractère de ce prince[1]. Qu'on le juge au contraire d'après les idées de sa poli-

[1] Aux actes politiques qui prouvent ici l'intelligence supérieure de Henri II, nous pourrons joindre un témoignage qui lui est plus personnel encore, et que nous fournit un manuscrit de Béthune. La pièce suivante, en montrant jusqu'où allait la passion de ce prince pour Diane de Poitiers, fera comprendre toute l'influence que cette femme a dû exercer sur son temps. On sait déjà quel sentiment distingué, quel charme particulier d'élégance et de grâce les arts ont reçu de l'inspiration de cet amour dans les monuments de l'époque. On retrouve la même empreinte dans les vers suivants, dont la délicatesse chevaleresque, le ton noble et passionné, donneront de ce prince une idée toute nouvelle : ce morceau devra lui former un titre poétique supérieur aux productions plus nombreuses que François Ier a laissées dans le même genre.

Cette lettre, et les vers qui l'accompagnent, sont écrits en entier de la main de Henri II. Les vers sont écrits sur quatre morceaux de papier collés à la suite de la lettre. Les astérisques indiquent où commencent, dans la copie, les vers contenus dans chaque fragment. Le dernier de ces fragments est à l'état de brouillon : les quatre vers marqués entre parenthèses, qui ne paraissent pas terminés, sont entourés d'une raie, et les quatre suivants sont écrits à la marge avec un renvoi. Je reproduis fidèlement l'orthographe avec les *italianismes* curieux à observer pour l'histoire de la langue et des influences diverses qui agissaient alors sur elle.

Lettre de Henri II à Diane de Poitiers.

« Madame m'amye, je vous mersye très humblement de la poyne que avés pryse de me mander de vos nouvelles, quy est la chose de se monde que j'é la plus agréable; et vous suplye me tenyr proumesse, car je ne puys vyvere sans vous, et, sy vous savyés le peu de pasetans que j'é isy, vous aryés pytyé de moy. Je ne vous fayré plus longue letre, synon que asurer vous que ne saryés sy tost venir que le souète selui qui demeure à jamès vostre très humble servyteur. DꟾI. (*sic*)

Plus ferme foy ne fut onques jurée
A nouveau prince, ô ma seule prinsese,

tique et d'après les actes de sa diplomatie, on est frappé de la constance, de la fermeté, de la supériorité de vues qu'ils révèlent; et le choix des hommes qu'il charge d'exécuter ses desseins n'atteste pas moins de sagacité que les circonstances qu'il a soin d'attendre ou de faire naître pour frapper ses ennemis. En effet, c'est en opposant un mélange habile d'inertie et d'activité que Henri II fait échouer les plus profondes combinaisons de son adversaire, plus sûrement que par les coups de tête et l'étourderie héroïque de François I[er]. Qu'on reporte en grande partie l'honneur de ces mesures au ministre qui les avait conçues, celui-ci a pu contribuer aux résultats qu'elles ont atteints sans que cette participation diminue le mérite du souverain qui sut du moins s'y associer. Si le connétable de Montmorency paraît à la guerre un général médiocre, et, comme homme privé, donne lieu d'attaquer son caractère, en

Que mon amour quy vous sera sans cesse
Contre le tems et la mort asseurée.
De fose creuse ou de tour byen murée
N'a point besoing de ma foy la fortresse,
Dont je vous fy dame, royne et maystresse,
Pour ce qu'ele est d'éternelle durée.
Thrésor ne peult sur elle estre vainqueur,
Ung sy vil prix n'aquiert ung gentil coeur.
Non point faveur ou grandeur de lignage
Quy éblouist les ieux du populaire,
Non, la beauté quy ung léger courage
Peult émouvoir, tant que vous, me peult plaire.
• Mès quy pouroyt à moy s'aconparer,
Et sy n'estyme riens que sa boune grase?
Et quy saroyt mon grant heur déclérer,
Car otre chose ne veus ny ne pourchase;
Et sy ne cryns tronperye qu'on me fase,
Estant tant seur de sa grant fermeté.
Inposyble est qu'un otre est dan ma plase,
M'ayant douné sy grande sureté.
•Hellas! mon Dyu, conbyen j'é regreté
Le tans que j'é pertu an ma jeunese!
Conbyen de foys je me suys souété
Avoir Dyane pour ma seule mestrese!
Mès je crégnoys qu'ele quy est déese,
Ne se voulût abeser juques là
De fayre cas de moy quy sa[n] sela
N'avoys plésir, joye ny contantemant:
Juques à l'eure que se délybéra
Que j'obéyse à son coumandemant.
• Ele voyant s'aprocher mon départ,
M'a dyt : Amy, pour m'outer de langeur,
Au départyr, las! layse-moy ton ceur
Au lyu du myen où nul que toy n'a part.
(Qant j'apersoys mon partemant soudyn,
Et que je lese ce que tant estymé,
Je la suplye de vouloir [me] douner
Pour grant faveur de luy beser la myn :)
Et sy luy dis ancores davantege
Que la suplye de byen se souvenyr
Que n'aré joye jusques au revenyr
Tant que je voye son hounéte vysage.
Lors je pouré dire sertenemant
Que moy quy suys sûr de sa boune grase,
J'aroye grand tort pourchaser otre plase,
Car j'an resois trop de contantemant. •

revanche il grandit singulièrement comme ministre par la persistance invincible des idées qu'il imprime à toute notre diplomatie, dans la longue direction qu'il garde pendant trois règnes, des affaires extérieures de la France. Car l'infatigable activité que manifeste sa correspondance, soutenue sur tous les points pendant cette période, nous offre en lui, pour la première fois, le type d'un grand ministre formé dans les conditions des gouvernements modernes.

En fait, malgré des échecs partiels et une grande catastrophe causée par l'inhabileté militaire de Montmorency lui-même, la France, pendant ce règne, réussit à tout ce qu'elle tente au dehors. Elle obtient successivement l'abandon des plans conçus par Charles-Quint, et rompt l'union de l'Espagne avec l'empire; puis quand Philippe II apporte à la poursuite des mêmes vues l'ardeur d'un esprit plus jeune et les ressources d'une puissance nouvelle qui s'est encore accrue par le succès, la France réussit à séparer l'Espagne de l'Angleterre. Ce sont là, en réalité, les plus grandes choses qui aient été exécutées en Europe avant Louis XIV et Napoléon. Mais pour juger des moyens que la France avait employés pour y réussir, il fallait pouvoir apprécier l'action de la Turquie dans ces événements et les conditions historiques qui l'associaient à cette œuvre de moitié avec la France. En voyant dominer parmi tant de catastrophes cette grande figure de Soliman II, toujours présente pendant le cours de quatre règnes, en retrouvant chez ce prince, à l'issue de tous les revers de la France, une constance d'affection si rare, on sent toute la portée d'une alliance qui ne laissait pas au vainqueur la sécurité de sa victoire, mais qui lui montrait sans cesse, dans le lointain, une force imposante tenue en réserve et toujours prête à relever la France dans ses adversités.



Au moment de quitter la période des guerres d'Italie, qui avaient été pour la France la cause occasionnelle de son alliance avec la Turquie, je me suis arrêté à en marquer les principaux traits, développés plus en détail dans l'exposé qui accompagne ces négociations, et dont il dessine chaque phase nouvelle à mesure que l'intérêt politique change d'objet ou de théâtre. Mais par cette retraite que la France opère en se repliant sur elle-même, elle termine sous cette forme sa rivalité avec la maison d'Autriche, qu'elle va reprendre et continuer sous une autre en entrant dans la longue et orageuse période des guerres de religion. Leur durée commence pour notre pays une situation politique qui prête à des considérations d'un autre ordre, et sur laquelle je me réserve ailleurs de revenir, lorsqu'elle sera plus avancée dans ses développements et qu'on pourra la saisir sous tous ses aspects. Déjà cette situation s'offre ici d'après des données aussi neuves qu'originales, et elle se montre déterminée d'abord pour la France par l'espèce de vassalité déguisée où celle-ci tombe envers l'Espagne sous François II et Charles IX. Cette dépendance, tour à tour repoussée ou recherchée de leurs successeurs, les dominera toujours fatalement; et sous cette pression la politique extérieure de la France est destinée à traverser un temps d'épreuves et d'abaissement mêlé à des alternatives qui la relèvent, et replacent aussitôt le pays au rang qu'il avait perdu. C'est que, dans ces occasions, une circonstance vient à rétablir dans quelques-unes de ses conditions primitives l'alliance de la France avec la Turquie, et par là sa diplomatie reprend toujours, même après les crises les plus désastreuses, un ascendant que la correspondance des ambassadeurs donne seule le moyen d'apprécier. Cette partie des événements a encore pour témoin et pour principal acteur le grand Soliman II, et

les dernières années de son règne nous font assister à l'affaissement que subit l'influence extérieure de la France, et aux effets qui en résultent pour elle dans ses relations avec tous les autres états. Si la Turquie, alors au plus haut point de sa puissance, s'éloigne de nous, c'est du moins sans aller à d'autres; et dans le calme et la conscience de sa force elle attend de notre part un retour que les sentiments particuliers du souverain rendent toujours facile et possible.

C'est la situation que reproduisent ici les deux dernières correspondances de ce volume : celle de M. Dolu pour le règne de François II, et celle de M. de Petremol pour la première partie du règne de Charles IX et la régence de Catherine de Médicis. Quoique leur langage se ressente de la position inférieure où se trouvaient placés les deux négociateurs français, et de l'abaissement du pays qu'ils avaient à représenter, l'intérêt du récit se soutient, et l'auteur de la dernière se montre surtout un narrateur judicieux. La correspondance de Venise vient compléter les aperçus qu'il recueille sur ce point en fournissant elle-même sur un autre la contre-partie la plus heureuse de cette histoire, dans les lettres que M. de Boistaillé écrit sous l'impression de la guerre civile de 1562, et qui se prolongent sur les deux années suivantes. Ces lettres peignent admirablement la situation de l'Europe pendant cette crise terrible, et contiennent les révélations les plus neuves sur la politique de la France dans cet intervalle. Quelques traits d'une éloquence pathétique y rendent communicative l'émotion de l'écrivain; et la douleur patriotique qu'il exprime en présence des événements donne encore plus de prix à un commentaire déjà si intéressant pour la curiosité comme pour l'expérience de notre âge. Moins élevées par l'expression, les lettres de M. Dolu et de M. de Petremol doivent à leur sujet un avantage qu'elles

n'auraient pu rencontrer ailleurs, et que la Turquie présente seule dans l'histoire de cette époque. Quand l'abaissement est général pour tous les états de l'Europe, que l'activité des peuples se consume en guerres civiles et intestines, que des événements sans grandeur amènent des agitations stériles que ne rachète aucune inspiration supérieure, dans cette décadence universelle c'est encore la Turquie qui occupe la scène avec éclat, et c'est d'elle que l'Europe semble recevoir l'impulsion qui la dirige. Sa victoire maritime de Gerbé, sous le règne passager de François II, forme comme le prologue du grand drame de Lépante; et pendant les premières années du règne de Charles IX, tout ce mouvement de réveil et d'activité belliqueuse qui aboutit pour la Turquie au siége de Malte et à la campagne entreprise contre l'Autriche et Maximilien II, est la manifestation suprême, et comme le dernier éclair du rôle formidable qui avait été soutenu dans ce siècle par Soliman. Dans le rapport constant que les hommes ont avec les circonstances, ce sont encore les seuls points où les faits intéressent par la grandeur des résultats comme par celle des actions qu'ils provoquent, et où les caractères, forcés de se déployer devant la supériorité de l'attaque, s'élèvent également dans la défense aux proportions et à tout l'éclat de l'héroïsme.

Après ces indications qui fixent la mesure précise et la part spéciale de notre diplomatie dans les mouvements des époques que j'ai signalées, on sentira mieux l'avantage de pouvoir enfin la juger d'après l'ensemble de ses actes : ceux-ci n'existent nulle part, ni pour la série particulière des guerres d'Italie, si controversées par les historiens, ni pour le duel général de la France avec l'Espagne, qui forme la substance même de notre histoire, et donnera lieu par la suite à de si grandes révolutions. Aucune collection n'a jusqu'ici proprement représenté

l'action de nos ambassadeurs dans ces intérêts, si l'on excepte le recueil de Ribier, qui s'y rapporte en effet; mais cet ouvrage, dont la publication remonte aux premières tentatives commencées sous Colbert pour l'éclaircissement de notre histoire, se compose de documents précieux mais trop incomplets, et qui se portant sur tous les sujets à la fois, n'en expriment aucun d'une manière liée et significative. Après lui on ne peut citer que la collection étendue de Granvelle, mise au jour par les soins de notre Gouvernement, mais qui appartient plus spécialement à la diplomatie espagnole et flamande. Dans la plupart de ces actes, l'étranger parle seul pendant que l'action de la France demeure inaperçue; ou bien si ses intérêts viennent à s'y réfléchir en passant, ce n'est jamais que d'une manière indirecte ou par exception. Chose étrange, la France jusqu'ici n'avait pas voix dans cette discussion ouverte sur son histoire; et avec cette impartialité qui lui est si facile à l'égard du passé, après avoir publié à ses frais les actes qu'on avait dirigés contre elle, il était bien temps qu'à son tour elle eût un organe de sa propre pensée, un recueil où elle pût se produire dans toute la vérité de ses inspirations, en face des oppositions intéressées ou des affirmations contradictoires de ses ennemis. Par ces monuments de son esprit elle avait à prouver une fois de plus, que dans les conceptions politiques qui signalent les diverses époques, elle conserve toujours l'initiative entre les peuples, et que les œuvres mêmes qui servent aujourd'hui à la manifester peuvent prouver également toute la supériorité intellectuelle qu'elle avait alors sur eux.

Au nombre des recueils déjà imprimés que j'ai fait servir dans une partie de ce volume à l'éclaircissement de ces négociations, les lettres si curieuses de Charles-Quint et de Ferdinand d'Autriche, empruntées également à une source étran-



gère, doivent appeler une observation essentielle, qui s'applique aussi à la collection précédente comme à tous les autres actes de cette époque. L'ensemble de ces lettres me frappe comme le témoignage le plus expressif du changement survenu dans les mœurs pendant l'intervalle qu'embrasse la première phase de la rivalité de la France avec la maison d'Autriche. Ainsi, en présence de ces pièces, écrites dans un français qui a sa valeur et sa signification, autant comme date que comme manifestation d'un ordre social particulier, lorsqu'on voit les deux frères s'en servir dans l'intimité comme d'un langage exclusivement préféré par eux, et qu'ils réservent à l'expansion de leurs plus secrètes pensées; si on les rapproche ensuite des actes de Granvelle et des autres ministres, agents de cette diplomatie belge et bourguignonne du XVIe siècle, dont le plus grand nombre est écrit dans la même langue, on a l'expression irrécusable de cette organisation longtemps étendue à tous les états de l'Occident, et qui existait encore, au moins pour les pouvoirs publics et pour les hautes classes, pendant la première partie du XVIe siècle. Par l'éducation, aussi bien que par l'origine et par tous les précédents, Charles-Quint et son frère étaient encore des princes français, qui se tournaient toujours vers la France comme vers une patrie commune, où la ressemblance des mœurs et des idées les portait par une tradition héréditaire: ils faisaient violence à leur nature chaque fois qu'ils sacrifiaient les prétentions qu'ils avaient de ce côté, aux convenances nouvelles que venait leur imposer la possession plus récente d'états lointains, qui restaient plus étrangers pour eux, tout en étant placés sous leurs lois. Dans la période suivante, au contraire, les progrès faits dans la séparation des mœurs et des intérêts politiques deviennent aussitôt sensibles; et quoique Philippe II s'allie plus étroitement à la maison de

France, que toute sa politique tende à dominer sur ce pays, l'éloignement des idées, l'antipathie des mœurs se dessinent déjà, même chez les gouvernants, et les difficultés de langues s'aggravent des préjugés d'éducation. Toute cette diplomatie, encore française sous Charles-Quint, devient exclusivement espagnole sous Philippe II. Il est curieux de suivre, pour ainsi dire à vue d'œil, ce changement dans la collection de Granvelle, où la langue française, qui prédominait dans les rapports avec la gouvernante de Parme, avec l'empereur Ferdinand et les anciens ministres de son frère, s'efface de plus en plus devant la prépondérance des conseillers du parti espagnol. Déjà une circonstance précédente avait montré Philippe II sous cet aspect, lorsqu'il vint, comme prince d'Espagne, épouser la reine Marie d'Angleterre; et dans l'audience où il recevait en arrivant à Londres l'ambassadeur de France, celui-ci put le voir tel qu'il se montre aujourd'hui pour nous dans sa correspondance intime ou officielle. Ce prince, devenu étranger à nos usages par les sentiments de son éducation comme par l'ignorance de notre langue [1], apparaît derrière Charles-Quint et son époque prête à finir avec lui, comme le type frappant de cette transformation qui s'accomplissait dans les mœurs. Car l'esprit de nationalité moderne rompait par là avec l'unité féodale, et avec les idées de famille et d'alliance qui tendaient toujours à la reconstituer; et remontant des parties inférieures de la société pour atteindre les plus élevées, il forçait les gouvernements de se personnifier de plus en plus dans les peuples.

Comme l'histoire suivie et complète d'une alliance politique

[1] « Mon propoz finy, ledit roy appela le chancellier, et lui dict en latin qu'il avoit très-bien entendu ce que je luy avois dict; toutesfois, pource qu'il ne pouvoit parler la langue françoise, il le prioit de me respondre. » (Lettre d'Antoine de Noailles au roi, du 26 août 1554. *Ambassades de Noailles*, t. III, p. 310.)

fondée par un état se forme surtout en la comparant avec les intérêts parallèles que le même état développe sur les autres points, on peut tout à la fois, d'après ce rapprochement, fixer pour chaque époque la tendance générale de la diplomatie, et en marquer du même coup les progrès et les variations. Cette comparaison instructive ressort ici à chaque page des rapports que ces publications auxiliaires m'offraient pour l'établir; et elle s'est encore étendue par les notions accessoires que j'ai pu emprunter aux correspondances inédites des autres postes dont l'examen m'a mis à portée d'apprécier le sens des indications historiques qu'elles renferment. J'ai donc signalé la marche simultanée des autres négociations, soit lorsqu'elles venaient se rattacher directement à l'exposition de celles du Levant, soit lorsqu'elles attiraient le mouvement politique dans une direction différente, et que l'éloignant du foyer principal où se concentrait d'ordinaire l'action extérieure de la France, elles le reportaient accidentellement dans un ordre nouveau de faits et d'intérêts. La conclusion que j'ai à tirer de cet aperçu s'accorde d'ailleurs avec la composition matérielle de nos archives, où la série des correspondances compactes, succédant aux pièces isolées, ne commence qu'à la fin d'Henri II et à partir du traité de Cateau-Cambrésis, pour la plupart des postes diplomatiques autres que ceux de Venise et de Constantinople. On va voir que la disposition extérieure des événements est en conformité exacte avec l'état des choses telles qu'elles nous sont parvenues; et qu'on doit en effet fixer à ce point de départ l'organisation régulière des services diplomatiques, qui restée toujours flottante sous le règne de François I[er], se trouve encore entravée par la guerre pendant une grande partie de celui de Henri II.

Ainsi la puissance qui par sa position et son voisinage



exerce une force prépondérante dans les affaires de la France, l'Angleterre, avait offert quelques ambassades à poste fixe dans les intervalles où l'intimité existait entre François Ier et Henri VIII. La minorité du faible Édouard VI est troublée, à l'avénement de Henri II, par les prétentions que le nouveau roi montre au sujet de l'Écosse, et par la guerre qu'il lui déclare aussitôt pour reprendre Boulogne. Au rétablissement de la paix M. de Selve, qui devait plus tard passer à Venise, vient l'un des premiers occuper le poste de Londres, où il est remplacé ensuite par M. de Boisdauphin. Mais les troubles religieux du pays et la crise qui se préparait pour l'Angleterre par la succession qu'allait ouvrir la mort d'Édouard VI, empêchent cette puissance d'exercer au dehors aucune influence appréciable pendant toute la durée du conflit que la France soutient contre Charles-Quint du côté de l'Allemagne et de l'Italie. En revanche cette influence devient prédominante par la position même de l'Angleterre entre les deux puissances rivales, quand Charles-Quint s'établit à Bruxelles pour combattre de plus près son adversaire. L'empereur fait d'abord décider à l'avantage de Marie, fille de Henri VIII, les droits que lui disputait Jeanne Gray, et il se prévaut ensuite de ce service pour amener le mariage de son fils avec la nouvelle reine d'Angleterre. C'est à ce moment que répond l'ambassade la plus importante que ce poste ait présentée pendant tout le XVIe siècle, celle d'Antoine de Noailles, chargé d'abord de faire obstacle au mariage de la reine avec le prince d'Espagne. Plus tard, lorsque malgré toutes les oppositions ce mariage est conclu, la direction que prennent les événements appelle cet ambassadeur à ménager la médiation de l'Angleterre dans les conférences ouvertes à diverses reprises pour rétablir la paix entre la France et l'empire, et qui eurent pour résultat définitif la trêve de Vaucelles

et l'abdication de Charles-Quint. Après avoir rempli ces différentes missions, il est remplacé dans ce poste par son frère, François de Noailles, qui à son tour le quitte au bout de quelques mois pour passer à l'ambassade de Venise, lorsque Marie, dominée entièrement par son époux Philippe II, sort de sa neutralité à l'égard de la France, et continue ensuite jusqu'à sa mort d'être en guerre avec Henri II. Élisabeth, à son avénement, remise en paix avec la France, a près d'elle pour ambassadeur le chevalier de Seure, sous François II. Le titre de roi d'Écosse porté par ce prince conjointement avec sa femme Marie Stuart, les troubles intérieurs que l'Angleterre fomentait dans ce pays, où la France entretenait un corps auxiliaire et avait été longtemps représentée par M. d'Oysel de Villeparisis pendant la régence de Marie de Lorraine; toutes ces circonstances amènent une série de missions employées à régler des intérêts dont la lutte restait toujours trop circonscrite pour influer sur la situation générale. L'Angleterre apporte sur le continent une impulsion très-active, lorsque Élisabeth est entraînée à favoriser les mouvements des huguenots en France, et leur soulèvement contre Charles IX. Mais alors la guerre interrompt toutes les relations diplomatiques, qui ne sont reprises qu'après la conclusion du traité de Troyes, en 1564. Dès ce moment Élisabeth devient en effet, de la part de Catherine de Médicis, l'objet de nouvelles prévenances et de rapports plus intimes, dont les conséquences appartiennent à une période plus avancée, et se feront sentir ailleurs dans les événements.

Quant aux relations avec la maison d'Autriche, Henri II, dès son avénement, sans sortir des termes du traité de Crépy, se tient, à l'égard de l'empire, dans une neutralité offensive qui n'était pas l'état de paix, suivie bientôt d'une hostilité dé-

clarée pendant tout le mouvement de l'Allemagne contre Charles-Quint; et la guerre une fois commencée, il la poursuit presque sans interruption jusqu'à la fin de sa vie. Ce règne n'offre donc à aucun moment l'occasion ou la possibilité pour la France d'entretenir une relation directe avec l'Espagne et l'empereur, si l'on excepte le court intervalle qui suivit la trêve de Vaucelles, après lequel la guerre recommence avec plus de fureur. C'est seulement à la paix générale, rendue à l'Europe par le traité de Cateau-Cambrésis, que les relations diplomatiques avec les deux branches de la maison d'Autriche se renouent dans un ordre et une succession régulière qu'elles n'avaient présentés à aucune époque. Le mariage de Philippe II avec Élisabeth de France amène à Madrid la première ambassade de famille, remplie sous François II par l'évêque de Limoges, Sébastien de l'Aubespine; et MM. de Saint-Sulpice et de Fourquevaux lui succèdent dans ce poste, devenu alors un des plus importants de notre diplomatie. Déjà l'évêque de Rennes, Bernardin Bochetel, était venu antérieurement se fixer comme ambassadeur à la cour de Vienne, où les envoyés français n'avaient pu jusque-là se présenter qu'à de rares intervalles, et toujours pour des missions secrètes et temporaires. Car le but que la France y poursuivait, et qui forme l'une des démonstrations nouvelles et importantes de cette histoire, obligeait ses négociateurs à observer des convenances qu'ils étaient tenus de garder dans deux directions différentes. Ainsi ayant pour mission principale de détacher l'Autriche de l'Espagne, et d'opérer une scission entre les deux familles régnantes du même sang, les agents envoyés pendant la dernière partie du règne de Charles-Quint ne pouvaient, en effet, tant que la question de la succession à l'empire demeurait indécise pour Ferdinand d'Autriche, se mettre en rap-

port avec ce prince que sous des prétextes détournés, et en s'exposant toujours à être désavoués ostensiblement. De plus ils devaient éviter avec soin d'éveiller la défiance de la Turquie, puisque, par les intérêts limitrophes qu'elle avait avec l'Autriche, la Turquie était naturellement disposée à prendre ombrage de toutes les démarches tentées sur ce point sans sa participation ; surtout lorsque ces démarches pouvaient paraître, de la part de son alliée, s'écarter de la politique qu'elle avait elle-même employée si longtemps pour appeler la Porte à combattre cette puissance.

A plusieurs égards, loin que le cercle de l'activité diplomatique se soit étendu sous Henri II, il s'est plutôt resserré, si on le compare à l'extension qu'il avait prise sous François Ier ; car si la diplomatie française s'est développée d'une manière plus suivie et plus régulière sur certains points, elle en a délaissé beaucoup d'autres où des tentatives multipliées avaient été faites sous le règne précédent pour former des rapports temporaires à défaut de relations continues. C'est ainsi que sous François Ier, on voit ce prince rattacher à sa politique le Danemarck et la Suède, que Henri II paraît avoir négligés complétement; la Pologne ne nous présente que les seules missions diplomatiques que nous avons indiquées, et qui n'étaient, comme toujours, qu'un accessoire des négociations de la Turquie. En Allemagne, il est vrai, les relations furent très-animées, soit auprès des diètes germaniques, soit auprès des petites cours des princes protestants. Mais les pièces contenues dans les dépôts prouvent que, dans toutes ces occasions, les négociateurs français de quelque importance n'étaient jamais qu'en mission temporaire, comme le voulaient la nature et la durée limitée des diètes. C'est le caractère que portent les correspondances de Charles de Marillac, employé dans les circonstances

les plus décisives que j'ai signalées à leur date, comme celle où il fut chargé de conclure l'alliance secrète de Maurice de Saxe avec Henri II. Quant aux démarches des autres agents envoyés aux divers princes d'Allemagne, si on les juge d'après les seuls actes qui nous restent de leurs négociations, il n'y est question invariablement que des levées et des contingents de troupes qu'ils avaient à obtenir de ces princes pour le service militaire de la France: et c'était là aussi le sujet exclusif des rapports qu'elle entretenait d'une manière suivie et permanente avec les cantons suisses.

Sur aucun de ces points, comme on le voit, l'intérêt politique ne pouvait être comparé, pour l'importance et pour la continuité, avec celui qui naissait des rapports entretenus par la France dans le Levant; et quant aux relations que Henri II avait en Italie, elles étaient toujours une dépendance des négociations qu'on traitait à Constantinople. En dehors des transactions qui étaient communes à ces deux pays, et qu'on trouvera établies ici pour Venise, Sienne, Naples, Gênes et la Corse, la diplomatie de Henri II n'avait plus à ménager en Italie qu'un intérêt très-important, mais tout à fait spécial de sa nature. Comme il se rattachait aux questions religieuses qui partageaient l'Europe, et au grand débat soulevé par la réforme, c'était surtout pour les résoudre que les ambassadeurs français étaient appelés successivement près des papes ou des conciles. Rome était d'ailleurs dans une condition exceptionnelle, car la neutralité constante de cette cour y maintenait en présence, dans une cohabitation permanente et pacifique, les ambassadeurs des états rivaux, et les relations n'avaient point à souffrir pour leur continuité de la durée des guerres engagées entre les autres puissances. Le seul moment où cette cour se trouve, sous Paul IV, mêlée, avec un grand péril pour elle-même,

à la guerre générale qu'elle avait rallumée en Europe, est aussi celui où elle rentre directement dans le mouvement politique concerté entre la France et la Turquie. Par la même raison on pourra juger de l'attitude qu'elle prit sous Pie IV, pendant la première guerre de religion en France : et par l'appui que celle-ci venait lui prêter régulièrement chaque fois que le péril la menaçait de trop près, comme à la suite du désastre de Gerbé et du siége de Malte, on verra que, dans les négociations du Levant, la France avait pour principe de s'interposer comme médiatrice à l'égard de la cour de Rome, mais toujours de manière à la tenir par là dans sa dépendance.

En résumé, cet aperçu, tout incomplet qu'il est nécessairement, suffit à faire comprendre que si une interprétation détaillée peut donner des notions spéciales plus étendues sur les négociations que la diplomatie française suivait dans tous ces postes, aucun incident considérable, de nature à intéresser la politique générale à chaque époque successive, n'a pu s'y produire sans être signalé dans notre exposition, puisque par la force des choses il se trouvait amené à se rattacher de lui-même à notre sujet. En traçant ainsi pour la diplomatie française, entre les divers intérêts qu'elle avait à traiter en Europe, une hiérarchie et une distinction en rapport avec la force relative des puissances telles qu'elles étaient alors organisées, les termes de cette comparaison laissent toujours aux négociations du Levant une supériorité incontestable, qui leur donne à toutes ces époques l'action première et décisive dans la politique extérieure de la France.



NÉGOCIATIONS

DE LA FRANCE DANS LE LEVANT

SOUS HENRI II ET FRANÇOIS II.

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible] Pacha.
	[illegible] Pacha.
	[illegible] Pacha 2e.
	[illegible] Pacha.

[illegible] ET [illegible] DE FRANCE À CONSTANTINOPLE.

[illegible]

3e Ambassade [illegible] 2e.
Mission [illegible]
——— [illegible]
——— [illegible] 2e.
——— [illegible]
——— [illegible]
——— de Jean [illegible]
——— de [illegible] de la Garde 2e.
4e Ambassade de [illegible]
Mission de [illegible]
——— [illegible]

Mission de [illegible]
——— de [illegible] 2e.
2e Ambassade de Jean de la Vigne 2e.
Mission [illegible]
——— [illegible]
——— de [illegible] 1re.
——— [illegible]

———

SOUS FRANÇOIS II

3e Ambassade de Jean de la Vigne (3e).
Mission de Vincent Justiniani.
——— de Dolu 2e.

[illegible] le nombre des missions remplies par chaque personnage.

NÉGOCIATIONS

DE LA FRANCE DANS LE LEVANT

SOUS HENRI II.

I.

1547-1552.

SOMMAIRE : Préparatifs de guerre de la Turquie par terre et par mer. — Victoire de Mulhberg, remportée par Charles-Quint sur les princes protestants, et son effet sur la Porte. — Conclusion de la trêve de cinq ans entre la Turquie et l'empereur, obtenue par Gérard Veltwic. — Conspirations et mouvements des États d'Italie sous la compression de l'Espagne. — Mission de M. d'Huyson pour engager la Porte à une nouvelle campagne contre l'empereur. — Départ du sultan pour la guerre contre la Perse et voyage de M. d'Aramon à sa suite. — Tentatives de l'empereur en Allemagne, favorisées par l'absence du sultan. — Voyage et séjour de Henri II en Piémont. — Convention secrète avec Dragut pour l'enlèvement du prince d'Espagne. — État des affaires de Transylvanie. — Cession de la Hongrie, faite à Ferdinand d'Autriche par la reine Isabelle, et conduite du cardinal Martinuzzi ou frère Georges. — Expédition de Henri II pour la reprise de Boulogne. — Paix de la France avec l'Angleterre. — Prise d'Africa, en Barbarie et vues de Charles-Quint pour cette conquête. — Retour de M. d'Aramon en France et son renvoi dans le Levant. — Incident de son passage à Malte et de son intervention dans la prise de Tripoli par les Turcs. — Nouveaux troubles en Transylvanie. — Assassinat du cardinal Martinuzzi. — Affaires de l'*interim* et siége de Magdebourg. — Dispositions secrètes de Henri II, prises de concert avec les princes protestants en Allemagne, avec le pape et Venise en Italie, et avec Soliman II. — Intervention navale obtenue de la Porte et coopération de sa flotte avec celle de la France. — Opérations de Henri II en Lorraine et conquête des trois Évêchés. — Défection de Maurice de Saxe. — Soulèvement de l'Allemagne contre l'empereur. — Attaque de l'électeur sur Inspruck, et fuite de Charles-Quint. — Conférences de Passau sous la médiation de Ferdinand d'Autriche.

La mort de François Ier, dans l'état de crise où se trouvaient les affaires de l'Europe, devait se faire sentir d'une manière désastreuse pour les intérêts accoutumés à compter sur l'appui de la France et à suivre son impulsion. Pendant

qu'à l'intérieur une nouvelle direction, s'emparant de l'État, jetait dans les conseils cette hésitation momentanée qui suit tout changement politique, au dehors, servi par les circonstances et délivré de ce côté de tout obstacle, Charles-Quint allait marcher ouvertement à l'usurpation qu'il avait si habilement préparée. Il voulut achever de dissoudre par la force l'ancienne ligue de Smalcalde, dont les chefs, divisés entre eux et déconcertés par les artifices de l'empereur, n'avaient pas craint de recourir aux armes devant les oppositions que l'activité de François Iᵉʳ avait su rallier de toutes parts dans les derniers mois de son règne. Mais au moment où les armées étaient en présence, la fortune de la maison d'Autriche enlevait à la résistance celui qui en était l'âme; et Charles-Quint, profitant de cette conjoncture, gagnait la bataille de Mulhberg quelques jours après la mort de son rival. Cette victoire livrait l'Allemagne à sa discrétion, et le rendait du même coup l'arbitre du reste de l'Europe. Les cinq années de la période qui va suivre présenteront le spectacle d'une temporisation politique de la part de toutes les puissances, tenues dans l'attente de ce qui devait résulter de la lutte ouverte entre l'empereur et l'Allemagne; car cette lutte, en décidant de la suprématie universelle de Charles-Quint, semblait engager avec elle l'indépendance des autres États et la liberté de tous les peuples.

I. — SUITE DE L'AMBASSADE D'ARAMON. — TRÊVE DE CINQ ANS ENTRE LA TURQUIE ET L'EMPIRE.

1547-1548.

Comme pour mieux confirmer l'empereur dans ses desseins, et laisser le champ libre à ses tentatives ambitieuses, la négociation que Gérard Veltwick suivait à la Porte, jusque-là traversée, arrivait à son terme. Par la trêve obtenue l'année précédente sous la médiation de la France on n'avait guère pu stipuler qu'une suspension d'armes, toujours sur le point d'aboutir à la reprise des hostilités entre les parties; et, quoique le nouvel acte ne fût pas encore une paix réelle et définitive, il en offrait davantage le caractère en déterminant, pour ses effets, une prolongation plus étendue. Ce traité, si désiré de Charles-Quint, fut enfin conclu le 19 juin 1547, et le 1ᵉʳ août suivant l'empereur en signait à Augsbourg la ratification. C'était la première fois que la Turquie consentait à négocier directement avec lui; jusqu'alors elle s'était obstinée à ne voir dans l'empereur qu'un roi d'Espagne, et cette espèce de reconnaissance officielle venait encore favoriser l'ascendant que prenait la fortune de ce prince. L'indécision marquée dans les

premiers actes d'un nouveau règne en France avait concouru, avec l'impression produite sur la Porte par la victoire de Mulhberg, à faire réussir l'habileté de Veltwick : aussi M. d'Aramon, laissé sans instructions depuis qu'il était arrivé à son poste, ne s'était plus trouvé en mesure d'empêcher cette transaction.

Cette supériorité de son ennemi aurait, dans un autre temps, décidé la Porte à la guerre; mais elle venait la flatter en quelque sorte, au moment où Charles-Quint se reconnaissait lui-même comme son tributaire, et achetait à un prix si honteux une paix que la Turquie ne lui accordait encore que sous la forme d'une trêve de cinq ans. En vain la France, par une nouvelle mission envoyée vers la fin de cette année, essaya d'en empêcher la ratification, et fit proposer au sultan une coopération armée; les intrigues qui travaillaient la Porte s'opposèrent au succès de cette démarche. La sultane, maîtresse absolue de Soliman II, voulait l'éloigner de la capitale pour favoriser l'élévation de son fils Sélim. Elle fit décider l'expédition contre la Perse, dont l'un des incidents, amenés plus tard dans le cours de cette guerre, devait être le meurtre du prince appelé par son rang à succéder à Soliman II. Le sultan allait donc de nouveau se détourner de l'Europe pendant plusieurs années. M. d'Aramon reçut l'ordre de le suivre en Asie pour maintenir, au moins par sa présence, l'opinion d'un crédit et d'une intelligence nécessaires à Henri II, et que le roi se proposait de faire servir indirectement à son avantage.

En effet, il ne pouvait rien tenter du côté de l'Allemagne, où toutes les résistances tombaient devant Charles-Quint; mais les succès mêmes de l'empereur et les questions compliquées qu'il voulait résoudre, ayant du moins l'avantage de le retenir dans ce pays, Henri II entreprit de lui susciter de nouveaux embarras sur un autre point: c'était de s'immiscer dans les troubles de l'Italie, où ce prince pouvait agir sans rompre ouvertement le traité de Crépy, et où il se présentait avec le concours habituel de la Turquie. L'Italie, écrasée par le despotisme des lieutenants de Charles-Quint, éclatait partout contre eux en complots ou en insurrections que provoquaient les souffrances des peuples et l'animosité des partis ou des intérêts hostiles à l'Espagne. La conspiration de Fiesque, à Gênes, avait, comme on l'a vu, signalé le commencement de l'année 1547; elle fut suivie, au mois de mai, de l'insurrection de Naples, encouragée secrètement par l'ambassadeur de France à Rome, M. du Mortier, pendant que M. de Morvilliers, à Venise, s'efforçait toujours d'entraîner la république à rompre sa neutralité en formant une ligue avec la France. Cette ligue devait être soutenue par l'inimitié de plus en plus déclarée de Paul III, qui ne parlait pas moins que d'appeler les Turcs en Italie pour venger son fils, le duc de Parme, assassiné à la suite d'un complot qu'avait organisé le gouverneur espagnol du Milanais. Dans le même temps, l'em-

pereur mettait le comble aux griefs que le pape avait contre lui, en autorisant la saisie de Plaisance sur le Saint-Siége, pour punir Paul III et les Farnèses de leurs intrigues secrètes avec la France.

Henri II, comme pour donner par sa présence une impulsion plus vive à ces mouvements, part de Troyes, le 15 mai 1548, afin de se rendre en Italie. Il venait ostensiblement visiter le Piémont, qui était resté à la France par suite de l'inexécution du traité de Crépy au sujet du Milanais. Arrivé à Turin au milieu de l'été, le roi fait sentir l'action de la France en réunissant le marquisat de Saluces à sa couronne; et pendant qu'il encourage sous main de nouveaux complots à Gênes, à Parme et à Naples, il traite secrètement avec le chef des forces ottomanes dans la Méditerranée : c'était le célèbre Thorgoud ou Dragut qui avait pris alors le rôle qu'on avait vu remplir à Barberousse sous le règne précédent. L'empereur ayant donné l'ordre au prince d'Espagne de se rendre en Italie, l'occasion s'offrait ainsi pour l'amiral turc de l'enlever au passage, de concert avec les galères françaises. La remise de ce voyage laissa la tentative sans exécution; et la révolte de la Guyenne, qui éclata sur ces entrefaites, força Henri II de rentrer en France, où d'autres soins vinrent, pour un temps, faire diversion à ses vues.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE DE JEAN DE MORVILLIERS, AMBASSADEUR DE FRANCE A VENISE (*Suite*)[1].

CONJECTURES SUR LES ARMEMENTS DE LA PORTE. — NOUVELLE POLITIQUE À SUIVRE AVEC LA TURQUIE. — EFFET DE LA BATAILLE DE MULHBERG.

Venise, 14 avril 1547.

Lettre de M. de Morvilliers à Henri II.

Sire, la plus griefve douleur que peut advenir à loyal serviteur, je l'ay receue avec la piteuse nouvelle de la mort du feu roy, avec tous non seulement ses subjectz, mais estrangiers, et furent ces seigneurs merveilleusement contristés, plaignant la chrestienté privée d'un si grand roy, amateur de la paix et repos d'icelle..... Ces seigneurs ont receu lettres de leur baillio, escriptes en Andrinopoly, le xv[e] de

[1] Voir la notice du manuscrit au tome I, pag. 625. La serie de ces documents étant empruntée à des collections suivies, il n'y aura plus lieu dorénavant à indiquer les sources qu'à chaque renouvellement des correspondances.

mars, lesquelles portent que les préparatifs et provisions de guerre nécessaires pour l'armée de terre sont en ordre, les gens de guerre prests à marcher, et ne reste plus que la commodité du G. S. pour ordonner leur partement et faire entendre sa volunté sur le chemin que tiendra ladite armée, dont il n'y a certitude. Ledit s^{gr} estoit encore à la chasse et devoit estre de retour à Andrinopoly le xxe dudict moys de mars pour disposer et ordonner de ses affaires. Quant aux préparatifs de l'armée de mer, ils se continuent. On rabille et arme les gallères, ung grand gallion qui estoit de Barberousse, et quelques aultres vaisseaulx. On a délivré trente mille ducats pour le payement de quelques choses nécessaires aux préparatifs de ladite armée. M. Girard, amb^{r} du roy des Romains, estoit toujours soubz la garde d'un chaoux, et ne parloit-on point à luy. Il a ici couru un bruict que les deux aisnez fils du G. S. avoient faict grand amas de gens l'un contre l'aultre, et s'estoient rencontrés; en laquelle rencontre l'un ou les deux estoient mortz, chose que cesdits s^{grs} tiennent pour non véritable, car estant de telle importance, leur baillo n'eut failly de leur en envoyer advertissement. Ce prince a dict, en présence de l'amb^{r} de l'empereur et de moy, que la seig^{rie} avoit eu advis que sept ou huict mille chevaulx turcqs estoient entrés dedens le païs du roy des Romains; et disoit-on qu'ils venoient droict à Seigne ou Fiumes en Esclavonye, lieux appartenans auxdicts seig^{rs}; depuis ils n'en ont ouy aultres choses, et estime-l'on que ce fust courreurs seulement qui ont estonnez les pauvres gens du païs, la frayeur desquels a faict la chose plus grande qu'elle n'estoit, car le prince, discourant sur ceste nouvelle, avoit dit que, prévoyant que les déprédations que faisoient les Escocques sur les subjectz du G. S. seroient cause d'amener la guerre en Esclavonye, avoit souventesfois admonesté le roy des Romains de ne donner retraicte ausdits Escocques, affin d'écarter toute occasion au G. S. qui depuis cinq ou six ans a, pour raison desdits Escocques, faict infinies plaintes et menaces, desquelles ilz craignent maintenant de voir une pitoyable et calamiteuse exécution.



Venise, 14 et 23 avril 1547 [1].

Lettre de M. de Morvilliers au connétable de Montmorency.

Monsgr, il sera très nécessaire de pourveoir aux affaires de Levant, et advertir Mr d'Aramon comment il se conduyra cy-après, qui n'est chargé de petite difficulté envers ces hommes barbares, corruptibles à toutes mains et sans foy. Prévoyant que ces seigrs, de leur costé, advertiront le G. S. de la mort du roy, que de toute autre part le bruict en sera soudainement à ses oreilles : j'ay dépesché ung brigantin audit sgr d'Aramon, l'advertissant de ladite mort, non pour le publier, mais pour ne s'estonner et tenir les choses en estat avec les meilleurs termes qu'il pourra adviser, attendant autres nouvelles du roy. Je luy ay faict tel advertissement affin que si restoient aucuns des présens entre ses mains, il avisast s'il seroit bon de les retarder. Je crains toutesfois que bien tard il recevra mes lettres, car il a peu arriver à la court du G. S. le ve ou vie de ce mois. L'ambr de l'empereur icy résident et ces srs sont continuellement aux escoutes pour descouvrir si le roy envoyera personne devers le G. S. et enquièrent soigneusement si l'on voudra délaisser ou entretenir ceste amitié, sur quoy je ne vous escripray les discours que l'on en faict, sachant que estes très bien informé de l'utilité et dommage qu'en peult advenir; bien vous diray-je que autres bons serviteurs du roy par deçà ne sont pas d'avis qu'on la doibve rompre tout d'un coup, si ce n'estoit avec grand proffict et seureté des affaires dudict sr, et qu'il ne restât aucune cause de deffiance, car ils estiment, pour le moindre semblant d'entretien que l'on sçauroit faire au Turcq, qu'il déférera toujours plus au roy qu'à nul aultre prince de la chrestienté, tant pource qu'il est le

[1] Le connétable de Montmorency, dont l'exil, sous le dernier règne, avait été causé en partie par ses liaisons suspectes avec le dauphin, rentra au pouvoir à l'avénement de ce prince. Son premier acte fut de changer le ministère, dont il eut la direction pendant tout le règne d'Henri II, et d'instituer pour les affaires extérieures quatre secrétaires d'État qu'on appelait secrétaires des finances. Ils se partagèrent le *département des étrangers*, et J. du Thier, l'un d'eux, eut dans ses attributions l'Italie et le Levant. (Voir, sur cette organisation, l'Histoire des Secrétaires d'État.)



plus esloigné et moins subject à ses injures, que pour les démonstrations d'amityé qu'il a faictes cy-devant au feu roy; et pour ces raisons estans jà les fondemens jettés si avant que l'on peust sans blasme continuer à l'entretenir, et quant bien l'on se vouldroit desporter de toute intelligence, laquelle se doibt dissoudre lentement et sans esclat. Ces sgrs en leur endroict vouldroient bien qu'on délaissast du tout ceste praticque, laquelle, comme il leur semble, empesche la faveur qu'ils ont autrefois eue en ces lieux-là, où on ne tient maintenant grand compte d'eulx, et espéroient, demeurans seuls en intelligence avec le G. S. retrouver ce crédit perdu; et ce leur est une bride qui les retient en quelque crainte. Aucuns particuliers de ceste srie m'ont asseuré n'avoir esté donné aucuns advis par eulx, à quoy je donne d'aultant plus de foy que je suis certain que ces seigrs eussent bien voullu que le G. S. eust mis en exécution les desseings qu'il avoit faict par terre ceste année; et pour ceste cause n'eussent donné advis d'aucune chose qui l'en eust peu destourner si tost que la mort du feu roy. Mais les Raguzois ne faillent jamais de faire entendre par deçà tout ce qu'ils congnoissent qui peult servir à la prospérité des affaires de l'empereur, les eslevant tousjours le plus qu'ils peuvent par tous les advis qu'ils escrivent, et oultre vérité, à son grand advantage et exaltation, à quoy jusques icy j'ay tasché d'obvier, escripvant souvent à Mr d'Aramon pour luy représenter les choses en telle sorte que l'on congnoisse que lesdits Raguzois n'escrivent que suivant leur passion.

Venise, 29 avril et 9 mai 1547.

Lettre de M. de Morvilliers à Henri II.

Sire, suivant le contenu de vostre dernière lettre, je me conduiray envers ces seigneurs sans leur tenir propoz tendant à aulcunes praticques, louant Dieu que vous soyez ferme en ceste bonne résolution[1].

[1] Henri II avait écrit à M. de Morvilliers : « Il ne fault aulcunement presser ceste seigneurie sur le faict de ligue que savez, car je voy bien qu'elle n'a aucune envye d'y entrer, mais au contraire en veult faire son proffit et s'en prévalloir envers l'empereur. Par quoy vous lerrez là les choses en leur entier sans plus rien mectre en avant. » (*Lettre du roi, du 7 avril 1547.*)

Les louables effets de vostre commencement donnent ici à chascun la meilleure et plus heureuse espérance qu'ils puissent avoir. Ces s^grs ont sceu, par lettres d'Andrinopoly, que le G. S. estoit retourné de sa chasse audict lieu; que l'armée de terre estoit en ordre et preste à marcher. Toutesfois ne se parloit encore que ledit G. S. eust pris aucune résolution en ses affaires, et demeuroient les choses en estat, jusques à la venue de l'ambassadeur de France, que l'on attendoit de jour en jour. L'on estimoit que ledict G. S. pourroit bien retourner à Constantinople pour veoir toute sadite armée et lever soy-même les estendars que l'on porte à la guerre quand il y va en personne. Aultres disent avoir lectres que le G. S. ne se trouvera pour ceste année en personne en quelque entreprise qu'il face. Miniati, celuy qui reçoit à Raguse et envoye les pacquets, me mande que les nouvelles de la mort du feu roy estoient venues à la seigneurye de Raguse, laquelle, en toute diligence, les avoit envoyées à la Porte du G. S., lesquelles nouvelles pourroient bien faire changer les desseings de ce costé-là. Les courreurs qui estoient entrés dans le pays du roy des Romains, en la Coruatie et Dalmatye, ont emmené six ou sept mille pouvres personnes prisonnières, et se sont retirés.

Les nouvelles de la victoire de l'empereur contre le duc de Saxe ont merveilleusement estonné ces s^rs, qui d'autre part ont maintenant bien peu d'espérance que le Turc soit pour faire ceste année entreprise de grand effect sur la Hongrie, le voyant si loing de se résoudre et faire marcher ses gens; sur quoy ils font jugement qu'il veult premièrement congnoistre l'estat des affaires de la chrestienté avant que de se mettre aux champs, et, selon ce qu'il congnoistra son advantaige, conduire ou retenir son entreprise, ne faisant cesdits s^grs fondement asseuré, sinon qu'il a son armée preste à marcher, comme bien souvent il a faict semblables préparatifs sans aucune exécution ne tirer oultre. Toutesfois, sire, n'ont cesdits s^grs receu advis de ce costé-là. Ceux qui viennent de Raguse disent qu'il est bruict là que le seig^r se tiendra pour ceste année sur ses gardes sans partir de Constantinople et des environs, estant entré en grande deffiance de sultan Mustapha.

son filz de la première femme, bien voulu et favorisé des janissaires, mais que les Sainjacques de la Bossnia feront pour ledict G. S. la guerre en la Coruacie et pays voysins, qui appartiennent au roy des Romains.

CORRESPONDANCE DE TURQUIE [1].

CIRCONSPECTION DE LA PORTE À L'ÉGARD DE L'AUTRICHE EN PRÉSENCE DES AGRESSIONS DE LA PERSE. — BRUITS RÉPANDUS SUR LA MALADIE ET LA MORT DU ROI. — RÉPONSE DE SOLIMAN II AUX OUVERTURES DE FRANÇOIS I[er].

Andrinople, 4 mai 1547.

Lettre de M. d'Aramon à François I[er].

Sire, mon arrivée a esté agréable à ces seigneurs, tant pour la défiance qu'ils avoient qu'il n'y deust pas revenir ambassadeur de vostre part, que pour avoir eu advis de quelque nouveau traitté d'accord entre vous et l'empereur à leur dommage, qui leur avoit esté donné à entendre par ceux qui avoient à faire leur profit de semblables nouvelles; et le tout si bien fortiffié en leur créance qu'ils estoient en délibération de prendre conclusion avec l'amb[r] de l'empereur, lequel faisoit tous ses efforts pour y parvenir avant mon arrivée, à laquelle, pour s'estre éclaircis des doubtes où ils estoient, s'est tellement interrompue, qu'il est hors d'espérance, non seulement de pouvoir venir

[1] La correspondance des deux premiers ambassadeurs qui occupent le poste du Levant sous Henri II n'existe plus que par les fragments assez étendus qui ont été heureusement conservés par Ribier. Sa collection est, comme on le sait, infiniment plus complète sur le règne de Henri II que sur ceux de François I[er] et de François II, et c'est à ce recueil que je renvoie pour la plupart de ces pièces, dont je ne reproduirai, en extraits ou en notes, que ce qui me paraîtra indispensable à l'exposition des négociations du Levant. Celles-ci étant traitées plus que jamais au point de vue des intérêts de la France en Italie, elles se présentent avec un bien autre avantage dans les trois principales correspondances que Venise nous offre à cette époque; et qui joignent au mérite d'une exposition plus suivie et plus complète, une appréciation supérieure des événements, qu'on doit ici à des esprits doués d'un rare talent d'observation. De plus ces correspondances, dont huit ou dix pièces à peine sont citées dans Ribier, se trouvent, pour tout le reste, totalement inédites.

à son dessein pour le présent, mais d'en rapporter aucune response qui peust donner occasion à son maistre d'y envoyer à l'advenir; ayant esté reserré et renvoyé à Constantinople avec estroite garde, de sorte qu'il peut mal aisément négocier ses affaires, et quand ainsi seroit, j'ay tenu tel moyen, que j'en pense toujours avoir advis; ce qui m'aidera de tant plus à m'opposer à son intention, laquelle ne tendant à autres fins que d'interrompre les desseins du G. S. pour donner temps à l'empereur de faire ses affaires, a tellement poursuivy durant le temps qu'il a esté par deçà, mesmes en corrompant les ministres de ce seig[r] par argent et présents, que j'ay trouvé à mon arrivée le G. S. et ses ministres un peu froids à l'exécution de ce qu'ils m'avoient donné espérance à mon partement. Toutesfois, par les remonstrances et persuasions que je leur ay apportées depuis mon arrivée, je les ay tous remis au premier estat, m'estant efforcé de leur faire entendre combien il importoit pour leur grandeur de suivre ce de quoy ils m'avoient asseuré, ne me restant qu'un seul obstacle pour obtenir l'intention de V. M., qui estoit la crainte qu'ils avoient du sophy. Ayant eu nouvelles qu'il se trouvoit avec L ou LX mille chevaux armés sur les confins de leur païs, et voyant combien le peuple de la Natolie luy est affectionné, ils entrèrent en quelque doute de se résoudre, et entreprendre aucune chose, sans voir ce que faisoit ledit sophy, avec lequel ils espéroient plustost la guerre que la paix; joint aussi quelque petite dissention, survenue depuis peu de jours entre les deux fils aisnez de ce G. S. Pour lesquelles considérations ils demeurèrent suspens et irrésolus jusques à présent, combien qu'ils ne s'en fussent voulus servir d'excuses envers V. M., pour ne pas diminuer leur hautesse et réputation, en attendant seures nouvelles de l'estat du sophy; et j'estois tout certain que, ne leur donnant ledit sophy aucun travail, la personne propre du G. S. estoit pour se mouvoir par terre, ayant tous les apprests d'un camp faict avec tel appareil, et beaucoup plus grand mesme que le G. S. n'a coustume de faire, en y allant : leur ayant fait entendre que V. M., sous ledit prétexte, a donné tel cœur à aucuns princes d'Allemagne, qu'ils ont repris les

armes contre l'empereur pour luy faire la guerre plus forte que jamais, laquelle n'est maintenue que de vostre argent, ce que vous avez fait en espérance que le G. S. eust à faire de son costé tel effort qu'il estoit nécessaire pour la ruine du commun ennemi[1], laquelle me donnoit

[1] Une lettre de Soliman II, qui s'accorde avec ces détails, adressée, comme celle-ci, à François I[er], dont la mort n'était pas encore connue à Constantinople, nous est fournie par un manuscrit de Béthune. Elle répondait sans doute à une lettre du roi relatant les mêmes faits que celle qu'on lit à la fin du tome I, p. 645, adressée à M. de Morvilliers.

« Al più digno principe delli principi, signore delli signori de la lege del Messias Jesu, gran restaurator della christianità, Francesco, per la gratia de Iddio, re di Franza, lequale Dio mantenga con felicità, et facia il suo fine beato. — Per la reception di questo nostro divo et imperial sigillo, noto vi sia che essendo comparso alla nostra sublime Porta l'ambasciator vostro monsignor d'Aramon con le vostre lettere, noi ha significato tutto il stato delli negotii successi fra Carlo et gli Alamani, et come ancora non sono decizze le differentie che sono fra loro. Noi havendo il prefato orator referto tutte le nuove che gli havette comesso et imposto, lequale havemo molto compresi et intese, et come alcuni signori Alamani havevano ultimamente tagliato a pezzi alquanto numero di soldati et fatto prigioni certi altri signori Alamani che favorigevano la parte di Carlo, sì che del tutto restamo molto satisfatti; et per risponder à quelo che, per quanto noi ha significato il predetto ambasciador vostro, sarebbe il vostro desiderio, et conveniente per abassar la grandezza del predetto Carlo, sarette avertito che per esser il tempo et staggion del campeggiare passata a l'hora che gionse il predetto vostro ambasciador a la nostra felice Porta, et il tempo tardo et breve per muovere il nostro campo imperiale et grandissima potentia, et gli lochi et terre del nimico lontane, non è stato a noi in questo al presente conveniente poter satisfar al desiderio delli nostri amici; nè ancora delle bande del mare poter similmente mandar fora una tanta potentia. Nondimanco, per la conservatione delli nostri amici et per il danno delli nostri nimici, per quanto si conviene a la nostra imperial altezza, havemo espedito grossissimo ecersito con valenti nostri signori capitani et con parte delli nostri schiavi et gianizzari verso una provintia nominata Chagabria, laquale è del possesso del disgratiato Ferdinando, ove speramo che sarà fatto grandissimo conquisto et spugnatione de città, terre et castelli, con grandissima royna delli nimici. Et dell'altra parte havemo similmente spedito al beglierbey di Buda gran numero delli nostri valenti famosi signori et capitani in compagnia di molti schiavi, spachi et gianizzari per readunar l'eccersito con il quale gli havemo ordinato che verso delli paesi delli nimici che si trovano più propinchi, debbia spugnar et assediar terre et castelli, et abruggiare et roynare con grandissima strage, et questo per abassar l'inimico d'ogni parte, e sperando che per la gratia del giusto et magno Iddio gli nostri valorozzi eccersiti haveranno molte et gloriose vittorie con grande letitie et riposo delli nostri amici. Et di più, per quanto che

espérance d'une très bonne yssue, pour la crainte que je connus qu'ils avoient qu'à faute de ce faire V. M. demeurast mal satisfaite.

Mais sur ces entrefaites la malice, que de longtemps les Raguzois ont dans leur estomach, ne s'est plus pu celer, de sorte qu'estant bruict, sire, de vostre malladie, ils ont fondé dessus une fausse nouvelle de vostre décez, ayant si bien coloré leur dire, qu'encores que je trouve lettre de Mr de Morvillers qui me donne plustost advis de la convalescence que d'autre danger, je n'ay pourtant sceu si bien rabatre, que cesdits seig^rs^ n'en soient en merveilleux doute : pour lequel, comme je m'aperçois, ils se refroidissent de leurs desseins, et je crois que, jusques à ce qu'ils ayent certitude du contraire, ils soient pour laisser toutes choses. Je ne voy pas que pour ceste année ils puissent exploicter chose qui soit à vostre totale satisfaction, pource que le temps que ce seig^r^ est accoustumé de se mouvoir, allant sa personne en camp, est fort avancé, mesmement que voulant aller du costé de la Hongrie, il leur fault plus de temps à tourner le païs de l'ennemy, que pour le passer par la conqueste qu'ils y ont desjà faicte et font journellement, de sorte qu'en ce cas le plus qu'ils soient pour faire, selon mon advis, sera, outre avoir envoyé sur les confins de l'Hongrie un sanjacque nommé Aulama-Bey, avec XXX ou XL mille chevaulx pour infester et courre ledit païs, envoyer renforts au bassa de Bude de semblables forces, pour commencer aussi l'incursion de l'Austriche à l'endroit du païs de Marquefeld, proche de Vienne, duquel sortent toutes

richiede et comporta l'estaggion, havemo della banda del mare mandato una parte della nostra imperial armata, laqual speramo con l'aggiuto dello altissimo Iddio fara a gli nostri nimici infiniti danni et rovine. Di modo che, per quanto richiede la nostra fede et per quelo se conviene a l'imperial nostra altezza, non restaremo di continuar a rovynar et distrugger gli nimici d'ogni banda per l'advenire et circa la fede et amicitia che regna tra noi, sicome di primo e statta dal imperial nostra altezza ferma et conservata, cossi d'hora avanti et per sempre non è da noi per mancar. Pel il che, per quanto li conviene alla predetta nostra amicitia, ne darete aviso delli negotii et felice successi, acciò che del tutto la nostra altezza sia advertita per far dal canto nostro quela correspondenza per l'avenire che si conviene, sicome da noi e stato usata fin al presente. — Datta ala mitta di la luna de Rhebihul-Hevel nelli anni del propheta 954 in la nostra sedia d'Andrinopoli » (Bethune, ms. 8588.)

les victuailles pour l'entretenement de Vienne, et autres forteresses prochaines, où ledit bassa pourroit conduire quelque artillerie pour l'expugnation des terres qui monstreront deffense. Qui est tout ce qu'ils sont pour faire, ce me semble, du costé de la terre; et quant à l'armée de mer, encores qu'ils m'ayent tenu en espérance de la faire mouvoir à l'endroit que V. M. leur a fait entendre pour estre plus à propos, je ne voy pas que pour ceste année ils ayent bien le moyen de ce faire, pour estre le temps desjà si fort avancé, qu'avant qu'ils aient mis ensemble la chiorme qui doit venir de la Natolie, où il va deux mois et plus, l'occasion s'y passe. Et croy fermement qu'encores que les choses demeurent ceste année ainsi interrompues, qu'ils soient pour faire l'année prochaine de grands efforts par terre et par mer : à quoy je ne faudray les stimuler suivant ce qu'il a pleu à V. M. me faire entendre de vostre intention, ayant, pour ne vous tenir en suspens, dépesché Cottignat, lequel rendra bien au long et par le menu compte de toutes choses, estant très bien instruit pour ce faire, tant pour avoir depuis cinq ou six ans en ses mains partie des affaires que pour avoir fait la pluspart des voyages, et suivy ces s[rs] en leur camp.

Par deux dépesches que je trouvay à Venise, m'en retournant par deçà, il vous pleut me commander que je recherchasse bien particulièrement l'occasion de la venue du comte de Rocquendolfe en ce païs[1], pour vous en donner advis : ce que je n'ay failly de faire le plus diligemment qu'il m'a esté possible, et n'ay trouvé quoi que ce soit, fors qu'ayant quelque différend avec sa femme, elle est esté tellement favorisée de l'empereur contre luy, que n'ayant jamais peu obtenir d'estre ouy en son droict, et luy ayant ledit emp[r] osté la pluspart de son bien, pour favoriser sadite femme, et meu de ce à désespoir, s'est venu rendre à ce seig[r] comme au plus grand ennemy qu'ait iceluy emp[r], en espérant, par son moyen, se pouvoir venger des torts qui luy ont esté faits; n'a cessé depuis sa venue d'en chercher les moyens, n'ayant fait, par ce que j'ay entendu, que bon office envers ces s[rs] de tout ce qui peut toucher le service de V. M., auquel il monstre une bien

[1] Voir sur ce fait le tome I, pag. 629 et 638.

grande affection, en laquelle je mets peine de l'entretenir le plus qu'il m'est possible, pour s'en servir en quelque occasion, ce que connois qu'il fera très volontiers.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE DE VENISE.

SUITES DE LA BATAILLE DE MULHBERG. — MISSION DU BARON DE FUMEIL À LA PORTE, ET SON PASSAGE À VENISE. — SOULÈVEMENT DE NAPLES CONTRE L'EMPEREUR.

Venise, 22 mai 1547.

Lettre de M. de Morvilliers à Henri II.

Sire, les lettres d'Andrinople, venues à ces seig[rs], portent l'arrivée de Mr d'Aramon audict lieu, où il avoit trouvé le G. S., luy avoit baysé la main et celle du premier bassa, faict de grans et beaulx présens qui avoient esté très agréables [1]. Que Oullan-Bassa avoit esté dépesché

[1] Plusieurs fonds donnent sous le titre suivant une relation qui forme une pièce importante de cette ambassade : « Voyage de Mr d'Aramon, ambassadeur pour le roy en Levant, faict de Paris à Constantinople, l'an 1547. Escript par noble homme Jean Chesneau, l'un des secrétaires dudit seigneur ambassadeur. » En voici le début : « Me retrouvant à la cour à Folembray, pres Coussy, au mois de decembre 1546, j'entendis que le roy renvoyoit M. d'Aramon son ambassadeur prez le G. S. à Constantinople, et, désireux de faire tel voyage, je taschay, par moyens que Dieu me donna et de mes amys, d'entrer à son service, lequel m'accepta volontiers et me retint pour l'un de ses secrétaires. »

Chesneau rend compte ainsi de leur réception : « Peu de jours après nostre arrivee a Andrinople, nous eusmes la nouvelle de la mort du roy François premier, dont l'ambassadeur fut fort fasche, parce qu'il n'avoit encore veu ledict G. S. ny faict le présent, et différa jusques à ce que il eût lettres du roy Henry, que ung secrétaire nommé Valenciennes luy apporta. Alors il se délibéra d'aller vers ledict G. S., au palais duquel il fut conduict, luy baisa les mains avec douze de ses gentilhommes, et luy présenta de la part du roy un grand orloge faict à Lyon, où y avoit une fontaine qui tiroit, par l'espace de douze heures, de l'eau qu'on y mettoit, qui estoit un chef-d'œuvre et de haut pris, avec tant de draps d'or et d'argent, thoilles d'Hollandes, veloux, satin et damas de toutes couleurs, et draps d'escarlatte de Pavie, que c'estoit une fort belle chose : et le présent estoit de grand valeur et estime beaucoup. Après il n'y eut bassa ne officier de qualite dudict G. S. a qui ledict ambassadeur ne fit présent, en sorte que nous fusmes les bien venus, puisque nous donnions. Les maistres d'hostel, nous voulans festoyer, preparèrent des tables à leur mode, a sçavoir, mirent des tapis par terre.

par ledit seig^r, son lieutenant général, pour venir faire la guerre en Coruacie, et pour cest effect estoit jà party avec son povoir, accompaigné de v^c janissaires dudict seig^r, et commandement aux sangiacques de la Baussnia d'amener leurs gens et marcher soubz luy en ceste entreprise, en laquelle on estime qu'il mènera XL ou L mille hommes. Quant à la masse entière de l'armée qu'avoit faict lever ledict s^gr, elle demeuroit en estat, et ne s'en parle aultrement. On a faict charger troys ou quatre navires de pouldres, boullets et aultres munitions de guerre que l'on conduict par mer majoure jusques à la bouche du Danube, pour de là estre menez où ordonnera ledict s^gr. Les préparatifs de mer vont refroidissantz, et semble que ledit seig^r n'armera pour ceste année que L gallères pour la garde et seureté de ses mers et pays maritimes. Messire Girard sollicitoit son congé pour s'en retourner vers le roy des Romains, son maistre. Lesdites lettres ne disent qu'il ne soit survenu aulcune cause ou empeschement pour esmouvoir ledict s^gr de ses desseings, que l'on faisoit si grans et eschauffez, il y a deux moys, qu'il ne sembloit rester aulcune chose pour l'exécution d'iceulx, sinon d'attendre la saison, et néantmoings on n'estime pas à présent que les effects soient pour respondre à ce que l'on espéroit. On discourt des causes diversement, et chascun selon sa fantaisye. Aulcuns disent que Me Girard, amb^r du roy des Romains, a gangné quelques-ungs des bassaz et ceulx qui ont crédict envers le s^r, et par ce moyen a faict rompre, sinon tous, au moings une partye des premiers desseings : aultres disent la deffiance et doubte que le s^gr a de son premier filz, sultan Mustafa. Ceste princi-

sur lesquels apportèrent de grands platz, comme bassins plains de viandes bouillies, et rôties à petitz morceaux; du riz, des potages et friteaux de paste, le tout sentant bien la vieille gresse. Nous nous baissasmes à terre pour en taster, mais nous n'y fismes pas grand dommage; aussy qu'il n'y avoit que de l'eau à boire. Parquoy bien tost nous fusmes rassasiez de leur banquet, qui ne nous empescha pas de disner, et fusmes desservis desdictes viandes par certains genissaires et jamoglans, qui les portèrent au milieu de la cour sur l'herbe, où vous ne vistes jamais mieux manger loups affamez que ceux-là mangeoient. » (*Voyages de M. d'Aramon en Turquie*, par J. Chesneau.)

pale cause, adjoustant à cella le succès des affaires de l'empereur en Allemaigne, lequel, par gens attiltrez, en a faict courir aux oreilles du G. S. plus grand qu'il n'est, l'a retenu. Ces causes peuvent bien estre véritables, mais je ne les ay entendues de lieu ne personne dont on puisse avoir entière foy ne fondement pour les croyre encore. Ung homme envoyé par l'amb^r de l'emp^r, résident en ce lieu, avoit apporté à Raguze les nouvelles pour faire courir à la Porte du G. S. que le duc de Saxe estoit prisonnier, son fils mort, et toute son armée deffaicte. Aujourd'hui ou demain doibt icy arriver ung chaoux envoyé par le G. S. devers ceste seig^rie, on ne dict cause pourquoy, sinon que c'est pour accorder quelques confins et limites de pays, qui sont en différend entre ledict seig^r et ceste république.

S. Germain en Laye, 12 mai 1547.

Lettre de Henri II à M. de Morvilliers.

Vous aurez entendu comme l'affaire d'entre l'empereur et le duc de Saxe est succédée et passée avec la misérable perte dudit duc, qui a esté fait prisonnier et son fils tué[1], au moïen de quoy ledit empereur, estimant avoir de présent exécuté son entreprise en la Germanie, et icelle entièrement réduicte à sa discrétion, il pourroit bien tenter quelques autres aventures pour poursuivre la faveur de sa fortune, et, ne voulant de mon cousté estre aucunement prévenu, j'ay si bien pourveu dedans et dehors mon royaulme, que l'on me trouvera de tous coustez préparé, non seulement à me défendre, mais pour offendre qui me viendra rechercher aultrement que en amy; et d'aultant qu'il est bien séant à ung prince nouvellement venu comme moy à la succession d'un tel royaulme rafraîchir les alliances du prédécesseur, aussi nécessaire comme celle du G. S., j'ay advisé d'envoyer par delà le baron de Fumel, gentilhomme de ma chambre, avec telle charge qu'il vous dira.

[1] Voyez le récit de la bataille de Mulhberg, rédigé par l'évêque d'Arras, temoin oculaire, au tome III, pag. 262 des Papiers d'État de Granvelle.

Venise, 27 mai 1547.

Lettres de M. de Morvilliers à Henri II.

Sire, cejourd'huy est arrivé Mr de Fumel, lequel s'est si dextrement comporté jusques icy qu'il n'y a personne qui conjecture aucune chose de luy, sinon qu'il est venu de vostre part pour visiter monseig^r le duc et madame la duchesse de Ferare, et espère qu'il parachèvera le surplus de son voyage en telle seuretté que le désirez, sans qu'il soit besoing de rien descouvrir autrement. Nous avons bien amplement conféré, ledit s^r de Fumel et moy, de toutes choses concernans ladite charge, et luy ay communicqué de ma part tout ce que j'en puis congnoistre pour servir à son instruction. On se peult asseurer que sa venue sera très-agréable au lieu où il va, et que d'icelle le s^r devers lequel vous l'envoyez prendra bien grande fiance; mais pour ceste année ne peult-on espérer grandz effectz. Constamment, sire, la prise du duc de Saxe et l'estat auquel on voit les affaires d'Allemaigne a mis toute l'Italie en grande frayeur, et ces seig^rs autant que nul autre prince ne potentat, car ilz ne ignorent pas où tend l'ambition de l'empereur, mais ilz sont endormiz de si long repoz qu'ilz ne se peuvent réveiller. Toutesfois la nécessité pourra les contraindre d'ouvrir les yeulx, à quoy aidera la réputation en laquelle ils vous ont, qui ne peult estre plus grande, et n'ont autre prince de qui ilz doibvent espérer appuy que de vous; mais ilz craignent que vous fassiez paix assurée avec l'empereur, ce que advenant, ilz seroient rédulctz à sa mercy, car ilz ne sont puissans pour luy résister, et ne sauroient faire ligue où on deust fonder seureté, si vous n'en estes le chef. Du pape il semble qu'ilz n'y aient grande fiance; il est viel et ne joue pas du sien. On a congneu que tous ses desseings ne tendent qu'à croistre et perpétuer sa maison, l'establissement de laquelle est fondé sur le duc Octavio, si prochainement allié de l'empereur, et sa femme fait près du pape tout ce qu'elle peut pour empescher qu'il n'entrepreigne rien au préjudice de l'empereur. On tient ici l'accord de Saxe presque fait.

Venise, 7 juin 1547.

Sire, Valenciennes arriva hier, et a rencontré, comme il vous dira, Mr de Fumeil, lequel, j'espère, parachèvera son voyaige sans aucun destourbier, car il est party d'icy autant secrètement qu'il est possible, et est le brigantin qui le porte en compagnie de six ou sept autres, nombre assez suffisant pour éviter le danger des Uscocques. Le chaoux du G. S. qui est icy depuis huict ou dix jours, envoya hier son drogaman devers moy, pour me prier en son nom d'envoyer l'un de ces jours devers luy mon secrétaire ou quelqu'un des miens en qui j'eusse fiance. C'est chose que les ministres dudit seigr ont accoustumé de faire, quand ils viennent par deçà, et rechercher vos ambassadeurs de leur faire entendre de toutes nouvelles, pour en envoyer advis à leur maistre, en quoy je regarderay de me conduire de sorte que ledit chaoux ne se puisse plaindre d'avoir esté mesprisé de moy, et que d'autre part ces srs ou les ministres de l'empereur ne me puissent justement reprendre d'avoir fait autre office envers luy que licite et honneste. Ces seigrs le font accompagner d'aucuns de leurs gentilhommes, qui ne le laissent point, et rendent compte de tous ceux qui le visitent et parlent à luy, et sy a ledit chaoux un drogaman ragusois desloyal, comme je suis adverty, et qui rapporte tout ce qu'on luy dit, au moyen de quoy je ne fais aucun doute que tout ce qu'il me fera demander, et que je luy feray respondre, ne soit sceu; et de tant plus y aurois-je de regard, car je n'espère pas tirer de luy chose qui pourra apporter utilité à vostre service, si n'est d'entendre vrayement la cause de sa venue, et comment il despartira d'avec ces seigrs; ce que je m'efforceray sçavoir de luy; car on en parle différemment. Aulcuns m'ont asseuré qu'il a charge de leur demander Zare, Zibenique et quelques autres places, comme estans des anciennes appartenances des païs conquis par le G. S. en Hongrie, chose qui n'est pas hors de verisimilitude, car dès longtemps il leur avoit suscité cette querelle que ledit chaoux pourra bien renouveller, quand ce ne seroit

que pour les rendre plus faciles à luy accorder ce qu'il leur demande au surplus, touchant les limites et confins. Mais je n'ay encore pour certain qu'il ait charge de s'arrester sur la querelle desdictes places, que ne seroit de petite importance contre ces seig[rs]; car l'affoiblissement de leurs forces, et diminution de leur grandeur qu'ils ont souffert par la dernière guerre qu'ils entreprirent contre le G. S. leur fait craindre, sur tous inconvénients, d'avoir querelle ne différend avec luy. Vous aurez jà receu advis de l'esmeute advenue à Naples, et l'on estime icy que si il y avoit ung chef pour conduire et maintenir ceste multitude irritée, que non seulement le royaume de Naples, mais la Sicile se révolteroit hors de l'obéissance de l'empereur; car oultre l'indignation que tous les sujets auront conçue pour les insupportables torts et rigueurs desquels on a usé à l'encontre d'eux, les principaulx congnoissent bien que la vengeance de l'emp[r] tombera sur leurs testes, quelques promesses qu'on leur fera. Et d'une part grands et petitz se tiennent asseurez que on leur fera sentir et réparer ceste offense par toutes les charges desquelles il les pourra grever, dont ils sont en désespoir, et jà plusieurs sont résoluz d'habandonner le pays.

JUIN-AOUT[1].

CONCLUSION DE LA TRÊVE ENTRE LA TURQUIE ET L'EMPIRE. — RENVOI DE VELTWICK POUR SA RATIFICATION. — MISSION DE CODIGNAC EN FRANCE ET D'UN AGENT DE LA PORTE À VENISE.

Venise, le 27 juin 1547.

Sire, ceste seig[rie] envoie deux ambassadeurs s'esjouir avec V. M. de son heureulx advénement à la couronne, dont chacun à son endroict conçoit une expectation si grande, qu'on en espère tous les — Lettres de M. de Morvilliers à Henri II.

[1] Dans deux lettres écrites de Constantinople à Henri II, les 15 et 20 juin, M. d'Aramon annonce la conclusion de la trêve avec l'empereur, et indique les motifs qui l'ont fait décider : « Ce seig[r] et ses ministres avoient eu la certitude du trespas du feu roy, que Dieu absolve, et comme n'ayant eu aucun advis de vostre part, sçachant

meilleurs effects. Encores que l'empereur eust pacifié les affaires d'Allemaigne, ilz n'estiment pas qu'il vous commence la guerre légièrement, considérans le peu d'effect qu'ont eu ses entreprises passées

très bien qu'il vous avoit pleu en despartir, ensemble des nouvelles de vostre advénement, à tous les autres princes et potentats, vos amis, estoient entrés en très grand mécontentement et soupçon que V. M. faisant peu d'estime de leur amitié, ne la voulsist plus continuer; de sorte que je craignois que, n'ayant en bref de vos nouvelles, ils fussent pour prendre quelque accord avec l'amb^r de l'empereur et du roy Ferdinand, qui se trouvoit par deçà, joint aussy la venue de l'un des frères du sophy, qui s'estoit venu rendre ces jours passez à ce G. S. avec asseurance de rendre à ce G. S. l'estat et la couronne de son frere entre ses mains; estant en ce mesme temps venu les nouvelles de la victoire de l'empereur en Allemagne, contre le duc de Saxe, et craignant que par ce moyen ledit grand-seigneur le vint molester du costé d'Hongrie, qui le divertist de ladite entreprise du sophy, qui est le plus grand motif qu'il ait, et ne voyant comparoir autrement de vos nouvelles; s'estant du tout mis en opinion que tel retardement fust une espèce de mespris, pour me voulloir continuer leur amitié, se sont résolus de prendre conclusion avec ledit amb^r d'accepter ses offres, qui sont de trente mille ducats par an de tribut, pour le reste de ce que tient le roy Ferdinand du royaume d'Hongrie, et moyennant ce, luy accorder, et à l'empereur semblablement, la paix pour cinq ou six ans, nonobstant ce que j'ay sceu faire et dire pour les en divertir, ce qui n'a sceu avoir tant de force envers eux comme par le passé, pour estre assez informez que je n'avois aucun advis de l'intention de V. M. depuis son advénement. A quoy ne pouvant remédier, il m'a semblé à tout le moins devoir encore pourchasser que ledit accord ne se fist sans vous y comprendre, ce que j'ay tasché par tous moyens, tant pour tenir l'empereur bridé de ne vous courir sus durant ledit temps, qu'aussy pour monstrer que vous, sire, ni vos ministres, ne l'avez en ce empesché, mais plutost aidé à y parvenir. »

Il constate ensuite une nouvelle variation de la Porte : « Ils ont changé aucunement d'opinion, et se sont retirez pour le présent de faire aucune capitulation avec l'amb^r de l'empereur jusques à ce qu'ils sçachent si ledit emp^r approuvera ce qui aura esté promis et accordé par ledit amb^r, luy donnant congé de l'aller faire entendre audit empereur et Ferdinand, et ce avec condition que V. M. et les Vénitiens seront compris audit accord, et que toutes les fois que l'empereur innoveroit aucune chose sur l'un des deux, ledit accord sera rompu, ce qui est tout ce que j'ay peu faire, estant les choses si avant et en tels termes. »

Enfin l'affaire se conclut définitivement : « Ces seig^{rs} ont pris résolution avec l'amb^r de l'empereur et Ferdinand en la mesme forme qu'il vous plaira voir par le double des lettres que le G. S. leur escrit, et acceptant ledit emp^r et Ferdinand telles conditions, l'accord se peut tenir pour ferme, et l'opinion d'un chacun est qu'il l'acceptera, par la démonstration qu'en a faite ledit amb^r, lequel s'est efforcé de la conclure du tout, sans avoir plus à retourner pour cet effet, et aussi d'en

contre vostre royaume, n'ayant les entrées si fortes ne si bien pourveues qu'il les trouvera maintenant; et sy à sa dernière venue estoit le feu roy d'Angleterre et la pluspart d'Allemaigne conjoinctz avec luy, et avoit le feu roy, deux ans entiers précédens, soustenu les fraiz de la guerre. Sur quoy ilz font jugement de l'advantaige que vous auriez à vous deffendre et du peu de proffict et réputation que l'empereur pourroit espérer de vous assaillir. Ilz conjecturent aussi que l'emp^{r}, pour gaigner les cueurs des Allemans et tirer argent d'eulx, leur promectra un concile libre, et que, soubz ce prétexte d'y vouloir induire le pappe, il viendra en Italie, chose qu'ilz auront très agréable, pour jecter un tel host et la guerre hors de leur pays, et le suivront aussi voluntiers, pour l'obstinée malveillance qu'ilz ont contre le siége apostolique. On discourt semblablement que l'emp^{r} tasche à ceste diète de leur faire accorder une ligue contre quelque autre prince ou potentat, retenant et ne voullant restituer chose prétendue estre de l'empire ou des vassaux d'icelluy, comme qu'il soit tenu prendre la protection desdits vassaulx; et que soubz ces deux couvertures du concile et du bien

forclure et n'y comprendre V. M.; leur faisant entendre qu'il a eu advis certain que vous, sire, n'aviez plus délibéré de continuer en leur amitié, et que par ce moyen ils ne se devoient pas soucier de vous y comprendre, et ne voyant comparoir aucunes nouvelles de vous, je n'ay pas eu peu à faire d'y remeddier; toutesfois j'ay usé de telles remonstrances que ledict G. S. a voulu que V. M. y fust nommée comme de ses amis et confédérez, et de plus a voulu avant que de passer plus oultre, pour le doute où je l'ay mis, sçavoir de l'empereur et Ferdinand, s'ils accepteroient semblables conditions, ayant donné à l'amb^{r} délay de trois mois pour entendre responce, espérant que, durant ce temps, l'on pourroit avoir moyen d'interrompre le tout, parce que le plus grand fondement que je trouve qui ait induit le G. S. à entendre audit accord, a esté, combien qu'ils veulent monstrer par semblant le contraire, le respect des choses du sophy et la crainte qu'ils ont que V. M. se sépare d'eux et s'accorde avec l'empereur, lequel, estant au dessus des affaires d'Allemagne, ne leur courust sus : mais se pouvant asseurer de vostre amitié, j'espère qu'ils pourroient facilement changer d'opinion. Il vous plaira donc, sire, me faire venir le plus tost possible entier advis de vostre volonté; et advenant aultrement, que votre bon plaisir soit de me donner moyen de me pouvoir retirer, et plusieurs gentilshommes françois, vos serviteurs et sujets qui sont par deçà, d'aucuns desquels je suis en plus grand peine que ma personne mesme pour les dangers et périls qui sont assez évidens, eu égard aux gens à qui j'ay affaire. » (Ribier, t. II, p. 28.)



commun de l'empire, il amènera ses forces en Italie, lesquelles il employera suivant son ambition. On met l'accord du landsgrave en quelque espérance, et que l'empereur le recepvra avec conditions plus doulces.

Le chaoux du G. S. qui est à Venise, m'ayant faict entendre qu'il avoit grand désir d'estre adverty de moy de vostre prospérité et de l'estat de vos affaires pour à son retour en faire rapport à son maistre, sçachant qu'il ne luy pourroit porter nouvelles plus agréables, je l'ay envoyé visiter, après toutesfoys l'avoir faict entendre à ces s^grs, affin qu'ils n'en conceussent auculne mauvaise opinion. Ledict chaoux s'est porté fort courtoysement envers ceulx que je lui ay mandé, et a uzé des plus gracieulx et honnestes propos qu'il est possible, enquerrant particulièrement de l'estat de toutes choses, sur quoy je les avoys instruit de respondre sur le bon ordre que donnez à vos affaires, fortiffications de vos frontières et provision de ce qui est nécessaire pour la deffense de vostre royaulme et offence de vos ennemys, quand il en sera besoing. Il m'a, de son cousté, faict dire que V. M. pouvoit bien estre asseurée que le G. S. ne vous portera pas moings de respect et d'amityé qu'il le faisoit au feu roy vostre père; que la cause de sa venue vers ces seig^rs estoit pour leur remonstrer qu'ilz uzurpoient plusieurs villaiges et terres qui sont justement du domaine du G. S. et leur faire accorder les bornes des confins pour vuyder ce différend. A son partement m'a faict entendre qu'il s'en alloit sans avoir rien résolu, et ne sçavoit comme le G. S. et ceulx qui gouvernent ses affaires se contenteroient. Que ces s^grs luy avoient promis d'envoyer promptement amb^r sur les lieux pour satisfaire ledict seig^r de ce qu'il leur demandoit, chose qui s'accorde à tout ce que j'en ay peu descouvrir d'ailleurs; qui est que ledict chaoux vouloit asseoir les bornes des pays de son maistre tout auprès des portes de Zare, d'ung cousté, et aussi joignant autres places fortes que ces s^grs ont en ces pays-là, leur lever plusieurs villaiges voisins, la perte desquels, oultre l'intérest du revenu, leur reviendroit à trop grand dommaige et conséquence, car lesdites places demeureroient sans territoire, dénuées de tout l'ayde et secours de vivres qui leur viennent desdicts

villaiges, davantaige qu'ils ne pourroient plus sortir des portes qu'ils ne marchassent sur le pays du G. S., duquel ilz ont crainte qu'il ne veuille faire édiffier des forteresses joignant les leurs, pour les tenir en subjection ou entreprendre pis. Pour ces causes, voyans qu'ils ne peuvent rien résoudre avec cestuy-cy qu'à leur grand désavantaige, ils l'ont entretenu de caresses et faict envers luy ce que leur estoit possible pour l'envoyer content, au moings pour luy clore la bouche qu'il ne face mauvais rapport. Au demeurant, ilz ont esleu ung de leurs gentilshommes pour aller sur les lieux et mettre fin au négoce, comme ils disent; mais on pense que leur intention est de l'entretenir en longueur; et cependant tascher de gaigner les bassas et autres qui ont authorité auprès dudict s^gr pour les tirer à leur faveur, et pacifier ceste affaire ou la terminer à leur advantaige.

Venise, 30 juillet 1547.

Sire, Mr Girard estoit party de Constantinople, et on l'avoit rencontré s'en allant par la voie de Hongrie à bien grandes journées, ne faisant doubte pour ceste cause qu'il ne soyt dès ceste heure arrivé vers le roy des Romains, et se hastera de tant plus que le terme qu'on luy a donné pour retourner est assez brief et jà tant advancé qu'il n'en reste plus, sinon ce qui est nécessaire pour envoyer à vos ministres en toute dilligence instruction de vostre volunté sur ce qu'ils ont à traicter en cest affaire. Et sera très requis que celuy que vous y enverrez soit advisé pour se conduire par les chemins; car encore que de mon temps je n'aye apperceu qu'on ait mis aguets pour surprendre ou mal faire à vos serviteurs allant par delà, la conséquence de cest affaire et le préjudice qu'y pourroit apporter ung seul retardement qui empeschast que vos ministres ne feussent advertys à temps, admonestent de craindre tous les dangers que peuvent advenir. Aulcuns estiment que l'empereur ne fera difficulté de ratiffier le traité commencé par le s^r Girard selon la volonté du G. S. affin de prouver en apparence le désir qu'il a toujours simulé d'avoir au repos de la

chrestienté, pour lequel il faindra, en accordant ledict traitté, en mectre en arrière ses particuliers intérests; et toutesfois n'y estans vos alliez compris, mesmement ceulx contre lesquels on voyt que tendent ses desseings, les occasions de faire la guerre luy demeurant entières, et de tant plus advantageusement pour luy que, soubz l'asseurance que prendra le G. S. par le moyen de ce traitté, il emploiroit ses forces l'année prochaine à l'entreprise du sophy. Et suffira à l'empereur de l'avoir mis en la guerre de ce costé-là, sçachant que, icelle commencée, le G. S. ne pourra ny ne vouldra s'en retirer sans faire exploict, à quoy il est requis du temps, et ainsi ladite guerre peult à l'estat dudit s[r] amener beaucoup d'inconvéniens qui embrouilleront de plus en plus ses affaires et asseureront l'empereur de luy.

1547.

Lettre de Henri II à M. de Morvilliers.

Monsieur de Morvillers, je renvoye présentement le s[r] de Cottignac au lieu de là où il estoit venu n'a pas long temps, et fais amplement sçavoir à celluy que j'ay par delà ce qu'il a à faire, non-seulement pour continuer et entretenir les choses en l'estat qu'elles ont esté par cy-devant, du vivant du feu roy, mon seigneur et père, mais dadvantage les estreindre et presser plus vivement que jamais pour la sayson prochaine, ainsy que vous dira succinctement ledict s[r] de Cottignac, car tout cela ne gist que en ung seul poinct; et doresnavant, suivant vostre advis, ne fauldray de tenir au lieu qui est entre deux, ung personnaige dilligent et fidelle pour l'adresse des pacquets d'une part et d'aultre, en telle seureté et dilligence qu'il sera requis pour la commodité de la négociation de ce costé-là. Au regard de ce que l'on dict par delà de l'Anglois et de moy, il fault que vous entendiez que nous sommes tous les jours à regarder d'assurer et establir d'une part et d'aultre les choses qui estoient demourées ambiguës et assez mal digérez par les derniers traictez. Et espère bien, veu les honnestes et gratieux propoz que l'on me tient, qu'il n'y aura riens que bien de ce costé-là; sy est-ce que je me veulx fier à moy-mesmes et aux

effectz clairs et évidens que je verray. Quant à ce que vous me faites sçavoir aussi des discours que l'on faict sur la dépesche du gentilhomme qui est allé puis naguères de ma part devers l'empereur, je vous diray ce qu'il en est. Il y a quelque temps que ledit empereur m'envoya le s^r d'Umbercourt son parent, tant pour se condolloir avec moy du trespas de feu mondit s^r et père que aussi pour par ung mesme moyen se congratuler de mon nouvel advénement à la couronne, me tenant là-dessus et sur la continuation et persévérance de l'amytié d'entre nous les plus honnestes propoz qu'il estoit possible[1], et voyant qu'il ne failloit pas demourer en si beau chemin pour ne desdaigner telz offices qui doibvent estre réciproques entre les princes, je luy envoyay le s^r Dandelot, gentilhomme de ma chambre, pour faire les remercymens en tel cas requis, et luy porter parolles correspondantes à celles que j'avoye eues de luy par ledit s^r d'Umbercourt. Sur quoy il m'a faict, par ledit s^r Dandelot, qui est de retour devers moy, la plus gratieuse response dont il s'est peu adviser, ayant receu iceluy s^r Dandelot avec tant de caresses et favorables démonstrations qu'il n'est possible de plus, et pense que, comme l'eust voullu particullièrement sonder et faire descouvrir sur les poinctz que l'on faict bruyt à Venize avoir esté concludz entre nous deux, il ne se fust pas fait tirer l'oreille, mais peut-estre s'y fust disposé. Mais je ne me haste pas voluntiers en tels affaires d'importance, et voudrois bien prendre sur ce le conseil de mes amys, lesquelz seront tousjours participanz aux finz de mon intention. Il est vray que la seig^rie, vivant comme elle fait en diffidence de tout le monde et de soy-mesmes, ne fauldra pas d'avoir des crainctes infinies : mais il fault que maintenant elle lève

[1] L'empereur, dans une lettre à son ambassadeur à Rome, s'exprimait ainsi sur le caractère du nouveau roi : « Di questo nuovo re S. M^tà n'ha buonissimo nome, et crede ch' abbia à esser huomo da facende molto più che non è stato il padre, et ha da sapere S. B^ne che questo ne sarà maggior nimico à l'uno et l'altro di loro, che non è stato suo padre, et se'l padre tirava il Turco per li capelli à danni loro, questo re lo tirarà per li capelli, per le mani et per li piedi; perchè vorrà, in questo suo principio, per acquistare nome et riputatione, far ogni sforzo di far sue imprese con più speranza di vincere, che timor di perdere. » (Ribier, t. II, p. 2.)



le masque, et qu'elle conclue promptement en l'affaire de la ligue deffensive que je luy ai dernièrement faict ouvrir par vous.

Venise, 11 aoust 1547.

Lettre de M. de Morvilliers à Henri II.

Sire, le premier de ce mois, Cottignac arriva en ce lieu si à propos, que à sa venue il trouva sept brigantins prêts à partir, en l'un desquels il s'embarqua, et feirent voylles le soyr dudict jour, faisant compte, pour la sayson en laquelle nous sommes, qu'il sera à Constantinople dedans la fin de ce moys. Il fera toute dilligence possible pour accélérer son voyage, et de tant plus qu'il a congneu, pour ce que je luy ay communiqué, son advancement estre très nécessaire pour le bien de vostre service, estimant que sa venue confirmera grandement la seureté que le s^gr et ses ministres ont déjà prise de vostre amityé, par ce que leur aura dict M. de Fumeil, et rendra les moyens plus facilles à rompre les praticques de Me Girard, ou que pour le moings rien ne se conclura sans comprendre vos alliez et confédérez. A quoy je m'asseure que M^rs d'Aramon et Fumeil auront jà employé toute leur industrie et travail, et d'abondant leur recordera ledit Cottignac que ne pouvez ny ne voulez laisser vos amys en arrière. Je n'ay rien peu tirer de ces s^rs que parolles générales et gratieuses sur le propoz de la ligue défensive sur laquelle M. du Mortier m'escript en ces termes : « S. S. veult espérer qu'enfin la raison persuadera ces s^rs d'entrer en jeu, et y promect de sa part tout office. » Le voisinage et confinité de ces estats, du pape, de ces seigneurs et du duc de Plaisance rend leurs intérestz et dangiers conjoinctz, et peuvent S. S. et ledit duc leur faire des offres, comme de faire lever une armée en Italie pour la deffense commune, et faire tenir sur leurs terres, sans charger l'estat de cesdits s^rs, car ilz veulent toucher au doy et à l'œil leur advantaige et seureté, davant que de se déclarer.

Venise, 19 et 29 août 1547.

Sire, ces seigneurs ont receu lettres de leur ambassadeur résidant

près de l'empereur, dattées du VIe de ce moys, contenant qu'il accepte la trefve soubz les conditions que le G. S. la luy veult accorder, et n'a démonstrè voulloir faire aulcunes difficultés sur la rattiffication d'icelle, mais a déclaré qu'il avoit très agréable que V. M. et ceste seig^{rie} y fussent compris, désirant la paix et repoz universel de la chrestienté; que Me Girard retourne portant la rattiffication, et les particuliers advis conforment à cela. Arrivé icy mallade, depuis sa venue Me Guillaume l'Horloger n'est point amandé; je l'ay admonesté de vous envoyer ses dépesches. Il vous a escript de la bonne volunté du G. S. que; quant ores le G. S. feroit, l'année qui vient, entreprise contre le sophy, néantmoings, si la trefve avec l'empereur ne sortoit effect, ledict s^{gr} pourroit envoyer une aultre armée soubz la conduicte de quelque bassa ou beglierbey courir sus au roy des Romains. Mais il n'est pas vraisemblable qu'en mesme temps ledict s^{gr} voulsist faire la guerre contre deux si puissants princes, et n'a-on jamais veu que ses armées, où il n'a esté en personne, ayent faict grand exploict par terre. Et sy estime l'on icy que la volunté qu'il a de tourner toutes ses forces contre le sophy l'induit à faire ceste trefve, et que pour ceste cause bien voluntiers il l'accordera soubz les conditions envoyées à l'empereur. Me Guillaume dict oultre que Rostan-Bassa et Janus-Bey avoient jà tousché grand argent en don, pour avoir moyenné l'accord d'icelle trefve, et en espéroient beaucoup davantage au retour de maistre Girard.

Messire Guillaume l'Horloger, dont il sembloit que la malladie allast en diminuant, tout soudain empira et en ung moment trépassa. Depuys la dépesche envoyée, trouvant icelluy messire Guillaume en bonne disposition par deux ou troys foys, je le mis en propos sur le faict de sa charge, dont il ne me respondit, sinon en termes généraulx, que c'estoit pour faire entendre à V. M. le bon office que avoit faict Mr de Fumeil, comme il avoit esté bien veu du G. S. que Rostan, premier bassa, s'estoit monstré grandement contraire à vos affaires; que le capiaga, qui estoit personne honneste et en bonne grace du G.S . les favorisoit tant qu'il luy estoit possible; qu'il le falloit en-

tretenir sur tout aultre, tant pour ce qu'il est enclin à V. M. qu'advenant la mort ou mutation de Rostan, ledict capiaga tiendra son lieu. Que les ministres du G. S. estoient gens qu'il failloit gangner avec dons et présens, et estoit nécessaire que V. M. feist despence, voullant conduyre quelques praticques à son advantaige de ce costé-là. Ces s[rs], qui avoient eu advis que l'empereur avoit, sans aulcune difficulté, ratiffié le traitté de la trefve porté par M[e] Gerard, depuis ont receu ung aultre, par lequel il semble qu'il n'ait pas absolument rattiffié l'article faisant mention de V. M., mais qu'il y veult adjouster quelques conditions. De cela, s'il est véritable, plusieurs font jugement que ladite trefve ne sortira effect. Les lettres de Flandres font la guerre ouverte entre vous et le roy d'Angleterre, et dit-on que vous envoyez les lansquenetz qui estoient en Champaigne avec aultres gens de pied et quelque nombre de gendarmes devant Boulongne.

SEPTEMBRE-DÉCEMBRE.

MISSION DE M. D'HUYSON POUR ENGAGER LA PORTE À UNE CAMPAGNE CONTRE L'EMPEREUR. — ASSASSINAT DU DUC DE PARME ET DE PLAISANCE. — ÉVÉNEMENTS DE LA PERSE QUI DISPOSENT LA PORTE À LA GUERRE.

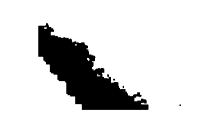
Venise, 19 septembre 1547 [1].

Lettre collective de MM. d'Huyson et de Morvilliers.

Sire, moy d'Huyson arrivay en ce lieu mercredy VII de ce moys, après disner, et ne m'a esté possible plus tost, pource que ayant faict mon voiaige par les Suisses, suyvant mes instructions, je n'ay trouvé chevaux depuys Solleure qu'avec grande difficulté, et telle qu'il ne

[1] M d'Huyson venait d'être expédié par Henri II à la Porte avec des lettres pour le sultan et M. d'Aramon, et des instructions ayant pour but ostensible d'adhérer à la trêve, et pour but secret et éventuel de proposer une ligue contre l'empereur. Il est d'abord accrédité en ces termes : « Nous envoyons devers V. H. nostre amé et féal pannetier ordinaire, le sieur d'Huyson, pour luy dire et faire entendre aucunes choses touchant la parfaite et sincère amitié qui est entre nous, avec quelques autres points d'importance dont nous vous prions le vouloir croire, etc. »

Les instructions du roi rappellent, dans les mêmes termes que les dépêches précédentes, l'objet de la trêve et les circonstances qui l'ont fait conclure à la Porte. « Le s[r] d'Huyson s'en ira par l'Allemagne à Venise, après quoy, sans faire aucun



m'a esté possible faire dilligence. Oultre cella j'ay esté contrainct, pour ma seureté, de prolonger mon chemin par Espruch et laisser celluy de la Broline, qui est l'ordinayre et beaucoup plus court, pour ce que, de ce cousté-là, il y avoit sur les passaiges sept ou huict vingt

bruict, ny semblant qu'il passe outre pour avancer son voyage vers Constantinople, ou la part que sera la cour du G. S., le sieur d'Huyson se retirera à la Porte dudit G. S. et luy présentera ses lettres de créance sur luy que le roy luy écrit, et luy dira qu'ayant cedit s[r] entendu que, combien que depuis son advénement à la couronne il n'eust eu aucune nouvelle de S. M. en recordation de la parfaite amitié qui estoit entre S. H. et le feu roy, et sans que ledit s[r] luy eust donné aucune occasion de la continuer envers moy, il a démonstré par effet en quel degré d'affection il me tient, me comprenant avec luy au traité de paix qu'il a fait et accordé avec l'empereur et le roy des Romains, et avec termes si exprès qu'iceluy s[r] roy connoist qu'il entend le faire jouir du bénéfice de ladite paix, comme luy-mesme, et tout ainsi que s'il estoit contrahant: et pour ce que le roy de sa part a plusieurs princes qui sont en confédération avec luy, sur lesquels ledit empereur pourroit par cy-après faire entreprise et leur courir sus, ledit sieur roy sera contraint d'entendre à leur défense, qui seroit en le faisant rendre inutille tout ce qu'a voulu faire et procurer ledit G. S., lequel sera content qu'avec ledit sieur roy ses amis et alliez soient compris en termes généraux, et spécialement les treize cantons des ligues des Suisses, et les deux de la ligue grise, etc. Et voylà quant au premier point.

« Mais s'il se voit qu'à faute d'avoir rapporté la rattification desdits empereur et roy des Romains en la forme et au temps que l'a demandé ledit G. S., ou bien que à l'occasion des dépesches portées par ledit Fumeil et Cottignac, avec l'artifice que ledit d'Aramon y aura peu adjouster, le négoce de ladite paix ait esté ou soit en termes de rupture, ledit sieur d'Huison parlera autre langage. Il dira au G. S. que tout ce qu'ont fait lesdits empereur et roy des Romains envers luy n'a esté, sinon pour gaigner temps et faire leur profit aux despens de leurs voisins mes alliez; que sous l'asseurance que pourroit prendre iceluy G. S. dudit traité de paix, il emploiyera toutes ses forces l'année prochaine à l'entreprise du sophy, et semble audit empereur avoir gaigné une assurance pour parachever ses affaires en Allemagne, là où il ne fait pas pourtant tout ce qu'il veut; car petit à petit les cœurs des hommes se ressuscitent. Davantage il pense qu'estant l'Italie effrayée et intimidée de sa prospérité, elle se prostituera entre ses bras et à discrétion, combien qu'il y ait des princes lesquels sont après à se joindre ensemble pour donner obstacle à ses entreprises; sans parler qu'il a le royaume de Naples et aucuns endroits de la Sicile tellement émeus et bandés contre luy qu'ils ne demandent sinon qu'à trouver nouveau roy qui prenne leur protection en main. Par quoy, si ledit G. S. vouloit, comme il avoit conclu auparavant le trespas du feu roy, faire l'année prochaine l'entreprise qu'il devoit faire cette-cy, il en pourroit bien tirer autant d'utilité que de ce qu'il pour-

chevaulx légers de don Ferrant. Hyer, qui estoit la feste Nostre-Dame, la seig[rie] ne s'assembla poinct; et pour ceste cause emploiasmes tout le jour à communicquer par ensemble, tant sur le contenu de mes instructions que sur les propos que j'avoye à dire à ces s[grs] pour donner plus juste raison et coulleur à ma charge envers eulx. Cejourd'huy matin nous les avons esté saluer en leur collége, et après leur avoir presenté vos lettres, je leur ay exposé bien amplement ce que portoit ma créance, qu'ils ont eue très agréable; et n'est possible de faire plus grande démonstration d'honneur, d'observance et affèction

roit faire contre le sophy : et là-dessus ledit sieur d'Huison poura dextrement entendre sa délibération et conception, le temps qu'il sera prest, quelles forces il aura, pour de tout advertir le roy, afin qu'il ne demeure point en arrière pour ne faillir a l'office d'amy à l'endroit dudit G. S.; car, Dieu mercy, il est aussi bien ou mieux sur ses pieds que nul de ses prédécesseurs, ayant sa gendarmerie aussy belle et mieux payee qu'elle ne fut oncques, et jusques au nombre de 14 à 15 mille lansquenets sur ses frontières de Champagne et Picardie, avec 17 mille Suisses tous apprestez, sans compter les légions de gens de pied de ses pais et provinces, etc. Et s'il est bien sur la terre, il ne sera pas plus mal sur la mer; car du costé du Levant il fait faire jusques à XL petites galères, outre les autres qu'il avoit là et en la mer du Levant, qui sont telles forces dignes d'estre offertes pour l'aide et faveur d'un tel prince qu'est ledit G. S.; et fera ledit sieur d'Huyson pour le faict de sa charge, par l'advis et conseil dudit sieur d'Aramon et de Fumeil, qui assisteront à son audience »

Enfin, une lettre adressée par le roi à M d'Aramon, à la suite des precédentes, excuse d'abord son mauvais succes : « Encores que ce ne soit selon mon intention, si est-ce que je ne veux en cela vous donner aucun blasme ny coulpe. » Henri II revient ensuite sur les vues de l'empereur : « L'extrême ambition qui le nourrit luy promet l'impossible, et n'auroit pas assez de la monarchie universelle s'il y pouvoit parvenir. Au moyen de quoy l'on ne se peut jamais asseurer avec luy, et il faut que le G. S. sçache que quand le traité de la paix ou de la trêve que ledit empereur pourchasse seroit accordé et juré avec luy, qu'il ne laisseroit pas sous main, soit par le moyen du sophy ou avec le fils d'iceluy G. S., de remuer mesnage et brouiller les cartes. J'ay trouvé merveilleusement bonnes les raisons que vous avez mises en avant à ces s[rs] de delà, pour leur oster le soubçon et la défiance où ils étoient entrez contre moy à cause de ce qu'ils n'avoient point de mes nouvelles, ce qu'ils n'ont deu trouver estrange : car considérant le temps du trépas de feu mondit S[r] père, et la longueur du chemin qu'il y a d'ici là où vous estes, ils trouveront que le baron de Fumeil n'eust sceu estre dépesché plutost, et est l'un des premiers de ceux que j'ay fait partir pour aller visiter de ma part les princes mes alliez. » (Ribier, t. II, p. 43-47.)



estoit preste et en ordre, mais elle n'avoit encore commandement de marcher : que l'on attendoit, davant la fin de ce mois, le retour de Me Girard. On tient pour assuré que le prince d'Espaigne vient en Italie et arrivera à Gennes davant ung mois. Ces srs sont advertis par lettres d'Auguste que la ligue est accordée entre l'empereur et les princes d'Allemaigne, qui sont nouveaux admonestemens pour les ramener à santé.

Venise, 14 novembre 1547.

Sire, les remises de ces srs font dire qu'elles vous induiront à assurer vos affaires avec l'empereur, ce que advenant il n'auroit plus de difficulté de s'empatronir de toute l'Italie; que les roynes Léonore et de Hongrie menoient entre elles secrettement la conduicte de cette praticque, pour le désir qu'elles ont de veoir vous et l'empereur amis. Quant à la difficulté qu'ont toujours faits cesdits srs d'entrer en ligue pour la vieillesse du pape, S. S. voulant remédier à cest inconvénient, fera prochainement une grande création des siens, et advenant son décès, ceulx qu'il aura créez, les cardinaux françoys joinctz avec les Vénitiens et aux Italiens, jà enclins et affectionnés à ceste part, passeront du nombre le surplus et feront ung pape à leur dévotion, qui vouldra aussi estroictement garder les conditions de la ligue que feroye cestuy-cy mesme. Les lettres de Constantinople contiennent en substance le retour du secrétaire qui a apporté la ratiffication de l'empereur et du roy des Romains, et ne portent pas que le G. S. eust accepté de sa part ladite trefve, mais ces sgrs tenoient ycelle trefve entièrement résolue. Le G. S. alloit souvent à l'esbat, et se promenoit à cheval avec le frère du sophy, devisant secrettement avec luy. On faict grands préparatifs de toutes choses pour l'entreprise de Perse, à laquelle chascun estime que le sgr ira en personne. On avoit là eu nouvelles que ledit sophy avoit assiégé une place dedans laquelle estoit la mère de son frère, qui ne luy est que frère de père; et disoient aulcuns qu'il avoit pris ladite place. Le comte de Rocquen-

immortelle guerre, désirant bien obvier à si grand inconvénient, s'estoit incontinant mis en chemin vers ledit Plaisance, à l'instance et pryère des principaulx de la ville, où estant arrivé l'avoit du consentement des gentilzhommes et citoyens d'icelle, réduicte à l'obéissance de l'empereur, soubz les condicions entre eulx accordées, dont il s'asseuroit que ces s[rs] recepvroient singulier plaisir de tant que leur estat ne peult avoir voisin plus amy ne bienveillant que l'empereur. Ces s[rs] n'ont pas eu ceste harengue si agréable qu'ilz ont monstré semblant, car il ne povoit advenir mutation en Italie hors de leur estat, dont ils peussent estre plus estonnez et desplaisans, ne ignorant pas qu'ilz maintiennent leur domination en toutes leurs villes de terre ferme plus par leur vigilance que par la fidélité de leurs subjects. Aulcuns rapportent que le gentilhomme avoit dit que don Ferrand, adverty des menées que l'on faisoit pour mectre l'estat de Plaisance ès mains de V. M., avoit voulu par ce qu'il avoit fait obvier aux troubles d'Italie [1].

Venise, 12 et 20 octobre 1547.

Lettres de M. de Morvilliers à Henri II.

Sire, ces s[rs] ont fait Mess[re] Stephano Tiepolo proveditor de terre ferme, magistrat qu'ilz n'ont accoustumé de créer sinon en urgente nécessité et temps de dangers imminens. S. S. travaille, par tous les moyens, à esmouvoir les voluntez de ces s[rs], lesquelz traittent leurs affaires si secrettement que l'on n'en peult juger que par extérieures démonstrations. On a receu icy nouvelle que le duc Octavio et don Ferrand faisoient trefve et qu'il estoit pour aller vers l'empereur, avec la bonne grâce duquel il vouloit pacifier les affaires de S. S. et les siennes : chose qui divertiroit d'autant plus ces s[rs] de se joindre avec le pappe. L'on tenoit pour certain, à la Porte du G. S., que le sophy avoit faict estrangler la femme de son frère, et que l'armée dudict s[r]

[1] Voir dans Ribier, t. II, p. 67, les détails curieux de la mort du duc de Plaisance, et de la conspiration dont il fut victime, rapportés dans la lettre écrite au roi par le prince de Melphi, gouverneur du Piémont pour la France.

estoit preste et en ordre, mais elle n'avoit encore commandement de marcher : que l'on attendoit, davant la fin de ce mois, le retour de Me Girard. On tient pour assuré que le prince d'Espaigne vient en Italie et arrivera à Gennes davant ung mois. Ces s^{rs} sont advertis par lettres d'Auguste que la ligue est accordée entre l'empereur et les princes d'Allemaigne, qui sont nouveaux admonestemens pour les ramener à santé.

Venise, 14 novembre 1547.

Sire, les remises de ces s^{rs} font dire qu'elles vous induiront à assurer vos affaires avec l'empereur, ce que advenant il n'auroit plus de difficulté de s'empatronir de toute l'Italie; que les roynes Léonore et de Hongrie menoient entre elles secrettement la conduicte de cette praticque, pour le désir qu'elles ont de veoir vous et l'empereur amis. Quant à la difficulté qu'ont toujours faits cesdits s^{rs} d'entrer en ligue pour la vieillesse du pape, S. S. voulant remédier à cest inconvénient, fera prochainement une grande création des siens, et advenant son décès, ceulx qu'il aura créez, les cardinaux françoys joinctz avec les Vénitiens et aux Italiens, jà enclins et affectionnés à ceste part, passeront du nombre le surplus et feront ung pape à leur dévotion, qui vouldra aussi estroictement garder les conditions de la ligue que feroye cestuy-cy mesme. Les lettres de Constantinople contiennent en substance le retour du secrétaire qui a apporté la ratiffication de l'empereur et du roy des Romains, et ne portent pas que le G. S. eust accepté de sa part ladite trefve, mais ces s^{grs} tenoient ycelle trefve entièrement résolue. Le G. S. alloit souvent à l'esbat, et se promenoit à cheval avec le frère du sophy, devisant secrettement avec luy. On faict grands préparatifs de toutes choses pour l'entreprise de Perse, à laquelle chascun estime que le s^{gr} ira en personne. On avoit là eu nouvelles que ledit sophy avoit assiégé une place dedans laquelle estoit la mère de son frère, qui ne luy est que frère de père; et disoient aulcuns qu'il avoit pris ladite place. Le comte de Rocquen-

dolphe s'en est fouy sur une frégate, et l'a-on faict poursuyvre, mais il n'a esté rencontré. Depuis on a sceu qu'il a esté pris des corsayres, qui l'ont mis entre les mains de Sala-Reys, et va estre envoyé à Constantinople[1]. Le roy d'Alger a envoyé vers le G. S. luy demander dix gallères qu'il offre payer content, et estime l'on qu'il les aura. Ledict s^gr faict aussy armer dix gallères et quelques vaisseaulx pour la garde de ses ports de mer.

[1] L'aventure du comte de Roquendolf fait l'objet de plusieurs rapports diplomatiques, et M. d'Aramon, dans une lettre du 28 février 1548, en rend compte ainsi au connétable de Montmorency : « Vous aurez entendu la venue par deçà du s^r comte de Roquendolf au service du G. S., ayant abandonné celuy de l'empereur pour quelque tort qui luy avoit esté fait, lequel estant pressé tous les jours de se faire Turc, contre la promesse qui luy avoit esté faicte à son arrivée, voyant aussi qu'ils ne se délibéroient point de se servir de luy ès occasions pour lesquelles il estoit venu par deçà, et qu'il ne pouvoit sans danger demander licence pour se retirer, délibéra de s'en aller sans congé, ayant auparavant communiqué à M. de Fumeil et à moy son dessein, comme pour s'en aller devers le roy luy offrir son service. Et pour ce que depuis il fut pris par les corsaires et ramené icy à la Porte en très grand danger d'estre fait turc ou de perdre la vie, pour ne laisser un personnage de telle qualité en si grand danger, je pris la hardiesse de requérir sa vie et sa délivrance au G. S. de la part du roy, pensant qu'il ne luy déplairoit pas que son nom et faveur eussent préservé ledit s^r comte de ce danger. Et ayant ledit G. S. accordé sa délivrance à la requeste du roy, après luy avoir ordonné de l'aller remercier, je luy ay bien voulu donner le moyen de ce faire, ce qui n'a en rien diminué la réputation du roy pour la concurrence que m'a fait au contraire l'amb^r qui est ici de la part de Ferdinand. » (Ribier, t. II, p. 124.)

Chesneau donne sur lui des détails qui font supposer que la cour de France voulait tirer parti de cette désertion. « Sur ces entrefaictes advint la fuitte du comte de Roquindolf, qui s'estoit retiré vers le grand Turq, et, avoit environ un an, s'estoit rendu son esclave, espérant, par ce moyen, se vanger du tort et honte que luy avoit faict l'empereur Charles-Quint : mais la chose ne luy advint pas comme il s'estoit proposé, car il n'eut pas le traictement, l'entrée, ni le crédit près ledict grand Turq qu'il espéroit d'avoir, et ne laissa de consommer et dispenser tout l'argent qu'il y avoit porté, tant en présentz que en grandeur de maison qu'il y tenoit, et s'estoit desnué en peu de temps de tous moyens, n'y pouvant plus vivre, ne s'entretenir de deux ducatz qu'il avoit par jour dudict grand Turq; mais que s'il estoit Turq, ledit G. S. le feroit l'un de ses grands capitaines, voire plus grand que n'avoit esté Loys Gritty, filz bastard du duc de Venise, et que autrement ledict G. S. ne se pouvoit asseurer de luy, ne luy bailler aucune charge. Or se voyant d'un costé ainsy ledit comte travaillé de l'esprit, et de l'autre

Venise, 2 décembre 1547.

Sire, estant adverty par le rapport de plusieurs que les dernières lettres qu'on a eues icy de Constantinople sept ou huit jours avant la venue du s^r de Cotignac avoient mis ces s^grs en opinion que la conclusion de la trêve estoit passée selon l'intention et au grand advantaige de l'empereur, j'estimay leur debvoir lever ceste oppinion mal conceue, leur faisant entendre la vérité des choses; me semblant aussi, ne leur communiquant rien de ce que portoit ledict Cotignac, le passaige duquel ils sçavoient bien, que ma taciturnyté confirmeroit ce

qu'il ne pouvoit espérer aucun advancement en ce pays-là, se délibéra d'en partir le plus secrettement qu'il pourroit, ce qu'il fit luy troisiesme, emmena deux serviteurs seulement avec luy, l'un flamand et l'autre grecq, qui sçavoient parler Turq et Italien, et le servoient de truchement; s'embarqua de nuict dans une petite barque, sans le sceu de nul autre de ses gens, qui au réveil furent bien estonnez quand ils se virent sans maistre, qui s'en estoit allé et se peut dire enfuis. Ladite barque passa de nuict le détroict de Gallipoly, et vint sans aucun danger jusques à Chios, d'où estoit son homme grecq qui estoit avec luy, par le moyen duquel il trouva une barque plus grande et plus commode que celle sur laquelle il s'estoit premièrement embarqué; ne fit long séjour audit lieu, craignant d'estre descouvert, et voulant gaigner l'isle de Candie, où il espéroit y arrivant estre en seureté. Estant près d'icelle, fut rencontré et assailly par un corsaire turcq qui le print, luy et ses deux hommes, le recongneut, et voyant qu'il n'avoit passeport dudict grand Turq, se doubta qu'il eust faict quelque crime ou délict; pour ceste cause le ramena bien lié et enchesné audict Constantinople, où tous les Turqs s'en resjouirent. Ledict comte fut mis aux Sept-Tours prisonnier, et ses deux hommes en une tour sur le port dudict lieu. De quoy estant adverty, l'ambassadeur pria ledict G. S. permettre de l'envoyer voir et visiter par les siens, ce qui luy fut accordé : luy envoya des accoustremens, et tous les jours luy envoyoit ce qui luy estoit besoing pour sa nourriture, et pendant sa prison, où il fut environ quattre mois. Ledict ambassadeur, qui en cet endroict lui servit de père, fit tant par ses menées, pratiques et présens, avec le consentement du roy, qu'il obtint sa délivrance et liberté, dont il fut grandement loué et estimé d'un chascun; et sans sa diligence et poursuite, ledit comte n'en fust jamais sorty sans mort, ou quelque autre peine et tourment, ou prison perpétuelle : ne pareillement sesdits deux hommes, qui furent aussy mis en liberté. De là il s'en vint en France, au service de S. M., où il a esté honoré et révéré, ainsi que l'on a peu voir. » (*Voyages de M. d'Aramon en Turquie*, par Chesneau.)

qu'ils avoient jà conceu. Et pour ceste cause, incontinent après son partement je fus en collége, et dis en substance que pour l'acquit de mon debvoir et de la charge que j'ay expresse de V. M. leur faire entendre les advertissements qui nous viennent, soit de Levant ou d'ailleurs, comme de leur part ils font le semblable, je n'avois voulu faillir à leur donner advis du passaige d'ung gentilhomme dépesché par M. d'Aramon, pour vous rendre certain de l'estat et disposition des choses de Levant, tels en effect que, estant arrivé à la Porte du G. S. ung amb^r du roy des Romains avec la ratiffication de l'empereur et de son maistre, pour conclure la trefve, ledict G. S. avoit faict appeller M^r d'Aramon vostre amb^r, et luy avoit dict la venue de celuy qui portoit ladite ratiffication par laquelle l'emp^r consentoit et encore requerroit V. M. estre comprise en la trefve observant le traicté de paix dernièrement fait entre le feu roy de bonne mémoire et luy; déclarant sur cela le G. S. à M^r d'Aramon, qu'ainsy comme S. H., à la requeste et instantes prières de l'emp^r et roy des Romains, leur avoit octroyé trefve pour cinq ans, moyennant que vous y fussiez expressément compris, pour en jouyr de l'effect tout ainsi que luymesme, entendoit aussy que la conclusion et confirmation d'icelle trefve se fist en mesmes termes, sans y adjouster condition ne modification. Ains voulloit davantaige que vos alliez et confédérez y fussent expressément compris; disant que ce n'estoit à l'emp^r mectre loy ne conditions à ladicte trefve, mais bien les recevoir de luy ou laisser les choses en leur estat. Et pour vous faire cognoistre son intention, le G. S. avoit chargé M^r d'Aramon despescher en dilligence quelqu'un des siens pour vous porter lettres de S. H., conformes aux propos qu'il avoit tenu audict Aramon pour vous en informer plus amplement, dont la substance estoit qu'il accorde et confirme la trefve et cessation d'armes pour cinq ans à l'emp^r et au roy des Romains, comprenant spécialement en icelle V. M., ses confédérés et alliés, pour en jouir avec telle seureté et repos que ledict s^gr mesme: déclarant que si l'emp^r, durant ledit temps, commence la guerre ou la faict par autre intention, ne attente chose contre vous ne aucuns

de vos confédérez, que S. H. tiendra la trefve pour violée et s'en ressentira comme si la guerre estoit commencée contre soy-mesme. Ces s[grs] ouyrent bien volontiers ces nouvelles, car ils voudroient que les choses demeurassent en deffiance et sans conclusion assurée de ce costé-là.

30 décembre 1547.

Lettre de Henri II à M. de Morvilliers.

Monsieur de Morvillers, je pense, comme vous dites, que ces seigneurs seront pour demeurer en leur froideur et longueur accoustumée, jusques à ce qu'ils se voyent pressez et combatus de la nécessité; mais je ne sçay si alors ils pouront estre receus avec telles commoditez et advantages que l'on leur offre. Je laisse cela pour adjouster en leurs discours et pensemens, où ils se nourrissent ordinairement sans en tirer ny faire produire une seule résolution; si est-ce que par la dépesche que je fais présentement par ledit Cottignac au s[r] d'Aramon, j'espère leur faire bailler un coup d'éguillon par le G. S. pour les disposer à penser à leurs affaires; toutesfois, il ne faut pas que vous en fassiez semblant, car je ne veux pas que l'on sache que cela vienne de moy. Vous leur pourez bien dire, ainsi que j'ay fait entendre à leur ambassadeur par deçà, qu'ils ont pu voir et connoistre, par ce qu'ils ont sceu ces jours passez du Levant, de combien leur a profité l'instance que j'ay fait faire envers ledit G. S. de comprendre avec nous ès dernières articles de l'acceptation par luy faite de la ratification de l'empereur et du roy des Romains, quant à l'observation de la trefve de cinq ans, nos amis, alliez et confédérez, car ils sçavent bien qu'aux précédens articles nous y estions seulement, purement et simplement nommez et compris. Voilà comme un amy veille pour l'autre; je ne sçay s'ils seront si courtois que de m'en sçavoir gré, comme ils en ont occasion, et me semble que, puisqu'ils voyent quelque seureté à l'endroit dudit empereur, s'il est observateur de ladite trefve, comme il a promis qu'il fera par ladite ratification, ils ne devroient maintenant, pour plus grande seu-

reté de ladite observation, différer aucunement d'entrer en la ligue défensive avec nostre S. Père et moy.

1548.

CONSULTATION DE LA PORTE ADRESSÉE À VENISE AU SUJET DE LA TRÊVE. — LIGUE TRAITÉE PAR LA FRANCE À ROME. — ARMEMENTS DE L'EMPEREUR. — DÉMARCHES DE VENISE POUR RETENIR LE SULTAN EN EUROPE.

Venise, 7 et 27 janvier 1548.

Lettres de M. de Morvilliers à Henri II.

Sire, M. d'Aramon m'advertist, selon qu'il a peu descouvrir de la cause pour laquelle on a dépesché devers ces s^grs le secrétaire de leur baille, affin d'avoir l'œil à son arrivée et sçavoir de ce costé la charge qu'il a et l'expédition qu'il emportera[1]; j'estime que ces seig^rs seront assez advisez de ne pleiger la volunté de l'empereur, et de ne donner auculne fiance de luy, car oultre ce que, faisant aultrement, ils parleroient contre leur conscience, ils sont trop saiges pour congnoistre qu'ils feroient chose, laquelle pourroit tourner à leur grand préjudice, de respondre d'une foy et amityé si doubteuses. Ung danger y a-il que les ministres dudit emp^r à Constantinople soient aussy advertys de la venue dudict secrétaire, comme ils en ont les moyens par ceulx qu'ils ont gaignez et corrompuz à la conclusion

[1] M. d'Aramon, dans une lettre à Henri II, du 22 décembre, explique ainsi le motif de l'envoi du secrétaire vénitien : « Estant le G. S. entré en quelque soupçon sur le fait de l'accord passé entre eux, que l'empereur n'aie fait ledit accord que pour le tromper, il a advisé d'entendre de la seig^rie ce qu'ilz ont peu descouvrir de l'intention dudit emp^r sur cet effect, les tenant comme neutres pour ce que pour entrer en jeu du costé de V. M. il a fallu parler à la découverte, et pour ceste cause, ledit G. S prie ladite seig^rie très-instamment de luy vouloir faire entendre au vray ce qu'elle a pu pressentir et découvrir de l'intention dudit emp^r, s'ils désirent qu'il les tienne pour amys. J'en donne avis en toute diligence à M. de Morvilliers afin de procurer que par la response que fera ladite seig^rie, le soupçon et méfiance, en quoy ces seig^rs monstrent estre entrés, soit augmenté. Je ne puis croire que ladite seig^rie ne fasse bons offices, mesmement connoissant que par ce moyen, mettant l'empereur en défiance avec ce seigneur, ils donnent un contrepoids à son ambition. » (Ribier, t. II, p. 91.)

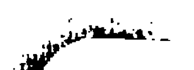
de ceste trefve, et que l'empereur, de son costé, face instance envers cesdits seig^{rs}, lesquels, par crainte de l'offencer, pourroient bien lors retenir ce qu'ils en pensent, et vouldroient que le G. S. entendist par aultre moyen que le leur.

Le légat de S. S. a proposé à ces s^{rs} l'anxiété d'esperit où elle se retrouve, pour le trouble où elle voit les affaires de la chrestienté, mesme sur l'instance que lui faisoit l'empereur de renvoyer le concile à Trente; car nonobstant la ratiffication de l'emp^{r}, qui comprend en la trefve avec le G. S. tous les princes spirituelz et temporelz de la chrestienté, il faict telz préparatifz comme s'il vouloit leur faire la guerre, chose qui admoneste d'ouvrir les yeulx; ne signifiantz aucune volunté de paix, mais secrettes machinations au dommage d'aultruy, dont vous, sire, prévoyant tout ce qui peult advenir, pourvoyez aussi à la seureté de ce qui est vostre[1]. On disoit ici que l'amb^{r} de l'emp^{r} avoit demandé, en audience secrette, passage sur les terres de cesdits s^{rs} pour xx^{m} hommes de pied et iii^{m} chevaulx; et autres pensent qu'il leur a fait ceste demande par art pour congnoistre leurs desseings, car, tant qu'ilz ont esté neutres, ilz ont tousjours permis ledit passage sans entrer dans leurs villes. D'après les advis de Const^{ple}, M. d'Huyson commençoit à guérir d'une griefve maladie. Le G. S. faict tous les préparatifs et provisions de guerre qu'il luy est possible pour aller contre le sophy, lequel il craint merveilleusement, non pas tant pour sa puissance que pour la deffiance qu'il a de ses subjects, mesmes du costé de la Natolye, pays confins de celluy dudict sophy, où ycelluy sophy est grandement aymé et désiré de tout le peuple, voyant qu'il traicte beaucoup plus doulcement ses subjectz que faict ledict G. S., qui, pour ceste cause, veult ceste année employer toute sa puissance à la ruyne dudict sophy.

[1] Voir dans Ribier, t. II, p. 60, 85 et 97, la partie de ces lettres relative à la politique de la cour de Rome et aux démarches du légat à Venise, dont les rapports avec l'ambassadeur de France avaient pour objet la conclusion d'une ligue entre les trois états.

Venise, 10 et 27 février 1548.

Sire, on a icy opinion que l'intention de l'empereur est de vous faire la guerre; mais on n'estime pas qu'il commence une œuvre si difficille à achever, qu'il ne soit entièrement asseuré du costé d'Allemaigne; car ne sauroit lever les forces qui lui seroient nécessaires, tant de pied que de cheval, qu'il ne luy fallust débourser plus d'un million d'or devant que son armée fust preste à aucun effect. Ceste advance faicte, il faut davantage faire estat de quatre cent mille escus chascun mois, durant la guerre, tant pour la soulde ordinaire de ses gens que pour entretenir les munitions; à toutes lesquelles choses on ne voit point que l'empereur ayt pourveu, ne qu'il ayt moyen de pourveoir si promptement. Pour confirmer ceste opinion, l'on met en considération que la dernière fois qu'il vint assaillir le royaume de France, il estoit manifeste, quatre ou cinq mois devant, qu'il faisoit grand amas d'argent de tous costez, et semblablement provision de munitions et de victuailles, ce qu'à présent on ne voit pas, et néantmoins luy seroient autant ou plus nécessaires qu'il estoit lors. Pour tant faict-on conjecture que ces préparatifs dont on faict bruict sont plus en mine et apparence qu'en effect pour tenir les autres princes en suspens sur leurs gardes, les divertir de penser à faire entreprise qui pust troubler ses desseins, et donner cueur aux Allemands, auxquels cependant il faict recevoir le joug de la servitude. Et d'autre costé faict passer le prince d'Espagne en Italie, espérant par ces moyens asseurer ses affaires, tant deçà que delà, comme il pourra, si on ne lui donne autre empeschement; et, parvenant à ceste fin, nul ne doute de sa mauvaise volunté, laquelle aura lors plus de puissance pour exécuter ses desseins qu'elle n'a maintenant. Pour ces causes, la pluspart d'Italie consent en ceste opinion qu'il seroit besoing de luy commencer la guerre pendant que ses affaires sont en troubles, luy mal pourveu d'argent, l'Allemaigne offensée et qui ne désire sinon voir aucuns princes en armes pour se rebeller. Mais ces gens



icy ne veullent mectre la main à l'œuvre, et feront ce qu'ils pourront affin de destourner la guerre d'Italie.

Le secrétaire du baille de ces seig^rs doibt demain arriver, et vient accompagné d'ung chaoux avec lequel il s'est arresté à Zare, ville de ces seigneurs, en Esclavonye, pour accorder aulcuns différends des confins ; je ne sçay s'il est ainsy, ou que l'on fainct ce bruict pour couvrir la vraye cause de leur venue que ces s^grs pourroient bien voulloir desguiser, de tant plus que ce n'est chose accoustumée que les secrétaires mandez avec leurs amb^rs les habandonnent, s'il n'y a bien grande et urgente raison. Ceulx qui par expériance ont congneu les observations et seuretés, recherchées par le G. S. en ses entreprises précédentes, estiment que lesdits secrétaire et chaoux viennent pour requérir cesdits s^rs d'advertir à la vérité ycelluy G. S. de tout l'estat des affaires de la chrestienté, affin que de là il sçache quelle fiance il pourra prendre de l'emp^r, habandonnant Constantinople pour aller à l'entreprise de Perse. On m'a dict n'estre encores certain ce que dessus estre la cause de la venue desdits secrétaire et chaoux, m'asseurant que ceste seig^rie a jà faict tel office qu'elle a peu couvertement pour divertir le G. S. d'aller en personne à ceste entreprise de Perse, le faisant admonester des dangers où peult tomber sa grandeur, abandonnant le siége de son empire pour commencer ung voyage si long, et encores ne fauldra pas où elle aura le moyen. Mais ils m'ont conseillé de ne tenir propos en public qui tendist à les voulloir induyre à ceste fin, me disant que je nuyrois beaucoup plus que je n'aiderois ; que d'eulx-mesmes ils craignent la grandeur de l'emp^r aultant que l'on sçauroit penser, et y désirent obvier par tous les moyens possibles, sans se desclarer toutesfoys, et pourtant leur fault-il laisser conduyre ces choses-là en leur secret, lequel, encores que l'on sçeut, est-il meilleur dissimuler que de leur en rien monstrer, car ilz sont de leur nature si timides et deffiants que tant plus on les vouldroit esmouvoir, plus ils se restraindroient. A ceste cause, me suis-je résolu jusques à présent de n'en parler, sinon à ceulx desquels j'ay fiance et qui peuvent, par eulx ou le moyen de leurs amys, ayder à



cest affaire, quand il seroit mis en délibération, leur recordant ce que d'eulx-mesmes ilz entendent assez, que l'empereur n'a pas faict ceste trefve avec le G. S. en intention de la garder, mais de s'en servir pour sa seureté et avoir cependant loysir de subjuguer l'Allemaigne et se faire si grand en la chrestienté qu'il puisse donner loy à tous ou la pluspart des princes d'icelle. Toutes ses actions et déportemens depuys ladite trefve descouvrent assez son intention, faisant praticquer de tous coustez grands apprêts et provisions de toutes choses pour la guerre, n'actendant, principalement à ceste fin, que de veoir le G. S. en chemin pour aller en personne exécuter l'entreprise de Perse, s'asseurant que son voiage ne peult estre si court ne le succès de ses affaires tant heureux qu'il en puisse retourner d'ung an et demy, et, retournant lors, il ramènera son exercite si las et travaillé que, d'ung an après, il ne le pourra remettre sus pour s'en ayder : aussy ont les Turcqs, de toute ancienté, gardé ceste usance que, ayant achevé ou délayssé une entreprise, ils ne font reprise ne recommencent autre nouvelle d'ung an après pour donner repos à leurs hommes. L'asseurance d'ung si long temps amènera de grands moyens à l'emp^r, et ne fault doubter qu'il ne sçache bien user de l'opportunité du temps et de l'occasion à son accroissement et dommage d'aultruy, comme il fit à la dernière guerre, où le G. S. alla en personne contre le sophy, en laquelle le voyant empesché, il alla conquérir Thunis et la Golette, ce qui doibt servir d'enseignement et exemple pour l'advenir.

Il y a dadvantaige que si le G. S. en personne perdoit une bataille, on tient pour certain qu'il auroit aussy perdu son empire, n'ayant lieu fort pour se retirer ne fidélité de ses subjects pour s'assurer. Or, demourant à Constantinople, pourra facilement pourvoir aux affaires de Perse, et sy tiendra son empire en seureté du costé de deçà, dont il dépend plus de danger que de nul autre. Les derniers advis sont qu'il doibt aller en personne à ladite guerre; toutesfoys ceulx mesmes qui sont sur les lieux, faisant jugement là-dessus, ne le peuvent encore croire, meuz de la hayne secrette que l'on congnoist entre ses enffans, laquelle, s'absentant de Constantinople, pourroit engendrer

de grandes esmotions; et, d'aultre part, qu'il ayme si ardemment la soltane qu'il ne la veult perdre de veue. Elle, craignant soltan Mustapha, fils de la première femme, et plusieurs accidents qui peuvent advenir de si longue absence, tasche, par tous les moyens qu'elle peult, de retenir ledict seigneur. Depuis, on a mandé à ces s[grs] que le G. S. estoit venu de la chasse, avoit assemblé tous ses cappitaines sur le mont de Hémus, en Trace, et parlé à eulx, les admonestant chascun de son debvoir. Il faisoit lever un grand subside sur tous ses subjects, avoit faict le capi-aga du sérail cinquiesme bassa, bien qu'il n'y ait accoustumé d'en avoir que quatre; et estime l'on qu'il le laissera au gouvernement de Constantinople, s'il va en personne à l'entreprise de Perse, comme bruict commun est.

Venise, 16 et 26 mars 1548.

Sire, le secrétaire du baille de ces s[grs] est encore à Zare, et n'est pas certain qu'il vienne jusques icy. Mais j'entends de tous endroicts qu'ilz font tels offices qu'ilz peuvent, pour faire congnoistre au G. S. les dangers auxquels il tombera, s'absentant de Constantinople. J'attends de jour à aultre la venue de M. de d'Huyson, qui debvoit partir dès la fin de janvier, si n'estoit qu'il fust retombé mallade. J'ay veu une lettre venant de la court de l'empereur, contenant que luy et le roy des Romains renvoyent au G. S. le secrétaire Juste, qui est celluy par lequel ils luy envoyèrent la ratiffication de la trefve, et portoit argent avec luy, une partye pour le tribut de Hongrye, l'autre pour faire présent, et tardoit beaucoup à l'empereur que ledict seig[r] n'estoit déjà party pour aller à son entreprise.

Ces s[grs] ont eu advis que troys sanjacques du G. S. ont deffaict ung prince arabe qui a son pays près de la Balzara, lequel pays est fertile et habondant de plusieurs choses, mesmes de boys à faire gallères, dont il y a en tous ces lieux-là grande faulte. Ung autre prince arabe s'estoit venu retirer vers ledict G. S. luy faire plusieurs offres à l'augmentation de son empire. Le bruict continue plus que davant, que

ledict s[gr] va en personne à l'entreprise de Perse, et jà les janissay se pourvoyent de chevaulx pour porter leur carriages. M. de C m'a escrit de Romme, que le pappe n'estoit encore d'advis de signil à ces s[rs] le traicté de ligue d'entre S. S. et V. M., sur quoy il ne fa différer pour tenir la chose secrette, car elle est jà sceue et publ partout, non seullement en général, mais encore les particullié conditions d'icelle; et ceste dilation renouvelleroit à l'endroit de s[rs] la deffiance que toujours ils ont eue de S. S., comme de perso qui n'est ferme ne résolu. La conclusion de la ligue ne reste que à petite difficulté pour raison de deniers, à laquelle vous satisfer mais cela ne doibt en rien révocquer en doubte que toutes les conv tions accordées ne sortent à effect. Les impériaux font ce qu'ils p vent pour empescher la solution de ce négoce, en quoy le cardinal Trente travaille assez, admonestant le pappe, pour le bien du si apostolicque et de sa maison, tenir les choses en suspens. De la sa de l'empereur on parle icy diversement. M. d'Huyson est arrivé a le cappitaine Bartholomeo, lequel s'en va davant pour vous por la dépesche de M. d'Aramon.

CORRESPONDANCE DE TURQUIE.

RATIFICATION DE LA TRÊVE PAR LA PORTE MALGRÉ LA NOUVELLE INSISTANCE DE ST — OUVERTURE FAITE AU SUJET DE VENISE. — DÉPART DU SULTAN POUR LA CONTRE LA PERSE.

15 janvier 1548 [1].

Lettre de Henri II à M. d'Aramon.

Monsieur d'Aramon, depuis vous avoir dépesché le s[r] de C mon valet de chambre, j'ay reçu lettre de Marillac, mon aml estant auprès de l'empereur, contenant que depuis le retou

[1] Presque au même temps que Henri II expédiait cette lettre à son ambassadeur, Ferdinand d'Autriche écrivait aussi d'Augsbourg au grand vizir, le 23 janvier 1548, une lettre où il allait au-de nuations que contient celle struatur os oratoribus Gallo pliciter et dolose hanc pacer

des ambassadeurs qui estoient auparavant allez au Levant porter la ratification de la trêve de cinq ans, les principaux ministres dudit empereur et du roy des Romains, son frère, disent et sèment publiquement qu'il est bien vray qu'avec le G. S. ils ont fait la paix, mais que c'est pour autant de temps que bon leur semblera, et à la charge de la rompre et luy faire la guerre quand ils verront leur advantage, pour n'estre tenu à luy observer la foy, estant prince infidelle : chose qu'il m'a semblé ne vous devoir taire, et pour ceste cause je vous ay bien voulu faire ceste dépesche, afin que dextrement vous fassiez entendre ce bon et honneste propos audit G. S. et à ses bassas, ce qui vous sera un moyen pour les rechercher plus vivement, à ce qu'ils ayent à faire instance audit empereur et roy des Romains, de leur renvoyer la ratification couchée en mesmes termes qu'elle a esté promise par leursdits ambassadeurs, pure et simple, et sans aucune condition, ce qu'iceluy G. S. doit raisonnablement faire, pour satisfaire au devoir de sa foy, et à la réciproque amitié d'entre nous, luy remonstrant bien qu'autrement il seroit en la puissance dudit empereur

nantibus, qui sane id non ob aliam causam faciunt, quam ut eo quod rex Franciæ et sui similes sacram Cæsaream et catholicam regiam majestatem, fratrem et dominum nostrum charissimum, viribus suis lacescere non audent, imperatoris Turcarum sumptibus sese contra majestatem suam Cæsaream ulciscantur. » Voyez aussi la lettre que Charles-Quint adresse à Soliman II, datée d'Augsbourg, du 4 février 1548, et une autre, du 28 du même mois, au grand vizir Rustan, relatives à la confirmation du traité de trêve.

Au reçu de la lettre apportée par M. de Codignac, M. d'Aramon répondit par une lettre du 28 février 1548, au connétable de Montmorency, constatant l'opposition qu'il continuait de faire à la ratification de la trêve. « Avec les contrastes et disputes dont le capitaine Barthélem vous fera le récit, il me semble pouvoir asseoir une bien meilleure espérance à l'observation de leurs promesses, pour ce que communément ce qu'ils accordent avec difficulté ils l'observent plus volontiers que ce qu'ils promettent légèrement. De plus, par ledit négoce s'est découvert la bonne intention que le G. S. a à l'observation de l'amityé envers le roy telle, que on en pourroit espérer beaucoup d'avantages si elle n'estoit interrompue de ses ministres; lesquels ont plus de respect à leur particullier qu'au service de leur maistre, et bien souvent ce que le maistre accorde est interrompu par les ministres, moyennant les corruptions qu'ils reçoivent comme une rente ordinaire, lesquelles ne leur ont failly de la part de cet ambassadeur, qui est par deçà, pour empescher que je n'obtinsse l'intention du roy. » (Ribier, t. II, p. 106 et 124.)

de me priver de l'ayde d'iceluy G. S., si je le requerois, pour avoir sa foy obligée au traité de ladite trêve, et néantmoins de me faire la guerre, sous couleur de vouloir interpréter les traitez à sa fantaisie, ainsi que tous hommes de mauvaise volonté pouroient faire, s'il n'y estoit obvié par le moyen de l'obligation, que l'on prendra de luy par ladite ratification, purement et simplement, de ne rien innover à l'encontre de moy. Et me semble qu'il sera aisé et facile de persuader cela audit G. S.; lequel ne voudra, comme je pense, se départir de mon amitié, qu'il doit désirer et d'autant plus entretenir, qu'il voit ledit empereur estre plus grand maintenant qu'il n'a esté par cy-devant. Vous pouvez penser l'aise et plaisir que ce me sera d'entendre ce que vous aurez fait en cet endroit, et mesme, suivant ce que vous a porté ledit Cotignac, tant sur ce qui touche l'aide et secours de l'armée de mer dudit G. S., si j'en ay besoin, que pour les persuasions que je désire estre de par luy faites aux Vénitiens d'entrer en la ligue; les forces desquels estant jointes avec les miennes et celles du pays, seront tousjours trop plus grandes que celles dudit empereur, en nombre de gens et de villes de toutes parts, belles et malaisées à forcer : et de plus, il trouvera une nation qui sçait autrement faire la guerre que les Allemans, lesquels toutesfois estans si malcontens qu'il n'est possible de plus, voyans advenir audit empereur quelque désastre, se trouveront tous prests de se remettre sus, pour regaigner leur première liberté, et luy faire perdre tout le fruit de ce qu'il a fait en Allemagne, ce que vous devez bien faire considérer à iceluy G. S. et ses bassas. Ne plaignez point de m'envoyer homme exprès pour m'advertir amplement et par le menu, de tout ce que vous aurez négocié en tout ce que dessus : priant Dieu, monsieur d'Aramon, qu'il vous aye en sa sainte garde.

Constantinople, 4 avril 1548.

Lettre de M. d'Aramon à Henri II.

Sire, j'ay fait entendre au G. S. et messieurs de la Porte le discours que font les ministres de l'empereur et du roy des Romains, contenus

en la lettre de V. M., et les ay pressés de faire instance à ceux qui estoient venus de la part desdicts empereur et roy des Romains, de bailler la ratification comme elle a esté promise par les ambassadeurs sans aucune condition. Mais le plaisir qu'ils ont eu de la venue dudit tribut, pour pouvoir plus seurement suivre le dessein de l'entreprise de Perse, les a rendus si contents qu'ils n'ont voulu, quelque instance que j'y aye sceu faire, innover aucune chose, ny contraindre les gens desdits empereur et Ferdinand plus avant, sans vouloir que par nouvelle négociation ils interrompissent et incommodassent leurs affaires, bien que les lettres que ledit empereur et Ferdinand mandent à présent comme acceptation de la ratification envoyée par le G. S., sont sans conditions confirmatives d'icelle. Sur quoy je leur ay très-bien remonstré qu'ils sont tous grandement desceus, s'ils pensent que les paroles générales dont use ledit empereur dans lesdites lettres fassent aucune seureté, veu qu'il parloit d'un langage si ambigu qu'il le peut accommoder à son plaisir. Mais pour conclusion, toutes leurs responses sont fondées sur ce que le traité se doit observer par ledit empereur en la forme qui a esté accordée par ledit G. S., qu'aussi par la capitulation qu'ils ont dernièrement faite avec vous; de sorte que je n'en ay peu tirer autre chose sinon que, par leurs paroles, ils m'ont donné à congnoistre que leur intention n'est en aucune sorte de se servir de la trêve, sinon pour s'en accommoder à leur entreprise de Perse, à laquelle ils sont si résollus que, quand bien le tribut ne fust pas venu, ils n'eussent pour cela rompu avec ledit empereur; ce qui se peut clairement congnoistre pour ce qu'à l'arrivée d'iceluy une partie de l'armée estoit desjà passée en la Natolie, et le jour du partement dudit G. S. conclu, encore que le terme qu'il devoit venir fust passé, et qu'ils en eussent peu d'espérance, et que de plus, deux ou trois jours auparavant, ils eussent eu nouvelle et asseurance de la prise de deux chasteaux par les Espagnols en la Barbarie; de quoy, encores qu'il leur avoit dépleu grandement, l'affection qu'ils ont en ladite entreprise leur a fait dissimuler le plus qu'ils ont peu, comme ils font aussi plusieurs invasions, faites sur les confins par les gens dudit Fer-

dinand, ce qui fait espérer que la paix ne sera pas de longue durée, encores que ledit empereur et Ferdinand ayent envoyé, avec le tribut, beaucoup de présents particuliers à tous ministres dudit G. S., dont ils pensent se prévaloir pour l'entretenement d'icelle. Car, soit du costé d'Afrique ou de la Hongrie, les confins ne peuvent demeurer sans remuement, et de l'autre costé, il sera malaisé que les choses de la mer demeurent en leur entier.

Quant aux Vénitiens, encore qu'il fust nécessaire, pour bien conduire cest affaire suivant vostre intention, d'attendre l'allée du G. S. au camp, je n'ay voulu pourtant laisser d'essayer d'entrer en pratique sans la restraindre, en sorte que je m'en puisse retirer en cas que me fussent faites les contradictions dont je me doutois. Sur quoy il m'en est advenu tout autant que j'en avois préveu, car soudain que je commençai d'entamer le propos, encores que je le fisse venir de bien loin, sans le requérir autrement de vostre part, mais seulement monstrant discourir avec eux de ce qui restoit à faire pour s'asseurer de tous points de l'empereur, vous ne considériez plus chose à faire, sauf que les amis du G. S. s'unissent et alliassent ensemble, ce qu'estant en la main dudit G. S. de procurer, ce seroit à luy facile d'obtenir; et que vous, de vostre costé, s'il connoissoit estre à propos, en feriez comme bon luy sembleroit. Je n'eus pas sitost fait ladite ouverture, que Janus-Bey (sans la présence duquel l'on ne peut négocier chose d'importance à ceste porte, pour estre plus entendu que nul autre des affaires de la chrestienté, comme estant celuy qui, pour les affaires desdits Vénitiens, a eu commission propre, et qui a eu cest affaire en main par le passé, et est allé à Venise pour cest effet, du vivant du feu roy, par deux fois, où, par les corruptions de la seigneurie, il fit alors très-mauvais office) fit en ma présence tout le semblable; de sorte que lorsque le bassa commençoit à considérer ce fait et s'encliner à y entendre, m'ayant sur ce demandé ce qu'il estoit nécessaire de faire, ledit Janus-Bey lui tint aucuns propos en secret, qui tout soudain le firent changer d'opinion, me donnant à entendre par son discours que ledit G. S. ne vouldroit contraindre aucuns amys en aucune chose



oultre leur gré; ce que voyant, je me désistay de poursuivre ledit propos, sçachant bien ne pouvoir faire fruit en la présence dudit Janus-Bey, et craignant aussi qu'il en advertist le baille de la seigneurie. Je leur dis que ce que vous me commandiez de faire entendre n'estoit que pour déclarer vostre advis au G. S. de tout ce que vous connoissiez plustost pour le bien et utilité commune que par crainte que vous eussiez dudit empereur, comme je m'apercevois qu'il avoit esté imprimé en la fantaisie dudit bassa, et que c'estoit au G. S. d'en faire ce que bon luy sembleroit, et prendre les advis et opinions de ses amis toujours en bonne part. De sorte que je me suis réservé de négocier les affaires plus vivement à mon arrivée au camp, où je feray toute diligence d'en obtenir quelque bonne résolution; de quoy je ne suis pas hors d'espérance, nonobstant ledit Janus-Bey, lequel est demeuré icy, ensemble ledit baille de la seigneurie, sans qu'aussi je vous en veuille autrement asseurer, car, par ce que j'en puis connoistre, ladite seigneurie se rendra grandement difficile, et n'espargnera rien pour s'en démesler comme elle a fait autrefois.

Sire, le partement du G. S. fut le XXIXe du passé; encores que leur ordre et coustume fust de ne partir plustost que du jour S. George, qui est le XXIIIe du présent; et l'occasion a esté, par ce que j'ay peu entendre, d'un costé, pour l'advis qu'il a de la division qui est entre les sujets du sophy, et pour ne luy donner temps de s'unir et se mettre en meilleur ordre; et l'autre, pour pouvoir ceste année faire l'exploict qu'il désire, de telle heure qu'il s'en puisse retourner par-deçà commodément, ayant dessein en LXX ou IIIIxx journées d'arriver au pays de l'ennemy, lequel se prépare de son costé le plus qu'il peut. Il laisse par deçà telle provision par terre et par mer que je vous ay dernièrement fait entendre, laquelle, en ce qui concerne le fait de l'armée de mer, comme m'a esté de nouveau asseuré par le premier bassa et confirmé par le quatrième qui demeure icy, sera de IIIIxx à C galères qui seront prestes, si l'occasion se présente pour vous en servir suivant leur promesse; combien que je tiens pour certain que ce ne sera pas sans un plus particulier commandement du G. S., qui est une des



occasions principales pourquoy il est nécessaire que je le suive au camp, afin que survenant le besoin, je me trouve sur le lieu pour pouvoir négocier l'expédition, comme cy-devant il vous aura pleu entendre. Cependant ils envoyent Salle-Raiz avec xx ou xxv galères pour la garde de leurs confins, ayant aussy envoyé de nouveau enrôler les hommes de rame, pour estre prest au premier commandement qui se fera; et avant mon partement je solliciteray ledit bassa qui est icy, et le capitaine de la mer, à ce qu'ils tiennent les choses préparées, ayant bien voulu attendre xv ou xx jours pour partir, afin de voir s'il surviendra quelque nouvelle. Et pour ce que cy-devant je vous ay fait entendre les préparations et forces dudit G. S., je me réserveray d'en écrire encores par le menu, arrivé que je seray au camp; et d'autre costé, M. de Cambray ne manquera de vous donner advis des choses de Constantinople, et vous faire tenir les lettres que je luy envoyeray, et à moy les vostres, selon l'ordre que je luy laisseray à mon partement, et pour ce que pour m'accommoder, allant honorablement au camp, selon qu'il est requis à vostre grandeur et est de coustume parmi ces gens, tant de chameaux et pavillons qu'autre équipage de camp, et laisser pourveu ledit s^r de Cambray, tant pour son entretenement qu'autres occurrences pour vostre service, ne trouvant pas autre moyen, j'ay esté contraint de prendre de l'argent à intérest pour ce faire, espérant tenir compte de tout, estant la dépense qui me convient faire si grande, que l'estat qu'il vous plaist me donner ne sçauroit suppléer à la moitié [1]. Je n'ay voulu oublier de vous dire que

[1] M. d'Aramon avait ainsi laissé prendre les devants au sultan et à son armée. Chesneau, qui l'accompagnait, entre dans des details circonstanciés sur les dispositions prises par l'ambassadeur à son depart.

« Le grand Turq partit de Constantinople le 29 mars 1548. Or il fut commande par le roy à mondict s^r d'Aramon, son ambassadeur, de le suivre à son entreprise, et, pour le faire, s'équippa tant de provisions pour le camp, que des gentilshommes et autres bien en ordre. Nous avions dix pavillons, quarante cameaux, dix-huit mulets, et douze autres chevaux de somme; et une litière à deux mulets, que les Turqs admiroient grandement, pour la rareté qui est en leur pays : et pense qu'ils n'y en virent jamais que celle-là : et aucuns d'eux malades éprouvèrent la commodité que l'on en reçoit. Nous estions en tout environ septante et cinq ou quatre-vingts personnes, bien montez et en

le roy d'Alger a esté fait bélierbey et chef de toute l'Afrique, auquel on envoyra un de ces jours V ou VI galères ou galiotes, qu'il a envoyé demander à la Porte, avec licence d'en pouvoir faire plus grand nombre, s'il en a le moyen, et il ne seroit pas mal à propos qu'il en eust un bon nombre, car les ayant en main, vous vous en pourriez facilement servir.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE DE VENISE.

MENACES DES IMPÉRIAUX CONTRE LE PAPE AU SUJET DE PARME. — USURPATION DE L'ESPAGNE SUR LES ÉTATS D'ITALIE. — INTERPRÉTATION DU SENS DE LA RATIFICATION DONNÉE PAR L'EMPEREUR À LA TRÊVE AVEC LA PORTE.

Venise, 7, 20 et 30 avril 1548.

Lettres de M. de Morvilliers à Henri II.

Sire, pour mieulx informer V. M. de l'estat des affaires concernant ma charge, j'en ay bien amplement communicqué avec M. d'Huyson, présent porteur; et quant aux affaires de Levant, ledict s[r] d'Huyson en a acquis sur les lieux si bonne intelligence et si conforme à l'opinion de ceux qui les entendent par longue praticque et expérience, qu'il en pourra donner de soy-mesme information très utile au bien et advantaige de voz affaires; remectant oultre sur sa suffisance de rapporter à V. M. ce qui nous a semblé pour le regard de la dernière

bon ordre, tous portant armes à la turquesque, les ungs arquebuzes, les autres lances, gayes avec une cornette semée de fleurs de lys; et pense que de nostre temps jamais ambassadeur ne chemina en tel ordre et équipage. Laissant en Constantinople, pour les affaires qui pendant le voyage pourroient survenir, et pour la direction des pacquets, le sieur de Cambray, chanoine de Sainct-Estienne de Bourges, homme de bon esprit et qui estoit bien aymé en ce pays-là pour la diversité des langues qu'il sçavoit, et entre autres le grec vulgaire luy estoit aussy familier que le françoys, et sçavoit aussy beaucoup du turq. Le s[r] de Fumel, qui attendoit toujours la responce de la dépesche qu'il avoit envoyée par l'Orloger, avoit grande volonté de faire ledict voyage; mais le Seigneur ne lui voulut permettre, disant qu'il ne faisoit que revenir de ces pays-là, et qu'il se contentoit que l'ambassadeur y fust, puisque le roy ne luy en avoit escript que de luy, ce que voyant ledict s[r] de Fumel, et que la responce qu'il attendoit ne venoit point, s'embarqua sur un navire de Venise et s'en revint en France. » (*Voyages de M. d'Aramon en Turquie*, par J. Chesneau.)

capitulation envoyée par M. d'Aramon, laquelle en ses principaulx articles se réfère aux capitulations de la trefve accordée pour cinq ans, entre le G. S. et l'empereur. Et pourtant seroit-il bien requis de sçavoir s'il y a confirmation de ladicte trefve passée entre eulx depuis la ratiffication mandée par l'empereur, et s'il y en a, d'entendre ce qu'elle contient: autrement les choses demeureront en grande incertitude, et sans aulcune seureté pour vous et vos amys, d'aultant que l'emp[r], par sa ratiffication, ne consent pas simplement que V. M. soit comprise en la dite trefve, mais soubs certaines conditions, et davantage il ne faict, en icelle ratiffication, aulcune mention de vos amys et alliez. Par quoy, s'il n'y a depuis ladite ratiffication, conclusion ne ratiffication passées entre eulx, par lesquelles le G. S. déclare son intention estre que V. M. soit simplement comprise en la trefve, ensemble vozdits amyz et alliez, quelque mouvement ou guerre que face l'emp[r] contre vous ou vozditz amyz, il se deffendra toujours du contenu en sa ratiffication; et par l'artifice d'icelle maintiendra ne faire choses contraires aux capitulations de la trefve, laquelle il dira avoir esté conclute et confirmée par le G. S. suivant sadite ratiffication, attendu qu'il n'y a aulcunes diverses capitulations supséquentes passées entre eulx, au moing que l'on ait veu jusques icy. De là pourront naistre plusieurs difficultés, s'il survenoit cause pour laquelle on sommast ledit G. S. d'entretenir ses promesses.

Les impériaulx travaillent pour faire congnoistre à S. S. et aux siens que, mectant Parme entre voz mains, ilz irriteront l'empereur, de sorte qu'il ne s'appaisera jamais, et ne peuvent rien faire qui plus advance la ruyne de leur mayson; leur mectant en avant que vous baillant Parme, l'empereur laissera tous ses autres affaires et desseings, de quelque importance qu'ilz soient, pour venir incontinent faire la guerre au pappe de tous coustez, et s'accordera à tout ce que voudront les Allemans pour ceste entreprise : que jà don Ferrant a faict assembler tous les chefz et principaulx cappitaines a Plaisance, avec lesquelz il a resolu, si tost que Parme sera mis entre voz mains, d'y aller mectre le siege, et semblablement a la Myrandolle, affin que l'ung des lieux

ne puisse ayder ne secourir l'autre; faire le gast quant la récolte sera prochaine, et empescher, comme il semble facile par la commodité des lieux circonvoysins de la Myrandolle estans à la dévotion de l'emp^r^, que de cest hyver on ne puisse mectre vivre dedans. Davantaige que dedans Parme il y a plusieurs secrettes practicques d'aulcuns gentilzhommes d'icelle ville avec les ministres de l'emp^r^, n'actendant sinon l'heure qu'elle soit soubz vostre protection, pour avoir prétexte de descouvrir leur mauvaise intention; que ceulx de qui la fortune dépend de la grandeur du siége apostolicque travaillent pour destourner les effectz, qui pourroient induyre l'empereur à rompre ouvertement la guerre, et taschent à faire couller ceste année sans aulcune résolution, espérans, par le jugement que chascun faict de l'indisposition de l'empereur, quelque changement, ou que le temps pourra amener moien de réconciliation entre S. S. et luy. Les Raguzois ont receu advis que le G. S., accompaigné de Helcas, frère du sophy, partit de Constantinople le XXIXe de mars, s'acheminant à l'entreprise de Perse.

Venise, 3 mai 1548.

Sire, le dernier d'avril, je vous escripvis les nouvelles icy venues du partement du G. S. s'acheminant à l'entreprise de Perse, et hyer arriva le gentilhomme présent porteur, lequel a eu plusieurs empeschements sur les chemins de Constantinople à Raguze, et fust aussitost audict lieu que le messager qui portoit aux Raguzois les nouvelles dudict partement. Lesquelles par eulx receues, ilz dépeschèrent soudainement ung brigantin pour en donner icy advertissement à leur amb^r^, et ne peult ce dict porteur avoir moyen de trouver brigantin ne aultre vaisseau d'ung jour après pour son passage, tous lesquels empeschements ont retardé son voyage. Sire, vostre dépesche à M^r^ d'Aramon, du XVe de janvier, pour asseurer et esclaircir les doubtes de la trefve pour le regard de V. M. et de ses amys, vint bien à poinct sur l'heure que Juste d'Argent, secrétaire du roy des Romains, arriva aussy à la Porte avec le tribut accordé par icelle trefve, et sy n'a pas

esté sans fruict ladicte dépesche. Car, ores que sur les choses requises et remonstrances faictes aux bassats par ledict s^r d'Aramon, il n'ayt obtenu d'eulx ce que la raison vouloit, leur response toutesfoys donne lumière à la vérité, et semble que, la rapportant aux asseurances et promesses qu'ilz ont faictes par cy-devant audict s^r d'Aramon en cest affaire, et considérant, avec l'ung et l'autre, le commun des lettres de l'empereur et du roy Ferdinand, dernièrement apportées au G. S. par ledict d'Argent, on peult de tout ensemble congnoistre que les bassas ont voulu jusqu'à présent desguiser par mensonges et simulations la vérité des choses accordées avec l'emp^r en ceste trefve.

Premièrement, quant l'emp^r envoya sa ratification, M^r d'Aramon remonstra, par infinies raisons très-urgentes, qu'elle estoit obscure et captieuse pour les conditions y apposées; que pour estre bonne et suffisante il falloit qu'elle fust simple et conforme entièrement aux articles accordez par le G. S., à qui appartenoit de donner loy à ladite trefve, et partant ne debvoit ladite rattification estre receue en telle forme. Rostan-Bassa, cognoissant bien la vérité des propos dudict s^r d'Aramon, et qu'il n'avoit responce pour souldre à ces objectz, luy dist que le G. S. ayant résolu l'entreprise de Perse, avoit besoing de conclure ceste trefve; que les choses ne souffroient si longue dilation que l'on peust envoyer vers l'emp^r pour avoir aultre ratiffication, mais que le G. S. pourvoyeroit bien en cest endroict à la seureté de vous, sire, et de vos alliez, car c'estoit à luy de conclure et confirmer la trefve, et par la conclusion déclareroit son intention estre que V. M. y fust simplement comprise, ensemble vosdicts alliez; que ceste déclaration seroit contenue en ladite conclusion, et oultre dicte de bouche à Juste d'Argent, qui avoit apporté la ratiffication de l'emp^r, et retournoit avec icelle conclusion affin de faire clayrement entendre à luy et au roy des Romains l'intention dudict G. S., selon laquelle ilz deussent derechef ratiffier ladite conclusion. Or de ces promesses n'est-il rien apparu ny appert encores; mais au contraire y a grande apparence que la confirmation de la trefve a esté faicte sur la ratiffication envoyée par l'emp^r sans y riens adjouster. Au regard de la res-

ponce que lesdits bassats ont faicte à Mr d'Aramon, que vous debvez estre content de la déclaration du G. S., qu'elle vous debvoit estre plus de seureté que toute aultre promesse de l'empereur, il semble que ceste responce ne satisfaict aulcunement, comme leur a remonstré Mr d'Aramon, et à bien considérer ladite dernière capitulation, elle n'a en soy aulcune seureté : elle réfère en premier lieu les remonstrances et instances faictes par Mr d'Aramon au G. S. puis subjoinct la responce à icelles de telle substance que ayant octroyé la paix aux roy d'Espaigne et de Vienne, selon les capitulations ez quelles est comprise V. M. avec ses amys, tant que lesdictz roy d'Espaigne et de Vienne observeront lesdictes capitulations de leur part, ne fera aussy le G. S. rien au contraire, et que V. M. semblablement, comme il convient à vostre commune amityé, gardera ladite paix; et en cas que iceux roy d'Espaigne et de Vienne rompissent lesdites capitulations de ladite paix, ou fissent choses au préjudice du contenu, et sera clair que de leur costé vienne la faulte, lors il promect ayde et secours.

Or ne s'obligeant le G. S. à vous secourir, sinon en cas d'infraction desdites capitulations du costé de l'empereur, on voyt clairement le peu de seureté qui est en cella. Si le G. S. et ses ministres vouloient procedder sincèrement envers vous, ainsy qu'ilz devroient, puisqu'il vous déclare son intention estre que vous et vos amys soyez comprins en ceste trefve, il seroit aussy requis qu'il s'obligeast à secourir vous et eulx, au cas que l'empereur commençast la guerre, durant le temps d'icelle, sans se rapporter aux capitulations qui vous sont incertaines. Et sembleroit-il appartenir à la grandeur de V. M. et réputation de ses affaires rechercher opportunité de temps et de lieu pour informer dextrement et par le menu le G. S. comme toutes ces choses se sont passées, les promesses faictes par ses ministres et non accomplies, le peu de respect qu'ils ont à vostre seureté et de vos amys, la cause que avez, par les desguisemens dont on a uzé en la conduitte de ceste trefve, d'avoir peu de fiance en son amityé. La honte peult-estre et craincte de vous avoir offencé les esmouvera à vous faire quelques plus estroictes et certaines seuretés, ou à mieulx

garder leurs promesses à l'advenir qu'ilz n'ont faict jusques icy; et quant on n'en debvroit recueillir autre fruict, sy est-il besoing leur remonstrer qu'ils sont en erreur, s'ilz pensent avoir rien faict pour V. M. ny pour ses amys.

MAI-JUILLET.

EXPULSION DU PRINCE MINEUR DE PIOMBINO ET SAISIE DE SES DOMAINES. — RUPTURE DE LA FRANCE AVEC L'ANGLETERRE. — LE PRINCE D'ESPAGNE EST APPELÉ PAR L'EMPEREUR EN ITALIE.

Venise, 13 may 1548.

Lettres de M. de Morvilliers à Henri II.

Sire, depuis que les gens de l'empereur sont entrez dedans Plombin, et qu'ilz ont mis hors le seigneur et sa mère, j'ay songneusement considéré la contenance de ces s[rs] et mis peine d'entendre leurs discours là-dessus. Ils en parlent comme de chose qui leur semble merveilleusement estrange, indigne, et portant grande conséquence; ce que les Impériaux ayans préveu et les deffiances qui s'en pourroient engendrer, ont eu recours aux inventions avec lesquelles ilz ont accoustumé de colorer telz exploitz, faisant semer par toute Italye que l'empereur, sçachant les practicques secrettes que l'on fesoit pour mectre Plombin entre les mains de V. M. pour prévenir cet inconvénient, avoit esté contrainct d'y pourveoir par ceste voye, non à aut[illegible] intention que pour le repoz d'Italye, et de l'estat de ses amiz, [illegible] du duc de Florence. J'ay dict à ces s[rs] en secrette audience q[illegible] à l'exploit de Plombin et la conséquence pour la grand[illegible] pereur et absubjecter l'Italye, je n'en voullois rien [illegible] pour leur intérest, le doibvent le plus près consid[illegible] la mensonge par les Impériaulx controuvée po[illegible] leur malfaict, estant la jeunesse et innocence [illegible] mère, vieille et sans povoir de nuire, ayan[illegible] et son estat à la protection de l'emp[r] et [illegible] estoit franc, et ne recongnoissant au[illegible] d'icelluy emp[r], pensant mieulx asseu[illegible] puissance du feu roy vostre per[illegible]

estoit en Provence, s'en faire seigneur comme de chose n'ayant résistance, et sy avoit lors de grandes raisons qui l'admonestoient de s'impatronir desdits lieux; mais plus vallut envers luy la magnanimité de ne voulloir spolier ung enfant; qu'il est notoire à tous, plus de deux ans a, que le duc de Florence faisoit mener ceste practicque envers l'emp[r], offrant argent pour le seig[r], à quoy n'ayant voulu entendre la mère, ny aussy les subjectz, on a usé ceste viollence que chascun sçait.

Le prince s'étendist par sa responce sur la réputation que V. M., depuis son advénement à la couronne, avoit acquise par sa vertu, comme de coustume, sans rien estreindre ne toucher particulièrement. Mais, en leurs privez propoz, ils démonstrent sans dissimulation leur malcontentement, et recongnoissent bien que, par Plombin et l'Elbe, l'empereur se peult dire seigneur de tous les portz de la mer qui environnent l'Italye, si ce n'est d'Ancône et Hostye, qui luy seront facilles à occuper, s'il se déclare ouvertement contre le pappe, et que S. S. n'ayt autre ayde que de ses forces; tellement que ayans tenu pour certain, depuis quatre ou cinq mois, que l'empereur avoit tourné tous ses desseins contre V. M., commencent à rentrer dans leur première craincte, qu'il veuille, ayant assuré les affaires d'Allemaigne, se fermer en Italye. Sur quoy, le légat de S. S. et moy leur remonstrâmes la ruyne impendente au siége apostolicque, et si les ministres de l'empereur font continuelles practicques pour sustraire ce qu'ilz pourront de l'estat de l'église, le pappe vivant, comme on a tenté de Boulongne, on peut juger ce que adviendra S. S. mourant. Il sera facile à l'empereur se saisir de l'estat de l'église pour la voisinance du royaume de Naples, de l'estat de Florence et autres lieux à sa dévotion. Pour tant est besoin se allier plus tost avec S. S. que laisser ledit estat en proie audit emp[r], les progrès duquel les estonnent merveilleusement, voyant que, sans aucun respect, il tâche, par touttes voies, s'empatronir de tous les lieux qui mieux luy peuvent asseurer la possession d'Italie. Pour ceste cause craignent-ilz qu'estant Gennes plus important à cet effect que nulle autre ville, il se la veuille asseurer, et que au passage de Maximilian pour aller en Espagne ou du

Prince pour venir en Italie, il mette dedans garnison, laquelle tiendra ladicte ville en subjection, bien que le peuple monstre semblant de ne le voulloir comporter. Et seroient pour se résoudre à une ligue si le pappe ne donnoit audience à autres, soit ses enffans ou ses ministres; et si, quant il tient propoz de prince magnanime, n'aiant le cueur sinon à son debvoir, ne leur venoient d'Allemaigne advis que les ministres de S. S. travaillent par tous moyens de le réconcilier avec l'empereur, luy faisant larges offres et promesses pour le faire condescendre à quelque party. Pour le regard de V. M., ils prisent beaucoup le bon ordre et conduitte de ses affaires, voyanz les fortiffications de voz frontières se continuer en dilligence, ce dépost de deniers maintenant faict à Romme; la puissante armée envoyée au secours d'Escosse; toutes lesquelles choses donnent tesmoignage que n'estes despourveu d'argent, et que le voulez employer à bonz usaiges.

Venise, 28 mai 1548.

Sire, le secrétaire du baille de ces s^gr^, qui estoit à Zare, est cy venu depuis cinq ou six jours. L'asseurance que l'on me donne de plusieurs endroictz avec la disposition des affaires du Levant, me font croyre que sa venue et son retour ne sont d'aulcun moment pour le regard des choses que l'on disoit il y a troys moys, et vous puis certiffier que ces s^grs^ eussent aultant désiré que nul aultre divertir le G. S. de l'entreprise de Perse. Despuis Pasques on m'advertist chacun jour qu'il y a gens au guet, en plusieurs lieux entre cy et le pays des Grisons, et faitz continuelle instance à ces s^grs^ de pourveoir à la seureté des chemins sur leur pays, en quoy ils me promectent toute dilligence et sollicitude, et sçay bien qu'ils en ont escript et rechargé aux officiers et magistrats sur les lieux. J'estime que ces embûches ont esté et sont principalement pour rencontrer le conte de Roquendolfe, s'il retourne, ou ceux de Fiesch et autres Genevoys; mais je craindrois merveilleusement que aulcun de vos serviteurs, allans et venans pour vos affaires, encourust aussy en ce danger auquel j'obviens tant

qu'il me sera possible; néantmoings est-il bien requis qu'ils soient de leur part songneux et advisés. Quant au poinct concernant ces s^{grs}, j'estime qu'il sera plus expédient à l'utilité et réputation de vos affaires ne le tenter poinct que de faire cognoistre la chose estre suscitée et poursuivye par vos ministres; néantmoings la dextérité de M. d'Aramon et l'opportunité de négocier estant au camp pourra obvier aux inconvéniens.

Il leur desplaît de veoir l'amytié peu asseurée entre vous et le roy d'Angleterre, craignans que voz affaires soient destourbez de ce costé-là, et doubtent que si puissante armée de tant de gentilzhommes de qualité ne soyent seulement par vous envoyez pour secourir l'Escosse, mais pour faire entreprise sur l'Angleterre, dont craignent que une guerre s'allume, à laquelle ilz tiennent pour certain que l'empereur stimule et favorise soubz main les Anglois. Mais on leur a satisfait à cella, que vous, sire, ne povez, ne debvez souffrir la ruyne de ce royaume, de laquelle les Anglois, aveuglez et obstinez en leurs passions, n'avoient, par offres ne partis que vous leur eussiez faict, voulu se désister, et que vous n'aviez autre intention que réduire ces deux pays en bonne paix, en laquelle se inclineront d'autant plus les Anglois qu'au lieu d'acquérir un royaume, ilz auront débilité le leur d'hommes et d'argent, et que, s'ilz vous gardoient quelque mauvaise volunté, vous n'en povez mieux empescher les effects maintenant que voz affaires sont de tout autre costez en repoz. Les dernières lettres icy receues de Levant advisent que le G. S. s'advance à grandes journées, et a-on peur qu'il aura faulte de vivres en son camp, mesme d'avoine pour les chevaulx; qu'il est bruict que le sophy est troys journées par deçà Tauris, délibéré d'attendre ledict seig^r et faire journée avec luy en lieu qu'il choisira à son advantage, ayant eslite d'hommes en son exercite, mais non pas comparable en nombre à celui du G. S.

Venise, 5 et 17 juin 1548.

Sire, ces s^{grs} ont receu advis de Constantinople, du VIIe may, que

les Géorgiens, lesquels sont chrestiens et subjects du sophy, avoient envoyé amb^r au G. S., supplians de les accepter et recepvoir sous son obéissance, chose que l'on estime là advantageuse pour le succez de l'entreprise d'icelluy seig^r. M. d'Aramon estoit party pour le suivre. Ces s^grs, voyans qu'aucuns coursayres comme Drogout-Reys, soubz umbre de s'advouer au G. S., infestoient merveilleusement ces mers de deçà, et chascun jour faisoient prise de navires et marchandises sur leurs gentilshommes et autres habitans de cette ville, firent par leur baile remonstrer audict s^gr et ses ministres les dommaiges que faisoient lesdits coursayres, et que le seul respect de ne faire chose dont S. H. se peult tenir offencée avoit jusques icy gardé que la seigneurye n'en avoit faict la pugnition telle qu'ilz méritoient, priant pour ceste cause, ou réprouver l'insolence de tels pirates, ou, s'ils continuoient leurs maléfices, que le s^gr et ses ministres ne fussent malconteutz si ceste seig^rie les faisoient chastier et tenir la mer en seureté, affin que librement les marchands peussent exercer leur trafficq de marchandises. Il fut respondu au baile que le G. S. ne voulloit advouer à soy pirates ne vagabondz, par quoy povoit ceste seig^rie, sans le respect qu'elle disoit avoir, faire pugnir tels manières de gens comme bon luy sembleroit. Depuis, ung cappitaine de mer de ceste seign^rie a rencontré une fuste de Drogout-Reys, laquelle il a prise et faict pendre les principaulx de ceux qui estoient dedans, dont semble que les ministres du G. S. demeurez au gouvernement de Constantinople et des provinces de deçà ont faict démonstration au baille d'en estre malcontens; maintenant ledict Drogout est avec XXII voilles continuellement en course, faisant plusieurs dommaiges contre tous ceulx qu'il trouve foybles, mais spécialement sur les subjects de ces s^grs. Depuis deux mois ils font beaucoup de mal et dommaige, menassant de pis qu'il pourra pour se venger de l'injure receue en la prise de sa fuste, et, s'estant rencontré quatre de leurs gallères avec celles dudict Drogout ne sçavent encores nouvelles qu'elles soient devenues, dont ils sont en peyne. Mais dadvantaige sont-ils en leur couraige merveilleusement travaillez qu'ayant de tout temps leur réputation eu son prin-



cipal fondement sur leur puissance de mer, comme encores ilz y sont aussy puissans que nul autre prince, de tant que se peult juger la force en apparence, soyt de nombre de gallères et autres vaisseaulx, comme d'armes, artillerye, munitions et tout équippage de mer, ils se voyent néantmoings à présent mesprisez, endommagez et menacez d'ung petit corsaire, ce qu'ils ne peuvent souffrir sans grande diminution de leur estime et réputation envers les hommes, jugeans bien que cette patience sera de chascun tirée en argument de pusillanimité. Mais ont-ils d'autres respects qui les retiennent, voyans que soubz main icelluy Drogout est favorisé des ministres du s^{gr}, et j'estime que ces événemens servent à leur faire appercepvoir que le long repoz sans donner preuve de sa valleur faict décheoir la réputation.

Venise, 27 juin 1548.

Sire, j'ay remonstré à ces s^{grs}, pour tousjours les exciter, que bien que l'empereur trouve en Allemaigne résistance à la plupart de ses voluntez, l'empeschement n'est pas si grand ne si ferme qu'il ne voyse tousjours avec le temps accommodant ses affaires, et se faisant à la fin accorder par moyens obliques ce qu'on lui reffuse directement. Ores que les contributions de l'empire soient accordées pour certaines causes, il est à craindre, si l'empereur peult gaignier ce poinct de faire livrer les deniers et les depposer en quelque lieu, qu'il ne mecte les mains dessus, et en usera après à sa discretion, faisant ennemy et rebelle de l'empire qui bon lui semblera. Quant à la publication des articles concernans le faict de la religion, il est venu icy nouvelle à diverses fois que ne les Allemans catholiques ny les protestans n'approuvoient le contenu de cet *intérim,* et on s'en est assez esjouy, comme de chose tournant à l'empereur tout au rebours de son intention. Car cuydant par ce moyen esclarcir ses affaires et gratiffier à l'une et l'autre part, il les a plus embrouillés, et offensé les deux parties. Mais j'ay remonstré à ces s^{grs} qu'il a, ce faisant, ouvert la porte qui introduit désunions et scysme en la chrestienté, et descouvre son



ambition n'estre moindre à usurper l'autorité spirituelle que les choses temporelles, donnant ung signe trop évident qu'il mesure la religion, le droict et la raison par son intérest particulier.

Je vous ay escript le desplaisir que avoient ces s^grs d'aulcunes prises faictes par Drogout-Reys. Despuis il n'est rien advenu davantaige; ils ont mandé seullement à leur provéditeur de mer faire assembler leurs gallères séparées en divers lieux pour avoir plus de forces unies à tenir les goulfes et plus dangereux passages de ceste mer en seureté, leur deffendant néantmoings de ne rompre avec ledict Drogout, s'ils n'y sont forcez; et semble maintenant que la crainte de faire chose qui engendre trouble au repos de leurs affaires les a inclinez à ce conseil d'appaiser les choses intervenues, les passans soubz dissimulation, plustost que monstrer de s'en voulloir venger.

Ces s^grs ont sceu par lettres de Constantinople du XXIIIe de may que le sophy se retiroit : pour tant espéroit-on que l'entreprise du s^gr seroit facille et briefve. Ces advis contiennent que ung chaoux venant de la part du G. S., disoit que le sophy estoit venu jusques sur les confins du pays d'icelluy s^gr, avec grosse et puissante armée, bien fourny d'artillerye, délibéré, comme l'on estimoit, de faire journée. Le seigneur aussy s'advance de marcher avec toutes ses forces. Il y a d'aultres advis contraires, que le sophy se retire; ceux qui cognoissent les humeurs du pays n'adjoustent pas grande foy à ce qui vient de Constantinople. En l'absence du seigneur, sultan Sélim avoit faict son entrée a Andrinople: la sultane sa mère et la femme de Rostan-Bassa y debvoient bientost venir. Dedans la fuste de Drogout-Reys prise par l'ung des cappitaines de mer de ces s^grs, y avoit un frère ou parent prochain dudict Drogout, lequel fut tué au conflit ou depuis mis a mort, qui est la principale raison pour laquelle ledit Drogout menace tant de se venger; et d'ailleurs le bassa demeuré à Constantinople en a fait une querelle avec rigoureuses parolles au baillio de ces seigneurs, lesquelz, pour appaiser tout ce malcontentement, démonstrent vouloir bien chastier celluy qui a faict ladicte prise, et l'ont envoye querir prisonnier pour respondre de cest exploict.

Venise, 15 et 27 juillet 1548.

Sire, ces s[grs] congnoissent bien quelles conséquences porte la résolution certaine de l'empereur de faire passer de çà le prince d'Espaigne, qu'il ne tasche sinon à le faire continuer en la succession de l'empire, luy mectre le gouvernement entre les mains durant sa vie, affin de le rendre congneu et révéré de ses subjectz et des cappitaines et gens de guerre tant en Allemagne que Italye; ce que faisant, ilz n'auront plus qu'espérer en la mort de l'empereur; car ledit prince, avec peu de fortune et vertu, mainctiendra et accroistra facilement la grandeur du père, qui l'aura introduit, durant sa vie, comme en possession de ses pays et de ses forces, oultre lesquels il aura la jeunesse qui se commect plus hardiment au hasard et est appétante de gloire. Et sy n'aura pas à l'encontre de soy tant de haine et de malveillance que ledit empereur, lequel a, le premier, opprimé la liberté d'Allemagne et usurpé ce qu'il a pu sur ses voisins. Il semble à ces s[rs] que le pappe, si griefvement offensé qu'il l'a esté en son sang et en sa dignité, spolié du principal bien de sa maison, debvoit avoir présenté la carte blanche aux autres princes pour les tirer à son aide avec tous les partis qu'il leur pourroit offrir. Ains voit-on des apparences en sa conduite qui engendrent deffiance de soy joindre avec luy, si il y avoit moyen de réconciliation. Celuy qui avoit pris la fuste de Drogout-Reys s'est sauvé se sentant coulpable, car on a trouvé, après inquisition faicte de la vérité, que ayant pris ladicte fuste, il garda ceux qui estoient dedans deux jours, et puys les fist mourir par cupidité. Or, par les traictez de paix, si les hommes de cest estat prennent quelque corsayre, ils le doibvent envoyer à la Porte pour en faire justice. Ilz ont députè ung secrétaire pour aller jusques au camp dudit s[gr] faire excuse de cest exploict, affin de luy lever toute suspicion qu'en ces empeschemens et absences lointaines ils voulussent moings fidellement observer l'amityé commune que quand il est à Constantinople en repos.

CORRESPONDANCE DE TURQUIE.

ARRIVÉE DE M. D'ARAMON AU CAMP DE SOLIMAN II. — INCIDENTS DE LA GUERRE DE PERSE. — VOYAGE DE HENRI II EN PIÉMONT. — CONVENTION SECRÈTE AVEC DRAGUT POUR ENLEVER LE PRINCE D'ESPAGNE À SON PASSAGE EN ITALIE.

Argis (Ardschisch) en Perse, 8 juillet 1548 [1].

Lettre de M. d'Aramon à Henri II

Sire, j'arrivay en ce camp du G. S. le xxve du passé, après avoir longtemps séjourné à Constantinople, attendant toujours de vos nouvelles pour avoir argument de négocier à mon arrivée ce qu'il vous a plu me commander par les dernières despesches touchant les Vénitiens; mais voyant le retardement, et que ledit G. S. poursuivoit son chemin en grande dilligence, de peur de ne le pouvoir rattaindre et perdre l'occasion du voyage, je m'acheminay pour le joindre, pensant que le capitaine Barthélemy se deust trouver en chemin. Et n'en ayant receu nouvelle jusques icy, espérant en bref en avoir, je me suis désisté d'entrer en pratique dudit négoce, pource que le principal moyen d'y entrer, faut qu'il vienne par quelque crainte qu'on puisse donner à ce seigneur de quelque innovation et dessein de l'empereur; car, sans cela, il y entendroit difficilement, pour la crainte que je connus qu'il a de donner occasion audit empereur de n'observer la trève pendant l'entreprise où il est si avant; ou à tout le moins, vous voulant complaire en cela, il y procéderoit froidement, et lesdits Vénitiens facilement s'en démettroient, usans des corruptions qu'ils ont fait autresfois en ce mesme fait. Mais quand cela adviendroit par quelque doute qu'eust cedit G. S., il les contraindroit beaucoup plus vivement, et manqueroit le moyen de corruption, quand

[1] Par une lettre du 6 juin 1548, Henri II remercie Soliman II de la lettre que celui-ci lui avait écrite à la fin de fevrier, avant son depart, contenant sa déclaration de faire observer a l'egard du roy la trève conclue avec l'empereur, et termine par une mention de la grâce accordée au comte de Roquendolf, « lequel nous estant par vous renvoye, comme il est, se sentira de la faveur et bon traitement que nous ferons toujours recevoir à ceux qui nous seront de par vous recommandez » (Rib. t. II, p. 138.)

bien ils découvriroient qu'il procédast de vous en partie : et à mon jugement ledit G. S. ne peut faillir en ce cas d'y entendre, sinon qu'il espérast s'en retourner cest hiver à Constantinople, où il pensât que sa présence fust assez suffisante pour asseurer ses affaires sans diminuer sa réputation en priant autruy. Et voilà, sire, pourquoy il me semble différer jusques à avoir entendu de nouveau vostre volonté, ou bien que l'occasion s'en présentât par autre voye, de maintenir envers eux plus fortement vostre réputation, et ne les rechercher de chose qui ne puisse réussir. Toutesfois, par les premiers advis que j'auray de vous, je ne manqueray d'exécuter vostre commandement; cependant je les fais toujours souvenir de leur promesse pour l'armée de mer, suivant la capitulation, ce qu'ils monstrent vouloir maintenir, pourveu que la rupture ne procède de vostre costé. De quoy, à mon arrivée, je les ay trouvez en quelque doute pour les nouvelles que leur ont donné lesdits Vénitiens de la réduction qu'avez faite en vostre main du marquisat des Saluces, lequel ils ont donné à entendre, comme m'a dit le premier bassa, estre des pays subjects à l'empereur, qui n'est le seul mauvais office qu'ils ont coustume de faire en ceste Porte. Et par ce que je puis comprendre, ils voudroient monstrer que s'il venoit quelque rupture entre vous et ledit emp[r], qu'elle procède de vostre costé, affin que par ce moyen ils n'eussent en doute ledit G. S. de satisfaire en sa promesse de ladite armée de mer, et qu'ils feussent exempts de la dépense qu'il leur conviendroit de faire, estant forcez d'armer quand ledit G. S. arme, tant pour asseurer leur pays que pour maintenir la permission qu'ils ont de ce faire par la capitulation faite entre eux; pour lequel doute ils ont tasché par tout moyen possible d'empescher ma venue par deçà, et mis plusieurs doutes et querelles des ministres de ce G. S. Toutesfois je les ay trés bien informez de leurs fins et intention, et de l'occasion que vous monstriez avoir eue de la prise et réduction dudit marquisat en vostre main, estant à un vostre suject et feudataire à qui, depuis dix ans, vous l'aviez baillé et inféodé, comme à un chacun est notoire; de sorte qu'ils en sont demeurés satisfaits de ce doute.

Sire, mon arrivée en ce camp fut en Esdron [1], la dernière ville qui soit aux confins des pays de ce grand-seigneur, où il avoit fait la masse de son camp, qui est, par commune estimation, de trois cens mille hommes, comme se peut juger par l'assiette du camp, qui dure de dix à douze milles de long, où il y a pour le moins soixante mille pavillons et plus, avec tel ordre et obéissance qui, veu la grande multitude, est quasi incroyable; et en outre de l'équipage de son artillerie, trois cens pièces de campagne et environ vingt-cinq ou trente de batterie, qui sont plus que suffisantes pour les forteresses qui sont dans ce pays. Ce dit G. S. marche, sans perdre un jour, en fort grande diligence pour rencontrer le sophy, lequel se trouve, par commune estimation, de cinquante ou soixante mille hommes, et est deux ou trois journées par delà Thauris, lequel, par les advis qu'a

[1] Chesneau, dans le récit de ce voyage, mentionne les particularités des lieux où il a passé : ses descriptions, mêlées de reminiscences de l'antiquité, ont d'ailleurs toute la sécheresse d'un journal, et sont aujourd'hui dépourvues d'interêt. Nous ne détachons de ce récit que les passages qui constatent l'intervention officielle de l'ambassadeur, et où se trouvent aussi par le fait les seuls détails vraiment curieux. Voici comme il raconte leur arrivée à Erzerum :

« Le G. S. fit la masse de son camp près ladicte ville d'Esdron, y assembla tous ses gens, qui auparavant estoient venus en confusion, sans ordre et ordonnance. Nous arrivasmes ce jour-là, qui estoit le xxve juing, audict camp, ou ledict s^r ambassadeur, avec toute sa compagnie, fut voir le premier bassa, qui s'appeloit Rostan, duquel il fut le bien receu, et luy ordonna loger en son cartier. Le lendemain nous commençasmes à cheminer avec ledit camp, lequel logea près Cassancala, chasteau fabrique de bois, assis sur une montagne. A ce lieu-là vint des seigneurs de Géorgians sur petits chevaux de légière taille, assez bien vestus, selon le pays, qui vindrent baiser les mains du G. S. et faire hommage comme subjects siens, luy offrant leurs personnes et tout ce qui estoit en leur pays pour son service. Ils luy présentèrent des moutons, fromages, et des fruictz. Ils sceurent que l'ambassadeur de France y estoit, ils vindrent visiter et s'offrirent à luy, disants que ayant entendu qu'il estoit de la part du plus grand roy des chrestiens, et que pour ce nom, eux qui sont chrestiens aussy, il leur avoit prins volonté de le venir voir. Ils nous donnèrent quelque reste de fromage de leur pays, et un peu d'orge pour les chevaux, et pour récompence, nous leur fismes boire d'une bouteille de malvoisye qu'avions de reste de nos provisions, qui est un breuvage duquel ils n'avoient jamais gousté : ils en furent merveilleusement aises et contans, et s'en retournèrent joyeux en leur pays, qui n'estoit guères loing de là. »



cedit G. S., pense qu'il ne l'attendra, mais plustost se retirera à la vallée de Courassan, ce qui est d'autant plus croyable qu'il y a envoyé tous les marchands, femmes et enfans, et bagages de Thauris, ne s'estant retenu près de luy que gens de service, sans empeschement pour se pouvoir retirer quand bon luy sembleroit. Et sont estimez tel les Persiens à l'endroit de ceux-cy qu'ils seroient suffisans pour donner la bataille sans la crainte de la grande bande d'artillerie et harquebusiers qu'a cedit G. S.; toutesfois nous en verrons bien tost ce qui en sera, car s'ils ont envie de combattre, les deux camps seront dans quatre ou cinq jours en veue l'un de l'autre; combien que l'on trouve plustost pour tout certain que ledit sophy s'en ira ou abandonnera Thauris. Autrement cedit G. S. fait ses desseins, sur ce que j'ay pu entendre, après avoir fait battre deux petits chasteaux qui sont icy près sur le lac de Vastan, prendre son chemin au royaume de Silvan (*Schirwan*), pour y remettre le frère dudit sophy, et en s'en retournant, si le temps luy sert, est délibéré de faire l'entreprise des Géorgiens, qui sont chrestiens, habitans sur les confins dudit sophy et de ce G. S., qui est tout ce que j'ai pu découvrir de sa délibération. L'on m'a ordonné de loger au quartier du premier bassa, avec liberté de voir tous leurs ordres, chose qui n'a esté permise à nul autre. A Argos en Perse, à sept journés de Thauris, le 8 juillet 1548 [1].

[1] Le récit de Chesneau reproduit ici les mêmes impressions avec des détails qui les complètent : il donne à la suite les seuls incidents remarquables du voyage de M. d'Aramon et de la campagne du sultan :

« Au partir de la ville d'Argis, le camp logea près du lac de Vastan, et commençasmes à retrouver le plus malheureux chemin du monde, en certains pays désertz et inhabitez, où passasmes deux destroictz de montagnes fort dangereux, pour la presse et foule du camp, où moururent plusieurs personnes et grand nombre de chevaulx, muletz et cameaux, que nous voyons tomber avec leurs hommes et charges de dessus les montagnes, chose fascheuse et desplaisante à voir. Toutefois nous eusmes faveur de passer de bonne heure par le moyen d'un chaoux du G. S., et Dieu nous aida là comme si a-il faict en beaucoup d'autres passages. »

« Environ trois heures devant jour l'avant-garde rencontra quelques avant-coureux et chevaux légers des Persiens, et se fit une escarmouche pour une heure, laquelle ne fut d'importance, et y eut plustôt lâcheté de cœur de ceux qui alloient devant, que autre choses, qui se donnèrent peur



3 août 1548.

Lettre de Henri II à M. d'Aramon.

Monsieur d'Aramon, j'apprends par vostre dépesche que vous avez sceu que le G. S. et ses ministres sont entrez en grand soupçon pour les nouvelles qu'ils ont, tant de l'amas de galères et autres vaisseaux que l'empereur fait sous prétexte de faire passer son fils de la province des Espagnes en Italie, qu'aussi du voyage de Ferdinand à Viennes, avec grosse compagnie, donnant à entendre qu'il va là pour chastier aucuns ses rebelles. Je vous ay bien voulu incontinent faire cette dépesche, d'autant que le soubçon n'est point sans cause : car pour adjouster à cela il n'est rien si vray que lesdits empereur et Ferdinand son frère ont obtenu des estats de l'empire un ayde et subside d'une fort grosse somme de deniers, qui doit estre mise en dépost pour employer avec certain nombre de gens de cheval et de pied quand l'occasion se présentera à résister et faire la guerre contre le G. S. : et à cela ont destiné ledit subside en publique assistance des estats, et il est croyable que l'augmentation de galères et vaisseaux que fait ledit empereur, et les forces que mène d'autre costé ledit roy Ferdinand vers Viennes, ne sont à autre intention que pour se tenir préparez de recevoir une occasion si elle se présente; c'est à sçavoir s'ils entendront qu'il baste mal audit G. S. en l'expédition où il est de

d'eux-mesmes, sans grande occasion. Nous logeasmes en un beau lieu où il y avoit de l'eau, et alors chacun commença à se tenir sur ses gardes, et espéroit-on pour vray bientost avoir la bataille; mais le sophy s'en estoit retiré dans ses pays bien avant avec son camp, et toutes les richesses de Thauris et les personnes riches; et ne se presenta aucunement à donner journée, ainsy que l'on estimoit, ou pour raison qu'il ne se fioit trop en ses gens, pour cause de son frere qui estoit avec le seigneur, et avoit l'avant-garde, ou pour cause de l'artillerie ou harquebuserie dudict seigneur, qu'ilz craignent grandement, et eux en estoient mal fourniz. Car ils n'en usent pas, que l'on dict estre la principalle occasion de leur fuite. Autrement l'on les estime plus vaillans que les Turqs, et disent les Turqs mesmes que un Persien battera tousjours deux et trois Turqs. »

Après avoir rapporté divers incidents où les voyageurs se tirent de plusieurs mauvais passages, toujours par la protection du sultan, Chesneau mentionne ensuite plus qu'il ne decrit la retraite du roi de Perse et la prise de Tauris. (*Voyage de M. d'Aramon en Turquie*, par J. Chesneau.)



présent occupé; afin de tenter chacun de son costé les entreprises dont ils s'aviseront, et en tels lieux et endroits qu'ils verront estre le plus à propos, soit sur ce qui appartient audit G. S., ou sur les amis et alliez, ou bien sur les uns et les autres sans aucune distinction, durant l'absence et empeschement d'iceluy G. S. : et voilà comme ils sont en bonne volonté et délibération d'observer avec luy la trêve, et ce qu'ils luy ont promis. Quant à moy, estant en l'équipage que je suis, Dieu mercy, et par mer et par terre, je n'ay aucune occasion de craindre et douter leurs desseins et entreprises; néantmoins il est besoin de pourvoir aussy où vous estes : que si ledit empereur ou ledit roy Ferdinand son frère avoient fait ou faisoient quelque remument et chose contraire et préjudiciable au traité de la trêve qu'ils ont avec ledit G. S., où je dois avec mes amis et alliez estre compris, nous puissions en faire la revanche avec telle réparation qu'il appartient. Je vous envoye le double d'un advertissement qui m'est venu d'une rencontre qu'a faite mon armée que j'ay en Escosse, sur les Anglois, lesquelz ont esté très maltraitez comme vous verrez par le double, dont vous ferez entendre le contenu audit G. S., avec mes bien affectueuses recommandations; et par là il connoistra comme je ne suis pas amy inutile, car sans mon aide et secours, ce pauvre royaume d'Escosse demeureroit en proie et à la discrétion desdits Anglois, qui le vouloient usurper sous ombre d'un mariage qu'ils vouloient faire de la petite reyne pupille avec leur roy; mais j'y ay bien pourveu, car j'ay fait tirer et amener par deçà ladite reyne pour estre nourrie avec mes enffans [1], et au demeurant, pour le désir que j'avois de visiter mes places de Piedmont, j'ay bien voulu passer jusques là, et suis de présent en chemin pour y arriver l'onziesme ou seiziesme de ce mois [2].

[1] Voir dans Ribier, tom. II, pag. 150, la lettre de Henri II aux états d'Écosse, du 30 juillet 1548, sur l'arrivée et la réception de la jeune reine, Marie Stuart, mariée au dauphin.

[2] Henri II, qui envoyait à M. d'Aramon cet avis significatif, pendant qu'il était en route pour le Piémont, est à peine arrivé à Turin, à la date qu'il a indiquée dans sa lettre, qu'il prend immédiatement des mesures qui vont servir à dévoiler le plan dont il se montre ici préoccupé. Un acte

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE DE VENISE.

RÉVOLTE DE LA GUYENNE. — BRUITS DE LA RETRAITE DU SULTAN. — INTRIGUES POUR ÉLOIGNER DE SON CAMP L'AMBASSADEUR DE FRANCE. — NOUVELLES CONTRADICTOIRES SUR L'ISSUE DE LA GUERRE DE PERSE.

Venise, 7 et 13 août 1548.

Lettres de M. de Morvilliers à Henri II.

Sire, je suis adverty que le baillio de ces s[rs] leur escript que le camp du G. S. souffre nécessité de vivres pour les chevaulx, et de grandes incommoditez, entre aultres, maladies et mortallité de flux de ventre;

très-curieux, retrouvé en original dans un manuscrit de Béthune, fera connaître, pour la première fois, l'objet de ce plan et jusqu'aux moindres détails de l'exécution :

« Turin, 15 août 1548.

« Le roy, apres avoir bien veu et entendu la response faicte par M[r] le prieur de Cappoua sur ung chascun poinct de l'instruction du sieur de Contay, naguaires envoye devers luy, ensemble les estats et memoires apportez par ledict s[r] de Contay, tant de la part de M[r] le conte de Tende que dudict prieur; il a advisé de renvoyer incontinant ledict s[r] de Contay, par devers ledict prieur de Cappoue, pour luy déclairer et faire entendre sa résolution, poinct par poinct, sur le faict dont il est question.

« Et premiérement, ledict s[r] de Contay dira audict prieur comme ledict seigneur aiant entendu la cause pour laquelle il n'a peu envoyer sa fregatte en Espaigne, a trouvé bon la depesche par luy faicte par terre oudict pays de deux gentilshommes, pour sçavoir certaines nouvelles du temps de l'embarquement du prince des Espaignes; l'ung desquels doit incontinant revenir pour rapporter en quel estat sont les choses par delà, et l'autre y demourra pour partir quant il aura certaineté du jour dudict embarquement. Quy dira aussi l'aise et contentement que ledict seigneur a d'avoir entendu le bon équippage ouquel sont les vingt gallères subtilles et la grosse que ledict prieur a prestez et armez, et mesme de ce que ledict prieur les a monstrées audict s[r] de Contay, ou lieu et ordres où elles estoient ou départ de l'archeduc. De quoy ledict de Contay a sçeu faire très bon rapport, ensemble de l'estat ouquel sont les autres gallères qui restent à équipper, et a esté plaisir audict seigneur d'avoir entendu par ce que ledict prieur luy a dernièrement escript du VII[e] de ce moys, que le trésorier de la marine devoit tost arriver à Marseille avecque l'argent de la dernière assignation qui luy avoit esté baillée, estimant qu'il s'en fera meilleure dilligence à l'apprest desdictes gallères neufves, avecque l'ayde dudict prieur, qui, comme ledict seigneur sçait assez, n'y espargne soing et peine ny chose qui se puisse faire, de quoy il a très grant contentement; et pour commencer à entrer au faict de l'entreprinse dont est question, dira ledict s[r] de

que les bassats demeurés au gouvernement de Constantinople ont bien adoulcy envers icelluy baillio la braverye de laquelle ilz luy avoient usé auparavant pour raison de la prise de ceste fuste de Drogout;

Contay audict prieur, comme le roy aiant entendu que, s'il le trouve bon, ledict prieur a délibéré envoyer une frégatte devers les galères de la religion, pour le venir trouver à Trepolly, et tenant asseuré qu'elles ne fauldront d'y venir incontinant soubz prétexte de l'entreprinse qu'il sçayt, et que, d'aultre costé, il envoyera aussi devers Dragut-Rays, espérant que, le sçachant en mer, il le viendra semblablement trouver; en quoy faisant il auroit avecques lesdictes XXI galères, comprinses les quatre de ladicte religion et celles dudict Dragut-Rays, XXIX gallères et cinq ou six galliottes. Avecque lesquelles et celles qu'il s'attend d'avoir encore prestes devant la fin du moys prochain, il se sentira assez fort pour oser assaillir l'armée impérialle à son retour, pour lequel effect ne se fault pour ce coup attendre à la fortune du temps; car la saison est trop doulce, et André Dorie trop expérimenté pour oublier riens de ce qui se pourra faire pour la seureté du passage dudict prince des Espaignes. Au moyen de quoy se fault ceullement attendre à la force pour l'exécution de l'entreprise, laquelle ne se doit, ce semble audict prieur, différer, s'il a les forces dessus dictes, estant de l'importance dont elle est.

« Quant au premier poinct, le roy y trouve grandes difficultez pour les raisons qui s'en suivent. Premièrement que estant lesdictes gallères de la religion armées de gens de toutes nations et mesme d'Italians, Espaignols et aultres subjectz de l'empereur, il est bien difficile qu'elles puissent venir trouver les siennes, sans que la chose soit descouverte; et quant à celles de Dragut-Rays, il ne s'en peut espérer grande seureté, car s'il est au G. S., actendu la trefve qui est entre luy et l'empereur, il n'est à croire que sans congé il veuille courir sus à l'armée dudict empereur; et s'il est seullement corsaire, et non aultrement à ycelluy G. S., mal voluntiers vouldra-il, pour le faict et utilité d'aultruy, mettre en hazard de perdre à ung coup ce qu'il a acquis avecques si grande fatigue et longueur de temps. D'aultre part ledict seigneur considère que, estant André Dorie adverty, comme il le sera incontinant, du partement de ses gallères pour tirer vers le Levant, il entrera en souspçon de Gennes, qui est la chose du monde qu'il tient la plus chère, et pour la conservation de l'estat de laquelle seigneurie il laissa le service du feu roy, comme, en ung besoing, il fera toujours tout aultre faict, pour aller droict la part où seront lesdictes gallères dudict seigneur, pour leur donner une estrette. Se sentant ainsi qu'il est beaucoup plus fort, et saichant très-bien que, les aiant deffaicts, le roy n'en pourra de longtemps remettre aultant en l'équippage qu'elles sont, et partant demeurera non seulement ledict Gennes, mais toute l'Italie, hors du dangier des entreprises que le roy, avecques ses amys et allyez, y pourroit faire. Et quant bien ledict Dorie n'auroit ce respect, si est-ce que, se sentant offensé du déshonneur que ledict prieur a mandé par le cappitaine Pierre Bon, qu'il luy feist dernièrement recevoir au passage l'arche-

que maintenant ilz s'appaysent d'eulx-mêmes, sur quoy l'on interpreste qu'ils voient les affaires d'iceluy seig^r en doubte, et partant congnoissent n'estre pas temps de irriter ne offenser ses amys. On a

duc, n'aiant ledict prieur que XXI gallères et luy quarante et une, et néanmoins luy aiant fait teste et menasse de luy faire donner canonnades, s'il se ingéroit de vouloir prandre poste là en lieu qui luy fust nuysible ou suspect, il n'est à présumer qu'il aye si peu de cueur qu'il n'en vueille avoir revanche toutes les fois que le moyen se y offrira. Pour lesquelles causes et considérations, le roy ne veult aucunement que ledict prieur sorte de la coste de Provence avecques lesdictes gallères. Encore qu'il allégast sur cela que, advenant que ledict Dorie l'allast chercher, il donnera ordre d'en estre de si bonne heure adverty qu'il ne pourra estre surpris, se fiant que, estant la mer large, il se pourra tousjours retirer, chose que le roy ne trouve pas si aisée, se souvenant du compte qu'il a ouy faire au feu roy, son père, de la charge qui fut donnée à ses gallères, revenant de Constantinople, soubz la charge du baron de Sainct-Blancard, ou elles receurent honte et perte. Mais trouve bon ledict seigneur que ledict prieur cherche tous les moiens qu'il pourra pour faire venir à Marseille lesdictes gallères de la religion, et ledict Dragut-Rays, sans aultrement aller au devant d'eulx; et davantage qu'il face parachever et équipper le reste de ses gallères neufves, en la plus grande diligence qu'il pourra, estant asseuré que riens ne luy deffauldra de la part du roy, lequel a jà mandé au s^r de Brissac envoyer audict Marseille dix canons, seize moyennes, cent harquebuttes à crocq et boulletz pour tirer de chascune pièce soixante coups pour le moins, avecques trente milliers de pouldre, et quant aux deux mil neuf cent cinquante-huit hommes que ceulx du pays de Prouvence pourront faire à ung homme pour feu, il suffira que la levée s'en face le XII ou XV du mois prochain, car se plus tost ledict prince des Espaignes passoit, dont comme il est à croire il se diligentera, attendu l'indisposition dudict Dorie, les aultres choses requises pour l'effect de l'entreprise susdicte ne pourroient estres prestes, parquoy se y fauldra conduire selon la certitude que l'on aura de son embarquement. Et vient bien à propos de ce que ledict prieur se faict fort d'avoir à temps tel nombre de mariniers qu'il vouldra, et d'aultant qu'il ne faict compte de pouvoir recouvrer que environ cinq ou six cents hommes de bonne *voglia* pour tire à la rame, il sera force qu'il s'ayde pour ledict effect de la plus part desdicts II^m IX^c LVIII hommes. S'il veoit qu'il soit besoing que pour ce ilz soient plus tost levez que le XII ou XV du moys prochain pour exerciter à la rame, ledict seigneur est très content qu'ont les lève. Ce que ledict seigneur de Contay dira de sa part audict s^r conte de Tende, affin qu'il donne ordre au faict de leur levée.

« Et oultre ce est aussi contant de faire levée, et payer les huict cens hommes que ledict conte demande pour la garde de Marseille, Thoulon, Anthibou et Sainct-Pol; avecque ce qui pourra demourer pour ledict effect des II^m VIII^c que le pays fera, lesdictes gallères fournies de gens pour tirer à la rame; attendu que l'on tirera pour

aussy publié un article contenant ces parolles : « On a licentié l'amb^r de France pour retourner à Constantinople. » M'enquerrant d'où cela proceddoit, j'ay trouvé que ce sont nouvelles envoyées de là à l'amb^r

mettre sur icelles gallères cinq ou six cens hommes des plus aguerriz qui soient audict Marseille, comme a esté faict dernièrement. Et au regard des gens de guerre qu'il fauldra davantage, tant pour mettre sur les XXI gallères qui sont prestes, oultre les soixante de cap qui y doibvent estre, que pour l'entier armement des neufves, le roy envoyra par delà les XIIe hommes qu'il a icy, lesquels il a puis naguères fait lever en Daulphiné soubz quatre enseignes, qui sont très belles bendes, comme pourra tesmoigner ledict s^r de Contay qui les a veues. Et s'il en faut plus grant nombre, ledict s^r advisera de les faire lever le plus promptement qu'on pourra, ès lieux plus commoddes et à propos, et au demourant donnera ordre de tenir argent prest pour satisfaire au contenu des estats envoyés par ledict prieur. Et estant toutes les choses dessus dictes prestes, ledict prieur regardera de se loger et mettre au lieu qui lui semblera plus seur et à propos, quant il sçaura la venue dudict prince des Espaignes, à laquelle ledict Dorie, estimant peult-estre que iceluy prieur n'aura aultre force que celle qu'il avoit dernièrement, sera pour entreprandre de le voulloir desloger, et que, si ainsi advenoit, pourroit apporter telle occasion que aysément s'en pourroit ensuivre quelque bon effect; de quoy le roy se remect sur le bon jugement et discrétion dudict prieur, d'aultant que en cela ne se peult donner conseil, qui ne veoye les choses à l'œil. Oultre cela pourroit advenir la mort dudict Dorie, qui ne seroit sans apporter grant trouble et mutation sur le faict dudict passage, veu le malcontentement de Anthoine Dorie, et pareillement de don Gartie, pour l'honneur et advancement faict à Adam Centurion; et désire le roy que dès maintenant ledict s^r conte et pareillement ledict prieur cherchent touz les moyens qu'ilz pourront de faire soubz main muttiner davantage ledict Anthoine Dorie, et d'avoir accès à luy pour le practiquer, s'il est possible, chose qui se peult espérer veu les mauvais traitemens et deffaveur qui luy sont faictz, puysque cy-devant, sans occasion, il tourna sa robbe contre le feu roy; et pour cest effect ne fauldra faillir de bien promettre et n'oublier riens de ce que pourra servir à le gaingner : car si on le pouvoit avec dix ou unze gallères, le roy se retrouveroit plus fort que l'empereur sur mer, joinct le peu d'expériance des chefs, qui, en se faisant, demeureroient audict empereur sur ses gallères, qui est, ce semble, beaucoup plus seur chemin que de se hazarder aultrement, si n'estoit ainsi que dict est cy-dessus par le roy. Et là où ledit prince passeroit avant que l'équippage dudit s^r fust en estat, ou, s'il y estoit, qu'il ne s'offrist occasion à propos, lesdicts s^r conte de Tende et prieur envoyeront visiter icelluy prince, et luy offrir présent et rafraischissement, avec les plus honnestes parolles dont il se pourra adviser. Et par ainsi ne pourront les impériaulz dire que les forces assemblées par le roy aient esté pour aultre effect que pour la garde de la coste; et néantmoins toute l'Italye aiant congnoissance desdictes forces et de la grande dili-

de l'emp^r icy résident, qu'il interpreste en défaveur qu'il ne veult pas que M^r d'Aramon ayt plus de privilége que les aultres. Ceux qui parlent des affaires de là avec jugement et sans passion, disent bien que, estans ces hommes-là soupçonneux et deffians plus qu'il n'est croyable, s'il y a tant soyt peu de désordre ou de nécessité en leur camp, ne vouldront pas que M^r d'Aramon ne aultres estrangers, quels qu'ilz soyent, en ayent cognoissance, et pour ceste cause ne trouvent pas estrange que, soubz quelque gracieulx prétexte, le s^gr ayt faict prier M^r d'Aramon de retourner à Constantinople. Depuis, on a eu icy advis du camp du G. S. que de toutes parts y alloient genz de renfort chascun jour, et s'advançoit de marcher à grandes journées. Que le sophy estoit dedans Tauris avec puissant exercite. Le prince me dit en oultre qu'on leur avoit escript que M^r d'Aramon retournoit à Constantinople; mais ne sçavoient la cause, si n'estoit qu'il eust demandé congé pour quelque indisposition à luy survenue par l'incommodité du temps et travail de ce long voyage.

gence dont il y aura esté usé, non-seullement on estimera beaucoup davantage l'alliance du roy, mais aussi la recherchera plus voluntiers, là où, s'il estoit advenu à icelles forces aucune perte, la plus part des potentatz dudict pays, voyre de toute aultre nation, seront aysez à se condescendre et soubzmettre du tout à la discrétion dudict empereur, ce que l'on doit surtout éviter, et espérer que le temps pourra apporter quant et soy de grandes commoditez, veu mesmement les choses cy-dessus alléguées et aultres qui se peuvent considérer, et mesme l'aage et indisposition de l'empereur, et l'estat ou quel sont de present les affaires d'Allemaigne, ou, par les nouvelles que ledit seigneur en a, icelluy empereur ne faict pas tout ce qu'il veult; et il y en a qui commencent à parler aultre langage, qu'ilz ne soulloient ces jours passez, a quoy bien peu d'infortune advenue audict empereur pourroit tellement aider qu'il ne fut oncques si empesché.

« Plus dira ledit s^r de Contay audict s^r conte de Tende que le roy estant retourné à Lyon, où ledict conte de Tende le pourra venir veoir avant qu'il en parte, il advisera de faire pourveoir et munir la ville de Marseille, et pareillement celle d'Anthibou de toutes munitions de guerre et aultres choses requises et nécessaires pour leur seureté, oultre celles qui y sont desjà. Ce que plus tost ne se pourroit faire, ainsi qu'il entendra plus au long dudict s^r de Contay; sur lequel ledict seigneur se remect du surplus, et mesme à dire au susdict s^r de Contay et prieur des nouvelles de ceste campaigne, sçachant qu'il leur en sçaura rendre très bon compte. Faict à Thurin, le xve jour d'aoust mil v^c xlviii. HENRY. — CLAUSS. » (*Ms. de Béthune*, 8637.)

Venise, 7 et 13 août 1548.

Ceste dernière prolongation sur la conclusion de la ligue est survenue pour ce que, en accordant à la forme du dépost des deniers, vous avez déclaré que, si durant ce temps le pappe décédoit, ne voullez estre obligé plus oultre à la continuation d'icelluy dépost. En quoy S. S. estime que le principal respect de ceste ligue estant la protection de la dignité pontificale, pour tant ne vouloit-il que le dépost ni les obligations d'icelluy expirassent par sa mort, laissant le siége apostolique exposé à toutes oppressions et périlz sans seureté d'aide ny d'amis. On estime icy qu'il y a moyen de conclure ladite ligue, et par icelle de tenir Parme entre noz mains, que l'occasion ne se doibt laisser perdre, qui seroit de grand moment pour convertir ces s[rs] à s'y conjoindre; car tenant chascun pour certain que l'empereur ne se veult reposer ny avoir paix, il n'y a point de meilleure voye pour luy rompre ses aultres desseings que allumer le feu de deçà. Des deux ambassadeurs de ces s[rs] revenus d'Allemaigne, l'un est d'opinion que l'empereur est seigneur absolu de toute l'Allemaigne; que peu de chose luy reste à faire de ce costé-là, dont en brief et facillement il viendra à bout; que de là il tirera argent et grandes forces d'hommes, d'artilleries et aultres munitions pour commectre où il voudra, estimant pour ces raisons la puissance d'icelluy emp[r] formidable et grand danger de irriter. L'autre dit au contraire que les affaires de l'emp[r] sont aussi peu assurez en Allemaigne qu'ilz furent oncques, l'obéissance qu'on luy porte par force; et n'y a prince, tant lui soit-il prochain, alliés et amis, excepté le roy des Romains, qu'ilz ne voient mal volontiers sa prospérité. Mais estant l'empereur sur les lieux en repoz de tous coustez, chascun cède au temps et à la fortune pour ne se ruiner du tout; que si ses affaires se troubloient maintenant en autres lieux, il ne tireroit point de forces ni d'argent d'Allemaigne pour l'en aider; ains luy seroit-il tout besoing d'en laisser là des siennes s'il y vouloit maintenir l'autorité qu'il y a usurpée.

Venise, 22 septembre et 3 octobre 1548[1].

Sire, à mon retour[1], j'ay faict congnoistre que le bruict de ceste esmotion populaire n'estoit point telle qu'on l'a fait courir par toute l'Italie, et que si tost que cette multitude sentira V. M. ou ceux qu'elle envoie sur les lieux s'approcher, se dissoudra de soy-mesme, de quoy ces srs sont assurez, sachant la grande obéissance que l'universel peuple de France a de tous temps observé envers son prince.

Sire, j'ay cejourd'huy, par brigantin exprès, receu la dépesche que je vous envoye de Mr d'Aramon et de vos autres ministres estans à Constantinople; depuys lesquelles escriptes estoit survenu la nouvelle que le G. S. s'en revenoit à Constantinople à bien grandes journées, dont et du succès de l'entreprise de Perse ledict sr de Fumeil me mande qu'il donne advis par son dernier pacquet; en ce qu'il m'escript du retour il n'y a rien de sinistre. Toutesfoys, avec la venue de cette frégate s'est eslevé ung grand bruict entre le vulgue, que l'advantaige du G. S. a esté rompu, et pour ceste cause se retire à bien grandes journées. Je n'ay encores peu sçavoir ce que l'on en mande à ces srs, car ils n'ont pas leu leurs lettres, ny ne trouve personne des particuliers qui die en avoir eu advis. Pourtant, estant jà que l'estonnement que plusieurs ont de si soudain et advancé retour, pourroit bien avoir faict imaginer ceste routte, et que de là se fust engendré ce bruict, je m'en esclairciray cejourd'huy mesme, néantmoings n'ay-je voulu différer cependant à vous envoyer lesdictes dépesches. Il sembleroit estre requis, sire, pour la commodité de vos affaires de ce cousté-là, qu'il vous pleust faire escripre bien amplement à Mr d'Aramon, auquel je feray soudainement tenir la dépesche, affin que bientost après son arrivée à Constantinople il puisse, de votre part, congratuler le G. S. de son retour, l'informer de l'estat de tous vos affaires et aultres aussy, affin que ledit sr d'Aramon soyt particulièrement instruict de ce qu'il aura à négotier cest hyver. J'estime que bientost l'on aura

[1] M. de Morvilliers etait allé probablement rejoindre Henri II à Turin.



l'un de ses gens avec advis certains de toutes les choses là survenues, mesmes de ce retour, qui n'est pas sans mystère et cause très urgente, quelle qu'elle soyt, car la délibération du G. S., comme l'on a veu par tous les advertissemens précédens, estoit de fortiffier Taurys et remettre Elcas, frère du sophy, dedans son royaulme. Disoit-on dadvantage qu'il passeroit au pays des Géorgiens et essayroit, ou par force ou par gré, de les réduire en son obéissance. Par les lettres de Mr d'Aramon du VIIIe, il n'y a poinct d'apparence que ledict sgr ayt encores rien résollu ny délibéré de son retour, et si estoit encores lors à cinq journées de Taurys et du camp du sophy, qui n'estoit pas foible, comme l'on voit par tous lesdits advis. Or voyant que, aussytost comme la dépesche dudict sr d'Aramon est venue à Constantinople la nouvelle de ce retour, on peult vraisemblablement croire estre survenu quelque grande cause qui l'ayt tant accéléré, et ce que l'on en discourt par jugement est que les malladies, mortallité d'hommes et chevaulx en son camp, la nécessité de vivres pour les ungs et les aultres, l'ont contrainct se retirer. Davantaige que ceulx de la Surye, Babylonie et Égypte ne luy portent pas si fidelle obéissance qu'il s'auze asseurer d'eulx; au moyen de quoy il a craint de venir en quelque extresmité et demourer foible loing du siége de son empire, près de son ennemy, et que les peuples desdits pays, qui mal voluntiers luy obéissent, vinssent à se rebeller. L'on estime que ledict seigr sera fort indigné des innovations faictes en son absence ès partyes de Hongrye par le roy des Romains. Toutesfoys, on ne pense pas que l'année prochaine il face entreprise notable pour s'en revencher, tant pour l'uzance de leur ancienne dissipline, laquelle a tousjours esté après le retour d'une guerre laisser les hommes en repos ung an pour reprendre halaine, que aussy par contraincte, estans les hommes et les chevaulx qui ont esté en cette expedition si travaillez et harrassez de malayse, qu'on ne les sçauroit si promptement employer. Mais ses forces de mer pourroient bien réparer en aultre endroict l'offense qu'on luy a faicte de cestuy-là. Craignant que aulcuns eussent escript en Levant mauvaises nouvelles des affaires du

dedans de vostre royaume, sitost que je fus de retour, j'escripvis à Mr d'Aramon comme tous les tumultes eslevez contre aulcuns de vos ministres estoient estaints, et les pauvres gens qui avoient esté séduits par erreur venuz à mercy. Sire, j'ay présentement veu deux lettres escriptes de Constantinople le IIIe de septembre, contenant en substance que le G. S., contrainct des malladies et mortalités survenus en son camp et de la nécessité de vivres, avoit laissé le surplus de son entreprise, s'en retournant à bien grandes journées à Constantinople, où l'on espère qu'il sera d'avant la fin d'octobre. Ilz ne parlent poinct de routtes ny n'allèguent autre cause, bien faisoient aussy mention de quelque mescontentement contre Rostan-Bassa. Ces srs ont quelque advis que le prince d'Espaigne fera long séjour en Italie quant il sera arrivé, et estimoient aulcuns qu'il séjournera tout l'hiver.

Venise, 15 octobre 1548.

Sire, j'ay assuré à ces srs la réduction et repentance du peuple eslevé en Guienne, sur quoy les impériaulx leur voulant faire cognoistre la modération de l'empereur et combien il est eslongné de l'ambicion dont on le tient si suspect, ont controuvé que de maint endroyt on l'avoit stimulé et voullu persuader d'assaillir vostre royaulme, où le feu estoit jà allumé en plusieurs lieux. De ce estoit bien certain, qu'en toutes parts qu'il eust voullu faire effort, ses entreprises sans aulcune difficulté fussent réussies, y ayant jà LX ou IIIIxx m. hommes en armes en Guyenne et ès pays circonvoisins, ce nombre-là croissant de jour en jour, et saultant le feu de pays en aultres. Néantmoyns que S. M. n'avoit voullu prester l'oreille à aulcuns admonestemens qu'on luy eust fait ny usé de l'occasion qui se présentoit à luy tant opportune. Mais au contraire croit-on qu'il ne l'eust pas laissé perdre, s'il eust eu ses forces aussy prestes; et on entend de Flandre que secrettement on tasche de nourrir soubz cendre quelques reliques de ce feu, pour le susciter et s'allumer quant on aura les choses mieulx à propos.

Sire, ainsy que ces srs m'ont communicqué leurs derniers advis

receuz de Constantinople, je fais le semblable vers eulx de mon cousté; estimant qu'ils auroient cest office très-agréable et ne seroit aussy inutile à vostre service, faisant, par ce moyen, congnoistre le mensonge de ceulx qui avoient jà publié que le G. S. ne voulloit vostre ambassadeur en son camp, et luy avoit faict commander par le chemin de s'en retourner; et aussy pour donner lumière à la vérité, quant à l'estat des affaires dudict seig^r, qu'on a tasché icy à desguiser, et depuis encores l'amb^r de l'empereur a voullu faire entendre que son maistre a un homme au camp d'icelluy s^gr, duquel ilz avoient receu lettres aussy certaines contenant que ledict s^gr s'en retournoit en grand désordre, et que le sophy avec ses gens estoit à sa queue, le poursuyvant; toutesfoys, croy-je que, à la vérité ledict amb^r n'a lettres que de Constantinople, et fainct le surplus pour servir à la réputation de son maistre, mectant en avant ce qui est assez vraysemblable.

Venise, 6 et 7 novembre 1548.

Sire, on discourt icy des choses d'Allemagne au grand advantage de l'empereur, mesmes quant aux villes de Constance et Argentine. On parle des confirmations et renouvellemens de ligue que l'empereur faict avec les Anglois, et par conséquent présume la plus part debvoir advenir ouverture de guerre entre vous et luy à ce temps nouveau. Le pappe et ces s^grs, comme l'on congnoist par tous indices apparens, ne pensent sinon à eschapper au jour la journée, et garder, s'ilz peuvent, que la tempeste de la guerre ne tombe sur l'Italye. Quant au succès du G. S., on n'estime pas icy les choses si grandes comme le veult faire croire le bassa, gouverneur de Constantinople, et, par l'advis commung de tous, ledict seig^r, avec son camp, hyvernera en Aleppo, pour n'abandonner sa conqueste. M. de Cambray, soubz la dépesche dudict baille, m'a escript ung mot de lettres, contenant ce qui s'en suit : « Du retour du G. S., ne m'est encore possible d'escrire au vray, car, depuis mes dernières lettres, il n'est venu courrier

ny nouvelles; mais l'opinion commune est que sa personne, avec partie de son train, doibt hyverner à Careymit, le surplus à Zocatto, Hesdrun et aultres lieux circonvoisins, pour ce que, n'ayant faict entièrement ce qu'il désiroit à l'encontre de son ennemy, lequel, comme l'on dict, se trouve encores avec bonne partye de ses forces assez gaillardes, n'est à croyre que, de ceste année, il veuille habandonner ces partyes-là qu'il n'ayt faict fortiffier quelques places avec lesquelles il puisse garder ce qu'il a conquis, craignant, sitost qu'il aura le dos tourné, son ennemy regaigne en ung moment ce qu'il a conquis sur luy avec grande peyne et perte des siens, et, par ce moyen, ne rapportast de son entreprise réputation ny proffict; et se congnoist bien que sa seule présence peult intimider sondict ennemy, et non pas le nombre de ses gens, s'il n'y est en personne. Ores que le retour du G. S. soit mis en doubte, et que, par l'opinion commune, il doibve plustost hyverner en Aleppo et lieux circonvoisins que revenir à Constantinople, je n'ay pourtant estimé debvoir retarder la dilligence de vostre dépesche à M. d'Aramon, car, en quelque lieu qu'il la reçoipve, elle sera très bien venue, et à propos, tant pour l'instruction des affaires de deçà que pour admonester ledict G. S. des inconvéniens qu'il doibt craindre de ce costé. Mesme que depuys deux moys, Joseph Marye, amb^r de Ferdinand, s'est allé vers le bassa, gouverneur de Constantinople, plaindre, de la part de l'empereur, de plusieurs prinses et dépradations faites par Drogout-Reys, protestant d'infraction de trefve; à quoy ledict bassa respondit que c'estoit chercher prétexte pour couvrir les innovations que ceulx dudict Ferdinand faisoient en Hongrye. Quant aux propos qu'il vous a pleu tenir à l'amb^r de ces s^gr^s, s'ils m'en touschent quelque chose, je seray pourveu de respondre, car je croy, suivant en cest endroict l'oppinion de tous ceulx qui ont cognoissance de leurs plus secrets affaires, que la capitulation par laquelle le G. S. vous a promis ayde et secours, là où l'emp^r innovera au préjudice de la trefve, leur a tousjours esté très agréable pour plusieurs considérations redondant à leur proffict et seureté. Mais je ne sçay s'ils auront descouvert d'aulcuns des



bassas ou de Janus-Bey, lesquels tous uzent de mesme infidélité envers les ungs et les aultres, que le G. S. les voullust semondre d'estre de la partye, chose qu'ils reffouiront avec tous moyens possibles, et s'ils ont préveu qu'on voulust venir à ce poinct, ils n'auront rien obmis ny espargné pour se garder d'en estre seulement requis, affin d'éviter l'indignation en laquelle il pourroit encourir de leur excuse et refus. Pour ceste cause, est-il bien vraysemblable que leur bayle ait tasché d'empescher soubz mains que mons^{r} d'Aramon ne suivist le G. S.; et, sans ceste raison, pourroit-il avoir esté stimulé à ce faire de jalousie. Ces s^{grs} eussent bien désiré le retour du G. S. à Constantinople, et ce semble qu'ilz ne croyent pas que ses affaires se portent trop bien. Plusieurs murmurent que le sophy a donné sur la queue de ses gens et que icelluy seig^{r} séjourne près de la Surye, aultant par crainte de perdre le sien comme pour garder ce qu'il a conquis sur son ennemy, et toutesfoys ne voys-je fondement pour estimer les choses aultrement que les a escriptes Mr de Cambray.

Venise, du 16 au 29 novembre 1548.

Sire, ces s^{grs} disent que la réduction du marquisat de Saluze en vos mains sera cause de guerre entre vous et l'empereur, estant des pays à luy subjets. Ces seigneurs ont appris de leur baille que le G. S. avoit mis garnison de jannissayres et aultres des siens dedans Van et Vastan, lesquelles places faisoit fortiffier plus qu'elles n'estoient et munir pour les tenir en seureté, mais que, d'un aultre endroict, à trois ou quatre journées de là, partye de l'armée du sophy estoit entré dedans les pays d'icelluy s^{gr}, où elle avoit faict de grandes inhumanités, comme en pays d'ennemys, puis s'estoit retirée. Il y a lettres disant davantaige, quand à ce poinct, que les Sophiens, au pays où ils avoient esté du G. S., sans avoir commisération d'enfance ny de vieillesse, avoient mis entièrement tous les masles au tranchant de l'espée; que l'on avoit envoyé à Constantinople pour faire des jannissaires nouveaulx et les mener promptement au camp, y

estant morts grand nombre des vielz; que par la grande cherté, nécessité de vivres et mésayse, y avoit eu mortalité incroyable de chevaulx et aultres bestes. Le G. S. estoit en la province de Careymit, et chascun jour se faisoit prière à Constantinoble pour son salut. La cherté de froment et d'orge estoit montée à si hault prix audict camp, que le septier, faisant environ cent trente livres, à xvi onces la livre, s'estoit vendu sept, huict et neuf ducats. Il est venu un gentilhomme du prince d'Espaigne visiter ces s^grs de sa part, et les remercier de l'ambassadeur par eulx envoyé devers luy. Il n'y a suspicion qu'il ayt esté envoyé pour aultre plus grande cause que pour les gratiffier par tel office et semblant d'amytié, affin de les entretenir en leur sommeil.

II. — GUERRE DE LA TURQUIE AVEC LA PERSE. — SUITE DES AFFAIRES D'ALLEMAGNE ET D'ITALIE.

1549-1550.

Henri II, dans son voyage en Italie, avait pu se convaincre par lui-même que le temps n'était pas venu de rompre ouvertement avec Charles-Quint. Les troubles de la Guyenne, où on le soupçonnait d'avoir eu la main, avaient forcé le roi de précipiter son retour, et cet adversaire ne lui avait pas semblé moins puissant en Italie qu'il le devenait de plus en plus en Allemagne. La guerre de Perse se prolongeait, et tenait toujours le sultan éloigné du centre de ses états. Henri II, réduit à ses seules forces, ne pouvait cependant rester dans une inaction absolue, sans faire, aux yeux des peuples, l'aveu de son impuissance, ou sans paraître résigné à laisser tranquillement s'accomplir les desseins de l'empereur. Dans la neutralité qu'il était obligé de garder avec lui, il fallait à tout prix tenter une entreprise, qui servît du moins à contre-balancer dans l'opinion les succès de Charles-Quint, et cette activité formidable dont les effets étaient manifestés par le progrès toujours croissant de sa fortune.

La lutte que l'Écosse soutenait alors contre l'Angleterre, en appelant la France à y prendre part, offrait à propos cette diversion politique réclamée par les circonstances; et la faveur qu'obtenaient à la cour les princes lorrains de la maison

de Guise devait faire décider une guerre, qui entrait trop bien dans les projets de leur ambition. Dès l'avénement de Henri II, ces princes avaient tourné toute son attention vers l'Écosse, où ils lui montraient en perspective l'acquisition d'une couronne par le mariage du dauphin, héritier de celle de France, avec leur nièce encore enfant, la jeune Marie Stuart. En attendant un événement qui devait élever si haut leur fortune, la France gagnait un avantage à l'appui que, sur leur impulsion, elle prêtait à l'Écosse contre l'Angleterre. C'était de poursuivre avec fruit une guerre nationale dont l'objet immédiat devait être pour elle de reprendre sur son ennemi la ville de Boulogne, enlevée par le dernier roi, Henri VIII. En même temps il pouvait en ressortir un effet général d'une importance plus étendue; et pendant que l'empereur se proposait les plans les plus élevés de domination, cette guerre occupait ainsi la France à une entreprise dont les résultats ne devaient pas avoir une moindre conséquence pour l'Europe.

C'est dans ces termes que la position se prolongea de part et d'autre pendant les années 1549 et 1550, où l'empereur continua ses usurpations religieuses et politiques, en provoquant, par ses succès mêmes, la réaction que la France semblait attendre. La révolution opérée dans les esprits se trouva en effet toute prête à éclater au moment où se termina la lutte de la France et de l'Angleterre par la cession de Boulogne et les arrangements des affaires de l'Écosse. Henri II se trouvait par là dégagé de tout obstacle et libre de se retourner vers l'Italie, où la mort de Paul III était venue compliquer la situation de ce pays. Dans le même temps, Soliman II rentrait dans sa capitale, de retour d'une expédition qui avait encore étendu les bornes de son empire. Il était suivi de l'ambassadeur de France, qui, après avoir montré aux populations musulmanes de l'Asie l'envoyé du prince allié du sultan, revenait d'un pèlerinage à Jérusalem, et d'une excursion en Égypte qui avaient montré également aux populations chrétiennes de l'empire le ministre chargé de les protéger. Tous deux retrouvaient une complication politique, semblable à celle qui avait marqué le retour de Soliman II et de La Forêt dans la campagne précédente avec la Perse, lorsque le sultan avait eu à venger la prise de Tunis et la défaite des armes ottomanes humiliées pendant son absence. Comme à cette époque Charles-Quint, poussé à bout par les corsaires de l'Afrique, avait attaqué Dragut, leur chef, dans sa retraite et dans la nouvelle possession qu'il s'était faite à la côte de Barbarie, en s'emparant sur les Arabes de la ville de Méhidjé ou Affrica. Le siége de cette ville, reprise par l'Espagne sur les Turcs, n'avait pas eu moins de retentissement que celui de Tunis; et comme alors cette agression, exécutée de plus au mépris de la trêve, créait un grief contre l'empereur, qui devait provoquer sa rupture avec la Porte.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE DE VENISE.

DIÈTE DE BRUXELLES, TENUE PAR L'EMPEREUR. — FÊTES CÉLÉBRÉES À CONSTANTINOPLE POUR LES VICTOIRES DU SULTAN. — MISSION DE NICOLO SECCO À LA PORTE PROJETÉE PAR L'EMPEREUR.

Venise, 3 janvier 1549.

Lettres de M. de Morvilliers à Henri II.

Sire, selon quelques advis, envoyez de la court du prince d'Espaigne, l'opinion des plus autorisez qui sont en la compagnye d'icelluy prince, est que les dessaings de l'empereur tendent à vous faire la guerre ceste année : que jà l'on voit des principaulx chefz consulter entre eulx des moyens plus expédiens, et que ceste fois l'empereur s'efforcera de retenir tout autre empeschement qui le puisse destourber de contenter son envye. D'après les advis de Flandres, les choses n'estoient encore hors d'espoir que la royne Léonor ne peust moyenner confirmation d'amityé entre vous et l'empereur. Comme ces s^rs^, pour leur intérest, sont fort soigneulx à enquérir de toutes parts ce que l'emp^r^ prétend faire, craignans qu'il tourne visaige en Italye, l'opinion est qu'il pourvoira aux affaires d'Allemagne à ceste diette, tellement qu'il ne craindra, pour le danger d'iceulx, faire entreprise en aultre endroict une partie de l'esté. Les préparatifz et menées qu'il faict descouvrent assez bien qu'il n'a pas envye de se reposer, dont on faict conjecture qu'il veuille vous commencer la guerre de plus d'un cousté avec l'intelligence des Anglois. Il y a moins d'apparence qu'il vienne en Italye, parce qu'il engendreroit grande suspicion à tous les potentatz qu'il voulust actenter quelques nouveaultez, et s'il commençoit à en molester aulcuns, consisteroit tous les aultres de s'allier avec V. M. qui ne fauldroit de les recepvoir, quant il n'y auroit nulle commodité pour vous, que d'eslongner guerre de vostre royaume, et tenir empesché par deçà ledit empereur, lequel se tient asseuré que, tournant ses entreprises contre vous, et monstrant au pappe et à ces s^rs^ ne leur voulloir rien demander, ne se mouveront

point, et seront bien contens de se maintenir en neutralité. Quant aux espérances qu'ilz donnent au pappe, plusieurs ici les estiment caducques, et qu'ilz veulent le retenir de bonnes parolles et promesses, jusqu'à ce qu'ilz voient l'issue de ceste diette [1].

[1] Henri II, par une lettre du 15 décembre 1548, écrite de Saint-Germain en Laye, à M. d'Aramon, informe l'ambassadeur de la présence de l'empereur dans les Pays-Bas, et des mesures défensives que lui-même prend sur tous les points: « L'empereur est toujours à Bruxelles, où il parachève de faire sa diète pour le recouvrement de sa santé, et par ce qui luy vient ordinairement d'Allemagne, il est fort incité et provoqué à y retourner à ce printemps; car l'on voit chaque jour révolter les villes, communautez et potentats, qui depuis son absence ont la pluspart délaissé, méprisé et condamné les décrets et constitutions qu'il leur avoit baillez par son *intérim* pour le fait de la religion, et sont retournez à leur première façon de vivre, avec menées et praticques qui se font entre eux, pour luy donner peut-estre autant d'affaires qu'auparavant. Ferdinand, roy des Romains, son frère, ayant ouy le bruit du retour du G. S. à Constantinople, s'estoit refroidy et retiré de l'entreprise qu'il avoit commencé à faire sur les confins neutraux de la Hongrie, et avoit révoqué ses gens de guerre. Toutesfois il semble que maintenant, pour avoir entendu que ledit G. S. n'estoit encores pour revenir, mais hyverner en la Syrie pour continuer son entreprise de Perse l'année prochaine, ledit Ferdinand veuille recommencer son jeu, et faire plus grand effort à ce renouveau du costé de Hongrie, pour donner plus avant s'il peut. Sur quoy il vous souviendra de ce que je vous ay escrit par mon autre dépesche, pour faire instance touchant le préparatif et équipement de l'armée de mer du G. S. et pour cependant envoyer jusqu'à cinquante ou soixante gallères bien équipées, ès endroits et pour les causes que je vous ay fait sçavoir, lesquelles, sous la faveur de mes forces de mer, qui sont telles que vous avez entendu, pourront faire un grand exploit et effect pour le commun bien des affaires d'entre nous, au préjudice et dommage des infracteurs et violateurs du traité de la trefve. Je suis venu en ce lieu pour, durant cet hiver, regarder avec mon conseil les capitaines et gens notables de mon royaume, à tout ce qui est requis et nécessaire de faire pour la conduite de mon estat en l'année prochaine, et y pourvoir et donner tout le meilleur ordre qu'il me sera possible : à quoy je ne veux rien oublier, vous advisant, monsieur d'Aramon, qu'il y a deux ou trois jours que l'ambassadeur dudit empereur m'est venu trouver, et m'a monstré une lettre que luy écripvoit ledit roy des Romains pour tenir la main envers moy, à ce qu'à sa prière et requeste j'escrivisse audit G. S. et à vous, pour luy en faire instance de ma part, de délivrer et mettre hors de prison un nommé Estienne Maylad, beau-frère de Thomas de Nadase, juge de la cour et souverain capitaine dudit roy des Romains, me priant ledit ambassadeur de vouloir accorder lesdites lettres, lesquelles je ne luy ai voulu bailler, mais bien je luy ay dit que je vous en escrirois, encore que je me doute bien que

On croit que les empeschemens ès quels s'est enveloppé le G. S. contre le sophy, rendront l'empereur plus hardy à entreprendre, s'asseurant n'avoir de ceste année, par terre ni par mer, destourbier notable de ce costé-là. A quoy se conforme l'advis commung de ceux que l'on estime icy plus cognoistre ès affaires d'yceluy s^gr^, et qui les désireroient en bon estat, pour réfréner l'ambition de l'emp^r^ tenant tous pour chose certaine que, quant il seroit maintenant de retour à Constantinople, et sans aucun empeschement, il se laisseroit assaillir jusques en ses confins qu'il ne romproit de sa part avec l'emp^r^ d'ung an. Plusieurs et divers adviz conviennent en ce que le G. S. estoit en Alleppo, où il debvoit hyverner, et avoit envoyé quérir à Constantinople grand nombre de pièces d'artillerye, oultre celles qu'il avoit par avant mandé faire conduyre ès partyes où il est; avoit oultre mandé à ses ministres luy faire grosse provision d'argent, d'hommes et de chevaulx, et du tout le secourir promptement. Aulcuns desdits advis interprètent la cause des provisions que dessus pour renouveller à ceste première saison la guerre contre le sophy; autres que ledict s^gr^ se trouve fort molesté d'icelluy sophy et en grande nécessité de toutes choses. Il estoit bruict aussi que ledict s^gr^ s'en retournoit à grande haste, et jà estoit avec partye de son exercite en une province dite Massye, distant de Constantinople seullement vingt journées, mais on n'y adjouste poinct de foy, pareillement que les Sophiens par

ce soit par adventure une subtilité dont veut user à mon endroit ledit roy des Romains pour mettre ledit G. S. en défiance de moy, lui voulant faire croire par ce moyen qu'il y a de nouveau entre nous, c'est à sçavoir ledit Ferdinand, l'empereur et moy, plus grande et estroite amitié et intelligence qu'il y avoit auparavant, puisque je me mesle de prendre en main et de recommander les affaires de leurs serviteurs et subjets. Ce que je ne voudrois pas que ledit G. S. pensast, aussi n'en est il rien, et sont les choses d'entre nous aux mesmes termes qu'elles estoient, et comme de coustume, sans qu'il y ait aucune mutation ny changement. Sur quoy, si vous connoissez que telles recommandations dudit Maylad fust désagréable audit G. S. ou pour me mettre en tant soit peu que ce soit de défiance et soupçon envers luy, vous ne vous en mettrez point en peine, quelque instance que l'on vous en fasse de ma part, donnant à ceux qui vous en parleront les meilleures paroles pour défaites dont vous vous pourrez adviser. » (Ribier, t. II, p. 176.)

Mer Majeure avoient faict courses jusques à douze journées de Constantinople, rapporté de grand butin et faict infinys dommaiges où estoient entrez. Mais ceux qui ont congnoissance de ces pays-là, qui sçavent les confins et les advenues, ne trouvent apparence de vérité; bien pourroient, disent-ils, les Sophyens s'estre conjoinctz avec les Géorgians, et par leur intelligence avoir faict quelques courses ès confins dudict s[gr]. Le bassa gouverneur de Constantinople avoit faict audict lieu feste de joye pour démonstrer publicquement la prospérité des affaires dudict s[gr], et lever la contraire opinion. On faisoit retourner à Constantinople la soltane et la femme de Rostan bassa, qui estoient à Andrinople.

Venise, 7 février 1549.

Lettre de M. de Morvilliers au connétable de Montmorency.

M. de Cambray m'escrit qu'il estoit arrivé là ung capigy du G. S. dépesché exprès pour apporter commandement de faire grande solennité et démonstration de joye publicque pour la santé, prospérité et bon succès dudit s[gr] en ceste sienne dernière entreprise; ayant chassé son ennemy, comme il disoit, conquesté grand pays et pris Van, chasteau de bien grande importance, oultre les bonnes nouvelles qu'il avoit de Elcas, frère du sophy, lequel avoit donné advis qu'il estoit entré fort avant dedans le pays de Perse, prenant plusieurs places, et ayant trouvé en l'une d'icelles la femme d'ung autre sien frère, et autres personnes d'importance, espérant molester tant ledict sophy qu'il le contraindroit de se venir ranger à sa mercy, ou luy abbandonner le pays totalement. Toutes personnes, tant privées que publicques, avoient faict festes troys jours durant, usant chascune en icelle, par ordonnance du bassa, gouverneur de Constantinople, de la plus grande despense qu'il a esté possible, et entre aultres l'amb[r] du roy des Romains a monstré grande largesse, qui, oultre la despence de la table, qu'il faut tenir à tous venans lesdits trois jours, et aultres en jeux, sonneries et semblables choses, a despencé plus de xxv ou xxx robes en divers prix, qu'il a fait courir pu-

bliquement à la bague et à la quintaine, chevaulx, barques et fustes, et faict présent audict capigi, comme aussy a faict le bayle de la seig[rie], suivant la coustume de ses prédécesseurs, qui en tel cas ont ordinairement VIII cens ducas pour cest effect. Et m'escript en oultre que le XXII[e] dudit mois estoit là arrivé un chaoux du G. S. dépesché pour venir se congratuler avec ces s[gr]. Au surplus, aulcuns estimoient ce retour dudict G. S. devoir estre sur ce printemps, ce qu'on ne croit pas icy ny aussy à Constantinople, où l'on voyoit continuer les provisions ordonnées à envoyer au camp. Davantaige lettres escriptes en Allepo, contiennent que le sophy tenoit encores les champs, ne se monstrant vaincu ne recreu; et j'estime toutes ces festes et feux de joye publicqs, solemnisez à Constantinople, estre plus pour démonstrer et colorer leurs choses telles qu'ils veullent qu'on les croye, affin de maintenir leur réputation. Et quant à moy, ainsi comme je n'estime les calamités et dommaiges avoir esté si grands à l'endroict du Turcq et de son camp comme aulcuns les ont divulguées, je ne croy pas aussy ces victoires telles comme il nous les faict maintenant prescher.

Venise, 23 février 1549.

Lettres de M. de Morvilliers à Henri II

Sire, le prince d'Espagne, allant de Mantoue à Trente, logea sur les domaines de ces s[rs], lesquels, depuiz sa venue en Italie, ont tenuz toutes leurs villes prochaines du duché de Milan en très songneuse garde, et jusques à ce que luy et toute sa suite ayent esté hors de leurs confins n'ont pas faict moindre guet que si les ennemys, avec puissante armée, en eussent esté prochains. De quoy le duc d'Albe et aulcuns autres seigneurs ont monstré semblant de trouver estrange ces signes d'une défiance trop grande entre si bons amis, mesme que ledit prince passoit sur leur domaine tout désarmé, et sans entrer dedans leur ville. Mais on respond que les exemples récens de Plaisance, Plombin et Sienne admonestent de se défier beaucoup plus de telz amis que d'ennemis ouverts. On pense icy que les commencemens des esmotions qui apparoissent en Allemagne ne sont pour troubler

les affaires de l'empereur, s'ilz ne les veulent contraindre par force à l'observation de l'*interim;* en quoy l'on croit, s'il a autre desseing, qu'il se gouvernera comme il verra pouvoir plus profiter à ses affaires particuliers. Ces s[rs] disent que à Constantinople il y avoit diverses et contraires opinions sur le retour du seigneur. La pluspart n'estiment pas qu'il doibve revenir à ce printemps pour beaucoup de raisons, mesmes se retrouvoit, disoit-on, en campagne, ne se monstrant pas vaincu ny recreu; de sorte qu'on estime tous ces feux de joye faits à Constantinople, et la venue de ce chaoux ici pour s'allégrer avec ces s[grs], estre ung artifice pour adombrer et collorer mieulx ce qu'ilz veulent qu'on croye de leurs affaires, affin de maintenir leur réputation. Au surplus, ayant ouy murmurer que l'empereur avoit envoyé ung homme de nouveau devers le G. S. je me suis efforcé d'en sçavoir la vérité, mais je n'ai peu sçavoir seullement les autheurs de ceste nouvelle, ny la qualité du personnage envoyé, le lieu d'où il est party, ny le chemin qu'il tient. Bien m'a-on dict la cause, que l'on va murmurant estre pour assurer le G. S. que l'emp[r] veult sincèrement observer les pactions de la trefve accordée entre eulx, pensant que ceste seureté, donnée par homme exprès, avoit plus de foy que si elle estoit faicte par l'amb[r] ordinaire de Ferdinand : dadvantaige pour remonstrer et vérifier audict s[gr] le contraire de beaucoup de choses qu'on luy a voulu faire entendre dudict emp[r] et du roy des Romains, son frère, finablement aussy pour lui remonstrer plusieurs choses à vostre préjudice, affin que, s'il prend les armes, le G. S. n'estime qu'il ayt pour tant violé ny enfrainct ladite tresve. De quoy, bien que je n'y voye encore fondement, j'advertiray vos ministres qui sont de delà.

Sire, m'estant bien diligemment informé sur ce qu'on disoit avoir esté divulgué par deçà que l'emp[r] avoit envoyé un personnage vers le G. S. j'ay trouvé qu'encores n'y a dépesché personne, mais qu'à ceste fin il a mandé venir vers luy Nicolo Secco, cappitayne de la justice de Millan, qui aultrefoys a esté amb[r] vers le G. S. pour le roy des Romains, soubz le nom duquel il le veult renvoyer derechef. La cause plus commune que l'on en dict est pour justiffier ce que icelluy roy

des Romains a faict sur Agria, pour respondre là-dessus aux plaintes de la royne de Transilvanye et aultres qu'on a faicts d'aucunes choses intervenues sur les confins de Hongrye. A quoy faire ledit Secco a semblé estre plus ydoine que nul aultre, pour avoir desjà l'expérience acquise des choses de delà; oultre ce qu'il est homme d'esperit dextre, propre à négotier et faire praticque. Aulcuns rendent aultre cause que je vous ay cy-devant escripte concernant les affaires de l'empereur, lequel a le plus communément uzé de ceste ruse, mesme au traicté de ceste dernière trefve, de n'envoyer pas lès ministres qui vont en ceste part là négotier à son proffict soubz son nom, mais seullement soubz celuy du roy des Romains. Et d'aultant que ledict Secco est de la qualité que dessus, introduict premièrement au service de l'empr par M. d'Arras, qui l'a favorisé grandement, comme aussy font le cardinal de Trente et Granvelle, jusques à l'avoir eslevé à l'estat où il est, on discourt qu'on ne le renvoiroit de delà sans grandes et importantes causes, lesquelles chascun va imaginant selon sa fantasie. Ces sgrs hier receurent advis de Constantinople, du xve janvier, que le G. S. estoit en Allepo, avoit distribué son exercite ès lieux plus commodes pour les vivres et pour la seureté de ses frontières, on pensoit qu'il ne s'eslongneroit de ces quartiers-là tout cest esté prochain. Codignac estoit arrivé le xve janvier à Constantinople, et en debvoit partir de là dans troys ou quatre jours, ce qu'il m'a semblé vous debvoir faire entendre.

Venise, 4 mars 1549.

Sire, Mr de Cambray m'a rescript, et aussi Mr Codignac m'a parlé, de l'estroicte intelligence qui est entre le baille de ces sgrs et l'ambr du roy des Romains, et m'en a touché particulièrement quelques poinctz, desquelz il informera plus amplement V. M. Voyant telles façons de faire continuer, il semble que une honneste remonstrance faicte là-dessus à ces sgrs ne pourroit sinon proffiter, en ramenant ce premier maulvays office faict par leur baille, quand vous eûtes ré-



duict entre vos mains le marquisat de Saluce, puys la continuation des subséquens; leur faisant pareillement entendre vostre intention n'estre d'empescher qu'ilz n'usent selon raison de l'amityé qu'ilz ont avec les aultres princes, mais bien les admonester et pryer de ne rien faire au préjudice de celle qu'ils vous doibvent, plus grande que à nul aultre; et, se formalisant ainsi ledict baille avec les ministres du roy des Romains, croy qu'il ne seroit hors de propos leur toucher en passant que les ministres mesmes du G. S. trouvent estrange ceste façon de faire, attendu qu'en toutes choses qui les concernent n'avez leur prouffict et advantaige en moindre considération que le vostre propre. Car j'estime expédient de sonder le fond des étroictes praticques entre ledict baille et amb^r du roy des Romains; si cesdits seig^rs les entendent et approuvent, les en desmouvoyr pour l'advenir s'ils ne sont du tout incapables de raison; à tout le moings les reffréner qu'ilz soyent cy-après plus respectueux à parler de ce qui vous touche, comme ils seront, quand ils verront que les mauvays déportemens de leurs ministres ne vous sont pas cellez de ceux du G. S. qui les entendent et voyent. Je suis adverty que Nicolo Secco s'en va droict vers le roy des Romains qui le dépeschera en Levant, sans parler autrement à l'empereur. Toutesfois ne vouldrois-je affirmer la vérité de cest advis. Icelluy Secco est Bressan, et fust banny de ces domaines pour ung homicide par luy commis, qui a esté cause de sa bonne fortune. Il n'a pas moings, mais plus de dextérité et de moyens pour se domestiquer avec ledict baille que son compagnon, et allant là comme l'on pense pour confirmer et à l'adventure prolonger la trefve, il est bien vraysemblable qu'il taschera de gagner ledit baille pour adstipuler à tout ce qu'il dira des affaires de la chrestienté, et aux promesses qu'il fera de l'intention de l'emp^r et roy des Romains, en quoy ledit baille, se laissant transporter de passion ou séduyre de fausses persuasions, peult, comme ministre de prince neutre, beaucoup préjudicier à vos affaires et servir à ceux de l'emp^r. Il est bien à ce propos de considérer que presque tout le trafficq de marchandises des gentilshommes de ceste ville se faict en Levant, et pour entrete-

nir la liberté de trafiquer, d'où vient leur gaing, ils ne veulent pas la guerre entre le Turcq et l'empereur, craignans de perdre ceste seureté par beaucoup d'accidens, qui pourroient lors intervenir; même que le Turcq rechercheroit ces s^grs^ de ligue ou d'autre ayde, en quoy ne veullent entrer, et tascheront, tant qu'ils pourront, éviter d'en estre seullement requis. De cella doibt-on conjecturer que tous ceux qui font faict de marchandise de ce costé-là, favorisent à l'entretenement de la trefve pour leur inthérest particulier; or est le baille de sa première institution, ordonné à Constantinople comme protecteur des marchands vénitiens affin de deffendre leurs droicts à la Porte, quant on leur a faict quelque tort, dont il reçoit proffict; et bien qu'il luy soit deffendu, pour la dignité de l'estat, faire trafficq de marchandises, toutesfoys j'entends que, soubz son authorité, il a de grans moyens de s'enrichir, et la pluspart ne les laissent en arrière, usant du nom d'aultruy, où il voyt le gaing apparent. Telles causes induisent souvent les hommes à favoriser le party d'où ils espèrent gaing particulier, qui leur faict oblier le debvoir publicq. Néantmoings tous en général désirent que l'empereur et le Turcq demeurassent en deffiance l'ung de l'aultre, sans ouverture de guerre, et que le Turcq feust en Constantinople pour tenir l'aultre en craincte.

AVRIL-JUIN.

ÉTAT DE L'EMPIRE OTTOMAN PAR SUITE DE LA GUERRE DE PERSE. — BRUITS SUR LA PRISE DE M. DE FUMEIL PAR LES CORSAIRES TURCS. — COURSES DE DRAGUT, SUPPOSÉ AGIR À L'INSTIGATION DE LA FRANCE.

Venise, 15 avril et 12 mai 1549.

Lettres de M. de Morvillers à Henri II.

Nicolas Secco est retourné à Millan, et ha le roy des Romains différé ou du tout changé d'opinion de l'envoyer au Levant. Je n'en sçay pas les causes; aulcuns disent que c'est pour ce qu'ilz voyent le G. S. assez eslongné des confins de deçà et assez empesché pour ceste année, et que, sellon le succez de ses affaires, il sera tout à temps à la



fin de cest esté d'envoyer vers luy, que cependant il a mandé le tribut de Hongrye, par aultre personne de moindre qualité. Les marchands sont advertys que l'Archipel est infesté de coursaires, le nombre desquels va chascun jour croissant, chose qui donne à penser ou que les rigoureuses proclamations dont on a eu nouvelles par cy-devant ayent esté faictes par les ministres dudict s[gr], pour monstrer quelque debvoir et appaiser les plaintes que faisoient l'empereur et ces s[grs] contre iceulx coursaires, et que soubz main on leur lasche la bride; ou bien que, voyant le G. S. eslongné des partyes de deçà, mesprisent tant ses commandemens et ses ministres, que, sans craincte de pugnition, ilz usurpent toute licence de mal faire. En confirmation de cest advis, on escript que si l'absence dudict s[gr] dure longuement, il n'y aura seureté ni par mer ni par terre, en toute la Grèce, ny aultres partyes de deçà [1].

[1] Le bruit courut alors à Venise de la prise de M. de Fumeil, d'après le récit d'un jeune Ragusain qui se disait au service de l'envoyé français : « M[r] de Fumeil avec ses gens monta sur ung navire de Marseille, le 1[er] de mars, au-dessus de Sapience, fust ledict navire descouvert de neuf fustes dont estoit le principal chef Jaor Aly, qui a esté cappitayne du soltan Moustapha, mais à présent n'a plus d'adveu, et va escumant la mer; s'approchèrent lesdites fustes de ladite nef, laquelle ils prirent sans deffense, la menèrent à Moddon, déchargèrent à terre toute la marchandise qui estoyt, camelots, coltons et cuyrs. M[r] de Fumeil fust par ledict Jaor Aly mis ès mains du caddy, etc. » Tout ce récit, sur lequel l'ambassadeur revient dans plusieurs dépêches, fut plus tard reconnu faux.

Chesneau donne, dans sa relation, des détails d'intérieur sur les motifs et les secrètes rivalités de ceux qui composaient le personnel de l'ambassade de France en l'absence de M. d'Aramon : « Au mois de juillet 1547, le s[r] de Fumel vint à Constantinople, dépesché du roy Henry pour renouveler et confirmer l'alliance et amitié de la part de S. M. avec le g[d] Turq. M. d'Huyson y vint aussy pendant que ledit s[r] de Fumel y estoit; lequel Fumel, après avoir fait sa légation, fit une dépesche au roy pour luy rendre compte de la charge que S. M. luy avoit commise, de laquelle estoit porteur et messager un orloger françois, qui se tenoit à Constantinople, nommé maistre Guillaume l'Orloger, qui racoustroit les orloges dudit g[d] Turq, et estoit sallarié de luy : il mourut à Venise, venant à la court. Or, ledit s[r] de Fumel s'attendoit, par son moyen, de lever le siége à M. d'Aramon et d'estre ambassadeur : pour le moings avoit-il proposé de ne s'en retourner en France que sondict messager n'eût fait le voyage de Jérusalem, du Caire et Alexandrie, où il alla par mer et demeura environ quatre mois, tant à aller que retourner. Pendant lequel temps, le s[r] d'Huyson, estant relevé d'une grande maladie, s'en retourna en France. » (*Voyages en Turquie, etc.* par Chesneau.)

Les choses qui se traitent entre le pappe et l'empereur sur la restitution de Plaisance, font doubter aulcuns que S. S. se laisse conduire aux persuasions du duc Octavio et du cardinal Farnèse, lesquels ne trouveront conditions aulcunes que veuille proposer l'emp^r trop dures; car ilz craignent de n'en estre pas héritiers; et, au regard de laisser les forteresses entre les mains de l'empereur, aussi bien pensent-ilz, le pappe mourant, ne povoir retenir cest estat-là sans sa protection.

L'on a icy entendu que Gergout-Reys s'en venoit bien puissant vers ce goulfe, dont ces s^grs sont en peine pour le dommaige qui en despend à la pluspart d'eux en particulier, lesquelz font trafficq de marchandises par mer, et sçavent que ledit Gorgout leur en veult plus que à nul autre, à cause de quoy ils croissent le nombre de gallères et fustes qu'ils ont accoustumé de tenir en cesdits golfes pour la seureté d'iceulx. Et j'ay sceu d'ung Françoys, lequel a esté dix ans esclave des Turqs, délivré par icelluy Gorgout, lequel il laissa alle Gerbe avec toute son armée, bien pourveu de bons cappītaines et bons soldats, ledict Gorgout de tous révéré et obéy, tant que sçauroit estre chef de qualité entre les siens, et avoit délibéré de s'en venir droict en ce goulfe pour y faire son proffict et se venger de la mort d'ung des siens que ung cappitaine de ceste seig^rie feit pendre l'année passée : rapporte aussy que ledict Gorgout n'auze pas aborder ès ports et plaiges des pays du G. S. pour les bannissemens qu'il a faictz contre les coursaires, mais se tient asseuré que les ministres d'icelluy s^gr dissimuleront de luy et le supporteront, puis se confie de trouver tousjours moyen au retour dudict s^gr d'appaiser l'indignation qu'il pourroit avoir à l'encontre de luy.

On escript que de toutes parts alloient gens au camp du G. S., qui avoit envoyé six janissaires pour trancher la teste à Ulam-Bey, sanjacques de Belgrade, lequel, en ceste dernière guerre contre le sophy, ayant esté envoyé avec ung bassa pour faire ung exploict, n'avoit faict son debvoir au gré du G. S. Elcas-Sophy n'a rien faict en son entreprise, et l'on estime que celle que le G. S. fera ceste année sera contre les Géorgiens. J'ay parlé à deux Grecs des pays subjects au G. S. et



d'iceulx m'informant en quel estat sont les affaires de là, m'ont dict que mal aysément on en peult respondre à la vérité, ne venant quasi personne à Constantinople des partyes où est ledict s^{gr}, s'il n'est de luy mandé, ou au moings qu'il n'ait congé de retourner; et ceulx qui en viennent n'auzeroient sur peine de la vie divulguer nouvelles aulcunes mauvaises ne sinistres; de sorte qu'on n'en publie sinon telles qu'elles sont approuvées des gouverneurs de Constantinople. Mais qui s'en vouldroit rapporter au jugement commung, on ne peult concepvoir bonne espérance du succès des affaires d'icelluy s^{gr} et doubte l'on fort que pour voulloir trop obstinément eschevir le desseing de ses entreprises, il deschée à la fin non seulement du fruict de son intention, mais qu'il mecte son estat en danger: que les pays de deçà s'en retrouvent à présent en frayeur et trépidation telle, que ung ennemy avec moyennes forses les pourroit facilement esbranler; les forses de mer dudict s^{gr}, plus débiles et moings en ordre qu'elles ne furent de mémoire d'hommes, de sorte que luy estant occupé là où il est, on ne peult faire fondement de son armée de mer, sinon du nombre de vaisseaulx nécessaires à la conservation de ses pays maritimes. On a tousjours réputé son empire si grand, le nombre de ses hommes et de chevaulx, dont il se pourroit servir en guerre, si infiny, qu'on disoit la perte des ungs ny des aultres, pour grande qu'elle luy peust advenir en bataille, ou par désastre de mortalité, n'estre tenue en compte de perte notable, et que perdant ung exercite il en pouvoit en ung moment remettre ung sus, d'aussi beaux hommes et aussy bien montez que le premier. Néantmoings le voyt-on à présent réduict en tel besoing d'hommes et de chevaulx, que de ses sarrails on tire jusques aux garsons de XIIII ans pour faire janissayres. Infiny nombre de spachis et autres gens de guerre, qu'on avoit cest hyver cassez pour avoir habandonné le camp du G. S. contre ses deffenses et la discipline militaire, ont esté remis à la solde pour retourner audict camp, et reçoit en oultre nouveaulx hommes de tous aages et sans élection pour refaire son exercite, que l'on cherche de tous costez de l'empire d'icelluy seig^{r} pour recouvrer chevaulx, dont il y a si grande



faulte qu'on les prend telz que l'on peult trouver jusques aux plus jeunes poullains, lesquelles choses font apparence de grande diminution despuis ung an. On a depuys huict jours icy receu quelques advis que Drogout-Reys estoit en mer avec XXVIII ou XXX voilles, dont ces s^grs^ se monstrent fort esmeuz, faisant semblant de voulloir envoyer leurs gallères à sa suite pour le deffaire. Mais tant que je puis juger, leurs cappitaynes de mer ont beaucoup plus peur de se rencontrer avec luy, s'il est en tel équipage, qu'ilz n'ont envye de le combattre. Partant, croy qu'ils se contenteront de faire bonne mine pour maintenir leur réputation, et laisseront bien volontiers l'honneur de l'exploict à André Dorye, s'il le veult entreprendre, comme l'on faict courrir bruict. Les impériaulx depuys ung mois recommencent à semer ce qu'ils avoient voulu jà faire croire il y a près d'ung an, que ledict Drogout est à vostre service, et, pour donner couleur, disent qu'à Marseille il y a grande quantité de biscuit et de toutes aultres munitions pour pourveoir ses vaisseaulx, mais que attendant l'occasion et besoing, il va escumant la mer, pour entretenir son armée au dommage de chascun. Sur quoy j'ay parlé où il m'a semblé expédient, comme de mensonge tant ridicule, et se descouvrant si appertement qu'elle se confutoit assez de soy-mesme. Toutesfoys je fais tout office pour destourner ces hommes de la crédulité en laquelle ilz pourroient tomber là-dessus. Cesditz s^grs^ avoyent faist requeste au pappe de leur octroyer deux décimes pour armer contre ledict Gorgout, ce qu'ayant Sa Saincteté mise en longueur, ne luy semblant à l'adventure la cause suffisante, cesdits s^grs^ maintenant consultent et monstrent apparence d'estre en grande peyne de trouver argent ailleurs pour subvenir à ce besoing.

Venise, du 3 au 28 juing 1549

Sire, au receu de vostre lettre, et bien que le bruict que l'on avoit icy faict courir de Drogout-Reys retiré à vostre service, semblast du tout amorty, pour ce que facilement, avec bien petite occasion, on le

pourroit une aultre fois ressusciter, j'ay pensé estre expédient faire de rechef en cella quelque office envers ces s^{grs}, affin, quoy qu'il advienne cy-après d'ycelluy Drogout, de prévenir les impressions et desguisements que l'on vouldroit faire à vostre préjudice. A ceste cause, ayant en une audiance conféré avec eulx des advis des choses qu'il vous a pleu me faire envoyer, je m'efforçay de les faire entrer d'euxmesmes sur le propos d'icelluy Drogout, auquel les ayant tirez, je pris fondement de leurs parolles pour les informer plus amplement que je ne m'estois élargy avant d'avoir receu vostredite lettre, de ce qu'ilz doibvent en cella croire et tenir certain, et, de leur part, mettre en considération qu'il est non seullement permys et honneste à prince tel que vous estes, d'accepter les amytiés et officieuses démonstrations que vous font les princes ou aultres moindres estrangers, quelz qu'ils soyent, mais il est plus que requis et nécessaire, pour le temps et l'estat des choses, les entretenir à l'utilité commune de vous et vos amis, et universellement au bénéfice de la chrestienté. A quoy se dirigent tous vos desseings, comme espérez en cours de temps, par vos actions donner au monde si évidente preuve, que la fin d'icelle rendra vostre intention justiffiée envers Dieu et les hommes contre toutes les calumnyes que la malignité d'aulcuns s'efforceroient inventer au préjudice de vostre réputation. Ayant achevé ce propos, ils se monstrèrent très-asseurez de vostredite intention, louant et approuvant ce que vous faictes, et croy qu'en leurs couraiges ils n'en estiment pas autrement, congnoissans que vous estes le principal, voire à l'adventure le seul obstacle empeschant l'empereur au violent cours de son ambition, et par conséquent sçavent combien il importe à la seureté des autres princes et estatz chrestiens que le vostre se conserve en son entière vigueur; n'ignorans pas aussy que ung prince, pour maintenir et deffendre sa grandeur, ne puisse justement uzer de toutes armes et amityés sans aulcune exception. Sur ce que M^{r} d'Aramon vous a par cy-devant, pour l'intérest de vostre service, adverty d'aulcuns maulvais offices dont avoyent uzez et uzoient par de là chascun jour les ministres de ces seig^{rs} à l'advantage des affaires de l'em-

pereur et préjudice des vostres, à ceste cause, vous plaira-il considérer s'il appartient à la réputation et utilité de vos affaires user de ce subject pour leur faire une bonne remonstrance; que ce seroit trop mal recongnoistre les mérites de vostre sincère affection envers eulx de la rémunérer par tels offices et déportemens; lesquels, s'ils ne veullent advouer, comme ils n'advoueront, les requérir, au moings par exprès, de s'informer par quelle cause et avec quelle intelligence se font par leurs ministres telles choses en vostre préjudice, affin que, la vérité venue en évidence, ilz répriment la malignité de ceux qui se trouveroient coupables et obvient cy-après à semblables faultes, qui peuvent altérer les bonnes amityés d'entre les princes. En tout événement, quand il ne s'en ensuyvroit rien dadvantage, sinon les faire désavouer leurs ministres, où ilz auroyent ainsi parlé, on en pourra tirer quelque utilité, et M. d'Aramon se servira du désaveu au lieu où il est pour cohiber doresnavant la témérité d'yceulx ministres.

J'ay parlé à ces s[rs] de l'estat de vos affaires avec les Anglois, tant de costé de l'Escosse que de çà la mer, dont ilz s'esjouissent grandement, priant Dieu continuer vos bons succez. Mais, quant à ce point, vous puis-je asseurer qu'à Rome, icy et ès autres lieux d'Italie, où la prospérité de vos affaires est désirée, mais singulièrement pour estre conjoincte avec la leur, on ne souhaitte rien plus que de vous veoir en repos de ce costé-là, soit par moien de paix ou de trefve. Et ne cessent de discourir et admonester des inconvéniens que peut engendrer une plus longue guerre, à quoy on leur respond avec les raisons qui les doivent en partie satisfaire et donner à congnoistre que ces affaires n'empescheront les effectz de vos autres desseins ny vos forces n'en seront moindres ailleurs, où les voudrez emploier; pareillement que les Anglois n'auront force ny moien de vous endommager; que la despense, à eux intolérable, vous est légère et quasy ordinaire en temps de paix, et la continuation de guerre jusques icy, qui a ruiné leur royaume d'hommes, n'a faict, sinon exerciter et aguerrir les vostres. Toutesfois, sy ne peut-on tant persuader qu'on puisse du tout lever leurs fantasyes, estant leur jugement occupé de passion.

JUILLET-DÉCEMBRE.

MISSION D'UN ENVOYÉ DE LA PORTE À VENISE AU SUJET DE LA FAMILLE MENDEZ. — MALADIE DE SOLIMAN II ET BRUIT DE SA MORT. — DIVISIONS DES FILS DU SULTAN.

Venise, 12 juillet et 22 août 1549.

Lettres de M. de Morvilliers à Henri II.

Sire, M. d'Aramon, par l'une de ses dernières, m'a rescript que bientost doibt arriver ung chaoux, envoyé pour requérir ces seig^rs d'envoyer à Constantinople une certaine personne estrangère[1], et pareillement un gentilhomme vénitien, ou bien faire icy instance de ce qu'il

[1] Voici l'origine bien subalterne et bien obscure d'un fait qui devra contribuer à produire l'un des plus grands événements de l'histoire moderne, en provoquant plus tard la guerre de Venise avec la Porte; on en verra les conséquences se développer dans la suite de ce volume. M. de Morvilliers ajoute ailleurs ces particularités :

« Le baille de ces seigneurs à Constantinople leur mande que la principale cause de la venue du chaoux est pour les requérir de la part du G. S. qu'ilz aient à livrer ès mains dudit chaoux la Mende portugaloise, avec sa fille et ses facultez, pour les enmener et conduire à Constantinople. Le bruict commun adjouste que ladite Mande a maryé ou promis sa fille au filz d'ung nommé Hamon, juif et médecin du G. S. qui le favorise plus que homme de sa loy; surquoy se font plusieurs discours au déshonneur et préjudice d'icelle Mendez. La substance est que maintenant est descouvert ce dont on avoyt tousjours doubté, qu'elle et toute leur race ait esté et soyt de secte maranne, ayant simulé d'estre crestien pour s'enrichir, négociant librement avec tous marchans. L'aisnée, qui a l'entière administration de tout le bien, s'est, il y a sept ou huict mois, retirée avec sa fille à Ferrare, soubz sauf-conduyt bien ample que luy a baillé mons^r le duc. Sa sœur, qui pareillement a une fille, est en ceste ville, et se sont divisées pour les différenz survenuz entre elles, et à cause que la femme voulloit faire déposer en seureté la part d'elle et de sa fille, ce que l'aisnée refusoit de faire, disant que, par le testament des deux maris, elle avoit l'entière administration de toute la facultez, et que le maniement et la cognoissance estoit interdit à la jeune..... »

« La sœur d'icelle Mandez est secrettement partie avec sa fille, et s'en est allée à Ferrare vers l'autre, chose qui augmente les mauvaises suspicions pour la grande haine qu'elles monstrèrent l'une envers l'aultre, faisant sembler que le danger de l'inconvénient où elles et leurs facultez peuvent tomber, les ayt subitement réconciliées. Aulcuns disent que ladite Mandez l'aisnée a envoyé au devant dudict chaoux pour l'arrester qu'il ne passe oultre. Se dict aussy qu'il y a environ six sepmaines elle envoya en France celluy en qui plus elle se fie de ses affaires pour remettre et retirer de çà le plus qu'il pourroyt de son argent estant à Lyon, ou ailleurs en vostre royaulme. Toutesfoys ces choses-là me sont

leur demande, chose qu'ilz n'auront pas trop agréable; adjoustant oultre icelluy s^{r} d'Aramon, que ledict chaoux a tousjours esté à la garde de Jean Marye[1], amb^{r} du roi des Romains, lequel il reconduict à Constantinople, et estoit homme de quelque suffisance et qualité, m'exhortant de le caresser et luy faire quelque présent de robes, quant il me visiteroit, et qu'à ceste fin luy baille une lettre à moy adressant, affin que, pour le moings, retournant ledit chaoux, gratiffié par deçà de vos ministres, il eust cause de s'en louer, et, qu'en tout événement, cette démonstration le garderoit de ne rien dire à son retour préjudiciable à voz affaires. Ayant par cy-devant esté envoyé icy des chaoux pour annoncer quelques bonnes nouvelles de la prospérité des affaires du s^{gr}, dont ses amys se deussent esjouir, mes prédécesseurs en ceste occurrence leur ont faict présent, mais, en ce cas, je fais doubte que venant cestuy-cy pour choses particulières et désagréables vers ces s^{grs}, qu'ils ne trouvent ceste démonstration hors de propos et qu'elle ne leur engendre quelques suspicions, et de tant plus suys-je en ce doubte qu'estant venuz, de mon temps, deux autres chaoux, l'ung pour annoncer le bon succès et prospérité des affaires dudict s^{gr} contre le sophy, l'aultre pour causes assez agréables, je ne leur ay faict présent aulcun. Si je pouvois parler et faire présent audict chaoux, qu'il ne fust sceu d'aulcun, la chose seroit sans difficulté; mais il est impossible, car on les faict garder si songneusement que on ne leur dict une seule parolle qui ne soit sceue, et tant moings sera-il occulte si je fais démonstration extraor-

tant obscures que je n'en puis descouvrir la verité. Bien voyt-on qu'il y a quelque mystere occulte, car ces femmes-là se sont merveilleusement troublées quant elles ont entendu les nouvelles de la venue d'icelluy chaoux, et je suis certiffié de bon lieu qu'elles ont envoyé gens exprès parler à luy, et oultre jusques à Constantinople; pense l'on que ce soyt pour arrester et faire temporiser ledit chaoux jusques à ce qu'elles ayent d'autres mandemens de la Porte, affin qu'il ne parle à ces s^{grs} d'elles ny de leurs affaires, si n'est par leur volunté; car n'estant pour ceste heure ny leurs personnes ni leurs biens en la présence de cesdits s^{grs}, l'instance du G. S. ne leur serviroit de rien, mais leur seroit en aultre endroict de grand préjudice. »

[1] Jean-Marie Malvezzi.



dinaire. Je donne advis à ces sgrs du bon exploict faict contre les Anglois par le sr d'Essay, retournant d'Escosse, laquelle nouvelle ils eurent bien agréable. Toutesfois à Rome et icy desplaist merveilleusement de voir ces progrez d'hostilité entre vous et les Anglois; mais ce n'est pas tant par affection que l'on porte à vostre repoz, que pour autre intérest qui leur touche autant comme à vous. Les advis du Levant à ces srs confirment ce que M. d'Aramon nous avoit mandé de la fouitte d'Elcas et le partement du G. S. d'Alepo, le viiie de juin, pour aller vers Caremit et Hesselin. Le bassa gouverneur à Constantinople avoit envoyé six galères armées à Roddes, oultre celles que Salla-Reis y avoit jà pour la seureté de ces mers et les provinces maritimes. De Rome on a icy escript puis huit jours que le vice-roy de Naples avoit eu quelque advertissement de la mort du G. S., lequel estoit fondé sur la relation d'aulcuns disant avoir trouvé le brigantin qui en apportoit les nouvelles à ceste seigrie, qui est de tout faulx, et pour tant ne s'en est-on esmeu.

Venise, 27 septembre et 10 octobre 1549.

Sire, ces sgrs receurent hyer lettres de Constantinople du xxv d'aoust, le contenu desquelles ils n'ont poinct encores communicqué, et ne sçay si pour quelque respect ils le taisent ou diffèrent, car l'ung de leurs gentilshommes m'a dict pour certain qu'on les advertist par lesdites lettres que le G. S. se porte mal, et de corps et de l'esprit. Despuis qu'il est en Caraymit luy est survenu une enfleure de jambes et cuysses, dont l'on faict mauvais présage; il se tourmente incessamment et faict des plainctes à si haulte voix qu'on les peult ouyr de dehors son pavillon, tout autour duquel les Bassats font chanter plusieurs jeunes enffans et jouent de divers instrumens, affin de couvrir le mieulx qui peuvent ceste griefve indisposition, laquelle congnue pourroit facillement engendrer quelques désordres en son camp. On juge ces plaintes et cris procéder de mélancolique humeur, causée de longue affliction et travail d'esprit qu'il ha soufferts en ce voyage, allant ses affayres à rebours de son intencion.



Sire, ces seig^rs ont tenu les derniers advis de Levant si secrettes que l'on en a peu rien tyrer d'eulx et m'a-on bien affirmé de bon lieu qu'en leur conseil où se lisoient les lettres, feirent expressément prester serment à tous les assistans de n'en rien réveller, bien m'ont-ilz communiqué deux articles assavoir que le G. S. est à Careymit avec son exercite et la peste grande à Constantinople disant qu'ilz n'ont rien davantaige. Mais il n'est pas vraysemblable que leur baille ait expressément dépesché pour mander si maigres advis. Aussy chascun les voyant plus muets que de coustume à parler des affaires du G. S., présume qu'ilz en ayent maulvaises nouvelles et qu'ilz ne les veullent communiquer à personne, craignant d'estre allégués auteurs et que, cela rapporté, leur engendrast vers le G. S. et ses ministres quelques reproches. Plusieurs me disent sçavoir que par leurs derniers advis est confirmée la venue de sultan Moustafa au camp dudict s^gr, dont tout l'exercite, principalement les janissayres auxquels à son arrivée il a faict donner double paye, se sont fort resjouys; et de là faict-on plus grand conjecture de l'indisposition dudict s^gr et maulvais estat de ses affaires: car aultrement ne croyt-on qu'il eust voulu donner telle charge et authorité au dict Moustafa, laquelle luy rend la succession de cest empire-là presque asseurée, au grand préjudice des aultres enffans issus de ceste sultane auxquels sembloit auparavant que l'affection du-dict s^gr inclinast.

Venise, du 6 novembre au 14 décembre 1549.

Sire, quant aux choses de Levant à la dernière audience que j'eus de ces s^grs je leurs demanday quelz advis ilz en avoient et s'ilz tenoient pour vray que sultan Moustapha fust au camp du G. S. avec authorité de commander en son exercite, comme aulcuns divulgoient. Le prince me respondit qu'ilz en avoient bien ouy quelques nouvelles, mais non de leur ambassadeur, au moyen de quoy n'y adjoustoient foy. Ceulx qui discourent par rayson trouvent aussy merveilleusement difficile à croire que le G. S. se fust tant voulu fyer du dict Moustapha pour les exemples qu'il a de ses prédecesseurs et l'amour qu'il

porte aux enffans de luy et de ceste soltane ; lesquelz par ce moyen il rendroit esclaves à la mercy dudict Moustapha. Pourtant estime l'on, s'il l'a ainsy eslevé, qu'à ce faire l'ayt contrainct la grande nécessité et maulvais estat de ses affaires et l'indisposition dudict G. S.

Ce qu'a faict dernièrement le duc Octavio pour se saisir de Parme, a troublé ces s[rs] lesquelz, ores qu'il ayt failli pour ce coup à son entreprise, craignent qu'à la fin la chose ne luy succède soubs l'aide et faveur d'aultruy. Ce jourd'huy matin XII[e] novembre, ces s[rs], par courrier dépesché de leur ambassadeur en grand diligence, ont receu la nouvelle de la mort du pappe, dont ils sont troublez, ne sçachantz encores quelle provision ny seureté on a mis aux terres de l'Église, ny la délibération des impériaulx quant à Parme. Ces s[rs] désirent singulièrement que le collége des cardinaux procedde soudain à la création du futur successeur, leur semblant que c'est le seul moyen d'empêcher les troubles, estant l'empereur fort esloingné et empesché à autre chose qui luy porte grande conséquence, lesquels il n'est vraysemblable qu'il veuille laisser en arrière et s'embrouiller témérairement ailleurs.

Sire, de Levant ces s[grs] ny aultres n'ont nouvelles aulcunes, il y a plus d'ung moys. Cela faict juger que le G. S. ne soyt si mal de sa personne, car la vérité ne fust demeurée si longuement occulte. Aussy ne pense l'on que ses affaires soyent en trop bon estat, car ses ministres, s'il y avoit rien de certain à son advantaige, le feroient sçavoir. Mais la plus apparente conjecture que je voy du retour du G. S. est que aulcuns marchans ont escript icy à leurs respondans pour leur envoyer promptement quantité de drap d'or et de soye, ce qu'ilz ne feroient sans avoir bonne espérance dudict retour. Ces s[grs] en attendent d'heure à aultre certitude, de laquelle je ne fauldrois vous donner soudain advertissement. Sur les practiques que font faire les Anglois pour avoir paix avec V. M., ces s[rs] se resjouissent fort, désirans que l'affaire puisse avoir briefve fin.

1550.

RETOUR DU SULTAN À CONSTANTINOPLE. — ÉLECTION DU PAPE JULES III. — PAIX DE LA FRANCE AVEC L'ANGLETERRE. — PRISE D'AFFRICA PAR DRAGUT. — MENÉES DE FERDINAND D'AUTRICHE EN TRANSYLVANIE. — RÉCLAMATION DE VENISE AU SUJET DE ZARA.

20 et 22 janvier 1550.

Lettres de M. de Morvilliers à Henri II

Sire, j'ay receu la lettre qu'il vous a pleu m'escrire par Cotignac, lequel est encore icy, n'attendant toutefois que la disposition du temps pour partir. Je doubte qu'il luy fauldra aller jusques en Surye, selon les nouvelles que l'on receut hyer de Constantinople, avec lesquelles vint aussy la lettre de M. de Cambray que je vous envoye; mais à tous les advis qui viennent de là on ne fait plus de fondement. Car on y a veu tant de desguisemens et de fictions que l'on ne sçait où trouver la vérité. Une chose tient-on pour certaine, que les affaires du G. S. ne succèdent pas bien, car s'ils estoient seulement en estat médiocre on ne tarderoit guère à le sçavoir, sur la bonne coustume que ont ces hommes d'eslever leurs succès beaucoup par-dessus le mérite. Comment qu'il en soit, on peult croyre que la venue dudit Cotignac sera merveilleusement agréable pour n'avoir le G. S. jamais eu tels besoings de ses bons amys qu'il a de présent. Car l'empereur et le roy des Romains ne pourroient souhaiter occasion plus à propos qu'elle est maintenant pour recouvrer la Hongrye et conquérir sur les pays voisins, qui sont comme exposés en proye, dont ne s'abstiendroient ny ne laisseroient perdre si belle opportunité, s'il n'y avoit autre objet qui les en gardast. Et me semble très-expédient, comme j'ay dict audict Cotignac, se servir des argumens que subministrent le temps et l'estat des affaires de ce G. S. pour faire vifvement congnoistre à luy et a ses bassas le fruict qu'ils recueillent à présent de vostre amityé, le respect de laquelle plus que nul aultre empêche les entreprises qui se pourroient faire de deçà en leur préjudice. Quant à la création du pappe, ces srs se trouvent en grande perplexité de l'issue, et par tous



les advis qui leur viennent, tant de Rome que de la court de l'empereur, doubtent que les cardinaux de luy dépendans et les adhérens de Farnèse, persistent obstinez de vouloir faire ung pappe à leur mode. Car si le pappe futur n'a les parties nécessaires à conserver telle dignité et ce qui en deppend, il y a danger que par pusillanimité il ne fasse les mesmes fautes que feroit ung aultre par inclination pour l'empr, dont les progrès puis deux ans et l'indisposition de sa personne font ici juger que, sentant bien la saison pour soy venue, où il lui fault chercher le port et prendre congé de la fortune, comme sage ne se mectra jamais, s'il n'est provocqué, au hasard d'une grande entreprise ; mais convertira ses desseins à maintenir ce qu'il a conquis sans obmectre les pratiques qui luy pourront servir à troubler ses voisins, et s'accroître de ce qu'il pourroit occuper des plus foibles, dont il aura plus ouverts les moyens en Italie que ailleurs. Par quoy ilz sont songneux à enquérir de voz affaires, et monstrent avoir grand plaisir du pourparler d'accord entre vous et les Anglois. Ces sgrs démonstrent grande joye de l'arrivée du G. S. à Constantinople, comme de chose qu'ilz estiment povoir beaucoup servir à maintenir le repoz de deçà. Toutefoys n'entendent-ilz point encores de vray l'estat de ses affaires avec le sophy, ny les causes de sa soudaine venue; mais ilz espèrent en avoir quelque lumière et pareillement de toutes autres choses de ce costé-là, par une dépesche qu'ilz actendent en brief de leur baille, sur quoy délibéreront de leur part comme ilz auront à se gouverner.

Venise, 14 et 21 février, 1 et 4 mars 1550.

Sire, nul par deçà n'attendoit si briefve ny si bonne issue comme elle est succédée en la création du pappe; et bien que le subject sur lequel est tumbé le sort ne fust icy mis en considération telle comme d'autres, sy s'en esjouit chacun, pour l'opinion que l'on a de luy qu'il sera bon pappe, et magnanime à la conservation de l'estat et autorité du saint siége. Ces sgrs n'ont jusques icy receus lettres ny advis de Levant depuis les premières de l'arrivée du G. S. dont ilz s'esba-



hyssent. Ilz ont puys huict jours faict amb^r, pour aller de leur part se congratuler avec ledict s^gr de son retour; le s^gr Bernard Navager, qu'ilz envoièrent devers V. M. à Turin, a esté pareillement eslu baille ordinaire à Constantinople, et partiront ensemble ce mois d'avril. J'espère que ledict Navager, cognoissant par sa prudence vostre utilité et celle de cette seigneurye conjoinctes, dirigera ses affaires et actions au bénéfice commung. Jà m'a-il déclaré telle estre son intention, laquelle je m'efforceray de mieulx en mieulx disposer par tous les moyens que je pourray avoir de conférer avec luy. Codignac a peu arriver à Constantinople dès le xe ou xiie de ce moys. Ces s^grs la semayne passée me communiquèrent ung article de lettre par eux receu de Tripoly, contenant que le xe décembre M. d'Aramon en estoit party suivant le G. S. en toute diligence. De ladicte ville de Tripoly en Constantinople il y peult avoir trente journées. M. de Cambray avoit, le jour précédent, à l'instance des bassas, dépesché ung homme vers V. M., que le G. S. se portoit assez bien, et attendoit-on M. d'Aramon dedans quatre ou cinq jours après.

L'opinion d'aulcuns escripvans de Constantinople icy est que les décapitez fussent aulcuns chefs des janissaires qui avoient en partye esté cause du mutinement d'iceulx, et qu'ilz avoient démonstré ne povoir plus supporter les travaux et mésaises jà longuement endurez; au moyen de quoy ledit seigneur s'en estoit ainsi soudainement retourné, craignant que les murmures n'eussent grand inconvénient. Voiant icy plusieurs d'opinion que le roy des Romains fera maintenant poursuivre envers le G. S. confirmation et prolongation de trefve, j'ay, selon ma foible intelligence de ces affaires-là, recueilly sommairement aulcuns poincts escripts au mémoyre cy-enclos, comme il vous plaira veoir. Les amb^rs de ces s^grs ne partiront, comme je voy, que à ce moys d'avril. Ils porteront présens au G. S. et aux principaulx de ses ministres, selon leur ancienne coustume en telles occurrences. Le roy des Romains envoyra pareillement présens audict s^gr, comme je suys adverty; car telle est, dict-on, l'usance que les princes, amys dudict s^gr, qui envoyent, pour se congratuler, ou de son retour de loingtain

voyage ou de ses victoires, luy font par mesme moyen quelque présent en signe d'amityé.

Venise, 12 et 18 mars, 7 et 10 avril 1550[1].

Sire, ces seigneurs démonstrent davantage singulière dévotion à la paix d'entre vous et le roy d'Angleterre, et sont bien advertiz des mal-

[1] Selon la relation de Chesneau, M. d'Aramon revient à la suite du sultan en Syrie, et arrive, le 23 novembre 1548, à Alep, où il passa l'hiver avec lui. Soliman partit d'Alep le 8 juin 1549 pour entrer de nouveau en campagne contre la Perse:

« Quoy voyant ledict s[r] ambassadeur, et que sa présence audict camp ne pouvoit guères porter d'utilité à l'expédition de sa charge, il se délibéra d'aller en Damas, Hiérusalem, au grand Caire et Alexandrie, et pour ce faire partit dudict Alep le dernier jour dudict moys de juing. » Chesneau décrit le pèlerinage de l'ambassadeur et sa réception à Jérusalem: « Le 18 du mois de juillet, nous arrivasmes en Hiérusalem, où l'ambassadeur fut fort honorablement receu par les Turcqs, gouverneurs et seigneurs d'icelle, lesquels vindrent au devant de luy environ demie lieue, accompagnez de sept ou huit vingt chevaux pour le moins, et de plusieurs autres personnes, gens de pied, arquebuziers, et croy qu'il n'y eut créature humaine dans la dicte ville, mesmement des chrestiens, qui n'en sortist hors pour venir au devant dudict sieur ambassadeur, qui estoit attendu des gardien et cordilliers du couvent du mont Sion, comme les Juifs attendent leur Messie, pour l'espérance qu'ils avoient par sa venue estre mis hors des garbouilles et fascheries que leur faisoient chacun jour certains santons, c'est-à-dire prestres turqs qui tiennent le cénacle, qui auparavant estoit leur église; et depuis quelque temps lesdictz Turqs leur ont osté par force, et en ont faict faire une à leur mode, que nous apellons mousquées. Et faisoient journellement tant d'estorsions ausdicts cordeliers, qu'ilz estoient presques en délibération d'habandonner ledict couvent, et se retirer tous en Chrestienté, sans la venue audict lieu dudict s[r] ambassadeur, lequel fit tant envers lesdits gouverneurs et seigneurs de la ville, qu'ils chassèrent les prestres turqs qui estoient moteurs de telles menées. Toutefois j'ay depuis entendu que les cordelliers ont beaucoup plus enduré d'injures et outrages qu'ils n'avoient encore faict, et ont finallement esté contrainctz laisser et habandonner ledict couvent, et se retirer en Bethléem. »

M. d'Aramon passa ensuite en Égypte et arriva au Caire le 10 août 1549, et se trouvait à Alexandrie le 2 septembre de la même année. Il retourna de là au Caire, où il séjourna jusqu'au 26 octobre: « L'occasion de nostre séjour estoit que ledict s[r] ambassadeur, espérant recouvrer du salpaistre minyère, qui s'y trouve tous les ans, et l'envoyer en France par des Marsillans qui y estoient lors; et pour ce faire, avoyt envoyé vers le G. S. duquel il attendoit responce, laquelle fut qu'il n'y avoit guères que l'on avoit prins ledict salpaistre de la minière, et que si l'on en prenoit encore, que ce seroit pour gaster et ruyner ladicte minière, qui lui tourneroit à

heurs et confusion qui vont de jour en jour empirant dans ce royaume-là. J'ay depuys quatre ou cinq jours receu une petite lettre de M. d'Aramon du dernier de janvier, par laquelle il m'advertit sommairement de son arrivée à Constantinople, que le G. S. estoit à Andrinople, et que bientost vous advertiroit de toutes choses. Par le cappitaine Bartholomeo avez esté adverty de l'équipage de gallères que advançoient de faire ces s^grs pour la seureté de leurs costes et pays maritimes, doubtant Dragout-Beys y voullust venir faire quelques dommages. Mais ayant esté certiffiés de la prise de la ville d'Africa en Barbarye, faicte puys naguère par ledict Dragout, il leur semble qu'il poursuivra ses desseings de ce costé-là pour quelque temps, au moyen de quoy ne proceddent pas si chauldement qu'ilz avoient commencé, à faire sortir leursdites gallères. Le chaoux que le G. S. avoit envoyé vers cette seig^rie s'en est retourné. Durant qu'il estoit en ceste ville, je l'ay envoyé de ma part visiter et luy faire gracieuse démonstration de parolles, me semblant que la qualité du personnage, le temps, ny le lieu ne requeroient pas davantage. Sire, ces s^grs receurent hyer lettres de Constantinople, du 1er mars, contenant, comme je suis informé de vray ce qui s'en suit, que le G. S. estoit là retourné d'Andrinople, quinze ou vingt jours

trop grand préjudice; au moyen de quoy nous revinsmes sans salpêtre, en délibération de venir trouver ledict G. S. là par ou il seroit »

En repassant a Jerusalem, le 9 novembre, l'ambassadeur fit la rencontre du savant Guillaume Postel, charge d'une mission scientifique, comme l'avait été précedemment Pierre Gille, dont Chesneau constate ici la présence dans la suite de l'ambassadeur. Il ne parait pas faire d'eux beaucoup de cas · « Il estoyt venu, des le moys d'aoust, avec les pellerins dans le navire de Venise; homme docte et de grandes lettres, disant a l'ambassadeur qu'il estont demeure auprez, afin que, par son moyen, il peust recouvrer quelques vieux livres du pays. A quoy s'opposa un nommé Petrus Gilleus, aussi fort docte, qui avoit faict le voyage avec nous, lequel le feu roy François Ier avoit envoyé ez pais de Levant pour y retirer des livres, principallement es langues grecques et hebraiques des plus anciens qu'il pourroit treuver. Luy et ledict Postel, qui revint à Constantinople avec nous, entroit souvent en dispute, et avois bien affaire quelquefois a les mettre d'accord. » Les voyageurs, suivant les traces du sultan, qui les précédait de plusieurs jours, arriverent enfin à Constantinople, « ou, dit Chesneau, finalement fusmes de retour le 28 janvier 1550. » (*Voyages de M. d'Aramon en Turquie*, pa Chesneau ;

homme exprès ou dépesche sur toutes les choses de delà. Ledict Cotignac arriva à Constantinople le mesme jour que partist le gentilhomme icy venu, ainsy qu'il me l'a certiffié. Ces seig^{rs} de leur part sont advisés qu'il prépare ses forces pour venir au recouvrement de Van et Vastan, que le G. S. a sur luy conquis, ou bien du costé de Bagadel, pour faire dommage au dict seigneur.

Venise, 15 et 28 may 1550.

Sire, j'ay receu la vostre, portant la restitution de votre ville de Boulogne, ce que sur l'heure mesme je fus notifier à ces s^{grs}, lesquelz, et de parole et de contenance, me demonstrèrent en sentir aussy grand esjouissement que l'on peust désirer ; et l'importance et difficulté que l'on trouvoit en cette restitution faict à présent mieux congnoistre quelles sont vos forces, et la sage conduitte de vos affaires, estant venu à bout d'une entreprise que la plus part n'a voulu croire devant que d'en voir la fin. Les amb^{rs} de ceste seig^{rie}, que doibvent aller devers le G. S, ne sont encores partys, et semble qu'ilz ayent jusques icy temporisé, attendant plus certaine information des affaires de delà, affin d'y aller aussy mieulx instruits sur ce qu'ils auront à négocier. Il estoit bruict à Constantinople que le sophy avoit repris deux petits chasteaux qui, l'an passé, avoient esté conquis par le G. S. aux confins du pays des Géorgiens, mais que ledict sophy ne monstroit aulcun semblant de voulloir poursuyvre oultre; ains croyt-on qu'il soyt de son costé bien las de guerroyer. A la Porte estoit un homme envoyé par Drogout-Reys pour obtenir grâce dudict s^{r} qu'il luy fust permis d'aller en seureté vers luy, s'offrant à toutte obéyssance et service : que Rostan Bassa au commencement avoit respondu avec parolles rigoureuses que le G. S. estoit mal content de Drogout par sa désobéissance, et depuis avoit dit audict homme que, ayant icelluy Drogout désir, comme il démonstroit, de retourner en bonne grâce au service dudict s^{gr}, luy estoit premièrement nécessaire qu'il satisfict aux dommages par luy faicts, tant aux subjects de ceste seig^{rie} qu'à ceulx de

l'empereur. Si cest advis est véritable, j'estime que les ministres de l'ung et de l'aultre feront tout ce qu'il sera possible pour empescher que ledict Drogout ne se réconcilie en la grâce desdits s^{grs}, et pour l'envye qu'ilz ont de vengeance à l'encontre de luy, et la craincte de le voir en lieu où il ayt plus de moyen que jamais de leur faire dommage. Mais il n'est à croire que le dit s^{gr} veille à si suspecte suasion se laisser induire et habbandonner ung homme duquel il peut tirer aultant de service que de nul aultre. Ces s^{grs} ont esté advertyz que le G. S. délibéroit de faire fortiffier ung lieu en Albanye, lequel s'appelle encore du nom ancien Bruttonto, assis à la marine vis à vis de Corphou; ce que faisant, il tiendroit en grande subjection ladite isle, où les gallères et autres vaisseaulx de ces s^{grs} ne pourroient lors entrer, ny passer par le destroict de mer qui n'est guère long, sinon à sa mercy. Parquoy les tient ceste nouvelle en quelque peyne, pour l'importance dudict Corfou, sans lequel mal aysément pourroient longtemps conserver ny secourir Candie et Cypre, s'ils avoient guerre de ce costé-là. Toutes leurs gallères allans et venans ès isles, celles pareillement qu'ils tiennent à la garde de ces goulfres abordent là, comme lieu plus propre à tous leurs desseings et refuge aux dangers; sy font pareillement les navires de leurs gentilshommes exerçant trafficq de marchandises en Constantinople, Surye et autres parties de Levant. Aulcuns disent que le bruict de ceste délibération pourroit bien estre chose supposée par les bassas, s'asseurans que ces s^{grs} congnoissant l'intérest que porte à leur estat la dite fortiffication, n'espargneront dons ny présents pour divertir l'effect d'icelle. Aussy comme j'entends s'efforceront-ilz de gaigner lesdits bassats, pour en empescher, par leur moyen, l'exécution. Je vous ay escript de la plainte qu'ont envoyé faire à la Porte la reyne de Transilvanye et Fra Giorgio; il ne s'en parle encores par deçà, et croy facillement que ces s^{grs}, pour respect de l'empereur, n'en veillent de leur part rien publier. Toutesfois je m'efforce de descouvrir ce qu'ilz en sçauront et estimeront pour vous en advertir [1].

[1] M. d'Aramon avait informé Henri II, par une lettre du 24 avril, de ce qui se passait sur ce point, pour le prévenir contre la conséquence qu'on pouvait en tirer d'une

Venise, 4 juing et 23 juillet 1550.

Sire, j'estime que par sa dépêche Mr d'Aramon vous advertit de rupture prochaine de la trève avec l'Autriche : « La reyne de Transylvanie et frère Georges ont fait faire par leurs ambrs, qui sont venus à parlementer à ce sr et se congratuler de son retour, comme sont coustumiers de faire tous ses amis, plainte de ce que le roy Ferdinand, sous ombre de la trefve, prend plusieurs chasteaux sur les confins d'aucuns barons qui s'attendoient bien, à raison de ladite trefve, ne devoir estre tourmentez, pensant estre compris des deux costez; et de plus a pris une place forte nommée Mouran, que ladite reyne dit estre du patrimoine des prédécesseurs du feu roy Jean, et saccage et ruyné environ vingt-cinq ou trente villages dans les limites de ce que possede ce G. S. qui sont assignés pour la solde aux gens de guerre qu'il tient auxdits confins. Ceux qui auront donné ceste nouvelle par delà pourront avoir fait les choses beaucoup plus aigres qu'elles ne sont, pour raison de la demonstration exterieure qui en a esté faite envers celuy qui est icy pour l'empereur et le roy Ferdinand, auquel, selon leur nature, qui est assez turbulente, a esté fait grandes rebuffades. Pour la doubte et soupçon qu'a eu cedit G. S. qu'il y aie intelligence grande entre le roy Ferdinand et la reine de Transilvanie, et frere Georges, il avoit fait grande instance à ladite reine de luy bailler et remettre entre ses mains une place forte nommee Becq (*Becse*), qui est la clef de la Transilvanie, pour luy tenir la bride de ne pouvoir faire chose a son prejudice, ce que luy ayant esté refusé, a esté grandement indigné contre eux, et désigne aucuns pour après la trefve s'asseurer de la Transilvanye, Moldavie et Valachie; luy semblant que, sans en user ainsi, il ne pouvoit faire entreprise de grande importance à l'endroit des pais dudit Ferdinand; craignant que les forces dessus mentionnées, qui ne seroient pas petites, s'unissent avec ledit Ferdinand, où en un besoin pourroit aussy entrer le roy de Pologne, qu'il ne tient pas aussi pour plus seur amy que les autres, et que par ce moyen tous ensemble feurent bastans, non-seulement de s'opposer à ses desseins, mais encore de luy faire perdre ce qu'il tient et possède en Hongrie. Ce qui pourra estre cause que cedit G. S. ne se ressentira envers ledit roy Ferdinand de ce qui a esté innové à présent sur iceux, pour la descouverte qu'il a de la continuation de l'intelligence et double menée de ladite reine et frère Georges; mesmement que par l'envoy que fera ledit roy Ferdinand du tribut et pension que l'on attend de jour en jour, il cherchera de réparer et excuser ce qui a esté innové par luy le plus qu'il luy sera possible. Ce qui fait croire que continuant cedit grand seigr en son dessein, ayant mesme mandé en personne les vayvodes de Moldavie et Valachie, pour porter leur tribut icy à la Porte, cecy ne soit suffisant pour faire naistre la rupture de la trefve, mais qu'il soit plutost pour la maintenir, dissimulant jusques a ce qu'il ait executé son dessein en cest endroit, pour ce qu'il sçait plus mauvais gré à la Reyne pour estre sa tributaire, qu'au roy Ferdinand, se doubtant que l'in-

l'arrivée de l'amb[r] que le roy Ferdinand a envoyé porter le tribut au G. S., et du surplus de sa charge[1]. Quant à celluy que ces s[grs] y envoyent, pour se congratuler de son retour, il est party puis quatre jours en çà, et avec luy le magnifique messer Bernard Navager, qui alla de leur part vous faire la révérence en Piémont, et maintenant va pour estre leur baille à Constantinople. Davant son partement nous avons ensemble parlé, et m'a dit en somme que l'intention de ces s[grs] est que leurs ministres accommodent leurs charges à vostre service autant comme au leur mesme, d'aultant qu'ils sçavent bien que vostre service et le leur sont conjoints en ce que l'un et l'autre tendent au bien universel de toute la chrétienté; me requerrant à ceste cause asseurer V. M. de luy, comme très affectionné à sa grandeur et prospérité d'icelle; que estant par delà il se portera de sorte envers vos ministres qu'ilz auront cause vous porter de luy tels tesmoignages qu'en demeurerez satisfait; semblablement escripre à M[r] d'Aramon en conformité, et que toutes les foys qu'il naistroit quelque doubte ou suspicion du contraire, luy communicquant franchement, il luy fera congnoistre la sincérité de son intention si clairement qu'il aura occasion d'en demeurer bien édiffié. D'après les advis dernièrement reçus de Constantinople, par les propos de Rostan-Bassa, on s'appercevoit que le G. S. eust volunté de retirer Drogut-Reys à son service, en quoy l'on trouve grande apparence pour n'avoir le dict s[gr] personnage de telle suffisance au faict de la marine. Là se disoit que les gens du sophy tenoient assiégé les chastaux de Van, Vastan, et que le beglierbey qui estoit en ces confins-là pour le G. S., s'estoit retiré au dedans

novation est procédée par son consentement, quelque intérest qu'elle monstre avoir en cecy; et que, conséquemment, la plainte aye esté faite avec le sceu du roy Ferdinand pour couvrir leur intelligence. » (Ribier, t. II, p. 285.)

[1] Charles-Quint, à peine informé du retour du sultan, lui écrivit de Bruxelles, le 12 avril 1550, par Malvezzi, que Ferdinand envoyait à la Porte; il s'empresse de justifier son attaque contre Dragut, qu'il présente comme encouragé par la France: « Dragutus Arayz, suasu nonnullorum inductus, interdum vestra serenitas bello persico intendit, maria nostra ab hac parte infestavit..... » Voir cette lettre et celle plus étendue qu'il adresse à Malvezzi, au t. III, pages 3 et 5 de *Corresp. des Kaisers Karl V.*

du pays, ne se trouvant pas assez fort en campagne pour faire teste si près de l'ennemy.

Venise, 1er et 18 août 1550.

Sire, puys huict jours est arrivé icy ung chaoux de la part du G. S., lequel a jà salué et faict entendre sa charge à ces sgrs, qui en tiennent les particularitez secrettes. Mais on tient pour certain que ledict chaoux ayt esté envoyé pour leur notiffier comme ledict sgr a receu Drogout-Reys au nombre de ses esclaves et à son service, affin que, pour le debvoir de leur commune amytié, ilz s'abstiennent de luy courrir sus; car il se dict que aulcuns avoient donné une impression audict sgr et à ses ministres que ceste seigrie, par intelligence avec l'empereur, tenoit au guet en certains lieux grand nombre de gallères armées, pour enclore au passage ledict Drogout, advenant d'aventure l'occasion que, se trouvant comme surpris, se voulust sauver par cest endroict-là. Quant à leur intention, dès l'hyver passé voyoit-on qu'ilz voulussent armer et mettre hors plus grand nombre de gallères que de coustume, se disant en public que c'estoit pour tenir leur goulfre et pays maritimes en seureté, pareillement leurs isles, aux portz et environs desquelles il y a tousjours navires de leurs gentilshommes et autres subjects, craignant que Drogout vînt courir à leur dommage. Mais en ung moment, soit que la prise d'Africa faitte par icelluy Drogout leur feist croire qu'il soit assez empesché ceste année sans s'adresser à eulx, et partant leur ostast la crainte qu'ilz avoient de luy auparavant, ou pour autre cause qui eust soudain fait changer leurs desseings, on vit l'advancement d'iceulx préparatifs resfroidir, et finablement se réduire à la coustume ordinaire chacune année. Depuis, ces sgrs ont eu advis que Drogout-Reys estoit près de Tarento, qui est à la coste de la Pouille, delà le cap d'Ottranto, et leur provéditor de mer est avec XXII ou XXIII gallères près d'Ottrento à l'entrée du goulphe, distans lesdits lieux de cent ou six vingts mils, ledict cap entre deux. Ce que entendant lesdits srs ont dépesché soudain à leurdict provéditor qu'il n'ayt à se mouvoir pour courir sus à Drogout, mais bien

se tenir sur ses gardes pour l'empescher de rien faire à leur préjudice s'il s'y voulloit efforcer. De Corfou on a pareillement advis qu'il estoit bruict que ledict Drogout attendoit Salla-Reys, qui se venoit joindre à luy avec xxv à xxx gallères du G. S. Que d'aultre costé plusieurs corsaires qu'on appelle Levantins s'assembloient de diverses parts se venant aussi conjoindre avec eux pour secourir Africa; mais à tout cela n'adjouste-on pas encore grande foy, pource qu'il n'y a fondement d'auteur ny de lieu certain. Quant à ce qui touche l'empereur, par les advis qu'on en reçoit icy, tous généralement estiment que luy, cognoissant en ceste diette les voluntez des principaux mal disposées à suivre la sienne, se trouve en grande anxiété : car oultre la longueur du temps qu'il va consumant sans rien faire, il n'est pas certain du fruict qu'il en vouldroit rapporter [1].

Sire, ces seig^rs ont lettres de leur baille, lequel leur donne advis d'une affaire qui leur estoit d'inthérest notable et dont ils poursuyvirent, long temps a, la raison envers le G. S. et ses ministres : c'est que, durant la dernière guerre qu'ilz eurent contre ledict s^gr, ses gens occupèrent tout le territoire et pays d'alentour la ville de Zare en Esclavonie, et esclamoient appartenant à ceste seig^rie; et, depuis la paix faicte, s'estoient tousjours maintenuz, les gens et subjectz dudit s^gr, en ceste usurpation, au moyen de quoy plusieurs pauvres habitants de Zare et autres subjectz de ceste sg^rie demeuroient spoliez de tous leurs biens et possessions, chose qui ne redondoit à petit intérest du public et particulier de cest estat; car il est question d'assez grand et fertille circuit de pays, où y a dedans cinquante-deux petits

[1] Marillac, alors ambassadeur en Allemagne, écrivait au roi, le 20 juillet 1550, au sujet des délibérations de la diète : « Les estats de l'empire n'ont plus que ceste année à tenir bon; car, outre que le temps peut apporter quelque changement, veu l'indisposition de l'empereur, qui fait juger le monde qu'il n'est pas pour la faire longue, il est contraint, l'esté prochain, de se retirer en Espagne, tant pour contenter ceux du pays, qui crient et ne veulent plus donner argent, comme aussi pour le progrès du sérif, qui a de nouveau pris le royaume de Tremissen, ainsi que les nouvelles en sont ici venues depuis deux jours; et ayant ledit sérif fait alliance avec le fils de feu Barberousse, roy d'Alger, il délibère de passer en Espagne, dont tout le païs est en grande perturbation et effroy. » (Ribier, t. II, p. 282.)

villages, qu'ilz appellent casalz, dont, pour avoir restitution et remettre les choses en leur première nature, ces s[grs] ont, depuis ladite paix, faict grande instance, requerrans audict s[gr] députer gens sur les lieux pour déterminer cest affaire et arrester leurs limites et confins, affin d'obvier aux troubles des subjects, sur quoy n'avoient encore rien peu obtenir. Finablement, à ceste heure, que moings ils espéroient, ledict s[gr], comme de soy-mesme, s'est démis entièrement et leur a ceddé tout le territoire et lieux qu'ils prétendoient autour dudict Zare, et de ce, comme ilz publient, en a faict expédier lettres en telle forme qu'elle se peult désirer, contenans spécialement les noms de tous lesdits lieux et villages prétenduz, pour obvier à toutes difficultez qui pourroient après intervenir, avec commandement aux sangiacques de ces endroictz-là d'en laisser la possession libre et franche aux subjects de ceste dicte s[rie]. De laquelle nouvelle ces s[grs] démonstrent grand esjouissement. Aulcuns estiment ceste soudaine et inopinée gratiffication procedder ou de quelque doubte que a le G. S. que l'empereur, à ceste diette, s'efforce d'esmouvoir les cueurs des princes chrestiens à l'encontre de luy, ou bien qu'il veuille se ressentir contre ledict emp[r] et le roy des Romains, à cause des innovations faites à son préjudice du costé de Hongrye; en l'ung et l'aultre desquelz accidens faict pour luy de confirmer ses amityés. Par les mêmes lettres, ilz espèrent avoir dudict s[gr] traites de bleds tant qu'ilz en auront besoing, dont pareillement ilz s'esjouissent fort pour la craincte qu'ilz ont, sans tel secours, de s'en trouver en grande nécessité. Davantage portent lesdites lettres que les gens du sophy estoient tousjours à l'entour de Van et courroient toute ceste frontière-là. Toutesfoys ne pensoit-on pas qu'ilz deussent prendre ladicte place; car ilz n'ont guères d'artillerye, et sy ne s'en sçavent guères bien ayder. D'autre part, le G. S. avoit pourveu d'envoyer gens de renfort pour la seureté d'ycelle frontière. On a depuis escript que le G. S. estoit allé à l'esbat en certains lieux de la Natolie, d'où l'on attendoit son retour a Constantinople dedans trois sepmaines. Aulcuns estimoient aussy qu'il fust passé de là pour favoriser ses affaires du costé du sophy, les gens duquel —

à ce que l'on entendoit, estoient tousjours sur les confins, s'efforçant de faire dommage ; se disoit pareillement que ledict s[gr] vouloit envoyer quelques gens sur les limites des Géorgiens pour les tenir en craincte, ayant yceulx démonstrez quelques signes d'inclination vers ledict sophy. L'on est icy en grande expectation de l'événement du siége d'Africa, sur quoy se parle diverssement, selon la diversité des passions. Mais, quoy qu'il en soit, ceux qui tiennent le siége sont contrainctz au moings mal qu'ilz peussent, pour leur honneur, confesser d'avoir trouvé l'entreprise beaucoup plus difficile qu'ilz ne se la estoient imaginée ; et, quelque fin qui s'en ensuive, désormais l'opinion commune est qu'elle tire avec soy routture de la trefve d'entre le G. S. et l'empereur, pour le moings telle que chascun d'eux aura à penser de se tenir sur ses gardes. Leurs derniers advis icy receus assuroient que les vaisseaux de Drogout-Reys estoient aux Zerbes (*Djerbe*), et luy s'estoit mis à terre. Ces s[grs] ont jà faict retirer dedans ce port et désarmer quatre de leurs gallères, et se dict que leur provéditor a charge de renvoyer ainsy les autres à la fille.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE D'ODET DE SELVE[1], AMBASSADEUR DE FRANCE A VENISE.

DÉPART DE M. DE MORVILLIERS. — SIÉGE ET PRISE D'AFRICA, ENLEVÉE PAR L'ESPAGNE À DRAGUT. — TENTATIVE DE L'EMPEREUR À LA DIÈTE D'AUGSBOURG. — SOULÈVEMENT DE LA TRANSYLVANIE.

Venise, 4 septembre 1550.

Lettre de M. de Selve à Henri II.

Sire, estant party de Paris le IIII[e] du moys passé, et ayant esté contrainct de séjourner à Lyon, Turin, la Mirandolle et Ferrare, le premier du présent je fuz faire la révérence à la seigneurie et leur pré-

[1] Odet de Selve était l'un des cinq fils du président de Selve et frère de l'évêque de Lavaur, qui avait rempli les mêmes fonctions à Venise sous François I[er] : on a vu quelques-unes de ses lettres dans notre premier volume. La correspondance de M. de Selve se trouve au dépôt des Affaires Étrangères, où elle forme quatre volumes manuscrits.

sentay les lettres de créance que je portois... Le seig[r] duc mist ces propres parolles : « Qu'encores que de la maison de France feussent sortiz infiniz grands roys, il ne pensoit pas qu'il y en eust jamais eu de qui l'on deust tant espérer que de V. M. » et, en devisant des choses d'Allemaigne, m'a dict qu'il pensoit que l'empereur avoit peu d'espérance que le roy des Romains renonceast à son tiltre et à la succession de l'empire, laquelle se voyant hors d'espoir de laisser à son filz, il pençoit qu'il s'essayeroit de tyrer en ligue les estatz et princes d'Allemaigne pour la conservation de l'estat de Milan à sondit filz, et m'a prié de ne le faire jamais autheur de ce que dessus ny des autres nouvelles qu'il me diroit, et estimoit estre fort à propoz, pour le bien et réputacion de vos affaires, que vous vous approchissiez de Lyon et des pays de deçà, si l'empereur y vient et qu'il s'abouche avecques le pape, ce qu'on pense qu'il fera s'il passe deçà.

18 septembre 1550.

Lettre de M. de Selve à M. d'Aramon.

Monsieur, je suis venu en ce lieu résider, par commandement du roy, en change de M. de Morvilliers, qui en partist le VIII[e] de ce moys. Je vous diray que si ainsy estoit que le prince Dorye fust mort au siége d'Affrica, comme le bruict court, il pourroit advenir qu'à Gennes s'élèveroit quelque partialité et division. Ce ne pourroit estre sans que l'une des partyes ne cherchast l'appuy du roy, lequel ayant ses gallayres en bon estat, et celles de l'empereur éloignées et occupées, pourroit faire quelque entreprinse soubdaine audit Gennes. Par les dernières d'Auguste, il s'entend que les affaires de la diette vont en long, que l'empereur estoit sorty de sa chambre avec le visaige et chaire accoustumée, et avoit donné audience aux ambassadeurs. Les gentz du duc Maurice avoient asseuré sa venue à la diette, où estoit aysé à juger qu'il comparoistroit plus tost par force et menace que par amour[1]. Des nouvelles d'Affrique portent que les x gallaires

[1] L'empereur avait quitté Bruxelles pour se rendre à la diète d'Augsbourg et y faire passer les résolutions les plus importantes. Henri II, qui venait de faire la paix avec

de Secille avec Anthoine Dorye estoient arrivez bien pourveues de ballotes et de pouldres, et l'on avoit faict une platte-forme de deux vielles gallaires, et mitz dessus de l'artillerie pour dresser une batte-

l'Angleterre, écrivit aussitôt à M. d'Aramon une longue lettre du 27 septembre, pour qu'il eût à informer le sultan de l'état de ses affaires : « Après vous avoir dépesché Cottignac, retournant de l'expédition de mon voyage de Boulonnois, je vins faire mon hiver à Fontainebleau, où je ne voulus pas perdre une seule heure de temps pour donner ordre à tout ce que je pensois estre nécessaire pour à ce printemps recommencer plus vivement que devant la poursuite de mes desseins et entreprise tendant à chasser tout à fait l'Anglois de la ville de Boulogne et de mon territoire, encore que l'opinion commune l'estimast chose impossible, estant la ville de Boulogne avec ses forts inexpugnable. »

Le roi entre ici dans des détails très circonstanciés sur les différents assauts donnés à la ville, sur les motifs qui décident enfin l'Angleterre à traiter en restituant Boulogne ; et après avoir chargé l'ambassadeur d'en faire la communication au sultan, il revient sur les affaires de la Transylvanie : « En faisant ladite paix, j'ay pacifié le royaume d'Escosse, que je tiens et possède avec tel commandement et obéissance que j'ay en France, auxquels deux royaumes, j'en ay joint et uny un autre, qui est l'Angleterre, dont, par une perpétuelle union, alliance et confédération, je puis disposer, comme de moi-mesme, du roy, de ses sujets et de ses facultez ; de sorte que lesdits trois royaumes ensemble se peuvent maintenant estimer une mesme monarchie. Vous présenterez au G. S. la lettre de créance sur vous, pour luy faire le discours du succez de mesdites affaires tels que dessus, afin qu'il en soit participant par le bénéfice de nostre parfaite amitié et bonne intelligence, au grand contentement et satisfaction que j'en reçois.

« J'ai veu les propositions et doléances que la vefve du feu roy Jean Vaivode et frère Georges ont fait faire à la Porte, des entreprises et usurpations de Ferdinand, roy des Romains, qui ont esté receus pour feintes et simulées, selon les advertissements qui estoient venus audit G. S. et ses ministres, lesquels peuvent bien estre asseurez que quelque traité de paix ou trêve qu'il y ait, ou puisse estre ci-après promise et jurée cent fois pour une entre ledit G. S., l'empereur et ledit Ferdinand et les siens, ils ne cesseront jamais qu'ils n'aient petit à petit réduit et mis sous leur obéissance tout ledit royaume de Hongrie, et n'ont autre pensée qu'à voir s'il ne surviendra point quelque infortune ou inconvénient audit G. S. qui le peust rendre foible du costé dudit Hongrie, afin de se jetter dedans et y faire un gros effort ; et qu'ainsi ne soit, ledit roy des Romains tient toujours de ce costé-là quelque force preste pour s'en aider au besoin. L'empereur est party du dernier jour du mois passé de Bruxelles, pour aller faire son voyage en Allemagne, où il fait son compte de composer toutes choses avec les princes, villes et potentats de la Germanie, pour la réduire en sa main ; mais il y trouvera beaucoup plus d'affaires qu'il ne pense, car la plupart sont bien délibérez de luy résister, et rompre meurement ses des-

rie, et qu'avec une aultre, que l'on feroit en mesme temps en l'endroict d'ung torryon bien foible, et l'assaut que l'on luy donneroit après, l'on s'attendoit de l'emporter.

seins; et davantage il s'est mis en chemin contre l'opinion de tous ses medecins, apres une longue et extresme maladie que l'on estime incurable, et est si foible et débile, que de jour à autre on le voit aller en empirant, et sans aucune espérance d'amendement, ainsi que vous pourrez dextrement faire entendre audit G. S. et sesdits ministres. »

M. d'Aramon, repondant à la lettre precedente de Henri II, lui rend compte ainsi de la communication qu'il a faite au sultan : « J'ay fait au G. S. la congratulation de V. M. sur son retour du voyage de Perse, et vos excuses aussy des occupations qui avoient cause que vous ne luy aviez fait part plus souvent de vos nouvelles; je luy ay donne advys du bon estat de toutes vos affaires, comme V. M. me commandoit luy faire entendre, reiterant que l'empereur et le roy Ferdinand n'ont jamais recherche la paix pour autres fins que pour accommoder leurs affaires, tant en Allemagne qu'ailleurs, et qu'il ne falloit plus grand temoignage de leur mauvaise intention, que de voir comme l'empereur, d'autre coste, procedera en Barbarie, lequel, sans avoir respect, ny à sa hautesse, ny à la foi promise au traite de la paix d'entre eux, avoit mis sus et envoye son armee de mer pour assaillir et s'impatroniser des terres que tenoit dernierement Dragut-Rais, sous ombre de chastier les corsaires, lesquelles terres V. M. avoit toujours entendu appartenir à S. H., et que vous esperiez qu'elle s'en ressentiroit, mesmement apres avoir fait entendre audit empereur qu'il avoit receu pour son esclave ledit Dragut, et l'avoit fait son sanjacque, luy ayant mesme commandé se désister des incursions de la mer, et que neanmoins l'on ne voit point que ledit empr l'eust pour cela voulu en rien respecter; que de telles menees et inobservations de foy, vous aviez receu tel déplaisir qu'un vray et parfait amy doit, leur monstrant la grande perte de réputation que ce seroit audit G. S. envers ses amis et ennemis de ne s'en ressentir, et que ledit empr ne manqueroit de s'en faire grand envers un chacun, et dire que sa hautesse, par la crainte qu'il a de luy, souffre semblables exploits qui luy donneront occasion d'entreprendre plus grandes choses. Je crois, sire, qu'ils ne laisseront pas passer si aisement cette innovation, faite tant en Hongrie qu'en Barbarie. Je n'en puis donner neanmoins plus grande asseurance à V. M. que les provisions et preparatifs qu'ils font, tant par terre que par mer. Chacun jour, du coste de Hongrie, surviennent quelques innovations qui sont en après disputees a la Porte à la barbe de l'ambr du roy Ferdinand, qui est icy avec telles injures et vilainies qu'il n'est pas possible de plus. J'ay voulu sonder le bassa, mais i n'y a pas eu moyen d'en tirer autre chos que ce qui est contenu dans la lettre d G. S. envoyee presentement à V. M. po responce de la vostre qu'il a eue t agreable, presupposant que vous, si soyez toujours prest, et que je deusse te ceste parole en memoire, que la grand des Ottomans, qui est le nom de la r

28 septembre 1550.

Lettre de M. de Selve à Henri II.

Sire, lundy dernier, vint icy nouvelles de la prinse d'Affrica; ceulx qui veullent magniffier ceste victoire disent que tous les Turcs et Mores ont esté taillez en pièces, et qu'il y est mort fort peu de chrestiens; mais ceulx qui ne croyent pas sur parolles ne peuvent penser que gentz qui se sont si bien et longuement défenduz n'ayent, aux derniers efforts, faict meilleure et plus grande preuve que jamais; affin, pour le moings, de laisser la victoire sanglante à leur ennemy, et d'essayer plustost de se saulver en combattant que de, certainement, se perdre en se rendant. Si ceste nouvelle est véritable, il s'estyme qu'elle donnera grande faveur aulx affaires de l'empereur en Allemaigne, lequel ne fauldra pas d'exalter la conséquence de la prinse de ceste ville, tout ainsy que si de là dépendoit la conqueste de toute la région d'Affricque; faisant entendre qu'il n'est pas raisonnable que les divisions de l'Allemaigne le retirent d'entreprises tant utilles au bien commun de la chrestienté, et qu'il passera plus avant, si l'on veult composer les différentz. D'aultres pencent que cela pourroit donner occasion au Turc d'entrer en guerre avec l'empereur, et comme le prince Dorye, après la prinse d'Affrica, aura envoyé les gallaires pour essayer de rencontrer Drogout et le deffaire, ce pourroit d'aultant plus animer ledit Turc contre l'empereur; mais il n'y auroit pas grande espérance si, comme il se dict, le sophy a uny son armée avec celle de son filz, et vient assiéger Vanes, où ledict Turc a envoyé secours.

son d'où est descendu ce grand seig^r, n'a jamais esté agrandie, ny venue à dominer tant de royaumes et empires, que pour estre allé gravement et pesamment à l'expédition des choses de la guerre, réitérant encore qu'ils ne manqueront point quand il sera temps d'en faire advertir V. M. comme le principal de leurs amis. Je ne puis croyre qu'ils n'ayent quelque chose de grande importance qui les empesche de se descouvrir plus avant, à laquelle je ne puis pénétrer, d'autant que c'est chose, selon mon jugement, qui ne passe en connoissance d'autre que du seig^r et du premier bassa. » (*Lettres et Mémoires d'État de Ribier,* t. II, p. 286 à 289.)

Venise, 5 octobre 1550.

Lettre de M. de Selve à M. d'Aramon.

La prinse d'Affrica n'a pas esté sans grande perte et despence de l'empereur, lequel est toujours à Augouste à la diette pour y conclure le concille à Trente, l'observation de l'*interim* en l'Allemaigne et le chastiement des rebelles dudit pays; et partout il trouve de la difficulté et de la longueur. Car encores que le pape luy ait accordé le concille, il entend que ce soyt à sa mode, et les Allemantz disent se y estre soubmitz à la leur. Touchant l'*interim*, si les Estats de l'empire ne changent de propoz avant de l'accorder, la détermination en sera remise au concille, car, d'aultant qu'il supprime du tout leurs doctrines, ilz ne se veulent astraindre à le observer. Quant aux rebelles, quelques instances que l'empereur ayt faictes d'avoir deniers pour les chastier, il a fallu qu'il se soyt réduict et conformé à l'advis des Estats, qui est de sommer ceulx de Brême et Magdebourg, qui sont piéçà mictz au banc de l'empire et ont assignation avec sauf-conduict pour comparoir au VI[e] novembre. Trois ellecteurs séculiers, le duc Maurice, le marquis de Brandebourg et le conte Palatin sont encores en leurs maisons, ne faisant pas grand semblant de venir à la diette, et la royne Marie de Hongrie, qui estoit arrivée audict Auguste pour essayer si par son moyen le roy des Romains vouldroit consentir que le prince d'Espaigne feust second adjuteur de l'empire, s'en est partye pour s'en retourner en Flandres sans avoir rien peu faire; et est bruict icy que Maximilian, fils du roy des Romains, s'en revient d'Espaigne en diligence pour conforter son père à ne se laisser poinct lever de sa maison ceste succession de l'empire, combien qu'il se dict que l'empereur espère persuader ledict Maximilian en luy offrant le duché de Gueldres en le pays de Frize, et s'obligeoit au recouvrement de la Hongrye. Il s'escript de Rome que le prince Dorye, depuis le prinse d'Affrica, s'estoit allé à le Gerbe avec son armée de me[r] pour surprendre Drogut, où n'avoit rien faict, ayant souffert un[e] grande fortune de temps, et s'attendoit à Naples. Quant audict Dr[ogut]

gut, se disoit qu'il s'estoit retiré en Levant avec ses vaisseaulx. A Rome on délibéroit sur le faict de la bulle du concille, auquel je ne voy pas que noz prélats doibvent estre les plus diligents à se trouver, veu le lieu où l'on le veult mectre, et le zèle et affection de celluy qui le poursuit plus particulier que universel. Je pense que la majesté de nostre maistre, sans se départir des offices de très chrestien roy, aura le respect qui convient au bien tant du commun que de son royaulme : et estoit ledit seig^r à Rouen à y faire son entrée, et de là s'en debvoit venir par la basse Normandie à Blaye et en Touraine. A Parme il y eut une grande querelle et meslée, et le duc Octavio y estant voulu aller pour y mectre ordre, les armes furent tournées contre luy; en sorte qu'il eust eu affaire à se saulver, sans l'ayde de sa garde; et se dict que par voye gratieuse se traicte la reddition de Parme à l'empereur, en baillant quelque estat au royaulme de Naples en rescompense au duc Octavio ; et que ledit s^r a faict résouldre à la diette l'entreprinse du recouvrement de Piedmond pour le duc de Savoye [1].

Venise, 3 novembre 1550.

Lettres de M. de Selve à Henri II.

Sire, les impériaulx publient icy que à l'arrivée du roy de Bohemye en Allemaigne, la cession du tiltre de roy des Romains ou admission du prince d'Espaigne en coadjuteur s'effectuera, et que les choses sont toutes accordées et conclues, combien que plusieurs sont d'oppinion contraire, estimanz qu'il n'y a party qui puisse faire franchir ce sault au roy des Romains que l'estat de Milan, dont il ne se croyst pas que l'empereur se veuille deffaire, quelque promesse qu'il en puisse faire. Or se voyt en effect qu'il l'accoustre en homme qui désire plustost le garder pour soy que d'en faire ung amy; car à Milan l'on continue la fortiffication de la ville. Depuis la prinse d'Affrica on

[1] Par une lettre écrite d'Augsbourg, le 31 octobre 1550, en réponse à celle qu'il avait reçue de Soliman, en date du mois de juillet, Charles-Quint se justifie des infractions que le sultan lui reproche d'avoir faites à la trêve, et qualifie cette lettre « extortas fortassis Droguti importunitate. » (*Correspondenz des Kaisers Karl V*, t. III, p. 9.)

imagine qu'entre l'empereur et le Turc il y aura ouverture de guerre inévitable, et que les occasions y sont apparentes, tant d'une part que d'aultre; estant d'ung costé l'empereur sollicité des Espaignes, pour les injures et dommaiges qu'elles recepvent, faire l'entreprinse d'Algier; et ayant le dit s[r] conceu espérance du succez de ceste entreprinse et contemnement des forces de ses ennemys par la victoyre qu'il a dernièrement eue en ces quartiers-là, avec ce que l'argent que l'on dict luy estre venu des Indes lui pourra largement servir en cest effect. D'aultre costé, le Turc a manifeste occasion de se sentir oultraigé de ladite prinse d'Affrica et de la poursuitte qu'a depuis faicte en mer le prince Dorye pour y prendre Dragut, et sy est davantaige invité de passer en Hongrye soubz couleur de venir favorir la royne de Transsilvanye et son filz contre Fra Georgio, que l'on dict estre en dissention avec elle pour raison du gouvernement dudit fils et de ses pays, et estre appuyé et fortiffié de l'ayde du roy des Romains et de l'empereur contre ladite dame, qui pour y résister a prins son recours audit Turc. Le duc Mauritio, cuydant avoir quelque intelligence dedans Magdebourg et y entrer par ce moyen, a receu luy-mesme de ceulx de la ville ce qu'il leur cuydoit faire, c'est-à-dire une surprinse où il a perdu beaucoup de gentz. Salla-Rahys, gouverneur de Rhodes, ayant seu la prinse d'Affrica, et tenant la trefve pour rompue, a fait retenir quelques navires gennevoys et mandé par tous les portz que l'on retint ceulx qui se trouveront des sujets de l'empereur. Le s[r] Turc avoit chassé Fra Georgio du gouvernement de Transilvanie, et y avoit mis en son lieu ung nommé Piétrowich, lequel et la royne ayant voulu prendre ledit Fra Georgio prisonnier, n'en n'estoit sceu venir à bout et avoit appelé à son ayde tous ses amis, et entre aultres un gouverneur de la frontière de Hongrie pour le roy des Romains, qui le favorisoit.

Venise, 10 et 20 novembre 1550.

Sire, les nouvelles de l'émotion de la Transsilvanye se vont de jour en jour confirmant, et est bruict que Piétrowich, nouveau gouverneur

estably par le Turc audict pays, a combatu contre Fra Georgio, et a receu une grande déroutte, où ont estez tuez un grand nombre de Turcz par les gens du roy des Romains, accompagnantz et favorisanz ledit Fra Georgio, la personne duquel, pour réparation de ce dommaige, a esté demandée et requise de la part du Turc par le sangiac de Bude, pour en faire punition et vengence, qui luy a esté refuzée; à raison de quoy se dict que lesdictz Turcs ont couru le pays dudit roy des Romains bien avant ez environs de Vienne [1]. On m'advertit aussi du

[1] M. d'Aramon, dans la lettre qu'il écrit le 27 octobre à Henri II, fait connaître que c'est à un avis donné par lui secrètement, que frère Georges ou Martinuzzi dut alors son salut: « Ayant présenty la mauvaise opinion que ce G. S. avoit de frère Georges, se doutant qu'il eust intelligence avec le roy Ferdinand, pour luy bailler en main les forteresses de la Transilvanye, comme aussi par le passé de mon costé durant le voyage d'Asie, je luy en avois donné quelque soupçon pour le faire penser ès choses de deçà; et estant adverty que ce grand seig[r] recherchoit par quelque moyen d'avoir ledit frère Georges en sa main, désignant même de dépescher un des dragomans de la Porte, à ce qu'avec la faveur de la reyne et autres barons qui luy sont ennemys, on trouvât moyen de l'avoir mort ou vif, pensant en moy que si ledit frère Georges avoit telle intelligence, et qu'il fût advisé de l'intention de ce G. S., il ne pourroit manquer d'y donner ordre, tant pour la seureté de sa personne que pour ne se voir déposséder de l'administration et gouvernement qu'il a eu jusques icy, je pris party de luy en faire donner advis par main tierce, ce que je fis si secrètement toutesfois, qu'il n'en pouvoit venir aucun dommage à vostre service, mesmement que la lettre n'estoit signée ny autrement qualifiée pour pouvoir rendre témoignage d'où elle procédoit, usant seulement de quelques termes pour luy faire connoistre, s'il venoit à propos, espérant qu'à tout le moins, quand il n'en réussiroit autre chose, et qu'il accordast de nouveau ses affaires à ceste Porte, qu'il en deust demeurer en grande obligation envers vous, et publier les bons offices que par vostre commandement font vos ministres par deçà, pour la conservation dudit royaume, en considération des chrestiens; lequel advertissement, sire, certainement luy a sauvé la vie, comme il m'a fait réponse. Et sont les choses en tels termes, qu'estant allé par delà celuy qui fut dépesché par ledit G. S. pour prendre ledit frère Georges, ne l'ayant pu avoir en main pour l'ordre qu'il avoit donné à son fait, donna advis que c'estoit travailler en vain de le penser avoir, sinon par force. Sur quoy ledit G. S., pour oster le moyen audit frère Georges de poursuivre ce qu'il doutoit, luy a osté l'administration dudit païs, l'ayant remise ès mains de la reyne et du jeune roy, auquel a esté donné pour gouverneur un nommé Piétrovich, que l'on dit estre son parent, avec commandement exprès au prince et seigneurs dudit pays de n'obéir audit frère Georges, et à luy de vuider le païs, en cas qu'il

fondic des Tudesques que les depputes des princes et villes d'
maigne s'estoient secrettement partys et fuys de la diette, parce
leurs dits princes et communaultez, avec les enfantz du duc de

ne voulût obeir a la volonte dudit G. S. et vivre comme simple et prive moine. Ce qu'ayant entendu ledit frere Georges, il s'est retire en certain endroit dudit pays, dans aucuns chasteaux-forts qu'il avoit achep-tez et fait fortiffier auparavant; duquel lieu, pour ce que les autres se preparent de l'al ler assaillir, par des advis que l'on sçait, il y appelle tous ses amis a son aide. »

Le recit de la rencontre qui eut lieu entre Martinuzzi et le comte Petrovitch, le nouveau gouverneur, est fait par M. d'Aramon dans la lettre qu'il ecrivit plus tard a Henri II, le 13 decembre : « Du coste de frere Georges et du coste de la reyne de Transilvanie se font preparatifs pour venir aux mains, ayant ledit frere Georges en son aide tous ceux de qui il se pensoit prevaloir, et la reyne, d'autre coste, a recouru a ce G. S. pour la favoriser et secourir venant le besoin, et pour ce que ledit frere Georges s'en doutoit bien, il jugea bien aussy qu'il devoit pourveoir a s'asseurer des places qui estoient de plus d'importance, avant que la force et secours de ladite reine fust venu. Et ayant mis bon nombre de gens ensemble, tant de ceux des pays qui tiennent son party, que d'ailleurs et aultres des pays circonvoisins par luy soudoyez, alla assieger une ville nommee Albe-Julie, qui est une des capitales de la Transilvanye, dans laquel se trouvoit pour lors la reine et son fils, et la tenoit si serree que pour n'avoir este pourveue a temps, ledit frere Georges n'es peroit pas moins que de la mettre en ses mains sur quoy la reyne fit nouvelle ins

tance a ce G. S. et obtint comman
au vaivode de Moldavie et Valachie
semble a Cassim-Bassa, belierbey de
de devoir aller à son secours, le
reyne sollicitoit bien fort; mais voy
le secours tardoit a venir, elle com
a prester l'oreille pour s'accorder a
dit frere Georges, qui luy avoit fait r
trer, comme il est a croire, le gran
ger auquel elle mettoit la personne
fils et tout son bien, appelant les T
son aide, lui rememorant le trait c
userent a Bude. De sorte qu'esta
choses en ces termes, et s'achemin
Turcs par la voie que la reyne leu
auparavant fait entendre plus seur
venir vers elle, et s'estant divisez p
saillir en plusieurs endroits ledi
Georges, ne sçachant rien de ceste
se sont rencontrez partie d'eux en n
de deux mille chevaux conduits
nomme Aly-Bassa Monucque, sanjac
Bossine, avec environ deux mille h
de pied dudit Georges et quelque n
de chevaux, lesquels se sont si bi
tez, qu'avec petite perte des leurs
bien peu echappe des Turcs avec le
qui s'est sauve fort blesse; ayant
d'autre coste ledit frere Georges
et mis en grande presse le vaivod
Valachie; de sorte que les autres
apres avoir fait quelque dommage
droit du pays ou ils se trouvoien
lors, ne sont passez plus oultre ny le
semblablement, et se sont arrestez
pays d'une riviere nommee le Tis la
en attendant ce qui, par ce seig'. leur

et le roy de Danemarc, s'estoient ligués et confédérez ensemble contre l'empereur pour le secours de Magdebourg, Brême et aultres villes maritimes. Par les nouvelles venues de Levant à ces s[rs], se conferme le mescontentement que le s[r] Turc avoit eu de la prinse de Monastero et du siége d'Affrica, dont il ne sçavoit encores la prinse, et que luy et ses ministres menassoient fort de se resentir de ceste injure, et qu'il se voyoit de grandz préparatifz et commencemenz à ceste fin, et avoit ledit s[r] imposé le subside qu'il a accoustumé lever sur la Grèce et l'Asie quand il veut faire camp et armée. De la venue du roy de Bohême il ne s'en parle plus tant, et s'en devise en diverses sortes; les ungs disent qu'il s'est excusé jusques au moy de mars, n'ayant pas grande voulenté de faire ce voyage, et prenant pour couleur de ceste dilation que sa femme est grosse et se trouve souvent mal et doibt accoucher entre cy et ledit temps. Aultres disent que les seigneurs des Espaignes ne veulent demeurer sans quelque grand chef, et ne veulent consentir qu'il parte que le filz de l'empereur n'y retourne; et mesmes qu'ils ont fait entendre à l'empereur qu'ilz n'ont pas besoing que leur roy fasse son séjour et sa demeure en Allemaigne et pays estrange, et que leur argent et leurs hommes, qui sont les nerfz et les forces de leur pays, soient despenduz et consumés en entreprinses loingtaines. L'ambassadeur de l'empereur avoit eu fort secrette audience de ces seigneurs, où s'estoient trouvez les chefs des Dix. Et présume, par ce qu'on m'a dict en avoir entendu de bon et grand lieu, qu'il leur a esté entamé quelques propoz d'entrer en estroite confédération avec l'empereur pour la deffense de la chrestienté, en cas que le Turc vienne à se déclarer contre luy et luy mouvoir guerre.

nouveau ordonné. Et frère Georges, de l'autre costé, continuant la pratique de la reyne, tient encore ses gens ensemble pour voir ce que feront les autres. Le G. S. doute que ledit frère George n'aye intelligence avec le roy des Romains, encores qu'il ne se déclare en rien; de quoy ils se penssent assez éclaircis, parce que ledit roy des Romains permet les soldats de son pays prendre solde dudit frère Georges. » (*Lettres et Mémoires d'État de Ribier*, t. II, p. 292.)

Venise, 18 et 29 décembre 1550.

Sire, le roy de Bohème passa le ij^e de ce mois en poste avec soixante et dix chevaulx par les confins de ceste seig^rie, et l'on dit que l'empereur, pour parvenir à ses fins, a délibéré de s'adjoindre le roy des Romains pour coadjuteur de l'empire et empereur après luy, à la charge que le prince d'Espaigne, son fils, aye à luy succéder après, et le roy de Bohème audit prince, et par ce moyen perpétuer l'empire à sa maison; et est résolu faire cest esté entreprinse en Hongrye, où l'on estime que ledit roy de Bohème doibve aller chef. Ceulx de Magdebourg tiennent bon, nonobstant qu'ils soient assiégez; et dict-on qu'ils ont eu quelques secours. Ces seig^rs m'ont communiquez les advis qu'ils ont eus de Constantinople, que le seig^r Turc estoit party pour aller à Andrinople, ayant mené ses femmes qu'il avoit voulu estre veues en public vesteues et parées le plus superbement et richement qu'il est possible; et aussy avoit mené tous les janizères et quelque nombre de gentz de cheval, ayant délibéré de faire entreprinse par mer, à ce temps nouveau, d'une armée de cent cinquante voylles; pour lequel appareil dresser et préparer il avoit laissé à Constantinople le frère de Rostan-Bassa, que l'on disoit debvoir estre chef de ladite armée, et que l'imposition avoit été mise sur les pays dudit s^r non seulement telle qu'elle avoit accoustumé en temps de guerre, mais plus grande, d'aultant qu'il y avoit comprins la Valachie et la Bogdavie, qui avoient accoustumé d'en estre exemptz. Que le roy d'Algier avoit envoyé devers ledit s^r le requérir de lui envoyer quelque nombre de gallaires et vaisseaulx, tant pour la seureté et deffence de son estat contre le sérif, qui se faisoit fort grand et puissant en l'Affrique, et pour aultres entreprinses qui pourroient tourner à l'honneur et service dudit seigneur [1]. La royne de Transsilvanie avoit

[1] M. d'Aramon, dans sa lettre du 13 décembre, fait également connaître ces relations de la France avec le cherif de Maroc, a propos de la communication faite au sujet de la prise d'Africa : « Jugeant qu'il n'y a chose plus importante pour vostre service que de voir un chacun dans la guerre et vous en repos pour y pouvoir

envoyé vers ledit s[r] Turc pour demander secours contre le roy des Romains; dont elle avoit eu très bonne response, et que ledit seigneur avoit résolu d'envoyer protester, et dénuncer la guerre à l'empereur et à son frère, au cas que les places prinses naguères en Barbarie ne feussent restituées, et que l'on ne voulsist desmolyr ceste fortiffication que le roy des Romains faict faire en Hongrie [1]. Il se disoit que Dragut avoit tué le citro (*cheik*) de le Gerbe et s'estoit enpatrony dudit lieu, où il avoit trouvé une grande richesse. L'empereur fait instance pour estre receu feudataire de Parme, offrant la recognoistre de l'Église, lequel est requis du pape de restituer à la maison Farnèze ce qu'il tient du territoire dudit Parme.

entrer à vostre advantage, je leur ay donné les nouvelles de la prise d'Afrique en la mesme sorte que les impériaulx l'ont publiée en stampe, et leur ay fait voir ladite stampe pour les provoquer à en prendre quelque vengeance, leur ayant depuis donné advis comme le fils du vice-roy de Sicille estoit demeuré des derniers avec un bon nombre d'Espagnols, et le desseing que faisoit l'empereur de la fortiffier et la rendre en peu de jours imprenable, et discouru là-dessus de combien elle vient à servir audit emp[r] pour s'impatroniser de toute la coste de la Barbarie, ce qui luy sera facile moyennant les autres places qu'il y tient desjà, si par le G. S. ne luy est donné empeschement; et qu'ils peuvent maintenant voir clairement les fins pour lesquelles ledit emp[r] et le roy des Romains ont recherché la trêve, espérant de les faire descouvrir s'ils délibèrent d'en prendre quelque revanche, sans en avoir pu tirer aucun indice, encore que je les aye piquez par divers moyens pour les faire venir à découverte. Et je ne puis penser d'où procède ce qui est contre leur coustume, qu'ils ne se laissent point entendre à l'endroit de V. M., sinon pour ce qu'il leur semble que depuis quelque temps V. M. procède froidement envers eux, ne leur faisant plus si souvent part de vos nouvelles, ou pour la découverte qu'ils ont que V. M. tient praticque avec le sérif de Maroque, qu'ils tiennent pour leur grand ennemy. Ayant entendu que vous avez envoyé devers luy, ils craignent que par ceste praticque vous vouliez vous séparer d'eux, et depuis, considérant d'où cette nouvelle pouvoit estre venue à leur connoissance, je n'en puis soupçonner que le roy d'Alger, lequel en ayant sceu quelque chose, par jalousie peut-estre qu'il a de perdre votre amitié, et de crainte dudit seig[r], la pourra facilement avoir donnée sous ces fins. S'ils m'en parlent, je m'efforceray de leur oster l'impression et soupçon qu'ils pourroient avoir prise là-dessus. » (Ribier, t. II, p. 293.)

[1] Dans deux lettres curieuses, écrites l'une par Ferdinand à son frère, le 14 décembre 1550, et l'autre par Charles-Quint à sa sœur la reine de Hongrie, il est question d'une querelle survenue entre les deux frères, qui se renvoient avec vivacité le re-

III. — AFFAIRES D'ALLEMAGNE ET D'ITALIE. — GUERRE DE LA FRANCE ET DE LA TURQUIE CONTRE L'EMPIRE.

1551-1552.

Charles-Quint touchait alors à l'apogée de sa puissance; il était venu à bout de toutes les résistances de l'empire. L'organisation si compliquée de ce corps politique semblait se plier d'elle-même à la domination qu'il prétendait lui imposer.

proche d'avoir provoqué le sultan, le premier par la Transylvanie, le second par l'Afrique : « Où avez prins Affrique et Monastere des mains des infideles, que ce a este très bien faict et œuvre louable, encores en temps de la trefve, et bien que ce ne fust de chrestiens, ny de tant d'importance qu'est Transilvanie. Tant plus suis-je donc tenu moy de garder ce qu'est myen et de plus d'importance, et que sont chrestiens. » Ferdinand, en présence des apprêts de la Turquie, avait voulu réclamer l'assistance des états de l'empire, et demander un subside à la diète, ce qui avait indispose l'empereur : « Voyant que vous parlay sur l'affaire d'Hongrie, que V. M. se mit en colere, et que, à cause de cela, et que V. M. me enterrompit aulcunes fois mes propos, je ne voulsiz plus parler à V. M., et lui pleut enfin dire que deussions nous tous deux mieulx dessus déliberer . ayant ainsi dessus delibéré, me semble pour le mieulx de ce que je veulx proposer à V. M. le faire plus tost par escript que de bouche, afin que je le puisse au moings mal proposer, et V. M. le mieulx entendre et dessus délibérer V. M. est bien mémoratif que, estant en voulenté Rustan-Bassa prendre à la prochaine saison la Transilvanie, si les affaires du sophy n'empeschassent le Turcq, luy diz ce qu'elle emporte au royaulme d'Hongrie et à toute la chrestienté, et qu'il est tant et plus facile de Transilvanie conquester le royaulme, que non du royaulme conquérir la Transilvanie. Aussi ay narre à V. M. aultres fois les grandes rentes et revenuz qu'il y a, tant d'argent, or, sel et aultres metaux, qui est plus que la rente de la reste d'Hongrie; aussi a-il, en la partie d'Hongrie que tient la royne, fra George et Pétrowiths, si grande quantité de chevaulx que l'on mène hors d'Hongrie, que la plus part viennent de ce quartier là..... Et si par cela et m'en taire, le Turcq la recouvroit contre nous, je mériterois condampnation de mon âme manifeste, etc. » Charles-Quint fait part de la querelle à sa sœur : « En cecy me trouvay-je ung petit picqué, et tant plus avec la soubvenance de ce que fit la diette passee, et considerant les termes qu'il tient. » Mais il donne le veritable motif de sa colere en disant ailleurs : « J'avoye quelque espoir que le roy des Romains, mons' mon frère, le roy de Bohème et son fils, mes neveux, se laisseroient persuader à ce dont il est question, pour establir et conserver la grandeur de nostre maison. » On voit qu'il entend par là son projet de

et l'empire n'avait jamais été si près de subir cette unité qui paraissait incompatible avec la composition de ses éléments. La même autorité illimitée qu'il s'arrogeait dans l'ordre politique, Charles-Quint voulut se l'attribuer dans les questions religieuses qui avaient servi de prétexte à l'opposition des princes et des autres pouvoirs ligués contre lui. L'espèce de charte religieuse qu'il imposait aux consciences par l'*interim* était une double usurpation faite à la fois sur les prétentions de la réforme et sur les droits consacrés par l'Église. Cette mesure avait causé tous ses démêlés avec le dernier pape, mais elle semblait adoptée enfin par la soumission des peuples, et elle était sanctionnée en quelque sorte par la facilité du pape Jules III, qui consentait à une nouvelle convocation du concile à Trente, mis ainsi sous la main et sous l'influence directe de l'empereur. Partout, devant cette universelle adhésion, sous laquelle on ne pouvait du dehors apercevoir aucune apparence de contestation, encore moins d'une lutte efficace et prochaine, l'opposition extérieure des gouvernements étrangers ne paraissait pas en mesure d'entrer en lice avec l'empereur.

Dans cette situation, les démarches secrètes d'Henri II auprès des protestants, son nouveau traité avec la Suisse, n'avaient d'autre effet que de le maintenir sur la défensive. Quoique M. d'Aramon eût enfin ramené le sultan du fond de l'Asie, les usages des Turcs réclamaient un intervalle de repos à l'issue d'une campagne avant d'en entreprendre une nouvelle : d'ailleurs la vieillesse de Soliman II, assiégée par les intrigues qui s'agitaient autour de lui, suffit à expliquer comment il se résigna d'abord, malgré ses griefs, à se renfermer dans l'observation de la trêve du côté de la Hongrie. Aussi pendant la suite de l'année 1551, Charles-Quint put, sans être distrait, réduire Magdebourg, ce dernier boulevard des protestants, en employant pour cela Maurice de Saxe, qui paraissait l'instrument de son oppression sur l'Allemagne. Il eut surtout le loisir de poursuivre activement son projet favori, dont le succès était le mobile secret de toutes ses tentatives : c'était de transférer l'empire à son fils Philippe, en faisant réformer la disposition antérieure de la diète qui en réglait la transmission, après Charles-Quint, à son frère, Ferdinand d'Autriche.

Cette prétention tomba devant la répulsion et la résistance passive des peuples, pour commencer une série d'autres échecs que la réaction des intérêts, si longtemps refoulés au dedans et au dehors, allait lui apporter de toutes parts. L'expédition de l'Espagne contre Africa avait offert à M. d'Aramon l'occasion de dénoncer cet acte comme une violation de la trêve par Charles-Quint; on

prédilection pour la succession de l'empire, et plus loin il reproche à Ferdinand « d'être un peu trop froid et nonchallant en ce qui concernoit les affaires publicques. » (*Correspondenz des Kaisers Karl V*, t. III, p. 11 et 15.)

pouvait voir une infraction du même genre, en Hongrie, dans les intrigues que Ferdinand d'Autriche entretenait avec Georges Martinuzzi; car celui-ci avait amené la reine Isabelle à céder, par un traité, la Transylvanie au compétiteur de son jeune fils Sigismond. Entre ces deux infractions, qui autorisaient la Porte à une rupture, M. d'Aramon, fidèle à la politique de ses prédécesseurs, fit préférer au sultan, malgré l'intérêt plus direct qu'il semblait avoir du côté de l'Allemagne, une expédition maritime à laquelle la France se trouverait participer, et qui aurait de plus l'avantage de seconder son action et ses vues sur l'Italie. Les mesures qui restaient à concerter entre les deux gouvernements firent décider le voyage de M. d'Aramon en France dès les premiers mois de 1551, et il fut renvoyé en Turquie avec des instructions destinées à donner une nouvelle activité à son ambassade.

Les premières hostilités de la France en Italie avaient eu lieu à l'occasion des affaires de Parme. Les princes de la famille Farnèse, d'abord soutenus, puis abandonnés par le pape Jules III, s'étaient mis sous la protection de la France: leur etat offrait à Henri II un point d'attaque en Italie, où il pouvait s'engager sans rompre ouvertement avec l'empereur du côté de l'Allemagne. Déjà Dragut etait entré en campagne avec le capitan-pacha Sinan, et les deux chefs de la flotte turque, apres une agression sur la Sicile, se dirigèrent contre Malte, d'où ils furent repousses par l'Ordre, placé alors sous l'autorité d'un grand-maître d'origine espagnole, et, à ce titre, tout dévoué aux intérêts de l'Espagne. Les Turcs s'etant rabattus sur Tripoli, en Afrique, pour enlever cette possession à l'Ordre, M. d'Aramon passa sur ces entrefaites à Malte: il se rendit, sur les instances du grand-maitre, à Tripoli, où il n'arriva que pour être témoin de la capitulation de cette ville, et prevenir du moins quelques-unes des consequences fâcheuses de cet evenement. Mais la presence de l'ambassadeur au camp turc et l'inutilité de ses efforts donnerent cours à des imputations que semblait autoriser la partialite du grand-maitre. Henri II les fit justifier publiquement par une enquête, et il obligea ainsi l'Ordre lui-même à les dementir. Cependant M. d'Aramon avait ramene avec lui la flotte turque à Constantinople; et la defection du prieur de Capoue, qui commandait la flotte française, arrivee vers le même temps, fut un nouvel obstacle a l'emploi des deux forces navales qui devaient agir de concert en Italie.

Mais si la mauvaise conduite de ces premieres operations diminuait pour la France l'efficacite du moyen d'intervention qu'elle employait sur ce point, ailleurs, et sur un theatre plus eleve, se preparaient des evenements dont la portee plus serieuse devait changer toute la scene politique, et donner une extension generale a la resistance des peuples contre l'empereur. Un prince s'etait montr

jusque-là le complice apparent des projets de Charles-Quint, c'était Maurice de Saxe, qui l'avait servi au profit de sa propre ambition, à la fois contre sa famille et contre ses coreligionnaires. Avec une dissimulation profonde, il sut alimenter les ressentiments des peuples, tout en s'employant lui-même à les comprimer; et par cette politique tortueuse, il trompe l'empereur et son propre parti, qu'il tient dans le doute de ses intentions. Le 5 octobre 1551, il signe avec Henri II un traité secret, où les deux contractants stipulent le concours de leurs forces pour une entreprise commune, dont le but allait, en se révélant, faire apparaître tout à coup Maurice de Saxe comme le sauveur de l'Allemagne. Dans le même temps, Ferdinand d'Autriche se rend coupable de l'un de ces abus de pouvoir qui soulevaient partout l'opinion contre la domination de l'Espagne : ce prince se défait, par un assassinat, du cardinal Martinuzzi, qui lui avait livré la Transylvanie, et dont il craignait une défection; par ce meurtre odieux il se précipite de lui-même dans de nouveaux embarras avec la Porte.

L'année 1552 allait donc voir se porter les coups décisifs, et se dissiper l'illusion que produisait la puissance de Charles-Quint. Au milieu de cette conspiration universelle, Henri II, comme pour en déterminer l'explosion, entre en campagne dès le mois de mars; il envahit la Lorraine, et prend successivement les villes impériales Metz, Toul et Verdun, qui établissaient en quelque sorte l'empire au milieu de la France. De son côté, Maurice de Saxe, répondant au signal que lui donne cette diversion, jette le masque et s'ébranle avec l'armée qu'il tenait rassemblée sous divers prétextes, après avoir éludé tous les ordres qu'il avait reçus de la dissoudre. Par la rapidité de sa marche, l'électeur surprend ainsi l'empereur désarmé et presque seul à Inspruck, d'où ce prince est réduit à s'enfuir précipitamment devant l'Allemagne soulevée tout entière contre lui.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE DE VENISE.

NOUVELLE CONVOCATION DU CONCILE À TRENTE.—MARCHE DE L'ARMÉE DE MANSFELD EN ALLEMAGNE.—ARMEMENT NAVAL DE LA PORTE POUR REPRENDRE AFRICA.

Venise, 11 et 18 janvier 1551.

Lettre de M. de Selve à Henri II.

Sire, le pape a publié la bulle du concille, dont il n'y a homme de jugement qui espère aulcun fruit, ne que les Allemantz protestantz se y doibvent trouver, et ne se y trouvant, qu'ilz veulent aprouver chose

qui y soit déterminée. Le bruict estoit à Constantinople d'ung grand préparatif par terre et par mer pour la guerre en Hongrye, mais le sophy se trouvant avec grande force, donne telle crainte qu'il semble que le s^{gr} Turc se trouvera plus pressé d'entendre aux entreprinses de delà que celle de Hungrye; et se dict oultre que l'Alcaz, frère dudict sophy, est mort; que le roy des Tartares a esté tué par son frère, lequel, du consentement du peuple, a occupé le royaulme. L'on tient pour certain que ceux de Magdebourg ont donné quelque routte, avec prinse et mort de beaulcoup de gentz, à ceulx du duc, en une saillye qu'ils ont faicte sur luy, et que le conte de Mansfeldt, avec la trouppe qu'il a sur les terres de Brême, sera bientost contrainct de venir au combat contre ledict duc Maurice; aultrement il sera en danger d'estre ruyné, s'il attend que les forces qui viennent à l'empereur des pays de Flandres et Gueldres s'unissent et approchent. Il s'est dict icy que V. M. estoit celle qui donnoit vie et entretenement à cest exercite du conte de Mansfeldt, et qui l'avoit ainsy soubdain faict naistre, et que de faict les poyementz qui se faisoient en iceluy n'estoient qu'escuz et monnoye de vostre coing. Il a esté dict que l'emp^{r} et le roy des Romains sollicitoient par delà la rénovation et confirmation de la trefve pour quelques années avec le G. S., et qu'ilz estoient en bonne espérance de l'obtenir estant les choses déjà presque concluses, ce qui seroit bien loing de ce que tout le monde estime. Les choses de Levant pour ceste année ont eu et auront plus de mine que de jeu, et si desjà fra Georgio est d'accord avec la royne de Transsilvanie, il sera fort facile que le Turc se déporte pour ceste année de rien entreprendre de ce costé-là, si ce n'estoit que ladite dame feust pour du tout se donner en proye au roy des Romains, et que fra Georgio travaillast de l'attirer à ceste part; auquel cas doibt estre que ledict s^{r} Turc y prétendanz intérest, se voulust remuer. Il se dict par avis de Naples que Affrica est en grande nécessité de vivres, se trouvant pressée et tenue en ces termes par Dragut, que l'on dict estre li[illegible] pres, de sorte qu'il ne laisse rien aller par mer.

Venise, 8 et 25 février 1551.

Sire, les impériaulx publient que le mariage de l'une des filles du roy des Romains avec le prince d'Espaigne est conclud, et que par mesme moyen la cession du tiltre de l'empire a esté accordée selon l'intention de l'empereur, et s'effectuera bientost; que l'armée du conte de Mansfeld a esté rompue et deffaicte, et que le duc Maurice retourne au siége de Magdebourg, et que la trêve avec le Turc est reconfirmée et renouvelée pour quatre ans. J'ay fait part à ces s^grs de la continuation en sincère amytié de vous et du roy d'Angleterre, ensemble de la pacification générale du royaulme d'Écosse, et d'aultant qu'ils avoient entenduz que vous estiez blessé en un genoil à la chasse, je leur ay dict que ledict mal n'avoit esté de durée. Le G. S. ayant entendu la prinse d'Affrica, avoit ordonné qu'il se préparast grande armée de mer, et qu'ayant esté mandé le émin de l'arcenal de Constantinople, il avoit esté dépesché et renvoyé audict lieu en grande diligence pour préparer les hommes de rème, biscuitz et aultres choses nécessaires; et qu'avec les gallaires de Rhodes et Alexandrie et celles qui estoient à Constantinople, l'on estimoit que l'armée seroit de cent iiij^xx gallaires, laquelle ledit s^gr avoit ordonné estre preste pour tout le moys de mars prochain. Que du costé de Perse, depuis dix-huict jours estoient venuz nouvelles que le Sophy avoit poursuivi ung sien sangiac fuitif jusque en ung chasteau sur les confins où il s'estoit arresté, ne l'ayant peu atteindre; lequel sangiac estoit arrivé devers ledit s^gr Turc, auquel il avoit baysé la main, et dudit s^r avoit esté investy d'un aultre sangiacat au lieu du sien; et que ledit Sophy avoit faict copper plusieurs testes et mectre sur la porte de son palaiz. Davantaige que le Turc avoit confirmé et rattifyé l'élection que les Tartares avoient faict du frère de leur roy mort, lequel, ayant esté tué en quelque entreprise, avoit layssé neuf enfantz qui ont tous esté suffoquez et étouffez, et que ne se passeroit guères de temps que le s^r d'Aramon ne vous despeschast Condoignac, qui vous porteroit nouvelles que le s^gr Turc est de

tout point résolu de recouvrer Affrica, et de faire à bon essient la guerre à l'empereur à ce temps nouveau. Fra Georgio avoit assiégé Albe-Jullye, où se trouvoit la royne de Transsilvanie et son filz, au secours de laquelle estant venu, d'une part le sangiac de Bossène avec deux mil hommes, avoit esté deffaict par ledit Fra Georgio, et presque tous les Turcqz tuez. D'aultre costé avoit eu une aultre roupte le vayvode de Valachye des gentz de frère George : ce qu'ayant sceu, le bassa de Bude et le boldan, qui alloient au secours de ladite dame, et entendant que ledit frère George tenoit cependant practique d'accord avec la royne et qu'elle y prestoit l'oreille, s'estoient arrestez au bort d'une certaine rivyère, sans aller plus oultre, attendant nouvelles et commandementz du Turc. Et croyoit l'on que cest accord se feroit, et que cela pourroit estre cause que le Turc feroit dessaing de se saizir entièrement du pays, voyant leur rébellion et discord ensemble, et craignant qu'ils ne s'accordent avec le roy des Romains, dont il a tousjours esté en souspçon, qui luy est assez augmentée pour avoir veu que ledict roy a permitz que ses soldatz et gentz de son pays soient allez au solde dudit frère George.

Venise, 9 et 21 mars 1551.

Sire, d'Allemagne on attend nouvelles du recez de la diette et du vol que l'empereur prendra. Il se discourt icy par des gentilshommes d'étoffe que l'on ne pourroit faillir d'avoir la guerre cet esté ; car si l'empereur restituoit Affrica, il s'asseureroit par mesme moyen d'une bonne trefve avec le Turc, et estant seur de là, ne fauldroit point de vous faire la guerre, car il en avoit bonne envie. On mande de Const^{le} qu'il se travailloit à l'arcenal avec plus grand nombre d'ouvriers, et que la présence du frère de Rostain-Bassa, qui y estoit ordinairement, advançoit fort lesdits ouvriers, et que l'on avoit faict commandement aux cappitaines d'aulcuns lieux maritimes d'armer ung nombre de galliottes et les rendre prestes dedans certain temps sur poyne de la vie : lequel temps ne pareillement ledit nombre de vaisseaulx n'es[illegible]

spéciffié dans ledit advis, qui contient, oultre, que le Sophy avoit bruslé environ xxv villaiges dedans les terres du Turc sur les confins. Et par lettres du xme, d'Andrinople, l'on leur escript que le G. S. alloit souvent à la chasse, et que l'on estimoit que de bref il seroit de retour à Constantinople. La bravade se fait d'autant plus chaulde pour ayder par là gagner Affrica sans coup frapper, et mouvoir l'empereur d'en faire la restitution, avant que attendre la furie et effort de ce grand appareil [1]. Les impériaulx ont icy divulgué que le roi de Thunis a faict trefve avec l'empereur pour six ans, pendant lesquelz ledit roy payera par chascun an audit s^r emp^r xij^m ducats, certain numbre de chevaulx barbares et faulcons, s'obligeant, oultre, durant ce temps, ne recepvoir ou admettre aulcun corsaire ne aultre personne ennemye ou suspecte de l'emp^r, et qu'il faisist délivrance de tous les chrestiens esclaves.

L'on tient partout que Parmee st en vostre protection, et le duc en vostre suitte. De nouveaux advis du Levant portoient que l'armée de mer turquesque se continuoit de préparer en bien bonne diligence, et que l'on faisoit compte que le numbre des canonniers que l'on assembloit pour servir à ladite armée estoit de mille deux centz. Qu'il estoit là arrivé ung homme envoyé de Dragut devers le s^{gr} Turc, pour l'asseurer, en aultres choses, que son maistre se trouveroit avec trente vaisseaux bien armés à luy faire service. Il y a aussi ungne aultre particularité d'ung espion sophien qui avoit esté descouvert à Constantinople, où il estoit venu pour entendre ce qui se y faisoit pour en advertir son prince. Lequel, après s'estre mitz en deffense et avoir tué plusieurs de ceulx qui le vouloient prendre, s'estoit saulvé en une maison, où, ayant demeuré deux jours celé, avoit esté prins, et par commandement du bassa escorché tout vif. Ce qu'il avoit enduré

[1] Par une lettre écrite d'Augsbourg à Soliman II, le 8 mars 1551, Charles-Quint se justifie de nouveau au sujet de la prise d'Africa et de Monastir, dont il rejette le tort sur Dragut, et répond ainsi sur la réclamation que le sultan lui faisait de ces deux villes : « Rursus serenitas vestra nos hortatur, ut eam urbem restituamus; quod si facimus, inducias inviolatissime observaturam serenitatem vestram. Nos autem in eam spem venimus illam, etiam Africa et Monasterio in nostra potestate remanentibus, inducias tamen ratas habituram. » (*Corresp. des Kaisers Karl V*, t. III, p. 55.)

avec telle constance, qu'il n'avoit faict contenance ne geste de sentir douleur, jusques à ce que l'esprit luy estoit sailly du corps.

De Rome s'entend que le prince Dorye estoit passé allant prendre les gallaires de Naples et Secille, pour aller advituallier Affrica, et qu'il faisoit compte d'estre de retour à Gennes au commencement de may. Le roy des Romains s'en estoit party pour Municq, où il se debvoit trouver en compaignie de tous ses enfantz, et de là alloit prendre des batteaulx, et par le Danube s'en alloit à Vienne. Il n'estoit poinct de nouvelles qu'il eust rien renuncé des droictz de l'empire, ains plus tost se plaignoit de son partaige, alléguant qu'il estoit petit et subject à une infinie despence, ce qu'il avoit tolléré en espérance que l'empereur deubst ung jour adventaiger ses enfantz. Ceulx de Magdebourg tenoient bon, et ceulx de Brême ne s'estantz peu accorder avec l'empereur, se préparoient à la deffence avec les aultres villes maritimes leurs confédérez.

Venise, 6, 11 et 30 avril 1551 [1].

Sire, les advis du Levant à ces s[grs] portent que à l'arcenal il y avoit pas moins de sept centz hommes besoignantz, et que tous les fours de Péra et grand nombre d'aultres estoient occupez à cuyre les biscuits

[1] M d'Aramon, qui se trouvait alors rendu auprès du roi, lui exposa, dans un mémoire daté du 7 avril 1551, les représentations qu'il avait faites au sultan pour le déterminer à une rupture de la trêve avec l'empereur, motivées sur la prise d'Africa et sur les infractions commises en Hongrie :

« Ce seig[r] et ses ministres demeurèrent d'accord que, ne le voyant pas prendre vengeance, tant de la prise des places de Barbarie que de l'inobservation de foy dont il a usé en son endroit, on jugeroit que le bruit que l'empereur fait courir par toute la chrestienté seroit véritable ; à sçavoir que, pour la grande ruine et perte qu'il avoit faite de son camp au voyage de Perse, et aussi pour le doute qu'il avoit des armes de l'empereur, ledit G. S. n'osoit rien entreprendre contre luy, lequel n'avoit autre dessein, sinon pendant le terme de [illegible] la trêve qui est entre eux de composer se[illegible] affaires avec les estats de la Germanie ; es[illegible] pérant avoir d'eux aide et secours de gen[illegible] et d'argent pour le recouvrement d[illegible] royaume de Hongrie. Que si ledit G. S. e[illegible] toit bien résolu, pour prendre revanche d[illegible] ce que l'empereur a entrepris à son préju[illegible] dice, d'envoyer, s'il n'est entièrement s[illegible] tisfait dans peu de temps, son armée [illegible] mer au recouvrement dudit Afrique, ava[illegible]

de l'armée, pour laquelle se faisoient toutes aultres provisions nécessaires. L'homme envoyé de Dragut devers le s^r Turc avoit esté dépesché pour s'en retourner devers son maistre, auquel ledict sieur envoyoit présent de deux robbes, telles qu'elle a accoustumé d'en donner

que l'empereur aye le temps de la fortifier (ce qu'il ne peut faire de longtemps pour l'incommodité qu'il a de toutes choses y nécessaires, pour estre contraint de faire venir le tout de Sicile, ne pouvant aussy réduire audit lieu ses forces de mer, pour n'estre le port capable à recevoir armée : et encore que celuy de Monaster fust grand, qu'il n'est à propos, pour n'y avoir forteresse de valeur); qu'envoyant ledit G. S. une partie de ses forces de terre en compagnie de celles qu'il tient ordinairement en garnison sur les confins de Hongrie, il pourroit aussi facilement exécuter ses desseins de ce costé-là, ne pouvant iceluy empereur avoir l'œil en tant d'endroits, d'où procédera son entière ruine; d'autant aussi que la plus grande partie de tous les potentats d'Allemagne ne demandent que de le voir travaillé pour pouvoir reprendre les armes et recouvrer leur liberté. Sur quoy il me fut répondu que le G. S. vouloit que je vous fisse entendre qu'il n'avoit jamais entendu à la conclusion de la trêve qu'aux mesmes fins dont usoit ledit emp^r, qui estoit de s'accommoder pour mieux conduire ses desseins, mais qu'à présent il délibéroit changer de forme, estant plus content que l'occasion de rupture procédast dudit empereur que de luy; auquel il avoit escrit à ce qu'il se mist en son devoir de réparer ce qui avoit esté fait au préjudice de la trêve, et mesmes de restituer Afrique et Monaster, comme l'amb^r qui estoit là pour le roy Ferdinand et pour luy asseuroit sur sa teste qu'il feroit, ayant pris temp de trois mois qui finissent en ce présent d'avril, pour en faire voir les effets. Au défaut de quoy, et là où il ne répareroit aussi les autres choses faites en Hongrie, que le G. S. feroit connoistre le pouvoir qu'il a d'en prendre revanche, et qu'il préparoit son armée de mer, ce qu'il vous escriroit à ce que vous fissiez préparer la vostre, et qu'il désiroit de sçavoir si ayant besoin d'artillerie V. M. l'en pourroit accommoder...

« Et comme je luy fis entendre qu'il ne falloit point espérer que l'empereur rendist jamais Afrique, à cause des commoditez qu'il en tiroit, et du dommage qu'il auroit remettant ledit Afrique entre ses mains; et que le temps qu'il prenoit luy devoit bien mettre en doute la perte d'Algier, tant du costé de l'empereur que du sérif; il me dist qu'il vous escriroit ce qu'il délibéreroit faire en cet endroit, m'ajoustant de bouche qu'estant ledit roy d'Algier un de ses principaux esclaves, il ne manqueroit pas à le secourir et aider en toutes choses, et que je n'oubliasse pas encore de sa part de vous grandement recommander sa protection et défense, estant facile, en cas qu'ils soient résolus à faire la guerre à l'emp^r en divers lieux, de les disposer à tourner leurs armes du costé que le vent sera plus commode. Mon advis seroit la Sicille, comme le lieu le plu aisé à conquérir de vostre part, assisté de leurs forces, pour estre le pays de tous ceux de l'empereur le plus désarmé, et d'où il prend plus grands subsides, tant



MAI-AOUT.

PROTECTION DONNÉE PAR LA FRANCE À L'ÉTAT DE PARME. — DÉPART DE LA FLOTTE TURQUE POUR LA MÉDITERRANÉE. — SON ATTAQUE CONTRE LES ÎLES DE MALTE ET DE GOZZO. — CESSION DE LA TRANSYLVANIE FAITE PAR LA REINE ISABELLE A FERDINAND D'AUTRICHE.

Venise, 16, 23 et 28 mai 1551

Lettres de M. de Selve à Henri II.

Sire, il se parle icy de lever quelques gentz pour pourveoyr les places de terre ferme, voyant les provisions que les aultres princes, leurs voisins, font. Je ne sçay à quoy réusciront toutes ces démonstrations et apparences de guerre, veu que l'on dict qu'à Rome le pape s'est fort adoulcy, et que l'empereur n'a poinct envie de noyse. Et mesme donne à entendre partout qu'il préfère le progrès du concile et la deffence de la chrestienté contre le Turc, à la vengence de l'injure particulière qu'il a receu du duc Octavio, qu'il veult remectre à faire, se dict-on, en aultre temps. A quoy les effectz que l'on apperçoit icy semblent tous contraires. Ces jours passez les impériaulx publioient que Dragut estoit prins ou tellement assiégé alle Gerbe avec ses vaisseaulx qu'il ne se pouvoit saulver. Mais à présent se dict communément qu'il s'est saulvé avec quatre galleotes, ayant laissé audict lieu le reste de ses gentz et de son armée, après avoir faict protestation au cieco (*scheik*) delle Gerbe que si cela se perdoit dedans ses pays, ce ne pouvoit estre que de son consentement et volonté; et que le G. S., de qui il estoit esclave, en feroit la vengence, et feroit redunder ceste ruyne sur luy-mêmes, veu qu'il s'estoit retiré là sur sa foy et sur son asseurance. J'ay fait lecture à ces s^rs du double de la proposition que M. de Termes a chargé de faire en public consistoire au nom de V. M., et pense que quelque considération qu'ils facent de la paix qu'ilz ayment trop mieulx veoir ceste guerre, encores que ce soit for[illegible] prez de leurs maisons, que d'avoir l'emp^r pour voysin, paisible possesseur de Parme, et qu'ilz sont plus aises qu'ilz n'en osent faire l[illegible] semblant de ce que V. M. en veult accepter la protection et deffens[illegible].

Si la guerre vient à s'entamer plus avant, et que l'empereur se mecte de la part du pape, encores qu'ilz se tienent le plus longuement qu'ilz pourront à leur neutralité, ilz seront toujours plus enclins à prester occulte faveur à la commodité de vos affaires que ceulx de l'emp^r, partye par bienveillance pour V. M., partye pour doubte de ceste armée de mer du Turc, dont ilz se persuaddent que V. M. peust disposer et la faire tourner où bon luy semblera. On tient pour tout vraye que Dragut a fort déceu le prince Dorie, et par le moyen d'ung petit intervalle et entre-deux de terre qu'il a trenché entre le canal où estoient ses vaisseaulx et la mer, est sorty et s'est saulvé.

Les advis du Levant portent l'arrivée du G. S., qu'ilz disent avoir esté en fort bonne santé et disposition et grand triumphe, au contraire de ce que beaulcoup de gentz divulguoient par delà mesmes, voulantz donner à entendre qu'il se portoit fort mal. Le secrétaire Phébus estoit aussy arrivé là. Le G. S. avoit remitz de donner audience à l'amb^r du roy des Romains, qui l'avoit longuement poursuivie et ne l'avoit sceu obtenir, parce que l'on ne monstroit estre guères content des responces qu'avoit portées ung homme de l'empereur et dudit roy, touchant la restitution d'Affrica et de l'aultre place fortiffiée aulx confins de Hongrye, parce qu'elles ne tendroient qu'à dilayer et gaigner temps, dont ils s'appercevoient bien par delà. Ces s^grs ont donné le baston et la bendière du cappitaine général de mer au magnifique Stephano Tiepolo avec les cérémonies accoustuméez, et après la messe le duc et la s^ie avec tous les amb^rs, l'ont accompagné jusques à sa gallaire. Ce deslogement de leurs gallaires signifie, à mon advis, qu'ils ont ferme oppinion que l'armée du Turc doibve partir et faire entreprinse, veu que depuis l'élection d'icelluy en ce magistrat, ilz ont temporisé et dilayé son partement jusques à ceste heure, et que soubdain ilz l'ont résolu après ces dernières nouvelles receues, dont la substance est que Salla-Rays estoit arrivé à Constantinople avec cinq gallaires, dont il y en avoit une quadrirème que l'on pensoit debvoir estre pour le général de l'armée; que de l'arcenal dudit lieu estoient sorties cent dix gallaires qui estoient toutes fournies et prestes de



leur artigleries et pallementz, et n'y falloit que la churme en aulcunes, qui arrivoit tous les jours; mais que d'icelles les cinquante estoient esquippées de leurs churmes et toutes prestes à partir, et oultre y avoit bon nombre de galliottes et fustes prestes à povoir accompaigner ladite armée. Il s'est dit icy que Dragut avoit combattu quelque navire vénitien; qu'il s'estoit saulvé par le bénéfice d'ung vent fraiz, qui s'estoit engaillardy en mer sur l'heure du combat, et que depuis le providateur de l'armée de ces s^rs ayant poursuivy ledit Dragut l'avoit enserré et contrainct en quelque port, jusques à ce qu'il sceust ce qu'il avoit affaire de le combattre ou laisser aller.

Venise, du 9 au 27 juin 1551 [1].

Sire, l'armée de mer du G. S. estoit, dict-on, de cent et dix gallaires, et sur chascune l'on mectoit IIII^xx janizaires, qui seroit une grande force, et oultre qu'il y avoit environ XL navires en l'armée, sans les galliotes et fustes, et que c'estoit un fort grand appareil; et s'estimoit qu'il feust pour partir à la fin du moys passé avec vivres pour troys moys, et prenoit son premier cours aulx eaues d'entour

[1] L'avis du depart de la flotte turque fut donne, le 22 juin, par l'ambassadeur de France à Venise, à M. de Termes, commandant des troupes françaises en Toscane : « Le XXIIe du passe estoit partye l'armee du G. S. la plus belle, puissante, mieulx munie et esquippée qu'il ayt jamais faict sortir, y ayant trois mille janizaires de ceulx des gallères en hors, et auparavant avoient este envoyees au roy d'Alger neuf gallaires accompaigner une dudict roy, qui estoit venu porter au G. S. la teste d'ung filz du sarif de Marrocques, tue par les gentz dudit roy d'Alger. L'on m'escript que les imperiaulx avoient essayé et employé toutes leurs finesses pour empescher le partement de ladite armee, et entre aultres choses avoient demandé saufconduit, au nom de l'empereur et roy des Romains, pour envoyer ambassadeurs devers ledit G. S. pour traicter de la paix. A quoy leur avoit este respondu que l'accez estoit libre a tous amis et ennemis pour se venir presenter a la Porte du grand seigneur, et exposer ce que bon leur sembleroit, mais que s'ilz vouloient paix, qu'ilz feissent rendre Affrica ez mains du capp^ne general de l'armee dudit s^r, et que lors il viveroit en bonne paix avec eulx. Aultrement qu'il leur feroit la guerre et tout le dommaige qu'il pourroit, et qu'ilz luy en avoient donne cause. Salla-Rays estoit party devant ladite armee avec dix gallaires, l'allant attendre a l'Archipelago. »

Moron et Corron, vers le Péloponèse, qui faict juger que ladite armée, se elle a rien à exécuter cest esté, le fera en la Pullia, Calabria ou Sicillia, qui sont lieus plus voisins, ce qui semble estre conforté par ce que l'on dict le bassa avoir remonstré fort gratieusement au bayle des Vénitiens, l'exortant à bien adviser par deçà ces s^{grs} que leur armée ne se voulsist en rien mouvoir contre les vaisseaulx du G. S., affin qu'il n'en advinst inconvénient, comme estoit advenu aultreffois, et qu'en se déportant en doulceur et amytié, l'armée turquesque avoit exprès commandement de faire le semblable. Qui est signe que la navigation de ladite armée ne doibt estre trop esloignée de ce golfe, dont celle des Vénitiens n'a guères accoustumé s'escarter. Au demeurant il y a icy nouvelles de Hungrie qui portent qu'ez dits quartiers y a une des grandes chartés et famines qui se soient guères jamais veue en lieu. Et contient aussi la certitude de la mort de la royne, femme du roy de Pouloigne, dont il s'estoit parlé cy-devant. L'on faict bruict que le roy des Romains essayera luy bailler une de ses filles en mariage. Aultres lettres parlent d'une des filles de $mons^{r}$ le duc de Ferrare; et y en a qui estiment que l'authorité de V. M. sera de plus grand poix que tout aultre envers ledit prince, toutes les foys qu'elle se vouldra entremectre de luy proposer party. Quant au gast de Rome, l'on n'oyt poinct encores que les gentz du pape ne les impériaulx ayent rien exécuté, bien que l'on die qu'ilz sont tous prêtz, à tout le moins ceulx de l'empereur; mais l'on imagine qu'ilz ne veulent donner les premiers coups, pour voir de quel pied les aultres iront en besoigne. On tient pour certain que l'armée du G. S. avoit faict voyle, et estoit partie de Constantinople, prenant le chemin des Chasteaulx, et que le bruict que l'on faisoit courir là estoit qu'elle alloit à la coste de Barbarie, dont l'on ne croyt rien icy, et pense l'on plustost qu'elle aye à venir endommaiger la Pullye ou la Sicille. L'on me mande de Raguze que Dragutz, qui estoit avec ses vaisseaulx comme assiégé des gallaires vénitiennes en ung lieu nommé Suasina, dont lesdits Vénitiens ne le vouloient laisser sortir sinon pour aller vers Levant, craignant qu'il feict dommaige en mer à leurs subjetz,

est finablement sorty en ladite mer, et s'en est allé, comme l'on présume, vers la Calabre, pour y faire dommaige et entreprinse en passant, et s'aller joindre avec l'armée turquesque. L'empereur avoit derechef commandé à don Ferrand de n'attenter rien en Piedmont ne au Parmesan, sinon qu'il feust assailly du costé dudit Piedmont, ou que voz gentz entreprinssent quelque chose contre ceulx du pape.

Venise, 9 et 30 juillet 1551.

Sire, l'armée turquesque avoit esté descouverte à l'isle du Zante, auquel lieu avoit esté comptées IIII^xx XII gallaires et XXII fustes, et par les lettres du secrét^aire Boucher, escriptes de Rome, l'armée du Turc approchoit fort, dont ung chascun commençoit à s'estonner, et sa s^té. qui estoit en propoz de s'en aller à Orviette, avoit changé d'oppinion, luy ayant esté remonstré que son absence donneroit occasion au reste du peuple d'abbandonner la ville. Ces s^rs ne font aulcun semblant de vouloir changer leur façon de vivre et repoz anticque; et l'un d'eux me disoit que si vous aviez une bonne et puissante armée en Italie, en ce temps que le Turc est armé d'un aultre costé, et que ledit s^r Turc feist dire et remonstrer à ces s^rs, comme meu de soy-mesmes, qu'il entend que la chrestienté est divisée en deux partz, dont l'une vous adhère et favorise, et l'aultre suict l'empereur son ennemy, à ceste cause, venant luy en ladite chrestienté, qu'il veult sçavoir quel party ilz veullent tenir, et qu'ilz se descouvrent et déclarent pour l'une ou l'autre part; et là où ilz ne le feroient, qu'il les menassast à bon escient et avec effect, pour un commencement, de ne leur laisser tirer aulcuns grains ne aultres marchandises de ses terres, leur alléguant que, ne tirant aucune commodité d'eulx, il n'est pas tenuz de leur en octroyer. Ce que s'il vouloit ung peu essayer et vous favoriser jusques à faire ceste déclaration et démonstration, l'on en pourroit tirer grand fruict. Car les bleds de Levant sont icy si nécessaires, que le menu peuple moureroit de fain sans cela, n'estantz paz à poine suffisantz les bleds de terre ferme pour nourrir et munir les villes et

de Bohême, si bien qu'il y en a eu plusieurs de mortz et de blécez, et s'entend qu'ilz s'en retournent en leurs maisons, ayantz sceu qu'il ne fault qu'ilz s'attendent pour encores au retour de leur prince.

Venise, 10 août 1551.

Sire, je suis toujours à représenter à ces s[rs] que en toute la deffense ou perte de Parme, l'on ne sçauroit dire qu'il y eust conséquence ou intérest à V. M.[1], pour la Picardie ne pour la Provence ou le Languedoc, ne pour le Piedmont, ne la Savoye ou aultres parties de vostre royaume, qui n'estoient, Dieu mercy, ne plus fortes ne plus foybles pour cela. Mais que tout le monde jugeoit bien que, perdue Parme et venant ez mains de l'empereur, et trouvant ung pape tout tel qu'il le vouloit et désiroit, il se faisoit sans difficulté monar-

sorte que ce ne seroit merveille que pour tout ce mois ilz fussent à Gênes ou au moings à la coste d'Italie. » (*Correspondenz des Kaisers Karl V*, t. III, p. 68.)

[1] La guerre de Parme se continuait entre les Français et les Espagnols par des escarmouches sans consequence, et M. de Selve en ecrit ainsi au secrétaire Phébus en lui apprenant le retour de M. d'Aramon : « M[r] le secretaire, le pape et l'empereur ensemble, voulantz spolier le duc de Parme de son estat, ont armée en campaigne devant Parme et devant la Mirandole, lesquelles places le roy ayant en sa protection et deffense, a si bien pourveues et munies de bons cappitaines et de bonnes gentz de guerre et toutes aultres choses necessaires, que nous n'en craignons poinct inconvenient, avec l'ayde de Dieu et le bon ordre que l'on y donne. Et quelque siége qu'il y aye devant, je vous advise que noz gentz font tous les jours des saillies où noz ennemys ont tousjours eu du pire, et me doubte fort que cecy n'est rien, et que l'on n'a faict que se mocquer au pris du gros jeu que se jouera doresnavant; car le roy se sent si fort et si gaillard, et ses affaires en si bon estat de tous costez, qu'il se peust bien passer de rien endurer de ses voisins, ayant de tous poinctz pacifié le royaulme d'Escosse et réduict en obéissance, et estraincte une si bonne amytié avec les Anglois, qu'il n'est possible de meilleure, par le moyen du mariage de madame Elisabet, sa fille aisnée, avec le roy d'Angleterre, naguères conclud et accordé. L'empereur a à se doubter que le G. S. ayt à faire forte guerre du costé de la Hungrie et de l'armée de mer dudict s[r], encores qu'elle ne luy aye pas faict grand dommaige, si ce n'est d'avoir pris un petit chasteau en Sicille, nommé Lagosta, où il y avoit cinquante hommes. M[r] d'Aramon estoit dès le XXII de juing à Marseille, prest à faire voyle pour s'en retourner en voz quartiers. »

che absolut en Italye en bien peu de temps. En Hungrie les Turcz ont faict dommaige de plus de dix mille âmes, et se tient icy que la guerre soyt bien attachée et enflammée esdits quartiers, et que pour l'an quy vient elle y sera à bon escient; car par les advis qu'ont ces s[rs] de Constantinople, le G. S. avoit envoyé en deux trouppes huict mille janizaires vers la Transsilvanie, et vouloit que les quatre mille fussent pour la garde de la personne du jeune roy, pour doubte qu'il a que frère George ne le mecte ez mains du roy des Romains; et avoit esté mandé au Bolgdan et aultres gouverneurs, de faire tant de gentz qu'ils pourroient pour les acheminer vers ladite Transsilvanie. Davantaige avoit esté faict commandement au gouverneur de la Natholie de faire tenir preste toute la cavallerie, pour aller au lieu où l'on luy manderoyt; et quant à l'armée de mer, l'on tenoit pour résolu audit Const[ple] qu'elle hyverneroit dehors. Ladite armée, après avoir fort gasté et endommagé l'isle de Malthe, voyant que l'entreprinse estoit pour l'arrester trop longuement, l'a abbandonnée et est allée battre un chasteau en l'isle de Goza, voisine, qu'elle a prins et ruiné, et saccaigé toute ladite isle, prenant de là sa routte vers la Barbarie, et présume l'on que ce soit pour aller assiéger Tripoly ou Affrica.

A ceste heure que les Allemantz sont arrivés au camp impérial, se verra s'il serreront plus que de coustume ceulx de Parme, lesquels, jusques ici, sortent partout où ilz ont voulu. Selon le bruict commun, le Saint-Père s'ennuye fort de ceste guerre, et ne l'eust entreprinse si gaillardement, si ce n'eust esté pour empêcher l'effet du concille, et n'actendoit que l'heure de la veoir bien attachée entre l'empereur et nous pour se tirer de la presse. Par lettres du secrét[aire] Phébus, vous serez adverty de la rétention de l'amb[r] de l'emp[r] et du roy des Romains[1];

[1] Le secrétaire chargé de l'*interim* en l'absence de M. d'Aramon rapporte dans sa dépêche les circonstances de l'arrestation du négociateur autrichien Malvezzi :

« Le G. S. ayant esté adverty, depuis que son armée de mer partit d'icy, par ses gens, qui sont à Bude ès confins de la Hongrie, comme frère Georges avoit délibéré donner la Transilvanie au roy Ferdinand, et que les gens que ledit frère Georges avoit contre la royne et roy de Transylvanie estoient Espagnols et Tudesques, menez par un capitaine du roy Ferdinand, nommé le sieur Gastaldo, il commanda au bassa

et que le G. S. avoit faict mectre prisonnier en la forteresse du destroict de mer majoure le Bogdan, qui s'est fait Turc, et avoit imputé ung sien frère de quelque intelligence avec le roy de Pouloigne, en raison de quoy avoit esté envoyé ung chaus devers ledict frère qu'il

faire entendre en pleine Porte ladite nouvelle à l'ambʳ dudit empereur et Ferdinand, pour voir ce qu'il en diroit, lequel fit response que ladite nouvelle n'estoit pas vraye, et que ledit roy Ferdinand estoit plus amy dudit G. S qu'on ne luy donnoit à entendre, estant prest de faire tout ce qu'il voudroit; tellement que les choses furent pour lors suspendues jusques au retour de l'homme qu'y avoit envoyé ledit ambʳ vers son maistre. Lequel, revenant dudit Hongrie, fut pris à l'entrée du pays dudit G. S., suivant le commandement que le bassa en avoit fait au sanjacque de Nicopoli, et par un chaoux amené à la Porte, ou luy furent prises toutes les lettres qu'il portoit de la part desdits empʳ et Ferdinand, tant au G.S., premier bassa, qu'à leur commun ambʳ. Lesquelles furent incontinent traduites en tudesque, et mesmement celles qui se pouvoient lire et les autres qui estoient en chifre, adressantes audit ambʳ, me furent donnees à la Porte pour voir si je ne pourrois les dechiffrer, ce qui me fut impossible, pour ne savoir si elles estoient en latin, bien que le titre en fust esclavon, hongre, espagnol ou italien; toutesfois les responses qui y estoient en espagnol et en latin desdits empereur et roy Ferdinand audit sieur bassa, ne furent trouvées telles que ledit ambassadeur leur avoit dit, mais plutost confuses qu'autrement. Lesquelles furent monstrees audit G. S.; et bien qu'elles ne luy fussent pas agreables, il commanda neanmoins que toutes les autres qui estoient dans le paquet fussent rendues audit ambʳ, hors celles qui estoient en chiffres, faisant mettre sa personne ès maisons sous la garde de deux chaoux et six janissaires, jusques à la première nouvelle qui s'entendroit dudit Hongrie; la venue du tribut que ledit roy Ferdinand devoit envoyer à la Porte est cause de ce bon traitement.

« Sire, le capitaine Sʳ-Aubin, gascon, qui dit avoir eu charge par V. M. en Escosse, venant de Transilvanie, où il estoit allé pour la guerre, est arrivé icy, et pour n'avoir peu passer par le camp des Espagnols et gens du frère Georges, estant connu François par certains Italiens qui y estoient ès compagnies espagnoles, dit avoir este retenu jusques à ce que l'accord du frère Georges et de la reyne fut fait. Après lequel ledit sieur Gastaldo, homme dudit roy Ferdinand et général de l'infanterie espagnole et tudesque, voulust aller baiser la main à ladicte reyne, ensemble autres capitaines avec lesquels ledit sʳ Sʳ-Aubin se mist. Et arrivé audit Transilvanie, sçachant qu'un nommé Piétrovich[illegible] oncle dudit roy, qui avoit tenu pour so[illegible] neveu contre ledit frere Georges, y estoi[illegible] il delibera d'aller vers luy, tant pour se t[illegible]rer des mains de cedit sieur Gastaldo, l[illegible]quel, pour luy avoir desjà demandé con[illegible] pour s'en retourner en Italie, l'avoit m[illegible]nace de le faire mourir, qu'aussi pour s'e[illegible] venir par deçà trouver le moyen de [illegible] rendre a Parme, et là vous faire servic[illegible] comme il a fait par le passé. Lequel l[illegible] donna le moyen de s'en venir icy av[illegible]



de la Porte dudit s[r] de se tenir prêtz et appareillez pour le suivre. Davantaige qu'il se faict de grands préparatifs pour la guerre de la Hungrie : ces démonstrations, avec la publication de ladite guerre, en temps que V. M. n'a par delà ambassadeur ne demy, est une claire et manifeste solution à toutes les calumnies et faulces imputations de ceulx qui vouldroient semer que le Turc se soit meu contre la chrestienté à vostre sollicitation.

CORRESPONDANCE DE TURQUIE [1]

RENVOI DE M. D'ARAMON EN TURQUIE AVEC MISSION À ALGER. — SON PASSAGE À MALTE, ET SON VOYAGE À TRIPOLI. — PRISE DE CETTE VILLE PAR LES TURCS. — INTERVENTION DE L'AMBASSADEUR FRANÇAIS, ET BRUITS CALOMNIEUX À CE SUJET.

Malte, 26 août 1551.

Lettre de M. d'Aramon à Henri II.

Sire, je délibéray, ayant eu nouvelles que l'armée du G. S. estoit pour lors en Sicile, d'attendre que je l'eusse trouvée, ou bien passant par Malthe, de voir et trouver quelque moyen de vous faire

sanjacques de Belgrade v[e], et comme ledit G. S. avoit mande ce matin un autre holac a la Valonne, pour de là faire dépescher deux brigantins pour porter un commandement au beglierbey de la mer, auquel il mande qu'incontinent et sans délay, veu ledit commandement, il ait à donner sur la premiere terre qu'il trouvera de l'empereur, soit en Sicile, Pouille ou Calabre, pour estre la trêve entièrement rompue et la guerre ouverte; ce que je n'ay pas voulu obmettre aussi vous faire entendre. Je vous advise encore, sire, que le G. S. est si fort anime contre les deux frères qu'il est impossible que l'on ne voie de grandes choses. » (Ribier, t. II, p. 300.)

[1] Le renvoi de M. d'Aramon en Turquie venait d'être décidé, et l'ambassadeur était parti de France après avoir reçu de Henri II une instruction datée de Champigny, le 17 mai 1551. Le roi parle d'abord de l'augmentation qu'il a faite de sa flotte à la nouvelle des armements que le sultan préparait par mer : « S. M. a fait équiper les galeres qu'il a en Provence, encore qu'auparavant il eust deliberé d'en casser une partie pour se descharger de despense, voyant ses affaires de tous costez très bien composes; mais des maintenant il en a xxv toutes prestes, outre IIIj qu'il a prises et retirees de nouveau en son service du prieur de Lombardie, qui estoient à la solde du pape. Davantage il a fait venir et passe en diligence les cheurmes de celles qu'il avoit en Normandie et Picardie, du coste de Ponant, pour en armer dix ou

sçavoir nouvelles; et prenant mon chemin droit pour y aller, quand j'eus passé le cap Bon, il me surprit un si mauvais temps, que je fus contraint de relascher à la Pantelerie et y séjourner quatre ou cinq jours, encore que ce fust lieu bien dangereux : auquel lieu je sceus

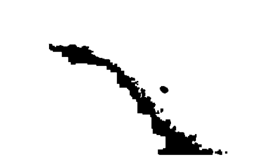
douze corps d'autres galères neuves qu'il a fait faire audit Provence depuis qu'il est roy; et se trouvera le tout en suffisant estat et équipage de faire service, et estre employées là où l'on voudra, quand besoin sera. »

Le roi expose ensuite la diversion qu'il avait ménagée en Italie par la guerre de Parme; la situation de l'empereur, dont il exagère les embarras, et l'accord conclu par la France avec l'Angleterre : « Et d'autant qu'à l'arrivée dudit sieur d'Aramon devers le roy, la saison estoit desjà bien avancée, et qu'il luy falloit beaucoup de temps avant que d'avoir sa dépesche entière et estre de retour devers ledit G. S., le roy, pour ne différer cependant les choses qu'il a veu convenables pour la conduite de l'entreprise du G. S., a bien voulu luy-mesme commencer à remuer mesnage du costé d'Italie, ayant connu que l'empereur, pour penser du tout la réduire et mettre en son obéissance, faisoit pratique pour s'impatroniser des ville et estat de Parme par le moyen du pape; mais il s'est mis entre deux, et a pris en sa protection ledit Parme avec le duc, qui s'est jeté entre ses bras, dont lesdits pape et empereur se sont tellement aigris contre ledit duc de Parme, qu'ils sont après à assembler leurs forces en délibération de l'aller assaillir et assiéger en sa ville pour luy faire du pis qu'ils pourront. Pour empescher leur entreprise, le roy a envoyé gens et argent, fait faire et dresser à la Mirandole, qui est là auprès, pareillement en sa protection, une bonne masse de gens de guerre, tant de pied que de cheval, afin d'estre maistre de la campagne. Et fait encore pour cet effet lever bonne troupe de Suisses, qu'il fera passer au delà. Et cependant l'empereur désespère en plus grand trouble que jamais, ayant son frère le roy Ferdinand, et son fils le roy de Bohême, contraire à la volonté qu'il avoit de faire céder au roy Ferdinand le droict de l'empire au prince d'Espagne, ou le prendre pour coadjuteur, dont il n'a pu venir à bout, mais qui plus est, Ferdinand est maintenant entré en dispute avec luy pour avoir augmentation de partage en leurs successions matrimoniales. D'autre part, les villes impériales continuent toujours leurs séditions contre luy et ses adhérans, avec guerre ouverte; et tout le pis encore qu'il y ait pour luy, c'est qu'il est si fort travaillé de maladie qu'il ne peut bouger du lict ou de la chambre, et s'est mis, à cette heure, à faire la septième diette pour consommer ses humeurs, dont il n'a plus quasi une seule de bonnes, ny de mauvaises : tellement que le moindre accident qui luy pourroit advenir seroit pour l'emporter. Ce que voyant lesdits princes et potentats d'Allemagne, ils le tiennent pour déploré et sans ressource, et par ainsy il n'est plus craint ni obéy par delà, chose que luy-mesme connoist très bien, ce qui luy donne, avec l'extrême maladie du corps, une grande tribulation en l'esprit, lequel on connoist de jour en jour et d'heure à autre se diminuer et af-

que ladite armée estoit partie de Sicile venant à Malthe, où je m'acheminay pour l'aller trouver; et quand j'y fus arrivé, je trouvay qu'elle en estoit partie le jour auparavant, après avoir saccagé le chasteau et l'isle du Goze près dudit Malthe, qu'un chevalier espagnol rendit assez poltronnement, et fus, à mon arrivée, très bien receu de Mr le grand

foiblir; qui fait conclure à un chascun qu'il n'est pas pour doresnavant mettre sus ny conduire grandes entreprises, soit pour l'offensive ou pour la défensive. Le roy a entièrement composé les affaires d'Angleterre et d'Écosse, et peut disposer de ces deux royaumes et de leurs subjets comme de celuy de France. Ledit roy d'Angleterre fait chaque jour démonstration envers le roy, comme de fils à père; il sera, s'il veut, toujours assisté des forces maritimes d'Angleterre et d'Escosse, de sorte qu'il est en sa puissance, quand il le voudra, entreprendre de grandement infester et endommager les costes et païs de ses voisins, s'ils luy en donnent occasion. »

Henri II insiste auprès de la Porte pour qu'elle emploie ses forces navales à reprendre Africa. Il charge de plus M. d'Aramon de se rendre à Alger, pour faire soutenir le vice-roi Hassan, fils et successeur de Barberousse, attaqué alors par l'Espagne et le chérif de Maroc, en détachant sur ce point une partie des escadres turque et française : « Sur quoy le G. S., par sa prudence et longue expérience ès affaires du monde, peut juger s'il a moyen ou non de recouvrer maintenant Afrique avec sa très grande réputation et réparation du tort et injure que l'on a voulu faire à S. H., violant l'observation de la trève, contre laquelle Andre Dorye, avec les galères de l'empereur, est encore tous les jours à poursuivre Dragut, que ledit G. S. leur a avoue pour son esclave, et tient une armee sur pied pour le ruiner; et ne recouvrera peut-estre jamais ledit G. S. ceste occasion, s'il la laisse perdre, veu la grande commodité qu'il a de ses amis, dont il peut user pour l'exécution de cesdites entreprises, luy disant que le roy, incontinent après avoir eu sa response, fera aller son armée de mer ès endroits où il sera advisé; pour se joindre avec celle dudit G. S. Ou bien si S. H. trouvoit meilleur d'envoyer le nombre de XL ou L galères au roy d'Algier, pour, avec ce qu'il pourra de luy-mesme mettre ensemble, se venir joindre avec celles du roy et exécuter en quelque autre endroict ce qui sera sur ce délibéré, S. M. sera toujours preste de se conformer à ce que ledit G. S. luy en voudra faire sçavoir, ayant depesché ledit sieur d'Aramon devers S. H. très-bien instruit de sa volonté, avec pouvoir suffisant pour convenir, traiter et accorder avec ledit G. S. toutes choses requises. Et pour ce que ledit sieur d'Aramon, suivant la charge qui lui a esté donnée, passera devant ledit roy d'Algier, il luy a este baillé lettres que S. M. escrit audit roy, contenant créance sur ledit d'Aramon, avec quelque particularite pour luy faire entendre les moyens que S. M. tient ou veut mettre en avant pour son proffit et utilité, afin qu'il regarde à s'aider de son coste pour eviter les dangers et inconveniens ou il peut tomber, et que luy pourchasse journellement l'empereur d'une part et le serif de l'autre. » (Ribier, t. II, p. 297.)



maistre[1], auquel je fis entendre que je m'en allois, dépesché de vostre part, devers le G. S.; et ayant entendu que l'armée estoit audit lieu, et sachant combien il vous déplaisoit qu'elle portast aucun dommage à la religion, comme celuy qui en aviez esté de tout temps protecteur, que j'avois bien voulu laisser mon chemin pour la venir trouver, et leur remonstrer qu'ils vous feroient déplaisir de faire chose qui tournast à leur préjudice, et m'employer de tout mon pouvoir pour les en divertir, ayant receu commandement de vous de leur prester toute la faveur et aide qui me seroit possible. Le grand maistre me pria très instamment, en présence de tous ceux de la grande croix, que comme j'avois bien voulu interrompre mon voyage pour leur venir faire faveur et divertir les Turcs de l'entreprise dudit Malthe, je voulusse aussi prendre la peine d'aller jusque en Tripoli pour ce mesme effet, tenant pour certain que ladite armée y estoit allé mectre le siége.

Connoissant donc que si j'avois moyen de divertir ce siége, cela seroit à vostre réputation et honneur, et aussi qu'il estoit nécessaire que je trouvasse ladite armée pour leur discourir de vostre part ce qu'ils avoient à faire, et entendre l'ordre qu'ils avoient du G. S. à leur partement, je leur accorday d'y venir, mais ce ne fut pas sans leur remonstrer que par là il pouvoit se congnoistre combien vous désiriez la conservation de leur estat, puisque je n'avois jamais pris la hardiesse d'entreprendre de moy-mesme, sans sçavoir bien vostre volonté, d'interrompre mon voyage d'un si long chemin qui estoit d'Algier à Tripoli, et revenir, outre le danger que je pouvois avoir à mon retour par ceux qui ne cessent de guetter vos serviteurs, pour sçavoir si le bruict qui courroit parmy eux, que selon mon jugement les impériaux avoient semé est véritable, qui est, sire, qu'à vostre persuasion ladite armée y estoit, et leur protester aussi qu'y faisant mon devoir, ils auroient à se contenter de ce que j'en pourrois faire, veu l'ancienne inimitié que les Turcs leur portent : et sans y séjourner plus de vingt-quatre heures, j'en partis, et arrivay près dudit Tripoly

[1] C'était l'Aragonais D. Juan Omedès, quatrième grand-maître de Malte.

le v[e] du présent, où ladite armée estoit arrivée le mesme jour bien matin, et de laquelle est chef le frère de Rostan-Bassa, nommé Synan-Bassa, ayant en sa compagnie, comme pour les deux plus experts aux choses de la mer, Sala-Rais et Dragut-Rais, lesquels je trouvay tous ensemble en la galère dudit bassa, ausquels je fis entendre, comme m'ayant dépesché le G. S. pour vous faire entendre que son armée de mer sortiroit ceste année pour venir reprendre Afrique, vous requérant vouloir de vostre part préparer la vostre, vous aviez commandé de remettre sus vostre armée de mer; mais que vous seriez bien estonné quand vous entendriez que l'armée du G. S., au lieu de reprendre Afrique, fust venue sur la Religion, et que c'estoit bien donner moyen audit empereur avoir secours de tout le reste de la chrestienté contre eux; joint que vous y aviez beaucoup de chevaliers vos subjets et vassaux, qu'il vous déplairoit fort y voir maltraités; et que quand pour raison de l'inimitié jurée qui estoit des uns contre les autres, ils auroient volonté de ruiner ladite Religion, ce néanmoins devoient-ils différer un autre temps à exécuter leur volonté, après avoir monstré à toute la chrestienté que la guerre qui se commençoit estoit pour raison de ce que ledit empereur leur avoit rompu la foy; ce qui auroit diverty la volonté de tous les autres princes chrétiens de ne le point favoriser. De plus, que vous m'aviez commandé qu'en quelque part que l'armée fust, je l'allasse trouver pour entendre de celuy qui en seroit le chef l'ordre qu'il avoit dudit G. S., afin de leur descouvrir les endroits que vous jugez plus à propos pour employer ladite armée, en cas qu'il ne voulust pas suivre ladite entreprise d'Afrique; ce que je m'offrois de faire quand il luy plairoit.

Sur quoy le bassa me fit response qu'il sçavoit bien pourquoy j'estois allé vers vous, et que suivant ce que ledit G. S. vous avoit escrit, il estoit délibéré d'envoyer ladite armée pour l'entreprise d'Afrique, mais que depuis mon partement l'amb[r] de l'empereur qui est près dudit G. S., l'avoit asseuré, monstrant les lettres de son maistre, qu'elle seroit rendue entre ses mains tout aussitost que l'armée seroit près de ses pays, et que l'empereur ne le vouloit point empescher,



pour ne monstrer qu'il eust défiance de son amitié. Pour ceste cause, qu'il ne luy avoit point esté ordonné d'exécuter ladite entreprise d'Afrique ny autre, mais seulement de recevoir la place, se tenant pour certain que, de la part de l'empereur, il seroit satisfait à ce que ledit amb[r] avoit promis, et que depuis son partement de Constantinople, qui estoit environ trois mois, il avoit fait séjourner ladite armée en quatre ou cinq lieus, s'attendant toujours que les clefs d'Afrique luy feussent portées. Et voyant qu'il n'y avoit point de nouvelles, il estoit venu jusques en Sicile sans faire dommage à aucun pays dudit empereur de la valeur d'un denier, et qu'il avoit escrit au vice-roy, le sommant de la promesse que dessus : lequel luy renvoya dire qu'il n'avoit aucune charge de ce faire, et qu'il luy donnast un terme pour pouvoir envoyer devers l'empereur, et qu'il luy feroit response, luy ayant envoyé la vostre, pour plus grand dédain, par un qui avoit esté d'autresfoys esclave, et qui n'avoit qu'une oreille. Et qu'ayant trouvé cela bien mauvais et contraire à ce que ledit G. S. en espéroit, encore qu'il n'eust point charge de ce faire, il avoit mis gens et artillerie en terre et pris par force Auguste, laquelle, pour ne luy sembler pas d'importance, il avoit depuis laissé; donnant advis au G. S. de tout ce qui estoit passé, et s'en estoit venu à Malthe sans intention de faire autre mal à l'isle que de prendre bord et délibérer ce qu'il avoit à faire attendant la response dudit G. S. Mais que ceux dudit Malthe monstrant l'inimitié jurée qu'ils ont contre eux, au lieu d'envoyer le saluer et luy présenter quelque rafraîchissement, l'avoient salué à coups de canon, qui avoit esté cause qu'il avoit fait l'entreprise de Goze pour leur monstrer le respect qu'ils devoient avoir du G. S. Que depuis il s'en estoit venu au lieu où ils estoient pour achever celle de Tripoly et la recouvrer comme chose qui avoit esté autrefois des Montssolimans, et métropolitaine de toute la Barbarie, et qu'en cela ils ne pensoient pas que vous deussiez trouver mauvais que ledit G. S. vinst à recouvrer ce qu'il avoit perdu, et qui luy appartenoit : et davantage que l'empereur n'eust jamais achevé l'entreprise d'Afrique sans ceux de la Religion, qui avoient esté les premiers à l'assaut et s'estoient



toujours trouvez en toutes les entreprises qu'il avoit faites contre eux, et qu'il estoit résolu d'avoir ladite place devant que d'en partir, me monstrant comme desjà il faisoit mettre son artillerie en terre.

Sur quoy, après plusieurs répliques et long propos que j'eus lors avec luy, voyant que, d'un costé, il n'y avoit aucun remède pour le divertir du siége, et que d'autre costé il me disoit n'avoir autre ordre dudit G. S., mais qu'il n'attendroit pas, et que tout ce qu'il me disoit d'Afrique n'estoit que pour s'excuser de la crainte qu'il pouvoit avoir de l'assaillir, n'espérant pas de la pouvoir si facilement recouvrer qu'ils s'estoient persuadez, pour le bon estat qu'il avoit peut-estre entendu auquel l'empereur l'a mise, combien que la sortie de l'armée monstre plustost luy avoir esté ordonné, au défaut que l'empereur ne la luy fist délivrer entre mains, de la forcer ou de prendre revanche en quelque autre endroit plustost que de venir pour si peu d'effet que de la recevoir, je déliberay pour le mieux de continuer mon chemin de Constantinople, ce qu'il ne me voulut jamais accorder, craignant qu'il ne fust empesché à l'entreprise, soit pour l'advertissement que je pouvois donner de l'estat de siége ou de ce que je pouvois négocier à la Porte. Et quelques remonstrances que je sceusse faire sur vostre commandement et sur l'importance du service mesme du G. S., il ne me voulut pas laisser partir sans voir la fin de l'entreprise, laquelle luy a si bien succédée, que le neufviesme jour de l'arrivée de l'armée audit lieu et le IIIJ^e du présent, après avoir battu la place cinq jours et demy, elle luy fut rendue par composition; à sçavoir que ceux de dedans pourroient sortir jusque au nombre de deux cens leur vie sauve, laissans dedans le chasteau l'artillerie et munitions, et le reste de leurs gens esclaves; de laquelle estoient chefs principaux un nommé le commandeur de Chambéry, mareschal de la Religion, et l'autre le commandeur Tortebosse dit Paemeux, qui avoient bien fait leur devoir, et eussent mieux fait, s'ils eussent esté accompagnés comme la place méritoit [1]; mais ils furent forcez de ce

[1] Le chevalier de Villegagnon, qui a escrit une relation de la guerre que l'ordre de Malte soutenait alors contre les Turcs, écrivit de Malte, le 24 août, au connétable

faire par les soldats qui y estoient, qui estoient personnes bien peu accoustumez à attendre une batterie comme estoit celle des Turcs, qui estoit de dix-huict ou vingt pièces.

Après que ladite composition fut faite, ledit bassa me pria très instamment de vouloir porter à Malthe les chevaliers qui estoient en nombre, et autres, jusques au nombre de deux cents; et aussi lesdits chevaliers m'en prièrent bien instamment de leur costé, et que, sans mon moyen, ils estoient en grand danger que la parole leur fust rompue, et de demeurer sur les navires turquois esclaves. A quoy je m'efforçay, encore que j'eusse mes galères bien chargées de gens, pour satisfaire et aux uns et aux autres, de les porter jusques icy : ce que j'ay fait, considérant que j'aurois moyen, y estant arrivé, de poursuivre mon chemin et vous donner advis sur le tout de ce qui s'est passé jusques à présent : où arrivé, j'ay trouvé tout autre visage du grand maistre et des autres de son party [1], que je n'avois vu l'autre

de Montmorency : « Les affaires de cette religion sont en si mauvais estat que s'il ne plaist au roy et à vous intercéder envers le G. S., nous sommes en danger d'estre défaits. La religion ne se trouva jamais si dénuée; quand je fus envoyé à la cité, je ne trouvai que XVIII chevaliers pour garder là vingt mille âmes; l'ennemi a pris Tripoli en cinq jours, ne s'y trouvant que IL chevaliers. M. d'Aramon arriva là fort à propos pour ces pauvres chevaliers, qui estoient là enfermez, car ils estoient tous esclaves sans luy. » (Ribier, t. II, p. 302.)

[1] Un échange de lettres eut lieu dans le mois suivant à l'occasion des imputations calomnieuses produites contre M. d'Aramon. Henri II écrivit à l'Ordre et au grand-maître, le 30 septembre 1551, pour le sommer de les démentir publiquement : « Très chers et bons amis, ayant entendu le bruit qui courroit avec le témoignage de quelques chevaliers de vostre religion, que le s[r] d'Aramon, nostre ambassadeur, en passant par Tripoli, où il estoit allé à vostre requeste, comme il nous a écrit, pour divertir l'armée turquesque de l'entreprise dudit Tripoli, avoit au contraire persuadé la prise de ladite place; que les Turcs, après l'avoir battue jusques au cordon, vouloient sans luy abandonner, l'estimant imprenable; de laquelle accusation, qui est une imposture et calomnie, vous pouvez mieux que nuls autres sçavoir ce qui en est, etc. »

Par une lettre du 16 novembre 1551, le grand-maître et son conseil rendent compte au roi du résultat de l'information faite sur ce sujet, et justifient M. d'Aramon de l'inculpation portée contre lui : « Noi per sapere et intender quali de i nostri fossero stati causa della perdita di quello castello et castigar coloro che se ne truovassero colpevoli, habbiamo fatto far informationi et inquisitioni, nelle quali non appare ne s'è truovato detto amba-

fois, avec tant de divisions et de partialitez, que je ne puis rien dire, sinon que je pense que Dieu permet que les choses se passent ainsi pour les ruiner du tout, ce que je remets particulièrement à ce que vous en dira le chevalier de Seure, présent porteur, lequel est bien instruit en toutes autres choses. Quand à l'importance de la place, je ne vous en fais autre discours, parce que vous sçavez assez de combien elle peut estre dommageable à l'empereur et profitable au G. S., s'il a à poursuivre aucunes entreprises; et pour le moins ne peut-elle servir que d'un continuel travail, tant à la Sicile, au royaume de Naples qu'au reste de l'Italie, s'y faisant un nid de corsaires, comme il faut présupposer qu'il s'y fera, n'ayant autre lieu en toute la Barbarie plus commode, et je croy que l'empereur se contenteroit d'avoir rendu Afrique pour Tripoly; car le port y est capable pour recevoir la plus grande armée que le G. S. sçauroit faire, et quand à l'exploict que ladite armée est pour faire en ce qui reste de la saison, selon que j'ay entendu du bassa Drogut et autres qui sont délibérez de partir de Tripoly dedans cinq ou six jours, et venir corsaires, et ruiner tout ce qu'ils pourront en la Sicile, du costé des Cargadeurs; ensemble de la Calabre et Pouille, et de là s'en aller à la Panthe-Couronne, lieux circonvoisins, pour attendre ce qui leur sera ordonné du G. S., qui sera cause que j'auray temps de pouvoir négotier avec ledit G. S. suivant vostre intention, avant qu'il leur ait fait entendre autre délibération. Il est bien vray, sire, que je ne m'en pars d'icy sans grand danger de ne pas achever mon chemin, pour autant que, depuis dix jours en çà, l'on touchoit droit Antoine Dorie, auquel estoit demeuré sept galères, et s'en est allé, comme j'ay eu advis certain, m'attendre au passage en l'Archipel; toutesfois, j'espère tant en l'aide de Dieu et en l'heur de vostre service, que tout son dessein sera vain [1].

sciator esser stato causa di tal dedione, ne manco haverla procurata o persuasa, ne tal causa di lui mai habbiamo stimato. » (Ribier, t. II, p. 309.) De Thou ajoute sur ce fait, dans son histoire « Eas litteras rex per oratores suos passim publicari jussit, qua publicatione Cæsarianorum querelis evulgata in Gallici nominis invidiam fama conquievit. » (Thuan. lib. VII.)

[1] Dans une lettre à Simon Renard,

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE DE VENISE.

MOUVEMENT ET RETRAITE DE LA FLOTTE TURQUE. — DÉFECTION DU PRIEUR DE CAPOUE. — MARTINUZZI EST NOMMÉ CARDINAL. — NOUVEAUX CONFLITS EN TRANSYLVANIE ET PRISE DE LIPPA. — FERMENTATION DANS LE ROYAUME DE NAPLES.

Venise, 2 et 28 septembre 1551.

Lettres de M. de Selve à Henri II.

Sire, l'on dict que l'empereur a chassé les prescheurs protestantz de l'Allemaigne, et oultre est bruict qu'il a levé le siége de Magdebourg pour envoyer secours à la Hungrie. Il y a advis que Tripoli fust prins le xiij^{e} du mois passé, par composition, et que le s^{r} d'Aramon avoit porté les principaulx, qui estoient dedans, sur ses gallaires, et conduictz à Malthe. Nous avons aussi oy parler de quelques prinses de vaisseaulx, chargés d'espiceries, appartenantes aulx subjectz de l'empereur, qu'on dict estre de grande valleur, et de quelques exploictz qu'on dict avoir esté faitz par le prieur de Capoue en la coste d'Espaigne. Les advis de Constantinople sont que dedans l'arcenal dudit lieu, l'on avoit mictz huict gallaires sur les chantiers, et que le Turc en vouloit faire faire jusques à cinquante, et pour cest effect avoit envoyé les groz navires quérir le boys. L'on avoit aussi faict commandement en Constantinople de faire des biscuitz jusques à la quantité de xxv mille cantars, et par tous les fours de la ville s'en cuisoit en grande diligence. Le xve dudit moys passé, le G. S. estoit retourné de

qu'on lit au t. III, p. 452 des *Papiers d'État de Granvelle*, écrite le 14 septembre 1551 (et non 1550, comme le dit à tort ce recueil), l'évêque d'Arras articule les mêmes accusations : « Aramont fit appeler dehors du chasteau le gouverneur de Tripole qui estoit François, lequel contre la deffense qui lui avoit esté faite de sa religion de parlementer, sortit, et, ayant parlé avec ledit Aramont et le bassa, fit rendre la place au Turc. »

M. d'Aramon était accompagné dans ce voyage d'un nouveau secrétaire, Nicolas de Nicolay, qui raconte tous ces faits avec beaucoup d'autres détails sur son séjour en Turquie. La relation qu'il a laissée de ce voyage a été publiée à Anvers, en 1586, sous ce titre : « *Discours et histoire véritable des navigations, pérégrinations et voyages faicts en la Turquie*, par Nicolas de Nicolay, valet de chambre et géographe ordinaire du roy de France. »



ses chasses accoustumees et debvoit aller à Andrinople affin de se trouver plus prez pour aller, l'annee prochaine, faire la guerre en Hungrie. Hier, ces dits s^rs eurent nouvelles du général de leur armée de mer que l'armee du Turc estoit arrivée à la Cephalenie et à la Preveza et en aultres lieux ez environs, ayant esté fort escartée par le maulvais temps qu'elle a eu en mer, ou elle a couru grande fortune, sans toutteffoys qu'il y aye mention d'aulcune perte. Aulcuns présument qu'elle s'en retournera hiverner à Constantinople, aultres qu'elle ne s'esloignera poinct si tost des mers de deça, et qu'elle attendra quelque commandement de la Porte pour sçavoyr qu'elle aura affaire. Des advis de Rome portent que ladite armee avoit reduict les Gerbes à dévotion du Turc avant qu'en partir. L'on dict que l'empereur s'en va en Flandres laissant pour gouverneurs et conducteurs de ses affaires en Allemaigne le duc de Bavieres et le duc Maurice et deux aultres.

Venise, 2 et 3 octobre 1551

Sur de l'armee de mer du Turc, jusques à l'heure presente, l'on n'a aucune certitude, ne par les advis de Rome, ne icy, qu'elle se soit partie de la coste de Barbarie; mesmes se monstroient hier des advis de Rome au palais, relatifz d'aultres venuz de Sicile, qui portoient que ladite armee spalmoit à Tripoli et aux Gerbes, et que les voilles qu'on avoit veues et descouvertes vers la Preveza et la Cephalenie estoient aulcunes gallaires et vaisseaulx de ladite armee qui alloient reporter en Levant les esclaves, despoilles et butins. Depuis est venu advis à ces s^rs que le general de ladite armee s'en alloit droict à Constantinople, et suivoient Salla-Rays et Dragut, de sorte qu'il n'est rien demeuré à Tripoli [illegible] que pour s'asseurer [illegible] Dragut le general mena quant et soy sa femme et enfants. Le prieur de Capoue a escript [illegible] ses freres, leur [illegible] en termes generaulx [illegible] departement [illegible] pour saulver son h[illegible] pour n'avoir à [illegible] à ceulx qui s'estoient [illegible]

voulu attenter de luy oster la vie, et leur mande qu'il s'en va à Malthe servir là comme il y est obligé, et qu'il ne fera jamais chose contre vostre service ne l'honneur de sa maison [1]. Il se dict que l'armée turque alloit à Modon pour hyverner, et si ainsy estoit, elle seroit demi portée et assez prochaine pour au temps nouveau commencer à faire la guerre. L'empereur vient à Ispruch pour s'approcher de l'Italie, et mesme il est en voulonté de passer deçà les montz. Il auroit changé d'advis depuis l'expédition dudit Maurice.

Le pape avoit faict frère George cardinal, et le lendemain se divulgoit par le palais et places de ceste ville certains advis de Vienne contenantz que ledit frère George avoit abbandonné Jehan-Baptiste Castaldo, qui est en Transsilvanie pour le roy des Romains, et s'estoit retiré avec ses gentz en une sienne place, de sorte qu'il y a appa-

[1] Par une lettre du 5 novembre suivant, Henri II informa M. d'Aramon de cette défection de Léon Strozzi, prieur de Capoue. Il était devenu suspect au connétable de Montmorency, qui avait, dit-on, cherché à le faire assassiner, et sa fuite désorganisait le plan arrêté pour la coopération des deux flottes : « Le prieur de Capoue, sans cause, a abandonné mon service, disant qu'il s'en alloit faire celuy de sa religion, ainsi que je pensois recueillir le fruict des grâces et faveurs qu'il avoit receues de moy, pour l'avoir mis et exalté au lieu et charge digne de l'un des plus grands princes et seigneurs d'auprès de moy. Car il avoit toute la commodité qu'il eust sceu souhaiter, pour faire la plus belle chose et plus notable qui ait esté faite de nostre siècle, tenant assiégé avec mon armée de mer, forte et puissante comme elle estoit, André Dorie avec les galères de l'empereur dedans le port de Villefranche et Nice, après luy avoir donné la chasse; et n'en pouvoit iceluy Doria eschapper, sans le combat et le danger de sa perte. De sorte qu'il a esté plus d'un mois sans oser sortir en mer pour faire son voyage d'Espagne, mais estant advenu ce grabuge sur mon armée, qui fut quelques jours sans chef, il est sorty avec le renfort d'autres galères et vaisseaux quy lui sont venus, pour poursuivre son voyage d'Espagne, où une partie de madite armée l'a suivy à queue, afin que si en allant ou en venant aucunes de cesdites galères ou vaisseaux s'escartent ou abandonnent les autres, on les puisse combattre et leur faire du pis que l'on pourra. Vous en donnerez advis au G. S. et au général de son armée de mer, pour leur oster le doubte et soupçon qu'ils pourroient avoir, que ledit prieur de Capoue s'estant retiré avec sadite religion à Malte, où il a emmené deux de mes galères, il y eust en cela de mon costé quelque partie faite pour troubler ou empêcher ladite armée en ses desseins. » Voyez dans de Thou la lettre que le prieur de Capoue écrit à Henri II pour se justifier. (Ribier, t. II, p. 310.)

[illegible] les Turcz contre [illegible] bien pensé aux in- [illegible] par mesme facilité. [illegible] contre le roy des Romains, quand il aura [illegible] et les dangers ausquelz il ne s'attendoit [illegible] comme S. S. aura bien employé [illegible] ceste nouvelle est vraye. L'on dict que [illegible] et les dix enseignes qui ont [illegible] ont faict leur monstre à Maran pour [illegible] de Magdebourg sont délivrés du siege qu[illegible] [illegible] quelque accord qu'ilz ont faict [illegible] difficillement, si ce n'est que l'on [illegible] l'entreprinse. Il [illegible] Maurice [illegible]

[illegible]

aussi confirmation de ce que M[r] d'Aramon escripvoit dernièrement que le Turc révocquoit le bassa chef de son armée de mer, laissant Salla-Rays et Dragutz avec XL ou L gallaires pour hiverner à la Preveza. Les nouvelles que la seigneurie a receues contiennent, dict-on, davantaige, assçavoir que frère George avoit envoyé ambassadeur avec grandz présentz au principal bassa, s'excusant de ce qu'il a faict avec le roy des Romains, lesquelles excuses l'on monstroit de ne vouloir accepter ne mesmes escoutter, sinon que premièrement et avant tout œuvre, ledit frère George rompist ce qu'il avoit traicté avec le roy des Romains, et qu'après l'on adviseroit ce que l'on debvoit faire; et que ledit G. S. estoit délibéré d'exclure entièrement dudict royaulme la mère du jeune roy de Transsilvanie, voulant néantmoins que son fils y demeurast et qu'il en feust seigneur comme il souloit.

Venise, 19 novembre 1551.

Lettres de M. de Selve à M. d'Aramon.

On pense que l'empereur pourra passer en Italie, tant pour ce qu'il n'est guères asseuré en Allemaigne, et qu'il void y estre en très grand danger de sa personne, si le G. S. y faict à ce temps nouveau l'effort qu'on dict qu'il veult faire du costé de la Hungrie, que pour ce qu'il se veult abboucher avec le pape et délibérer avec luy ce que eulx deux pourront faire contre le roy, où il se veult entièrement tourner ses forces. Car des forces du G. S. et de tout ce qu'il sçauroit faire, vous diriez, à ouyr parler les impériaulx, qu'ilz n'en font aulcun compte, ne par mer ne par terre, et disent qu'il n'osera jamais entreprendre conqueste contre ledit empereur, et que son armée viendra faire la mine et se pourmener pour deux moys sur la mer à la manière accoustumée, et puys s'en retournera en Levant. Mais ceux qui connoissent les travaulx où l'empereur se trouve, et que desjà le Castaldo, avec les gentz que le roy des Romains luy avoit baillés, sont presque chassés de la Transsilvanie, et n'osoient comparoistre devant les forces dudit s[r] Turc, et que l'empereur ne peust aulcunement ayder sondit frère, ains est contrainct le laisser

en proye pour penser à son propre faict, joinct qu'il est bien ayse de laisser sondit frère en nécessité, cuydant par là luy faire céder le tiltre de roy des Romains et succession de l'empire à son filz, ce qu'il n'a sceu obtenir jusques à présent, font jugement que quand et quand, si du costé de la mer il se trouve le moins du monde travaillé, il court le plus grand risque et le plus grand péril où il feust jamais en sa vie, ayant tous ses peuples mal contentz, non seulement en Allemaigne, mais aussy au royaulme de Naples et en la Poille. Et des Senoys, je vous sçay dire pour tout certain que si l'armée de mer du Turc comparoissoit en leur faveur devant leurs ports, comme le Port-Hercule, Orbitello, Talamone et les aultres, tout le pays sans exception, qui a encores les armes en main, les prendroit pour recueillir et recepvoir ladite armée, et pour chasser une poignée d'Espaignolz avec lesquelz don Diego leur a osté la liberté et les tient en subjection de l'empereur; qui est chose à quoy ils sont si résolus, qu'ils meurent d'envie d'une telle occasion; et n'y a que danger qu'ilz n'ayent pas patience de l'attendre, et qu'ilz tentent la fortune d'eulx-mèmes; car ilz en sont là et ont leur caz tout prest et disposé pour approficter ladite occasion, si elle se présentoit. Voylà les dangers où se trouve ledit empereur, lesquelz, tout ainsi qu'ilz sont grands et inévitables, ce semble aussy faut-il faire compte que si ses ennemys les luy laissent surmonter et ne se sçaivent servir de telles occasions, il est au-dessus de l'envye et des inconvénientz, et n'y a plus rien qui le puisse empescher de se faire monarche en Italie, comme l'on sçayt bien qu'il affecte, lequel inconvénient ces s[rs] mesmes craignent sur tous aultres, et néantmoins ne se peuvent résouldre à prester la main pour y donner empeschement[1].

[1] Henri II, dans sa lettre du 5 novembre 1551, fait ressortir également les inconvenients d'une agression contre l'Allemagne, et les motifs pour préférer une expédition par mer : « L'empereur et son frère ont fait courir bruit par toute la Germanie et l'Italie que le G. S. avoit perdu la moitié de sadite armée de mer par une tempeste et naufrage qui luy estoit advenu, dont ils avoient fait faire grands feux de joye et allégresse par leurs bonnes villes; mais quelque temps après, ay

Venise, 2 décembre 1551.

On a sceu icy de Constantinople l'élargissement du secrétaire de l'ambassadeur du roy des Romains et son partement pour aller devers ledit s[r], dont je vous laisse penser si les impériaulx sçavent entretenir la réputation de leurs affaires par deçà. L'empereur est toujours à Ispruch, et faict courir le bruict que le cardinal frère George, avec les gentz du roy des Romains et les siens, ont reprins plusieurs chasteaux, et prins par force et par assault, après batterie faicte, la ville de Lippa, et taillé dedans à pièces plus de deux mille Turcz, et que les aultres avec leur chef s'estoient saulvez et retirés dedans le chasteau. L'on dit icy que l'empereur faict négotier et practiquer par tous

entendu qu'il n'estoit rien de ladite perte, leur joye s'est converti en grande peur et crainte qu'ils ont de Dragut, sçachant ce qu'il vaut et peut sur mer, davantage que le général de l'armée, avec le reste d'icelle, s'estoit retiré à Napoly de Romanie pour là hiverner. Il n'y a rien qui puisse tant estonner et fascher l'empereur que les forces de mer dudit G. S., pour ce qu'il est par ce moyen contraint d'entrer en extrême et insupportable despense. J'estime que ledit G. S. se doit plustost résoudre de s'aider de sadite armée de mer, laissant Dragut où l'on dit qu'il est, en attendant qu'au printemps il fasse reprendre la poursuite de ses premiers desseins, quant au recouvrement d'Afrique et Monaster, que de dresser grosse armée par terre en la Hongrie, sans laquelle et sans y aller en personne il pourroit bien donner ordre à mettre en seureté les affaires de ce costé-là; autrement il faudroit qu'il passast plus outre en la Germanie, chose que ledit empereur met toujours devant les yeux des Allemans pour le plus grand moyen qu'il ait à composer ses affaires avec eux, et tirer d'eux ce qu'il peut de leurs forces, de gens et d'argent; car sous ce prétexte lesdits Allemans font tout ce que luy et son frère Ferdinand veulent, pour rédimer, ce leur semble, leur vexation, et oster l'occasion de la crainte qu'ils ont dudit G. S., lequel donnera bien un contrepois ausdits empereur et Ferdinand, s'il ne veut point l'année prochaine, par cette entreprise de Hongrie, estonner la Germanie, où ils ont desjà fait publier sa venue, et s'est délibéré l'empereur de passer en Italie cet hiver pour continuer ses menées avec le pape, par le succez desquelles il prétend se faire monarque en Italie, dont j'espère le bien garder, et luy faire un remuement cependant avec les princes allemans qui, sans la crainte qu'ils ont de la venue dudit G. S., sont résolus de se ressentir de leurs injures passées, et recouvrer leur liberté aux despens de l'empereur, le voyant s'esloigner d'eux. » (*Lettres et mémoires d'État* de Ribier, t. II, p. 310.)

es moyens qu'il peust une trefve avec le G. S.; et y en a qui disent que frère Georges la conduict, dont je m'esbahis fort; car ayant esté faict cardinal pour avoir privé le Turc de l'obéissance de la Transsilvanie et la donner au roy des Romains, et ayant fort malmené de fraische datte lesditz Turcz au pays et reprins Lipa sur eulx, selon que les impériaulx publient, ce seroit ung instrument assez mal apte à disposer le G. S. à paix ne à trefve; et aprez la prinze d'Affrica, la perte d'ung tel royaume, la mort de tant de ses gentz et la despence qu'il a faicte ceste année d'une armée qui n'a fait guères d'exécution, il n'est pas croyable qu'il deubst accepter party de trefves ne de suspension d'armes qu'on luy peust présenter. Sy donne du suspeson l'élargissement de l'ambassadeur du roy des Romains, et la dépesche en diligence de son secrétaire, combien que parfoys l'on faict de telles démonstrations pour asseurer son ennemy, et ouvre l'on les oreilles aux partis et ouvertures d'appointementz encores qu'on n'aye pas grant vouloir d'y entendre. Mais en ung tems auquel il semble que les pierres se veulent eslever contre les impériaulx, et les propres subjectz de l'empereur font de tous costez semblant de se remuer, je croy qu'il en adviendroit deux choses : l'une que le G. S. perdroit beaulcoup de sa réputation voyant ses entreprinses si légères et si peu fundées qu'il s'en désiste quasy avant que les avoir commencées; l'autre que le roy ne feroit jamais caz ne estime de tout son faict, y trouvant si peu d'amitié et de constance en sesdites entreprinses[1].

[1] Henri II, par une lettre du 28 décembre 1551, répondit à un écrit que l'empereur faisait répandre en Italie au sujet de l'intervention des Turcs, provoquée par la France pendant la guerre de Parme, et adressa cette apologie à Rome et au concile par l'entremise du secrétaire Boucher :

« Pour ce que l'on a voulu tascher par calomnieuses intentions de mettre le roy en disgrâce et mauvaise opinion du monde, disant qu'à son instance et sollicitation les Turcs sont venus ceste année au dommage de la chrestienté, et pour oster le moyen au pape et à l'empereur d'empescher S. M. à la protection de Parme, il est bien raisonnable qu'avec la vérité chacun entende ce qui en est. Il est certain que l'empe reur, et non autre, par le moyen de l'en treprise d'Afrique, s'est luy-mesme attiré dos cette armée de mer des Turcs; laque a esté préparée dès cest hyver en tem qu'il n'estoit question de Parme, et n mes s'est ladite armée partie et achem

Venise, 18 décembre 1551.

Lettre de M. de Selve à Henri II.

Sire, le duc de Somme a conféré avec le cardinal de Tournon et moy sur les affaires du royaume de Naples, et asseure qu'il n'est pas possible de le souhaiter plus indigné et esmeu contre l'empereur et ses ministres qu'il est de présent, et que tous ceux qui luy escrivent et qui viennent de là disent qu'ils ne peuvent croire que si ledit duc et les autres foruscis qui sont en vostre service faisoient leur devoir de vous donner à entendre la disposition et inclination des volontez dudit royaume envers vous, et l'occasion qui se présente d'en user,

en saison que le roy n'avoit aucun ambassadeur en Levant; car le sieur d'Aramon partit de Constantinople pour venir par deçà dès le mois de janvier, et n'y est arrivé qu'à la fin de mars, sans que sa venue fust en aucune sorte espérée ni attendue. Le roy a esté si lent et tardif à renvoyer ledit sieur d'Aramon à sa charge ordinaire, qu'il estoit encore à Marseille le 22 du mois de juin, pour s'en retourner par mer, d'autant qu'il est si indisposé de sa personne qu'il luy eust esté impossible de faire le voyage par terre, comme peut facilement croire quiconque connoist ledit sieur d'Aramon et son indisposition ordinaire ; et durant tout le temps il ne se trouvera personne qu'il ait dépesché en Levant, qui est bien pour monstrer comme S. M. n'a eu le dessein de prendre si chaudement la pratique avec le Turc que l'on luy veut imputer.

« L'on voit clairement par les abouchements et raisonnements des ministres impériaux avec le général de ladite armée turquesque, faits ès environs du phare de Messine, près de Reggio, que l'empereur seul, et non autre, l'a provoquée et incitée à venir par la prise d'Afrique et de Monaster, moyennant la restitution desquels ledit général de ladite armée a offert d'entretenir paix et amitié avec l'empereur, ses terres et subjets. Ce que l'on ne veut pas dire pour blasmer l'entreprise que ledit empereur fit par cy-devant pour la prise dudit Afrique, mais seulement pour parler selon la vérité de l'issue d'icelle, et du bénéfice que la chrestienté en reçoit; combien que plusieurs ont toujours creu que ladite entreprise ne s'estoit faite que pour une particulière ambition, afin qu'ayant fermé le passage de ceste mer de delà qui luy pouvoit donner empeschement, il peust parvenir plus facilement à l'usurpation de la monarchie de la chrestienté, laquelle intention on doit laisser à Dieu seul. Davantage, aucuns Turcs pris prisonniers des impériaux ont esté gesnés et questionnez pour entendre si ladite armée venoit à l'instance ou réquisition du roy, et finalement ont toujours trouvé sadite majesté exempte, non seulement de coulpe, mais mesme de tout soupçon. » (*Lettres et mémoires d'État* de Ribier, t. II, p. 359.)

vous la laissassiez passer; disant qu'ils offrent, toutes les fois que vous voudrez faire venir l'armée du Turc, luy bailler bons ports et seurs, et tant de vivres qu'ils en auroient besoin, et ostages d'accomplir ce que dessus, pourveu que tant de places et villes qui se rendront à votre subjétion et obéissance, soient exemptes de l'invasion et hostilité desdits Turcs, et que celles qui voudroient tenir pour l'empereur leur soient abandonnées et données en proye, et que mesmes ils leur aideront à les conquérir. M'alléguant cela pour monstrer le désespoir là où ils sont, et le désir qu'ils ont, si vous n'y voulez envoyer quelques forces pour vous, de les faire au moins délivrer des mains de l'empereur par le moyen de l'armée turquesque, et dit que quand vous voudriez vous aider des intelligences que vous pouvez avoir si vous voulez audit royaume, et les fortifier et favoriser d'un camp de six mille hommes Suisses et Italiens subjets dudit royaume, indubitablement vous en seriez patron absolu dedans peu de temps.

1552.

ASSASSINAT DU CARDINAL MARTINUZZI OU FRÈRE GEORGES. — DÉMÊLÉS DES PRINCES D'ALLEMAGNE AVEC L'EMPEREUR. — ARMEMENT D'UNE NOUVELLE FLOTTE FAIT PAR LA PORTE À L'INSTIGATION DE LA FRANCE. — ARRESTATION DU CAPITAINE COSTE REVENANT DE CONSTANTINOPLE.

Venise, 1er janvier 1552.

Lettre de M. de Selve à Henri II.

Sire, l'on tient par deçà que l'empereur, à ce temps nouveau, attend de vous ou est délibéré de vous faire une forte guerre par les préparatifz qu'il faict et provisions de deniers qu'il amasse de toutes partz et par tous moyens, et m'ont dict des principaulz sénateurs d'icy avoir advis qu'il a commandé à don Ferrand de trouver jusques à IIIc mille escuz à intérêtz par les places et bancquiers d'Itallye, qui n'est pas signe qu'il ayt tant d'or du Pérou que l'on a dict par cy-devant, joinct les nouvelles impositions et gabelles que le bruict est qu'il a mises en Flandres sur les marchandises de Portugal et d'ailleurs. Ung Hippolite Sforce est venu en Italye de la part du roy des

Romains et du Castalde pour faire une troupe de cinq mille hommes pour mener en Hungrie et Transilvanie, et se juge qu'il aura peu de moyens d'en avoir, veu l'espérance que les soldatz ont de trouver la guerre plus prez et bon solde à gaigner sans s'esloigner de leurs maisons. Sur la façon de la prinse du chasteau de Lippa, Oliman, chef des Turcz, ayant habandonné la place, et les chrestiens les ayant voulu suyvre pour les deffaire, ont receu une grande routte par un secours de chevaulx que le bellierbey de la Grèce avoit mitz aux champs pour favoriser la retraicte de ses gentz. L'empereur faisoit battre force monnoye à Nurenberg, et avoit envoyé exprès vers le duc Maurice pour faire qu'il voulsist donner ordre à ses gentz qui faisoient tout plain de maulx sur les terres des catholicques, coulourant cela sur faulte d'avoir le payement de ce qui leur est deu, qui monte plus de douze centz mille florins. Me trouvant en ung festin public et ordinaire de ceste seig^rie^, je me mitz en propoz avec le plus antien conseiller qu'ilz appellent vice-duc, pource qu'il tient le lieu du prince en son absence, et luy dictz que je m'esbahissois que les affaires de Transilvanie alloient si heureusement pour le roy des Romains, et qu'il y eust une si grosse armée, et que les Turcz y feussent les plus foibles, mesmement qu'il fust en practique d'une trefve avec le G. S.; sur quoy il me dict que c'estoit une mocquerie de parler de trefve, et que le G. S. ne la feroit jamais qu'avec un trop grand advantaige qui seroit aultant ou plus de préjudice à l'empereur que la guerre : que d'ailleurs les Turcs s'acheminent de toutes partz vers la Hungrie, et ne se parle que des préparatifs d'une grosse guerre.

Venise, 8 janvier 1552.

Lettre de M. de Selve au connétable de Montmorency.

Les affaires de S. M. continuent de prospérer autant qu'il est possible, se maintenant Parme et la Mirandole à l'encontre des siéges qui sont à l'entour avec plus de perte et de désadvantaige des ennemys que jamais. Et l'on pense que l'emp^r^ se trouvera aussy empesché en Allemaigne qu'il y fust uncques en sa vye, et espoire bien qu'à ce

temps nouveau il y aura de groz jeuz à jouer de tous costés. Mgr le cardinal de Tournon partira d'icy dedans peu de jours pour aller devers le pape veoir s'il a l'intention si bonne et si droicte à la paix qu'il en faict le semblant et le veult faire accroire. Par les aviz que ces srs ont eu de leur baille, il sembleroit que le sr d'Aramon eust fait braver le G. S., et user de menases en leur endroict et les rechercher de se déclairer; ce qu'ilz ne trouvoient pas bon; et leur avoit escript qu'ilz ne laissassent point esloigner de leurs portz ni voyaiger trop loing leurs navires, qu'ilz ne véissent ung peu comme les choses passeront, et qu'il n'y avoit pas trop grande seureté pour eulx. Il semble que le frère Georges est en grande inimitié avec le Castaldo et devenu fort suspect au roy des Romains et à tous les chrestiens, et croyent la pluspart icy qu'il a intelligence avec le Turc et certaine espérance de rentrer en grâce et d'avoir superintendance de par le G. S. esdits quartiers.

Mgr le cardinal de Tournon a faict entendre à ces srs le commandement que V. M. luy a faict d'aller vers N. S. P. pour négotier avec S. S. sur le faict de la paix, si tant est qu'elle en a la voulonté telle qu'elle vous a faict déclairer. La nouvelle de la mort du cardinal frère Georges vint icy avant-hier au soir, lequel a esté tué en trahison par le sr Sforce Palavicin, soubs couleur de venir parler à luy en sa chambre, où il ne faisoit que achever de dire ses heures. C'est une très honneste récompense du royaulme de Transsilvanie qu'il avoit mitz ès mains du roy des Romains. Tout le monde parle bien estrangement de ceste mort, et dict l'on que la plus grande faulte qu'il eust commise estoit d'avoir beaulcoup d'argent ensemble en ung chasteau, où l'on envoya incontinent aprez sa mort, laquelle pour justiffier, l'on présuppose qu'il sera allégué force belles raisons, qu'il avoict intelligence avec les Turcs, comme l'on en a faict courir le bruict. J'espoire que cela, avec les aultres telz actes passez, n'augmenteront guères la réputation de la maison d'Austriche, et pour le moins ne leur debvront guères acquérir d'amys. Les nouvelles d'Allemaigne continuent au désadvantaige de l'empereur plus que jamais.

du baille estoit principallement faicte pour l'affaire de deux sœurs portugoises qui sont icy, nommées Mendès, la fille de l'une desquelles le médecin du G. S., qui est juif, poursuit d'avoir à femme, parce qu'elle est merveilleusement riche [1].

Venise, 23 et 30 janvier 1552.

Sire, le roy des Romains advoue le meurdre de frère George, et veult faire accroire qu'il se vouloit rendre tributaire et subject au Turc et se faire roy de Transsilvanie; et toutesfoys tout le monde sçait qu'il a donné beaulcoup d'argumentz de croire le contraire, ayant spolié son jeune roy et la royne sa mère dudit royaulme, pour le mectre entre les mains du roy des Romains; et luy en ayant délivré sceptre et couronne et manteau, et la plus solemnelle et expresse possession qu'il luy en pouvoit bailler, oultre ce que l'on sçait bien quel ayde et secours il luy a faict contre les Turcz, par le moyen duquel ledit roy a recouvré Lippa et aultres lieux que lesdits Turcz tenoient, qui ne sont pas signes d'un homme qui eust envie de se tourner de la part desdits Turcs, et mesmement après avoir désiré et accepté le cardinalat; et s'il avoit une telle voulonté, il fault bien dire infaliblement que le roy des Romains l'avoit bien maltraicté, et désespéré jusques au bout, puisqu'il cherchoit ung tel refuge auprès du Turc, qui est celuy qu'il avoit le plus offensé : l'on dict que le pape en

[1] Une lettre de M. Aramon à M. de Selve, parmi celles qui furent, comme on le verra, saisies sur le capitaine Coste, se rapportait à ce fait : « L'alarme est venue en ceste Porte d'une lettre que a escript le chaux qui est à Venise pour le faict des Portugoises, ayant escript de telle sorte pour le mauvais traictement qu'on leur faisoit que ce G. S. et tous ses ministres en sont en bien grand collere. De quoy adverty, le baille qui estoit en Constantinople s'en est venu icy depuis deux jours, pensant les pacifiier. Mais à ce qu'il se peut veoir jusqu'à présent, il n'est pas pour y avancer beaucoup, et pourroyt ce négoce estre cause de quelque plus grant désordre, mesmement que ceulx qui le favorisent à la requeste du médecin sont si près de la personne du seigneur qu'il n'y a bassa ny autre qui y puisse avoir telle part. » (Ministere des Affaires Étrangères, Turquie, Supplement, t. III.)

est très mal édifié, et ne se peut contenter, ne qu'on l'aye ainsi tué, s'il estoit homme de bien, ne qu'on le luy ait fait faire cardinal, s'il estoit Turc. Il a esté ces jours icy quelque bruict en ceste ville que le marquis Albert de Brandebourg estoit allé, de la part de l'ellecteur son frère, du duc Maurice et aultres princes d'Allemaigne, devers V. M. Sy croit-on que les affaires de l'empereur de ce costé vont mal, encores que les impériaulx s'efforcent de persuader que le duc Maurice doibt bientost venir vers ledit s[r], et que à son arrivée toutes choses s'appaiseront. J'ay d'ailleurs ouy dire que ledit empereur est à Ispruch très mal de sa santé tant de son corps que de son esprit, et qu'il n'est pas possible, avec l'indisposition qu'il a, que les accidentz des troubles où il se trouve ne le travaillent fort.

Venise, 1[er] février 1552.

Lettres de M. de Selve au connétable de Montmorency

L'on estime à Rome que par l'homicide faict en la personne du card[al] Fra George, le roy des Romains sera suspendu de la communion jusques après la vérité du faict congneue; que l'on estoit en doubte de le suspendre de la messe, touttesfois qu'elle luy pouvoit estre accordée comme par une provision durant le temps de quatre mois. On mande du Levant que l'appareil de mer s'advance fort, et qu'il sera de deux cents voiles au plus; que par terre, contre la Hungrie, les forces seront merveilleuses et infinies, et qu'il y aura L ou LX mille Tartares, sans les autres peuples et nations dont le G. S. a accoustumé de se servir en grand numbre; que Salla-Rays avoit esté faict bellierbey d'Affricque avec provision et estat de je ne sçay combien de sommes d'aspres par an qui pouvoit revenir à L mille ducatz; que le G. S. avoit en grande diligence sceu la mort de frère George, et que Rostain-Bassa l'ayant entendu avoit monstré en estre fort aise, disant que c'estoit ung homme qui avoit toujours esté double de quelque costé qu'il eust esté, et que ce n'estoit pas grande perte. L'on dict que celluy qui est dedans le chasteau où est le trésor de frère George offre de rendre tout au roy des Romains

en l'asseurant de quatre mil escuz de rente, que l'on pense luy seront accordés.

Le capp^aine Coste, dépesché par le s^r d'Aramon, n'est encore comparu. Les impériaulx qui disoient que Maurice debvoit venir devers l'empereur, continuent encore, disant que Mélancton et aultres docteurs protestantz sont prez d'Ispruch, et vont à Trente sur l'asseurance du saufconduit qu'ilz ont receu selon qu'ilz demandoient; et disent que ledit Maurice a fainct estre de la faction d'aulcuns princes allemantz qui conspiroient contre l'empereur, affin de descouvrir tous leurs conseils pour les révéler audict s^r empereur, comme il a faict, dont il y en a qui seront très mal, et qui se trouveront surprins devant qu'ilz ayent sceu pourvoir à leurs affaires. Mais il se tient icy que l'empereur ne trouva jamais l'Allemaigne plus sublevée et esmeue contre luy qu'elle est, et dict l'on que les Allemantz ont pour ce coup esté maistres aux artifices propres de l'empereur, c'est-à-dire quant à conduire leurs affaires finement et secrettement.

La seig^rie m'advise à l'instant avec démonstration de grand regret de la prinse de deux François venantz de Constantinople, faite en mer au droict de Parence par une des barcques armées que le roy des Romains tient à Triest; l'ung desquelz ne peut estre que le cappitaine Coste[1], et ne puis croyre que dès Andrinople il n'ayt esté espié, et

[1] L'arrestation du capitaine Coste, qui fit alors beaucoup de bruit, n'est pas sans importance dans l'histoire des négociations de cette époque; car en retardant l'expédition que la France concertait avec la Turquie contre le royaume de Naples, cet incident l'a peut être empêchée de réussir. Mais il a eu aussi pour résultat de nous faire revenir par l'Espagne et conserver par elle, en original, cette lettre de M. d'Aramon, la seule qui existe écrite de sa main On la trouve au depôt des Affaires étrangeres (Turquie, Suppl., t. III), mêlee à d'autres pièces saisies plus tard egalement, et qui portent au dos cette note en français et en espagnol : *Lettres interceptée du roy de France à son ambassadeur et cappitaine de l'armée de mer en Levant.* Ribier, qui est loin d'entendre toujours les documents qu'il édite, reporte mal à propos cette lettre à l'annee 1553. On pourra juger des retranchements qu'il leur fait subir comme des modifications qu'il apporte au style et à l'orthographe, d'après cette pièce que je donne ici integralement, en lui restituant sa date et sa signification historique dans l'ordre des faits contemporains. On voit d'après elle que la Porte n'était pas encore résolue

que l'advis de son partement ne soit venu aux impériaux. Ces s[rs] ont à l'instant nouvelles de Corfou, que l'avant-garde de l'armée

à l'expédition contre Naples, et qu'elle voulait, pour cette année, se borner, par mer, à une simple démonstration défensive.

Andrinople, 20 janvier 1552.

« Sire, j'ay fait icy instance sur les deux points principaulx contenus en vostre dernière dépesche, dont l'un estoit que le grand seig[r] vous voulsist accommoder du nombre de quarante ou cinquante gallères pour se joindre avecq les vostres, et aller sur l'ennemy, à l'exécution des entreprinses ès endroictz que vous, sire, adviseriez, luy monstrant le bien qui en pouvoit venir à la commune amitié, et le dommaige que en recepvroit ledit ennemy, avec l'avantaige que ce luy seroit avoir ses principales forces de mer près de luy, pour les pouvoir exploicter en autre cousté près sesdicts pays où bon luy sembleroit; et que l'ennemy par ce moyen demeureroit en trop grande et excessive despense pour se deffendre de deux si puissantes armées. L'autre, que quant il ne voudroit pas vous ayder dudit nombre de gallères, que à tout le moins il voulsist de nouveau faire sortir son armée de mer, et icelle exploicter sur les pays dudit ennemy, ainsi qu'il vous en avoit par cy-devant donné espérance, vouloir faire l'année passée, s'estant passée l'occasion si légièrement que l'ennemy n'avoit reçu aucun dommaige; sur laquelle espérance, sire, vous estiez fondé et entré librement en guerre, et que s'il trouvoit bon que vostre armée de mer se vint joindre avec la syenne ès endroicts qu'il seroit advisé, vous vous en conformeriez à ce qu'il vous en feroit entendre: luy disant de plus que il vous deust parler clérement comme le temps et occasion des affaires requéroyt. Et pour autant que le dit grant seig[r] depuis ma dernière dépesche estoit sur son partement pour aller en Andrinople, et qu'aussi il a esté la pluspart du temps hors de ce lieu à la chasse, je n'ay peu, quelque dilligence que j'aye sceu faire, avoir responce plus tost que à présent, n'ayant à mon jugement usé de ceste longueur que pour actendre la responce que apporteroit le secrétaire de l'amb[r] du roy des Romains, et veoir ce que sortiroit de ses larges offertes.

« Mais voyant d'un cousté que il tardoit tant que il a presque perdu l'espérance de son retour, et d'autre cousté que je le pressois vous debvoir respondre sur lesdicts poinctz, il s'est à la parfin résolu en ceste sorte. C'est que sa délibération n'est de séparer de son armée de mer le nombre des gallères que je luy requérois de vostre part, mais que il fera asseurément ce temps nouveau prouchain sortir entièrement sadite armée de mer, laquelle sera de cent cinquante gallères, que il fait mettre en ordre en grande dilligence, pour aller donner sur les pays de l'ennemy, et que si par ledit ennemy n'estoient faictes entreprinses sur ses pays, où il eust besoing pour la seureté d'iceulx s'en servir, il l'envoyera pour se joindre avecq la vostre en tel droict qui sera advisé avant le partei[illegible] d'icelle, pour suyvre par ensemble que[illegible] bonne entreprinse, ainsy qu'il vo[illegible] veoir par la lettre qu'il vo[illegible] est tout ce que j'ay peu tirer lunté, ayant usé de tout l'a[illegible] esté possible pour vo[illegible]

de mer turquesque que meine Dragut a déjà esté descouverte esditz quartiers, et est l'on esbahi que ladite armée aye faict telle diligence.

tier, congnoissant combien importe, en l'estat en quoy sont voz affaires, une bonne et ferme resolution. Et encores que par plusieurs foys j'aye débattu ce poinct qu'il mect en réservation, il n'y a eu ordre que j'aye sceu tant faire que il aye voulu parler autrement qui ne procede, comme je croy, par la crainte que luy ont donné de la venue de l'empereur en Italie, et du grant préparatoire qu'il fait par mer; ceulx qui sont coustumiers luy faire peur des armes d'aultruy, craignant que se trouvant sadite armée de mer loing de ces pays, et occupee ès endroitz qu'il présuppose que vous la vouldriez faire exploicter, il ne s'en servira à son besoing, advenant que ledit empereur fist entreprendre sur luy, voullant veoyr ce qu'il fera avant que de l'esloigner de sesdits pays; son intention est, en tout advénement, que ladite armée de mer face exploict sur ledit empereur, qui ne peult estre si petit qu'il ne vienne à favorir de beaucop voz affaires et tenir toujours l'empereur en plus grande despence, et attaicher avec luy une guerre qui n'aura pas si tost fin; joinct qu'il se peult esperer que ledit G. S. soye pour faire beaucop plus en vostre endroict que ce qu'il vous promect: prenant en bonne part ce qu'il en dict clairement: car par là vous pouvez, sire, congnoistre qu'il ne vous veult tromper, ne promectre plus avant que il dessaigne faire, qui a este le poinct que j'ay le plus suyvy pour les raisons que dessus, ayant, ce néantmoings, monstre n'estre point satisfait de sa responce, et que vous, sire, ne vous en contenteriez pour en'povoir tirer quelque chose de plus; par quoy il me sembleroit qu'il seroit, sire, très nécessaire qu'il vous plaise m'envoyer une bien ample et particulière instruction, me discourant les endroicts où ladite armée se debvra exploicter et où elle se pourra conjoindre avec la vostre, advenant l'occasion, et sera aussi très requis que ce soyt avant le temps de l'issue de l'armée, pour commander au cappitaine qui a la charge d'icelle, avant son partement, ce qu'il aura à faire en vostre faveur pour autant qu'elle sortira beaucoup plus tost que l'année passée, avecq desseings de faire autres exploictz qu'elle ne feist pour lors, ayant trouvé ce G. S. fort mauvais le peu de fruit qu'elle feist, ce qui procéda plus de la faulte de celluy qui la commandoit que de son intention, qui estoit nommément qu'elle s'employast sur quelque lieu important au dommaige de l'empereur en cas qu'il ne rendist Afrique, comme son amb' promectoit, et non à l'endroit de Tripolly, duquel il fait aussi peu de cas à présent que de rien.

« Sire, pour divertir ce grant seigneur d'aller en personne en Hongrie ceste annee, je luy ay mis en avant toutes les raisons contenues dans vostre dépesche; ce qu'il trouva d'arrivee un peu estrange, pour avoir este si vivement sollicité de vostre part à la routure de la guerre de ce couste là, et suyvant sa nature, qui est suspeçonneuse, sembloyt qu'il en prinst quelque umbre : toutesfois, après luy avoir de nouveau faict entendre les causes qui vous mouvoient luy en discourir vostre advis, et que selon les occasions que le temps presentoyt, vous procédiez à l'advertir de ce qui tournoyt au bénefice de

Venise, 10 et 15 mars 1552.

Je suis adverty que ceste s[rie] a lettres d'Ispruch, contenantz qu'il

la mutuelle amitié, il en demoura satisfait, s'ouffrant que là où les princes d'Allemagne adhéreroient à vostre voulenté et prendroient les armes contre l'emp[r], il ne se mouveroit en aucune manière à leur domaige, et que de ce il m'en bailleroit, si je voulois, une foy bien ample pour la vous envoyer et la faire veoir auxdits Allemans, sans respondre sur son allée ou non en personne audit Hongrie, autrement ainsi qu'il vous plaira veoir par sadite lettre, pour autant que en ce temps il eust nouvelles que frère Georges avoit esté tué par l'ordre de dudit roy des Romains, desseignant, comme je présuppose, veu le trouble qui doibt estre en la Transilvanie à l'occasion de la mort dudit frère Georges, d'y aller en personne. Ce que craignant, et que vous estant, sire, par adventure obligé de la parolle envers lesdits Allemans, cella ne vint à préjudice en voz affaires, je ne voulsis accepter son offre, jusques à vous en avoir donné advis. Et sera beaucoup mieulx à propoz en ce temps-là pour autant que l'on pourra clariffier son allée, de laquelle il est irrésolu, ayant ce néantmoings fait les préparatoires de toutes choses, autant ou plus grandz que il est coustumier faire quand il y va en personne, et pense que sa résolution procédera de ce que le temps produira à ceste nouvelle saison.

« Sire, j'ay fait aussi entendre au G. S. et à ses ministres le partement du prieur de Capue de vostre service, ayant enmené deux de voz gallères quant et luy, ce qui vint fort bien à propoz, d'autant que peu de jours après il y eut adviz que ledit prieur de Capue avoit pris quatre ou cinq nefzes, entre lesquelles il y en avoit aucunes avec plusieurs personnes et marchandises de ses pays; ce que j'eusse eu beaucoup d'affaire d'excuser et qui luy eust peu engendrer quelque suspicion, sans l'advis qu'il vous pleut m'en faire donner, n'ayant pas au demeurant faict grand estime de son allée, mesmement pour estre de la relligion de Malthe, comme il estoit bien adverty, et que c'estoit luy qui avoit envoyé en cours, ces deux années dernières, une galère qui fit beaucoup de maulx sur ces pays, n'en faisant autre compte, puisque je l'avoys asseuré que cella n'empeschcroyt pas que vostre armée de mer ne fust bien commandée et conduicte par autre bon personnaige des vostres que vous y députeriez, autant ou plus souffisant que luy. Sire, je vous ay bien voulu aussi faire entendre comme, suyvant le prénostic que j'ay faict par cy-devant du roy d'Alger, ce G. S. le congnoissant tel que je l'ay autrefois deppainct, l'a démys dudit estat et remis à deux escus par jour pour son vivre, ayant mys en son lieu, et fait sanjaq dudit Alger, Sala-Rays, qui est personnaige d'autre sens et conduicte que n'estoit ledit roy d'Alger, et qui a toujours monstré affection à vostre service et désir d'y estre employé, de sorte que j'espère que vous, sire, recepvrez de luy autre recongnoissance que vous n'avez eue dudit roy d'Alger, et à ce qu'il continuast en la volunté que je l'ay toujours congneu, je pense luy avoir de tant aydé et secondé pour parvenir à

n'est plus de nouvelles de la venue du duc Maurice devers l'empereur, ains au contraire qu'on attend de ce costé-là une forte et royde guerre, pour à laquelle pourvoir, l'empereur ne faisoit que faire dépesches

ce point, qu'il s'en tient grandement redevable et oblige à vous : lequel sçait bien aussy combien vivement j'ay pourchassé luy faire tumber en main quelque nombre de gallères. Mais il n'y a eu ordre pour ceste heure, et s'en partira pour entrer en possession de son estat au temps du partement de l'armée de mer, et pour monstrer combien il désire se maintenir en vostre grâce et faveur, il a requis le G. S. tres instamment le vous recommander, comme il fait par sa lettre, ne voulant aussi oublier, sire, vous dire de plus, comme Drogut-Rays, qui avoit esté fait sanjacques de Rodes au lieu dudit Sala-Rays, a esté de nouveau confirmé au sanjacquat de Lepantho, avec quarante gallères armees pour y devoir toujours demeurer pour l'advenir de tous temps, lequel estant sy près de la Pouille, et autres pays de l'empereur, et ayant la volunté de se revancher, se peult croyre qu'il ne lairra guaires en repoz ses voisins. Sire, par mes dernières lettres, je vous suppliay voulloir commander qu'il me feust payé deux quartiers de gallaires, à ce que j'eusse moyen les entretenir, et a ce que je puisse satisfaire à ceulx qui m'ont fourny pour l'entretenement d'icelles cest yver, pour suyvre à ce temps nouveau, en l'estat qu'il est requis qu'elles soyent, les occasions de vostre service. Je vous prie aussi vouloir commander que le payement de mes estatz me soyt avance, à ce que j'aye plus de moyen m'entretenir à la suyte de l'armee et autres endroictz ou il sera nécessaire. D'Andrinople, ce 20 janvier 1552. »

A la suite de la dépêche se trouve une note que Ribier a amalgamée dans le corps de la lettre, et qui vient ici à part avec ce titre :

Ce qui me semble debvoir estre mis dans la lettre que le roy escripra au grant seigneur pour responce de la sienne, oultre ce qui sera advisé.

« Puisque son haultesse n'a trouvé bon séparer de ses forces de mer le nombre de galleres que son amb^{r} luy avoit propose pour se joindre avecq les siennes, ledit seigneur s'en veult bien conformer à sa volunté, combien que il ne vueille faillir à luy dire qu'en cella se pert une occasion si grande et importante de travailler le commun ennemy et faire entreprinses dignes de mémoire, que peult-estre ne se représentera jamais pareille, pour les moyens que sa maj^{té} a à présent; mais puisque la volunté de son haultesse est d'envoyer toute sadite armée sur l'ennemy, sa maj^{té} désireroit sçavoir résoluement si ce sera en compaignie de la sienne ou non, à ce qu'il luy puisse en ce cas correspondre à temps, sans laisser passer l'occasion, et que pour luy parler en amy, il ne voyt pas que sadite haultesse doibve craindre que ses pays maritimes soient assailliz dudit ennemy, ne qu'il doibve habandonner tous ses pays pour aller faire une entreprinse si mal fondée, sans se vouloir perdre à son escient, voyant les forces maritimes de sadite haultesse estre si fortes et puissantes, ny que cella doibve empes-



voyantz les troubles qui estoient en Allemaigne, sans luy vouloir parler plus clairement. Et oultre avoit envoyé recbercher ceulx d'Auguste de luy faire quelque prest et secours de deniers, qui luy en avoient faict refuz; et y en a qui disent que les Foucres[1] mesmes, qui ne luy ont jamais failly, commencent fort à faire les rétifs; qui seroient de bonnes nouvelles, si elles estoient véritables. Du costé de Hungrie les affaires du roy des Romains ne se y portent guères bien, pour ce que la royne douairière, mère du jeune roy de Transsilvanye, monstre estre fort malcontente de la mort du frère George, comme celluy qui luy estoit seul garant et caution de toutes les promesses qui luy ont esté faictes en la despouillant de son royaume, et qui luy donnoit espérance de les luy faire maintenir : à raison de quoy se dict qu'elle a envoyé devers le roy des Romains deux personnaiges le requérir de luy envoyer les charges et informations par lesquelles il prétend justiffier les imputations dudit frère George, affin qu'elle face connoistre de la vérité du faict, et que s'il a esté si meschant qu'on le dict, qu'il mérite non seulement la mort, telle qu'il l'a receue, mais punition honteuse, et que sa mémoire soyt à jamais nottée et condempnée aprez son décès. Mais qu'au contraire se trouvant innocent, elle vou-

Germanie estre plus avant encheminé, affin de non retirer les princes d'icelle de la conjonction qu'ils ont traicte avec la France, selon que le roy de France leur a offert et fait procurer par son ambassadeur Aramont. Par ce ledict sieur roy nostre frere aura trop meilleur moyen de povoir entretenir les forches qu'il prepare pour celle part de deçà, quant ce ne seroit que pour la deffense de ses propres pays, et mectre en quelque umbre les ennemis. » Et il ajoute ailleurs, au sujet de l'accord traite avec les princes, « que ne s'achevant l'accord, il faudra appeler Dieu en nostre aide, et qu'il face de son costel ce qu'il pourra contre les Turcs, et nous du nostre contre les rebelles, lesquels, comme il entend très bien, sont aussi le siens, et autant dangereulx pour luy et s succession, ses royaulmes et pays, q peult estre ledict Turcq » (*Corresponde des Kaisers Karl V*, t. III, p. 137.) De Th mentionne, d'après Sleidan, une lettre Charles-Quint aux états de l'empire, é à propos du contenu des lettres d'Ara interceptées : « Penes me habeo Aram Gallici legati commentarios Byzantii s tos, et ad regem per Costam centuri quemdam missos, qui societatis cum T in christiani nominis principem init nam fidem faciunt. » (Thuan. l. X, p

[1] Probablement les membres d mille Fugger, dont plusieurs éta chefs du sénat d'Augsbourg.

loit faire connoistre par tout le monde l'injustice de ceste exécution et homicide, et s'en resentir par toutes les voyes qu'il luy seroit possible. A quoy ne s'entend poinct qu'il aye esté faict d'aultre responce, sinon que, tost aprez ceste harengue, les deux ambassadeurs se sont trouvés mortz assez soubdain, l'on ne sçayt de quelle maladie; et davanteige s'entend que le peuple dudict pays de Transsilvanie commençoit fort à tumultuer et monstrer grand mescontentement à l'encontre dudit roy des Romains et ses ministres; mesmes l'on pensoit qu'ilz se rendroient au Turc. Et voylà l'utilité que aura porté à la chrestienté et à ce pauvre royaume ceste belle conqueste du Castaldo et la spoliation de la pauvre veufve et du pupil, son filz, qui sont actes de grandz zélateurs de la foy. En Hungrie on attend, ceste année, de grandz effortz du Turc, ausquels le roy des Romains se prépare de résister. Les Hungres ont pris sur les Turcz ung lieu en Hungrie nommé Segadin, près le fleuve du Tibisque, qu'on dict estre de grande importance, et dont le roy des Romains espéroit se faire un bon front contre les Turcs; et qu'ilz ont taillé à pièces M V[c] Turcz qui estoient dedans.

On a entendu que le duc Maurice a fort librement et bravement demandé à l'empereur trois choses, en luy dénunçant, à faulte de les luy accorder, qu'il luy estoit ennemy : l'une, la pleine et entière délivrance du landgrave; la secunde, qu'il ne parlast jamais de succession ne conductoire de l'empire pour son filz, qui estoit chose odieuse à l'Allemaigne; la tierce, que ses docteurs qu'il envoieroit au concille eussent veuz décisifs de pareille authorité que les prélatz et ministres du pape, dont ledit s[r] empereur est demeuré indigné et offencé. Il est vray qu'en voyant ceste confédération d'Allemaigne si grande, et le peu de provisions que l'empereur faict pour y résister, bien des gents disent qu'en l'an MV[c]XLVI le duc Maurice se préparoit par simulation tout de la sorte, et faisoit accroire aux Allemantz que ses forces estoient en leur faveur, et après, tout soubdain il les leur tourna contre et se meict du costé de l'emp[r], et qu'il y a bien à regarder qu'il n'en peust faire ainsy au roy, et que c'est chose dangereuse que la personne d'un si grand prince, avec ses forces, aban-

donne son pays et se voyse mectre en compromitz au milieu des forces d'amys peu constants d'un costé, et d'un ennemy si puissant de l'aultre. A quoy je responds que les seuretés sont telles, que ceux qui les ont acceptées s'y peuvent fyer, et que toutes les choses humaines sont subjectes à quelque mutacion, et plus les grandes que les petites. De l'affaire de Segadin n'est pas à espérer grand advantaige pour la chrestienté; car la ville, comme l'on dict, est ouverte et sans aulcune forteresse; mais celle du chasteau est grande, dont les Turcz sont patrons : de sorte que ce sera à beau jeu beau retour, car estant esdits quartiers les plus fortz, comme ils sont et l'ont bien monstré, ce sera un appast et une trappe pour y surprendre aultant de gentz que le roy des Romains y sçauroit envoyer. Les impériaulx néantmoins magniffient ceste dernière nouvelle.

MARS-MAI.

LIGUE DE LA FRANCE AVEC LES PRINCES D'ALLEMAGNE. — EXPÉDITION CONTRE NAPLES, PROPOSÉE À VENISE DE CONCERT AVEC LA FRANCE ET LA TURQUIE. — ATTAQUE DE MAURICE DE SAXE SUR INSPRUCK. — FUITE DE CHARLES-QUINT. — RECOURS À LA MÉDIATION DE FERDINAND D'AUTRICHE.

Venise, 25 et 31 mars 1552.

Lettre de M. de Selve à Henri II

Sire, l'on dict que l'empereur a envoyé au roy des Romains, pour essayer par son moyen de désunyr les princes vos confédérés, et spécialement le duc Maurice, voulant faire sondit frère et le roy de Bohême, son filz, instrument de plusieurs practiques et négotiations entre les Allemantz, esquelles il luy semble qu'ilz sont plus aptes que luy, qui connoist n'estre guères bien voulu parmy ladite nation[1]. Les

[1] Plusieurs lettres furent echangees pendant le mois de mars 1552 entre Charles Quint et son frere, au sujet de la mission de M. de Rie aupres de Ferdinand. L'empereur, pour mieux l'engager a intervenir dans les affaires d'Allemagne, cherche a le rassurer sur la Hongrie : « La descente par terre du Turcq n'est encores incertaine, mesme à l'occasion que le sophie descend si puissamment contre ledit Turcq, dois qu'il a entendu la rompture de la tréve, et que Soltan-Mostafa, fils aisne dudit

impériaulx nient encores icy et par toute l'Italie que le duc Maurice et l'électeur de Brandebourg soient des vostres; bien confessent que vous en avés aulcuns, mais que ce sont des moindres et de ceulx qui n'ont poinct de puissance. Il s'entent que l'armée de mer du G. S. sortiroit bientôt, fort instruicte de toutes choses et beaulcoup plus que l'année passée, et que, en comprenant tout, elle monteroit au numbre de plus de deux centz voiles. L'armée de terre se faisoit aussy merveilleusement grosse et en bonne diligence, mais je n'ay peu entendre si le G. S. la doibt conduire et exploicter en personne, ou y commectre ung bassa. Nonobstant tout cela, les impériaulx se promectent une trefve avec ledit s^r^, et vont divulguant que le roy des Romains l'a desjà si bien négotiée et mitz la praticque en telz termes, qu'il ne s'en tient pas moins que asseuré toutes les foys qu'il vouldra; ce que l'empereur luy persuade qu'il face à quelques conditions que ce soyt, espérant que se faisant ladite trefve, il se pourra servir et prévaloir des forces dont son frère ne se sçauroit passer, continuant la guerre avec le Turc. Ung gentilhomme venant d'Ispruch dit avoir veu ledit s^r^ empereur si très deffaict et moribunde, que sâ chère ne

Turcq, est en armes sans commission de son père, qui le tient en suspect, doubtant que ce pouroit estre pour vouloir entreprendre l'administration de son empire, se trouvant jà ledit Mostapha en eaige et peu satisfaict de si longue attente, oultre la suspicion qu'il a de ses frères; avec ce que ledict Turc pour son indisposition se trouve empesché de venir en personne, et sy a perdu la correspondance du moyne, sur laquelle aulcuns dient que Rostan-Bassa faisoit grand fondement. Et le roy nostre frère doit considérer que où le danger est le plus éminant, là doit-on en premier lieu accélérer le remède, actendu que la fin qu'ils treuvent, de couronner le roy de France empereur ou roy des Romains, luy touche autant comme à nous. »

Ferdinand, dans l'instruction datée de Presbourg qu'il donne au même sieur de Rie, retournant vers son frère, répond que « pour estre les nécessitez si extrêmes des deux coustelz, il faut faire l'ung et point obmectre l'aultre, et en ce du Turcq avoir regard. Encores que seulement il praticquast et envoyast les deux Valacques et ung peu de Tartres sur la Hongrie, ce seroit tousjours plus de cent mille chevaulx, lesquels seulz seroient pour luy donner des affaires plus qu'il ne pouroit comporter, etc. Et quant à moyenner par sa maj^té^ royale les affaires vers lesdits ducs Maurice et duc Albert; elle offre y employer sa personne, crédit et autorité, etc. » (*Correspondenz des Kaisers Karl V,* t. III, p. 98 et 117.)

prommect pas ung jour de vie, et oultre si très mal accompaigné, que non pas ung prince mais ung seigneur ou gentilhomme de quelque peu d'estime ne le vouldroit pas estre si peu. Et ne se voioit là aulcun appareil ou semblant de provisions pour la guerre : vray est qu'on dict qu'il a faict plusieurs dépesches en divers endroictz, et envoyé çà et là de ceulx qu'il avoit autour de sa personne.

J'ay fait part à ces srs des poincts qu'il vous a pleu me faire sçavoir de la ligue que vous avez avec les Allemantz, et pour les resveiller et leur donner quelque coup d'esperon, leur fis entendre que il y avoit de grands princes, sans rien nommer, lesquelz ennuyés de la longue tyrannie de l'empereur, recherchoient d'entrer en confédération avec V. M. Il s'entend icy que l'empr se trouvant hors d'espérance de désunir les princes de la ligue et de les vaincre ou combatre par la négociation et practique, qui est le premier appareil dont il a voulu user, il s'est mictz à faire gentz et lève en Bavières jusques à xiim hommes, que le bruict est qu'il veult envoyer en Italie pour estraindre Parme et la Mirandole, luy semblant qu'estant auxdits lieux le commencement de la querelle, l'honneur sera de celluy qui en aura la victoire. Mais se tant est qu'il envoye lesdits gentz en Italie, je croyrois facilement qu'il les y deust mener luy-mesmes ou suivre de bien prez et passer en ces quartiers, de peur que demeurant en Allemaigne avec moindres forces que ses ennemys, il vînt à perdre tout à ung temps de là et de çà, comme il est à croyre qu'il feroit s'il vouloit demeurer foible en Allemaigne ; et est impossible que promptement il se y puisse faire assez fort s'il desnue de forces les quartiers de deçà. Par ainsy, je cuyderois que sa personne feust pour passer deçà avec quelques Allemantz, sentant que vous ne y avés force que pour garder voz places, et de faire garder les passaiges d'Allemaigne en Italie par le Tirol, qu'on dict estre assez estroictz et facilles à deffendre, et cependant il se fera le plus fort qu'il pourra en Italie, et s'asseurera par amour ou par force des princes qu'il pourra gaigner, luy semblant qu'il tiendra par ce moyen le passaige et la porte toujours ouverte de rentrer en Allemaigne, quand il se trouvera assez fort et ins-



truict pour en prendre le chemin. Les Turcz ont esplané la ville de Ségadin, et les affaires du roy des Romains vont fort mal en ces quartiers.

Venise, 10 avril 1552.

Lettre de M. de Selve au connétable de Montmorency.

Les gentz de guerre du marquis Albert de Brandebourg estoient autour de la ville d'Auguste, et le hérault qui l'estoit venu sommer d'entrer en la ligue estoit dedans, attendant la response que les gouverneurs, qui estoient lors pour assembler et en conseil, luy debvoient faire, et que Anthoine Foucre[1] s'estoit party et fuy d'icelle, et s'en estoit allé à Ispruch devers l'empereur. Ces s[rs] ont eu lettres de leur ambassadeur résident prez ledit empereur, du v[me] de ce moys, que la ville d'Auguste s'estoit rendue et déclarée avec voz confédérés, et que ledit marquis Albert estoit entré dedans et y avoit changé les gouverneurs et prins force artillerie. Et y en a qui disent que le duc Maurice est quand et luy, et que l'empereur, ayant eu ceste nouvelle, avoit eu l'allarme si chaulde, qu'il s'estoit résolu partir pour venir incontinent devers Trente. Le matin ilz ont eu aultres lettres de leurdict ambassadeur du vij[e], desquelles l'on n'entend encores bien les particularités, sinon qu'il semble qu'il avoit changé sa délibération, et ne partira pas si soubdain que l'on cuydoit. Mais je croy que la vraye glose sur ce texte est que la dilation du partement ne vient que de faulte de deniers et de montures. Car estant débiteur de beaulcoup à tous ses officiers, en sorte que pour vivre il leur a fallu crédict ou vendre chevaulx et hardes, ilz se trouvent ne plus ne moins endebtés à leurs hostes, et qui piz est à pied, de sorte qu'il feust party fort mal accompaigné.

Les advis d'Ispruch sur le progrez des armées de vos confédérés contiennent que l'empereur avoit desjà envoyé bonne partie de son bagaige vers Trente, et avoit mandé mons[r] d'Araz à Haalle devers ses niepces, filles de son frère, pour les faire desloger de là et leur faire prendre le mesme chemin de Trente en intention, comme l'on dict,

[1] Voir la note ci-dessus, p. 184.

de les faire passer aprez jusques à Mantoue, où l'on pense que luy-mesmes sera contrainct de venir. Il a en tout xm de gentz tumultuairement amassez; et tous ceulx qui sçavent l'estat où il est, se trouvant desnué de chefz, de soldatz et de deniers, et sain et gaillard au demeurant de sa personne, comme tout le monde sçayt, sont d'oppinion que si la victoire qu'on voit presque desjà avant que le combat, est suyvie de si prez qu'il n'aye loisir de se reconnoistre et de reprendre hallaine, il est chassé de l'Allemaigne et ne peut bien demeurer en Italie, au caz qu'il y comparoisse une armée contre luy, s'il ne veult aller circulant de place en place, ou s'enfermer en quel-c'une bien forte, et cependant veoyr perdre la pluspart du sien devant soy. Car ne se pouvant faire assez fort ne d'Espaignolz ne d'Allemantz, il ne s'adventurera jamays à tenir la campaigne avec les Italiens, joinct que le voiant à demy failly de vie et de réputation, il trouvera peu de gentz qui espoirent vivre plus que luy, qui veullent courir sa fortune, ne se faire malheureux pour luy tenir compaignie. Le prince de Salerne m'a faict dire, tant par le duc de Somme que Bernardo Tasso[1], qu'il avoit envoyé devers V. M. pour luy offrir son service et l'animer à l'entreprinse de Naples en y emploiant ses propres forces, seules ou les conjoignant avec celles de ceste république.

Venise, 26 avril 1552.

Lettres de M. de Selve à Henri II.

Sire, il y a assez long temps qu'il se disoit icy que le duc M[illegible] au-rice se debvoit aller abboucher avec le roy des Romains, ce que [illegible] je pensois debvoir estre ne plus ne moins qu'il alla à la diette d'[illegible] l'Auguste, y estant continuellement attendu, ou qu'il est venu à [illegible] la pruch devers l'empereur. Mais comme il se continue de dire que le duc Maurice estoit arrivé à Linz dès le xviie sur la paroll[illegible] du duc de Bavières, sans sauf-conduict et désarmé, n'estant q[illegible] le xviiie, j'ay estimé que cest abbouchement ne peust estre du con-

[1] Pere du poete celebre, et agent du prince de Salerne.

sentement de V. M., d'aultant que ledit duc luy avoit asseuré de prendre bien aultre chemin que celluy de Linz; et s'il s'est faict sans vostre consentement, ce ne sçauroit rien estre qui vaille, et y a matière suffisante de soupçonner. Et ce n'est pas le chemin de chasser l'empereur d'Allemaigne, ou le prendre prisonnier, comme ilz promectoient, que d'aller cherchant les occasions de perdre temps. Car l'on sçait bien que le retarder et temporiser faict pour ceulx qui sont despourveuz et désarmés, et non pas pour ceulx qui ont desjà mictz bien avant la main à la bourse et à l'espée. Et qu'ainsi soyt là où ledit empereur a esté pour tout vray jusques à faire monter et charger sa lictière pour desloger en l'instant, n'ayant ung seul homme de guerre que de sa garde et celle du duc de Saxe, l'on tient qu'il a aujourd'huy, où il est, jusques à neuf mille hommes de pied et quelque cavallerie, et qu'il s'augmente tous les jours, et luy a permictz son frère s'ayder des III^{m} Italiens que le s^{r} Sforce Palavicin a faictz pour mener en Hungrie. Par ainsy, quand mesmes les forces des Allemands le chasseroient aujourd'huy de là où il est, il viendra armé en Italye où il feust venu entièrement désarmé, qui estoit indubitablement sa ruyne. Ceste nouvelle troubla tant tout le monde par deçà, qu'on commence à doubter et mal parler publiquement de la foy que vous ont promise lesdits confédérés, et diminuer grandement l'oppinion et espérance qu'on avoit conceue de leur entreprinse. Ces s^{rs} en sont estonnez, et m'a mandé le prince de Salerne qu'il les trouva fort refroidis depuis qu'ilz ont eu cet advis. Depuis ce que dessus, on mande de Linz que le roy des Romains et le duc Maurice y estoient arrivez, et s'estoient desjà veuz, dont il n'est possible de faire plus maulvais jugement qu'on en faict par deçà; mesmes se dict que le duc Maurice a refuzé hostaige ung des filz du roy des Romains qu'il lui vouloit bailler, et qu'il est allé là sans seureté quelconque, qui me semble une simplesse si très grande qu'elle semble presque incroyable.

Par les advis qu'on mande à ces s^{rs}, le duc Maurice s'en retournoit sans avoir rien faict ne conclud avec le roy des Romains, et ledit

roy pareillement s'en retournoit à Vienne, et l'empereur s'estoit résolu venir en Italie, ayant mandé que son bagaige, qu'il avoit envoyé devant à Bressenon (*Brixen*) et à Trente, passast oultre et fust envoyé à Milan. Il est vray qu'on pensoit que sa délibération feust de venir à Mantoue, mais qu'il estoit en quelque doubte qu'on ne l'y voulsist pas recepvoir fort et avec armée, ains sa personne seulement avec sa court ordinaire, dont il estoit en grande peine; car sa délibération estoit de passer deçà avec dix mille hommes, en attendant la venue des Espaignolz et ce qu'il pourra assembler deçà.

Venise, 7 et 18 mai 1552.

Sire, sur la venue du chaoux que M. d'Aramon mandoit debvoir venir icy, ces seig[rs] disent qu'il a esté expédié à l'occasion de la prinse du cap[aine] Coste, et que M[r] d'Aramon avoit faict office tout contraire a ce que je leur en ay dict, jusques à dire au Turc et aulx siens que les advis de l'expédition dudit Coste estoient allés de ceste ville aulx ministres du roy des Romains, et plusieurs aultres choses pour animer le G. S. contre cest estat. L'on a esté icy longtemps sans nouvelles des progrès de vostre armée depuis que vous entrastes dans Metz; et, durant ce temps, estant intervenu l'abbouchement du duc Maurice avec le roy des Romains, Dieu sçayt si les impériaulx ont failly de controuver et semer de leurs belles mensonges et inventions accoustumées; disant que ledit Maurice est comme d'accord avec l'empereur, et qu'il se doibt encores retrouver, avec le roy des Ro-mains, en une diette qui se doibt faire à Possovie (*Passau*), où se conclurra du tout ledit accord.

Comme ilz publioient que le duc de Saxe estoit délivré et mon-toient en faire grande feste, j'ay demandé à ces s[rs] s'ils avoient [illegible] dite nouvelle pour vraye; et m'ayant respondu que non pas la dé-vrance effectuelle, mais que elle se traitoit et que on la tenoit com-accordée, je leur ay réplicqué que si cela estoit vray, qu'ilz tins-certainement l'empereur pour ruiné par sa propre condempnat-

et que cela et la suspension des armes, c'estoient vrays signes qu'il estoit au bout de son roolle, et que je leur laissois jugier si ledit duc, qui estoit ung des plus constantz princes qui fust uncques, n'avoit jamais fleschy pour l'adversité, se sentoit maintenant délivré, vous sçauroit pas plus de gré de sa délivrance advenue par le moyen seul de la nécessité où vous avés réduict l'empereur, qu'il ne feroit à luy qui l'a tousjours mal et rigoreusement traicté, jusques à ce qu'il void n'en pouvoir plus luy-mesme. Davantaige, que je présupposois que l'empereur debvoit avoir entendu les provisions que faisoient les enfantz dudit duc pour le venir délivrer, avec ceste belle occasion qui s'offre, et que n'ayant aultre moyen d'y résister, il a pensé qu'il valloit mieulx délivrer icelluy duc, et, par ce moyen, leur donner occasion de ne passer poinct plus oultre à se joindre aux entreprinses des aultres Allemantz, en faisant cesser, ce luy semble, par là l'intérêtz desditz enfantz, et cependent se cuydoit servir de cela, bien coloré de mensonges, pour esblouir la veue au monde et faire accroyre qu'il a faict avec ledict duc quelque grand traicté à son advantaige. L'on me vient depuis et tout maintenant de dire que les Allemantz avoient combatu et prins l'une des escluses que l'empereur faisoit garder, et que ledit s^r^ s'estoit party d'Ispruch, qui estoient bonnes nouvelles et fort à propoz, si elles se trouvoient véritables.

Ces s^rs^ viennent d'avoir nouvelles que le xxe de ce mois au soyr bien tard l'empereur deslogea sans trompette d'Ispruch, incontinent qu'il eust nouvelles que les Allemantz avoient prinz et forcé le pas de l'Escluse et marchoient vers Ispruch, et feict la nuict une traicte où il fust xij heures à cheval, et vint en ung lieu nommé Stertin (*Sterzing*), duquel il devoit partir le xxe, et s'en aller à Brunech (*Brunecken*), qui est ce semble laisser le chemin de Trente et s'en aller dans l'Histrie ou le Friul; et cela m'a faict soubdain soupçonner, se trouvant en fuitte, routte et désespoir, comme il est, que ce fust pour s'en aller embarcquer à Triest ou quelque autre lieu du roy des Romains, pour passer par mer au royaulme de Naples, faisant compte que de là il pourra, avec son armée de mer, si besoing est, se retirer en Espaigne.

Venise, 5 mai 1552.

Lettres M. de Selve connétable de ntmorency

Le duc Maurice et les princes allemantz continuant leurs miracles de faire cheminer les boyteux, font passer la carrière à l'empereur si royde, qu'il se peust bien vanter qu'il y a long temps que empereur ne feict meilleur exercice, s'il continue les traictes et journées qu'il a commencées. Les filles du roy des Romains viennent, dict-on, dans ceste ville comme le plus seur lieu où elles puissent aller. Les impériaulx afferment que la royne de Hongrie avoit faict entrer une grosse armée du costé de Piccardie, et que Martin Van Rousse estoit avec III^{m} chevaulx et grand numbre de gentz de pied bien voisins de l'armée du roy; que cela l'avoit arresté tout court, et qu'il seroit contrainct de changer tous ses desseings; que le duc Maurice escript au roy des Romains qu'il ne fauldroit poinct de se trouver à la diette de Passau, et quand et quand que le duc Jehan Frédéric de Saxe est délivré et s'en va, avec ledit roy des Romains, avec ung sien filz qui doibt espouzer une des filles dudict roy, et que, par ce moyen, et le père et le filz promectent tout plain de bons services à l'empereur, et [illegible] qu'ilz luy ont voulu bailler ostaige, dont il n'a point voulu, et infinies [illegible] telles mensonges qu'ilz controuvent pour collorer leur maulvais jeu. [illegible] Je croy bien que ledit duc de Saxe aye esté laissé avec ledit roy des [illegible] Romains, qui ne l'a peult-estre pas voulu laisser sortir de ses terres [illegible]res pour craincte de s'attirer la guerre et ung guast de sesdites terres; [illegible]; et si ses filles viennent icy, comme l'on dict, ce n'est pas le chemin [illegible] de s'aller marier au filz du duc de Saxe. On mande icy que Acmat-Ba[illegible]assa estoit party pour la Hungrie avec III^{m} janissaires et pareil numbre [illegible] de Espayez et le reste de son armée fort triumphant et en bon ordre [illegible], et le frère de Rostan-Bassa debvoit partir avec l'armée de mer le [illegible] de cedit mois. L'empereur a escript icy à ces s^{rs} que la grande i[illegible]ndulgence qu'il avoit uzée envers les siens et pour avoir voulu temp[illegible]oriser et endurer d'eux, plustost que de mectre la chrestienté en néc[illegible]essité de guerre, avoit esté cause de le mectre en la poyne où il [illegible]stoit.

Les impériaulx, par deçà, calumnient le roy d'avoir usurpé Metz pour soy après y avoir esté bénignement receu, et allèguent que l'empereur y a souvent passé et en eust peu faire aultant s'il eust voulu; à quoy je responds que le roy n'a mitz garnison dedans Metz que pour empescher que les impériaulx ne s'en saisissent et ne luy rendissent par là son entreprinse de la liberté d'Allemaigne difficile; mais qu'on verra qu'il ne cherche d'aultre fruict que l'honneur de libérateur de la Germanye, et que la fin jugera l'œuvre. L'empereur debvoit aller à Judembourg, où le roy des Romains le debvoit venir trouver après avoir parlamenté à Patavia avec le duc Maurice; et se disoit que audit Judembourg il debvoit faire la masse de ses gentz et mectre ses forces ensemble. A ouyr parler les impériaulx, il semble que leur maistre soit desjà réconcilié avec toute l'Allemaigne; et si cella estoit vray, il ne luy manqueroit point moyen d'avoir force gentz de guerre, pourveu qu'il eust escuz pour les payer. Mais quant à moy, je ne puis croyre que n'estant à grande poine pas sec l'encre du traicté que les princes allemantz ont faict avec S. M., et ayant par ce seul moyen obtenu en peu de temps une si belle victoire de leur ennemy et oppresseur de leur liberté, ilz soient si ingratz de traicter avec luy à vostre préjudice, ne si folz de se fier à ung empereur qu'ilz ont faict fuir et [redacted] tant offensé; et si des adviz que j'ay veuz aujourd'huy du Frioul sont [redacted] vrays, les affaires de l'empereur ne sont pas en aussy bons terme[redacted] que ses ministres se vantent; car ilz portent qu'il est suivy de ses e[redacted] nemys qui estoient desjà à Brunich donnantz espérance à tout [redacted] le peuple du pays de les remectre en leur ancienne liberté.

plustost querir et solliciter ladite armée, protestant devant Dieu que si inconvenient en advient a la chrestienté, ils en seront cause pour avoir négligé d'aider leurs voisins en extrême necessité. . De sorte qu'il ne s'asseure pas de moins de les avoir gagnez, m'ayant dit qu'ils avoient tres gr[redacted] soupçon que V. M. fust desjà comme[redacted] solue d'employer l'armee turquesqu[redacted] au royaume de Naples, et de s'en servir [redacted] pour cette entreprise, ce qui les faisoit alle[redacted] un peu plus retenus. » (Ribier, t. II, p. [redacted])

II.

1552-1555.

SOMMAIRE : Paix de Passau. — Marche simultanée de Charles-Quint contre la France, et de Maurice de Saxe contre les Turcs, au secours de l'Autriche. — Mouvement de Sienne pour s'affranchir de la domination de l'Espagne. — Campagne des Turcs en Transylvanie et prise de Témeswar. — Invasion de la France par l'empereur et siége de Metz. — Opérations des flottes française et turque dans la Méditerranée. — Agression combinée contre le royaume de Naples. — Désastre et retraite de l'armée impériale en Lorraine. — Nouvelle division entre les princes d'Allemagne. — Défaite d'Albert de Brandebourg par Maurice de Saxe, suivie de la mort de ce dernier. — Siége prolongé de Sienne, mise sous la protection de la France. — Conquête de la Corse tentée par les forces navales de la France et de la Turquie. — Retour de M. d'Aramon en France et mission de M. de Codignac en Turquie. — Nouveaux plans d'ambition de l'empereur par le mariage de son fils avec la reine d'Angleterre. — Reprise des hostilités entre la Perse et la Turquie. — Départ du sultan pour la guerre de Perse, suivi par M. de Codignac. — Catastrophe de la mort du prince Mustapha. — Demande faite par la France à la Porte de l'envoi d'une nouvelle flotte. — Négociations traitées avec Soliman II, à Amasie, sur les affaires de la Transylvanie et de l'Autriche, d'une part, et sur la paix de la Turquie avec la Perse, de l'autre. — Avantages et échecs partagés de Henri II et de Charles-Quint dans leurs opérations militaires aux Pays-Bas et en Italie, amenant la trêve de Vaucelles. — Abdication de Charles-Quint. — Séparation des deux branches de la maison d'Autriche par l'avénement de Philippe II, comme roi d'Espagne, et de Ferdinand d'Autriche comme empereur d'Allemagne.

La France devait éprouver le contre-coup de la guerre qu'elle était allée provoquer si loin d'elle. En troublant Charles-Quint dans les préoccupations qui le retenaient obstinément à la limite de l'Allemagne et de l'Italie, elle réussit à l'attirer sur elle-même, et elle allait le voir pour plusieurs années se transporter et s'établir en quelque sorte à sa propre frontière. C'est de là que l'empereur, habile à changer de moyens sans changer de but, devait encore, pendant toute cette période, menacer l'Europe, ouvrir à son ambition de nouvelles perspectives, et de cette ruine éclatante de ses premiers projets, faire sortir des combinaisons inattendues, dont la première condition était toujours l'abaissement ou

la conquête de la France. Ces tentatives ne demandaient pas une résistance directe moins vive de la part de la France et un concours extérieur moins pressant et moins actif de la part de la Turquie et des autres alliés qu'elle comptait encore en Italie. En effet, ce n'était pas trop de la réunion de toutes leurs forces pour soutenir cette lutte avec la fortune que Charles-Quint poursuivait si ardemment au milieu des alternatives de succès et de revers, et dans laquelle il ne devait être arrêté enfin que par sa propre lassitude et les dégoûts intérieurs de sa pensée.

IV. — SUITE DE LA GUERRE ENTRE LA FRANCE ET L'EMPIRE. — DIVERSIONS OPÉRÉES PAR LA PORTE EN ITALIE.

1552 – 1553.

Ferdinand d'Autriche se trouvait heureusement choisi pour la tâche qu'il avait prise de s'interposer comme médiateur entre l'empereur et les princes de l'Allemagne; sa position n'avait pas semblé moins compromise par les projets de son frère, et les torts qu'il avait à lui reprocher donnaient à Ferdinand toute l'autorité nécessaire pour demander à ces princes d'oublier mutuellement leurs injures. Aussi son influence amena la paix de Passau, qui allait retourner contre la France l'arme dont elle s'était servie contre Charles-Quint. Elle avait prêté aux princes protestants un secours dont le mérite s'effaçait pour eux, depuis que cette intervention dans leur querelle avait fait perdre à l'empire les possessions qui lui donnaient encore un pied et un accès jusqu'au cœur de la France. Henri II dans sa marche sur la Lorraine, ne s'était arrêté que devant Strasbourg, et, aprè avoir fait boire aux chevaux de son armée les eaux du Rhin, il avait ainsi premier touché cette limite naturelle de la France que devaient plus tard teindre ses successeurs.

Ces résultats passaient en importance les tentatives les plus heureuses François Ier contre Charles-Quint : ils étaient faits pour appeler sur la France l'effort de la guerre, lorsque l'empereur eut repris sa liberté d'action, à la des concessions faites aux protestants. Tandis que, par l'effet de ces con tions, Maurice de Saxe marchait lui-même en Hongrie contre les Turcs, Ch Quint amenait à son tour l'Allemagne à la reprise du patrimoine de l'em confondait dans les mêmes rangs catholiques et protestants, tous intéres lement à cette cause. Mais la fortune lui ménageait une disgrâce dans tance même de l'une de ces villes récemment conquises, et la longue et

la direction des chefs que la France envoyait à l'Italie, la faisait reparaître dans cette contrée comme la protectrice de ses gouvernements populaires, et comme venue pour y défendre ses dernières libertés.

La guerre de Parme s'était réduite à des escarmouches insignifiantes depuis que tout l'effort du conflit se portait ailleurs, mais elle finit par un avantage décisif pour la France en contribuant à détacher le pape de l'empereur. Sienne, dont la résistance opiniâtre s'éleva jusqu'à l'héroïsme, devait tenir en échec pendant deux ans la Toscane et l'Espagne elle-même, qui s'étaient associées pour la réduire. Elle venait d'être livrée comme une proie au vice-roi de Naples, chargé de la punir de sa rébellion; et pendant qu'il employait toutes ses forces à cette guerre, la France tentait, par une expédition concertée avec la Turquie, de l'inquiéter sur le royaume de Naples. L'année 1553 vit donc recommencer cette coopération des deux peuples, quoique la Turquie se trouvât exposée à une crise prochaine qui lui rendait difficile toute intervention extérieure. Mais la présence du baron de la Garde à Constantinople avait pour effet d'appuyer de son crédit personnel et de la vue de son escadre les démarches de l'ambassadeur. M. d'Aramon réussit encore à obtenir de la Porte l'envoi de sa flotte pour cette année : cependant, prévoyant pour l'avenir de nouvelles complications qui rendraient son influence inutile, il mit fin à son ambassade en revenant bientôt après en France.

Mais on ignorait au dehors ces difficultés, et pendant que la guerre se continuait dans les Pays-Bas et en Italie, sans arriver à un résultat définitif pour aucun parti, la flotte française, au nombre de vingt-six galères, ramenant avec elle le formidable armement naval des Turcs, montrait ainsi dans la Méditerranée une réunion de forces qui jetait la terreur dans toute l'Italie. Après avoir dirigé une attaque contre la Sicile, les flottes combinées, venues pour faire diversion au blocus de Sienne, la trouvent déjà heureusement dégagée par la victoire de Français à Montalcino, qui avait forcé les Espagnols à la retraite. Elles s'emparent alors de l'île d'Elbe, et prenant avec elles les troupes françaises commandées par M. de Termes, elles vont, sous l'impulsion de l'exilé corse Orna essayer d'enlever la Corse aux Génois. Une succession d'attaques heureuses tomber au pouvoir des Français et des Turcs leurs alliés presque toute places de la côte, Bastia, Bonifaccio, Calvi, etc. Et quoique après la pri cette dernière ville un dissentiment entre les chefs amenât la retraite de D et par suite la perte de la plupart de ces avantages, cette conquête eu d'éclat et de retentissement pour compenser le peu de succès de la Fra les Pays Bas, et l'échec qu'elle recevait à Térouanne

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE DE VENISE.

DÉPART DE LA FLOTTE TURQUE. — CONTESTATIONS ENTRE LES PRINCES ALLEMANDS AUX CONFÉRENCES DE PASSAU. — SOULÈVEMENT DE SIENNE. — PROTECTION QUE LUI ACCORDE LA FRANCE. — PRISE DE TÉMESWAR SUR LES TURCS. — ISSUE DE L'EXPÉDITION NAVALE CONTRE NAPLES. — ENVOI DE MAURICE DE SAXE AU SECOURS DE LA TRANSYLVANIE.

Venise, 8 juin 1552.

Lettres de M. de Selve à Henri II.

Sire, on mande à ces s^rs de Constantinople que, le IXe du passé, l'armée de mer estoit partye d'ung lieu appellé li Dardanelli, ce qui leur faict croyre que certains adviz, qu'ils avoient euz auparavant, que ladite armée avoit esté descouverte à Negreponte le XIIIe dudit moys, peuvent estre véritables; et si ainsi est, nous ne tarderons guères d'avoir icy nouvelles qu'elle est apparue en ces mers de deçà plus voisines, comme en la Preveza ou en la Vallonne. Les derniers adviz qu'ont ces ditz s^rs de leur amb^r près l'empereur estant à Villach, contiennent que l'empereur ne partiroit dudit lieu encores de X ou XII jours, estant délibéré d'y attendre le succez de la diette ou assemblée de Patavia, en laquelle il mect grande espérance. Le cardinal d'Auguste, qui s'en va à Rome, avoit récité en passant les provisions que l'empereur faisoit, qu'il dict estre merveilleusement grandes; il dict que le duc Jehan Frédéric de Saxe, qui est audict Villach en liberté, faict gentz pour aller recouvrer son estat, et que le duc de Brunzvich, d'un aultre costé, faict une aultre grosse trouppe, et que ledit s^r empereur, de sa part, fera une armée fort puissante comme de XX^m Allemantz et de pareil numbre d'Espaignolz et Italiens, et doibt aller au recouvrement d'Auguste et au secours de la ville d'Ulm; et que pour cest effect, dedans tout ce mois, il faict son estat d'avoir de grosses sommes de denyers d'Espaigne et du royaulme de Naples; et quant à vostre armée, qu'elle ne vous servira que pour la deffence et conservation de vostre royaume, attendu la puissance que la royne de Hungrye a dedans vostre pays ès environs de Reims, qui est telle qu'elle vous a desjà contrainct de changer voz desseings et tourner

en arryère [1]. Et portent lesdits adviz que ce nonobstant, ledit cardinal ne pouvoit pas nyer que tous lesdits préparatifz ne feussent trop tar-

[1] Le chevalier de Seure, envoyé par Henri II avec la mission de faire une nouvelle instance auprès de la Porte pour que la flotte turque fût employée à l'expédition de Naples, venait de rejoindre le roi à son camp; il était accompagné de Chesneau, qui donne ainsi les motifs de son retour en France : « M. le chevalier de Seure vint à Andrinople de la part du roy pour solliciter l'armée de mer, dont il eut fort bonne responce, qui estoit qu'elle partiroit dans le mois de juing; s'en revint à la cour, avec lequel M. d'Aramon me dépescha pour la sollicitation d'aulcunes ses affaires, mesmement pour avoir argent de sa pension et celle de ses gallères; partismes au moys de may dudict Andrenople 1552, vinsmes à Raguse et Venise, passasmes le pays des Grisons et Souisses, et trouvasmes le roy devant Damvilliers, qu'il tenoit assiegé, où arrivasmes dans le XXVIII[e] ou XXX[e] jour de nostre partement dudict Andrenople, qui ne fut que trop tost pour moy, car cinq ou six jours apres, cheminant avec le camp du roy, je fus blessé à la cuisse, au-dessus du genouil, par un Suisse, d'une vieille espée qui n'avoit point de fourreau par le bout, dont je cuyde mourir. Et en fus malade au lict plus de huict mois, en sorte qu'il fut necessaire audict ambassadeur renvoyer un autre pour poursuivre l'affaire qu'il m'avoit donné en charge. »

Henri II, à la réception de son envoyé, écrivit de son camp devant Yvoi, le 27 juin 1552, une longue lettre à M. d'Aramon, exposant les mesures qu'il a prises de son côté; il lui rend compte des affaires d'Allemagne, en réfutant des allégations ou rapportant des faits qu'il semble emprunter à plusieurs passages des lettres de M. de Selve : « Incontinent après l'arrivée du chevalier Seure, j'ay dépesché le sieur de la Garde, à présent capitaine général de mes galères, pour partir de Marseille et s'en aller droit vers la coste de Naples trouver l'armée de mer du G. S. qu'à mon advis il y trouvera arrivée, estant bien marry que son partement ne peut estre plus tost, mais il n'est pas possible, pour n'avoir peu sur cela prendre resolucion qu'apres avoir entendu celle dudit G. S., suivant laquelle je fais aussi assembler XVIII ou XX mille hommes de pied et II[m] chevaux, tant au Parmesan qu'autres endroits de l'Italie, pour les faire marcher par terre droit audit royaume de Naples, sous mes cousins, ledit prince de Salerne et sieur de Termes, chevalier de mon ordre, ayant eu advis, tant de Rome que de Venise, que desjà se sont souslevez les subjets dudit prince, qui a par delà telle part que vous sçavez, lesquels ont tué le capitaine de la garnison que le vice-roy avoit mis dedans la ville de Salerne. Ce qui me donne bonne espérance, veu le peu de force que l'empereur a audit royaume, et la haine que luy porte la noblesse et le peuple d'iceluy, que nous y ferons quelque chose de bon avec l'aide de ladite armée de mer dudit G. S., si tant est que le bassa, général d'icelle, se veuille accommoder à ce que vous sçaurez bien adviser, et d'autant que j'ay esté requis de la part du pape de venir à quelque paix, ou à tout le moins à une cessation d'armes, je m'y suis accordé pour deux ans, espérant par là plus aisement faire entrer la s[rie] de Venise en ligue avec moy, pour l'exé-



difz pour le moins d'ung bon mois et demy, et qu'il n'y eust grand danger que les Allemantz, souz umbre d'une diette, ne se saisissent

cution de l'entreprise dudit Naples, où elle peut beaucoup. Pour le regard de Parme, malgré l'empereur et N. S. P., j'ay dedans le milieu des terres de leur obéissance, et loin des miennes, défendu et conservé lesdites places de Parme et la Mirande, et les ay contraints de venir à composition, encore que ledit emp^r se fust vanté de laisser plustot au hazard de la fortune toute l'authorité qu'il avoit en la Germanie, et toutes ses autres affaires, que de manquer à prendre lesdites places, et que pour estre icelles le commencement de la guerre, il y vouloit faire son premier effort.

« Depuis, le duc Maurice a pris Inspruch, d'où l'emp^r s'enfuit à si grand haste que la pluspart de ses principaux meubles et de ceux de sa suite y demeurèrent, ayant pris un chemin qui tire d'un costé en Austriche et de l'autre ès terres des Vénitiens; mais je croy qu'il tiendra celuy dudit Austriche pour la crainte qu'il a d'estre en cette disgrâce mal receu en Italie, et aussy qu'il se promet avec l'aide des électeurs et aucuns autres princes de l'empire, venir à quelque accord avec ledit duc Maurice, lequel toutesfois m'a asseuré, et pareillement les autres princes, mes alliez, qu'à la diette qui se tient à Passau de présent, ledit emp^r ne gagnera non plus qu'il a fait à celle de Lints, deux jours après laquelle tenue, combien que luy et ses ministres se vantassent partout qu'il tenoit ledit duc en sa manche, il fit les exploits susdicts, dequoy ledit emp^r a pensé mourir de dépit et ennuy, et se trouve si débile et mal de sa personne, qu'il n'est possible de plus, n'estant guère mieux de la bourse : toutesfois il fait ce qu'il peut pour assembler ses gens, ayant fait mettre en liberté le duc Frédéric de Saxe et accordé le mariage de son fils aisné avec l'une des filles du roy des Romains. Davantage, son amb^r à Venise a dit à la seig^rie que jamais il ne pardonneroit audit duc Maurice, et si sa vie ne duroit assez pour le pouvoir chastier, il chargeroit son fils de ce faire par son testament et ordonnance de dernière volonté, qui n'est pas pour venir à guères bon accord avec luy. Quant à moy, estant près de Spire sur le Rhin, voyant ledit empereur ainsi chassé, et mesdits alliez au-dessus de leur entreprise, sçachant que la reyne de Hongrie avoit assemblé une grosse armée pour leur aller courre sus, et empescher le parachèvement de leurs desseins, je retournay droit à elle, suivant ce que portoit le traité que j'ay eu avec iceux princes. »

Le roi rapporte successivement ses entreprises sur Damvilliers, Stenay, Yvoi et autres places : il interprète ensuite à son avantage, et comme faite d'accord avec luy, la marche des princes allemands sur les Pays-Bas, qui devait être expliquée dans ce sens à la Porte : « Les princes, mes alliez, après avoir pourveu à la seureté du pas de l'Escluze et de la haute Allemagne, iront assaillir les Pays-Bas, tant pour estre plus près des leurs pour les favoriser, et de moy pour en avoir secours, s'ils en ont besoin, que pource qu'ils ne sçauroient en lieu qui soit faire plus de dommage audit emp^r, lequel, comme je m'attends, sera d'autre costé bien empesché de résister à l'armée que le G. S. a envoyé à la Transilvanie, et voyant le désir que ledit G. S. a, que je moyenne envers le roy de

de la voye de Salisbourg pour coupper chemin à l'empereur de se saulver en Allemaigne, ayantz veu qu'ilz ne le pouvoient suivre par la voye de Brunich et de Villach, à cause de la difficulté des chemins

Pologne qu'il ne vueille entreprendre de nuire à ladite entreprise, qui ne tend qu'au bien du jeune roy de ladite Transilvanie, je ne manqueray pas d'en escrire une lettre au roy de Pologne par un gentilhomme que j'envoyrai expressément devers luy, et de façon qu'il ne connoistra point que cela vienne d'autre que de moy, qui seray très aise en gratifiant en cela audit G. S., comme je désire faire en toute autre chose qui sera en mon pouvoir, d'aider audit jeune roy à recouvrer son royaume, qui est œuvre charitable et digne du nom que je porte, et que j'ay en recommandation pour l'amitié qui a este entre le feu roy mon pere, et le sien.

« J'ay envoyé aux electeurs et princes de l'empire les lettres que le G. S. leur a escrites (*Voir cette lettre à la page 218*), par ou ils pourront voir si autre chose le fait venir avec son armee en la chrestienté, que l'ambition de l'empereur et la foy que luy et le roy des Romains, son frère, luy ont rompue durant la trefve, qui, comme j'espere, les fera demeurer plus fermes en l'observation de nostre traité, et plus mal aisez a accorder avec ledit empr. J'ay pareillement envoyé, il y a plus de quinze jours, au vice roy d'Alger par le chevalier d'Albisse, avec une galère expresse, la lettre du G. S., et luy en ay escrit une, l'advertissant par icelle, comme j'estois d'advis que plutost il demeurast audit Alger que d'aller trouver l'armee de mer dudit G. S., pour autant qu'en ce faisant il aura plus de moyen d'endommager l'empereur, veu le nombre de vaisseaulx qu'il a avec lequel, outre le grand gain qu'il pourra faire courant sus aux Espagnols, il les contraindra de ne donner secours de gens, d'argent, ny autres choses audit empr, pour ce qu'ils en auront assez à faire pour leur défense, et encore seront-ils assez empeschez d'y pouvoir résister, joint l'empeschement que de mon costé je leur donneray.

« Et afin de vous faire entierement entendre tout le fruict du voyage que j'ay fait depuis que je suis joint avec mon armée, je me suis saisi des citez de Metz, Toul et Verdun, qui sont villes imperiales, riches et de l'importance que chascun sçait, lesquelles je fais fortiffier pour m'en servir doresnavant contre l'empereur, comme il a fait cy-devant contre le feu roy, mon seigneur et pére, quand il a voulu faire entreprise sur mon royaume. Et davantage je me suis asseuré de la Loraine, de manière que j'espère y estre obéy comme dedans mondit royaume, et par ce moyen auray le passage ouvert et seur pour aller jusques au Rhin, quand je voudray, soit pour secourir mes amis e[illegible] alliez en la Germanie, soit pour chasti[illegible] mes ennemis avec grandes erres sur l[illegible] Pays-Bas de l'empereur, pour a tout moins, si mieux ne puis, réduire en souveraineté ceux qui cy-devant y esté. De toutes lesquelles choses pourrez faire part au bassa, après lu[illegible] presente les lettres que je luy esc[illegible] quel, comme j'estime, prendra pl[illegible] les entendre, pour la bonne ami[illegible] telligence qui est entre le G. S [illegible] (Ribier, t. II, p. 390.)

rompre la diette, combien qu'il feust fort requis du roy des Romains d'attendre encores ung jour, et que luy-mesme ne pouvoit guères arrester là, ayant eu advertissement que les Turcz avoient prins la ville de Vesprin, entre Bude et Vienne, et tué tout ce qui estoit dedans, qui est place qu'on dict estre forte et d'importance, et qu'à Vienne estoit tumbé un grand pan de muraille, et que la ville n'estoit guères bien pourveue; de sorte qu'il estoit nécessaire que ledit roy des Romains y allast bientost, comme il vouloit faire, faisant desjà préparer les barques sur le Danube pour cest effect[1]. Et de Villacho, où est en-

[1] La correspondance de Charles-Quint, extraite des archives de Bruxelles, est tres-riche en détails et renseignements precieux sur les événements de cette année si remarquable de la vie du grand empereur, pour laquelle, au contraire, le recueil des Papiers d'état de Granvelle ne fournit presque rien. Les instructions de Charles-Quint à ses négociateurs, les sieurs de Rye, de Carondelet, d'Andelot, etc., datees d'Inspruch, de Villach et de Brixen, les longues et intéressantes lettres de Ferdinand d'Autriche, écrites pendant les mois de mai, de juin et de juillet, à Lintz d'abord, et ensuite à Passau, formeraient ici un commentaire presqu'à chaque ligne. Je ne puis qu'indiquer sommairement tout ce qui tient aux négociations entreprises pour détacher les princes protestants de l'alliance française et les reconcilier avec l'empereur, afin de montrer la part que prennent ces faits dans les événements de la Turquie.

Charles-Quint ecrivait aux négociateurs envoyes à son frere : « Vous direz au seig' roy que ce nous a este singulier plesir d'entendre son arrivee a Passau . . . » Mais aussitôt il est choque de la presence d'un ambassadeur français a ces conférences, c'etait M. de Fresse, evêque de Bayonne, dont le discours, prononcé à cette occasion, est au tome III, p. 634 des Papiers d'état de Granvelle : « Ne voulons absolument que ny les François se meslent des négociations qui passent entre noz subjectz et nous, ny voulons traicter avec France par le moyen de ceulx de l'empire, ains tenons fin à la séparacion des Allemans et François, comme il sçait : il ne convient nullement que l'amb' demeure là, ne le doict ledit s' roy admectre à sa présence. Ny a saulf-conduyt pour se trever à la journée, estant serviteur de nostre ennemy, et que l'on congnoit sa malignité et les praticques que luy et autres ministres de so[illegible] maistre sçayvent tramer partout. »

Ferdinand rapporte les conditions i[illegible]périeuses des chefs protestants : « Hier [illegible] princes présens et depputez des ab[illegible] m'ont presente leur responce par escri[illegible] tendant à fin de leur dénommer ung [illegible] ouquel le landgrave se mettroit à plain[illegible] livrance. Craignant que les affaires n[illegible] vinssent à totalle rompture pour la [illegible] que demonstre le duc Mauritz, se [illegible] oyr qu'il vouloit partir les choses i[illegible] j'ay prins la chose sur moy et mes[illegible] et mis en avant ladite delivranc[illegible] enh[illegible] en u[illegible]



cores l'empereur, l'ambassadeur vénitien escript du xx[e] que lesdits Turcz avoient couru, depuis la prinse de Vesprin, à soixantte mille près dudit Villach, qui avoit donné ung grand estonnement à toute la court.

alternative..... Supplie V. M. qu'elle se veuille résouldre et sur les autres articles, car je vois ledict duc Mauritz se haste fort et est troublé de l'assemblée qu'il entend V. M. fait en divers coustelz, et des gens estrangiers qu'elle fait venir d'Italie, disans tous ces princes estre destituez de toute défension de V. M. »

A toutes les objections que fait l'empereur, Ferdinand réplique en opposant la situation où il se trouve par les succès des Turcs, et par les nouvelles désastreuses qui lui arrivent coup sur coup de la Hongrie: « L'ennemy héréditaire approuche de plus en plus de la chrestienté, et le Turc a dépesché Achmat-Bassa avec plus grant nombre de gens qu'auparavant; ils ont occupé le chasteau de Vesperin, assez prouchain de mon païs d'Austriche, où n'a lieu qui leur puisse faire résistance jusqu'à Vienne... Voz commis me pourront donner tesmongnaige que je me suis employé en ceste négociation avec telle ardeur que pour gaigner paradis je n'eusse sceu faire davantaige. Et considère que se mectant la Germanye en repoz, ce seroit ung grant moyen pour V. M. de faire tel exploict contre France, et par moyen de ceste paix je pourrois encoires espérer quelque chose contre le Turc, lequel se avance tousjours de plus en plus... Je vouldroie que V. M. eust esté présente, afin qu'elle eust veu le devoeir que ay fet; ors tient à ce que V. M. l'accepte ou dénie, car de fère schangement je tiens que ne le sufferont en nulle fason.... V. M. verra ce que Hamet-Bassa escript aux estats de Transilvania pour les divertir de mon obéissance, lequel passoit le Dunobe avec grande puissance de Turcs et Tartres, et perdu ledit riaulme, la reste ne se peult conserver. »

Enfin, dans sa lettre du 30 juin, Charles-Quint, tout en réfutant vivement et en détail les propositions du traité, finit par céder sur le fond des choses au prix de quelques modifications: « Combien vous protestez de non me vouloir donner conseil sur ce point, sy aperçois-je vos persuasions tendre à ce que j'accepte les articles, et sy adjoustez la descente de Achmet-Bassa; que, ensuyvant l'accord, vous pouriés estre aidé contre le Turcq; que je pouroie chastier le roy de France comme chief et aucteur de tout le mal..... Le plus grant avantaige pour nostre coustel consiste au temps pour consumer les ennemys et avoir moien d'assembler nos forces, dedans lequel temps on verra ce que le Turcq fera, si vous aurez responce de Rostan-Bassa, et la résolucion que prendra le roy de France..... » Et il écrit de sa main au sieur de Rye: « J'ay tout reveu et recorrigé, et sachez que si ce ne fust esté pour les nécessitez en quoy je vois le roy mon frère pour les affaires du Turcq, que j'eusse plus tost prins en pacience tout ce qu'il me pourroit survenir, et fusse-je sorty d'Allemaigne que de consentir; mais pour ceste cause ay bien voulu remectre audict roy, aux déclarations faictes en ma lectre, affin que conforme à icelles, s'il luy semble qu'il convient le passer, qu'il le face. » (*Correspondenz des Kaisers Karl V*, t. III, p. 223-383.)



Ce néantmoins l'on ne voyoit poinct que l'empereur en desloge encores, et sont les adviz et les jugemenz des hommes si divers, quant à son partement, qu'on ne sçauroit que vous en dire, car les ungs ont oppinion qu'il n'a attendu que la fin et résolution de la diette, et qu'à présent il viendra en Italye; aultres y en a qui disent qu'il ira plustost à Ispruch, ayant veu que les Allemantz ont abbandonné le pas de l'Escluse, duquel il se pourra resaisir et le faire fortiffier, et cependant temporiser et entretenir jusques à ce que son secours soit arryvé; lequel aulcuns sont d'oppinion qu'il attendra au mesme lieu où il se trouve, et qu'il n'en partira s'il n'en est chassé et deslogé à force, comme il a esté dudit Ispruch.

A Passau les princes allemantz, jusques au nombre d'unze, entre lesquelz est le duc Maurice, avoient résolument déclarez au roy des Romains que si l'empereur ne leur accordoit lesdits articles, tous telz qu'ilz les luy avoient envoyés escriptz en langaige allemant, qu'il ne failloit plus marchander, et qu'ilz ne vouloient nul accord avec luy; et on pensoit, à la nécessité où il se trouvoit, qu'il les accorderoit et leur passeroit condemnation pour essayer de diminuer le numbre de ses ennemys, et pour leur faire laisser les armes et les désunir et renvoyer en leurs maisons, affin qu'après qu'il sera sorty des aultres affaires qu'il a, il en puisse avoir telle raison qu'il vouldra[1]; et ce matin les impériaulx publioient icy que la paix de leur maitre et des Allemantz est faicte, et qu'ilz ont abbandonné V. M., et que la royne

L'attitude prise par Charles-Quint pendant le cours et à la suite de la négociation de Passau fut plus d'une fois sur le point de la faire rompre. Comme la ratification du traite se faisait attendre, Maurice de Saxe alla, pendant le mois de juillet, se joindre avec Albert de Brandebourg, et tous deux forcerent Augsbourg d'entrer dans la ligue protestante. Charles-Quint écrivait a ce sujet de Brixen : « Veant les termes que le duc Mauris a tenu durant ceste negociation de non vouloir resoudre sans consulter avec les confederez, me fait soubsonner que en ce a de mistère, et que peult estre pour non se avoir voulsu determiner en riens sans consulter le roy de France; considerant aussi que son allée devers Francford avec son camp, qu'il joinct avec celluy du marquis Albert et loing de l'espoir qu'il vous a donne vous aider contre le Turcq, me fait considerer qu'il doit avoir quelque chose sous le bonnet. Et commence a m'encheminer pour sortir des montaignes. » (*Correspondenz des Kaisers* Karl V, t. III, p. 372.)

Marie est retournée dedans vostre royaulme, bruslant et saccaigeant avec une beaulcoup plus puissante armée qu'elle n'avoit auparavant, et mil aultres mensonges.

CORRESPONDANCE DE TURQUIE.

MISSION D'UN ENVOYÉ DE L'EMPEREUR À LA PORTE POUR OBTENIR UNE PROLONGATION DE LA TRÊVE. — OPÉRATIONS DE LA FLOTTE TURQUE SUR LES CÔTES DU ROYAUME DE NAPLES. — ABSENCE DE LA FLOTTE FRANÇAISE. — INSUCCÈS ET RETRAITE DE L'EXPÉDITION.

A la hauteur de Terracine, 22 juillet 1552 [1].

Lettres de M. d'Aramon à Henri II.

Sire, l'armée de mer du G. S. a traversé en Italie, et, sans toucher en autre endroit, est venue au phare de Messine, où elle arriva le IIIe de ce mois, et fut la première descente sur la ville de Rège en

[1] M. d'Aramon était à peine parti avec la flotte turque qu'un nouvel agent arrivait à la Porte de la part de Charles-Quint et de Ferdinand. Il venait mettre obstacle aux préparatifs qui se faisaient contre eux par mer et par terre, et réclamer la libération de l'ambassadeur Malvezzi, toujours retenu en captivité. M. de Codignac, dans sa lettre du 25 juin 1552, en informant le roi du résultat de cette mission, indique les interprétations opposées que de part et d'autre l'on donnait aux événements de l'Allemagne :

« Sur le départ de M. l'ambassadeur, en compagnie de l'armée du G. S., le secrétaire de l'ambr du roy Ferdinand arriva en cette Porte pour traiter une trêve ou une paix perpétuelle au nom de l'empereur et dudit roy Ferdinand avec le G. S., et au cas que S. H. ne voulût que ledit ambr, lequel se trouvoit pour lors prisonnier comme il est encore à présent, eût manié tel négoce, demandoit sauf-conduit pour faire venir autre ambr à ces fins, et cependant une suspension d'armes, taschant, par un moyen ou par aultre, d'interrompre les desseins de S. H. tant par mer que par terre, mettant en avant, pour mieux venir à son point, le mauvais estat de vos affaires en Allemagne depuis la rupture de la ligue que vous aviez avec les princes d'Allemagne, lesquels vous ayant du tout abandonnez, avoient pris le party de l'empereur, disant que V. M. estoit entrée aisément en Allemagne avec l'aide et intelligence desdits princes, mais qu'il estoit bien aultant dificille d'en sortir, estans réduits en tels termes vos affaires que vous ne demandez que paix avec l'empr. Et sur le mesme temps, comme il est à croire, par la manigance des impériaulx, pour ce que ledit secrétaire venant par deçà pour manier ce que dessus, a faict son chemin par Venise, le baille des Vénisiens résidant en cette Porte donna une nouvelle que le duc Maurice s'estoit abouché à Lins avec le roy Ferdinand, qui estoit le moyen de rapatrier lesdits princes avec ledit empereur, et ledit Maurice et autres qui se peuvent dire les principaux, s'estoient pour certain aliénez de l'intelligence qu'ils avoient avec V. M., et pris le party de



la coste de Calabre, où il ne fut trouvé aucune résistance pour s'en estre fuis la pluspart des peuples et soldats qui tenoient le chasteau dudit Rége, soudain qu'ils descouvrirent l'armée : toutesfois ce peu

l'empr. Laquelle nouvelle, quelques jours apres, fut confirmee par les Raguzois; de sorte que, sans celle que l'on avoit eu de vostre ambr de Venise touchant la prospérite de vos affaires en Allemagne, ledit bassa en fût demeuré beaucoup plus fasche. Ne sçachant qu'en penser, il me demandoit ce qui m'en sembloit de ces nouvelles, desquelles il disoit que le G. S. estoit très-marry, seulement pour la crainte qu'il avoit que la tromperie dont lesdits princes avoient usé en vostre endroit ne vint à produire quelque mal à V. M. Mais je m'apperceus fort bien que ce n'estoit pas la ce qu'il vouloit dire, ains que son regret procedoit de la peur qu'ils ont toujours eue et ont encore d'une paix entre vous et l'empereur. Et pour luy respondre a son interrogatoire, je luy dis que le G. S. pouvoit demeurer en meilleure espérance; que pour le bien des affaires de S. H. et vostres, outre la gloire de vouloir rendre la liberte à la Germanie, n'estant fondée cette guerre sous autre prétexte, vous l'aviez voulu aliéner de la devotion de l'empereur, qui est le seul moyen de sa ruine. Et quand bien lesdits princes auroient este ingrats jusque là, il estoit vraisemblable que vous, sire, ou bien quelqu'un des ministres que vous avez de tous costez, eussiez plus raisonnablement donné tel advis que nul autre. Et qu'il pouvoit bien connoistre par là que tel advis n'estoit mis en avant pour autre chose que pour moyenner une feinte et simulee paix a leur ordinaire, et par tel moyen interrompre le recouvrement de la Transilvanie, et revoquer l'entreprise de l'armée de mer du G. S., de laquelle et de la correspondance que fait V. M. de son costé dépend l'entiére ruine des deux frères, de quoy ne se presenta jamais si beau moyen qu'à présent, et que la venue dudit secrétaire n'est fondee sur autre chose. Sur quoy le bassa me dit que c'estoit tant pis pour eux, n'ayant observe la foy qu'ils avoient promise à un prince si grand qui a bien le moyen de s'en ressentir. Et pour ce que ledit secrétaire alloit journellement par les rues semant beaucoup de mauvaises paroles pour diminuer vostre grandeur à l'endroit d'un chascun, comme il a coustume de faire, ayant une des plus mauvaises langues que l'on n'ait jamais entendu, je dis que, si bien ledit secrétaire estoit sous la garde d'un chaoux, qu'il ne laissoit pas pour cela d'espier toutes choses, pour ce que ledit chaoux ne le tenoit point serre. Et tout sur l'heure il fut commandé que ledit secretaire fust enfermé, et fust mené quand et quand par ledit chaoux dans la tour de la mer Majeur, pour l'esloigner tant plus de l'ambassadeur qui est prisonnier là où on luy fait bien purger ses peschez; et voilà comme l'on a coupe chemin et exclu totalement ledit secretaire de sa venue.

« Vous pouvez dire, sire, avoir en main un gage dudit G. S. qu'il ne bailla jamais depuis que cette amitie est commencee, dans la lettre qu'il vous envoye, de sa propre et pure volonté, sans avoir este recherchee, par laquelle S. H. vous asseure de ne faire pour l'advenir aucune



qui se trouva fut saccagé; et en après, non seulement brûlèrent lesdites ville et chasteau, mais douze ou quinze milles le long de la coste de la marine, et, sans y faire autre séjour, partit le capitaine de ladite armée de mer, suivant ladite coste, en délibération de l'aller brûlant d'un bout à autre. Mais le temps contraire fut cause qu'il s'en tint un peu loin, pour n'y avoir en ladite coste ports ni lieux pour réparer ladite armée de mer, ny qui peust empescher qu'un vent de Ponant qui y régnoit ordinairement en ce temps-là, ne la fist donner à travers. Elle a touché néanmoins à deux autres endroits de ladite coste : c'est à sçavoir à l'Escallia et Pullicastro, ès quels lieux et douze ou quinze milles près le long de la marine, n'a pas moins esté fait beau feu qu'audit Rége, et estoit ledit capitaine en délibération de suivre cette exécution jusques à Naples, si je ne luy eusse remonstré

trêve ou paix avec les susnommez; m'ordonnant le bassa vous le faire entendre et voir par leurs lettres, signées de leurs propres mains et scellées en bonne forme, non pas, ce me semble, fort à l'advantage de leur honneur, lesquelles il m'a baillées pour vous en envoyer la copie, luy offrans de grands deniers s'il vouloit estre médiateur de telle paix et y employer sa faveur. »

On lit dans Ribier une version française de ces deux lettres datées du 11 et du 24 avril. L'empereur dit en effet, en terminant celle qu'il adresse au grand vizir : « Vous qui gouvernez tout en un si grand empire, si les trêves se prolongent, vous connoistrez par profit particulier que ç'aura esté par vostre moyen.... » Ferdinand se disculpe dans la sienne de la prise de possession de la Transylvanie : « Nous avons mis en nos mains la Transilvanie, non hostilement, mais avec la bonne volonté et consentement de la reyne et de tous les estats du pays. Et en avons contenté ladite reyne et son fils à leur désir, ce que nous avons fait afin que ce que l'on bailloit par chacun an de ladite Transilvanie au G. S., et à vous, fust aussi par chacun an continué pour plus ferme et constante paix et amitié estre gardée et entretenue entre luy et nous. Et parce que nostre amb[r] de par delà, Jean-Marie Malvesin, nous peut beaucoup servir à traiter ces affaires, et que c'est chose digne de la bonté et clémence de vostre empereur, de le faire délivrer et le mettre en son premier estat, attendu qu'il est hors de faute, et exempt de toute peine par le droit des gens, nous vous supplions de l'avoir pour affectueusement recommandé envers ledit G. S. » (Ribier, t. II, p. 399.) Soliman II, répondant antérieurement à une lettre de l'empereur au sujet de cette arrestation, avoit établi cette maxime étrange, et contraire même aux préceptes de l'islamisme, « que des ambassadeurs répondaient de la parole donnée par leurs maîtres, et qu'en leur qualité d'otages ils devaient en expier la violation. » (*Lettre originale de Souleïman*, aux archives de la maison I. R. d'Autriche, citée par Hammer, *Histoire de l'empire ottoman*, t. III, p. 22.)



comme la pluspart des terres qui estoient depuis ledit Pullicastro jusques à Naples appartenoient au prince de Salerne, qui s'estoit retiré en vostre service, ainsy qu'auparavant j'avois eu advis certain, et que vous seriez déplaisant qu'il touchast sur les terres de ceux qui vous estoient serviteurs. Ce qui fut cause qu'il s'en désista, et sans y toucher s'en est venu droict à Naples le xve; et comme ladite armée de mer fut à la veue dudit Naples, sortirent au devant les deux galères de Sicile qui y sont pour la garde, et vindrent jusques à tirer le canon : mais elles furent si bien rembarrées, que depuis n'ont abandonné la seureté des forteresses, encore qu'en pareil nombre celles de ladite armée de mer les soient allé rechercher. Laquelle se retirant, y prit poste ès bouches dudit Naples, près l'isle de Prochite, qui fut trouvée abandonnée, où estant arrivez, et n'ayant trouvé, sire, vostre armée de mer ny aucunes nouvelles qui soient venues ou par mer ou par terre, n'a pas moins réuscy de ce que je me doutois. C'est qu'il y auroit trop grande difficulté à l'y entretenir, attendant la venue de la vostre, si de bref elle n'y comparoissoit, ou à tout le moins quelques nouvelles qui peussent oster les chefs du soupçon dans lequel ils estoient qu'elle ne doive venir. Ce qui a esté cause qu'ils ont mis en dispute dès le IIIIe ou V^{e} jour de leur arrivée de s'en retourner, me remonstrant que n'estant comparuz vostre armée de mer, ny nouvelles de son retardement, ou advis de prince qui manifestast, sire, estre vostre partial et affectionné, ne pouvant ladite armée de mer faire descente sans trop grand danger, pour avoir le vice-roy uny toutes les forces de la Pouille et Calabre et autres lieux dudit Naples, ny avoir aussy commodité de prendre eau sans retourner XL milles en arrière à la volte de Castel-à-Mar, ne la pouvant lever à Baye ou Putzol, ny moins y faire descente, pour les forteresses qui y ont esté nouvellement faites, voyant qu'ils ne feroient qu'y consommer temps sans rien faire, et qu'outre tout cela quand ils attendroient XXV ou XXX jours, comme je les recherchois, avec toutes les incommoditez, ils se doutoient que vostredite armée de mer, sire, ne comparoistroit, mesmement que par plusieurs gens qu'ils avoient pris le long de la coste,

et autres qui sont venus pour faire rachapt d'esclaves, il n'y avoit aucune nouvelle que vostredite armée de mer deust venir, et qu'ils estoient délibérez de s'en retourner, ayant accomply ce que par le G. S. a esté commandé de venir sur le lieu se trouver avec vostre armée et employer le temps qu'ils perdoient icy à l'exécution d'autres entreprises par les chemins, en tel endroit que, dans peu de jours, ils se pourroient retirer dans les pays du G. S.

Je ne me trouvay jamais en telle peine, mesmement ayant affaire à telles gens; la nature desquels est assez connue si soupçonneuse, qu'ils prennent ombre en la moindre chose que ce soit, outre que le chef, qui n'est pas des plus pratiquez et expérimentez à la mer, se gouverne par les volontez d'autruy, voyant par ce moyen aller en fumée tout le fruict que vous pouviez attendre de ladite armée. Mais les remonstrances que je luy ay faites sur ce que portoit le commandement dudit G. S., qui est que se trouvant premier sur le lieu, il deust attendre vostre armée; et que cependant, sans perdre de temps, il exécutast tousjours sur l'ennemy ce qui se pouvoit, et qu'il n'y avoit pas plus de dix-huict ou vingt jours que ladite armée de mer estoit sortie des pays dudit G. S., de façon que la nouvelle n'en pouvoit encore estre arrivée devers vous, qui ne pouviez, sans grand danger, envoyer la vostre sans entendre premièrement que celle dudit G. S. y fust acheminée, d'autant que, comme ils sçavoient, le prince Dorie estoit retourné d'Espagne à Gennes, où aussi Antoine Dorie l'estoit allé trouver avec les galères dudit Naples; qui n'estoit pour autre fin que pour couper le chemin, et garder que vostredite armée de mer peust passer; et que quant aux nouvelles, il pouvoit considérer quel moyen l'on pouvoit avoir, estant ès pays d'ennemis, ce qui ne peut estre sans grande difficulté et danger : et, sire, quant à ceux du pays qui vous sont affectionnez, il leur estoit encore plus malaisé, veu qu'en semblable temps ceux qui gouvernent tiennent l'œil ouvert en tous les endroits et sur personnes qu'ils pensent pouvoir envoyer nouvelles et advis : joint aussi que la défense qui a esté faite par tout le royaume dudit Naples de ne parler du roy de France ny en bien ny en mal, à peine

de la vie, ainsi qu'eux-mesmes sçavoient par advis, et que le temps qu'ils avoient demeuré sur le lieu, qui n'estoit que de quatre ou cinq jours, n'estoit suffisant pour se debvoir sitost fascher : et que quant aux incommoditez, une armée de mer semblablement avoit bien moyen de s'en prévaloir, qui le voudroit mesmement rechercher, sans abandonner une entreprise et dessein si légèrement; leur monstrant encore le danger dans lequel seroit, sire, vostredite armée de mer y comparoissant après leur partement, et la vaine despense en quoy ils vous pourroient avoir mis si vous, pour les seconder, aviez dressé gens et camp par terre, comme je tenois pour certain que vous auriez fait, et que cela pourroit engendrer tel trouble en l'amitié dudit G. S. et vostre, que ceux qui avoient la charge et administration de l'armée devoient bien considérer les raisons que je leur proposois avant que de se résoudre pour retourner, sur lesquels en seroit l'imputation; mesmement qu'il ne pourroit estre que vous, sire, ne vous en plaignissiez fort audit G. S., lequel avoit mandé sadite armée de mer à vostre requeste, et pour favoriser vos affaires et entreprises, et non pour vous porter le dommage que causeroit ledit retour; et qu'il me sembloit que quand ils voudroient faire chose pour laquelle vous, sire, peuissiez demeurer satisfait, ce seroit, puisqu'ils trouvent icy la demeure inutile, d'aller plus avant aux rencontres de votredite armée de mer, jusques à la volte de Corsique, où elle se pourroit plus facilement conjoindre, et se pourroient toutes deux exploiter sur les pays de l'ennemy, et en des endroits qui ne seroient de moindre importance qu'à Naples, ou bien y revenir ensemble, si ainsi estoit advisé : et qu'allant jusque-là, ils avoient plusieurs lieux pour pouvoir donner et faire faction d'importance; ce que, sire, vous tiendriez à bien grande faveur, et connoistriez par là non seulement la bonne intention dudit G. S., mais de ceux qui ont charge de ladite armée.

Lesquelles remonstrances ont eu tant de force à l'endroit d'aucuns, et mesme de Dragut-Rays, lequel s'est monstré très prompt à vous faire bon service, qu'il n'est pas mal employé de luy avoir fait les faveurs qu'il vous a pleu, sire, luy faire par cy-devant; et m'a dit luy—



mesme, et quelques autres de telle sorte, que nonobstant toutes controverses et disputes, qu'enfin la délibération a esté prise que ladite armée de mer s'en ira droict jusques en Corsique, comme dit est, où elle attendra vingt-cinq ou vingt-six jours la vostre, laquelle ne venant, ou nouvelles qui les satisfassent de la cause du retardement, ils sont délibérez de tout point de s'en retourner sans y faire plus long séjour, ayant aussy conclu d'exécuter le long du chemin les entreprises que l'on connoistra plus à propos depuis Civita-Veche en là; et j'espère, sire, s'il est au monde possible de la faire donner sur l'Elbe et Plombin, comme lieux que je juge plus importans de ce quartier-là, en ayant mesme parlé avec ledit Dragut, qui se conforme en mon opinion pour ce faire, et croy qu'il n'y aura faute s'il ne survient quelque chose contraire; lequel party, sire, il m'a semblé devoir prendre pour le meilleur, tant pour considération des choses présentes, qu'aussy pour les enfoncer si avant, que là où vous les voudriez faire hyverner en vos ports ceste prochaine saison, l'on eust meilleur moyen d'en négocier, mettant en avant la longueur du chemin qui est au retour. Ce que je n'ay voulu pousser plus avant sans premièrement sçavoir vostre intention : combien qu'il me semble, considéré ce qui se publie de la fuite de l'empereur en Italie, et aussy si vous, sire, y aviez à exécuter aucuns desseins, qu'il seroit plus que requis de faire hiverner ladite armée de mer en vos ports : laquelle, quand elle ne serviroit que d'ombre, ce seroit pour toujours tenir le cerveau party aux ennemis, et vos amis en crainte de n'abandonner vostre amitié, de peur d'estre offensez par ladite armée de mer : joint aussy que, durant cet hyver, elle pourroit infester l'Espagne et couper chemin audit empereur de s'en prévaloir, n'y ayant là issue, selon mon jugement, que devoir qui vous importe le plus, ou les occasions susdites, ou la despense que vous pourroit causer ladite armée, qui ne se peut, selon mon jugement, mettre en comparaison, que l'utilité de sa demeure pour cet hyver ne réuscisse plus grande. Près Terracine, xxije juillet mvc lij [1].

[1] M. de Selve, par une lettre du 25 juillet, informe l'évêque de Mirepoix, ambassadeur de France à Rome, de la cause qui avait empêché le prince de Salerne de se



A la hauteur du promontoire Circello (de Circé), 30 juillet 1552.

Sire, par ma dernière je vous donnois advis comme l'armée de mer du G. S. s'acheminoit droit en Corsique, ayant conclud avec le capitaine d'icelle l'entrée de l'Elbe et Plombin : et comme en cette délibération, il s'estoit acheminé depuis Naples et venu jusqu'à l'endroit de Terracine, aux isles de Ponce (*Ponza*) pour suivre son chemin : ce qu'il fit dès le lendemain, qui fut le xxiij[e], tirant droit à Port-Hercule, suivant les plages romaines, où nous fismes tous les efforts possibles pour y arriver durant trois jours que nous fusmes en mer : mais il n'y eut jamais moyen, pour cause du temps, qui se chargea, que nous pussions joindre là, encore que nous fussions accostez de Civita-Veche à vingt-cinq ou trente milles, lequel temps pensa faire donner à travers

reunir à la flotte turque, comme de la seconder par terre dans l'entreprise contre Naples :

« J'escris en Levant au sieur de Codignac pour justifier et colorer la dilation qu'on pourroit estimer par delà avoir esté de nostre costé en la préparation des choses nécessaires pour l'entreprise de Naples. Que le roy, des l'heure qu'il a esté advisé par le chevalier de Seure de la bonne volonté et deliberacion du G. S. de vouloir employer son armée en l'entreprinse de Naples, a faict tenir toute preste la sienne de Marseille; et avoit icy envoyé en poste le prince de Salerne pour la plus courte et plus seure voye pour s'embarquer sur des gallaires des Venitiens, pour aller incontinent trouver l'armée du G. S. Ce que ledit prince s'asseuroit et se proumectoit sans aulcune difficulte qu'ilz lui accorderoient, dont il s'est trouvé déceu, car ilz luy ont refusé icel les gallaires avec une honneste deffaicte, allégantz qu'elles estoient en mer, et qu'avant qu'elles le peussent venir lever icy, il perdroit tout plein de temps, et qu'il valoit mieulx qu'il print des navires d'icy, où il n'eust sceu estre bien, ne pour la seureté ne pour la diligence; à ceste cause qu'il a esté contrainct s'en retourner en diligence embarquer à Marseille, où nostre armée est toute preste. Et quant aux forces de terre, qu'on n'a pas eu loisir de les préparer si tost, joinct que, quand l'on les auroit prestes, il seroit bien dangereux de les envoyer en ce temps en ce pays chault, où il fait trop meilleur mener armée de terre sur la fin de l'autumne et au commencement de l'hiver que maintenant. Ce que le roy, à mon adviz, ne fauldra pas de faire si l'armee de mer du G. S. le veult secunder, et qu'elle veuille demourer plus longuement ès mers de deçà qu'elle n'a accoustumé, et hyverner, en tout ou bonne partye, à la Valonne ou en quelques lieux voisins du royaume, en manyère qu'elle puisse favoriser noz dessaings. » (Affaires. Étrangères, Venise, t. IV.)

toute l'armée en ladite plage, et fusmes contrains de tourner en arrière jusques auxdites isles de Ponce, où nous avons demeuré jusques à cette heure, avant que toute ladite armée de mer se soit peu retrouver ensemble, pource que pour l'occasion dudit temps, un chacun avoit pris party qui en çà, qui en là, le mieux qu'il luy estoit possible. De façon que, pour le grand danger où elle a esté de se perdre, et le temps n'estant à propos pour suivre ce chemin, régnant icy journellement un méchant vent qui ne relasche point, voyant aussi avoir perdu huict ou dix jours de temps, et qu'avec ce qu'il mettroit à se racoustrer, et ce qu'ils demeureroient à aller d'icy là, ils ne pourroient faire séjour pour l'exécution de sadite entreprise dudit Elbe et Plombin, sans s'engager par trop en l'hyver, le capitaine et tous ceux de l'armée de mer se sont résolus et délibérez de ne passer plus oultre, mais de temporiser icy quelques jours, et puis s'en retourner.

De laquelle résolution je me suis fort estonné, mesmement pour vous avoir fait entendre le contraire par leur ordre, ainsi que le portoit ma dernière lettre : et comme aussi, sire, tesmoigneront celles que vous en escrivent à présent lesdits capitaines et Dragut-Rays, cy-encloses, lesquelles sont conformes en toutes choses à la présente. Si est-ce, sire, qu'à vous dire la vérité, cette mutation n'a procédé en partie que pour n'avoir eu, depuis qu'ils sont par deçà, aucunes nouvelles ny advis de vous par mer ny par terre, et partie aussi pour le peu d'expérience qu'a ledit capitaine ès choses de la mer, qu'il croit facilement aux persuasions d'un chacun, mesmement de ceux qui ont bonne volonté de retourner au logis, comme sont plusieurs sanjacques et autres de ladite armée de mer, plus accoustumez au repos qu'au travail de la mer. Du nombre desquels n'est pas ledit Dragut-Rays, ayant fait avec moy tout ce qu'il a pu pour interrompre cette dite dernière résolution et faire suivre la première; mais il n'y a eu moyen, et ne me reste plus qu'à trouver moyen de les entretenir icy le plus longuement qu'il me sera possible, et les faire donner à leur retour en tous les endroits que je connoistray estre à propos sur les pays de l'empereur, soit le long de la coste que nous avons suivie, ou

autre endroit. Ce que je m'efforceray de faire de tout mon pouvoir, m'asseurant bien que vous, sire, connoissant la nature de ceux que j'ay à manier, vous n'imputerez autre chose à ma faute. Et ay de plus trouvé moyen de les faire séjourner icy, à l'isle de Ponce, quelques jours, leur disant, sire, que j'avois à vous faire la présente dépesche et attendre nouvelles de Rome et parler avec quelques-uns qui vous sont affectionnez, pour voir s'il y auroit moyen d'exécuter quelque entreprise pour les entretenir plus longuement sur ces marines, où il n'est pas croyable la grande crainte que donne partout ladite armée de mer par les advis que j'en ay, tellement que jusques à ceux de Gayette, qui est une des principales forteresses du royaume de Naples, s'enfuyent; et ne puis croire que si vostre armée de mer se présentoit en ceste occasion, et le prince de Salerne par terre avec quelque nombre de gens, pour estre grandement aimé et bien voulu des peuples de çà, que tout cedit royaume de Naples ne vinst à vostre sujétion. De Gall, près le mont Sarcelly, le XXXe juillet MV^c LIJ.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE DE VENISE.

MANIFESTE DE SOLIMAN II AUX ELECTEURS D'ALLEMAGNE. — INSURRECTION DE SIENNE. — NOUVEAUX MOUVEMENTS DES PROTESTANTS. — PRISE DE TÉMESWAR PAR LES TURCS.

Venise, 11 et 28 juillet 1552.

Lettres de M. de Selve à Henri II

Sire, le prince de Salerne et moy feismes hier à la seig^rie nos p… positions en audience secrette, et pour mieulx monstrer comment v… estes convyé et contrainct de vous ayder de l'armée du G. S. à … refuz, nous feismes lire les deux doubles de lettres dudit G. S. … leur doivent bien faire penser à ce qu'ilz nous répondront[1].

[1] Soliman II, entrant avec ardeur dans les vues de la France, ne s'était pas borné a ecrire a Venise, comme on le voit ici. Il venait d'adresser aux electeurs d'Allemagne une lettre collective pour leur annoncer l'envoi de son armee par terre et de sa flotte par mer, en recapitul… griefs contre l'empereur, et en les … à se joindre avec Henri II. Cet… importante nous est fournie par … nuscrit de la bibliothèque de … dont il sera question ci-apres.

Les nouvelles de Passau portent que les practiques d'accord d'entre les princes allemants et l'empereur estoient en plus grande rompture que jamais, à cause que le duc Maurice, qui estoit retourné audit

«A voi illustri et potenti principi, signori ellettori dell' imperio et tutti gli altri principi, signori, potentati, e republice d'Allemagna, grandi et honorati nella fede cristiana, e digni d' honore, et generalmente a tutti quelli chi sono in lega, confederatione et amicitia col più grande, degno et honorato re, e principe della christianità, il re di Francia Henrico, nostro carissimo et cordialissimo amico. Per la recettione di questa presente nostra eccelsa et imperial lettera di fede et promissione intenderete come havendone la M^tà del detto re di Francia, per la amicitia ch' a con nostra altezza, fato significare pe'l suo amb^re nominato il s^or d' Aramon la legua, confederatione et amicitia che avete fata con sua M^tà per liberarvi generalmente dalle tyrannide et falsità di Carolo di Spagna, e la vera et perfeta amicitia, ch'avete contrata al presente con sua detta M^tà. Per rispetto della quale, per quello si conviene all' amicitia ch'ancor noi habiamo insieme, vogliamo per suo amore et consideratione, che siate nel medesimo grado di vera amicitia e confederatione verso di noi et inquella vi teniamo. Et perchè Carolo d'Ispagna, e Ferdinando suo fratello, procurano sempre con inganni e falsità, e malitie, ingrandirsi, pigliando dali altri signori e principi sotto spetie di bontà, i loro paesi, e signorie, non essendo mai fermi sopra la loro fede e parola della quelle sono violatori, usando ogni falsità et malitia, havendo l' anno passato con gran inganno tolto al figliuolo del re Giovanni della Transylvania il suo proprio stato, e paese, et insieme a molt' altri signori dell' Ongheria che erano confederati con loro, e seminato molte discordie, et usato molti assassinamenti tra loro, come del caso intervenuto a fratre Georgio, gubernatore della detta Transylvania, il quale scrivendoli con tanta fedeltà, a fato crudelmente morire; per la cui morte fu interrota la pacificatione di quel stato, e populo. Et essendo il predetto figliuolo del re Giovanni fig^lo del nostro suddito et feudatorio, vivendo et riposendo sotto la nostra protettione, havendo noi compassione de gli orfani, secondo che conviene alla nostra grandezza, della eccelsa et imperial gratia habbiamo mandato per terra un grandissimo e potente essercito per farle sue vendete, et per mare la nostra potente et imperiale armata; i quelli dui esserciti per mare et per terra, con l'ajuto dell' omnipotente Iddio, piglierano di loro tale vendetta, chel mancamento di fede, gli inganni, e falsità loro richiedono. Et tutti quelli che sono amici della predetta M^tà del re di Francia, sono veramente nostri amici; ne hanno da dubitare che in nissuna parte, ne per mare ne per terra, siamo per dar loro impedimento, molestia, o danno alcuno, et alli nostri capitani-generali de gli esserciti, habiamo comandato di non fare altrimente. E tanto quanto sarete in amicitia con la predetta M^tà del re di Francia, nostro amico, il che speriamo dover essere sempre mai; procedendo con lui come si richiede, essendo amici de suoi amici, e nemici de suoi nemici, dalla parte di nostra celsitudine,

Passau le 1er, ayant trouvé que l'empereur avoit réformé et corrige se... articles, s'en estoit soubdain party en poste en la plus grande cholère du munde, s'en allant trouver le marquis Albert, et que le roy des Romains, bien ennuyé et fasché d'aultre costé, s'en estoit allé en diligence à Villac pour trouver l'empereur[1]. Aulcuns disent néantmoins

voi et gli vostri paesi e signorie, suddite et libertà vostre starano sempre salvi et non offesi da noi, nè mai sentirete da gli nostri exerciti, danno o prejudicio alcuno; ma piu presto riceverete da noi et dalla nostra imperial celsitudine e grandezza molte gratie e cortesie. Avisandovi ch' il campo c' habbiamo mandato al presente in quelle parti, è ispedito per liberare dalle mani del prefato Carlo d'Ispagna et di Ferdinando il regno del detto figliuolo del rè Giovanni; e per questo potete senza dubio stare con l'animo riposato e sicuro; prestando integra fede à questa nostra imperiale lettera de fede et promissione. Et speriamo che restando dalla banda nostra sempre nella vera et perfetta amicitia co' la predetta majestà del re di Francia, nos tro amico, essendo *anis* (sic) con luy, darete gran danni, travaglie, molestie nelli paesi delli prefati mancatori di fede, e vi vendicarete sopra de loro et le loro persone con prospere et grande victorie, per le quali acquistarete grande gloria et honore per sempre. Et bisogna avertire che non prestiate fede alle loro false parole et ingani, perchè cercherano con li loro sotiti modi disturbare l'amicitia ch' avete con la prefata majestà del re di Francia. Per il che starete vigilanti, mantenandovi sempre in quella perfetta amicitia, perchè qualunque sarà in amicitia con detta majestà sarà anchor in amicitia con la nostra celsitudine, e questa nostra promissione e fede ...ete certissima. ne mai, durante l'amicitia vostra con li amici nostri, riceverete da noi in nisciuna minima cosa danno o prejudicio alcuno, et questo certissimamente et sopra la nostra fede vi promettiamo. — Datum nella nostra imperial città d' Andrinopoli, alli dice giorni della luna di maggi 1552. Abrahim-Beii, grande Aragonie de sua altezza. » (Ms. de Grenoble.)

[1] La pensée secrète de Charles-Quint se trahissait de plus en plus, et Ferdinand, de son côté, pressait toujours l'accomplissement du traité, en vue de sa situation qui empirait : « Les affaires du Turcq s'eschauffent tousjours de plus. Achmat-Bassa tient bien estroictement assiégé Temeswar. Le général Castaldo fait bien le mieulx que peult..... Oultre une lectre escripte par le bassa de Bude aux princes confédérez, j'ay recouvert les originaulx que ledict bassa escript au pape et au roy de France, toutes deux d'une mesme teneur .... Les electeurs, congnoissans les l'extresme danger où sont constituez les affaires avec le Turcq, ont tous accorde le commun denier en cas que ceste paix d'Al lemaigne eust son effet, et aultrement non Et cestuy secours du duc Mauritz et l'ex tresme reffuge en mes affaires de Hongri et sans cella luy et ses gens ne viendro contre le Turcq. » Et sur une nouvelle plus pressante communication de l'em reur, Ferdinand discute longuement d une lettre du 10 août toutes les co quences du parti qu'il semble mé « S. M. I. signiffie comme elle se

son service. Les princes allemantz noz confédérez, se voyantz maintenant déceus des longues praticques de l'empereur, ne s'endormiront plus au son de ses belles parolles, et le poursuiveront vifvement, comme on escript d'Auguste, qu'ilz ont délibéré de faire, envoyantz une partye de leurs gentz devers luy, et une aultre bande devers les gentz qu'il a levées en Allemaigne pour les deffendre et garder de passer et se unir ensemble. L'on dict qu'il avoit ordonné vendre de son domaine en Espaigne jusqu'à deux cent mille escuz, et de faire nobles deux centz maisons de marrannes, à la charge de payer pour l'ennoblissement de chascune teste cinq cents escuz, dont il cuyde tirer un grand denyer.

Venise, 26 juillet 1552.

Sire, le roy des Romains estoit arrivé à Passau le XIIIe avec le duc de Bavières et l'évesque de Salspurg, et n'y ayant point trouvé le duc Maurice, selon qu'il luy avoit promitz, luy avoit envoyé ung secrétaire exprez pour luy faire entendre la teneur des articles, telz qu'il les avoit rapportez de l'empereur; que ledit s^r roy et toute sa court avoient opinion, selon leur dire, qu'il accorderoit. Mais prou d'aultres estoient d'adviz contraire. On dict que le dessaing de l'empereur est d'essayer de passer par l'Allemaigne pour aller en Flandres, où je ne croy pas qu'il trouve le chemin fort aisé, estant mesmement très mal accompaigné et esquippé de cavallerye; si le duc Maurice et les aultres princes voz confédérez vous demeurent amys fidelles. On vient de m dire que l'empereur estant en ces lieux de montaignes, sur le chem tyrant vers Ispruch, où il estoit délibéré d'aller, s'estoit arresté t court, ayant advertissement que le duc Maurice marchoit vers Ispru ayant passé l'Écluse (*Clausen*); et que icelluy empereur avoit avec environ six mil hommes de pied gentz du pays, et environ VII o chevaulx, et attendoit à grande dévotion les gentz du marq Marignan, ce qui ne convient pas bien avec les nouvelles que ont pour certain de son arryvée à Preseno (*Brixen*) le XXe.

Ces s^rs sont advertys par lettres de Passau du XIXe, que le d

rice s'est allé joindre avec le marquis Albert devant Francfort, et que tous deux battent la ville, l'ung d'ung costé et l'aultre de l'aultre, en délibération de faire tout effort de l'emporter, et que le roy des Romains avoit voulu persuader le duc de Bavyères d'aller devers luy pour le faict de l'accord, et qu'il s'estoit excusé, n'ayant point voulu accepter ceste charge; au moyen de quoy il avoit envoyé deux commissaires et depputez pour cest effect. Davantaige que ledit sr roy avoit nouvelles que les Turcz avoient passé le Danube et que la masse s'en debvoit faire à Bude, où il y avoit desjà plus de cinquante mil chevaulx, qui faisoient de grands dommaiges. Aussy se dict que quand l'empereur aura les gentz que le marquis de Marignan luy mène, qu'il marchera droict vers l'Allemaigne, sans aultrement attendre que ceulx de Constance le viennent trouver, lesquelz on dict qu'il envoie se rendre à Ulme en intention d'unir là toutes les forces qu'il peust avoir séparées en divers endroictz de l'Allemaigne. Auquel lieu, en marchant, il les ira rencontrer avec les Italiens et Espaignolz, qu'il aura quant et soy, et que de là il prendra le chemin qu'il luy sera plus à propoz pour passer le Rhin et s'en aller en Flandres, où l'on dict qu'il a belle peur que, peu à peu, tout se perde, s'il n'y remédye de bonne heure.

Venise, 1er et 13 août 1552.

Sire, la nouvelle du mouvement du Sienne vint avant-hyer au soir à ces srs, par courrier exprez dépesché par leur ambr qui est à Rome; et depuis, affin que vostre intention dans ce négoce fust si bien connue, que l'événement, quel qu'il puisse estre, ne peust tourner à V. M. qu'à grande louange et honneur, je leur ay dit que le peuple senois avoit commencé de se remuer et prendre les armes pour le recouvrement de sa liberté par le moyen de vostre ayde et faveur, et réduictz en extrême désespoir de la misérable subjection et intollérables oppressions que l'empereur et ses ministres leur avoient mises, estoient recourus à V. M., par le moyen des ministres qu'elle a par deçà, la suppliant de les vouloir ayder au recouvrement de leur



[illegible] trop fidelles et de-
[illegible] M. avoit mandé par deça à ses ministres
[illegible] en admonestant [illegible] ces poures gentz
[illegible] entreprendre chose
[illegible] le joug de leur
[illegible] M. estoit digne d'infinies
[illegible] sa liberté.

Le duc Maurice [illegible] battoient Francfort de
[illegible] mictz en délibe-
ration en son conseil [illegible] coste d'Italie ou entrer
en Allemaigne [illegible] longuement duré; finable-
ment qu'il [illegible] droict en Allemaigne. Je ne
vay si les [illegible] de Vienne luy feroient changer d'adviz. Il se dict
que le [illegible] Jehan, vayvaude de la Transilvanye, est allé
devers le roy de Poloigne, et se juge que ce soit par conseil et insti-
gation du G. S. pour le requerir, comme son parent, de luy vouloir
estre aidant. Que les princes allemantz, vos confédérez, envoyoient
dedans Auguste viij chevaulx et dix enseignes de gentz de pied, et
que le filz de Sebastien Chartel etoit dedans, et qu'ils espéroient
qu'on y envoyeroit le conte Otto Henry pour chef, et que c'est le
duc de Brunsvich qui a esté tué devant Francfort, et non le duc de
Mikelbourg, comme l'on disoit. Au demourant, que les prélatz ecclé-
siastiques de l'Allemaigne offroient denyers à l'empereur, et que le
duc Maurice tramoit je ne sçay quoy de nouveau avec le conte Palatin
et avec aulcunes villes voisines ès quartiers où il est. Le roy des
Romains est bien avant en termes avec ces srs de leur vendre Gradisque
ou Goritzia et quelzques aultres lieux voisins de leurs confins de
Friul, ayant, à ce qu'on dict, tant d'affaires et de faulte d'argent, qu'il
n'a moyen d'y remédier que par vendre de son bien.

On a nouvelle que les Turcs ont donné à Temisfar sept assaultz
comme aulcuns disent, et aultres neuf, les plus furieux et cruel[illegible]
qu'il est possible, et que ceulx dedans avoient monstré et levé un[illegible]
bandière pour vouloir parlamenter, et de faict, après, avoient parl[illegible]



menté. De sorte que l'on juge que la place, par force ou par composition, aura esté prinse; et, si ainsi est, il n'y aura point de doubte que le roy des Romains ne perde la Transilvanye, et sy y a bien grand danger qu'il ne puisse pas bien deffendre la Hungrye, veu le peu de provisions que l'on dict qu'il y a données.

Venise, 25 août 1552.

Sire, les Turcs ont prins par force la ville de Temisfar en Transilvanye, dedans laquelle ils ont tué et taillé à pièces environ III^m hommes, qui n'est pas une petite perte, tant pour l'importance de la place que des gentz qui ont esté tués, estant les meilleurs et plus braves soldatz que eust le roy des Romains, qui les avoit mictz là-dedans, comme au plus important lieu qu'il eust à garder, et où il pensoit bien arrester longuement et faire consumer la force desdits Turcs. Et ce mesme jour, ces s^rs ont eu nouvelles de leur amb^r de Rome que l'armée de mer du Turc a prins VII gallaires du prince Dorie, où estoit le collonel Madrucio, filz du cappitaine Nicolo Madruccio, frère du cardinal de Trente, et sept cents Allemans de ceulx que ledit prince avoit intention de descharger et mectre en terre pour le secours du royaume de Naples; ce qu'il n'a sceu faire, car on tient qu'il s'en est fuy vers Gennes pour saulver le reste de ses gentz et gallaires. On advise ces s^rs que le duc Maurice estoit d'accord avec l'empereur, sans aultrement spécifier les conditions, sinon que ledit duc Maurice debvoit aller servir le roy des Romains contre les Turcs, lequel estoit après à solliciter le marquis Albert et les aultres princes, vos confédérez, de venir à pareil appoinctement. Le duc Maurice ayant voulu faire faire à ses gentz de guerre le serment qu'on dict qu'il leur faict faire à chaque monstre de mois en mois, de le bien loiaulment servir, la pluspart d'eulx s'estoient cassés et se retiroient au marquis Albert, et disoient ne vouloir poinct aller en Hungrye, où l'on dict que ledit duc a promictz d'aller servir le roy des Romains, par l'appoinctement qu'on tient qu'il a faict avec l'empereur. A raison de quoy plusieurs

estiment que c'est une paix fourrée, et que le duc et ses gentz s'entendent bien, et qu'il leur faict jouer ce roolle de ne vouloir poinct aller servir en Hungrye, faisant semblant, quant à luy, d'y voulloir aller; et cuydant par ce moyen, en vertu des proumesses dudit appoinctement, recouvrer le lantgrave, se désarmant sans aulcun danger, attendu que ses forces se réunissent à celles du marquis Albert, et que, par ce moyen, l'armée de la ligue demeure toujours aussi puissante, ou plus que jamais, au dommaige de l'empereur au cueur de l'Allemaigne. Mais sy semble-il qu'ilz ne doivent poinct tenir si longuement leurs forces inutiles, comme ilz font, s'ilz ont envye de la victoire, et qu'ilz debvroient exploicter et mectre en besoigne leursdites forces, esquelles ilz ont esté et sont encores sans doubte supérieurs à l'empereur, mais non pas en praticques et négotiations, où il les passe de beaulcoup, estant trop fin marchant pour leur boutique; n'employant le temps qu'à tyrer argent çà et là des évesques, villes et communaultés, comme s'ilz n'avoient qu'à faire la guerre aulx bourses et prendre une dernière main partout. L'empereur debvoit aller de Munick à Auguste; la ville avoit envoyé devers luy présenter toute obéissance, avec pryère touteffois de s'abstenir de faire entrer des gentz de guerre en icelle, lui faisant congratulacion de la paix faicte avec le duc Maurice; à laquelle harange on dict qu'il a respondu fort froidement, se remectant à se résouldre sur le lieu, s'il y entrera armé ou désarmé; et s'il gaigne une fois ce poinct d'estre le plus fort en ladite ville d'Auguste, il est à craindre, pendant que ses ennemys s'esloignent, recullent de luy et s'amusent à chastier je [illegible] sçay quelz particuliers par les bourses, qu'il ne reprenne telle force [illegible] recouvre tant de réputation au cueur de leur pays qu'il leur en pren[illegible] mal, comme il l'a faict d'aultre fois. Et n'en sçauroient accuser qu'eu[illegible] mesmes, car il n'est pas possible de leur mectre de plus beaulx [illegible] en la main que ceulx que V. M. leur a mictz de tous costez, [illegible]e donnant aisée victoire de leur ennemy, s'ils l'eussent voulu pre[illegible]dr[illegible] Gastaldo et ses gentz se trouvoient tellement environnez des [illegible]urcs et principallement d'ung grand nombre de cavalerie, qu'il n'av[illegible]t sceu

gantin jusques à Corfou, et de là icy; mais les pouvres gentz se sont perduz quand et ledit vaisseau.

L'empereur avoit faict monstre de ses gentz hors d'Auguste, qui ne seroient en tout que x^m^ viii^c^ hommes assez mal en ordre, et cryoient fort pour avoir leur payement. L'empereur parloit de s'aller camper et loger en campaigne, et avoit envoyé à Argentine demander le passaige pour aller trouver le marquis Albert; et y en avoit qui disoient que ledit Albert ne faisoit pas moins de semblant de son costé de vouloir venir rencontrer l'empereur et le combatre. Du duc Maurice, il ne s'en parloit aultrement sinon qu'on disoit qu'il estoit allé en son estat pour remplir et fournir ses bandes qu'il est tenu de mener en Hungrye. En quoy l'on ne voioit pas qu'il feist guères grande diligence. Le peuple d'Auguste estoit de nouveau très mal satisfaict de l'empereur, tant pource qu'il leur avoit changé leurs gouverneurs, que pource qu'il avoit faict ouvrir les esglises, et commenceoit à faire tout le rebours de ce qu'il avoit cappitulé par le traicté faict avec le duc Maurice, selon lequel l'on dict que l'Allemaigne doibt demourer en liberté quant à la religion, et vouloit lever des deniers une grosse somme. De sorte que, s'approchant les forces du marquis Albert, l'on peult conjecturer selon cela qu'il aura les ennemyz dèhors et dedans la ville, et qu'il ne fera guères seur pour luy s'arrester là. J'ay aussi esté adverty que ces s^rs^ ont adviz que les ducz de Bavières et de Wurtemberg et le conte Palatin ont faict une ligue secrette ensemble pour la deffension de leurs estatz, et que l'empereur l'ayant sceue ne l'avoit trouvée guères bonne, et en estoit en souspeçon. Les impériaulx font courir le bruict que Castaldo estoit eschappé du chasteau où il s'estoit retyré, et qu'il avoit deffaict plus de vingt mil Turcz, et que Martin Van Roz avoit donné sur la queue des gentz du marquis Albert, et qu'il en avoit taillé à pièces un grand numbre et eu une grande victoire. L'empereur se trouve fort bas d'argent et a imposé sur la ville d'Auguste iii^c^ mil florins, dont le peuple est si mal content qu'il ne s'y fye guères; et pour doubte qu'il en a, a redoublé sa garde qu'il avoit dedans la ville; et ay ouy dire

estiment que c'est une paix fourrée, et que le duc et ses gentz s'entendent bien, et qu'il leur faict jouer ce roolle de ne vouloir poinct aller servir en Hungrye, faisant semblant, quant à luy, d'y voulloir aller; et cuydant par ce moyen, en vertu des proumesses dudit appoinctement, recouvrer le lantgrave, se désarmant sans aulcun danger, attendu que ses forces se réunissent à celles du marquis Albert, et que, par ce moyen, l'armée de la ligue demeure toujours aussi puissante, ou plus que jamais, au dommaige de l'empereur au cueur de l'Allemaigne. Mais sy semble-il qu'ilz ne doivent poinct tenir si longuement leurs forces inutiles, comme ilz font, s'ilz ont envye de la victoire, et qu'ilz debvroient exploicter et mectre en besoigne leursdites forces, esquelles ilz ont esté et sont encores sans doubte supérieurs à l'empereur, mais non pas en praticques et négotiations, où il les passe de beaulcoup, estant trop fin marchant pour leur boutique; n'employant le temps qu'à tyrer argent çà et là des évesques, villes et communaultés, comme s'ilz n'avoient qu'à faire la guerre aulx bourses et prendre une dernière main partout. L'empereur debvoit aller de Munick à Auguste; la ville avoit envoyé devers luy présenter toute obéissance, avec pryère touteffois de s'abstenir de faire entrer des gentz de guerre en icelle, lui faisant congratulacion de la paix faicte avec le duc Maurice; à laquelle harange on dict qu'il a respondu fort froidement, se remectant à se résouldre sur le lieu, s'il y entrera armé ou désarmé; et s'il gaigne une fois ce poinct d'estre l[illegible] plus fort en ladite ville d'Auguste, il est à craindre, pendant que [illegible] ennemys s'esloignent, recullent de luy et s'amusent à chastier je scay quelz particuliers par les bourses, qu'il ne reprenne telle for[illegible] recouvre tant de réputation au cueur de leur pays qu'il leur en p[illegible] mal, comme il l'a faict d'aultre fois. Et n'en sçauroient accuser q[illegible] mesmes, car il n'est pas possible de leur mectre de plus beau[illegible] en la main que ceulx que V. M. leur a mictz de tous cost[illegible] donnant aisée victoire de leur ennemy, s'ils l'eussent voulu [illegible] Gastaldo et ses gentz se trouvoient tellement environnez d[illegible] et principallement d'ung grand nombre de cavalerie, qu'il n[illegible]

que cela ne soit poinct véritable, mais que l'on en faict courir le bruict tel audit Vienne, pour donner ung peu meilleur couraige aulx autres gentz de guerre dont l'on a besoing de s'ayder. Le XIXe, le roy des Romains avoit, ce dict-on, faict cryer et publier que tous gentilz-hommes courtisans, dedans la fin du mois, se trouvassent tous prestz et en ordre de sortir en campaigne avecques luy, menant les chevaulx qu'ilz sont tenuz mener à la guerre à son service, leur promectant payer douze florins pour cheval, au lieu de dix qu'il leur souloit bailler, et oultre qu'il leur donnera paye pour aultant de hommes à cheval qu'ils pourront équipper et conduire à son service, oultre ceulx qu'ilz sont tenuz; à sçavoir aulx contes, jusques à XII chevaulx, aulx chevalliers et barons, jusques à dix, et aulx aultres simples gentilz-hommes, jusques à six. J'envoye à M. d'Aramon la dépesche de V. M. par ung brigantin que je dépesche exprez à Corfou pour l'aller trouver où sera l'armée turquesque, à la Valonne ou à la Prevesa, si elle y est, ou ès environs, et le duplicata je l'envoye à Codignac, affin que, si ladite armée s'en estoit retirée en Levant, et luy pareillement, il puisse justifier au G. S. les diligences que vostre ministre a faictes de son costé pour employer ladite armée, et qu'il n'estoit possible y faire plus ne mieulx que V. M. y a faict; et là où ledit s^r^ d'Aramon ne seroit encore arrivé à la Porte, j'ay pensé qu'il ne seroit que bon que Codignac, qui y est, feust informé de vostre intention, affin que selon icelle il sçaiche comme il aura à se gouverner. Le prince Dorye partist de Gennes avec XXXVII gallaires et deux mil Allemantz dessus, pour aller devers Naples. J'ay belle peur que si vostre armée ne passe le Far, pour venir dedans ce golfe en la Poille, ou poursuivre et rencontrer l'armée turquesque, que, par faulte d'estre advertye de la venue de ladite armée impérialle, elle ne l'attende de plus près qu'il ne seroit besoing, et qu'il n'en advienne quelque inconvénient. Une fuste corsaire avoit prins auprès de Corfou ung brigantin raguzois sur lequel s'estoient embarqués ung des gentz de M. d'Aramon, nommé Le Voyer, et ung homme de lettres et de bien bon sçavoir, nommé Petrus Gillius, qui s'en cuidoient venir bien seurement sur ledit b

gantin jusques à Corfou, et de là icy; mais les pouvres gentz se sont perduz quand et ledit vaisseau.

L'empereur avoit faict monstre de ses gentz hors d'Auguste, qui ne seroient en tout que x^m^ viii^c^ hommes assez mal en ordre, et cryoient fort pour avoir leur payement. L'empereur parloit de s'aller camper et loger en campaigne, et avoit envoyé à Argentine demander le passaige pour aller trouver le marquis Albert; et y en avoit qui disoient que ledit Albert ne faisoit pas moins de semblant de son costé de vouloir venir rencontrer l'empereur et le combatre. Du duc Maurice, il ne s'en parloit aultrement sinon qu'on disoit qu'il estoit allé en son estat pour remplir et fournir ses bandes qu'il est tenu de mener en Hungrye. En quoy l'on ne voioit pas qu'il feist guères grande diligence. Le peuple d'Auguste estoit de nouveau très mal satisfaict de l'empereur, tant pource qu'il leur avoit changé leurs gouverneurs, que pource qu'il avoit faict ouvrir les esglises, et commenceoit à faire tout le rebours de ce qu'il avoit cappitulé par le traicté faict avec le duc Maurice, selon lequel l'on dict que l'Allemaigne doibt demourer en liberté quant à la religion, et vouloit lever des deniers une grosse somme. De sorte que, s'approchant les forces du marquis Albert, l'on peult conjecturer selon cela qu'il aura les ennemyz dèhors et dedans la ville, et qu'il ne fera guères seur pour luy s'arrester là. J'ay aussi esté adverty que ces s^rs^ ont adviz que les ducz de Bavières et de Wurtemberg et le conte Palatin ont faict une ligue secrette ensemble pour la deffension de leurs estatz, et que l'empereur l'ayant sceue ne l'avoit trouvée guères bonne, et en estoit en souspeçon. Les impériaulx font courir le bruict que Castaldo estoit eschappé du chasteau où il s'estoit retyré, et qu'il avoit deffaict plus de vingt mil Turcz, et que Martin Van Roz avoit donné sur la queue des gentz du marquis Albert, et qu'il en avoit taillé à pièces un grand numbre et eu une grande victoire. L'empereur se trouve fort bas d'argent et a imposé sur la ville d'Auguste iii^c^ mil florins, dont le peuple est si mal content qu'il ne s'y fye guères; et pour doubte qu'il en a, a redoublé sa garde qu'il avoit dedans la ville; et ay ouy dire

que le duc Maurice a essayé d'estre receu en la confédération deffensifve des troys princes dessusdits, et qu'ilz ne l'y ont point voulu recevoir. L'empereur est aussi mal qu'il feust jamais si Albert demeure ferme; mais il espère l'esbranler aussy bien qu'il a faict le duc Maurice, à force de belles parolles et de promesses, et, pource qu'il sçait qu'il est pouvre et grand despendeur, j'entendz qu'il luy faict proposer, par moiens indirectz et tierces personnes, de grandz biens et grandes pensions, sans y rien espargner, cognoissant bien que, s'il luy demeure ennemy, fomenté et soustenu de V. M. comme il pourra estre, c'est sa ruyne. J'ay sceu que l'armée turquesque a esté veue à Capo delle Colone, non guères loing de Cotron, le XXIIIᵉ du passé. De Vienne on escript que le bassa de Bude et le belierbey de Grèce estoient au siége de Julia, que les Turcz fortifioient Témisvar, que le sʳ Sforce Pallavicin, avec dix autres cappitains, estoient prisonniers au chasteau de Bude, et qu'on avoit envoyé à la Porte mil vᶜ Italiens prisonniers pour leur faire renyer la foy ou les faire mourir, et que audit Sforce ilz avoient faict taille pour sa rançon de XVᵐ florins, dont le roy des Romains luy en envoioit dix mil, lequel attendoit a grande dévotion les gentz du duc Maurice. Acmat-Bassa avoit envoyé au bassa de Bude vingt mil chevaulx pour faire l'entreprinse de Julia et de Javarin : de sorte que si l'hyver ne remédie aux affaires dudit pouvre roy, il se voit qu'il est en très maulvais termes.

Venise, 5 et 10 septembre 1552.

Lettre de M. de Selve au connetable de Montmorency.

Je depeschay hier homme exprez par ung brigantin à poste jusque[illegible] à la Preveza pour y aller trouver l'armée turquesque et le sʳ d'Ar[illegible]mon, s'il y est, et luy porter la dépesche du roy, que Mʳ de Mir[illegible]poix m'a envoyée pour luy faire tenir, en ayant envoyé le duplicat[illegible] Constantinople par voye de Raguze, affin qu'en l'ung ou l'aultre [illegible] droict il ne puisse faillir de la recepvoir; et ay donné charge à c[illegible] que j'ay envoyé, qui est homme fidèle et de bon entendemen[illegible] [illegible]luy ne peust trouver ledit sʳ d'Aramon, et qu'il voye qu'il soit a[illegible] s'il [illegible]é à la

par vostredite armée, par laquelle s'estoit entendu qu'elle s'en revenoit, amenant quand et soy l'armée du G. S. hyverner au port de Tolon, et que ladite frégate s'en alloit en Provence en donner l'adviz, pour y faire préparer toutes choses nécessaires pour leur venue.

L'empereur estoit deçà le Rhin à ung certain lieu distant d'Argentine envyron troys lieues, et ceulx de ladite ville lui avoient envoyé au-devant offrir passaige, pont et barques pour passer le Rhin, et toutes aultres commoditez; et qu'il attendoit deux mil chevaulx qui luy debvoient venir de la Saxoine, et pareillement d'aultre cavallerye de Clèves. De Vienne il y a lettres du ixe de ce moys que le vi^{e} le duc Maurice y estoit arryvé, et que le roy des Romains et toute sa court s'en estoient fort resjouys, et se jugeoit que ledit roy ayant eu ce secours, sortiroit en campaigne avec ledit duc Maurice, pour le moins jusques aulx confins de la Hungrye et Transsylvanie, et se préparoit pour cest effect-là où auparavant l'arryvée dudit duc Maurice il y en avoit bien peu d'apparence. Ledit s^{r} roy luy faisoit tous les honneurs qu'il pouvoit, le faisant précéder le roy de Bohême son filz. L'on m'a dict de plus que les Turcz avoient prins le chasteau de Julia, que le cappitaine qui estoit dedans promettoit de deffendre si bien, et qu'ilz estoient avec une grande puissance devant le chasteau de Jolnolc (*Szolnok*), qui est celluy que le roy des Romains a, durant la tresveavec le G. S., faict fortiffier et rendu si fort.

Les impériaulx publient icy que le prince d'Espaigne doibt passer en Italye avec xx^{m} Espaignolz et force or et argent des Indes et du Pérou. On advise de Palerme que le prieur de Capoue estant allé en course avec quatre gallaires de la religion et les siennes, et xiiii aultres voiles vers la coste de Barbarie, estoit descendu en terre; où, après avoir faict ung grand butin d'hommes prisonniers et aultres choses, se retyrant à ses vaisseaulx, avoit rencontré Morat-aga avec mil chevaulx mores et troys mil hommes à pied, qui s'en alloit aulx Gerbes pour s'en faire patron; desquelz Morez il avoit esté assailly, en sorte qu'il y avoit esté tué bien six vingtz chevaliers de la religion et mil v^{c} aultres soldatz; et entre aultres y avoit esté tué le filz du

assiégé et assailly, et qu'ilz n'ont laissé que l'isle de Comas, où ilz n'ont sceu aller, pour n'avoir barques ne batteaulx pour tel effect. On a icy nouvelle que S. M. estoit délibérée se remectre en campaigne pour aller au devant de l'empereur, qui ne trouvera pas, si Dieu plaist, le chemin si beau et aisé pour aller en Flandres ne en France, qu'il cuyde, tant pour les maulvaiz temps qui surviennent, que pour le front de forteresses bien pourveues et d'hommes qu'il trouvera à hurter de ce costé-là. Le mercredy VIIe, l'armée turquesque partist de Porto-Figan, unye avec la nostre pour s'en aller ensemble à Lepantho, où il semble qu'elles veulent attendre l'ordre et commendement qui viendra de la Porte à ladite armée turquesque de ce qu'elle aura à faire, et se juge que Drogut pourra demourer avec quelque numbre de gallaires. Je pense que Codignac n'aura pas failly de faire vive instance envers le G. S. et ses ministres, et sy aura eu le moyen d'en faire faire le commandement en temps à ladite armée turquesque, veu son séjour et arrest en ces mers de deçà.

Par le progrès des Turcz, la Hungrye devenoit toute leur, et n'y tenoit plus le roy des Romains forteresses que celle de Coman. Le duc Maurice et ses gentz, avec ceux dudit roy, alloient audit pays de Hungrye pour deffendre le peu de confins qui restoient devers Vienne. L'exprés dépesché devers le s^{r} d'Aramon, là où seroit l'armée turquesque, revint devers moy, le patron et mariniers de son brigantin n'ayant voulu passer plus outre que Raguse, sur ce qu'il y avoit près de Durazzo une fuste barbaresque de corsaires. Les impériaulx sèment que nostre armée revenoit, et que la turquesque s'en alloit à Constantinople, n'estant voulu retourner avec la nostre; mais je ne cuyde pas que le bassa soyt si téméraire et audacieux de renvoyer tout court sans rien faire nostredite armée. Ces s^{rs} m'ont accordé et ont fait bien armer et artiller en leur arsenal une de leurs meilleures barques longues pour porter les deux paquets pour MM^{rs} de la Garde et d'Aramon, là où sera nostre armée, pource que les fusts barbaresques qui sont en mer estonnent tellement les mariniers, qu'on n'en per[illegible] trouver pour passer jusqu'à Corfou. Je pense que nous aurons bient[illegible]

doit à Vienne le Castaldo, qui estoit ung grand signe que les affaires de Transsilvanie estoient comme abbandonnez et desplorez, et qu'il s'en retiroit plus pour n'y voir point de remède qu'aultrement. Les Turcz estoient toujours merveilleusement forts autour d'Agria, ne s'en voulantz partir sans l'avoir. Le roy des Romains estoit en propoz de se partir de Vienne à cause de la peste, et se retyrer en quelque lieu plus en çà devers l'Allemagne. Ce qu'ayant entendu, le duc Maurice, qui avoit esté envoyé devers Strigonia avec ses gentz, luy avoit mandé que s'il s'esloignoit, il laisseroit de son costé toute l'entreprinse et se tyreroit en arrière. J'ay veu les bonnes et promptes provisions que S. M. a faictes de tous costez pour renvoyer l'empereur avec confusion et honte, s'il entreprenoit d'entrer en pays dedans le royaulme.

Venise, 4 novembre 1552.

J'ay advis d'Auguste que les contes de Mansfeld et d'Oldembourg se mectoient en chemin pour assaillir le duché de Brunsvich, à cause de l'ayde de gentz de guerre que le duc avoit envoyé à l'empereur, et que lesdits contes debvoient marcher à la queue de l'empereur de-

mandoient. Lequel roy de Valachie a envoye un de ses gens pour tel effet vers ce seig'; et parce que je me doutay que ce fust maniement du roy Ferdinand, pour en faire la decouverte, je m'adressay à Caydar-Bassa, avec lequel on négotie cejourd'hui.

« Et en compagnie du baron de la Garde, prennant argument sur la dépesche qu'il a apportee au G. S. de vostre part, nous luy fismes entendre qu'outre l'ample discours que V. M. fait à S. H. de ce que porte le devoir de vostre réciproque amitie, vous luy donniez bien particulier advis des desseins de l'empereur et dudit Ferdinand son frere, par ou ledit seig' et ses ministres pourroient aisement descouvrir si ledit Ferdinand trampoit au maniement susdit, lequel il ne seroit que bon de supercéder jusques à l'arrivée de vostre amb', qui ne pouvoit tarder qu'un jour ou deux à venir, afin que par là j[illegible] peusse entendre le tout, et, à un besoi[illegible] faire surceoir au négoce jusques à p[illegible] grande découverte, lequel bassa me c[illegible] firma tout ce que je luy en dis, bo[illegible] de vouloir entendre en façon du [illegible] que, de leur consentement, ledit [illegible] nand puisse avoir jamais part audit ro[illegible] ny autres endroits dépendans de [illegible] me priant que si nous en déc[illegible] quelque chose, qu'on ne fist faut[illegible] en donner advis, estant les affai[illegible] gnées de conclusion, que no[illegible] bien temps de ce faire. » (Ribi[illegible] pag 407.)

Sinan-Bassa dur à l'asseurer de l'échange de son prisonnier, qu'il employe l'autorité du G. S. pour le retirer de ses mains et le mectre ez mains du baron de la Garde, dedans sa gallaire, pour faire plaisir au cardinal de Trente, son uncle. Ce sera le disposer à vous faire entendre ce qu'il veult faire pour la délivrance de M. Dandelot, vostre nepveu, s'il veult que vous luy fassiez connoistre ce que vous pouvez faire pour la délivrance du sien [1].

Venise, 1er décembre 1552[2].

Lettre de M. de Selve à Henri II.

Sire, j'ay sceu de bon lieu que ces srs, meuz des nouvelles qu'ilz avoient de la prospérité des affaires de l'empereur, tant par la desfaicte de Mr d'Aumalle que par la prinse de Hesdin et la réconcilia-

[1] Le cardinal de Trente, conseiller de l'empereur, pouvait par son crédit favoriser cet échange, qui n'était pas encore effectué à la fin de 1553, écrit Chesneau. « Le sr George Madrusse tenoit lors à Constantinople pour xviijm livres pour son frère le colonel, qui fust mis ez mains des François, et six mil pour luy; lesquelz l'on vouloit eschanger avec mons' Dandelot et monsr de Sipierre, prisonniers à Milan : l'on s'accorda quant à ce faict. » Dandelot, frère de Coligny, avait été pris dans une sortie à Parme.

[2] Ferdinand rend compte à Charles-Quint, dans une lettre écrite de Gratz, le 10 decembre 1552, de ce qui se passait en Transylvanie, ou son influence avait a lutter avec celle de la France. Le roi venait d'y envoyer M. de la Vigne, employé, comme on l'a vu, dans les affaires du Levant à la fin du dernier règne, et qui allait bientôt revenir à Constantinople comme ambassadeur. Sa mission, pour laquelle il etait adresse à la fois en Transylvanie et en Pologne, est ici complétement expliquée par Ferdinand d'Autriche : « V. M. verra, par les copies que m'envoye le général Castaldo, comme les Transalpins ont tué leur vayvoda, que le Turc y avoit mis, aussi bien que ceulx de Moldavia le leur, et que desjà ledit général leur en avoit baillé ung autre de ma main et en mon nom, qu'espère pourra avec le temps fort favoriser les affaires de ce quartier-là..... Je ne puis aussi délaisser d'advertir V. M. que la royne vefve du feu roy Jehan commence à chercher nouvelle occasion se hoster, et retirer du traicté qu'elle a faict avec moy, sur le non accomplissement du traicté en mon endroict, concernant mesme que pour la somme à elle deue de reste, je luy consegnerois en s[illegible] main la duché de Ratisbor, qui n'a tenu [illegible] moy que piéçà ne soit esté fait .... J'e[illegible] tens aussi que ceste fantasie de ladi[illegible] royne est pour remectre son filz en la Tr[illegible] silvanie, et ce par moyen du Turc et p[illegible] ticques du roy de France, lequel, ces j[illegible] passez, a eu celle part ung sien ambr, [illegible] seullement devers ladite royne vefve [illegible] aussi vers les roy et veille royne d[illegible]

et de Ferrare, pour faire entre eulx une ligue pour la deffense d'Italye. Je leur ay faict entendre que vous y entreriez toujours voluntiers et seriez de la partie, à laquelle vous avez intérest et comme prince italien qui avez estat de deçà les montz, et comme bienfaicteur et protecteur d'une république de Sienne, et d'aulcuns princes italiens[1].

entreprises et des nostres, estant ledit roy fort et puissant comme il est, et qui aussy reussira au bien du pauvre pupille le jeune roy de Transilvanie, que par vostre grande humanite il vous a pleu prendre en vostre protection, de laquelle il a grand besoin pour le recouvrement dudit royaume, et autres biens que ledit roy Ferdinand luy occupe et détient injustement. Et ne voulons différer vous prier aussy de n'y espargner vos forces sur ce renouveau, veu l'estat des affaires dudit Ferdinand et de son frere que, de nostre coste, nous tiendrons assez empesche; joint aussy l'inimitie que la noblesse dudit pays porte audit Ferdinand, et le desir qu'elle a de ravoir par vostre moyen son vray et naturel seigneur. » (Ribier, tom. II, pag. 410.)

[1] Henri II venait de profiter de la presence du baron de la Garde a Constantinople pour adresser, par lui et par M. d'Aramon, une demande formelle à Soliman II, reclamant l'envoi de sa flotte, afin d'agir au printemps sur plusieurs points de l'Italie. La lettre du roi, ecrite de Reims le 23 novembre 1552, offre au sultan de faire hiverner sa flotte a Toulon.

« Nous avons este advertis par lettres de nos amés et feaux gentilshommes ordinaires de nostre chambre les sieurs de la Garde, capitaine general de nos galeres et armee de mer, et d'Aramon, nostre ambassadeur devers vous, du bon accueil que le sieur Sinan-Bassa, vostre beglierbey de la mer, et tous les autres chefs de vostre armee ont fait, tant audit sieur de la Garde qu'aux capitaines particuliers de la nostre, à leur arrivée devers elle, accompagné de beaucoup d'honnestes offres de ports et autres commoditez pour la seureté et entretenement d'icelle durant cet hyver. Ce que nous estimons avoir esté fait par vostre ordonnance et suivant la bonne et parfaite amitié qui de longtemps est entre nous; de quoy nous n'avons voulu manquer de grandement remercier V. H., et la prier, puisque les choses sont passées si amiablement entre nos ministres, encore que le temps n'ait voulu permettre qu'ils aient fait pour nostre service ce qu'ils espéroient pouvoir faire joints ensemble, qu'elle veuille estre contente d'ordonner que vostre dite armée soit preste l'année prochaine de si bonne heure, que partant tous de concert, comme ils pourront faire, puissions tirer fruit a[illegible] dommage et ruine du commun ennem[illegible]

« De nostre coste nous ferons tenir [illegible] aux pratiques par deça pour faciliter [illegible] entreprises; et en sorte que nosdites [illegible] mees, a leur arrivee, pourront aise[illegible] prendre pied en lieu commode et [illegible] garder, qui sera autant propre pou[illegible] retraite de vos galeres et vaisseau[illegible] des nostres; et s'il estoit besoin h[illegible] es mers de deçà pour plus endo[illegible] ver[illegible] nostre dit ennemy et luy abaisse[illegible] geuil, vous pouvez asseurer qu[illegible] son [illegible] ront faute de ports commodes [illegible] ils n'a[illegible] choses, vous offrant toutes les [illegible] ny autr[illegible] commod[illegible]

Par des adviz de Spire, on entend qu'au camp de l'empereur devant Metz il se partoit tous les jours grand numbre de soldatz et pionniers fort mal contentz, n'ayant esté rien payé aux Espaignolz, et aux Italiens avoit seulement esté baillé ung escu pour homme, qui est ung payement duquel l'on juge que les Allemantz ne se sçauroient contenter; de sorte qu'il luy en debvra demourer peu, et m'a cejourd'huy dict un homme de qualité sçavoir de bon lieu que le duc d'Albe remonstrant audict empereur qu'il mourroit grand numbre d'Allemantz au siége de Metz, il avoit respondu en cholère qu'il failloit bien qu'il en mourreust d'aultres; qui pourroist estre quelque augure de prophétie pour luy-mesme, s'il veult persévérer en son obstination dudit siége.

Venise, 10, 13 et 31 décembre 1552.

Lettre de M. de Selve au connétable de Montmorency.

Ung courrier extraordinaire de Rome porte que le vice-roi de Naples, résolu à faire l'entreprinse de Sienne, a obtenu le passaige par les terres du pape, lequel s'arme pour se tenir sur ses gardes, ne se voulant fier aux promesses des impériaulx de ne rien entreprendre sur ses terres. J'ay faict part à ces s[rs] des bonnes nouvelles de Metz qu'il vous a pleu m'envoyer. Les advis de Levant portent que MM[rs] le prince de Salerne et d'Aramon y estoient arrivez, et s'entend de Hungrye que le partement du duc Maurice pour s'en retourner a

tez qui se pourront trouver en nos royaumes, et d'autant que nous estimons que ce vous sera plaisir d'entendre bien au long de l'estat de nos affaires, nous avons bien voulu vous advertir comme aucuns des princes allemans avec lesquels nous avions alliance, ingrats du secours et aide que libéralement nous leur avons fait pour les délivrer de la servitude où l'empereur les avoit réduits, se sont accordez avec luy pour nous courir sus, lorsque nous espérions estre secourus d'eux; mais ils seront contraints de se retirer à leur grande honte, et mesmement de devant la ville de Mets, qu'ils tiennent assiégée il y a desjà plus de sept semaines; et où ledit empereur s'opiniastreroit de demeurer longtemps devant, nous avons délibéré de l'aller combattre sur le temps nouveau, faisant bien nostre compte que cependant, veu la saison où nous sommes et les grandes pluies qu'il fait, son armée s'affoiblira et minera; de sorte que nous en aurons bon marché. » Le roi rapporte ensuite plusieurs détails du siége de Metz et la prise de Hesdin. (Ribier, tom. II, pag. 408.)

de ceulx du sophi, sur les confins de la Perse, et qu'il estoit bruict que le G. S. vouloit y aller en personne l'année prochaine. Mais si c'eust esté routte d'importance, Rostan-Bassa et l'aga des janissaires ne fussent retournés à Constantinople, veu qu'ils avoient esté dépeschés pour aller résister audict sophi.

Venise, 3 et 18 février 1553.

Sire, j'ay faict dernièrement remonstrance à ces s[rs] pour les induyre en une ligue défensive pour la délivrance de Sienne et la seureté de l'Italie, et s'il est vray que le prince d'Espaigne vienne par deçà avec grand numbre d'Espaignolz, ilz devront bien penser à leurs affaires. Le conseil des nobles de la ville d'Auguste, que l'empereur avoit estably, a esté changé, et la ville en a mictz suz ung aultre à sa dévotion, composé de marchantz et aultres citadins, qui n'ont aulcune dépendance dudit empereur; et oultre les six enseignes qui estoient dedans, avoit esté faict une nouvelle levée de six aultres pour la garde de ladite ville, laquelle, ensemble les aultres villes franches d'Allemaigne, avoient grand doubte de se trouver à la guerre plus avant que jamais, voyant que tous les princes d'Allemaigne estoient en armes; auquel inconvénient l'on ne voioit aulcun moïen de remédier, si ce n'estoit que le roy des Romains paciffiast ces différentz entre lesdits princes, et mesmement entre les duc Jehan Frédéric et Maurice, dont on disoit qu'il se vouloit mesler, et que pour cest effect il s'en venoit à Prague en Bohême, expressément pour moyenner quelque réconciliation entre eulx[1]; et si ainsy est, il ne fault pas que l'empereur se prome-

[1] Ferdinand, dans une lettre à son frère, le sollicite en effet de s'interposer entre ces deux princes, toujours ennemis, pour leur faire conclure un accord qui permettrait à Maurice de Saxe de revenir combattre les Turcs en Hongrie. « Demeurant ainsi en picque, comme ilz sont tous deux puissants, l'un d'eux est toujours souffisant de, avec support du roy de France ou par commotion populaire, susciter en la Ger... une émotion plus grande..... E... prompte provision est à nostre adv... talle perdition inevitable. De tant... trouvant encoires S. M. en gue... France et nous avec le Turc. ... ceste cause faisons piéçà taster ... nir paix ou tresve avec ledit T... y estoit assez enclin, veu les ...

alloit à Cyo très-content de ce qu'il avoit eu à négotier par delà. Les forces des impériaulx sur le Sénois augmentent tous les jours, et l'empereur veult jouer à bon essient ceste année le groz jeu en Italye; et, pour le faire de sa reste, il veult consentir aulx Allemantz protestantz toute la liberté qu'ilz désirent, quant au faict de la religion, et les convier à une curée en Italye, aulx despendz du pape et de l'église et des princes qui luy sont ennemys, cuydant par là extaindre le feu qui est pour s'allumer en ladite Allemaigne, et le transférer ailleurs, et par ce mesme moyen vous oster le pied que vous avez desjà par deçà. Des advis de Rome font mention que l'empereur a faict une ligue avec le duc Jehan Frédéric de Saxe, le marquis de Brandebourg, le duc de Clèves et quelques aultres, et que le roy des Romains, d'aultre costé, et le roy de Bohème son fils, et le duc Maurice, et le duc de Bavières, et quelques villes d'Allemaigne, ont faict une aultre union pour la tuition de la liberté germanicque; et qu'il y avoit de nouveau grand mécontentement entre l'emp^r et le roy de Bohème, parce qu'il faisoit venir d'Espaigne le prince son filz, en intention de le mectre en possession de la succession de l'empire; mais les affaires de l'emp^r sont en tel estat de tous costez qu'il a trop plus grand besoing de diminuer le numbre de ses ennemiz que de l'accroistre.

Venise, 12 et 17 mars 1553.

Sire, j'ay veu par voz lettres la nécessité où se trouve l'empe
par delà, et le peu de moyens qu'il a d'y assembler de longt
grandes forces. Selon les advis qu'on a icy, le duc d'Albe estoit
se partir bientost de sa court et s'en venir en Italie, et ce sembl
l'emp^r ne vueille faire grandz effectz du costé de delà, puisq
desnue de tous les chefz de guerre qu'il avoit autour de sa per
Il avoit faict par delà une merveilleuse provision de denier
royne de Hungrie, M^r d'Arraz et tous ses principaulx serviteur
avoient rien espargné, jusques à faire battre en monnoye et fon
leur vaisselle d'argent, qui est plus tost argument de sa grande

pas de grande entreprinse, et quand bien il le seroit, les loix serrent si bien le bouton aulx princes en ceste républicque, qu'ilz ne peuvent pas faire grand sault. On leur mande que l'armée turquesque seroit plus grosse qu'on ne l'avoit estimée par cy-devant, et que la femme du sophi avoit envoyé devers la sultane pour moyenner quelque composition entre le G. S. et son mary. Je suis esbahy des dilations du partement de l'armée turquesque, sur lesquelles les impériaulx ne faillent pas à braver et publier partout qu'elle ne viendra poinct; et faict l'on plusieurs discours. Car aulcuns disent que l'empereur a faict quelque présent à Rostan-Bassa, voyant qu'il ne pouvoit du tout rompre ce coup, pour faire au moins qu'il le sentist le plus tard que faire ce pourroit, et que ladite armée fust retardée; et que Rostan, voiant que son frère estoit excluz de retourner général pour commander et conduire ladite armée, n'aura esté que trop disposé de soy-mesme à user de longueur. Aultres ont oppinion que Draguth, sentant qu'il n'a pas esté trop agréable audit Rostan que son frère aye esté mictz en arrière, et qu'il aye esté ordonné chef d'icelle armée, n'en ose solliciter l'expédition. Toutes lesquelles causes ne sont pas suffisantes, ce me semble, si les ministres du roy ne veulent estre plus que molz et froidz au service de leur maistre, d'empescher l'effect et l'exécution de la bonne résolution que le G. S. a prinse en faveur des affaires de S. M., pourveu que la poursuite s'en soit faicte telle que le debvoir porte.

Mais s'il estoit permis en telle matière de deviner aulx choses qu[illegible] l'on ne scayt poinct à la vérité, et alléguer des discours fundés su[illegible] conjectures à ses maistres, je dirois que j'ay belle peur et y a dang[illegible] que la jalousie que aulcuns à l'advanture ont prinse de veoir bi[illegible] manier à aultruy ce qu'ilz ne pouvoient administrer par eulx-mesm[illegible] et estoient contraincts de commectre à aultres personnes, n'aye po[illegible] quelque préjudice aulx affaires de S. M. Car c'est une passion [illegible] peust trop en d'aulcunes personnes, et qui leur faict bien sou[illegible] faire plus ou moins que le debvoir et service de leur maistre, do[illegible] me rapporte à ce qui en est et sera; et ne veulx poinct parle[illegible]

beaucoup mieulx, au rapport de ses principaulx serviteurs, car il ne se laissoit encore veoir de personne.

Venise, 19 juin 1553.

Lettre de M. de Selve à Henri II.

Sire, le G. S. avoit eu agréable la délivrance du sangiac que le sophi avoit faict délivrer, et avoit respondu aulx ouvertures de paix que luy avoient esté faictes, que ledit sophi envoiast ses ambassadeurs, et qu'ilz seroient bien escouttés et recuillis; et de la part du roy des Romains estoit arrivé ung homme qui avoit requis trois choses, asscavoir qu'il pleust au G. S. rattiffier et confirmer la trefve de six moys que ledit roy avoit accordé avec le bassa de Bude; qu'il luy permict envoyer ambassadeurs à la Porte pour traicter de plus longue trefve et plus ample amytié, et que son ambassadeur que le G. S. avoit tenu restrainct jusques à maintenant feust délivré, lesquelles troys choses luy avoient esté accordées[1]. Que l'armée de mer seroit du numbre par

[1] M. d'Aramon, par la lettre qu'il écrit à Henri II le 26 mai 1553, en montrant la facilité avec laquelle le sultan se détachait des affaires de Transylvanie après y avoir poussé la guerre si vivement, donne à entrevoir les causes qui lui faisaient retarder la sortie de sa flotte, et qui venaient de l'appréhension où il était des mésintelligences de sa famille et de la rupture avec la Perse :

« Certains ambassadeurs de Transilvanie, qui se disoient venir de la part des gens du pais, mais à leur négociation ont assez monstré estre envoyez de la part du roy Ferdinand, ont apporté lettres de luy à ce G. S., tendant à ce qu'il pust envoyer ses amb^rs devers luy pour traiter de nouveau accord entre eux, luy offrant le tribut accoustumé pour les choses de Transilvanie : toutesfois monstroient lesdits amb^rs qu'ils avoient fait en sorte que ledit roy Ferdinand n'avoit plus moyen d'y commander pour avoir chassé les garnisons d'Allemans, et qu'ils avoient esleu entre eux un personnage pour gouverner ledit pays en l'absence du jeune roy, jusques à ce qu'il fust en aage, qui seroit [illegible] fort fidelle audit jeune roy et à S. H. Su[illegible] quoy j'ay fait entendre aux ministres d[illegible] G. S. la malice desdits amb^rs, qui venoie[illegible] comme inconnus dudit roy Ferdinand, que celuy qui estoit esleu pour gouv[illegible]neur estoit homme stipendié de t[illegible] temps dudit roy Ferdinand, lequel il a[illegible] proposé aux gens du pays pour supp[illegible]ter ledict G. S. et luy faire perdre la [illegible]modité et occasion qu'il avoit à prése[illegible] recouvrer non-seulement ladite Tr[illegible]vanie, mais le reste de la Hongrie, [illegible] estre ledit pays dépouillé de gens de [illegible] que ledit roy Ferdinand avoit tous [illegible] au secours de l'empereur, et que [illegible] porteroit un grand dommage au[illegible] à ses amis; et furent neanmoins

estoit deu a ses gentz, qu'il estoit constrainct d'accepter le party que luy faisoit Morat-Aga, gouverneur pour le G. S. en Tripoly de Barbarie, lequel luy offroit quarente payes pour ses gentz et les laisser aller vies et bagues saulves, disant ledit Espaignol qu'il y avoit mille octante soldatz dedans Affrica, et qu'il leur estoit deu XXIX payes, et avoit commission de faire pareille protestation au nom de ceulx qui sont pour l'empereur à la garde de la Goulette. Je loue Dieu de l'honorable et heureuse victoire que Dieu vous a donnée de vos ennemys sur le Senoys, car il fault ainsy appeler leur retraicte honteuse et forcée.

Le bruict de la mort de l'empereur s'espand dans plus d'ung lieu, et sçaichantz bien combien ceste oppinion de sa mort nuict et préjudicie à ses affaires, si le roy veult prendre à bon escient les armes en main, je m'esbahis, s'il est vray qu'il soyt en vye, et que le bruict de sa mort soyt faulx, pourquoy, en quelque estat de maladie qu'il soyt, ilz ne le laissent au moins veoyr de loing à quelques personnes non suspectes, qui puissent testiffier et escripre par le monde qu'il est vif. Il se dit que les affaires du marquis Albert sont bien changées en Allemaigne, et commencent à se porter fort mal, et que l'armée du duc Maurice luy a prins quelques chasteaulx et en tient assiégés d'aultres, et nomméement celluy où est prisonnier mons^gr le duc d'Aumalle. Les advis de la court du roy des Romains portent que la trefve pou[r] six moys avoit esté accordée et conclue, et que en bref debvoie[nt] partir les ambassadeurs que ledit s^r envoyoit devers le G. S.[1]

prie des deux costez. Auquel cas je jugerois que ce seroit pour la conclure avec ledit sophy; toutesfois veut-il tenir tousjours deux cordes en son arc, ayant cette volonte de demeurer en son siege, craignant que quelqu'un de ses enfants, qui sont grands, ne luy ostassent la place. Me confirmant toujours en cette oppinion que vous ne deviez avoir aucun respect a luy pour accommoder vos affaires; pour autant que pour l'advenir, ira toujours diminuant la commodite que vous esperiez avoir de luy. J'avois bien deliberé parle[r] d'autres termes; mais craignant que ce[la] leur causast quelque soupçon qui v... refroidir davantage la sortie de cette a... a quoy il ne faudroit, à mon juge[ment] grand chose pour le peu de diligen[ce] l'on y fait, je me suis resolu de par[ler] couvertement » (Ribier, tom. II, pa...

Les agents de la reine Isabelle ... fils, diriges a la Porte par le ... Mahmoud, renegat allemand d... question plus loin, eurent a lu...

terre que en nul autre liéu, et vous de faire bon et grand butin, vous priant à ceste cause sur ce croire ledit s[r] de la Garde tout ainsi que vous vouldriez faire nostre propre personne, et nous supplirons le créateur, magnificque seigneur, qu'il vous ait en sa très saincte garde. Escript à Fontainebleau, le vi[e] jour de juing MV[c]LIIJ.— HENRY; et plus bas : CLAUSSE.

Fontainebleau, 6 juin 1553

Lettre de Henri II au baron de la Garde et à M. d'Aramon.

Messieurs, j'ay receu la dépesche que vous m'avez faicte par le chev[ier] de Montclérac, qui a faict si bonne dilligence que le XXVI[e] du dernier il me veint trouver à Paris, et faiz bien mon compte que veu ce que vous m'escripvez, oultre le contenu en la lettre du G. S. que m'avez envoyée, ses galleres sont de ceste heure jà avant en mair. De quoy il est besoing, si elles ont volunté de faire chose honnorable pour ledit G. S., et dommageable à l'ennemy commun, ne faisant doubte que Dragut-Bey, qui a la charge de ses dites gallaires, ne y use de toute la dilligence qu'il pourra, sçaichant par la longue expérience qu'il a au faict de la mair, combien elle est en cela requise.

Et pour ce que, depuis la dépesche que je vous ai faicte par le capp[illegible] Cabassolle, qui est arrivé à Venize il y a jà quelques jours avec [illegible] le payement de deux quartiers pour mes gallaires et quatre moys pou[illegible]our les gens de pied, il n'a riens esté résolu sur la paciffication des affair[illegible]aires de Syenne, et désire singulièrement que vous veniez droict là où vo[illegible] vous serez secouru, tant ès portz dudit pays que de ceulx de l'Église, [illegible] de tout ce qui vous sera nécessaire pour courre suz à l'empereu[illegible]eur et ses ministres et mesmes au duc de Florence, qui de jour à autre [illegible]re fait si maulvais offices en mon endroict, qu'il n'en sçauroit estre trop [illegible]p bien chastyé. Ce que vous ferez de ma part entendre au[illegible]it Dragu[illegible]ut-Bey après luy avoir baillé les lettres que je luy ay escript[illegible]s, lesque[illegible]elles je vous envoye avec le double d'icelles pour veoir ce [illegible]qu'elles [illegible]contiennent, luy remonstrant le grand butin qu'il y pourra [illegible]aire san[illegible] y trouver guères de résistance, actendu l'assistance, aid[illegible] et fave[illegible]ar que y.

2 juillet 1553.

Lettre du cardinal de Ferrare et de M. de Terme au baron de la Garde.

Monsieur de la Garde, s'offrant la commodité de ceste frégate qui vous est dépeschée tout exprès de Port-Hercule pour s'en aller à Ostye, nous ne voulons faillir à vous donner advis de la retraite que les impériaulz ont faicte, habandonnant l'entreprise qu'ilz avoient en ce païs de Syenne et quelzques places de peu d'importance dont ilz s'estoient desjà saissiz. S'estant mis en leur effort de prandre et efforcer Montalcyno, qui est une place au meillieu de cedit païs, après l'avoir vifvement battue de plus de troys mil coups de canon, myne et sappe, et faict tout le pis qu'il leur a esté possible l'espace de deux moys et vingt ung jours entiers, ilz ont tellement proffictez qu'ilz n'en ont rapportez que une honte la plus grande dont on puisse avoir mémoire. De quoy nous sommes bien asseurez que vous en recepvrez de vostre part ung merveilleux plaisir, voyant les affaires de S. M. si heureusement prospérer comme elles font de tous costez, Dieu mercy. Nous nous sommes là-dessus réservez de XII ou XIII^{m} hommes que nous avons, environ huict ou neuf mil tant seullement qui se peuvent dire toute la fleur et eslitte de ceste Italye, lesquelz nous entretenons encores, actendant nouvelles de S. M. pour sçavoir ce qu'il vouldra que l'on face, et mesmement sur le recouvrement d'Orbatel (*Orbitello*) que les Espagnolz tiennent encores, comme ilz faisoient auparavant ladite entreprise, et pour la restitution aussi de Luzignan (*Lucignano*), dont le duc de Florence s'est saisi, combien que la place ne soit pas de deffence [1].

[1] Henri II, par une lettre écrite de Chantilly, le 8 juillet 1553, donne à MM. d'Aramon et de la Garde de nouvelles instructions sur l'emploi qu'ils devaient faire des deux flottes combinées. Il rapporte d'abord l'échec reçu à Thérouanne, et rejette la prise de cette ville sur le retard que la Turquie avait mis à lui envoyer sa flotte : « Estimant que la trêve avec le roy des Romains a esté faite et conclue selon ce que vous m'avez escrit des termes où ils en estoient d'une part et d'aûtre, je ne vous feray autre discours de ce qu'il m'en semble, ny du peu d'asseurance que l'on doit prendre à la foy et aux promesses de ces gens-là, veu ce que j'en ay par escrit sous le seing et scel du G. S., et ce qu'il a de moy en semblable. Mais, à ce que je voy, il en faut prendre ce que l'on en peut tirer sans en faire autre fondement, puisqu'ils ne sont amis que du temps et de l'argent : vous advisant

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE DE VENISE.

ÉCHEC DES FRANÇAIS À THÉROUANNE ET PRISE DE HESDIN. — RETRAITE DES IMPÉRIAUX DE SIENNE. — VICTOIRE ET MORT DE MAURICE DE SAXE. — CAMPAGNE NAVALE DES FLOTTES TURQUE ET FRANÇAISE. — ATTAQUE ET RÉDUCTION DE LA CORSE.

Venise, du 2 au 26 juillet 1553.

Lettres de M. de Selve à Henri II

Sire, les nouvelles de l'assault de Thérouenne si vaillamment repoussé par les nostres m'eussent esté de grande consolation, n'eust esté que le matin l'ambassadeur de l'empereur estoit allé donner à

que pour la longue attente que j'ay faite de ladite armée de mer, j'ay tenu en suspens plusieurs desseins et entreprises. De sorte que j'ay donné loisir à mon ennemy d'assembler ses forces, cependant que j'estois a projetter ce que j'avois à faire d'un coste et d'autre, si je pouvois estre certain et asseuré de la venue de ladite armee de mer avant que de mettre mes forces ensemble; et là-dessus ledit ennemy, grossement armé, est venu assiéger la ville de Thérouane, ou il est demeuré maistre après deux furieux assauts. »

Le secours de la Turquie devenant inutile a Naples et à Sienne, Henri II prescrit d'employer les deux flottes à une entreprise sur la Corse : « Et d'autant que j'ay esté adverty, depuis quelques jours, que les imperiaux estant au Siennois avec autres grosses forces, sous la faveur du duc de Florence, tenant assiégé Montalcino, où ils ont este pres de trois mois, sont, par un matin, delogez si soudain, que leur retraite peut se bien appeller faite de peur ou soupçon; de maniere que l'estat des Siennois est demeure en liberte sous ma protection il reste maintenant à voir comme, avec l'occasion qui se présente, l'on pourra profiter des armées que vous amenez. Et d'autant que le cardinal de Ferrare et le sieur de Termes ont toujours esté par delà à la conduite de mes affaires, au moyen de quoy ils peuvent voir et juger, mieux que nul autre, des entreprises que l'on peut exécuter de ce costelà, je leur ay fait dresser un mémoire dont je vous envoye le double, contenant ce qu'il me semble que vous devez exploiter, sans que l'armée vienne toucher aux ports des Siennois ny en la coste de la Toscane, pource que c'est tout ce qui se peut commodément faire pour cette année, car d'aller au royaume de Naples il n'y a moyen ny apparence; et mesmement, attendu que les forces qui estoient dans le Siennois s'y sont retirées. Par quoy, suivant la lettre de créance sur vous que j'escris au prince de Salerne, il faut bien que vous luy remonstriez le peu de moyens et occasion qu'il y a de faire aucun bon exploict ny effet sur ledit royaume, estant maintenant si bien pourveu de gens de guerre et les armees de mer venues si tard, qu'elles n'ont plus nul be

ceste s[rie] les nouvelles de la prinse de ladite ville. On ne sçauroit croire la pitié et pauvreté de l'armée impérialle qui s'en est retournée de Sienne à Naples. Les advis de Vienne contiennent que le xx[me] du passé s'estoit conclud avec les ambassadeurs du roy de Polloigne le mariage

soin de chommer pour le peu de temps que l'on s'en peut aider et servir; mais que faisant l'une ou l'autre des entreprises contenues par ledit mémoire, ce sont autant d'arrhes gagnés sur ledit royaume pour l'année qui vient. J'entends bien que sa passion ne luy pourra faire trouver bonnes vos raisons; toutesfois il vaut mieux essayer le certain que d'entreprendre l'incertain; vous advisant que sitost que je sçauray que vous avez esté découverts ès mers de delà, je ne manqueray pas à vous envoyer visiter; et cependant mon intention n'est aucunement que les galères turquesques viennent hyverner en mes ports ny en ceux des Siennois, par quoy vous adviserez de bonne heure où ils se pourront commodément retirer, si tant est qu'elles aient eu du G. S. nouvelles d'hyverner hors les lieux de son obéissance. »

M. d'Aramon étant resté à son poste à Constantinople, Henri II lui écrivit de Compiègne, le 16 du même mois, pour l'engager à faire agréer ces dispositions nouvelles à la Porte : « Enfin j'apprends le partement de l'armée du G. S. sous la charge de Dragut-Bey, dont j'estois en grande peine. Encore que c'est esté bien tard pour faire grand effet; toutesfois j'espère que ledit Dragut-Bey et le baron de la Garde, qui est avec luy, général de mes galères, feront tout ce qu'ils pourront pour employer ce qu'ils auront de temps commode avec les occasions; mais je craindrois que le fruict et utilité de leur voyage ne fussent tels que j'avois toujours espéré; s'il ne plaist au G. S. que sadite armée hyverne ès mers d'Italie, en tel lieu et endroit des costes de delà qu'il sera advisé. Ce que vous luy remonstrerez bien dextrement, et pareillement à son premier bassa, outre ce que je leur écris; priant très instamment ledit G. S. de par moy, que puisqu'il a si libéralement voulu entrer en la despense qu'il a faite pour dresser et entretenir ladite armée en délibération de venger et repousser l'injure de nostre commun ennemy, afin qu'elle ne soit pas inutile, qu'il mande à Dragut-Bey d'hyverner, avec ses galères ou au moins avec une bonne partie d'icelles, ès dites mers d'Italie, où luy et le baron de la Garde adviseront pour le mieux : vous pourrez bien dire aussy audit G. S. que si l'on voit que la demeure de sesdites galères ne fust requise et nécessaire durant cet hyver ès mers d'Italie, elles s'en pourront retourner au temps et ainsy qu'il a esté ordonné audit Dragut par ledit G. S. » (Ribier, t. II, p. 439.) Le roi rend compte, dans la suite de sa lettre, de la prise de Térouanne, de quelques avantages du maréchal de Brissac en Piémont, et enfin du résultat du conflit intervenu en Allemagne.

Chesneau était porteur de la dépêche du roi; et rétabli de son accident, il allait rejoindre M. d'Aramon : « Il m'escrivit que si je pouvois recouvrer santé luy ferois plaisir l'aller trouver. Ce que je fis avec un de ses secrettaires qu'il avoit despesché, qui me trouva à la cour, dont

de la fille du roy des Romains, vefve du duc de Mantoue, avec leur maistre; et estoit quelque bruict, incertain toutesfois, qu'environ la moitié de ce moys ledit roy des Romains partiroit pour s'en aller à la diette d'Ulme; et estoient desjà partis les ambassadeurs qu'il debvoit envoyer vers le G. S., à l'arrivée desquelz il n'eust esté pas mal à propoz que mons[r] d'Aramon se fust trouvé, pour rompre et traverser leurs practicques le plus qu'il luy eust esté possible [1].

nous partismes au mois de may 1553, avec depesche de S. M. adressante audict s[r] ambassadeur et au baron de la Garde, général de ses galleres, qui estoient lors avec celles du Turq. Et estans arrivez à Venize fusmes conseillez par monsieur de Selve, amb[r] du roy audict lieu, prendre un autre chemin que celuy de Raguse, et que celuy de Corfou estoit le meilleur pour rencontrer lesdictz s[rs] ambassadeur et baron de la Garde, et que les trouverions en l'armée dudict Turq. A Corfou, nous trouvasmes le capitaine Combas, qui y estoit arrive un peu auparavant nous, qui avoit conduict quelques corseletz, morrions et autres armes pour les soldatz des gallères du roy, avec lequel sejournasmes environ XV ou XVI jours, attendant quelque moyen pour nous en oster Finallement, le XXIII[e] juing, le baron S[t]-Blancard y vint avec trois galleres, sur lesquelles nous montasmes incontinant, passasmes près les isles de Cephalonie et Zante, peu fertilles, et arrivasmes à Modon au mesme temps et à la mesme heure que ladicte armée du Turq y arrivoit, où séjournasmes trois jours, et fusmes bien faschez quand nous entendismes que ledict s[r] ambassadeur n'y estoit pas, qu'il estoit demeuré en Constantinople, où il nous convint l'aller trouver, après que nous eusmes communiqué les lettres du roy audict baron de la Garde, qui estoient communes entre luy et ledict s[r] ambassadeur. » (*Voyages de M. d'Aramon en Turquie*, par Chesneau.)

[1] Cette concession inattendue de Soliman II envers l'Autriche, sur laquelle M. de Selve, comme M. d'Aramon, reviennent plusieurs fois, était motivée par les appréhensions que donnaient au sultan les mouvements du prince Mustapha et de son parti. Charles-Quint, dans une lettre du 8 juillet, en tirait déjà des conséquences à son avantage en écrivant ainsi à son frère:

« Ce m'a esté grand plaisir d'entendre le bon succes qu'a eu la diette qu'avez en [illegible] Hongrie, et de mesme que votre amb[r] Jeh[illegible] Marie Malvetzi soit esté delivré en Cons[illegible]tantinople, et que le Turc aye accordé sus[illegible]pension d'armes pour traicter la tresve, n[illegible] faisant doubte que en ceste négociatio[illegible] vous procurerez, toutes choses s'achem[illegible]nant pour l'asseurance de voz royaulme[illegible] que, s'il est possible, N. S. P. le pape, l[illegible] roy de Portugal, moy, mes royaulmes [illegible] autres confederez, y soyons compri[illegible] moyennant ratification devant temps com[illegible]petant. Et ceci entends-je qu'il se p[illegible] faire soubz ceste generalite, doubtant [illegible] par ce qu'on vous a escript dudit C[illegible]tantinople, que ledit Turc ne vouldro[illegible]trer avec nous en plus particulière [illegible] ciation d'accord si avant qu'il s'ar[illegible]

le produire comme tesmoing de l'imposture soubz umbre de laquelle le roy des Romains a obtenu la trefve de six mois du G. S., luy faysant accroyre qu'il ne se mesloit plus de la Transsilvanie, et que le peuple y avoit mictz ung gouverneur pour gouverner en l'absence du jeune roy, ce qui est faulx, car il en jouyst et la tient et occupe, ayant en sa puissance et ledit jeune roy et sa mère. A quoy ledit Coste pourra bien servir et à rendre compte par delà de l'estat des choses de Hungrie, et à solliciter le séjour et l'hivernement de l'armée turquesque ès mers de deçà. Il estoit bruict à Raguse que le roy des Romains avoyt obtenu et traicté une trefve de dix ans, et que le G. S. s'en alloit en Perse. Miniati me mande aussi avoir entendu que ung gentilhomme estoit mort de peste chez M[r] d'Aramon, et qu'il y

vos deux M[rs] et l'honneur que S. H. m'avoit voulu demonstrer avoir fiance en moy, et que j'avisasse bien en cela comme de chose où il alloit de la perte de leur armée de mer et des vies de tous ceux qui estoient dessus. Et encore que je connusse que vous, sire, ne vouliez qu'ils aillent en vos havres ny en ceux des Siennois, si est-ce que me trouvant si avant avec eux et en danger de perdre vos galères en une sorte ou autre, si nous nous séparions et laissions passer cette occasion de vous faire le plus grand service que jamais ayez receu par la mer, je me suis hazardé de luy faire croire que la faute estoit venue d'eux-mesmes a cause de leur retardement qui avoit empesche beaucoup de grands desseins que vous eussiez peu exécuter. Sur quoy il m'a dit qu'il remettoit l'armee en nos mains, et quand il en viendroit inconvenient, que ce sera à moy d'en respondre. Et ay tant fait avec ledit Dragut qu'il m'a promis de faire embarquer sur chacune de ses galères cinquante soldats pour les trajetter icy ou en Corsique; ce que je trouve grandement d'importance. Je m'efforceray à les entretenir, attendant le retour du s[r] de Codignac; et si le G. S. a mandé le moindre mot du monde, ledit Dragut demeurera par deçà, et monstre en avoir volonté : que si l'armée s'en retourne, elle ostera de crainte les sujets et alliez de l'empereur, et défavorisera grandement vos affaires en Italie, si ce n'est que celle d'Alger se vienne joindre avec nous autres; avec laquelle nous serions assez forts. »

A la suite de cette lettre viennent encore, dans Ribier, une lettre de M. de Lodève au roi, ecrite de Rome le 14 août, lui annonçant que M. de Termes est allé rejoindre la flotte française dans l'île d'Elbe pour s'y embarquer; plus une lettre du baron de la Garde, annonçant sa jonction en mer avec la flotte turque, leur arrivée en Corse et la prise de Bastia; enfin une lettre de M. de Termes au cardinal de Ferrare, relative à leurs premières operations en Corse. (Ribier, t. II, p. 450-53.)

en avoit ung aultre malade, et que luy s'estoit retiré en quelque lieu à l'escart pour craincte du danger.

SEPTEMBRE-DÉCEMBRE.

CONQUÊTE DE LA CORSE. — ÉTAT DE L'ANGLETERRE PAR L'AVÉNEMENT DE MARIE TUDOR. — REPRISE DES HOSTILITÉS ENTRE LA TURQUIE ET LA PERSE. — MENÉES DU PRINCE MUSTAPHA. — RETOUR DE M. D'ARAMON ET FIN DE SON AMBASSADE.

Venise, 12 septembre 1553.

Sire, il y a assez longtemps qu'on dict et tient icy que toute l'isle de Corsica est réduicte en vostre obéissance, excepté les portz de Calvi et Bonifacio, qui sont les plus importantes places, desquelles ne s'entend poinct encores l'expugnation; et crains bien que s'il les fault assiéger ou combattre longuement, que l'armée turquesque, si V. M. n'y a pourveue du costé de delà, ne se parte avant que mectre fin à ceste entreprinse, ne qu'on aye de M. d'Aramon le commandement de la Porte pour la pouvoir arrester; ce qui viendroit bien mal à propoz, et encores seroit-ce piz à mon advis que M. de Termes s'en allast de là vers V. M., comme aulcuns disent qu'il fera. Il semble que la rupture du voyage du cardinal d'Angleterre soit procédée de la part de l'empereur; ce que présupposant, je soupçonnerois facillement que ledit seigneur voulsist desseigner de faire quelque mariage de la royne Marie d'Angleterre avec son filz, et craignant que ledit cardinal d'Angleterre feust plus tost pour luy rompre son desseing que aultrement, pour la faveur que vraysemblablement il portera à milord de Courtenay, qui est son parent, il luy aye voulu rompre sondit voyage.

L'on dit que le prince d'Espagne se prépare pour partir d'Espagne, aucuns disent pour passer en Italie, et autres en Flandre; et y a des particuliers icy qui ont advis qu'il avoit fait descharger quelques grosses navires vénitiennes qui s'en alloient chargées de marchandises en Angleterre, pour s'en servir en son voyage. D'ailleurs je considère que la royne Marie ne se haste pas fort de se marier, ni faire couronner, qui sont les deux premières choses qu'elle devoit faire si elle

avoit envie de prendre pour mary un Anglois et acquérir la grâce de son peuple. Je la connois dame de grand cœur et hautain, et qui ne se rangera pas facilement à espouser un de ses sujets, si elle en peut avoir un de plus grande estoffe[1]. Il est vray que, si elle a ce dessein, je croy qu'elle se gardera fort bien d'en faire Anglois qui vive participant, et feindra tousjours de vouloir espouser Courtenay ou quelqu'autre seigneur de delà, ne conférant ses conseils qu'avec l'empereur seul le plus secrètement qu'elle pourra, jusques à ce que le prince d'Espaigne à l'adventure, soubs couleur de passer en Flandre, pourroit aller descendre en Angleterre, feignant ou estre jetté du temps, ou bien aller voir la royne sa parente; et se pourroit ainsi conclure et effectuer le mariage avant que personne y eust pensé: et quand il seroit fait, je ne sçay quel remède ceux du païs y pourroient trouver; et m'a esté dit ici qu'il est sorty de la bouche de Vargas, qui est icy ambassadeur de l'empereur, que ledit seigneur envoioit dom Diego en Angleterre pour y résider ambassadeur, qui est un cerveau inquiet et remuant, et qu'on n'envoie pas là, sinon pour maniement de quelque grande chose. J'entends aussi que ladite royne Marie faisoit assemblée de quatre cens hommes soubs couleur de se faire obéir à ceux de Londres, quant au fait de la réduction de la religion; et combien que je veuille croire qu'elle aye bien l'intention telle, si est-ce que l'on voit bien par là que ce n'est pas une femme de petit cœur, ny de petite entreprise; et s'il luy réussit de se faire obéir en cet endroit par force et à coups de baston, elle pourroit bien présumer de se faire après obéir en ses autres volontez, et de monstrer à son peuple qu'elle n'est pas pour recevoir la loy de luy, ny se marier à son appétit; et se trouvant asseurée de ces forces qu'elle pourra encore augmenter d'estrangers, elle parlera après à cheval, et

[1] Voyez, avec les lettres de Charles-Quint et de l'evéque d'Arras, la suite de celles de Simon Renard, pendant les mois d'août et suivants, sur les ouvertures de l'empereur pour le mariage de la reine d'Angleterre avec le prince d'Espagne et sur la competition de Courtenay, au t. IV, p. 70 et suiv. des *Papiers d'État* de Granvelle. Les mêmes faits sont également appréciés au point de vue des interéts de la France, aux t. II et III des *Ambassades de Noailles*. Voir ci-devant à la page 267 la note 1.

ne se laissera conduire qu'à ce qu'elle voudra, et sera, comme il est vraysemblable, l'empereur son principal conseil : car je pense qu'elle est en son intérieur plus espagnole qu'angloise, et qu'il luy semble soubs ombre que l'empereur fait fort le bigot et l'hypocrite, qu'il n'y a pas au monde un meilleur chrestien que luy.

Venise, 30 septembre et 8 octobre 1553.

Lettre de M. de Selve au connétable de Montmorency.

Ces s^rs sont advisés du partement du G. S. pour aller hiverner en Alep, lequel passa en la Natolie le XXVIIe dudit moys sur une gallaire quadrirème, menant quand et soy ung sien filz qu'ilz appellent Le Bossu, et ayant laissé Sinan, frere de Rostan-Bassa, au gouvernement de Constantinople durant son absence. Avant qu'il partist, l'ambassadeur du sophi luy avoit baisé la main, et avoit entièrement esté exclud d'accord et d'appoinctement. Les ambassadeurs du roy des Romains estoient arrivés, mais je n'ay encores peu sçavoir ce qu'ilz avoient négotié. J'estime, veu que ledit s^r d'Aramon accompaigna le G. S. en son précédent voiage de Perse, et maintenant non seulement il ne l'accompaigne pas, mais encores se part de Constantinople pour venir en çà, que la négotiation et les practicques de delà doibvent estre fort refroidies. Et se doybt juger que le s^r d'Aramon n'a sceu rompre les practicques du roy des Romains ne obtenir l'hivernement de l'armée de Draguth à vostre réquisition. Par la prinse de Porto-Bonifacio il ne s'en fault plus que de Calvi que toute la Corsica ne soyt nostre [1].

[1] Une lettre de M. de Termes, datée de Saint-Florent du 30 août, rend compte au cardinal de Ferrare des opérations militaires exécutées dans la Corse, et des difficultés survenues entre les deux amiraux turc et français. Mr de Selve, par une lettre du 21 septembre au roi, rapporte les incidents de l'attaque faite avec Dragut contre Bonifazzio, qui se rendit par composition après un assaut :

« L'accord estoit, entre autres choses, qu'il ne toucheroit aucunement à ceux de la ville, et que les soldats s'en iroyent, eux et leurs bagues sauves, ce qu'il ratifia ; et néantmoins quand lesdits soldats furent sortis, il en choisit et retint trente pour luy, desquels estoyent les capitaines, lieutenans et potestat, le demeurant, qui estoit environ six vingt hommes, fut taillé en pièces par les siens. Dont puis après il



J'ay fait part à ces seigneurs de la bonne nouvelle de la honte que le roy avoit, le jour auparavant, faict recepvoir à son ennemy et à toute son armée, l'estant allé chercher jusques en sa maison bien avant et dedans ses fortz. Les Gennevois publient que l'armée de Draguth s'est retirée après une saillie faicte par les gentz qu'ils ont envoyés dedans Calvi. Il y a icy ung chaoux depuis quelques jours, de la venue duquel je n'ay sceu entendre aultre cause, sinon qu'il est envoyé de Sultan-Mustafa, filz du G. S., et d'ung des plus favoris, tenant le premier lieu autour de sa personne, qu'on dict estre gentilhomme vénitien et avoir esté prins jeune des Turcs et depuis donné audit Mustafa par le G. S., après l'avoir faict nourrir quelque temps en son serrail. Et que tant ledit Mustafa que icelluy Vénitien, à présent faict Turc, ont envoyé ledit chaoux pour entendre nouvelles de l'origine et des parentz dudit Vénitien, et par mesme moyen salluer le duc et ceste seig^rie^ de leur part, lequel office il feict hier, et m'a l'on dict que ces seig^rs^ l'honorent grandement et luy feront honorable présent, non seulement pour luy, mais encores pour ledit Mustafa et

monstra d'en estre marry, pour, sous cette couverture, donner à entendre que cela n'estoit procédé de luy. Et n'estant encore iceluy Dragut entièrement satisfait, il me manda par le sieur Jacomo et le capitaine Nonas, que si dedans six jours on ne luy bailloit vingt mille escus pour les munitions qu'il avoit emploiées, et dix mille autres qu'il avoit promis au rays des galères, qui estoit en somme trente mille escus, qu'il saccageroit ladite ville, prendroit esclaves tous ceux qui estoient dedans, et emporteroit toute l'artillerie. Pour le divertir de sa mauvaise intention, je luy ai envoié une promesse desdits trente mille escus que V. M. lui fera payer dedans cinq mois à Constantinople; ayant esté meu de ce faire, pour raison que lesdites munitions pour lesquelles iceluy Dragut demande lesdits vingt mille escus sont au grand-seigneur, et qu'il n'en peut avoir employé qu'environ pour quatre mille coups de canon. J'en ay escrit à M^r^ d'Aramon afin qu'il ne s'en paye rien, et cependant j'ay fait marcher trois compagnies vers ledit Boniface, et mandé à ceux qui sont déjà dedans de la tenir et deffendre jusques au bout, advenant que ledit Dragut ne se voulust contenter de madite promesse et voulust faire force d'entrer dedans. Il ne reste plus que Calvy que vous ne soyez entièrement maistre et seigneur de toute cette isle; si ledit Dragut nous veut aider à cette entreprise, comme il s'est offert à moy, j'espère, sire, qu'il sera bientost en vos mains, etc. » Suit une lettre de M. de Termes, du 26 septembre, au roi, sur quelques autres



gentilhomme vénitien, que on m'a dict estre de casa Michel, pour l'espérance qu'ilz ont qu'il pourra un jour favorir leurs affaires auprès de son maistre, qu'on pense pouvoir et debvoir parvenir à la succession de l'empire de son père.

Venise, 12 et 21 octobre 1553.

Lettres de M. de Selve à Henri II.

Sire, sur l'entreprinse de Corsica et les oppositions des malings qui la vouldront calumnier, l'on estime que vous avez faict une des plus belles conquestes que vous pouviés faire, et qui mérite plus d'estre gardée que Parme ne Sienne, encores que tous les deux lieux vallent bien les maintenir : car ceste isle bien munye et fortiffiée est un grand cavallyer sur toute l'Italye, que vous avés acquis et basty en bien peu de temps. On escript de Levant que le présent qui avoit esté faict à l'ambassadeur du sophi avoit esté de troys robbes et de xxx^{m} aspres; que le Malvèze, qui estoit là ambassadeur pour le roy des Romains, estoit parti pour aller devers son maistre, et debvoit revenir et porter responce et résolution de ce qui estoit à négotier entre luy et le G. S., cependant que les aultres ambassadeurs venuz dernièrement de la part dudit roy des Romains demeuroient à Constantinople. Que le G. S. monstroit vouloir continuer son voiage en grande diligence, parce que estant venuz les jours de son Beiran, c'est-à-dire les Pasques des Turcz, l'on pensoit qu'il deust séjourner et s'arrester pour le moins troys jours en ung lieu, pour célébrer ceste solemnité, néantmoins il n'avoit voulu séjourner que ung seul jour. En oultre, mons^{r} d'Aramon avoit baisé la main au G. S. devant qu'il se fust party de Scutari, et avoit prins congé de luy pour s'en venir devers V. M., et avoit dict qu'il espéroit retourner en bref pour continuer là sa résidence, ou bien pour accompaigner, et présenter ung sien successeur et estre quelque temps avec luy pour l'instruire et informer des affaires et façon de vivre de delà [1].

opérations, et sur la déroute d'un corps génois à l'intérieur de l'île. (Ribier, t. II, pag. 452—56.)

[1] Chesneau rend compte ainsi du départ de M. d'Aramon, qu'il venait à peine de rejoindre à Constantinople, et de l'es-

chasteau et forteresse, qui avoit voulu faire quelque résistence, s'estoit à la fin rendu par composition, et que Sala-Rays s'estoit venu joindre ausdites armées avec dix gallaires, et qu'elles debvoient spalmer à Porto-Farina, pour s'en venir après passer au Far de Messine et tirer

dit Dragut, luy faisant entendre que le royaume de Naples estoit de vos pays patrimoniaux, et encore que l'empereur le tient par force comme tyran, si est-ce que le peuple vous estoit affectionné. A quoy il ne me sceut faire autre réplique, sinon de me dire qu'il ne pouvoit garder ses gens qu'ils ne gagnassent, et que si on costoyoit la Calabre jusques à Naples, qu'ils en feroient toujours ainsi, et n'y avoit autre moyen pour les en détourner, si ce n'estoit de prendre hors la Sicile. »

Après avoir fait des démonstrations contre plusieurs ports de la Sicile et une descente à Alicata, la flotte turque, qui avait été sur le point de se diriger contre Tunis, suivit les instructions de l'amiral français : « Survinrent beaucoup d'Arabes du costé d'Afrique et deux galères de Tunis, qui l'advertirent de la révolte qui estoit entre le roy et ceux de la Golette, le persuadant le plus qu'ils pouvoient de prendre ledit Thunis; et craignant qu'il ne voulust tenter cette entreprise, je luy dis que le commandement qu'il avoit du G. S. estoit de faire autre exploit : bien pourroit-il laisser les pratiques en estat, et donner espérance à ceux qui les menoient de les venir exécuter bientost, avec la volonté et bon plaisir de Sa Hautesse. Et, cela advenant, qu'il avoit eu tel tesmoignage de l'estime que vous aviez de luy, que cela le pouvoit asseurer que vous luy départiriez de votre aide et faveur; ce qu'il prit en bonne part, et me dit qu'en façon du monde il n'y vouloit entendre. Je ne faillis aussi de luy mettre en avant la despense qui vous avoit esté à entretenir gens en Italie pour seconder cette armée, et que si nous ne nous efforcions de tendre par delà, que je ne voy pas moyen que V. M. pust tirer le fruict de cette armée de mer, comme vous vous estiez promis. Il m'asseura de ne perdre une seule heure de temps. Quand à l'hyvernage, que il ne le pouvoit faire qu'il n'eust quelques lettres de la Porte. »

L'amiral finit sa lettre par le récit d'une contestation qu'il eut avec le prince de Salerne : celui-ci avait tenté de se soustraire à sa surveillance en s'enfuyant sur les galères turques : « Il se jetta sur une gallère turquesque et luy fit faire voile pour s'en aller; voyant cela, je me tins avec vos galères et luy donnay la chasse bien cinquante milles. Je remonstray au rays que s'il n'eust esté pour le respect du G. S., je le chastirois en sorte qu'il ne lèveroit jamais personne; et à luy je luy fis dire que je l'avois suivy, craignant que ledit rays, qui est un corsaire, ne le menast en quelque lieu prisonnier, comme ils ont coustume, et mesme des subjets du G. S.; et m'en remercia, reconnoissant son erreur; depuis il s'est gouverné beaucoup plus réservément qu'auparavant. De mon costé je n'en ay fait aucun semblant, et vous respons, sire, que pendant qu'il sera sur les galères, je m'en prendray bien garde et ne manqueray de vous tenir adverty de ce que j'en pourray connoistre, et pour en dire à V. M. ce que j'en pense, s'il venoit à faire quelque chose que ce

à Port-Hercule, disant de plus que, par ung temporal qu'il avoit faict, lesdites armées avoient esté jectées devers la coste de Barbarie, et que Draguth avoit perdu une galliote, et une de voz gallaires avoit donné en terre, mais que tout ce qui estoit dedans avoit esté saulvé.

Le cardinal d'Angleterre est pour aller en Angleterre essayer s'il pourra réduire ledit royaulme en l'obéissance de l'Église, de quoy S. S. a grande espérance, par le moyen de la royne Marie, qu'il estime y estre fort bien affectionnée et disposée, qui seroit une très-belle et bonne chose. Mais si ladite royne l'entreprent, elle se peust bien vanter d'avoir de la besoigne taillée chez elle pour beaulcoup de jours; et si les humeurs de tout le pays ne sont bien changez depuis que je n'y fuz, elle ne viendra pas facillement à bout de ceste entreprinse si Dieu n'y mect la main. On escript de Florence que l'armée de Draguth s'estoit esloignée de l'Elbe, tirant vers Corsica, tellement que le duc de Florence avoit envoyé tout ce qu'il avoit voulu à ladite Elbe, et n'en estoit plus en doubte, tant pour ce qu'il l'a fort bien pourvueue que pour ce qu'il pense que l'on ne s'y adressera plus, dont je ne sçay comme il ira; mais pour le moins y a-il prou de gentz icy qui avoient oppinion que en l'assaillant vifvement elle estoit fort prenable, et que c'estoit une aussy belle conqueste que lesdites armées de mer vous en sceussent sceu faire[1]. Le capitaine Coste, délivré de captivité, pourra servir au s[r] d'Aramon pour

fust, ce seroit plustost par l'importunité des siens que de sa volonté, s'estant promis beaucoup plus qu'ils ne peuvent avoir, et de ce qu'il a fait, c'est comme personne passionnée, se trouvant hors de son bien, sans ayde ny secours que celuy qu'il vous plaist luy donner, dont il faut qu'il entretienne beaucoup de gens qui ont abandonné leurs maisons pour le suivre. » (Ribier, tom. II, pag. 442.)

[1] Le baron de la Garde, dans sa lettre écrite au roi le 3 août de Porto-Hercule, et, dans celle du 14, de l'île d'Elbe, rapporte le détail des opérations tentées sur ces divers points et contrariées par le mauvais temps et le défaut des approvisionnements. Il termine par la manière dont il décide Dragut à l'expédition contre la Corse : « Il s'est trouvé ce matin, à mon arrivée, sur le point de s'en vouloir aller, pour l'importunité des sanjacques de l'armée et autres chefs; me disant avoir sceu de ceux qu'il avoit pris sur des barques, que par deçà il n'y avoit pas un seul morceau de pain. De quoy il s'ébaïssoit bien fort pour l'amitié qu'il sçavoit estre entre

qu'il vous peust estre formidable, estant ledit pays esloigné de tous les vostres, et si prez et voisin de l'empire oriental des Turcz, qui est grand et puissant, qu'il ne se sçauroit maintenir que avec une grande despence. Quand et quand le roy des Romains a tant d'enfans que, après sa mort, se venantz ses biens à départir, il n'est possible qu'il y en aye qui demeure trop fort ne trop riche pour V. M., à laquelle la diminution et ruine de l'empereur, qui est grand et n'a que ung seul héritier, importe trop plus, et par ainsy, pour la facilliter et accélérer, ne seroit-ce à l'adventure pas maulvais moyen de jecter audit roy des Romains cest os à la bouche, et remonstrer au G. S., pour les raisons dessusdites, que cela ne luy peust estre aulcunement préjudiciable, et qu'il luy est beaulcoup plus important et dommageable que l'empereur face et establisse son filz successeur de l'empire, avec la seigneurie et domination de tant de pays qu'il luy laissera. Daventaige démonstrer que si le G. S. craignoit que le roy des Romains, devenant empereur, ou son filz aisné, fussent trop puissantz, il y pourroit remédier, en consentant et octroyant que ledit royaulme de Transsilvanie, moiennant ung bon tribut, demeurast au roy des Romains, non estant empereur, et à celluy ou ceulx de ses enfantz qui n'auroient point l'empire, excluant expressément et perpétuellement quiconque viendroit à l'empire, du droict et possession dudit royaulme de Transsilvanie. Et luy pourroit l'on remonstrer, si telle practicque vous plaisoit, que la guerre qu'il faict ou fera contre le roy des Romains, pour raison dudit royaulme, tourne entièrement au profict de l'empereur plus que de nul aultre, qui ne demande pas mieulx que de veoir son frère, dont il crainct et doubte, bien empesché ailleurs, de sorte qu'il auroit profict plus tost que dommaige, aussy bien que vous, par ung tel moyen de facilliter et accélérer la ruyne dudit empereur et de son successeur. Et s'il se vouloit funder sur l'intérest du jeune roy et le bien qu'il luy veult, l'on luy pourroit alléguer qu'en le bien récompensant et le rendant contant, comme la raison le veult, l'on ne luy feroit tort, ne injure, ne aulcun desplaisir.

Le premier de ce moys l'armée de Droguth passa le Far de Messine

et le IJ[e] elle feust veue prèz de Cotron, s'en allant vers Levant. Il y en a aulcuns qui disent que le G. S. a ordonné que ladite armée ne passast poinct la Prevèze, et qu'elle a expresse charge de retourner servir V. M. et favoriser ses affaires, toutes les foys qu'il luy plaira, dont je présuppose que vous aurés eu bien tost les certaines nouvelles par mons[r] d'Aramon. Mais, quand ce commandement n'auroit pas esté faict tel, sy ne sera-il pas maulvais pour vos affaires, si ladite armée demeure à la Prevesa, que le monde croye qu'elle n'y est que pour venir devers vous, quand il vous plaira. Car cela pourroit bien rendre le pape et le duc de Florence et mesmes les Genevoys plus respectifz en vostre endroict.

Venise, 2 novembre 1553.

Sire, je vous advise que le s[r] d'Aramon, en s'en venant, est demeuré malade de fiebvre et colicque à Novobazar, six journées au delà de Ragouze; auquel lieu il avoit envoyé ung de ses gentz en diligence quérir ung médecin. De quoy je n'ay voulu faillir, à toutes adventures, vous advertir incontinent, ne sçaichant de quelle durée sera la maladie dudit s[r] d'Aramon, ne quelle en sera la fin; à ce que, si V. M. attendoit son retour pour délibérer de la provision qu'elle veult donner aulx négoces de delà, elle sçaiche l'empeschement qui luy est survenu en chemin. Les Genevoys ont fait le prince Dorya général de l'entreprinse sur Corsica, et lui baillèrent avec grande solennité le baston et estendard de général. On escrit de Hungrye qu'ung bassa estant rencontré par les gentz du roy des Romains, desquels estoit chef l'évesque de Varadin, il y avoit eu grand combat d'une part et d'aultre; mais que enfin la victoire avoit esté aux gentz dudit roy des Romains, qui avoient prins plusieurs prisonniers. Du costé de Transsilvanie ung gouverneur et ung ministre du G. S. au pays de Moldavie avoit assemblé jusques à LX[m] hommes dudit pays, pour entrer en icelluy royaulme de Transsilvanie, contre lesquelz celluy qui est ès dits quartiers pour le roy des Romains, qu'ils appellent le

vayvaulde Estienne, s'estoit armé. De quoy si tost que les Moldaves avoient eu le vent, comme gentz mal armés et de peu de cueur, s'estoient d'eulx-mêmes rompus et desbandés. Toutes ces choses ne me semblent pas signes de paix ne de trefve entre le G. S. et ledit roy, devers lequel les mêmes lettres portent qu'estoient arrivez quatre ambassadeurs du roy de Danemarch, du duc Auguste et du marquis Albert, pour la négotiation de la paix et réconciliation dudit marquis Albert.

V. — TRÊVE DE VAUCELLES. — SÉPARATION DE L'EMPIRE ET DE L'ESPAGNE PAR L'ABDICATION DE CHARLES-QUINT.

1553-1555.

Charles-Quint, avec cette persévérance indomptable qu'il portait dans l'accomplissement de ses idées, était sur le point de prendre sa revanche de l'échec qu'il avait essuyé dans la question de la transmission de l'empire à son héritier direct. Cette puissance, qui allait être divisée après lui, et dont il ne pouvait garantir l'intégrité à son fils, il voulut la rétablir sous une autre forme, et, à la place de l'Allemagne qui lui échappait, substituer l'Angleterre pour combler le vide qui allait se faire dans cette portion de son héritage. La suprématie occidentale qu'il poursuivait infatigablement par l'abaissement systématique de la France aurait été ainsi complétée plus sûrement au moyen de cette annexion de l'Angleterre, obtenue sans conquête et par le seul effet du mariage de sa nouvelle souveraine, Marie, fille de Henri VIII, qui venait de succéder au jeune Édouard VI. Effectuée du vivant de l'empereur, et avant toute décroissance de son pouvoir, cette union le trouvait alors en mesure de combattre tous les obstacles qui devaient s'y opposer, et malgré les efforts tentés par la France et par l'Angleterre elle-même pour la traverser, il aurait pu la consolider de manière à la rendre définitive. C'étaient là des motifs d'appréhender plus que jamais une puissance qui grandissait encore au moment où l'on croyait la voir sur le point de s'affaiblir, et qui devenait plus menaçante à la suite d'une guerre où s'étaient épuisées toutes les ressources de ses adversaires; ces considérations devaient donc déterminer Henri II à faire un nouvel et plus pressant appel à la Turquie.

Mais, par une coïncidence fâcheuse, la Porte venait de s'engager de nouveau dans la guerre avec la Perse. Quoique les hostilités eussent été suspendues à la



suite de la dernière campagne, la Perse, malgré toutes ses avances auprès de la Porte, n'avait pu réussir à obtenir d'elle la paix qu'elle demandait, tout en continuant ses intelligences suspectes avec les princes de la famille de Soliman II. Aussi la reprise des hostilités fut-elle signalée par la catastrophe du jeune prince Mustapha, première scène tragique de ces longues révolutions d'intérieur qui allaient, en décimant la famille du souverain, ternir sa vieillesse et l'éclat de son règne, et, par les guerres civiles qu'elles provoquaient dans l'empire, commencer le déclin de sa puissance. M. d'Aramon, découragé et revenu en France à la suite de ses mauvais succès de l'année précédente, avait eu pour successeur M. de Codignac, qui suivit également le sultan en Asie et l'accompagna dans sa guerre contre la Perse pour être plus à portée de suivre les négociations qu'exigeraient les événements.

La guerre, soutenue faiblement par la France dans les Pays-Bas et dans le Piémont, tout en donnant l'avantage à l'empereur, ne lui apportait aucun résultat décisif. Si la victoire parut un moment se déclarer pour Henri II à Renty, elle fut aussitôt balancée par la défaite de Strozzi à Sienne, et la guerre pouvait se perpétuer dans les mêmes conditions, à travers des alternatives toujours égales. Les ministres, qui s'étaient employés sans succès pour rétablir la paix entre les deux puissances, reçurent un nouvel et plus ardent auxiliaire dans la reine Marie, dont le zèle, tout dévoué aux intérêts de l'empereur, fit intervenir activement la médiation de l'Angleterre. Cette paix allait, en 1555, devenir plus nécessaire à l'empereur par celle qui se traitait ailleurs entre la Turquie et la Perse : elle fut conclue à Amasie sous l'impulsion de l'ambassadeur français, qui dut rechercher cette occasion de réunir deux états dont la mésintelligence était venue presque toujours traverser mal à propos les desseins de la France. En effet, c'était la première transaction de ce genre passée entre les deux états musulmans, qui avaient coexisté jusque-là dans une guerre perpétuelle, suspendue quelquefois, mais jamais interrompue entièrement. Comme par une conséquence naturelle de cet acte, on vit aussitôt les Turcs reparaître dans la Méditerranée, où ils revenaient avec le baron de la Garde, faire une nouvelle tentative sur la Corse, et menacer l'Italie. En même temps la Transylvanie, profitant de l'attention que la Porte pouvait donner de ce côté à ses intérêts, s'efforçait, avec son appui, de se détacher de Ferdinand et de l'Autriche pour rentrer sous les lois de la reine Isabelle et de son fils.

L'empereur, dont la santé s'affaiblissait tous les jours, sentait pour lui le besoin de la retraite, et ne jugeait pas le repos moins nécessaire à ses états, partout épuisés d'hommes et d'argent, et qui pouvaient achever de se perdre dans la crise d'une séparation violente, s'il ne l'accomplissait pas de son vivant.

Mais au moment de se détacher de sa puissance, la passion dominante de son esprit parut se ranimer plus intense dans ce dépérissement de sa personne, et il se résolut à faire un nouvel effort pour perpétuer après lui l'intégrité de son empire. Ferdinand d'Autriche, qu'il menaçait encore dans ses intérêts, dut se mettre sur la défensive, et, pendant que la France envoyait un négociateur[1] pour l'exciter à résister aux nouvelles prétentions de son frère, ce prince se rapprocha du parti protestant. En l'absence de Charles-Quint, retenu par ses infirmités, il fit passer dans la diète germanique l'acte célèbre de la confession d'Augsbourg, qui, en introduisant la liberté de conscience dans la constitution de l'Allemagne, achevait ainsi pour l'empereur la défaite de son système politique.

Atteint dans son orgueil autant que dans son pouvoir, et les forces lui manquant pour défendre l'œuvre de son passé et pour repousser cette injure, Charles-Quint n'aspira plus qu'à laisser à la fois ses états et la paix générale à son fils Philippe. Ce vœu ne fut satisfait qu'à demi par les conférences de Vaucelles, puisqu'elles ne produisirent qu'une trêve qui devait, pendant cinq ans, suspendre les hostilités sur terre et sur mer, mais sans résoudre aucune des contestations engagées, par où elle aurait offert quelque garantie d'une paix future. Henri II avait, par ses lenteurs, affecté de faire croire qu'il ne cédait qu'aux importunités de Charles-Quint en concluant une trêve que, dans le fond, il ne désirait pas moins que lui. En effet, comme elle conservait chacune des parties dans la possession des points qu'elles occupaient, la trêve avait pour la France l'avantage de la maintenir en Italie dans la position qui la rendait maîtresse du

[1] Henri II chargea de cette négociation le comte de Roquendolf, ennemi personnel de Charles-Quint, dont on a vu plus haut les aventures en Turquie (pages 15 et 36); il l'adressait au roi de Bohême, fils de Ferdinand : «S. M. estant advertie que tous les desseins de l'empereur et toutes les divisions qu'il a nourries en la Germanie ne tendent que pour priver le roy des Romains, et consécutivement ledit roy de Bohême, son fils, du droit qu'ilz ont à l'empire, et ce par l'eslection qu'il veut faire faire en son vivant de son fils, le prince d'Espagne, en la dignité d'empereur, a depesché le s' comte de Roquendolff par devers ledit roy de Bohême pour l'asseurer, et ledit roy des Romains, son père, que là où, pour la conservacion de leur droit à l'empire, ils auront besoin de l'aide de S. M., elle s'y employera. Et s'il connoist que la crainte du G. S. les fist aller plus retenus, en ce qu'ils voudroient bien entreprendre en la Germanie à l'encontre dudit empereur pour leur droit à l'empire, ledit s' comte de Roquendolff asseurera que le roy, qui a assez bon crédit à l'endroict de S. H., fera moyenner par ses ministres que durant ladite entreprise il n'entreprendra aucune chose au désadvantage dudit roy de Bohême et de son père en quelque endroit que ce soit de leurs etats et pays.» (Ribier, t. II, p. 507.)



Piémont et de la Savoie, et de lui laisser, du côté de l'Allemagne, les villes impériales, dont la reprise avait été l'objet principal de la guerre.

Quoi qu'il en soit, l'empereur s'empressa de l'accepter, et se trouva heureux de la transmettre, avec l'immense héritage qu'il remit à son frère et à son fils par les abdications successives qu'il fit solennellement dans le dernier mois de 1555 pour les Pays-Bas, et dans le cours de l'année suivante pour l'Espagne et l'empire. Cette séparation, opérée entre les deux branches de la maison d'Autriche, par l'avénement de Philippe II comme roi d'Espagne, et par celui de Ferdinand d'Autriche comme empereur d'Allemagne, était l'acte essentiel qui venait clore la vie politique de Charles-Quint; et par le grand résultat qu'elle présentait, elle semblait le but définitif de cette longue rivalité qui avait troublé toute l'Europe.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE DE VENISE.

MEURTRE DU PRINCE MUSTAPHA. — DESTITUTION DU GRAND-VIZIR ROUSTEM. — DÉMARCHES DE L'EMPEREUR POUR LE MARIAGE DU PRINCE D'ESPAGNE AVEC LA REINE MARIE D'ANGLETERRE.

Venise, 17 novembre 1553.

Lettre de M. de Selve à Henri II.

Sire, il y a icy lettres de Constantinople qui portent qu'il estoit là arrivé à la sultane deux capizis pour luy faire entendre comme le sixième du mois d'octobre, Sultan-Mustafa, fils aisné du G. S., estoit venu en Aracli avec fort honorable compaignie et force femmes pour baiser la main à son père; lequel l'ayant fait introduire seul et sans espée comme est leur coustume, ne luy permist de baiser sa main, ains l'aiant appelé traistre, luy feict mectre par aulcuns siens ministres, une corde d'arc au col, laquelle estant par luy rompue, il luy en feict remectre une secunde avec ayde de plus grand numbre de personnes, estant debout avec le cymetaire nud au poing, et le menaçant tousjours, tant qu'il feust estranglé en sa présence; et après fit appeller l'escuyer d'escurye dudit Mustapha, celluy qui portoit sa cornette, et le chef de ses capizis, et à chacun d'eulx feist trencher la teste; puis commanda à ung aultre officier dudit Mustafa qu'ils appellent Alla, qu'il deust envoier le corps qui estoit soubs ung tappiz ensepvelir en

Bursie, où sont enseveliz les aultres seigneurs de sa qualité, et fut crié que tous les janissaires dudit Mustafa qui voudroient demourer à la soulde dudit G. S., seroient bien receuz et acceptez, et que ceulx qui n'y voudroient demourer s'en pourroient aller où bon leur sembleroit[1]. Après cela, ledit G. S. envoya par son capy-aga deux polices escriptes de sa main, l'une à Rostan-Bassa, l'aultre au caydar, par lesquelles il les démectoit de leurs degrez et offices, et leur deffendoit de s'en plus entremettre; et encore depuis vint le capizi-bassi devers ledit Rostan pour luy lever le sceau et anneau dudit G. S., qui a esté baillé à Acmat-Bassa en signe de l'authorité de premier bassa. Laquelle nouvelle a esté trouvée merveilleusement estrange, et principalement de ces seig[rs] qui n'en doivent pas estre fort contents, car ils n'estoient pas sans espérance qu'ung jour ledit Mustafa ne fust pour causer des divisions en cest empire de Levant, et qu'en lui prestant quelque faveur, ilz ne feussent pour recouvrer des places qu'ilz ont perdues en la Morée, et qu'il leur tourneroit bien à propoz de ravoir; et à l'adventure que dès ceste heure ils entretenoient une bonne intelligence avec luy. Pour le moins ont-ils renvoié le chaux qui vint naguères icy de sa part avec plus de mil cinq cens ducatz de présentz, selon que j'ay entendu : lequel trouvera à son retour ledit Mustafa, son maistre, dépesché avec celluy qui portoit sa cornette, qu'on dit estre ce gen-

[1] Le recueil de Ruscelli qui a pour titre : *Lettere dei Principi*, contient, tome I, page 169, une lettre très-étendue sur les circonstances de la mort de Mustapha, adressée par Michel de Codignac, ambassadeur de France en Turquie, à l'évêque de Lodève, ambassadeur à Venise, et datée du 3 octobre 1553. Ni l'un ni l'autre de ces ambassadeurs n'étaient, comme on le verra ici, à leurs postes respectifs à la date indiquée par ce recueil; la lettre qu'il donne écrite, ou plutôt traduite en italien, paraît être une relation composée très-postérieurement, et c'est sans doute 1555 qu'il faut lire à l'année, époque où M. de Lodève vint occuper le poste de Venise. M. de Codignac y reprend de très-haut, et antérieurement au mariage de la sultane, les causes de la persécution qui poussa le prince Mustapha à la revolte; en rapportant les incidents de sa mort, il entre dans des details circonstanciés et très-curieux, mais qui n'interessent que l'histoire de la Turquie, et ne diffèrent pas de ceux que donnent sur ce sujet les historiens turcs. Comparez cette lettre avec le récit fait d'après eux par M. de Hammer, au tome VI, page 120 de l'*Histoire de l'empire ottoman*

année favoriser vos affaires contre l'empereur, si vous en avez besoing ou voulenté. Il y en a qui disent que ledit G .S. a pareillement démis Sinan-Bassa, frère de Rostan, du gouvernement de Constantinople, et dépesché en Amazia le béglierbey de la Grèce, lui commandant de faire mourir le fils de Mustafa, qu'on dit estre de l'eage de quatorze ou quinze ans, dont nous aurons bientost quelque nouvelle de celluy que le s[r] d'Aramon a laissé là en son absence.

Venise, 10 décembre 1553.

Sire, ces seigneurs ont eu lettres de Levant du dernier d'octobre qui portent l'arrivée de Rostan à Constantinople; auquel, nonobstant sa privation et démission, la sultane avoit faict fort bonne chaire, et qu'il avoit esté visité et honoré de tout le munde; de sorte que l'on pensoit qu'il n'estoit pas pour demourer guères sans retourner à son premier estat : et donnent quelques particularitez des causes de la mort de Mustafa, lesquelles seroient plus tost soupçons et indices que preuves claires, car on dict que pour avoir esté trouvé chez luy, et en sa possession, quelques estandarts et enseignes dont il n'est licite a aulcun d'user qu'à la personne du G. S., et aussi pour avoir esté dissuadé de sa mère, qui se tenoit quand et luy, d'aller baiser la main à son père : ce que ledit G. S. a pris pour grand indice que sadite mère sentist son fils coulpable et entaché de chose qui méritoit son indignation, il a tenu pour constant et bien vérifié qu'il eust desseigné de luy lever l'empire, et faire quelque grande innovation, et dict-o qu'un agent mesme dudit Mustafa, résidant près le G. S., gaigné corrompu par luy, a esté instrument et moien de conduire son ma tre à la mort, l'induisant et confortant par ses dépesches à venir visi sondit père, et l'asseurant fort d'y estre le bien venu. Le fils, à ce j'entends, dudit Mustafa avec sa mère s'en estoient fuiz d'Amazi ne sçavoit-l'on quel chemin ils avoient pris, sinon qu'on pensoit estoient allez devers le sophy, auquel se dict que le G. S. avoi voyé, pour essayer de les avoir de ses mains; luy promectant,

corrumpus de luy et d'elle; mais je ne puis penser que cela ne semble dur au peuple, et qu'il ne fasse quelque mouvement s'il peust estre fomenté. J'ay ouï dire que le roy des Romains en pourchassoit le mariage pour ung sien fils, ce qui vraysemblablement le debvra rendre d'aultant plus mal-content, voyant que son frère, sans avoir esgard à sa pouvreté, ne à la multitude des enfanz qu'il a, cherche d'empiéter tout pour son filz seul. Aussi y a-il apparence que les villes maritimes des Austrelins, qui de tout temps ont grand trafic de marchandises et grandz priviléges en Angleterre, ne se trouvant guères aymez de l'empereur, ne doibvent pas avoir plaisir du succez dudit mariage. Ce qui pourroit bien mouvoir ledit roy des Romains et toute l'Allemaigne à avoir d'aultant plus volontiers quelque bonne intelligence avec V. M., pour lequel effect je pense bien qu'audit cas elle n'oubliera rien de ce qui se debvra faire, et semble que si ledit roy des Romains lève une fois le masque à bon escient contre sondit frère, de sorte qu'on ne doibve craindre secrette intelligence entre eulx, qu'il seroit bon le faire stimuler et tenter de venir quérir avec les armes au poing son partage en Flandres; luy remonstrant que c'est le moien, non seulement d'avoir ce qui luy appartient justement, mais encore de se conserver l'Allemaigne et sans trop grandz fraiz [1]. Car estant l'empereur en

[1] Le conseil de M. de Selve ne tarda pas à être suivi par Henri II. (Voir à la page 286 la note 1.) Ferdinand se montre d'avance disposé à entrer dans ces vues par sa lettre du 29 decembre 1553, où il replique ainsi à Charles-Quint, sur tous les intérêts de leur situation reciproque :

« Quant aux affaires d'Angleterre et ce que estoit passé avec la reine, madame nostre bonne cousine, pour parvenir au mariage d'elle avec le prince mons[r] mon bon neveu, ensemble les respects que a ce aient mehu V. M., c'est une chose de laquelle pourra succeder grand bien à vos royaumes, pour estre, par cette alliance, defendu contre la France . Outre autres considerations de pourchasser pour ledit s[r] prince ce mariage d'Angleterre, elle faict mention de la petite ou point d'apparence qu'elle voit de parvenir à ce qu'estoit pourparlé dernièrement en Augsbourg quant à l'empire pour ledit s[r] prince. Je puis temoigner avec Dieu, qui congnoist l'intérieur des hommes, que je me suis léalment employé en ce que V. M. m'avoit mis sus pour la conduicte de la practique; et V. M. doibt estre soubvenante de ce que lors j'en dis et ce que l'on en devoit attendre; et cecy non pour passion particuliere myenne ou pour affection que porte à mon fils, ains seulement pour mon debvoir envers Dieu, à V. M., et au

guerre avec V. M. et acculé audit pays de Flandres, s'il avoit à tourner le visaige de deux costez à la fois, il seroit bien empesché, quelque secours qu'il sceust avoir d'Angleterre : de laquelle il n'est pas croyable qu'il dispose comme il voudra dès le commencement; joinct que si les Anglois estoient de sa partie, estantz aussi infestez du costé d'Escosse et des Ostrelins, et du roy de Danemarch par mer, s'ilz s'en vouloient mesler, une partie de la feste se pourroit faire chez eulx.

Je pense, sire, que si l'empereur veult effectuer ledit mariage, se sentant avoir gaigné une partie des ministres d'autour la royne, qui sont impériaulx, il taschera d'entrée à s'asseurer de Calaiz, pour estre maistre du passaige et du traject de la mer; avec lequel et l'intelligence de ladite royne et de son conseil, il feroit son compte de vaincre toute la répugnance que le peuple du pays luy pourroit faire, qu'il vaincra aisément à mon advis, si ledit peuple est sans chef. Par ainsi la plus grande et importante chose, en tel cas, pour le bien de voz affaires, seroit de quelque chef d'estoffe audit peuple, comme milord Courtenay ou quelque aultre grand seigneur des mal contentz : car sans chef, ce sera ung feu de paille, comme j'y en ay veu parfois,

bien et union de la Germanie. Et vouldrois que V. M., en telles et semblables choses, n'eust aucunes fois déboutté mon humble, léal et sincère avis... Il me fault aussi dépescher devers le Turc avec ma réplicque sur ce qu'a apporté Jehan-Marie Malvezo, consistant en ce que, pour obtenir la trefve, je deusse préalablement restituer le fils du roy Johan en la Transilvanie... Et m'ont escript mes amb[rs] estant en Levant que si povois m'accorder du tout avec la reine et son fils, et la mener si avant qu'elle voulsist certifier qu'elle est, ensemble son fils, contente de moy, et que les Transilvains feissent le semblable, combien les y pourray induire, que en ce faisant ils auroient bon espoir d'obtenir la ditte trefve générale en cette saison que le Turc est tant empesché contre le sophy; et pour cette cause j'ay envoyé devers le roy de Pologne afin qu'il veulle tenir la main et solliciter ambedeux les roynes, sa mère et sa sœur, qu'elle se veulent condescendre à ce que dessus. »

Charles-Quint reprend et discute tous ces points dans sa lettre écrite de Bruxelles le 3 février 1554 : il finit en exprimant l'espoir que l'état de la Turquie facilitera la trêve négociée par son frère : « S'il est vray que sultan Bajazet soit mort en Aleppo, et le fils dudit Mustapha avec quatre mille chevaulx réfugié et saulvé jà en Perse, et que le sophy se rend plus difficile à la paix, vous aurez le moyen pour obtenir condicions plus favorables. » (*Corresp. des Kaisers Karl V*, t. III, p. 596 et 605.)

et si ledit mariage va avant, ilz ne manqueront pas de dépescher ledit Courtenay, s'il ne prend garde à ses affaires. Les impériaulx ont faict courir bruict que vos gallaires parties de Marseille pour aller en Corse avec gentz de guerre avoient couru grande fortune. Mais c'estoit une invention pour couvrir la perte de leurs gallaires parties de Naples soubz le cappitaine Cicala, dont cinq ont couru telle fortune qu'on ne sçait ce qu'elles sont devenues, et deux sont arrivées à Hostie toutes fracassées et les rèmes rompues. Ces s^{rs} sont avertis de Levant que Drogut estoit arrivé à $Const^{ple}$ avec ses gallaires fort endommagées, et que l'aga des janissaires estoit arrivé à Alep, et non encores le G. S., qui vouloit faire quelque feste et solemnité avant que entrer : que le sophy s'estoit retiré, et se jugeoit que la paix s'ensuivroit entre les deux princes, et que le propoz d'armer cent gallaires se continuoit, et que si V. M. veult l'armée de mer turquesque encores pour ceste année prochaine, elle l'aura. On escript de Spire que la chambre impérialle, par commission de l'empereur, a décerné ban impérial contre le marquis Albert, avec prinse de la vye et des biens à ceulx qui le recepvront ou favoriseront; qui est fort bonne récompense des services par lui faicts à l'empereur. Par le séjour qu'il a faict en ceste ville, le s^{r} de Cottignac a eu ample information de l'estat où il trouvera les choses delà, qui le fera arriver plus instruict de ce qu'il aura à faire pour vostre service dès qu'il sera sur le lieu où les choses semblent si perplexes et troublées à cause des grandes et soubdaines mutations qui y sont survenues.

1554.

INQUIETUDES DE VENISE SUR LE PROJET DE MARIAGE DU PRINCE D'ESPAGNE. — MESINTEL [illegible] LIGENCE ENTRE L'EMPEREUR ET SON FRERE. — CONDITIONS DU MARIAGE ET SES CO[illegible] SEQUENCES PRESUMEES. — DISPOSITIONS A INSPIRER A LA PORTE SUR CE SUJET POU[illegible] OBTENIR L'EMPLOI DE SA FLOTTE EN CORSE.

Venise, 2 janvier 1554.

Lettre de M. de Selve à Henri II.

Sire, samedy dernier l'ambassadeur de l'empereur feust devers [illegible] seigneurs, ayant eu lettres de son maistre du $xxII^{e}$ du passé, pour l[illegible]

faire entendre la conclusion du mariage du prince d'Espaigne avec la royne d'Angleterre du consentement de tout le peuple, comme il veut donner à entendre, et le partement des ambassadeurs envoiez par ledit empereur en Angleterre, pour faire au nom dudit prince d'Espaigne les actes et solemnités qui, en semblable cas, ont accoustumé de se faire par procureurs, et après avoir en plein colleige communiqué ceste nouvelle, il demanda l'audience plus secrette; et soudain furent mis hors la chambre dudit colleige tous les saiges *de ordine*, et les secretaires, en sorte qu'il n'y demoura que le duc, et ceulx qui sont du conseil de Dix, avec lesquelz il feust fort longuement et plus qu'il n'a encore esté veu y demourer depuis que je suis en ce lieu. C'est maintenant à deviner, sire, pour quelle négociation ce pouvoit estre, car d'en tirer la certitude et vérité, si ce n'est par discours, je croy qu'il est plus malaisé en ce lieu qu'en tous les lieux du monde.

Les plus apparentes et vraysemblables conjectures sont qu'il se parle de faire espouser au second filz du roy des Romains la fille de Portugal, laquelle le prince d'Espaigne devoit naguères prendre à femme, qui seroit ung oz à ronger qu'on jecteroit audit roy des Romains pour l'appaiser et faire taire, et pour le garder de contrarier et maligner contre l'empereur ès choses de l'Allemaigne. Et pour mieux le gaigner, l'on pourroit promettre audit secund fils l'estat de Milan, en la sorte que l'avoit le feu duc Francisque Sforce, retenant l'empereur les forteresses, et s'aydant encores à ung besoing des deniers du mariage de ladite fille de Portugal, en récompense dudit duché de Milan, dont il se déposséderoit : et par mesme moien, en ce faisant, l'empereur viendroit à se réconcillier ledit roy des Romains et ses enfans, et remectre son premier pied en Allemaigne, et à estaindre l'envye et souspçon que l'Italie et cette républicque conçoit maintenant de sa grandeur : joinct qu'il s'acquitteroit d'une ancienne promesse par luy faicte à ceste seig[rie], de leur donner ung prince et duc particulier au duché de Milan : ce qu'il ne leur a jamais observé, et que croy qu'encores ne fera; car quand bien il y mectroit ung prince particulier, ce ne sera que pour l'apparence et pour la mine, et en seroit tousjours

le tuteur et principal gardien. Mais d'aultant que l'on juge ces seig[rs] peu contentz de ce mariaige d'Angleterre, et mesmes qu'aucuns disent qu'ilz ont faict faire soubz main par leur ambassadeur, tant en Flandres qu'audit pays d'Angleterre, tous offices pour l'empescher, il pourroit bien estre que l'empereur, doubtant d'eulx quelque soubdaine résolution et déclaration au préjudice de ses affaires d'Italie, pour les arrester et contenir, les auroit voulu repaistre de l'espérance de leur donner ung duc de Milan particulier, leur remonstrant qu'il n'est pas si ambitieux qu'il veuille tout pour soy, et que s'il s'accroist d'ung costé, il veut se diminuer d'ung autre, pour mettre le monde en repoz. Et s'il en venoit là, sire, et que par ces moyens l'empereur feust paisible de l'Allemaigne, la Flandre, l'Angleterre et l'Espaigne, quand bien il n'auroit rien en Italie, sinon d'y avoir mis des princes particuliers, ses dépendans et à sa dévotion, qui la luy tiendroient presque comme subjecte, sy seroit-il encores trop grand et formidable. Par ainsy ce seroit temps ou jamais de luy mectre le plus de lévriers à la queue qu'on pourroit, et de proposer partiz tant en Italie qu'en Allemaigne pour luy brouiller les cartes. Car quand V. M. n'en tireroit autre bien que de le diminuer d'aultant ès dits pays comme il se cuyde accroistre par le moyen de ce mariaige d'Angleterre, ce seroit beaulcoup faict.

Venise, 8 janvier 1554.

Sire, l'ambassadeur de l'empereur feist hyer les festins et allégresses de la conclusion du mariage d'Angleterre, où estoient le légat du pape, l'ambassadeur d'Angleterre et tous les aultres ambassadeurs qui sont icy, horsmis moy. Le summaire des principaulx articles est, dit-on, que le prince d'Espaigne sera couronné et intitulé roy d'Angleterre; mais qu'en tous actes la royne sera nommée quand et luy. Que le premier filz masle descendant de ce mariage sera roy d'Angleterre, ensemble conte et seigneur de Flandres et de tous les Bas-Pa[illegible] Qu'advenant que le filz qu'a le prince d'Espaigne du premier mari[illegible]

meure, celluy qui naistra dudit secund mariage sera seigneur de tous les estats et pays appartenans audit prince d'Espaigne et à ladite royne d'Angleterre : que ledit prince d'Espaigne ne pourra mouvoir, ny déclarer guerre, ne l'entreprendre, sinon du consentement du conseil dudit pays d'Angleterre. Qu'il ne pourra mettre audit conseil aucun qui ne soit Anglois, ne pareillement à la garde et gouvernement des places fortes et des navires et armées de mer. Que dedans le pays d'Espaigne seront assignez cinquante mil escuz de rente à ladite royne pour en joyr par elle sa vie durant, dès l'heure de la consummation du mariage.

Quant à l'empereur, incontinent après la consummation dudit mariage, il faisoit compte de s'en aller et retirer en Espaigne avec la mesme armée de mer qui aura conduict son fils; et que pour pacifier les choses d'Allemaigne et contenter le roy des Romains son frère, il estoit là quelque bruict qu'il luy bailleroit et concéderoit dès ceste heure entière et libre administration de l'empire, ce que je ne croy pas facilement qu'il face [1]. Mais pourroit bien estre qu'il luy en donnast quelque espérance pour rompre et refroidir ses entre-

[1] Henri II, supposant encore Mr d'Aramon à Constantinople, lui avait envoyé ces avis venus d'Allemagne, et qu'il lui adressa, à la date du 20 janvier 1554 :

« Le roy a nouvelles certaines que l'empereur est en telle nécessité de sa santé, qu'il a perdu une des mains, deux doigts de l'autre, et une des jambes rétrécies sans espoir de convalescence. Qu'il est tellement affligé de l'esprit, qu'on ne luy communique plus rien, ou bien peu; et ne s'amuse plus qu'à monter ou démonter des horloges, dont sa chambre est toute pleine, y employant tout le jour et la nuit, où il n'a aucun repos : de sorte qu'il est en apparent danger de perdre bientost l'entendement: ce que les reynes ses sœurs et ses principaux serviteurs connoissent bien. Que mesme ses subjets des Pays-Bas, l'estimant en plus grand danger, ont, depuis peu de temps, refusé à la reyne de Hongrie de payer certains deniers qui estoient deus audit empereur, d'autant qu'ils le tenoient pour mort; ayant pour cette cause ladite reyne esté contrainte de le faire voir aux principaux de Bruxelles en une galerie fort longue et au bout d'icelle, où il ne se connoissoit quasi que la statue d'un homme demy-mort, et plus maigre et défiguré que l'on ne sçauroit penser. Qu'il a fait tout ce qu'il a peu pour amasser gens et forces en Allemagne, faisant son compte de faire faire quelque entreprise du costé du Luxembourg, où il trouvera les choses entières, et plus gaillardes qu'il ne pense, et par adventure sera-il

Venise, le 9 janvier 1554.

Lettre de M. de Selve au connétable de Montmorency.

Le s[r] de Codignac partist avant-hyer au soir d'icy, ayant esté le temps si maulvais et estrange qu'il n'a esté possible qu'il partist plus tost. Le principal ministre de la royne d'Angleterre, qui a voulu persuader et faire gouster le mariage aux autres seigneurs du conseil et du pays, a esté Paget; et les plus apparentes raisons qu'il a alléguées ont esté que le roy estoit si grand et si puissant, qu'estant jeune et sain, et l'empereur, qui est son contrepoix, vieulx et maladif, il luy seroit très facile, advenant la mort dudit empereur, veu les pratiques et intelligences qu'il peust avoir en Flandres, et la contiguité et voisinance desdits pays avec son royaume, de s'en saisir et impatronir; et que cela advenant, et tenant d'ung autre costé le roiaume d'Escosse, l'Angleterre luy demoureroit comme sienne et esclave, et subjecte à luy estre en proye toutes les fois qu'il voudroit entreprendre de la conquérir, sans que ledit roiaume d'Angleterre peust avoir espérance d'aulcun aide ne appuy de ses voisins, et que cela estoit ung danger si apparent et à l'adventure si prochain, que l'on en sentiroit l'inconvénient tout en ung instant, qui n'y pourvoiroit d'heure. A raison de quoy il estoit bien expédient et nécessaire pour le bien et conservation dudit royaume d'Angleterre, que la royne prinst l'alliance de quelque prince grand et puissant, qui feust pour contrepeser la grandeur du roy, encore aprez le décez de l'empereur. Ce que ne pouvoit faire ung prince ny seigneur dudit pays d'Angleterre, quand ladite dame le prendroit à mary, ne prince estranger quelconque aultre que le prince d'Espaigne; lequel venant à estre conte de Flandres, qui est le pays où lesdits Anglois font et exercent tout le traficq de leurs marchandises, aura moyen de maintenir tousjours ledit royaume puissant et opulent, et le défendre contre tous, et que n'estoit point chose si estrange ne nouvelle de se soubmectre à ung prince estranger par le moyen d'ung mariage, pour éviter la ruine et désolation d'ung pays, et qu'ilz voyoient l'exemple des Escossois, qui avoient bien ma-

rié leur royne à un filz du roy, s'assubjectissant à ung prince plus puissant pour les deffendre et garder de venir en la puissance des Anglois, combien que ce soient peuples de mesmes meurs et de mesme langue, presque tout ung païs, et qu'à plus forte raison pouvoient-ils bien se unir et allier avec ung conte de Flandres et ung roy d'Espaigne, de peur de tumber ès mains des François leurs anciens ennemis : et que c'estoit ung abuz de penser qu'ilz feussent suffisans avec leurs forces seules pour y résister : par ainsy qu'il falloit se résoudre, ou d'estre un jour subjects desdits François, qui leur bailleroient après la loy telle qu'ilz voudroient, ou bien d'appeler amyablement et voulentairement ung autre grand prince pour leur seigneur et gouverneur, auquel, en ce faisant, ils pourroient bailler la loy et limiter sa puissance sur eulx, et non pas recevoir ladite loy de luy : lesquels propos, s'il n'est vray qu'ils ayent esté dicts et mis en avant, ont telle apparence et vérisimilitude, qu'ilz peuvent bien avoir esté desduicts et alléguez, et pour le moings ay-je esté adverty que ledit Paget a eu des mémoires et instructions de l'empereur et de ses ministres pour en parler en ceste sorte, et battre ceulx qui y contrediront des raisons que dessus.

Venise, 30 janvier 1554.

Lettre de M. de Selve à Henri II.

Sire, j'estime que veu les empeschemenz qu'on vous donne audit [redacted] pays de Corse de l'alliance du pape et du duc de Florence, qui [redacted] vous peust estre, ce me semble, que suspecte et préjudiciable, joinc[redacted] celle que l'empereur faict avec la royne d'Angleterre, que pour con[redacted] server le pied et la réputation que vous avez en Italye, l'armée d[redacted] de mer turquesque vous seroit plus nécessaire ceste année que jamais [redacted] dont j'ay bien dict mon opinion au s[r] de Cottignac avant son parte[redacted] ment, et qu'il me sembloit qu'il debvoit mectre et imprimer grand [redacted] jalouzie et craincte au G. S. de la grandeur de l'empereur, vena[redacted] à s'accroistre d'ung royaume d'Angleterre, affin de le disposer à en[redacted] employer ses forces pour l'abaisser de bonne heure le plus qu'il pour[redacted]. A quoy lesdites forces de mer vous peuvent plus prester de fave[redacted]

maintenant que vous avez la Corse, que devant. Et sy considère que si par mal fortune le pape venoit à vous estre ennemy, en sorte que luy et l'empereur et le duc de Florence s'entendeissent pour vous lever du Senois, comme il n'est pas hors d'apparence de craindre, et en est desjà quelque bruict[1], vous n'auriez aultre moyen que celluy de la mer pour secourir les choses de Sienne; de laquelle mer, par le

[1] Henri II, par une lettre du 20 février à l'évêque de Mirepoix, le charge de s'opposer, auprès du pape, aux concessions d'argent que Charles-Quint demandait à lever sur le clergé, sous le prétexte de faire la guerre aux Turcs : « Un chacun peut juger que cette provision d'argent n'est pour autre effect que pour s'armer contre moy, et recommencer de deçà son jeu de l'année passée. Nostre Saint Père s'éloigneroit de l'office d'un père commun et neutral qu'il dit vouloir estre et demeurer entre l'empereur et moy, baillant le glaive à l'un pour persécuter l'autre, et ne se sçauroit excuser qu'il ne connoisse comme moy que ledit empereur ne se veut prévaloir desdits deniers contre le Turc, lequel il verroit mettre le feu au milieu de la chrestienté plustost que de se désister des entreprises, desseins et projet qu'il fait contre moy. Et qu'ainsi ne soit, il monstra bien l'année passée que ce n'est pas au Turc qu'il en veut, l'ayant sur ses talons en la Transilvanie, quand il me vint avec ses forces chercher de deçà, où il veut faire tout son effort cette année. Vous luy direz l'intention dudit empereur, lequel, avec son frère le roy des Romains et non autres, ont fait et font de gayeté de cœur descendre le Turc en la chrestienté par mer et par terre; l'un pour avoir pris Afrique et Monaster, et l'autre la cité d'Agrie et autres villes et places de la Transilvanie, contre la trêve que tous deux avoient faite, promise et jurée avec ledit Turc, qui s'en est voulu et veut ressentir. Et toutesfois, au lieu d'employer par ledit empereur ses forces à luy résister, et obvier aux dangers et inconvéniens où luy et sondit frère ont mis la chrestienté, il veut sur elle convertir sesdites forces, et quoy que ce soit, sur moy, qui n'en fais chose quelle qu'elle soit pour mon particulier, mais seulement pour le bien universel d'un pays, d'une province, d'une république, d'un prince persécuté et autres qui m'ont requis et recherché à leur aide contre la cruelle tyrannie et ambition dudit empereur. » (Ribier, tom. II, pag. 463.) Voir ci-après la note 1 de la page 312, sur la nouvelle politique du pape Jules III.

Une lettre du grand-maître de Malte au connétable de Montmorency, écrite de Malte le 5 février 1554, rappelle le procès fait au sujet de la reddition de Tripoli aux Turcs : « Gaspar Vallières va par delà poursuivre la révision du procez fait contre luy sur la reddition de Tripoly; ledit procez a esté juridiquement fait, et la sentence bien donnée selon nos loix, qui disent au neufième chapitre du titre Des Frères, que quiconque rend place aux Infidèles sans congé du supérieur doit perdre l'habit, et non seulement celui qui la rend, mais tous ceux qui interviennent. » (Ribier, t. II, p. 486.)

moyen de ladite armée, vous seriez maistre, en despit des forces de tous les ennemys, qui seroient à l'adventure contraincts penser à leur deffense chez eulx, au lieu de vous assaillir. Vray est que si V. M. désiroit avoir ladite armée de mer, elle ne sçauroit user de trop grande diligence en l'envoier demander et poursuivre, car ce sont appareilz qui ne se peuvent pas faire soubdain; et qui ne la pourroit avoir grande, sy serviroit-il à mon adviz grandement, et pour réputation et pour exécution, de l'avoir telle que l'année passée, ou pour le moins, s'il estoit possible, vous asseurer de celle d'Alger pour ce temps nouveau. Car estant le supérieur en mer, vous pourrez deffendre et secourir par là ce que vous avez en Italye, et offenser, s'il en est besoing. Et pense qu'il n'y a rien qui plus asseure et enhardisse les ennemys que vous avez par deçà, que l'opinion qu'ilz ont que, pour ceste année, ilz n'ont poinct à craindre du costé de la mer. Ces srs ont eu lettres de Constantinople des XXVIII novembre, desquelles ce qu'ilz m'ont communicqué ne contient, sinon que, par cappisis venuz d'Alep, s'entendoit que le G. S. y avoit faict son entrée le VI dudit moys de novembre : que sultan Selin avoit esté envoyé au sangiacat de feu Mustafa, et qu'il debvoit hyverner en ung lieu appelé Maray : que l'on attendoit audit Alep le retour des ambassadeurs du sophy pour traicter la paix avec le G. S., que ledit sr avoit fait le bassa du Caire son bassa, qui s'entend, à mon adviz, premier bassa. D'ailleurs je n'ay rien entendu davantaige, sinon qu'aulcuns m'ont dict que les mesmes adviz font mention de quelque tumulte que les janisserotz avoient faict à Constantinople, qui avoit soubdain esté appaisé, et que le filz de Mustafa s'estoit saulvé en Perse, et y estoit arryvé avec vm chevaulx, dont toutesfoys la communication qui m'a esté faicte par ces srs ne porte rien.

On escript de Flandres que les ambrs de l'empereur avoient exécuté leur commission, et avoient eu le consentement de la royne d'Angleterre: mais le peuple de Londres avoit assez mal veu et festoyé ceulx de leur suitte, et que l'on rassembloit de nouveau le parlement d'Angleterre et les sgrs dudit pays pour les affaires dudit mariage; à ceste intention, comme l'on jugeoit de tenir ceux dudit pays en subjecti-

et plus près de l'attache, affin de les garder de regimber, en attendant l'arryvée du prince d'Espaigne. Les deputez de l'empereur avoient, dit-on, dans leur instruction, en cas qu'il nasqueist une fille du mariage par eulx traicté, qu'elle ne se peust marier sinon du consentement du prince d'Espaigne son père[1], ou filz dudit prince quand et quand; que, n'y ayant point d'enfantz dudit mariage, le conté de Flandres ne s'entendeist poinct uny audit royaume d'Angleterre, ains retournast à sa première nature après la mort de la royne à présent régnant; à quoy les Angloys ne se sont vouluz condescendre, voulanz qu'en caz qu'il naisse une fille, elle ne soit tenue d'appeller aultre conseil pour se marier que le sien de son pays, à la charge néantmoins de ne prendre mary que d'Angleterre, ou Flandres et les Bas-Pays, ou d'Espaigne; et que mourant ladite royne Marie sans enfantz, lesdits Bas-Pays demeureront néantmoins unys perpétuellement à la couronne d'Angleterre, et parviendront à ceulx qui succéderont à ladite couronne. Ce que lesdits depputez ont consenty et envoyé à l'empereur pour le ratiffier, monstrant bien ledit empereur qu'il ne luy chault des conditions, ne à quel pris il y mecte le pied, pource qu'il est bien délibéré de n'en rien observer; et j'espère que ces belles unions, faictes au préjudice de V. M., luy ouvriront le chemin ung jour de faire, desdits pays de Flandres, la vraye et deue union à sa couronne, à qui en appartient la droicte et légithime authorité de l'unir.

FÉVRIER-AVRIL.

DIFFICULTÉ POUR LA FRANCE DE SE MAINTENIR EN CORSE SANS L'APPUI DE LA TURQUIE CONTRE L'UNION DE GÊNES AVEC LA TOSCANE. — RÉVOLTE DE WYAT EN ANGLETERRE. — EXÉCUTIONS SANGLANTES ORDONNÉES PAR LA REINE. — CONCLUSION DE SON MARIAGE AVEC LE PRINCE D'ESPAGNE.

Venise, 8 février 1554.

Lettres de M. de Selve à Henri II.

Sire, les Genevois ont icy lettres de Gennes, par lesquelles on leur mande qu'il estoit arrivé là quatre navires chargés de malades, et que le reste, qui estoit devant Saint-Florent, estoit en si petit nombre,

qu'il n'estoit pas suffisant pour le tenir assiégé; et que leur bonne fortune avoit voulu qu'il arrivast à Calvi six navires d'Espaigne avec III^{c} hommes dessus, sans lesquelz ilz estoient en grand danger; et y avoit encores troys aultres navires de la mesme flotte, sur lesquelz estoient environ XV^{c} Espaignolz, comme ilz disoient, lesquelz, surprins du temps contraire, n'avoient sceu entrer encore audit Calvi, et avoient esté transportez ailleurs. Il est vrai que lesdits Espaignolz sont tous nudz, tant d'armes que de vestementz, et leur faisoit l'on provision de l'ung et de l'autre à Gennes pour leur envoyer. Les XII^{c} Allemantz et environ VIII^{c} Italiens n'estoient encores partys, et n'attendoient que le temps propre pour faire voille. Des lettres de Flandres disent que toutes choses en Angleterre vont à soubhait aux impériaulx; aultres que l'empereur n'est guères bien de sa santé, et que le peuple d'Angleterre est très mal content du mariage, et que desjà, devers Cornouailles, il y avoit quelque commencement de tumultes et d'esmotion; et m'a esté dict et asseuré qu'il y a homme qui escript de la court de l'empereur que quelque prospérité que l'on divulgast de ses affaires, il ne pouvoit obtenir ce qu'il désiroit, ne ouyr telles nouvelles qu'il demandoit de troys choses, à sçavoir : de sa santé et disposition, qui alloit tousjours empirant; du mariage d'Angleterre, dont le peuple anglois estoit très mal satisfaict et prest à tumultuer; et des affaires d'Allemaigne, qui n'avoient jamais esté en plus maulvaiz pas pour luy qu'ils sont de présent. L'ambassadeur d'Angleterre me disoit hyer que ces seigneurs luy avoient demandé s'il estoit vray que, entre aultres articles du mariage susdit, il y en eust ung que l'empereur ne son filz ne se peust en aulcun temps, ne pour quelque cause que ce feust, ayder des forces dudit royaume d'Angleterre ès guerres d'entre V. M. et luy, dont il ne monstre pas qu'on luy aye rien mandé, mais bien qu'il pense qu'ains soit. Je luy deistz à ce propoz que je m'esbahissois, veu qu'il y avoi tant de saiges gentz en Angleterre, que l'on ne regardoit à la seuret de l'observation des articles plus qu'à l'escripture et parolles d'iceulx qui estoit ce qui importoit le moins, et que l'empereur ne se soulcio guères de leur promectre tous les articles qu'ilz sçauroient demand

ne leur baillant ne Gravelines, Dunquerque, ne Bruges et aultres lieux du pays de Flandres, pour seureté de l'entretenement du marché et commencement d'exécution de l'union qu'il leur accordoit dudit pays avec l'Angleterre : et puisqu'il n'y avoit que sa foy obligée, ilz estoient bien assignez de l'observacion de leurs articles; sur quoy se mectant à soubzrire, il ne me réplicqua aultre chose.

Venise, 15 février 1554.

Sire, je receus les adviz des tumultes et esmotions d'Angleterre, et du partement de vostre armée de mer pour le secours de la Corse; et ce matin ay esté remercyer de vostre part ces sgrs, suivant vostre commandement, de la gallaire par eulx baillée au sr de Codignac pour son passaige, et par mesme moyen leur ay communicqué les susdites nouvelles; desquelles je vous puis asseurer qu'ilz ont faict, et de parolle et de contenance, aultant que leur neutralité leur permect, démonstration de n'estre pas marrys, ayant, à mon adviz, esté jusques à présent le doubte qu'ilz ont eu que l'empereur rendeist son filz paisible d'Angleterre si grand, que j'estime qu'ilz reçoipvent pour bonnes nouvelles tous les empeschemenz et oppositions qui peuvent survenir en cest affaire; vous pouvant dire que laditte nouvelle a donné telle bastonnade aulx impériaulx que, dez l'heure que je l'ay portée au palaiz, ilz en sont sortiz comme si l'on les en eust chassez à coups de fouet. Des lettres de Flandres font bien quelque mention de sublévation de peuple, mais non pas telle, à beaucoup près, que contiennent les adviz que V. M. en a : mesmes se disoit que l'ung des principaulx autheurs desdits tumultes, nommé Me Pierre Caro, avoit esté prins[1]; et portent les mesmes lettres de Flandres que la ligue qui feust dernièrement

[1] Les détails sur la révolte de Wyat, les réclamations de la cour d'Angleterre au sujet des menées de Carew et des autres réfugiés anglais, retirés en France et appuyés secrètement par Henri II, enfin la part que prend à ces faits l'ambassadeur français à Londres, sont exposés au t. III des *Ambassades de Noailles*, p. 17, 43 et suiv. Le contrat de mariage de la reine, avec la clause annexée sur la France, se lit dans Rymer, t. XV, p. 381.

filz, qu'il y eust une bonne trouppe d'Allemantz, si elle vouloit que les choses passassent seurement; et que desjà s'en faisoit levée, devers Ostrelande, de neuf ou dix mil pour y faire passer, et qu'en Flandres avoient armé trente bons navires, desquelz estoit chef et admiral le s[r] de Bergues; que par le conseil de l'empereur, ladite dame avoit osté et levé les armes au peuple de la ville de Londres, et feroit le semblable en tout son royaume, sur lequel elle avoit imposé quatre centz mil livres sterlin, dont ladite ville de Londres seulle portoit cent mil livres sterlin, qui sont IIII[c] mil escus. Que V. M. avoit permictz aulx Bretons et Normans de prendre et piller en mer les Angloys, et qu'elle avoit dépesché en Escosse, avec traictement favorable et charge honorable, le s[r] Pierre Caro, rebelle et fugitif. Que le marquis Albert est en vostre service, et que vostre intention est de vous en servir en Italye et de les y faire passer par le pays de Suisse; et que l'empereur est résolu ayder à bon escient le duc de Florence à l'entreprinse de Sienne[1]. Le s[r] de Codignac arriva à Constantinople le III mars; le G. S. avoit ordonné que son armée de mer sortiroit aussi grosse que celle de l'année passée, et le s[r] de Codignac partoit pour la Natolie[2].

[1] Toutes les pièces qui concernent la mission du comte d'Egmont, avec les instructions données plus tard par l'empereur à son fils sur la conduite qu'il avait à tenir en Angleterre, sont au t. IV des Papiers d'État de Granvelle. Une lettre de Charles-Quint à Simon Renard, du 2 avril 1554, est relative aux faits qui sont indiqués ici : « Les affaires du marquis Albert ne sont à beaucoup près tout à l'avantaige de France, comme ilz le publient. Et quant à l'Italye, dois le recouvrement de Saint-Florenço et la perte que les François ont faicte de leurs gallères en grand nombre, et que Senna est reserree de si pres, lesdits François y ont perdu beaucoup de réputacion, et espere bien qu'ilz n'obtiendront devers le Turcq ce qu'ilz prétendoient. » (*Papiers d'État* de Granvelle, t. IV, p. 233.)

[2] M. de Codignac, se rendant en Asie au camp de Soliman II, écrivit au roi le 3 avril 1554, de Tossia, sur les nouvelles hostilités avec la Perse : « Le G. S s'estant mis en chemin pour s'aller recréer d'Alep en Jérusalem, et s'en retourner apres à Constantinople, il eut au mesme temps advis que le roy de Perse, au lieu de luy renvoyer ses amb[rs] pour la conclusion de la paix qu'il avoit faict commencer à traicter avec luy, se préparoit pour la guerre, à cause des troubles que produisoit encore la mort de sultan Mustafa. Le G. S. a esté contraint de retourner audit Alep, et dresser de son coste telles forces, qu'il espère à cette fois

Le roy des Romains sentant de grands tumultes dans la Transsilvanie contre luy, avoit à grande instance demandé à l'empereur le Castaldo pour cest esté, et en avoit esté refusé; au lieu duquel on pensoit qu'il seroit contrainct de se servir du s[r] Sforce Pallavicin vers ledit pays de Transsilvanie. Encores qu'il y eust quelque amandement à la santé du pape, il est en grand danger de ne la faire pas longue. Aulcuns disent que le prince d'Espaigne ne se hastera pas de s'embarquer qu'il ne voye en quels termes sont les affayres d'Angleterre, où l'on dict qu'il ne trouve guères bon de s'aller enfermer, craignant la fureur des peuples dudit pays, et répugnant en cela à la voulenté de l'empereur; et, si ainsy est, c'est grand indice qu'il est aussy ambitieux de son repoz et de son plaisir, que son père est et a tousjours esté de broilles et maulvaises querelles pour pescher en eau trouble.

Par les advis de Levant, le G. S. se préparoit fort pour la guerre contre le sophy, qui estoit en armes et avoit desjà faict des courses ès confins dudit G. S., lequel avoit mandé à l'empereur des Tartares de servir avec le plus grand numbre de gentz qu'il pourroit pour luy aller à l'encontre. L'on attendoit de jour en jour la résolution du G. S. sur la creue du numbre des gallaires que Drogut avoit demandée.

pour toutes tailler chemin audit roy de Perse de pouvoir faire assemblée des siens, préjudiciable à S. H., et pour ce faire a ordonné que tous les peuples persiens soient faits esclaves, encore qu'ils soient d'une mesme loy et que ce ne soit leur coustume; ayant pour cette cause ledit s[r] fait déclarer par le muphty de pouvoir licitement faire lesdits peuples esclaves, déchargeant les soldats dudit s[r] et autres de coulpe qu'ils pourroient avoir, pour user à l'endroit desdits Perses outre l'ordre du passé; qui est le moyen pour donner cœur aux siens, qui sont tousjours allez fort mal à la guerre de ce costé, n'y ayant que gaigner, de leur faire dépeupler les païs du roy de Perse, comme il a fait les lieux de la chrestienté. Mais il vient fort mal à propos pour tirer en ce négoce ce que V. M. prétend; m'ayant dit encore le Dragut que toute l'espérance qu'il avoit de mettre à exécution les choses desseignées entre le s[r] baron de la Garde et luy estoit fondée sur le retour dudit G. S., encore que il eust avant son arrivée, et sans attendre autre ordre de V. M., dépesché un sien homme vers le G. S., avec les honnestes persuasions que ledit s[r] de la Garde luy avoit conseillé devoir user pour le faire condescendre à l'armement d'une partie de ses galères. Sur quoy ledit s[r] s'estoit bien disposé avant les mouvemens dudit roy de Perse. » (Ribier, tom. II, pag. 487.)

AVRIL-AOÛT.

DÉMARCHES POUR LA PAIX SOUS LA MÉDIATION DU PAPE ET DE L'ANGLETERRE. — VOYAGE DE M. DE CODIGNAC POUR REJOINDRE LE SULTAN EN ASIE. — NÉGOCIATION POUR L'ENVOI DE LA FLOTTE TURQUE. — NÉCESSITÉ DE CE SECOURS POUR DÉBLOQUER SIENNE — MARCHE DU CORPS D'ARMÉE DE STROZZI SUR CETTE VILLE.

Venise, 22 avril 1554.

Lettres de M. de Selve à Henri II.

Sire, j'ay communiqué à ces seig^rs les nouvelles, tant de la négotiation du légat[1] que d'Angleterre et d'Espaigne; et ont fort loué la bonne inclination et affection que V. M. a à la paix, sans touteffois rien prétermectre ses bonnes et gaillardes provisions requises pour la guerre en tous endroictz, disantz que ladite paix ne pouvoit estre qu'agréable à tous les princes chrestiens, mais à eulx sur tous aultres. De quoy je ne croy rien, estimant qu'ilz n'ont envye ne vouloir d'une bonne paix et intelligence entre vous et l'empereur, ne une insigne victoire à l'ung ou à l'aultre de vous deux. Bien croy-je que, pour le temps d'aujourd'huy, ilz l'auroient trop plus agréable à V. M. que à l'aultre, qu'ilz estiment desjà par trop grand s'il vient à bout du royaume d'Angleterre, comme ilz en ont grand peur; d'où ilz ont icy nouvelles contenantz que le parlement estoit commencé à Oxfort, et que la royne d'Angleterre d'entrée avoit faict merveilles de harenguer

[1] Voyez au t. III, p. 324 et suiv. des *Ambassades de Noailles*, les incidents de la négociation suivie par le cardinal Pole pour traiter la paix sous la médiation du pape et de la reine Marie d'Angleterre; et dans Ribier, t. II, p. 513, la réponse d'Henri II aux propositions du légat. L'espoir que la cour de Rome avait conçu de faire rentrer l'Angleterre sous l'obéissance de l'Église, comme la conséquence du mariage du prince d'Espagne, l'avoit rapprochée de l'empereur. Le pape Jules III, vivement pressé pendant toute la suite de cette année de faire une ligue défensive avec la France pour sauver Sienne, refusait d'y adhérer et d'entrer dans les projets formés contre Naples à l'approche de la flotte turque. Il montra surtout ses nouvelles dispositions [illegible] lorsque Charles-Quint eut donné à so[illegible] fils le royaume de Naples comme prése[illegible] de noces. Voyez la protestation faite pen[illegible]dant le mois d'octobre 1554, au nom d[illegible] la France, contre l'investiture accordée [illegible] cette occasion par Jules III, et qui se li[illegible] dans Ribier, tom. II, pag. 543. L'édite[illegible] designe improprement le prince par [illegible] nom de Philippe II, qu'il ne portait [illegible] encore.



ront bientost avoir besoing de secours, car l'on voit que les ennemys font tout effort et diligence de gaigner les devantz et de engrossir de tous costez.

vie avant le décès dudit Mustafa, ne sçachant homme en qui se fier tant qu'audit Rostan pour estre ennemy de son fils, l'a tenu pour cette occasion en ce degré, encore qu'il connust bien sa malversation, jusques au temps que pour oster la volonté à ses soldats d'espérer audit Mustafa plus qu'en luy, et vivre sans soupçon d'estre inhumainement traicté, il a faict faire l'exécution que V. M. a pu entendre : après laquelle il n'a aussi manqué de chasser ledit Rostan pour délivrer ses pays de cette tyrannie; tellement qu'après avoir appaisé le tumulte de sesdits soldats pour l'occasion de ladite mort, et donné ordre à quelque menée qu'on luy a découverte que la sultane, ledit Rostan et sultan Bassajet, son fils, qui est en Andrinople, desseignoient faire, il se trouve aujourd'huy si déchargé des envieux pensemens qu'il avoit auparavant, et si plein de santé, que chacun fait jugement qu'il n'est pas pour quitter de longtemps le siége à son successeur Et fait aujourd'hui peu de compte des entreprises de ses ennemys, et mesme de celles du roy de Perse, qui vouldroit estre à recommencer cette guerre, ayant pour traicter de paix voulu faire passer deux de ses amb^rs vers S. H., qui ne les a voulu entendre, pour le peu de foy qu'il a en leur maistre, vers lequel est venu depuis peu de jours un amb^r du roy de Portugal, lequel il a voulu ouir publiquement en présence de tout son camp : ce qui a esté cause que cedit seig^r a voulu faire le semblable de moy à la présentation de vos lettres. Il ne s'est entendu aucune chose du négoce dudit amb^r, de la venue duquel chacun discourt selon sa passion; toutesfois, je n'ay voulu manquer sur ceste occasion de faire entendre audit bassa qu'il estoit envoyé de la part de l'empereur et ses amis pour faire continuer ledit roy de Perse à la guerre contre S. H., à quoy il a monstré estre de mon opinion. »

L'ambassadeur entre ici dans de très longs détails sur la dette contractée envers Dragut au siége de Bonifacio, dont il a été question ci-devant, p. 277, n. 1, et qui donnera lieu par la suite à plusieurs contestations. Il termine par des indications pleines d'intérêt sur les considérations commerciales que Venise faisait valoir pour engager la Porte à refuser ses flottes à la France :

« Les Vénitiens ont, sur cette dernière expédition de l'armée, fait proposer à ces s^rs par leur consul qui réside en Alep, que S. H. ne peut, chacun an, faire sortir ladite armée, qu'il ne luy tourne à préjudice plus de trois cens mille ducats, des daces qu'il pourroit percevoir des marchandises qui, pour cette occasion, ne viennent en ses ports, pour la peur qu'ont les marchands d'estre dépouillez sur les chemins, mettant en avant la grande dépense qu'il luy convient faire pour l'entretenement de ladite armée, dont ses sujets se sentent aucunement oppressez, et que la persuasion qui luy est faite pour le disposer d'armer, ne tend à autre fin que de le faire entrer en telle dépense pour servir ceux qui luy en ont peu de gré, et qui en ont faict plus leur profit que luy-mesme;

Venise, 4 mai 1554.

Sire, à l'arrivée du légat d'Angleterre, don Ferrand, le cardinal Burgos et Mr d'Arras avoient esté fort longuement avec luy, et le bruict estoit là que ledit légat s'en debvoit retourner bientost vers V. M., et que chascun espéroit fort bon succez du négoce de la paix, dont il se dict que ledit légat mesmes a escript à Nostre St Père qu'il espéroit bonne yssue. Le parlement d'Angleterre avoit approuvé le mariage du

sur quoy S. H. et sesdits bassas avoient desjà pris quelque fondement.

« Il seroit là très requis, pour leur couper chemin, de faire doresnavant tels offices, et leur faire une guerre plus dommageable que s'ils estoient assaillis en leurs terres de vingt mille hommes, que V. M. fist armer chacun an six navires ou gallions selon sa commodité, et iceux faire charger de marchandises pour les envoyer, à sçavoir, deux en Alexandrie d'Égypte, deux en Tripoly de Syrie, et deux en Constantinople; faisant publier à Paris, Rouen et Lyon ledit chargement sous vostre protection et celle de S. H., qui desjà, suivant la requeste que je luy ay faite, a expédié son commandement, portant en substance que tous les marchands françois puissent vendre leurs marchandises en tous ses ports, sans estre contraints d'attendre en l'un plus qu'en l'autre pour le débit d'icelles, comme ils estoient au passé, et sont encore tenus de faire les autres marchans estrangers. Lesquels marchands françois ayant moyen de donner avec grand gain pour vingt, ce que lesdits Vénitiens ne peuvent donner, sans perte, pour trente, leur osteront en un instant le trafic qu'ils ont esdits pays, et feront perdre la volonté aux peuples de contracter avec eux; et les contraindront aussi de faire chose à laquelle ils ne condescendroient jamais par une autre voye pour gratifier V. M. Laquelle, outre ce et le profit que feront vos sujets de quarante pour cent du moins, faisant ledit trafic, rend ses pays fort copieux des marchandises que l'on est contraint de rechercher des sujets de vos ennemis, et augmente d'autant plus vos daces des entrées d'icelles marchandises qui viendront ès ports de vostre royaume, qui ne sçauroit estre de moindre conséquence que de deux cents mille escus chacun an; empeschant que lesdits marchands françois qui ont coustume de les fournir d'espiceries à Anvers et autres lieux de Flandres, ne porteront doresnavant leurs deniers hors de vostredit royaume, ayant en iceluy, à leur porte, si grande abondance, et à prix raisonnable, les marchandises qu'il leur fault aller achepter bien loin et à mauvais marché. Et n'aura occasion ledit seigr de différer à mettre sadite armée de mer hors pour le respect desdites daces, mais s'asseurera toujours davantage de l'amitié de V. M. pour la grandeur de qui sera aussi manifesté aux peuples desdits pays l'opulence qui est en vostre royaume. » (Ribier, tom. II, pag. 93.)

prince d'Espaigne, et l'on avoit envoyé quelques gentz et provisions à Luxembourg, pource qu'on avoit opinion que V. M. voulsist entreprendre quelque chose esdits cartiers. L'agent du marquis Albert, à ce que j'entendz, avoit tant faict qu'il avoit eu audience de l'empereur, et avoit esté remictz à la royne de Hongrie et M[r] d'Arras, avec lesquelz il négotioit les affaires de son maistre.

Les adviz du Levant contiennent la continuation du préparement de l'armée de mer turquesque, et quelque routte que les Persiens ont donnée à aulcun nombre de Turcz. A la diette que le roy des Romains avoit assemblée à Possovio pour obtenir gentz et argent pour concourir aulx affaires tant dudit pays de Hungrye que de Transsilvanye, il avoit entièrement perdu ses poines, ayant esté esconduit de tout ce qu'il avoit demandé; et délibéroit s'en retourner à Vienne, bien ennuyé et desplaisant que ses affaires ne se pouvoient que fort mal porter de ce costé-là, ayant eu nouvelles que ung bassa du Turc avoit occupé, avec environ six mil chevaulx, certains passaiges et advenues d'importance au pays de Transilvanie, se renforceantz esdits endroicts et y faisant de grandes provisions pour la guerre, ausquelles il ne sçavoit comme remédyer [1].

[1] Dans sa lettre du 3 avril 1554, M. de Codignac rapporte qu'il avoit rencontré au delà de Raguse un envoyé de la reine Isabelle de Hongrie, se rendant auprès d'Henri II. Celui-ci lui annonça qu'un autre agent était adressé à la Porte de la part de la reine; et comme il faisait instance auprès de l'ambassadeur pour qu'il favorisât la mission de cet agent, M. de Codignac se demande s'il doit en effet l'appuyer. Il insiste pour cela sur un motif qui fait comprendre pourquoi la France parut se relâcher en faveur de Ferdinand de la protection qu'elle avait donnée jusqu'alors à la cause de la reine :

« Si le roy Ferdinand, qui est fort loin d'avoir la trêve avec ce seig[r], meu de la jalousie que le mariage d'Angleterre luy donne, que l'empereur, avec cette avantage, luy vueille cy-après faire céder par force à dom Philippes son fils le droit qu'il prétend à l'empire, se voulust pour cette occasion liguer avec les princes d'[illegible]gne vos amys, afin d'interrompre ses desseins et faire en sorte que V. M. soit [illegible]diateur de la trêve qu'il recherche à l'[illegible] droit de S. H., jugeant bien que V. [illegible] sera toujours plutost content de le [illegible] entrer où il mérite, d'attaquer ledit [illegible] estre moyen de luy pacifier ses pays, [illegible] d'y attirer les forces du G. S., qui n'[illegible] cy-devant servy de ce costé qu'à l'ag[illegible]dir au préjudice de la chrestienté et [illegible] acquérir l'inimitié de beaucoup de pri[illegible]



Venise, 12 et 22 mai 1554.

Sire, il s'entend que le partement du G. S. seroit le xv apvril. Ung amb[r] de la royne de Transilvanie l'avoit requiz de luy aider de gentz et d'artillerie pour remectre son filz en possession dudit royaulme, et

d'Allemagne, voisins dudit roy Ferdinand, à qui touchoit se défendre des invasions dudit G. S.; dont peut rendre bon tesmoignage la prise de Témisvar, qui a esté en partie cause que le duc Maurice et autres seig[rs] allemans se soient condescendus aux persuasions que ledit Ferdinand leur fist, plus pour venir défendre ses païs que pour donner temps et moyens audit emp[r] de se remettre sus : sur quoy si le roy Ferdinand entendoit à cette pratique, il ne s'est présenté au passé tant d'occasions qu'à cette heure pour le persuader de la prendre contre sondit frère. »

Une autre rencontre que M. de Codignac fait également dans son voyage en Asie Mineure, est celle d'un drogman de la Porte, qui l'informe longuement de l'état des affaires d'Isabelle et de son fils : c'est le même dont il est question dans la note 1 de la page 258.

« Le sieur Mamot (Mahmoud), truchement du G. S. en langue germanique, et moy nous nous sommes rencontrez sur le chemin, moy allant au camp, et luy en Pologne. Sur la requeste que a faite au G. S. la reine de Transilvanie de vouloir remettre le roy Jean son fils en possession dudit royaume, et l'offre que les rois de Moldavie et Valachie luy ont faite de s'employer avec leurs forces en cette entreprise, le G. S. avoit dépesché ledit Mamot pour son ambassadeur vers le roy de Pologne, ladite reyne et son fils, lesdits roys de Valachie et Moldavie, l'ayant chargé de leur faire entendre sa volonté. A sçavoir audit roy de Pologne de ne devoir tant de respect à l'alliance qu'il a faite avec ledit roy Ferdinand, qu'il se deust exempter d'assister à l'entreprise qu'il désire faire présentement pour remettre ledit roy de Transilvanie et sa mère audit royaume, luy estant la mère et le fils si proches parents; et quant à ladite reyne et son fils, qu'ils se deussent acheminer pour se trouver sur les confins dudit royaume, tost après que son camp sera ensemble. Ausdits rois de Moldavie et Valachie qu'ils ont fait fort bonne élection de vouloir plustost aider de leurs forces audit roy et sa mère, leur promettant que cette bonne volonté qu'ils avoient seroit cause que cy-après il ne les rechercheroit ainsi qu'il l'eust fait pour se ressentir des torts que ledit roy Ferdinand fait aux siens en leur compagnie; que pour cette cause ils advisassent de joindre leurs forces pour faire, avec les siens, un tel exploit que ledit roy et reyne fussent restablis : ayant pour cette occasion dépesché un chaulx, avec ses lettres, vers Mahemet, bassa de Bossine, et à Cassin, bassa de Lipa et Temisvar, afin d'appeller à eux tous les sanjacques, beys, gouverneurs desdits confins et leurs gens, pour aller, sous la charge dudit Mahemet-Bassa, à l'exécution de l'entreprise susdite, qui pourront estre de L à LX hommes de sa part, et tous ensemble cent mille; par où V. M. peut voir si S. H. monstre avoir le cœur relasché à l'endroit

avoit obtenu sa requeste. Le s[r] de Codignac a laissé en son absence à Constantinople le capp[ne] Naz, et par un double du secrétaire du s[r] d'Aramon, nommé Chesneau, V. M. verra que sa despesche pour Levant dont elle m'avoit bien expressément commandé la seureté et diligence estoit arryvée. J'ay veu par vos lettres qu'il ne se fault point attendre à la paix, ce que l'on commence à bien comprendre par deçà. Les advis du Levant à ces s[rs] contiennent que, le II[e] de ce mois, le G. S. debvoit partir d'Alep pour aller faire l'union et masse de son armée devers Carahemith et Esdron pour assaillir la Perse de ce costé-là, estant délibéré faire mener une aultre grande armée à son filz Selin, et luy donner toute authorité en icelle pour assaillir le sophy d'une aultre part : ce que l'on trouve bien estrange par deçà, parce qu'on dict que c'est contre l'ancienne institution et coustume de la maison Ottomane de mectre les armées et l'authorité ès mains de leurs enfants de leur vivant. Le sophy, de son costé, à ce qu'on disoit, avoit faict et faisoit de grandz appareilz pour sortir en campaigne au devant des forces dudit G. S., ausquelles il sembloit qu'il voulsist faire teste. L'ambassadeur de la royne Élisabeth de Transilvanye estoit de retour d'Alep en Constantinople, avec ung chauz de la Porte du G. S., et se disoit qu'il avoit obtenu tout le secours et ayde qu'il avoit demandé pour réintégrer et remectre ladite dame et son filz en leur royaume, et que, pour cest effect, ledit s[r] avoit commandé toutes les provisions nécessaires; et se tenoit pour certain que l'armée de mer sortiroit, comme avoit esté tousjours dict, et estoient desjà les gallaires dehors en l'eaue, et la plus part arborées, et s'estimoit qu'elles pourroient partir dedans le xv ou xx de ce moys.

Venise, 3, 6 et 14 juin 1554.

Sire, la première nouvelle que j'entendiz en m'en revenant icy, de mor

de ses ennemis, et si avec ses galères qu'il a ordonnees de sortir sous la charge de Dragut, il est pour empescher les vostres, et rendre par mesme moyen ledit roy Ferdinand et son fils enclins à faire tou[illegible] ce qui leur sera propose par leurs advis [illegible] vostres. » (Ribier, tom. II, pag. 487.)



voiage, fust la mort du duc qui advint fort soubdainement d'une apoplexie dont, à l'issue de sa messe, il tumba en terre en sa chapelle. Les Genevois sentant Aiazo trop bien fortiffié et pourveu, et entendantz la venue de l'armée turquesque, ont délibéré de se retirer de la Corse. Le conte Piétrowich est, dict-on, merveilleusement fort, et renforçoit tous les jours avec l'ayde des Turcz au pays de Transilvanie, tellement que le roy des Romains estoit pour avoir bien des affaires de ce costé-là, et s'emploioit fort pour paciffier les différentz du marquis Albert avec les évesques ses ennemis; lequel Albert on disoit avoir déjà rassemblé XII mil hommes de pied et plus de VII[c] chevaulx, ce que l'on estimoit impossible qu'il sceust avoir faict sans estre aydé de quelc'ung. Le commandement du G. S. estoit venu à Drogut de faire voyle au plus tost qu'il pourroit, et de conduire l'armée de mer pour l'exploicter et emploier à vostre service et faveur, et au dommaige de l'empereur, ainsi que sera le bon plaisir de V. M. adviser; et elle partiroit, dict-on, devant la fin de may. On escript de Gennes que l'armée d'Alger est conjoincte avec la vostre, qui fait espérer que bientost seront aulx marennes de Sienne les aultres soldatz que V. M. y envoye de France, et dedans la fin de ce moys j'espoire que, d'ung aultre costé, l'armée de Drogut se sera fort approchée, de sorte que les assaillantz deviendront deffendeurs[1].

[1] La France avait résolu de faire un effort décisif pour délivrer Sienne, épuisée par sa longue résistance. Un corps nombreux se formait sous la conduite du maréchal Strozzi, qui devait faire dans la Toscane une invasion combinée avec l'arrivée de la flotte turque. Charles-Quint en informe son frère par sa lettre du 8 juin 1554 : « Bien parlent les François de procurer la paix, mais c'est encores en paroles, et font leurs aprestes; et pour ce que voient les affaires de Syennes esbranlez et l'effort qu'on fait contre eux en Corsica, et qu'ilz pensent avoir opportunité pour emprendre quelque chose contre l'estat de Milan, ilz font descendre en Italye pour les deux costez du Piémont et de Toscane de sept à huit mille Suysses et Grisons... Je ne me tiens pas du tout pour assheuré que l'armée du Turcq vient, et par les adviz venuz de Turquie, icelle armée ne viendra pas ou elle viendra tard, et non oultre le nombre de L gallaires pour garde de l'archipelage. Mais comme l'amb[r] françois est allé de nouveau à Alep pour solliciter le Turcq, se fault tenir prest pour assheurer les marines, actendu que, aussitost que l'on entend le sortir de l'armée

J'ay receu deux lettres de Constantinople, du XXX[e] mars, l'une du capitaine Naz, par laquelle il me mande que l'armée de Dragut-Bey estoit toute preste et devoit faire voile dedans trois ou quatre jours, et l'autre du secrétaire du s[r] d'Aramon, qui dit qu'elle devoit partir au plus tard dedans sept ou huit jours. Et m'escrivent tous deux l'arrivée d'Ibrahim-Bassa à Constantinople pour y gouverner au lieu de Sinan, et qu'en y venant et passant par Bursie, il avoit faict mourir et estrangler le fils de feu sultan Mustafa, qui estoit là par commandement du G. S., lequel estoit en continuel soupçon et jalousie pour l'amour et faveur qu'il voyoit que les janissaires portoient audit fils dont il s'est voulu délivrer par ce beau moyen.

La médiation du pape et de son légat n'ayant pu porter les puissances à se rapprocher, la guerre avait recommencé avec une intensité nouvelle. Les préparatifs qu'on a vu faire de part et d'autre pendant le mois de juin 1554 servirent pendant le mois suivant à exécuter plusieurs opérations importantes. Dans les Pays-Bas, le roi reprit l'offensive dès le 18 juin, et le brillant combat de Renty.

de mer dudict Turcq, l'on sait l'arrivée d'icelle à la marine de Naples et de Secille... Si vous faictes proposer que je soye compris en la tresve, ladicte compréhension me viendroit fort à propoz pour demeurer plus à repos de la venue de ladite armée de mer, dont lesdicts François sont si continuellement accommodez. » (*Corresp. des Kaisers Karl V*, t. III, p. 627.)

L'évêque d'Arras transmet les mêmes détails à Simon Renard, amb[r] en Angleterre : « Le roy de France a faict passer sur les Ferrarois IIII[m] Grisons, ausquels se sont jointz XII[m] Italiens et III[c] chevaulx, disant que ce soit pour secourir Sienne; et que les gallaires de France, accompaignées de celles des Mores d'Alger, porteroient au Porto-Herculi V[m] piétons. Mais l'empereur a pourveu, pour fortiffier le camp du marquis de Marignan, que monte jà au nombre de XII[m] hommes; et si faict joindre S. M. ses gallaires, estans arrivées dix d'Espaigne à Ayaço, mectant IIII[m] Espaignols sur icelles, pour encontre les gallères de France et d'Alger, et faire, pour favorizer l'entreprinse dudit Sienne et de Corsica, où noz gens ont prins le fort de Corte, qu'est provision si souffisante, que estonnera non-seulement les François, mais ceulx qui les favorisent en Italie. Le Turq a heu ung rencontre avec le sophy auquel il a perdu plus de XIIII[m] hommes et quoique les François le pressent et fo[illegible] très vive instance pour avoir l'armée [illegible] mer, aians envoyé à cest effect Codig[illegible] jusques à Alepo, il n'y a nouvelles cert[illegible]nes que ladite armée de mer du Turcq [illegible] partye, et sy est la saison jà fort avanc[illegible] (*Papiers d'État* du cardinal de Granve[illegible] t. IV, p. 261.)

livré le 13 août, lui assura au début de la campagne une supériorité que l'empereur, épuisé par les dépenses du mariage de son fils, ne semblait pas en mesure de disputer à Henri II. Malheureusement il n'en fut pas de même en Italie, où un échec désastreux fit perdre l'avantage gagné sur un autre point. Le corps d'armée réuni sous le commandement de Strozzi, était entré à Sienne; mais le maréchal, voulant reporter la guerre loin de cette ville, eut le dessous dans un premier combat, qui fut suivi, le 2 août, d'une déroute complète, à Lucignano [1], pendant que M. de Termes perdait en Corse la ville de Corte.

Toutes ces opérations manquées avant l'arrivée de la flotte turque qui devait les soutenir expliquent un fait resté obscur dans l'histoire, et que les documents contemporains ne suffisent pas à éclaircir. Pendant que les agents de la France à Rome et en Toscane voulaient employer cette flotte à une nouvelle attaque contre Naples, Dragut, qui s'était longtemps arrêté dans l'Adriatique, arriva enfin sur le théâtre de la guerre. Trouvant la situation compromise, soit qu'on dût en accuser la précipitation de ses alliés ou ses propres retards, il paraît avoir résisté à toutes les instances qu'on lui fit d'agir hostilement, et après s'être tenu quelque temps en observation, il finit par se retirer [2]. Cette conduite, que des motifs

[1] C'est cet événement qui amena la fin de l'ambassade de M. de Selve à Venise, d'où il écrit au roi, du 21 août 1554, qu'on l'appelait à Sienne pour y prendre la direction des affaires civiles. « Vos ministres de Rome m'appellent pour m'envoyer à Siennes, où je volerois d'aussi grande dévotion, si je me connoissois suffisant de vous y faire service en tel temps que cettuy-cy. Mais après une défaite si insigne que celle que nous venons d'avoir, se trouvant Mr de Monluc en extrémité de maladie dedans ledit lieu, Mr de Lansac pris en y voulant entrer, je vous laisse juger quelle révérence me porteront les capitaines et soldats qui n'aiment guères gens de ma robe, si je me veux mêler d'y mettre quelque ordre et réglement, dont la plupart ne sont pas les plus amis et désireux du monde. Si vais-je toute à cette heure monter à cheval pour m'en aller à Rome devers eux, et passer plus oultre s'ils me le commandent. » (Ribier, tom. II, pag. 506.)

[2] Sienne était resserrée par le corps d'armée du marquis de Marignan; on préparait une diversion sur Naples, que le prince de Salerne se disposait à seconder de son influence. Le cardinal de Ferrare, Hippolyte d'Est, après avoir été en 1552 lieutenant du roi à Sienne, venait de remplacer le cardinal du Bellay comme protecteur des affaires de France à Rome, charge distincte de celle d'ambassadeur, et toujours exercée par un grand dignitaire de l'Église. Il écrivait à Henri II, du 23 août 1554, à l'occasion de ces projets :

« J'ay entendu de la bonne volonté qu'ont non-seulement les habitans de la ville de Naples, mais tout le peuple du païs à V. M. Quant aux trois mil hommes de pied que demande le prince de Salerne, le sr Pierre Strozzy est prest de les luy donner, et luy aidera, si besoin est, de la moitié et plus des forces que V. M. tient en Toscane, jusques à y aller en personne. Reste un seul poinct, que l'armée de mer du roy

particuliers avaient pu également lui inspirer [1], servit, dans les années suivantes, de texte aux accusations portées contre lui auprès du sultan par les ambassadeurs français. Mais sa retraite avait laissé le champ libre au marquis de Marignan; le chef de l'armée espagnole en profita pour resserrer plus étroitement que jamais la ville de Sienne, qui allait, sous le commandement de Montluc [2], passer par

d'Alger, qui n'est pas si grosse que l'on attendoit, joint avec celle que conduit le baron de la Garde, se trouvera de tant moindre que celle du prince Dorie, qui est de présent à Naples, et seroit difficile se maintenir en ceste coste-là. De sorte que le meilleur seroit d'attendre l'armée du Turc; et seroit fort bon de la retenir par deça cest hyver, si tant est qu'elle ait commandement du G. S. de demeurer en vostre service tout le temps qu'il vous plaira... Et pour faire advancer l'armée du Turc que conduit Dragut de deloger de la mer Adriatique ou elle est entrée, j'ay fait prier ledit Dragut jusques à luy offrir chose qui le puisse contenter, de rebrousser chemin vers Port-Hercule ou à Corte, pour s'assembler avec le reste de vostre armee et acheminer cette entreprise : que s'il ne se pouvoit laisser persuader, ou pour sa maulvaise volonté, ou pour quelque autre raison, pour le moins, afin de ne perdre tout le temps qu'il devra estre en vostre service, il se saisisse de l'ile de Termiti, qui, encores qu'elle soit petite, estant si aisee à tenir, que le prince de Salerne s'offre d'y aller en personne la garder avec III^{c} hommes, contraindra vostre ennemy de tenir à Naples une armée de grande despence. » (Ribier, t. II, p. 529.)

[1] Une lettre de Simon Renard à l'empereur, du 23 novembre 1554, donne incidemment un renseignement essentiel et curieux sur l'issue de la nouvelle campagne navale des Turcs : « Le roy de France envoie le s^{r} Damville avec charge de gens de chevaulx pour renforcer les garnisons du Piedmond et favorizer les affaires de l'Italie pendant que le fils du duc de Ferrare et Pierre Strozzy s'essaieront de secourir la ville de Sienne et la Toscane. Le baron des Guerdes (*la Garde*), nommé Polin, retournant devers le Dragut, n'a peu avoir audience du roy de France, quelque prière que la duchesse de Valentinoys ayt faict pour luy, et demeure en disgrâce ou défaveur, estant chargé d'avoir persuadé audit Dragut sa retraite à Constantinople. » (*Papiers d'État* de Granvelle, t. IV, p. 342.)

[2] Blaise de Montluc, dans les mémoires duquel figurent comme militaires la plupart des officiers qu'on voit dans ces négociations chargés de la mission souvent périlleuse de porter les dépêches et instructions de nos ambassadeurs, a fait le récit plein d'intérêt de cette mémorable défense dont il fut le héros. Il ne parle pourtant pas de ses rapports avec M. de Selve, qui vint en effet à Sienne; mais le caractere despotique du nouveau gouverneur le força bientôt d'en partir, comme nous l'apprend une lettre du cardinal du Bellay, du 7 novembre 1554 :

« Je crains que les propos que tien[illegible] les imperiaux de vouloir forcer Sien[illegible] soient fondez sur le peu de bonne intel[illegible]gence qui est dedans. Nous avions fort pr[illegible] M. de Selve de n'en partir jusques à [illegible] qu'il eust nouvelles du roy. Mais Mon[illegible] doutant que ce fust une entreprise sur [illegible] autorite, ne le trouva pas de bon go[illegible] au moyen de quoy M^{r} le mareschal [illegible]

les extrémités de la résistance la plus désespérée, en même temps que son peuple devait dans cette épreuve offrir le spectacle d'un dévouement et d'une résignation sublimes.

Les deux puissances parurent avoir épuisé toute leur activité dans ce dernier effort, et aucun de ces princes ne fut en état de tirer parti de son succès. Pendant que Henri II retournait à Compiègne, l'empereur se tenait à Bruxelles, et tous deux semblaient attendre du dehors les moyens de donner à la guerre une impulsion plus décisive. Charles-Quint se flattait de pouvoir être compris dans la trêve que Ferdinand cherchait à faire prolonger par la Porte : il espérait au moins par le résultat de cette négociation, que son frère, cessant d'être inquiété du côté de la Hongrie, se trouverait libre de comprimer les mouvements intérieurs de l'Allemagne, et pourrait venir l'assister dans sa guerre avec la France [1]. Henri II n'attendait de son côté que la fin de la guerre de Perse pour réclamer du sultan une intervention plus efficace. Soliman II, après le meurtre de son fils, avait marché contre la Perse et défait son ennemi dans plusieurs rencontres. Cette campagne l'occupa tout l'été; et après avoir accordé enfin un armistice au roi de

Strozzy fut content de ramener ledit de Selve.» (Ribier, t. IV, p. 536.) A son retour de Sienne, M. de Selve fut définitivement nommé ambassadeur à Rome, et plusieurs des lettres qu'on trouve de lui sous ce nouveau titre, dans le recueil de Ribier, sont de la fin de 1554.

[1] Charles-Quint voulait que son frère vînt tenir la diète d'Augsbourg, «en laquelle, dit-il, vous doubtez aulcuns ne se oseroient treuver en personne, craignanz que je ne les sollicitasse plus de ce qu'ilz vouldroient pour l'élection du prince mon fils.» Ferdinand, outre son motif secret, alléguait pour s'excuser l'état de la Hongrie : «J'avois fait pourveoir pour dépescher Jehan-Maria Malvezo avec présens et l'argent du tribut; mais je receuz lectres que Petrovits avec les Moldaves, Transalpins et autres Turcz ses adhérens se mectoient sus pour invahir la Transilvanie. Iceluy Malvezo n'a voulu partir pour ne mectre en hazard une telle notable somme avec danger de se faire mectre à la torture, pensant le Turc tirer beaucoup de secrets de luy, et pour ceste cause n'est-il passé Comare.»

Charles-Quint répond à Ferdinand, du 1[er] septembre : «Le roy de France est déparly de son camp pour aller à Compiègne, et n'estoit apparent qu'il doit survenir ceste année chose où je deusse employer ma personne. Je désire bien entendre ce que vous aurez enchargé sur ce que me touche à Malvetio, lequel se guydera plus facilement, puisque j'ai fait démolir Africa.» Et Ferdinand écrit le 15 du même mois : «Mes amb[rs] à Constantinopoli sont encoires actendans la responce sur les lectres qu'on a envoyé au Turc, et entretant se tiengnent les Turcz en termes de trêves, bien que la practicque de la royne Isabelle et Petrovits se eschauffent toujours et cherchent tous moyens de remectre le filz d'elle en Transilvanie, non sans faire menasses et démonstrations de procéder par voyes de fait.» (*Corresp. des Kaisers Karl V*, tom. III, pag. 629-646.)

pour se justifier d'une absence qui ne lui avait pas permis de remplir envers lui tous les devoirs d'un allié.

rovinò; l'infideli mascoli furono amazzati, le donne e putti loro condotti in servitù, et in questo modo la vendetta nostra ha di gran longa trapassato le ingiurie, che i soldati del maledetto principe haveano fatto l'anno passato à sudditi di nostra altezza, mostrandoli con questo il frutto di quello havea seminato. Et vedendo lui il nostro innumerabile, bravo, adorno, et honorato essercito, qual et di longo et di largo copriva tutto quel paese, hebbe paura di incontrarsi nella furia di quello, et levandosi con fuga, salvosi nelle montagne.

« Ma indi noi inteso che l'havea prese dette montagne per salvamento, et essendo la fugitta di quel privo d'honore già arta, gli mandassimo una lettera sotto il nostro sigillo, dicendoli, si l'havea paura delle arteglìaria et arcobusaria nostra, « che ad un « infamato et dishonorato infidele che sei, « non era bisogno nissuno de artegliaria o « archibusaria, et che solo bastava a un tale « scommunicato la nostra tagliente spada; » notificandoli anche, se 'l venisse alla giournata, che lasciaremo da canto l'artegliaria et arcobusaria, et, se 'l si dubitasse per la quantità del nostro innumerabile essercito, gli davamo avviso haverne mandato la più gran parte in altre bande, et che al nemico nostro si potea monstrar altra nè più gran gratia di questa d'avisarlo d'haver à venir à giornata con noi. Tuttavia non essendo possibile di trarlo alla giornata, contentandosi lui della sua vergogna et infamia, nascondendosi in modo che non si sapeva dove che 'l fusse, l'altessa nostra s'inviò sino alla sua sedia di Naxovan, ove havea deliberato d'andare; et abandonato al nostro potentiss^{mo} essercito la sua detta sedia, et suoi palazzi furono sacchegiati et abbrusciati di maniera che non vi è rimasto vestigio, havendosi abbrusciata e rovinata ogni cosa da paese habitato intorno al predetto Naxovan, di modo che le nottue non si ritrovarano. E indi mentre che dall' altra parte sultam Ussem, signor della Media, con altri signori de Churti (*Curdes*) imbatutisi nelle bande de Tebris, et corse le terre famosissime di Maragha, Choy et Merent, abbrusciando tutto paese d'intorno, amazzati tutti gli huomini et preso per schiave le donne e putti, storminorno quei luoghi. Et al 29 della luna di giungno, essendo disposti al ritorno, passassimo la fiumara che va di sotto detto Naxovan, abbrusciando et ruinando tuttavia il paese di quel vinto.

« In questo mezzo li suoi consiglieri mandarono lettere a consiglieri del altezza nostra, notificandoli che à lui pareva cosa troppo greve di venir alla battaglia con quella, anzi molto si doleva che suo padre havesse fatto giornata con l'imperatore sultam Selim, padre di nostra altezza, percioche, di poi quel tempo sino adesso, non s'a potuto rifarsi et ristorarsi nel grado suo di prima. E così noi certificati della sua risolutione di non venir à battaglia, et venuta già la benedetta quaresima nostra, ne quai dì non è lecito far sangue, ci metessimo al ritorno con nostro felice essercito; et à xv della luna d'agosto salvi, sani, e vittoriosi, giongessimo nel regno nostro della provincia di Esdron, in castello di Pasum, trascorso in questo, mentre sultam Havisa, principe delle parti di Coraxam, nel castello e sedia de Salomone, con gran soccorso di gente, che 'l conduceva in ajuto del predetto maladetto Persiano. Et questa nuova pervenuta al nostro sultam Ussem-Bey, si mosse subito, et con

tres que leur maistre leur escripvoit, accompaignés de six mil ducats hongres, et plusieurs couppes et autres vases d'argent doré : dont en toucha trois mil au premier bassa, deux mil au second et mil au troisième, et desdits vases autant à l'un qu'à l'aultre, oultre les larges promesses qui leur furent faictes en recognoissance des bons offices qu'ils espéroient avoir d'eulx pour faire réuscir l'intention de leur maistre[1]. L'occasion pour laquelle ils dirent avoir esté mandés fut

en Europe; laissant par ce moyen si peu de personnes du costé deçà à la défense de ses pays, qu'il seroit presque loisible à un moindre prince que ledit roy Ferdinand de s'en impatroniser : m'asseurant que si lesdits amb[rs] ne parlent de rendre le royaume de Transilvanie, qu'ils seront plustost en danger de tenir estroite prison que de s'en retourner contens vers leurs maistres : promettant aussi de ne conclure rien avec eux que le s[r] de Martines, que j'ay laissé à la suite de S. H., ne soit appellé pour entendre toutes choses et débattre ce qu'il verra estre nécessaire pour le bien de vosdites affaires. Et pour ce, ay-je accepté de venir cependant à Constantinople solliciter avec les sieurs Ibrahim-Bassa et le capitaine de la mer l'armement des septante-cinq galères; il est bien fort nécessaire que j'y tienne l'œil, pour les pratiques que vos amis dissimulez feroient volontiers s'ils n'avoient peur d'estre découverts pour retarder le partement de ladite armée et de voir réussir les desseins de V. M. » (*Lettre de Codignac* dans Ribier, t. II, p. 558.)

[1] Toute cette partie de la lettre de M. de Codignac reproduit textuellement plusieurs passages d'un mémoire très-étendu, portant la date du 2 juillet 1555, composé d'après une série de lettres qu'écrivait d'Amasie M. de Martines, chargé de suivre les négociations qui s'y traitaient. M. de Hammer, qui néglige ou ne connaît pas ces documents, trouve dans l'historien turc Djelalzade cet agent appelé *Mon Denis*. Il est probable que le mot turc est quelque chose comme *Martenis* ou *Mentenis*, que le traducteur a cru rendre plus français de cette manière.

« Les ambassadeurs de Ferdinand, au nombre de trois, se rendirent au lieu d'Amasie le VII[e] d'avril, portans simples lettres de créance, laquelle ne fut tant humble qu'abjecte; disans que la mauvaise disposition de Jean-Marie Malvezio, leur prédécesseur en cette charge, lequel s'estoit trouvé surpris d'une grosse maladie sur le propre chemin de venir à la Porte, avoit par un seul accident retardé la dépesch et l'effet de la foy de leur maistre, à so grand regret et déplaisir : toutesfois, po rendre évident à S. H. combien il désir luy obéir en toutes choses, avoit prom ment expédié le sieur Augier de Bous leur compagnon, là présent, avec par et mesme charge; ainsi ne se trouvant de changé, supplioit S. H. de ne pr en mauvaise part ce peu de délay, e me que ledit Malvezio ne se repré quant à présent, suivant la prome trefois par luy faite a S. H. pour le de la Transilvanie....

« J'allay le lendemain m'op l'occasion de leur porter la bo

telle, pour se jetter aux pieds de sa haultesse, et le supplier, en l'honneur de Dieu, de voulloir donner paix à ses pauvres sujets du royaume d'Hongrie, qui se trouvoient ruinés de touttes parts; requérant S. H., puisqu'il luy avoit pleu tenir et advouer pour sien le fils d'un simple gentilhomme tel qu'estoit le roy Jean, voulloir à plus forte raison faire pareille faveur à un roy qui s'offre avec toutte humilité, et d'avoir plus d'esgards aux debvoirs, esquels leur maistre s'estoit toujours mis jusques à présent, qu'aux parolles de ses ennemis, qu'ils sçavoient avoir en grand nombre, et n'avoir rien oublié pour

velle de l'heureux progrés que les ministres de V. M. avoient fait en Allemagne, leur disant que le roy Ferdinand, à la suscitation de l'empereur, avoit envoyé ses amb[rs] là présens pour rechercher le G. S. de paix, en intention que se trouvant déchargé de ce faix de guerre en Hongrie, il pût, avec plus de vigueur et de commoditez, donner secours à l'empereur contre V. M., espérant bien que ses desseins contre elle réussissant, sondit frère luy ayderoit une autre fois de toutes ses forces contre le G. S., non-seulement afin de se conserver la Hongrie et Transilvanie, mais aussi pour tenter plus avant. Que entendant S. H. retourner victorieuse de sa guerre contre le Cazibas, Ferdinand avoit envoyé des ambassadeurs neufs, et nullement instruits en la matière, sous feinte couleur que le précédent fust demeuré malade, bien que depuis deux mois il ait esté veu sain ès terres des Vénitiens : mais tout cela se pratiquoit à ce que ceux-cy n'eussent que respondre, principalement sur le négoce de Transilvanie, et qu'avec quelque couleur, ils puissent demander nouveaux délays; ce qui estoit pure moquerie. Que S. H. ne pourroit faire de moins, pour la conservation de sa grandeur, que se ressentir du tort que Ferdinand a fait en cette usurpation; en quoy faisant, S. H. s'acquéroit de plus une assurance pour les seig[ries] de Valachie et Moldavie, qu'elle tient contiguës audit royaume de Transilvanie, après l'usurpation de laquelle S. H. se pouvoit tenir seure, qu'à la première occasion, ny Ferdinand ny ses Espagnols ne tiendroient jamais leurs mains d'une si friande entreprise de deux royaumes riches et opulens. Ainsi se trouvant l'empereur débilité du long conflict et des pertes qu'il a reçues, S. H. avoit la plus grande commodité de chastier le roy Ferdinand selon ses mérites, et sans crainte d'empeschement, estant ledit roy Ferdinand hors de soy. Et cependant le roy feroit ses efforts d'achever à ruer jus l'emp[r], affoibly encore de ce peu que le roy Ferdinand le secouroit, si bien qu'y contribuant le G. S., on pouvoit raisonnablement espérer la ruine des deux ennemis en un mesme instant, pourvu que luy pust fermer les oreilles à tous les déguisemens du roy Ferdinand et avoir égard à la pitié de ce prince désolé, conjointe avec l'honneur et profit particulier. » (*Mémoire de Martines* dans Ribier, t. II, p. 578.)

présent, et ainsi escripts sur le registre de la Porte [1]. Des autres années du tribut de ce pays, et aussy des trente mil escus qui estoient deubs par vertu du dernier accort, ils s'en estoient desjà excusez aux bas-

[1] Le memoire de Martines rend compte de la mission de Busbecq, appelé à remplacer définitivement Malvezzi, qui venait de mourir a Comorn. Busbecq, après avoir fait un piquant récit de son voyage à Amasie, decrit, dans sa première lettre, la cour de Soliman et l'audience qu'il reçut de ce prince. Mais il est d'ordinaire très-reserve, et ne s'etend pas beaucoup sur le detail de ses missions, qui ne lui offraient pas l'occasion de jouer un rôle très-flatteur pour lui. Le recit de Martines supplée ici amplement à ce qu'il ne dit pas :

« Le dimanche XXII° jour d'avril, se trouvant S. H. en divan, eux y comparurent avec dons de buffets d'argent et dix mille ducats comptans qu'ils présentoient pour acquit d'une année de tribut de Transilvanie. Mais les ministres de S. H. les employerent en ligne de présent sur le registre de la garde-robe, en regard des autres années du tribut de cedit pays, echues depuis le déces de frère Georges et de toutes autres choses dues en vertu des traitez precedens. Ainsi conduits qu'ils furent en presence d'elle, sur une longue harangue qu'ilz proposerent en grande humilité, ils n'en rapporterent pour toute response que des signes évidens de mépris ; S. H. secouant la teste, sans rien dire, à chacun de ces propos. » Busbecq confirme ici le rapport de l'agent français. (Ce prince ne prit pas grand plaisir à mes paroles, et me répondit : « *Guisel, gusel,* bien, bien. » *Busbequii Epist. I.*)

Martines continue ensuite en ces termes : « Ils apperçurent assez que son vouloir n'enclinoit en rien a leurs demandes : ce qui leur fut asseuré par les s[rs] bassas que S. H. estoit résolue de ne leur donner audience, s'ils ne se déportoient de tous raisonnemens de Transilvanye autres que d'en rendre les clefs au roy Estienne. Eux recommencèrent à pratiquer plus vivement à ce que S. H. se contentast laisser cet Estat entre les mains de leur maistre, à charge de cent cinquante mil ducats de tribut annuel ; qu'ilz n'estoient délibérez de partir de ses pieds tant qu'ils l'eussent pliée à compassion ; ains de tant plus renforceroient leurs prières, qu'elle les éconduiroit, veu qu'ils ne voyoient occasion qui deust mouvoir S. H. à tant travailler pour le fait de ce jeune roy Estienne, lequel leur maistre avoit si suffisamment satisfait, qu'ils se tenoient certains qu'il n'estoit pour envoyer jamais vers S. H. Ces raisons, jointes à quelque peu de soupçon que S. H. avoit déjà conceu de ce jeune prince, pour avoir, par deux fois, manqué à venir sur ses commandemens, en ayant à la seconde esté sollicité par ambassadeur exprès, avec la friandise de ce tribut excédant l'ordinaire des quatorze parties, eurent la force de pouvoir en un instant tourner lesdits seig[rs] bassas à ce party, leur semblant plus convenable à l'âge de S. H. d'en prendre fruition honorable en paix, que d'atenter nouvelle entreprise pour le fait d'autruy en lieu si fort qu'est la Transilvanie ; se tenant asseurez des cœurs des barons dudit Estat unis à la part de Ferdinand. »

Les négociateurs autrichiens voulant faire considerer l'absence de tout agent venu de la part du jeune prince Sigis-



sas, disans n'en avoir rien, pour avoir esté empeschés de guerre pour la coulpe des ministres de S. H., laquelle, en peu de parolles, supplièrent leur vouloir octroyer paix, et croire qu'ilz s'estoient tousjours maintenus en debvoir de bons voisins, comme ils estoient délibérés de continuer à l'advenir, jusques à ce que leur maistre se disposeroit d'abandonner à un besoin toutte autre amitié, telle qu'elle fust, pourveu que il pleust à S. H. de faire de son costé quelque ouverture de le vouloir recevoir en la sienne; pour laquelle entretenir, il ne feroit difficulté de quitter toute autre. A quoi le seig[r] ne fist response, seullement secoua la teste, qui fust assez apparent tesmoignage de la volonté qu'il a devers leur maistre. Quelques jours après, Amat-Bassa leur envoya demander s'ils avoient quelque autre chose à dire, et qu'ils s'en despêchassent, se déportans de parler plus de Transylvanie, parce que le G. S. n'estoit aucunement délibéré d'y entendre, qui est tout ce que j'ay peu aprendre jusques à cette heure du fait de ce négoce, lequel, à mon advis, ne se résouldra autrement que S. H. n'ayt premièrement veu ce que vouldra dire l'amb[r] du roy de Perse, qui s'attendoit de jour en aultre en Amasie [1], estant, long temps y a,

mond, qu'on appelait aussi Étienne, comme une renonciation tacite à la Transylvanie, l'envoyé français s'interposa pour obtenir un nouveau délai : « Estant adverty de cette trame, à peine eus-je le temps de m'y opposer, sous occasion de communiquer au G. S. la nouvelle de la mort du pape, et tout ce que j'entendois des déportemens de l'empereur, mesme de la dévotion avec laquelle on attendoit les galères du G. S. en Italie. Puisqu'il avoit pleu à S. H., en faveur de V. M., de rechercher, par itératif commandement, ledit roy Estienne de se venir rendre sur les confins pour rentrer en son Estat à l'aide de ses forces, qu'il sembloit convenable à la fermeté de sa parole de tenir en surséance tous propos encommencés par Ferdinand pour raison d'icelle, jusques à tant que S. H. eust receu plus certain advis de l'intention dudit prince; et quelle offre il voudroit faire de sa part pour raison de ce tribut, l'asseurant bien que la venue de son amb[r] ne pouvoit plus guère tarder, sur les lettres que S. H. en avoit despeschées par le s[r] de Cambray, je ne faisois doute qu'ils n'eussent à y defférer. » (*Mémoire de Martines*, Ribier, t. II, p. 582.)

[1] M. de Martines écrivant à M. de Lodève, le nouvel ambassadeur de France à Venise, le 20 mai 1555, lui décrit l'arrivée et la réception de l'ambassadeur persan, sur lesquelles Busbecq rapporte dans sa première lettre des détails exactement semblables, et fait de plus une curieuse description d'un grand festin, qui fut, à

Sire, encores que nous ayons recherché si tard l'issue de ladite armée, que un chacun avoit oppinion qu'elle ne pourroit estre en or-

aussitôt la Porte à proclamer et à reconnaître officiellement le jeune prince :

« Ces moyens meurent S. H. d'avoir encore quelque peu de patience, cependant que la fortune se monstra compagne à mes paroles tellement que, dedans cinq ou six jours, arriva à la Porte l'amb[r] dudit roy Estienne, apportant certaine nouvelle de la venue de son prince sur les confins d'Hongrie, et rejettant les excuses de son retardement jusques alors sur des occasions conformes à ce que déjà avoit esté dit, requérant S. H. luy vouloir octroyer commandement aux beglierbeis et sanjacques establis en garnison par les frontières d'Hongrie, à ce qu'ils eussent à se mettre incontinent sus, et entrer d'une part en la Transilvanie, cependant que par vertu de pareil commandement, les vayvodes de Valachie et Moldavie feroient effort de se jetter dans ledit pays par un autre endroit, et enfin le roy son maistre, suivy de ce peu d'Hongres fidelles qui se trouvent près de soy, s'achemineroit par la voie conduisant de Sanok (*Szolnok*) où il estoit en personne, pour donner l'occasion à ses partisans de se déclarer sitost qu'ils verroient la personne de leur roy naturel en leurs terres. De ma part, suivant les instructions à moy données par le s[r] de Codignac, amb[r] de V. M., et qui sçait bien l'affection de laquelle V. M. a daigné embrasser les nécessitez de ce prince, par la dépesche du s[r] Cambray, je me disposay de favoriser ses actions; si bien que, le samedy XI avril, en divan à huis ouvers, ledit roy Estienne fut publié roy de Hongrie et Transilvanye, son amb[r] présent, et commandement incontinent expédié aux bassas de Bude, Bossine et Themisvar, ensemble aux colonels des Akingis et mesme aux vayvodes de Valachie et Moldavie, qu'ils eussent à se mettre sus incontinent, et luy prester toute aide à sa restitution : par spécial luy écrivoit S. H. et aussi aux principaux s[rs] et barons dudit pays, que sur tout, tant qu'ils aimoient le salut de leurs biens et familles, ils ne fissent faute d'abandonner le party de Ferdinand pour embrasser celuy du roy Estienne, leur naturel prince : et de plus, par ordonnance de S. H., fut le tout notifié aux amb[rs] dudit Ferdinand. »

Les négociateurs autrichiens proposent alors, comme une mesure dilatoire ou un moyen d'accommodement, le mariage du jeune prince avec une fille de leur souverain :

« Les amb[rs] de Ferdinand demandoient temps de le pouvoir advertir, et de raporter la volonté qu'il a de faire connoistre à tout le monde combien il a à cœur l'amitié et bonne grace de S. H.; bien la supplioient, puisqu'en luy rendant cette obéissance, il luy plaisoit leur promettre paix, de la leur vouloir octroyer accomplie, et à cette fin y comprendre encore ledit roy Estienne, s'entremettant envers luy à ce que, recevant la jouissance de la Transilvanye, il prist par mesme moyen la fille du roy leur maistre, qu'autrefois luy avoit promis de prendre pour espouse; autrement se verroit la réputation de ce prince manifestement énervée s'il se trouvoit privé du sien et décheu de la foy dudit prince par mesme traitté. Ces offres furent fort savourées par S. H., bien qu'elle fist peu de cas de ce mariage et

dre à temps compétent pour sortir cette année et vous faire aucun service, la dilligence dudict cappitaine a esté telle en ce qui a touché

s'en excusast sur ledit roy Estienne, disans les bassas qu'elle ne s'y pouvoit interposer par leur loy mesme, laquelle a remis l'entretenement des mariages ou promesses d'iceux en la liberte des contractans. Sur ce, faisant rappeller l'amb' dudit roy Estienne, qui desjà avoit baisé la main pour le congé et s'apprestoit à monter a cheval, luy vindrent à dire que après avoir longuement consulté ce négoce, il avoit semblé à S. H. devoir réussir au grand avantage de l'entreprise, si elle se remettoit à l'autre esté; car il estoit venu si tard, qu'avant que les commandemens de Sa Hautesse pussent atteindre d'un bout de l'Asie es extrémites de l'Hongrie, et que l'amas des garnisons fust fait, la saison de guerre se trouveroit passee. »

Soliman, avant de s'engager en Hongrie, voulait finir ses differends avec la Perse, et remettre, pour l'entreprendre en personne, à l'année suivante une guerre que le comte Pétrowitch et le parti de Sigismond désiraient commencer immédiatement avec le secours des gouverneurs turcs des frontieres joint a celui du prince de Moldavie, et en provoquant une insurrection dans la Transylvanie

« De plus, se voyoit que le roy son maistre n'estoit pas venu a la part des confins que l'entreprise requeroit; car au lieu de s'approcher de la Transilvanie, sur laquelle s'entreprenoit, il avoit tire es extremites d'Hongrie regardans vers la Pologne, en distance du pays susdit de plus de huict journees. Que si sondit maistre avoit quelqu'envie de mettre a execution ce qu'il disoit desirer, il ne le pouvoit plus commodement faire qu'en se rendant en la Moldavie, tant pour estre celle-là proche voisine de Transilvanie et des serviteurs de Sa Hautesse, en laquelle se pouvoient assembler ses forces avec grande commodité, pour accompagner sa personne à la réduction, qui luy seroit plus honorable et plus seure pour tous, que de s'exposer séparément au péril des uns des autres; et que s'il vouloit avoir patience jusqu'à l'esté prochain, S. H. se pourroit trouver en personne et avec toutes ses forces à son secours. Ledit amb' soupçonnoit leur intention principale estre d'attraper la personne de son prince pour en disposer par apres à leur profit; et que le G. S. ne se disposoit point à un si grand travail pour respect d'autre utilité que de la sienne, et que cette grosse armée feroit peu de bien à la Hongrie. Il leur vouloit éclaircir la conscience, disant que quant à la personne de son maistre, les barons de Pologne, suivant la coustume usitée de tous temps entre eux ès personnes de leur sang royal, ne luy permettroient jamais de sortir plus avant de leurs terres pour s'aller exposer au danger des aguets de Ferdinand, qui a pratiqué sa mort par deux ou trois fois, ny à l'amiable volonté du Moldave et des Hongres du party contraire, qui peuvent a l'impourveu faire telles entreprises en Moldavie que bon leur semble. Si S. H. avoit desir de conserver à son maistre credit et les intelligences qu'il a en parties-la, le vray moyen en estoit d'executer la commodité qui s'offroit avec forces que S. H. se trouvoit avoir à l'heure es garnisons des frontieres, et elle sçavoit tres bien que sans les degarnir, se pourroient a l'heure tirer des garnisons



sa charge, que si Hébraïm-Bassa, gouverneur de Constantinople, et les autres ministres qui sont près de luy, eussent aussi bien faict leur

naturels, plus de trente mille hommes de compte; et ne feroit le Moldave moins de quatre-vingt mille chevaux; si bien que considérant le tout estre de soy disposé à une bonne fin, supplioit S. H. de vouloir estre contente que ses commandemens eussent lieu.»

Mais c'était surtout l'intérêt de la France qui devait influer sur la décision. M. de Martines, pour empêcher la Porte de traiter en ne consultant que ses convenances, se trouve embarrassé par les dernières conférences tenues près de Gravelines pour la paix générale, car elles indiquaient que la France traitait de son côté sans prendre l'avis de la Turquie.

«Ces remonstrances furent de plus accompagnées des miennes, par lesquelles, considérant bien ce négoce estre sur sa terminaison, je leur mis en avant de considérer que cette trêve venoit à grandement intéresser le bien de nos affaires : car les partisans du roy Ferdinand et de l'empereur son frère, en Allemagne, s'estans réservez jusques à présent sur l'incertaine issue de Transilvanie, qu'ils ont toujours douté, pour leur estre la Hongrie proche voisine, au premier vent de cette trêve qu'ils oreilloient de longtemps, ne manqueroient à se déclarer incontinent et essayer de toute leur puissance d'exécuter leur mauvais vouloir, ou pour le moins causer envie à V. M. de se contenter des conditions de paix dont l'empereur l'avoit recherchée, et qu'elle avoit refusée par plusieurs fois pour le respect de ses amis. Je pensay qu'il ne seroit pas inconvénient à V. M. d'entrer jusques en ce propos pour essayer, par ce dernier moyen, de rompre le coup pour le doute que le G. S. a toujours eu de cette paix, comme entendant assez que ses entreprises se devoient trouver plus difficiles en Transilvanie, advenant que l'empereur eust quelque loisir de favoriser les nécessitez de son frère. Et sy j'espérois de plus que cet advertissement serviroit un jour à me fournir excuse vers le G. S. sur la conclusion des traitez de paix, que je pressentois par tous les advis s'entretenir de plus en plus. Et en effet V. M., advenant qu'il vous plust entendre à la paix, encore auroit-elle quelque vigueur de mouvoir ce G. S., d'y procéder avec plus grand respect qu'il n'avoit fait jusques alors. Les bassas, après avoir pensé sur icelle, le lendemain, en divan, commencèrent à se purger en remonstrances. Que s'il estoit question de paix ou de trêve, jamais ils ne la concluroient sans le sceu et consentement de V. M.; mais ce qui se traitoit n'estoit chose qui peut porter utilité à Ferdinand ny à ses alliez pour le court terme de six mois seulement que l'on luy donnoit, dans lesquels il ne pourroit attenter grand chose, estant desjà la saison advancée, avant que la nouvelle en peust joindre en Ponant. Si bien qu'ils ne voioient moyen par lequel elle deust préjudicier à V. M., contre l'utilité de laquelle jamais ils ne l'eussent faite; et qu'en tout événement, au moindre bruit qu'ils entendroient de vostre part, ils la romperoient tout à fait pour vous secourir, si avant que V. M. voudroit, non-seulement en cette part de Hongrie, mais de plus jusques ès Espagne.»

Les vizirs, en revenant sur la mission précédente de M. de Vilmontez, pour l'en-



nécessaires pour ladicte armée, nous eussions peu sortir, pour le plus tart, au commencement de ce mois, là où nous avons retardé jusques à aujourd'huy, attendant quelque reste de biscuyt pour fournir entièrement la panatique, sans laquelle il estoit impossible se partir. Mais j'espère que nous ferons telle dilligence par cy-après, sans séjourner en aucun lieu que l'on n'aye premièrement trouvé nostre armée pour conclurre de compaignie ce qu'il vous plaira avoir advisé que l'on fasse pour vostre service; que jamais armée turquesque ne se trouva à meilleure heure aux mers de delà, que fera ceste-cy, et ay opinion que si jamais V. M. a espéré en tirer quelque fruict, qu'elle s'en doibt tant plus asseurer maintenant, ne fust que par l'exprès commandement qu'a eu ledict cappitaine de n'y espargner chose du monde : joint la bonne volonté qu'il en a de soy-mesme, et si bien le nombre des gallères qui sortiront n'est si grand qu'il a esté autrefois, n'en ayant armé que septante, pour n'avoir eu le temps d'en armer davantaige, je vous puis bien asseurer qu'elles porteront aultant ou plus de gens

se délivrer, sous couleur d'ambitionner cette charge. Mais l'expresse volonté de S. H. leur fit entendre qu'il n'y avoit rien à faire. Pour cette cause, ils sont resserrés en ce lieu et plus estroitement gardés qu'auparavant, ayant leur compagnon eu response de la bouche de S. H., prenant congé d'elle, pareille et quelque peu plus rigoureuse que les lettres, avec lesquelles nous attendons qu'il soit pour partir en bref. D'autre part furent dépeschées nouvelles lettres au roy Estienne et aux barons d'Hongrie et Transilvanie, par lesquelles leur est renforcée l'espérance avec menaces plus grandes qu'auparavant et dans d'autres dépesches; son ambassadeur s'est mis en chemin pour son retour depuis peu de jours. » (*Mémoire de Martines* dans Ribier, tom. II, p. 583-590.)

En effet, Soliman II, dans une lettre datée d'Amasie le 15 mai 1555, et adressée à Ferdinand d'Autriche, rejette l'échange que ce prince avait fait accepter à la reine Isabelle et à son fils au sujet de la Transilvanie, et qu'il voulait faire confirmer par la Porte. Le sultan lui intime l'ordre de restituer le patrimoine que lui-même avait donné par charité au fils du roi Jean : « Cum eam regionem nostro acutissimo gladio acquisissemus et servitoribus nostris concessissemus in eleemosinam, essetque in manibus ipsorum ut inde viverint, sine nostro imperiali mandato de illa permutationem facere voluntas nostra imperatoria non permittit, etc. » A la suite vient une lettre de Soliman II au roi Sigismond ou Étienne, l'informant de la disposition qu'il vient de prendre en sa faveur : « Ut in regnum tuum hæreditarium et focum paternum redires, etc. » (*Lettres de Soliman II* dans Ribier, tome II, p. 563 et 565.)

estre cause de le conduire en la mauvaise grâce de S. H., à l'endroit de laquelle il avoit toujours faict office de bon voisin, sans entreprendre à son préjudice, ce que ne luy avoit pas esté observé en pareil par les siens; et que s'il avoit différé d'envoyer devers S. H. jusques alors, ç'avoit esté par l'empeschement desdits ministres, qui l'avoient toujours tenu en crainte de guerre, ne luy permettant d'exposer ses gens aux dangers des passages.

Quant à la Transylvanie, lesdits amb[rs] firent entendre que leur maistre ne l'avoit jamais reçue en ses mains, sinon après y avoir esté contrainct de la part de la royne Isabelle, laquelle, suivant les ouvertures que jà auparavant le roy Jean avoit faites à leur dict maistre, l'avoit continuellement sollicité et pressé de recevoir cet estat, jusques à le menasser d'en faire plainte contre luy vers les autres princes chrestiens, s'il ne la délivroit des mains de ces Turcs, que par tous ses escripts elle appelloit mastins et infidelles. Et bien qu'il leur monstrast ne voulloir rien entreprendre touchant cella, doubtant desplaire à S. H., prince si puissant, en l'amitié duquel il entendoit vivre à jamais, toutesfois cette femme l'avoit tant importuné, luy faisant entendre que S. H. n'y rechercheroit rien plus que son tribut, et n'auroit jamais ce changement de main en mauvaise part, pourveu que son tribut luy fust continué, que finallement il s'estoit trouvé contrainct d'obtempérer à la vollonté de cette femme, et recevoir d'elle la possession dudit Estat de Transylvanie, qu'elle dellivra à leur maistre volontairement et sans aucune crainte ou surprise; non touttesfois sans bonne récompense des deux duchez, vallans plus que la Transylvanie, que leur maistre donna pour estre propres au filz de ladite royne, et vingt mil ducatz à elle avec assignation de son douaire et autres terres au comte Pétrovich, lequel à présent se plaint de leur maistre avec le plus grand tort du monde. Au demeurant, que leur dict maistre n'avoit jamais entendu tenir cet Estat, sinon soubz le bon plaisir de S. H., en luy paiant le tribut accoustumé, la suppliant de le voulloir recevoir à ce faire et luy octroier paix; laquelle, moyennant leur bonne ayde et faveur, ils espéroient bien ne debvoir estre refusée, justifiant

mesmement par lettres de ladicte royne et du comte Pétrovich, l'occupation de Transylvanie que leur roy avoit faicte, estre procédée par leur instance, et pource qu'il y a si long temps que leur maistre estoit attendant une si heureuse nouvelle, ils supplyoient lesdicts bassas de ne voulloir différer à leur faire baiser la main du G. S.; à ce que tant plus tost S. H. les résolust de sa bonne volonté.

Voilà ce qui fust proposé par lesdits amb^rs^. Les bassas, quant au baiser de la main, se contentèrent que ce fust pour le dimanche ensuivant, et leur dirent que volontiers ils tiendroient main à une œuvre si bonne, qui est celle de paix; mais qu'ils avoient affaire à un prince ancien et expérimenté devant lequel il ne falloit proposer parolle qui ne fust véritable et bien digérée, n'estant prince qui se laissast aysément tromper, dont fort mal volontiers ils oseroient mettre en avant propos si mal fondés. Car, présupposé que ladicte royne eust sollicité leur maistre de prendre la possession de cet Estat, en quoy il n'y a rien de vraysemblable, il ne seroit pas pour cela croyable qu'elle l'eust peu contraindre, et en tout événement ne se pouvoit préjudicier au droict du tiers qui est S. H., vray seigneur dudit royaulme, et à icelle debvoit le roy Ferdinand avoir recours pour rechercher son consentement, avant que rien conclure avec la royne : laquelle, bien que tutrice, n'avoit peu empirer la cause de son fils estant mineur, et ne sçaichant aussy si ces lettres qu'ils disoient avoir d'elle et du comte Petrovich estoient vrayes ou supposées, car le papier endure tout. Au regard des récompenses qu'ils asseuroient avoir esté données, respondirent avoir esté bien informés que la royne et ce pouvre prince son fils se trouvoient en Pologne en une meschante maison qui leur estoit restée seulle des biens du feu roy Jean, ayant assés à faire à vivre; touttesfois que de leur part feroient tout debvoir : et sur ce licentièrent lesdicts amb^rs^, qui demeurèrent sans réplicque.

Depuis ils baisèrent la main à S. H. le XXIIe du passé, luy faisant présent de dix grandes couppes d'argent doré couvertes, à surfaict, à ouvraige canellé, avec dix mil ducats qu'ils offrirent pour paiement d'une année de tribut de Transylvanie; mais ils furent receus comme

présent, et ainsi escripts sur le registre de la Porte [1]. Des autres années du tribut de ce pays, et aussy des trente mil escus qui estoient deubs par vertu du dernier accort, ils s'en estoient desjà excusez aux bas-

[1] Le mémoire de Martines rend compte de la mission de Busbecq, appelé à remplacer définitivement Malvezzi, qui venait de mourir à Comorn. Busbecq, après avoir fait un piquant récit de son voyage à Amasie, décrit, dans sa première lettre, la cour de Soliman et l'audience qu'il reçut de ce prince. Mais il est d'ordinaire très-réservé, et ne s'étend pas beaucoup sur le détail de ses missions, qui ne lui offraient pas l'occasion de jouer un rôle très-flatteur pour lui. Le récit de Martines supplée ici amplement à ce qu'il ne dit pas :

« Le dimanche XXII[e] jour d'avril, se trouvant S. H. en divan, eux y comparurent avec dons de buffets d'argent et dix mille ducats comptans qu'ils présentoient pour acquit d'une année de tribut de Transilvanie. Mais les ministres de S. H. les employèrent en ligne de présent sur le registre de la garde-robe, en regard des autres années du tribut de cedit pays, echues depuis le décès de frère Georges et de toutes autres choses dues en vertu des traitez precedens. Ainsi conduits qu'ils furent en presence d'elle, sur une longue harangue qu'ilz proposerent en grande humilité, ils n'en rapportèrent pour toute response que des signes évidens de mépris ; S. H. secouant la teste, sans rien dire, à chacun de ces propos. » Busbecq confirme ici le rapport de l'agent français : « Ce prince ne prit pas grand plaisir à mes paroles, et me répondit : « *Gausel, guisel*, bien, bien. » *Busbequii Epist. I.*)

Martines continue ensuite en ces termes : « Ils apperçurent assez que son vouloir n'enclinoit en rien a leurs demandes : ce qui leur fut asseuré par les s[rs] bassas que S. H. estoit résolue de ne leur donner audience, s'ils ne se déportoient de tous raisonnemens de Transilvanye autres que d'en rendre les clefs au roy Estienne. Eux recommencèrent à pratiquer plus vivement à ce que S. H. se contentast laisser cet Estat entre les mains de leur maistre, à charge de cent cinquante mil ducats de tribut annuel ; qu'ilz n'estoient délibérez de partir de ses pieds tant qu'ils l'eussent pliee à compassion ; ains de tant plus renforceroient leurs prières, qu'elle les éconduiroit, veu qu'ils ne voyoient occasion qui deust mouvoir S. H. à tant travailler pour le fait de ce jeune roy Estienne, lequel leur maistre avoit si suffisamment satisfait, qu'ils se tenoient certains qu'il n'estoit pour envoyer jamais vers S. H. Ces raisons, jointes à quelque peu de soupçon que S. H. avoit déjà conceu de ce jeune prince, pour avoir, par deux fois, manqué à venir sur ses commandemens, en ayant à la seconde esté sollicité par ambassadeur exprès, avec la friandise de ce tribut excédant l'ordinaire des quatorze parties, eurent la force de pouvoir en un instant tourner lesdits seig[rs] bassas à ce party, leur semblant plus convenable à l'âge de S. H. d'en prendre fruition honorable en paix, que d'atenter nouvelle entreprise pour le fait d'autruy en lieu si fort qu'est la Transilvanie ; se tenant asseurez des cœurs des barons dudit Estat unis à la part de Ferdinand. »

Les négociateurs autrichiens voulant faire considerer l'absence de tout agent venu de la part du jeune prince Sigis-



sas, disans n'en avoir rien, pour avoir esté empeschés de guerre pour la coulpe des ministres de S. H., laquelle, en peu de parolles, supplièrent leur vouloir octroyer paix, et croire qu'ilz s'estoient tousjours maintenus en debvoir de bons voisins, comme ils estoient délibérés de continuer à l'advenir, jusques à ce que leur maistre se disposeroit d'abandonner à un besoin toutte autre amitié, telle qu'elle fust, pourveu que il pleust à S. H. de faire de son costé quelque ouverture de le vouloir recevoir en la sienne; pour laquelle entretenir, il ne feroit difficulté de quitter toute autre. A quoi le seig^r ne fist response, seullement secoua la teste, qui fust assez apparent tesmoignage de la volonté qu'il a devers leur maistre. Quelques jours après, Amat-Bassa leur envoya demander s'ils avoient quelque autre chose à dire, et qu'ils s'en despêchassent, se déportans de parler plus de Transylvanie, parce que le G. S. n'estoit aucunement délibéré d'y entendre, qui est tout ce que j'ay peu aprendre jusques à cette heure du fait de ce négoce, lequel, à mon advis, ne se résouldra autrement que S. H. n'ayt premièrement veu ce que vouldra dire l'amb^r du roy de Perse, qui s'attendoit de jour en aultre en Amasie [1], estant, long temps y a,

mond, qu'on appelait aussi Étienne, comme une renonciation tacite à la Transylvanie, l'envoyé français s'interposa pour obtenir un nouveau délai : « Estant adverty de cette trame, à peine eus-je le temps de m'y opposer, sous occasion de communiquer au G. S. la nouvelle de la mort du pape, et tout ce que j'entendois des déportemens de l'empereur, mesme de la dévotion avec laquelle on attendoit les galères du G. S. en Italie. Puisqu'il avoit pleu à S. H., en faveur de V. M., de rechercher, par itératif commandement, ledit roy Estienne de se venir rendre sur les confins pour rentrer en son Estat à l'aide de ses forces, qu'il sembloit convenable à la fermeté de sa parole de tenir en surséance tous propos encommencés par Ferdinand pour raison d'icelle, jusques à tant que S. H. eust receu plus certain advis de l'intention dudit prince; et quelle offre il voudroit faire de sa part pour raison de ce tribut, l'asseurant bien que la venue de son amb^r ne pouvoit plus guère tarder, sur les lettres que S. H. en avoit despeschées par le s^r de Cambray, je ne faisois doute qu'ils n'eussent à y defférer. » (*Mémoire de Martines*, Ribier, t. II, p. 582.)

[1] M. de Martines écrivant à M. de Lodève, le nouvel ambassadeur de France à Venise, le 20 mai 1555, lui décrit l'arrivée et la réception de l'ambassadeur persan, sur lesquelles Busbecq rapporte dans sa première lettre des détails exactement semblables, et fait de plus une curieuse description d'un grand festin, qui fut, à

entré dans les pays de sadicte haultesse; la venue duquel, ensemble de l'amb^r du roy et royne de Transylvanie, qui se pourra trouver en un mesme temps à la Porte, ne portera guères de faveur auxdits amb^rs, s'entendant desjà que le G. S. les faisoit tenir fort estroicts [1].

cette occasion, donné par les Turcs à cet ambassadeur et à sa suite:

« L'ambassadeur du Cazibas est arrivé icy au contentement de tous les Estats, qui certainement le virent avec non moindre satisfaction que sa longue attente le méritoit; et desjà, quelque peu auparavant, les s^rs bassas s'estoient préparés à le recevoir avec plus d'honneur que l'ordinaire, pour estre celuy-là de leur loy, et se tenir comme asseurez, et le G. S. mesme, que ce négoce devoit se terminer en accord selon leur intention. Ledit amb^r comparut accompagné de quelque cent chevaulx, en équipage honorable par dessus le commun port de cette Barbarie, montrant luy et sa suite en vue plus de vigueur que l'on attendoit, et n'oublia un point de diligence requis à son fait. Et dès le lendemain de son arrivée il alla visiter les s^rs bassas avec des présens qui, en effet, furent équipages de chevaux, arcs et flèches armées de leur usage, entre lesquelles se vit un alcoram singulièrement travaillé de relieure qu'il avoit apporté exprès pour requérir les ministres de S. H. de luy vouloir monstrer en quel page son prince et ses sujets avoient contrevenu à leur loy; en sorte que S. H. a trouvé bon les mots d'hérisie, certifiant bien qu'ils n'auroient jamais eu à mespris l'honneur deu aux quatre apostres de leur prophete, quelque chose que l'on leur imposât vers S. H.; si bien que n'estant intervenu faute de leur costé en ce regard, ny injure particuliere contre S. H., ou ses sujets et alliés, il la supplioit de ne luy vouloir refuser la confirmation de paix qui, l'année passée, luy avoit esté promise, et son maistre la requerroit avec bonne dévotion de la maintenir. Lesdits seig^rs bassas luy donnèrent à bien espérer, promettans d'en faire le seig^r participant, en sorte que, le lundi ensuivant, il fut conduit à baiser la main de S. H., à laquelle il présenta quelques pavillons de camp et tapis de soye somptueusement ouvrez à l'arabesque, et réitéra les mesmes requestes, et fut reconduit en grande compagnie et plus de réjouyssance des serviteurs et ministres de S. H., qui desjà se tenoient délivrez de ceste guerre de Perse, qui ne leur vient point tant à contentement que celle des chrestiens et de Hongrie. Mais les amb^rs de Ferdinand n'y prenoient aucun plaisir, jugeans assez que S. H. se trouvant dépestrée de cette part du Levant, n'entendroit jamais à leurs requestes pour raison de la Transilvanie. » (*Lettre de M. de Martines dans Ribier*, t. II, p. 562.)

[1] On a vu que la negociation sur la Transylvanie devait être reprise à l'arrivée de l'envoyé du prince Sigismond ou Étienne, qui eut lieu, en effet, dans l'intervalle. M. de Martines expose ici d'une manière diffuse la suite de la négociation dont nous ne relevons que les points essentiels. Ainsi, l'envoyé transylvain ayant donné, sur les causes de son retard, des explications satisfaisantes, elles déci

Sire, encores que nous ayons recherché si tard l'issue de ladite armée, que un chacun avoit oppinion qu'elle ne pourroit estre en or-

aussitôt la Porte à proclamer et à reconnaître officiellement le jeune prince :

« Ces moyens meurent S. H. d'avoir encore quelque peu de patience, cependant que la fortune se monstra compagne à mes paroles tellement que, dedans cinq ou six jours, arriva à la Porte l'amb^{r} dudit roy Estienne, apportant certaine nouvelle de la venue de son prince sur les confins d'Hongrie, et rejettant les excuses de son retardement jusques alors sur des occasions conformes à ce que déjà avoit esté dit, requérant S. H. luy vouloir octroyer commandement aux beglierbeis et sanjacques establis en garnison par les frontières d'Hongrie, à ce qu'ils eussent à se mettre incontinent sus, et entrer d'une part en la Transilvanie, cependant que par vertu de pareil commandement, les vayvodes de Valachie et Moldavie feroient effort de se jetter dans ledit pays par un autre endroit, et enfin le roy son maistre, suivy de ce peu d'Hongres fidelles qui se trouvent près de soy, s'achemineroit par la voie conduisant de Sanok (*Szolnok*) où il estoit en personne, pour donner l'occasion à ses partisans de se déclarer sitost qu'ils verroient la personne de leur roy naturel en leurs terres. De ma part, suivant les instructions à moy données par le s^{r} de Codignac, amb^{r} de V. M., et qui sçait bien l'affection de laquelle V. M. a daigné embrasser les nécessitez de ce prince, par la dépesche du s^{r} Cambray, je me disposay de favoriser ses actions; si bien que, le samedy XI avril, en divan à huis ouvers, ledit roy Estienne fut publié roy de Hongrie et Transilvanye, son amb^{r} présent, et commandement incontinent expédié aux bassas de Bude, Bossine et Themisvar, ensemble aux colonels des Akingis et mesme aux vayvodes de Valachie et Moldavie, qu'ils eussent à se mettre sus incontinent, et luy prester toute aide à sa restitution : par spécial luy écrivoit S. H. et aussi aux principaux s^{rs} et barons dudit pays, que sur tout, tant qu'ils aimoient le salut de leurs biens et familles, ils ne fissent faute d'abandonner le party de Ferdinand pour embrasser celuy du roy Estienne, leur naturel prince : et de plus, par ordonnance de S. H., fut le tout notifié aux amb^{rs} dudit Ferdinand. »

Les négociateurs autrichiens proposent alors, comme une mesure dilatoire ou un moyen d'accommodement, le mariage du jeune prince avec une fille de leur souverain :

« Les amb^{rs} de Ferdinand demandoient temps de le pouvoir advertir, et de raporter la volonté qu'il a de faire connoistre à tout le monde combien il a à cœur l'amitié et bonne grace de S. H.; bien la supplioient, puisqu'en luy rendant cette obéissance, il luy plaisoit leur promettre paix, de la leur vouloir octroyer accomplie, et à cette fin y comprendre encore ledit roy Estienne, s'entremettant envers luy à ce que, recevant la jouissance de la Transilvanye, il prist par mesme moyen la fille du roy leur maistre, qu'autrefois luy avoit promis de prendre pour espouse; autrement se verroit la réputation de ce prince manifestement énervée s'il se trouvoit privé du sien et décheu de la foy dudit prince par mesme traitté. Ces offres furent fort savourées par S. H., bien qu'elle fist peu de cas de ce mariage et

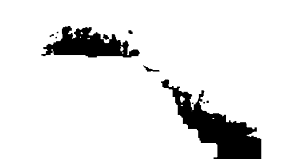


dre à temps compétent pour sortir cette année et vous faire aucun service, la dilligence dudict cappitaine a esté telle en ce qui a touché

s'en excusast sur ledit roy Estienne, disans les bassas qu'elle ne s'y pouvoit interposer par leur loy mesme, laquelle a remis l'entretenement des mariages ou promesses d'iceux en la liberte des contractans. Sur ce, faisant rappeller l'amb^r dudit roy Estienne, qui desjà avoit baisé la main pour le congé et s'apprestoit à monter à cheval, luy vindrent à dire que après avoir longuement consulté ce négoce, il avoit semble à S. H. devoir réussir au grand avantage de l'entreprise, si elle se remettoit à l'autre este; car il estoit venu si tard, qu'avant que les commandemens de Sa Hautesse pussent atteindre d'un bout de l'Asie es extrémités de l'Hongrie, et que l'amas des garnisons fust fait, la saison de guerre se trouveroit passée.»

Soliman, avant de s'engager en Hongrie, voulait finir ses differends avec la Perse, et remettre, pour l'entreprendre en personne, à l'année suivante une guerre que le comte Petrowitch et le parti de Sigismond desiraient commencer immediatement avec le secours des gouverneurs turcs des frontieres joint a celui du prince de Moldavie, et en provoquant une insurrection dans la Transylvanie.

«De plus, se voyoit que le roy son maistre n'estoit pas venu à la part des contins que l'entreprise requeroit: car au lieu de s'approcher de la Transilvanie, sur laquelle s'entreprenoit, il avoit tire es extremites d'Hongrie regardans vers la Pologne, en distance du pays susdit de plus de huict journées. Que si sondit maistre avoit quelqu'envie de mettre a execution ce qu'il disoit desirer, il ne le pouvoit plus commodement faire qu'en se rendant en la Moldavie, tant pour estre celle-là proche voisine de Transilvanie et des serviteurs de Sa Hautesse, en laquelle se pouvoient assembler ses forces avec grande commodité, pour accompagner sa personne à la réduction, qui luy seroit plus honorable et plus seure pour tous, que de s'exposer séparément au péril des uns des autres; et que s'il vouloit avoir patience jusqu'à l'esté prochain, S. H. se pourroit trouver en personne et avec toutes ses forces à son secours. Ledit amb^r soupçonnoit leur intention principale estre d'attraper la personne de son prince pour en disposer par après à leur profit; et que le G. S. ne se disposoit point à un si grand travail pour respect d'autre utilité que de la sienne, et que cette grosse armée feroit peu de bien à la Hongrie. Il leur vouloit éclaircir la conscience, disant que quant à la personne de son maistre, les barons de Pologne, suivant la coustume usitée de tous temps entre eux ès personnes de leur sang royal, ne luy permettroient jamais de sortir plus avant de leurs terres pour s'aller exposer au danger des aguets de Ferdinand, qui a pratiqué sa mort par deux ou trois fois, ny à l'amiable volonté du Moldave et des Hongres du party contraire, qui peuvent a l'impourveu faire telles entreprises en Moldavie que bon leur semble. Si S. H. avoit desir de conserver a son maistre le credit et les intelligences qu'il a en ces parties-la, le vray moyen en estoit d'executer la commodite qui s'offroit avec les forces que S. H. se trouvoit avoir à l'heure es garnisons des frontieres, et elle sçavoit tres bien que sans les degarnir, se pourroient a l'heure tirer des garnisons Turcs



sa charge, que si Hébraïm-Bassa, gouverneur de Constantinople, et les autres ministres qui sont près de luy, eussent aussi bien faict leur

naturels, plus de trente mille hommes de compte; et ne feroit le Moldave moins de quatre-vingt mille chevaux; si bien que considérant le tout estre de soy disposé à une bonne fin, supplioit S. H. de vouloir estre contente que ses commandemens eussent lieu.»

Mais c'était surtout l'intérêt de la France qui devait influer sur la décision. M. de Martines, pour empêcher la Porte de traiter en ne consultant que ses convenances, se trouve embarrassé par les dernières conférences tenues près de Gravelines pour la paix générale, car elles indiquaient que la France traitait de son côté sans prendre l'avis de la Turquie.

«Ces remonstrances furent de plus accompagnées des miennes, par lesquelles, considérant bien ce négoce estre sur sa terminaison, je leur mis en avant de considérer que cette trêve venoit à grandement intéresser le bien de nos affaires: car les partisans du roy Ferdinand et de l'empereur son frère, en Allemagne, s'estans réservez jusques à présent sur l'incertaine issue de Transilvanie, qu'ils ont toujours douté, pour leur estre la Hongrie proche voisine, au premier vent de cette trêve qu'ils oreilloient de longtemps, ne manqueroient à se déclarer incontinent et essayer de toute leur puissance d'exécuter leur mauvais vouloir, ou pour le moins causer envie à V. M. de se contenter des conditions de paix dont l'empereur l'avoit recherchée, et qu'elle avoit refusée par plusieurs fois pour le respect de ses amis. Je pensay qu'il ne seroit pas inconvénient à V. M. d'entrer jusques en ce propos pour essayer, par ce dernier moyen, de rompre le coup pour le doute que le G. S. a toujours eu de cette paix, comme entendant assez que ses entreprises se devoient trouver plus difficiles en Transilvanie, advenant que l'empereur eust quelque loisir de favoriser les nécessitez de son frère. Et sy j'espérois de plus que cet advertissement serviroit un jour à me fournir excuse vers le G. S. sur la conclusion des traitez de paix, que je pressentois par tous les advis s'entretenir de plus en plus. Et en effet V. M., advenant qu'il vous plust entendre à la paix, encore auroit-elle quelque vigueur de mouvoir ce G. S., d'y procéder avec plus grand respect qu'il n'avoit fait jusques alors. Les bassas, après avoir pensé sur icelle, le lendemain, en divan, commencèrent à se purger en remonstrances. Que s'il estoit question de paix ou de trêve, jamais ils ne la concluroient sans le sceu et consentement de V. M.; mais ce qui se traitoit n'estoit chose qui peut porter utilité à Ferdinand ny à ses alliez pour le court terme de six mois seulement que l'on luy donnoit, dans lesquels il ne pourroit attenter grand chose, estant desjà la saison advancée, avant que la nouvelle en peust joindre en Ponant. Si bien qu'ils ne voioient moyen par lequel elle deust préjudicier à V. M., contre l'utilité de laquelle jamais ils ne l'eussent faite; et qu'en tout événement, au moindre bruit qu'ils entendroient de vostre part, ils la romperoient tout à fait pour vous secourir, si avant que V. M. voudroit, non-seulement en cette part de Hongrie, mais de plus jusques ès Espagne.»

Les vizirs, en revenant sur la mission précédente de M. de Vilmontez, pour l'en-

debvoir à faire deslivrer le solde des chiormes, lequel, comme vostre majesté aura entendu, il falloit tirer du trésor du seig^r et les biscuits

voi de la flotte, qui n'avait pu être résolu plus tôt, par l'effet de la guerre de Perse, font considérer l'expédition actuelle navale comme le commencement d'une nouvelle coopération contre l'empereur, qu'ils se proposaient de soutenir plus tard par une attaque contre l'Autriche :

« V. M., par vos lettres mandées par M. de Villemonté au G. S., avoit bien excusé S. H., de ce que elle l'avoit renvoyé sans resolution des galères qu'il avoit pleu à V. M. luy demander, parce que se trouvant S. H., pour ce temps, encores empeschée contre le Casilbaz, et de plus en doute de Ferdinand, que ses ministres en Hongrie luy denonçoient mouvoir les armes et solliciter diètes par l'Allemagne, n'avoit osé rien dégarnir. Toutesfois, sur ce que, par le sieur de Codignac, amb^r de V. M., elle s'estoit depuis plus amplement fait entendre combien le bien de ses affaires les requerroit, S. H. avoit eu à cœur de préposer l'utilité de V. M. à tous aultres respects, jettant l'armee hors incontinent, laquelle s'espéroit devoir à cette foys exploiter au contentement de l'un et l'autre. Asseurant bien que si Ferdinand faisoit défaut cette fois à la volonté de S. H., son intention n'estoit pas de prester l'oreille doresnavant à ses paroles, ains de luy livrer des le commencement de l'esté prochain la plus forte guerre qu'il eust jamais. Suivant ce dessein, estoit mande au jeune roy Estienne qu'il ne s'esloignast point des frontières, et encores à ce que V. M. s'en trouvast plus seurement informee, luy voloit S. H. écrire son intention au vray sur ces raisons. Considérant qu'ils estoient fermes en leur délibération, il me sembla expédient de ne contester plus avant : pourtant je répliquay que V. M. avoit fort à gré d'entendre que les desseins de S. H. eussent atteint leur but, et de sa part employeroit tout son pouvoir à luy ayder; et à ce seul effet avoit-elle jusqu'à présent éconduit une infinité de favorables conditions que le commun ennemy luy avoit offert; en sorte que le G. S. gousteroit à plain le fruit de son amitié. »

Enfin, les envoyés des deux parties sont congédiés. Busbecq, chargé de porter à Vienne la nouvelle convention, dit dans sa première épître : « Nous ne fusmes pas traitez dans le divan comme c'est l'ordinaire quand on s'en retourne, parce qu'on ne fait les honneurs qu'aux amis, et que nos affaires n'étoient pas en termes de paix. » Et il ajoute que l'ambassadeur persan partit d'Amasie le même jour que lui. M. de Martines complete ainsi ces renseignements :

« Ainsi furent délivrées lettres de S. H. pour le roy Ferdinand, par laquelle il se voit entièrement débouté de l'espérance de la Transilvanie, luy ayant seulement octroyé terme de six mois; dedans lesquels il a à rendre response absolue sur la reddition d'icelle, en l'attente de laquelle intervient suspension d'armes, sans autres capitulations. L'ordre général desdites lettres fut mis ès mains du jeune et dernier venu des trois amb^rs dudit roy Ferdinand, non sans opposition des deux plus anciens, lesquels se doutant que la foy de leur maistre deust estre telle à l'advenir qu'elle a esté par le passé, et eux estre pour encourir danger pareil à celuy de Malvezio leur predécesseur, tirent tous leurs efforts de



nécessaires pour ladicte armée, nous eussions peu sortir, pour le plus tart, au commencement de ce mois, là où nous avons retardé jusques à aujourd'huy, attendant quelque reste de biscuyt pour fournir entièrement la panatique, sans laquelle il estoit impossible se partir. Mais j'espère que nous ferons telle dilligence par cy-après, sans séjourner en aucun lieu que l'on n'aye premièrement trouvé nostre armée pour conclurre de compaignie ce qu'il vous plaira avoir advisé que l'on fasse pour vostre service; que jamais armée turquesque ne se trouva à meilleure heure aux mers de delà, que fera ceste-cy, et ay opinion que si jamais V. M. a espéré en tirer quelque fruict, qu'elle s'en doibt tant plus asseurer maintenant, ne fust que par l'exprès commandement qu'a eu ledict cappitaine de n'y espargner chose du monde : joint la bonne volonté qu'il en a de soy-mesme, et si bien le nombre des gallères qui sortiront n'est si grand qu'il a esté autrefois, n'en ayant armé que septante, pour n'avoir eu le temps d'en armer davantaige, je vous puis bien asseurer qu'elles porteront aultant ou plus de gens

se délivrer, sous couleur d'ambitionner cette charge. Mais l'expresse volonté de S. H. leur fit entendre qu'il n'y avoit rien à faire. Pour cette cause, ils sont resserrés en ce lieu et plus estroitement gardés qu'auparavant, ayant leur compagnon eu response de la bouche de S. H., prenant congé d'elle, pareille et quelque peu plus rigoureuse que les lettres, avec lesquelles nous attendons qu'il soit pour partir en bref. D'autre part furent dépeschées nouvelles lettres au roy Estienne et aux barons d'Hongrie et Transilvanie, par lesquelles leur est renforcée l'espérance avec menaces plus grandes qu'auparavant et dans d'autres dépesches; son ambassadeur s'est mis en chemin pour son retour depuis peu de jours. » (*Mémoire de Martines* dans Ribier, tom. II, p. 583-590.)

En effet, Soliman II, dans une lettre datée d'Amasie le 15 mai 1555, et adressée à Ferdinand d'Autriche, rejette l'échange que ce prince avait fait accepter à la reine Isabelle et à son fils au sujet de la Transilvanie, et qu'il voulait faire confirmer par la Porte. Le sultan lui intime l'ordre de restituer le patrimoine que lui-même avait donné par charité au fils du roi Jean : « Cum eam regionem nostro acutissimo gladio acquisissemus et servitoribus nostris concessissemus in eleemosinam, essetque in manibus ipsorum ut inde viverint, sine nostro imperiali mandato de illa permutationem facere voluntas nostra imperatoria non permittit, etc. » A la suite vient une lettre de Soliman II au roi Sigismond ou Étienne, l'informant de la disposition qu'il vient de prendre en sa faveur : « Ut in regnum tuum hæreditarium et focum paternum redires, etc. » (*Lettres de Soliman II* dans Ribier, tome II, p. 563 et 565.)

de guerre qu'ont faict autrefois cent des meilleures qu'ils ayent jamais armé; et sy ont mis sur chacune gallère cinquante-cinq quintaulx de pouldre de canon et de boullets à l'équipolent, où l'on n'en souloit mettre que quarante-cinq; tellement que un chacun dict qu'il ne sortit jamais un nombre de gallères si bien armées et équippées de touttes choses nécessaires pour la guerre que sont celles-cy, lorsqu'elles seront accompaignées de vingt-cinq ou trente galliotes qui nous attendent à la Prévèse. De quoy j'ay bien voulu donner advis à V. M. par ce gentilhomme exprès, auquel j'ay bien particulièrement communicqué tout ce que j'ay négocié en Amasie, et depuis pour vostre service, à ce que luy-mesme en rende bon compte si d'advanture il estoit forcé jetter la présente dépesche en mer, rencontrant les Escoques, qui sont, comme j'entends, en grand nombre aux aguets dans le golfe de Venise, lesquels le lairront tousjours passer pourveu qu'il ne soit chargé de lettres; et mesme qu'il a la langue italyenne si naïfve qu'on ne le sçauroit descouvrir pour François. Vous supplyant très humblement, sire, luy vouloir prester foy en cela comme il vous plairoit faire à moy-mesmes, et en ce que je luy ay prié vous faire entendre du moien qu'il me sembleroit tenir pour faire hyverner l'armée par delà, si d'avanture vostre service le requiert. Lequel aussy j'ay fort bien informé de ce qu'il seroit besoin pour tel hyvernement; et là où il vous plairoit y entendre, il fauldroit que les deux dépesches dont il vous parlera feussent expédiées à toutte dilligence, et que celle du cappitaine fust accompaignée d'un bon présent en deniers pour le disposer, ensemble les sangiacbey qui sont sur l'armée, et autres qui ont pouvoir en icelle.

S.-Germain en Laye, 3 juillet 1555 [1].

Lettre de Henri II à Soliman.

Très hault, très excellent, très puissant, très magnanime et invincible prince le grand empereur des Montssurmans, sultam Soliman, sarch, en qui tout honneur et vertu abonde, nostre très cher et par-

[1] Ms de la bibliothèque de Grenoble

faict amy, Dieu veuille augmenter vostre grandeur et haultesse avec fin très heureuse. Si par les lettres que nous vous avons escriptes par le secrétaire Cochard s'en retournant à vostre Porte, nous vous avons remercié autant qu'il nous a esté possible de l'asseurance que vous nous aviés donnée par les vostres que ledict Cochard nous apporta du partement de vostre armée de mer, qui debvoit estre le jour de la Saint-Georges, il fault bien par plus forte raison que nous vous rendions plus habondantes graces et très affectueux remercimens, maintenant que nous avons eu la certaineté dudict partement le dix-huitiesme du mois de may, par ce que nous en a faict sçavoir le s[r] de Cottignac, nostre amb[r], par ce gentilhomme présent porteur. Laquelle vostre armée aura trouvé à son arrivée à la Prévèse cinq de nos gallères qui l'attendoient là pour faire entendre au capitaine général d'icelle les lieu et endroict où la nostre la doibt rencontrer, pour après, joinctes qu'elles seront, faire exécuter les entreprises qui s'offrent, autant à propos qu'il est possible, au dommaige du commun ennemy et de ses adhérens; en danger pour le premier effect ou de mettre en routte et ruyner leurs forces maritimes, si, au lieu où elles sont, elles attendent les vostres, ou bien de leur faire recevoir la plus grande honte qu'il leur sçauroit jamais advenir, si elles s'escartent et mettent en fuyte, nous laissant le large pour l'exécution de nos dictes entreprises, dont ledit Cochard, qui a eu expresse charge de nous d'aller trouver vostre dicte armée, la part qu'elle sera, pour porter de nos lettres audict s[r] de Cottignac, vous pourra faire quelque discours selon l'audience que vostre plaisir sera luy donner. Vous ayant escript depuis son partement ce qui est succédé de l'abbouchement et assemblée des depputez du roy d'Espaigne avec les nostres pour la négociation de la paix qui s'en est allée en fumée, pour les raisons que nous avons prédictes par une autre précédente dépesche que nous vous avons faicte, au moyen de quoy ledit roy d'Espaigne se trouve à présent aussi empesché qu'il est possible, pour estre contrainct de tenir en plusieurs endroicts, tant de deçà que du costé d'Italye, ses forces séparées, qui ne veullent bouger ne marcher en avant, mais se

débendent tous les jours à faulte d'estre payés et souldoyés long temps y a. Sur quoy nous n'oublyons rien de tout ce qu'il nous semble estre à faire pour les approcher et charger de tous costez, leur donnant infinies estroictes là où on les peut acouster et rencontrer; et mesmes encores ces jours passés, à Valence, sur les confins du duché de Milan, partie de nostre armée que nous tenions au Piedmont et Montferrat, après avoir passé le fleuve du Pau, seroit allée sous la conduite du mareschal de Brissac, nostre lieutenant général, trouver celle de nostre dict ennemy estant en campaigne devant ledict Valence, laquelle auroit esté si roiddement chargée de nostre cavallerye qui estoit allée devant attacher l'escaramouche, que la pluspart des gens de pied et de cheval d'icelle armée se seroient avec grande honte et confusion retirés dans la ville qu'ils avoient au cul. Les autres passés n'y pouvant entrer, se gettèrent d'effroy dedans les fossez, et les autres en ladicte rivière du Pau, où il y en a eu grand nombre de péris et noyés, sans les Espaignolz et Allemans qui ont esté tués et mis en pièces sur le champ. Quoy voyans, nos gens, pour poursuivre leur victoire, ils auroient esté battre là auprès une place forte du duché de Milan, où la batterie auroit esté si furieuse, que, à la barbe de ladicte armée de l'ennemy, ladicte place fust prinse et rendue; et encores nos dictes forces de faire le semblable d'un autre chasteau voisin de là, et depuis sont les deux armées si prochaines les ungs des autres, qu'il est bien difficile que le jeu se desparte qu'il n'y ayt de la meslée.

Or, pour vous parler ouvertement comme nous debvons, selon la parfaite et sincère amytié et bonne intelligence d'entre nous, il est à croire et tenir pour certain, concernant l'estat et disposition des choses, que, continuant la guerre forte et royde comme nous l'avons délibéré de faire toute ceste année par mer et par terre, c'est le vray et seur moïen de renger et réduire ledict ennemy à toutte extrémité; car, par diverses interceptes qui sont tumbées en nos mains venans de ces principaux ministres d'Italye, de Naples, Cécille, des Espaignes, de Flandres et autres ses Estats, et mesmes de ceux qu'il tient en Indes, l'on ne trouve que infinies plaintes et doléances de l'extresme faulte

et nécessité d'argent qui est partout, avec sublévation et malcontentement des peuples en plusieurs endroits pour les estorsions et incommodités de la guerre, mutineryes des cappitaines et soldats qui ne sont point payés, avec tant d'autres disgraces, qu'il est impossible qu'il puisse pourveoir et donner ordre à la défence et conservation de la moityé des païs et Estats qu'il tient divisés et fort esloignés les uns des autres, comme chacun sçait; en sorte qu'il ne sçauroit si bien faire qu'il n'en demeure quelqu'un en proye et quelque autre facile à entamer.

Mais l'un des principaulx expédiens que nous sçaurions avoir pour parvenir à ce que l'on peult désirer ou espérer en cet endroict pour recueillir le fruict de la guerre, ou domaige inévitable du commun ennemy, c'est que vous veuillés estre content que vostre dite armée yverne en mer, et de deçà en certain lieu et endroict que nous adviserons, où avec toutte seureté elle n'aura faulte d'aulcune chose qui luy soit nécessaire pour les vivres, provisions et resfreschissements; car, quant à cela, nous en aurons plus de soing que de la nostre propre. Et de là succédera que nous tiendrons tousjours en allarme ledict commun ennemy et ses adhérans, rompant le cours et trafficq de la marchandise à tous leurs subjets, qui est leur principal fondement et moïen de vivre et d'ayder et secourir leur prince: pourrons aussy parachever touttes les plus importantes entreprises que nous aurons en main, et soubs la faveur de nos deux armées, fortiffier, conserver et garder ce qui aura esté conquis. Autrement, lesdictes deux armées divisées, cela ne se peult faire, et demeureront icelles entreprises comme inutiles et sans effect, n'estant de moindre louange la conservation de la conqueste que celle de conquérir. Et davantage, si V. H., comme nous avons senti quelque bruit, s'en veult retourner en ceste saison à Constantinople pour jouir de quelque repos et tranquillité, ayant pacifié les choses de Perse à vostre contentement et satisfaction, que Dieu veuille, et si tant est aussy que vous n'ayés voulleu prester l'oreille ny vous accommoder aux offres fictives et simulées qui vous ont esté faictes par les amb[rs] de domp Ferdinand, vous vous pouvés asseurer de deux choses, tenant vostre dicte armée

en cours, ou résidant en mer de deçà jusques à l'année prochaine, accompaignée de la nostre; c'est à sçavoir que le roy d'Espaigne demeurera frustré et destitué de tout l'ayde et secours qu'il a accoustumé d'avoir, tant d'argent que d'autres choses, des royaulmes de Naples, Cécille et autres pays maritimes dont jusques icy il a tiré les plus grands moïens et commodités qu'il a euz pour soustenir la guerre: et quant à Ferdinand, voyant son frère si empesché en son particulier, désespérant par ce moïen de pouvoir estre aydé et secouru de luy en quelque sorte que ce soit, faisant bien son compte que vous, estant libre de tous autres empeschemens de guerre, vous voudrez essaïer de les chastier, il se trouvera si estonné qu'il se jettera à vos pieds pour vous obéyr et faire entièrement tout ce que vous vouldrés commander et ordonner. Il y a assés d'autres commodités qui se peuvent tirer et recevoir de l'yvernement de vostre dicte armée en mer de deçà pour le bien, grandeur et réputation des affaires communes et particulières d'entre nous, dont il n'est jà besoin vous en faire, par la présente, autre plus long discours, estimant que par vostre bon et sain jugement, longue expérience et certaine cognoissance que vous avés des choses du monde, vous sçaurés bien considérer lesdictes commodités. Mais tout le principal de ce négoce consiste en la résolution que vous voudrés prendre là-dessus, la plus prompte que faire se pourra; car nous sommes maintenant entrés au mois de juillet, et est le chemin d'icy jusques là où se peult retrouver vostre Porte long et difficile; aussy faut-il considérer qu'il y a un autre grand espace de temps à porter vostre commandement au capp^aine^ gén^al^ de vostre armée, la part qu'elle sera lors, en sorte qu'il est à doutter grandement que s'il n'est usé en cest endroict de toutte extrême dilligence, vostre dict commandement ne sçauroit arriver à temps que vostre armée ne soit séparée de la nostre pour son retour, qui viendroit fort mal à propos. Sur quoy nous vous prions, mais c'est autant affectueusement que faire pouvons, que, accordant par vous l'yvernement d'icelle vostre armée ès mers de deçà, vous veuillez donner ordre que vostre dict commandement là-dessus soit porté le plus tost et le plus dilligemmer

qu'il sera possible audict cappitaine de vostre armée, pour l'exécuter et accomplir avant qu'il soit pour se despartir et desjoindre d'avec la nostre, et vous ferez chose digne de l'intégrité et perfection de nostre réciproque amytié, dont il réuscira et succédera à Vostre Haultesse plus d'utilité, réputation et advantaige que vous ne pouvez penser; nous remectant du surplus sur ce gentilhomme présent porteur [1], que nous avons en dilligence dépesché expressément à vostre Porte, auquel vostre plaisir sera adjouster telle foy et croyance que vous vouldriez faire à nostre propre personne; et à tant, très hault, etc., nous supplions le créateur qu'il vous ayt en sa sainte et digne garde. — Escript à St-Germain en Laye, le VIIIe jour de juillet M Vc LV.

Pendant que Henri II écrivait ainsi à Soliman, la flotte turque était en route pour se rendre sur le théâtre de la guerre : quatre jours après la date de cette lettre, le 12 juillet 1555, elle attaquait Piombino et remplissait sa principale destination, qui était d'assister les garnisons françaises retirées dans les places fortes de la côte de Toscane. Le roi écrivit lui-même au sultan les incidents de cette campagne pour justifier le peu de résultat qu'il en retirait, par une suite de traverses qu'il imputait à sa mauvaise fortune [2]. M. de Codignac, présent sur la

[1] L'une des places qui devaient être secourues par l'expédition de la flotte turque, venait, dans l'intervalle de cet envoi, d'être perdue encore par Strozzi, toujours malheureux comme général. Aussi on lit, à la suite de la dépêche du roi, une note annexée pour servir d'instruction à celui qui était chargé de la transmettre :

« Pource que l'on ne fauldra pas de Venise ou d'ailleurs d'advertir le G. S. ou ses bassas de la prinse de Port-Hercules, le sieur Perrot dira que pour quelque mutinerye advenue entre des Allemans estans au service du roy et les Italiens, lesdictz Allemans appelèrent les ennemys, ausquels ils auroient faict ouverture dudict fort. Quoy voyans les aultres soldats estans en aultres forts et pareillement en la place dudict Port-Hercules, qui n'estoit deffendue que desdicts forts, ils se seroient rendus auxditz ennemis, et combien que ladicte place fust de quelque réputation pour le port de mer, touttefois le roy l'estime telle qu'il pense et s'asseure la recouvrer en bref, estans ses forces approchées de delà; et sans icelle place il en tient assez d'autres plus fortes et importantes en l'Estat du Syennois, suffisantes pour faire perdre celluy du duc de Florence, estant réduict comme il est. » (Ms. de Grenoble.)

[2] C'est dans la lettre que Henri II adresse plus tard à Soliman, le 22 octobre 1555, que se trouve le récit des contrariétés de toutes sortes qui vinrent traverser et annuler l'expédition : « Le malheur seul a voulu que le bien et la faveur que vous

flotte, suivit tous ses mouvements lorsque de l'île d'Elbe elle passa en Corse et vint seconder les troupes françaises, occupées d'assiéger Calvi, que les Turcs atta-

nous avez fait de nous envoyer libéralement vostre armée de mer nous sont demeurez inutiles, estans toutes choses depuis le commencement jusques à la fin si mal succedees, qu'il est impossible de pis. Et qu'ainsi soit, combien qu'avant le partement de vostredite armée de Constantinople, nous eussions fait despescher le baron de S'-Blancard, l'un des capitaines de nos galères, avec quatre de nosdites galeres pour l'aller attendre à la Prévèse, ainsy qu'il avoit esté advisé, afin de la conduire au lieu ou nostre armée la devoit aller joindre, ledit baron ayant eu la chasse d'un certain nombre de galères et vaisseaux de nostre ennemy, qui estoit fort sur la mer, faisant guet sur son passage, auroit esté contraint de prendre une autre voye que celle qu'il devoit tenir pour aller droit audit lieu de la Prévèse; et avec l'inconstance et grande contrariété des vents, esloigné et prolongé tellement son voyage, qu'il ne seroit comparu, ainsy que vos ministres ont peu voir, sinon apres que nos deux armées ont esté jointes ensemble. Lesquelles, avant de se joindre, auroient este travaillées d'une mesme maladie, qui estoit de sçavoir des nouvelles l'une de l'autre; et cependant nous ne sçavions aussi que penser, ou de la perte dudit S'-Blancard avec mesdites galeres, ou bien que vostre armée qui devoit sortir premierement le jour de S'-Pierre, ayant depuis remis sa sortie au moys d'apres ensuivant, eust fait encores quelque autre remise jusques à un autre temps. De maniere que nous estions en grand suspens, car ledit de S'-Blancard avoit fregate et brigantin pour les despescher en toute diligence, sitost qu'il auroit parlé et communiqué au capitaine général de vostredite armée, laquelle, à la vérité, sans rencontrer aucuns des nostres, pour les raisons susdites, seroit venues jusques à l'Elbe, et dudit Elbe à Port-Hercule, qu'elle avoit trouvé occupé de l'ennemy par la grande et répréhensible faute de ceux qui en avoient la charge et garde de nostre part; et de là ayant fait quelque descente à Plombin avec quelque petite perte de gens, nostredite armée, soudainement advertie de sa venue, la seroit au mesme instant allé trouver.

« Et suivant ce que nous avions ordonné pour leur premier exploit, elles vindrent descendre en Corsique, afin de parachever et nettoyer l'isle de l'occupation de l'ennemy, qui y tenoit encores deux places, l'une appellée Calvy, et l'autre la Bastide. Et d'autant que ledit Calvy estoit la plus importante, espérant notre lieutenant général en ladite isle, qu'icelle prise, l'autre n'aresteroit guères après à se rendre, il auroit fait mettre le siége devant; s'estant toujours promis et asseuré qu'elle n'estoit point si forte qu'elle se trouva depuis ayant ceux de dedans, qui estoient en bo nombre de soldats, fait telle extresme d ligence jour et nuit de se fortifier et ré rer, que nos gens, soustenus des vostr après y avoir donné quelques assa aussi furieusement et vaillamment estoit possible par la bresche qui y este faite, ayant gaigné la première (resse, le fossé et la muraille, ils en verent encore une autre plus diff aborder, et là où il eust fallu empl

quèrent vigoureusement, sans pouvoir s'en rendre maîtres. Après avoir fait vainement une démonstration sur Bastia[1], la flotte auxiliaire refusa d'appuyer plus longtemps les opérations du maréchal de Brissac, qui avait à lutter, du côté

consommer un grand intervale de temps, avec grosse quantité de poudres et munitions, sans le hazard et perte de beaucoup de gens de bien. Ce que voyant nos lieutenants généraux de terre et de mer, et que l'on estoit aucunement pressé de la saison, de sorte que vostredite armée voudroit prendre congé pour son retour, sans l'exprès commandement de V. M., que nous avons tousjours attendu jusques icy, ils auroient esté d'advis avec le général et les ministres d'iceluy que vostre armée abandonnast l'entreprise de Calvy et allast essayer la Bastide.

« Mais la continuation du malheur auroit esté si grande, que se trouvant là devant nos deux armées, auxquels arrivoit un secours qui leur estoit envoyé de Provence, de tous rafraîchissements, tant de vivres, poudre, munitions, qu'aultres provisions, elles furent surprises d'un si cruel temps et outrageuses bourasques, qu'en un moment elles se trouvèrent dispersées et escartées çà et là, les uns d'un costé, les autres de l'autre. De manière que, sur cette malheureuse adventure, ceux de vostre dite armée, sans plus vouloir approcher la nostre, auroient pris occasion de leur retour, alléguant entre autres choses qu'ils n'estoient plus guères mieux fournis de vivres, poudres et munitions; combien que lesdits rafraîchissements apportés dudit Provence lors de leur séparation d'avec les nostres, ainsi que dit est, eussent esté suffisans pour les en secourir et remplir ce qu'ilz auroient exploité et consommé desdites poudres à Calvy. Néanmoins, sans en envoyer prendre ou attendre que l'on leur en eust porté, ils se seroient licentiés, ayant repris la voye de leur retour, à nostre très-grand regret, ennuy et déplaisir, non-seulement pour la perte des belles occasions qui s'offroient d'endommager jusques au vif le commun ennemy, si tant eust esté que vostre dite armée eust pu hyverner ès mers de deçà; mais aussy pour la mauvaise satisfaction que vous en pourriez recevoir, estimant que ce soit une confusion aux forces de V. H., ayant veu que deux de vos armées, aux derniers voyages que vous nous les avez si libéralement prestées et envoyées, n'ont pu faire quelques effets dignes de vos formidables bannières. Dont nous ne voulons arguer ny blasmer que nostre disgrâce et infortune, et nous plaindre seulement de nous-mesme, qui n'avons sceu parvenir à cet heur que d'en pouvoir recueillir le fruit que vous avez toujours désiré. » (Ribier, t. II, p. 592.)

[1] Par une lettre écrite en vue de la côte de Bastia, le 23 août 1555, M. de Codignac rendait compte au roi de l'attaque sur Calvi, et des motifs qui avaient ensuite décidé la retraite de la flotte turque :

« V. M. a esté déjà informée de la navigation et arrivée de l'armée du G. S. au port San-Stephano, par ses ministres de Rome, ensemble du séjour qu'elle a fait à l'île d'Elbe. Elle aura aussi esté advertie comme on a procédé au siége de Calvy, et de la bonne diligence dont tous vos ministres y ont usé, ensemble ceux du G. S., lesquels n'y ont espargné chose du monde, et non-seulement se sont contentez d'em-

du Milanais, contre une invasion en apparence formidable, et dont le duc d'Albe etait venu prendre la direction.

Dans le même temps le roi avait ouvert dans le Nord sa cinquieme campagne contre l'empereur, toujours bornee, de part et d'autre, a des faits secondaires.

ployer de leur coste les forces et pouvoir de leur maistre, jusqu'a sept mille quatre cents coups de canon, mais aussi ont preste une bonne quantite de poudre aux vostres, qui avoient consomme toute la leur, et connoissant, apres onze ou douze mille canonnades et un bon assaut, auquel un chacun auroit hazarde sa vie valeureusement, non sans la mort de beaucoup de gens de bien, qu'il estoit impossible que le lieu se prit par force, et voyant qu'on n'avoit temps ni moyen de mettre le long siege qui auroit este besoin pour en venir a bout, il fut resolu de se lever avec nouvelle deliberation de ce qu'on devoit faire pour vostre service, et, pour meilleur party, la pluspart de vos ministres et serviteurs estoient d'avis qu'on se transportast a la coste de Gennes, tant pour essayer de surprendre quelque lieu la qu'il vous auroit este facile a garder en ces endroits pour le voysinage de vos pays, que pour obvier aux secours de Vulpian, retenant les forces de Gennevoys, et empeschant du Piedmont celles de l'empereur.

(Le sr Jourdan ne s'y accorda pas, disant que la principale intention de V. M. sur le fait de ses armees, estoit des entreprises de Corsique, et que l'abandonnant ainsi, n'ayant pu prendre Calvi, c'estoit mettre toute l'ysle hors d'esperance, nonobstant que le premier advis eût plus honneste couleur, pour couvrir le partement dudit Calvy. Par quoy estoit-il d'opinion qu'on allast a la Bastide, la ou tous ensemble nous primes notre chemin, et arrivasmes le 18 du present mois. Et ayant reconnu le lieu, qui est une esplage exposée aux vents et bourasques, de sorte qu'une armee y estant surprise, il est impossible qu'elle se sauve, les Turcs se résollurent de ne mettre ny gens ny artillerie en terre, pource qu'il leur auroit este impossible de les retirer; toutesfois, qu'ils promettoient de faire toujours espaule aux vostres, en costoyant tantost d'une bande, tantost d'autre, selon que le vent les portoit, jusqu'a ce qu'ils eussent temps de pouvoir faire les approches, et essayer par batterie et assaut de le prendre, promettant en outre que, le premier jour de bonace qui se presenteroit, ils feroient une batterie generale par mer de toutes leurs galères, et iroient à l'assaut. A quoy ils avoient prepare pour cejourd'hui leurs échelles et toutes choses nécessaires. Mais trouvant que la batterie de terre n'estoit pas encore si accommodée, ny si prompte qu'on peut esperer briève issue; ayant fait visiter leurs palcols, et trouvant qu'ils n'avoient plus de biscuit que pour xx ou xxv jours au plus, le bassa me fit entendre qu'il estoit contraint de partir, tant pour le manquement des vivres que pour le danger de perdre l'armee de son maistre en un lieu tant infesté de mauvais temps; toutesfois, que pour donner temps aux vostres de se retirer ou de prendre le lieu, il temporiseroit deux ou trois jours en quelque port de cette isle pour tenir la mer seure, a peine de faire faire une bonne diète à tous ses gens, jusque a l'arrivée aux pays du G. S. De la coste de la Bastide, 23 aoust 1555.) Ribier, t. II, p. 590.

Des sujets plus inquiétants pour Charles-Quint appelaient son attention vers l'Allemagne, où les dispositions de la diète d'Augsbourg, assemblée depuis le mois de mars, n'excitaient pas moins sa défiance que l'attitude suspecte de son frère, qu'il essayait en vain d'attirer près de lui. Ferdinand, pour se justifier du parti qu'il prenait de résider obstinément dans ses états ou en Allemagne, se servait tantôt des mouvements insurrectionnels de la Transylvanie, tantôt de l'issue des négociations d'Amasie, en couvrant ainsi la temporisation politique où il se renfermait à l'égard de son frère[1]. La reine Isabelle et les partisans de son fils

[1] Charles-Quint avait essayé d'attirer son frère près de lui pendant le mois de juin 1555, sous le prétexte que la mort récente de sa mère Jeanne la Folle l'obligeait à passer en Espagne, où, malgré son état de démence, elle avait été jusque-là considérée comme la seule et véritable reine. Ferdinand, qui voyait les succès de l'empereur en Angleterre et ses nouvelles prétentions sur l'Allemagne, s'obstinait à se tenir hors de sa portée, en alléguant les embarras que lui donnait la Turquie. Charles-Quint, forcé de se faire suppléer par lui auprès de la diète d'Augsbourg, s'était servi d'abord de cette circonstance comme d'un moyen de le tirer de son poste d'observation; et maintenant que Ferdinand s'était avancé jusqu'à Augsbourg, il le pressait de se rendre à Bruxelles. C'est ainsi que s'explique la série des lettres de Ferdinand, écrites d'Augsbourg pendant le mois de juillet 1555 et le suivant, où il dit dans l'une : « Délibérant V. M. de son brief passaige pour Espaigne après que le roy d'Angleterre, mon bon nepveu, sera arrivé par delà, V. M. désiroit que je me trouvasse auprès d'elle. Quant à me trouver en personne devers V. M., icelle sçait et voit l'estat de l'empire, aussi comme m'en treuve, tant avec le Turc comme avec la royne Isabelle et son fils; et n'est que je veul mectre mes roiaulmes, estats et subjects en abandon et désespoir, V. M. peult considérer qu'il m'est impossible vous venir trouver; avec ce elle sçait que avec une très-grande discommodité et celle de mesdits royaumes, je me suis éloigné d'iceulx, et trouvant l'empire en trouble, j'aurois affaire d'aller et venir, même de retourner en mes païs, comme V. M. sçait. Et Dieu me soit tesmoing comme que le plus grand desir que j'ai est de veoir la présence de V. M. et de communicquer avec icelle, si est-ce que moi estant par delà, je ne pourois passer vers mesdits païs, advenans les troubles de la Germanie, sinon avec compétente armée, si je ne me voulois mettre en hasard de plusieurs inconvéniens. »

Ferdinand lui écrit également de la fin de juillet, en se servant de l'issue des négociations d'Amasie pour forcer l'empereur d'accepter les résolutions de la diète d'Augsbourg : « Ces jours me sont venues lettres de mes amb^rs en Levant dans la cité d'Amasia, par où V. M. verra les conditions tant exorbitantes que demande ledit Turc pour faire paix avec moi, même comme il persiste absolument que je deusse premièrement rendre la Transilvanie ès mains du fils du roi Jehan, semblablement Waradin et Cassovia, que n'est sinon toute tromperie, pour après le tout consigner ès siennes, dont je laisse penser

fait, et comme s'il n'attendait plus rien de la guerre, il fut le premier à réclamer une trêve qui lui permît de s'occuper exclusivement des soins qui devaient précéder et amener sa retraite. De son côté, la reine Marie d'Angleterre insistait avec ardeur pour faire accepter aux parties sa médiation, et elle semblait appuyée dans ses vues par les sentiments pacifiques que manifestait le nouveau roi d'Angleterre, son époux [1]. Ferdinand, qui venait de renvoyer Busbecq à Cons-

correspondance que son arrivée a donnée aux François, et le trouble que nouvellement luy est suscite en sa maison par celluy qui se dit Mostapha, et encoires l'estat de sa disposicion le rendra plus modéré à ce que vous aurez à traicter, et mesmement en gagnant ceulx qui sont à l'entour de luy. »

Mais, pendant ce temps, Ferdinand tranchait la question que la diète d'Augsbourg avait posée par son recez, et que Charles-Quint essayait toujours d'éluder : il l'en informe ainsi par sa lettre du 24 septembre 1555 : « Je supplie V. M. ne prendre de mauvaise part que je suis passé à la conclusion sans attendre la résolucion et bon plaisir d'icelle; mais comme V. M. sçait que, sur toutes mes precédentes, je n'ay sceu obtenir une seule responce, nonobstant la grande presse et poursuitte que j'ai faict faire, je suis, tardant ladite responce, este conctraint proceder à la fin, et, en nom de Dieu, accepter les moiens contenuz au recez, veu le dangier ou me trouvois tant avec les Estatz de l'empire, les entretenir sans occasion plus longuement, comme aussi a cause du Turc, lequel, nonobstant qu'il dissimule vouloir observer trefve, faict semblant assieger quelques places en Hongrie, que sont les premieres portes d'Austrice et Styrie... V. M., par la voye de Venise, aura eu nouvelles que le trouble est cesse avec celluy qui se disoit Mustapha : car ses propres gens l'ont prins prisonnier et l'ont délivré au Turc, lequel, après, l'a fait exécuter. » (*Corresp. des Kaisers Karl V*, t. III, p. 681-83.)

[1] C'est encore en Angleterre, et par l'entremise des frères de Noailles, que pendant toute cette période allaient se traiter les négociations les plus importantes, d'après le but général qu'elles devaient atteindre. L'ambassadeur de France à Londres écrivait dès le mois de juin :

« L'empereur a grand desplaisir de la ligue offensive et deffensive que les princes de la Germanie, ci-devant escripts en ung roolle, ont faicts ensemble, ayant par icelle aboli l'intérim et remis sus la confession d'Auguste... Par tous les advis de Flandres, ledit empereur s'actendoit à la paix, estant bien marry de n'avoir peu tirer en plus grande longueur l'assemblée des déleguez à cest abbouchement, ainsi qu'il se promectoit... Le s[r] de Noailles a sceu aussi de bonne part comme beaucoup de grands seigneurs espaignols, des plus prochains de ce roy, tiennent pour tout asseuré entre eulx que si l'empereur estoit mort, ledit s[r] son fils, ensuivant le naturel qu'il a au repoz de lui et des siengz, seroit pour aisement se laisser aller a une bonne et perpétuelle paix et alliance avec le roy, et que, plus tost qu'elle n'advint, quitteroit-il audit s[r] le duché de Millan. » (*Ambassades de Noailles*, t. V, p. 8 et suiv.) Voyez également à la suite, les lettres d'Antoine et François de



tantinople, encourageait son frère à une trêve dont la conclusion devenait pour lui le moyen d'obtenir un accommodement semblable avec la Porte[1].

Noailles pendant les mois de juillet, d'août et de septembre, rapportant les ouvertures faites à la reine d'Angleterre et au légat chargé de la médiation, et le soin que met Henri II, dans ses réponses, de se faire passer pour indifférent à la paix, pour mieux la faire désirer à la reine.

[1] Le renvoi de Busbecq en Turquie, où il devait rapporter la réponse de Ferdinand aux demandes qui lui étaient faites, avait conduit ce prince à prendre, à plusieurs reprises, conseil de Charles-Quint, de manière à l'engager lui-même dans la question, ce qui amène de sa part cette réplique dans sa lettre du 19 octobre 1555:

« Si vous treuvez que l'instance que fait le Turcq soit fondé en la poursuite du filz du roy Jehan et de sa mère, le meilleur fust esté de les contenter par quelque moyen en usant de l'intervencion du roi de Polonne; et que la mère et le filz eussent dépesché devers ledit Turc pour luy tesmoigner ce contentement, et du moins, sur ce poinct, temporiser la négociacion sans absolutemant la rompre, comme il est apparent l'on feroit, ne répondant en dedans le temps nommé; que participe aussi de l'advis que vous donnent ceulx qu'avez à Constantinople, et que là vous eussiés procuré de gaigner par présens les ministres dudit Turq, qui, comme sçavez, se conduysent en ceste façon, et ce pendant gaigner temps pour prévenir les préparatives nécessaires pour la défense, à faute de négociacion, sans s'y endormir. Mais si cest expédient ne se peult prendre, pour non povoir les Turcqs comporter que l'on temporize, en ce cas il est requis mesurer l'estat des forces et veoir ce que pourrez obtenir de voz subjectz et avec iceulx vous débatez pour vous résoldre, pour, par ce moyen, les obliger à vous ayder à soubztenir ce qu'ilz vous conseilleront; ou si trevez meilleur devoir rendre ladite Transylvanie, que ce soit aussi avec leur participation et adviz. Et regrette grandement que l'estat de mes affaires soit tel pour les longues guerres que j'ay soubstenu, esquelles nous trevans encores, ne vous y puis donner l'assistence telle que je desireroye. »

Après avoir répondu à Charles-Quint à la fin d'octobre qu'il allait suivre son avis en réunissant les États de ses provinces, Ferdinand lui rend compte, par sa lettre du 27 novembre, de la décision prise par eux et emportée par Busbecq. Il amène, à cette occasion, un incident qui se rattachait aux négociations qui se traitaient ailleurs pour la trêve de Vaucelles :

« V. M. aura entendu la résolucion qu'ay prinse avec mes provinciaux sur la prétencion du Turc de la Transilvanie, avec laquelle est party mon amb^r Ogier de Bousbeque. Et mon secrétaire Domingo de Gaztelu, résident à Venise, m'a escript comme on luy a déclairé en très-grant secret les conditions avec lesquelles je pourrois obtenir trefve et suspension d'armes avec ledit Turc, du moins pour deux années, moyennant que je puis tant faire envers V. M. ou le roy d'Angleterre, mon bon nepveu, et les persuader si avant qu'ilz fussent contentz que des prisonniers d'un coustel et d'aultre, prins en la présente guerre contre France, se puissent relaxer et estre délivrez soubz raisonnable ranson, chacun selon la qualité de la per-

Henri II, sans se montrer empressé d'aller au-devant d'une pacification, avait trop de motifs pour ne pas désirer au moins d'être mis à portée de rétablir ses finances épuisées par une si longue guerre. Mais comme il restait toujours en face de la même ligue, qui réunissait contre lui et dans la même main tous les grands états de l'Europe, ce prince n'avait pour seule garantie de leur séparation qu'une promesse de Charles-Quint, sans être assuré autrement des véritables intentions de l'empereur. Aussi, tout en envoyant ses négociateurs à Vaucelles, il adressait au sultan la demande d'une nouvelle flotte, pour ne pas se trouver au dépourvu et désarmé dans le cas où la guerre aurait à recommencer[1]. Mais Charles-Quint,

sonne, lequel les François, pour leur part, tenoient prest. Par quoy, considéré que le Turc ne se laissera, nonobstant la persuasion de mes amb[rs], induyre entrer en négociation avec moy, si ce n'est avec condition de restituer la Transilvanie au filz du roy Jehan, où m'accordant à ce point je me mectrois en extresme hazard, ensemble mes royaumes et païs, et d'autre coustel l'importance et nécessité que j'ay de ladite trefve, d'autant que n'ay bonnement le moyen pour resister aux forces d'ung si puissant ennemy, en cas qu'il me vint faire la guerre l'annee prouchaine, de povoir dresser armée compétente, je supplie V. M. ne veulle mectre difficulté sur la delivrance des prisonniers, car je ne suis hors d'espoir que par ces moyens je pourray obtenir quelque trefve avec le Turcq. Et d'autant qu'il emporte que ceste praticque s'entretiengne sans proceder a la conclusion, mesme pour tenir la correspondance avec mes gens estans en Levant, affin qu'on puist négocier avec meilleur fondement, je supplie V. M. que ne veulle faire haster la delivrance susdicte, ains temporizer jusques à ce que je puis avoir nouvelles de mes amb[rs] sur la continuation de praticque avec ledit Turc. » (*Corresp des Kaisers Karl V*, tome III, page 688-694.) Voyez aussi, sur le cartel d'échange des prisonniers et les intérêts qui se rattachaient à cette question, les lettres des 5 et 28 décembre, au tome V, pages 234 et 261 des *Ambass. de Noailles*.

[1] Le grand effort militaire de l'Espagne avait été tenté cette année dans la Lombardie; mais le duc d'Albe, qui s'était engagé à faire repasser les Alpes aux Français, avait échoué dans presque toutes ses attaques, et, en dernier lieu, à Santia et à Ulpiano. Chacune de ces disgrâces était venue fortifier les dispositions montrées pour la paix en Angleterre et en Flandre, comme Antoine de Noailles l'écrivait au connétable, le 11 septembre

« Le désordre auquel le duc d'Alve a faict sa retraicte du siége de Sainct-Ya m'a este ung moyen de payer comptant aux impériaux ce qu'ilz m'avoient presté à credict la semaine passée des grandes victoires qu'ils publièrent... En ce qui me sera propose du negoce de la paix, mon opinion est de ne la jamais mendier envers ceulx-ci, me semblant que le roy ne debvoit y mettre conclusion que S. M. n'eust, en premier lieu, veu à quoy succéderoit l'entreprinse que l'empereur a faicte pour unir ce royaume à ses aultres couronnes, laquelle, je pense, viendra bientost à sa confusion, et la guerre ne se doibt aulcunement interrompre que l'empereur ne

avec plus de franchise qu'on ne lui en supposait, trouvait les négociations trop lentes pour son impatience; et se considérant lui-même comme le seul obstacle à une paix qui serait plus facile à son successeur, il se hâta d'en finir avec la puissance qu'il déposait volontairement en cédant une première partie de ses états dès le 25 octobre 1555. Devant un accord si unanime de toutes les volontés, la trêve de Vaucelles, sans être conclue en fait, existait déjà moralement; et on la regardait comme mise en vigueur dès les derniers mois de 1555, quoique les formalités définitives des négociations s'étendissent encore sur les premiers mois de l'année suivante.

soit passé au pays d'Espaigne. » Et du 6 octobre il ajoute : « L'empereur s'estoit résolu à partir de Bruxelles dans la fin de ce mois, remettant tous les affaires de l'empire au roy des Romains son frère, et tous aultres Estatz au roy son filz, se réservant seulement le royaume de Castille, ce qui luy aura esté bien conforté par la nouvelle qu'il aura eu de la prinse de Vulpian, que l'aura aultant troublé que la retraicte du duc d'Alve de Sainct-Ya. » (*Ambass. de Noailles*, t. V, p. 129 et 146.)

Mais, dans un but tout différent, Henri II, dans sa lettre écrite le 4 novembre 1555 au sultan, se servait des mêmes faits comme d'un motif pour qu'il lui expédiât sa flotte : « Par le seul bruit de la venue de vos forces ès mers de deçà, elles font changer à l'ennemy tous ses desseings, retirer toutes les galères et vaisseaux en ses ports et costes maritimes, de peur des surprises, et nous laisser le large de la mer. Si vostredite armée, sans autre effet, eust voulu faire contenance de vouloir rôder esdites mers de deçà, sans parler de son retour, ledit ennemy et ses alliez estoient chassez de tous les endroits d'Italie qu'ils occupent. La plupart des principaux potentats de l'Italie, pour l'opinion qu'ils avoient de l'hyvernement de vostredite armée ès dites mers de deçà, se délibéroient selon les ouvertures qu'ilz nous ont faictes de se jetter du tout entre nos bras, voyant la grosse et puissante armée que nous avons dressée au Piémont pour répondre à celle qu'avoit assemblée ledit ennemy de la Lombardie, avec laquelle il estoit venu mettre le siége devant la ville de Sanctia, il se seroit retiré avec une très-grande confusion, et le maréchal de Brissac, nostre lieutenant général, auroit mis le siége devant Vulpian, qui estoit la plus forte que ledit ennemy tînt par delà... Et quant aux autres Estats qui se sont partialisez pour luy, comme les Genevois, ils craignent que partie de l'orage et tourmente ne tombe sur eux : de façon que si vostredite armée fust demeurée ou hyvernée de ce costé-là, tout ce qui est en rive de Gennes, où il y a des richesses inestimables, demeureroient en la disposition et mercy de vos ministres et des nostres, favorisés comme ils eussent esté de nos forces de terre, dont outre les grandes et riches déprédations qu'ils y eussent fait, c'étoit le vray moyen d'affoiblir du tout nostredit ennemy et ruyner ses forces. Vous ayant bien voulu faire ce discours afin de vous esclaircir et donner à entendre à la vérité le succez des choses passées, l'estat des présentes, et conséquemment ce qui s'est obmis à

III.

1556-1559.

SOMMAIRE : Expédition du duc de Guise en Italie, au secours du pape Paul IV. — Ambassade de M. de la Vigne pour obtenir la coopération de la Porte. — Défiance de la Turquie, motivée par la trêve de Vaucelles. — Insurrection de la Transylvanie pour rétablir la reine Isabelle et son fils. — Complication des affaires de Hongrie. — Défaite des Turcs, qui décide Soliman II à la guerre contre l'Autriche. — Retour de M. de la Vigne en France pour presser le roi de rompre la trêve. — Reprise des hostilités dans les Pays-Bas, avec le nouveau roi d'Espagne, Philippe II. — Bataille de Saint-Quentin et situation critique de la France. — Renvoi de M. de la Vigne à la Porte pour obtenir les secours de la Turquie. — Prise de Calais par le duc de Guise. — Résolution de l'envoi de la flotte turque obtenue contre les menées de Gênes et de Venise. — Couronnement de Ferdinand I[er] comme empereur d'Allemagne. — Conférences de Péronne et leur rupture. — Opérations suspectes de la flotte turque dans la Méditerranée. — Son séjour à Toulon et sa brusque retraite. — Nouvelles conférences à Cercamp. — Mort de Charles-Quint. — Défection de l'ancien ambassadeur français Codignac. — Guerre civile en Turquie par la révolte du prince Bajazet. — Mort de la reine Marie d'Angleterre. — Influence d'Elisabeth sur la reprise des négociations. — Paix de la France avec l'Angleterre. — Paix de Cateau-Cambrésis entre la France et l'Espagne. — Mort de Henri II.

La France, en obtenant la séparation des États de la maison d'Autriche, avait atteint le principal objet de sa politique depuis un demi-siècle. Mais les intérêts si longtemps confondus sous la même domination étaient encore trop étroitement unis pour que la situation générale parût modifiée d'une manière bien sensible. Charles-Quint, en disparaissant de la scène, n'avait pas entraîné après

faire et exécuter pour la séparation de nosdites deux armées. C'est pourquoi nous vous prions que vous veuillez, de ceste heure, estre content de nous accorder encore pour l'année prochaine et secourir de vostre armée de mer, la faisant sortir a cette primevere, afin qu'arrivant de meilleure heure qu'elle n'avoit fait aux autres voyages, elle puisse, avec la nostre, prendre le temps et la commodité d'exécuter ces entreprises ; laquelle, pour ne laisser rien d'imparfaict, doit avoir commandement de V. H. d'hyverner ès mers de deçà, d'autant que ce n'est rien de conquérir qui ne conserve. » (Ribier, t. II, p. 892.)

lui tout l'édifice de sa puissance : il restait à détruire une partie de son œuvre, celle dont la pensée avait occupé ses dernières années, et qui, pour être la plus récente, n'était pas la moins dangereuse. Il fallait rompre ce lien à peine formé qui associait sous une même impulsion politique l'Angleterre avec l'Espagne, transportant ainsi pour la France, sur un point plus rapproché d'elle et dans l'union des deux premières puissances navales de l'Europe, le péril qui l'avait si longtemps inquiétée du côté de l'empire. Les événements extérieurs dont le concours rend si remarquable le règne de Henri II, font aboutir dans un intervalle si limité les solutions les plus importantes des faits qui avaient rempli les époques précédentes; et c'est également dans la dernière période de ce règne que cette nouvelle question devait se débattre et se décider. Comme toujours, en travaillant pour tous à une séparation dont le résultat ne l'intéressait pas seule, la France allait passer par l'une de ces catastrophes qui viennent subitement mettre en question son existence nationale. Mais elle devait arriver au but par ce qui semblait le plus l'en éloigner; et pour se relever de ce désastre, elle put se prévaloir encore de ses rapports avec la Turquie, dont l'alliance lui donnait toujours le moyen de reprendre son ascendant sur la direction générale des affaires.

VI. — EXPÉDITION DU DUC DE GUISE EN ITALIE. — RUPTURE DE LA TRÊVE DE VAUCELLES.

1556 — 1558.

Deux puissances s'étaient trouvées blessées du parti que la France avait pris de conclure la trêve de Vaucelles [1] : c'étaient le pape et le sultan. Ce dernier se

[1] Il est à remarquer que quoique la trêve de Vaucelles eût été conclue définitivement le 5 février 1556, Henri II n'en avait pas moins persisté dans la demande contraire à la paix qu'il avait faite au sultan par sa lettre du 4 novembre 1555. (Voir la note précédente à la page 360.) Le 8 du même mois de février 1556 il écrivait à l'évêque de Lodève pour l'informer de la mission d'un nouvel agent qu'il envoyait à la Porte réclamer l'exécution de ses engagements : « J'envoie ce porteur, le cappne Tonttins, devers le sr de Cottignac pour réitérer au G. S. la requeste et instance que je luy ai faict faire par le sr de Villemontez, encores que Perrot, au retour qu'il a faict dernièrement devers moy, m'ayt apporté assurance d'en être grattifié par ledict G. S. Et davantaige je me veux bien, par un mesme moien, congratuler avec Rostan-Bassa de son rétablissement et réintégration en sa première dignité et autorité avec ledit G. S. » (*Ms. de Grenoble.*) Ce dernier fait s'était passé le

plaignait de n'avoir pas été consulté sur la convenance d'un acte où il n'était pas compris personnellement, et qui pouvait ainsi faire retomber sur la Turquie tout le poids de la guerre. Le roi s'empressa de s'excuser par ce motif, qu'il voulait, en acceptant la trêve, faciliter le projet d'abdication de l'empereur [1]. En effet,

28 septembre 1555, où le grand-vizir Ahmed eut la tête tranchée en plein divan et dans l'exercice de ses fonctions, pour faire place à Roustem, qui remonta ainsi au pouvoir par la faveur de la sultane, dont il était le complice depuis la mort du prince Mustapha.

[1] Henri II s'était empressé de se justifier auprès du sultan par une première lettre, qui ne nous est pas parvenue; mais on en peut juger par les motifs qu'il allègue dans l'instruction donnée plus tard à M. de la Vigne, le 13 novembre 1556, dans laquelle il revient ainsi sur ce sujet:

« Combien que quelques jours après la trêve faite et conclue entre le roy des Espagnes et le prince son fils et moy, j'aye fait entendre au G. S. comme les choses s'estoient passées; si est-ce que pour avoir lors réservé à luy déclarer le surplus des causes et occasions, qui m'avoient meu d'entendre à ladite trêve, venant maintenant à propos d'en dire ce qui en est, j'ay bien voulu l'en éclaircir, comme celuy à qui je ne veux rien céler de toutes mes actions. Ayant donc sceu par plusieurs advertissemens conformes que ledit roy des Espagnes, se voyant fort caduc et agité de divers maladies continuelles, s'estoit délibéré et résolu, s'il pouvoit parvenir à ceste tresve, laquelle il désiroit sur toutes choses, de s'en aller en Espagne finir le reste de ses jours, et se dépouiller et se destituer entièrement de toutes administrations publiques et privées, pour les remettre comme il a fait: c'est à sçavoir ce qui touchoit l'empire et les affaires de la Germanie, ès mains du roy Ferdinand son frère et du roy de Bohême, fils dudict Ferdinand; et quand au reste de ses royaumes, pays et estats, auroit le tout résigné et délaissé audit prince son fils pour en disposer comme siens, sans en avoir retenu aucune chose, sinon une pension pour son vivre et entretenement en un monastère où il s'est retiré audit pays d'Espagne, ne voulant ouyr parler que des choses spirituelles. Par quoy, après avoir par moy tout considéré que, ledit roy des Espagnes fust maladif, impotent et décrépit comme il est, néantmoins son conseil et advis, pour la grande et longue expérience qu'il avoit aux affaires du monde, pouvoit tout entièrement, luy présent à la conduite et direction de ceux que j'avois à démesler avec luy et sondit fils le prince des Espagnes, lequel est fort adonné à ses plaisirs, voluptez et délices, et peu expérimenté en grandes choses, avec des ministres de mesme; j'avisay que le meilleur estoit de conforter ledit roy d'Espagne en son opinion, luy faire voye et donner le moyen et occasion de parfournir et exécuter son entreprise et délibération pour la retraite audit Espagne, s'estant dépouillé et de tout démis de sesdits Estats et administrations. Au moyen de quoy je m'accorday libéralement à ladite trêve, qui me fut et a esté autant honorable et profitable qu'elle eust sçu estre, car il n'a esté nullement question d'avoir quitté un seul poulce de terre de toutes les conquestes que j'ay faites en quelque lieu ny endroit

Charles-Quint avait résigné ses États pour s'enfermer dans la retraite, sans même attendre que la trêve fût ratifiée; et cette dernière formalité fut remplie à Bruxelles, en présence du nouveau souverain, par l'entremise de l'amiral de Coligny [1].

que ce soit; ayant davantage compris cette trêve généralement tous mes amis, alliez et confédérez, sans aucun en excepter, et par ainsy ledit G. S. doit estre tenu, estimé et réputé de ce nombre, pour jouir du bénéfice d'icelle trêve, si elle luy a esté agréable, et qu'il la voulust accepter. Ces considérations me firent entendre à la trêve, car ce n'estoit pas peu fait d'oster d'auprès de moy un si puissant ennemy, rusé et opiniastre le plus du monde; n'estant rien si certain que si la guerre eust toujours duré, jamais il n'eust voulu bouger de delà, quelques maladies et nécessitez qu'il eust en faisant et brassant infinies menées et praticques pour me susciter de nouveaux troubles. Et estoit fort auprès des Anglois, ayant son fils espousé leur royne, pour leur faire reprendre les armes contre moy; s'estant finalement désisté de tout quand il a veu et connu que je m'estois accommodé à ladite trêve, d'autant qu'il ne demandoit autre chose, pour la grande et extrême envie qu'il avoit du repos et de regaigner l'Espagne; ayant laissé un successeur, duquel l'on pourra toujours avoir beaucoup meilleur marché que l'on n'eust pas eu de luy, pource qu'il n'est pas grand entrepreneur ny fort bon guerroyeur, comme ledit G. S. pourra expérimenter quand il luy plaira.» (Ribier, t. II, p. 659.)

[1] Voyez au tome IV, page 486 des *Papiers d'État* de Granvelle, les actes d'abdication de Charles-Quint; et dans Ribier, tome II, page 626, le traité de Vaucelles, où, malgré l'assertion de Henri II, le sultan n'est pas désigné, mais seulement la reine Isabelle et son fils. On lit plus loin, p. 633, le récit du voyage de Coligny à Bruxelles, pendant le mois de mars, pour la ratification du traité, avec les détails curieux de la réception faite par Philippe II à l'ambassade «dans la grande sale du chasteau joignant la chappelle, où il y avoit une chose du tout indigne de la générosité royale. Car elle estoit tapissée d'une tapisserie riche et estoffée, mais qui représentoit la prise du feu grand roy François I[er] devant Pavie; ce qui fut desplaisant aux gens de bien de nostre nation, qui eussent bien mieux aimé voir l'empereur dépeint en cette honteuse fuite d'Allemagne, lorsque tout fraischement Maurice le tenoit de près, comme le chasseur fait pour le lièvre, prest à luy mettre la main sur le collet.»

Charles-Quint, par une lettre du 18 mars 1556, informe son frère de la conclusion de la trêve de Vaucelles, qui avait suivi sa première abdication: il lui rend compte des efforts qu'il a faits pour lui donner près de la Porte l'appui de la France, qui l'avait, de son côté, obligé de comprendre dans la trêve le jeune Sigismond, compétiteur de Ferdinand: «Après avoir faict la renunciation au roi mon fils de mes roiaulmes et païs patrimoniaulx, l'on est entré en communication pour le faict de la trefve, à faulte d'avoir peu avec les François parvenir à paix; et moi et mon fils avions donné charge à nos amb[rs] afin de procurer que les François se obligeassent à vous faire avoir trefve avec le Turcq, puisqu'ils en ont le moien; mais l'on n'a pu tirer autre chose que ce que verrez par la copie de la trefve, et pour re-



L'année 1556, placée entre deux guerres generales, amena une suspension d'armes sans avoir les effets d'une paix temporaire : ce fut une trêve mal observée, où les hostilités se continuaient en se dissimulant. Pour la Porte, occupee toujours des affaires de la Transylvanie, elle affectait de prêter l'oreille aux deux

[illegible] Françoys en la [illegible] que l'on [illegible] pourront avoir [illegible] de leur [illegible] en tant qu'elles vous peuvent porter prejudice. L[illegible] quel langage tiendra l'admiral de France, qui deans huit jours doit estre en chemin pour venir ici, pour assister au serment que moi et mon [illegible] de l'observance de ladite tresve. Bien ont lesdits Françoys asseuré de bouche, sans le vouloir mettre par escript, que venant a l'effect de ladite tresve, ils vous donneront assistance tant par lettres que messagers devers le Turcq pour parvenir a ladite tresve. »

Ferdinand, par une lettre du 22 mai 1556, repond a son frere en exprimant des doutes sur l'effet de la trêve a son égard : « Dieu veulle que l'on pust en venir a total et final accord pour une fois mectre a repoz la povre chrestiente tant affligee, bien que ne fault prendre grant fondement sur l'observance de la part des François, ny aussi des offres par eulx faictz me vouloir faire assistence pour parvenir a ladicte tresve avec le Turc, mesme veant les termes esquels me treuve, aussi ma destruction apparante, n'est que Dieu y veuille mectre remede. Et quoy qu'ilz asseurent du contraire, je le croiray quand j'en verrai l'effect. » *Correspondenz des Kaisers Karl V*, t. III, p. 696-699.

¹ L'interminable affaire de la restitution de la Transylvanie, qui avait donné lieu, dans l'année precedente, a des negociations multipliees, etait ramenée de nouveau par l'expiration de la trêve de six mois accordee a Amasie. M. de Codignac ecrit a Henri II, du 31 mai 1556, une tres-longue lettre sur les démarches qu'il faisait aupres de la Porte pour l'empêcher de consentir, sur ce point, à un accord definitif avec l'Autriche, que les pretentions exagerees de la reine Isabelle risquaient de faire conclure à la Turquie :

« La tresve semestre qu'octroya dernierement le G. S. au roy Ferdinand estant expiree, et S. H. ayant reconneu le tort qu'il avoit fait a ses propres affaires en l'accordant : ayant par ce moyen estrangé tous les partisans de leurs majtés en Hongrie, sur lesquels s'appuyoit bonne part de ses desseings, et doutant aussy d'avoir aliéne du tout lesdits roy et royne, veu que sur la derniere sommation qu'il leur avoit faite d'entrer en la Transilvanie ils n'avoient tenu compte d'y obéir, mais s'estoient mesme retirez des confins, il est tombe a ce point de s'aider du nom et entremise de V. M. pour remettre toutes ces choses de Hongrie en leur premier train. Ayant remonstre à Rostan-Bassa le bien que S. H. eust faict à ses propres affaires de se mouvoir au secours de ces pauvres princes desolez, ledict sr bassa m'asseura que S. H. estoit disposée à ce faire plus que jamais : mais que l'effet de cette entreprise touchoit lesdits roy et royne, et despendoit d'eux, qui s'estoient montrez tant froids, que leur restitution se voyoit reculee par leur faute, car le G. S. n'avoit jamais manque de sa part a les y semon

parties dont elle était l'arbitre. En même temps la reine Isabelle hésitait entre le rétablissement de son fils, le jeune prince Sigismond, dans sa royauté vassale de

dre, et n'y pourroit retourner sans faire grand tort à sa propre grandeur et réputation; mais que cela touchoit à faire à moy ministre de V. M., amy commun de l'une part et de l'autre, le nom et authorité duquel je pouvois interposer vers lesdits roy et reyne, et que S. H. me constitueroit son procureur et en remettroit l'entière disposition en mes mains. Sur laquelle ouverture je me trouvai non moins émerveillé que suspens, ne sçachant encores deviner à quelle fin pouvoient tirer ces paroles si ouvertes, par lesquelles se voit l'affection de S. H., bien plus disposée à ce que V. M. désiroit en ce négoce, que je ne l'y avois veu ny m'attendois y voir, veu les démonstrations que, peu auparavant, il m'avoit faites d'avoir conceu jalousie de cette intercession vostre en faveur de leurs maj[tés]. »

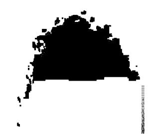
M. de Codignac ayant obtenu du sultan un nouvel ordre daté de Chaltagre pour le rétablissement du prince Sigismond, envoya M. de Martines en Pologne pour les décider à rentrer dans leur État : « Je fis partir Martines, qui alla trouver ces princes jusques à Lublin en Pologne, et leur présenta ces lettres comme de ma part, accompagnées des miennes, lequel point fut accepté par ces princes; en sorte que s'estant ces lettres publiées par la Transilvanie, sur l'asseurance que ces peuples prirent au nom de V. M. ils assemblèrent incontinent leurs Estats, et conclurent à la restitution et rappel de leurs princes naturels, nonobstant les remonstrances et menaces du roy Ferdinand et ses adhérans; contre lesquels incontinent furent prises les armes, sous la conduite du comte Petrovic, appelé à cette fin... »

L'ambassadeur revient avec de nouveaux détails sur ce qu'il n'avait fait qu'indiquer dans le mémoire cité plus haut (page 336, note 1) : « Quant à ce que leurs majestés d'Hongrie se montrent n'estre satisfaites des partis que S. H. leur offre en vostre faveur, prétendant le royaume d'Hongrie leur appartenir de leur chef et non par bienfait, je vous puis dire que l'opinion du G. S. est au contraire. Et, sans cela, mon advis est qu'en vain ils attendent d'autruy ce qui dépend d'eux-mesmes; n'y ayant difficulté aucune, que se trouvant une fois pleinement posséder le royaume, il leur sera bien aisé de s'y maintenir, pour peu d'industrie qu'ils y usent d'entretenir et addoucir d'une part ce s[r] avec le tribut, et de l'autre part tenant toujours forces dressées. Car celui-cy aura toujours plus à cœur de jouir du tribut en paix, que d'hazarder le tout en tentant par armes. De plus, il aura toujours respect aux Pollaques et leurs voisins, lesquels il sçait n'estre pas pour laisser ainsy perdre ce pays, duquel certainement dépend leur salut. Quant à ce qu'ils requièrent l'intercession de V. M. pour estre réintégrés par S. H. au delà du Danube, ils monstrent avoir peu d'égards à leur fortune et moins intéresser vostre crédit, le voulant interposer vers vostre amy pour demande suspecte d'incivilité : car ils peuvent assez connoistre que le G. S. n'entend pas faire son dommage avec eux. Et n'a esté possible tirer S. H. jusques à les accommoder pour un temps limité, seulement des chasteaux de Lipona, Valpona, Solimos et Themiswar, qui sont petites places au delà du Danube; tant s'en faut que l'on le peust

Hongrie, et l'espérance qu'elle nourrissait secrètement d'obtenir pour lui la couronne de Pologne [1]. Après la faveur inattendue que la France avait montrée dans

conduire à se désister des plus grandes qu'il tient en bon nombre au delà de la rivière, qui luy viennent fort à propos, tant pour la seureté de ses pays de deçà le fleuve, que pour se conserver l'advantage du passage de la rivière libre aux entreprises qu'il voudra dresser ès pays assis de là. Mais je croy assez qu'il sera content de leur faire épaule à réduire sous leur obéissance ce que Ferdinand en occupe. »

[1] L'ambassadeur fait ici connaître la cause secrète des hésitations de la reine Isabelle : « En ce qu'ils se monstrent craindre de rompre avec Ferdinand, doutant de perdre l'espérance d'estre payés du dot de la reyne et l'affinité de la fille de Ferdinand, il se voit qu'il y a intelligence entre eux, et se démóntre plus clairement au train de leur cour, dont la pluspart des domestiques, et entre autre le chef et maistre de leur hostel, tiennent notoirement le party de Ferdinand, et en sont pensionnaires et partisans, jusques à s'opposer à la réception des ambassadeurs et autres venans pour pratiquer contre luy, et les traiter le pis qu'ils peuvent pour leur donner occasion de s'en retourner sans rien faire, interrompant leurs desseins, ou pour moindre office qu'ils fassent, en tiennent Ferdinand advisé. Que la reyne ne prétende rien plus en Hongrie, il se peut conjecturer en ce qu'elle ne fait doute en public et à tout propos de détester toute cette nation hongaresque et l'éloigne le plus qu'elle peut du roy son fils, luy mettant devant les yeux l'espérance de la couronne de Pologne après le roy de présent régnant, lequel se trouve hors d'espérance d'hoirs; et il n'y a pas longtemps qu'elle désappointa sept ou huit de ses serviteurs hongres pour avoir voulu animer le jeune prince à suivre sa fortune et la dévotion de ses amis et de ses peuples, qui à la vérité le verroient fort volontiers. De plus, par ses instructions, elle ordonne que je sollicite le G. S. à expédier son secours au plus tost ; et néanmoins Martines me fait entendre que, prenant congé, il luy fust par elle enjoint de me dire que je n'y procédasse pas en haste, et qu'il luy suffisoit que le G. S. monstra de loin quelque bruit d'armes. Et estant le comte Petrovick entré en la Transilvanie pour leurs Majtés, et s'approstant les ministres de S. H. en ces frontières-là à le seconder, il ne le voulust permettre, et écrivit lettres à la Porte, remerciant S. H. et disant qu'il n'estoit pas besoin que les siens se meussent, parce qu'il se sentoit assez fort pour conduire l'entreprise à fin. Si lesdits princes continuent en ces menées, ils seront pour perdre enfin son amitié et leur party. Pour le regard de l'alliance et aussi de l'ordre qu'ils requièrent de vous, V. M. voit bien que le G. S., qui prétend les traiter comme ses subjets et tributaires et en favoriser ses desseins, ne les verroit pas volontiers trop grands ny alliez en si haut lieu qu'il eust à les redouter : et d'autre part s'il s'ensuit qu'ils ne soient restituez comme ils prétendent, cette alliance seroit pour vous apporter une perpétuelle sollicitude et dépense pour les garantir en leur propre désastre, ou bien abandonner la réputation vostre et de l'ordre. Toutesfois, si V. M. trouve bon de temporiser avec eux, cela vous pourra toujours servir d'occasion à tenir les affaires de Ferdinand en branle, et donner



une circonstance récente pour les intérêts de Ferdinand d'Autriche [1], ce prince s'était empressé de réclamer, avec la libération de ses ambassadeurs, un traité qui fît cesser l'état de demi-rupture où il se trouvait avec la Porte depuis qu'il avait pris possession de la Transylvanie [2]. Mais la Turquie devait bientôt retirer

couleur de jetter le G. S. à la guerre de ce costé-là, ou V. M. tiendra par ce moyen l'empereur et son frère en continuelle dépense, et donnerés tant à penser à Messieurs de l'empire, qu'ils ne devront plus rien entreprendre à vostre préjudice.» (Ribier, t. II, p. 637.)

[1] Ferdinand ne pouvait guère attendre un concours bien sincère de la part de la France auprès de la Porte : mais Charles-Quint, dans une lettre du 28 mai 1556, exprime l'espoir que du moins la trêve de Vaucelles servira à détourner le sultan d'entreprendre à lui seul une guerre directe avec l'Autriche :

«J'eusse bien désiré que nous eussions peu obtenir que la tresve se fust faicte avec nouvelles conditions et mesme en ce que vous concerne, et pour faire cesser la doubte en laquelle vous tient le Turcq de son coustel; mais enfin on n'y a sceu obtenir autre chose. Et est ainsi que dictes qu'il ne fault faire grand fondement sur offices que l'on doige attendre de ce coustel à vostre advantaige, que Dieu, préalable, ne donne moien de parvenir à plus entière pacification. Et vous assheure que j'ai grand sentemant de vous veoir en ceste peine, combien que j'espère en Dieu que la nouvelle de ladite tresve causera changement aux desseings dudict Turcq; et du moins qu'il sera plus retenu à faire grosse emprinse, et fauldra que faictes mieulx que pourez pour réparer au contraire, ne faisant doubte que vos ministres à Constantinople fairont tout ce qu'ilz pourront pour, se servans de ladite tresve, vous en procurer une, ou que du moins pour ceste année il ne face emprinse d'importance.»

Ferdinand, en le remerciant «du paternel soing qu'il tient de luy et de ses affaires,» ajoute : «Je ne sçay que espérer du Turcq; veu la petite dévotion qu'il démonstre avoir, et le peu ou point d'espoir qu'il y a pour parvenir à quelque traicté et trefve avec luy, par les lettres venant de mes amb[rs] estans en Levant. Et combien que la nouvelle de ladite trefve pourroit causer changement aux desseings dudit Turc pour le faire aller plus retenu cette année à faire grosse emprinse; que le nombre n'est encoires si grant, de ceulx qu'il ha en Hongrie pour faire effort, toutesfois je craindz qu'ilz se pourroient fortiffier; ayant mesme Aly-Bassa desjà gaignié la ville de Syget, et tient bien estroictement assiégé le chasteau, et s'eschauffent partout les affaires tellement que me trouve perplex et bien empesché pour résister.» (*Correspondenz des Kaisers Karl V*, t. III, p. 702-704.)

[2] Dans sa lettre du 31 mai 1556, M. de Codignac avait rendu compte au roi d'une contre-négociation essayée par Busbeq et ses collègues : «Les ambassadeurs de Ferdinand résidans près la Porte de S. H., sentant l'apprest qui se faisoit à ma sollicitation d'envoyer hors le beglierbey de la Grèce, pour la Hongrie et Transilvanie, qui commencent à tumultuer en faveur des roy et reyne d'Hongrie, et dessaignans d'essayer s'il y auroit moyen de délivrer leurs personnes, que S. H. détient il y a

de ces contestations un echec sanglant, qui, malgré ses dispositions pacifiques, la rejeta brusquement dans le parti de la guerre. La paix paraissait aussi dépendre de l'exécution des derniers actes de Charles-Quint, et la résolution de ce prince était trop supérieure aux sentiments ordinaires pour ne pas faire douter jusqu'à la fin qu'elle fût sincere. La transmission successive de ses états éprouvant de sa part des intermittences forcées et des lenteurs dont on ignorait les causes, elle semblait, pour ceux qui ne pouvaient en apprécier les difficultés, autoriser l'opinion à garder contre lui toutes ses défiances[1].

Mais la guerre devait éclater par l'impulsion du nouveau pontife Paul IV, dont le devoir eût été de la prévenir. Depuis son élection il avait fait une ligue ou-

desjà longtemps, et de rompre cette entreprise du beglierbey, et pour estre renouvelée bonne paix et ferme amitie entre S. H. et leur maistre; le suppliant qu'a tout le moins il les receut en cette leur demande en faveur de V. M., lequel ils disoient pour le present estre si amy de leur maistre, que vous ne manqueriez d'interceder en bref pour luy, s'asseurant qu'en ce cas S. H. defereroit à V. M., comme elle a fait pour autres personnages inferieurs de beaucoup à leur maistre.

« Sur laquelle proposition je remonstray à S. H. que ces affaires desdits amb^rs n'estoient apostes que pour delayer la chose en allees et venues, sur la demission et consignation dudit pays, ou Ferdinand ne manqueroit jamais de faire naistre nouvelles difficultez. Qu'il estoit d'une impudence insupportable qu'ils osassent mêler le nom de V. M. en leurs affaires pour donner jalousie à S. H. de vostre amitie, et essayer par là à rompre ce nœud d'amitie reciproque entre Vos Maj^tés, qui leur a tant donne d'affaires. Lesquelles remonstrances eurent telle vigueur, que finalement il se resolut a vouloir estre asseuré de l'intention de Ferdinand sur ces offres de ces ministres, et sur ce luy ecrit lettres, le priant de luy vouloir declarer au plus tost s'il entend advouer ces offres. » (Ribier, t. II, p. 637.)

[1] Charles-Quint avait si souvent renouvelé l'invitation à son frère de se rendre près de lui, que Ferdinand avait dû lui envoyer à sa place son fils ainé le roi de Bohême, avec sa femme, pour prendre congé de leur oncle avant sa retraite définitive en Espagne. C'était en même temps, pour ce prince, le moyen de négocier, par cet intermédiaire de famille, une question d'un haut intérêt pour le père comme pour le fils, celle de la transmission de l'empire. Charles-Quint dut garder plus longtemps la couronne impériale devant l'intention manifestée par les électeurs de proceder à une nouvelle élection qui pouvait ne pas tourner en faveur de Ferdinand. Ces difficultés expliquent le temps qui s'ecoula entre les deux actes de la transmission faite par lui à ses deux héritiers, et pourquoi il ne ceda d'abord à Ferdinand que l'administration de l'empire. C'est ce qui fait l'objet de l'une de ses dernières lettres, ecrite encore de Bruxelles, le 8 août 1556, comme il se preparait à son départ. « Sur le point de la renunciation que je pretends faire de l'empire, je vous advise que l'ung des grands désirs que j'ai en ce monde c'est de me desnuer du tout,

verte avec la France ; et quoique la trêve dût être observée à son égard, elle contrariait vivement tous ses projets et les vues ambitieuses de ses neveux les trois Carafa. Le pontife se flatta d'abord d'en empêcher la ratification, puis il tenta directement de la faire rompre. A force de démarches et de promesses il réussit enfin à entraîner Henri II; et sur les instances du cardinal Carafa, appuyées par l'influence réunie des Guises et de la favorite Diane de Poitiers, la guerre fut résolue en conseil le 31 juillet 1556. Déjà, dès le 27, le pape, qui avait contesté à Charles-Quint le droit d'abdiquer sans son autorisation[1], et de transmettre ses États à son fils, emporté par sa violente animosité contre Philippe II, lui avait de son côté déclaré la guerre ; et il prit aussitôt ses dispositions pour agir hostilement contre le royaume de Naples.

L'ambition de la maison de Guise ne mettait déjà plus de bornes à ses prétentions. Élevée au rang des maisons royales par son alliance en Écosse, un autre lien allait l'unir étroitement à la couronne de France ; et pendant que l'aîné des Guises visait à succéder à Paul IV dans la papauté, le second, comme prince de Lorraine, se portant héritier de la maison d'Anjou, aspirait à se faire roi de Naples. Aussi leur crédit toujours croissant livrait à leur discrétion les forces de la France, et le duc de Guise réunit une armée pour se porter en Italie au

non-seulement de l'administration de l'empire, mais aussi de laisser le tiltre et vous rendre librement la dignité. En cecy vous mectez difficulté, pour juger qu'il ne se puisse faire sans le consentement des électeurs, et l'apparence qu'il y auroit qu'ilz ne voulsissent prétendre de pouvoir procéder à l'élection à vostre préjudice. »

L'empereur se propose de faire résoudre la question dans une nouvelle diète présidée par Ferdinand, et où il enverrait d'Espagne ses commissaires : « Si les électeurs ne se laissent persuader à trouver bon que je résignasse le tiltre, mes amb[rs] auront charge de procurer qu'ilz se contentent de ce que retenant le nom et le tiltre, je vous rende librement l'administration... Nostre fils le roy de Bohême a esté ici avec la royne ma fille moins de jours que je n'eusse voulu, m'ayant esté leur présence très-agréable, et les ayant très-volontiers attendu pour avoir ce contentement de les veoir; s'estans partis, je me pars aujourd'huy vers Gand, pour de là me embarquer par le canal vers les bateaux qui se tiennent prests pour mon passaige, faisant mon compte de, avec le premier vent, faire voille vers Espaigne. Et ce me sera plaisir de, avant mon partement, avoir quelques bonnes nouvelles de vous du coustel d'Hongrie, et mesmes que les forces du Turcq ne puissent estre fort grandes ceste année, estant la sayson tant advancée. » (*Corresp. des Kaisers Karl V*, t. III, p. 707.)

[1] Voyez dans Ribier, tome II, page 623, le discours prononcé sur ce sujet par Paul IV, dans le consistoire des cardinaux; et au t. IV des *Papiers d'État* de Granvelle, les lettres que Simon Renard, devenu ambassadeur en France, écrit sur la mission du cardinal Carafa, et sur les préliminaires de l'expédition du duc de Guise.

secours de Paul IV. Mais, attaqué vivement, dès le mois d'août, par le duc d'Albe, le pape, dans l'attente des forces de Guise, s'était trouvé réduit à ses seules ressources; il fut contraint de signer, avec le duc d'Albe, une trêve qu'il n'eut pas de peine à obtenir, grâce aux ménagements que Philippe II avait pour lui, et à la répugnance que ce prince éprouvait à se trouver en guerre avec le pape. Quoique la trêve de Vaucelles n'eût été observée ni dans les Pays-Bas ni du côté de l'Italie, sa rupture n'avait pas été dénoncée officiellement; et le reste de l'année se passa, de part et d'autre, en préparatifs de guerre. En même temps que le duc de Guise s'apprêtait à passer en Italie, M. de la Vigne, nommé ambassadeur à la Porte, allait expliquer au sultan l'objet de cette expédition, et lui demander l'envoi d'une flotte turque pour y prendre part avec la flotte française.

La marche de l'armée du duc de Guise en plein hiver avait jeté la terreur en Italie, dont tous les États s'empressaient d'adhérer à cette entreprise et de se tourner contre l'Espagne. Ferrare, Parme, Florence même s'y engageaient plus ou moins, et l'évêque de Lodève cherchait à rattacher Venise à un mouvement qui, par cette unanimité, serait devenu l'intérêt commun de l'Italie. Cette ligue, soutenue par la position militaire de la France dans le Piémont, offrait, pour la domination de l'Espagne, un danger sérieux que la Turquie devait encore aggraver en l'attaquant par le midi de l'Italie. Mais le sultan persistait dans la défiance que lui avait inspirée la trêve de Vaucelles : la présence même de Guise en Italie nuisait à la négociation de l'ambassadeur, et les Turcs manifestaient leur inquiétude sur l'établissement des Français à Naples, et sur les effets qu'entrainerait pour eux ce voisinage. Ces considérations auraient pu prévaloir [illegible] de la Porte, sans la complication survenue dans les affaires de Hongrie. La défaite que les Turcs avaient essuyée dans une rencontre était venue exalter les animosités[1]. Soliman, résolu tout à coup de faire la guerre à l'Autriche, pressa lui-

[1] Charles-Quint, avant de s'embarquer, avait pu être témoin des deux faits considérables qui devaient, pour l'Espagne, mettre en question la durée de la nouvelle trêve de Vaucelles et décider plus tard la reprise de la guerre. C'était l'aversion violente de Paul IV pour le nouveau roi d'Espagne, qui avait dégénéré en guerre ouverte avec ce prince; et, du côté de la Hongrie, la défaite que le chef militaire le plus en réputation chez les Turcs, Ali-Pacha, le nouveau conquérant de Szygeth, venait d'éprouver. Au moment de mettre à la voile de Zuitbourg, Charles-Quint, par sa lettre du 12 septembre 1556, [illegible] ainsi à son frère un dernier [illegible] d'intérêt : « Vous aurez jà entendu les troubles que suscite le pape en Italie. Dieu doint que l'on y puisse [illegible] sorte que l'on luy puisse tost faire [illegible]noistre la raison, pour eviter le [illegible] et dommaige que la chrestienté et la religion reçoit par l'opinion de ce différend et des termes dont ledit pape use. Le roy de France a fait parler audit [illegible] fils pour luy remonstrer qu'il [illegible]

même M. de la Vigne de se rendre en France pour obtenir du roi qu'il rompît de son côté la trêve avec l'Espagne.

Mais pendant que M. de la Vigne revenait en France, la face générale des affaires avait subitement changé. Les exploits du duc de Guise en Italie n'avaient répondu ni à l'attente générale, ni à la grandeur des moyens dont il disposait. Il s'était consumé en attaques impuissantes contre de petites villes devant l'habile temporisation du duc d'Albe, qui se refusait à toute affaire décisive. Philippe II profita d'une diversion qui éloignait de la France ses meilleures troupes, pour rassembler des forces supérieures dans les Pays-Bas, et il sut joindre à cet avantage celui d'entraîner la reine Marie d'Angleterre sa femme à déclarer la guerre à la France. Malgré la neutralité qui avait été stipulée comme condition du mariage de la reine avec Philippe II, l'ascendant de ce prince sur l'esprit de la reine et la passion qu'elle mettait à lui complaire l'emportèrent sur la résistance du conseil privé; et un corps auxiliaire anglais vint se joindre, pendant le mois de juin 1557, à l'armée déjà considérable qui, sous le commandement du duc de Parme, avait investi Saint-Quentin, défendu par Coligny. Le connétable de Montmorency, pour forcer l'ennemi de lever le siége, essaya de jeter dans la place des troupes de renfort; mais il s'engagea, pour les soutenir, dans une position dangereuse, et une bataille sanglante amena la défaite de l'armée française.

Cette déroute laissait le passage ouvert jusqu'à Paris à l'armée espagnole, et celle-ci ne fut en effet arrêtée dans sa marche que par la circonspection exces-

sent temps de traicter de paix pour recevoir le fruict que l'on doit actendre de la trefve, se offrant d'estre médiateur d'entre le pape et mondit fils, si l'on luy veult remectre le différend en main... Je suis tout prest, actendant seulement qu'il plaise à Dieu nous envoyer vent propice pour, avec les roynes mesdames nos seurs, faire voille, déterminé de non laisser passer conjuncture, ayns prendre la première opportunité pour faire nostre voyage. Et comme la saison s'avance, j'espère que le Turc, pour ceste année, n'aura commodité de faire au coustel dudit Hongrie grand effort; et mesme s'estant retiré le bassa après avoir esté repoussé et receu si grand dommage. » (*Corr. des Kaisers Karl V,* t. III, p. 710.) Voir la note de la page suivante.

C'est à cette lettre que se termine l'excellent recueil de Karl Lanz, la plus importante publication que l'on ait faite, dans ces derniers temps, sur l'histoire du XVI[e] siècle. Cette curieuse correspondance, que devaient naturellement fournir les archives de Bourgogne conservées à Bruxelles, m'a donné lieu de citer jusqu'ici une foule de témoignages personnels à Charles-Quint et à son frère, qui en toute occasion sont venus heureusement éclaircir les données de nos ambassadeurs, en leur apportant la confirmation la plus complète, et en offrant partout un rapprochement aussi piquant qu'instructif.

L'annee 1556, placée entre deux guerres générales, amena [illegible] d'armes sans avoir les effets d'une paix temporaire; ce fut une tre[illegible] vée, où les hostilités se continuaient en se dissimulant. Pour la Porte, occupée toujours des affaires de la Transylvanie[1], elle affectait de prêter l'oreille aux deux

médier à ce que lesdits François en la compréhension qualifioient le fils du roi Jehan, j'ai disposé généralement que l'on n'accepte les qualitez qu'ils peuvent avoir donnez à ceulx qui sont comprins de leur coustel, en tant qu'elles vous peuvent porter préjudice. L'on voira quel language tiendra l'admiral de France, qui deans huit jours doit estre en chemin pour venir ici, pour assister au serment que moi et mondit fils devons faire de l'observance de ladite trefve. Bien ont lesdits François asseuré de bouche, sans le vouloir mettre par escript, que venant à l'effect de ladite trefve, ils vous donneront assistance tant par lettres que messagers devers le Turcq pour parvenir à ladite tresve. »

Ferdinand, par une lettre du 22 mai 1556, répond à son frère en exprimant des doutes sur l'effet de la trêve à son égard : « Dieu veulle que l'on pust en venir à total et final accord pour une fois mectre à repoz la poure chrestienté tant afligée, bien que ne fault prendre grant fondement sur l'observance de la part des François, ny aussi des offres par eulx faictz me vouloir faire assistence pour parvenir à ladicte trefve avec le Turc, mesme véant les termes esquels me treuve, aussi ma destruction apparante, n'est que Dieu y veuille mectre remede. Et quoy qu'ilz asseurent du contraire, je le croiray quand j'en verrai l'effect. » (*Correspondenz des Kaisers Karl V*, t. III, p. 696-699.)

[1] L'interminable affaire de la restitution de la Transylvanie, qui avait donné lieu, dans l'année précédente, à des négociations multipliées, était ramenée de nouveau par l'expiration de la trêve de six mois accordée à Amasie. M. de Codignac écrit à Henri II, du 31 mai 1556, une très-longue lettre sur les démarches qu'il faisait auprès de la Porte pour l'empêcher de consentir, sur ce point, à un accord définitif avec l'Autriche, que les prétentions exagérées de la reine Isabelle risquaient de faire conclure à la Turquie :

« La tresve semestre qu'octroya dernièrement le G. S. au roy Ferdinand estant expirée, et S. H. ayant reconneu le tort qu'il avoit fait à ses propres affaires en l'accordant; ayant par ce moyen estrangé tous les partisans de leurs maj[tés] en Hongrie, sur lesquels s'appuyoit bonne part de ses desseings, et doutant aussy d'avoir aliéné du tout lesdits roy et royne, veu que sur la dernière sommation qu'il leur avoit faite d'entrer en la Transilvanie ils n'avoient tenu compte d'y obéir, mais s'estoient mesme retirez des confins, il est tombé à ce point de s'aider du nom et entremise de V. M. pour remettre toutes ces choses de Hongrie en leur premier train. Ayant remonstré à Rostan-Bassa le bien que S. H. eust faict à ses propres affaires de se mouvoir au secours de ces pauvres princes désolez, ledict s[r] bassa m'asseura que S. H. estoit disposée à ce faire plus que jamais; mais que l'effet de cette entreprise touchoit lesdits roy et royne, et despendoit d'eux, qui s'estoient montrez tant froids, que leur restitution se voyoit reculée par leur faute, car le G. S. n'avoit jamais manqué de sa part à les y semon-

Hongrie, et l'espérance qu'elle nourrissait secrètement d'obtenir pour lui la couronne de Pologne [1]. Après la faveur inattendue que la France avait montrée dans

conduire à se désister des plus grandes qu'il tient en bon nombre au delà de la rivière, qui luy viennent fort à propos, tant pour la seureté de ses pays de deçà le fleuve, que pour se conserver l'advantage du passage de la rivière libre aux entreprises qu'il voudra dresser ès pays assis de là. Mais je croy assez qu'il sera content de leur faire épaule à réduire sous leur obéissance ce que Ferdinand en occupe. »

[1] L'ambassadeur fait ici connaître la cause secrète des hésitations de la reine Isabelle : « En ce qu'ils se monstrent craindre de rompre avec Ferdinand, doutant de perdre l'espérance d'estre payés du dot de la reyne et l'affinité de la fille de Ferdinand, il se voit qu'il y a intelligence entre eux, et se démóntre plus clairement au train de leur cour, dont la pluspart des domestiques, et entre autre le chef et maistre de leur hostel, tiennent notoirement le party de Ferdinand, et en sont pensionnaires et partisans, jusques à s'opposer à la réception des ambassadeurs et autres venans pour pratiquer contre luy, et les traiter le pis qu'ils peuvent pour leur donner occasion de s'en retourner sans rien faire, interrompant leurs desseins, ou pour moindre office qu'ils fassent, en tiennent Ferdinand advisé. Que la reyne ne prétende rien plus en Hongrie, il se peut conjecturer en ce qu'elle ne fait doute en public et à tout propos de détester toute cette nation hongaresque et l'éloigne le plus qu'elle peut du roy son fils, luy mettant devant les yeux l'espérance de la couronne de Pologne après le roy de présent régnant, lequel se trouve hors d'espérance d'hoirs; et il n'y a pas longtemps qu'elle désappointa sept ou huit de ses serviteurs hongres pour avoir voulu animer le jeune prince à suivre sa fortune et la dévotion de ses amis et de ses peuples, qui à la vérité le verroient fort volontiers. De plus, par ses instructions, elle ordonne que je sollicite le G. S. à expédier son secours au plus tost ; et néanmoins Martines me fait entendre que, prenant congé, il luy fust par elle enjoint de me dire que je n'y procédasse pas en haste, et qu'il luy suffisoit que le G. S. monstra de loin quelque bruit d'armes. Et estant le comte Petrovick entré en la Transilvanie pour leurs Majtés, et s'apprestant les ministres de S. H. en ces frontières-là à le seconder, il ne le voulust permettre, et écrivit lettres à la Porte, remerciant S. H. et disant qu'il n'estoit pas besoin que les siens se meussent, parce qu'il se sentoit assez fort pour conduire l'entreprise à fin. Si lesdits princes continuent en ces menées, ils seront pour perdre enfin son amitié et leur party. Pour le regard de l'alliance et aussi de l'ordre qu'ils requièrent de vous, V. M. voit bien que le G. S., qui prétend les traiter comme ses subjets et tributaires et en favoriser ses desseins, ne les verroit pas volontiers trop grands ny alliez en si haut lieu qu'il eust à les redouter : et d'autre part s'il s'ensuit qu'ils ne soient restituez comme ils prétendent, cette alliance seroit pour vous apporter une perpétuelle sollicitude et dépense pour les garantir en leur propre désastre, ou bien abandonner la réputation vostre et de l'ordre. Toutesfois, si V. M. trouve bon de temporiser avec eux, cela vous pourra toujours servir d'occasion à tenir les affaires de Ferdinand en branle, et donner

une circonstance récente pour les intérêts de Ferdinand d'Autriche [1], ce prince s'était empressé de réclamer, avec la libération de ses ambassadeurs, un traité qui fît cesser l'état de demi-rupture où il se trouvait avec la Porte depuis qu'il avait pris possession de la Transylvanie [2]. Mais la Turquie devait bientôt retirer

couleur de jetter le G. S. à la guerre de ce costé-là, ou V. M. tiendra par ce moyen l'empereur et son frère en continuelle dépense, et donnerés tant à penser à Messieurs de l'empire, qu'ils ne devront plus rien entreprendre à vostre préjudice. » (Ribier, t. II, p. 637.)

[1] Ferdinand ne pouvait guère attendre un concours bien sincère de la part de la France auprès de la Porte : mais Charles-Quint, dans une lettre du 28 mai 1556, exprime l'espoir que du moins la trêve de Vaucelles servira à détourner le sultan d'entreprendre à lui seul une guerre directe avec l'Autriche :

« J'eusse bien désiré que nous eussions peu obtenir que la tresve se fust faicte avec nouvelles conditions et mesme en ce que vous concerne, et pour faire cesser la doubte en laquelle vous tient le Turcq de son coustel; mais enfin on n'y a sceu obtenir autre chose. Et est ainsi que dictes qu'il ne fault faire grand fondement sur offices que l'on doige attendre de ce coustel à vostre advantaige, que Dieu, préalable, ne donne moien de parvenir à plus entière pacification. Et vous assheure que j'ai grand sentemant de vous veoir en ceste peine, combien que j'espère en Dieu que la nouvelle de ladite tresve causera changement aux desseings dudict Turcq; et du moins qu'il sera plus retenu à faire grosse emprinse, et fauldra que faictes mieulx que pourez pour réparer au contraire, ne faisant doubte que vos ministres à Constantinople fairont tout ce qu'ilz pourront pour, se servans de ladite tresve, vous en procurer une, ou que du moins pour ceste année il ne face emprinse d'importance. »

Ferdinand, en le remerciant « du paternel soing qu'il tient de luy et de ses affaires, » ajoute : « Je ne sçay que espérer du Turcq; veu la petite dévotion qu'il démonstre avoir, et le peu ou point d'espoir qu'il y a pour parvenir à quelque traicté et trefve avec luy, par les lettres venant de mes amb^rs estans en Levant. Et combien que la nouvelle de ladite trefve pourroit causer changement aux desseings dudit Turc pour le faire aller plus retenu cette année à faire grosse emprinse; que le nombre n'est encoires si grant, de ceulx qu'il ha en Hongrie pour faire effort, toutesfois je craindz qu'ilz se pourroient fortiffier; ayant mesme Aly-Bassa desjà gaignié la ville de Syget, et tient bien estroictement assiégé le chasteau, et s'eschauffent partout les affaires tellement que me trouve perplex et bien empesché pour résister. » (*Correspondenz des Kaisers Karl V*, t. III, p. 702-704.)

[2] Dans sa lettre du 31 mai 1556, M. de Codignac avait rendu compte au roi d'une contre-négociation essayée par Busbeq et ses collègues : « Les ambassadeurs de Ferdinand résidans près la Porte de S. H., sentant l'apprest qui se faisoit à ma sollicitation d'envoyer hors le beglierbey de la Grèce, pour la Hongrie et Transilvanie, qui commencent à tumultuer en faveur des roy et reyne d'Hongrie, et dessaignans d'essayer s'il y auroit moyen de délivrer leurs personnes, que S. H. détient il y a



de ces contestations un échec sanglant, qui, malgré ses dispositions pacifiques, la rejeta brusquement dans le parti de la guerre. La paix paraissait aussi dépendre de l'exécution des derniers actes de Charles-Quint, et la résolution de ce prince était trop supérieure aux sentiments ordinaires pour ne pas faire douter jusqu'à la fin qu'elle fût sincère. La transmission successive de ses états éprouvant de sa part des intermittences forcées et des lenteurs dont on ignorait les causes, elle semblait, pour ceux qui ne pouvaient en apprécier les difficultés, autoriser l'opinion à garder contre lui toutes ses défiances[1].

Mais la guerre devait éclater par l'impulsion du nouveau pontife Paul IV, dont le devoir eût été de la prévenir. Depuis son élection il avait fait une ligue ou-

desjà longtemps, et de rompre cette entreprise du beglierbey, et pour estre renouvelée bonne paix et ferme amitie entre S. H. et leur maistre; le suppliant qu'à tout le moins il les receut en cette leur demande en faveur de V. M., lequel ils disoient pour le present estre si amy de leur maistre, que vous ne manqueriez d'interceder en bref pour luy, s'asseurant qu'en ce cas S. H. defereroit à V. M., comme elle a fait pour autres personnages inferieurs de beaucoup à leur maistre.

« Sur laquelle proposition je remonstray à S. H. que ces affaires desdits amb^rs n'estoient apostes que pour delayer la chose en allees et venues, sur la demission et consignation dudit pays, ou Ferdinand ne manqueroit jamais de faire naistre nouvelles difficultez. Qu'il estoit d'une impudence insupportable qu'ils osassent mêler le nom de V. M. en leurs affaires pour donner jalousie à S. H. de vostre amitie, et essayer par là à rompre ce nœud d'amitie reciproque entre Vos Maj^tes, qui leur a tant donné d'affaires. Lesquelles remonstrances eurent telle vigueur, que finalement il se resolut à vouloir estre asseuré de l'intention de Ferdinand sur ces offres de ces ministres, et sur ce luy ecrit lettres, le priant de luy vouloir declarer au plus tost s'il entend advouer ces offres. » (Ribier, t. II, p. 637.)

[1] Charles-Quint avait si souvent renouvelé l'invitation à son frère de se rendre près de lui, que Ferdinand avait dû lui envoyer à sa place son fils aîné le roi de Bohême, avec sa femme, pour prendre congé de leur oncle avant sa retraite définitive en Espagne. C'était en même temps, pour ce prince, le moyen de négocier, par cet intermédiaire de famille, une question d'un haut intérêt pour le père comme pour le fils, celle de la transmission de l'empire. Charles-Quint dut garder plus longtemps la couronne impériale devant l'intention manifestée par les électeurs de procéder à une nouvelle élection qui pouvait ne pas tourner en faveur de Ferdinand. Ces difficultés expliquent le temps qui s'écoula entre les deux actes de la transmission faite par lui à ses deux héritiers, et pourquoi il ne céda d'abord à Ferdinand que l'administration de l'empire. C'est ce qui fait l'objet de l'une de ses dernières lettres, écrite encore de Bruxelles, le 8 août 1556, comme il se préparait à son départ. « Sur le point de la renunciation que je pretends faire de l'empire, je vous advise que l'ung des grands désirs que j'ai en ce monde c'est de me desnuer du tout,



verte avec la France; et quoique la trêve dût être observée à son égard, elle contrariait vivement tous ses projets et les vues ambitieuses de ses neveux les trois Carafa. Le pontife se flatta d'abord d'en empêcher la ratification, puis il tenta directement de la faire rompre. A force de démarches et de promesses il réussit enfin à entraîner Henri II; et sur les instances du cardinal Carafa, appuyées par l'influence réunie des Guises et de la favorite Diane de Poitiers, la guerre fut résolue en conseil le 31 juillet 1556. Déjà, dès le 27, le pape, qui avait contesté à Charles-Quint le droit d'abdiquer sans son autorisation[1], et de transmettre ses États à son fils, emporté par sa violente animosité contre Philippe II, lui avait de son côté déclaré la guerre; et il prit aussitôt ses dispositions pour agir hostilement contre le royaume de Naples.

L'ambition de la maison de Guise ne mettait déjà plus de bornes à ses prétentions. Élevée au rang des maisons royales par son alliance en Écosse, un autre lien allait l'unir étroitement à la couronne de France; et pendant que l'aîné des Guises visait à succéder à Paul IV dans la papauté, le second, comme prince de Lorraine, se portant héritier de la maison d'Anjou, aspirait à se faire roi de Naples. Aussi leur crédit toujours croissant livrait à leur discrétion les forces de la France, et le duc de Guise réunit une armée pour se porter en Italie au

non-seulement de l'administration de l'empire, mais aussi de laisser le tiltre et vous rendre librement la dignité. En cecy vous mectez difficulté, pour juger qu'il ne se puisse faire sans le consentement des électeurs, et l'apparence qu'il y auroit qu'ilz ne voulsissent prétendre de pouvoir procéder à l'élection à vostre préjudice. »

L'empereur se propose de faire résoudre la question dans une nouvelle diète présidée par Ferdinand, et où il enverrait d'Espagne ses commissaires : « Si les électeurs ne se laissent persuader à trouver bon que je résignasse le tiltre, mes amb[rs] auront charge de procurer qu'ilz se contentent de ce que retenant le nom et le tiltre, je vous rende librement l'administration... Nostre fils le roy de Bohême a esté ici avec la royne ma fille moins de jours que je n'eusse voulu, m'ayant esté leur présence très-agréable, et les ayant très-volontiers attendu pour avoir ce contentement de les veoir; s'estans partis, je me pars aujourd'huy vers Gand, pour de là me embarquer par le canal vers les bateaux qui se tiennent prests pour mon passaige, faisant mon compte de, avec le premier vent, faire voille vers Espaigne. Et ce me sera plaisir de, avant mon partement, avoir quelques bonnes nouvelles de vous du coustel d'Hongrie, et mesmes que les forces du Turcq ne puissent estre fort grandes ceste année, estant la sayson tant advancée. » (*Corresp. des Kaisers Karl V*, t. III, p. 707.)

[1] Voyez dans Ribier, tome II, page 623, le discours prononcé sur ce sujet par Paul IV, dans le consistoire des cardinaux; et au t. IV des *Papiers d'État* de Granvelle, les lettres que Simon Renard, devenu ambassadeur en France, écrit sur la mission du cardinal Carafa, et sur les préliminaires de l'expédition du duc de Guise.

secours de Paul IV. Mais, attaqué vivement, dès le mois d'août, par le duc d'Albe, le pape, dans l'attente des forces de Guise, s'était trouvé réduit à ses seules ressources; il fut contraint de signer, avec le duc d'Albe, une trêve qu'il n'eut pas de peine à obtenir, grâce aux ménagements que Philippe II avait pour lui, et à la répugnance que ce prince éprouvait à se trouver en guerre avec le pape. Quoique la trêve de Vaucelles n'eût été observée ni dans les Pays-Bas ni du côté de l'Italie, sa rupture n'avait pas été dénoncée officiellement; et le reste de l'année se passa, de part et d'autre, en préparatifs de guerre. En même temps que le duc de Guise s'apprêtait à passer en Italie, M. de la Vigne, nommé ambassadeur à la Porte, allait expliquer au sultan l'objet de cette expédition, et lui demander l'envoi d'une flotte turque pour y prendre part avec la flotte française.

La marche de l'armée du duc de Guise en plein hiver avait jeté la terreur en Italie, dont tous les États s'empressaient d'adhérer à cette entreprise et de se tourner contre l'Espagne. Ferrare, Parme, Florence même s'y engageaient plus ou moins, et l'évêque de Lodève cherchait à rattacher Venise à un mouvement qui, par cette unanimité, serait devenu l'intérêt commun de l'Italie. Cette ligue, soutenue par la position militaire de la France dans le Piémont, offrait, pour la domination de l'Espagne, un danger sérieux que la Turquie devait encore aggraver en l'attaquant par le midi de l'Italie. Mais le sultan persistait dans la défiance que lui avait inspirée la trêve de Vaucelles : la présence même de Guise en Italie nuisait à la négociation de l'ambassadeur, et les Turcs manifestaient leur inquiétude sur l'établissement des Français à Naples, et sur les effets qu'entrainerait pour eux ce voisinage. Ces considérations auraient pu prévaloir auprès de la Porte, sans la complication survenue dans les affaires de Hongrie. La défaite que les Turcs avaient essuyée dans une rencontre était venue exalter les animosités[1]. Soliman, résolu tout à coup de faire la guerre à l'Autriche, pressa lui-

[1] Charles-Quint, avant de s'embarquer, avait pu être témoin des deux faits considérables qui devaient, pour l'Espagne, mettre en question la durée de la nouvelle trêve de Vaucelles et décider plus tard la reprise de la guerre. C'était l'aversion violente de Paul IV pour le nouveau roi d'Espagne, qui avait dégénéré en guerre ouverte avec ce prince; et, du côté de la Hongrie, la defaite que le chef militaire le plus en réputation chez les Turcs, Ali-Pacha, le nouveau conquérant de Szygeth, venait d'éprouver. Au moment de mettre à la voile de Zuitbourg, Charles-Quint, par sa lettre du 12 septembre 1556, donne ainsi à son frère un dernier témoignage d'intérêt : « Vous aurez jà entendu les troubles que suscite le pape en Italie; Dieu doint que l'on y puisse résister de sorte que l'on luy puisse tost faire recongnoistre la raison, pour éviter le scandale et dommaige que la chrestienté et la religion reçoit par l'opinion de ce différend, et des termes dont ledit pape use. Le roy de France a fait parler audit roy mon fils pour luy remonstrer qu'il soit à pré-



même M. de la Vigne de se rendre en France pour obtenir du roi qu'il rompît de son côté la trêve avec l'Espagne.

Mais pendant que M. de la Vigne revenait en France, la face générale des affaires avait subitement changé. Les exploits du duc de Guise en Italie n'avaient répondu ni à l'attente générale, ni à la grandeur des moyens dont il disposait. Il s'était consumé en attaques impuissantes contre de petites villes devant l'habile temporisation du duc d'Albe, qui se refusait à toute affaire décisive. Philippe II profita d'une diversion qui éloignait de la France ses meilleures troupes, pour rassembler des forces supérieures dans les Pays-Bas, et il sut joindre à cet avantage celui d'entraîner la reine Marie d'Angleterre sa femme à déclarer la guerre à la France. Malgré la neutralité qui avait été stipulée comme condition du mariage de la reine avec Philippe II, l'ascendant de ce prince sur l'esprit de la reine et la passion qu'elle mettait à lui complaire l'emportèrent sur la résistance du conseil privé; et un corps auxiliaire anglais vint se joindre, pendant le mois de juin 1557, à l'armée déjà considérable qui, sous le commandement du duc de Parme, avait investi Saint-Quentin, défendu par Coligny. Le connétable de Montmorency, pour forcer l'ennemi de lever le siége, essaya de jeter dans la place des troupes de renfort; mais il s'engagea, pour les soutenir, dans une position dangereuse, et une bataille sanglante amena la défaite de l'armée française.

Cette déroute laissait le passage ouvert jusqu'à Paris à l'armée espagnole, et celle-ci ne fut en effet arrêtée dans sa marche que par la circonspection exces-

sent temps de traicter de paix pour recevoir le fruict que l'on doit actendre de la trefve, se offrant d'estre médiateur d'entre le pape et mondit fils, si l'on luy veult remectre le différend en main... Je suis tout prest, actendant seulement qu'il plaise à Dieu nous envoyer vent propice pour, avec les roynes mesdames nos seurs, faire voille, déterminé de non laisser passer conjuncture, ayns prendre la première opportunité pour faire nostre voyage. Et comme la saison s'avance, j'espère que le Turc, pour ceste année, n'aura commodité de faire au coustel dudit Hongrie grand effort; et mesme s'estant retiré le bassa après avoir esté repoussé et receu si grand dommage. » (*Corr. des Kaisers Karl V,* t. III, p. 710.) Voir la note de la page suivante.

C'est à cette lettre que se termine l'excellent recueil de Karl Lanz, la plus importante publication que l'on ait faite, dans ces derniers temps, sur l'histoire du XVI[e] siècle. Cette curieuse correspondance, que devaient naturellement fournir les archives de Bourgogne conservées à Bruxelles, m'a donné lieu de citer jusqu'ici une foule de témoignages personnels à Charles-Quint et à son frère, qui en toute occasion sont venus heureusement éclaircir les données de nos ambassadeurs, en leur apportant la confirmation la plus complète, et en offrant partout un rapprochement aussi piquant qu'instructif.



[illegible] se rapporte à [illegible] de Guise et son armée [illegible] [illegible] M. de la Vigne, arrivé au moment en [illegible] à la veille de ce désastre, avait été renvoyé [illegible] nouvelles instructions. Il devait demander dans cette [illegible] passage de la flotte turque avec la condition d'hiverner en Provence [illegible] qu'on tenterait du côté de l'Italie, il avait à se concerter avec François de Noailles, évêque d'Acqs, ambassadeur à Venise, et l'un des plus habiles négociateurs de ce siècle. A peine retourné à son poste, M. de la Vigne y fut rejoint par un nouvel envoyé dont la mission était de solliciter de la Porte un subside et un emprunt d'argent pour faire face aux nécessités d'une position qui venait de s'aggraver d'une manière si imprévue, et qui, quoique relevée depuis par un succès récent, n'en restait pas moins alarmante pour les intérêts communs des deux États.

CORRESPONDANCE DE JEAN DE LA VIGNE, AMBASSADEUR DE FRANCE A CONSTANTINOPLE[1]

ARRIVÉE DE M. DE LA VIGNE A SON POSTE. — HOSTILITÉS DE LA PORTE AVEC L'AUTRICHE ET LE MAROC. — SUITES DE L'ÉCHEC REÇU PAR LES TURCS EN TRANSYLVANIE. — MALVEILLANCE DE [illegible] ET RÉCLAMATIONS AU SUJET DES DETTES CONTRACTÉES PAR [illegible] FRANÇAIS. — NOUVELLES SUR LA REPRISE DE LA GUERRE, FONDÉES SUR L'EXPÉDITION DU DUC DE GUISE EN ITALIE.

Andrinople, 8 février 1557[2]

Monsieur, de Spalatro, où je me fis mettre, voyant que bientost je ne pouvois arriver à Ragouze, je suis arrivé en cette ville en vingt-six jours et demy, en comptant trois ou quatre jours que j'ay perdus pour recouvrer guides et truchemens, pource que ne passant guères

[illegible] C'est dans cette [illegible] que le but de l'expédition du duc [illegible] à laquelle il devait faire [illegible] navales de la Turquie.

[illegible] Le [illegible] d'Espagne [illegible] [illegible] Angleterre [illegible] quelques [illegible] de Naples et les [illegible] de l'É[illegible]

ens par ce chemin-là, il est fort malaisé d'en trouver, et a esté uuvais et difficile, pour les grandes neiges qu'il y a eu cette année es montaignes, et le païs est communément si plain de larrons,

tenu de faire par la ligue d'entre sans que pour cela l'on me puisse er ni inférer qu'en ce faisant je sois ıors des termes de la trêve. Par quoy nvoyé à nostredit saint-père un bon re de gens de guerre, et fais à pré- ıssembler en Piedmont une armée nte et fort gaillarde, sous la charge duite de mon cousin le duc de Gui- on lieutenant général. Et voyant le- ince roy d'Angleterre que je pre- ı chose à cœur, il m'a plusieurs fois utes les protestations que ce qu'il contre le pape, pour les raisons l se couvroit, n'estoit point pour ı aucune rupture de trêve, laquelle oit, de point en point, inviolable- observer; sur quoy je luy ay tou- ısé de response tout de mesmes, ce dit prince d'Angleterre recherche et ıde sur toutes les choses de ce mon- voyant en aussi grande nécessité, voir aussy les moyens que son père le se prévaloir des forces de Germa- ù ledit dom Ferdinand et son fils se nt, d'autre costé, fort empeschez es grandes divisions et dissensions nt entre les princes et potentats nagne, voulant courir les uns sur tres, pour n'avoir plus de chef qui ıtienne en quelque crainte que ce omme faisoit ledit roy d'Espagne : ne se soucient aucunement dudit ıand son successeur à l'empire, qui ıt plus tirer d'eux aucune chose, ıvec supplications; et encores à tout ı en est-il refusé tout à plat.

« Et d'autant que j'ay esté adverty par le s[r] de Cottignac que le G. S. se trouvant fort ulcéré et fasché, tant de l'estrainte que Ferdinand avoit donné au bassa de Bude ce pendant qu'il faisoit entretenir S. H. de propos de paix et d'accord et amitié, que de la perte qu'il avoit faite de ses galères en l'Archipelage; a fait entendre qu'il avoit quelque regret de la trêve que j'ay faicte et accordée avec les susdits, et qu'il désireroit voluntiers qu'elle fust rompue : j'ay bien voulu, au mesme instant, vous dépescher devers luy pour l'aller visiter, luy faire part de mes nouvelles, et luy dire de ma part que s'il luy semble à propos, pour le bien de ses affaires, reprendre quelque revanche; et en ce faisant, dresser et conduire ses forces de terre du costé de la Transilvanie; et avec cela, dépescher un bon nombre de ses galères et vaisseaux pour se venir trouver et rencontrer en tel endroit que l'on advisera des mers d'Italie avec les miennes, qui seront jusques au nombre de quarante, ledit seig[r] n'a qu'à se résouldre là-dessus, et je luy feray connoistre par effet que je n'ay aucune affaire particulière, bien, repos ny plaisir que je ne veuille oublier pour satisfaire à mon amy; car, encores que la trêve, après une si longue guerre, fût et soit autant utile et nécessaire que l'on peut penser, et que j'aye toutes les seuretez pour icelle trêve continuer et entretenir, si je veux, pour autant de temps qu'elle doit durer, si est-ce que pour m'accommoder à la volonté du G. S. je ne manqueray de la rompre de

qu'en cette cour on s'est grandement esmerveillé que j'aye faict si grande dilligence, et que je n'aye esté tué ou pour le moins dévalisé, estant l'espace de quinze jours à chaque heure en danger d'estre suffoqué dans la neige, comme infinis autres que nous trouvions de jour en jour. Je n'eus en ma vie si grand froid ny si grand peine, et ne fus jamais en si grand danger de ma vie que j'ay esté à ce coup. Par là le chemin est plus long que par Ragouze de sept ou huict journées, mais je ne me respens poinct d'y estre descendu, pour le danger auquel j'estois de longtemps demeurer en mer sans pouvoir venir audit Ragouze : ce que j'ay faict dans les vingt-six jours et demy, le baillo des Vénitiens y a demeuré plus de neuf sepmaines.

Le v[e] de ce mois je suis arrivé en cette ville, où je n'ay trouvé M[r] de Cottignac ny homme pour luy, ny pas un de ses truchemens; et y a quatre mois ou environ qu'il n'y a eu personne des serviteurs du roy près de ce G. S.; que j'ay trouvé fort estrange et fort mal à propos, pour le service du roy et pour moy. Le jour mesme de mon arrivée, je commençay à dresser et mettre en italien mes mémoires, affin de les proposer le plus tost qu'il me seroit possible au G. S., et sçavoir là-dessus son intention. J'ay mandé à M[r] de Cottignac qu'il me vienne

tous costez, si vivement qu'il y paroistra à bon escient, car j'ay suffisantes raisons et occasions notoires de ladite rupture, qui me justifieront envers Dieu et le monde. Mais, pource que la diligence a la plus grande part aux effets des entreprises, et à cause de la longueur et difficulté du chemin qui est entre cy et le lieu où se retrouve le G. S., attendu aussi que le temps et la saison où nous sommes sont les plus propres que l'on sçauroit choisir pour faire ses préparatifs pour la guerre, il est nécessaire que le G. S., incontinent après vous avoir ouy, se résolve de ce qu'il voudra faire, et s'il conclud ladite entreprise, il sera bon et a propos de se mettre en mer pour plus tard au commencement de may, sans perdre ny consommer temps comme on l'a fait par cy-devant; mais il faut que les apprêts se fassent avant que ledit prince des Espagnes, ny ses ministres, ayent loisir d'y penser ny s'apercevoir de la rupture, en quoy il est tout certain que l'on trouvera le royaume de Naples et les costes de là sans aucune garde ny résistance pour ce que le duc d'Albe a tiré et mené avec luy, pour faire la guerre au pape toutes les garnisons, et il ne se présente jamais de plus belle occasion de réduire ledit prince roy d'Angleterre et son oncle Ferdinand, avec leurs allies et adhérents sans plus parler du roy d'Espagne, qui se tient pour mort au monde. » (Ribier, t. II, p. 659.)

trouver en toutte dilligence pour l'envoyer devers S. M. avec la résolution de ma négotiation, laquelle je prie Dieu estre telle que S. M. désire et son service le requiert. Dimanche prochain XIIII[e] du présent, j'espère baiser la main au G. S., et avoir la response de ce que j'ay proposé, comme m'a promis aujourd'huy le bacha, lequel j'ai visité. Le bascha a esté fort ayse entendant que je luy portois son argent; mais beaucoup plus marry quand il a veu qu'il n'y avoit que douse mil escus, luy en ayant promis le baron de la Garde autres quatre mil pour le proffict de son argent. Le grand trésorier se plaint aussi de deux mil escus qu'il a prestés audict baron de la Garde pour achepter du bled pour faire du biscuit pour l'armée. Ces Messieurs ont faict icy de grandes sottises, qui ne servent que pour empescher le service dudict s[r] roy et donner mauvaise réputation. Je n'ay pas veu encores ce seigneur icy; mais on m'a dict qu'il se porte mieux qu'il ne fist jamais; on ne sçait encores si sa personne ira à la guerre ou non. Le petit roy de l'Hongrie a esté remis, pour certain, en son royaulme de Transilvanye. La sultane, sa fille, femme de Rostan-Bacha, et ledict Rostan gouvernent tout.

Constantinople, 3 mars 1557.

Lettre de M. de Cambray à l'évêque de Lodève.

Monseigneur, ce que je vous puis dire présentement des choses de Hongrie, c'est qu'ayant le G. S. entendu la bonne volonté des s[grs] du païs à l'endroict de leur prince, lequel seul et non autre se sont quasi tous résolus de recongnoistre pour roy, a commandé aux vayvaudes de Valachye et Bozdanye, aux beglerbeys de Buda et Témisvar, à tous les sanjacs des frontières et akingis et avant-coureurs de toute la lisière du Danube, de s'acheminer tout à l'instant et avec toutes leurs forces au secours du s[gr] conte de Pétrovijth, qui desjà, au nom et comme lieutenant du roy Jean, est entré en Transilvanie avec l'intelligence et consentement des peuples, et plusieurs s[grs] qui ce pendant avoient dépesché gens audict roy, aux confins de Poulogne, où je le laissay, pour luy jurer fidélité et le rappeler en son estat et

royaulme. Et davantage, pour plus renforcer et sçavoir ceste entreprise, ledict G. S. y dépesche en toutte dilligence le beglerbey de la Grèce avec tout son camp, qui sera de plus de cinquante mil hommes, avec lesquels y adjouste un camp de la Porte, basty d'un bon nombre de gens de tous les esquadrons, génisses, salixtaxes, spagoglans, spahis et autres qui arriveront à plus de trente mil personnes; et s'estant publiquement cryé et publié la guerre pour Hongrie, en mesme instant est sorty du trésor du G. S. une grande quantité de deniers qui fust envoyée en ces parties-là pour faire toutes les provisions du camp, faire dresser pontz, construire barques et vaisseaux onéraires sur le Danube, Save et Drave, et pourvoir générallement à toutes choses nécessaires à l'exécution d'une bien grande entreprise, et le tout si advantageusement qu'elle donne espérance d'une expédition beaucoup plus haulte que d'un beglerbey seul. Quant aux aultres affaires de cette Porte, je m'en remets à ce que vous en escrira plus particulièrement Mr de Cottignac, aussy M. de Villemontés, l'expédition duquel espérons debvoir estre en bref.

Andrinople, 15 mars 1557.

Lettre de Codignac à M. de Lodève.

Mgr, sur le propre poinct que le s^r de Villemontés se trouvoit prest à monter à cheval pour son retour vers le roy, nous sont venues vos lettres portant l'entière certitude de la trefve confirmée auparavant par l'expresse dépesche du roy, en vertu desquelles, avec le plus doux stil dont nous sommes peu adviser, avons rabattu l'impression sinistre que les Vénitiens, premiers porteurs de cette nouvelle, en avoient voulu donner, et faict en sorte que le G. S., par ses lettres, s'en monstre aulcunement content, bien que, à ce qu'il s'est laissé entendre par l'organe de son premier bassa, il eust désiré en estre adverty avant la conclusion, parce qu'elle luy semble venir auculnement mal à propos pour ses entreprises de Transilvanye et de Fès [1], qui jà

[1] La vice royauté turque d'Alger était passée du fils de Barberousse Hassan au pacha Ali, qui continuait avec l'Espagne et le Maroc la guerre soutenue par son



commençoient à s'ouvrir en sa faveur en l'un et l'aultre de ces lieux. Car il doutte que les peuples, qui auparavant bransloient, s'asseureront du party contraire et du secours de l'empereur, luy estant désobligé de ceste guerre du roy. Sy ay secouru partout au mieux qu'il m'a esté possible, faisant sonner spéciallement ce qu'il a pleu au roy me commander là-dessus, et que tout ce faict estoit passé contre l'attente de S. M.; mesme en sorte que les affaires du roy par deçà se

prédécesseur. En 1556 le sultan avait demandé à la France son assistance navale pour qu'elle appuyât une expédition contre l'Espagne du côté d'Alger, sous le prétexte qu'elle pouvait le faire sans pour cela déroger à la trêve de Vaucelles. C'est ce que M. de Codignac exposait ainsi à Henri II dans sa lettre du 31 mai 1556 :

« Sur les advis de la trêve conclue entre V. M. et l'empereur, le Grand-Seigneur a retranché son armée de mer à trente galères seulement; estimant que ce nombre suffiroit à la tuition d'Alger et de ce qu'il tient en la Barbarie. Depuis luy estant venu quelques advis que les Espagnols démonstroient s'apprester à la recouvrance d'Oram et Ungre; et d'autant que les forces susdites ne suffiroient pas pour faire teste à l'ennemy, il s'avisa de requérir encores le bras de V. M. Et sur cette intention m'ayant fait appeller, me fit remonstrer par son bassa comme cette dernière trêve avoit esté fort préjudiciable à ses affaires, spécialement pour le regard de la Hongrie: toutesfois qu'il s'estoit contenté de courir mesme fortune et condition avec V. M., et d'entretenir de sa part vostre trêve avec les Espagnols; toutesfois il entendoit que les Espagnols desseignoient sur ces pays de Barbarie, qui seroit directement contrevenir à la trêve, en laquelle il se tient estre compris. A ceste cause prioit V. M. de vouloir, de vostre part, faire épaule aux siens avec vos forces de mer, pour revanche des armées que bien souvent il a mis sus à vostre requeste; et que cela se pouroit faire sans préjudice de la trêve et avec la plus juste excuse du monde vers les princes chrestiens, veu qu'il n'envoyoit cette armée que pour l'exploiter contre le chérif, avec expresse prohibition à ses ministres de ne rien entreprendre sur l'Espagne, et que l'infraction de la trêve provenoit d'eux, qui commençoient la noise. » (Ribier, t. II, p. 637.) Cette proposition, éludée alors par l'ambassadeur, n'eut pas de suite; mais le même intérêt subsistant, la flotte turque, dont M. de la Vigne réclamait maintenant la sortie, dut être employée en Afrique comme la précédente, et l'évêque de Lodève écrit au duc de Ferrare, le 29 mars 1557 : « Nous avons eu lettres du Levant du 1er de mars, et Mr de la Vigne a dépesché un homme exprès au roy. La résolution est certaine que l'armée sortira en plus grand nombre qu'elle n'a encores faict. Il est vray qu'ils la veullent premièrement emploier en leurs affaires d'Africque et de Horan; mais elle fera la mesme faveur à nos affaires que si elle ne venoit que pour nous, et tiendra l'ennemy en despence et la mer seure pour nous et suspecte à l'ennemy. » (*Ms. de Grenoble.*)

trouvent en bon estre, rabattue que sera la partie de M. de la Garde, qui continue à nous faire grand encombre.

Depuis que j'entendis l'arrivée de M. l'ambassadeur mon successeur, je le vins trouver incontinent pour luy communicquer tout ce que je sçavois au maniement de cette charge, et luy faire part des moyens et secrets que je pensois pouvoir servir pour obtenir l'intention du roy. Et vous puis asseurer que jusques aujourd'huy n'a esté rien délaissé de ce qui faisoit à la matière, la disposition de laquelle est à si bon terme, que nous avons fort bonne espérance; et sans la goutte qui a tenu le G. S. depuis huict jours, par l'espace desquels les bassas n'ont eu entrée devers luy, nous aurions aujourd'huy la résolution, laquelle est différée aux prochains divans, si aultre malladie ne luy survient. Je n'ay failli par touttes les dépesches des Vénitiens et par toutes autres commoditez, de vous escripre copieusement et advertir de touttes les affaires de deçà jusques à l'advénement dudict s^gr ambassadeur, depuis lequel je suis allé retenu, laissant faire à luy, comme la raison vouolloit, pour ne luy donner occasion de m'avoir aulcunement suspect et penser que je voulusse entreprendre sur sa charge et avoir l'honneur de sa négociation, laquelle j'ay tousjours cherché et cherche luy rendre facile le plus que je puis, sans en prétendre autre chose que la bonne issue de l'intention du roy et son service, fuyant de toutte ma puissance les occasions de n'acquérir des ennemys, desquels, Dieu mercy, j'ay icy bonne provision, à ce que je voys sans cause et raison.

Par le sieur de Martines, que je me délibère dépescher en bref vers le roy à l'instance des roy et royne de Hongrie, entendrez les trames que le s^r de Cambray, se trouvant près ces princes, a ordies pour me jetter, à leur faveur, hors le degré qu'il a pleu au roy m'assigner en son service [1]. Touchant le personnage qui est allé contrefaire l'am-

[1] L'envoi d'un nouvel ambassadeur, indépendamment des motifs politiques, était devenu nécessaire par les inimitiés personnelles qui divisaient les agents français à la Porte. Le caractère ecclésiastique de M. de Cambray et ses connaissances orientales ont été indiqués par Chesneau. (Voir ci-devant la page 53, à la note.)



bassadeur de sultan Salin près m^gr le duc de Ferrare, je n'en ay sceu entendre aucune chose des capigis qui vont et viennent ordinairement dudit s^gr à la Porte, qui me faict croyre soit une fourbe bien faicte; et la mesme opinion en a Rostan-Bassa, auquel un jour j'en touchay un mot à propos, et me dict que je deusse escripre à mondit s^gr et à vous qu'il vous pleust envoyer par deçà les lettres qu'il dict avoir de son maistre pour les vériffier, et cependant vous asseurer de sa personne; en quoy m^gr le duc verra trop mieux ce qu'il aura à faire.

Andrinople, 19 mars 1557.

Lettres de M. de la Vigne à l'évêque de Lodève.

Monsieur, nous ne sçavons rien au vray de ce que vous faictes par delà; ces s^rs soupçonnant la paix, et moy la guerre. A tous événemens ils ont esquippé et armé cent et vingt gallères, qui sont jà prestes pour naviger quand ils vouldront; et après avoir entendu la rupture ou con-

Cet agent, dont la longue résidence dans le Levant remontait, comme on l'a vu par ses lettres dans le Ier volume, au delà des dernières années de François Ier, avait peut-être été évincé de ses prétentions au titre d'ambassadeur par M. de Codignac, jeune protégé du baron de la Garde, qui l'avait amené à sa suite. Dans le cours de l'année 1556, avant la mission de M. de Cambray en Pologne, dont il est question dans la lettre précédente, cette rivalité avait éclaté par des actes publics dans lesquels les ministres turcs eux-mêmes avaient été forcés d'intervenir. Henri II avait pris, à cette occasion, les mesures dont il rend compte à l'évêque de Lodève, dans une lettre qu'il lui écrivait le 23 juin 1556 : « Je fais présentement une dépesche en Levant, par laquelle j'escris à Rostam-Bassa et le prie très-instamment voulloir, pour le devoir de la bonne amytié et intelligence d'entre le G. S. et moy, pourveoir et donner ordre à ce que Cambray soit remis et restitué en liberté pour s'en venir me retrouver par deçà, et qu'il en face requeste de ma part au G. S. s'il est besoin, d'autant qu'il se trouvera, à ce que j'entends, que le soupçon auquel on a voulu mettre ledit Cambray est une pure calomnie. Je mande aussy très-espressément au sieur de Cottignac que, pour le devoir de sa charge et sur tant qu'il craint de me desplaire, il tienne la main et face tout ce qu'il sera en luy pour ladicte deslivrance, ayant trouvé très-mauvais que un tel discord et différend soit intervenu entre deux de mes ministres, d'autant qu'il y va de la déréputation avec un intérêt et préjudice à mondict service. » (*Ms. de Grenoble.*) On verra les suites de cette contestation privée, qui eut plus tard des conséquences graves qui ne furent pas sans influence sur la politique et les affaires de la France.

firmation de la tresve, je pense qu'ils se résouldront si le sgr yra en personne en Hongrie ou envoyra.... La résolution du sgr est de n'aller point en personne en Hongrie pour cette année. Il y envoyra seullement deux de ses principaulx cappitaines qui jamais n'ont accoustumé de le laisser, desquels chacun a environ deux mille hommes : l'un s'appelle Clophegy-Bassy, et l'autre Caryp-Bassy. S. H. a cassé Ally-Bassa, général audict païs d'Hongrie, pource qu'il estoit trop hazardeux, et en son lieu y a mis Mehemet-Bassa, sanjacbey de Bosnia, qui autrefoys avoit esté un des quatre visirs de la Porte. Je suis en bien grand peine, ne sçachant point au vray la confirmation ou rupture de la trefve, et ne sçay bonnement quel langaige tenir pour les diverses nouvelles qui viennent icy de Venise et de Ragouse, qui ne font que brouiller tout par deçà. Mr de Codignac est toujours icy avec moy, jusques à ce qu'il ayt le moïen de s'acquitter pour après aller en France rendre bon compte de la charge qu'il a eue auprès de ce sgr, et se purger de ce qu'on luy a mis sus. S'il n'y a autre chose contre luy que de s'estre marié en ce païs, il trouve que au lieu de le blasmer, on luy en devroit sentir bon gré, et le louer d'avoir sceu si bien pourveoir à sa fortune et pris une fille belle et honneste, riche et de si bonne maison comme il a faict, qui ne revient qu'à l'honneur et service du roy, comme plus amplement il espère faire veoir à S. M. et à tous ces bons seigrs et amys [1].

[1] Un orage se formait contre M. de Codignac, en France et en Turquie, par suite des denonciations que ses ennemis semaient partout contre lui. M. de la Vigne, qui devait devenir un de ses adversaires les plus violents, et le pousser par ses persecutions aux actes fâcheux qui en résulterent, lui etait alors tout à fait favorable, et dans une lettre à Henri II, du 22 avril 1557, il ecrivait à ce sujet :

« Le bassa me presse fort sur ce que les ambasrs ou autres ont emprunte, je ne vous l'oserois mander, de peur d'estre cause de leur ruine : je vous asseure que cinquante mil escuz ne satisferoient pas a ce que l'on m'a demande de par deça. Ce n'est pas de M. Codignac que ledit bassa veut parler, car il s'y est gouverne sagement, et n'y a personne qui s'en plaigne. Ainsy [illegible] le bassa, avant que ledit Codignac me vint [illegible] trouver, m'a dit plus de cinq ou six fois que [illegible] je vous advertisse du bon contentement que [illegible] S. H. a eu de luy : et qu'amb' ne luy a esté [illegible] plus agreable de tous ses prédecesseurs, [illegible] que c'est un fort homme de bien et bon ser[illegible]viteur de V. M., et que si quelqu'un [illegible]

Andrinople, 1er avril 1557.

Si plus tost j'eusse esté au vray adverty de la rupture de la trefve, cela eust beaucoup servy pour les affaires du roy, et pour oster ces sgrs du doute où ils ont esté jusques à présent que le roy ne fust taci-

voulu mettre en votre disgrace par quelques fausses accusations, que vous ne leur veuilliez point adjouster foy, ains le récompenser des services qu'il vous a loyalement faict par deçà, dont je vous en supplie, sire : car le pauvre gentilhomme a beaucoup travaillé. Et, à dire la vérité, je n'ay pas jusques icy veu chose de luy en laquelle on le puisse reprendre d'avoir failly pour vostre service; sinon que vous trouviez mauvais qu'il espouse une damoiselle qui le faict souverain seigneur de deux isles, et luy porte près de deux mil escus de rente, dont il espère, un jour, avoir plus de moyen de vous faire service que s'il estoit pauvre ambassadeur. » (Ribier, t. II, p. 685.)

Ce mariage de Codignac avec l'héritière de l'une de ces petites souverainetés des iles de l'Archipel avait sans doute excité au plus haut point la jalousie de ses collègues et des autres Français du Levant, déjà allumée par la rivalité qui avait éclaté entre lui et M. de Cambray. Codignac s'en explique à M. de Lodève, dans une lettre qu'il lui écrit, du 24 avril 1557 :

« Si je ne suis pas esté capable pour faire une bonne capitulation pour obliger le G. S. à concéder touttes nos réquisitions et demandes, je m'en excuseray premièrement sur la rudesse et inscitie mienne, qui ne suis pas esté rellevé aux sciences et bonnes lettres pour pouvoir, par bons et subtils arguments, tirer des profondités de la philosophie dits, et, proférés par diserte éloquence, faire condescendre ce prince, qui s'estime par dessus tout le monde, de s'obliger envers S. M. Par quoy je n'y ai peu faire autre chose durant le temps de ma charge, sinon tirer tous les ans une armée et acquitter le roy de trente mille ducats que mgr de Termes avoit promis et donné hostaiges pour la prise de Boniface; tenir appaisé un bassa fort malcontent, comme vous scavés; et à cette heure, despuis le retour du sr de Moranger, sauver la vie à trois pauvres François qu'il laissa prisonniers à son retour au lieu de Basargie, lesquels estans convaincus d'avoir tué un Turc, estoient condamnés par la bouche du G. S. estre pendus et estranglés, ce que je n'ay peu faire sans grand travail et dépence. Car m'a fallu aller deux fois en Perse et faire un voiage sur l'armée pour la conduire en Corsiga; et ay eu de si bonnes assignations de mes estats, que mon escu ne m'a jamais vallu vingt sols. Voilà, monseigr, les fautes que j'ay faictes en ma charge. Il me déplaist bien fort que ne puis présentement comparoistre à l'adjournement personnel pour ouyr ma sentence, délibéré de prendre en bonne patience le chastiment de mes démérites. Au demeurant, d'estre homicide, empoisonneur ny faulx monnoïeur, mon esprit est trop gros pour entendre à si haultes choses. » (*Ms. de Grenoble.*)

tement bon amy et d'accord avec le roy Philippe, et de mille autres soupçons où les faulses nouvelles qu'on envoie journellement de par deçà les mettent : car, encores qu'ils soient les plus superbes du monde, si est-ce que pour estre bien mal nourris et ignorans des affaires et gouvernement des chrestiens, ils sont bien fort craintifs et soupçonneux, et leur amitié mal fondée et peu asseurée, dont suis grandement esmerveillé de la façon de négocier avec eulx que mes prédécesseurs ont tenue. Car, au lieu de leur faire cognoistre la grandeur et puissance d'un roy de France, et combien son amitié leur est utile et nécessaire pour la conservation de leurs Estats, aux occasions que S. M. a heu affaire d'eulx, ils les ont suppliez comme pour un roy pauvre, failly et mis en danger de perdre son royaume, donnant et promettant; et ont négocié avec si peu de dignité et réputation de S. M., qu'il est, pour cette heure, impossible de pouvoir parler à eulx sans présens, tant s'en fault d'en tirer aucune commodité; et les a-on tellement accoustumés à estre présentés, qu'ils prennent les promesses que on leur faict pour certain debte. Voilà pourquoy à mauvaise heure je y suis venu; car pour avoir des armées de mer qui sont sorties despuis quelques ans en çà, on leur a tant promis et si peu tenu, que, avec ce que on a beaucoup emprunté d'eulx sans leur avoir jusques à présent satisfaict, ils se sont rendus d'amis ennemis, et n'y er a pas un qui voulsist faire pour nous ny adjouster foy à rien que nou leur disions, nous estimants tous menteurs et trompeurs. Voilà ain que Dieu m'a voulu chastier, m'envoyant par deçà purger les péch d'autruy; mais j'espère qu'avec son ayde, y demeurant quelque tem je y metteray tel ordre et me gouverneray de telle manière que, lieu que nous les prions maintenant et leur fault donner, ils supplyeront et souldoyront, et aurons armées d'eulx et ce que voudrons. Mais pource que mauvaises coustumes ne se peuvent ment et soudainement changer sans danger, pour cette heure il faire à leur mode et nous accommoder au temps et à la néc

Estant arrivé en cette cour le ve de febvrier, je n'y trouvay n Codignac ni personne pour luy, pource que, comme il m'en

ne pouvoit comparoistre devant Rustan-Bassa tant il estoit courroussé et indigné, et aussi que le pauvre homme n'avoit pas un sol pour pouvoir suivre. Le soir mesmes, avant que je fusse quasi débotté, le Rustan-Bassa m'envoya signifier son courroux et peu de vollonté qu'il avoit d'ayder les affaires du roy; et me fist dire que si je venois pour rompre la trefve, que le G. S. ne s'en soussioyoit aulcunement, et si je ne luy portois point quinse mille escus que le roy luy debvoit. Par là je cogneu bien que j'avois peu gaigné de tant me haster par ces diables de montaignes, et que je ne ferois pas aisément tout ce que je vouldrois. Le quatriesme jour il me donna audience en sa maison, et ne me donna jamais loisir de parler; mais « debachatus est in « me præsertim regem accusans quod, commodi sui causa, vellet modo « pacem facere nulla amicorum suorum habita ratione. Gallos esse le- « ves, Gallos esse mendaces; debere nos pacem sanctissime servare, « cum hanc essemus adepti; et ejusmodi multa ultro citroque in hanc « sententiam[1]... » Je vous laisse à penser quelle espérance il me donna

[1] On aura occasion de remarquer le ton rude et parfois brutal de la correspondance de M. de la Vigne, les jugements défavorables qu'il porte de la Turquie, et ses appréciations peu ménagées des hommes et des choses qui lui attireront souvent des embarras. Busbecq, qui eut aussi à souffrir plus d'une fois de la violence de ses procédés, a fait, dans sa quatrième lettre, un portrait de cet ambassadeur, dont il critique finement la rudesse systématique, assez peu compatible avec les fonctions qu'il exerçait ; et il rapporte à ce sujet une scène entre lui et le grand vizir, qui eut lieu à une autre époque :

« M. de la Vigne avoit une liberté rude et insupportable; il croyoit qu'il ne falloit rien taire ny dissimuler de tout ce qui luy venoit dans la pensée, quoyqu'il fust fort mal receu : tellement que Rustan mesme craignoit son abord, de l'entretien duquel les autres s'esloignoient à cause de la rudesse de ses paroles. La Vigne envoyoit ses truchemens pour luy demander audience : Rustan luy refusoit tant qu'il pouvoit; il luy mandoit qu'il ne prist pas la peine de venir, que sa présence n'estoit point nécessaire; qu'il pouvoit luy demander ce qu'il vouloit par ses interprètes. Mais en vain parloit ce bassa, car la Vigne estoit incontinent à la porte, entroit dans la chambre, et luy proposoit des choses qui l'offensoient ordinairement; comme il arriva un jour qu'il se plaignoit que son maistre n'estoit pas considéré selon son mérite et sa grandeur. « Car croyez-vous, disoit-il, estre obligés à vos forces de la prise de Bude, de Strigone, d'Albe-Royale et des autres villes de la Hongrie? Vous vous trompez : nous sommes les seules causes de vos conquestes; car si nous n'eussions continuellement fait la

pour lors. Je luy respondis le mieux que je peulx, excusant les fautes, et le priay de me donner le lendemain audience pour luy mieux faire entendre ma charge : ce qu'il fit; et après m'avoir oüy, il me dict que je misse tout par escript, ce que je fis fort diligemment. Deux jours après je fus rappelé et encore ouy, et fut mon escript porté au s^gr^. Le lendemain fut derechef entre nous fort débattu; à la parfin conclud que je baiserois la main à sa haultesse : ce que je fis avec grand apparat : et en quelque partie de ma charge la response fust, comme avés peu entendre, que, pour cette année, S. H. ne pouvoit bailler son armée de mer; que j'estois venu trop tard, et qu'il avoit affaire des gallères qu'il avoit fait apprester pour garder son archipellago, et qu'il seroit bon si le roy pouvoit demeurer en paix pour cette année.

Le lendemain sa haultesse partist pour aller à la chasse, où il a demeuré trente-quatre jours; estant aux champs, j'ay envoyé deux ou trois fois vers Rustan-Bassa un truchement avec quelque petit escrit pour l'adoucir; le lendemain de mon retour en ceste ville, je luy demanday audience, laquelle il me donna plus gracieuse qu'il n'avoit accoustumée, me disant assés librement tous les discours qu'on luy avoit faict du roy et du pape et du roy Philippe, qui ne tendoient qu'à divertir le G. S. de ne bailler l'armée, c'est à sçavoir que le pape estoit un tyran et un fol, et que justement Philippe luy faisoit la guerre pour deffendre son vassal, et qu'il y avoit danger de donner secours à un si puissant prince comme le roy de France, qui puis après pourroit faire la guerre à eulx-mêmes et d'autre façon que n'a pas faict

guerre aux Espagnols, vous n'eussiez jamais esté victorieux; et vous devez croire au contraire que Charles-Quint ne vous eust pas laissé en repos à Constantinople. » Rustan, ne pouvant supporter davantage ses discours, s'emporta à lui dire ces paroles : « Pourquoy me parles-tu de tes roys et de ceux d'Espagne? La puissance de mon maistre est si grande, que si tous les princes chrestiens joignoient leurs armes ensemble il les estimeroit comme un flocon de neige, et emporteroit sur eux une très-facile victoire. » Il se retira ensuite, plein de colère, dans sa chambre, ayant commandé à l'ambassadeur la Vigne de s'en aller. » (*Lettres et Ambassades de Busbecq*, d'après la traduction de Gaudon, p. 551.)



l'empereur, estant luy jeune, vaillant et roy d'un peuple belliqueux, qui hayssent plus naturellement les Turcs; et qu'il estoit mieux les laisser lasser et consumer ensemble. Mais je l'ay gouverné de telle sorte et manière que je luy ay faict confesser que ce discours ne procédoit que d'envie qu'on portoit à l'amitié qui estoit entre S. H. et le roy, et l'ay combattu par tels moïens que je luy ay faict cognoistre et toucher au doigt que s'il ne faisoit, cette année-icy, sortir l'armée au nom du roy, il feroit fort mal pour les affaires de son maistre, et que puis après il ne seroit pas temps de s'en repentir. Et d'autant que despuis quelques jours en çà je l'ay rendu beaucoup plus maniable, il m'a promis de bonne façon d'en reparler au G. S., dont je commençois mieux à espérer, mesmement à cette heure que je leur ay faict entendre la certaine rupture de la trefve, n'eust esté que depuis six jours en çà ledict s^gr^ est tumbé mallàde, qui est un grand malheur pour les affaires du roy et pour moy. Car on ne luy peult faire entendre aucune chose, et tous ceulx-cy sont en la plus grande crainte du monde, pour le trouble et danger où ils se trouveroient s'il mouroit.

Si le roy m'eust dépesché quelqu'un pour me faire entendre ladicte rupture, je pense qu'à cette heure j'aurois peu avoir quelques meilleures résolutions, veu la bonne disposition où j'ay mis Rustan-Bassa par infinis arguments *ab honesto et necessario* pour son maistre, et *ab utili* pour luy; promettant de luy faire païer, en draps de France qu'il ayme fort, cinq mille escus que le baron de la Garde luy avoit promis pour l'intérest des dix mille ducats qu'il luy avoit prêtés, et cinq mille autres que, au surplus, je luy ay promis, affin de tenir la main à disposer ce G. S. à nous donner l'armée. Il y a à présent cent gallères pour le moings touttes prestes pour vosguer quand on vouldra; et quand je ne fusse venu qu'à la moitié de ce mois, il y auroit encores assés temps de pouvoir apprester l'armée. Voilà pourquoy l'excuse du G. S. ne vault rien, disant qu'il a esté trop tard adverty. Le refus vient du desplaisir que le G. S. a heu de ce que le roy avoit faict la trefve sans l'advertir, et de la mauvaise volonté que Rustan-Bassa ha, de quoy quatre ans l'on luy a tenu son argent, duquel à grand peine

il a sceu avoir, tant s'en fault les intérests qu'on luy avoit promis. Vos Vénitiens nous gastent tout ici avec les discours et nouvelles que tous les jours ils envoient, et vous puis asseurer que ceulx-ci voudroient que nous n'y devinssions pas si grands, et desjà leur devenons suspects et leur faisons peur[1]. Un nommé le s[gr] Beberhingre est ar-

[1] M. de la Vigne explique plus au long les impressions que les Turcs recevaient de l'expédition du duc de Guise à Naples, et les sentiments que leur laissait la conclusion de la trêve de Vauxelles, dans la lettre qu'il écrivait à Henri II le 22 avril, où il l'informe des démarches qu'il avait faites sans succès auprès de la Porte pour l'engager à soutenir cette entreprise :

« Après que j'ay esté adverty par M[r] de Lodève que M[r] de Guise estoit bien avant en Italie et que vous avez rompu de tous costez, j'ay démonstré de bouche au bassa, et par écrit à S. H., que, en considération du déplaisir que S. H. avoit eu que ladite tresve eust esté faicte, et du désir comme vous aviez entendu qu'elle se pust rompre, vous ayant donné, le roy Philippe, assez de justes occasions de ce faire, V. M. m'avait despesché vers luy, pour sur ce sçavoir sa volonté et résolution. Mais voyant le pape en danger de perdre Rome et tous ses Estats, et l'ennemy commun s'agrandir si fort en Italie, qu'il seroit malaisé de l'en chasser, vous aviez esté contrainct de la rompre et vous mettre en campagne avant qu'avoir la response de S. H. Il sembloit que ce seroit grandement faire tort à l'ancienne amytié qui est entre Vos deux Maj[tés] de ne vous accorder point l'armée, veu qu'elle est preste, sans l'espérence de laquelle vous eussiez tasché d'aider le pape par quelque autre moyen, et fussiez demeuré en la trefve dont vous estiez tant prie par le roy Philippe et autres potentats. J'ay donc tasché, par toutes ces raisons, de leur faire accorder l'armée de mer; et que si d'aventure leurs affaires ne permettoient pas que j'eusse l'hyvernement, qu'ils me la voulussent bailler l'esté. Mais ayant esté refusé de l'un et de l'autre, j'ay encore faict instance que le G. S. m'accordast pour le moins vingt-cinq gallères, avec lesquelles les corsaires et les nostres quarante nous eussions peu faire une petite armée suffisante pour vous faire service, garder l'Afrique et l'Archipelage contre l'ennemy. Ce qu'il ne m'a non plus voulu accorder, disant que, pour cette année, le G. S. ne veut ni ne peut mettre hors que quarante gallères pour la garde de ses pays. Mais, à ce que je puis connoistre, Sa Hautesse fut fort faschée et entra en grand soupçon, lorsque sollicitant, par deux ou trois dépesches, de vous bailler l'armée, vous fistes la trêve sans l'advertir, jusques à ma venue, que vous avez eu besoin de son aide. Et il n'est pas aisé de luy oster l'opinion qu'on luy a baillée ; car il est barbarement opiniastre, comme sont tous les ignorans : et ce qu'il dit une fois, raisonnable ou non, jamais guère il ne le révoque. Et, à mon opinion, dorénavant il sera plus difficile que jamais de tirer quelque chose de ce seig[r], estant âgé de soixante-neuf ans, caduc pour les gouttes, qui ordinairement le tourmentent de plus en plus, et maladif : ce qui rend difficile et fort craintif de tous ses ministres d'éloigner ses forces



rivé icy pour baiser la main à S. H. et le remercier du sangiacat qu'il luy a donné; mais je pense que c'est un mauvais homme, et qu'il ne vient que pour faire desplaisir au petit roy et pour faire tuer le conte Pétrovich. Micques, voiant le besoin que j'avois de luy, m'a tyrannizé. J'ay trouvé le pape fort embrouillé en cette Porte; je feray pour son service comme pour celluy du roy. Ne dites pas à personne que je vous ay escript que S. H. soit mallade, car on m'en pourroit faire quelque ennuy par deçà.

MAI-JUILLET.

INSTANCES DU SULTAN POUR FAIRE ROMPRE À LA FRANCE LA TRÊVE DE VAUCELLES. — INFLUENCE FRANÇAISE COMPROMISE PAR LES FAUTES DES AGENTS PRÉCÉDENTS. — AVIS DONNÉS PAR HENRI II À LA PORTE DE SA RUPTURE AVEC L'ESPAGNE. — DISPOSITIONS À PRENDRE POUR L'EMPLOI DE LA FLOTTE TURQUE DANS LA MÉDITERRANÉE.

Andrinople, le 15 mai 1557.

Lettre de M. de la Vigne à Henri II.

Sire, depuis la dépesche que j'ay faicte à V. M. par le s^r de Martines, j'ay différé à vous escrire, pour l'irrésolution des affaires d'Hongrie, lesquels demeuroient garbouillés pour l'instance que je faisois

d'auprès de luy. Car, sire, ils ont à craindre de tous costez les ennemis, les esclaves et les propres enfants. D'autant que, pour la crainte que ce bassa, sa femme et sa mère ont que S. H. meure ailleurs qu'à Constantinople, afin qu'ils puissent faire seig^r celuy qu'ils voudront, ils taschent, par tous les moyens qu'ils peuvent, d'avoir la paix tant en Hongrie qu'ailleurs, et que le seig^r ne soit contraint aller à la guerre en personne, où sans luy on ne fait guère de choses qui vaillent : et désireroient que V. M. eust aussy la paix, ou bien qu'elle se pût passer de leur armée, qu'ils estiment la plus grande force qu'ils ayent. Car si, à la mort de ce s^gr, elle se trouvoit sortie, ils craindroient grandement de la perdre. D'autre part, ils sont entrez depuis un an en çà en plus grand doubte de vostre grandeur que jamais ils n'eurent de l'empereur; vous voyant ainsy prospérer et toujours victorieux, et craignant qu'en vous baillant leur armée, aisément vous ne vous fissiez patron de l'Italie, et de trop près leur voisin : ce qu'ils ne voudroient aucunement, car leurs prophéties et livres ne leur chantent autre chose sinon leur certaine ruyne, lorsque les terres de France leur seront frontières. Il faut que vous croyez qu'ils ne vous aiment ny n'aymeront jamais, sinon pour leur profit; et que lorsqu'ils commencè-

contre les amb[rs] du roy Ferdinand, lesquels, recherchant vivement leur dellivrance, faisoient de si belles offres, de la part de leur prince, de tous les debvoirs que S. H. pouvoit désirer, et pour lesquels il pourroit estre induict à luy faire la guerre, que le G. S. se disposoit à un accord sans la démonstration que je luy ay faicte que toutes ces parolles ne tendoient que à le décevoir, faisant entendre que l'intention du roy Ferdinand n'estoit que de l'endormir pour temporiser jusques à ce qu'il pourroit s'ayder des forces de l'empereur son frère et des Allemans, pour tout d'un coup, soubs prétexte d'appointement, le trouvant désarmé, le prendre à l'impourveu. Cela fust gousté, de sorte qu'on se résolvit de ne donner plus foy aux propositions de ses amb[rs], ausquels fut fermé la bouche et eux resserrés plus que jamais, avec délibération de veoir pour cette année si la reyne Isabelle et le petit roy son fils pourroient rentrer en Transylvanie d'eulx-mesmes, comme ils se promettoient, et à quoy ledict Ferdinand mesmes avoit plusieurs fois escript à S. H. de consentir; et j'en ay veu les lettres ayant contremandé le beglerbey de Grèce et autres forces du G. S., ordonnées pour leur faire espaulle. Et voïant cependant le roy Ferdinand que ces astuces n'avoient point de lieu pour l'élargissement de ses amb[rs], il a trouvé moïen de multiplier ses forces, avec lesquelles se trouve maistre de la campaigne, ayant surpris le bassa de Bude[1], qui se trouvoit au siége d'une place forte en ces confins pour faciliter l'entreprise de ladite reyne, et iceluy mis en route et gaigné quelque artillerie. Cela absolument a faict prendre party à S. H. d'aller yverner à Andrinopoly, pour se rendre de meilleur heure en Hongrie à la prochaine primevere avec résolution, comme tous les Turcs bravent, de n'escouter plus parler de paix. Voilà tout ce que j'ay peu faire de ce costé pour moyenner que vos ennemys ne demeurassent en repos pendant que V. M. ne leur donnera autre vexation, et pour faire que le

rent l'amitié avec le feu roy, après sa prise, ce ne fut que pour aider le plus foible, et de peur que l'empereur se fist monarque; la mesme crainte leur mettent de vous journellement ceux qui ne vou[illegible] veulent guère grand en Italie. »(Ribier, t. II, [illegible] p. 685.)

[1] Voir ci-devant les notes p. 372 et 37[illegible]

l'empereur, ne pouvoient vivre que de rapine, à laquelle le G. S. les entretenoit, leur donnant port à Cio, où ils, estans chassés de vous, estoient pourveus et secourus en touttes leurs nécessités ; à l'occasion de quoy fut incontinent dépesché un chaoux audit Cio avec exprès commandement de retenir tous vaisseaux genevois qui se trouveroient là, et ceulx qui y arriveroient pour l'advenir. Cela, ce me semble, ne pourra que beaucoup servir pour rendre messieurs les Genevois à vostre dévotion, car tousjours sera à vostre puissance de leur faire avoir le traficq non seullement de Cio, mais de tous les païs et ports de S. H.; sans lesquels et les vostres je ne voy point qu'ils se peussent maintenir.

Sire, la dépesche du G. S. dont j'ay parlé cy-devant touchant les offres qu'il vous faisoit a esté retardée sur le bureau pour un faulx advis que quelqu'un a donné que vostre trefve estoit rompue, lequel Rostan-Bassa a soudainement embrassé, tant pour la mauvaise volonté qu'il a à vostre service, comme il m'a dict, jusques à ce qu'il sera satisfaict des douse mil escus de Mr de la Garde, que pour n'avoir esté présenté suivant leur coustume, quand vostre littière a esté donnée à S. H., laquelle il m'a déprisée le plus qu'il a peu, disant que le présent ne correspondoit aucunement à la grandeur de vos deux majtés ne à leur amitié, n'estant accompaigné de quelque autre chose. Ce n'a esté sans que je luy aye bien rabatu ses clous, mesmes quant à l'amitié de vos deux majtés, laquelle n'estoit fondée sur présens, desquels les princes chrestiens font peu de compte; et que tout autre chose que le G. S. vous eust sceu demander, luy eust esté et seroit pour l'advenir octroyé, comme la susditte littière; et quant à luy, il ne sçauroit faire chose pour vostre service particulier qu'il n'en deust espérer la plus grande récompense. Bien vous puis-je asseurer qu'il est impossible de le vous rendre affectionné sans le payement des douse mil escuz, et quand il se verroit privé de pouvoir empescher l'issue d'une armée requise de vostre part, il commandera celuy qui en aura la charge de ne rien faire de bon pour vostre service, à quoy il sera facillement obéy, pour avoir le gouvernement a

solu de tout cet empire. Il a faict retarder la susdite dépesche, pensant que vous viendrez en demandant, mesmement à la persuasion qu'il a donné au G. S. de la rupture de la trefve, par quoy il ne me sembleroit hors de propos que V. M. temporisast à la requérir d'aucune chose, jusques à ce que d'eulx-mesmes se soient offerts. A quoy pourront condescendre aysément à la première nouvelle qui viendra de la continuelle durée de vostre trefve, et alors on demandera avec autorité et obtiendra-on d'eulx ce que par le passé a fallu mendier, non sans fascheuses responses et reproches. Ce ministre m'a encores nouvellement mis avant que ung grand nombre de Turcqs s'estoient dernièrement retirés du naufrage des gallères impérialles en Corseigne, en vostre ville de Boniface, où ils estoient traictés pires que esclaves. J'ay excusé cela le mieux que j'ay peu, et que je ne croyois point que cela fust venu à vostre notice. Le G. S. vous faisoit requeste les voulloir mettre en liberté. S'il vous semblera l'en gratiffier, ce sera pour le rendre tant plus obligé, ou bien, pource que ce seront autant de larrons d'âmes, comme gens plus praticqués aux païs des chrestiens, soubs prétexte de les envoier, les faire profunder en mer secrettement, ce seroit autant plus de bien pour la religion chrestienne; et estant la chose secrette, le G. S. n'auroit de quoy se plaindre. Par le gentilhomme que j'avois envoyé devers la reyne de Transilvanye, elle m'a faict entendre que les principaux s[grs] du païs, avec charge de tous les peuples et Estats du royaume, estoient venus devers elle et le petit roy son fils, leur présenter hommage et supplier, de la part de leurs sujets, de retourner en leur maison et païs, à quoy elle s'estoit disposée dès longtemps soubs la confiance de V. M., croyant que, pour amour de vous, le G. S. la tiendra doresnavant sous sa bonne et loyalle protection, estant résolue de partir le XXI[e] jour du présent mois; que si elle a tant tardé de s'y en aller, ç'a esté pour n'avoir jamais eu l'asseurance certaine des habitans, ses vassaulx et sujects, que aussy pour ne se mettre téméralrement en proye de ses ennemys, temporisant jusques à ce qu'elle peust jouir de quelque bonne force des Polacques; ce qu'elle a obtenu. A présent qu'elle se treuve si bien accompaignée

d'eulx, que quelques forces que le roy Ferdinand aye en campaigne, ne sont pour l'empescher. Elle me faict aussi entendre de n'avoir pas cependant perdu temps au séjour qu'elle a faict en Polongne, y ayant acquis si bon crédit des Polacques, que son fils est comme esleu roy de Pologne, qui sera pour le rendre un grand prince; de sorte qu'elle ne désire autre chose que une bonne response de l'affaire qu'elle a donné charge au sieur de Martines de négotier près de V. M.[1], lequel elle attend à grand dévotion.

Constantinople, 8 juin 1557[2].

Lettre de M. de la Vigne a l'évêque de Lodève.

Soudainement que ce sgr s'est trouvé hors de danger, bien guéry et fortiffié pour monter à cheval, il s'en est venu en cette ville, et y est entré le IIIe de juin avec grand pompe, faysant la meilleure mine

[1] L'objet de la communication que M. de Martines devait faire à Henri II a déjà été indiqué par M. de Codignac (Voir ci-devant la note 1 de la page 368); et M. de la Vigne y revient ainsi dans sa lettre du 22 avril 1547 :

« Le bassa m'a demandé de la part du G. S., deux fois, si vous ne tiendrez pas la promesse que vous avez faicte au petit roy d'Hongrie de luy bailler une de voz filles en mariage; je luy ay respondu que les roys de France ne promettent jamais rien, quand bien ce seroit à leur désadvantage, qu'ilz ne vueillent maintenir; mais que je pensois que V. M. n'auroit jamais promis telle chose, car voz filles sont encore petites et ne seront de longtemps pour estre mariées, et aussy que la coustume de la mayson de France estoit de ne marier jamais les filles de si loin. Toutesfois, puisque Sa Haultesse me le commandoit, que je vous en escrirois pour entendre d'ou vient ceste promesse. Mr de Codignac m'asseura qu'il n'en ouyst jamais parler : je ne sçay qui sont ces gens par le monde qui marient ainsy les filles et sœurs de roys. » (Ribier, t. II, p. 685.)

[2] M. de la Vigne avait écrit aussi à M. de Lodève, le 24 mai, une lettre privée sur les motifs qui le forçaient de retourner à Constantinople. Il donne, à cette occasion, des détails sur son établissement et ses occupations journalières dans cette résidence :

« Voyant que je ne me pouvois bonnement ravoir d'une fièvre lente qui me consommoit, et la grande charté et le mauvais air de Andrinople, et que le bassa m'asseuroit que le G. S. se portoit bien et qu'il partiroit dans cinq ou six jours après moy, je m'en suis venu avec monsr de Cottignac, quinse jours y a, en cette ville, où je commence à me mieux porter, à me meubler et faire mes provisions, attendant nouvelles de la court et la venue dudit G. S., de laquelle tout le monde est en doute, et pense-on qu'il soit encores bien mallade et qu'à grand peine il en eschappe.

et le meilleur visage qu'il pouvoit pour persuader à tout le monde qu'il n'est pas pour mourir de longtemps, et que ses ennemis et janissaires n'avoient pas pour ceste fois ce que tant ils désirent. Le

Le bassa escrit journellement que l'on tienne tout prest icy, et faict tout ce qu'il peult pour nous faire croire, et à tout le monde, qu'il se porte bien. L'un dict qu'un canchre luy est venu à l'endroict des reins, les autres que les gouttes l'ont si fort débilité qu'il ne se peult bouger du lit, et que sans cela il seroit déjà arrivé. Quoy que ce soit, il n'est pas bien et ne la sçauroit faire longue; car il est vieil et fort caducque et d'une extrêmement mellancholique complexion, comme ceux qui se desplaisent eux-mesmes et qui haïent de vivre, tourmenté, comme je pense, de la conscience de tant de cruaultés qu'il a usées en sa vie. Je vouldrois qu'il se dépeschast bientost de mourir, car je penserois tirer plus de moiens pour le service du roy de son successeur que mes prédécesseurs n'ont faict durant son règne. Et leur semble que le roy ne tient son royaulme que d'eulx, et que sans leur armée il l'eust beaucoup de fois perdu, dont advient que nous sommes si peu estimés et honnorés, et en général tous les François si maltraittés et caressés par deçà, qu'il n'y a marchant qui y veulle plus revenir, pour les grandes injures et vanies qu'on leur faict continuellement, et bastonnades qu'on leur donne sans aucun respect. A mon arrivée icy, j'y ay trouvé un galion marseillois qui n'en fust jamais sorti sans moy, et un autre normant chargé de brésil, qui y fust demeuré aussy. C'est une honte pour le roy et ses sujets d'endurer telles villanies de ces chiens barbares, faites à une infinité de pauvres naturels françois, ce que je pense que S. M. n'a jamais entendu, car, comme très chrestien, très bon et généreux prince, il ne l'eust jamais enduré. De quoy j'eus desjà faict quelque démonstration, si ses affaires me l'eussent permis et que ce G. S. eust esté bien disposé.

« J'avois délibéré d'envoyer le capne Tonteins en Barbarie avec un commandement à Drogut et roy d'Alger pour les disposer de se joindre, avec tous leurs vaisseaux, à l'armée du roy, si S. M. les en requéroit et s'en voulust servir. Mais il ne m'a esté possible, jusques à cette heure, à faulte de vaisseau pour le porter, pour les troubles qui sont survenus à cause de cette malladie, que avons souvent craints d'estre tous saccagez et taillés en pièces. Je pense que le roy et le baron de la Garde y auront jà pourveu avec les commandements que j'ay envoiés. Mais que S. H. soit venue en cette ville et que j'aye eu nouvelles de S. M., je dépescheray ledict sieur de Tonteinx vers elle pour luy faire entendre les moiens qu'il fault tenir pour avoir, l'année qui vient, l'armée s'il en sera de besoin, comme j'espère que ne sera pas, si comme l'on dict icy que nos vaisseaux ont pris vingt de ceux du roy Philippe. Que plust à Dieu qu'il fust vray, affin que nous nous puissions passer de ces bestes! Vous verriez à quoy je les mettrois, et comment je leur ferois changer leurs braveries et insolences; car jusques alors que nous n'aurons rien d'eulx ou qu'ils ayent esté bien battus et travaillés, nous n'en chevirons jamais. Pour pouvoir

mesme jour qu'il s'achemina pour venir ici, il commanda de mettre en ordre avec la plus grande furye du monde, et faire sortir autres XXV gallères outre les XL qui estoient sorties pour la garde de l'Archipelago, qui seront en tout soixante et dix. On ne peult sçavoir pourquoy il a mis hors cette armée, si ce n'est, comme je pense, pour faire, comme le roy Louis unsiesme, qui envoyoit présens par tout le monde lorsqu'il estoit bien fort mallade et près de la mort; aussy cettuy-ci veult par ceste armée qu'il fait sortir si tard pour ne faire guères grand chose, faire entendre qu'il est fort sain et prospère. Les uns disent qu'elle ne passera point la Previsa, autres qu'elle ira jusques en Pouille. Je faicts courir le bruit que c'est à ma requeste, pour faire service au roy, et ay tasché d'ainsy le faire acroire à ceux qui sont par deçà, affin qu'ils l'escrivent par delà, sçachant fort bien pouvoir estre creu. L'armée serviroit autant qu'ont fait celles qui sont sorties jusques à présent, hormis celle qui prinst Boniface : car l'exploit qu'elles ont jamais faict n'a esté que mettre l'ennemy en despense, estant contrainct de mettre garnisons aux lieux où ils avoient soubçon, ce que on conviendra faire maintenant s'ils se doubtent que l'armée passe vers ces quartiers-là à nostre requeste. Si j'eusse eu quelques lettres de S. M. au G. S., j'avois quelque espérance, encore que ce fust bien tard, de la faire sortir pour nous, veu qu'elle est preste.

Je m'esmerveille que jusques à présent l'on ne m'aye escript et faict response aux lettres que S. H. a envoyées. Il y a tantost six mois que je

vivre plus en repos, je me suis retiré aux Vignes, hors de la ville de Pére, ou j'ay prins deux ou trois petittes maisonnettes que je fais rapetasser et accommoder pour me loger et toutte ma famille, qui est assez grande à cause qu'il m'a fallu en partie retirer celle de Mr de Cotignac, qui est icy encores avec moy, attendant de jour en jour son homme, qui luy apporte argent de France pour se pouvoir acquitter et apres se retirer en l'isle de Chiffante pour vivre avec sa femme. Il faict icy un merveilleux cher vivre, tout y vault plus trois fois qu'en France; et avons eu à Andrinople asses à faire quelquesfois à trouver a manger pour nostre argent, non pas que le pais ne soit beau et bon, mais pour le peu d'ordre que ces barbares mettent au gouvernement de leurs villes. Quand je suis las de lire dans les livres et d'ouir les plaintes d'infinis pauvres gens qui, journellement, se retirent vers nous, je ne sçay à quoy passer le temps » (*Ms. de Grenoble.*



n'ay eu nouvelles de la cour, d'autant que tout ce que je sçavois dire en cette Porte n'a guères plus d'autorité; car lorsque j'allois au bassa pour luy faire entendre les nouvelles que vous m'avez envoyées et le grand plaisir que S. H. feroit au roy de luy accorder l'armée et une bible d'autres raisons, après que j'eus bien rétoriqué, il me respondit qu'il ne croyoit pas que sadicte Maj[té] en eust si grandement affaire, veu que despuis mon arrivée icy, par ses lettres, il n'en avoit rien faict entendre audict G. S., et que c'estoit trop desdaigner ses amys, mesmement ceux desquels on recherche plaisir, de si peu souvent leur escrire, et le proverbe de leur païs dict que qui n'a argent à la bource, doit avoir du miel à la bouche. Ne voulant point donner, on ne peult moins que de les souvent honnorer et visiter par lettres, car cela peult beaucoup servir, mesmement en l'endroict du G. S., qui est superbe et opiniastre comme le diable, et fantastique comme un mulet, et bien fat de se laisser gouverner par des femmes. Je feray partir le capitaine Tonteinx avec l'armée pour plus confirmer l'opinion que je veux qu'on ayt, qu'elle soit sortie pour nous, et passer suivant ma première délibération par là où Drogut sera pour le disposer, si jà n'a esté faict, à voulloir faire service au roy avec tous ses vaisseaux, si par luy il en sera requis. Car il me semble qu'estant voisin comme il est, se délibérant de ce faire de bonne façon, sadicte M[té] à un besoin se pourroit passer de ceux-ci. Que pleust-il à Dieu qu'elle le peult tousjours faire, vous les verriés bientost plus doux et gratieux qu'ils ne sont, et d'eulx-mesmes s'ouffrir à tout ce que nous voudrions; car, pour ne vous abuser point, ils n'ont ordre ny discipline aulcune, et n'ont accreu et conservé leur empire que par les dissentions des chrestiens, lesquels en un esté, quand ils se voudroient accorder avec moins de force qu'on ne pense, sont bastans de les ruiner et chasser de tous ces païs jusques en Asie. L'autorité que je debvrois avoir ici comme ambassadeur d'un si grand prince est si avilye, qu'il ne m'est possible de garder que l'on ne face turche une jeune femme belle comme le jour, fille d'une Françoise née à Rodes, mariée à un François; et ne feray jamais rien qui vaille si S. M. ne s'en ressent, comme j'espère que

portée, à l'ymitacion de mondict s^gr et père, ne luy a esté inutille à l'heureuse et prospère conduicte de ses affaires, ayant ordinairement raffrené et retenu l'ardente ambition et affection desordonnée de l'ennemy commun, qui ne cerchoit autre chose que d'empietter et dilater ses frontières sur ce qui deppend de l'empire et dition du G. S., mesmes durant le temps qu'il l'a veu occupé et empesché en personne avec ses forces ès expéditions de la Perse et ailleurs.

Mais pour luy rompre ses desseings, je me suis tousjours voluntiers opposé et vifvement attaché à luy et à ses alliez ès lieux que j'ay pensé luy toucher de plus près, de sorte que ledict G. S. s'est trouvé en repoz et seureté de ce costé-là, et si mieulx j'eusse peu faire pour luy, il est certain que je ne m'y fusse espargné. Et encores de fresche mémoire, ayant cogneu que le filz et successeur de nostre commung ennemy, induict et conseillé de ses ministres à se manifester et entreprendre choses grandes et préjudiciables audict G. S., pour gaigner la réputation à son commencement et prouffiter de la trefve d'entre luy et moy; et que le roy Ferdinand, avec ceste mesme commodité de ladite trefve, vouloit travailler du costé de la Hongrie icelluy G. S., je me délibéray, pour divertir tout cella, oultre ce que je voullois bien aussy deffendre et conserver le pape et l'estat de l'Église, de rompre ladicte trefve, qui m'estoit autant utille que à nul autre pour le soulaigement de mon peuple et le repoz de ma noblesse après si longues guerres, ainsi que portoit vostre instruction. Et toutesfoyz, je n'avois poinct du tout résolu à vostre partement, comme vous sçavez, d'entrer dans ceste rupture, sinon ainsi que me le conseilleroit ledict G. S., auquel vous aviez de moy expresse charge d'en parler, comme de son armée de mer, et m'en faire responce. Néantmoings, voyant les grans préparatifs que de jour à autre faisoient ledict roy Ferdinande pour le costé de la Hunguerie, et le roy Philippes, fils de nostre commun ennemy, par la mer, tant pour l'Affricque et la Barbarye, comme il disoit, le tout contre ledict G. S., que aussi du costé d'Italye, pour endommager nostre St Père et le dict estat de l'Église contre ma protection, ne le povant plus comporter, je n'ay voulu actendre



vostre dicte responce pour me déclairer, et, par ma déclairacion, j'ay si bien interrompu leurs dictes entreprises, qu'ilz ne font plus d'estat d'avoir affaire à autre que à moy, comme il se peult veoir; et mesmes quant audit roy Philippes qui dit vouloir employer et convertir toutes ses forces de terre et de mer contre moy, publiant par toute la chrestienté que la principalle occasion qui le meut à ce faire, n'est que pour l'intelligence que j'ay avec ledit G. S. pour inciter les autres princes à luy ayder. Et de fait il a desjà gaigné les Angloix, qui se sont déclairez pour luy; mais j'espère que les ungs et les autres n'y gaigneront non plus qu'ilz ont fait par le passé, de s'attacher à moy, dont ils n'ont remporté que la honte et la perte. Il me semble donc que le dit bassa n'a pas grande raison de dire que mon amytié est onéreuse, et ne sert que de charge à son maistre; car j'en porte par advanture plus pour l'observation de la sienne que icelluy bassa ne peult penser; et ne me voys pas vanter de quelle utilité a esté et peult estre au bien des affaires dudit G. S., l'intelligence d'entre luy et moy.

Si est-ce que je vouldrois bien qu'il entendist que, tout ainsi que je suis seul entre les autres princes chrestiens qui luy porte ceste parfaicte amytié, il est bien raisonnable qu'il y aict quelque différence à la forme de négocier pour moy avec luy, que celle dont usent les autres princes qui ont affaire à sa Porte, cerchant les moyens de parvenir à ce qu'ilz demandent par dons et présents qu'ilz font faire, ce que, à la vérité, je n'ay pas fait ne faiz faire, en ensuyvant ceste coustume, car je penserois faire tort premièrement audit G. S. et à ses ministres, et secondement à moy, pour estre ce que je luy suys, d'ainsy en user avec luy, auquel il me semble que je doize avoir toute adresse et communicquacion franche, libre et ouverte, d'amy à amy, sans faire de l'estranger qui par ses dons et présents veult avoir ce que l'amytié ne luy peult donner ne permettre. Vous luy direz aussi que l'une des choses que lesdits Vénitiens ont jamais eu plus odieuse, et à quoy ilz portent le plus d'envye, a esté et est de veoir une mutuelle intelligence entre ledit G. S. et ung roy de France, et que pour l'entretenir et continuer, le feu roy mon père et moy avons tenu amb^r à ladite Porte

de S. H., mectant toutes les peynes du monde, comme ilz feront tousjours, pour rompre et empescher ceste négociacion. Au moyen de quoy je le prie bien fort ne vouloir adjouster aucune foy à ce que lesdits ministres de ladite seig^rie luy pourront doresnavant dire et faire entendre, soit à la deffaveur de mes affayres, ou pour luy donner quelque sinistre opinion de mes actions. Et pour conclusion de ce discours, je veulx et entendz que vous reconfirmez ledict G. S. en ceste nostre accoustumée sincère amytié, pour luy lever et oster l'opinion que je m'apperçoyz bien qu'il a eue au langaige que l'on vous a tenu, que je desdaigne et face peu de cas et estime de luy, sinon à la nécessité; car, encores que je l'aye recerché, quand j'en ay eu besoing, de son armée de mer, ma vraye intencion n'estoit toutesfoiz de m'en prévaloir pour mon seul particulier prouffit, mais aussy pour continuer à l'ennemy commun la crainte et trémeur de la grandeur et repputation des forces de S. H., et affin que en débilitant et dyminuant celles dudit ennemy, l'on luy feist par mesme moyen perdre et estaindre l'insatiable ambition et envye qu'il avoit tousjours eue, avec son frère Ferdinand, de courir sus et empietter sur icelluy G. S. Car il ne se maintenoit ne entretenoit en Allemaigne que avec telz prétextes de vouloir fayre la guerre à S. H., et sur cella tiroit des princes et estats germains l'argent, les gens et toutes autres commoditez nécessaires pour faire la guerre; ce que ledit Ferdinand a pensé praticquer et continuer depuis la retraicte de son frère, selon ce qu'il a apprins de luy.

Et encores si à ceste dernière foiz ledit seigneur eust voulu accorder la sortye de cinquante de ses galaires seulement, lesquelles soubz espérance que l'on m'avoit donnée qu'elles ne me seroient reffusées, j'ay faict actendre près de trois mois, avec trente-six des miennes les mieulx armées et équippées que l'on n'en sçauroit veoir d'ici à cent ans, il est certain qu'il ne se présenta jamais de si belles occasions que celles qui se offroient pour travailler et endommaiger l'ennemy et ses alliez, autant ou plus qu'ilz furent oncques; ayant mesdites galaires tenu longue espace de temps toutes les mers d'Italye en telle craincte et subgection, que celles de Napples, Gennes, Sicille et Espaigne n'



se sont jamais osé assembler, et ont fait une despense incroyable ès portz et plaiges où elles estoient chargées de gens de guerre et munitions pour secourir les lieux et endroitz qui en avoient besoing; et n'est riens plus véritable qu'il n'y avoit une seule des places maritimes dudit Napples, des Genevoys et du duc de Florence, comme l'Elbe, Plombin, Lyvorne, Port-Hercule, ne autres, qui feussent pourveues de la moingdre chose qu'il failloit pour les garder et deffendre, et y eust eu bien de quoy se venger de l'oultraige que receut dudit duc de Florence l'armée du G. S., au dernier voyage qu'elle feist ès mers de deçà. Pour conclusion, l'on estoit à mesmes et aux choix de toutes ces places-là qui eust voullu; ce que voyant, et congnoissant ledit roy Philippes, lesdits Gennevoys, et duc de Florence, ilz estoient réduictz en la plus grande et extresme peur et craincte qu'il est possible, que les gallaires dudit seig^r^ se vinssent joingdre avec les miennes, car ilz tenoient toutes leurs dites places pour perdues.

Vous ferez instance à S. H. pour refformer le commandement qu'il avoit baillé audit feu roy d'Argier, affin qu'il serve pour cestuy-cy qui à présent tient son lieu, et que ledit commandement et cestuy-là de Dorgut-Bey soient si exprès, que soubz peine d'encourir l'indignation dudit G. S. ilz ne faillent ne l'ung ne l'autre de faire avec leurs vaisseaulx ce que par moy ou le général de mon armée de mer leur sera mandé et fait sçavoir, affin que si l'occasion se présente que l'on en aict affaire, on soit asseuré de s'en pouvoyr ayder. Au regard des debtes de Cottignac, quand domp Juan Micques [1] aura envoyé par deçà,

[1] Ce passage de la lettre du roi répond à la partie de la lettre de M. de la Vigne rapportée ci-devant (page 382, à la note). L'homme qu'on trouve cité ici pour la première fois le sera souvent dans la suite, et deviendra fameux par l'influence qu'il exercera sous le règne de Sélim II. Ce juif portugais s'appelait Joseph Nasi, surnommé *don Miguez*, d'où provient le nom de *Micques* que lui donnaient vulgairement les Français. Son nom se rencontre déjà, en 1553, dans la correspondance de M. de Selves : l'on y voit ce juif mêlé aux opérations financières nécessitées par les dépenses des agents français, et qui deviendront la source de nombreuses contestations et de difficultés politiques entre les deux gouvernements. La relation inédite de Chesneau constate ainsi le commencement de sa fortune en Turquie, où il débuta sous le patronage de la France : « En ce temps-là, un nommé Jehan Micques,

au général d'Elbène, le compte ou les polices de ce qu'il aura fourny et desbourcé pour moy soubz la response et promesse dudit général d'Elbène, je feray regarder avec icelluy général de satisfaire auxdites debtes, qui se vériffieront cependant en mon conseil, et povez bien dire audit Cottignac que pourveu que la femme qu'il a prinse soit chrestienne, je trouve bien qu'il se soit ainsi richement maryé comme vous dites, combien qu'il aict grandement failly contre moy, pour estre mon domesticque et tenant le lieu que je luy faisois tenir par delà, d'avoir contracté mariage sans mon vouloyr et consentement.

Après avoir bien considéré ce que vous m'avez escript de l'indisposition du G. S. et de la mauvaise oppinion que l'on a qu'il soit pour la faire longue, je vous ay bien voullu advertir que si tant est qu'il vienne à mourir, dont je seroys fort desplaisant, je désire surtout que vous regardez de vous insinuer des premiers à celluy qui lui viendra succéder et à ses principaulx ministres, car au commencement je ne vouldroys oublier ce que l'on doit faire d'honnesteté par présents, leur faisant cependant bien toucher au doigt et à l'œil ce que leur peult prouffiter ou nuyre la continuation de mon amytié et intelligence, pour les causes et raisons dessus déclairées[1].

Portugaloys, vint en Constantinople avec lettres de faveur de mons[r] de Lansac, ambassadeur du roy à Rome, pour le favoriser en quelques affaires qu'il ne voulut poursuivre aucunement. Il y trouva la sire Béatrix de Lune, Portugaloise et Juifve riche, près laquelle il se retira, espérant d'en espouser la fille, ce qu'il fit après s'estre premièrement declaré juif et faict circoncire » (*Voyage en Turquie*, par J. Chesneau.)

[1] M. de la Vigne, cedant aux instances du sultan, etait parti au reçu de cette lettre du roi, et il laissa, pour le suppleer à son poste, M. d'Aubray. Arrive vers les derniers jours de juillet, au moment ou les hostilites commençaient au nord de la France, M. de la Vigne dut être renvoye presque immediatement à son poste pour donner suite, sans retard, aux ouvertures qu'il avait eté charge de faire au roi de la part du sultan. Les instructions qu'il emportait ne se retrouvent plus, mais les premiers résultats de sa négociation serviront à les faire connaitre. Ce fut dans l'intervalle de son retour que la déroute de Saint-Quentin eut lieu, le 10 août 1557, evénement que M. de la Vigne apprit en passant à Venise. L'interêt que le roi avait au succes de sa negociation etait devenu plus pressant par les nouvelles conjonctures, et Henri II ecrivit en date du 26 septembre 1557, a l'evéque d'Acqs, qui venait de prendre le poste de Venise : « J'ay présentement dépesche le s[r] de la Vigne pour

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE DE FRANÇOIS DE NOAILLES, ÉVÊQUE D'ACQS, AMBASSADEUR DE FRANCE A VENISE [1].

RETOUR DE M. DE LA VIGNE EN FRANCE ET SON RENVOI EN TURQUIE.—BATAILLE DE SAINT-QUENTIN.—EFFET DE CET ÉVÉNEMENT SUR LA PORTE.—ARRIVÉE DE L'ÉVÊQUE D'ACQS AU POSTE DE VENISE, ET DE M. DE LA VIGNE À CELUI DE CONSTANTINOPLE.

Constantinople, 14 octobre 1557.

Lettre de M. d'Aubray à Henri II.

Sire, il y a quelques jours que les Vénitiens et Ragouzois feisrent entendre au G. S. le succez de la rencontre que eust mons^gr le connestable, à son retour de St-Quentin, après avoir laissé le secours que

retourner en toute extresme dilligence devers le G. S., qui le m'avoyt envoyé en semblable dilligence pour les causes que par luy entendrez; et pource que je désire singulièrement qu'il passe seurement, ainsi que mon service et le bien de mes affaires le requerront, vous prierez instamment de ma part la seig^rie de Venize de vouloir, par amour de moy, accommoder ledit s^r de la Vigne d'une bonne et seure gallaire.» (Affaires étrangères, *Collection de Noailles.*)

[1] Les documents qui vont suivre, et une grande partie de ceux qui nous serviront à établir la fin de ce règne, avec le règne tout entier de François II et le commencement de celui de Charles IX, nous sont fournis par la collection de Noailles, l'une des plus riches qui existent en pièces diplomatiques originales; elle forme douze volumes in-folio, du fonds de Venise, au dépôt du ministère des Affaires étrangères. On remarquera que la *Bibliothèque de l'histoire de France* du P. le Long mentionne, d'après les indications que Vertot en donne dans son introduction aux *Ambassades de Noailles*, les diverses correspondances de cette collection, de manière à faire croire qu'elles ont été publiées par cet historien. La seule partie imprimée sous ce titre concerne, comme je l'ai dit, les lettres d'Antoine de Noailles, ambassadeur à Londres; et quoique Vertot eût fait, dans l'intention de les publier aussi, un extrait des négociations des autres frères, cet extrait est resté inédit, comme la collection à laquelle il est joint, et qui paraît ici pour la première fois.

François de Noailles, évêque d'Acqs, dont nous avons déjà indiqué (page 267, note 1) les différentes missions en Angleterre pendant l'ambassade de son frère, lui avait succédé dans ce poste. C'est de là qu'il vint à Venise relever de ses fonctions, vers le mois de septembre 1557, l'évêque de Lodève, dont la correspondance, comme on peut le voir par ses lettres publiées en grande partie dans Ribier, a trait exclusivement aux négociations qui furent suivies pendant l'expédition du duc de

bon luy sembla pour la garde d'icelluy. A l'instant mesmes en eus nouvelles de M. de la Vigne, vostre ambassadeur, et bientost après receuz vostre lettre du xv aoust que escripviez audict s[r] de la Vigne, par laquelle, grâce à Dieu, je ne veis pas tant de mal ne moings voz affaires en si mauvaise espérance que les susdits, suivant leur passionnée coustume, avoient voulu faire entendre à ceste Porte. Lors, suivant icelle lettre et l'advis que M. de Lodesve, vostre ambassadeur à Venize, m'avoit mandé de compaignée, je feis entendre le tout à la vérité audict G. S., qui receut grant déplaisir que les choses ne vous feussent mieulx succédées, et ne faitz doubte que si V. M. luy en eust escript, qu'il ne vous eust respondu fort à propoz, pour correspondre à tout ce que vous luy eussiez sceu demander à ce besoing; car, sy bien il avoit proposé ne vous escripre point, comme j'avois entendu, jusques à avoir quelque lettre de vous, n'en ayant point receu long temps a, et sy en ont envoyé plusieurs de leur costé, il se disposa néantmoings tout sur l'heure vous faire celle que j'envoye avec la présente, sur laquelle j'ay faict faire par voz truchemens la traduction cy-enclose, ayant veu celle qui estoit dedans le sac mal intelligible, combien que ce soit une mesme chose, n'ayant à l'une ne à l'autre voulu rien metre du mien [1].

Guise à Naples, pour obtenir que Venise entrât dans la ligue de la France avec les autres États de l'Italie. D'apres un fragment que nous retrouvons dans la collection de Noailles, il paraît que la conduite de M. de Lodeve avait donné lieu a de graves soupçons. C'est ce qui resulte d'une deposition faite, dans la suite, par un nommé Couet : « Il dict M[r] de Lodève avoir eu intelligence avec M[rs] les Venissiens, et sans son conseil, feussent entrez en la ligue du roy et de S. S. au voyage de M[r] de Guise en Italie; oultre, que ledit s[r] de Lodeve leur promist de leur envoier des advis estant en court de S. M., et qu'il avoit toujours eu deux mil escuz de pension desdictz s[rs] Venissiens, et qu'il ne se passoit chose en son ambassade dont il ne les advertist, etc. »

[1] La lettre que Henri II adressait a son ambassadeur, en même temps qu'il ecrivait au sultan, ne le trouva pas encore à son poste, et c'est, comme on le voit, de son propre mouvement que Soliman II s'empressait de prévenir toute démarche du roi, en lui écrivant lui-même en ces termes, a l'occasion de cette catastrophe

« Al presente, a la mia famosa Porta e sedia, la quale é apogio e salvatione d'ogni gran principe, il sig[r] d'Aubray, locotenente de l'imbasiator vostro, il qual fo lasato qui per intender li negoti de importantia de la M[tà] vostra, ne a fato intendere



Allant au bassa pour prendre ladite lettre, il me deist que avec grand déplaisir le G. S. avoit ce jour mesme entendu, par le moyen desditz Ragouzois, la perte de S[t]-Quentin [1], que les ennemys avoient

da parte vostra come è passato il fato d'arme apresso una vostra cità nominata San-Quentino, e la disgratia, che intervene al vostro contestabile, et come Filipo, vostro inimico, per il consiglio di suo padre, a radunato tuto quelo che a podesto de danari e giente : isfortiandosi per più vie con grande exercito, e con tuto il suo poter et ajuto de sui amicy venir sopra de vui. Havendo, con incredibile deligientia, apparechiato tute le sue forze, avanti chel vostro esercito fusse in ordine à la giornata, mostrando di voler andar d'uno locho et doman in un altro, al fine andò à la sopradeta città di San-Quentino, famosa e de importantya; et avendo la M[tà] vostra mandato il contestabile per meter dentro soldati, munitione, vetovalie, e altre cosse bisognose per sustentamento di essa cità, la qual avendola socorsa à la tornata, la fortuna li vene così incontra, che trovatosse d'uno locho cattivo e contrario, circondato da inimici, valentemente combatete cossì per il debito del servitio vostro, che per suo honore ; e fato una gran batalia, Iddio volsse che il vostro esercito fo messo in desordine, e il vostro contestabile con alcuni signori restoroni pregioni. Et come la M[tà] vostra se aparechiava d'andare sopra il deto inimico, in oltra il deto locotenente ne a fato intender particularmente tuto quelo che avete iscrito al vostro imbasiatore per far intendere a la mia exelsa Porta ; e per impedir le malitie di quela giente siete parechiato et in ordine col vostro esercito, e benissimamente d'ordine per andar contra lo inimico; che di questo sapemo che la vertù et la magnanimità vostra è chiara come il sole ; e avemo cognosuto la bona amititia et fermo amore che tenete con la mia alteza. Et questo avemo saputo per più letere de V[a] M[tà] mandate à noi, e per il deto di vostri ambasiatori ; e per confirmatione di questo, similmente la mia altezza mai a manchato a dimostrar verso de vui la sua bona gratia. Et ancora per l'avenire pensiamo de ajutarvi assai più : et sempre la nostra mente è stata e sta indrizata verso di quele parte, e però bisogna che ancor la M[tà] V[a] questa volta mostri, segondo la grandezza e bon consilio, la virtù sua. Et abiate à far conto del inimico, e sempre esere atento de intendere l'animo e falsi consigli di esso, e far quello che bisogna per distrugierlo, e mostrar la potenza e valor vostro per salvatione del vostro paesse ; et tute quele bone nove necessarie farci intendere, et tenir la nostra cadenata amititia ferma e non romperla ; et mentre che vostra fidele amistà si mantiene verso di noi, encora de la parte nostra mai mancaremo. Et sempre ne farete parte di quelo che seguirà a la giornata in quele parte, e quelo che pensa seguire e far deto vostro inimico, e bisogna guardarvi dalli inganni soi, che, con la speranza d'Idio, deto nostro inimico presto ruinarà e restarà soto piedi. » (Affaires étrangères, Venise, *Collect. Noailles.*)

[1] La ville, resserrée de plus près depuis la perte de la bataille, fut emportée d'assaut malgré la belle défense de Coli-

prins par force d'armée, le xxviij[e] aoust dernier passé; mais qu'il ne failloit pas pour cella que V. M. diminuast en rien sa vallorosité accoustumée, et que le G. S. ne vous fauldroit jamais d'ayde. Je luy dictz n'avoir encores entendu telles nouvelles, et que mal aisément je les pouvois croyre : touteffois, quand ainsi seroit, tant plus d'occasion avoit le G. S. de vous estre aydant, lequel à ce ne debvroit attendre qu'il vous entrevînt quelque aultre sinistre, que Dieu ne veulle permectre, s'estant veu en plusieurs occasions laisser aller en tel point les choses, que quant on les voulloit ayder, l'on n'y estoit pas à temps. Ce que je luy priay voulloir considérer, et que tout ainsi qu'il auroit esté tousjours bon instrument pour le maintenement de l'amytié d'entre vos deux Maj[tés], qu'il se voulust aussi emploier à ce que S. H. en feist démonstration plus que jamais, comme il me sembloit bien requis. Sur cela, il me deist encores ung coup que S. H. ne vous fauldroit jamais, et que je vous le deusse faire entendre, et me sembleroit bien que, le voullant rechercher de quelque chose, qu'il vous pleust exprimer les poinctz principaulx et plus importans, par les lettres que luy escriprez, par ce qu'ilz donnent plus de foy à une vostre parolle que à plusieurs bien ornées de voz ministres, estant personnes si doubteuses qu'ilz estiment quelquefois vozdictz ministres excéder voz commandementz et dire quelque chose du leur pour s'agrandir près de vous.

Raguse, 15 novembre 1557[1].

Lettres de M. de la Vigne à l'évêque d'Acqs.

Monsieur, ce jourd'huy matin je suis arrivé en ceste ville avec toutes les poines du monde à cause de ces cirocz et granz ventz qui ont continuellement régné depuis que je suis party de Venise. Et me suis merveilleusement bien trouvé d'avoir passé sur la gallaire, car avec aultre vaisseau il m'eust esté impossible de venir si tost que j'ay faict;

gny. Voyez, dans Ribier, t. II, p. 700, l'ordre de rappel du duc de Guise et de son armée, envoyé par Henri II dès le 16 août 1557

[1] La correspondance de M. de la Vigne, établie déjà à l'aide du manuscrit de Grenoble, existe pour la majeure partie dans deux manuscrits du fonds de Lamare, à



et fusse, par adventure, tumbé ès mains des Espaignolz, que nous avons trouvez à Lesena avec deux barques longues, comme vous pourra dire le magnifico sopracomite, porteur de la présente. Yverseing partit hier d'icy avec une despesche que d'Aubrey et Cotegnac ont faicte au roy, où, à ce que j'entendz, il y a lettres du G. S. dans lesquelles je ne puis penser qu'il y peusse avoir aultre chose qu'une continuation de la bonne volunté en laquelle j'ay remis et laissé S. H. à mon partement envers S. M., et la response de la despesche que je luy feis et au bassa, quand, estant arrivé à Venise, j'entendis le désastre qui estoit advenu à l'armée du roy, et la prinse de monseigneur le connestable. A quoy celle que Sadite M^{té} m'envoya aura aussi bien servy, mès que d'Aubrey s'en soit bien sceu aider, et que pour complaire à Cotegnac [1], qui vouldroit que de mon temps on ne feit rien

la Bibliothèque nationale; le premier, le n° 147, donnant, avec le ms. 252 du supplément français, les lettres de M. de la Vigne; et l'autre, le n° 154, les pièces officielles qui s'y rapportent. Enfin, je l'ai complétée par quelques lettres en original du même ambassadeur que j'ai rencontrées, comme ces deux premières, dans la collection de Noailles.

[1] L'évêque d'Acqs avoit trouvé à son entrée en fonctions les suites d'une affaire engagée avec le gouvernement de Venise, et qui se rattache à la rivalité de Cambray et de Codignac, dont on a vu les causes (page 380, à la note). M. de Cambray, qu'on retrouve plus tard employé comme ambassadeur en Suisse, avait été rappelé à la suite de ses derniers démêlés avec son collègue; et en passant à Venise il faillit être assassiné. Cette tentative fut imputée aux suggestions de Codignac. L'auteur du guet-apens, réclamé à plusieurs reprises par la France quoique étranger, était, comme tel, refusé par Venise, qui le retenait en prison. La collection de Noailles contient, sur ce sujet, une série de lettres écrites par Henri II à M. de Lodève pendant le mois d'août 1557. L'évêque d'Acqs, à peine en fonctions, reçut de Codignac une lettre en date du 14 octobre 1557, par laquelle il cherchait à le prévenir favorablement sur une affaire qui n'était pas encore terminée :

« Ayant entendu que bientost vous debvez arriver à Venise, je n'ay voulu faillir de m'en rallégrer avec vous et vous prier qu'il vous plaise embrasser mon bon droict ainsi que a tousjours fait vostre antécesseur. Et debvez savoir que cest homme de bien de Cambray, aiant tiré par le poil une ambassade prez la royne de Transilvanye, pour parvenir plus aisément à celle de Levant que je exerçois lors, à laquelle il vouloit entrer par la porte ou par la fenestre, malheureusement et contre Dieu, raison et la vérité, il dict mille choses déshonnestes de mon faict à ladite royne, et que ses affaires ne seroient jamais bien maniez et moings favoriz près le G. S. tant que je demeureray par deçà pour

qui vaille, et qui ne fera jamais que m'empescher, tant qu'il sera par delà, il ne m'ait gasté toute ma négociation que j'ay si heureusement encommencé. Je ferai toute la diligence possible pour désadvancer

ambassadeur, penceant par cela faire opiniastrer ladite dame de tenir main pour me gecter hors de ladite charge, laquelle ayant eu si bonnes erres de moy, qui m'estois de tout temps aidé à la mainctenir en son roiaulme et à la y remettre apres que le roy Ferdinand le luy eust, comme aurez entendu, usurpé, ne voulust jamais entendre à ladicte praticque; ains m'en feict donner dextrement adviz pour tailler chemin à la malignité d'icelluy Cambray; lequel se voiant frustré de son intention de ce costé-là, s'en allant en France, me dressa une avanie moresque passant à Venize, que je l'avois voulu faire tuer par ung Piedmontois, aujourd'huy, comme j'entendz, prisonnier audict lieu. A quoy je ne penceay jamais; car si j'eusse eu telle volunté, j'avois assez bon moien de l'exéquuter par deçà comme un chascun sçait, sanz me fier a ung belittre tel que celluy-là; lequel s'estoit party de ce pais en compaignie de mons^r de Villemontez, pour s'en aller a sa maison, ainsi qu'il disoit, trois mois plus tost que ledit Cambray s'en partist. Et ne sçay qui l'a induict à ce faire, si tant est qu'il s'en trouve chargé, si ce n'est que Cambray, soubz quelque vaine esperance, luy aie faict dire quelque chose pour tel effect, ou bien que aiant le susdit entendu les maulvais offices que ledit Cambray avoit voulu faire contre moy pres la royne et ailleurs, qui ne me importent rien moings que l'honneur et la vye, il les eust voulu venger, suivant la coustume italienne, en recongnoissance de la liberte que je luy avois donnee, se trouvant esclave des Turcqz, car à la vérité il ne se trouvera jamais que je y aie trempé en aulcune façon. Or, comment que ce soit, il briga si bien à son arrivee en court, que, à son instance, je fuz révocqué et rappelé pour aller rendre compte de ma charge, qu'estoit ung des plus grandz biens que j'eusse sceu souhaitter, s'il eust plu au roy me donner moien de m'acquitter icy de ce que y avois despendu pour son service durant madite charge, pendant laquelle, comme il est tout notoire, j'ay tousjours faict sortir l'entière intention de S. M., estant encores actendant qu'il luy plaise me donner tel moien, sans lequel je ne me sçaurois partir et en danger d'entrer ung jour dans une prison se Dieu ne m'ayde, qui me fait vous supplier en toucher un mot ou besoin sera, a ce que je sois secouru pour m'acquitter de ce que le roy y doibt et non pas moy, n'ayant rien despendu pour mon compte de la partie dont je suis icy obligé en divers lieux. »

Le baron de la Garde, le premier protecteur de Codignac, et toujours en rapport avec le Levant par son commandement de l'escadre française de la Mediterranee, ecrivit aussi à l'évêque d'Acqs, le 26 octobre 1557, pour le complimenter sur son arrivee a Venise

« Je me suis resjouy ayant sceu qu'il a pleu au roy vous lever de ce purgatoire d'Angleterre pour vous colloquer au paradis de Venize Je vous prye vouloir faire tenir ceste depesche que faiz en Levant tant a l'ambassadeur que au s^r de Co[illegible]

les ambassadeurs de Ferdinand, qui s'en vont avec la responce de leur maistre pour la conclusion de la paix entre S. H. et luy, et espère estre dans xx jours à la Porte, puisqu'il n'a encore guères neigé sur les montaignes[1].

Andrinople, 15 décembre 1557.

Je suis arrivé le vi^e de décembre en ceste ville, aussi sain et délibéré que je fuz oncq en ma vie, et bien fort aise pour la grande espérance que j'ay de faire service au roy, selon le bon recueil et bonne chère que le seigneur m'a faict à mon arrivée; duquel je baisay hier la main; qui me donna fort longue et aggréable audience pour luy dire ma charge, me promectant de bien tost se résouldre sur ce que, de la part du roy, je luy ay proposé. Si S. M. a faict la paix, c'est le mieux faict du monde, et en loue Dieu, mez qu'elle soit avec l'honneur et avantaige que nous debvons désirer. Autrement, combien que les propoz en fussent bien avant, pour la disposition en laquelle je voy extimer S. H. de faire pour nous, je désirerois que, jusques à avoir de mes nouvelles on en différast l'exécution, pource que les affaires par deçà pourroient succéder de telle façon que Sadite M^té se pourroit asseurer d'en avoir beaucoup meilleur marché[2].

gnac, qui a esté emploie là, comme vous sçavez, par mon moien; car j'espère qu'il sera encores, sinon en ce païs, pour le moins ailleurs et en charge si honnorable, car il est personnage suffizant et digne de manier et négotier quelque chose de bon; et sy me fait vous prier l'avoir pour recommandé en ce qu'il aura affaire de vous, et que mon pacquet tombe seurement en ses mains. » (Affaires étrangères, Venise, *Collection de Noailles.*)

[1] Par une lettre datée de Sophie, du 1er décembre, M. de la Vigne annonce qu'il ira dans huit jours à Andrinople.

[2] La suite des lettres de M. de la Vigne que va nous fournir le manuscrit du fonds de Lamare, devra les faire considérer comme la première correspondance diplomatique développée et régulière que présente le poste de Constantinople. Je cite en note, et par fragments, la partie de ses dépêches déjà publiée dans Ribier, et j'en fais autant pour un grand nombre de lettres contenant des détails secondaires et accessoires. Je réserve seulement le texte principal pour la partie politique encore inédite, en réduisant ainsi cette correspondance à ses points essentiels, marqués dans les quatre grandes situations qui vont suivre, et qu'on reconnaîtra.

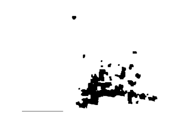
DISPOSITIONS DE VENISE ENVERS LA FRANCE ET SITUATION DU RESTE DE L'ITALIE. — BRUITS DE PAIX DÉMENTIS PAR LES PROGRÈS DE LA GUERRE — RÉPONSE DE LA TURQUIE AUX PROPOSITIONS DE LA FRANCE. — MISSION DE M. DE BOISTAILLÉ À LA PORTE.

Venise, 8 novembre 1557[1].

Lettres de l'évêque d'Acqs à M. de la Vigne.

Monsgr le cardinal de Tournon et moy sommes fort esbahys de ce que vous ne nous avez encore faict sçavoir des nouvelles de vostre voyage : je vous prie nous escripre doresnavant et bien souvent des occurences de delà, car il en est à ceste heure plus de besoing que jamais, comme aussy nous ferons tant des nostres que de celles de France. Et pour commencer, je vous diray que je ne faiz nul doubte que les menteries, lesquelles on a respandues en ceste ville, tant avant vostre partement que depuis, ne soient passées jusques à la Porte du G. S., et par exprès la nouvelle que l'on a continué icy quinze jours entiers que la paix estoit en bons termes de se faire, et que pour cest effect le roy Philippes debvoit bientost laisser aller Mgr le connestable en France pour l'effectuer. Je vous advise que s'en fault tant que mondict sieur le connestable soit prochain d'estre mis en liberté, sy, par les dernières lettres que nous avons receues de France du dixhuictiesme du passé, nous avons sceu qu'il ne fust jamais si resserré et mal traicté qu'il est à présent. Davantaige on commence à voir clairement que les préparatifs de la guerre, tant d'un costé que d'aultre, se disposent desjà pour l'advenir avec plus d'aigreur et de diligence qu'on a encores veu entre ces deux princes, et fault que vous enten-

[1] La collection de Noailles, du dépôt des Affaires Étrangeres, donne en minutes la serie des lettres de l'evêque d'Acqs a Henri II. Je leur ai preferé les lettres du même ambassadeur à M. de la Vigne, dont les originaux reunis forment le ms. 151 de la collection de Lamare à la Bibliothèque nationale. En les conferant avec les minutes de celles que l'evêque d'Acqs adresse au roi, on voit qu'elles sont absolument semblables pour le fond, avec l'avantage d'être plus suivies et plus complètes sous la forme que j'ai adoptee comme étant d'ailleurs plus appropriee au sujet.



diez et faciez entendre partout où besoing sera, que s'estant le roy trouvé préveneu des injures et incommodités d'un hyver, sur le poinct qu'il avoit toutes ses forces ensemble pour prendre sa revanche de l'advantaige que son ennemy a par fortune inespérée naguères eu sur luy, ne vouldra jamais ouyr parler d'accord, que pour le moins il n'ait remis sa partye en tels termes qu'il puisse de sa part aussy honorablement proposer qu'accepter. Encores vous auseray-je bien promettre davantaige, et est nécessaire que vous teniez ce langaige, que S. M. ne prestera jamais l'oreille à une paix sans le conseil dudict G. S., pourveu que S. H. ne le laisse tumber en trop grande nécessité pour mespriser trop ses affaires. Sur quoy il fault que vous fondiez vos demandes, tant d'une bonne et grande armée de mer que d'argent, dont vous pourrez dire que le roy, Dieu mercy, n'a pas faulte pour n'en avoir poinct, mais il se trouve loing des termes ausquels ses tailles, revenu et domaine sont payés, pour avoir esté contrainct de les prendre et anticiper devant la main à cause des guerres qu'il a soustenues par dix années entières, tant en Italie et Corse qu'en France, Flandres, Allemaigne, Escosse et Angleterre[1]. Je ne dis cecy pour crainte que j'aye que vous ne soyez bien instruict et advisé en vostre

[1] Dans une lettre à Henri II, du 28 décembre 1557, commençant la série de celles que contient le manuscrit de Lamare, M. de la Vigne rend compte au roi des réponses faites par la Porte sur les trois propositions principales qu'il était chargé de lui transmettre :

« Sire, je suis arrivé en ceste ville le VIe de décembre, où j'ay trouvé le G. S. en la mesme volunté qu'à mon partement je l'avois laissé, de vous secourir et ne vous abandonner jamais en vos affaires, qu'est ce qu'il me commanda de vous dire lorsque je fus dépesché vers vous, pensant à ce que depuis il m'a fait entendre, que V. M. voulut poursuivre l'entreprinse de Naples, pour laquelle il avoit délibéré, après avoir en cela sceu par moy vostre volunté, vous envoyer l'esté qui vient son armée, et prendre quelque bon port en Puglie et y faire passer de la Valonne ung bon nombre de chevaulx, qui eust esté chose fort faisable et moyen bien asseuré avec les forces que vous y envoyiez pour la conqueste dudit royaulme. A mon retour icy, après m'avoir donné bénigne et longue audience et bien entendu de moy vostre desconvenue et vos délibérations pour l'année qui vient, et les trois principaulx points que je luy ay proposez, par lesquels il vous povoit faire cognoistre l'effect de l'amitié qu'il a toujours dict vous porter, et des honnestes offres que si souvent il vous a faites, il m'a respondu

charge, qui me faict vous prier de ne vous laisser gaigner aux artifices des impériaux et encores moings aux inventions de ces s[grs] vénitiens, lesquels désirans destourner la tempeste si l'armée du G. S. sort,

qu'il avoit este et estoit merveilleusement fasche de vostre desastre; et que quant a ce que je luy mectois en avant, il y penseroit, et que après en avoir prinse certaine resolution, il me le feroit dire par son premier bassa, laquelle, à la parfin, a este telle que :

« Quant au premier point, S. H. ne vous peult accommoder des deux millions d'or que je luy ay demandez, ny d'aultres moindres sommes, pource que encore, jusques icy, telle ouverture ne fut jamais faite, et qu'il leur est deffendu par leur religion de prester de l'argent aux chrestiens ou aultres ennemis de leur loy, et que les Ottomans ont plutost coustume d'aider et secourir leurs amys et alliez de leurs forces et propres personnes, que de leurs finances. Et qu'une telle response en fut faite a ceulx qui, lorsque le feu roy fut prisonnier, feirent semblable requeste, et depuis à Rincon et au capitaine Poulin, qui en ont aussi demandé, et qu'il n'en falloit jamais plus parler.

« Au second, de faire la guerre en Hongrie pour divertir et separer les forces du roy des Romains de celles du roy Philippes, on m'a respondu que dez le temps que V. M. feit la tresve sans les advertir, S. H. estant fort sollicitee du roy des Romains de la paix, luy en donna parole moyennant qu'il payast quatre ans de tribut qu'il doit, à trente mille escuz par chascun, et qu'il rendist et rasast quelques chasteaux a la frontiere du pays d'Hongrie et Transilvanie, et que la ou le roy Ferdinand satisfairoit a sa promesse, S. H. ne peult non plus faillir à la sienne, comme prince magnanime et véritable qu'il est. Neantmoings, qu'à ma requeste dernierement que j'allay devers vous, il avoit envoye trente mille chevaulx de renfort à son lieutenant general dudit pays, qu'a esté cause que ledit Ferdinand a bien fort pressé depuis de venir à la conclusion de la paix, laquelle S. H. ne luy accordera jamais qu'aux susdites conditions, et qu'il ne se declare amy des amys et ennemy des ennemys dudit G.S. en quoy V. M. fut la premiere comprise Toutesfois, que là ou je me voudrois obliger et V. M. aussy de poursuivre toujours la guerre et ne faire jamais paix ni tresve sans le consentement de S. H., elle adviseroit de se pouvoir dispenser pour vous secourir de quelque somme d'argent, et iroit elle-mesme en personne avec son invincible exercite en Hongrie, et le plus avant qu'elle pourroit en Allemagne pour endommager, brusler et saccager les terres du commun ennemy et de tous ceux qui luy portent aide et faveur Ce que je leur ai respondu n'oser faire sans vostre congé, et que je pensois que les s[rs] de vostre royaulme et vos pauvres subjetz auroient besoin de trouver un peu de repoz pour les grands frais qu'il leur a convenu faire es guerres qui ont este depuis trente-cinq ans en ça entre la maison de France et celle d'Autriche et aultres vos voisins ennemys

Quand a l'armee que vous demandez avec commandement d'hiverner, encore qu'ils dient sçavoir que vous estes bien avant au traicte de paix, ils vous l'envoyent



tant pour la despence qu'ils sont contraincts faire que pour la jalousie qu'ilz ont de leurs places, ne cesseront d'entretenir le bassa de nouvelles controuvées pour troubler et resfroidir la parfaicte amitié qui est entre

la plus puissante qui soit jamais sortie de ces portz, laquelle partira le premier temps de la primevère, et demeurera dehors tant que la saison sera venue de retourner au port de Constantinople. Car, de la laisser hyverner en Ponant, il y auroit danger qu'elle ne tombast en nécessité d'homme et d'aultres choses nécessaires pour l'entretenement d'une si grande armée; et aussy qu'estant par delà, les ennemys pourroient venir courir les pays de S. H., et qu'hyvernant en si loingtain pays, elle n'en pourroit revenir de vingt moys, et que ces capitaines et aultres ministres et officiers de ladite armée ne permettroient jamais estre si longtemps absents de leurs maisons, femmes, enfants et esclaves, mesmes ayant esté si mal traictez comme ilz furent lorsque Barberousse les mena à Tholon; et craignant de l'estre encore davantage, selon la pauvreté et indigence de toutes choses qu'ils ont toujours cognu en vostre armée, à laquelle, jusques dans vos ports, et depuis en chemin, quand elle vint hyverner à Scio, ils ont esté contraintz bailler pain, poudre et aultres choses requises pour leur entretenement, ce qui leur faict croyre estre impossible qu'une si grosse et puissante armée comme ceste-cy puisse hyverner ailleurs que aux ports de S. H. sans danger d'estre perdue.

« Voylà, sire, la response que, treize jours après que j'eus baisé la main, j'ay peu avoir, laquelle a esté entre eux bien souvent et solennellement consultée, ne pouvant se résoudre, pour les démonstrations que j'ay faictes de l'importance que ce leur est pour la conservation de leur grandeur, que vous soyez maintenu en la vostre. Ils sont venuz si oultrageusement superbes et haultains, n'estimant richesses, forces ny puissance aultre que la leur, que tout ce qu'ilz ont jamais faict pour V. M. ilz ont dit et pensé le faire de grâce et par grandeur, et non pour respect de leurs affaires. Mais à mon retour de çà, je les ay veu si troublez que je pense que, volontiers, ils vous eussent baillé argent et hyvernement, n'estoit la craincte qu'ils ont que, faisant la paix, vous n'abandonniez leur amitié et vous saisissiez de leur armée, laquelle ils estiment, et leur est plus d'importance qu'aultre force qu'ils ayent. Et que de leurs deniers ne leur faissiez puis après la guerre, car ilz sont soupçonneux le plus du monde, comme esclaves et mal nourriz, mesmement estant depuis vostre défortune advertiz et asseurez par ceulx qui ont intérest qu'il ne sorte point d'armée, par juifs et aultres ministres de vos ennemiz, que le roy Philippe et vous estez après pour vous conjoindre par mariage de vos enfants à une paix perpétuelle qui ne se rompra de vostre vie. »

Dans une lettre particulière, M. de la Vigne s'explique sur le compte de ces juifs devenus partisans de l'Espagne, en tête desquels figure l'homme dont il a été question plus haut dans la note 1 de la page 403 : « Il y a ung nommé Jehan Micques, qui de chrestien s'est fait juif pour espouser la riche héritière juifve qui autrefois partant de Flandre passa par France pour venir en ce pays. Lequel feignant



ces deux princes, mettans en avant que la praticque de la paix est en bons termes, et que les affaires du roy sont en plus grande prospérité que les ministres n'en font courir le bruict, et par conséquent sa nécessité beaucoup moindre qu'on ne la faict entendre audict G. S. Et affin que toutes ces menteries ayent plus de poids et de gravité, ils envoient résider pour leur bayle en Constantinople, misser Marin de Cavalli, personnaige de telle authorité et réputation que chascun s'esmerveille fort de ceste élection, veu qu'il est desjà sexagénaire, et a par cy-devant tenu en ceste république si grand lieu, que c'est le rabaisser de beaucoup de l'envoyer en ceste charge. Il est l'escole des affaires du monde, auxquels il a tant versé et vueillé, qu'on le tient en ceste ville pour un des premiers hommes de ceste seigneurie; à quoy vous pouvez congnoistre que c'est à ce coup qu'ils ont envie de prendre le mors aux dents, et d'enfoncer l'arc si avant, que nostre négociation de Levant en puisse voller en esclats, chose que je m'asseure que vous sçaurez bien empescher et rompre gaignant les devants tant près du G. S. que de son bassa, mectant en avant que tout ce que les Véni-

d'estre affectionné a vous faire service, et en prestant quelque argent à Codignac, s'est intromis et meslé, et se mesle continuellement de vouloir entendre le secret de vos affaires en ceste Porte pour en faire son proffit là ou bon luy semble, et ayant le moyen qu'il a par ses ministres juifs qui sont en Italie d'entendre toutes nouvelles de Franquie, les communiquant de jour et jour au bassa, nous tient si subjects par deçà, et bien souvent nous empesche si bien nos desseings, qu'il est nécessaire pour vostre service de luy faire perdre le crédit que, par ce moyen et les presents qu'il faict journellement, il a gaigné. Pour tant il vous plaira escrire une lettre au G. S., que ledict Micques fait profession d'advertir vos ennemys de toutes les choses qui passent par deçà, mesmement de vos affaires, estant Espagnol naturel, et qu'il le veuille pour cela chastier; et une aultre au bassa, par laquelle luy faisant entendre les aultres insolences qu'il use journellement envers vos pauvres subjects, marchans et serviteurs, à cause de ses grandes richesses; vous le requerrez et priez de le faire punir, affin qu'un tel galand n'ose plus entreprendre contre vous et vos ministres. J'ay entendu depuis mon retour qu'il vous a escrit quelques lettres, lesquelles je serois bien aise d'avoir, pour les pouvoir monstrer audict bassa; [illegible] quand il n'y auroit sinon qu'estant tribu[illegible]taire de ce s[gr] il a osé escripre à un grand prince comme vous, ce sera [illegible] pour luy abaiser sa superbe, et pour faire chastier rigoureusement » (*Ms. Lamare*, *B. N.*, et Ribier, t. II, p. 71

tiens proposeront jamais à la Porte dudict G. S., soit par distribution de nouvelles ou par autre secrette voye qui appartiendra, tant près que loing, à ce qui touche et regarde l'amytié d'entre S. H. et S. M., doibt estre tenu pour langaige suspect et comme venant de personnes qui n'en parlent que pour leur passion particulière et pour l'intérest qu'ils y ont, lequel est tout apparent, car on sçait que dès lors que ledict s^gr se dispose à faire la guerre, tant par terre pour son respect, que par mer pour le nostre, qu'ils n'ont guères accoustumé d'obtenir de S. H. la traicte de bledz qu'ils demandent tous les ans, dont ils ont extresme nécessité, de laquelle on les a refusez ceste année. Davantaige, ils sont contraincts d'armer aussi souvent leurs gallères que ledict G. S. faict semblant de mettre les siennes dehors, chose qui leur est si odieuse, que pour rompre le desseing dudict G. S., et empescher la venue de son armée, ils ne craindront poinct de mettre en avant tout ce qui pourra servir à engendrer quelque jalousie ou altération. Mais j'espère qu'à tout cela vous sçaurez mettre si bon ordre, qu'ils se trouveront confus en leurs inventions et artifices, et qu'il n'en demourra par delà aulcune impression ny scrupule qui puisse empescher le fruict que nous en attendons, et, pour conclusion, gaigner ce poinct, que si ledict bassa ouvre une oreille à noz ennemis pour les escouter, il vous en garde une autre pour leur respondre. Quant à la nécessité où le roy est, ce sera à vous, selon les occurences, de juger si vous la debvez faire ou grande ou plus petite, sans changer jamais, quoy qu'on vous die d'ailleurs, le progrès de vostre négociation, jusques à ce que nos lettres vous feront changer d'oppinion. Car là où vous estes, vous avez à craindre tout le monde et à n'en croire pas ung.

Venise, 10 et 20 décembre 1557.

J'ay entendu de Perrot que le bassa de l'armée de mer lui a dict que le G. S. accorderoit plus voluntiers au roy une armée de CL gallères qu'une plus foible, et que les Turcs ont prins tousjours mauvaise oppinion et suspicion de ce que cy-devant on n'en a demandé

si peu[1]. Faictes entendre par delà que depuis la routte de M. le connestable, l'ennemy s'est refraischy et fortiffié du costé de Pied-

[1] M. de la Vigne, dont les conseils, comme ceux qu'il donne ailleurs, page 393, ne sont pas toujours tres-scrupuleux ni conformes au respect du droit des gens, revient dans sa lettre a Henri II, du 28 decembre, sur les causes de la défiance des Turcs, de maniere a la justifier pour nous.

« Le soupçon qu'ils ont est assez suffisant pour leur faire totalement retirer de se mettre en la grande despense qu'il leur convient faire pour une telle armée, car ils craignent en avoir bientost à faire pour se deffendre contre toute la chrestiente. Toutesfois, pour l'asseurance que je leur ay donnee que vous leur demeurerez perpetuellement amy et que vous auriez justement raison de vous douloir de S. H. si maintenant en vostre deffortune elle vous abandonnoit, ilz vous envoient ladite armee plus puissante que, je pense, trois cens ans a ne sortist en mer; et n'ayant point aultre commandement de vous du lieu ou elle se doit rencontrer avec la vostre, j'ay delibere de la mener droit en Corse, ou rencontrant vostre general, nous pourrons adviser de l'entreprinse qui sera plus proffitable, et si, de fortune, vous continuez l'annee qui vient la guerre, il sera bon que V. M. face entendre vostre volunte avec lettres au s^r, ès quelles vous vous plaindrez doulcement de quoy il a voulu faire si peu pour vous en voz bien grandes affaires, le priant encores derechef de vouloir, pour le moings, vous accorder ledit hivernement et quelque quantité de salpestres. S'il a pleu a Dieu que vous ayez paix ou pour le moings une bonne tresve, il sera fort bon que vous m'envoyez une despesche en laquelle vous accuserez hardiment S. H. d'avoir monstre par effect bien peu de bonne volunté au plus grand ami qu'il eust en ce monde en sa tres-grande nécessité, et que, sans luy, vous vous estes accommode avec vostre ennemy, de façon qu'il vous sera par cy-après fort aise de vous passer ne ne plus importuner icy; car c'est le moyen de leur faire abbaisser leur orgeuil et de les contraindre a s'offrir eux-mesmes et faire meilleur traictement à vos subjects qui trafficquent en leur royaulme et seigneurerie, et pour pouvoir chastier la canaille d'Algier quand ils corsaigneront vos marines. Car, quelque mine qu'ils fassent, la plus grande paour qu'ils ayent en ce monde est de perdre vostre amitie ou que vous ne soyez longuement en paix avec le roy Philippes, et que par ce moyen ils aient continuellement la guerre.

« Si les amb^rs du roy et royne de Hongrie vous parlent de mariage, V. M. se souviendra de mademoiselle de Rohan; car il me semble qu'il n'y a poinct de party plus propre pour eux en France que cettuy-la, mais qu'on luy change de nom, et que cela soit dextrement fait. Du reste qu'ils vous auront propose, vous vous en remettrez tout en moy sans envoyer personne expres pour cela vers eulx ni par deça, car ce n'est que despense mal employee. Le G. S. a este fort aise de ce que vous avez retire de Malte le grand prieur de France pour luy avoir tue le meilleur capitaine qu'il eust sur la mer, et pour les grands dommaiges qu'il a portes à ses subjects, craignant qu'il n'en feist encores davantaige • Il s'agit du corsaire Assanbali, tue dans un combat avec le grand-prieur, François de

mont, faisant telles et si grandes entreprises, qu'il est à craindre qu'il ne s'estende davantage, estant le roy si foible de ce costé là. Et pour esmouvoir le G. S. au secours du roy, suivant les préparatifs qui se dressent pour l'année prochaine, de tous costez et par exprès en Italie, les ennemys font assez congnoistre qu'ils ont bonne envie de nous déferrer de tout poinct du Piedmont, de la Thoscane et de tout ce que nous y tenons, de façon que si le G. S. n'y prend garde, il trouvera que le roy Philippes se fera un grand prince auprès de luy. Depuis la prise de Saint-Quentin et Han, il les a tellement fortiffiés, que y estant allé mgr de Guise par deux fois, pour les recongnoistre, il a trouvé que ce n'estoit pas entreprise pour cest yver, de sorte que tout est remis au renouveau, et cependant les ennemys, pour leur retraicte et dernière main, sont venus brusler jusqu'à dix lieues de Paris, où est à présent nostre frontière.

Vous prirez le G. S. de resserrer toutes les traictes d'Italye, pour ce que nous voyons que tous les princes s'en vont la teste baissée à la

Lorraine, frère puîné des Guises. M. de la Vigne termine ainsi : « L'ambr du roy des Romains alla hier devers le bassa pour luy dire que son maistre ne se pouvoit encores résouldre touchant les articles de la paix à luy proposée par S. H. sans plustost avoir entendu l'opinion du roy Philippes, son parent, et des princes de l'empire qui y ont intérest comme luy. De quoy le bassa s'est mis fort en collère, et l'a envoyé avec injures, le menaçant de le remettre en prison. »

A la lettre de l'ambassadeur, portée par le capitaine Dupérat, était jointe une lettre de Soliman II au roi. Il lui annonce, dans les formes ordinaires et déjà souvent reproduites ici, l'envoi prochain de sa flotte, en évitant de s'expliquer sur aucune des autres demandes qui lui avaient été faites de sa part : « Noto vi sia che il sor de la Vigna, imbasciatore di vostra maestà, è arrivato, il quale ne a presentato le amichevole et intrinseche lettere della Mtà Va, per le quale et per esso ne havete avisato di tutti gli vostri andamenti e successi che sono intervenuti co'l vostro inimico, pregando l'altezza nostra che prestassemo integra fede in tutto quello che proponerà il sopradetto imbasciatore di parte di V. M., etc. Contra il diabolico et maladetto rè di Spagna havendo preparato la nostra potente armata e uno fortissimo, innumerabile come le stelle, exercito, havemo deliberato mandarlo in quelle bande. Et per debilitare et ruinare l'inimico tutto il vostro podere spenderete, et se vi parerà più à proposito che siano insieme l'armata vostra con la nostra, o che vadino separatamente, farete su questo sicome parerà più utile alla M. V. Solamente che non facino ne andino in luoghi impossibili e inutili, havendo risguardo delli maligni, etc. » (*Ms. de Lamare, B. N.*)

dévotion de l'ennemy, et encores que je vous escrive en faveur du duc de Ferrare, vous vous y gouvernerez selon que vous verrez estre bon pour le bien de nos affaires, et suspenderez le pouvoir qu'à nostre requetre ledict G. S. pourroit accorder audict duc de tirer bledz de ses païs; et si de fortune les places que nous tenons en Toscane en avoient affaire, vous mettrez peine de leur en faire deslivrer tant qu'elles en auront de besoing. Au reste, adviserez de faire bien entendre audict G. S. toutes les choses que je vous escriptz concernanz les grandz préparatifz que l'ennemy faict contre nous pour l'année qui vient, pour nous contraindre à condescendre à conditions d'accord trop injustes entre luy et nous.

J'ay entendu de plusieurs endroictz de ceste ville que l'empereur estoit mort, dont touttesfois je ne vous veux trop asseurer; mais le bruict en est si grand icy, que je ne puis penser qu'il n'en soit quelque chose. Et si ainsy est nous ne nous debvons pas beaucoup resjouyr, d'aultant que le roy des Rommains, que l'on dict estre party pour s'en aller faire couronner, est si bien voulu des Allemans, qu'ilz luy ont offert et promis, pour son nouvel advénement, tout le service et faveur qu'ilz pourront, qui sera aultant favoriser les affaires et entreprinses du roy Philippes. Lequel, oultre les forces qu'il en espère tirer et les practiques et menées qu'il faict tous les jours, tant à l'endroict des cantons des Suisses et ligues grises, pour les cuider despartir de nostre alliance que pour esmouvoir aussi contre nous les princes germains sous la couverture de l'injuste occupation des villes impérialles que le roy a nouvellement réduictes sous son obéissance, et de la venue de l'armée dudit G. S. pour ceste prochaine année, s'en pourra grandement prévalloir, non seulement à l'encontre du roy, mais encores dudit G. S. Car ledict roy Philippes tent jusques au dernier poinct tout son effort et crédict pour essayer de gaigner la partie, laquelle lui reviendra tout au rebours si ledict G. S. veult intervenir de ses forces à l'encontre, et secourir semblablement le roy d'une bonne somme d'argent, à quoy je m'asseure que vous le sçaurez si bien et dextrement disposer, que S. M. ne se trouvera poinct desceue



de l'espérance qu'elle en ha. J'ay tout à ceste heure sceu que ces s^{grs} vénitiens ne continuent pas seulement en la peyne et crainte qu'ils ont de l'armée du G. S., mais qu'elle leur va grandement augmentant, pour avoir entendu que ledict G. S. veult, non seulement entrer au secours du roy, mais qu'il entend que ces dicts s^{grs} y interviennent de leur part, en quoy ils se trouvent merveilleusement empeschés, craignant d'un costé, par faulte de luy obéyr, d'encourir l'indignation de S. H., et de l'autre de rien entreprendre à l'encontre du roy Philippes, tant pour se voulloir tousjours contenir en son amitié que pour le respect de leurs places voisines du duché de Milan. Vous adviserez de faire vostre proffict de cest advis, où vous cognoistrez estre besoing.

Saint-Germain en Laye, 30 décembre 1557 [1].

Lettre de Henri II à Soliman II.

Très hault, etc., nous vous avons, il y a quelque temps, renvoyé le s^r de la Vigne, nostre ambassadeur à vostre Porte, bien et amplement instruict, pour vous faire entendre l'estat et responce de noz affaires,

[1] Les embarras financiers de Henri II, qui lui avaient fait réclamer au début de la guerre un subside auprès de Soliman II, n'avaient pu que s'accroître depuis le départ de M. de la Vigne, chargé d'appuyer cette demande à la Porte. Les dépenses nécessitées par les suites de la défaite de Saint-Quentin, et le développement donné à la guerre sur tous les points à la fois, devaient amener le roi à renouveler sa réclamation même avant d'avoir reçu une réponse à ses premières ouvertures. C'est ce qui motiva la mission de M. de Boistaillé, dont les instructions, si précieuses par la gravité des circonstances où elles furent écrites, nous sont fournies par la collection de Noailles. La Turquie ne pouvant participer à la guerre par l'envoi de sa flotte que beaucoup plus tard et dans une autre saison, Henri II devait insister sur ce mode plus immédiat de secours, qui avait été également réclamé sans doute avec tout aussi peu de succès sous François Ier, par l'entremise de la Forêt. (Voyez tome I, page 261.)

M. de la Vigne reçut en même temps par une lettre du roi, du 29 décembre 1557, l'ordre d'appuyer cette démarche : « J'ay présentement dépesché le s^r de Boistaillé devers le G. S., pour les causes et occasions contenues par son instruction, qu'il vous monstrera avec le double de la lettre que j'escriptz audict G. S. et à son bassa, conformément à ce que vous leur avez peu faire entendre à vostre arrivée par delà, au moyen de quoy je ne vous en feray autre répétition par la présente. Mais suffira que vous regardez s'il y aura quelque chose à adjouster en sa dicte dépesche, selon les occurrances ou mutations qui

depuis l'infortune et désastre à nous survenuz de la roupte de nostre armée, aiant faict tout ce qui nous a esté possible pour rassembler noz forces, les remectre sus et faire beaucoup plus grandes qu'elles n'estoient auparavant. Mais il est advenu que mon ennemy, nous voyant prest à l'aller trouver et ravoir la revanche des tortz et injures par nous receuz de luy et de l'inconstante fortune, il a levé son camp et rompu son armée, laissant les places qu'il avoit prinses sur nous gran-

pourront estre intervenues depuys que vous estes par dela, affin de l'en instruire et luy donner addresse en tout ce qu'il vous semblera qu'il devra faire pour obtenir dudict G. S. l'effet de ma requeste. A quoy vous tiendrez la main de vostre part, et ferez en sorte qu'il soit incontinent, et en extresme dilligence despêché et renvoyé par deçà avec gratiffication de madicte requeste. » (*Ms. de Lamare, B. N.*)

A cette lettre du roi en etait jointe une autre, datee du 26 decembre et relative aux affaires de la reine Isabelle, qui avait envoye une ambassade a Henri II, pour une proposition de mariage deja mentionnee par M. de la Vigne. (Voir la note precédente, page 417.) M. de Martines etait, a cette occasion, envoye en mission a la reine de Hongrie, dont Henri II recommandait en même temps les interêts a son ambassadeur aupres de la Porte :

« Monsieur de la Vigne, vous sçavez assez ce que le Grand Seigneur a cy-devant faict en faveur des royne veufve et roy pupille de Hongrie, pour les remectre en leur Estat, et le commencement qui y a este donne, qui seroit peu de chose sans estre parachevé, comme je desire et la raison le veult. Pour ceste cause, ayant ladicte royne et roy envoye leur ambassadeur devers moy pour me prier en escrire encores a S. H., j'ay, suivant leurs intentions, advise avec ques le desir que j'avois d'envoyer homme exprès par delà pour l'occasion que vous entendrez, despesche le sieur de Boistaille, conseiller en macourt de parlement a Paris, auquel j'ay donne charge parler dudict affaire au G. S. et luy en faire instance, suivant le contenu au mémoire que je luy en ay faict bailler et que vous verrez, vous priant le presenter a sadite haultesse, et vous-mesme tenir main et vous employer audict affaire tant et si avant qu'il luy plaise et soit content y mectre la bonne fin dont il leur a donné toujours esperance et faict tant de promesses, que je ne puis croire, s'il luy plaist s'en recorder, il ne s'accommode a les gratifier pour l'observation de sa foy et la reputation qu'il a tousjours voullu garder d'estre prince de parolle, vous advisant que pour donner plus de faveur a leurs affaires, je despesche devers eux, pour y resider mon amb^r, le sieur de Martines, qui est personnaige qui congnoist ceste negociation et duquel vous aurez souvent nouvelles, voullant, monsieur de la Vigne, que en ce qui touchera leur dicte affaire, vous vous employiez avecques tout le devoir qu'il appartient en chose que j'ay tres a cueur, car plus grand ne plus agreable service ne me sauriez vous faire. Priant Dieu, etc. Escript a Sainct-Germain en Laye, ce xxvie jour de decembre 1557. — HENRY. — DE L'AUBESPINE. » (*Ms de Lamare, B. N.*)

dement fortiffiées avec grosses garnisons, au moyen de quoy, et pour estre en temps et en la saison où nous sommes, il ne nous a semblé raisonnable de s'y aller attacher. Mais, pour ne départir noz forces sans faire quelque bon et notable effort, en attendant la primevère qu'il les faudra rassembler, nous avons advisé de faire tenter l'exécution de l'une ou l'autre de deux entreprinses que nous avons sur deux des villes et places, les principalles et plus importantes que nos ennemys ont de ce cousté de deçà; tellement que, venant à réuscyr une desdites deux entreprinses, nous estimerons avoir plus faict en cela que tout ce que peust avoir gaigné sur nous nostredit ennemy, qui recevra, si telle perte luy adviendra, plus d'ennuy qu'il n'a eu de plaisir de tout l'heureux succès de sa fortune. Et n'attendons maintenant autre chose que ce qu'il plaira à Dieu nous envoier pour la fin et exécution de nostre entreprinse, où de présent est nostre armée, nonobstant la fureur et cruauté du temps d'iver, dont nostre noblesse, ne noz soldatz, pour le singulier désir et affection qu'ilz ont de nous faire service et venger l'injure qui a esté faicte à nous et à eulx-mêmes, ne font nul cas et ne s'en soucyent aucunement.

Ayant receu de V. H. tant amyables, courtoyses et gratieuses lettres que vous nous avez escriptes des vr[e] de la lune d'aoust, xviiij[e] de celle d'octobre, plaines de si bons et vertueux propos et consolation, avec une entière asseurance, persévération et continuation de vostre amytié qui se trouve en nostre adversité comme en nostre prospérité, sans rien changer ne diminuer de vostre constance et fermeté, nous n'avons voulu faillir à vous faire entendre par ce gentilhomme des nostres, le s[r] de Boystaillyé, conseiller en nostre supresme court de parlement de Paris, la grande et indicible obligation que nous estymons icy avoir envers vous, oultre les précédentes. Et véritablement il fault que nous confessions, encores que le continuel faiz et travail insupportable de noz grandz affaires nous rendent aucunement excusable, que nous n'avons esté si soigneux que nous debvions à vous faire entendre de noz nouvelles et occurrances, selon que les accoustumez offices d'amitié le requièrent, et pour répondre à diverses lettres

que nous avons receues de V. H. Mais nous espérons doresnavant amender ceste faulte, vous priant ne vouloir pour cela estimer que de nostre part il y ait aulcune altération de la très-cordialle et parfaicte amitié que nous vous porterons tant que nous vivrons.

Et pour revenir au premier propoz de la dépesche que nous vous avons dernièrement faite par nostre ambassadeur, qui n'aura failly de s'acquicter envers vous de toutes les particularitez de sa charge, nous vous laissons à penser, selon vostre grande prudence, sain jugement et longue expérience aulx affaires du monde, si après avoir soustenu par si longues années des fraiz et exploictz de la guerre, tant des pays et provinces de deçà sur la mer et delà la mer, en Escosse, Piedmont et plusieurs aultres endroictz de l'Italye et isle de Corse, avec si extresme et excessive despence qu'elle est incroiable à qui ne l'a veu et cogneu, quelz moiens et provision d'argent nous pouvons maintenant avoir pour faire ce que nous devons entreprendre ceste année prochaine, contre nostre commun ennemy; estant bien asseuré qu'il n'y a monarche, prince ne potentat, s'il estoit en nostre lieu, qu'il ne s'en trouvast bien empesché, comme nous serons, si nous ne sommes secouruz d'ailleurs que de noz finances, pour leur donner loysir de se remectre et restituer en estat de nous en pouvoyr ayder et subvenir, et par conséquent il fault conclure que non-seulement il nous sera difficile, mais quasy impossible de résister à ung si puissant ennemy que celuy à qui nous avons affaire, estant puis naguères advantagé d'une fortune inespérée. Et d'aultant que vous estes celuy de tous noz amys vivans auquel, par raison et selon la démonstration effectuelle que vous nous en avez par ci-devant faicte, nous debvons avoir plus d'espérance, seureté et fiance, nous vous prions vouloir estre content de nous ayder et assister, tant de vostre bon conseil et advis, que des moiens et facultez que vous avez de nous secourir, en si extresme besoing que nous en avons affaire; autrement, et si promptement vous n'y mectez la main, il est à craindre que nous ne soions contrainctz de condescendre à une paix désadvantageuse, à laquelle nous estimons vous avoir aultant de regret que vous y pouvez avoir aussi

d'intérest et préjudice, pour le regard de ce qui en pourroit succéder à la grandeur et advantage de nostre commun ennemy.

Mais aussi, là où vous vouldrez résouldre de nous prester telz ayde et secours amiables que nous debvons espérer de vostre bonté et amytié, comme de quelque honneste somme de deniers de voz trésors, et d'une quantité de salpestre et du nombre de gallaires que nous vous avons faict demander par nostredit ambassadeur, qui est jusques à cent cinquante, avec commandement au général d'icelles d'yverner par deçà, et les envoyant de bonne heure, nous sommes seurs et certains, moiennant l'ayde de Dieu et des grandes forces que nous mectrons ensemble, tant par mer que par terre, de prendre une si bonne revanche de nostredit ennemy, qui est aujourd'huy le seul prince entre tous les chrestiens duquel la puissance vous doibt estre plus odieuse, que nous ne faisons nulle doubte qu'il ne soit pour revenir aulx mesmes termes, et peult-estre moyndres, que noz forces l'avoient puis naguères réduict. Avec ce que vous avez, en ce faisant, facille et aisé moien de faire exécuter toutes et telles entreprinses que vous vouldrez et cognoistrez dignes de vostre grandeur et haultesse, tant du cousté de la terre que par la mer, tant pour l'augmentation des bornes de vostre empire, ainsi que vous aurez plus amplement entendu par ledit sieur de la Vigne, mon ambassadeur, et que vous réitérera cedit porteur, ledit sieur de Boistayllé, mon conseiller, vous priant encores une foys vouloir prendre une bonne conclusion et résolution de ce que dessus, pour le nous renvoyer en extresme diligence, afin de sçavoir quelle elle sera, et que nous puissions, selon cela, donner ordre et provision à tout ce que nous aurons à faire en une sorte ou en autre [1].

[1] Outre la lettre du roi au sultan, M. de Boistaillé emportait une instruction qu'on trouve aussi dans la collection de Noailles. Mais cette instruction est, par le fait, reproduite textuellement dans l'*Arze* ou mémoire que M. de Boistaillé présenta à Soliman dans l'audience qu'il reçut de ce prince à son arrivée : on lira ci-après ce mémoire, qui se trouve à la note 1 de la page 453.

TENTATIVES DE RAPPROCHEMENT ENTRE L'ESPAGNE ET LA TURQUIE, TRAVERSÉES PAR LA FRANCE. — OFFRE DE GÊNES DE SE METTRE SOUS LA PROTECTION DE LA PORTE. — SITUATION CRITIQUE DU DUC DE FERRARE. — DÉSORDRES DES AGENTS FRANÇAIS DANS LE LEVANT. — PRISE DE CALAIS, ET SON EFFET À MÉNAGER SUR LA PORTE. — COURONNEMENT DE L'EMPEREUR FERDINAND. — MARIAGE DU DAUPHIN AVEC MARIE STUART. — INVASION DES TARTARES EN MOSCOVIE.

Venise, 16 janvier 1558.

Lettres de …esque d'Acqs à M. de la Vigne.

J'ay entendu, par vos dernières, vostre arrivée à Andrinopoly, le bon recueil que vous a faict le G. S., dont vous nous mandez si peu les particularités que si d'adventure le sieur Duperat n'eust escrit à ses amys, nous n'en eussions rien peu entendre que par le moyen de ces seigrs vénitiens, à qui telles nouvelles ne plaisent guères. Je m'esmerveille que vous soyez encores en ceste resverie de paix, veu la disposition en laquelle vous avez laissé les choses à vostre partement, dont il est si peu de nouvelles, que les préparatifs de la guerre ne furent jamais si grands[1], ny ces deux princes plus aigres et

[1] M. de la Vigne, dans une lettre ecrite d'Andrinople, du 23 janvier 1558, en se fondant sur les bruits d'un rapprochement de la France avec l'Espagne, rend compte a Henri II d'une démarche faite par l'ambassadeur autrichien Busbecq, qui avait essayé d'amener la Porte à traiter avec Philippe II

« J'ay entendu que, jusques au pénultiesme de novembre, il ne s'estoit encore rien parlé d'accord entre le roy Philippes et V. M., qui m'a esté un grand secours contre les calomnies de l'ambr du roy Ferdinande et d'un gentilhomme qui luy a esté envoyé pour la conclusion de la paix entre leur maistre et ce sr, lesquels ont asseuré le bassa que vous et ledit roy Philippes estes sur le point aussy de la faire, et qu'il est impossible que l'un ne l'aultre puissiez plus durer, et que certainement vous seriez tous deux, par nécessité, constraincts de vous y accorder pour le plus tard à la fin de l'esté qui vient, et que une telle paix ne se pouvant faire qu'avec mariage de vos enfants, ne peult estre qu'elle ne soit perdurable, comme on a pu cognoistre par les propos que la duchesse de Loraine, de vostre part, en a tenu audict roy Philippes, jusqu'à dire que s'il ne tenoit, pour vous unir, qu'à abandonner l'amitié du Turcq que vous aviez offert et estiez prest à la laisser et vous desclarer contre luy. Ce que ayant entendu, le bassa, fort estonné et animé contre moy, m'ayan

enflammés qu'ils sont à présent, et nous sommes tant esloignés d'une paix, que Mgr de Guise est avec une grande armée devant Calais.

Vous avez peu cognoistre, par ma dernière despesche, que les

envoyé quérir, me dit tout ce que ledit ambr lui avoit faict entendre. A quoi je respondis que ce ne sont que moyens que nos ennemis songent pour nuire aux affaires de S. H. et luy diminuer et oster la volunté de vous aider de son armée cette année, afin que plus aisément ils vous puissent induire à faire ladite paix qu'ils désirent, pour en après ayant conjoint leurs forces ensemble, n'estant plus empesché des vostres du costé de delà, ils puissent plus gaillardement faire guerre en Hongrie à S. H., dont le bassa me sembla demeuré satisfait. Et pour tant, le lendemain, il feit appeller icelluy ambr et le susdit gentilhomme, et leur dit que, quant aux propos qu'ils luy avoient tenus de la paix entre vous et le roy d'Angleterre, il ne s'en soulcioit pas beaucoup quand bien tous les chrestiens se seroient mis ensemble, et que pour cela le G. S ne resteroit pas de vous secourir, ne pouvant croyre, ne vous ayant point S. H. donné occasion, que vous vous voulussiez desclarer contre luy, et que ce ne luy sera que bien grand plaisir que V. M. puisse bien faire ses affaires. Et si la paix avec ledit Philippes vous est nécessaire, vous la puissiez avoir honorablement; et que, à celle fin, il vous envoyoit la plus puissante armée qu'oncques sortît de ses ports, et qu'iceluy roy des Romains son maistre feroit beaucoup mieux de se joindre avec vous et chercher vostre amitié et laisser celle du roy Philippes, qui ne désire, pour la grande ambition qui règne en son cœur, que de luy oster les moyens qu'il a de parvenir à l'empire, sans avoir respect qu'ils sont si estroitement parents, et que ce seroit la vraye voye pour pouvoir jouyr de l'amitié de ce sgr, et estre en repoz en ses terres et seigneuries le temps de sa vie.

« Sur quoy icelluy ambr a respondu que son maistre n'avoit oncques eut inimitié avec le roy de France, et qu'il ne tiendra qu'à vous qu'il ne soit entre vous deux bonne intelligence, mesmement ayant l'un et l'autre enfans et aultres parents pour s'allier à parenté, et qu'il estoit bien asseuré que le roy d'Hespaigne ne tascheroit jamais à parvenir à l'empire ny d'y empescher le roy Ferdinande son oncle, et qu'il ne désiroit que vivre en paix avec un chascun, comme il fera par effet cognoistre audit G. S. quand il luy plaira le recepvoir en son amitié, et que de cela il prioit ledict bassa en vouloir tenir propoz à S. H., affin que si elle y veult entendre, ledit roy Philippes puisse envoyer icy ses ambrs. Et pour plus inciter et incliner ledit bassa à ce faire, il a adjousté davantaige que quand S. H. désireroit les forteresses que ledit roy Philippe tient en Affrique, il seroit par ce moyen aisé de les recouvrer. Le bassa, là-dessus, luy a répondu que S. H. ne desnieroyt jamais la paix ny son amitié à ceulx qui la luy viendroient requérir, mais qu'il estoit nécessaire, avant qu'en parler, que ledit roy Philippes la feit avec le roy de France, par l'intercession duquel, et non aultrement, S. H. recepvra et escoutera ses ambrs. Et que pour la conclusion de la paix que ledit roy des Romains désire avoir avec ce

Genevois ont délibéré de se mettre en la protection du G. S., devers lequel ils veulent avoir un baisle[1]. Vous debvez prendre garde à leur rompre cette entreprise, faisant entendre à S. H. que le roy n'eust jamais plus grans ennemys en Italie que les estats génevois, lesquels se sont toujours monstrez tant affectionné à la maison d'Austriche, qu'ils sont en la plus grande partie cause de la grandeur de l'empereur et du roy Philippes son fils en Italie, dont des quatre parts il tient les trois, et si oultre cela il commande à la Tuscane, au Parmezan, Gennes, Florence et Lucques, et dict-on encores davantaige que le pape est pour se laisser bientost aller à sa dévotion. A quoy il ne fust jamais parvenu sans la facillité et tolérance de ces seig[rs] vénitiens, lesquels ont jusques icy, avec une trop grande nonchallance et oisiveté, souffert que ledict roy Philippes s'y soit faict si grand et puissant qu'il

seig[r], il ait, dans le mois de febvrier, à oster la garnison qu'il a en un fort donnant sur une ville nommée Cassuf, et respondre s'il veult accepter les conditions que S. H. luy a proposees, et dans le mois d'aoust prochain rendre et raser certains chasteaux en Hongrie et envoyer ses amb[rs] a la Porte avec six vingt mil ducaz pour le tribut de quatre années. Si je ne fusse plustost arrivé icy, je crois qu'ils eussent obtenu ladicte paix pour le grand désir que je voye en ceux-cy de vivre le reste de leur vie en repos. » (*Ms. de Lamare, B. N.*, et Ribier, t. II, p. 725.)

[1] M. de la Vigne avait reçu le même avis du résident français à Raguse; et dans une lettre du 4 fevrier, il allait au-devant des reflexions de l'évêque d'Acqs : « L'advertissement que Pomare m'a faict de la venue de l'amb[r] et baile des Gennevoys en ceste Porte m'a beaucoup servy à l'endroict du bassa, lequel m'a dict que lesdicts Genevoys n'envoyoient icy leurdict amb[r] que pour chercher de mectre leur Estat en liberté, comme est la seig[rie] de Venise soubz la protection de ce seig[r], et de pouvoir traflicquer en toute espèce de marchandises ès pays de sa haultesse, promectant de chasser, avec le temps, de leur ville, Andrea Doria et trois ou quatre aultres affectionnez au roy Philippes, et d'estre serviteurs et amys perpétuellement du G. S. et de tous ses amys, et ennemys de ses ennemys, et recepvoir en leurs portz des gallaires et vaisseaulx de sadite haultesse et de ses amys, leur donner ayde et secours en tout ce qui leur sera possible, et faire battre leur monnoye au coing de sadite haultesse, comme protecteur. En quoy il me semble que le roy ne seroit pas fort intéressé, estant toujours en bonne amitié et intelligence avec ce seig[r], si ce n'estoit que, par là, S. M. seroit privée et frustree de la pretention qu'elle ha que lesdictz Genevoys soient ses subjectz, et de jamais plus entreprendre sur eulx pour les réduire en son obeissance. » (*Ms. de Lamare, B. N.*)

y est, pour luy en avoir donné plus de loisir qu'il n'estoit besoing aux affaires du roy et du pauvre duc de Ferrare, duquel l'Estat est vifvement assailly et desjà bien entamé, pour s'estre, de tous les princes de l'Italie, quasi trouvé seul qui soit resté en la dévotion de son service, et avoir, cesdits sgrs, voulu estre seulement spectateurs de ceste tragédie, quelque pitié qui les ayt convié à son ayde, qui est un intérest et dommaige tels que vous pouvez penser [1]. Et je serois d'advis

[1] M. de la Vigne, peu favorable aux Italiens, dont il porte souvent des jugements sévères, relève dans sa lettre au roi, du 26 janvier 1558, les menées des Vénitiens à la Porte, et la conduite tortueuse du duc de Ferrare, qui était alors en butte aux attaques de l'Espagne, pour s'être ligué avec la France dans l'expédition du duc de Guise contre Naples :

« Les Vénitiens tiennent fort la main et cherchent par toutes les voyes de rendre suspects tous vos ministres et tout ce qu'ilz peuvent proposer par deçà, et ne me puis faire accroire qu'ilz ne communiquent au susdit roy d'Hespaigne et des Romains ou leurs ministres tous les moyens qu'ils jugent estre meilleurs pour vous chasser d'icy et rompre, ou pour le moins débiliter et rendre suspecte l'intelligence entre vous et ce seigr, et pense qu'ils donneroient voluntiers le royaume de Cipre pour en venir à bout. Voilà pourquoy, à mon advis, ils envoyent icy messer Marino de Cavalli, homme des plus saiges de leur républicque; car voyant l'extresme dilligence de quoy ils usent pour entendre vos entreprinses, je mectz aussy peine de descouvrir les leurs; vivant au reste amiablement ensemble. Passant par Venise lorsque j'allois trouver V. M., ayant entendu la défaicte de Monsgr le connestable, je feis une dépesche au bassa, le priant vouloir resserrer les traictes des bleds pour l'Italie, ce qu'il feit universellement, faisant retenir dix-huict naves tant ragusoises que d'autres nations qui en estoient chargé. A mon retour, le G. S., à ma requeste, a commandé que de tous ses pays, tant de la Scirie, Égypte, Grèce, que des aultres lieux de l'Europe, il ne soit loisible à quelque personne que ce soit en tirer un seul grain ny aucuns aultres vivres, jusques au renouveau; et ayant, je, voulu de cest édict exempter le duc de Ferrare, pour lequel V. M. m'en a escript affectueusement, le bassa m'a dict qu'il s'esmerveilloit que vous escrivissiez au G. S. en faveur d'un sien ennemy que, depuis deux ou trois ans en çà se faisant parent de S. H., demanda que toutes les eschelles, c'est-à-dire les lieux où l'on charge sur mer tout ce qu'on transporte de ces pays en aultres, fussent délivrés entre ses mains, voulant luy seul achepter tous les bleds du sgr pour les mener en Italie, promettant d'envoyer ambr, avec grands présents, à la Porte. Et que luy estant accordé, et luy en estant délivré commandement, à la fin il s'en est moqué et s'est trouvé menteur, dont S. H. est restée fort mal contente, et m'a dit nommément ledit bassa, qu'au lieu de luy bailler tant de bleds, il falloit aller brusler ses pays avec ceste armée. Et quant à ces

que si vous recongnoissez ledict G. S. si bon en nostre endroict comme ses promesses le nous font esperer, et que vous ayez aussi l'oreille et domesticquesse de son bassa, vous leurs missiez en avant ce que dessus, sans vous monstrer aultrement affectionné en ce faict, ains leur faire entendre l'intérest et desplaisir que c'est au roy de veoir ledict duc de Ferrare, son parent et amy, de tel façon travaillé, et l'espérance qu'il y auroit de le secourir par le moyen de la commune amitié d'entre S. H., S. M. et cesdicts s^{rs}, lesquelz sont si jaloux et offencez de l'armée du G. S., qu'ayant entendu qu'elle debvoit estre si grande, ilz sont entrez de leur costé en une dépense plus extraordinaire qu'ilz ne firent oncques, faisant de fort grandz préparatifs de guerre que je ne vous ay voulu celler, affin que si sa haultesse veult pour ceste occasion renforcer son armée, qu'il ne tienne point à faulte de vous en avoir adverty [1].

s^{rs} venitiens, il seroit bien employe qu'ils mourussent de faim, puisqu'ils preignent plaisir de vous voir toujours en guerre et vous consumer, le roy Philippe et vous, cependant qu'ils assemblent de tous costez innumérables trésors. Et ne debvez prendre plus en protection les passions de ces méchants et ingrats qui ont si mal recognu le bien que vous leur avez procuré, et ne faire fondement qu'en vos propres forces, qui principalement ne consistent qu'en vos finances, desquels vous debvez avoir un si grand soing que je voy que ces barbares en ont, qui ayant le plus grand tresor du monde et la despouille de toute l'Asie, Égipte, est la meilleure partie de l'Europe, neanmoings, ils sont plus diligens a espargner et mettre or et argent en leurs tours et garniers que aultres ne furent jamais, jugeant par la pouvoir plus seurement regner et maintenir leurs Estats contre leurs ennemys, ou bien qu'estant le seig vieil et caducque, ainsy que ses principaulx conseillers, ils suivent le vice de leur aage. » (*Ms. de Lamare, B. N.*)

[1] Henri II, à son retour de Calais, ecrit au maréchal de Brissac, le 12 février, qu'il avait reçu l'assurance de l'envoi de la flotte turque : « Ayant, le général de ladite armée, exprès commandement de m'obéir, et conséquemment a mes ministres, comme à la propre personne dudit G. S., lequel, par sa lettre, m'use des plus honnestes propos qu'il est possible, pour me donner courage a me ressentir de mon ennemy. » (Ribier, t. II, p. 729.)

M. de la Vigne, dans sa lettre au roi, du 23 janvier 1558, revenait ainsi sur l'emploi qu'il y avait a faire de la flotte : « L'armee pourra sortir, comme l'on me faict entendre, à la fin de mars, et s'en ira droit en Corse, ou vostre general se trouvera le mieux muny et fourny de tout ce qu'il luy sera besoing; et tant plus il y aura de bons chefs, les entreprinses n'en seront que mieux exequtees, car ces Turcs

Venise, 1er février 1558.

Depuis trois jours arriva en çà Mr de Boistaillé, abbé du Brueil et conseiller du roy en sa court et parlement de Paris, lequel est de qualité et de la maison des Huraullz, bien cogneue et respectée des prin-

mesmement ce capitaine, n'est pas grand homme de guerre, et il ne fault pas perdre l'occasion, ayant une si grosse et brave armée, laquelle vous ne pourrez plus avoir de longtemps, car sans point de faulte ils s'en faschent et vouldroient pouvoir moins faire. » Et dans une lettre à l'évêque d'Acqs, du 4 février suivant, il examine s'il doit suivre la flotte : « Quant à me préparer pour monster sur ceste armée, si je voy qu'il soit meilleur pour les affaires de S. M. que de demeurer icy, d'ung costé je voy que tous mes prédécesseurs les ont menées, et si je n'y voys, ceste-cy pourra faire par les chemins beaulcoup de maulx dont ma présence les pourroit retirer, et en cela l'on me pourra, par adventure, calomnier d'avoir failli au service de S. M. D'autre part, les grandes menées et praticques qui se font icy par ce roy des Romains, le roy Philippe, Vénitiens et aultres pour nous en chasser, et le négoce desdicts Genevoys me incline plus de n'en bouger, et ne me fier poinct d'un d'Aubray, qui me fauldroict laisser auprès de ce seigr, qui me gasteroit et embrouilleroit tout le mystère, et d'envoyer plustost quelqu'un en ma place sur ladicte armée, qui la mènera jusques aux lieux que sera conclud entre moy, le bassa et beglierbey de la mer, et où je penseray que plus aisément elle se pourra conjoindre avec la nostre, qui me semble estre en Corse. »

L'ambassadeur, comme on voit, attribue une partie des difficultés qu'il rencontre à la conduite des agents français eux-mêmes, et surtout de Codignac, qu'il avait inculpé ainsi dans sa lettre au roi, du 23 janvier : « A mon retour en ceste Porte, j'ay eu assez à faire que Codignac n'est esté fort mal traicté pour les menteries qu'il a usé envers eux, et ses aultres infinis démérites; mais à la parfin, à ma requeste, ils se sont contentés de luy bailler un sauf-conduit pour s'en aller où il vouldra sans que personne l'en puisse empescher, mais que il eust à se partir. On ne sçait l'endroict où il est allé; on m'a adverty qu'il s'est caché en Constantinople, et qu'il menasse se faire plustost Turc que partir jamais de ce pays. V. M. aura beaucoup gaigné quand je l'en auroys peu chasser, car c'est un des plus mauvais et dangereux hommes qui, pour se maintenir en ceste charge, a cherché de me faire perdre l'honneur et la vie, faisant entendre au bassa que Mr le connestable ne l'ostoit d'icy et ne m'y envoyoit que pour estre instrument de rompre ceste amitié, et qu'il avoit veu dans mes despêches que je vous escripvois une infinité de maulx d'eulx et du sgr; dont il se voit divinement puni maintenant, ayant esté réduict en telle extrémité, qu'il ne peut estre que par moy bien asseuré de sa vie; et d'hyer seulement, ces bassa m'ont asseuré qu'ils ne le recepveront point en leur foy. Il avoit baillé secrètement requeste qu'on le

ces et des s^{rs} de la court[1]. Vous luy ferez tout le bon recueil et traictement que vous pourrez, estant personnage si docte et honneste que

teit mustapharaca (*mouteferika*, officier de la Porte), et qu'il se feroit Turc, qu'eust este un bien grand vitupere. » (*Ms. de Lamare*, *B. N.*)

Enfin M. de la Vigne, dans une lettre du 4 fevrier, a l'evêque d'Acqs, indiquant la suite de cette affaire, se montre aux prises avec toutes les intrigues qui s'agitaient autour de lui, et donne une idée des desordres publics et prives qu'il avait a reprimer. « De ce que vous me dites que je mecte poine de congnoistre l'humeur de ceulx que j'ay prins a Venize en ma compaignie, je vous advise que c'est temps perdu d'en choisir de bons pour les mener par deça, car le naturel du pais est tel, que quant et quant on y a demeuré quinze jours, on devient si meschant et si [illegible], qu'on oublie et Dieu et les amys, et n'y faict-on compte plus ny de foy ny de vertu, mesmement ceulx qui n'en feirent jamais grande profession, et qui ont esté tant soit peu italianizez.

« Le baron de la Garde m'escript qu'il viendra par deça, avec cinq gallaires, au [illegible] de ceste année; si d'avanture il vient, il se peult bien asseurer d'avoir fort mauvaise chere de toute la Porte, pour les grandes menteries qu'il leur a usees, qui ont esté desbauchez et vitupérez nos affaires avec les fauleetez, villanyes et [illegible] les aultres, qu'a grandes difficultez [illegible] a ce que je leur puis [illegible] ny aux lettres que le roy leur [illegible] sans que tous mes predecesseurs [illegible] Et en [illegible] de faulte, ils ont reussi, [illegible] le seau du roy [illegible] et parler selon qu'il

leur sembloit pour leurs cupiditez et passions; et ils avoient si bien imitez les traits de ceulx qui font la teste du s^{r} et les caractères du coing de sa monnoye, qu'ilz en ont osé abuser. En quoy j'ay sceu pour vray que Codignac estoit grand maistre, lequel j'espere bientost avoir entre mes mains pour l'envoyer par force en France, puisque, de son gré, il n'y veult aller. Car luy ayant rompu le coup et empesché de se confirmer et establir par deçà, comme il pensoit se faisant Turcq et mustapharaca de S. H., le bassa m'a encore donné un chaoux pour le chercher partout et mettre en mon pouvoir. S'il eust peu exéquter ce qu'il avoit projette, il eust perpetuellement tyrannise les ministres et affaires du roy en ceste Porte, dont si je le puis deraciner je n'auray pas peu gaigné pour le service de S. M., et d'avoir nettoye ce pays de semblable canaille, qui ne se sont jamais estudiez qu'a desrober, pour servir a leurs plaisirs et voluptez. Je vous supplie mettre ung mot dans vos lettres que S. M. m'envoye le plus que l'on pourra trouver de petites monstres, mesmement de celles qui sont avec sonnerie, pour le G. S., qui m'en a faict demander deux ou troys fois, estant entre despuis peu de temps en ceste humeur d'en porter [illegible] sur luy allant a la chasse. Ce qu'ayant entendu, le bayle des Venitiens a faict expressement une depesche a la seig^{rie} pour en envoyer recouvrer à Paris, car S. H. n'en veult poinct d'aultres. » (*Ms. de Lamare*, *B. N.*)

La famille des Huraults, seigneurs de [illegible] Boistaillé et de Messe, va fournir [illegible] serie d'ambassadeurs de France à Venise [illegible]

vous le cognoistrez, et d'ailleurs serviteur favorisé de Mgr le cardinal de Lorraine. Le roy l'a naguère dépesché devers le G. S. pour la confirmation, comme je croy, des instructions concernans l'effect de vostre charge que vous avez emportées, partant d'auprès de S. M. Vous l'entendrez plus amplement de luy, et cependant je n'ay voulu faillir vous advancer la nouvelle de la prinse de Calais, que le roy a dernièrement faicte sur les Anglois, laquelle je ne doubte poinct que ces seigrs vénitiens ne facent bien valloir par delà pour nous diminuer la faveur et l'espérance que nous attendons de la bonne volunté du G. S. Il n'est pas besoing que vous faciez paroistre cette victoire grande, tant pource que ces sgrs la publieront assez de leur part, avec ce que cela pourroit refroidir l'affection que S. H. a au service du roy.

J'ay entendu le partement de ce gentilhomme genevois qui s'appelle Turtourin [1], lequel j'estime que vous debvez cognoistre ; car c'est celuy qui est autrefois allé en Levant pour les affaires du duc de Ferrare. Les Genevois ayant mis en considération les peines et despences qu'ils ont jusques icy soustenues à cause des guerres, et la ruyne et cherté en quoy ils se retrouvent à présent de toutes choses, et principalement de bledz, dont ils sont en grande nécessité et désespoir d'en recouvrer, leur estant la navigation interdite et empeschée par le moien des places et ports que nous tenons encore, et craignans d'ailleurs que l'armée que le G. S. faict ceste année sortir à nostre dévotion ne fust pour leur tomber à doz; ils se sont résoluz d'envoyer ung bayle devers S. H., que l'on dict estre desjà party de Gennes et s'acheminer par mer, ayans lesdits Genevois cependant dépesché ledit Tortorin devant, tant pour faire entendre sa venue que pour entretenement et conduite du faict pour lequel ils vont de delà. Et pour rechercher l'amitié de S. H. et essayer de se mettre en son ayde et protection, ils ont délibéré d'en entretenir toujours à la façon de ces sgrs vénitiens, ung, tant pour leur seureté et repos qu'en espérance

Le cardinal de Lorraine, dans une lettre à l'évêque d'Acqs, recommande en ces termes l'abbé du Breuil : « Lequel, dit-il, est de ma nourriture. » (Affaires étrangères, Venise, t. VII.)

[1] Tortorino.

de s'en prévalloir pour l'advenir en la faveur et direction de leurs affaires et du trafficq tant de bleds que d'autres marchandises. Sur quoy je suis bien empesché de vous pouvoir dire mon advis, pource que s'estant lesdits Gennevois monstrez affectionnez et passionnez à la maison d'Austriche, de laquelle ilz ont basty la prospérité et grandeur qu'elle a aujourd'huy en Italie, je n'estime pas que leur intention soit, pour ceste heure, aultre qu'ils ont jusques icy faict paroistre. Toutesfois, si S. H. estoit en volunté de les recepvoir, ce doibt, au pis aller, estre avec condition d'estre amys de ses amys et ennemys de ses ennemys, faisant doresnavant pour nous ce qu'ils souloient faire pour le roy d'Espaigne : ce que S. H. leur pourra mettre en avant soubz considération de l'amytié et bonne intelligence d'entre luy et S. M., sans le consentement de laquelle ils ne pourront contracter avec eux chose à leur advantaige, qui feust de longue durée et asseurance, qu'est ce que ledit G. S. doibt dire si on en vient jusques à ces termes.

J'ay naguère sceu qu'ayant le roy d'Espaigne entendu ceste menée et le désir que les Gennevois avoient de l'effectuer, il estoit entré en grand soubçon et jallousie, estant asseuré qu'elle ne se pouvoit parachever sans le contentement de S. H. Par ce, m'en remettant sur vous, je vous diray que lesdits Gennevois ont tant eu peur de ladite armée, que ceulx-cy ne s'en monstrent moings offensez ne intéressez de leur costé, et sont entrez en une merveilleuse crainte, se doubtant qu'estant ladite armée si grande et toute à nostre dévotion, comme ilz ont entendu, et d'ailleurs si près d'eulx, ils ne soient convyez à se mettre en notre faveur de la partie; ce que je veulx plustost espérer que le contraire, estant asseuré que pour le peu que les choses se trouveront disposées, vous les pourrez bien conduire à ce point: dont oultre l'honneur et réputation que vous acquerrerez de bon et expert négociateur, vous vous pourrez dire le plus heureux des ministres du roy qui ayt jamais esté emploié en son service. Et pource que envoyant dernierement devers eulx me conjouir de l'heureux succez des entreprises de M[gr] de Guise, ils me feirent prier leur laisser une coppie des lettres qu'il m'avoit escrites, je pense bien qu'ils



se sont tellement prévalus de ces bonnes nouvelles à la Porte, que nostre prospérité ne se trouve si grande que le roy d'Espaigne ne sera plus rien auprès de S. M. Que, si d'avanture ceulx de delà parlant de ceste victoire, vous incistoient au contraire de ce que vous leur en pourrez mettre en avant, et qu'ils en voulsissent faire preuve par lesdites coppies, vous leur pourrez respondre que nous avons accoustumé de publier noz fortunes en Italie plus grandes qu'elles ne sont, pource que les affaires ne s'y manient à nostre dévotion que à mesure qu'ils sentent accroistre nostre prospérité et réputation, mais que nous ne voulons poinct desguiser à S. H. la vérité des choses.

M. de Selve m'a escript de Rome, que en l'audience que le s^r don Francisque d'Aist, frère de M^r le duc de Ferrare, lequel S. M. a faict son lieutenant en Tuscane, eut du pape, il luy estoit eschappé de dire de sa part à S. S. que quelque heureuse fortune qu'il luy soict naguères advenu, il ne lairoit d'accepter une paix dont il se remettoit en luy. Et voyant le pape, qui a toujours désiré l'advancement de ses nepveux, que par l'accord et contentement de ces princes il les pouvoit, aux despens de tous deux, eslever et enrichir, a prins cecy à cœur, et pour s'en asseurer encores davantaige il fist appeller ledit s^r dom Francisco en une congrégation de dix-huit ou vingt cardinaulx, en la présence desquels il luy feist de nouveau répetter et proférer les mesmes parolles, soit pour faire ostentation que la négociation de la paix fust remise entre ses mains, ou bien pour nous cuider nuyre, sçachant que venant ceste praticque à la connoissance du G. S., cela deust défavoriser nos affaires à sa Porte. Si d'aventure on vous en venoict à parler, vous pourrez respondre que ce que S. M. en a faict dire à S. S. n'est en aultre intention que pour le contenir en son amytié, ayant depuis peu de temps descouvert les praticques et menées d'entre luy et le roy d'Espagne, en la faveur et déclaration duquel il le voyoit desjà à demy esbranlé : qui a esté cause que pour le tenir en quelque irrésolution et gagner cependant le temps, il luy a faict advancer ces parolles, mais qu'il ne pense poinct qu'il soit pour venir en une paix, laquelle il ne vouldroit jamais entreprendre

ny résouldre sans son advis, le pouvant aussi asseurer que nous en sommes tant esloignez, que jamais nostre ennemy ne feit tel effort pour nous courir sus comme il faict à présent. Par ce, c'est maintenant qu'il fault que ceux de Levant facent leurs cours, car tous les nostres ont esté ruynés en cette dernière conqueste de la terre d'Oye, qui est à ceste heure réduite en l'obéissance du roy, dont vous ne nirez pas qu'il n'en revienne quelque advantaige à S. M., non toutesfois sur le roy Philippes, qui n'y a aucune perte ne dommaige, estant ladite place auparavant tenue des Anglois, qui les occupoient en nostre roiaume, que nous avons par ce moyen suscitez et tellement irritez, que le nombre de nos ennemys est beaucoup augmenté de ceste nation, si puissante que vous sçavez; et Dieu sçait comme elle nous a aultrefois chastiez[1]. Et revenant à mon propos, je vous diray que l'importance seroit de le chercher du costé d'Italie, où si S. M. tenoit quatre places seulement, il les estonneroit plus que s'il avoit conquis la moitié du pays de Flandres, parce que de ce costé-là, duquel dépend la grandeur et puissance de celuy qui y a plus d'auctorité, il le pourra plus offenser qu'en nul autre endroict; dont toutesfois il a esté contraint tourner visaige, laissant les desseings et prétentions qu'il y avoit. Aussy que l'un de ces deux princes ne se peult faire supérieur à l'autre s'il n'a grande part en Italie, en laquelle S. M. tient si peu, et au contraire ledit roy d'Espaigne tant de païs et Estats, et se fortiffie et augmente tous les jours de telle façon, que sans l'aide dudit G. S., dont il s'asseure, le roy n'y pourroit jamais entreprendre, estant tous les jours mesme despuillé de si peu qu'il y a. Au demeurant, l'on faict courre icy le bruit de la trefve d'entre S. H. et le roy des Romains, dont je ne sçay que croyre; mais se ainsy es-

[1] L'evêque d'Acqs, exposant au roi les mêmes considérations dans une lettre écrite à la même date, ajoute de plus :

« Si ladite place de Calais est prise, ils la feront si bien paroistre en Levant, que le roy Philippes ne sera qu'un ver de terre au prix de vous : de façon que la plus grande peine qu'ayent vos serviteurs en ce pays-là, c'est d'y rabattre et diminuer tout ce qu'ils diront et proposeront à la Porte concernant vos affaires » (Ribier, t. II, p. 722.)

toit, S. H. se seroit grandement oubliée, luy estant ceste chose nonseulement préjudiciable, mais encores à S. M. Car, oultre la facilité et commodité qui en reviendra audit roy des Romains, il luy donne temps et loisir de s'aller faire couronner empereur à la prochaine diette qui a esté arrestée au xx[e] du présent à Francfort, où il est attendu en grande dévotion, tant des princes et électeurs que du peuple, ce qui luy viendra si à propos, qu'il aura moien d'en retourner bien fort et puissant pour nous faire à tous deulx la guerre. Voylà le langaige qu'il a semblé à M[gr] le cardinal de Tournon et à moy que vous devez tenir de delà, où je pense que l'on vous donnera des traverses. Mais souvienez-vous de ne rien croyre que ce qui viendra de nostre part, espérant au surplus qu'avec ce que les affaires du roy sont à présent remis en assez bons termes, ils prospéreront encores davantaige par le moyen de vostre bonne et vertueuse conduicte. M[r] Martines, varlet de chambre du roy, est arrivé depuis deux jours icy pour s'en aller dans trois ou quatre aultres en Transilvanie, où le roy l'envoye ambassadeur devers la royne d'Hongrie [1].

[1] On a vu ci-devant, note 1 de la page 421, les motifs de la mission de M. de Martines en Hongrie. Dans une lettre du 15 janvier 1558, le roi écrit à l'évêque d'Acqs : « J'envoye le s[r] de Martines résider auprès de la royne de Hongrie, conduisant avecques luy l'amb[r] qui estoit venu devers moy de sa part. » La collection de Noailles contient plusieurs lettres originales, signées Pierre-Louis de Martines, relatant les incidents de son voyage. Dans celle qu'il écrit de Raguse, du 12 mars, il dit : « J'uze de diligence pour aller trouver la royne de Hongrye avant que M[r] du Breuil puisse avoir mis fin à ce qu'il a de négocier en sa faveur à la Porte. » Et dans une autre, écrite de Belgrade, le 27, on lit : « Je n'ay autre chose à vous mander ici que la mort du comte Pétrovich, premier conseiller de la royne. » (Affaires étrangères, Venise, t. VII.)

M. de la Vigne recevait dans le même temps deux lettres de la reine Isabelle pour la défense de ses intérêts à la Porte, l'une, du 9 février, sur la question des limites et des possessions qui devaient lui être rendues, l'autre, du 10 du même mois, sur ses démêlés avec son voisin Myrtsché, voïevode de Valachie :

« Isabella, Dei gratia, regina Hungariæ, Dalmatiæ, Croatiæ, etc., illustris magnifice Domine, amice sincere, dilecte, salutem. Misimus ad excelsam Portam Cæsareæ majestatis hos fideles nostros egregios Michaelem Girlay et Sebastianum Erdety, oratores nostros, obsequenter postulantes ab imperatoria majestate, ut jam tandem in negotio limitum reddendorum

Venise, 26 février 1558.

Je vous envoye un pacquet du roy, par où vous pourrez apprendre les particularitez de la prinse de Calaiz[1], comme vous ferez aussi de

clementer finem facere dignaretur. De quo sæpius jam Magnitudinem illius Cæsaream per homines nostros interpellavimus, et tamen causa hactenus in suspenso mansit. Commisimus autem oratoribus nostris, ut dominationem vestram illustram magnificam sedulo requirant, consulant, et ejus opera utantur. Rogamus itaque dominationem vestram magnificam velit nomine regis sui christianissimi in hac causa, præcipua suam operam interponere, et illa terra tota reddatur, quæ est cis Tibiscum usque ad Orsovan inclusive; quam terram Majestas Cæsarea nobis reddiderat tunc, cum nos e Buda una cum filio nostro serenissimo emitteret, sed eam tandem per malignitatem fratris Georgii, et illius dolos amisimus.—Datæ ex civitate nostra Kolosvarini nono die februarii anno Domini 1558. — YSABELLA.»

«Illustris, etc. Per fidelem nostrum Theodorum Balgutyt, aulæ nostræ familiarem, litteras dominationis vestræ illustris et magnificæ accepimus, et summam erga nos filiumque nostrum serenissimum benevolentiam, complacendique studium, curas item et sollicitudines in negotiis nostris filiique nostri serenissimi in excelsa Porta promovendis aperte intelleximus; et illi gratias ingentes agimus, confidimusque dominationem vestram magnificam etiam deinceps consimilem operam navaturam, ubicumque usus tulerit: cujus, Deo duce, per occasionem, si vivere licebit, benevole etiam meminisse conabimur. Voluimus autem illi significare nos ad mandatum potentissimi imperatoris bayarones profugos hortatæ sumus, ut in Transalpinum regrederentur, assicurantes quod Myrche vuaivoda illos non impediret; nuper quæ etiam per litteras suas jurejurando Myrche nobis promiserat, et tamen intelligimus bayarones ad unum omnes atrocissima morte interemptos; id quod nobis non potest non esse acerbissimum. Nunc quoque hic Vlad Wayvoda, confisus clementiæ imperatoriæ majestatis, libere deducitur per hominem nostrum egregium, Petrum Bosyt, aulæ nostræ familiarem, ad eccelsam Portam, nollemusque quod illi aliquid mali contingeret, etiam si ipse volens et ultro cupidit ad Portam proficisci. Id quod volumus dominationem vestram magnificam non latere, cujus opera benevola etiam per occasionem juvari poterit, ac Myrche waivodæ tyrannis, ut Porta male audiat, imprimis veritur. Datæ Kolosvarini, 10 feb. 1558.—ISABELLA.» (*Supplément français*, Ms. 252.)

[1] Henri II avait informé M. de la Vigne de cet événement par une lettre du 3 janvier 1558, qui accompagnait un mémoire développé sur les opérations militaires du duc de Guise :

«Monsieur de la Vigne, j'ay esté adverty, il y a deux jours, par mon cousin le duc de Guise, comme avec l'aide de Dieu et des princes, seigneurs et cappitaines et autres gens de bien de mon armée, il a par force reduit soubz mon obeissance la ville de Calaiz, toute la terre



celles qui ont esté depuis faictes de Guines et de Hames, par le double des lettres de Mgr de Guise. Depuis, S. M. m'a adverti de son retour de Calais, où il a laissé Mr de Termes gouverneur avec quatre mil hommes de pied et quantité de cavallerye pour la garde d'icelle et deffence de toute la contrée d'Oye, ayant, avant que de s'acheminer à Paris, fait razer la ville de Guynes, mis en garnison le surplus de son armée aux places prochaines, et donné bon ordre tant aux réparations et fortiffications que aux aultres choses nécessaires, attendant cette primevere, en faisant cependant faire de si grands préparatifs de guerre, amas de gens et d'argent, dont il espère n'avoir nulle faulte, que S. M. fait compte de mettre cent mil hommes en cam-

d'Oye et les fortz y estans; de sorte que les Angloix ne tiennent plus maintenant deçà la mer que Guignes et Hames, lesquelz j'espère de brief recouvrer, moyennant la grâce et faveur de celluy qui distribue les victoires où il luy plaist, m'ayant faict parvenir à une conqueste non moings honorable que la plus utile, commode et proffitable que j'eusse sceu avec mes subjectz jamais soubhaicter. Et pource que, lorsque je receuz ceste heureuse nouvelle, ledict sieur duc de Guyse ne m'a peu faire si promptement sçavoir comme toutes choses estoient passées au faict de ladicte conqueste, j'ai bien voulu différer de vous en donner advertissement jusqu'à ce que j'aye eu moyen de vous en faire tenir comme je faiz présentement le discours au vray, affin que vous en saichez parler et respondre où besoing sera. Et cependant je suis délibéré, partant d'icy lundy prochain, m'en aller audict Calaiz regarder aux réparations et fortifications requises et nécessaires, afin d'y faire besongner en toute la meilleure et plus grande diligence que faire ce pourra; et avec cela j'adviseray avec mondict cousin et lesditz princes, seigneurs, cappitaines et gens de bien de madicte armée ce qui se devra faire pour poursuivre la faveur de la fortune le reste de cette saison. Sur quoy ayant prins résolution, je ne fauldray à vous en donner incontinent advis; ne voulant oublier de vous dire que le xxve de ce mois je feiz assembler en mon pallais royal de ceste ville aucuns des principaulx des troiz Estats de tous les gouvernemens, païs et provinces de mon royaulme, pour leur remonstrer en quels termes estoient réduictz mes affaires, et le besoing que j'avois de leur aide et secours. A quoy ils se sont si libérallement et cordiallement offertz, que j'ay grande et indicible occasion de demourer contant et satisfait. En sorte que j'espère tant en la bonté du créateur et en la singulière affection, obéissance et dévotion de mesdictz subjetz, que je ne deffauldray aucunement des moyens de faire la guerre pour repousser et réparer l'injure que m'a voulu faire mon ennemy. Priant Dieu qu'il vous ait en sa saincte garde. Escript à Paris, ce treizième jour de janvier 1557. — HENRY. — DUTHIER. » (*Ms. de Lamare, B. N.*)

pagne, tant Suisses, Allemands que François, pour achever de jouer sa partie; et vous diray pour la fin de ma lettre une mauvaise nouvelle, qui est la mort du pauvre Mr de Lodesve.

Mr de Selve m'escrit en ces termes sur l'article qui suit : « Il y a quelque temps que je receus une dépesche de Codignac, lequel m'escrivoit de quelques mains levées et deslivrance de marchandises saisies à Anconne, dont le pape avoit accordé main levée au G. S. : ce que ledit Codignac disoit n'avoir esté exécuté. » Le cardinal de Chastillon me mande qu'il a esté adverty comme le G. S. faisoit de grands préparatifs pour aller envahir ceste année l'isle de Malte, me priant, tant pour le respect de la ruyne que ce seroit à la chrestienté, que pour celle particulière d'une infinité de gentilshommes qui y sont, de faire tous les meilleurs offices que je pourray pour essayer de divertir S. H. de ceste entreprinse. Je luy ay respondu que si c'est chose qu'il a bien délibérée et résolue, que les offices et déportemens de l'ambr serviront peu pour l'en dissuader, toutesfois que je vous en escrirois à la première occasion. L'on recommence à ceste heure fort à parler de la paix, et dict-on que pour la conclusion d'ycelle l'on doibt bientost mectre en liberté Mrs les connestable et admiral; mais n'en croyez rien, car ce sont artifices que les impériaulx et ceulx de deçà mectent en avant pour parvenir à ce dont je vous ay si souvent escript, et vous puis asseurer qu'il s'en fault tant que cela soit véritable, que l'on mande de France que on ne feit jamais de tels ne si grands préparatifs de guerre.

Venise, 22 et 27 mars 1556.

Vous cognoistrez par les avis dont je vous envoye coppie quel tort le G. S. s'est faict d'accorder une tresve avec le roy Ferdinand, de laquelle il se retrouve aujourd'huy à nostre désavantaige tant accommodé que il aura non seulement de quoy offenser celuy contre lequel il estoit auparavant prou empesché de se deffendre, mais de nous nuire aussy beaucoup par le moyen des garnisons qu'il estoit contraint



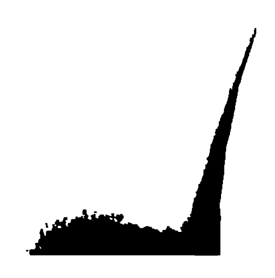
tenir aux frontières des terres de S. H., lesquelles faisant tourner et joindre à celles de nostre ennemy, S. M. sera contrainte, pour ce respect, de renforcer tant son armée de terre que les vaisseaulx qu'il envoye pour la réception et conduite de celle de S. H. Qui luy revient à tel intérest et dommaige que vous pouvez penser, si d'adventure vous n'essayez d'engendrer quelque défaveur à son amb[r] résidant à la Porte, affin que le mettant, s'il est possible, en mauvais mesnage avec le bassa, son maistre et ses affaires en demeurent en plus grand soubson, et ses desseings, par ce moyen, irrésoluz et retardez.

Congnoissant le duc de Ferrare le mespris et desdaing que le G. S. a cy-devant fait des affaires du roy, et le peu de secours que pour son regard il espéroit de S. M., pour les grandes charges et despences qu'il luy convenoit supporter pour la deffense de son royaume, a trouvé un moyen de se réconcilier avec le roy Philippes, ayant, pour mieux et plus advantageusement faire son accord, consenty une suspension d'armes pour trente jours avec celuy de Parme; qui est, comme vous pouvez penser, quelque descharge pour S. M. Aussy est-ce autant débiliter et défavoriser ses affaires en Italie, d'où peu à peu on nous defferrera tellement que, à la parfin, nous n'y aurons plus un poulce de terre; car l'ennemy s'y faict fort et puissant, lequel, avec les grands préparatifs de guerre qu'il faict partout ailleurs, se trouvera tellement secouru et accommodé du roy Ferdinand, que oultre le dommaige que ce sera au roy, le G. S. et son bassa congnoistront bien quelle faulte ils ont faicte d'accorder avec luy une tresve qui luy a esté si proffitable et avantageuse qu'il a eu moien de se faire couronner empereur, comme il a esté le dixiesme de ce mois, dont sa proclamation et publication fust faite le XIIII[e] d'icelui; et le lendemain il feit sa confirmation des feudes des électeurs de l'empire. De sorte que ayant à présent le support et faveur de toute la Germanie, il fera bien entendre au G. S. quelle différence il y a d'entre les forces d'un roy des Romains et d'un nouveau empereur, lequel est si bien voulu de tous les princes germains qu'il ne faut poinct doubter qu'il ne soit mesme à son nouveau advénement gra-

tiffié et satisfaict de la plus grande partie de ses demandes, dont il succedera les inconvénients et dommaiges que vous pouvez penser, à quoy il ne sera pas temps de remédier quant les ballances emporteront le pois du costé du commun ennemy. Par ce, il est temps que de son costé il pense à ses affaires; quant à celles de S. M. elles sont, Dieu mercy, en l'estat que vous aurez peu entendre par le s[r] Duperrat, qui partist d'icy le xxiiii[e] du présent[1]. Le baron de la Garde voyant

[1] Le capitaine Dupérat rapportait la résolution de Henri II sur les différentes propositions énoncées par M. de la Vigne dans sa premiere dépêche (p. 413) et dans la suivante, auxquelles le roi repond en détail par cette lettre du 3 mars 1558.

« Monsieur de la Vigne, à mon retour de Kalais, ou j'ay faict ung voyage pour quelzques jours, affin de donner ordre aux affaires de delà avec mon cousin le duc de Guise, mon lieutenant general, j'ay reçu vostre despesche par le cappitaine Dupeyrat, présent porteur, ensemble l'honneste lettre que le G. S. m'a escripte, à laquelle je luy faiz la response telle que vous verrez par la coppye que je vous en envoye, pour vous servir de memoire et instruction sur ce que vous luy avez a dire et exposer de ma part, pour la creance que je vous donne par icelle: ou, selon l'advertissement que j'ay cy-devant eu de vous, je n'ay voulu oublier aucunes particularites des propoz que vous avez a luy tenir, a ce qu'il entende et congnoisse qu'il n'y aura rien du vostre, mais que le tout vient et provient de moy, y aiant toutesfoiz bien voulu adjouster et le mectre en chiffre, que je désire singulierement que vous arrestez et accordez avec le general de l'armee, laquelle vous devez accompaigner, ainsi que vous m'avez escript. Et que je trouve merveilleusement bon et approprié pour mon service qu'il s'en vienne avec ladicte armée, au nombre de gallaires et de voilles que ledit Duperat m'a faict entendre, droict en l'isle de Corse, où il trouvera rafraichissement de ce qu'il aura besoing pour icelle armée et mes gallères avec le baron de la Garde, qui l'attendra là pour luy dire et faire entendre de ma part, et à vous semblablement, ce qu'il sera de faire pour l'exécution des entreprises où il fauldra premièrement commencer, que sera sur les Genevois. Au moyen de quoy il fault bien [illegible] que vous vous rompiez avec tous les artifices du monde et persuasion dont vous [illegible] vous pourrez adviser, ce qu'ilz avoient [illegible] ainsi qu'ils se vantent partout, obtenu d[illegible] G. S., auquel, par ma lettre, je faitz bie[illegible] entendre les mauvaises offices qu'ilz fo[illegible] contre moy pour ayder et favoriser en to[illegible] ce qu'ilz peuvent le roy d'Espaigne, sa[illegible] y espargnier tout ce qu'ils ont de pouvo[illegible]r et facultez, faisant bien mon compte q[illegible] puisque vous avez eu l'election et nom[illegible]nation de celluy qui doit estre general [illegible] ladicte armée, vous avez bien seu ch[illegible]ysir personnaige propre et recomman[illegible]ble pour la conduicte d'icelle, ayant [illegible] dexterité de se bien faire obéir, et qui [illegible] traictable, aysé et facille à conduyre, p[illegible] suivre, exécuter et accomplir ce do[illegible] il sera de par moy requis, sans y contr[illegible]



›n luy avoit desjà roingné une partie de ses gallaires, et ant que peu à peu on ne le deschargeast du tout, a envoyé li-

comme les aultres préceddans, ingnorance ou par malice ont faict ltes et erreurs qui ont esté cause ɔuvoir profitter des armées qu'ilz semblables, par cy-devant, con- et admenées ès mers de deçà. Et tout ledict général eût le comman- dudict G. S., expédyé en telle, si et ample forme, qu'il ne puisse le vouloir et intencion de S. H. ılle vous a dit, ainsi que vous escript qu'elle ne m'envoye ladite ı aultre fin que pour m'en ayder loir en tout ce que j'aurai besoing, que la nécessité de mes affaires erra. Vous advisant que j'ay bien sidérer par ceste dépesche comme ient vous avez conduict et manyé ce, et quel prouffit et utillité je rer d'ung ministre bien advisé et ıdemment et vertueusement, sçait e et diriger les affaires de son mais- ıme vous avez fait les miens en cest , dont j'auray très-bonne souvenan- si que vous vous apercevrez avec ›n qui se pourra présenter cy-après. s il ne fault pas que vous oubliez ter vifvement et diligemment que armée soit fournye et équipée au de ce qu'il luy fault et mesme- ɜ pouldres, boulletz et municions rye et autres choses nécessaires, ffisant nombre de bons et vaillans et mariniers expertz au fait de la , en sorte que rien n'y deffaille. Et que vous verrez par le contenu de tre l'instance que je faiz pour l'y- ent d'icelle armée ès mers de deçà, je ne vous en feray aultre redicte par la présente, sinon que si vous avez quelques aultres persuasions dont vous vous puissiez adviser pour y adjouster, affin d'obtenir dudict G. S. ledict yvernement, ce ne sera pas peu de service que vous vous en aydiez; et faictes de manière que je puisse estre en cela gratiffié de S. H., ce que je aymerois bien autant que le secours et prest d'argent dont vous luy avez parlé; et néantmoings, si vous voiez qu'il y aict ordre d'en tirer quelque chose, il n'y aura poinct de mal que vous continuez ce que vous en avez commencé. Et pource que l'on m'a adverty que icelluy G. S. a délibéré de faire passer son armée par Malthe, affin d'essayer de prendre quelque revanche sur ceulx de la religion, pour les courses qu'ilz firent l'année passée en l'Archipel sur lesdictes gallères et vaisseaulx de S. H., qui m'a fait retirer par deçà, comme vous sçavez, mon cousin le grand prieur de France, je vous prie, oultre que vous ne pouvez ignorer que, de tout temps, j'ay eu en recommandation et affection ceulx de ladicte religion, que vous regardez par tous les moyens à vous possibles de rompre ce coup, remonstrant entre autres choses à S. H. la grande perte de temps et occasion que l'on feroit de s'aller amuser à faire ladicte entreprinse de Malthe, pour y trouver peult-estre des gens opiniastres à se deffendre, qui seroit pour tellement retarder le voiage de ladicte armée par deçà, sans la perte de gens et consommation de pouldres et municions, que la force d'icelle armée en seroit autant débilitée, et moy,

béralement et de son plein gré renoncer et quicter sa charge et généralité entre les mains du roy, dont on dit que Mgr le grand prieur a esté pourveu.

Venise, 4 et 26 avril 1558.

Si les nouvelles que vous m'avez advancées de la victoire que les gens du petit roy de Hongrye ont faict sur ceux du roy Ferdinand sont vrayes [1], cela, avec vos bons offices, pourra bien estre cause de rompre la trefve faicte entre eulx et le G. S., qui a prins ledict petit roy et son Estat en sa protection. A quoy vous debvez défavoriser son amb^r à la Porte, affin que demeurant par ce moyen son maistre et ses affaires en plus grand soubçon à l'endroict de S. H., il soit contrainct de tenir en suspens la résolution qu'il a prinse de secourir d'argent et d'hommes et de tout ce qu'il pourra le roy Philippes, vous pouvant asseurer que ce ne sera pas peu de service au roy, à qui ladicte trefve ne fust jamais si désagréable, et qu'il recepvra de contentement si vous pouvez venir au-dessus de ceste intention.

Par lettres de France du xve du présent, il n'est faict autre men-

par conséquent, fort esloigné du fondement que je faictz au bon et grand secours qu'il me doibt prester; et ne sçauroit estre si tost par deçà que j'en ay besoing. Et au demourant j'ay donné ordre de vous faire porter par ledict Dupeyrat, present porteur, jusqu'à dix mille livres en escuz sur les cinq mille escuz qui vous restent à fournir de l'estat qui fut arresté à vostre partement; vous aurez le surplus une autre fois; et au regard des draps qui vous doivent estre portez par delà, selon le marché qui en fut faict avec Jehan-Baptiste Gondi, je vous advise que ledict Gondi les a fait charger, et ne sera perdu jours ne temps a la conduite d'iceulx jusques a Constantinople, où il fauldra, restant avec l'armée, que vous laissez et faictes demourer un homme seur et d'entendement, qui soit pour les recouvrer présentz et délivrer, en retirant les proumesses et cédulles du baron de la Garde et du s^r d'Haramon de ceulx qui les ont. Je vous envoye aussi sept petites monstres d'horloge dont vous ferez present au G. S., et quelques-unes au bassa, en attendant que j'en envoye d'autres de ce mesme calibre, plus belles, mieulx estoffees et sonnantes; mais il va beaucou[illegible] de temps à les faire, et ne s'en est pe[illegible] trouver davantaige que les sept, ayant [illegible] à les vous envoyer ainsi promptement. Pri[illegible] Dieu, etc. Escript à Fontainebleau le [illegible] jour de mars (1558). — HENRY. — [illegible]THIER. » (*Ms. de Lamare, B. N.*)

[1] Voir ci-après la note 1 de la p. [illegible]

tion que de guerre; par ce, continuez de négocier comme vous avez jusques icy très bien et sagement faict, sans vous arrester, ne prendre aucune garde à vent ne à bruict que l'on pourra faire passer de delà. Je ne fauldray de tenir informé Mr Martines, auquel j'écrips cependant ne se mesler poinct des affaires de la Porte, car vous estes assez saige et advisé pour en faire vous seul le maniement.

L'on se prépare en France à la guerre en telle dilligence, que sans les nopces de Mons^gr le daulphin[1], qui furent faictes le XIXe du passé,

[1] M. de la Vigne recevait de Henri II, par une lettre du 8 avril 1558, communication des dispositions semblables prises par lui sur tous les points, et l'avis du mariage du dauphin avec la reine d'Écosse, la jeune Marie Stuart :

« Monsieur de la Vigne, depuis le partement de Dupeyrat, que j'estime estre, de ceste heure, arrivé devers vous, par lequel et par la dépesche qu'il vous a portée, je vous ay amplement respondu et satisfaict à tout ce que m'avez escript et qu'il me sembloit estre requiz, j'ay veu par le double d'une lettre qu'avez escripte à l'évesque de d'Acqz, mon ambassadeur à Venise, les poursuites et menées que fesoient, par delà, les Genevoys pour estre receuz en la protection du G. S., ensemble la response que, sur ce, vous a faict ledict évesque sur le faict de ladicte pratique, que j'ay trouvée très-bonne, m'asseurant bien que vous n'aurez failly de vous conduire entièrement selon le contenu en ycelle. En quoy faisant, vous m'aurez faict bien agréable service pour le préjudice que ce me seroit si lesdictz Genevois obtenoient ce qu'ils pourchassent, tant pour les raisons que vous sçavez assez et que icellui évesque vous a mandées, que pour icelles qu'avez entendu par la dépesche dudict Dupeyrat. Et combien que j'estimasse que deussiez venir sur l'armée dudict G. S., ainsi que m'avez escript, toutefois je m'attends bien que, suivant le conseil et advis que ledict évesque m'a escript vous avoir mandé, que j'ay trouvé très-bon, vous ne serez bougé de delà, pour empescher Hibrahim-Bey, l'effect susdict et les mauvais offices que je sçay que y faict encore l'ambassadeur du roy des Romains, à présent esleu empereur, pour altérer l'amitié et bonne intelligence d'entre le G. S. et moy. Par l'advertissement duquel et des lettres que j'escriptz à S. H., vous aurez sceu que l'amb^r du roy Phelippes a faict envers la seig^rie de Venyse le beau rapport que ledict évesque de d'Acqz vous a faict sçavoir, lequel il me semble que la seig^rie s'est trop hastée de croire, car oultre la despense que cela a esté cause de luy faire faire pour mectre cent gallères en mer, elle faict tort audict G. S. et à moy d'avoir oppinion que nous luy voulussions inoppinément courre sus. Sur quoy je ne faictz doubte que n'aiez faict par delà toutes les remonstrances que aurez congneu estre plus à propoz pour le bien de mon service, lesquelles si avoient tant proffité que de avoir faict chasser ledict ambassadeur, elles n'auroient pas peu servy, car c'est un très-mauvais instrument.

« Au demeurant, monsieur de la Vigne,

et aussy que les frontières, à cause des rescentes ruynes, se retrouvoient si stériles et gastées, qu'elles ne pouvoient sitost substanter une si puissante armée que la nostre, mesme pour le regard des chevaulx, le roy fust desjà en son camp, qui marchera pour le plus tard dans la fin du moys de may, et espère-on qu'il y pourra aller dans le xv[e] de l'autre, s'estant desjà M[gr] de Guise acheminé davant pour assembler et mettre en ordre toutes choses. Ne voulant sur ce propos oublier à vous dire comme certains marchands ont escript de Flandres que quelques-ungs des principaulx ministres du roy Philippes avoient dit qu'il estoit besoing que l'un ou l'autre de ces deux princes fussent ruynés ceste année, puisque l'on estoit en si peu d'espérance de paix, dont il ne se parle aucunement. Il y a trois jours qu'il est arrivé icy un amb[r] de vostre nouveau empereur pour s'en aller résider auprès de nostre sainct père, lequel estant descendu a l'hostellerie de l'Esturgeon, fust levé de là par l'amb[r] Varguas, qui le conduisit jusques en son logis, et le lendemain eust audience de ceste seigneurie, non toutesfois, ainsy que j'ay entendu, pour autre chose que pour cérémonies officieuses et accoustumées. Et le mesme jour il vint nouvelle d'Allemaigne, laquelle s'est trouvée depuis véritable qui est que quelques-uns du pays que l'on dict estre de la factio[illegible]n

les conventions du mariage de mon filz le dauphin avecques la royne d'Escosse ont este depuis naguères arrestées, et se feront les fiançailles le jour de Quasimodo, en ma ville de Paris, et les espousailles le mardy suivant. Et lors après je me delibere d'assembler mes forces pour entreprendre ce que verray estre plus utille pour mes affaires et dommageable à mon ennemy, les ministres duquel ont, a l'assemblee faicte pour l'election dudict empereur nouveau, faict du pis qu'ilz ont peu, tant pour empescher la levee aussi que je fais faire de pistolliers et lansquenets, que pour me faire demander la restitution de Metz, Thoul et Verdun. Mais a ce que aucuns de mes serviteurs m'o[illegible]nt escript, ilz n'en ont peu venir à bout, [illegible] de façon qu'il ne tiendra que a moy qu[illegible]e je n'aye autant que je vouldray desdictz [illegible] pistolliers et lansquenetz. Qui m'a faict c[illegible]roire que ledict roy Phelippes n'en au[illegible]a pas tant qu'il faict courrir le bruict; et que si ainsi est, j'auray moyen d'avoir a [illegible]bon escient ma revenche de l'année pass[illegible]e, dont j'ay desja bonnes erres par la pr[illegible]nse que j'ay faicte de Calais et Guynes. Et a Dieu, M. de la Vigne, qui vous ayt en sa saincte garde. Escript a Fontainebleau, le viij[e] jour de avril 1557, avant Pasques. — HENRY — CLAUSSE. — *Ms. de Lamare, B. N.*

françoise, avoient tué auprès de la ville d'Erbipoly l'évesque dudict lieu, conte de Franconnie, avec quatre ou cinq gentilshommes grands personnages du pays, de sa compaignie et intelligence, la puissance et auctorité duquel évesque estoit si grande, qu'il pouvoit, à ce que l'on dict, de son chef, mettre sus de quatre à cinq mille chevaulx; et ce pour avoir voulu empescher certaines levées qui se faisoient au nom du roy, de quoy je puis vous dire que les Espaignols font grand cas, qui me faict croyre que ledict feu évesque pouvoit quelque chose à nostre désadvantaige. Au demeurant, si vous tenez bon de delà, avec l'aide de Dieu et du secours que nous en attendons, nous avons espérance qu'il pourra réussir des entreprises du roy quelque bon et honorable effect.

Venise, 10 et 26 mai 1558.

La menée que faict le duc d'Urbin pour se mectre en la protection du G. S., est chose que vous debvez aultant empescher que le faict des Genevois; car je vous puis asseurer qu'il a prins ce party et est à ceste heure très affectionné serviteur au roy Philippes[1], ce que vous ferez vifvement entendre audit G. S., luy remonstrant que s'il entend à ceste sienne intention, qu'il recepvra en sa protection le plus grand ennemy que ayt aujourd'huy S. M. Naguères sont venues lettres d'Auguste, du dernier du passé, par lesquelles l'on escrivoit que, depuis peu de temps en çà, sans qu'il se parlast aultrement en Allemaigne d'aucune levée de gens pour le roy, ils s'estoient trouvés au bois de Luthringe en ung instant et mesme jour quatre mil chevaulx commandés par les deux princes de Saxe, accompaignés du fils du lansgrave, que l'on dict et asseure estre à la dévotion de S. M., et avoir dès lors prins le chemin de France pour aller en son service, estant par mesme moyen venu nouvelle que le duc de Brunswich tiroit d'un autre cousté avec deux mil chevaulx pour aller à

[1] Voyez, sur les défections qui avaient lieu alors parmi les princes italiens, la ruse employée par le duc de Parme, pour forcer publiquement l'évêque d'Acqs à reprendre le collier de l'ordre qu'il lui renvoyait. (Ribier, t. II, p. 722.)

celuy du roy Philippes. Il est depuis quelque temps en çà survenu un différend entre les Bressans et Crémonois à cause du fleuve de Oy, que chacun d'eulx se veult approprier et discommoder du flux et navigation son voisin, dont ils sont entrez si avant en dispute, qu'il en est ensuivy rencontre et meurtre l'un contre l'autre, qui les a tant animés qu'ils s'assemblent et fortiffient de telle façon, que l'on a craincte qu'ils ne viennent à plus grande conséquence; qui ne seroit pas le pire accident qui nous pourroit succéder; et m'a semblé fort à propos le commandement que vous avez trouvé moyen de faire faire à ces s^grs, desquels on se pourra par advanture avec le temps beaucoup prévalloir à l'advantaige des affaires de S. M. Vous pouvez cependant asseurer S. H. qu'il ne fust jamais moins de nouvelles de paix qu'à présent, ne se parlant que de grands préparatifs de guerre, à laquelle l'un et l'aultre de ces deux princes se disposent avec telle furie et dilligence qu'il est à craindre que la chrestienté n'en souffre et endure beaucoup ceste année.

Vous ayant, par mes dernières lettres, bien amplement adverty de ce que nous avions de nouveau de deçà, il me reste seulement à vous dire ce qui est depuis succédé de la querelle que feu M. de Lodesve me laissa à son partement de ce lieu sur le faict de la preférence d'entre l'amb^r du roy nostre maistre, et de celuy du roy Philippe, qui est qu'après avoir, par toutes les longueries et remises dont ces s^grs m'ont recherché, différé la décision de cette dispute, encore qu'elle fust sans aulcun doubte ne difficulté, et qu'ils n'ignorassent aucunement le droict et la possession immémoriale de S. M. en cest endroict, sy est-ce que finablement ils l'ont encore suspendue et remise à une aultre fois. Qui est tout ce qu'il pouvoit faire pour ledict roy Philippes, lequel cognoissant bien luy-mesme qu'il luy doibt cedder le premier lieu, ne demande pas mieulx que de mettre cela en surséance, pour cependant se prévaloir à l'endroict des princes chrestiens de l'honneur et réputation qu'il espère que ce luy sera de s'estre pour le moings esgalé à ung roy de France. Par où vous pourrez faire jugement de ce que cesdits M^rs vouldroient



ıtairement faire pour S. M., quant pour chose si juste et raiable luy ont, contre toute équité et justice, desnyé le droict et mage que ses prédécesseurs et luy ont toujours joy et uzé, et ιel n'est et ne fust jamais mémoire du contraire. A quoy ilz font congnoistre qu'ilz sont plus amis de leur passion que de la raiou si la crainte qu'ilz ont du roy Philippes a peu quelque chose, ne les peult encores tant excuser que l'on ne congnoisse bien en desdaing ilz ont eu le commandement du G. S., que vous leur faict faire, duquel j'ay bien amplement escrit au roy mon oppi-, affin que vous soyez mieulx instruict et préparé quand il sera ing d'amener plus avant les choses.

uant à la victoire que les Moscovites ont eue sur les Turcqs[1], il n'y a plus certain; et le debvez ainsy dire et asseurer au G. S. et son

ne lettre de M. de la Vigne, du rs 1558, rend compte à l'évêque de cette invasion tartare et des auits passés en Hongrie : « Il y a trois que sont venuz nouvelles à ce s[r], que Taurica-Chersonnesso sont sortis nil Tartares, desquelz la plus grande sont dressez vers la Moscovia, où stes de Noël passées estans les pauens du pays, sellon leur coustume, ifs seulement à faire bonne chair et rer, ils ont faict une si grande proye tient pour certain qu'ilz en ont en-plus de cinquante mil; le reste e chemin par la Roussie et Pologne, ont bruslé infinis pays et enmenés ung grand nombre de gens. Ilz sont venuz d'aultres nouvelles que le petit Hungrie a encore taillé en pièces l lansquenetz que le roy Ferdinande nvoyés pour surprendre avec les glaelques petites villes en Transilvanie, il a prins et démantelé trois places elluy Ferdinande, et tuez tous ceulx toient dedans. » (*Ms. de Lamare, B. N.*)

Plusieurs lettres du jeune roi Sigismond et de sa mère la reine Isabelle, écrites à M. de la Vigne pendant le mois de mai, le pressent de nouveau d'obtenir la remise des places et des frontières qu'ils réclamaient de la Porte. La reine annonce dans sa lettre qu'elle y envoie en ambassade le dvornik Zokol; et celui-ci, écrivant à M. de la Vigne pour le remercier du sauf-conduit qu'il lui a fait parvenir, semble pressentir le sort qui l'attendait dans son voyage : « Dignetur Magnif[ia] V[a] laborare apud omnes Passas in hoc ut, quum jam sim in itinere, ne in via aliquam habiturus sim molestiam. Quod si salvus et incolumis ad faciem vestram pervenire potero, omnia mala quæ immineant capiti meo et quibus incuser, tuto de verbo ad verbum M[a] V[a] referam. » (*Supplément français*, p. 252.) Voyez ci-après, p. 488, à la note, le traitement que cet envoyé transylvain et ses collègues reçurent à leur arrivée, et dont on peut trouver l'explication, par ce qui a été dit, à la fin de la note de la p. 481.

bassa que le roy Philippes luy a suscité cest ennemy, car je me souviens très bien que lorsque j'estois amb[r] en Angleterre, l'amb[r] du roy des Moscovittes y arriva pour ouvrir et establir un commerce et trafficq de martres, cire, lings et autres marchandises entre ceulx de sa nation et les Anglois, lequel ledict roy Philippes, oultre les honneurs et riches présents qu'il eust tant de luy que de la royne sa femme, le feist, soubz couleur desdites marchandises, accommoder de toutes sortes d'armes offensives et deffensives, et par exprès d'artillerie dont ils estoient ignorans, et des artisanz mesmes, affin d'avoir meilleur moyen de s'en prévaloir à l'endroict dudict G. S., contre lequel il les a esmeus et suscités, dont est ensuivye la deffaicte que vous m'avez mandée. De quoy vous adviserez de faire vostre proffict affin d'animer tousjours davantaige S. H. à se venger du commun ennemy, qui a délibéré de vouloir passer en Espaigne, estant l'armée qui se prépare en Angleterre expressément dressée pour le servir et favoriser en son passage [1]. L'on m'escript tant d'Allemaigne que de Flandres qu'il n'a encore faict aucun préparatif de guerre, tant pour

[1] M. de la Vigne, dans sa lettre du 2 mars, constate le degre d'armement de la flotte turque, et fait, à propos de Calais, des reflexions assez curieuses chez un contemporain sur la situation politique de la France, et sur la direction nouvelle a faire prendre à ses alliances. « Dans dix ou douze jours, le G. S. sera icy pour solliciter en personne de faire sortir l'armee, laquelle, comme j'espère, sera preste, equippée et munie de toutes choses necessaires pour pouvoir faire voyle dans la fin de ce moys et en nombre pour le moings de cent trente gallaires et de vingt grosses pallanderies pour porter gens de guerre, munitions et artillerie extraordinaire, ce qui n'a jamais esté faict jusques icy, et ne tiendra qu'aux ministres du roy qu'elle n'exequute quelque bonne chose. Pour tant est il besoin que S. M. commande de bonne heure que celluy qui aura la charge [illegible] de la sienne mecte ordre que ces Turcs n[illegible] puissent dire qu'il n'aura tenu qu'à nous [illegible] que ceste-cy n'ayt faict quelques bons services au roy. J'entendray volontiers d[illegible] de Mr Hurault la nouvelle de la prinse de Ca[illegible] lais et les préparatifs que S. M. doibt avoi[illegible] faict pour abaisser, l'esté qui vient, l'i[illegible] supportable et desmesurée superbe de [illegible] petit roy de Castille, qui, pour ung [illegible] baiser que fortune luy a donné, sans qu[illegible] y pensast, commençoit desjà de menac[illegible] le ciel et la terre. Nous avons esté jusq[illegible] icy bien aveuglé de n'avoir cogneu qu[illegible] vray et certain moyen de s'agrandir [illegible] vivre en paix et tranquillité dans le ro[illegible] me, est de pousser toujours les fro[illegible] le plus qu'on peult en avant, et de [illegible] ser toujours l'ennemy loing devant[illegible] N'est-ce pas une grande honte d'avo[illegible]



avoir grand moyen que pour l'espérance que ses ministres ont
: tresve dont les Espaignolz se vantent et bravent fort, pensans
e moyen nous endormir; mais ilz se trouveront bien loing de
compte, car je vous puis asseurer qu'il n'est autre mention en
:e que de guerre.

hé si longuement ces barbares An-
n France pour nous empescher tous
sseings, et avoir despanduz infiniz
pour entreprendre dans cette maul-
alie, dont nous n'avons jamais rap-
que une infinité de vices et mau-
ppinion, quand il seroit aysé au roy
procher du Rhin et se faire monar-
s Gaules? Pourquoy il est besoing
etenir plus estroictement que l'on a
usques icy les princes et peuples
maigne, desquels la praticque en est
oup plus nécessaire et proffitable que
bastards et forfantes Italiens. Et quant
itié des Ottomans, je vous discourerai
ur des proficts que la France peut
er, mais qu'elle soit entretenue aul-
nt qu'on a faict jusques icy. »

de la Vigne termine sa lettre par les
otes du moment, suivies d'une in-
n qui met à jour les moyens que
e de Constantinople offrait aux am-
leurs pour leur fortune privée : « Le
e porte bien; la Hassaqui (*Khasseki*,
rite), sa femme, reste in Andrino-
ien malade. Codignac s'est si bien
, qu'il n'est pas possible au bassa,
faict chercher partout, de le trou-
mieulx qu'il pourra avoir, si on le
attraper, sera de l'envoyer par force
ance, où il n'a aucune bonne volonté
, encore qu'il doibve estre hors d'es-
e de pouvoir retourner en son isle,
ant chassé les paysans dudict lieu,
ant si avant en la disgrâce dudict
G. S. et dudict Rustan-Bassa. J'avoys oublié de vous dire que j'ay trouvé à mon retour par deçà le Capi-aga mort, où j'ay beaucoup perdu, pour l'amytié qu'il me portoit, et a esté ung bien grand dommaige pour les affaires du roy, car ce m'estoit, au besoing, une fidelle et seure sarbacaine pour parler à S. H., à l'endroict de laquelle il avoit un grand crédict et aucthorité, et pour faire aller droict M[r] Rostan-Bassa, qui, par moyen des femmes, est si oultrageusement devenu superbe et insupportable, qu'il est quasi impossible de pouvoir parler et communicquer avec luy sans présens. A quoy mes prédécesseurs l'ont si bien accoustumé qu'il trouve bien fort estrange ma façon de faire, à laquelle j'espère bien l'apprivoiser et toute ceste Porte, et leur faire cognoistre que ce n'est pas avec les amb[rs] du roy de France qu'ils doibvent agir à la persienne avec injure et mespris, comme ils ont faict jusqu'à présent. Il ne tient qu'à moy que je ne me face bien riche et que je ne gaigne, sans beaucoup travailler, aultant ou plus que Reincon a aultrefois gaigné, si je veulx aller ung peu de travers, et, me servant du nom du roy, donner moyen à vos magnifiques et aultres de tirer quelque nombre de vaisseaulx de bledz de ce pays, dont j'ay esté et suis secrètement bien fort sollicité. Mais il ne se pourra jamais dire que, pour gaigner trente ou quarante mil escuz ny aultre plus grande chose, que aye jamais faict contre ma conscience et le deb-

CORRESPONDANCE DE TURQUIE.

ACCOMPLISSEMENT DE LA MISSION DE M. DE BOISTAILLÉ. — RÉPONSE DE LA PORTE AUX PROPOSITIONS DE LA FRANCE. — DIFFICULTÉ SUR LE CONCOURS DU GRAND PRIEUR DE MALTE. — AVANTAGES DES TURCS EN AFRIQUE. — SITUATION INTÉRIEURE DE L'EMPIRE. — DÉPART DE LA FLOTTE TURQUE. — CORRUPTION DES MINISTRES DE LA PORTE, PRATIQUÉE PAR PHILIPPE II. — RUPTURE DE LA TRÊVE AVEC L'EMPEREUR FERDINAND.

Constantinople, 27 mars 1558 [1].

Lettres de M. de la Vigne à Henri II.

Sire, estant arrivé le s^r^ de Boistaillé en ceste Porte avec la mesme charge que j'emportay à mon retour de la court, encores que je fusse bien certain de la dernière volunté du seig^r^, et que je vous l'eusse bien amplement faict entendre, je n'ay pas voulu laisser pour cela d'assister audict s^r^ de Boistaillé, pour luy faire faire encores une plus unie charge que la première, et démonstrer à S. H. l'instance que vous me faisiez par icelluy Boistaillé de luy faire congnoistre la nécessité de voz affaires et l'extrême danger où V. M. est réduicte, si Dieu n'y mect la main, de recepvoir un bien grand dommaige en voz Es-

voir que je dois à mon roy et maistre. » (*Ms. de Lamare, B. N.*)

[1] On a vu par la lettre de Henri II au sultan, rapportée ci-devant, page 421, quelles circonstances avaient motivé l'envoi de M. de Boistaille. La collection de Noailles contient deux lettres écrites par lui à l'evêque d'Acqs pendant le mois de février sur son passage à Raguse et son arrivée à Constantinople, où M. de la Vigne lui ecrit aussitôt d'Andrinople pour lui susciter d'abord une difficulté et l'empescher d'agir sans lui :

« Quant vous partistes de la court, le roy ne sçavoit pas quel il faisoit par deçà ; pour tant ne vous peult-il avoir suffisamment instruit, dont vous pouvez aisément cognoistre estre tres-nécessaire que vous parliez plus tost a moy qu'au bassa. Si de fortune il sçavoyt vostre venue et qu'il vous feist appeller, vous luy direz la nouvelle de Calais, la luy faisant de moindre importance qu'elle n'est, et qu'elle importe peu pour la diminution des forces du roy Philippes ; lesquelles vous ferez grandes et redoutables pour l'année qui vient, et que si la fortune le favorisoit comme elle a faict, il y auroit dangier qu'il ne se feist trop grand, n'entrant poinct plus advant en aultres discours, vous excusant sur la charge que le roy vous a donnée de me venir trouver quant et quant, et vous gardant d'estre surprins des demandes que le bassa a accoustumé de faire à tous ceulx qui viennent de passer delà, et de vous contredire en quelque chose. » (Affaires Étrangères, Venise, t. VIII.)



tatz ce prochain esté, pour les grandz et extresmes préparatifz que l'ennemy faict de tous costez, et le pied qu'il a jà en France pour la prinse de Saint-Quentin, et combien il importe pour la conservation de la grandeur et repos de sa personne qu'il veuille promptement se résouldre de vous prester, pour ceste foys, toute l'aide et secours qu'il lui sera possible[1]. Aultrement, pour dernière seureté, par nécessité, pourriez estre contrainct à faire chose où jamais auparavant vous

[1] M. de Boistaillé présenta au sultan un mémoire qu'on lit dans le manuscrit de Lamare, sous le titre turc d'*arze*. Comme il répète au commencement les termes de la lettre du roi à Soliman II, rappelée dans la note précédente, je ne citerai de ce mémoire que ce qui est ajouté en plus au texte de la lettre d'Henri II, et formait, comme je l'ai dit dans la note de la page 425, la partie des instructions secrètes du nouvel agent :

« S. M. a bien voulu m'envoyer vers V. H. pour la prier encores ceste fois, bien qu'il luy fasche fort de l'importuner, de ne se vouloir dispenser de la secourir de quelque somme d'argent et ne la vouloir abandonner en si grand besoing et danger où elle se voit prest d'estre réduicte de perdre une bonne partie de ses Estats, ou pour le moings estre contraincte d'estre obligée, tout le temps de sa vie, de faire tout ce que l'ennemy vouldra, dont S. M. est bien assurée que V. H. auroit après un si grand regret et intérest, qu'elle seroit marrye de n'y avoir donné le remède de bonne heure. Et S. M. m'a commandé vous descouvrir le secret de tous les princes chrestiens, lesquelz se sont tous bandez et conjurez pour luy faire faire une paix perpétuelle et désavantageuse; en quoy ils se servent pour ministre du pappe, qui a envoyé deux de ses cardinaulx en France avec charge de n'en partir jamais qu'elle ne soit conclue, non point pour le bien et repos qu'ils désirent à S. M., mais à ce que l'ayant obligé par ledict traitté de paix à ne porter jamais arme contre eux, ils puissent, sans crainte d'estre assaillyz en leur pays, exécuter l'entreprinse qu'ilz ont résoluz entre eux de tourner toutes leurs forces contre V. H., cognoissant assez que le seul obstacle de parvenir à ce desseing est l'amitié et bonne intelligence que V. H. et Sadite M[té] ont ensemble. Partant, puisque V. H. est assez informée que S. M. est résolue de se deffendre de ne faire jamais une paix honteuse et tant désavantageuse à l'amytié qui est entre vos deux Maj[tés], à laquelle tous les chrestiens prétendent de le contraindre, qu'il ne luy reste en ce monde aucun amy que V. H., que son bon plaisir soit de se résouldre de l'accommoder de quelques parties de ses infiniz trésors, et estant chose si aisée à vous qui estes le plus grand empereur du monde, et le plus magnanime qui fust oncques, et qui vous acquerrerez par ce moyen un honneur immortel, d'avoir secouru le plus grand roy et plus fidèle amy que vous ayez. Et en luy prestant pour ceste fois seulement une bonne somme d'argent pour luy aider à entretenir son armée, S. M. promet, à foy de roy et avec telle seureté et obligation

n'auriez pensé, et prendre, pour sortir une foys de si grandes peines et travaulx et donner un peu de soulagement à voz pauvres subjects, qui n'en peuvent plus, le party auquel, par un commun accord, tous les potentatz chrestiens vous veulent, par force, faire condescendre. Pour conclusion, après avoir usé de telles et infinies aultres démonstrations, nous n'avons sceu avoir aultre response que celle que je

que V. H. vouldra prendre de luy et de son royaulme, de rembourser laditte somme a son bon plaisir. »

L'envoye demande ensuite, comme dans la lettre du roi, l'hivernement de la flotte et une fourniture de salpêtre. Il s'explique ainsi, au nom du roi, sur les autres intérêts politiques qui étaient en instance auprès de la Porte : « Le roy m'a commandé de dire à V. H. qu'avant que conclure la paix avec Ferdinand, vous veulliez bien adviser si ladite paix vous sera, et à vos amys, plus utile que dommageable, estant S. M. bien advertie que ledict Ferdinand ne cherche que le moyen de vous entretenir, cependant qu'il faict amas d'hommes pour aider le roy Philippe son nepveu contre le roy, pour, apres l'avoir vaincu, tourner ensemble toutes leurs forces en Hongrye contre V. H., comme, l'annee passée, chascun a peu voir que la suspension d'armes que V. H. luy avoit accordee a donne moyen au roy Philippe d'avoir la victoire sur S. M. Aussi le roy m'a commande de dire à V. H., ayant appris que les Genevois, ses anciens subjects et rebelles et principaulx serviteurs, adhérans au roy Philippe, avoient un baile et ung amb' devers V. H. pour quelques praticques que S. M. ne peult entendre, pour tant S. M. vous a bien voulu prier de ne les vouloir escouter s'ilz ne recognoissent perpetuellement S. M. pour leur vray seig', chassant les passionnez pour le roy Philippe qui sont dans leurs villes, comme Andrea Doria et aultres. Mesmement qu'ilz sont ceulx qui plus supportent ses affaires pour la grande somme de deniers qu'ils luy fournissent, et qu'ilz se sont vantez de vouloir faire la guerre au roy du coste de Marseille, et présentement sont en armes pour récupération de la Corsique.

« Item, S. M. m'a aussi commande de faire entendre à V. H. que pour empescher que le grand prieur de France ne retourne plus à Malte comme il est tenu par le debvoir de sa religion à laquelle i[illegible] est voué, et que par ce moyen il ne puiss[illegible] faire la guerre et tourmenter V. H. comm[illegible] il a faict ceste este passé, S. M. a tant fai[illegible] par ses prieres qu'elle l'a retenu en so[illegible] service, et luy a donne quinze gallair[illegible] pour s'en servir contre ses ennemys; del[illegible]bère, le cognoissant vaillant et magnani[illegible] prince, et suivy des plus grands homm[illegible] de France, d'en faire son lieutenant g[illegible]néral, affin que se trouvant une si belle [illegible] et honorable charge entre les mains et av[illegible] le moyen de faire la guerre selon qu[illegible]'il est enclin de sa nature, il puisse total[illegible]ment oublier le debvoir qu'il doit à sa [illegible] religion : de quoy il a bien voulu adver[illegible] V. H et la prier de vouloir doresnav[illegible] recognoistre ledict grand prieur com[illegible] parent, ministre et serviteur de S. [illegible]. »

Ms. de Lamare, B. N



vous avoys jà envoyée, comme vous verrez par les lettres que S. H. vous en escript, et ce qu'on a dict de bouche au s[r] de Boistaillé pour le vous rapporter[1] : lequel s'est monstré en cest endroict aussi diligent que saige négociateur. Que pleust à Dieu que dès lors que ceste intelligence prinst commencement, on y eust tousjours employé personnaiges de semblable qualité : je n'y auroys pas trouvé les affaires en si peu d'honneur et réputacion, et en aurions tiré beaucoup plus de commoditez que n'y ferons jusqu'à ce que les villanies, mauvaise foy, ou pour mieux dire les assassinementz que mes prédécesseurs ont faictz en ceste négociation puissent estre mis en oubly; lesquelz le bassa, de sa propre bouche, a donné charge audict Boistaillé vous réciter, l'ayant envoyé quérir sans m'y appeller, et entretenu privément, en sa maison, plus de deux grosses heures. En quoy, et au bon recueil et honneur que S. H. luy a faict luy baisant la main, elle a bien monstré le desplaisir qu'elle a eu que jusques icy on luy ait envoyé et entretenu auprès de soy tels ministres, et le contentement qu'elle recepvra que doresnavant vous luy despeschiez personnes de maison, véritables et dignes de s'approcher de sa grandesse. Ceste belle et grande armée que le G. S. vous envoye sera, comme nous croyons, preste pour faire voyle, pour le plus tard, dans la mi-avril, qui est beaucoup plus tost qu'on a accoustumé. Le s[r] de Boistaillé vous certiffiera du nombre de gallaires et aultres vaisseaux que nous ensemblement avons comptez dans le port et arsenal. Auquel j'ay baillé, pour vous porter, l'estat de la despence qu'il vous conviendra faire pour les présens et resfreschissementz qu'on a accoustumé de bailler à ladicte armée, signé de moy et de voz dragomans, affin que, comme on a faict jusques

[1] La lettre de Soliman, comme celle déjà citée en note p. 419, évite de s'expliquer sur les demandes du roi, pour s'étendre, dans les mêmes termes que toutes les lettres précédentes, sur la concession et l'envoi que le sultan fait de sa flotte, sans parler de l'hivernement. Le seul passage qui réponde au mémoire est celui-ci : « Avemo ancora mandato una lettera al re Ferdinando secondo che avete dimandato, che fino che saranno con noi in tregua, che siano ancora compresi gli nostri amici, etc. » (Lettre de Soliman à Henri II, du 26 mars 1557. *Ms. de Lamare, B. N.*)

icy, l'on ne vous puisse plus dérobber. Le bassa m'a dict que le G. S. a esté bien fort aise que vous ayez retiré le grand prieur de France de Malte, et que pour le garder d'y retourner, vous l'ayez retenu en vostre service ayant la charge et gouvernement de vos gallaires.

Ayant ledict s^r^ de Boistaillé et moy ensemblement entamé l'affaire de Transilvanie et commencé d'en parler au bassa, nous avons esté contrainctz de nous en retirer, à cause des menteries qu'on vous a données, sur lesquelles voz instructions ont esté composées. Je m'esmerveille bien fort que V. M. n'a suivy l'advis que par deux foys je luy ay donné, qu'il n'estoit point nécessaire de se mectre en despence d'envoyer personne en son nom audict pays de Transilvanye, et qu'il luy pleust par deçà s'en remectre à moy de tous leurs affaires, pour les troubles qui ont esté auparavant entre ceux qui s'en sont meslez, et le soupçon où le bassa pourra entrer que nous nous soulcions trop de leurs tributaires et mesmement de celluy-là, duquel ilz [illegible] sont fort jaloux a cause de Ferdinande, comme ledict bassa nous [illegible] aisément donné à entendre quand nous luy en avons ouvert propoz [1] [illegible].

[1] M. de la Vigne, informe de la prise de Calais, revient sur l'opinion qu'il a deja emise au sujet de la direction a donner a la politique de la France : « Je vous supplie me pardonner si, quelquefois trop hardiment, je veux faire du conseiller en vostre endroict. Mais puisque Dieu vous a faict ceste grâce de chasser ce dangereux voisin de vostre royaulme, lequel, pour le pied qu'il y avoit tenant Calaiz, il pouvoit assaillir quand bon luy sembloit, sans que vous l'en puissiez empescher; et que d'aultre coste vous avez si bien borné vostredict royaulme par la prinse de Mectz, qui pourra tousjours, à ung besoing, amuser toutes les Allemaignes quand elles vouldroient entreprendre de vous fascher, et que par là vous tenez assiegez les quatre principaulx electeurs de l'empire, et tout ce qui est deçà le Rhein, pour quan[illegible]d bon vous semblera les pouvoir contrai[illegible]ndre a eslire empereur celluy qu'il vo[illegible]us plaira; et d'autre part ayant experimen[illegible]té que la guerre que voz prédécesseurs [illegible] et vous avez faict en Italie vous ait si peu [illegible] apporte de proffict, ains plustost la ruine [illegible] de vostre peuple : je suis d'advis que V. M. face faire une seconde loi sallicque, [illegible] que le premier de voz conseillers qui parle[illegible]lera d'entreprendre plus la guerre audict p[illegible]ays, et de jamais rendre ni changer lesdic[illegible]ctes villes de Mectz ou Calais, qu'il soit br[illegible]ule tout vif comme un luthérien, ou pou[illegible]r le moings, apres avoir faict amende h[illegible]honnorable, le desennoblyr et bannyr com[illegible]me traistre et rebelle à vostre couronne. »

L'ambassadeur, quelques jours ap[illegible]res, écrit a l'evêque d'Acqs, du 31 mars, sur



Constantinople, 14 avril 1558.

Sire, le G. S., après vous avoir envoyé Mr de Boistaillé, estant de retour en ceste ville, a si diligemment faict solliciter la sortie de

l'état de l'armement de la flotte : « Estant de retour en ceste ville de Chorlu, où je feiz baiser la main du G. S. à Mr de Boistaillé pour s'en retourner, j'ay trouvé l'armée si avancée que je crois qu'elle partira, pour le plus tard, dans le jour de la Saint-George, qui sera plus tost qu'aultre jamais sortist, et gaigné près de cinq semaines de temps. Ladicte armée sera pour le moings de cent trente gallaires, la plus grand part toutes neufves, auxquelles on avoit adjousté trente pallanderies et quelques mahonnes, délibérant, à ce que j'ay peu entendre, d'exéquuter quelque leur entreprinse si d'adventure le roy, comme pour empescher noz desseings voz seigneurs vénitiens et aultres leur ont voulu fort faire acroyre, eust faict la paix avant ce prochain esté; ou bien, suivant la première intencion du seigneur quand il me despescha en France, pour faire passer chevaulx en Pugle, croyant que le roy voulust poursuivre encores la conqueste de Naples. On est encores après pour les parachever et armer, et ne peult-on sçavoir ce qu'ilz en veulent faire, pource qu'ilz cachent le plus qu'ilz peuvent le nombre des vaisseaux quand ilz mectent armée en mer. Tous ces ambassadeurs et bailes nouveaux sont fort attenduz en ceste Porte. J'entendray leurs propositions et me donneray garde qu'ilz ne me puissent surprendre en quelque chose, et ay bonne espérance de les bien galler, et encores qu'ilz m'aient donné infinies traverses, si n'ont-ilz jamais peu rien gaigner sur nous, ny empescher, avec leurs faulses nouvelles, que je n'aye eu en partie ce que j'ay demandé. Je feray encores battre et assaillir voz magnificques pour les faire, s'il est possible, parcialiser pour nous, de quoy j'ay bien peu d'espérance, pour les allégations qu'ilz font de leurs articles qu'ilz ont avec ce seigneur, qu'ilz ne pourront estre contrainctz de S. H. de se joindre ou faire la guerre à prince aulcun; et pour les cinquante beaux mille ducatz par lesquelz, quand ilz se voyent presser à faire chose qu'ilz ne veulent point, aisément ilz se racheptent. »

Cette opposition que M. de la Vigne rencontre de la part de Venise est signalée par lui au roi dans sa lettre du 14 avril, avec une acrimonie qui s'attaque également à tous les autres États italiens : « Les Vénitiens ont donné advis que le roy Philippe mettoit ensemble IIIIxx gallères pour venir courir le pays du G. S., pensant par là empescher la sortie de l'armée, de laquelle si V. M. ne se fust point voulu servir ceste esté-cy, je leur eusse faict une belle peur, laquelle je leur garde pour une aultre foys. Le G. S. leur a envoyé un commandement que s'ils luy veullent faire cognoistre l'amitié qu'ils disent luy porter, ils ayent à prester toute l'aide possible à V. M. contre le roy Philippe, aultrement qu'avec le temps ils s'en pourront repentir, faisant accroyre au bayle que cela venoit du propre mouvement du G. S., sans que je m'en sois meslé, car cela servira, pour le moins, pour leur faire

son armée que aujourd'huy, contre l'espérance de tout le monde. elle part de ce port pour s'en aller droit à Boniface en Corse, où j'ay faict entendre à S. H. estre nécessaire qu'elle voise trouver la vostre, pour là délibérer de l'entreprinse qui sera trouvée plus aisée et proffitable pour vostre service, ne sçaichant point, en toute la mer, endroit où lesdites armées se pourront plus facilement, et sans perdre temps, assembler que là, ny d'où elles peussent plus tost entreprendre où elles vouldroient. Et ne m'ayant point, V. M., envoyé le capitaine Dupérat pour me faire entendre là-dessus vostre volonté où vous la vouldriez employer, ce qui a pensé retarder quelques jours encore ladite armée, si le G. S. ne s'en fut totalement raporté et fié en moy, mesmement qu'ilz doubtent quelque remuement du costé de Perse, et que le roy des Romains n'a point satisfaict à sa promesse et articles de la suspension d'armes que ledit G. S. luy avoit accordée, ains a assiégé[1] une place de S. H. dont on tient pour certain que la guerre se fera ceste année en Hongrie. Et aussy que le roy d'Algier et Drogut ayant envoyé grandz présents, demandent gens et

cognoistre qu'ilz perdent temps de nous vouloir chasser d'icy. Sans les continuelz et grandz presentz qu'ilz font à ceste Porte, je leur eusse meslé les cartes ceste année-cy; et prévoyant leur prochaine ruine, en laquelle le grand stude et soing qu'ilz mettent de vivre en paix pour la convoitise qu'ilz ont d'accumuler trésor, les fera trebucher, ils se monstrent en cela bien peu avisés. Et feroient par adventure mieulx, pour la seureté de leur liberté et républicque, de faire entre Vos deux Majestés le troisième; car si la malfortune veult que S. H. leur commence la guerre, je les vois en danger d'estre mis en extremité, mesmement qu'ilz deviennent de jour en jour si poltrons et effeminés, que quand il leur sera besoing, il n'y aura pas un d'eux qui sçaichent donner un bon conseil ny tirer l'espér

[1] Le duc d'Urbin et Lucquoys, à l'imita- tion des Ragusiens et envie des Gen- vois, ont envoyé à ceste Porte un nomm- Vincenzo Disendi, vénitien, habitant e- Pera, demander sauf-conduit pour po- voir envoyer leurs amb^rs, à ce que je p- entendre, pour se mectre en protection d- S. H. Voilà comme tous les chrestie- peu à peu se mettent la corde au col, en ceste servitude misérable, en qu- nous pouvons veoir que, pour nostre i- crédulité, nos peschez, mauvaise vie et go- vernement, et pour l'extresme avarice d- choses et ministres de nostre relligion, Di- nous abandonne et nous chastiera, si no- ne nous y amandons et ne nous récon- lions avec sa saincte majesté, de verg- plus cuisantes. » (*Ms. Lamare, B. N.*)

gallères pour parachever de mettre toute l'Affricque soubz l'empire de S. H., ce qu'ilz promettent de faire ceste année au grand dommaige, danger et honte de toute la chrestienté, qui aura doresnavant ung si puissant ennemy si voisin qu'il luy sera malaisé de s'en deffendre, tant s'en fault de l'en chasser. Depuis six jours en çà on a, de trois ou quatre ports, donné nouvelles au bassa que le roy Philippes avoit lasché vos prisonniers pour, à bon escient, commancer les pratiques de la paix : ce que j'ay maintenu estre faux. Certainement ledit Dupérat debvoit jà estre de retour, quand ce ne seroit que pour porter lettres à S. H. de remerciement pour ladite armée, et d'asseurance que vous ne ferez jamais paix ny trefve sans l'en advertir. Et d'aultant plus que on tasche de rompre l'amitié qui est entre vous deux, l'ayant S. H. trouvé le meilleur du monde, je me suis résolu d'envoyer en ma place un gentilhomme sur ladite armée, nommé le s^r^ de Bataille, qui me fut recommandé, passant par Venise, de M^rs^ d'Aumale et Tavanes, qui est personne qui pourra bien faire ceste charge; et ne bouger d'icy de ses pieds, comme pleige de vostre bonne volunté en son endroict et de sadite armée, et pour respondre à tout ce qui surviendra, et garder empeschement que les ennemys et envieux [1] ne puissent venir à bout de leur attente. Et pour vous dire

[1] L'un des sujets de contestation les plus fréquents étaient les réclamations de Turcs faits esclaves ou chrétiens, comme celles que mentionne ici M. de la Vigne : « S. H. m'a fait dire que je voulusse vous escrire de faire chercher en vostre court, Faty, sa sœur et frère, pour les envoyer par delà, ayant mandé un commandement au capitaine de la mer et roy d'Algier de les recouvrer, s'il sera possible. V. M. doit rescrire audit G. S. et bassa que sans point de faulte il y a quelques esclaves turcqs et mores en vostre royaume et en vostre court, mesmement quelques femmes qui se sont faictes chrestiennes de propre volunté et sans contraincte, et que vostre foy et religion ne permet point de les bailler, comme aussy il ne seroit pas raisonnable que vous voulussiez prier S. H. de rendre les Françoys esclaves qui se seroient faits Turcs. Mais que quant à ceux qui se trouveront n'estant pas faictz chrestiens, que desjà vous luy en avez faict présent, et que s'ilz n'ont point jusque à ceste heure esté tous délivrez, c'est la faulte de vos ministres qui sont à Marseille, et d'un Turcq qui estant venu au nom de S. H. amb^r^ en vostre court pour les recepvoir, luy estans délivrez, comme se verra par une quittance qui est entre les mains de madame de Valentinoys, laquelle, sire, vous m'envoyerez s'il vous plaist, les a depuis ven-

la vérité, mes prédécesseurs menantz eux-mesmes les armées, ont plus pensé à faire parler d'eux et à vous faire des extraordinaires en vous desrobant qu'à vostre service[1], estant beaucoup plus nécessaire de faire leur charge icy eux-mesmes que de la mettre entre les mains

dus particulierement ça et là : pourquoy a esté fort difficile de les pouvoir recouvrer et rassembler. Il faudra noméement dire dans la lettre que de toute la cheurme des sept galeres qui rompirent en Corse, les trois parties estoient Françoys, Espagnols, ou d'aultres nacions, le reste Turqs, Mores ou corsaires. Estant venu ces jours icy ces cinq gallaires d'Algier et de Tripoli, ils ont asseuré le bassa qu'il n'y en avoit pas un délivre, et qu'ilz estoient plus maltraictez qu'auparavant. De quoy il s'est mis en si grande colère contre moy et si hors des gondz, que pour la craincte que j'avoys que cela n'empêchast vostre service, j'eusse voulu estre mort, disant que tout ce qui vient escript au G. S. et que nous luy disons n'est que mensonge. Toutesfoys, que S. H. pense bien que ça n'est pas de vostre consentement, et qu'elle vous prie que vous vous veuillez courroucer une foys le moys contre vos ministres qui abusent si fort de votre grande bonte, et tous les moys trancher une teste, et vous vous trouveriez plus fidellement servy. Pour l'honneur de Dieu, sire, commandez de les tous chercher et mettre ensemble pour les bailler au cappitaine de la mer quand il sera par delà, affin que vous n'en soyez plus ainsi tourmente, et que le G. S. soit en cela satisfait. Il y a quelqu'un en vostre court qui a escrit icy une lettre turquesque, au nom de ces deux filles à leur mere, disant qu'elles avoient esté faictes chrestiennes par force. Vous le debvez chasser et bannir de vostre royaulme. Et aussy il n'y en a pas un qui soit vray chrestien de ceulx qui se baptisent en cest aage, tesmoing Henry, vostre fillol, que je menay en Barbarie. » (*Ms. Lamare, B. N.*)

[1] M. de la Vigne, qui se livre toujours à de violentes récriminations contre ses collègues, mentionne ici les poursuites qu'il continuait de faire contre Codignac et d'autres, dont les noms sont à remarquer en passant : « Il est besoing, pour la seureté et facilité de cette négociation, que V. M. m'envoye des lettres au G. S. et bassa, qu'ils ne veulent doresnavant donner audience à aulcun Françoys qu'à moy ou sans mon congé, pource que le moindre de vos subjects a moyen par deça de me faire la guerre; et que quand quelqu'ung s'adressera audit bassa, qu'il me le veuille renvoyer pour luy faire raison [illegible] sur ce de quoy il se plaindra, et se plai[illegible]gnant de moy, qu'il soit renvoye à vou[illegible] sans que ledit bassa se mesle aussi peu d[illegible] leur vouloir faire droict. Avec le sauf-con[illegible]duict qu'il a reclame, Codignac est sort[illegible] de sa caverne et s'en est venu en ce[illegible] ville, ou ledit bassa luy a faict comma[illegible]dement de partir quant et quant et s[illegible] aller trouver V. M. pour luy rendre com[illegible] de sa charge. En quelque lieu qu'il [illegible] V. M. doibt plustost despendre mil [illegible] pour l'avoir en sa puissance et l'empe[illegible] de pouvoir jamais ecrire par deçà. [illegible] se necessaire d'escripre au bassa de pe[illegible]ett que je puisse vendre la maison du[illegible]it Codignac pour satisfaire a ses cre[illegible]iteurs ayant este acheptee et rebastie de[illegible] vos d

de certains forfantes qu'ilz y ont toujours laissez : mesmement que lesdites armées ont toujours charge de S. H. d'aller droict trouver la vostre en quelque lieu qu'elle soit, et que ung lieutenant d'ambassadeur, avec beaucoup moindre despence, y peult aultant servir que luy-mesme et avec moins de mauvaise réputation, si par les chemins lesdites armées font quelque ravaige.

J'ay asseuré que vostre général, Mr le grand prieur et tous vos capitaines avec vos gallères se trouveront audit lieu de Boniface. Je vous supplie de donner ordre qu'ilz mettent peine de bien entretenir ces Turqz, et principalement le beglierbey et général de ladite armée, qui est un des plus honnestes hommes que j'aye jamais veu par deçà, et aultant délibéré de vous faire service que s'il estoit ung de vos subjetz. Je l'ay asseuré qu'oultre la recongnoissance accoustumée que vous luy feriez de ses peines et travaulx, vous escripriez au G. S. en sa faveur : de quoy il a esté fort aise, et m'a prié de vouloir en cela tenir la main, et que ce seroit le plus grand bien que vous luy pourriez faire. Et pource que ledit sr grand prieur estoit tenu pour bien grand ennemy de S. H., et craignant qu'estant ensemble il n'y eust quelque discord au grand désavantaige de vos affaires, j'ay bien voulu que le bassa le recommandast au beglierbey, et qu'il le receust et recognust comme prince, vostre parent et serviteur. Ce qu'il m'a promis de faire et tous les honneurs qu'il pourra, et de s'accorder fort bien avec luy, et tout joyeux qu'un si vaillant homme, comme on l'estime par deçà, doibve estre en sa compagnie pour vous faire service [1]. Il me semble, pour tirer quelque fruict à ceste foys de ceste

niers. Il a laissé ici cinq à six mauvais garçons, lesquels pour les en faire partir j'ay quasi aultant de peine que j'ay eu de luy mesmes, mesmement un nommé Germigny, qui est de Challons, qui a eu la hardiesse, cinq ou six foys et encore hier, de se trouver avec le bassa pour faire des menées contre moy, lequel j'espère aujourd'hui mettre en gallaire, affin que V. M. publiquement le fasse pendre et estrangler pour exemple à la court. » Germigny, que M. de la Vigne traite à la turque, et dont le nom se montre ici pour la première fois, reviendra remplir plusieurs missions à Constantinople, pour y reparaître enfin, sous Henri III, en qualité d'ambassadeur.

[1] M. de la Vigne, écrivant aussi au grand prieur, François de Lorraine, pour lui re-

puissante armée, que V. M. doibt aviser d'attaquer quelque place d'importance depuis l'Elbe, Plombin, jusques à Nice. Car d'entreprendre ailleurs plus loing, il y aura plus de difficultés et à prendre et à maintenir, et moindre conséquence de profit pour vos affaires et de perte pour l'ennemy, si ce n'est que vous voulussiez donner en Sardaigne, ou vous contenter d'aller brusler l'Espaigne.

Constantinople, 10 mai 1558.

Sire, neuf jours après le partement de Dolu et de l'armée, qui fut le XIIII[e] du passé, Dupérat est arrivé, lequel, bien instruict de tout ce qu'il debvra faire et comme il s'y debvra gouverner[1], j'ay incontinent

commander l'amiral turc, emploie les mêmes phrases dans sa lettre. Voir, à la page 417, la note sur le grand prieur, redoute des Turcs depuis la brillante campagne qu'il avait faite contre eux à la tête des galeres de l'ordre de Malte. (Vertot, *Hist. de Malte*, t. III.)

[1] Le capitaine Dupérat, qui apportait, comme on l'a vu par la lettre donnée en note, p. 442, les nouveaux ordres du roi, reçut de M. de la Vigne, pour sa nouvelle mission, les instructions suivantes, à la date du 27 avril 1558 : « Le s[r] Dupérat, estant lieutenant de l'amb[r] du roy pour guider l'armee du G. S., prendra garde que ladicte armée, estant par les chemins, ne s'amuse en lieu quelconque pour faire esclaves, comme ils ont toujours faict, la faisant naviguer le plus tost qu'il luy sera possible droict à Boniface, en Corse, où la nostre se doibt rencontrer. Quant et quant que ladicte armee sera arrivée audict lieu, si de fortune il n'y avoit poinct trouvé la nostre, despeschera en toute diligence une galliote à Marseille pour advertir le general du roy de leur venue. Estant ensemble les deux armees, il communiquera avec le général de la nostre, et sera moyen de le faire abboucher avec ledit beglierbey pour conclure de l'entreprinse qui sera trouvée plus profitable et plus aisée à exécuter pour le service du roy, et surtout se donnera bien garde qu'il ne se laisse abbuser et circonvenir par le bruict de la paix que les ennemys pourroient faire courrir. Apres la délibération prinse, et estant devant la place ou ils se vouldront attacher, ledict Duperrat priera icelluy beglierbey de mectre en terre le plus de son artillerie qu'il luy sera possible, et au besoing de n'espargner poinct les munitions, et faire bien aller ses gens à la guerre ; car, oultre que cela sera agréable à S. M., sa réputation et de tous les Turcs s'en augmentera. Ayant réduict quelques places à se rendre [illegible] à composition, ledit Duperrat demonstrer[illegible] audict general qu'il est utile pour le ro[illegible] de ne populer poinct les lieux qu'on veult [illegible] tenir, et fera qu'il sera content de la co[illegible]position qu'il se pourroit faire. Là où il [illegible]roit besoing de donner assaults, pour [illegible] faire bien aller les Turcs, il sera né[illegible]saire leur donner esperance de partir [illegible] butin, retenant et conservant toujours l'a[illegible]

envoyé sur une bonne galliotte à ladicte armée, avec un exprès commandement du G. S. au beglierbey et général d'icelle, de le recepvoir en ma place et mettre dans la mesme gallaire bastarde qui avoit esté ordonnée et accoustrée pour ma personne, pensant que je y deusse aller, et l'honnorer et communicquer avec luy comme il eust faict avec moy-mesmes, pource que Jehan-Baptiste dragoman, que j'avois baillé en compagnie au s[r] de Bataille, que je y avois auparavant mis, s'en estoit retourné de Gallipoly pour m'advertir que iceluy Bataille l'avoit voulu tuer à cause qu'il le reprenoit de l'extraordinaire despense, et aultres sottises et insolences qu'il commençoit jà à faire

tillerye et toute autre munitions à S. M. pour pouvoir garder et tenir les lieux qu'on auroit prins. Si icelluy général, après avoir faict quelques petites choses, s'en vouloit partir avant la saison de retourner par deçà, qui est environ la mi-septembre, ou s'en vouloit séparer pour aller exécuter quelques leurs entreprinses, comme pour prendre la Goulette ou pour desrobber et piller Mayorque et Minorque, en ce cas ledict Duperrat protestera que faisant ung si grand dommage au roy en laissant si tost son service, il pourroit estre cause de la rupture de l'amytié entre ces deux maj[tés], ayant S. H. trois fois escript au roy, et de bouche asseuré à son amb[r] qu'elle luy envoyoit son armée pour luy servir tout cest été en compaignie de la sienne. Ledit Duperrat sera bon ménasger et fera le moings de despence qu'il pourra. » On lit à la suite une lettre en italien de l'ambassadeur pour recommander le capitaine français à l'amiral Turc.

Par une lettre qu'il écrit au cardinal de Lorraine, on voit que M. de la Vigne n'était pas sans inquiétude sur le parti qu'il avait pris de ne pas suivre la flotte, et il complète ici des détails qu'il a déjà indiqués dans plusieurs passages : « Je vouldrois avoir donné tout ce que j'ay en ce monde que ledict Duperrat fust arrivé avant le partement de l'armée, et que le laissant icy en ma place bien instruit, je l'eusse peu conduire, pour après de là m'en aller à la court, jecter aux pieds de Madame pour n'en bouger tout le reste de ma vie. » (Une lettre de Marguerite ou Madame, sœur du roi, la montre comme protégeant M. de la Vigne.)

« Ce que j'ay dict en mes dépesches du baron de la Garde est le moings qu'un fidèle serviteur du roy, tenant le lieu que je tiens par deçà, pouvoit dire, veu les grandes faultes que luy et les aultres y ont faictes, et le désordre où il a laissé les affaires, l'excusant et l'espargnant envers le roy et ceulx-cy, tant il a dès le commencement que je fus dépesché par deçà pour résider amb[r], par moyen de Cottignac, son vallet, que pour couvrir ses erres il avoit faict icy amb[r], et qu'il y a soustenu et entretenu jusques à ceste heure pour me faire teste, et par menées en court, tasché que je ne peusse faire service à S. M., et par ce moyen me ruyner et vitupérer, m'escrivant encore lettres de menaces si je parlois plus de ses debtes. » (*Ms. de Lamare, B. N.*)

avec quatre ou cinq hommes de Codignac, lesquelz, contre mon commandement, il avoit retirez avec luy dans sa gallaire d'une aultre où je les avois faict mectre pour les envoyer en France. Estant icelluy Dupérat arrivé à ladicte armée, comme je suis asseuré qu'il sera bientost, pource qu'elle s'est amusée cinq ou six jours aux chasteaulx et lieux circonvoisins pour achever de prendre les biscuitz, et demourera près d'aultres huict à la Prévisa pour espalmer, il y fera aultant que j'eusse faict moy-mesmes, ayant baillé S. H., de sa main propre, au cappitaine général de ladicte armée, quand il luy baisa la main pour prendre congé, un commandement qu'il n'ouvrira, sinon quand il vouldra faire paransanne des mers de deçà en ceulx de delà. Par lequel, ainsi que le bassa m'a asseuré, il lui est commandé d'aller droict en Corse trouver la vostre, et là ensemblement, avec vostre général et ministres d'icelle, délibérer et conclure des entreprinses qu'il vous plaira exéquuter, à quoy, sur sa teste, il n'oseroit faire faulte; et que lui-mesme désire, affin que V. M. en puisse faire bon rapport à S. H., et que cela luy puisse servir, comme il espère, à avoir en mariage la fille de Rostan-Bassa ou celle de feu soltan Mehemet, filz aisné de ce s^gr et de ceste femme qui mourut le mesme jour que l'armée partit [1]. J'avois estimé que ladite armée seroit plus

[1] La mort de la sultane Khourem (la joyeuse), à laquelle nos historiens ont donne le nom de Roxelane, qui designe plutôt son origine russe, avait été annoncée par M. de la Vigne à l'évêque d'Acqs dans une lettre du 15 avril, avec le depart de la flotte : « L'armée de S. H. sortit hier de ce port en nombre de cent onze gallères : les aultres vaisseaulx qui sont encore en l'arsenal seront espanduz ça et la pour la garde de l'Archipelago, et en mer Major contre les Moscovites, qui ont deffait les Turcqs qui estoient a la garde de la bouche du Tanays, et se retrouvera ladite armée es mers de la avec la nostre pour le plus tard environ le ve de juing. Tout le monde s'esmerveille qu'estant si puissante et bien armée, et spalmee, elle est este si tost preste, et qu'elle sorte de quarante jours ou environ plus tost que les aultres n'ont faicte. La Assaqui, femme du G. S., est morte environ deux heures [illegible] de jour avec grand regret de S. H. et de [illegible] Rustan-Bassa, et de tous ceux qui estoien[illegible] faicts de sa main, qui ont perdu ung gran[illegible] appuy et moyen de eulx entretenir e[illegible] en leurs grandesses. Le G. S. lui porte un [illegible] si grand regret qu'il en est beaucoup pl[illegible] plus envieilly. L'on dict que le jour avant qu'el[illegible] elle mourût il luy promist et jura par l'âme [illegible] de Selim, son pere, de jamais ne s'approc[illegible]cher d'aultre femme La pluspart jugent q[illegible] que si

grande qu'elle ne sera. Mais les advis, que lorsqu'elle debvoit partir d'icy on a donné de diverses partz, que vous estiez bien avant au traicté de paix, et que le roy Philippes avoit assemblé octante gallaires pour venir courir les pays de S. H., ont esté cause que l'on a choisy les meilleures et les plus légères gallaires de toutes celles qu'ilz ont, pour vous envoyer en nombre d'environ cent, avec XVIII ou XX galliottes de

le bonhomme s'attache à quelque jeune demoiselle de son serrail, il y pourroit bientost laisser les brayes, veu l'aage et mauvais estat en quoy il est à présent, si ce n'estoit que la jeune chair lui servît de médecine. En quelque façon que ce soit, il nous fault attendre quelque changement pour la mort de ladite dame, ayant elle en son vivant tant de crédict envers S. H. que rien ne se faisoit quasy sans son consentement, et la plus grand part de ceulx qui gouvernent cest empire sont de sa facture. »

M. de la Vigne ajoute ailleurs plusieurs particularités: « Duperrat, pour n'estre point venu auparavant le partement de ladite armée, a pensé tout gaster et empescher le fruict de tous mes travaux depuis que je suis en ceste charge. Vostre magnificq qui est icy s'esmerveille aultant du langaige que le bassa luy a tenu que du commandement que S. H. envoye à la seig^{rie} en faveur de S. M. Tortorin a esté si hardy de supplier le bassa de luy dire en quel endroict le G. S. envoyoit son armée, affin que les Genevoys, comme ceulx qui désirent dès à présent faire démonstration de la volunté qu'ilz ont de faire service à S. H., peussent avoir moyen de secourir et donner refréchissement à ladicte armée. Auquel, voyant sa sotte et présumptueuse demande, ledict bassa a respondu qu'elle alloit droict pour prendre Gennes et Savonne, et tout ce qu'ils tiennent, pour le mectre entre les mains du roy de France, et que S. H. aura plaisir qu'ils facent toutes les caresses qu'ils pourront à sadicte armée. Dont ledit Tortorin et tous ceulx qui favorisent lesdicts Genevoys sont demourez si estonnez qu'ilz croyent fermement que S. M. s'en fera seigneur cet esté. De quoy, si je pensois que tel bruict peust plus tost aller par delà que ladicte armée, je seroys fort marry. Dieu veuille que le bassa qui a dict cela pour monstrer la bestise de l'aultre, et qui ne sçait, ni moings le général de ladicte armée, où le roy la veult employer, ait en cela prophétizé. Il y a nouvelle ici que le duc de Ferrare envoye un amb^{r} par deçà, et qu'il porte un fort beau présent, entre aultres choses dix ou douze chiens de Bretaigne, les plus beaux qu'il est possible, avec les jacques et colliers de drap d'or et boutons dorez, lesquelz il me souvient qu'il a mandiez à la court et çà et là en France. Que pleust à Dieu on me les eust envoyez, car le s^{r} en a la plus grande envie du monde, et m'en a faict demander deux ou troys foys, et les aura plus chers que qui lui donneroit une cité. Je ne pense point qu'il soit fort bon pour nos affaires que ledict duc mecte ici le nez que par nostre moyen. Pour tant il me semble qu'il seroit bien faict d'entendre pourquoy il envoye par deçà sondict ambassadeur, et me le faire quant et quant sçavoir. » (*Ms. de Lamare, B. N.*)

xxii bancqs, qui vallent bien gallaires, qui seront en tout environ cent et vingt vaisseaulx. Le reste, avec toutes les autres galliottes, fustes et palandries, resteront en l'armée qu'ils laissent pour la garde de l'Archipelago.

Le roy des Romains, nouveau empereur, durant le temps de suspension d'armes pour sept mois que S. H., par la menée du bassa, luy avoit accordée, debvoit oster la garnison qu'il avoit en un fort devant une ville nommée Cassuf, et cesser de rebastir et fortiffier ung aultre chasteau qui avoit esté rasé. A quoy n'ayant poinct satisffaict, S. H. a envoyé près de trente chaoux commander au bassa de Bude et tous les sanjacz des environs de la Grèce de se tenir prestz pour faire la guerre en Hungrie. Et depuis, le bassa ne sçait où il en est, luy ayant faict ledict seign[r], à ce que je puis entendre, pour cela un grand rebuffe. Depuis un an en çà, le roy Philippes cherche, par subtilz moyens et le plus secrettement qu'il a peu, de se insinuer avec ce seig[r], dont il a esté, par S. H., deux foys reboutté. Maintenant ayant esté descouvert et trouvant les bassatz à ce dispozez, appertement par grandz présents et aultres promesses et menées fondées sur mensonges, il tasche, lui estant malaisé de vous en totallement chasser pour se mectre en vostre place, pour le moings de se y rendre vostre compaignon, espérant empescher que vous en puissiez tirer secours contre lui. Pour à quoy parvenir, cognoissant l'extresme avarice de ces bassatz et aultres ministres, et le peu de soing qu'ils ont de ce qui sera après leur mort, mais que, cependant qu'ils sont en vie, ils puissent beaucoup accumuler d'or et d'argent pour s'entretenir en grandeur et liberté, et que comme esclaves qu'ils sont, ils porten[t] bien peu d'affection au service de leur maistre, ledict roy Philipp[es] ne leur promect pas moings de cent cinquante mil escutz argen[t] comptant, avec grosses pensions annuelles. Mais ny par ce moyen [ny] par quelques places d'Affricque qu'ilz promectent rendre, ny par l[es] mensonges qu'ilz mectent en avant, que en tous les traictés de pa[ix] que vous avez faictz avec eulx vous avez tousjours proposé de vo[us] accorder ensemble pour faire la guerre a S. H., et qu'à la par[t]

vous serez le plus grand ennemy qu'elle ait, j'ay bonne espérance que tant qu'elle vivra ilz ne parviendront jamais à leurs desseings sans plustost faire paix avec vous, et que vous en soyez content. Mais le bassa est si extrêmement avare et peu sçaichant les conséquences des négoces des chrestiens, que bien souvent pour la convoitise de mectre dans ses coffres il faict de bien lourdes faultes, mesmement en matière de paix, laquelle il désire avoir à ceste heure-cy que ceste femme est morte, qui estoit son plus grand appuy et lui servoit de protocolle pour lui faire entendre la volunté du G. S., auquel il ne parle que quatre foys la sepmaine en publicq avec les trois aultres bassatz, si ce n'est quelques fois à cheval, allant à la chasse ou à la mosquée. J'attends de jour en jour la résolution de ce que V. M. a escript de l'hyvernement, ne le povant encores avoir, je ne sais pourquoi, si ce n'est qu'ils pensent avoir beaucoup fait pour vous de vous avoir envoyé leur armée pour l'esté seulement [1]. Ilz ont envoyé sçavoir à la frontière du pays de Hungrie ce que Ferdinande faict; selon ce que l'on en rapportera, ilz se résouldront de rompre ou de conserver entièrement ladicte suspension jusques au moys d'aoust, qui est le temps que icelluy Ferdinande doibt rendre quelques places d'importance et payer le tribut de quatre ou cinq ans, s'il veut avoir la paix avec ce s^{gr}.

Constantinople, 28 mai 1558.

Sire, la suspension d'armes avec Ferdinande, nouveau empereur, est, depuis six sepmaines en çà, bien rompue, et son ambassadeur en

[1] Soliman II répond à la lettre que le capitaine Dupérat lui apportait de la part de Henri II par une lettre du 24 mai, bornée aux félicitations ordinaires, sans aucune explication positive. M. de la Vigne, en l'envoyant, y ajoute ce commentaire : « Ou pource que le G. S. a esté depuis un moys un peu malade, ou qu'il vous avoit deux ou trois fois escript tout ce qu'il vouloit faire pour vous ceste année, ou qu'il ne se pouvoit résoudre pour les nouvelles qu'on tient pour certaines par deçà que la paix est quasi faite, il ne m'a esté possible d'avoir la response de S. H. et des bassas jusques aujourd'hui, laquelle est telle qu'il vous a envoyé son invincible armée pour vous en servir comme vous adviserez pour le mieulx, et que quant à l'hivernement,

prison en ung carvassera, c'est-à-dire ung lieu publicq où les hommes logent avec les chevaulx. Vray est que depuis deux jours icelluy Ferdinande a envoyé un homme à S. H. pour luy faire entendre que ce n'est point de la part de ses gens que ladicte trefve a esté rompue, et qu'il n'a jamais entendu ni commandé qu'on rebastist et fortiffiast le chasteau qui avoit esté par commung accord desmantelé à la frontière, et qu'il prie bien fort S. H. de luy vouloir maintenir la parole de paix qu'elle luy avoit promise depuis deux ans en çà, laquelle il promect garder sainctement tant qu'il plaira à S. H., lequel, pour responce, a esté encores reserré avec ledict amb^{r}. A ce que je puis entendre, le seig^{r}, quant à luy, veult en toutes façons la guerre, mais Rostan-Bassa, voyant qu'elle ne faict pas pour luy, tasche, tant qu'il peult, de rabiller et renouer les choses. Dans peu de jours nous en sçaurons bien au vray la conclusion. Cependant, à la frontière, ils se battent bien et beau de jour en jour [1]. Dont vous povez juger

il ne vous le peult aucunement bailler, pour les raisons qu'il vous a escrites.» (*Ms. de Lamare*, et Ribier, t. II, p. 748.)

[1] Dans une lettre ecrite au roi, le 24 mai precedent, M. de la Vigne disait, au sujet de cette rupture : «J'avois veu tel jour que nous pensions que le G. S., tout malade qu'il estoit, deust aller luy-mesme en Hongrie, dont Rostan-Bassa estoit si fasche, avec la douleur qu'il avoit eu de la mort de la mere de sa femme, qu'il en a pensé mourir, et n'estoit possible de pouvoir parler a luy, tant il estoit afflige. Mais il a sceu si bien pourvoir a ses affaires, que maintenant on ne croit plus que de ceste annee S. H. parte d'icy, si ce n'est environ la mi-octobre, pour aller en Andrinople, ayant envoye quelque nombre de gens de cheval de sa Porte, de ceux qu'on nomme Spacoglani et Salhetars, et deux ou trois escuadres de Janissaires, a la frontiere de Hongrie, ou il y a, tant des troupppes que le bassa de Bude a ordinairement, que des sanjacqs circonvoisins et d'autres, plus de quarante mille personnes, avec ce que le bassa de Bude et autres capitaines et soldats de la frontiere sont contraires a la volonte de Rostan-Bassa, et ne desirent que grabuge, et que je n'ay point perdu temps de faire entendre au G. S. les preparatifs que le roy des Romains fait en Allemagne d'argent et d'hommes, pour, apres en avoir ayde le roy Philippe contre S. M., faire finallement la guerre a S. H., comme il est oblige par le serment qu'il a faict, avant qu'il puisse estre cree empereur. Ce qu'ils craignent grandement, a present que leur maistre est caduc, peu aymé des gens de guerre, et extrêmement avare, en danger, s'il ne meurt bientost, d'estre tue par quelqu'un de ses enfans, et eux aussi, ou demis de l'empire par les esclaves, comme fut Soltan-Baiazet, son ayeul. Voila pourquoy ils desirent tant—

qu'icelluy Ferdinande a aultre chose à faire pour le présent que à donner secours, mesmement d'argent, audict roy Philippes, les amb[rs] duquel je n'espère pas qu'ilz puissent venir en ceste Porte si icelluy Ferdinande n'obtient point ladicte paix, si ce n'estoit par vostre moyen et consentement, quand de bonne fortune vous l'auriez avec luy, ainsi que feirent ceux de l'empereur son père, du temps du feu roy.

Depuis cinq jours en çà, les Philippiens ont faict courir icy une faulce nouvelle que vous aviez perdu Thurin, et que le baron de la Garde avoit esté prins avec douze gallaires; mais j'espère que, au contraire, bientost nous entèndrons que V. M. aura prins Gennes, Savonne et toute celle rivière jusques à Tholon, veu la grande dévotion que j'ay veue en ceste armée de s'employer à vous faire service, et principallement au général d'icelle, auquel il sera très-bon que V. M. envoye, par homme exprès, l'original en turquesque des quatre lettres que le G. S. vous a escriptes depuis mon retour de deçà [1], affin que par là, oultre le commandement que de bouche et

avoir la paix avec icelluy roy des Romains et ailleurs; pour la grande envie que ses bassas ont de se conserver en leur grandeur, et du danger où ils seroient si ledit G. S. estoit contrainct en cest aage et disposition de se trouver en personne à la guerre, et que se trouvant son armée par delà, il mourût hors de Constantinople ou Andrinople. Estant la pluspart d'eux faictz de la main de la feue Hassaqui, laquelle favorisoit Baysit, son fils puisné, ils sont haïs de Sélim l'aisné, lequel on pense qu'il sera empereur pour estre plus aimé des esclaves, et principalement des janissaires, à cause qu'il est libéral, bon compagnon, et s'enyvre tous les jours; l'autre vit en religieux tyran, songe-creux et resveur, et qui ne fait jamais qu'estudier. Partant, sire, vous devez bien employer à ce coup pour en tirer quelque proffict, cette belle armée que je vous ai envoyée, V. M. pouvant juger le peu que doresnavant elle doit espérer d'eux, outre ce qu'elle en a eu. » (*Ms. de Lamare*, et Ribier, t. II, p. 748.)

[1] M. de la Vigne se plaint, dans diverses lettres, des inconvénients qu'entraîne pour lui le mode de relations établi avec la Porte, et donne à ce sujet des détails instructifs : « Par une autre lettre, vous prierez S. H. de vouloir mettre toutes celles que jusques icy vous luy avez escrites et escrirez en son trésor, de ne les laisser point courir ès mains de ses ministres, avec grand danger de vos affaires, et faire bailler doresnavant à tous vos amb[rs] qui seront à la Porte la copie en Turquesque des lettres qu'elle vous escrit, afin que lesdits amb[rs] puissent écrire en confirmation d'ycelles, et voir si la traduction mise dans le sac est faite à la vérité, vous estant difficile de les entendre, tant elles sont mal et avec si mauvais lan-

CORRESPONDANCE DE VENISE.

)E PÉRONNE. — RETARD DE LA FLOTTE TURQUE ET SES PREMIÈRES OPÉRATIONS.
ES DES TURCS EN HONGRIE. — PRISE DE THIONVILLE PAR LE DUC DE GUISE.
DE LA FRANCE DANS LES PAYS-BAS. — DISPUTE DE PRÉSÉANCE À VENISE.

Venise, 4 juin 1558.

ai annoncé l'abouchement de Mgr le cardinal de Lorraine
ı duchesse douairière de Lorraine, sa cousine, à Péronne,
que M. d'Arras s'est depuis trouvé; qui me faict penser

L
l'é e
à
M. d

ıngue turque, affin que plus us puissiez estre servy. »
l objet de ces récriminations la disgrâce du drogman de him; et M. de la Vigne, par 28 mai à l'évêque d'Acqs, effet du succès de sa dé- vous veux bien advertir que ıar mes menées qu'Ibrahim- ɜt général dragoman de ceste hier chassé de nos affaires, ict oster des mains toutes les roy avoit escrit au G. S. et ɜ celles que S. H. avoit es- Oultre ce qu'il bailloit le es lettres pour de l'argent à et vendoit tous nos secrets y donnoit, c'estoit le plus ıent que le roy des Romains ssent icy pour leurs négoces, stroit si passionné, pour les ıns et présentz qu'il en avoit, té possible de le plus endu- ı tost voulu hazarder de me vant en la malle grâce du que de celler les meschan- avare poltron, lequel j'es- ıire pendre pour exemple à viendront après luy, ce qui servira pour faire cognoistre à tous nos envieulx l'authorité et moyens que les ambrs du roy ont icy. Pour me le rendre fidèle et secret en tous nos maniemens, je luy avois impétré de S. M. une pension, mais la grande envie qu'il avoit de se faire aussi riche que Janus-Bey le rendoit si corrompable, qu'il ne celloit rien, sinon à ceulx qui rien ne luy donnoient, de quoy je m'esmerveille que mes prédécesseurs se soient si peu soulciés, et qu'ils n'y ayent mis quelque meilleur ordre. » (*Ms. de Lamare, B. N.*)

La destitution d'Ibrahim fit beaucoup d'éclat, et Busbecq, qui regarde ce coup comme dirigé principalement contre lui, s'en explique ainsi dans sa quatrième lettre: « M. la Vigne faisoit ce qu'il pouvoit pour me rendre odieux aux bassas; il leur disoit que j'estois Flamant, sujet du roy d'Espagne, et que je le servois à Constantinople autant que l'empereur, que je l'advertissois de tout ce qui s'y passoit; que le principal de mes espions étoit Hébraïn, premier interprète du turc, natif de Pologne, et odieux à la Vigne parce qu'il avoit favorisé le party de Codignat, son capital ennemi. La Vigne l'avoit toujours cruellement haï; il le choquoit devant les

que ce ne sera sans mettre en avant quelque party de paix ou trefve, dont toutesfois je n'ay nul advis. Mais je vous diray bien que les Espagnols qui y sont tant icy que à Rome se prévalent fort de ceste assemblée, faisant courir le bruict que la paix est desjà faicte ou bien preste d'estre conclue. Ce que néantmoings je ne puis croyre que le roy ait voulu sans un grand advantaige accorder, en ce temps icy mesmement qu'il se voit secouru de l'armée du G. S., et la sienne desjà preste à faire quelque chose de bon, qui est si grande et puissante qu'avec le bon ordre que l'on a mis aussy du cousté de Piedmond, l'on ne peult qu'espérer que tout prospérera en ses affaires, veu que son ennemy ne sçauroit, ainsy que l'on dict, de tout ce mois mettre la sienne en campaigne, quelque diligence qu'il face, et crois plustost que ce sont artifices des impériaulx pour divertir, comme ils ont tousjours tasché, l'expédition que ceste armée est preste de faire pour le bien et utilité de son service. Dont toutesfois je ne sçay que penser, car il y a tant de raisons d'un costé et d'aultre, que cela me faict beaucoup doubter auquel des deux l'on peut adjouster plus de foy, tant pour l'asseurance que les ministres du roy Philippes me donnent de deçà, que pour le peu de compte qu'il faict d'assembler ses forces et se préparer à la guerre, comme il a cy-devant faict courir le bruict. Il peult estre aussy que les nostres le pourroient soubs ceste espérance industrieusement endormir, pour cependant gaigner temps et païs, qui est ce que j'en croyrois le plus tost; mais quoy que ce soit, je me resjouiray toujours d'une bonne paix tant requise et nécessaire pour le bien et repos de la chrestienté, pourveu qu'elle soit à l'honneur et advantaige de S. M. Ces seigneurs eurent hier advis, par deux frégattes qui leur vinrent l'une après l'autre en grande dilligence, comme l'armée turquesque estoit jà arrivée à Castal de Tournaize, qui est davant Elgenta (*Zanta*), d'où il ne luy estoit besoing que de deux

bassas a la moindre parole, et ne cessa jamais de luy nuire jusqu'à ce qu'il luy eust fait perdre sa charge. Cette disgrâce ne me touchoit pas beaucoup: je n'aimois pas pourtant qu'on dist publiquement qu'on luy avoit osté pour l'amour de moy sa dignité et son office. » (*Lettres de Busbecq*, traduites par Gaudon, p. 585.)

jours pour aller jusques à Corfou, et deux autres à passer le goulfe, dont je n'ay failly à l'instant mesme d'advertir mons^{gr} le cardinal de Lorraine et Mr de Grignan, pour le faire, en toute diligence, entendre à Mons^{gr} le grand prieur, afin qu'il se trouve au lieu où il doibt pour la recevoir. Les neuf galères et ung autre vaisseau naguère prins par l'armée turquesque sur ces s^{grs} deffendans et voulans recouvrer une frégate napolitaine ont esté restituées, dont je ne suis marry; mais ce n'eust pas esté mal faict de les chastier un peu de la faveur qu'ils ont accoustumé faire à l'ennemy, affin qu'ils y allassent doresnavant plus retenus et advisés. Je vous ay ci-devant escrit le tour qu'ils ont faict au roy sur le faict de la préférence entre son ambassadeur et celuy du roy Philippe, et vous laisse à penser que telles choses méritent.

Venise, 8 et 28 juin 1558 [1].

On n'est pas seulement hors d'espérance de la conclusion de la paix, mais encore la compaignie s'est départye sans rien faire, et qui

[1] Malgré tout le désir de la Porte de ne pas avoir à soutenir une guerre par terre en même temps qu'elle en faisait une par mer, la rupture était complète du côté de la Hongrie, et la lutte sérieusement engagée. M. de la Vigne, dans sa lettre du 18 juin 1558 écrite à Henri II, en montrait les conséquences pour la situation générale.

« Je crois que V. M. pourra estre advertie de la prise de Tata, lieu de grande importance en Hongrie, que les Turcs ont surpris et dérobé par échelles sur le roy des Romains. Il y a cinq ou six jours que le bassa m'envoya quérir pour me dire que je vous fisse entendre que le G. S., pour l'amour de vous, avoit rompu ladicte suspension et estoit entré en guerre avec ledit roy Ferdinand, seulement pour le respect de vos affaires; à quoy je respondis que veu le grand désir qu'il monstroit d'avoir la paix avec le nouvel empereur, et partout ailleurs, je pensois que la rupture de ladite tresve venoit plustost du côté des impériaux que du leur. Toutesfois, il n'y a rien plus certain que c'est de la part des Turcs que ladite tresve a esté rompue. D'un autre costé, les Moscovites sont sortis en campagne au nombre de CL^{m} hommes, et XXV^{m} Polaques avec eux, pour se venger des Tartares qui habitent la Taurique Chersonèse, tributaires du G. S., des torts qu'il leur fist l'année passée. Lequel a envoyé icy trois cens petits garçons de présent au seig^{r} du butin qu'il fit sur eux, demandant secours contre lesdits Moscovites; disant que s'il est vaincu ils prendront quant et quant Caffa, terre de S. H.,

pis est, sans espérance de se rassembler plus pour cest effect, estant jà l'armée du roy en si bon estat, que j'espère que nous aurons bien-

principalement en ce quartier-là, qui leur seroit chemin bien aise pour puis après pouvoir entrer bien avant dans les terres du G. S., ce que ledit bassa craint grandement, et qu'ils ne facent une ligue avec ce nouvel empereur pour, l'année qui vient, leur faire à bon escient la guerre, qui seroit un commencement de grande ruyne pour cest empire; mesmement si les Moldaves et Vallaques, se rebellant, se mettoient de la partie. Car tous ensemble on croit qu'ils ne feroient pas moins de cinq cents mille chevaulx, sans les forces de pied qu'iceluy empereur pourroit tirer d'Allemagne. Lequel n'aura jamais si bonne occasion qu'à present de bien faire ses affaires, pource que n'allant point le G. S. en personne à la guerre, celuy qui en sa place sera envoyé aura peu de moyens de faire chose qui vaille, pour le peu d'obeissance que les esclaves, mesmement les janissaires, ont accoustumé de rendre en l'absence du G. S., lesquels mis en presence, pour l'espérance que leur timar ou entretenement annuel leur soit augmenté, taschent de se monstrer vaillans, et s'exposent plus hardiment et sans considération à tout danger. Et y allant luy-mesme, il est à craindre que quelqu'uns de ses enfans ne se vienne à rendre en ceste ville et se saisisse du tresor, et le prive de l'empire, ce qui luy seroit aisé, pour l'envie que toute cette canaille a d'un nouveau seig^r, pour l'augmentation que suivant la coustume ils auroient à leurdit timar, et qu'ils haissent ce bon homme pour l'opinion superstitieuse où il est entré, de vouloir faire vivre tout le monde selon sa loi ou bien que la vieillesse et mauvaise disposition où il est, ne pouvant point porter les longs et continuels travaux de la guerre, comme il a fait autrefois, il pourroit mourir par les chemins ou à la frontière : lesquelles choses, d'autant qu'elles mettroient cette monarchie en très-grand trouble, rendroient les entreprises dudit roy Ferdinand plus aisées.

« Quoy voyant Rostan-Bassa, et que de là dépend sa totale ruyne, il ne se faut pas emerveiller s'il cherche paix de tous costez, et s'il est marry de ceste nouvelle rupture, et contre moy qu'il dist en estre cause, de laquelle V. M. doit estre d'autant plus joyeuse, que lorsqu'ils auront plus d'affaires ils seront contraincts de plus diligemment vous entretenir. Car par la grande ignorance des choses de la guerre, et pour n'avoir jamais eu aucune adversité, ils sont dans leur cœur si craintifs qu'encores qu'ils bravent ouvertement de tout le monde, si est-ce qu'ils connoissent fort bien que là où les chrestiens y voudront mettre du bon, et que vous vous en voudrez tant soit peu mesler, ils sont en danger d'estre mis en grande extremité, et qu'il est plus aisé en un seul este de les chasser de l'Europe qu'il ne vous a este de prendre Calais. L'on murmur[e] que le G. S. délibere de vouloir en tout[es] façons aller, l'année qui vient, avec la pl[us] grande force qu'il fit jamais, pour ess[ayer] de forcer ledit Vienne et faire sa der[nière] main, disant qu'il est plus honneste [à un] grand empereur comme luy, suiva[nt la] coustume de ses ancestres, de mouri[r sur] son cheval que dans son lit » (*Ms.* [...] *man*, *B. N.*, et Ribier, t. II, p. 752



tost nouvelles de quelque exécution d'icelle, en attendant qu'elle soit du tout complète, laquelle pourra estre de XL mil hommes de pied et XX mil chevaulx. Par ce, continuez toujours vos coups selon les derniers erres de vostre bonne négociation, sans adjouster foy à chose que l'on puisse dire de delà. J'attends en bonne dévotion la résolution qui aura esté prinse après l'arrivée du s[r] Duperrat, tant sur l'hyvernement de l'armée que de vostre demeure à la Porte, ou si vous serez allé sur ladite armée.

Après la dissolution de l'assemblée de M[gr] le cardinal et M[me] de Lorraine, le roy, cognoissant que ce n'estoit que dissimulation et artiffices accoustumez des ennemys pour essayer de faire perdre et couler le temps, et voyant la plus grande part de son armée desjà preste pour faire quelque bonne exécution, délibéra, pour prévenir l'ennemy qui se préparoit en toute diligence, d'envoyer tenter l'entreprinse de Thyonville, où M[gr] de Guise, son lieutenant général, arriva le 1[er] de ce moys. Or bien qu'il eust dès le IIII[e] d'icelluy faict, ainsy que l'on m'a escript, destourner l'eau de la Mozelle, si est-ce qu'il a trouvé beaucoup plus de difficultez qu'il n'avoit espéré, tant pour la furieuse et inexpugnable situation d'ycelle que pour le bon ordre et providence que les ennemys, à qui ceste entreprinse avoit esté descouverte, y avoient donné, tant de vivres et munitions que de bon nombre de gens de guerre, que l'on estime estre de trois mil ou environ. Toutesfois, pour cela mondit s[gr] de Guise n'a laissé de poursuivre ladite entreprinse, commençant dès le V[e] dudit mois à batre la ville de XXXV canons avec grande furie et dilligence, dont toutesfois l'on n'a pas grande espérance, et encores que cette entreprinse réuscit, sy se faut-il bien garder d'en faire aulcune démonstration de grandeur, plustost, pour les raisons que vous sçavez trop mieulx, rabatre de l'avantaige qu'il est à croire que nos ennemys et mesmes ces s[grs] publieront assez par delà de ceste victoire, si d'avanture il plaist à Dieu nous en faire veoir la fin que nous en espérons.

Sur le faict et dispute de ma préférence, par où vous avez peu congnoistre le tort qu'ils me faisoient de tenir si en suspens chose

tant notoire et certaine à toute la chrestienté, ayans entendu le mescontentement que S. M. en avoit, laquelle, oultre les vifves responces qu'elle en a faict de bouche à leur amb[r] résident près d'elle, leur en escript particulièrement, se sont, ainsi que l'on m'est cejourd'huy venu dire, finablement résoluz de me donner mon rang à ceste prochaine feste de Nostre-Dame, à quoy je pense que la crainte qu'ils ont de l'armée turquesque les a plus conviez que aulcune bonne volunté. Je me soucieray peu de quelque façon que ce soit, pourveu que l'intention du maistre soit accomplie et que j'en puisse avoir la raison. Cependant je vous diray que ladite armée turquesque s'est, depuis quinze jours, veue à Gayette et entendu comme passant par les confins de Naples elle s'estoit amuzée au port de Surante, qu'ils ont saccagé, et faict butin d'environ trois mil âmes, où ils ont perdu beaucoup de temps au préjudice des affaires de S. M. Toutesfois, je pense qu'elle peult estre à ceste heure au lieu où elle doibt attacher ses premiers desseings et exécutions [1].

[1] L'incertitude ou l'on était dans le Levant sur ce qui avait pu retarder le voyage de la flotte turque, et l'action indirecte que sa présence dans la Méditerranée exerçait sur la politique de Venise, sont indiquees dans plusieurs lettres de M. de la Vigne, ecrites pendant le mois de juin à l'évêque d'Acqs, où déjà l'on voit poindre les causes de dissentiment qui devaient armer la Turquie contre Venise sous le regne suivant, et jeter la république dans l'alliance de l'Espagne :

« Depuis les nouvelles que j'eus du III[e] de may du capp[ne] Duperrat, comme il estoit arrivé à l'armée, on n'a sceu entendre jusques aujourd'hui si elle est passée par delà ou arrestee en quelque lieu, qui m'a forcé me retirer vers le bassa pour luy en demander, lequel m'a respondu s'en esmerveiller bien fort et le seig[r] aussi. S'il y a anguille soubz roche, je serois bien [illegible] trompé et S. M. auroit juste occasion et [illegible] bonne commodité de s'en venger mainte[illegible]nant qu'ilz sont attachez en Hongrie [illegible] et qu'elle les tient par les oreilles, toutesfo[illegible]is je ne me veulx pas encores persuad[illegible]der qu'il n'y ait autre chose que bien. Le bay[illegible]yle de vos seig[rs] véniciens a eu nouvelle q[illegible] que l'armée, le XIIII[e] de may, estoit passée p[illegible] par le Zante, et que nonobstant les artic[illegible]icles qu'ils ont avec ce seig[r], elle avoit pris [illegible]is et emmené une nef vénitienne qui estoit d[illegible] dans le port, pource que on ne leur avoit [illegible] pas voulu délivrer deux frégates ponantine[illegible]es siciliennes, qui, ayant eu la chasse, s'esto[illegible]oient retirées là dedans, et que ledict bayl[illegible]e estant alle devers le bassa n'auroit eu a[illegible] aultre response : sinon que la nave estoi[illegible]t de bonne prise, puisqu'ils recepvoient les [illegible] mis de S. H. en leurs ports. En quoy [illegible] vous

Venise, 5 juillet 1558.

Ayant receu une nouvelle de M. de Cambray, amb^{r} pour le roy aux Grisons, je n'ay voulu faillir vous en faire part, et attendant sa

pouvez veoir l'envye que ceulx-cy doivent avoir de faire pis que cela quand l'occasion qu'ilz cherchent se pourra offrir. Quant à l'armée, je ne puis penser qu'il y puisse avoir aultre chose, sinon que celluy qui a esté envoyé pour porter les nouvelles de son partement du lieu où elle a spalmé soit mort ou bien malade par les chemins.

« Le roy Philippe monstre, par ce que j'en vois par deçà, de voulloir embrasser plus estroictement la supériorité sur tous les chrestiens que son père ne feit jamais, et à la parfin sera cause d'une grande ruyne pour son ambition démesurée, laquelle je prévois premièrement debvoir tumber sur la teste de vos magnificques, qui, comme j'ay présentu, se doubtant de ce qui leur pourra bien advenir, taschent secrètement de se entretenir et unir ensemblement avec icelluy roy Philippe. De là vient la faveur qu'ils luy ont voulu faire au jour de leur cérémonie, car il n'y a aujourd'hui homme vivant, tant soit-il de peu d'esprit, qui ne confesse que les amb^{rs} du roy de France ont esté en tous endroicts préférés à ceulx de quelques aultres princes qui despuis douze cens aient esté, tant pour la grandeur et ancienneté de ceste noble couronne que pour avoir esté nostre saincte foy par elle plantée en plus grande partie de l'Azie et de l'Africque, et en toute l'Europe, et depuis toujours maintenue et conservée avec grande peine et travaulx, et morts d'infinis princes et roys. Ce que ledict roy Philippe ne pourra jamais nier ny ses prédécesseurs en Espaigne, qui, de Juifs et Mores, par les armées des roys de France, ont esté contraincts de se baptiser et recognoistre N. S. Jésus-Christ, dont, au lieu de se rendre humbles et recognoissants, ils se monstrent merveilleusement ingrats. Pourtant, si par crainte ou signe de gratification envers ce petit roy, vos magnifiques gentilshommes marchans ont voulu mettre ung si ancien privilége en dispute, je ne suis pas d'advis que S. M. s'en soulcie pour ceste heure aultrement, attendant l'occasion de leur faire congnoistre que ce n'est pas à eulx de donner ou oster les honneurs à si haultz princes comme luy, estant plus leur gibbier de juger d'une aulne de drap ou de l'estime de quelque navire que de semblables matières.

« Si ce sera la faulte du cappitaine que l'armée s'est amusée par les chemins, et qu'il ne face bien son debvoir au secours du roy, mais que j'en sois adverty, je luy dresseray mal ses affaires envers le seig^{r}, duquel je sçay fort bien la volunté. L'on croit que ce pourra avoir esté pour le bruict qui courroit icy que celle des Véniciens et du roy Philippe s'estoient mises ensemble pour l'empescher de passer et les garder d'entrer dans le goulfe, et que cela l'a faict retarder quinze jours plus qu'elle n'eust faict, à la Prévisa et Sancta-Maura. Quand elle ne serviroit que de mettre en

confirmation vous ne debvez faire grande ostentation d'aise, ny aucune démonstration de grandeur, encore que par cy-après ceste nouvelle se trouvast véritable. Ces seig^rs ayant entendu que S. M. avoit prins les choses à cueur, ils se sont résolus de me donner le lieu qui m'appartient, m'envoyans à ceste dernière feste de la Visitation Nostre-Dame convyer à la messe pour assister à leurs cérimonyes et y tenir mon rang, comme j'ay faict, non sans grand esbayssement de ce peuple qui estoit accouru de toutes partz pour veoir, comme par merveille, l'ambassadeur du roy en ceste cérimonye, estans tous ceulx qui en oyent parler fort estonnés de ceste résolution qui est contre ce que ces s^grs avoient conclud et arresté en plein pregay de ne procéder à la détermination de ceste dispute et ne convier ne l'un ne l'aultre jusques à ce que ce différend eust esté esclarcy à Rome. Par où vous pouvez cognoistre que si la craincte qu'ils ont eue de desplaire au roy Philippes les avoit jusques icy faict aller retenuz en

tous endroicts maritimes icelluy roy Philippe et le duc de Florence en despense, encore seroit-ce prou faict, et de nous avoir faict cognoistre plus près le cueur et voluntez de voz magnifiques, lesquelz, pour s'estre si grossement armez ceste annee, et pour avoir mis en dispute vostre precédence, ont assez faict cognoistre au seig^r qu'ilz sont bien peu ses amys, dont il a esté bien fort fasché. Nous verrons si, sortant ceste grosse armée qui se prépare pour l'année qui vient, ilz feront le semblable, ou pour expier la faulte qu'ils ont faite, ilz se hazarderont de se fier de l'amitie de S. H. En quoy il leur sera besoing balloter plus de trois fois ce qu'ilz en debvront conclure; car s'armans, c'est quasi aultant que se declarer ennemy, et ne le faisant poinct, ils pourroient reccepvoir ce qu'ils méritent, d'avoir pense le seig^r si peu homme de bien et prince de si peu de foy que les voulloir surprendre. Au regard de nous, S. M. ne doibt faire aulcun estat d'eulx, car je suis asseuré que jamais, pour espérance aulcune, ils ne s'esloigneront de l'amitié du roy Philippe, non pas pour entreprendre contre aulcuns, car ils ne sont pas hardis, et n'e[illegible]treront jamais en guerre si on ne les tire par force, mais pour en ung bes[illegible] se joindre avec luy quand ce grand em[illegible]reur leur vouldroit courir suz, ce qu'ils voyent et sentent bien qui leur pourra[illegible] jour advenir. Quand le bayle nouveau [illegible] venu, qui sera icy dans sept ou [illegible] jours, le bassa m'a promis de luy fai[illegible] bonne leçon du desplaisir que le [illegible] eu pour la suspension qu'ils ont [illegible]icte vostre précédence, desirans sçavo[illegible]r po[illegible] quoy ils ont voulu préposer l'am[illegible] phil[illegible]pien a vous, et de n'avoir plus to[illegible]t env[illegible] la responce du commandement [illegible]que S. M. leur avoit mandé en faveur de [illegible] *de Lamare*, *B* N

ceste détermination, qu'ils ont bien sceu maintenant juger laquelle de leurs deulx grandeurs et puissances leur estoit plus utile ou dommageable. A quoy si le secours et faveur que nous avons de l'armée turquesque a sceu ayder, soyez asseuré que la rudesse que Rostan-Bassa, par vostre moyen et bonne conduite, a jusques icy tenue à leur bayle n'y a pas moins servy. Quant à l'armée turquesque, depuis le dernier ravage qu'elle a fait à Surante, elle a passé par les confins de l'Estat de l'Esglise sans faire aulcune violence, sinon à ung petit chasteau nommé Saincte-Severa, à trente mil près de Rome, où les Turcqz ont seulement butiné quelques fromages, matteratz et autres meschans meubles de peu de valeur, pour leur avoir ceulx de dedans, sans qu'il en fust besoing, tiré quelzques coups de canon, et en cuydèrent aultant faire à ceulx d'Hostye, qui leur en avoient donné pareille occasion. Mais à cause que les coups ne portèrent poinct, ilz passèrent oultre sans faire autre chose : de sorte que je pense qu'elle est, longtemps a, au lieu de ses exécutions, où j'ay entendu par lettre de Lyon, du XXVIe du passé, que Mgr le grand prieur, qui partit de Marseille deux ou trois jours d'avant, l'estoit allé recepvoir avec trente-cinq galères.

M^r d'Angoulesme, amb^r pour le roy à Rome, m'escript du IIe du présent que ceulx de l'Estat de l'Esglise du cousté d'Anconne et d'Ascoly avoient levé jusques au nombre d'environ trois ou quatre mil hommes de guerre, comme on avoit pareillement fait à Rome de semblable ou plus grand nombre, où l'on continuoit tous les jours d'en lever de nouveaulx soubz prétexte de leurs seureté contre l'armée turquesque, dont encores que le cardinal Caraffa aict asseuré l'amb^r du roy que ce n'estoit pour aultre respect que pour garder et conserver les terres de l'Esglise, sy est-ce que faisant les Espaignaulx du costé de Naples semblables levées de gens par l'intelligence et communication dudit cardinal, il est à craindre, et moy je le pense ainsy, que ce ne soit au préjudice de S. M., pour doner avec la faveur du duc d'Urbin sur la pouvre Tuscane, dont je vous ay voulu advertir pour le faire entendre et bien poizer au bassa, affin que le

et fascherie[1] tant de l'improspérité de ses affaires que de celles du roy Philippes et du reffus que le pape faict de l'accepter pour empe-

Ledict bassa m'a aussy demandé de M. de Guise quel homme c'estoit, et s'il estoit plus parent du roy que de Philippe, et où il avoit apprins d'estre si vaillant et si advisé chef de guerre. A quoy je vous laisse penser si je respondis comme je deuz, et si j'oubliay rien pour la réputation du roy, dudict s[r] de Guise et de toute la nation françoise, qui a esté entre le bassa et moy ung fort plaisant et utile dialogue. » (*Ms. de Lamare, B. N.*)

[1] M. de la Vigne, qui a fait pressentir douze ans à l'avance la guerre destinée à éclater entre Venise et la Turquie (voir ci-devant la note de la p. 476), semble prévoir, avec non moins de justesse, celle que la Porte allait définitivement engager avec l'Autriche en 1566, et où devait se terminer la longue et glorieuse carrière de Soliman II :

« Le bruict court toujours de plus en plus que S. H. en personne ira l'année qui vient en Hongrie avec plus grant force qu'elle ne mena jamais, pour veoir si ce nouveau empereur la pourra empescher de prendre Vienne, estimant estre beaucoup plus honorable de mourir sur ung cheval que sur son lit et dans ung serrail, comme ung enuque. Délibérant aussi mectre en mer une plus puissante armée que celle de ceste année, il a commandé que en toute diligence on feit aultre octante gallères; desquelles, chose que j'ay trouvé fort estrange, depuis que ladite armée est partie, j'en ay compté seize presque achevées et quinze aultres qu'on dict estre prestes à varer en ung port qu'on m'a nommé d'Anatolie. De tous ces bruits et préparatifs, nous en verrons la fin dans deux moys pour le plus tarder. Monsieur Rostan-Bassa taschera tant qu'il pourra de réconcilier iceluy roy des Romains avec ce seig[r], dont j'ay bien peu d'espérance, selon le grant nombre de prisonniers que je vois mener journellement en ceste Porte, prins sur ses terres, dans lesquelles ces Turqz, despuis troys moys en çà, ont faict force courreries, rapportant avec eulx un buttin inestimable: de quoy ce nouveau empereur, s'il n'a perdu le cœur, debvra faire tous les efforts pour s'en venger, et si S. M. ne s'est accordée avec le roy Philippe, cecy ne pourra que porter bien grand faveur à ses affaires. Disant au bassa qu'il n'y a poinct d'espérance pour ceste année de paix ny tresve entre le roy nostre maistre et celuy d'Hespaigne, il n'a faict semblant d'en estre ny plus marry ni plus joyeux; seulement que le seig[r] a dict que le roy face la paix ou la tresve, comme ses affaires le porteront, mais qu'il les en advertisse et qu'il y soit comprins, et qu'il délibère d'aller en Hongrie, si dans ceste lune, qui finira le XV ou XXI décembre, le roy des Romains n'aura envoyé icy ses amb[rs]. Je ne suis pas marry d'avoir sollicité la rotture de ladicte tresve, croyant que pour le service de son roy et pour la deffense de sa patrie, il est loisible de s'ayder de tous les moyens dont on se peult adviser.

« La royne de Transilvanie a esté accusée en ceste Porte de traitter secrettement l'appoinctement avec ce nouveau empereur, dont le G. S. est entré en si grande jalousie que aulcuns pensent que l'année qui vient, si plus tost il ne le faict, il se pourra bien emparer du royaulme. Voillà pourquoy je vouldrois que l'amb[r]

reur, qu'il est tumbé extresmement malade d'une langueur et fascherie qui le va tellement consumant que l'on en espère plustost la mort à la fin de ce prochain yver qu'aucune guérison.

J'ay receu une dépesche de France par laquelle le roy m'advertit de la prinse que Mr de Termes feit des villes de Donquerques et Bergues, où les soldats ont faict de grands et merveilleux butins, pour estre la moindre de ces deux villes plus grande, riche et peuplée que Calays. Mais aïant semblé audit sr de Termes que celle de Bergues ne se pouvoit garder pour estre par trop foible et peu aysée à fortiffier, il y feit mectre le feu, de sorte qu'il n'y est demeuré maison ne logis habitables. Et de là, s'en debvoit aller à Nyeuport, avec espérance de la réduire bientost à son obéissance, qu'eussent esté de fort bonnes nouvelles si, par mesme moyen, je n'eusse entendu la routte dudict sgr de Termes par lettres du XVIIIe dudict mois, dont il estoit quelque peu auparavant venu de la part des impériaulx les advis, desquels l'ambr Vargues receut hyer la confirmation par lettres du roy Philippes, contenant les particularitez de la deffaicte, qui est un coup de baston non guères moins grand et important que l'infortune de Mgr le connestable, dont il fault louer Dieu, qui ne nous a encores tant habandonnez que le roy ne soit jusques icy le plus fort à la campaigne; mais la perte est beaucoup plus grande que je ne vous la scaurois dire, la vous ayant bien voulu escripre, affin que vous la faciez paroistre telle par delà, faisant entendre au G. S.[1] et [illegible]

qui est là en fust dehors, car il ne sert guere d'aultre chose pour le service du roy que de nous mectre en soupcon, et vous laisse penser quelles commoditez S. M. peult tirer d'une telle charge, laquelle j'ay oppinion que l'on a baillé plus a Martines pour l'honorer que pour aulcun bien qu'on en deusse esperer pour les affaires de S. M.

Ms. de Lamare, B. N.

[1] Le cardinal de Lorraine, en correspondance suivie avec M. de la Vigne, lui escrivoit au contraire à ce sujet, le 15 aoust

Le roy est à faire provision de grands [illegible] vriers de Bretaigne, ensemble de peti[illegible] monstres sonnantes pour envoyer au G[illegible] S. Je m'asseure bien qu'on n'aura pas f[illegible] d'escrire a la Porte du G. S. d'une ro[illegible] advenue au pauvre mareschal de Ter[illegible], qui estoit allé courre sus ès terres de [illegible] l'ennemy, du coste de Gravelines, où il [illegible] passé oultre et bruslé Dunkerque e[illegible] Bergues, ayant esté à son retour surpr[illegible] au passaige d'une rivière où la mer [illegible] reflue, mais vous pouvez dire au G[illegible] S qu[illegible]

d'autre, lorsqu'il fut subitement rompu par la brusque retraite de la flotte turque, dont l'amiral s'était laissé gagner par les Génois, devenus les ennemis les plus actifs de la France depuis qu'elle leur disputait la Corse. Il y avait là plus que la perte pour elle de son principal moyen d'action sur l'Italie : c'était encore un indice de la lutte sourde que les intérêts privés soutenaient contre la volonté personnelle de Soliman, toujours disposé à la guerre en faveur de la France. Mais ses ministres, dans la prévision d'un changement de règne, désiraient la paix pour ménager leur position au milieu des conflits intérieurs que devait amener cette succession disputée déjà entre les fils du sultan du vivant de leur père. Cependant l'influence de la politique française à la Porte continuait de se manifester pendant la suite de cette année, soit dans la réprobation officielle et la disgrâce qu'elle obtenait de l'amiral turc, soit dans les inquiétudes qu'inspiraient au sultan les préliminaires de la paix entre la France et l'Espagne. Pour prévenir un résultat qu'il pouvait attribuer à la désertion de sa flotte, Soliman II offrait de lui-même à son allié l'envoi d'une nouvelle force navale, à la condition de continuer les hostilités et de reparaître ensemble sur le théâtre de la guerre.

Des conférences s'étaient ouvertes à Péronne dès le milieu de 1558, pour essayer du moins de rétablir la trêve en attendant que l'on pût se mettre d'accord sur la conclusion de la paix. Une nouvelle réunion eut lieu vers la fin de la même année entre les plénipotentiaires des diverses puissances qui se rassemblèrent à l'abbaye de Cercamp. Mais, comme les précédentes, cette réunion menaçait de rester également sans effet, par un incident qui vint traverser les négociations à peine renouées : ce fut la mort de Marie d'Angleterre, dont la médiation paraissait surtout nécessaire pour qu'elles réussissent. Mais ce qui devait y mettre obstacle fut précisément ce qui accéléra le succès, car cette mort rompant naturellement l'union qui faisait la supériorité abusive de l'Espagne, supprimait du même coup la principale cause de la guerre. Quoique Philippe II eût aussitôt tourné ses vues vers un mariage avec la nouvelle reine d'Angleterre Élisabeth, l'habile souveraine prit soin de ménager son rapprochement et sa paix avec la France, tout en flattant la prétention de son beau-frère. Aussi, quand Philippe II s'aperçut qu'il s'était laissé aller à un vain espoir, il fut d'autant plus porté à séparer ses intérêts de ceux de l'Angleterre, pour chercher à regagner l'influence politique qui lui échappait de ce côté, en formant des liens de famille avec la France elle-même. Le congrès, un moment suspendu, fut rouvert presque aussitôt à Cateau-Cambrésis. Élisabeth, qui sentait l'Espagne lui devenir hostile, avait tout à craindre de la France par l'Écosse, soumise, plus que jamais, à son impulsion depuis que la jeune reine Marie Stuart avait épousé le dauphin. Elle

si bien faire que nous ayons de quoy nous revancher de nostre tristesse!

VII. — FIN DE LA GUERRE ENTRE LA FRANCE ET L'EMPIRE PAR LE TRAITÉ DE CATEAU-CAMBRÉSIS.

1558-1559.

L'Angleterre, par sa complicité avec l'Espagne, lui avait donné la victoire de Saint-Quentin : elle avait ainsi violé le principe d'indépendance mis en cause entre les États, et dont le débat faisait le fond de leur querelle. Elle fut la première à sentir les conséquences de sa faute lorsqu'elle perdit Calais, que le duc de Guise lui enleva si habilement. C'était comme une réparation providentielle, qui faisait retomber sur l'Angleterre la peine d'avoir déserté ses intérêts nationaux pour les subordonner à ceux d'une puissance étrangère. De son côté, la France y trouvait avec un avantage matériel très-sensible une satisfaction morale qui la relevait à ses yeux, et qui lui rendait ainsi la confiance nécessaire pour vaincre toutes les difficultés de la situation.

Pendant que l'insurrection de la Transylvanie et les succès que les partisans [illegible] de la reine Isabelle remportaient sur Ferdinand tenaient l'Autriche en échec [illegible] la Turquie avait préparé, sur une grande échelle, l'armement de sa nouvell[illegible] flotte. Par la démonstration navale qu'elle allait faire dans la Méditerranée, ell[illegible] devait appuyer la résistance des princes italiens, qui, pour avoir pris parti av[illegible] la France, dans la dernière expédition contre Naples, se trouvaient compro[illegible] à l'égard de l'Espagne. L'année 1558 se passa tout entière en démarches de pa[illegible] et en mouvements de guerre qui se contrariaient réciproquement. A plusieu[illegible] reprises, mais toujours sans résultat, la paix avait paru sur le point de se co[illegible]clure; car, d'une part, elle était poursuivie avec ardeur par le connétable [illegible] Montmorency dans sa captivité, et ailleurs Philippe II lui-même se soumett[illegible] aux concessions les plus humiliantes pour essayer de regagner le pape Paul [illegible], le premier auteur de cette guerre.

En même temps que le duc de Guise opérait sur la Moselle et repren[illegible]it Thionville, la flotte turque se montrait à Gaete, menaçant à la fois l'Italie [illegible] Corse et l'Espagne. Dans l'intervalle, la déroute de Gravelines venait rendre [illegible]vantage à l'Espagne vers les Pays-Bas, et dans le Piémont les dispositions du [illegible]rechal de Brissac recevaient un appui indirect des mouvements attendus de [illegible] flotte turque sur Nice et sur Savone. Ainsi l'équilibre se maintenait de part et

d'autre, lorsqu'il fut subitement rompu par la brusque retraite de la flotte turque, dont l'amiral s'était laissé gagner par les Génois, devenus les ennemis les plus actifs de la France depuis qu'elle leur disputait la Corse. Il y avait là plus que la perte pour elle de son principal moyen d'action sur l'Italie : c'était encore un indice de la lutte sourde que les intérêts privés soutenaient contre la volonté personnelle de Soliman, toujours disposé à la guerre en faveur de la France. Mais ses ministres, dans la prévision d'un changement de règne, désiraient la paix pour ménager leur position au milieu des conflits intérieurs que devait amener cette succession disputée déjà entre les fils du sultan du vivant de leur père. Cependant l'influence de la politique française à la Porte continuait de se manifester pendant la suite de cette année, soit dans la réprobation officielle et la disgrâce qu'elle obtenait de l'amiral turc, soit dans les inquiétudes qu'inspiraient au sultan les préliminaires de la paix entre la France et l'Espagne. Pour prévenir un résultat qu'il pouvait attribuer à la désertion de sa flotte, Soliman II offrait de lui-même à son allié l'envoi d'une nouvelle force navale, à la condition de continuer les hostilités et de reparaître ensemble sur le théâtre de la guerre.

Des conférences s'étaient ouvertes à Péronne dès le milieu de 1558, pour essayer du moins de rétablir la trêve en attendant que l'on pût se mettre d'accord sur la conclusion de la paix. Une nouvelle réunion eut lieu vers la fin de la même année entre les plénipotentiaires des diverses puissances qui se rassemblèrent à l'abbaye de Cercamp. Mais, comme les précédentes, cette réunion menaçait de rester également sans effet, par un incident qui vint traverser les négociations à peine renouées : ce fut la mort de Marie d'Angleterre, dont la médiation paraissait surtout nécessaire pour qu'elles réussissent. Mais ce qui devait y mettre obstacle fut précisément ce qui accéléra le succès, car cette mort rompant naturellement l'union qui faisait la supériorité abusive de l'Espagne, supprimait du même coup la principale cause de la guerre. Quoique Philippe II eût aussitôt tourné ses vues vers un mariage avec la nouvelle reine d'Angleterre Élisabeth, l'habile souveraine prit soin de ménager son rapprochement et sa paix avec la France, tout en flattant la prétention de son beau-frère. Aussi, quand Philippe II s'aperçut qu'il s'était laissé aller à un vain espoir, il fut d'autant plus porté à séparer ses intérêts de ceux de l'Angleterre, pour chercher à regagner l'influence politique qui lui échappait de ce côté, en formant des liens de famille avec la France elle-même. Le congrès, un moment suspendu, fut rouvert presque aussitôt à Cateau-Cambrésis. Élisabeth, qui sentait l'Espagne lui devenir hostile, avait tout à craindre de la France par l'Écosse, soumise, plus que jamais, à son impulsion depuis que la jeune reine Marie Stuart avait épousé le dauphin. Elle

se hâta donc d'abandonner Calais, afin d'obtenir en retour la sécurité dont elle avait besoin pour affermir son pouvoir au commencement de son règne, et elle signa la paix dès le 2 avril 1559. Son exemple entraîna l'Espagne, et, dès le lendemain, la paix fut également conclue entre la France et Philippe II.

Le traité de Cateau-Cambrésis venait clore toute la période historique ouverte par les guerres d'Italie, et il allait servir de point de départ à une direction nouvelle dans la politique générale de l'Europe. Cette paix, ardemment désirée, tant qu'elle restait à réaliser, ne tarda pas à soulever contre elle le sentiment public, quand on vit qu'elle était la condamnation de tout le système du passé et de tous les efforts que la France avait faits depuis un demi-siècle. Par elle la France se retirait définitivement de l'Italie, non-seulement en abandonnant ses prétentions toujours illusoires sur Naples et le Milanais, mais encore en renonçant à l'avantage positif que lui donnait l'occupation des États de la Savoie, qu'elle rendait enfin au duc Philibert-Emmanuel. Du même coup elle quittait définitivement la Toscane, abandonnait Sienne à Florence, la Corse aux Génois, et, par la restitution de cent quatre-vingt-neuf villes fortifiées, faisait dire aux contemporains que la captivité des deux vaincus de Saint-Quentin, le connétable de Montmorency et le maréchal de Saint-André, coûtait plus cher à la France que celle du roi François Ier.

Mais ce que la France perdait en initiative et en force extérieure, elle le regagnait du côté de son système national par la restitution de Calais, qui effaçait au Nord le dernier vestige des invasions de l'Angleterre, et par la possession des trois évêchés, qui avançait sa frontière vers la Lorraine dans la direction de l'Allemagne. Ferdinand, que la mort de Charles-Quint, survenue le 21 septembre 1558, à l'époque des premières négociations, avait mis définitivement en possession de l'empire, se trouvait tenu, par son nouveau titre, de s'opposer à tout traité de paix où serait stipulée la cession des villes impériales. Mais, dans la situation précaire où le plaçait de nouveau le rétablissement d'une royauté indépendante dans la Hongrie rentrant elle-même sous la protection de la Porte, il se voyait forcé de ne donner aucune suite à ses déclarations publiques, et il laissa l'Espagne acheter, par cette acquisition faite aux dépens de l'empire, la domination exclusive qu'elle s'attribuait désormais sur l'Italie.

Il n'était pas facile de faire adopter par la Turquie un traité qui allait changer toutes les bases des relations précédentes, et, dans le premier moment d'indignation populaire, il pouvait en résulter un massacre de tous les chrétiens dans l'empire. Mais le sultan, malade et livré aux intrigues de sa famille, avait à se préoccuper de la révolte de son fils Bajazet, qui exposait alors la Turquie au plus grand danger. Cette diversion, qui obligea le sultan à faire plusieurs ram-

pagnes en règle dans l'Asie Mineure, le rendait moins sensible à un changement politique dont on n'apercevait pas encore toutes les conséquences, quoique le rapprochement de la France avec l'Espagne se fût déjà trahi par des témoignages significatifs. Ainsi la paix venait à peine d'être conclue entre les deux États que la France donnait une preuve manifeste de l'intelligence qui allait désormais diriger leur politique. Elle fit solliciter, en son nom, un sauf-conduit pour un ambassadeur que Philippe II voulait envoyer à la Porte, afin d'établir, sous les auspices mêmes de la France, des relations régulières entre l'Espagne et la Turquie.

CORRESPONDANCE DE VENISE.

OPÉRATIONS SUSPECTES DE LA FLOTTE TURQUE. — CONDUITE DE L'AMIRAL. — INTRIGUES DES GÉNOIS. — DÉROUTE DE GRAVELINES. — INDICES DE DÉFECTION CHEZ LES PRINCES D'ITALIE.

Venise, 4 et 13 août 1558.

Lettres de l'évêque d'Acqs à M. de la Vigne.

Le bruict court icy du retour de l'armée turquesque en Constantinople pour quelque picque et mauvaise intelligence d'entre les deulx généraulx, chose que néantmoins je ne crois aucunement, encores que ceste nouvelle soit venue de Florence, Gennez et Millan. L'on pense que ce soit plustost un stratagesme pour ruer plus grandz coups, dont toutesfois je ne sçay que penser; car si ainsy estoit, ce seroit un fort grand intérest au roy, tant pour la perte des provisions faictes de ce costé-là pour les desseings et entreprinses qu'il y avoit dressées, et à vous grande occasion de vous plaindre à S. H. et plus encores S. M., qui avoit remis la meilleure part de son espérance sur icelle. Mais je veulx espérer que ceste nouvelle se trouvera faulse, comme celle que les impériaulx ont naguères esventée de la perte de mil hommes que les Turcs avoient, comme ils disoient, faicte au chasteau de l'isle de Minorque, dont nous avons certaines nouvelles du contraire. Car oultre ce qu'il n'y est demeuré pas ung des leurs, ils ont bruslé et saccagé une ville d'icelle, nommée Citadelle, et le port de Mahonne, où ils ont faict tant de buttin qu'ilz ont voulu, qui revient toujours à la ruyne de l'ennemy. Mais pour cela, les affaires de S. M. n'en sont pas plus advancées, aians pour ce respect de-

meuré et nous fait perdre plus d'un mois de temps au grand retardement de ses affaires et entreprinses, qui s'en retrouveront beaucoup plus difficiles pour l'ordre et secours qu'il est à présumer que les ennemys y auront donné. Toutesfois j'ay quelque bonne espérance que si ceste nouvelle n'est vraye, que ladite armée sera pour faire quelque chose de bon avec le moyen que nous luy en donnerons. Nous sommes si loin d'une paix que l'on n'oyt parler que de brusler, ruyner et saccager d'un costé et d'autre, avec plus de cruaulté qu'il n'a encores esté entendu, chose de très grande pitié et misère, à laquelle je prie Dieu voulloir donner fin au repos et soulagement de la chrestienté.

J'ay veu par vos lettres du xxiie du passé comme le G. S. continue la résolution qu'il a prinse d'aller luy-même en personne l'année qui vient faire la guerre en Hongrie, et me reste à vous dire sur ce point de vos lettres, et faisant mention des trois pauvres s^grs Vallacques [1] où vous accusez le peu de foy de vos Turcqs, que certainement c'est

[1] M. de la Vigne, par des lettres du mois de juillet, avait raconté à l'évêque d'Acqs plusieurs anecdotes du pays sur des faits qui venaient de s'y passer : « Je viens d'estre adverty que trois pauvres seig^rs vallacques qui avoient esté envoyés en ceste Porte par la royne de Transylvanie, avec le sauf-conduict du seig^r, l'ung nommé Radul, l'autre Zokol, et l'aultre Vayvoda, je ne sçay comment ont esté, faygnant de les envoyer à Rhodes, tous trois mis dans la mer une pierre au col. Voilà la foy qu'on voit en ces Turqz quand on est pour leur interest..... On fera bientôt les nopces de la fille de feu soltan Mehemet, fils aisné de ce seigneur, avec Ferrath, cappitaine des Janissaires, faict cinquiesme bassa depuis vingt jours, lequel il avoit, n'a pas deux mois, chassé et confiné en Tarse en Asie, luy ayant pardonné la teste, dont tout le monde reste fort estonné. On estime icy que quelqu'ung des aultres quatre luy pourroient bien faire place de la façon que feist dernièrement Achmath-Bassa à Rostan. Et il sera besoing que j'y fasse quelque petit extraordinaire pour les présentz qu'il m'y conviendra faire, mais j'espere que les bordereaux qui en iront en la chambre des comptes, ne seront pas telz que Reincon bailla pour ceulx qu'il feit aux nopces de la soltane et Rostan-Bassa.

« Je ne veulx pas oublier de vous dire qu'un Turc, de ceulx qui administroient les églises, le propre jour de leur pasque, qu'ilz appellent Baïram, enmerda les quatre portes principales de la mosquée que ce seig^r a faicte au mespris de Macomet, lequel, par le commandement dudit seig^r, qui en a esté merveilleusement troublé et fasché, fust prins le lendemain et tiré à quatre chevaulx, ne disant aultre chose sinon qu'il avoit satisfaict à son cueur. Il n'est pas seul de ceste opinion en ce pays, car presque tous les ans il s'en declare



une nation que l'on ne sçauroit assez hayr et blasmer, tant pour son infidellité et différence de sa religion à la nostre, que pour estre coustumière de faire tousjours de semblables ou plus meschans actes. Je ditz cecy pour ce que il s'estoit répandu ung bruict par ceste ville que l'armée turquesque s'en retournoit par delà; et pensant toutesfois que ce feust un stratagesme faict tout à propos par les nostres, pour avec moindre soubçon pouvoir mieulx exécuter leurs desseings, j'ay depuis entendu que cela estoit véritable : de quoy il ne fault plus doubter puisqu'on l'a veue par devant Civita-Vechya et autres terres de l'Église, tenant la route de Constantinople, ainsy que m'a dernièrement escript Mgr d'Angoulesme; dont je ne doubte poinct que ce ne vous soit plus qu'à ung aultre un merveilleux regret et desplaisir, pour la continuelle peine que vous avez eue à conduire si bien et saigement telle pratique, de laquelle si on ne s'est peu prevalloir, pour le moings il est assez cogneu partout qu'il n'a auculnement tenu à vos bons et vaillans offices, qui vous doibt estre, comme à tous vos amys, un bien grand reconfort. Mais ce que je voys en cela, est que le roy se sentira tellement offencé et intéressé du mauvais déportement du Beglierbey, que je m'asseure que vous n'en sçauriez tant publier de malcontentement par-delà qu'il ne luy en reste encores davantaige. Qui me faict vous dire que vous ne le devez auculnement espargner à l'endroit de S. H. et de ses bassaz, leur remonstrant le grand et inexcusable tort qu'il a faict à S. M. de s'en estre ainsy retourné, sans vouloir rien entreprendre pour le service d'icelle, pour lequel le G. S. l'avoit expressément envoyé. Dont, outre le grand dommaige et intérest que ce luy est, la mauvaise satisfaction que la chrestienté a d'eulx, à cause des mauvais déportemens de ladite armée, il y va encores de la réputation d'un si grand et si puissant prince qui a si peu

quelqu'ung, et m'a l'on dict que la plus grand part de leurs doctes sont plus chrestiens qu'aultrement, mais que pour les honneurs et crainte de la mort, et pour l'amour de leurs femmes et enfants, ils font comme les autres. » (*Ms. de Lamare, B. N.*) La mosquée de *Solimanieh*, le plus beau monument de ce règne, venait d'être achevée, et son inauguration toute récente avait provoqué de la part d'un Turc dissident cet acte singulier de fanatisme

accoustumé d'endurer de pareilles mocqueries que je ne sçay comment il pourra comporter ceste-là, veu mesmement le bon ordre que, soubs espérance de ladite armée, il avoit faict mettre à la sienne, tant pour le regard des gens de guerre, qui estoient pour le moings en nombre de dix mil, sans ceux que M. le mareschal de Brissac faisoit tenir prests du costé de terre pour la seconder, qui estoient xv mil : pouldres, munitions, biscuits et aultres vituailles, que d'un bon nombre de finances, dont ils s'estoient d'ailleurs incommodez pour faire présens, tant audit Beglierbey que aux principaulx de l'armée. Et ne fault poinct qu'il excuse sa malice sur le deffault de la nostre, qui l'attendoit plus d'un moys auparavant en cest esquipaige, comme je vous ay jà escript, pendant que Mr le général, pour son particulier proffict, s'amusoit à faire butins et rapines sur les pauvres chrétiens, ayans bien faict cognoistre qu'ilz estoient venuz plus à ceste intention que pour aultre respect, puisqu'il n'a jamais voulu tanter aucune chose pour le service du roy. Je ne sçay si par soubz main il avoit commandement d'exécuter quelque entreprise ou non de S. H., comme le faict présumer le ravaige qu'il a faict en l'isle de Minorque, où il a tout bruslé et saccaigé, y commettant les plus estranges cruaultés qui furent jamais faictes entre barbares, pour seulement satisfaire à son avarice et cupidité particulière. Car de cela il ne pouvoit succéder aucun proffict pour le roy, puisqu'il l'a bruslée et saccaigée et abandonnée, et encores moings pour son maistre, car il y a perdu plus de mil Turcqs, et trois ou quatre gallères des meilleures qu'il eust. Mais je sçay qu'il s'est bien sceu accommoder avec les Genevoys, desquels il a eu un fort riche présent, dont l'on commence fort à murmurer, et à ne coucher pas moings que de deux cent mille escus; qui se pourra mieulx et plus certainement descouvrir par cy-après que je ne le vous sçauroye pour a ceste heure escripre [1].

[1] Les Genois, dans le même temps, ne s'efforcaient pas moins d'attaquer la France dans son credit, en se servant de moyens semblables auprès de la Porte. D'après plusieurs lettres de M. de la Vigne, ils venaient d'obtenir l'entrée du port de Constantinople pour leurs ambassadeurs, rete[illegible] jusqu'alors à Scio malgré toutes les démarches de leur agent Tortorino pour le faire admettre : « On tient pour asseur[illegible]



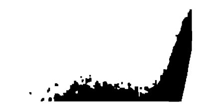
Il est pour certain qu'il a eue intelligence secrette avec les Genevois, ainsy que vous pourrez cognoistre par le double des lettres qu'il a

que les amb[rs] de Gennes sont desjà arrivez à Scio avec trois grandes nefs chargées de robbes à la valleur de deux cens mille escuz, pour me faire la guerre bravement. Je me deffenderay le mieulx que je pourray, ayant bonne espérance de la victoyre. Et ce sera bien faict à moy si, désarmé comme je suis, et délaissé ainsy en ceste charge de tout secours nécessaire au tems d'affaires d'aussy grande importance, je puis avoir combattu ces trois grandz nefs genevoises chargées de cent mille ducatz de monnoye et d'infinitez de draps d'or et de soyes qu'ilz apportent en ceste Porte pour en rapporter en échange ce qu'ilz prétendent, et les cauteleuses menées et présens de ces impérialistes et Philippiens, et l'inclination et volunté de Rustan-Bassa pour leur faire obtenir leur intention. Que ces seig[rs] courtisans qui magnifient tant leur dextérité et négociation, et font si peu de cas de ceste-cy, eussent esté quelquesfois maniés de ces Turcqz, ils cognoistroient le tort qu'ilz font à leur maistre d'ainsy m'abandonner à la fortune, et que ce négoce de Levant, pour la conséquence dont il est, doibt estre plus religieusement entretenu qu'il l'a esté par cy-devant.

« Les Gennevois seroient icy il y a dix jours, s'il eût faict trois heures de vent pour eux; avec les premiers austraulx nous les aurons....

« Espérant de m'en aller ung jour d'icy, j'en ay bien voulu envoyer devant à Venise certaines miennes esclaves que j'ay racheptées pour l'amour de Dieu et pour es donner en court, en compaignie de ce mien homme qui vous dira comme il m'a laissé au combat avec les Genevois, lesquelz sont entrez en ce port avec une grande fanfare, et si avant en leurs braveries, qu'ilz ont bien ausez dire que si n'estoient les armées du G. S., il leur basteroit l'*anima* de résister au roy comme ilz ont faict aultrefois aux Vénitiens et aultres qui les ont voulu offendre. Ilz ont donné, à ce qu'on dict, en ceste Porte, depuis qu'ilz sont venuz, qu'en robbes qu'en argent, plus de six vingtz mille ducatz, qui est le vrai moyen pour faire affaires. Mais j'ay si bien gouspillé ces beaux Genevois, nonobstent leurs grands présentz et la faveur que, par ce moyen, ilz ont en ceste Porte, que je les ay mis jusques aux abboys et en telle désespéracion de leurs affaires, qu'ilz me sont venuz faire la court deux fois en mon logis pour me prier de ne leur voulloir poinct donner empeschement, et n'estoit l'infidélité de ces barbares esclaves envers ce pauvre vieillard, ils seroient jà partis d'icy; car depuis mon dernier escript qu'en plain divan j'ay envoyé au seig[r], il leur a faict dire qu'ilz ne seront poinct receuz en sa protection et amitié, si ce n'est avec le consentement du roy, ou qu'ilz se facent tributaires, en payant pour ung coup une bonne somme d'argent, avec condition qu'ilz seront amis des amis et ennemys des ennemys, et chasseront de leurs ports les gallères du roy Philippes et tous ses adhérens de leurs terres et seigneurie, dont le bassa a esté merveilleusement estonné, car ce n'est pas ce qu'il leur avoit promis. » (*Ms. de Lamare, B. N.*)

escript tant à la seig^rie de Gennes que à Andrio Dorya, que je vous envoye, et affin que vous pensiez que je n'ay pas eu beaucoup de peine de les recouvrer, je vous advise que lesdits Genevoys en font bailler coppie à qui en veult, pour nous faire cognoistre combien leur argent a de puissance sur une si malheureuse nation, ne se glorifiant que de leur meschanceté et infidélité. Voylà comme l'homme et la foy de vos beaulx Monsurmans est aysée à corrompre par l'avarice et grande malheurté de telz ministres, comme ledict Beglierbey, qui, à l'appétit d'un présent, a faict un si meschant et lasche tourt, non-seullement au roy nostre maistre, mais encores audict G. S., qui faict profession, comme grand prince qu'il est, de tenir et observer inviolablement sa parolle et promesse, sur laquelle S. M. avoit telle fiance qu'elle avoit fondé la plus grand part de son espérance sur son armée, qui néantmoings l'a abandonné au temps de sa plus grande nécessité. Car si, lors de son partement de Constantinople, nous en avions bon besoing, je vous laisse à penser en quels termes nous en pouvons estre, maintenant que nous avons eu une si grande routte comme a esté celle de Mgr de Termes, qui estoit d'une si grande force, estant accompagné des plus braves et vaillants soldats françoys que le roy eust à son service, et sur lesquels il faisoit le plus de fondement. Et encores que je sçache que ledit Beglierbey ne puisse, s'il ne veult mentir, mettre en avant chose qui le descharge de ceste faulte, si est-ce que me doubtant qu'il ne veuille excuser sa retraite sur la prospérité en laquelle il pourra dire que le roy étoit lors, et que l'on ne le veulle escouter par la jalousie qu'ils peuvent avoir que S. M. ne se face trop grande, je vous ay bien voulu adviser que avant qu'il partist, jà ceste mauvaise nouvelle estoit si répandue partout, que ne la pouvoit ignorer. Mais pourveu qu'il meist en son escarcelle, il ne se soucioit pas en quel trouble et confuzion il laissoit les affaires de France, qui sont, je vous asseure, réduitz en grande nécessité par la trahison de ce meschant homme, de laquelle je ne doubte point que le G. S., si les choses luy sont vivement remonstrées, n'en face faire un tel chastiment qu'il mérite, tant pour l'offence faicte à ung si grand roy, que



pour la sienne particulière d'avoir, oultre la transgression de son commandement, ainsy ruyné son armée sans l'employer ne à l'effect de son premier intendit, ne à aulcun aultre dont il se puisse prévalloir ne ressentir [1].

[1] Des bruits de la même nature arrivaient déjà, par d'autres voies, à M. de la Vigne, qui prenait les devants sur les instructions de l'évêque d'Acqs :

« Le G. S. et toute la Porte n'ont pas moings que moy trouvez estrange que l'armée n'ait rien faict jusqu'au XVI[e] de juillet. Si ce sera la faulte du cappitaine, et que par le roy il me soit commandé, je luy dresseray de façon ses affaires par deçà, qu'il n'aura pas le loisir de s'en repentir. A ce que les Genevois et Raguziens ont mandé au bassa, l'armée est arrivée le XXV[e] de juing en Corse avant qu'ilz eussent pourveu aux villes de leur rivière, où n'ayant poinct trouvé la nostre comme j'avois asseuré qu'elle seroit, pour ne perdre poinct temps elle s'est coulée dans la mer pour dépréder, comme l'on peult croyre, les isles de Majorcque et Minorcque. Il ne fust jamais que nos gens n'ayent faict semblable faulte, hélas! j'avois tant travaillé pour la faire partir de bonne heure, et n'eust esté que pour empescher qu'on mist gens dans Nice, ç'eust esté une reprinse fort honorable et de grande utilité pour toute la coste de Provence, et un *stecho* aux Genevois, qui ne les eust pas peu faschez. Mais puisque cela n'a poinct esté faict, il fault croyre que c'est la volunté de Nostre Seigneur, qui tient plus la main en ces changements qu'en toute aultre chose. Pour le moings, comme tout le monde escript par deçà, la sortie de ladicte armée a mis en telles despences le roy Philippes en tout le Levant, qu'il n'en peut estre que beaucoup plus foible en Ponant ; qu'il le puisse estre tant qu'il soit mené prisonnier dans Paris, et le pays de Flandre réduict à nostre obéissance!.... Je sens une grande doleur des nouvelles qui sont venues aujourd'huy du retour de l'armée sans avoir rien exécuté pour nous. L'excuse que le cappitaine d'icelle a envoyé à la Porte, accompaigné du témoignage de tous ses cappitaines, est qu'estant arrivé à la vallée de Boniface pour se conjoindre avec celle du roy, après l'avoir attendu trois jours, pour ne perdre point temps, s'en seroit allé prendre Minorcque; de là s'estant retiré à Tholon pour faire service à S. M., n'y ayant trouvé que vingt-cinq gallaires des nostres, et les plus mal armées du monde, sans aulcuns secours par terre comme il s'attendoit, et estant adverty que Andrea Doria entreprennoit de venir piller la Grèce, il s'estoit party dudict Tholon pour venir secourir le pays du G.S. Sans poinct de faulte, ces armées ne feront jamais rien qui vaille si nous ne sommes les plus forts par terre, et n'en fault guère plus faire estat. Si je puis chasser le roy Philippe de l'espérance d'entrer en ceste amytié si ce n'est par le moyen de S.M., ce ne sera pas peu; ce que j'espère, veu le traittement qu'on faict icy à son homme, qui, trois jours après qu'il fust arrivé, fust mis en prison avec ceulx du roy des Romains, auxquels on a osté le solde qu'on avoit accoustumé leur donner, et n'y a personne qui puisse parler à eux.

Je vous prie le bien faire sonner et poiser, vous adressant au G. S. mesmes, s'il est possible, car il est à craindre que si vous parlez par la bouche du Bassa, qui, comme vous m'avez escript, le supporte et luy veult bailler sa fille en mariaige, il fera tout ce qu'il pourra pour dissimuler son offence, ou bien couvrira et desguisera ces choses aultrement qu'elles ne sont. A quoy vous debvez bien prendre garde et advertir surtout vostre truchement de recepvoir et vous rapporter bien fidellement le tout, affin que par faulte de bien esclarcir et vériffier ce faict, il n'en puisse advenir tout aultant que d'un semblable que Barberousse feit devant Nyce, dont, pour la dissimulation des ministres du roy qui estoient lors par delà, pour le peu de poursuitte qu'ils en feirent, il n'en ensuyvit aucune punission, que je veux croire que le G. S. en eust lors faict faire, si on ne luy eust rien desguisé. Il ne m'a encores esté rien escript de Corse du partement de ladite armée, lequel neantmoings je tiens pour certain, et ne sçay si Codignac, qui n'est party d'icy que depuis quinze ou seize jours en çà pour s'en aller en France[1], y auroit peu aider, car il parloit, communiquoit et escripvoit franchement à toutes personnes, et se retiroit

... D'après ce que m'a faict entendre Jehan-Baptiste dragoman, venu il y a huict jours de l'armée, je vois qu'il y a bien du malheur et de la faulte de nostre costé et de l'ordure encore, laquelle je tairay pour ceste heure, jusqu'à ce que je sois par delà, et que plus à plain je l'aye entendu du dict cappitaine de l'armée, lequel, attendant celuy que le roy me doit avoir dépesché pour faire une complaincte au seig^r, je n'ay pas espargné pour le faire chastier en son retour en ceste Porte s'il ne se sçait bien excuser, ce que je pense ne luy sera pas difficile, faisant part des gros butins qu'il a prins par delà à ces avares esclaves. » (*Ms. de Lamare, B. N.*)

[1] Codignac était parti, comme on l'a vu précédemment (page 460, note 1), et arrivé à Venise, il avait su interesser l'évêque d'Acqs, qui en avait écrit à M. de la Vigne de manière à donner lieu a de nouvelles récriminations de sa part : « Tout le monde est esmerveillé que j'aye pu chasser ce forfante d'Hybrahim-Bey, et les Venitiens et amb^rs du roy des Romains, plus marrys pource qu'ils n'auront plus tant de moyens de sçavoir nos affaires, mesme que pour semblables soubçons j'ay faict changer plus de huict secrétaires. J'ay receu bien peu de contentement de vos dernieres, pour vous veoir ainsi circonveau et abusé d'un homme de si mauvais affaire ; car quand il n'y auroit que lorsqu'il eut nouvelle que Monsr le connestable fust prins il feit trois jours durans festes et masques en sa maison, se réjouissant



le plus loing de moy qu'il pouvoit, ce que toutesfois je ne veux mettre en avant comme je ferois si je le pensois véritable, ou que j'en descouvrisse plus grand subson ; mais quoi que ce soit, les Impériaulx triumphent bien du retour de l'armée, dont j'ay si grand despit que cela me faict encores vous prier embrasser et remonstrer vivement ce tort comme chose qui le mérite, et qui pourroit, par adventure, estre cause (comme vous le pourrez dire, en discourant de ce faict, et venant les choses à propos) de quelque passification et réconsilliation entre ces deux princes, dont toutesfois je vous puis asseurer qu'il n'est encore mention, mays au contraire on n'entendit jamais parler de plus grand guerre entre eulx que l'on faict, dont l'on oyt souvent nouvelles à Realte ou à Saint-Marc, où il n'y a pas trois jours que l'on a faict courir le bruict de la routte de M[gr] d'Aumalle avec dix mil hommes de pied et quatre mil chevaulx, ce que néantmoings je ne veulx croyre, d'autant qu'il ne compare homme ne lettres qui en puisse donner caution, aussy que depuis ce bruict est passé en fumée; mais je suis contrainct de m'en tayre et d'aultres folies qu'ils publient par deçà à nostre désavantaige, pour y avoir plus d'un moys que je n'ay eu nouvelles de France, dont je m'ennuye et m'esbaïs grandement, mais je me suis resolu d'avoir patience aussy longuement qu'ils me vouldront laisser en ceste peyne.

Je croy que le roy envoyera bientost un gentilhomme devers le G. S. pour luy remonstrer le grand tort que S. H. luy a faict de l'avoir ainsy abandonné, qui est bien loing de la promesse qu'elle luy a sou-

du désastre de S. M. pour sa vengeance particulière envers ledit seig[r] connestable, duquel, pour ses démérites, il n'estoit poinct en la bonne grâce, s'en congratulant avec le bassa, luy disant que c'estoit luy qui le faisoit révocquer d'icy et m'y avoit envoyé seulement pour rompre ceste amitié, il mériteroit d'estre pendu et estranglé. Je laisse la fausse monoye qu'il a faicte icy, les hommes qu'il a estranglé secrettement dans sa maison, mille larcins qu'il a faicts à S. M., et m'esmerveille comme vous l'avés voulu recepvoir à vostre maison et le supporter contre moy au lieu de me louer bien fort que je ne l'ay laissé estrangler comme le bassa vouloit, et de luy avoir donné les moyens de s'estre retiré sain et sauf à Venize, où le prisonnier qui est dans les prisons à la requeste de M[r] de Cambray vous debvroit servir de mirouer pour vous faire veoir quel homme c'est. » (*Ms. de Lamare, B. N.*)

vent faicte, tant de bouche que par escript, de le secourir, et que le roy a beaucoup mieulx observé en son endroict la sienne, qui estoit de ne contracter aucune paix ou tresve sans l'en advertir, à laquelle il pourroit estre maintenant contrainct, mais non pas avec tel advantaige qu'ilz luy avoient esté par cy-devant offerts, qui luy doibt estre un grand regret, veu qu'ayant S. M. moyen de faire la loy au commung ennemy, ce ne pourroit estre que à l'honneur et gloire d'icelle, et par conséquent au grand advantaige de S. H., qui congnoistra bien par cy-après combien luy doibt estre chere l'amitié d'un si grand et si puissant prince.

En la routte dudict s[r] de Termes ont esté perduz dix mil hommes de pied et deux mil chevaulx; mais quant au bruict que l'on avoit faict courre icy de celle de M[gr] d'Aumalle, je la vous garantiz faulce, car il est ce jourd'huy venu nouvelles de Flandres qui n'en font aucune mention, par où vous pouvez congnoistre que c'est une pure men[illegible] terie. Je ne pense avoir rien obmis en ceste dépesche, sinon [illegible] vous dire que la réparation que vous debvez demander de la faulte [illegible] du Beglierbey, est de solliciter S. H. de luy faire coupper la teste [illegible] renvoyer par un plus homme de bien que luy ladite armée, ave[illegible] commandement d'yverner ès mers de deçà, car aultrement le ro[illegible] sera contrainct de faire quelque paix forcée et désavantageuse qui d[illegible] minueroit aultant le moyen et voulunté qu'il a de secourir le G. [illegible]. quand il en seroit besoing.

Venise, 18 et 27 août 1558.

Le tort que vostre beau Beglierbey a faict au roy est si grand q[illegible] je ne puis me contanter de vous avoir escript combien vous le de[illegible] vez prandre à cœur et en rechercher la réparation, et pour vo[illegible] monstrer que son intention estoit de nous tromper et décevoir comme [illegible] il a faict, et que ce ne peult avoir esté que par l'intelligence de R[illegible] tan bassa, je me suis advisé de vous dire que le bon tourt qu'il fe[illegible] après avoir envoyé Jehan Baptiste drogoman en Corse devers M[r] [illegible]

grand prieur pour l'advertir de son arrivée, et l'excuser de ne se retrouver au lieu qu'il luy avoict assigné et promis, comme les lectres de Mr de Boistaillé ne vous en doibvent aucunement faire doubter; joint que avant que de veoir jamais Mr le grand prieur, il s'estoict desjà abouché et accordé avec les Genevoys à Plombin, qui donne assez à cognoistre que c'estoict chose concertée et préméditée de longue main dont vous ne vous devez aucunement taire, car je vous asseure que, oultre les considérations que je vous ay jà mandées, il n'y va pas seulement de l'intérest du roy, mais beaucoup de sa réputation, en quoy ledict Beglierbey s'est monstré par trop affectionné, car, encores que, suivant la capitulation d'entre luy et les Gennevois, il n'eust voulu rien entreprendre sur leurs terres, si est-ce qu'il pouvoit, sans les endommager aucunement, faire quelque service au roy à Ville-Franche ou à Nyce, où il avoit dressé de si belles entreprises que venant la moindre à réuscir, elle apportoit beaucoup de dommaige au commung ennemy; au lieu de la crainte qu'il avoit de nous à cause de ladite armée, a maintenant moyen avec l'ayde desdits Gennevoys et de ses autres alliez en Italie de nous travailler beaucoup du costé de deçà.

Tout cela apportera, oultre le déshonneur et la ruyne que nous en recepvons, tant de plaisir et de commodité au pape et aux Caraffes, que je ne doubte poinct qu'ils n'essayent de mettre bientost à exécution la mauvaise volunté qu'ils portent à S. M. pour le chasser de la Tuscane; comme ilz ont jusques icy faict paroistre par leurs praticques et menées dont je vous ay ci-devant donné advis. Lesquelles se descouvrant de jour en jour, de telle sorte que, quant à moy, je ne fais doubte, puisqu'ils en ont le moyen et la volunté, qu'il ne leur soit aysé à faire, veu que pour y parvenir, tous ces ingratz et petits ducs et sgrs d'Italie se meslent en la partie et se bandent tous contre S. M. de laquelle ils ont receu infiniz biens et honneurs. A quoy, pour commancer, le sr Jourdan Hursin me feit avant-hyer faire un semblable acte que feit dernièrement le duc de Parme, me renvoyant son ordre, lequel toutesfois je ne voulluz ne prendre ne accepter. Et aussy que le cardinal Sermonette a naguères desclaré ne voulloir plus estre servi-

teur de sa dicte majesté, et espère qu'avant qu'il soit quinze jours, que le duc de Pallian et comte de Petilian et aultres en feront de mesme, et voyant maintenant celluy de Florence que ladite armée ne luy peult plus faire de mal, il a délibéré d'entreprandre sur ladite Touscane, ainsy que me vient présentement escripre Mgr d'Angoulesme, à quoy vous pouvez pancer s'il sera secondé des aultres. De sorte, M^{r}, que S. M. ne se pourra plus vanter d'avoir un seul poulce de terre en Italie, dont S. H. doibt avoir grand regret et desplaisir de veoir son amy réduict jusques à ce poinct, et de tant plus de ce que tout le monde cognoist qu'il en est tout seul cause. Et si ledict Beglierbey se vouloit excuser sur ce que les esclaves turcqz ne luy auroient esté poinct rendus, l'on cognoist que vous en avez assez souvent escript. Au demeurant, quant au cappitaine de genissaires, lequel on marie avec la fille de sultan Mehemet, j'ay entendu qu'il estoit grand amy de Codignac, et que ce fust luy qui le receloit et cachoit en son logis pendant qu'il ne s'auzoit monstrer.

Après le meschant et lasche tour que le Beglierbey a faict au roy, il me reste à vous dire que voyant l'ennemy que l'armée turquesque ne le pouvoit plus endommager en quelque endroict que ce fust, s'est tellement renffurcé du cousté de Picardye, que tant pour ce regard que à cause de la routte de M. de Termes, S. M. a esté contraincte demander la plus grande partye des forces de M. le mareschal de Brissac et mesme de la cavallerie qu'il lui avoit envoyée pour seconder ladicte armée turquesque, si bien fournie de toutes choses que l'on en espéroit quelque grand effect, si ce traistre, qui ne peult aucunement excuser sa faulte, ne nous eust ainsy trompez comme il a faict, dont est advenu que l'ennemy, qui est demeuré le plus fort en Piedmont, nous y faict maintenant beaucoup de dommages, et n'a pas seulement eu le moien de rompre nos entreprises de ce costé-là, mais d'en faire d'autres en France, où il luy seroit aysé de faire quelque chose à nostre désavantage sans la grande et belle armée que le roy y a, qui est de cinquante mil hommes de pied et de dix-huit mil chevaulx, estans toutesfois la plus grande part d'iceulx estrangers, qui sont

comme vous sçavez fort bien, plus difficiles et soupçonneux que ceulx de nostre nation, pour la jalousye que l'on en doibt avoir, veu mesmement qu'ilz ont desjà cuydé faire une grande insolence à Mons[gr] de Guise. De sorte que pour ne leur donner trop de loisir de se reconnoistre, il est à craindre qu'estant ces deux grosses armées si près l'une de l'autre, il n'en vienne quelque grande et doubteuse rencontre, à quoy ledict s[r] de Guise et toute sa compaignie est bien disposé de faire. Auprès de Marchays fust faicte la monstre générale, en bonne délibération de combattre l'ennemy, s'il se rencontre à propoz, par où vous pouvez assez cognoistre qu'il est moins que jamais aulcune nouvelle de paix, de sorte que nous aurons trestous beaucoup à souffrir s'il ne plaist à Dieu avoir pitié de son pauvre peuple. Le retour de l'armée turquesque a esté cause que l'ennemy a levé les gens de guerre qu'il tenoit en garnison à Naples, Cecile, Sardaigne, Corse, Gennes, Savonnes, Villefranche, Nice et autres lieux, de sorte que le duc de Cesse, à présent lieutenant-général pour le roy Philippe à Millan, est de plus de moictié plus fort et puissant que M. le mareschal de Brissac, que l'on a tant affoibly que nous ferons beaucoup de pouvoir parer aux coups, et que nous en serons quittes à bon marché s'il ne nous meschet que de la perte de deux villes : voilà comme ce malheureux nous a descousu nos affaires.

SEPTEMBRE-NOVEMBRE.

MISSION DE M. DOLU A LA PORTE POUR LE CHÂTIMENT DE L'AMIRAL TURC. — NOUVELLES CONFÉRENCES POUR LA PAIX. — PERTES DE LA FRANCE EN TOSCANE ET AVANTAGE QU'ELLE REMPORTE EN PIÉMONT. — DIFFÉREND DE VENISE AVEC L'EMPEREUR. — PRÉCAUTIONS À PRENDRE EN TURQUIE POUR LE CAS OU LA PAIX SERAIT CONCLUE.

Venise, 20 et 28 septembre 1558.

Lettres de l'évêque d'Acqs à M. de la Vigne.

Le xiii[e] de ce moys, le s[r] Dolu partit de ceste ville pour vous aller trouver avec le plus beau temps et meilleur vent qu'il eust sceu désirer, de sorte qu'il vous aura rendu bon compte, tant de la court que

et celluy de Caméran et ung trésorier genevoys appellé de Marinis, qui a presté du premier coup, pour sa rançon, xxv^{m} escus, et oultre ce a esté aussi prins quatre-vingt chevaulx de ladite trouppe qui portoient chascun à l'arçon de la selle mille escuz pour le payement du camp du duc de Sesse; dont nous ne pleurerons pas, car nous en avions bon besoing, de sorte que depuis la perte que nous avons faicte de Cental, ledict camp, qui est de x ou xii^{m} hommes de pied et environ deux mille chevaulx, n'a fait aulcun aultre bon exploit pour luy. Il est vray que les gallaires de Naples, oultre le port de Thalamon, ont aussy prins Castillon de la Pestray, qui ne sont toutesfoys places fortes puisqu'elles ont esté prinses si tost. Quant au pape, il se porte ung peu mieulx qu'il n'a faict; toutesfoys, l'on n'attend que l'épreuve d'une recheutte de laquelle il ne pourra plus se relever.

Je laisseray l'Italie pour vous parler de nostre France, et vous dire ce que j'en puis sçavoir. Ces s^{grs} ont receu nouvelles de leur amb^{r} près du roy, sur le faict de la paix, qui leur mandoit que S. M. estoit fort disposée à entendre à ceste practique, dont luy amb^{r} espéroit bonne yssue, et qu'il ne failloit plus en cela qu'attendre ce qu'en escriproit leur aultre amb^{r} qui est près du roy Philippes pour en faire réuscir quelque bon effect, dont ces s^{grs} monstroient estre fort joyeulx. Depuis, mon frère, l'abbé de l'Isle, m'a escript que les propoz de paix para[illegible] vant discontinuez et refroidys, commençoient à se reschauffer plus for[illegible] que jamais, et que M^{grs} les connestable et mareschal de St-André es[illegible] toient abouchez pour cest effect à l'Isle en Flandres, avec eulx l'é[illegible] vesque d'Arras, le prince d'Orange et dom Ruy Gomez. Que cependan[illegible] il y avoit en nostre camp une certaine maladye de fiebvre continue[illegible] de laquelle estoient morts beaucoup; mais que au camp de l'ennemy [illegible] mortalité estoit sans comparaison beaucoup plus violente par la grande [illegible] faulte de vivres qu'ilz ont. Le roy leur a faict une bravade d'avoir r[illegible] vitaillé Dourlans à la barbe de sondict ennemy, qui faisoit mine de [illegible] voulloir baptre, et mis si bon nombre de gens dedans qu'il n'en faul[illegible] rien craindre, et encores le faict-il fortiffier en despit de luy, ce q[illegible] cognoissant ledict ennemy s'est retiré, et tranché entre ladite ville [illegible] et

Bapaulme, attendant ce que temps luy produyra, et nous aussy près d'Amiens, à quatre petites lieues l'un de l'aultre.

Venise, 7 et 20 octobre 1558.

S. M. m'escript ung sommaire discours du succez de ses affaires depuis que son armée a passé la Somme, et du peu d'espérance qu'il y avoit lors d'avoir la paix, et Mgr le cardinal de Lorraine me mande que l'on en a quelque meilleure espérance; et me semble que vous debvez tenir le plus près de vous ces nouvelles, ou regarder à les employer si bien, que, s'il est possible, elles ne vous puissent nuyre en ce que vous prétendez faire et poursuivre contre le général de l'armée, car il est bien à croyre que si elles sont divulguées par delà avant qu'il soit chastyé, que par après sa punition en pourroit estre beaucoup moindre, pour les raisons que vous entendez trop mieulx, pour estre sur les lieux. Et ne fault poinct que ledict général s'excuse sur le bruict qu'il dict qu'on disoit de la paix; car lors qu'il partit de Ponant pour s'en retourner, l'on n'en parloit en façon quelconque, ains d'une grande et cruelle guerre que il fust advenu s'il fust demouré, et en eussions eu beaucoup meilleur marché que nous n'aurons. Et encores que la paix soit tenue tout assurée, pour le grand besoin qu'en a l'ennemi, nous n'en avons rien de certain le XXIIIIe; mais estoit seullement party le XXIIe auparavant, M. de Laubespine, bien et au long instruict de l'intencion du roy pour aller trouver M^rs les connestable et mareschal St-André, à l'Isle en Flandres, et en attendant que nous en ayons plus claire lumière, il ne seroit que bon, ce me semble, de faire bien entendre tousjours par delà que quand elle adviendroit, ce seroit pour en avoir esté S. M. contraincte, s'estant trouvée grandement déceue et traversée de ses desseings et entreprinses par l'infidélité et mauvais debvoir dudict général, ainsy que vous sçaurez trop mieulx dire, affin que les choses qui en pourront succéder par cy-après soient plus doulcement et gracieusement receues et prinses par S. H. Je pense bien que l'on n'aura failly par delà de faire entendre que la

de nostre armée. Il y a deux ou troys jours que M. de Grignan m'a escript comme on luy avoit mandé de la court que mess[grs] les connestable, admiral et mareschal de S[t]-André debvoient bientost estre arrivés à Arras, pour parler et s'aboucher avec M[gr] d'Arras, dom Ruy Gomez et M[me] de Loraine, pour le faict de la paix ou tresve, et que l'on espéroit que pour ceste occasion le roy Philippes licencieroit pour quelques jours M. le connestable ou bien ledict s[r] mareschal, sur leur foy, pour venir trouver le roy, mais que d'aillieurs les choses estoient encores si froydement mises en avant, et où l'on voyoit si peu de fondement, que l'on n'en espéroit pas si bonne et si prompte issue pour le bien de la chrestienté qu'il seroit bien nécessaire, attendu les difficultez et le long traict que peult tirer ceste practique, durant laquelle, pour estre leurs campz si grands et si voisins de trois ou quatre lieues, comme ils sont, il est à craindre qu'il n'y survienne quelque nouvelleté à l'ung ou à l'aultre, qui empesche ung œuvre si sainct que cestuy-là. Quant à moy, je veulx croire, au contraire, que puisque ceulx-là s'en meslent qui ont intérest particulier de leur liberté et davantaige devant les yeux le bien et utillité publicque de nostre royaulme, que Dieu leur assistera pour en faire réuscir quelque bon effect.

Voz ennemys ne perdent l'occasion de se faire fortz du costé de Piedmont, où ils ont desjà entré si avant, cognoissant le peu de forces qu'a M. le mareschal de Brissac, qu'ils ont prins Cental, et pensant bien faire de mesme de Busque et Mondevys, où toutefoys la fortune ne les a tant favorisés qu'il n'en ait esté deffaict et prins par les nostres de troys à quatre cents chevaulx qui conduysoient trente ou quarante mille escus en leur camp. D'ailleurs le vice-roy de Naples faict lever d'autres nouvelles forces pour y envoyer, auxquelles, comme l'on dict, le pape donne passaige par les terres de l'Esglise et mesmement à la cavallerye. Estant naguère advenu que les gallères de Naples, portant quelques enseignes d'Espaignols à Gennes, paroissans à la coste de Tuscane, ils ont prins Thalamon, qui n'estoit pas fort mais de grande importance pour la conservation de ce que nous tenons

Bapaulme, attendant ce que temps luy produyra, et nous aussy près d'Amiens, à quatre petites lieues l'un de l'aultre.

Venise, 7 et 20 octobre 1558.

S. M. m'escript ung sommaire discours du succez de ses affaires depuis que son armée a passé la Somme, et du peu d'espérance qu'il y avoit lors d'avoir la paix, et Mgr le cardinal de Lorraine me mande que l'on en a quelque meilleure espérance; et me semble que vous debvez tenir le plus près de vous ces nouvelles, ou regarder à les employer si bien, que, s'il est possible, elles ne vous puissent nuyre en ce que vous prétendez faire et poursuivre contre le général de l'armée, car il est bien à croyre que si elles sont divulguées par delà avant qu'il soit chastyé, que par après sa punition en pourroit estre beaucoup moindre, pour les raisons que vous entendez trop mieulx, pour estre sur les lieux. Et ne fault poinct que ledict général s'excuse sur le bruict qu'il dict qu'on disoit de la paix; car lors qu'il partit de Ponant pour s'en retourner, l'on n'en parloit en façon quelconque, ains d'une grande et cruelle guerre que il fust advenu s'il fust demouré, et en eussions eu beaucoup meilleur marché que nous n'aurons. Et encores que la paix soit tenue tout assurée, pour le grand besoin qu'en a l'ennemi, nous n'en avons rien de certain le XXIIIIe; mais estoit seullement party le XXIIe auparavant, M. de Laubespine, bien et au long instruict de l'intencion du roy pour aller trouver M^rs^ les connestable et mareschal St-André, à l'Isle en Flandres, et en attendant que nous en ayons plus claire lumière, il ne seroit que bon, ce me semble, de faire bien entendre tousjours par delà que quand elle adviendroit, ce seroit pour en avoir esté S. M. contraincte, s'estant trouvée grandement déceue et traversée de ses desseings et entreprinses par l'infidélité et mauvais debvoir dudict général, ainsy que vous sçaurez trop mieulx dire, affin que les choses qui en pourront succéder par cy-après soient plus doulcement et gracieusement receues et prinses par S. H. Je pense bien que l'on n'aura failly par delà de faire entendre que la

paix sera faicte et que nous l'avons mendiée et cherchée, mais a cela je vous envoye de quoy leur respondre.

Quelque différent est venu depuis peu de jours entre le nouveau empereur et ces seig^rs, pour quelques confins et limites du Friol. Il y a longtemps que ceux de la maison d'Autriche ont occupé et prins sur ces s^grs quelques petites villes auxdits confins, qu'ils ne leur ont jamais voullu rendre depuis, quelque instance qu'ils en ayent faicte; or, il est advenu que depuis peu de temps cesdits s^grs y ont envoyé planter et mettre publicquement les armes de St-Marc pour en reprendre possession, mais elles furent incontinent mises par terre et rompues par les impériaux, dont cesdits s^grs indignés et marrys firent prendre ung grand navire chargé de sel qui estoit en Istrye, subjecte dudict empereur, pour la répétition duquel faisant l'amb^r qui est par delà instance, luy fust respondu que ladicte prinse et arrest avoit esté faict de leur sceu et commandement, et qu'ils se pourroient bien ressentir de l'injure qui leur a esté faicte. Estant demeurées les choses indécises, ils doivent l'ung et l'aultre envoyer sur les lieux jusques à troys personnaiges de chascune part pour veoir d'accorder ce différent, mais l'on tient qu'il ne se pourra faire aysément sans amener quelque aigreur davantaige.

Depuis troys jours sont retournés en ce lieu les amb^rs que ceste seigneurye avoit envoyé vers le nouveau empereur, tant pour se conjouir de son advénement que pour le différent qui est entre eulx à cause des confins du Friol, duquel dernier ilz sont retournez, comme j'ay entendu, assez mal satisfaicts, dont je n'ai encore peu descouvrir plus avant les particularitez. Ilz trouvèrent ledict s^gr à Vienne fort retirément et solitairement accompaigné, faisant néantmoings en toute dilligence fortiffier ladite ville, le mieulx qu'il peult, mais ce n'est de telle façon ni promptitude qu'il n'en soyt demeuré une fort mauvaise espérance auxdits amb^rs, qui ont demourez quatorze ou quinze jours. Si le G. S. continue en son opinion, Dieu veuille donner à la chrestienté ce qu'il cognoist nécessaire à son peuple [1]. Ilz rencontrèrent aussy

[1] Malgre une nouvelle demarche pacifique faite par l'empereur, les dispositions du sultan etaient toujours a la guerre comme M. de la Vigne l'ecrivait à



le roy de Bohesme à cinq ou six journées par deçà, qui alloit trouver ledict s^{gr} son père avec soixante ou quatre-vingts chevaulx seulement. Le dict empereur se faict fort vieulx et donne encore mauvais ordre à ses affaires, combien que l'on parle de quelque diette qui se doibt tenir en Allemaigne l'unziesme du moys prochain, mais il n'y a encores rien d'asseuré. Des lettres de Flandres asseurent que l'abbouchement des députez pour le faict de la paix se devoit faire en ung villaige appellé Usey, près de Dourlans, et que le camp du roy Philippes s'estoit retiré plus en là, vers Hédyn, pour la nécessité de tous vivres.

Venise, 7 novembre 1558.

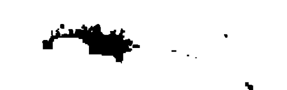
Ces seigneurs despeschantz une frégatte par delà, pour y faire entendre, comme je croy, les nouvelles qu'ils receurent de leur amb^{r} qui est en France, sur le faict de la paix, je vous donne advys par le mesme moyen de ce que j'en ay peu sçavoir depuis ma dernière, qui

l'évêque d'Acqs le 13 septembre 1558, en signalant le commencement de la prise d'armes et l'entrée en campagne de Bajazet et de son frère :

« Deux ou trois hommes despeschez de la part du roy des Romains et roy Philippes sont arrivez dans ceste ville bien à poinct, environ la fin de la lune, desquels ny de leur charge il ne m'a encore esté possible de sentir aultre chose sinon qu'ils n'apportent poinct le tribut et qu'ilz prétendent ravoir ledit Tata premier que de parler plus avant, disans qu'il leur a esté desrobé pendant les tresves, lesquelles ils maintiennent avoir gardées sainctement. Je verray ce qu'ilz proposeront davantaige, et si le bassa, qui désire bien fort renouer ceste praticque, ou le G. S., qui, *ad ogni modo*, veult aller prendre Vienne, la vincquera. Ils se préparent tousjours pour faire cette entreprinse l'année qui vient, en laquelle oppinion les ont encore plus confirmés les nouvelles qu'ilz ont receues que le grand chaan de Tartarie estant entré en la Media avec trois cent mille hommes, l'auroit osté au roy de Perse et mise toute en son obéissance. Toutesfois, aulcuns ne peuvent croyre que le G. S. y voyse en personne, pour la craincte de ses enfans, lesquelz, depuis un moys en çà, ayant assemblé l'ung et l'aultre tout ce qu'ilz pouvoient de gens, se sont voulus combattre, pour à quoy remeddier il leur a changé leur sangiacat et a envoyé Selim en Capadoce; Bayesit, qui debvoit aller en Scilice, n'a point encore voulu obéir, auquel, aujourd'huy, a esté despesché un chiaoux qu'il ayt à se partir quant et quant de là où il est, et faire le commandement de S. H. Les autres disent que asseurément ledict G. S. ira, mais qu'il prendra Selim avec luy, ou qu'il le laissera en quel-

est que les termes de la paix sont en si bonne espérance que tout le monde la tient pour faicte et conclue; de ma part je le croy ainsy pour les grandes erres et apparances que je y voy; non toutesfoys que cesdits seigneurs m'en ayent dict si avant, encores que je saiche qu'ilz le sçavent bien, mais pour avoir veu lettres de Paris et d'Amiens qui en asseurent la conclusion. Et pour avoir, ces deux roys, plus honneste coulleur de rompre leurs camps et renvoyer gracieusement les Allemans chez eulx, l'on feroit une trefve pour vingt jours ou ung moys, pour la Picardye et Champaigne tant seullement, pour après la publier et en faire venir en lumière les articles; et que cependant on les avoit tous licentiez d'une part et d'aultre, lesquelz se retiroient, au moing les nostres, en assez bon ordre, ayant esté bien contantez de présentz et honnestetez, et aussy desjà partye de nostre cavallerye se retrouvoit près de Compieigne pour se retirer en leurs maisons, pour, dans la fin dudit moys, rompre entièrement leursdits camps, réservantz les capitaines et compagnies entretenues et les garnisons ordinaires. La royne et toutes les dames estoient partyes de St-Germain le XXIe, pour aller rencontrer le roy à Beauvays. Quant aux capitulations, je n'en ay encores rien peu sçavoir à la vérité, aussy ne vous veulx-je cautionner ce que je vous en mande, mais par ce qu'en ont escript par delà aulcunz particuliers, il s'en doibt ensuyvre les mariaiges de dom Carlos avecques madame Élisabeth, et du duc de Savoie avecques Madame, sœur du roy, à la charge, quant à ce dernier, que S. M. doibt donner audict seig^r duc quatre-vingt mille livres de rente en France, et en tiltre de duché luy rendre la Savoye et la Bresse, retenant les forteresses, et luy payer content trois cent mille escuz, tant pour le dot de madite dame, que pour ce qu'il renoncera en ce faisant à tout ce qu'il prétend et querelle en Piedmont, et d'avantaige que s'il meurt sans enfants de luy et de ladite dame, tous lesdits pays de

que lieu en Grece, laissant la garde de Constantinople et du tresor au nouveau bassa, a qui il a donné sa petite-fille. Leur cas est si brouillé et sans ordre et façon de faire si barbare, que je ne me puis assez esmerveiller qu'ilz aient tant duré, si ce n'est que Dieu ainsy le veuille pour nos peschez. (*Ms de Lamare, B. N.*)



Savoye et Bresse, ensemble lesdits quatre-vingts mille livres de rente, retourneront à la couronne.

Voylà ce que je vous en puys incertainement escripre, et voyant la disposition des choses et ce qui pourra reuscir au lieu où vous estes après la publication de ceste nouvelle, je vouldrois que vous feussiez icy pour la craincte que j'ay du reproche que vous pourrez recepvoir de ces barbares après le succez d'icelle, et mesmement que ces sgrs ne fauldront de la faire bien valloir par delà. Et moings sera-elle encores trouvée bonne par le G. S., pour s'estre faicte et conclue sans son sceu et contre ce que vous luy aviez toujours promis, et de tant plus que c'est sur le poinct qu'il est après à dresser ung si grand équipaige pour entreprendre l'année qui vient sur la chrestiensté, ce qui luy pourra beaucoup traverser ses desseings, tant pour y trouver la difficulté plus grande par ladicte réconciliation (attendu que toute l'Allemaigne, paravant empeschée aux guerres de ces deux princes, ne fauldra de luy aller à l'encontre pour l'intérest commun, et mesme les forces du roy Philippes pour secourir son oncle), que pour la jalousye qu'aura ledict G. S. de tumber en quelque mespris, s'il se désiste de sadicte entreprise desjà tanct advancée et publiée partout, pour crainte de la trouver plus difficile qu'il ne se promectoit. A quoy je veux croire que, oultre le bon subject que vous avez eu de luy faire bien entendre l'occasion qui a esté ou sera que le roy et le roy Philippes se soyent réconcilliez, vous aurez aussi esté si habille homme que d'avoir minuté et dressé de bonne heure vostre retraicte, après l'arrivée de Dolu, sans attendre l'entier succès de ceste practique, le laissant en vostre place pour prendre voiage et retour en France, non toutefois diffinitif, mais accessoire, l'ayant fondé sur ce que tout ainsy que vous eustes l'année passé licence dudit G. S. d'aller en France faire entendre au roy les occasions de vostre voiage, que vous auriez aussi, par mesme moyen, sollicité de l'obtenir à ceste heure plus que jamais pour aller vers S. M. luy faire vous-mesme toucher à l'œil et au doigt les bonnes et apparentes démonstrations qu'a faict ou debvra faire S. H., pour se ressentir par exemplaire chastiment de

l'injure et infidélité de son général et du regret qu'elle a que son armée n'ait esté mieulx exploictée au prouffict et advantaige de S. M. Car il est vraisemblable que quand la certitude de la dicte paix sera parvenue par delà, que le G. S. ne vous en ait en quelque moindre respect qu'il n'a eu pour les occasions que dessus, et peult-estre se ressentira, à l'endroit du ministre, de ce qu'il ne peult envers le maistre; et comme je ne vouldrois pas que cela vous advint, pour l'amytié que je vous porte, par ce vous y adviserez de bonne heure.

CORRESPONDANCE DE TURQUIE.

ATTAQUE DE LA FLOTTE TURQUE CONTRE MINORQUE. — SON ARRIVÉE À TOULON. — ENTREPRISES PROPOSÉES SUCCESSIVEMENT CONTRE VILLEFRANCHE, BASTIA, PORT-HERCULE, REJETÉES PAR L'AMIRAL TURC. — SES INTELLIGENCES SECRÈTES AVEC LES GÉNOIS ET RETRAITE DE LA FLOTTE. — MISSION DE M. DOLU POUR DÉNONCER LA CONDUITE DE L'AMIRAL. — RÉPONSE OFFICIELLE DE LA PORTE.

Laon, 3 août 1558 [1].

Lettre de Henri II à M. de la Vigne.

Mr de la Vigne, je ne faiz poinct de doubte que vous ne m'ayez véritablement adverty du jour que l'armée de mer du G. S. est sortie de Constantinople, laquelle, selon ce que vous aviez progecté, pouvoit bien arriver en Corse vers le cinq ou sixiesme jour de juing, si le général et les conducteurs d'icelle eussent voulu faire la dilligence qu'ils vous promectoient. Mais je ne me puis tenir de vous dire comme il en est allé, encores que j'aye différé jusques icy, pensant veoir quelque effect qui rhabilleroit leur faulte; et toutesfois me trouvant jusques à aujourd'huy en suspens de ce que je doibz actendre et espérer de ladite armée, il m'a semblé vous debvoir faire ceste dépesche

On a vu les impressions générales et déjà en partie les conséquences extérieures produites par la retraite de la flotte turque. Maintenant le fait doit être repris avec toutes ses circonstances pour revenir devant la Porte s'éclairer par un débat contradictoire; car son jugement va compléter l'appréciation d'un acte qui eut une si grande influence sur la direction des événements, et de plus il jette quelque jour sur les causes occultes qui avaient pu concourir a le déterminer.



pour vous advertir que le vingt-septiesme jour de juing dernier passé, Jean-Baptiste le droguement vinst sur une galliote trouver mon cousin le grand prieur à la Jasse, où, avec mes gallaires, il actendoit nouvelles de ladite armée que ledit droguement asseura avoir laissée à Port-Gallaires, près de Calvy, du costé dudit lieu de la Jasse [1]. Au moyen

[1] Un rapport très-détaillé sur cette circonstance capitale se trouve dans un manuscrit du fonds de Mesmes, sous le numéro 8577, B. N, et porte ce titre : *Discours et rapport du voyage de l'armée de mer turquesque despuis qu'elle est comparue ès mers de deçà, jusques au jour qu'elle est partie d'avec les gallaires du roy pour s'en retourner sans riens faire pour le service de S. M.* Cette pièce, que nous devons donner en entier, malgré son étendue, paraît avoir été rédigée par M. de Boistaillé, qui figure dans le récit, avec le comte de Tende, gouverneur de la Provence, Sampètre Ornano, qu'on verra remplir plusieurs missions en Turquie, enfin le baron de la Garde, qui probablement fit échouer l'expédition au moyen de ses intelligences secrètes avec les Turcs, par jalousie contre le grand prieur, François de Lorraine, à qui il avait dû céder le commandement de la flotte française. Il est probable aussi que ce fait, perdu avec beaucoup d'autres du même genre au milieu des désordres de l'époque qui allait suivre, ne fut pas sans relation avec la conduite ultérieure du baron de la Garde, lorsqu'il se fit l'exécuteur des massacres de Mérindol et de la Cadière. Devenu suspect à la cour, où régnaient les Guises, il n'eut sans doute d'autre moyen de conserver son importance que de se jeter dans les violences de parti et de servir la réaction catholique avec un zèle exagéré que l'histoire a flétri justement, malgré les grands services que cet homme avait rendus au pays comme marin et comme négociateur.

Ce mémoire fut, comme on le verra, envoyé à la Porte pour servir d'acte d'accusation contre l'amiral turc, qu'on ne trouve nommé nulle part, mais qui n'est autre que le fameux Piali-Pacha. Celui-ci devait en effet continuer cette suite non interrompue de marins célèbres que la Turquie produisit dans le XVI[e] siècle :

« Ayant m[gr] le grand prieur de France, cappitaine général des gallaires du roy, commandement de S. M. de sortir hors du port de Marseille le plus tost qui luy seroit possible, avec lesdites gallaires, pour aller droit en l'isle de Corse, au lieu de Boniface, rencontrer l'armée de Levant, laquelle, suyvant l'ordre qui avoit esté donné au G. S. et à ses ministres, tant par l'instruction dudict s[r] Boistaillé, dépesché de la part de Sadite M[té] vers ledit G. S., que par la lettre portée par le cappitaine Dupérat, auroit esté assignée audict lieu : pour ne donner aucune occasion de mescontentement par sa demeure au général de ladite armée, seroit dès le XX[e] de juin dernier passé sorty hors dudict port, ayant faulte de plusieurs choses nécessaires, et auroit acheminé ladite armée vers ladite isle de Corse, où peu après estant arrivé, et pris terre à la Jasse (*Ajaccio*), sur le poinct de son partement pour aller audict lieu de Boniface, entra dans ledit port de la Jasse sur la dianne, une gualiotte turquesque sur laquelle estoit Jehan-Baptiste

de quoy ledit grand prieur, au mesme instant, partit avec mesdites gallères aussi bien armées et équippées qu'elles feurent oncques, pour aller trouver ladite armée là où icelluy droguement disoit l'avoir lais-

Buidorio, truchement de S. M. pres ledict G. S., avec le raix de ladite galliotte, despeschez de la part du beglierbey de la mer, general de ladite armee de Levant, vers ledict s' grand prieur. Lesquels apporterent certaines nouvelles de l'arrivee de ladite armee de Levant en ladite isle de Corse au Port-de-Gualere, à XL mile pres de la Jasse, tirant vers Calvy, et feirent entendre audit s' grand prieur que pour l'incertitude en laquelle estoit le beglierbey si l'armée de S. M estoit là venue ou non, ils auroient este depeschez de sa part vers le sieur Jourdan, lieutenant de S. M. en ladite isle, pour luy en rapporter nouvelles; et luy auroit donne charge expresse, si il ne trouvoit ladite armee, de retourner vers luy audit lieu de Port-de-Guallere, et au cas aussy qu'il la trouvast de demeurer avec ladite armée et l'attendre a la Jasse, et que de sa part il ne fauldroit de se lever sur la minuit du jour ensuivant et conduire son armee jusques audit lieu. Sitost que ledit s' grand prieur eust ceste nouvelle, soubdain il monte sur la realle, et sort avec toute l'armee pour tirer vers ledict Port-de-Galeres et aller audevant de ladite armee recepvoir ledict beeglerbey, commande audict s' de Boistaille avec deux galleres de avancer ung peu pour luy faire sçavoir sa venue et l'acheminer vers ledict lieu de la Jasse. Lequel estant arrive audit Port-de-Galleres, et n'y retrouvant ladite armee de Levant, passa plus oultre jusques a la garde de Calvy, la ou il eust nouvelles que ladite armee estoit partye la nuict de d'avant, qui fut la nuict mesme que le truchement arriva audit lieu de la Jasse, qui fust cause que ledict s' de Boistaillé retourna audict Port-de Guallere, où il rencontra ledict s' grand prieur, lequel apres s'estre enquis desdits truchement et rays de la galiotte quel chemin ladite armée pouvoit avoir prins, et entendre d'eulx que, par leur advis, ladite armée debvoit estre allee en Provence, se delibera à l'instant mesme de passer a ladite coste de Provence. Et de faict, apres avoir dépesché une guallaire vers ledict s' Jourdan pour l'advertir de tout ce que dessus, et mis ordre que si par fortune ladite armée de Levant revenoit en Corse, qu'elle feust bien receue et refreschie, se partit avec ung temps si à propos, que le jour mesme au soir il arriva pres des isles Ste-Marguerite: ou s'estant songneusement enquis de ladite armée turquesque, et n'en ayant peu sçavoir aucunes nouvelles, auroit prins le chemin des isles d'Ieres pour estre là informé des gardes dudict lieu si ladite armée auroit poinct esté descouverte, où peu apres arriva la gallere que ledit s' grand prieur avoit depesche audict s' Jourdan, venant de Corsegue, qui apporta lettres dudit s' Jourdan, par lesquelles et par la voye de quelques barques que avoient rencontre l'armee turquesque, elle auroit este descouverte passant oultre, naviguant par Ponant et Lebesche vers les isles de Majorque et Minorque, qui fust cause que ledict grand prieur, apres avoir oy l'advis de cappitaines et autres s^rs estans avec luy, conclud pour le mieulx d'envoyer jusques audites isles. Et de faict depes-

sée; mais quelque diligence qu'il sceust faire, il n'y eust ordre qu'il en peust avoir nouvelles : qui fut cause de luy faire dépescher trois de mes galères avec la galiote dudit droguement pour aller en queste

cha le s[r] de Carcès et ledit truchement avecques deux de ses gallères et lettres et instructions adressantes audict beglierbey de la mer, par lesquelles il luy faisoit entendre les allées et venues qu'il avoit faites pour le retrouver, la perte du temps qui se faisoit en ces navigations, l'ordre qu'il avoit mis par tous les lieux et ports de S. M., pour le recepvoir, carresser et refreschir : le prioit de s'en venir le trouver, l'asseurant que s'il n'eust pensé le faillir comme jà, par deux fois, il avoit faict, qu'il feust allé, avec son armée, luymesme le retrouver.

« Ledit s[r] de Carcès feist si bonne dilligence qu'il arriva le troisiesme jour en suivant en l'isle de Minorque, là où il trouva ladite armée turquesque, laquelle, huict jours auparavant, ayant donné fond en ladite isle auroit mis le siége devant la Citadelle, l'une des principalles villes de ladite isle, et après avoir faict une furieuse batterie, auroit du quatriesme assault forcé ladite place, ayant esté les Turcqs repoussez de trois assaults et perdu un bon nombre de gens peu auparavant l'arrivée dudict s[r] de Carcès en ladite isle. Lequel, avec ses lettres et remonstrances, y feit si bien son debvoir, que le XIIIJ[e] de juillet dernier ladite armée se retrouva devant les isles de Marcelles et y passa une partye de la nuict, et mondict s[r] le grand prieur, qui estoit sorty du port de Toulon ce mesme jour au matin, ayant environ le midy eu nouvelles de ladite armée par une des gallaires qu'il avoit envoyé à Minorque la chercher, partit incontinent pour aller au devant d'icelle, tellement que, la mesme nuict, il arriva et surgit près le Ciputa. Et le lendemain matin se joignit avec ladite armée, naviguant coste à coste, à main gaulche de la gallaire du bascha jusques dedans le port de Toulon, où ayant donné fond, il alla incontinent trouver ledit bacha, et mena en sa compagnie huit ou dix des plus apparents de son armée, entre lesquels estoit le s[r] de Boistaillé, sur lequel le roy avoit remis la créance des lettres que S. M. escrivoit audit bascha. Auquel elles furent présentées avec toutes les plus grandes caresses et bon accueil que on luy eust sceu faire, luy donnant à entendre combien sa venue estoit désirée pour l'exécution des desseings de Sadite M[té], dont luy fut déclarée l'entreprinse des forts de Villefranche; à quoy lors ledict bacha se monstra bien fort ententif, démonstrant par plusieurs bons propos d'avoir grande volunté de faire servicé à Sadicte M[té]. Le reste du jour se passa à faire esguade, de quoy ladite armée avoit extrême besoing, et à leur distribuer quelque nombre de bœufs et moutons avecques une quantité d'huisles, sucre, miel, vinaigre, fruictz et autres refreschissemens que on leur avoit préparés. Sur le soir, mondict s[r] le grand prieur envoya ledict s[r] de Boistaillé pour entendre du bacha à quelle heure il vouldroit partir; lequel luy respondit que, pour ceste nuict, il n'y avoit ordre aucune, à cause que sa cheurme estoit trop travaillée, mais qu'il partiroit le lendemain, ce qu'il fist environ midy, et alla surgir à cinq ou six mille de Toulon, où

après ladite armée, prenant la volte de Majorque et Minorque, où elle fut trouvée au mesme instant qu'elle auroit prins, bruslé et saccaigé la ville dudit Minorque, qui auroit enduré trois assaults avec

sur le soir a la pluspart de la nuict, pour ce que c'estoit la fin de leur caresme, ils feirent une infinite de signes d'allegresse.

Le lendemain du grand matin, qui estoient le jour de leurs Pasques, ils se leverent de la Poste et allerent seulement jusques a Pourquerolles, et la feirent encores plus de fanfares que le soir auparavant, et ainsy se passa tout ce jour et la nuict ensuivant; ladicte armee se partist, et environ trois heures apres midi arriva aux isles Ste-Marguerite, ou le s^r baron de la Garde, qui avoit la charge des forces de la terre, se trouva bientost apres. Car mondict s^r le grand prieur l'avoit adverty par ung brigantin expres qu'il avoit faict partir des le jour preceddant pour l'aller trouver ledit jour à Anthibe, ou, apres avoir quelque temps parlemente ensemble, s'en retourna ledict s^r baron de la Garde jusques au lendemain qu'il retourna trouver mondit s^r le grand prieur, en la compagnie duquel et des s^rs de Charlus, Boistaille, de Carces, collonel Sampetre, il fut visiter ledict bacha. Auquel, apres avoir tenu quelques propos des forces de la terre, et avoir aussy entendu dudict bacha la bonne volunte qu'il avoit de faire service a S. M. et de executer ladicte entreprinse, il feust conclud avec luy que l'on iroit recognoistre par mer lesdits forts. Et de faict, de la part dudict bacha, feust depesche Caram Mustafa avecques quelques galliotes, et de nostre coste y furent envoyez sur deux gallaires le cappitaine Bache Martel, le s^r de Charlus et le collonel Sampetre, corse. Le lendemain M. le conte de Tende et baron de la Garde, les s^rs de Mondagron, de Sommerive et de Carde vindrent trouver ledict s^r grand prieur, en la compagnie desquels et des s^rs de Charlus, de Boistaille, de Carces et plusieurs autres, ledict sieur grand prieur alla trouver le bacha pour sçavoir sa résolution. Lequel estant avec tous ses conseillers et ayant ouy le rapport de Caran Mustafa, feist response que ladite entreprinse luy sembloit fort difficile, parce que les ennemys pouvoient faire passer du costé de Villefranche tel nombre de gens que, venant à mettre artillerye en terre et puys estre contrainct du temps d'abandonner les siens et se retirer pour le plus pres esdites isles Ste-Marguerite, il s'en pourroit ensuivre ung grand inconvenient au grand déshonneur et destriment de ladite armée, mays beaucoup plus de la réputation du G. S. Et que si, de la part du roy, on le voulloit employer en quelque isle où il ne peust avoir crainte d'estre circonvenu, que tres voluntiers il monstreroit les effects de sa bonne volunté. A quoy ledict grand prieur feist response par le truchement que il ne vouldroit pour chose quelconque mettre en hazard la reputation ne l'armee de S. H., non plus que celle de S. M., et ne s'estimeroit pas digne de la charge que S. M. luy avoit donnée, si avant que voulloir tenter ladicte entreprinse il n'estoit bien adverty des forces et moyens des ennemys, qui estoient si peu a craindre que si il luy plaisoit de nous seconder de quelque nombre de gens pour contenir



perte de gens d'icelle armée turquesque et grande consummation de leurs munitions, dont le tout se devoit employer en ma faveur et pour l'exécution de mes entreprinses. Mais ce que plus je doibz plaindre est

seullement ceulx qui estoient dans la ville et chasteau de Nisse, et les faire descendre en terre, il seroit fort aysé, quelque temps qui peult survenir, de venir à bout desdits forts, qui estoient en si peu de deffence au jugement de tous ceux qui les avoient recognus qu'ilz ne pouvoient endurer l'artillerie en bapterye vingt-quatre heures; que s'il avoit doubte toutesfois de perdre ses canons que pourroit mectre en terre, qu'il s'obligeoit pour chascun canon qui se perdroit au nom du roy, dont sa propre personne respondroit, de payer deux mil escuz. Nonobstant toutes lesquelles offices et prières ledict bacha ne se voulust lors résouldre de bailler aucunes gens ne canons pour mettre en terre; ce que voyant ledict s[r] de Boistaillé, qui avoit ceste charge de S. M., feict entendre audict bacha comment ayant esté envoyé de la part de S. M. vers S. H. en Andrinople, entre autres plésirs et secours dont S. H. se seroit disposée de secourir Sadicte M[té] ceste année, luy auroit faict dire par le s[gr] Rustan-Bacha qu'elle envoyoit son invincible armée pour tenter telle entreprise que bon sembleroit à S. M. et luy ayder de ses gens, artillerie et munitions pour mettre en terre; dont pour asseurance et obligation de ceste promesse, S. H. auroit envoyé ses lettres autenticques addressantes à S. M., dans lesquelles y avoit un article portant commandement à tous sangiacques, janissaires, spahis et autres d'ainsy le faire; que S. M. recepvoit ung grand dommage d'avoir, sur ce fondement, rompu avec ses voisins et tiré la guerre chez soy, si il ne luy plaisoit la faire jouir de la grâce et promesse de S. H. Et ce disant, ledit s[r] de Boistaillé présenta l'original desdites lettres audict bacha, lequel les ayant leues et releues et faict lire particulièrement à tous ses conseillers assistans, monstroit estre fort travaillé en son esprit, tellement qu'il entra en grand contention avec sesdits conseillers, qui estoit, à ce que le truchement rapporta, parce que la pluspart estoient d'avis que l'on debvoit obéyr aux lettres du G. S., selon sa forme et sans doubter de aucune chose, et les autres non. Enfin il ne feust possible de rien gaigner davantaige, ains persista ledict bacha en sa première responce, s'excusant que cela se debvoit entendre quand l'entreprinse seroit trouvée bonne de luy et des siens, mais que celle qui se présentoit ne luy sembloit raysonnable, et ne vouloit consentir qu'elle se fist en façon quelconque; que si il estoit besoing, il en escriproit à S. M. comme aussy il en rendroit bon compte au G. S. et en tous lieux où il en seroit appellé, adjoustant de plus qu'il avoit de sa part ung commandement particulier auquel il falloit qu'il obéist.

« Au moyen de quoy se retournant ledit sieur grand prieur en telle perplexité que chascun peult penser, et ne pouvant rien entendre de certain, se délibéra d'aller en personne recognoistre les lieux, et par mesme moyen conférer avec lesdits s[rs] conte de Tende et baron de la Garde, touchant leurs appareils, tant de gens que d'autres choses nécessaires pour l'exécution de l'entreprinse; de sorte qu'il s'em-

la perte du temps et de la saison; car elle ne s'est rendue en mes ports pour se offrir à me faire service, si non le seiziesme du mois de juillet dernier passé, que ledit grand prieur estant allé au devant, barqua en sa gallaire patronne, laissant la réalle avec l'armee, et accompagné de deux autres gallaires alla jusques au port dudict Villefranche, et après avoir bien recogneu et considéré l'assiette du lieu, se retira a Anthibe le mesme jour, xxe de juillet, et y coucha la nuict. Puis le lendemain matin assembla le conseil, auquel estoient lesdits s^{rs} conte de Tende, baron de la Garde, les s^{rs} de Boistaillé, Charlus, de Carcès, Bache, Martel, Sampetre, corse, ou après avoir faict le rapport de la recongnoissance qu'il avoit faict de ladite place et la facilité qu'il y trouvoit d'executer ladite entreprinse, fut enfin résolu d'un commun accord que si l'on pouvoit tant faire envers ledict bacha de l'obliger de demeurer jusques au xve d'aoust pour favoriser par mer et de bailler quelque nombre de gens, que l'on tanteroit ladicte entreprinse. Ceste résolution ainsy prinse, ledict jour retourna ledict s^{r} grand prieur en l'armée, et incontinant s'en alla vers ledict bacha pour essayer de tirer de luy ce qui avoit este résolu, auquel, apres avoyr faict entendre et la recognoissance qu'il avoit faict de ladite place et la resolution sur ce prinse par les ministres de S. M., et prie ledict bacha de ne le tenir plus en suspans, il ne peult tirer de luy aultre chose sinon que il sçavoit le temps qu'il avoit à demeurer, qui estoit bien court; qu'il ne vouloit donner aucune esperance de mettre gens en terre, qu'il donneroit bon ordre que la mer nous seroit asseurée si tant nous voulions faire que de essayer ladicte entreprinse, dont ledict s^{r} grand prieur advertit incontinent les s^{rs} conte de Tende et baron de la Garde par le commandeur de Beynes, qu'il envoya exprès pour sçavoir leur advis, suivant lequel il debvoit randre response audict bacha. Lesquels, apres avoir entendu ce que ledict grand prieur leur escrivoit, advisèrent que ledict s^{r} de la Garde le viendroict trouver pour luy déclarer leur résolution, de sorte qu'estant ledict s^{r} de la Garde arrive à la réalle, il remonstra audict s^{gr} grand prieur que ledict s^{r} conte ny luy n'estoient poinct d'opinion de hazarder les forces du roy à ladicte entreprinse de Villefranche si ceulx de ladicte armée turquesque ne mectoient gens en terre pour les seconder, comme aussy S. M. l'avoit toujours entendu, et qu'il convenoit aller vers le bacha pour le prier d'y faire descendre jusques à deux mil hommes, attendu qu'ils avoient eu nouvelles de xxiiij guallaires des ennemys qui, le jour préceddent, avoient désembarqués près de Nice huict cens hommes qu'ils pensoient envoyer à Minorque, et que ayant sceu la prinse d'icelle, les avoient en diligence portez audict lieu de Nice. Ledict s^{r} grand prieur et ceulx de son conseil se delibéra d'aller encores vers ledict bacha pour le requérir de luy octroyer lesdits deux mil hommes par terre pour accompagner les gens du roy, qui seroient tousjours les premiers en toutes les factions. A quoy icelluy bacha respondict fort froydement qu'il n'estoit poinct desliberé de separer les siens, d'autant que n'ayant port a sa faveur pres dudict



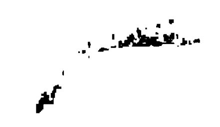
l'admena à Thoullon, pour, avec le bigliarbey général, conférer et communiquer de l'entreprinse des fortz de Villefranche, que j'ay ordonné estre tentée et exécutée la première, avec l'aide de la force de terre

Villefranche, s'il venoit à estre surprins de quelque bourasque et contrainct de se lever, il s'asseuroit que ses gens se voudroient rembarquer, et que estans de leur nature aysés à estonner s'ilz perdent de veue leurs gallaires, on n'en pourra espérer service d'importance, et d'autre part qu'il verroit ceste entreprinse fort difficille veu le temps qu'il avoit à séjourner par deçà, et que luy estant préfixé terme pour se retirer en Levant, il ne pourroit oultrepasser le commandement qui lui avoit esté donné, tellement qu'il n'estimoit pas que ce feust chose qui se deust tenter pour ceste foys, et que la chose requéroit d'y venir exprès avec toutes sortes d'engain et choses nécessayres à l'expugnation desditz forts, qui se debvoit remettre à une autre année qu'on pourroit dresser armée et apparelz suffisans de meilleure heure. A quoy ledict s[gr] grand prieur répliqua que si la chose estoit plus longuement différée, que avec peu de frais et en peu de temps l'ennemy rendroict lesdicts forts inexpugnables, et que les prenant maintenant, ce qu'il estimoit fort aysé sy ledict bacha y voulloit employer seulement une partye de son armée, le roy avoit bien moyen de les fortiffier et garder, qui seroit ung frain à l'ennemy pour la garde du pays de Provence, et un port seur et commode pour recepvoir ladite armée turquesque quand elle viendroit en ses quartiers, et une porte pour entrer et sortir par mer au pays de Piedmont, pour la pluspart réduict à l'obéissance de S. M., oultre le bien qu'en recepvroit ses subjets du pays de Corsegue qu'autant qu'estant ledict port en la puissance des ennemys, ilz ne fauldront d'y tenir ordinairement guallaires pour infester les frontières de S. M. et empescher le navigage et converse de ladite isle de Corse. Et que Sadite Maj[té], laquelle s'estoit promis tant de service de ladicte armée, estimeroit que ses ministres eussent laissé de faire ladicte entreprinse par faulte de ceur plus tost que par faulte que ladite armée ayant faict basterye à Minorque avec vingt-deux canons, et donné quatre à cinq assaulx pour le proffict et pour le gain de la robe, ne pouvoit moings faire que, de huict ou dix mil hommes qui estoient sur les gallaires, en mettre en terre seulement deux mil pour le service de S. M., auquel elle estoit destinée. Et quant au temps qu'il disoit estre court, que ce n'estoit en cela la faulte de S. M. ne de ses ministres, auxquelz il n'avoit tenu que plus tost les deux armées ne se soient retrouvées ensemble; mais qu'il restoit encores du temps assez pour exécuter ladite entreprinse et deux autres semblables, parce qu'il y avoit six sepmaines entières jusques au mois de septembre, qui estoit le temps ordinaire auquel les armées de Levant ont accoustumé de se retirer et non plus tost, avec une infinité d'aultres réplicques et raisons pour réduire ledict bascha pour luy accorder sa requeste. Mais après que icelluy bascha eust allégué plusieurs inconvéniens et excuses, il dict résolument audit s[r] grand prieur que luy ny les siens ne trouvoient poinct ceste entreprinse réuscible, et n'estoit délibéré de

que j'ai fait lever et mectre sus pour cest effect; et jusques à aujourd'huy je suis actendant nouvelles non de ce qui en a esté faict, mais seulement commencé; car ledict bigliarbey, général de ladite armée, avoit

luy ayder de rien, et que touchant les forces qu'il avoit employees à la prinse de Minorque, il savoit bien à quoy s'en tenir, car estant survenu, pendant qu'il faisoit la basterye, une bourasque qui le contraignist de s'alarguer six ou sept mil en mer avec ses guallaires, les gens qu'il avoit en terre furent en bransle de tout abandonner, s'effroyans de sorte que si cela eust guères duré, ou qu'en la ville il y eust eu gens pour faire saillye, tous ses gens et son artillerye y feust demourée, dont ayant faict experience il ne pouvoit esperer qu'ils feussent mieulx audit Villefranche.

« Voyant ledict s^r grand prieur qu'il n'y avoit moyen le persuader, avecques le conseil de ceulx qui estoient là avecques luy, proposa audict bacha l'entreprinse de la Bastide, luy remonstrant que c'estoit la moindre que S. M. eust espérance d'exécuter, tant pour estre le lieu baptable de tous costez, que pour avoir en Corsegue bon nombre de viels soldads, oultre lesquels il en pourroit promptement trajecter deux ou trois mil, requerant audict bascha que de ce mesme pas il se voullust acheminer en Corsegue avec tout son armee. Lequel commença à mettre en avant aultant ou plus de difficultez qu'il en avoit alleguees pour le desseing de Villefranche, mesmement de l'incommodite du port, de la fortification du lieu despuis que une armee avoit failly a le prendre, et de la briefvete du temps; et s'estant enquis à qui elle appartenoit, et luy ayant este dict qu'elle estoit aux Genevois, il feist response qu'il n'y touchoit en rien a ce que touchoit auxdits Gennevois; néantmoings que, pour estre chose de nouveau proposée, il estoit besoing de nouveau conseil, et qu'il feroit convocquer les principaulx de l'armée pour leur communicquer ceste affaire et s'en résouldre avec eulx. De sorte que n'en pouvant ledict s^r grand prieur aultre chose tirer, il s'en retourna fort fasché en sa guallaire, où ledict s^r de la Garde estoit demouré. Lequel feit grande instance d'aller parler audict bascha, ce que le s^r grand prieur luy permit, commandant au s^r de Boistaillé l'accompaigner, où estant arrivez en la guallaire dudict bacha, ledict s^r de la Garde commençant à parler par le truchement, après plusieurs et honnestes et gratieuses parolles, entra en propos de ladicte entreprinse de Villefranche, la faysant facile et aysée si ledict bacha y voulloit employer une partye de ses forces et en mettre quelque nombre en terre afin que les ennemys, à tout le moings, cognoissent qu'il avoit envye de favoriser et ayder aux nostres de tous costez. Ledict bacha, lequel comme dict est, avoit oy parler de la Bastide que tiennent les Genevois, desquels il avoit prins et s'attendoit encore avoir de grands présens, se voyant si fort pressé par lesdits s^rs de la Garde et de Boistaillé, qui luy faisoient les mesmes remonstrances qu'avoit faict ledict s^r grand prieur, dict qu'il estoit content de faire descendre en terre audict Villefranche mil hommes pour accompaigner ceux de S. M.; dont lesdits s^rs le remercièrent, l'asseurant que toutes leurs gens et compaignies estoient prests



voulu donner audit Thoullon rafraîchissement à icelle armée avant que d'entrer en jeu, usant au demourant des plus belles parolles du monde, quant à la bonne volunté et singulière affection qu'il avoit

à embarquer et s'y marcher. Cela faict, s'en retournarent vers ledict s[r] grand prieur, qui eust plaisir singulier d'entendre que ledict bacha estoit délibéré de s'employer et adviser que ledict s[r] de la Garde s'en retourneroit en dilligence trouver ledict s[r] conte pour l'en advertir et donner ordre de faire tenir prêts deux ou trois mil hommes pour les charger sur les guallaires, affin de les porter par mer jusques auprès dudict Villefranche, et là les mettre en terre avec les mil que ledict bacha avoit accordé, pour ensemblement faire une bonne teste pendant que l'artillerye se désembarqueroit. Or ledict bascha, comme nous avons dict, ayant faict appeller ceux de son conseil, à leur persuasion, ainsy qu'il est à présumer, changea soubdain d'opinion, car à troys ou quatre heures de là il envoya le truchement dire qu'il ne pouvoit en aucune manière mettre en terre les mil hommes qu'il avoit promis, alléguant plusieurs raysons qu'il avoit desjà alléguées. De sorte que voyant ledit s[gr] grand prieur cette confusion et inconstance, envoya ung gentilhomme exprès vers lesdicts s[rs] conte de Tende et baron de la Garde pour les en advertir, affin qu'ils ne feissent poinct entrer leurs gens en la conté de Nisse.

« Le lendemain, XXIII[e] jour de juillet, ledict s[r] de la Garde vint trouver ledit s[gr] grand prieur, et advisèrent d'aller de rechef vers le bacha, lequel, après une infinité de raisons alléguées de costé et d'aultre, et mesme la lecture de la lettre que le G. S. avoit escripte à S. M., déclara notemment qu'il ne pouvoit séjourner par delà plus longtemps que jusqu'au v[e] du moys prochain, pendant lequel terme il n'estimoit poinct qu'il fust possible de prendre les forts de Villefranche. Toutesfois, que s'ilz vouloient tenter ceste entreprinse, qui les favoriseroit par mer jusques audict jour seullement, et que quand les approches et tranchées seroient faictes, il feroit decendre en terre quelque nombre de ses gens, desquelz mesmes il ne vouloit asseurer, parce que incontinent que le temps le contraindroit de retirer leurs gallaires, il feroit rembarquer pareillement ses gens. Mais ledict s[gr] grand prieur et ceulx de sa compaignie, voyans que l'on ne pouvoit rien espérer certain dudict bacha, et qui n'estoit raisonnable de rien entreprendre si les Turcqs ne promettoient de descendre en terre et y demourer comme les nostres, conclurent de dire au bacha que puisqu'ils le voyoient résolu en ce qui leur avoit déclaré, il ne falloit plus parler de ladite entreprinse. Le lendemain matin, XXIV[e] jour de juillet, voyant ledict s[gr] grand prieur tout ce que estoit passé, affin de ne rien laisser en arrière pour se prévalloir de ladicte armée, alla de bon matin vers ledict bacha, accompaigné dudit s[r] de Boistaillé, et par le truchement luy feist dire que puisqu'il ne se pouvoit accommoder de favoriser ny l'entreprinse de Villefranche ny celle de la Bastide, que avec bien peu de travail et en peu de temps il avoyt moyen de faire un service signalé à S. M. si en s'en retournant il vouloit favoriser l'entreprinse

d'employer icelle armée en tous les lieux et endroicts où il luy seroit ordonné de ma part, sans rien y espargner, suivant le commandement qui sur ce il luy en avoit esté fait de la part du G. S., son maistre,

de Porthercule, que S. M. pretendoit exécuter cette année pour la deffence des villes et forteresses qu'elle tient en Tuscane.

« Lors ledict bacha commença à s'enquérir de l'assiette et des forces du lieu, munitions, artillerye et commoditez que le roy y avoit; à quoy ledict s' grand prieur feist response que avec ce que se porteroit sur les guallaires de S. M., les place et forteresse d'icelle en Tuscanne estoient bien pourvues des choses nécessaires non seullement pour l'expugnation dudict Port d'Hercules, mais d'autre lieu plus fort, pourveu que, du costé de mer, ilz puissent estre asseurez des ennemys. Ce que ledict bacha pouvoit aysement faire avec son armée, veu qu'il y avoit pres de là beaux portz pour la tenir en seureté de tous vents, et sy ne se destournoit en riens de son chemin pour s'en retourner, avec plusieurs aultres raisons qui luy furent mises en avant pour le persuader de s'employer à ceste entreprinse. Sur quoy il dict que l'on debvoit en Constantinople avoir nommément déclare les lieux auxquels S. M. entendoit s'attacher affin que ledit bacha en eust eu expres commandement, d'autant que ayant charge de ne poinct hazarder son armée en lieulx qu'il ne soit asseuré de prendre, dont il est contrainct se resouldre par l'advis de ceulx de son conseil, il se trouvoit le plus fasche et confuz homme du monde pour les altercations et diversitez d'opinions des siens, qui a tout propos luy mettoient au devant ledict commandement, faisant les choses fort difficiles et hazardeuses, tellement que s'il vient à faire entreprinse contre leur opinion et qu'elle ne réuscist au gré du G. S., il s'asseuroit de y estre reprins et chastié; et d'autre part il avoit le plus grand regret du monde d'estre venu avec une puissante et grosse armée qui a tant cousté à équipper et mectre hors sans avoir riens exploicté pour le service de S. M., laquelle il pensoit bien s'en debvoir lamanter et le faire accuser vers le G. S., mais toutesfoys qu'il avoit assez de raisons pour s'excuser : ce que quant il seroit retourné en Constantinople il les sçauroit fort bien alléguer, demandant audict s' de Boistaillé s'il retourneroit en Constantinople de la part de S. M. pour luy faire entendre comment ledit bacha s'estoit gouverné. Lequel s' de Boistaillé luy respondist qu'il espéroit que avant que de partir d'ensemble qu'il feroit ung si bon service à S. M., qu'elle auroit grand occasion d'en remercier S. H. et non pas de s'en plaindre. Que de sa part il ne vouldroit entreprendre un tel voyage pour faire ny dire chose qui feust au déshonneur et désadvantage de Son Excellence, laquelle il désiroit plustost faire honorer et estimer. Mais que touschant ce qu'il mectoit en avant que les ministres de S. M. debvoient avoir spécifié les lieux en Constantinople ou elle se vouloit addresser, l'on avoit en cela gardé l'ordre, qui estoit tel que en toutes les armées qui sont jamais sortyes pour faire service à S. M. les entreprinses ont tousjours esté remises sur la créance du lieutenant général et autres ministres de Sadicte M^{té}, parce que la plus-



duquel il n'espéroit estre advancé et augmenté en bien et honneur sinon par mon moyen et faveur. Si est-ce que je ne veois poinct que luy ny les autres ministres du G. S. estans sur ladite armée se soyent

part de tels desseings s'exécutent plustost à l'oeul et sur le champ que avec une longue délibération; et principallement que s'il falloit spécifier les entreprinses de S. M. en Levant et les insérer dans les commandements, estant chose qui viendroit à estre descouverte, il seroit aysé à l'ennemy de tirer toutes ses forces de ce costé-là et y remédier; en sorte que quelque armée qui se peult présenter, l'on n'y sçauroit rien entreprendre. Ce qui ne se peult faire suivant l'ordre accoustumé, parce que l'incertitude que a l'ennemy des desseings de ladite armée luy font croistre la despense et diviser sa force tellement que ses places en demeurent beaucoup plus mal pourveues et plus aysées à estre surprinses; que ceste excuse ne pouvoit servir à Son Excellence, laquelle avoyt jà commandé à deux armées de S. H. avec ce mesme ordre. Au demeurant qu'on luy auroit proposé l'entreprinse dudict Villefranche, la première comme plus importante pour le bien, seureté, dilation et deffense des pays de S. M., puis celle de la Bastide, qui n'estoit de moindre importance pour la Corsegue, et la dernière dudict Porthercules, laquelle venant à s'exécuter sauveroit ce que S. M. tient en Tuscane, ce qui sera malaysé à garder pour n'y avoir apport seur pour y donner secours par mer, et que laissant en tel estat les affaires de S. M., l'on pouvoit bien dire que ladite armée luy avoit beaucoup plus nuy que aydé, d'autant que ledict bacha se voulloit retirer au temps que les autres, par cy-devant, avoient commencé à exécuter, et que luy-mesme sçavoit que à son autre voyage il commença au moys d'aoust battre Calvy, et ne s'en leva qu'il ne feust en septembre; que les ennemys qui estoient plus forts par mer sentant ladicte armée estrangère, n'estoient pas pour laisser passer ceste belle occasion de courre sus à Sadite M[té], mesmement du costé de Corsegue, ayant moyen d'y trajecter leurs forces avant qu'on n'y puisse remédier. Ledict bacha, tout altéré, commença derechef à desclarer combien il luy desplaisoit d'avoir jà perdu tant de temps, et que quant à l'entreprise dudict Porthercule, qu'il estoit besoing d'en communiquer à son conseil, ce qu'il feroit incontinent et en manderoit la résolution audict s[r] grand prieur, lequel luy dict que s'ils demouroient d'accord de l'exécuter qu'il y mèneroit toute l'armée de S. M. Sinon il faisoyt estat de l'accompagner avec dix-huict ou vingt guallaires le long de la coste d'Italie, afin que les ennemys ne pensassent que ladite armée eust du tout abandonné les affaires de S. M., sur quoy ledict bascha respondist qu'il feroit à l'heure mesme assembler ses capitaines pour se conseiller sur le tout.

« Et ainsy se partist ledict s[r] grand prieur d'avec luy, et comme il rentroict en sa guallaire, passa par la poupe d'icelle une frégate armée portant la bandière de Gennes et celle Espagne au dessus, laquelle frégate, sans avoir salué, s'en alla à la poupe de la guallaire dudict bacha, où elle deschargea force fruicts. Quoy voyant ledict s[r] grand prieur, il commanda audict s[r] de Boistaillé d'aller vers ledict bacha luy

monstrez ni monstrent fort affectionnez à faire ce que j'espérois et me promectois d'eulx; et davantaige les Genevois font courir bruict publicquement, partout, que ledict biglierbey général et les princi-

remonstrer l'indignité du faict, et que ce luy sembloit chose estrange que les ennemys de S. M. vinssent si privement au mellieu de son armée et de ses ports a bandieres desployées, et que le prioit d'y donner tel ordre qu'il adviseroit pour le mieulx. Sur quoy ledict bacha auroit faict response qui si ledict s^{gr} grand prieur voulloit, il luy enverroyt ladite frégate et ceulx de dedans pour les faire pendre à son antaine si bon luy sembloit, et demanda audict s^{r} de Boistaillé se il les voulloit accepter. Lequel cognoissant que ledict bacha estoit un peu esmeu pour la faulte qu'il sentoit avoir faicte, luy dict que ledict s^{r} grand prieur ne vouldroict faire chose qui luy peust desplaire, et que s'il le trouvoit bon que il le feroit; toutesfois, que en cela il s'en remettoit à luy, parce qu'il sçavoit que ledict bascha cognoissoit fort bien de quel importance estoit un tel affaire pour le service de S. M. Lui replicqua ledict bacha que puisqu'il est dit dans les ports de S. M. qu'il en debvoit uzer comme de celluy de Constantinople, auquel tous vaisseaulx amys ou ennemys peuvent entrer. A quoy ledict s^{r} de Boistaillé feist response que S. H. a toujours estimé l'ennemy de S. M. commun ennemy, auquel ses ports sont fermez et interdictz si n'est par sauf conduict, et quant aux Genevois, encores qu'ils ne portassent aultre enseigne que celle de leur ville, sy est-ce qu'ils estoient ennemys de S. M., et telz reputez mesmes de S. H., laquelle auroit jusque icy employé les forces de ses armees en faveur de S. M. pour les priver du tout ce qu'ils tiennent, comme ung chascun a peu veoir à l'expugnation des places de Corsegue; que Son Excellence estant bien informée de ce, auroit mesme dernièrement, à l'Elbe, asseuré les ministres de S. M. de tenir lesdits Genevoys pour ennemys, à leur dresser la guerre jusques à ce que S. H. luy eust commandé de faire aultrement.

« Et, ce faict, partist ledict s^{r} de Boistaillé; peu apres ladite frégate de Gennes s'alargua de la realle du bacha, et sortist hors du port accompaignée toutesfois des guallaires et galliotes de l'avant-garde, lesquelles luy feirent escorte jusques soubz la forteresse de Nice. Depuis ayant ledict bacha tenu conseil avec ses sangiacques, envoya par le truchement dire audict s^{gr} grand prieur que en tant que touschoit l'entreprinse de Porthercule, qu'il ne la pouvoit exécuter ne aultre quelconque, pour ceste année, pour le commandement très exprès qu'il avoit de s'en retourner et le peu de temps qu'il pouvoit séjourner par deçà, le priant de le voulloir laisser aller. Sur quoy ayant ledict s^{r} grand prieur trouvé ceste response fort estrange l'alla visiter, et apres luy avoir faict remonstrer le peu de temps qu'ils avoient esté ensemble, qui n'estoit que de neuf jours, la coustume ordinaire des armées turquesques de demourer jusques au dixiesme de septembre es mers de deça, le dommage avec la perte de reputation qui en aviendroit à S. M., et plusieurs autres particularitez, sans y avoir peu rien gangner, feust contrainct de le supplier pour le moings de permettre qui l'accompagnast avec quelques gual

paulx de ladicte armée ont prins et receu les présents qu'ils leur ont fait faire par leurs amb^rs qui sont allez au-devant jusques à Plombin,

laires de siennes le plus spalmerées, à ce que l'ennemy les voyant ensemble demourast tousjours en la mesme crainte et despence qu'il avoit commencé de faire, puisqu'il s'estoit résolu de ne s'attacher à place quelconque. Ce que n'ayant sceu obtenir, quelque instance qu'il peult faire, ains ayant entendu du bacha qu'il se vouloit lever incontinant et s'en aller seul, prist le plus amyablement qu'il peust congé de luy, et partirent ainsy l'un d'avec l'aultre avecques plusieurs honnestes propos d'amytié. Peu après, ledict s^r grand prieur se leva dudict lieu pour remettre les barques des munitions soubs la forteresse d'Anthibe, où allant rencontra le s^gr baron de la Garde, lequel venant trouver le bacha, parla audict s^gr grand prieur, qui luy feist entendre ce que dessus.

« Ledict s^gr baron voulut encores essayer de gangner quelque chose envers ledict bacha, et alla en la compagnie du s^r de Boistaillé jusques au lieu où estoit ladicte armée, laquelle il trouva levée, de sorte qu'il feust contrainct de la suivre jusques à la Poste, là où il proposa audict bascha de s'arrester seulement dans le port de Ste-Marguerite huict jours, et moings s'il ne pouvoit, pour donner loisir audict s^r grand prieur de retirer ses munitions en lieu seur, et pourveoyr aussy de ce qui seroit besoing pour la conservation de Corsegue, et à luy de retirer les gens de guerre auxquels l'on avoit jà commandé de marcher dans le pays de l'ennemy sur l'espérance que l'on avoit de la faveur de son armée, luy offrant tout ce que l'on pouvoit offrir pour le retenir. Sur quoy, pour toute résolution, ledict bascha luy feist entendre qu'il ne voulloit demourer davantaige, mais que le lendemain il prendroit son chemin pour Villefranche, affin que cependant ledict s^r baron advisast de faire retirer les gens de terre. Ainsi se partirent lesdits s^rs de la Garde et de Boistaillé. Le lendemain le vent feust si contraire que ledict bascha ne se peult lever; cependant ledict s^r grand prieur, qui estoit à un mil près, ne voulloyt faillir d'envoyer vers luy pour luy faire entendre que il se réjouissoit fort que le temps estoit si contraire qu'il ne le laissoit aller plus avant pour le desir qu'il avoit d'estre avec luy le plus longuement que luy seroit possible, le priant luy faire ce bien que de permettre qu'il l'allast veoir. A quoy ledict bacha feit responce que véritablement sans le vent contraire il fust party; au demourant qu'il ne trouvoit bon qu'ils s'entrevissent plus, parce qu'ilz avoient prins congé l'un de l'autre. Pendant ces allées et venues, arrivarent troys autres frégattes de Gennes portans pareilles bandières desployées que celle qui estoit venue le jour de devant, lequelles estans guidées par un bon nombre de guallaires de ladicte armée turquesque, allarent trouver le bacha, dont l'une portoit, comme ledict s^r grand prieur a eu par certain advis, des présents de draps d'or et de soye que le s^r Andrio Doria envoyoit particulièrement audict bacha, de la valeur de quatre mil escuz; l'autre venoit à la part des Genevois, portant asseurance du présent qui avoit esté accordé à l'Elbe entre ledict bacha et eulx, et pour le prier de passer par Gen-

et ne s'estiment pas moings lesdits présents que de cent ou six vingtz mille escus, comme il se dit communément. Et y a de l'apparence qu'il en pourroit estre quelque chose, car lesdits Genevois, tant en Corse que par toute la rive de Gennes, se ventent qu'ils ont seureté et sauf-conduit dudict biglierbey général de laditte armée, avec promesse de ne leur courir sus pour ce voyaige, et qu'ainsy soit, ils monstrent n'en avoir aucune crainte, combien qu'iceluy biglierbey n'advoue pas cella, mais dit merveilles au contraire. C'est le principal que l'on voye ce qui en succédera à la fin, laquelle couronnera l'œuvre, ne me voulant plaindre cependant jusques à ce que j'en voye plus apparente occasion; comme vous ne ferez aussy en semblable de vostre part à l'endroit du G. S. ni du premier bassa, sinon que vous ayez autres nouvelles de moy; car si ladite armée fait bien, je m'en loueray; mais si elle fait autrement, asseurez-vous que je ne fauldrai de vous faire entendre comme toutes choses seront passées, et vous dépescheray homme exprès pour cet effet, vous ayant bien voulu

nes, la ou ladicte seig[rie] avoit delibere de luy faire ung festin solennel, et pour ce faire, avoyt envoye quatre de ses guallaires qui debvoient se rendre là le soir pour le conduire jusques audict lieu; la troysiesme estoit partie de Naples pour traicter des prisonniers. Ce que voyant ledict s[r] grand prieur, estant aussy adverty que l'armee de Gennes avoit este descouverte en mer assez pres dudict lieu, assembla tous les s[rs] et cappitaines, par l'advis desquels il se resolut de partir de la et ranger ses guallaires et barques soubz le fort d'Anthibe. Ce qu'il fit un peu auparavant la nuict, laquelle, sitost qu'elle commenca, ledict bacha se leva de la Poste avec toute son armee, et sans passer a Villefranche comme il avoit promis, print le chemin de Capocorse; et M[r] le grand prieur, apres avoir advise avec lesdicts s[rs] conte de Tende et baron de la Garde de ce qui estoit besoing pour la seureté des places de Provence, de sa part dépescha une partye de ses guallaires des plus espalmerées en Corse, sur lesquelles il envoya argent, munitions de toutes sortes, au s[r] Jourdan, lieutenant de Sadite M[te] en ladicte isle de Corse, et de faict se retira avec ses autres guallaires dans le port de Marseille. » (*Ms. de Mesmes, B. N.*)

Voyez, à l'*errata* du I[er] vol., une note où je signale dans le tome III[e] des Melanges historiques de la *Collection des Documents*, l'application erronee qui a ete faite de quelques passages de cette piece au séjour de Barberousse à Toulon, auquel elle ne se rapporte aucunement. Il n'y a pas moins de quinze ans entre le premier fait et le second, et j'aurais dû moi-même assigner, dans la note, cette pièce à l'année 1558 au lieu de 1553.

faire ce discours pour vous tenir adverti du partement dudit biglierbey général de ladite armée, affin que vous en soyez de tant mieulx instruict s'ils retournent par delà sans riens faire, ce qui est plus à croire que autrement, pource que le temps approche qu'ils ont accoustumé de prendre congié et se licencier d'eulx-mesmes; et pour conclusion, ce que je verray qu'ils feront à ce voyaige m'apprendra doresnavant le fondement que je debvray faire de leur aide et secours pour l'advenir.

Au demourant, Mr de la Vigne, je vous advise que j'ay receu touttes les lettres que vous m'avez escriptes avec aucuns duplicata d'icelles depuis que vous me dépeschastes Dolu, et ay très bien notté tous les bons et prudens records contenus par icelles, dont j'auray bonne souvenance aux occasions qui se présenteront pour en user, m'asseurant bien aussi que vous ferez tout ce que vous pourrés pour rompre les praticques des Genevois, du roy d'Espagne et de l'empereur, selon ce que vous m'escripvez par vosdittes lettres, auxquelles, pour ceste heure, je ne vous puis respondre autre chose, estant venu en ce lieu de Laon, passant mon armée icy près, affin de conférer et communicquer avec mon cousin le duc de Guise, mon lieutenant général, et autres cappitaines et chefz de maditte armée, pour prendre une bonne résolution en mes affaires, et sur les exploicts de laditte armée qui est telle, qu'il y a cent ans qu'il n'en fust levé ni mis sus en la chrestienté une si belle, si grosse et puissante, principallement de cavallerie, gens de pied de toutes nations, avec la suitte d'artillerie à l'équipollent; faisant mon ennemy, d'autre costé, tout ce qu'il peult pour assembler ses forces de tous costés : en sorte qu'il est bien difficile que, approchant les deux armées les uns des autres, qu'il ne s'en ensuive une bataille dont la fin et succez est en la disposition de Dieu le créateur, distributeur des victoires; et auquel je prie, Mr de la Vigne, qu'il vous ait en sa très sainte et digne garde. Escrit à Laon le xiije jour d'aougst 1558. — HENRY. — DUTHIER.

Mr de la Vigne, voulant fermer la présente, est arrivé mon cousin le grand prieur, général de mes gallaires, qui m'a fait entendre le partement de l'armée turquesque, sans avoir voulu faire ni entreprendre

aucun exploit ne effect pour mon service, ayant esté corrumpue par dons et présens des Genevois. Oultre plusieurs fautes et erreurs dont je vous informeray à la vérité par Dolu, que je vous dépescheray dedans deux jours en la plus grande diligence que faire ce pourra, n'ayant voulu laisser de vous envoyer cependant cette dépesche, et vous advertir de la réception de la vostre du XVIII[e] de juing dernier passé. Et quant aux lettres que vous demandez, tant par vostre lettre que par les précédentes, vous pouvez penser que les secrétaires ne peuvent tousjours porter quant et eulx toutes les dépesches qu'ils reçoivent, mais les fault envoyer serrer en leurs maisons de trois mois en trois mois pour le moings; et maintenant encores que nous sommes en ces lieux, cella ne se peult recouvrer sinon une aultre fois.

Constantinople, 10 novembre 1558 [1].

Lettre de M. de la Vigne à Henri II.

Sire, estant present le s[r] Dolu publiquement au divan, envers les bassats et à la personne mesme du G. S., contre ce qu'on a accoustumé jusques icy, nonobstant les empeschements que Rustan-Bassa

[1] Henri II, par une nouvelle lettre du 24 août 1558, avait informé M. de la Vigne des suites de la retraite de la flotte turque, en lui prescrivant la réparation qu'il avait à demander a la Porte.

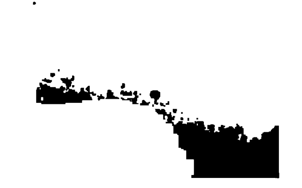
« Après que le beglierbey général ou vous aviez si grande esperance, et les chefs particuliers de cette armee ont pillé, ravy et emmené partout où ils ont passez tout ce qu'ils ont peu trouver, ilz se sont moquez des grands et somptueux présens qu'ils ont receu en or, argent et autres choses, des Genevois qui les ont festoyez, passant a leur retour par la route de Gênes, où ils ont communiqué et conversé quelque espace de temps avec les principaux ministres du roy d'Espagne, receu et meslé avec ladite armee ses galeres et vaisseaux comme avec les miennes. De sorte que l'on estime maintenant par telle démonstration que l'amitié et intelligence d'entre le G. S. et nos principaux ennemis est plus grande qu'elle ne fust jamais entre nous deux, et qu'au lieu de m'avoir esté par le G. S envoyé sadite armée pour favoriser mes affaires, ça este tout au contraire. Et suis blasme d'un chascun d'avoir este toujours si credule en l'amitie dudit G. S., veu que ses forces qu'il m'a souvent envoyées ont plustost este employees par les ministres et conducteurs d'icelles a infester et endommager la chrestiente qu'à toucher au vif l'ennemy commun et ses alliez, qui a este tout le rebours de ce que j'en espérois Si mes ministres en avoient autant fait a

m'y a voulu donner, sans aulcun respect de chose qui m'en peust advenir, j'ay cherché de rendre et bailler vos lettres et ce que j'en avois mis par escript, et faire entendre de bouche le tort que pour le partement de sadite armée sans rien avoir voulu exéquuter pour vous, vous aviez receu ceste année, me respondant ledit G. S. avec visaige et parolle fort amiable et doulce que après qu'il auroit le tout veu et considéré, il m'en rendroit la responce telle qu'elle devroit estre honneste et raisonnable. Laquelle, à la parfin, a esté par la bouche de son premier bassa : « Que S. H., d'une sincère et pure volunté, procédant de la grande affection qu'elle vous porte, sans aulcune fraude ni fiction, vous avoit envoyé son excelse armée, munie de bons hommes et de touttes choses nécessaires pour la guerre, avec exprès commandement au capitaine général d'icelle d'aller droit, sans s'amuser ou entreprendre ailleurs, trouver la vostre, pour ensemblement, selon qu'il seroit advisé, vous faire service jusques au temps que les aultres armées avoient accoustumé de s'en retourner par deçà; ce que n'ayant poinct faict ledit cappitaine, ny porté l'honneur et révérence qu'il vous debvoit et à sondict commandement, S. H. en reste si fort marrye et malcontente, qu'il n'est pas possible de plus. De quoy et du respect qu'elle porte à l'amitié qui est entre vous deux, elle ne peult, pour ceste heure, vous faire aultre plus grande démonstration que de faire la guerre à vos ennemis, comme elle fera en personne, l'année qui vient, en Hungrie, et d'avoir chassé les Gennevois d'icy, et de l'espérance qu'ils avoient conceue de sa protection, si ce n'est

l'endroit du moindre de mes amis, je leur ferois sentir, avec la perte de leur vie, combien telles fautes m'auroient dépleu; espérant bien que ledit G. S. entendant comme tout s'est passé n'en fera pas moins de son costé. Et afin que vous ne parliez pas par cœur de cette affaire, je vous ay fait mettre par écrit comme toutes choses se sont passées à la journée, jusques à l'heure du partement de ladite armée turquesque, ainsy que vous verrez par le mémoire que je vous envoye. Et me ferez sçavoir comme ledit G. S. a pris les remonstrances que vous luy en aurez faites; car si j'y vois aucune occasion de défiance, je regarderay à me passer doresnavant de l'entretenement et continuation de cette négociation, pource qu'elle me seroit autant ridicule qu'inutile. » (Ribier, t. II, p. 757.)

par vostre moyen et consentement et les conditions que vous adviserez. Lesquels, par ung simple sauf-conduict qu'ils avoient retiré de sa chancellerie lorsque l'armée estoit à Calvy, de pouvoir venir en sa Porte, y aïant envoyé dernièrement leurs ambassadeurs, auroient astutement persuadé à son beglierbey, que, par l'advis qu'ilz disoient avoir eu de leur amb^r, S. H. les avoit desjà receuz pour ses esclaves et tributaires; par laquelle ruse et cautelle s'estant laissé sottement tromper ledit beglierbey, qu'ilz auroient saulvé leur pays d'estre bruslé et pillé, mais qu'à l'advenir il leur seroit par adventure bien difficile de les garantir. Et que des aultres faultes que sondict beglierbey avoit faictes en ce voyage, selon qu'il s'excuse et que le conseil qui luy avoit esté baillé pour luy assister, et tous les principaulx de gallaires ont tesmoigné, que vos gens en sont la principale cause, ayant envoyé au-devant de ladite armée à Capo-Corso une frégate pour l'advertir de ne se haster poinct si fort de venir en vos ports, et qu'elle avoit assez loisir de se pourmener quelques jours par la mer avant que la vostre fust preste. Qui fust ce qui esmeut ledit cappitaine, pour ne perdre point temps, d'aller à Minorica, dont estant depuis retourné à Tholon pour s'employer à faire quelque bonne chose pour vous, de nuict, secrètement, il fust deux ou trois fois encore advisé par les vostres mesmes du peu de forces que vous debviez avoir pour seconder ladicte armée par terre, et du danger qu'il y auroit s'ils demouroient plus longuement par delà, et d'autres infinies choses toutes tendantes à l'en faire partir sans rien faire. Ce qu'elle espère que Dieu, avec le temps, vous fera cognoistre estre vray pour les en griefvement punir, comme S. H. juge sondit beglierbey estre indigne de sa faveur et bonne grâce de les avoir escoutez et s'estre monstré homme de si peu de valleur et conduite; ce qui ne doibt poinct estre cause de diminution de la bonne amytié et intelligence qui est entre Vos deux Maj^{és}, en considération de laquelle S. H. ne vous abandonna ny abandonnera jamais en vos affaires, quand par vous elle en sera requise, et tiendra toujours vos ennemys et amys pour les siens.

Voila, sire, le sommaire de tout ce qui m'a esté respondu de la



part dudit G. S., et que Dolu vous pourra particulariser selon qu'il a peu ouyr, ayant esté toujours présent avec moy én ceste négociation; et S. H. vous l'escript, à ce que le bassa m'a dit, plus au long dans sa lettre[1], respondant à chaque poinct de la vostre et de ce que je luy ay proposé de vostre part. De quoy, à mon advis, V. M. se debvra contenter pour la démonstration qu'elle demande du desplaisir que ledit G. S. debvroit avoir eu de la faulte de sondit beglierbey et de sa bonne volunté en vostre endroict, laquelle, par le discours des choses que j'ay maniées par deçà, je vous puis asseurer, sire, est totalement incliné à vous faire plaisir sans aucune fiction ny dissimulation. Et pour vous faire cognoistre et à ung chascun que ce n'a pas esté avec le consentement de S. H. que le beglierbey se soit ainsy mal porté, lequel, à ce que tout le monde dit, et les signes qu'on voit de la douleur et malcontentement que S. H. en a eu, ne peult estre que n'en soit chastié; mais pour la honte, à ce que aucuns imaginent, que ledit G. S. a de l'avoir si jeune, de son propre mouvement, constitué en si grande charge, faict qu'il diffère ladite punition, ou qu'il la veult faire de sorte qu'on ne puisse point penser qu'elle vienne de là. Au font on juge que pour le moings il ne sera jamais estimé ny aura guères plus grand honneur ny crédit [2]; qui sera bon exemple à

[1] M. de la Vigne dit, au sujet de cette lettre de Soliman, dont la traduction est de Morat-Aga : « Ayant faict chasser Ibrahim, premier dragoman du G. S., le bassa en a mis ung en sa place qui ne sçait traduire qu'en latin, et encore si mal, que je pense qu'il vous sera malaisé de l'entendre. Pour tant j'ay advisé qu'il seroit très nécessaire que V. M. eust quelque homme de bien auprès de soy pour luy interpréter ce que le G. S. luy escriroit, et par mesme moyen pouvoir respondre en langue turquesque quand on vouldroit négocier quelque chose de grande importance sans que les bassats en eussent la congnoissance. » Cette lettre, en effet d'un latin obscur et entortillé, est du reste sans intérêt. Après avoir énuméré, sans les discuter, les actes reprochés à l'amiral turc, pour toute justification elle rappelle, avec les protestations ordinaires d'amitié, l'envoi fréquent des flottes turques fait à la demande de la France, et dit au sujet des rapports avec les Génois : « Propterea oratores Genovensium excelsam ad Portam veniendi licentiam impetraverant, capitaneus noster hæc sciendo ditionibus illorum nullum damni intuli obtentus est... Porro oratores nihil impetraverunt nisi domum redire ipsis licentia data est. » (*Ms. de Lamare, B. N.*)

[2] Dans deux lettres confidentielles aux

tous ceux qui viendront après luy, et ung évident argument à ceux qui vous cherchent brouilles en ceste amitié qu'il leur sera fort difficile, comme aussi on a peu veoir par les mauvais traictemens que lesdits Genevoys ont receu icy, nonobstant les quatre cent mil ducatz qu'ils promettoient payer en dix ans audit s^gr sans les cent mil au bassa, lequel il m'a fallu combattre à toute oultrance et à la désespérée, aultrement je n'en feusse jamais venu à bout; dont les Vénitiens sont demeurez si estonnez, que j'espère qu'ilz s'en monstreront plus vos affectionnez et vous feront plus la court, comme ilz font desjà à moy par leurs flatteries et dissimulations accoustumées. Partant d'icy, les amb^rs de Gennes, ils ont demandé un sauf-conduit pour pouvoir revenir en ceste Porte après en avoir eu vostre consentement. Pour tant il sera fort bien faict et nécessaire d'envoyer à S. H. les articles signez de vostre main, par lesquels, et non aultrement, vous vouldrez consentir qu'elle prinst la protection desdits Genevois, voz anciens subjects rebelles. Leurs amb^rs mesmes m'ont dict qu'ils se retireront devers vous pour avoir en cecy vostre faveur, estans les plus désespé-

cardinaux de Lorraine et de Tournon. M. de la Vigne dit, au sujet de la presentation de Dolu : « Je luy ay faict baiser deux fois la main du G. S. en ma presence avec pompe extraordinaire, et contre la coustume de ceste Porte ; non sans grande admiration de tous les Turcs et des chrestiens qui sont par deca, et soupcon de quelques grandz et estroitz manienientz pour les choses de l'année qui vient. » Il dit ensuite, à propos de la justification de l'amiral turc : « Il a rejete toute la coulpe sur l'infidelite des nostres, et il est aise a juger que l'ambicion et desunion des ministres de S. M. a beaucoup nuy a ses affaires. »

Enfin, par le nom qui suit immédiatement, il laisse echapper une insinuation qu'on a deja vue en 1554 se produire dans une circonstance semblable contre le même personnage (voir ci-devant, a la page 322, la note 1) : « Il vous plaira juger si le baron de la Garde, usant de paroles si immodestes et peu honorables contre moy qu'il a faict en l'armée envers le beglierbey et tous les aultres capitaines, a fort en cela aultant ou plus de tort a S. M. qu'à moy dedans le lieu que je tiens. On continue icy de plus en plus le bruict de la guerre de Hongrie l'annee qui vient, et le G. S. fust desjà parti pour Andrinople, n'eust esté la question de ses enfants et le reffus qu'ilz ont faict de se partir des lieux ou ils estoient pour aller l'un en Capadoce et l'aultre en Cilecie, ou pour les inconvéniens qui en pourroient advenir, S. H. les a voulu loger et confiner jusques à son retour » (*Ms. de Lancel. B. N.*)



rés du monde de n'avoir sceu obtenir leur intention, et se trouvant freustrez de l'espérance qu'aulcuns des principaux d'entre eulx, vos ennemis, avoient donné au peuple de l'amitié dudit G. S., traficq et traicte de bledz de Levant, machinant par la faveur du roy Philippes de se pouvoir impatronir et faire tyrans de ladite ville de Gennes. Ce qu'estant descouvert audit peuple, si la chose est bien maniée, il sera aisé de le tirer à vostre dévotion et faire tailler lesdits principaulx en pièces, ou pour le moins les chasser de leur ville, promettant de les réconcilier et maintenir en l'amitié dudit G. S., luy faire avoir ce qu'il demande, et le secourir de toutes les commoditez de vostre royaume. Et ne debvez laisser une telle occasion de bien fort endommager les affaires de vostre ennemy, lequel, par ce moyen et l'alliance que les Florentins disent que leur duc cherche à faire avec vous, il vous seroit aisé de chasser de toute l'Italie, sans grand hazard ny despence. Si ce n'estoit que par ces parolles qu'ilz m'ont dictes que les Gennevois ne garderont poinct leurs terres d'estre pillées et bruslées à l'advenir ilz voulussent entendre une promesse d'une aultre armée si vous les en requerrez, pour tant si de fortune vous n'aviez faict quelque accord avec vos ennemys, il fauldroit en toute diligence envoyer par deçà pour le demander, de laquelle, s'ils nous la concédoient, on pourroit espérer en tirer quelques secours pour amender et couvrir la faulte qui a esté faite[1].

[1] Le lendemain même de l'expédition de M. Dolu, M. de la Vigne, comme il l'écrit du 14 novembre 1558, informé des premières conférences pour la paix, se servit de ce fait pour pénétrer les intentions de la Porte en cas d'une nouvelle guerre, et se ménager à lui-même l'occasion de sa retraite :

« Le lendemain que je vous renvoyai Dolu, j'appris de M. d'Acqs comme à la réquisition du roy Philippes le sieur de l'Aubespine estoit party de vostre camp pour s'en aller vers Mr le connestable bien instruit de vostre volonté pour commencer à traicter à bon escient d'une bonne paix ou trêve : ce qui me vint merveilleusement à propos pour sonder plus avant le bassa, pour savoir de lui quelle volunté le G. S. auroit de vous secourir si vous aviez encore la guerre l'année qui vient. Car m'estant trouvé avec luy pour luy faire entendre ces nouvelles, luy disant que si ladite paix se faisoit, la grande faulte que le beglierbey vous a faicte en seroit cause, et que je croyois qu'estant faicte, il seroit malaisé que de nos vies elle se peust rom-

CORRESPONDANCE DE VENISE.

CONFÉRENCES DE CERCAMP. — MORT DE CHARLES-QUINT. — DÉFECTION DE CODIGNAC, PASSÉ AU SERVICE DE L'ESPAGNE. — MORT DE LA REINE MARIE D'ANGLETERRE. — NOUVEAU MARIAGE AVEC LA REINE ÉLISABETH, POURSUIVI PAR PHILIPPE II. — TRÊVE DE DEUX MOIS ET DISSOLUTION DES CONFÉRENCES DE CERCAMP. — NOUVELLES APPARENCES DE GUERRE ET SECOURS À RÉCLAMER DE LA PORTE.

Venise, 15 novembre 1558.

Lettres de l'évesque d'Acqs à M. de la Vigne.

J'ay veu par vos lettres du passé la prudence et dextérité dont vous vous gouvernez contre les Genevoys, de quoy j'espère que vous en ferez réuscir un notable service pour le roy et une gloire immor-

pre, veu le long temps que la guerre a duré sans grand advantage ou dommage de l'une et de l'aultre partye, je le vis si estonné qu'il ne sceut repondre aucune chose. A la parfin, en soupirant et disant que Dieu voulust confondre ce roy Philippe et donner victoire a vostre tranchante espee contre luy, il me demanda si apres avoir, V. M., entendu par dela que S. H. ira en personne en Hongrie, et qu'elle a commandé de dresser en toute diligence une plus grosse armée que cette derniere pour l'envoyer contre vos ennemis, je ne pensois point que pour cela vous voulussiez encore poursuivre la guerre l'annee qui vient. A quoy je respondis que c'est un pauvre fondement, et encore mal asseuré, que des armées du G. S. pour entreprendre de la continuer et de faire une si grande et excessive despense comme celle que vous faites contre ung si puissant et dangereux ennemy que le vostre, mais que si S. H. vous vouloit ayder d'une partie de ses infinis trésors, je penserois que vous ne viendrez point aisément à faire accord avec ledit roy Philippe, quand ce ne seroit que pour l'amour dudit G. S. Aultrement que je ne vois pas que vous deussiez mettre tous vos Estats en si grand hazard, n'ayant aucune aultre espérance de secours de S. H. que de ses armées, lesquelles vous ont porté toujours beaucoup plus de dommage que de profit. Sur quoy ledit bassa me répliqua que je vous devois expressément encores écrire que S. H. ne veut aucunement vous abandonner en vos nécessitez quand par vous elle sera requise. Ce sont, sire, les propos qui ont este tenuz entre ledit bassa et moy, par lesquelz il est aisé à connoistre que le G. S. desire que perpetuellement vous luy soyez amy, et que voyant le discord qui est entre ses deux enfants qui sont presentement en campagne l'un contre l'autre avec grand force pour se couper la gorge, et les nouvelles qui sont venues que le roy de Perse avoit repris la Media et taillé en pieces plus de cent mille Tartares, ils voudroient bien maintenant que vous ne fussiez pas d'accord, et vous don-

telle pour vous, lequel debvra estre de tant plus estimé quant on sçaura le peu de secours qui vous a esté donné pour résister aux grands présens et corruptions desdits Genevoys. Je me tiens bien fier et bien glorieux de vous avoir adverty du retour de l'armée turquesque ung moys entier pour le moings avant l'arrivée de Dolu en Constantinople, et sy fault que je vous die que ce que je vous en escripvis il me le faillut deviner, car je n'en eu jamais adviz de la court ny de Lyon; à quoy vous pouvez cognoistre que je ne suis pas mieulx secouru de dépesches que vous. Quant à l'abouchement de nos députés qui sont depuis le XIIIe du passé en l'abbaye de Cercamp à traicter de la paix, je vous en ay bien au long informé; depuis l'on m'escript que l'espérance de ladite paix s'estoit beaucoup refroidye pour la nouvelle que le roy Philippes avoit eu de la prinse de Thalamon et Castillon de la Pestraye en Tuscane et de Cental et Moncallier en Piémont, ensemble du siége que le duc de Sesse, son lieutenant général à Milan, avoit mis devant Casal avec grand espoir de le prendre, dont toutesfoys il a esté depuis contrainct de se lever avec grand honte et dommaige, pource que M^r le mareschal de Brissac, en despit des ennemys, y feist entrer mille Françoys soubs la conduite du s^r Charles de Birague, et de rompre son camp et se re-

neroient volontiers une autre armée si vous la leur demandiez, pensant par là vous donner un très grand secours.

« Si vous n'êtes point accordé avec vostre ennemy, vous despescherez mon successeur par deçà pour demander ladite armée afin de vous en servir jusques à la fin du mois de septembre, priant S. H. que je vous la puisse mener sous la conduite d'un autre que de son beglierbey qui vous a si malheureusement failly; de quoy ung chacun pense qu'il n'en demeurera pas impuny pour la mauvaise chère et peu d'honneur qu'on luy a veu recevoir, depuis qu'il est venu, du G. S. et de toute la Porte. Et s'il a pleu à Dieu vous donner la paix ou trêve, il me sembleroit à propos qu'au lieu de m'envoyer ledit successeur, V. M. escrivit une bonne lettre à S. H., la priant de me vouloir renvoyer devers vous, afin que vous puissiez parfaitement entendre de moy en quoy l'amitié qui est entre vous deux est fondée, et comment vous vous y devez gouverner ; ayant jusques icy souvent receu beaucoup de dommage de l'espérance que vous y aviez mise. Car par ce moyen, sans aucune rupture, vous leur userez d'une braverie honneste et digne de vostre grandeur; et il vous sera toujours libre de leur pouvoir envoyer vostre ambassadeur. » (*Ms. de Lamare, B. N.*, et Ribier, t. II, p. 770.)

tirer à Milan, après toutesfois avoir fortiffié le bourg Saint-Martin à trois milles dudict Casal. Les gageures qui se faisoyent audict Lyon pour ladicte paix estoient de quatre-vingts pour cent; mais la veille de la Toussaint elles se diminuoient de la moitié. La trefve qui avoit esté faicte entre ces deux princes n'estoit que de vingt jours, qui finissoient le dernier du passé, durant lesquels nous avons rompu nostre camp et licentié nos Allemans, tant de pied que de cheval; le roy Philippes a pareillement rompu le sien, mais il n'a encores donné congé à personne, ains a retiré toutes ses forces dans les villes pour les loger à couvert à cause du maulvais temps qu'il faisoit de pluies et de froidures, qui ont esté par delà si extresmes les moys de septembre et octobre et icy jusques à hyer, qu'on n'en vit jamais de telles.

M. de Cambray m'escrit qu'un courrier allant à Rome luy avoit dict en passant par les Grisons que ladite tresve avoit esté encore prolongée jusques au xve de ce moys, et que l'espérance de la paix avoit esté fort refroidye pour la grande instance que les Angloys faisoient de ravoir Calais, et le duc de Savoye d'estre restitué en la Savoye et Bresse et presque tout le Piedmont, hors quelques places fortes, qui est tout ce que l'on sçauroit demander au roy quand il seroit prisonnier. Toutesfoys, que les députés d'une part et d'aultre ne s'estoient poinct encore départiz, qui donnoient quelque espérance que les choses se pourroient reschauffer. Il m'escript aussy que les Allemands du roy Philippes qu'il avoit mis en garnison à Arras, Douay, Vallenciennes, luy ont saccaigé et pillé lesdites villes à faulte du payement de leur soulde, et quant aux nostres, que M^r le duc de Nevers les avoit honorablement et sans aulcun désordre conduits par estapes jusques hors nos frontières, où ils estoient encores attendan[illegible] l'issue de nostre abouchement. Voylà tout ce que je puis incertaine[illegible]ment escripre de l'incertitude de nostre paix, mays je puis bien ce[illegible]r-tamement asseurer que si vostre beglierbey ne s'en feust retourné sa[illegible]ns rien faire, comme il a faict, l'on ne nous tiendroit pas ce langai[illegible]ige. Qu'a tous les diables soit donné le meschant traistre qui tant a [illegible]sp-

porté de dommaige et malencontre aux affaires du roy! Je vous envoye des advis de la mort de l'empereur Charles V^e^, et de la routte et deffaicte de son armée en Barbarie par le roi d'Algier [1].

Venise, 24 novembre 1558.

J'ay esté ce jourd'huy adverty de bonne part que Codignac, au lieu d'aller rendre compte de sa charge au roy, s'en va amb^r^ en Levant pour le roy d'Espagne, et pour ceste occasion est, comme m'a asseuré celuy qui l'a veu et entendu, toute sa cabale à Parme, atten-

[1] Charles-Quint était mort le 21 septembre 1558, dans le monastère de Saint-Just, où il s'était retiré. M. de Hammer remarque (*Hist. de l'empire ottoman*, t. VI, p. 100) « que la même année qui vit mourir Roxelane et Isabelle de Pologne, deux princesses qui ont exercé une influence également funeste, l'une sur les affaires de la Turquie, et l'autre sur celles de Hongrie, enleva la reine Marie à l'Angleterre, et son beau-père Charles-Quint à l'Allemagne. » Dans une lettre écrite le 20 novembre 1558 à l'évêque d'Acqs, M. de la Vigne donnait de nouveaux détails sur les troubles que les intrigues de la sultane avaient légués à la Turquie : il annonçait aussi prématurément la mort de la reine Isabelle, et, par une prévention qu'il a déjà montrée contre la mission envoyée en Hongrie, il exprimait des idées toutes contraires à celles qui avaient jusque-là dirigé la politique de la France dans ce pays, et qu'il développera ci-après page 552 :

« Nous sommes tous icy en grand esmoi et soulcy quelle fin aura le discord entre les deux jeunes princes, fils de ce seig^r^, lesquelz sont bien forts en campaigne l'ung contre l'aultre pour dessider, vivant le père, qui d'eulx deux luy succédera. Jusques icy l'universel, principalement les janissaires, avoient plus favorisé à Selim l'aisné, pource qu'il est homme de bonne chair et qu'il boit le vin voluntiers. A présent il semble que tous désirent Bayesit le puisné, pource qu'il se monstre plus diligent, plus caute et hardy en tous ses affaires, et qu'il a faict publier et courir le bruict que s'il vient à avoir l'empire il leur doublera leur timar. Si l'ung d'eulx est deffaict, il est à craindre que celluy qui sera victorieux veuille passer plus oultre, à l'exemple de Sélim, leur ayeul, ce qui empescheroit que ledict G. S. n'allast en Hongrie et tous ses aultres desseings, et apporteroit la plus grande commodité au roy des Romains qu'il eust jamais de faire bien ses affaires, pour la nécessité où ledict G. S. seroit réduict de retirer toutes ses forces de l'Europe auprès de sa personne pour faire teste à toute l'Asie, avec laquelle iceluy qui aura eu la victoire le pourroit venir combattre. Il a envoyé il y a huict jours deux de ses bassatz vers eulx afin de les accorder et faire laisser les armes et aller ung chacun à son sangiacat. Bientost nous verrons où

dant ses lettres et instructions, et doibt ce aujourd'huy ou demain arriver en ceste ville pour parfaire son voyage. Il se vante d'estre gentilhomme de la chambre dudict roy d'Espaigne : voylà ce que je prévoyois bien, il y a longtemps, que sa longue demeure par deçà couvroit quelque chose qui ne valloit rien; à ce que j'ay peu entendre, ç'a esté par la menée du cardinal de Trente et de l'amb^r Vargas, soubs umbre de quelque argent qu'il avoit autrefoys presté en Levant aux Madruces, neveux dudit cardinal, et me l'avoit luy-mesme ainsy faict entendre pour mieulx couvrir sa méchanceté et trahison: mais au fort j'espère que si nous avons la paix il ne vollera si hault qu'il en pense avoir les aesles. Vous ferez bien, ce pendant qu'il apprestera son voyage, de luy faire dresser par delà la réception qu'il mérite, et n'oublier surtout de bien faire entendre au G. S. l'infidélité, meschanceté et trahison de ce malheureux, qui, au lieu d'aller rendre raison à son maistre comme il debvoit, veu l'honneur qu'il en avoit receu, s'est allé rendre ministre du commung ennemy, et ennemy particulier de son s^gr et souverain; luy remonstrant aussy quelle fiance S. H. peult avoir en tel instrument, quand bien elle seroit amye dudit roy Philippes, le quel ne l'envoyt pres d'elle que pour y brouiller et altérer, s'il peult, la bonne amytié et bonne intelligence qui est entre leurs Maj^tés et Haultesse, et aultres choses que vous sçaurez trop mieulx et à propos luy représenter pour la congnoissance que vous avez des bons tours et menées du galant. Je n'ay aultres advis de cest abouchement que ceulx qui sont venus à aulcuns marchans de ceste ville, et je vous baille pour le prix qu'ils m'ont esté donnés;

la chose inclinera. Le bassa m'envoya hier dire que Mr de Martines estoit party d'aupres du roy et royne de Transilvanie pour s'en retourner en France, dont j'ay este bien aise pour le soupçon ou ils estoient entres qu'il ne fust la ung obstacle aux affaires du G. S. On a faict courir icy le bruict que ladicte royne avoit este tuee par icelluy roy son fils, s'estant marie avec une fille de ce nouveau empereur et rebelle contre S. H. Mais hier au soir vindrent nouvelles du contraire, dont j'ay este merveilleusement marry, pour ce qu'ils n'eussent sceu mieulx pourveoir a leurs affaires que en s'appuyant et alliant avec icelluy roy des Romains, ce qui fust toujours venu a nostre advantaige. » (*Ms de Lamare, Supplément français*)

mais tant y a que si la paix ne se faict ou qu'il ne s'ensuive une longue trefve entre ces deux grands princes, nous serons pour pâtir beaucoup en ce peu que nous tenons en Italye, et peult-estre de la perdre de tout poinct, car desjà ceulx qui ne tiennent aujourd'huy leur bien et grandeur que de nous et de nostre sang, sont les premiers à regarder par quel bout ilz essayeront à nous ruyner et deffaire.

Venise, 3 décembre 1558.

Les praticques et menées de Codignac s'esclaircissent tant de jour à aultre, que j'ay sceu par celluy auquel il se fie le plus en ce lieu, qu'il a desjà touttes ses lettres et instructions, et que le cardinal de Trente, vers lequel il se retira premièrement, luy avoit donné quatre ou cinq cents escutz du sien, et le roy Philippes, par son amb[r] Vargas, une chaisne de pareille somme, avec promesse de deux mille escutz de présent quant il partira, sans son estat d'ambassadeur. J'advertiray aujourd'huy le roy de tout ce discours, en attendant de luy dépescher homme exprès quand je auray veu la mine qu'il fera quand il sera icy, et cependant je ne crains aultre chose, sinon que vous soyez party de la Porte pour venir par delà, suyvant ce que je vous en ay cy-devant escript avant que de recepvoir ces nouvelles, et que ledit Codignac y arrivant ne trouve par vostre absence plus grande facilité en ses desseings et entreprinses qu'il ne feroit aultrement. Car il est bien à considérer que pour les affaires qu'il y a si longtemps manyées et la praticque qu'il en a de si longtemps acquise, joinct le mauvais debvoir qu'ont faict pour nous dernièrement les Turcqs, il fera tout ce qu'il pourra, par présentz ou aultres moyens, pour y establir l'amitié de son nouveau maistre aux despens, dommaige et inthérest du nostre, et de tant plus aysément s'il ne trouve quelqu'un à son arrivée qui luy rabatte fermement ses coups et luy responde vertueusement et brusquement à ce qu'il y vouldra proposer contre nous, comme je crois et m'asseure que vous ferez si vous y trouvez. Estant bien d'opinion, et telle est celle de Mons[gr] le

cardinal de Tournon, en attendant que le roy y ay pourveu, nonobstant ce que je vous ay escript cy-devant, ne pensant pas ce qui est depuis ensuivy, vous ne debvez encores bouger de là, et attendre ce que le temps nous produira en ce faict, lequel pourroit, par vostre absence, comme il est vraysemblable que vous laississiez en vostre place tel personnage des vostres que vous en auriez cognu digne en attendant vostre successeur, apporter un tel changement et mutation au service de S. M., que malaysément on pourroit rabiller ce qui seroit gasté. Et davantaige je ne sçay comment cela seroit reçu par delà, se présentant à nostre opposite un tel inopiné et repentin object, que cestluy-là, conforté comme il est à croire qu'il seroit par les bons offices que ces s[grs] ont accoustumé faire pour nous en ce qui concerne cette intelligence. Mais je m'asseure que tout ainsy que vostre dilligente sollicitation a rendu inutile le voyage des Gennevoys par delà, qu'aussy fera-elle celuy dudit Codignac à sa honte et confusion.

Quant au fait de la paix, nos députez d'une part et d'autre sont tousjours en leur diette, de laquelle l'on parle si diversement que l'on n'en sçait encore que croire ny espérer; et de moy je ne vous en puis donner autre lumière, car je n'ay eu lettres de la cour ny d'ailleurs depuis le VIII d'octobre; et pour estre plus voisin que vous de la fontaine, j'ay plus grande occasion de me doulloyr de veoir vostre négociation et la mienne ainsy sèche et aride d'un cours qui ne couste rien au roy et qui importe tant au bien de son service. Toutesfoys, par des advis qui vindrent hyer de Lyon, l'on tient la paix pour si advancée qu'ils ne sont plus que sur la difficulté de la Corse et de Tuscane, qui est bien signe que les plus grands et principaulx poincts sont accordez; mais je doubte que si nous l'avons elle ne nous couste bien cher, et si la mort de la royne d'Angleterre, qu'aulcuns advertissements asseurent estre morte et les autres estre en grande extrémité de son hydropisie, n'engendrent quelques nouveaux desseings et pensements à ces deux princes. Je ne vous sçauroys assez escripre la grande louange et réputation que vous avez acquise en ce lieu au faict de vostre charge, en ce que vous renvoyés avec tant de nez les Genevoys chez eulx, sans

avoir rien exécuté de ce qu'ils s'estoient si superbement promis du G. S., de sorte qu'ilz vous en estiment comme ung second Achille; mais s'ils sçavoient comme moy le peu de secours que vous y avez eu de la court, tant de lettres, draps, orloges, présents et autres moyens que vous avez si longuement demandés, ils vous immortaliseroient vostre nom, et de ma part je n'en feray pas moings, et de tant plus encores, si vous pouvez, couronnant vostre œuvre, chasser et renvoyer ce traistre les pieds dans le sac, qui seroient deux grands et signalés services entre tous ceulx que vous avez faicts au roy.

Venise, 10 décembre 1558.

J'ay esté adverty comme Codignac estoit party de Rive de Trente et venu secrettement depuys deux jours en ceste ville, où il ne demeura que quatre ou cinq heures à communicquer avecques le secrétaire Hernandez, qui y est agent du roy d'Espaigne, et s'en est allé à Milan parler au duc de Sesse, ne faisant que attendre ce qui réuscyra de cet abouchement pour la paix, de laquelle j'ay aussy entendu par lettres qui sont venues en ce lieu de bonne part, que les députés du roy Philippes avoient de nouveau demandé dix jours de délay pour avoir response d'Angleterre, et que pour ceste occasion ladite praticque continuoit à se refroydir de nostre part, cognoissant bien le roy que ces longueurs et remises sont faictes tout à propos par les Espaignols pour tascher tousjours de l'entretenir en parolles, et soubs ceste espérance, essayer d'en faire leurs conditions plus advantageuses et bastir cependant le mariaige du roy Philippes avec Mme Élizabeth d'Angleterre, pour s'impatronir s'ils peuvent de ce royaulme-là après la mort de la royne Marie; et pour cest effect, S. M. a commandé s'en retourner vers elle Mgr le cardinal de Lorraine, ce qui faict encores de tant plus penser qu'elle ne réuscira si tost que l'on pense, et Mgr de Guise est après par tous moyens qu'il peult pour veoir de quel secours d'argent il se pourra promectre du costé des marchans allemans et aultres pour continuer la guerre l'année qui vient s'il en est besoing.

Toutesfoys, beaucoup d'aultres espèrent que par raison ladicte diette ne se terminera sans quelque conclusion de paix, ou, au pis-aller, devant la fin de l'hyver. Je croy que quand vous aurez veu la dépesche que le roy vous faict présentement et ce que je vous escrips de l'histoire de Codignac, vous trouverez plus que raisonnable de vous en retourner à la Porte du G. S., quant ores vous seriez desjà arrivé à Raguse; car advenant que la paix ne se face comme il y a grande apparence, homme du monde n'y peult faire ce que vous ferez si vous y estes. Davantaige vous pouvez penser quel reproche ce vous seroit d'estre party de là lorsque vous y estes plus nécessaire; par ce je vous prye de ne faire ce plaisir à vos ennemys que de leur donner occasion de calumnier vostre gloire, laquelle vous sera à bon droict immortalisée, si vous achevez la carrière comme vous l'avez vertueusement commencée et poursuivye jusqu'à présent. Vous avez une foys empesché que Codignac ne se feist Turcq, et qui mieulx est, l'avez gardé d'estre étranglé; mais je suis d'advis que vous luy debvez procurer ce qu'il mérite, et personne ne peult faire cela que vous.

Venise, 27 décembre 1558.

Le service que vous avez naguères faict au roy d'avoir si honteusement chassé vos présumptueulx Genevoys ne luy sera pas moings agréable que les autres bons et vertueulx offices que vous avez sceu faire pour disposer et continuer le G. S. en la bonne volunté qu'il porte à S. M., laquelle n'en eut jamais tant de besoing qu'elle en aura désormais si la paix d'entre luy et le roy Philippes ne vient à se résouldre ainsy que l'on s'estoit jusques icy attendu, dont l'espérance s'est maintenant fort refroidie depuis la mort de la royne d'Angleterre, intervenue le XVIIe novembre, sur le poinct que les députez d'une part et d'aultre se retrouvoient pour en prendre quelque bonne conclusion, dont il n'est à la parfin réuscy que une trefve de deux moys, à commencer au premier de cestuy, laquelle ne pouvoit pas venir mieulx à propos pour ledit roy Philippes, pource que pendant icelle il n'a cessé

et ne cesse de faire tout ce qu'il peult pour praticquer le mariage d'entre luy et M[me] Élisabet, nouvelle royne d'Angleterre, duquel il a grande espérance, pour le moings ses ministres et serviteurs s'en promettent une bonne fin, chose qui seroit fort à craindre, d'aultant que si ce mariage se vient à résouldre comme il y a de l'apparence, estans tous deulx désireux l'ung de l'aultre, la partye du roy Philippes s'en trouveroit beaucoup plus forte et asseurée qu'elle n'estoit du temps de la feue royne sa femme, bien qu'elle feist tout ce qui luy estoit possible pour l'ayder et secourir, jusques à tenter tous les moyens dont elle se pouvoit adviser pour luy faire, de son vivant, encores qu'elle n'eust enfans de luy ny espérance d'en avoir, tumber sa couronne d'entre les mains, qui ne luy sçauroit désormais eschapper, se faisant ce mariage, auquel je ne voys nul obstacle, si d'avanture les Angloys ne le vouloient empescher, pource que de la consommation d'icelluy, estans tous deux jeunes et beaulx et s'aymans, comme l'on dict qu'ils font, il s'en peult bientost espérer ung nouveau successeur par le moyen duquel il unira et asseurera perpétuellement ses Estats et sa maison, qui s'en retrouvera de tant plus grande; et je vous laisse à penser, puisqu'il est en ceste praticque, quelle espérance nous debvons avoir d'une paix à laquelle lesdits Angloys ne consentiront jamais sans la restitution de Calais que le roy n'a pas délibéré lascher pour quelque offre ou advantage que l'on luy puisse présenter. Voilà les termes où nous en sommes, dont je vous donne advis par la présente[1].

S. M. vient de me faire entendre la dissolution de l'assemblée des députez d'une part et d'aultre, n'ayant résolu autre chose que la trefve cy-dessus mentionnée, qui doibt durer jusques au deuxiesme febvrier, pendant lequel temps ils se doibvent rassembler le xxv[e] janvier pour resprendre les derniers arrementz de paix dont S. M. m'escript si froidement, que quant à moy je ne pense pas qu'il n'y ait une bien grande dissimulation du costé du roy Philippes pour cependant faire son proffit du temps et essayer de résouldre et consommer ledict

[1] Voyez au tome V, p. 234 et suiv. des *Papiers d'État* de Granvelle, tout ce qui concerne les négociations de Cercamp et de Cateau-Cambrésis.

CORRESPONDANCE DE TURQUIE.

CONFÉRENCES DE CERCAMP. — DÉMARCHE RÉCLAMÉE PAR LA FRANCE DE LA PART DE LA PORTE AUPRÈS DES ÉLECTEURS D'ALLEMAGNE. — SITUATION INTÉRIEURE DE L'EMPIRE TURC, QUI FORCE LA TURQUIE DE MAINTENIR SA TRÊVE AVEC L'AUTRICHE.

Saint-Germain en Laye, 22 novembre 1558.

Lettre de Henri II à M. de la Vigne.

Monsieur de la Vigne, vous aurez, comme j'estime, de ceste heure entendu comme mes cousins les cardinal de Lorraine, conestable et maréchal de St-André, s'estoyent assemblez avecques les depputez du roy d'Espaigne en l'abbaye de Cercan au conté de Sainct-Pol, pour

la Vigne, écrivant plus tard à l'évêque d'Acqs, du 9 décembre 1558, rapporte ainsi le fait avec ses premières conséquences :

« Les Vénitiens ont donné la nouvelle certaine de la conclusion de la paix, avec condicions fort désavantageuses et peu honorables pour S. M., dont le G. S. et tous ses bassatz sont restés si esmerveillez et estonnez qu'ils ne sçavent pour la plus certaine conservation de leurs estatz quel party prendre, si n'est de remettre en avant les pratiques d'accord avec ce nouveau empereur, contre lequel ils avoient délibérez de faire la guerre l'année qui vient à toute oultrance. A quoy, s'il est bien conseillé, il ne debvra entendre aulcunement, car veu la vieillesse de ce s^gr et le discord de ces deux jeunes princes ses enfans, et le grand trouble qu'ilz mettent en ceste monarchie et l'union qu'ilz voient et craignent maintenant entre les princes chrestiens, et les menaces et préparatifs que le roy de Perse fait continuellement pour se revancher, il est raisonnable de croire que S. H. ne se bougera point de son siége, et qu'elle sera contrainte de tenir auprès de soy, pour sa seureté, la meilleure partie de ses forces, qu'est une occasion la plus belle que ledict empereur sçauroit demander de bien faire ses besoignes en Hongrie... Mais la faulse nouvelle que ce bayle donna au bassa ne tendoit qu'à retarder et empescher la grande diligence et provision qu'on faisoit icy pour dresser et équipper une plus puissante armée que cette dernière, et pour suspendre et embrouiller tous les desseings de ce s^gr pour l'année qui vient. Ce qui luy est venu bien faict comme il avoit prémédité; car ils ont licentié la plus grande partie de la maestrance de l'Arcenal qu'on avoit faict venir extraordinairement de touttes parts en grand furie, et révocqué les commandements qui avoient desjà esté envoyés par toutes les provinces pour la cheurme de ladicte armée. D'aultant que si de fortune nous n'avons ni la paix ni la tresve, j'ay grand peur que, par ceste astuce de vos magnifiques secondant et favorisant la volunté du bassa, avec l'occasion du discord fascheux de ces deux jeunes princes, nous ne nous trouvions frustrés de l'espé-

la essayer de moyenner d'une part et d'aultre de nous m
et par mesme moyen toute la crestienté en repoz et tra
il y a jà plus d'un moys qu'ilz sont, et se sont assemble
et conduict les choses en assez bon chemyn. Mais vous
a tant de difficultez en noz différendz et de tant de sor
qu'il est fort malaisé de les vuyder et appaiser toutes
avecques quelque longueur de temps et une grande
nistres d'une part et d'aultre. Maintenant ilz sont sur
pour lequel je me délibère bien d'observer la loi
me conseillez de faire[1], et l'incorporer tellement a
jamais il n'en puisse estre alliéné, car je me su
sentir ne faire oncques traicté par lequel il me
je ne sçay encores qu'espérer de toute ceste ne
je ne me promecteray jamais riens que je ne
cluttes et arrestées. Ce sera quant il plai
mieulx ce qui nous est nécessaire que
j'estime que dans la fin de ce moys, en
ce sera faict ou failly. Cependant je vou
ne perdz une seulle heure de temps de
donner ordre pour avoir forces et ar
j'espère, avec l'ayde de Dieu, n'av
De ce qui succedera de ceste ass
donner advis pour vous advertir
de fortune les Vénitiens en avoie
time qu'ilz auront faict et qu'
choses, vous pourrez donner
parle, que, quelque traicté

rance que nous eussions peu
d'après les paroles du seign
l'année qui vient à nostre
le moings cent trente gall
niers ayant este contren
préjudice du service d

ement
ance de
res de
jusques
l'un à
pas mail-
Selim fit
uvelle que
de décembre
forte et en-
vous et le
telle frayeur
ainement ils
roy Philippes
amb' de ce mon-
negocier la paix
reur des Romains
adee depuis deux
ant remédier, par
feis audit G. S.
putation et à vous,
amy, de vouloir
anger ses honnestes
a l'occasion d'une
sceus gaigner autre
de trente ou qua-
le bassa, par le com
a voulu attendre pou
ladite paix. Et voy
en plus confirmée
que ladite armée
bassa s'est employé
faire treuver bon
la paix audit roy
le premier jour du
au divan accordee
conditions, bien peu

paigne, je ne feray jamais chose qui préjudicie à l'amitié qui est entre le G. S. et moy, lequel j'ay toujours trouvé m'estre amy si favorable que je ne manqueray jamais ny d'amitié ny de bonne volunté en son endroict. Et affin de luy en donner de plus en plus entière congnoissance, je ne veux faillir de vous mander une chose que j'ay descouverte, et dont mes amys et serviteurs m'ont adverty, qui leur importe grandement, et de laquelle je vous prie l'aller advertyr en mon nom et faire qu'il preingne cest advertissement comme venant d'un sien parfaict amy qui ayme tant son bien et grandeur, qu'il aura tousjours en telle recommandation que la sienne propre. L'empereur Ferdinand faict tout ce qu'il peut pour obtenir des princes de la Germanie la continuation de la contribution contre luy, qu'il veult faire faire double et perpétuelle, de sorte que l'obtenant, il pourroit faire estat d'avoir de la Germanie jusques à huict millions de florins de contribution par chascun an, par où il auroit grand moyen de mectre ordinairement une armée ensemble, non-seulement pour sa conservation et de ses pays, mais pour tenter le recouvrement de ce que ledict G. S. a gaigné et conquis en la Hongrie sur luy et ses prédécesseurs. A quoy il me semble qu'il est bien nécessaire de pourveoir et trouver remède avant que cela luy soit accordé [1]. Pour à quoy parvenir, j'ay sceu et entendu d'aulcuns prin-

[1] La principale difficulté que la France devait rencontrer dans les négociations pour la paix était de conserver les trois evêchés enlevés sur l'Allemagne. Ferdinand venait d'être reconnu par la diète, et le subside qu'il demandait pour se défendre contre la Turquie pouvait être employé à reprendre sur la France les villes impériales. De là une double démarche de la part de Henri II, qui faisait intervenir la Turquie elle-même pour dissuader les electeurs d'accorder le subside, pendant que, sous le prétexte de féliciter l'empereur de son avénement, la mission qu'il donnait en même temps à M. de Rastalon, le 24 novembre 1558, avait pour objet de le justifier auprès de la diète de toute alliance avec la Turquie : « Il appelle Dieu à tesmoing que le feu roy son père, ni luy consécutivement, ne sont jamais entrez en menus traittés ny alliances avec ledit Turc, lequel, à l'occasion des dommages qu'il avoit souvent soufferts et reçus de luy, a envoyé par quelques années son armée ès mers de deçà, sans le sceu et consentement de S. M., ce qui se peut bien juger par les exploits que ladite armée a faits esdites années, qui ont esté en lieu où, si elle

ces de la Germanie, mes amys, qu'il y a le plus beau moyen du monde de l'empescher, si le G. S. veult escripre une lettre audictz Électeurs de l'empire, par laquelle il leur mande qu'il est et veult demourer

fust venue pour le service dudit seigneur, il n'eust jamais consenti qu'elle se fût attachee, et l'eust voulu faire descendre es endroits où il en eust pu tirer avantage et utilité pour luy et ses sujets. Quant à l'advenir, ledit seigneur asseure lesdits princes que sitost qu'il entendist la mort dudit feu empereur Charles, et jugeant que ledit Turc ne seroit pour se laisser aller aux pratiques du roy Philippes au dommage de la France, il a escrit à son ambassadeur résident à la Porte qu'il se déporte entièrement de tout ce qu'il pourra avoir d'intelligence et communication avec ledit Turc et ses ministres pour le fait de la guerre, et empesche de tout son pouvoir, non-seulement qu'il n'envoie plus d'armées ès mers de deçà, mais aussi qu'il ne fasse aucune autre entreprise sur la chrestienté, et mesme sur ledit Saint-Empire. Et n'estoit qu'il estime que la présence et instance de sondit ambassadeur ne fera peu de fruit en une si bonne œuvre, et qu'il voit d'autre part qu'il luy est force d'avoir toujours quelqu'un par delà pour la faveur du trafic de marchandises qu'y font ses sujets, comme la pluspart des autres princes chrestiens, ledit seigneur eust révoqué sondit ambassadeur pour en lever l'opinion à tout le monde. » (Ribier, t. II, p. 772.)

De son côté, la Turquie, intimidee par les bruits de paix, avait, dans l'intervalle, accede a un accord avec l'Autriche, et, par une premiere lettre du 7 fevrier 1559, M. de la Vigne repondait ainsi a la lettre de Henri II :

« La deliberation du G. S., d'aller en personne en Hongrie, a esté totalement changée par le discord et inobédiance de ces jeunes princes qui, suivant les erres de leur ayeul, ont esté en campaigne jusques à présent pour se coupper la gorge l'un a l'autre, et pour en après ne faire pas meilleur traictement à leur père que Sélim fit au sien. Semblablement la nouvelle que les Vénitiens donnarent le XII[e] de décembre de la certaine conclusion d'une forte et estroicte paix et parentaige entre vous et le roy Philippes, a apporté une telle frayeur à toute ceste Porte, que soudainement ils mirent en liberté l'homme du roy Philippes qui vint l'année passée, et l'amb[r] de ce nouveau empereur, affin de négocier la paix avec eulx, que ledit empereur des Romains a continuellement demandée depuis deux ans en çà. A quoy voulant remédier, par une démonstration que je feis audit G. S. du tort que faisoit à sa réputation et à vous, son plus seur et parfait amy, de vouloir ainsi précipitamment changer ses honnestes et magnanimes desseings à l'occasion d'une fausse nouvelle, je ne sceus gaigner aultre chose qu'une dilation de trente ou quarante jours, lesquels le bassa, par le commandement de S. H., a voulu attendre pour avoir certitude de ladite paix. Et voyant qu'elle estoit de plus en plus confirmée par ceulx qui ont interest que ladite armee ne sorte point, ledit bassa s'est employe de tout son pouvoir de faire treuver bon au s[r] d'octroyer aussy la paix audit roy Ferdinand, laquelle, le premier jour du mois, fut publiquement au divan accordee et articulee a ces conditions, bien peu hono-

ces de la Germanie, mes amys, qu'il y a le plus beau moyen du monde de l'empescher, si le G. S. veult escripre une lettre audictz Électeurs de l'empire, par laquelle il leur mande qu'il est et veult demourer

fust venue pour le service dudit seigneur, il n'eust jamais consenti qu'elle se fût attachee, et l'eust voulu faire descendre es endroits ou il en eust pu tirer avantage et utilité pour luy et ses sujets. Quant a l'advenir, ledit seigneur asseure lesdits princes que sitost qu'il entendist la mort dudit feu empereur Charles, et jugeant que ledit Turc ne seroit pour se laisser aller aux pratiques du roy Philippes au dommage de la France, il a escrit a son ambassadeur résident à la Porte qu'il se déporte entièrement de tout ce qu'il pourra avoir d'intelligence et communication avec ledit Turc et ses ministres pour le fait de la guerre, et empesche de tout son pouvoir, non-seulement qu'il n'envoie plus d'armees ès mers de deçà, mais aussi qu'il ne fasse aucune autre entreprise sur la chrestienté, et mesme sur ledit Saint-Empire. Et n'estoit qu'il estime que la présence et instance de sondit ambassadeur ne fera peu de fruit en une si bonne œuvre, et qu'il voit d'autre part qu'il luy est force d'avoir toujours quelqu'un par dela pour la faveur du trafic de marchandises qu'y font ses sujets, comme la pluspart des autres princes chrestiens, ledit seigneur eust revoqué sondit ambassadeur pour en lever l'opinion a tout le monde. » (Ribier, t. II, p. 772.)

De son côte, la Turquie, intimidee par les bruits de paix, avait, dans l'intervalle, accede a un accord avec l'Autriche, et, par une premiere lettre du 7 fevrier 1559, M. de la Vigne repondait ainsi a la lettre de Henri II

« La deliberation du G. S. d'aller en personne en Hongrie, a esté totalement changée par le discord et inobédiance de ces jeunes princes qui, suivant les erres de leur ayeul, ont esté en campaigne jusques à présent pour se coupper la gorge l'un a l'autre, et pour en après ne faire pas meilleur traictement à leur pere que Selim fit au sien. Semblablement la nouvelle que les Vénitiens donnarent le XII[e] de décembre de la certaine conclusion d'une forte et estroicte paix et parentaige entre vous et le roy Philippes, a apporté une telle frayeur à toute ceste Porte, que soudainement ils mirent en liberté l'homme du roy Philippes qui vint l'année passée, et l'amb[r] de ce nouveau empereur, affin de négocier la paix avec eulx, que ledit empereur des Romains a continuellement demandée depuis deux ans en çà. A quoy voulant remédier, par une démonstration que je feis audit G. S. du tort que faisoit a sa réputation et à vous, son plus seur et parfait amy, de vouloir ainsi précipitamment changer ses honnestes et magnanimes desseings à l'occasion d'une fausse nouvelle, je ne sceus gaigner aultre chose qu'une dilation de trente ou quarante jours, lesquels le bassa, par le commandement de S. H., a voulu attendre pour avoir certitude de ladite paix. Et voyant [illegible] qu'elle estoit de plus en plus confirmee par [illegible] ceulx qui ont interest que ladite armee [illegible] sorte point, ledit bassa s'est employe d[illegible] tout son pouvoir de faire treuver bon [illegible] s[r] d'octroyer aussy la paix audit roy Fer[illegible]dinand, laquelle, le premier jour du [illegible] fut publiquement au divan accordee et [illegible] ar-ticulee a ces conditions, bien peu [illegible]

dudict Sainct-Empire, et que la guerre qu'il entreprend contre t Ferdinand n'est pour offenser ledict Sainct-Empire, mais pour ire faire raison des tortz que luy faict ledict empereur, et la dénén que luy a faict par plusieurs années du payement du tribut luy doibt. Au moyen de quoy il les exorte à ne se laisser impriaucune opinion de luy pour ceste-là, et ne se laisser poinct op-ıer et surcharger de charges insupportables comme il a entendu veult faire ledict empereur soubz couleur de ladicte guerre [1]. Sur

pour un empereur chrestien. C'est oir qu'il sera tenu payer par chacun nte mil ducats de tribut au seig^r avec sent de la Porte, et dans trois mois boursera soixante autres mille en dén de deux années d'arrérages, de ;u'il en doibt, et que les aultres trois ront quittées pour la forteresse de qui restera ès mains des Turcqs, lails prindrent dernièrement à la rote la tresve: que de nouveau seront mites entre eulx et le petit roy Stede Transilvanie, sur lequel il ne ı aucunement entreprendre; et gément sera amy des amys et ennes ennemys, et spécialement vostres, ıvant ouvertement ni soubz main fa- : ny donner secours au roy Philippes ltre vostre ennemy, ny empescher lester aulcun de vos ministres, ser-ı ou subjectz, sans la rotture de laıix. Quant au roy Philippes, il luy respondu qu'il n'espérast poinct ja-e l'avoir avec S. H. qu'il ne l'ait plus ict avec vous, et que lors il pourroit :r ses amb^rs, estant la Porte du seig^r e à tous ceux qui se y vouldront re-Ce que le bassa m'a bien voulu faire r bon, par une longue harangue a'a faict de la grand amour et affecue ledit seig^r vous porte, pour laquelle il ne vous a jamais manqué en vos nécessitez, ny fera à l'advenir, quand par V. M. de bonne heure il en sera adverty. Et que vous ne debvez point trouver estrange si, en ce temps que tous vous aultres princes chrestiens vous estudiez et efforcez de vous réconcilier ensemble et d'alléger vos subjectz des grandes charges que vous leur avez données, ledit G. S. voulust faire le semblable, mesmement n'ayant depuis deux ans en çà faict la guerre à vos ennemys par mer et par terre que pour le respect seul de voz affaires, sans que les siens le y contraignissent aulcunement. Et qu'il est advenu que ses deux enfants, par leur jeune folye, menassent de mectre quelque trouble en son estat, et que pour les grands honneurs que S. H. a acquis des insignes victoires qu'elle a eues depuis qu'elle est empereur, estant desjà sur son aage, elle se peult raisonnablement et honorablement reposer et regarder à la tranquillité de son esprit et de son peuple, et accepter le tribut que le roy des Romains luy promet payer par chacun an; lequel selon la loy il ne peut justement refuser. » (*Ms. de Lamare, B. N.*, et Ribier, t. II, p. 780.)

[1] Soliman II fut d'autant plus empressé d'écrire aux électeurs d'Allemagne, selon le désir du roi, que son traité avec Ferdinand venait contrarier la politique de la

quoy je vous prie faire toute l'instance possible à ce que ladicte lettre s'escripve, laquelle ne sera que honorable à S. H. et y user de toutes les persuasions que vous pourrez adviser pour leur faire

France. M. de la Vigne rapporte au roy les paroles du vizir : « Il me dit que S. H. ne sçauroit avoir en ce monde plus grand plaisir que de vous veoir en repos, mais que ce soit avec vostre honneur et advantage de vos amys. Et qu'il vous envoye la lettre que vous luy avez demandée pour les Allemands, affin qu'ilz entendent qu'il ne sera jamais ennemy à ceulx qui vous sont amys, et si jusque icy il a entreprins aux frontieres dudict pays d'Allemagne, il l'a faict plus pour avoir esté provoqué que pour ambicion de terres ou seigneuries, luy en ayant donné Dieu tant qu'il se trouve à présent le plus grand seigneur du monde. Et lesdits seig^rs allemans seront plus affectionnez à vous faire plaisir, quand ils verront que, pour l'amour de vous, ledit G. S. leur veult estre bon amy, comme vous pourrez veoir qu'il promet par le double des lettres qu'il leur escript, qui est mis dans le sac avec la vostre. Vous devez bien penser, sire, par qui et en quel lieu vous envoyez presenter lesdites lettres. Car d'y mander personne vulgaire et de peu d'authorité, et ailleurs qu'en une assemblee de tous ou d'aulcuns principaux des electeurs, elles vous seroient de peu de profit et conséquence. Avec cela il sera fort bon de refuter les calomnies de ceulx qui jusques icy vous ont voulu infamer de ceste amitié, mesmement la cherchant eulxmesme pour eulx et pour leurs amys avec grandes instances et corruptions, comme il est facile a veoir par les menees qui sont continuellement faictes en ceste Porte, et par les Genevoys et ministres du roy Philippe. Et, pour l'utilité que, oultre les armées, vous pouvez tirer de cette intelligence, vous en debvez faire beaucoup plus de cas que vous n'avez faict jusques icy, pour pouvoir toujours brider un empereur d'Allemaigne qu'il ne puisse courir où il vouldroit, et braver à MM. les magnifiques, qui aultre fois s'en souloient très-bien aider pour faire paour aux gens, comme on faict aux petits enfans d'un masque ou du loup garou. »

Ces deux lettres du Sultan, envoyees le 7 février 1559, se répètent textuellement avec le défaut déjà signalé dans ces traductions. Voici celle qui était adressée aux électeurs, et que sa destination rend la plus importante dans cette circonstance. M. de la Vigne l'accompagne des observations suivantes : « Il m'a esté merveilleusement difficile de recouvrer lesdictes lettres des electeurs telles qu'elles sont, n'estant poinct, comme m'a dict le bassa, la coustume de ce seigneur ny convenable à sa grandeur de faire à ses ennemys ny aultres qui plustost ne se soient soumiz de luy escripre, et estant plus accoustumé de barbaresquement commander en toutes leurs actions et escripts que de prier ou parler amiablement et courtoisement pour l'heureux succez de leurs affaires, et de n'avoir jamais en aucune disgrace ny trouvé personne qui leur ait oncques osé contester comme il seroit besoing, affin qu'ilz changeassent la façon insolente et tartaresque de laquelle ils usent envers tous ceulx qui ont affaire à eulx. »

Soliman II s'adresse en ces termes aux electeurs : « In fide christiana honorati, il-

congnoistre que, en cela, je ne parle pour aulcun mien intérest particulier, d'aultant que nous sommes ensemble en paix, et sommes si loing les uns des aultres, que nous n'avons rien à desmesler ensemble, mais seulement pour l'amitié que je luy porte [1]. En ce faisant et con-

lustres, spectabiles et magnates, magnanimique viri, domini Germanenses quorum succedo virtutum abundet. Postquam hæ litteræ excellentiæ nostræ Cæsareæ ad presentiam vestram pervenerint, hæc intelligere velitis, ut is noster Henricus, rex Franciæ, cujus virtus et fortuna ad finem bonum succedat, mutuam et perfectam habet amicitiam. Cum autem audivissemus ut vestra inter illum amicitia perfecte sanciri hactenus non defuisse, sed tamen in his paucis temporibus rex Ferdinandus ab illa vestra cum illo amicitia retrahere disturbareque omnem propositum suum adhibuisset: porro prædictus rex Franciæ ab initio usque adhuc nobiscum perfectam amicitiam determinasset, a nobis etiam igitur ei gratiæ nostræ Cæsareæ ingentesque benefactus continenter numquam defuerunt. Dehinc etiam quatenus in illa sita inter nos amicitia permanebit a nostra potentia numquam sibi impedimentum contingi potest. Imo semper omnem gratiam et benevolentiam nostram super eum ditionesque ejus condonantes super amicos quoque suos et possessiones eorum confundebimus a nostra parte amicitia illa omni studio reservabitur. Igitur vobis etiam remandamus tanquam fidelibus amicis ut, quemadmodum hactenus sibi fuistis amici et benevolentes; dehinc etiam super hoc restantes, nullius interturbationi neque detractioni locum adhibeatis, imo semper gratiam nostram tam præsentem quam futuram semper desiderando, expectantes et absque ullo timore omne bonum a nostra potentia reperientes, prædicto regi Galliæ hactenus, quo pacto amici et fideles fuimus, dehinc etiam erimus, benefactu quoque numquam deerimus. Et etiam hoc vobis prædicimus, ut, quamquam rex Ferdinandus antehac quibuslibet annis pensionem suam resolvere solitus erat, igitur pax nostra Cæsarea sibi concessa erat, et ut de Transilvania etiam manus suas retraxit, igitur sibi etiam nullum impedimentum neque ditionibus suis illatum est. Nunc quoque, quoniam sunt aliquantulum anni ut pensionem non solvit et versus Transilvaniam etiam filium regis Joannis vexare non cessat, ita ut si hac conditione remanebit, et singulis annis tributum suum non solverit, et ditiones regis Stephani vexare non desinebit, Deo opt. max. adjuvante, illum punire revisum est; secundum meritum suum repunietur. Igitur vobis quoque licitum est ut ipsius ad diffidium, amicitiæ disturbationibus nullum locum adhibentes, per consuetam vestram regi Galliæ amicitiam reservari ramanerique velitis, mutuumque inter vos amorem et concordiam semper invicem præstetis. His intellectis, sigillo nostro fidem adhibeatis. Datum Constantinopoli. » (*Ms. de Lamare, B. N.*)

[1] M. de la Vigne n'avait pas perdu tout espoir de faire revenir la Porte sur son traité avec l'empereur, par des motifs qui se rattachaient à l'affaire de l'amiral turc disgracié: « Je tascheray, s'il sera encores guerre, de tirer de ceulx-ci tout ce que je pourray, et s'il y aura aucun moyen de

duisant cela dextrement, comme je m'asseure que vous sçaurez très bien faire, je vous veux bien dire que vous ne me ferez peu de service. Car encores que nous n'ayons point de guerre, si est-ce que luy

leur faire rompre la paix avec ledict Ferdinand, si d'adventure elle sera conclue, et qu'il ait voulu ratiffier dans les trois moys qui finiront le xve d'apvril, les susditz articles qui luy seront portez par l'homme du roy Philippes et ung sien secretaire, qui partiront dans cinq ou six jours, demeurant cependant son amb^r resserré non moings que auparavant. Pour tant s'il estoit besoing, affin que cela se peust plus aisément faire, il sera nécessaire que V. M. m'envoye, ou à celluy qui sera en ma place, homme exprès avec lettres au s^r et bassa, les advertissant que ledit roy des Romains envoye secours au roy Philippes contre les articles accordez entre eulx, et que S. H. vous veuille secourir de son armee.

« J'eusse sans point de faulte fait rigoreusement chastier le beglierbey qui vous a si villainement failly, n'eust este la faveur et ayde que Rostan-Bassa luy a portée, espérant à ce qu'on a veu et voit encores, le cognoissant favory du G. S., luy bailler sa fille, et par ce moyen se pouvoir mieulx entretenir en sa grandeur. Toutesfois, voyant que S. H. a bien fort diminue l'affection qu'elle luy portoit, et que il ne le peult plus gouster, luy faisant fort mauvaise chere, ledit bassa, pour rompre tout cela et conserver le credit audit cappitaine, a fainct envers S. H. que je ne desirois point sa ruyne, n'estant poinct coulpable du peu de secours que l'armee a faict a V. M., et que je supplioys S. H. de luy vouloir tousjours continuer sa bonne grâce. D'aultre part, il m'a faict dire secretement, et luymesme me l'a en parolles assez decouvertes voulu signifier, que si je voulois qu'il fust amy à vos affaires, je deusse laisser de plus poursuivre ledit cappitaine. Ce que j'ai bien voulu faire pour chose qui importe beaucoup plus pour vostre service, c'est à sçavoir pour faire differer le partement de l'homme du nouveau empereur, attendant toujours de vos nouvelles. Ce que j'ay faict, sire, jusques à ce jour present qu'il a retiré la lettre du G. S. pour partir demain, accompaigné toutesfois, comme prisonnier, de deux chaoux, et pour persuader et obtenir dudit bassa que à tous événements ils doibvent preparer une armée. »

Dans une lettre écrite le 12 janvier 1559 à l'évêque d'Acqs, M. de la Vigne donnait ainsi le résultat définitif de la poursuite intentée contre l'amiral turc :

« Nous avons veu l'heure que le cappitaine de la mer deust avoir la teste tranchée, mais par les pratiques de Rostan-Bassa et sa femme, et de l'Oda-Bassy qui est aupres du G. S. en sa chambre, comme vous diriez M. le marechal de St-Andre en France, et par ung escript qu'on m'a asseure qu'ils ont fainct et presenté à S. H. de ma part, affin de luy pardonner, et que je me contentois que ledict G. S. congneust qu[redacted] n'avoit point faict service à S. M. à ce qu'[redacted] dict, il en sera quitte pour estre [redacted] et confine en Asie, aux frontieres de [redacted] Perse. Voilla comme on se gouverne [redacted] ceste court, et comme ces forfantes esclav[redacted] manient ce grant idole. Si Barberou[redacted] n'eust poinct esté excusé par nous mes[redacted] à la barbe des lettres et de celluy qu[redacted] le

rompant ce coup, il aura d'aultant moins de pouvoir de se mouvoir, et j'en demoureray en plus grande seureté pour l'importance que ce m'est de n'avoir poinct de si puissant voisin comme seroit ledict empereur par le moyen de ladicte contribution, et vous prie de ce que vous en aurez peu faire, ne faillir à m'en donner incontinent advis [1].

Constantinople, 26 février 1559.

Lettre de M. de la Vigne à Henri II.

Sire, vous aurez entendu l'estat des affaires de ceste Porte et la résolution que le G. S. a prinse de délaisser et démectre tous les préparatifs de guerre qu'il faisoit par mer et par terre pour l'esté prochain, et de s'accorder avec le nouveau empereur, tant pour la nécessité de ses affaires domestiques et grand trouble que Bayesit son second fils mect en cest empire, que pour la nouvelle de la paix qu'ilz ont tenu et tiennent encores pour asseurée entre vous et le roy Philippes, nonobstant tout ce que je leur en ay peu faire entendre au contraire pour, à tous événements, induire le seigneur et bassa à faire

feu roy avoit envoyé pour l'accuser en ceste Porte, ledict cappitaine ne nous eust pas failly à ceste fois. » (*Mss. de Lamare* et du *Supplément français, B. N.*)

[1] Une preuve significative de l'importance que Henri II mettait à l'objet de sa demande, et du peu de foi qu'il avait à la paix, se trouve dans une lettre du duc de Guise à M. de la Vigne, qui accompagnait celle du roi. Le duc y montre tout l'intérêt que, comme chef de l'armée, il prenait au succès d'une démarche qui venait indirectement se rattacher à ses plans militaires :

« M. de la Vigne, je n'adjousteray riens à ce que le roy vous escript, pour ce que sa lectre est si ample qu'on ne vous peult riens mander davantaige. Seullement je vous diray qu'il ne fault que soyez en poine du bruict que j'estime sera couru jusques à vous de la paix qui se traicte entre ces deux princes, dont le roy vous mande la pure vérité; vous asseurant que de ce qui en succédera vous en aurez incontinant advis. Cependant je vous prie employer vos cinq sens de nature pour dextrement négocier ce dont ledit s[r] vous escript pour en pouvoir tyrer le fruict commun que nous en attendons, et ce faisant vous pouvez estre certain que vous ne ferez poinct peu de service à S. M., qui en aura le contentement tel que pourrez désirer, et aura souvenance de vous faire du bien quand l'occasion s'y présentera, à quoy de ma part je tiendray toujours la main, et m'employeray de fort bonne volunté. Priant Dieu vous avoir en sa sainte garde. De Sainct-Germain en Laye, ce XXVI[e] jour de novembre 1558. Vostre bien bon amy, — Le DUC DE GUIZE. » (*Ms. de Lamare, B. N.*)

continuer de besoingner à l'arsenal et dresser l'armée et empescher et faire différer le partement de l'homme dudit empereur, attendant toujours de vos lettres pour veoir ce que vous auriez conclu par delà. Mais voyant le bassa que vous n'escripviez rien, et que d'aultre part on l'assuroit que la paix estoit conclue, pour aucthoriser sa première intention il est voulu entrer en soupçon de quelque estroite praticque entre vous et ledit roy Philippes, et que estant ladite paix accordée entre vous deux pour quelque vostre desseing, vous la vouliez dissimuler. Pour tant ils ont arresté d'armer seulement cinquante gallaires pour la garde de leurs pays. Et pour ne perdre point l'occasion de s'asseurer du costé de Hongrie, estanz priez et sollicitez de la paix dudict Ferdinand, ilz ont en toute diligence faict partir son homme avec les articles que S. H. a commandé luy estre baillez pour la conclusion de ladite paix qu'ils prétendent faire ensemble, et toutesfois pour monstrer audict nouveau empereur et à tout le monde que S. H. ne sçauroit estre surprinse, et qu'elle a tousjours ses forces appareillées et prestes pour marcher la part où il sera besoing, ils ont faict bandir et signifier publiquement que tous les beglierbeys et sangiacz tant d'Asie que d'Europe, et agatz de janissaires se tinssent en ordre et prètz pour se rendre et trouver auprès du pavillon de S. H. quand il leur sera commandé : ou bien ils ont voulu faire courir ce bruict pour faire paour à Bayesit, qui ayant estranglé son gouverneur et quelques-uns des principaulx d'auprès de luy qu'il tenoit pour suspects, et s'estant appertement déclaré rebelle au père, est en campaigne avec trente mil hommes de cheval, quelques gens de pied et un bon nombre d'artillerie qu'il a recouverte par moyen de ses amys et affectionnez de quelques navires, pour s'aller saisir de l'Égipte ou courir sus à Selim son frère, se fortifiant de jour en jour d'hommes qui s'enfuyent de la Grèce et de ceste Porte. Ce qui a apporté une si grande fascherie et mélancolie à ce seigr. que le pauvre homme ne sçait où il en est, estimant, comme nous entendons par aulcuns privez et familiers du sarail, entre tant de félicitez que durant sa vie Dieu luy a données, que ce luy eust esté la plus grande si ses deux enfants luy laissoient

repos et naturellement finir ses jours au gouvernement de cest empire, et qu'ils voulussent différer, après sa mort, auquel des deux il touchera, encores qu'il soit commun qu'il a plus son affection à Sélim l'aisné, pour l'obéissance qu'il luy a toujours portée. L'on dict qu'il sera besoing que, pour remédier à la ruine de ceste seigneurie et plus pour sa seureté, il voise luy-mesme en personne pour veoir d'attrapper s'il pourra ledit Bayesit et le traicter comme puis naguères il feit Mustapha son premier fils. Laquelle chose luy sera fort difficile et plaine de grands dangers, estant à craindre que les esclaves, pour la convoitise de l'accroissement de solde qu'ilz ont accoustumé avoir à la venue d'un nouveau empereur, ne l'abandonnent, estans faschés qu'il veit si longuement, et qu'ils passent et se mettent du costé dudict Bayesit, qui soubz main, par promesses, les va de jour en jour corrumpant et tirant à sa dévotion, et que on peult présumer qu'entre ces bassas et principaulx chefs, il y en a quelqu'uns qui tiennent son party. Dans quatre ou cinq mois on verra où la chose tendra, et si le dict Bayesit se sçaura si bien et heureusement conduire comme il a bravement commencé. Durant lequel temps nous nous esmerveillons bien fort icy que ledict roy des Romains, au lieu de la paix qu'il cherche peu honorablement, ne pousse avant en Hongrie, en quoy on peult veoir ou qu'il en a bien peu de moyen, ou que l'ambition d'aller en Italie se faire couronner, ou le désir de faire substituer roy de Romains son fils, ou de mectre fin à quelque aultre sien desseing, luy faict passer et perdre une si opportune occasion et grande commodité de faire bien aisément ses besoingnes en ceste frontière de Hongrie. A quoy, s'il attend encores un an, je vous asseure, sire, qu'il ne recommencera jamais, veu le grand soing et volunté que j'ay cognu en ceulx-ci de remédier à ung tel danger et dommaige, qu'ils voient bien que ledit Ferdinand leur pourroit faire en ce pays-là, si à une telle saison il se trouvoit le plus fort. Pour tant, à ce qu'on dit, S. H. est merveilleusement faschée de ne pouvoir achever une telle entreprinse qu'elle avoit dressée avec un si admirable et formidable appareil, qu'il failloit croyre que non-seulement il luy eust esté aysé

de prendre le reste de l'Hongrie que tient ledict nouveau empereur, mais encores la ville mesme de Vienne, qui eust esté une très grande perte et frayeur pour toute la chrestienté.

Le roy et royne de Transilvanye avoient envoyé icy leurs amb[rs] avec lesquels j'avois négocie de façon que le s[gr] s'estoit contenté de leur faire bailler limites, et pour cest effect, en compaignie desditz amb[rs], avoient esté envoyez deux chaoux au bassa de Bude. Et serois bien aise que se feist, plus pour l'importunité que ces barbares me font, avec reproches de ces princes que, sur vostre promesse que le G. S. leur rendroit le demeurant de Hongrie, ilz sont venuz en la Transilvanie de Pologne, où ilz disent qu'ilz estoient plus seurement et beaucoup mieulx, que pour service ou proffit que vous puissiez jamais tirer de leur intelligence; n'ayant moyen pour le peu de secours, entendement et revenu qu'ils ont, qui a grand peine arrive jusque à cent mil escuz, de pouvoir faire d'eulx-mesmes chose qui vaille pour nuire au roy des Romains ou destourner ses forces, comme l'on vous a voulu faire croyre, pour bastir une nouvelle ambassade. Laquelle, oultre le peu de réputation qu'elle vous pouvoit apporter, a pensé mectre vos affaires envers ce seig[r] en grant trouble; car tout le monde sçait bien que tout ce que cedit roy de Transilvanie a jusques icy faict contre le roy des Romains a esté, par le moyen des forces du G. S. ou du Boldan et Vallacque, ses tributaires. Lequel, par le moyen de ceste paix entre S. H. et ledit empereur, et celle que de sa part secrètement il manie avec luy, prenant une de ses filles pour femme, pourra par adventure pour quelque temps vivre en seureté et repos en son petit royaulme. Et vous ose bien dire, au contraire de l'opinion de ceulx qui agrandissent tant le danger et dommaige qui vous adviendroit, si ledit petit roy, avec son pays de Transilvanie, se rendoit à la dévotion et protection dudict empereur, que ce seroit le mieulx que vous sçauroit advenir, pour l'augmentation de l'amitié que vous avez avec ceulx-cy, estant certain qu'ils ne feront jamais le cas qu'ils doibvent faire de vous que lorsqu'ils auront en frontière ung ennemy gaillard qui les pourra vifvement travailler et molester comme feroit ledict roy des

Romains, estant maintenant empereur, s'il avoit ledict pays de Transilvanie, plus pour la commodité du lieu que aultrement, et que par ce moyen ils seroient plus irritez contre icelluy Ferdinand, tant pour le despit qu'ils auroient qu'en temps qu'il leur demandoit la paix il leur auroit soustraict le petit roy de Transilvanie, que pour le recouvrement d'icelle, qui leur est de bien grande importance et conséquence pour la conservation de ce qu'ilz tiennent en Hongrie et aux environs, et pour contenir en leur subjection et obéissance le Valacque et Moldave.

L'on me vient d'avertir que ce matin l'on ordonne que le beglierbey de la Grèce baisera demain la main du seig^r pour s'en aller à Sophie assembler tous ses gens pour tout le XX de la lune qui vient, qui sera le XXIX de mars, dont il ne fault plus doubter que ledict seig^r ne face camp, plus à ce que tout le monde juge pour aller combattre son filz, que pour aultre entreprinse; et que dans trois jours ils feront partir quinze gallaires pour mener un bassa au Caire et ramener celuy qui y estoit, lequel a esté accusé d'avoir intelligence avec ledit Bayesit, et principalement pour porter icy le revenu de deux ans dudict pays d'Égipte, lequel on n'a pas voulu que vînt par terre de paour que ledit Bayesit ne le surprinst comme il a faict celuy de Babylone et pays d'Assirye. Quant à moy, je veulx penser qu'ilz font cecy plus pour se tenir sur leurs gardes que pour aultre respect, n'estant poinct bien résoluz de ce que vous aultres princes avez faict par delà.

CORRESPONDANCE DE VENISE.

COMPLOT OURDI PAR CODIGNAC POUR LIVRER ANTIBES ET MONDEVIS À L'ESPAGNE. — PROJETS QU'IL FORME SUR LE LEVANT. — PAIX PRÉSUMÉE D'APRÈS LA LIBÉRATION DU CONNÉTABLE DE MONTMORENCY. — ARMEMENTS DE L'ESPAGNE ET SECOURS DE LA TURQUIE À LEUR OPPOSER.

Venise, 2 et 14 janvier 1559.

Lettres de l'évêque d'Acqs à M. de la Vigne.

Je vous ay faict entendre les praticques et menées de Codignac, qu'il a dressées et conduites pour se mettre au service du roy Philippes, chose si certaine et esventée maintenant partout, que vous

n'en devez plus avoir aulcun doubte ; je suis après à descouvrir et vériffier en quels desseings et entreprinses il entend faire service audict roy Philippes que je pense estre en Levant, où il espère aller résider son ambassadeur si la paix ne se faict pour y establir son amitié avec le G. S., auquel et son bassa je m'asseure que vous n'aurez failly de faire entendre et remonstrer non-seulement le tort qu'ilz feroient au roy s'ils escoutoient et recepvoient ung sien subject traistre et rebelle pour amb^r de son enenmy auprès de S. H., mais que vous aurez sceu donner bon ordre par delà pour le festoyer et traicter à son arrivée comme il mérite, ainsi que je pense qu'il fera, encores que j'aye entendu de bon endroict qu'il se vante d'avoir de grands desseings et entreprinses en Piedmont et Provence, dont il espère accommoder ledit roy Philippes; mais ayant si peu de crédit, comme il y a, je veux croyre que c'est pour faire plus chèrement priser et achepter sa marchandise. Toutesfoys, puisque l'on a affaire à ung si meschant et lasche paillard, il ne sera que bien faict de se donner garde de tous costés.

Estant ce jour mesme arrivé icy Codignac, venant de Rome, instruict et résolu par l'advis, communication et délibération des cardinaux Saincte-Fior, Pacheco et amb^r Vargas de ce qu'il debvoit entreprendre et tenter pour le service du roy Philippes, je n'ay failly de dépescher ung de mes secrétaires devers le roy pour luy faire entendre comme il estoit party de ce lieu le troisiesme de ce mois pour s'en aller vers le duc de Sesse, à Milan, affin d'exécuter avec ses forces et moyens celles de ses intelligences que j'ay sceu de bon lieu et seu[illegible] endroict estre sur la ville d'Anthibe pour la mettre entre les main[illegible] dudict roy Philippes, comme il luy seroit facile qui n'y remédiroit d[illegible] bonne heure, encores qu'elle soit forte et de bien grande impor[illegible] tance pour le peu de gens et munitions de guerre qui se trouvent [illegible] ceste frontière de laquelle l'on n'est en aulcun soupçon. Mais je m'a[illegible] seure que mondit secrétaire fera si bonne dilligence, comme je luy [illegible] commandé, qu'il y aura prou temps pour empescher et rompre ces[illegible] entreprinse comme j'espère faire les siennes aultres, si l'on me don[illegible]

de quoy entretenir et bien payer les advertisseurs que j'ay, pour cest effect, naguères praticquez au service du roy, et luy dresser une partie digne de son mérite, selon l'advis et le moyen que j'en attendz ; et encores que je ne doubte poinct que pour se mectre en la bonne grâce du roy Philippes, il n'essaye pour son chef-d'œuvre et commencement de luy faire quelque grand et notable service aux dépens peult-estre de quelque une de nos places de Piedmont ou Provence, ainsy qu'il s'est vanté, et je vous ay jà mandé sy estre que ses plus grands desseings consistent aux intelligences qu'il a à Constantinople, où il pourroit, s'il y alloit résider amb^r dudict roy Philippes, comme il s'attend, dresser quelque praticque et menée à l'inthérest des affaires du roy, pendant que ces deux jeunes princes sont en contention l'ung contre l'aultre pour l'empire; car il s'est vanté de deçà d'avoir allumé le feu qui est aujourd'huy en Levant, et d'estre cause de leurs querelles, ayant aultrefoys stimulé Bayesit d'entreprendre contre son frère Sélim l'effort qu'il veult maintenant exécuter, soubz l'espérance que le meschant qu'il est luy donnoit d'estre assisté des forces de l'empereur Charles, encores que luy, indigne, fust lors amb^r du roy. Pour à quoy donner commancement, il avoit trouvé façon de faire gaigner les janissaires qu'il a aujourd'huy à sa dévotion par le moyen de leur aga à présent bassa, son grand amy, duquel il a tiré de son temps, comme il dict publicquement, de bons et grandz advertissementz, et en particulier son recellement et franchise lorsque vous le vouliez faire prendre. Mais à ceste heure il se faict tant fort de la faveur du roy Philippes son maistre, que si ledict Bayesit veult continuer son entreprinse, il s'asseure qu'il l'embrassera et soustiendra de toutes ses forces et puissance, voyre jusques à promettre de faire pour ce regard mettre l'empereur, le roy Philippes et celuy de Perse en ligue offensive et deffensive pour favoriser ses desseings et essayer de luy faire tumber l'empire entre les mains du vivant de son père. Ce que je n'ay voulu faillir vous faire entendre comme chose dont vous vous pourrez grandement prévaloir et en faire vostre proffict, tant pour animer tousjours le G. S. à

l'encontre du roy Philippes et ses alliez, que pour vous préparer davantaige à la réception et bienvenue dudict Codignac, qui, à ce que j'ay entendu de bon lieu, a naguères envoyé par delà, pour son précurseur, ung marchant de Pésenas, qui est ung de ceulx qui eschappa des troys nefs de Marseille, qui furent prinses par Sigalle, revenant d'Alexandrye dans un port de Candie, pour essayer de luy faire envoyer quelque commandement ou sauf-conduict affin d'aller et venir librement et manier plus seurement la conduicte de cette négociation, de laquelle il s'asseure estre par ce moyen mieux adverty et informé, et pareillement respondu de tous ceulx avec qui il praticque à la Porte, par le moyen desquels il espère establir l'amytié de son nouveau maistre [1].

Quant aux nouvelles de France, vous pourrez, par le double que

[1] Devenu l'ennemi de la France, Codignac, comme il arrive dans toutes les défections, poussait l'inimitié contre son pays plus loin que les Espagnols eux-mêmes, car nous trouvons dans la collection de Noailles un plan de partage de la France tracé par luy et proposé à Philippe II. M. de la Vigne, dans une lettre postérieure adressée à Henri II, l'informe ainsi de la manière dont les ouvertures de Codignac avaient été reçues à la Porte :

« Si j'eusse été cru, et que, au lieu de me calumnier pour vous avoir adverty de choses qui touchoient si fort la seureté de vos affaires, ceulx qui l'ont tant voullu favoriser vous l'eussent mis en main, Codignac n'auroit pas le moyen de faire le pis qu'il peult ici contre vous et vos ministres. Par les lettres qu'il a fait venir à sa femme, escriptes à Milan le xxv° decembre, lesquelles elle a portées à Rostan-Bassa, ou, à ce que ledict Rostan Bassa m'a dict, il rend la cause pourquoy il s'est retiré devers le roy Philippes, et escript mille meschancetés et mensonges contre vous, il promect, si S. H. luy veult donner sauf-conduit, venir par deçà et luy faire cognoistre que l'amitié dudict roy Philippes luy est beaucoup plus utile et commode que la vostre. Ce que le G. S. et ceste Porte a trouvé si fort estrange que je ne puis croyre qu'il s'en puisse bien trouver s'il y vient; ce qu'il ne fera à mon avis jamais, quelque sauf-conduit qu'on luy puisse envoyer, estant adverty, par les amys qu'il a icy, qu'il ne tiendra pas à moy de luy faire faire le traictement qu'il mérite, et jugeant bien qu'il me sera aisé, vous estant traistre et si malheureusement infidelle, de le faire pendre. Et pour qu'il ne puisse continuer de nuire à vos affaires, il [illegible] très necessaire pour V. M. que par quelq[illegible] moyen il soit assommé; ce qui ne vous se[illegible] pas difficile, ayant tant de braves Itali[illegible] à votre devotion qui en tel cas estans [illegible] plus vaillantz du monde vous fauldr[illegible] moings que à la garde de quelque bo[illegible] place » (*Ms. de Lamare, B. N.*)

je vous envoye de la lettre de Mgr le connestable, faire jugement de l'espérance que nous devons avoir de la paix, laquelle, toutesfois, je ne tiens si présente que l'on se promect, ains ay tant de peur que ce bien ne nous advienne, que je vouldroys que nous le joyssions desjà à l'honneur et contentement de nostre prince et repos de la chrestienté. Oultre le mariaige que vous verrez aux lettres de mondit s^r le connestable, je vous ay bien voulu advertir d'autres que certains particuliers m'ont escript debvoir bientost se faire entre Mr Danville et la fille aisnée de Mme de Bouillon, et du duc de Bouillon son fils avec une fille de Mgr le duc de Montpensier, de Mr de Longueville avec une fille de Mgr le duc de Guyse, que l'on ne tient toutesfoys bien certain, et de la fille de M^r le comte de Villars avec Mr de Martigues. Yversain, porteur de cette dépesche et s'en retournant à Raguse pour y continuer son service, a faict comme le loup affamé,

L'évêque d'Acqs, écrivant au roi les mêmes faits, ajoute quelques détails qui montrent les appréhensions croissantes de Venise sur les vues secrètes de la Porte à son égard : « Les Turcs ayans couru et fort endommagé une grande partie de la Croatie appartenant à l'empereur, et fait inestimable butin d'âmes et de biens, ont passé si avant, qu'ils sont venus jusques près de Montefiascone, qui est une des principales villes du Frioul, appartenant à ces seig^rs; de sorte qu'ils en sont entrez en tel effroi que cela, avec le soupçon qu'ils ont de l'armée du G. S., leur fait armer et équiper leurs vaisseaux. Et s'ils sont en peine de ce costé-là, ils n'ont pas moindre dépit et jalousie de ce que l'on a tenu si secret à leurs amb^rs résidens près du roy Philippes les conditions passées à ce dernier abouchement de paix, craignans qu'il ne se traite quelque chose à leur préjudice, et mesmement la restitution de Piedmont et de Savoie aux dépens du royaume de Chipre, sur lequel il a de grandes prétentions, dont ils ont une merveilleuse peur. Et se souvenant encore de la fausse allarme que Codignac leur donna, ainsi que je pense, il y a un an, de l'intelligence que le roy avoit avec S. H. pour les en chasser, comme leur a encore confirmé leur amb^r; faisant entendre que l'armée que ledit G. S. dressoit cette année n'estoit en autre intention que pour envahir ladite Chipre : qui a esté cause d'y envoyer tant de gens de guerre, comme ils font tous les jours; en quoy il leur va une extrême dépense, dont, s'ils se repentent par cy-après, ils en devront sçavoir gré audit Codignac, lequel a souventes fois parlé à eux devant et après sa trahison, et avoit du temps qu'il estoit en Levant commencé les déportemens qu'il a faits et continue chaque jour en leur endroit, non sans mettre une grande suspicion à l'amitié d'entre le roy et eux. » (Ribier, t. II, p. 783.)

encores qu'il ait prins son excuse en vostre dépesche du xiiie de novembre qui luy a faict entreprendre ce voyage exprès, dont je ne suys marry, sinon d'aultant qu'il pourroit faire faulte par delà, où pour le renvoyer, j'ay esté contrainct d'engager jusques à ma vaisselle d'argent pour luy faire jusques à cent escus seulement, ayant esté contrainct depuys huict mois en çà d'emprunter l'argent qui m'a faict besoing pour ma despence pour n'avoir, depuys ledit temps, eu ung seul soul de France; mais j'espère qu'à ceste heure que Monseigr le connestable est de retour, il ne nous manquera rien de ce qu'il nous faict besoing, et m'asseure bien que vous aurez tel plaisir de sa venue que vous ne ferez pas moindre joye pour sa libération que Codignac feit pour son emprisonnement. Pour le doubte que j'ay que celluy de mes secrétaires que j'ay envoyé à la court pour les raisons que dessus ne se soit équivoqué au rapport qu'il me feit de l'advis que je vous donnay précédemment de Codignac sur l'endroict qui faict mention des enfants du G. S., et qu'il n'ayt prins Bayesit pour Sélim, je ne vous puys dire certainement lequel est des deulx ce peult estre, mais je vous asseurreray bien que c'est l'un ou l'aultre.

Venise, 27 janvier 1559.

Je vous respondray, quant à ce que vous m'escripvez par vostre lettre du xixe du passé, de la nouvelle que le baile de ces srs a publiée et asseurée par delà de la paix, que vous la pouvez maintenir et cautionner faulse et controuvée; car il s'en fault tant que nous soyons en ces termes-là, que les deux princes font journellement tels préparatifs de guerre de tous costez pour ceste présente année, que cela nous a fort refroidy de l'espérance que nous avions de quelque bonne conclusion. Bien est vray que, suyvant ce que je vous ay jà mandé, les députés, d'une part et d'aultre, se debvoient rassembler le xxve du présent pour reprendre leurs derniers arres; mais j'ay grand peur qu'il ne réusisse de leur abouchement le bien que nous en désirons tant

année, et vous souvenir, pour le bien remonstrer, qu'ilz ne se laissent décevoir à cesdits messyres, comme ilz feirent l'année passée, car il ne tiendra pas à eulx que les desseings dudict G. S. ne soient renversés. Mais je m'asseure que vous donnerez bien ordre que les nouvelles qu'ilz escripront ne soient receues que comme venantes de gens passionnez et intéressez qui ne désirent que la ruyne de l'intelligence d'entre le roy et S. H., et auzent se vanter que leurs derniers records et advis ont esté cause de faire refroydir S. H. et révocquer et casser la maestrance de son arsenal où se faisoient tous les préparatifs de la guerre de Hongrye et de l'armée de mer : de sorte qu'ilz en pensent estre quictes pour cela ceste année, et de n'en faire pas moins toutes foys et quantes ilz tumberont en semblable soupçon. Sur quoy je ne vous diray aultre chose, sinon que vous y debvez bien prendre garde et ne croire rien que ce qui viendra de la part du roy ou de ses ministres de deçà.

MARS-JUIN.

DECOUVERTE DU COMPLOT DE CODIGNAC. — MOTIFS DE VENISE POUR FAIRE CROIRE À LA PAIX. — TROUBLES RELIGIEUX EN ESPAGNE. — SUITE DE LA GUERRE CIVILE EN TURQUIE. — NOUVELLES CONFERENCES À CATEAU-CAMBRÉSIS ET CONCLUSION DE LA PAIX. — CONFLIT ACCIDENTEL ENTRE DES VAISSEAUX VENITIENS ET TURCS.

Venise, 6 et 11 mars 1559.

Lettres de l'évêque d'Acqs à M. de la Vigne.

L'on a dernièrement escript de Lyon que les ennemys estoient naguères venus avec XXIII gallères de Gennes et trois mil hommes de guerre à Anthibe pour la surprendre par escalade par l'entreprinse et intelligence de cest homme de bien de Codignac; mais ils ont este descouverts et repoulsez, et se sont trouvez bien camuz, car j'en avois desjà donné adviz au roy par ung de mes secrétaires que je dépeschay, le VII[e] du passé, expres a S. M., ainsy que je vous ay escript, tant pour l'advertir de ceste entreprinse que d'une aultre, que le paillard avoit sur la ville de Montdeviz de Piedmont, dont il n'a pas—

eu meilleur compte, et le fais si bien observer que j'espère qu'il ne fera pas mieulx son effect de celle qu'il a encores *in pectore*. Il est vray que ce ne sera pas sans grand soulcy et travail dont je ne serois maintenant en peyne si vous l'eussiez faict assommer lorsqu'il estoit en vostre puissance et autorité; mais aussy n'eussé-je pas eu l'honneur de donner si bons et utiles advis au roy.

Tout le monde est fort esmerveillé icy, et croys que le baisle de ces s^grs^ ne le trouvera pas moins estrange de ce qu'ilz ont demourez jà depuys ung moys et demi sans dépescher par delà, de honte comme je croy qu'ilz ont d'y avoir asseuré et faict publier la paix, affin que si elle intervient ils ne soyent trouvez menteurs ou qu'ils puissent rabiller ceste baye selon l'advis qu'ilz en attendent de jour en jour; mais je ne sçay pas comme cesdits s^grs^ pourront l'excuser telle qu'ilz l'ont asseurée par delà, s'ils ne veulent continuer la mesme nouvelle, comme je pense qu'ilz font. Mais asseurez-vous qu'il ne fust jamais moings que ladite paix ny conjecture qui la nous doibve faire espérer, ce que je vous dis affin que vous entreteniez le G. S. en la bonne volunté qu'il a de nous secourir de son armée, laquelle vous debvez de bonne heure solliciter pour la faire apprester pour ceste année. Car je me doubte, dont je suys bien marry, que nous en aurons bon besoing; et laissez dire à cesdits s^grs^ ce qu'ilz vouldront.

Ceste-cy servira seulement pour vous dire que ces s^grs^, sur les lettres de leur baile, ne se sont contentez d'avoir si asseurément publié et asseuré par delà la faulce nouvelle de la paix; mais depuis la réception d'icelles, ont faict courir le bruict icy de la trefve d'entre le roy et l'empereur, qu'ils disent estre accordée pour troys ans, moyennant le tribut de xxx mil ducats par an, laquelle toutesfoys je ne puis croire, encores que la mauvaise volunté de Rustan-Bassa m'en face aulcunement doubter, puisque vos dernières lettres n'en font mention, ne seulement d'aulcune praticque précédente. Et pense que c'est ung mystère joué tout à propoz pour mettre en semblable soupçon et reffroidissement les princes de deçà et mesme le roy, comme ilz ont naguères faict le G. S. par la faulce nouvelle de ladite paix, de laquelle

je vous puis asseurer que nous sommes plus loing que jamais, ne voyant jusques à présent, dont il me desplaît beaucoup, aulcune aultre apparence ni disposition que de guerre. De quoy cesdits s^{grs} se garderont bien de donner advis par delà, de honte, comme je croy, qu'ilz auroient de confesser le contraire de ce qu'ilz ont si fermement asseurez; que je ne doubte point n'avoir donné quelque empeschement en vostre négociation, puisque, en un mesme temps, ceste nouvelle avoit esté advancée et confirmée à la Porte de plusieurs aultres endroitz, et mesmement de cest homme de bien de Codignac, qui, environ ung moys devant, dépescha de Rome l'homme que je vous ay cy-devant mandé pour y aller sonder le gay et essayer les moyens et intelligences qu'il y avoit practiquées pour establissement de l'amitié du roy Philippes, son nouveau maistre, par lequel, comme j'ay sceu de bonne part, il ne donnoit pas seulement advis certain de ladite paix, mais asseuroit de plus à S. H. que ces deux princes se retrouvoient maintenant en si bonne réconciliation et amitié ensemble, qu'ilz estoient sur ung traicté et proposition d'une croisade pour aller à l'encontre de luy, ramentevant à ce propoz, pour luy faire concevoir quelque doubte de l'amitié du roy, certaine prophétie qu'ilz tiennent, comme vous sçavez, en Levant pour oracle certain, faisant mention que ung roy de France doibt un jour ruyner l'empire des Ottomans.

Et ay entendu davantaige que depuis troys sepmaines en çà ledit homme luy avoit apporté lettres de Rustan-Bassa et troys divers saufconduits, à sçavoir, l'ung au nom du roy et des Estats de Naples pour y pouvoir envoyer ambassadeur et y practiquer quelque intelligence et protection, comme ont naguères voulu faire les Gennevoys; l'aultre, en son nom particulier, pour y pouvoir aller toutes foys et quantes que bon luy sembleroit; et le tiers est de l'ung des enfants du G. S., pour la conduicte de la secrette menée et intelligence qu'il a avec luy, pour raison de laquelle et malveillance qu'ilz ont ensemble à cause de l'empire, ainsy que je vous ay cy-devant escript. Ce que ledict Codignac feit instemment entendre au duc de Sesse, auquel ces

nouvelles furent si aggréables qu'il feit tout aussitost donner un présent de IIIc escus audict homme qui les avoit apportées, et sur cette occasion, voyant ledict Codignac que l'entreprinse et intelligence qu'il avoit sur la ville de Mondevis, conduicte par le cappitaine Moret, de Nice, à qui il en avoit donné la charge, et pareillement celle d'Anthibe avoient esté descouvertes, il praticqua ung voyage devers ledict roy Philippes, où ledict duc de Sesse le dépescha en dilligence le XIIIe du passé en poste à quatre chevaulx, pour luy aller rendre plus ample compte de sesdictes praticques de Levant, et prendre làdessus quelque bonne résolution pour le bien de son service, dont je pense qu'il vouldra estre l'exécuteur et aller, pour ce respect, luymesme en Levant. Mais s'il retourne icy pour l'entreprendre, j'espère qu'il n'y fera pas grand ordure si le roy me donne le moyen d'exécuter ce que j'en ay desjà desseigné et bien résolu; et si de malheur je ne l'en puis garder, je m'asseure que vous donnerez bon ordre à ce qu'il ne puisse trouver à son arrivée de delà que le receuil et chastiment qu'il mérite. Je croy que vous trouverez comme moy bien estrange de ce que l'on ne vous a poinct renvoyé le sr Dolu, et je n'ay pas failly de remonstrer le tort que l'on vous faict de vous laisser si longtemps sans nouvelles, et le danger auquel l'on met vostre négociation par faulte d'estre secouru des draps, argent et lettres, à ceste heure mesmement qu'elle est agitée de tant d'endroictz et si esclairée et observée d'un entre les aultres qui ne tasche que de faire son proffit de nous ruyner, que si l'on n'y remédioit d'heure il en pourroit advenir quelque désordre au dommage des affaires de S. M.

Depuis quelques jours s'est levé un bruict à Saint-Marc qui a depuys esté confirmé comme très-certain qu'en Espagne se sont eslevez quatre des plus grands princes du royaume en faveur de l'hérézie luthérienne, en laquelle ilz se monstrent si obstinés, et renforcent et augmentent tous les jours de telle façon, qu'ilz vont contraignant par force tous leurs contraires à estre de leur party; de sorte que l'on dict que si ledit roy Philippes n'y remédye de bonne heure, il est en danger de s'y trouver le plus foible, ce qui pourroit bien estre cause

de le rendre plus facile à la conclusion de la paix, si l'on en estoit, comme je pense, à ceste heure hors d'espérance, ayant entendu que les députez estoient ensemble depuis le v[e] du passé, et ne faiz doubte que s'ils avoient résolu quelque chose de bon, que l'on en eust desjà advis.

Je vous fais encore ceste petite lettre pour vous asseurer comme chose très-véritable que quelque nouvelle et advis que l'on fasse passer par delà, de la paix, trefve ou de l'espérance d'icelles, vous n'en croyerez aulcune chose, car ce n'est que toute dissimulation et faintise, et n'essayent que de se tromper l'ung l'aultre; et à vous dire le vray, voyant les nostres que le roy Philippes avoit six régiments de lansquenetz et quelque nombre de cavallerye preste, oultre ceulx de sa nation qu'il a souldoyez tout cest hyver, et que nous n'avons pas un homme de guerre, ilz ont, le plus qu'il a esté possible, temporisé pour cependant faire provision d'hommes et d'argent, à ce que pour le moings nous ne soyons poinct surprins; car il ne fust jamais moins espérance que de paix. Par ainsy il ne me reste à vous dire que, demourans en guerre comme nous faisons, je m'asseure que vous donnerez bon ordre pour le service que S. M. espère de S. H.

Venise, 16 mars 1559.

J'aurois voullu pouvoir entendre quelle mutation vous dict estre intervenue à l'endroict du G. S. depuys la nouvelle de la pa et en quelz termes l'on est par delà de la tresve d'entre S. H. et l'e pereur, que ces s[grs] ont publiée icy, et ne sçaurois trouver que b coup estrange que ledict G. S., quelque asseurance que cesdit aient donnée à la Porte de ladite paix, se soyt monstré si facile à mutation[1], veu que je vous ay, par toutes mes précédentes, don

[1] L'anxiete de la Porte, entretenue par les nouvelles de Venise, au milieu des troubles interieurs de l'empire, venait faciliter la negociation de Busbecq; et dans une lettre a l'evéque d'Acqs, du 1559, M. de la Vigne enonçait les motifs de succes de son adve « Ils sont entrez en plus gran

vis de la vérité : et me semble qu'il doibt adjouster plus de foy à ce qui vient de vostre part que de celle de cesdits seig[rs], qui ne le font que pour leur intérest particulier, pour les raisons que je vous ay cy-devant assez souvent escriptes; et qu'ainsy soit, je vous asseure que que jamais, quand ilz ont entendu que les depputez debvoient recommencer de parlementer le xxv[e] janvier. Depuis que le s[r] a eu commandé au beglierbey de la Grèce d'aller mettre ses gens ensemble, et à ceulx d'Asie et de la Syrie de faire saisir par les sangiacs les passaiges du mont Taurus, par où Bayesit se pouvoit retirer en Perse ou en Égypte, il semble que ledict Bayesit ayt changé de conseil, pour ce que à l'occasion de la naissance d'ung sien fils il a envoyé saluer son père et le luy offrir, et le supplier de croyre que tout ce que son frère Sélim luy met sus est faulx, et qu'il ne désire en ce monde aultre chose que d'obéir à tous les commandemens de S. H.

« Les advis que vous avez receuz de Transilvanie sont mensongers, car les premières nouvelles en seroient venues en ceste Porte, et il est impossible que ce bon petit jeune et pauvre roy sceust faire tant de belles choses. Il est bien vray que les Turcs d'eulx-mesmes ont faict de grandes courses et butin en la Carintia. Touchant Codignac, je ne l'estime point si fol qu'il vienne jamais icy. De tenir estroicte praticque avec Rostan-Bassa, Micques et quelques autres amys qu'il a par deçà, il le fera toujours; surtout avec Micques, que c'est le pire et le plus dangereux de tous, et qui, par ses grandes corruptions, se maintient vaillamment contre moi par le secours que l'amb[r] de ce nouveau empereur leur a voullu prester, qui depuis qu'il a eu ung peu de liberté de sortir quelquefois de sa caverne, à raison du traittement de paix qui se faict entre son maistre et ce seig[r], a commencé si sottement à braver qu'il s'en est faict mocquer. Si d'avanture nous nous trouvions ensemble à la Porte, n'estant poinct encore sondict maistre couronné empereur des Romains, je ne sçais si je me doibs laisser précéder, ou pour crainte de irriter les Allemans je luy doibs cedder. Pour tant il sera bon que là-dessus le roy en escrive son advis, affin que je sçaiche, ou celluy qui sera après moy, comme il se fauldra gouverner. Si par adventure vous voyez qu'il puisse servir à nos affaires qu'ayant jà faict soubz main reprocher à cest amb[r] du roy des Romains que son maistre, estant empereur chrestien et si brave comme il presche, promect de voulloir payer tribut au Turc pour impétrer la paix de luy, ledit amb[r] a respondu que icy aux Turqs ils l'appelleront tribut, mais qu'envers les chrestiens, pape et Allemans, ils diront que c'est une pension pour ce qu'ilz tiennent en Hongrie, ce que je suis après de bien faire entendre au bassa; non pas que j'espère que cela me doibve beaucoup servir pour empescher l'intention et désir qu'il a de faire ladicte paix, mais pour tousjours continuer de la brouiller à tous événements.

« Sur le fermer de ceste dépesche, mes dragomans sont revenuz du divan, et m'ont dict que le bassa leur avoit demandé si j'avois poinct aulcune nouvelle de France, que le s[r] estoit en peine d'en sçavoir. A dire vrai, ils ne sçavent où ilz en sont ny ce qu'ilz doibvent faire. D'ung costé, il se

cejourd'huy il n'est moings de nouvelles de paix qu'il ne fut oncques. Si ces s[rs] ont faict mauvais office pour le roy d'avoir adverty et asseuré le G. S. de la paix d'entre S. M. et le roy Philippes, ils ont faict encores pire pour S. H. et pour sadite M[té] d'avoir pareillement asseuré par deçà la trefve d'entre icelluy et l'empereur, qu'ilz y publièrent justement après la réception des lettres que le bayle leur escripvit, d'aultant que s'il intervient quelque paix ou trefve, dont toutesfoys je ne voys aulcune apparence, ceste nouvelle en pourra bien estre cause, car j'en adverty dès lors le roy, qui aura assez de quoy s'en excuser, et ledit G. S. de s'en tenir par le nez pour avoir trop facilement creu ce qui vient de la banque de cesdits s[grs]. Et voylà comment la faulte de son beglierbey et la trefve qu'il a dernièrement faicte seront peult-estre cause de faire faire une paix désavantageuse et dommageable à S. M., et voylà un beau serviteur. Je m'estois oublié de vous dire comme Messieurs de Vienne et Bourdillon, amb[rs] pour le roy auprès de l'empereur et Estats du S[t] Empire, estoient arrivez à Auguste depuys le XXIII[e] de febvrier[1]. Nos députez sont encores ensemble à Cambressy. L'on escript tousjours de Flandres que la paix est conclue, mais de France j'ay advis que l'on n'en espère rien, n'estant leurs déportemens que vraye dissimulation et faintise, et n'essayent que de tromper l'un l'aultre; et ce qui me faict croyre que nous n'aurons poinct de paix est que cependant ilz font l'un et l'autre de fort grandz préparatifs de gens et d'argent.

Les fainctes et dissimulations des députez, d'une part et d'aultre,

trouve embrouille de ses enfans, de l'aultre, ilz craignent que ayant faict la paix nostre roy avec celluy d'Hespaigne, l'empereur Ferdinand ne la veuille faire avec eulx comme ils ont propose et esperé. Mais je me doubte fort que a la parfin toutte cette nuee ne se resolve sur la pauvre Transsilvanie : pour tant ce seroit chrestiennement et pitoyablement faict si par quelques moyens secrettement on faisoit advertir ce petit roy et royne qu'ils se teinssent sur leurs gardes, et qu'ilz prinssent bientost le party qu'ilz jugeront estre plus seur pour la conservation d'eulx et de leurs estats. » (*Ms. de Lamare*, *B. N.*)

[1] Le marechal de Bourdillon et l'archevêque de Vienne, Charles de Marillac, allaient feliciter l'empereur sur son avenement. Ils devaient, à cette occasion, negocier aupres de ce prince et de la diète la cession des villes imperiales, en offrant la mediation de la France à Rome en faveur



commencent à se descouvrir de telle sorte, que, par lettres particulières, l'on escript maintenant de tous costez que l'on n'est plus en aulcune espérance de paix, et que, ainsy soyt, j'ay entendu de bonne part que venant, le XXI[e] du passé, Monseig[r] le connestable veoir le roy, soubz couleur de rendre compte à S. M. de ce qui s'estoit passé à l'abouchement de Cambressy, il a mis tel ordre au faict de la guerre, qu'il a faict dépescher cent cinquante commissions à cent cinquante cappitaines pour envoyer leurs gens tant en France que en Allemagne, affin de n'estre poinct surprins. Car, comme je vous ay cy-devant escript, nous n'avons dilayé ny temporisé que pour gaigner temps et accommoder cependant nos affaires, faisans amas d'hommes et d'argent, pour la crainte en quoy nous mectoient ceulx que le roy Philippes a souldoyez tout cet hyver, ainsy que je vous ay mandé; et cependant on a toujours tiré quelqu'un des nostres de prison, et peult-estre qu'on a marcqué, durant ces belles allées et venues, quelque bonne chasse pour l'esté qui vient. Par ainsy, faictes préparer diligemment les forces de delà pour le service du roy, car puisque le malheur nous continue la guerre, je vous promets que nous en aurons bien fort grand besoing; et ne vous estonnez aulcunement si l'on ne vous a renvoyé Dolu ny faict depuis son partement aulcune dépesche de France[1]. Car, quant à moy, je présume que cela a esté faict industrieusement pour entretenir et abuser tout le monde en

de Ferdinand, pour le réconcilier avec le pape. Voyez dans Ribier, t. II, p. 785, l'instruction de ces ambassadeurs.

[1] M. de la Vigne, se plaignant de cet oubli, montre dans sa lettre du 4 avril 1559 comment il éprouvait le contre-coup des mouvements contradictoires de la politique de la France. En faisant pressentir le conflit maritime qui devait, pour la Turquie, suivre de près la conclusion de la paix générale, il semble avoir préparé l'issue de cet événement; et cette situation amène comme conséquence la rentrée en grâce de l'amiral Piali-Pacha, qui, par ses talents, était devenu l'espoir des Turcs :

« J'ay veu la continuation du peu d'espérance que vous avez de la paix, au contraire de ce qu'on a toujours escript par deçà de Venise et de toutes parts, ce que j'ay démonstré au bassa, et combien au gouvernement des grandz estatz et pour l'entretenement des amitiés, il est dangereux d'ainsy aisément adjouster foy à toutes nouvelles, mesmement à celles des Vénitiens, lesquelles ilz ont accoustumé forger plus selon qu'ilz voyent estre utile pour

l'espérance que l'on a jusques icy eue de ladicte paix, et n'y avons meilleur artifice que cestuy-là pour endormir le peuple qui estoit icy au guet pour veoir si l'on envoyeroit personne en Levant; et ce-

leurs affaires que de la verité des choses. A quoy il a respondu que j'estois fort mal adverty, et que si ladicte paix ne devoit poinct estre, il y a longtemps que la praticque en fust desjà rompue, et que le roy eust envoye de bonne heure demander l'armee au G. S., laquelle il luy avoit commence à préparer. Quoy voyant, et que depuis l'arrivee de Dolu par delà S. M. ne s'est poinct soulciée d'en rien escrire à S. H., ils veulent croyre que sans poinct de faulte ladicte paix est accordée, mais qu'il plaist ainsy aux deux princes pour quelques leurs desseings prolonger le parlement de leurs depputez, et differer la conclusion et declaration d'icelle; et qu'il estoit plus dangereulx pour moy de voulloir abuser la Porte et mettre le s[r] en despense et sans propoz. Considerez ung peu quel dommaige ce sera pour les affaires de S. M. et regret pour moy, s'il n'y a ny paix ny tresve, d'avoir perdu par nostre negligence une si belle occasion de travailler nos ennemys par une si puissante armee que je m'estois promise, et que j'avoys de longue main si honorablement négocie et avec si hazardeux travaux que ceux qui voyent la vieillesse et infirmite du s[r], et connoissent la façon et nature de ces Turcs, leur avare gouvernement et le trouble de leurs affaires domestiques, pour la dissention des deux enfans, disent que j'avois faict une fort belle chose pour le service du roy et fort desavantageuse pour M[rs] les Genevois, qui en eussent eust du long et à travers.

Or donc, puisque j'ay veu qu'ilz estoient resolus de n'armer que t g[a]llaires pour la garde de l'Archipelago, et qu'ils avoient rejecte entierement la cure des choses extérieures pour composer les leurs, qui sont grandement et périglieusement troublées pour le discord des deux jeunes seigneurs, j'ay fainct deux fois avoir eu lettre de vous que le roy Philippe armoit fort grossement, et que aulcuns croyent qu'estant la paix, c'estoit pour faire quelques grandes entreprinses en Barbarie ou ailleurs: de quoy je les voulois bien tenir advertis pour l'amitié qui est entre eulx et le roy. Ce que j'ay voulu faire pour les mettre en soupçon, afin de la rendre en partie à missiere magnifico Cavallo, qui, s'il a creu avoir asseure sa seig[rie] que ceste année ne sortiroit poinct d'armée, se trouvera moings saige qu'il ne présume, car depuis trois jours en çà on a commandé, en grande furie, armer encore aultres vingt gallaires pour faire le nombre de septante sans celles de Rodes et Mételin, lesquelles, avec les galliotes qui se trouvent à Lepento et ailleurs, fourniront environ cent voyles. Qu'est assez pour mettre en bien grand soucy et crainte vos roys de Cipre, mesmement qu'on pourroit doubter que les XV[c] janissaires qu'on escript pour, à ce qu'on dict, les porter au Caire par XVII gallaires qui partiront avec le nouveau basso, pourroient estre deschargées ailleurs en lieu commode pour l'entreprinse dudict Cipre; et que cecy a este ordonne subitement et sans evidente raison contre leur première deliberation, sinon que le vulgue dict qu'ung corsaire a prins ung esclave sur mer auprès de la Velonne, qui a—



pendant l'on a tenu l'ennemy en grande despense et nous nous sommes soulagez et raffraichiz pour quatre ou cinq moys, qui n'est pas peu de chose. J'ay une très-grande haste de fermer la présente, et par ainsy je ne vous diray autre chose que guerre, guerre!

Connilian (*Conegliano*), 9 et 15 avril 1559 [1].

N'ayant, depuis troys moys et demy, veu Mgr le cardinal de Tournon, je suis venu depuis deux jours le trouver en ce lieu, et ay laissé

seure que desjà ledict roy Philippe avoit envoyé une armée d'octante voyles à Messine. Ce que je suis bien aise qu'on croye, encore qu'il ne soit vraisemblable, en attendant qu'on puisse leur en donner ung jour quelqu'une plus chaude et cuisante, qu'ilz mériteroient bien, pour les cauteleux et mauvais offices qu'ilz font continuellement icy contre nous.

« Voyant le cappitaine de la mer que par les gros présens du butin qu'il avoit faict, qu'il a donnés à tous ces ministres, et par les astutes menées de Rostan-Bassa et faveur de l'Oda-Bassi, il ne pouvoit recouvrer la bonne grâce du seigneur, s'est avisé de se jecter entre les bras et protection de Soltan-Sélim, avec lequel, estans jeunes enfans, il a esté nourry et eslevé entre les mains de la Hassaqui et du mesme seigneur quasi comme frères; parquoy ledict Soltan-Sélim, ayant prins la chose à cueur, a envoyé expressément ung amb^r^ à S. H. la supplier que en considération de la nourriture que ledit beglierbey a eue avec luy il luy plaise ne voulloir poinct escouter chose qui puisse estre à son désavantaige, et le restituer et restablir en son estat; qui a esté totalement son salut et conservation, et sera, comme l'on pense, cause qu'il pourra encore estre maintenu beglierbey, ce que nous verrons clairement dans deux ou trois jours, s'il mect en ordre sa cappitanesse pour conduyre ceste armée. » (*Mss. de Lamarc* et *Supplément français.*)

[1] M. de la Vigne assistait alors aux grandes scènes qui se passaient dans l'empire turc, au milieu des péripéties de la guerre civile; et dans plusieurs de ses lettres, écrites à l'évêque d'Acqs pendant le mois d'avril 1559, il retrace les vives émotions qui étaient ressenties par les témoins sous l'impression des événements :

« Le lendemain de Pasques, le G. S. commanda que toute sa Porte et tout le peuple se trouvassent sur une montagne en Père, voysine de moy, au pied de laquelle, sur le port au jardin de feu Hybraim-Bassa, il se fist porter aussy en personne pour faire oraison à Dieu, aulcuns disent pour avoir de l'eau, pour ce qu'il y a longtemps qu'il n'a plu. Ceulx qui le sçavent mieulx afferment que c'estoit pour faire la contre-oraison contre son fils Bayesit, lequel, avec toutte sa cour et soldats, avoit faict la sienne en grand cérémonie contre luy, son père, et pour le faire mourir comme cruel et inhumain envers ses enfans. Ce fut une belle chose à voir, car on croit qu'il y avoit plus

mon secrétaire Milan à Venise avec charge expresse de vous rendre bon compte de tout ce qui surviendra de nouveau tant de notre court que de celle du roy Philippes. Quant à la paix, ceulx qui l'ont si fer-

de deux cens mille personnes, qui, tous ensemble se prosternans en terre douze fois et se relevans tous en ung moment, faisoient ung merveilleux et inusite spectacle à nos yeulx. Ledict Bayesit attend a ce que nous pouvons veoir quelque occasion pour seurement mectre en effect son entreprinse, ayant, a ce que l'on nous faict accroire, envoyé convier le seigr et bassatz à la naissance d'ung sien fils et aux nopces d'ung autre que l'on circonscist. Il est si dangereulx de parler et s'enquerir de ces choses, qu'il est quasi impossible d'en sçavoir la vérite. Bien vous puis-je dire que pour cela et pour la vieillesse et debilite du sr qui, les deux vendredis derniers, ne s'est poinct trouve à la mosquée, pour ne pouvoir monter à cheval, ceste cour est si troublée qu'il n'est pas possible de plus.

« Lorsque j'estois sur le poinct de bien faire pour le service du roy, le seigr est devenu si extresmement malade, ou de ses gouttes ou de mellancolie à cause de ses enfans, que depuis huict jours nous sommes d'heure en heure attendant sa mort, et en danger d'estre bien mal traictez, et presentement les bayles et moy sommes sur la deliberation de prendre le dernier party pour nous saulver, s'il advient ainsy. Hier Constantinople et Pera tumultuarent, et peu s'en fallut que le sac ne commençast. Ce m'est une mauvaise issue apres tant de travaulx que j'ay endure dans ceste charge de me voir sans argent ny aultre moyen reduict en telle extresmite. Hier vos seigneurs magnifiques escripvirent par deça que la paix n'estoit poinct encore conclue, mais qu'il y en avoit bonne esperance; je ne sçay qu'en croyre d'ung costé je crains que les ennemys, par leurs dilations canteleuses, ne nous ayent voulu faire perdre tous les moyens de par deça de l'aultre, je veux penser que si S. M. eust eu besoing et pretendu d'employer le secours qu'elle eust peu tirer de S. H., elle l'eust de bonne heure envoye demander

« L'amendement du sr nous donnera ung peu de respit pour quelques moys de n'estre point tous saccaigés, comme nous eussions sans poinct de faulte esté si le xv° le pauvre bonhomme, par force et necessite, n'eust faict monstre de soy, accompaigne seulement de ses sollacqz, par la plus grand part de la ville, sur ung cheval sur lequel on l'avoit attaché et enveloppe Car il est si caducq que s'il demeure xv ou xx jours sans se monstrer, les esclaves tumultuans demandent à le veoir, craignant d'estre frustrés du sac, comme ilz furent par la ruse de Peri-Bassa, qui tint dextrement caché Soltan-Selim l'espace de deux sepmaines entieres, jusques a ce que Soliman son fils fust arrivé pour se mettre en sa place Par ou vous pouvez juger en quelle assurance et plaisir je puis vivre icy, et la difficulte que ce m'est d'y faire bien pour le service du roy. L'humeur de faire sortir septante galleres pour les raisons que je vous ay escriptes dure encore, et m'a-on assure que le beglierbey les menera, comme publiquement on dict, pour la garde de leur Archipelago; mais j'ay mis les fers au feu si avant de les faire aller plus oultre, que si S. M. aura encore la

mement asseurée au G. S. dez le XIIIIe de décembre passé, debvroient avoir une grande honte d'avoir donné une si faulce nouvelle que ceste-là, et le G. S. leur debvra sçavoir peu de gré de telles bourdes, lesquelles ont esté cause, comme vous a dit le bassa, de leur faire conclure la paix avec l'empereur. Je vous puis asseurer, par lettres de bon lieu, que le XXIIIe du passé il n'y avoit encores rien de conclud: par ainsy il s'en fault tant que S. H. nous puisse alléger que ladite paix l'ayt contrainct de faire la sienne, qui sera cause de nous faire faire la nostre; de façon que le roy luy peult reprocher avec vérité de luy avoir mieulx gardé sa parolle qu'il ne luy a gardé la sienne: car oultre le grand dommage et ruyne que nous apporta au temps de nos plus grandes nécessitez la trahison de vostre beau béglyerbey, pour rabiller ceste faulte et amander le temps passé, ledict G. S. est allé accommodder ses affaires sans aulcune intelligence du roy, et qui plus est, sans luy faire aulcune réserve de son armée pour s'en ressentir cest esté, s'il en avoit besoing. Par ainsy vous luy pouvez remonstrer que non-seulement il nous aura contrainct de faire une paix, mais que encores il sera seul cause de tout le désavantaige que nous aurons aux conditions d'icelle, tant pource que se deschargeant de ses ennemys, il les nous a jettez sur les bras avec toute la tempeste d'Allemaigne, que pource aussy qu'il ne fault poinct doubter que le roy d'Espagne ne fust, longtemps a, bien adverty que en son arsenal il n'y avoit aulcun appareil qui luy deust faire craindre qu'il y eust aulcune gallaire à nostre commandement pour cette année. Or devinez si ne voylà pas une belle amitié[1].

guerre, ses affaires n'en pourront estre que bien fort favorisez en despit des menées que Codignac, par moyen de ses adhérans, faict par deçà envers le bassa au nom du roy Philippe. Ces deux jeunes seigneurs, entendant l'extresme maladie du père, laissant les armes ès mains de leurs esclaves, avoient remis toute leur espérance de l'empire à qui se monstreroit le plus tost en ceste ville, à la Porte et aux jannissaires; et pour tant, sellon que le vulgue raisonne, qui par ung moyen, qui par ung aultre, desguisez, s'estoient conduictz ès lieux les plus voisins, et par advanture, comme aulcuns croyent, dans la ville mesme de Constantinople » (*Mss. de Lamare* et *Supplément français*.)

[1] L'exigence que montrent les ambassa-

Par la dépesche du roy du IIIe du présent, vous congnoistrez que maintenant nous avons, Dieu mercy, la paix. Je ne sçay pas si c'est avec les conditions que les Espaignolz et Impériaulx en publient par

deurs français à l'égard de la Turquie paraît aujourd'hui excessive; mais c'est pour nous un exemple frappant des opinions contemporaines, et un témoignage instructif de la différence que le temps amène dans les rapports des états. Cette prétention est cependant contestée déjà par M. de la Vigne, qui, dans plusieurs de ses lettres du mois de mai 1559, justifie avec raison Soliman II contre l'inculpation qui lui est faite ici :

« La nouvelle de la certaine conclusion de la paix qu'à la parfin vous nous avez aussy donnée, laquelle toutesfoys j'avois tousjours maintenue fort doubteuse et difficile, est venue si mal à propos pour ce pauvre s^r, qu'il ne se trouva de sa vie si estonné. Pource que se mectant en ordre pour resolument en personne aller combattre son filz Bayesit, qui ayant dissimulé quelque espace de temps de ne vouloir rien mouvoir, s'est tout a coup remis en campaigne, à ce qu'on dict, avec plus de quarante mille hommes; il craint, maintenant que ces deux grands roys se sont accordez et si estroictement uniz, que nostre nouveau empereur ne veuille point accepter les conditions que dez le XVIIIe de febvrier il luy a envoyees de la paix qu'ils pretendent faire ensemble, ny perdre ceste bonne occasion de faire avec l'espee mieulx ses besoingnes, qui seroit la pire nouvelle que en ceste saison S. H. sçauroit avoir. Ceste paix avec l'empereur, laquelle vous m'alleguez si souvent pour seule cause de celle d'entre nostre roy et celluy d'Espaigne, n'estant poinct conclue, raisonnablement je ne m'en puis servir pour excuse envers ceulx-cy, qui ne sont point totalement bestes, et qui sçavent fort bien que des le moys d'octobre les depputez d'une part et d'aultre estoient assembles en l'abbaye de Cercamp pour le traictement et conclusion de ladicte paix, tenant le parlement tout le moys de novembre et decembre, auquel temps il ne s'estoit encores rien parle d'accord entre eulx et le roy Ferdinand, continuant janvier, febvrier et mars, jusques a l'issue de ladite paix, sans jamais en avoir mandé ung seul mot a S. H., qui l'a pense mectre en bien grand desdaing et soupçon, et moy en plus grande extremite que vous ne pensez.

« Et néantmoings vous voulez que le G. S ait tort, estant adverty de mil endroictz de toutes ces menees, et prie de ses ennemys de s'accorder avec eulx avec grandes et honorables condicions. Si ne le contraignant point la necessite de ses affaires de faire la guerre, honoré d'une infinite de belles et grandes victoires, vieulx et caduc, il a voulu a nostre exemple penser à pourvoir a son repoz et de ses subjectz, remedier et obvier aux troubles que ses enfans veullent mettre en son empire, et finalement conserver sa vie, ne vous souvenez-vous pas des honnestes offres qu'il a faictes au roy, et des articles si advantageulx pour nous avec lesquels et non aultrement il pretendoit faire ladicte paix avec icelluy roy des Romains, sans en avoir este remercie, n'y eu aulcune response, qu'estoit bastant avec les aultres soupçons de me faire mal cappiter ou chasser d'icy honteusement. Je vous puis asseurer que si la

deçà avec quelque désadvantage du roy, mays je vous diray bien qu'en quelque sorte qu'elle soit faicte, celle du G. S. avec l'empereur en aura esté la seule cause.

Venise, 30 avril et 20 mai 1559.

Sire, j'ay envoyé à Mr de la Vigne la dépesche que V. M. luy faict sur l'occasion de la paix, laquelle il a semblé à Mons^gr le cardinal de Tournon et à moy estre si à propos et de telle importance, qu'elle debvoit estre portée par homme exprès jusques en Constantinople, tant pour le subject d'icelle, que pour ce aussi que le G. S., qui commençoit desjà à entrer en quelque jalousie de demourer si longtemps sans avoir de voz nouvelles, recevra pour chose très-agréable que vous n'aiez rien traicté contre S. H. en ladite paix, de laquelle ledit s^r de la Vigne ne pouvoit estre trop tost adverty. Je ne fauldray de faire telle démonstration d'allégresse pour ladite paix que le subject le mérite. Ces s^rs feront demain la leur avec processions généralles et feuz publicques, à quoy je suis, comme tous les autres ambassadeurs, convyé.

Lettre de l'évêque d'Acqs à Henri II.

Le provéditeur de l'armée de mer de ces s^rs en ce goulfe, nommé Pandolphe Contarini, a poursuivy une fuste de corsaire jusques au port de Durasse, forteresse du G. S., où elle s'estoit sauvée, d'où

guerre eust continué et que S. M. lui eust escript la moindre lettre pour faire rompre la praticque de ladicte paix et demander l'armée, qu'elle eust obtenu l'ung et l'aultre; de quoy je ne veulx poinct de meilleure preuve que les grands appareilz qu'on a vu faire au commencement de l'année, lesquels on n'a jamais si totalement délaissés qu'il n'y eust espérance d'en tirer quelque proffit. Je ne sçay si le roy Philippes et Gennevois poursuivront maintenant d'entrer en amitié avec eulx, comme ilz ont faict jusques à présent, cependant que je y seray, si aultre commandement ne m'en sera faict, je les en empescheray si j'en auray le crédit. Car toute ceste Porte est merveilleusement troublée pour ceste domesticque et dangereuse guerre, et que ce bassa aime tant l'escu qu'il se vendroit luy-mesme, comme il faict journellement tout ce de quoy il peult faire argent; ou que, par adventure, craignant ce qui luy pourroit advenir, pour estre moings empesché pour ses desseings, il ne veult poinct de meubles qui ne soient fort portatifz. » (*M. de Lamare, B. N.*)

luy ayant esté tiré quelque coup de canon qui luy emporta la moitié du fougon de la gallée où il estoit, il en fut tellement irrité, que pour s'en venger il assembla soudainement tous ses vaisseaulx et artillerye avec lesquels il feit une telle et si furieuse batterie contre ledit Durasse, qu'il meit à bas ung grand pan de murailles, sans toutesfois passer plus avant. Dont cesdits s^rs, pour la craincte qu'ilz ont de S. H., ont faict paroistre tel déplaisir et mescontentement, que se souvenant de la rupture dernière qu'ils eurent avec les Turcqz, ont envoyé genz et vaisseaulx exprès pour prendre au corps ledit providiteur et l'amener prisonnier; et font tout ce qu'ils peuvent pour excuser ceste faulte envers le G. S., qui, comme l'on pense, s'en ressentiroit voluntiers, n'estoit l'empeschement et fascherye où il est, pour la dissention et mauvaise intelligence de ses enffans, qui continuent tousjours en leurs premiers desseings et entreprinses; à quoy toutesffois je ne doubte point que Rostan-Bassa ne le sache bien solliciter et disposer, soubz l'espérance qu'il a que ces s^rs sçauront bien appaiser le tout par gresse d'argent, dont il s'asseure avoir la meilleure part.

Venise, 30 mai 1559.

Lettre de l'évêque d'Acqs à M. de la Vigne

J'ai fait congnoistre au roy le peril et danger qui vous est naguères cuydé advenir pour son service, pour lequel vous estes de sa part encores si mal secouru que, oultre la considération du mauvais estat auquel en peuvent tumber ses affaires, vous estes tous les jours à la veille d'avoir de semblables ou pires allarmes [1], ce que j'escrivois pour ramentevoir à S. M. le congé qu'elle vous a de longtemps accordé.

[1] Par plusieurs lettres de la fin de mai au 8 juin 1559, M. de la Vigne avait rapporté, presque jour par jour, avec un intérêt croissant, les incidents de la guerre qui se pressait vers son denoûment, et les terreurs au milieu desquelles il vivait. « Nous sommes depuis troys moys en çà tous devenuz pasles et maigres de peur d'estre saccagés ou pis par la mort du seig^r, que nous avons quasi vue, ou quelque autre accident qu'on ne peult que grandement craindre, si ce s^r Bayesit poursuyvra son entreprinse; mais je doubte que s'il ne sçaura prendre le parti d'Égipte, qu'il

Je vous ay amplement adverty de la résolution de la paix d'entre nos princes, ensemble des mariages qui ont esté par mesme moyen concluds. L'on prépare de tous les costez fort diligemment et somptueusement la consummation d'iceulx.

passera par le trou de Mostapha, son frère aisné, si les esclaves continueront d'estre fidels au bonhomme. L'on dict, ce que je ne puis croyre, que S. H. partira le xviie de ceste lune, qui sera le xxiiie du présent, pour passer en son camp; pour lequel trajetter il a desjà envoyé douze gallères à Gallipoly avec les mahonnes qui y sont.

« Me doubtant bien que secrettement tous ces ambassadeurs et bayles en ceste Porte advertiront par delà des troubles qui sont présentement entre le G. S. et ses enfans, je vous ay bien voulu mander succinctement tout ce qui en est, affin qu'on ne vous en puisse rien desguiser. Bayesit estant surprins et reboutté premièrement de l'hiver et depuis de la convalescence de son père, de ne pouvoir exécuter son entreprinse, comme il avoit commencé, qui estoit de faire mourir son frère Sélim, se délibéra de dissimuler jusques à meilleure saison, et endormir S. H. de bonnes paroles et d'une démonstration de grande et filliale obéissance, cependant veillant jour et nuict à corrumpre ceste Porte et jannissaires, et à faire argent et practiques avec les beglierbeys de l'Asie, qui le tenoient quasi assiégé et environné de toutes parts, affin qu'il ne se peust retirer en Égypte ou ailleurs aux ennemys dudict G. S. Ce qui luy est si bien succédé, que, ostée la personne de sadicte haultesse, bien peu il y en a-il, soit des bassas, cappitaines, esclaves ou du peuple, qui ne tienne son party, le voyant si hardiment et saigement entrer en besoigne: au contraire de Sélim qui ne se soulcie que de faire bonne chère, se fiant et remectant aux forces et faveurs du père. Et que depuis vingt jours en çà, lorsque moings on le croyoit, nonobstant qu'il entendit que ledict G. S. se mectoit en ordre pour l'aller chastier, il a osé sortir de Capadocia, son sangiacat, avec quarante ou cinquante mille hommes de cheval, trois mille jannissaires arquebusiers qu'il a faictz, et quelques pièces d'artillerie, et s'acheminer droict vers Conia, principale ville de Silicia, sangiacat dudit Sélim, pour le combattre; espérant si bien dans son entreprinse qu'aujourd'hui sont venues nouvelles qu'il a prins la terre d'Angory, loin dudict Conia six journées, riche pour la facture des camelots, de laquelle il a emprunté tout l'or et l'argent qu'il y a peu trouver ès mains des particuliers et les munitions de guerre que le G. S., revenant de Perse, y avoit laissées; qu'a esté bien advisé à luy et ung grand secours pour le jeu qu'il veult jouer, car ses adhérents ne craignoient aultre chose de luy que faulte de l'ung et de l'aultre.

« Quant à Sélim, ayant par commandement du s^r auprès de luy tous les beglierbeys et sangiacz de ladicte Asie, qui font le nombre de cent mille chevaulx, sans ses propres esclaves, néanmoings il se contient encore en ladicte ville de Conia, ne voullant poinct voluntiers, comme l'on nous faict accroyre, aller rencontrer son frère, que ledict G. S. n'y soit en personne. Lequel, à ce que nous voyons, n'ayant encore faict passer le tiers de son camp, n'estant poinct

Venise, 3 juin 1559.

Lettre de Henri II à l'évêque d'Acqs.

Monsr de d'Acqs, j'actendz dedans cinq ou six jours les duc d'Albe, prince d'Oranges, conte d'Aiguemont et autres depputez du roy catholicque, mon bon filz et frère, qui viennent tant pour recevoir de

arrives les cameaulx qui debvoient porter ses pavillons et tant d'autre bagaige qu'il a accoustumé de traisner avec luy, ne sçauroit partir d'icy, quelque diligence qu'il face, de douze jours, ny arriver audict lieu d'ung mois entier : qui me faict juger que les deux champions auront desjà desparty le gasteau, ou que l'ung d'eulx, s'il n'aura esté arresté par le col, se sera saulvé de vistesse. Je vous laisse penser quelle doleur ce peult estre à ce pauvre bonhomme de se veoir reduict par héritaige quasi au dernier de ses jours à une si miserable calamité. En quoy nous pouvons veoir qu'il n'y a rien plus vray que *fœlix ante obitum nemo*, et que le contentement et repos d'esprit n'est poinct en la possession des choses de ce monde, tant soient-elles grandes et favorables.

« Si je luy eusse peu faire entendre mon advis, je luy eusse conseillé que voyant que les projects de Bayesit, son fils, estoient jettes sur la forme de l'exemple de son père Selim, qu'il ne se fust bougé de ceste ville, retenant en Grece tous les beglierbeys et sanjacqz qui y sont d'ordinaire, et toutes ses compaignies de la Porte, tant de cheval que de pied, bien payees, remunerees, et présentées, avec l'armee de cent gallaires qui est jà, peu s'en fault, preste pour garder les passaiges d'Asie en Europe, et de laisser faire les deux combattantz a qui mieulx Car il est vraysemblable que avant qu'il soit la ils auront faict ou failly, et il y a danger qu'estant passe en Asie il ne se trouve abandonne de grand part de ses gens, qui ne desirent que nouveau seigneur pour l'accroissement de solde qu'ilz ont de coustume d'avoir et changement de ce présent gouvernement, qui est le plus avare et tyrannique qui fust jamais au monde, et que celluy qui sera victorieux ne le dépouille du regne, et l'envoye en quelque monastère à l'exemple et avec le médecin de Bayesit son ayeul.

« Vous povez veoir par cecy en quelle asseurance et plaisir nous pouvons vivre par deçà, m'attendant a veoir mes meubles pillés et desrobbés, qui se pourra prendre en bonne part si pis ne nous advient. Si dans dix jours je n'ay poinct nouvelles du roy, il me conviendra aller trouver le G. S. pour negocier mon partement, qui me sera ung grand desplaisir et despense. Je ne puis vous dire ce que je pense de nostre paix si je n'en voys plus tost les cappitulations telles qu'elles soient, puisque les deux princes en sont contens et moy aussy. Si elle ne s'en fust ensuyvie, j'eusse brouille les cartes plus que jamais et d'une façon estrange. Si le nouveau empereur ne voulloit poinct une si honteuse paix avec ceulx-cy, ce seroit maintenant a courir à eulx ayant le feu dans la maison, de quoy ils ont une peur si grande qu'ils ne se trouvarent de leur vie si estonnes.

moy le serment sur l'observation du traicté, et pour espouser au nom dudict s[r] roy catholicque, le xv[e] de ce mois, ma fille aisnée Élizabeth, que aussi pour demourer ostaiges par deçà, jusques à ce que ledit roy catholicque ait satisfaict à ce qu'il doit faire pour l'exécution et entretenement dudict traicté, vous advisant que j'actendz aussi dedans peu de jours Mons[r] de Savoye, qui s'en vient accompaigné de plusieurs princes, seigneurs et chevaliers de l'ordre de la court dudit s[r] roy catholicque pour, après les nopces faictes d'icelluy roy catholicque et de madite fille, espouser ma seur la duchesse de Berry, espérant bien qu'il ne sera riens oublyé des honneurs et magnificences qui se doivent faire et observer en telz actes [1].

voyant leurs affaires en telle rotture, qu'une bien petite force qu'on jetast en Hongrie basteroit pour la reprendre toute en trois moys et mettre leur estat en voye de plus grande ruyne. Mais je n'espère pas de veoir ung si grand bien pour la chrestienté, et particulièrement pour faire cognoistre à ces barbares de quoy leur servoit que le roy fust en guerre avec leurs ennemys. Je désirerois que S. M. n'eust poinct touché à la délibération de laisser ou retenir ceste amytié jusques à ce que je fusse par-delà pour luy en dire mon advis. » (*Ms. de Lamare, B. N.*)

[1] La dépêche du roi, si impatiemment attendue par M. de la Vigne dans la situation critique où il se trouvait, lui parvenait enfin, et cela, comme il l'écrit par ses lettres des 6 et 8 juin 1559, au moment où la question était décidée par les armes entre les deux fils rivaux du sultan :

« Nous sommes tant embrouillés icy pour raison de ceste guerre civile, qu'il n'y a pas ung de nous qui ne voulust estre ailleurs. Il y a plus de douze jours que le G. S. fust passé en Azie, y estant jà presque tout son camp dressé, pour aller contre son fils Bayesit, n'eust esté qu'il ne peult encore monter à cheval, ny se trouver assez disposé pour porter un tel travail. Toutefoys le bassa m'a asseuré que lundi prochain, sans poinct de faulte, il ira coucher en son serrail de Scutary, et de là prendra son chemin droict vers la Caramanye pour exécutter son entreprinse, qui sera ung cruel et pitoyable spectacle, si ses esclaves, comme il prétend, luy seront fidelles. Si ledict Bayesit se fust un peu plus hasté, il avoit seurement gaigné le jeu. On ne peult juger ce qui en sera : aulcuns disent qu'il fuyra, les aultres que ne l'ayant peu finir avec le frère, n'estant poinct voulu sortir en campaigne, il attendra le père pour le combattre, se fiant de la faveur qu'on dict qu'il a à la Porte entre les janissaires et spahis.

« Estant je ce jourd'hui passé en Calcedonia en Asie, où le G. S. depuis hier s'est campé, pour luy baiser la main et luy faire entendre la despesche du roy, le bassa m'a dict que sultan Bayesit ayant combattu avec son frère le premier de ce moys du matin jusques au soir, et le lendemain jusques à trois heures après midi, avec oc-

CORRESPONDANCE DE TURQUIE.

COMMUNICATION DE LA PAIX DE CATEAU-CAMBRESIS, FAITE PAR LA FRANCE À LA PORTE. — RÉPONSE DE SOLIMAN II AUX DEMANDES PARTICULIÈRES DU ROI. — BRUITS D'UNE AGRESSION NAVALE PRÉPARÉE PAR PHILIPPE II CONTRE LA TURQUIE. — RATIFICATION DU TRAITÉ FAIT AVEC L'AUTRICHE.

Coucy, 8 avril 1559.

Lettre de Henri II à M. de la Vigne.

Monsieur de la Vigne, je ne faiz point de doubte que vous n'ayez esté en une grande peyne de si longuement attendre le retour de Dolu devers vous avec la résolution du faict ou failly de la négotiacion de la paix à laquelle les depputez du roy d'Espaigne et les miens ont tousjours travaillé jusques au troisiesme jour de ce présent moys d'avril qu'ilz conclurent ladicte paix; ayant par plusieurs et diverses fois esté sur le poinct de rompre et se séparer sans rien faire, qui a esté cause que je ne me suis voullu advancer d'en mander aulcune chose à mes ambassadeurs et ministres, estant sur telle incertainetė

cision de plus de xxx mil hommes d'ung coste et d'aultre. Estant à la parfin deffaict s'en est fuy avec deux cens de ses plus fidelles serviteurs, blesse, comme l'on pense, d'une harquebuzade a la cuisse et au bras d'une fleschade, qui sera, si ceux qui le poursuivent ne le peuvent prendre vif ou mort, une grande occasion de ruyne pour cest empire, et telle que les chrestiens debvoient, long temps a, desirer pour se revancher des infinies calamitez que despuis cent ans en çà ceste nation leur a portees, ce que ledict G. S. m'a semble bien prevoir, selon la dolour et desplaisir que parlant a luy j'ay veu qu'il en avoit.

Nous avons entendu cejourd'hui que Bayesit s'estant saulve en Amasia, cite de Capadocia, avec huit cens ou mil hommes des reliques de ceste cruelle et sanguineuse bataille, qui se sont retirez avec luy et aultres deux milles qu'il avoit laissez au dict lieu pour la garde de sa femme et enfans, a recommence de nouveau de mectre en campaigne pour tenter s'il sera possible de forcer les sangiacz [illegible] leurs troupes qui ont estez mis aux saiges par ou il s'en peult fuyr ou en [illegible] ou en Égypte, qu'est la seule vo[illegible] moyen d'eschapper les mains de [illegible] met, troisiesme bassa, qui par le [illegible] mandement du G. S. de le prendr[illegible] ou vif, le poursuit avec plus de ci[illegible] mil chevaulx des meilleurs et plus [illegible] que S. H. a pu choisir en tous [illegible] cites, et deux mil cinq cens janiss[illegible] bon nombre d'artillerie de cam[illegible]

Mss de Lamare et *Supplémen[illegible]* *B. N.*

que j'estois de ce qu'il pourroit succéder de ladicte négotiacion. Toutesfoiz, je n'eusse laissé pour cella de vous renvoier ledict Dolu quant bien ce n'eust esté que pour vous rappeller et faire retourner par deçà, suivant la très instante requeste que vous m'en faisiez. Mais pour me trouver chargé d'une infinité de despence pressée que j'ay tousjours continuellement eu sur les braz pour l'entretenement d'une partye de mes forces durant tout l'hyver, voyant que ledict roy d'Espaigne n'avoit aussy de sa part désarmé que à demy, il n'y a eu ordre de faire fournir comptant audit Dolu la partye qu'il vous devoit porter, dont j'estoiz assez marry. Cependant vous avez veu ce que vous a ordinairement fait sçavoir l'évesque de d'Acqz, mon ambassadeur à Venyse, qui m'a envoyé le double des lettres qu'il vous a escriptes, auxquelles je n'eusse sceu riens adjouster. Car de demander au G. S. encores une armée de mer pour ceste année, je n'y voyois aucun propoz ne apparence, veu le peu de prouffit, utilité et commodité que j'avois tiré de semblables armées les années précédentes, encores que j'eusse fait beaucoup plus grande despence que l'on ne pense pour les recevoir.

Davantaige je considérois que par la lettre que m'escripvit ledict G. S. par Boistaillé, de l'asseurance de son armée qu'il m'envoya dernièrement en Prouvence, il me feit entendre franchement le singulier désir et affection qu'il avoit que je m'en peusse prévalloir et en prouffiter en tous les lieux et endroitz où j'aurois besoing de m'en aider, et que je regardasse à la faire si bien emploier et exploicter ceste foiz qu'il en peust réussir quelques bons et notables effectz pour le bien et commodité de mes affaires. Car de m'en renvoyer d'autres, ainsi qu'il avoit fait auparavant toutes les foiz que je luy en avois demandé, c'est chose que les peuples de ses provinces, contribuables à la despence desdictes armées, ne povoient trouver bonne et avoient occasion de s'en plaindre; oultre ce que ce luy estoit aultant de diminution de la repputation de sa haultesse et grandeur de veoir que ses armées feissent comme elles avoient desjà faict, esdictes années précédentes, des voyaiges si loing, inutillement et sans aucun effect. Qui estoit aultant à dire en bon langaige que après ce coup, il ne failloit de long-

temps retourner à lui demander secours de ses forces, et par ceste mesme dépesche de Boistaillé, confirmée par une ou deux aultres subséquentes, il m'asseuroit qu'il seroit tousjours très aise, pour la parfaite amytié d'entre nous, que je peusse accommoder mes affaires avec mon ennemy au mieulx que je pourrois, si tant estoit que je feusse contrainct à en venir jusques là par une disgrâce de fortune ou autre occasion sinistre et inoppinée; et ainsi le me voulloit bien conseiller.

Lequel conseil et prudent advis je n'ay failly de retenir me voyant constitué en une despence insuportable pour l'entretenement des grosses et puissantes armées que j'avois dressées, et qu'il me convenoyt encores entretenir si la guerre continuoit, considérant aussi la grande et lourde faulte du beglierbey de l'armée du G. S., m'ayant fait perdre les belles occasions que j'avois en main l'année passée pour endommaiger et rendre à la raison ceulx à qui j'avois à faire. D'autre part je considérois pareillement que ledict seig[r], par ce qu'il m'avoit luy-mesme escript, ne vouldroit estre importuné de m'envoyer une autre armée de mer si soubdain, et que d'attendre qu'il me secourust de quelque bonne somme de ses trésors, il n'y failloit point penser, veu ce que son premier bassa en avoit respondu quant vous luy en avez parlé, disant que c'estoit contre leur loy. Par ainsi, destitué de toute espérance et service de ce costé-là pour cestedicte année où ledict roy d'Espaigne prétendoit faire tout son effort, avec l'ayde de tous ses amys et alliez, sans rien y espargner, je me délibéray d'ensuyvre et imiter ledit conseil et advis dudict G. S., et de regarder sur les ouvertures qui m'avoient esté faictes et proposées de la part dudict roy d'Espaigne, les moyens qu'il y avoit d'accommoder mesdictes affaires avec luy et parvenir à une bonne et sincère paix, laquelle, ainsi que dit est cy-dessus, après plusieurs difficultez, a esté conclutte, passée et accordée entre nous, noz royaulmes, païs et subjectz, amys, alliez et confédérez, sans nulz excepter. Et semble que quasi en ung mesme temps, Dieu, par sa grâce et bonté, ait voullu mectre fin aux guerres et réconsilier les princes les ungs avec les autres; car, par vostre depesche du XXVI[e] jour dudict février, que je receuz il y a trois jours, vous m'advertissez du traicté



de paix faict et passé entre ledict G. S. et l'empereur Ferdinande, ensemble des articles et condicions dudict traicté, et par là j'ay congneu l'honneste respect dont le G. S. a voullu user envers moy, traictant avec ledict empereur. Sur quoy je n'ay voullu faillyr par la lettre que je luy escriptz présentement, de laquelle vous trouverez ung double avec la présente [1], de le remercier aultant affectueusement qu'il m'est possible, ainsi que vous ferez encores de ma part, en luy exposant vostre créance sur les autres particularitez de madicte lettre, à luy addressante, conformes au contenu cy-dessus. A quoy vous adjousterez et dyminuerez ce que vous verrez estre plus à propoz.

Et pour ceste heure je n'ay autre chose à vous dire, sinon que les principaulx poinctz du traicté que j'ay avec ledict roy d'Espaigne sont que, pour plus grande corroboration et asseurance d'amytié et alliance d'entre nous, il doibt prendre pour espouse ma fille aisnée Élizabeth, ou lieu de ce qu'elle avoit auparavant esté accordée à son filz le prince des Espaignes. Nous restituons l'ung à l'autre les villes et places qui ont esté prinses respectivement depuis l'ouverture de la guerre l'ung sur l'autre; et au lieu de Thérouenne razé, il en sera fait de mesme de la ville de Yvoy au Luxembourg, que je luy rendz, retenant en mes mains les villes de Metz, Thoul, Verdun et Marsal. Le mariage

[1] La lettre que Henri II écrit à cette occasion à Soliman, datée de Soissons, le 3 avril 1559, reproduit textuellement les mêmes considérations qu'on trouve énoncées dans celle-ci. Le roi ajoute seulement qu'il aurait continué la guerre sans le traité conclu par le sultan avec l'empereur :

« En usant de vostre conseil, nous avons fait assembler nos députez avec ceulx du roy d'Espagne; et encore n'eust esté, et nous ne nous fussions pas si hastés que nous avons fait de conclure et arrester la paix avec ledict roy d'Espagne : mais sur l'avertissement que vous aviez reçu en amitié, avec traité de paix et accord, l'empereur Ferdinand, nous nous délibérasmes de vous suivre, sans autrement nous arrester à ce qui touchoit nostre particulier, mais passer oultre à la conclusion de ladite paix, ne voulant oublier de vous rendre les infinies et immortelles grâces que nous vous devons de la lettre que vous nous avez écrite pour nous et en nostre faveur aux Germains, vous estant voulu vaincre jusques là, que de faire en cet endroict chose que vous n'aviez jamais voulu faire, etc. » (Ribier, t. II, p. 800.) Voir sur ce dernier fait la note 1 de la page 545. Voyez aussi dans Dumont, *Corps diplomatique*, t. V, p. 34, le traité de Cateau-Cambrésis, dont les principales dispositions sont relatées dans la lettre du roi.

de monsieur de Savoye est accordé avec ma seur la duchesse de Berry, à laquelle il eust esté impossible de faire plus grand advantaige ne meilleur traictement qu'il luy faict, et moyennant ledict mariage, je luy faiz restitution de ses places, retenant en mes mains les cinq principalles villes et places de Piedmont; c'est à savoir Turin, Quiers, Pignerol, Chivas et Villeneuve d'Aste, jusques à ce qu'il ait esté décidé, selon la forme du traicté, des différendz pour raison des droitz par moy prétenduz en la succession de la maison de Savoye. Tous nos amys, alliez et confédérez d'une part et d'autre[1], sans nulz excepter, joyront du bénéfice de ladicte paix, entre lesquelz je tiens pour l'ung de mes principaulx amys ledict G. S., lequel estant d'accord avec l'empereur Ferdinande, par le traicté qu'ilz ont dernièrement faict entre eulx, se peult dire maintenant pacificque. Car, pour le regard de ses deux filz, qui, mal conseillez, se sont eslevez l'ung contre l'autre, Dieu luy fera tant de grâce que de les réduire et ranger à faire ce qu'ilz doibvent, et par un mesme moyen chastier ceulx qui leur adhèrent et les entretiennent en dissention. Au surplus, je faiz mon compte que dès piéçà vous aurez receu les draps que J. B. Gondi a fait conduire en Levant; et quant à Dolu, asseurez-vous que dedans peu de jours je le vous envoyerai avec l'argent qu'il vous fault pour vous lever de là et y laisser ung agent seulement qui suffira pour ceste heure, sans y entretenir ung ambassadeur. Ledict Dolu aussy vous portera des orloges avec plus amples nouvelles de nos occurrances.

Constantinople, 21 juin 1559.

Lettre de M. de la Vigne à Henri II.

Sire, ce fust bien advisé de me faire sçavoir par homme exprès comme la paix entre vous et le roy d'Espaigne avoit esté accordée, pour monstrer au G. S. le conte que vous faites de son amitié et le

[1] Deux lettres de Jordan Ursino, lieutenant général pour le roi en Corse, informent Henri II de la repugnance des Corses à rentrer sous la domination des Genois. « Ils voudroient plus tost estre aux Turcs qu'à eux. » Un acte de Henri II, du 24 juin, les assure qu'ils sont garantis dans le traité. (Ribier, t. II, p. 802.)

respect et soulcy que je leur ay faict entendre que vous en avez eu en la conclusion de ceste paix, et pour mieulx pouvoir excuser ce retardement de vos nouvelles qui l'avoit desjà mis en bien grand soupçon de quelque desdeing. Estant arrivé Yversin sur le passaige du seig[r] en Asie à la poursuitte de son fils, il me fit commander de passer en personne, ce que je feiz le vi[e] du présent, lequel jour (de bonne fortune pour le pauvre bonhomme, qui eust esté contrainct, mal disposé comme il est, et quasi tenant le pied dans la fosse, entrer en ces dangereulx et hazardeus travaulx de guerre contre sondict fils, et moy de le suivre pour quelques jours), il entendit qu'il avoit esté rompu et deffaict. Sur lesquelles bonnes nouvelles S. H. feit préparer en son camp et pavillons un bien grand et pompeulx divan pour me donner audience, selon que je l'en avois requise, ce qu'elle feit, voulant que je précédasse celluy du roy des Romains, qui debvoit aussi baiser la main pour la conclusion des articles de la paix entre eulx. En laquelle, après luy avoir sommairement faict entendre de bouche les causes qui vous avoient meu à faire ladicte paix, les conditions d'icelle, l'effort que tous les chrestiens avoient faict, mesmement le roy Philippes, de vous faire laisser et quitter son amitié, et la démonstration que vous aviez faicte, et le désir de la vouloir conserver perpétuellement, je luy baillay en ses mains propres un escript en lequel toutes ces choses estoient plus amplement déduictes [1].

[1] Une note est en effet jointe à la dépêche, sous ce titre : *Des demandes que je lay feis de vostre part*, avec les réponses du sultan données sur chacun des articles :

« Pour ce que les Napolitains ont esté vos anciens subjectz et jusques à présent bien affectionnez, vous le priez qu'il vous veuille octroyer un sauf-conduict pour pouvoir venir librement rachepter les esclaves qui furent illicitement prins à Suriento et Massa par son armée. Du sauf-conduict pour les Napolitains, il m'a faict respondre que quant vous aurez faict venir l'amb[r] du roy Philippe lui baiser la main, lequel il recepvra voluntiers à vostre requeste, il vous octroyera de bien bon cueur ledict sauf-conduict et tous aultres plaisirs que vous luy sçauriez demander.

« Et ayant V. M., depuis le temps que Barbarousse fut à Tholon, mis en liberté une infinité de ses subjects Turcqs qui estoient dans vos gallaires, il estoit raisonnable que aussi S. H. vous octroyast et délivrast tous les Françoys qui se trouvent esclaves en ses pays. Quant aux esclaves françoys, que librement aussi il les vous

Sur quoy S. H. me respondit, et depuis plus amplement m'a faict dire par son premier bassa, que ce luy estoit un bien grand plaisir que vous aviez faict la paix et vous estiez accommodé avec le roy Philip-

donnoit, lesquels il me feroit tous deslivrer quand le cappitaine de la mer qui les a en garde, et qui sçait le nombre et là ou ilz sont, sera retourné, auquel ayant esté plus de huict moys en sa disgrâce ou en danger d'estre fort mal traicte, n'ayant S. H. personne à qui en ces troubles elle se puisse plus fier, elle a rendu sa faveur.

« Comme V. M. veult et entend que le voiage en Hierusalem soit libre à tous chrestiens, mesmement a vos subjectz, amys et confederez, que pour tant S. H. voulust aussy vous accorder ung commandement, affin que doresnavant les gens vouez à une telle visitation ne soient plus molestez ni empeschez de la pouvoir parachever. Le commandement pour Hierusalem, elle me l'a aussy faict bailler, duquel je vous envoye la traduction, et ung aultre pour le recouvrement de la gallaire prise par les corsaires d'Algier, afin qu'elle, toute la cheurme et l'artillerie, vous soit rendue et restituee, lequel vous envoyrez au roy d'Algier, luy faisant bien entendre que s'il ne vous la rend avec tout *l'armeggio*, vous sçaurez fort bien a quoy vous en prendre, et vous en revancher a ses despens.

« Quant aux esclaves pellerins flamans, suisses, allemans, hennuyers, venitiens, françoys, prins il y a deux ans; comme je fus baiser la main il y a cinq jours, au bruict qui a couru et court encore que le roy Philippe armoit grossement pour passer en Barbarye, aller trouver l'armee de S. H., il me les a soudainement faict deslivrer et mesme deffierer en mon logis, donnant a ung chascun ung commandement de liberte à vostre requeste, dont le bayle vénitien, misser Marini de Cavallo, a pensé enrager, estant si altere de despit et de honte de ne les avoir jamais peu, au nom de sa seig^rie, mectre en liberte, quelque sollicitation et corruption qu'il ait sceu faire, comme ils estoient tenuz pour leur honneur et profession qu'ils font d'estre protecteurs dudict saint voyage en Hiérusalem. Et ne s'est peu tenir, tout saige et *cavallo* qu'il est, de se faire cognoistre fol et *asino* : car usant de paroles magnifiques et de ceste bonne créance de realter (de *Realto*), contre moy, au lieu de me louer et vous faire remercier par sa seig^rie d'une si bonne œuvre qu'il n'eust jamais sceu mectre a fin, soubz main il a tasche de faire dresser les commandements desdits pellerins en son nom, et de corrompre l'amb^r du roy des Romains, affin qu'il escripvit a l'empereur que c'estoit a la requeste de ladicte seig^rie qu'ils avoient este delivrez. De quoy et des aultres sottises qu'il disoit icy au prejudice de vos affaires, et des faulses et fascheuses nouvelles qu'il y faict courir presentement, que le roy Philippe a repudie vostre fille pour prendre la royne d'Angleterre, que tout le Siennoys sera rendu au duc de Florence, et que dans trois ans [illegible] simplement vous rendrez tous les titres de [illegible] Piedmont, et dans huit Calais et Guines [illegible] j'espere bien lui laver la teste, encores [illegible] je doibve perdre la lescive. » (*Ms. de L*[illegible] *mare.*) Ce baile dont le nom revient [illegible] souvent dans les lettres de l'évèque d'[illegible] et de M. de la Vigne, et sur lequel ce [illegible] nier fait, comme on le voit, un je[illegible]

pes, vostre ancien et grand ennemy. Et que en ce faisant, l'amitié que vous avez voulu et délibéré conserver avec S. H., elle veult et délibère aussi non-seulement conserver de sa part, mais encores accroistre de jour en jour par tous bons offices dont vous la requerrez. Mais qu'elle vous veult bien advertir d'estre vigilant, et totallement ne vous point fier et asseurer qu'ung qui vous a esté si longuement et si mortel ennemy puisse si subitement se rendre vostre affectionné amy. Et que puisque vous avez mis ordre à vos affaires et au repoz de vos

mots, a composé, au sujet de l'ambassade qu'il remplit à Paris, sous François I[er], en 1546, un rapport plein d'intérêt qu'on lit dans les *Relations des ambassadeurs vénitiens*, t. I, p. 249.

L'ambassadeur du roi des Romains, que fait intervenir ici le baile de Venise, est toujours Busbecq, qui, dans sa quatrième lettre, entre, contre son ordinaire, dans des détails précis sur cette affaire, qu'il présente comme un épisode important de son ambassade, et comme une preuve que M. de la Vigne était revenu à de meilleurs sentiments à son égard :

« Pendant que je négotiois ainsi la paix, l'amb[r] du roy très chrestien ne m'obligea pas peu sensiblement. Treize jeunes hommes, la pluspart allemans, entre lesquels il y en avoit quelques-uns de nobles, avoient esté mis dans les prisons du G. S. par un accident remarquable : ils s'estoient embarqués à Venize dans le vaisseau qui a la permission de porter tous ceux qui font voiage aux lieux sacrez. La piété y portoit quelques-uns, et la curiosité de voir les pays estrangers y avoit obligé les autres. Mais malheureusement, au temps qu'ils prirent terre, les chevaliers de Malte estoient descendus en Phœnicie, et avoient enlevé beaucoup de prisonniers. Les Syriens, qui avoient perdu leurs pères, leurs enfans ou leurs parens, n'ayant point de moyens de recouvrer leurs captifs, jettent les mains sur les passagers des Vénitiens pour qu'ils fissent en sorte que les prisonniers feussent rendus. Il ne servit de rien de faire voir les lettres patentes de la république de Venise, et ils furent menez liés à Constantinople. L'aage florissante des prisonniers nuisoit beaucoup à leur liberté : les bassas ne pouvoient croire qu'ilz eussent voulu visiter les saincts lieux par dévotion, parce que les Turcs n'entreprennent jamais ce voiage qu'estant vieux. Je fis tous mes efforts pour les délivrer de leur misère, et j'appelai, mais inutilement, le baile de Venise, parce que, sous la foy de la république, ils estoient tombés dans cette calamité, lorsqu'un jour, sans y penser, je les vis tous entrer chez moy. J'appris qu'ilz avoient esté affranchis par le moyen de l'amb[r] du roy très chrestien, qui me les envoioit en présent. J'en fis rendre mille actions de grâces à cet ambassadeur si charitable, qui m'avoit persécuté auparavant que la paix fust faicte entre la France et l'Espagne; car après l'accord fait entre les deux couronnes, M. de la Vigne sembloit avoir cherché le temps et l'occasion de corriger ses premières injustices. » (*Busbequii epist. IV*, p. 546 de la traduction de Gaudon.)

subjects, et que doresnavant vous aurez bien peu de besoing de ses forces et secours, pour les mesmes respectz que vous avez eus de vous accorder avec ledict roy Philippes, estant S. H. contente de la gloire des infinies victoires que Dieu luy a données durant sa vie, ayant receu par homme exprès, du roy des Romains, la ratification des articles qu'elle luy avoit envoyés pour la paix, elle s'est daignée la luy accorder pour huict ans, et luy en faire bailler ung commandement impérial dans lequel elle vous ha nommément voulu comprendre par ung article qui dict ainsi : « Que ledict empereur vous sera amy comme « à S. H., et que là où il vous fera la guerre ou envoyera secours « contre vous à quelque personne que ce soit, ouvertement ou soubz « main, ou en aultre manière portera dommaige ou empeschement à « vos royaumes, seignories et subjects, et que S. H. en soit advertie, « la paix s'entendra entre eux rompue et annichilée. »

Pour l'entretenement de ceste intelligence, et les prouffictz que vostre peuple à l'advenir en pourra tirer, il vous conviendra faire bien peu de despence au regard de celle qui a esté faicte auparavant; bien est vray que advenant quelque changement en ce gouvernement, il sera très nécessaire de dresser quelques capitulations entre vous et S. H. pour plus claire intelligence et seureté de ce que vous debvez espérer l'un de l'autre. Ce que j'ay quasi insinué et esbauché sur ce que vous dictes en vostre lettre que vous luy voulez estre toute vostre vie amy à ces conditions, c'est à sçavoir si elle vous correspondra de semblable volunté et vous aura le respect, et à vos subjects l'utilité et seureté que vostre honneur et grandeur mérite, ayant démonstré au bassa que la compréhension de S. H. au traicté de paix s'entendoit que vous ne pourriez estre contrainct de l'abandonner s'il ne vous plaist. Car lorsqu'on estoit pour mectre par escript les conditions et articles de la paix du roy des Romains et du G. S., ayant donné nouvelles les Raguzois que à Messine on préparoit une grosse armée pour aller à Tripoly, le bassa, en la plus grande furie et colère du monde, m'envoya dire si, restant V. M. si bon amy à S. H., et l'ayant comprins comme vous luy escripviez en vostre paix avec Philippes, vous debvie

endurer qu'il luy feit la guerre sans vous bouger aulcunement contre luy. A quoy je respondis qu'il n'y avoit rien plus vray que vous l'avez comprins, pour avoir cause de vous en ressentir quelque jour si ledict roy Philippes n'aura observé tout ce qui est contenu au traicté de ladicte paix; mais que maintenant l'ayant, vous, faicte pour le repos et soulagement de vos subjectz qui se trouvent fort lassez et diminués, n'ayant eu pour tant de temps qu'il vous a convenu faire les grands et incroyables fraiz d'une si longue et dangereuse guerre, secours d'ailleurs que de leur substance et fidélité, et ayant esté sur le poinct de voz plus urgens affaires, au contraire de ce que vous en espériez, abandonné des ministres de S. H., il ne seroit pas raisonnable maintenant de vous remectre en guerre et en danger de recepvoir quelque plus grand perte en vos Estatz. Et que c'estoit beaucoup pour S. H. que vous avec vos royaulmes et seigneuries luy restiez parfaict et seur amy, et obstacle que tous les chrestiens ne puissent jamais estre uniz pour luy courir suz, comme ils seroient quant et quant que vous le vouldriez consentir, estant, vous, le premier, le plus ancien et le plus puissant de tous eulx. Et que quand bien ledit roy Philippes et tous les aultres princes de la chrestienté s'efforceroient de luy nuyre, ils pourront bien peu advancer si vous ne vous en meslez poinct. Pour tant que S. H. fust satisfaicte que vous demouriez en paix et que néantmoins elle vous voulust nommément comprendre dans le traicté de celle qu'ils estoient sur le poinct de faire avec le roy des Romains, estant aussi nécessaire pour la conservation de sa grandeur que vous soyez maintenu en la vostre. Par ces raisons et aultres, sire, et pour avoir parlé moy-mesme au G. S., j'ay contrainct ces bassas de venir au poinct que je voulois, et gaigné ceste belle despesche que je vous envoye avec les deux commandements de S. H.[1]

[1] La lettre de Soliman à Henri II est conforme au commentaire qu'en fait M. de la Vigne, mais elle doit être rapportée dans ses termes, à cause de la gravité des circonstances. Le sultan, après avoir parlé des pèlerins, s'explique au sujet de la paix avec l'Espagne, en recommandant au roi de ne pas s'y fier trop aveuglément. Il rapporte ensuite les conditions de l'accord que lui-même a fait, en l'y comprenant, avec

Estant quasi sur la fin de ceste despesche, le bassa m'a envoyé dire de la part du G. S. que l'ambassadeur de l'empereur a faict tout

l'empereur, et il finit en réclamant du roi la continuation de leur alliance :

« Serenissime et virtuosissime, christianissime in fide Jesu Christi, laudabilis et electissime princeps rex Franciæ Henrice, amice nobis perfecte, cujus finis rectificetur ad salutem æternam. Epistola hæc nostræ Excellentiæ, signo potentiali nostro cæsareo exclarata amicabilis, quum ad vestram præstaret præsentiam, scire velitis ut in istis diebus ad nostram Portam felicissimam, quæ quietas illustrium et serenissi^morum^ principum et dominorum est, juxta vestram amicabilem consuetudinem antiquam, per nuntium vestrum Yversin nominatum litteræ vestræ amicitia et fidelitatibus plenæ apullerunt Tenore et sensu fidelitatum ejus intelleximus, ut quidam Francesi versus Hierusalem euntes propter aliquam causam captivitate afflicti et nunc in carcere nostro esse; eorum denique libertatem a felice Porta nostra desideravistis, et præterea quicquid, in epistola familiari vestra scripta essent. Et etiam legatus vester hic existens de la Vigne, et insuper nuncius vester Yversin, ore quidquid dixissent de pace, quo pacto fuisse inter vos et Hispanos, et alia etiam prolongaliter dicta ipsorum omnino ad intellectum et prudentissimam nostram Excellentiam comprehensa sunt. Igitur, propter vestram erga felicem Portam nostram cæsaream sinceram amicitiam, optatus vester penes nostram Excellentitiam acceptatus est. Juxta desiderium vestrum illi captivi liberati sunt, sed illa concordatio et pax vestra cum Hispanis opere precium est ne tota confidentia illis adhiberi debeat, neque absque vigilentia esse licitum sit. Igitur cæterum hoc est ut in præsenti in Porta nostra excell^mo^ existenti oratori rex Ferdinandus per unum valentem hominem suum, ad pacem pactatum nobiscum, litteras suas confirmatorias et juramentosas transmisit. Et à Porta nostra excelsa pacem et inducias octo annorum desiderans, quibuslibet annis, annuatim trigenta milia aureorum pensionis solvendo, felix pax nostra cæsarea concessa est, ita ut ditionibus suis nullum impedimentum inferremus, rogavit et precatus est : super hoc litteras nostras fidem jurantes confirmatorias obsecravit. Ergo quoniam semper nostræ sacræ Portæ cæsareæ justissima et sanctissima consuetudo solet ut quicumque ex serenissimis principibus et regibus a nostra excelsa Porta pacem et amicitiam concordare vellent, semper desiderium illorum implere debeamus; igitur a parte nostra excellentissima cæsarea etiam sibi litteræ nostræ confirmatoriæ datæ et concessæ sunt, eo pacto et ea conditione ut ditiones et possessiones, arces et colonos subditosque vestros et cæterorum amicorum nostrorum summa securitate esse, absque ullo impedimento remansuros esse corresponsi sumus. Opere pretium est igitur ut vos quoque illam perfectam amicitiam quæ nobiscum ab initio amicabiliter fortissime confirmata est, in eadem firmitate perfecta restare velitis; imo omnes condiciones et articulos nitentes ad amorem et perfectam inter nos amicitiam pertinentes que semper considerando, nullus contrarii punctus inveniri, ulla licentia debeat. Et assidue continuo famam sanitatis et prosperitatis et incolumitatis vestræ absque ullo defectu ad Portam felicem nostram res

ce qu'il a peu pour empescher que S. H. ne vous comprinst point au traicté de la paix qu'ilz font entre eulx, dont vous povez conjecturer la bonne volunté qu'il vous porte; et que ne pouvant poinct, V. M., pour vostre honneur et la nécessité de vos affaires, recommencer la guerre au roy Philippes ou aultre, et vous desclarer contre luy, quand

cribere serie non desinatis, qua de re semper amoris redintegratio et amicitiæ restauratio nata esset nullum dubium est. Data in Scuttari, XVII die junii 1559. » (*Ms. de Lamare, B. N.*)

Busbecq, qui n'a qu'une connaissance très-imparfaite de ce que la diplomatie française exécutait sous ses yeux, résume ainsi vaguement le sens de cette lettre : « Soliman escrivit au roy de France qu'il le prioit de se souvenir que les vieux amis ne devenoient pas aisément ennemys, ny les vieux ennemys ne se faisoient pas facilement amis. » (*Busbequii epist. IV,* trad. par Gaudon, p. 584.)

Le ms. 252 du Supplément français contient le firman pour la restitution de la galère prise par les corsaires d'Alger, et le firman pour Jérusalem, tous deux à la même date. Le premier de ces actes étant relatif à un objet sans importance, nous ne donnerons que le dernier dans sa teneur, comme constatant pour la première fois le droit de protection de la France étendu à tous ses alliés :

« Al honorato et magnifico segnor sangiaca di Hierusalem et a quelli honorati signori et magnifici sangiachi chi sono di Franchia infino dominio et paese, et ancora gli administratori di giusticia, gli magnifici et excellenti giudici che nelli detti sangiacati si trovano, et etiam alli emini chi sono in quelli luoghi. Noto vi sia che presentato che vi sarà il mio divo et imperial sigillo, debbiate sapere che al presente l'imbasciatore del potentissimo et invittissimo et magno principe delli principi di christiani, della magestà del re di Fransa, il qual si trova alla mia excelsa Porta, a fatto intendere alla mia excelsitudine che di Franchia et di Fransa quelli chi vanno a visitare el benedetto luogho di Hierusalem, gli sudditi di sopradetta magestà et di suoi amici andando et tornando per la via, acciò che non sia dato loro fastidio nè molestia alcuna, non facendo cose sinon di raggione, ha dimandato che sia concesso un excelso commendamento. Dunche affine che a nulla persona non sia dato impedimento ne molestia alcuna, commando che del paese di Franchia tutti quelli Francesi andarano in Hierusalem in pelegrinaggio, andando et ritornando, essi sudditi, amici et confederati tutti del re di Franza, pagando il dritto alla signoria secundo il costume, et non mancando niente di poi ch' haverano pagato in Hierusalem, in la via andando, logiando, stando et mentre che camineranno honoratamente et sapiamente, non facendo cose contra raggione, non lor lasciarete da nissuno dar molestia ne fastidio alcuno; et qualli chi lor voranno dar fastidio gli repuliarete, et chi contradirà scriverete et farete intendere a la mia excelsa et felice Porta. Così sapiate prestando fede al mio divo et imperial commandamento. Dato a dì primo della luna benedetta di ramazam, nel anno del propheta 966 : in Scutari in Asia. » (*Supplément français*, ms. 252.)

bien il se monstreroit ennemy de S. H., et luy courroit sus en ses pays, que pour le moins vous la vouliez de bonne heure advertir de tout ce que l'on machinera, et des préparatifs qu'on pourroit faire contre elle, ses terres et seignories. Ce que, sire, vous ne pouvez moins faire pour l'entretenement de ceste amitié et la très bonne volunté que j'ay toujours congneu que ledict G. S. vous porte, car aussy bien l'entendront-ilz d'ailleurs. Le G. S., depuis quinze jours qu'il entendict la routte de Bayesit son second fils, est encore campe en Calcedonia, attendant nouvelles de ceulx qui sont allés pour veoir s'ilz le pourront prendre et empescher qu'il ne s'enfuye ou en Perse, Égipte ou Arabia, qui seroit ung quasi évident commencement d'une certaine ruine pour cest empire[1].

[1] C'est au milieu des fêtes qu'on célébrait pour la conclusion de la paix et à l'occasion des mariages qui en étaient la suite, que Henri II fut frappé à mort dans un tournoi en rompant une lance avec Mongommery. Une lettre du connétable de Montmorency, datée du 11 juillet 1559, informe le gouverneur Jordan Ursino, commandant pour Henri II en Corse, « du malheureux inconvénient survenu au roy, courant à tournoy, où il a esté blessé d'un coup de lance, si outrageusement sur le sourcil de l'œil droit, que les médecins et chirurgiens s'y trouvent bien empeschez, et attendois tousjours de voir ce que nous pouvions espérer de sa guérison pour vous en mander des nouvelles. » (Ribier, t. II, p. 809.)

NÉGOCIATIONS

DE LA FRANCE DANS LE LEVANT

SOUS FRANÇOIS II.[1]

I.

1559-1560.

Sommaire : Effets de la nouvelle politique de la France dominée par l'influence de l'Espagne. — Retour et mort de M. de la Vigne. — Troubles intérieurs de la France et conjuration d'Amboise. — Envoi de M. Dolu à la Porte. — Ligue offensive formée contre la Turquie entre Rome, Florence, Malte et l'Espagne. — Attaque sur l'île de Gerbé et défaite de la flotte chrétienne par celle des Turcs, sous le commandement de Piali et de Dragut. — Intervention de la France à la Porte à l'occasion de cet événement et de ses suites. — Diversion produite à l'intérieur de la Turquie par la guerre civile et la révolte de Bajazet. — Appréhensions de la Porte du côté de la Perse. — Guerre civile près d'éclater en France, et mort de François II.

La lutte soutenue pendant plus d'un demi-siècle entre la France et l'Espagne avait offert à plusieurs reprises cette alternative politique d'une intimité de famille succédant par intervalles à une rivalité obstinée entre les deux puissances. Plus d'une fois les vues hostiles qui les divisaient si profondément, et qui entraînaient toute l'Europe dans leur querelle, avaient paru sur le point d'aboutir à une association définitive de leurs intérêts, et ce résultat se présentait de lui-

[1] Le règne de François II, dont la durée ne dépasse guère une année, ne donna lieu, dans cet intervalle, qu'à une seule mission nouvelle; et comme il ne coïncide d'ailleurs avec aucun changement de princes ou de ministres, nous le publions ici en appendice au règne précédent. (Voir ci-devant, à la page 2, pour la succession des chargés d'affaires français à la Porte, le *Tableau initial* du règne de Henri II.)

même à la conscience des contemporains avant d'être amené par la force des événements. Le regne de François Ier avait flotté entre ces deux impulsions contraires, et celui de Henri II, passé presqu'en entier à la guerre la plus longue que la France eût encore soutenue contre l'empire, ramenait comme issue une combinaison semblable qui rejoignait les deux maisons souveraines, même apres qu'elles avaient paru s'egarer pour un temps dans d'autres alliances. Jusque-la l'egalité de forces, condition essentielle de leur union, avait été suffisamment maintenue entre elles, de manière que, tout en s'attirant, elles ne pouvaient être absorbees l'une par l'autre. En plusieurs rencontres la France avait été vaincue matériellement, mais elle avait fait prévaloir ses vues et ses idées. Elle avait perdu l'Italie, mais l'Espagne perdait l'Allemagne et en dernier lieu l'Angleterre. L'équilibre s'était ainsi rétabli entre les états soustraits à l'influence supérieure qui les dominait. Cependant la mort imprévue de Henri II, au moment ou la France se détachait de son ancienne politique, menaçait de la précipiter plus avant dans un système nouveau que l'expérience du souverain aurait ménagé, mais qui ne devait plus trouver d'obstacle ni de mesure dans l'inexpérience du jeune François II, son successeur, et dans les prétentions intéressées des Guises appelés a le gouverner. L'opposition qui se forma aussitôt, empruntant ses moyens de resistance à la direction nouvelle des idées, de politique la lutte devint tout a coup religieuse.

LIGUE CHRÉTIENNE FORMÉE CONTRE LA TURQUIE. — MÉDIATION DE LA FRANCE A LA PORTE PAR SUITE DE L'ÉCHEC DE GERBÉ.

1559-1560.

Le coup de lance de Montgommery, dans la lice du palais des Tournelles, produisit un coup de théâtre inattendu. En forçant les ambitions des chefs et les tendances secretes des partis de se demasquer pour mettre au jour leurs intentions, le changement survenu dans les situations politiques accéléra les evénements, dont il fit eclater aussitôt les consequences les plus lointaines. Quoique les Guises eussent echoué dans presque toutes les tentatives qu'ils avaient conçues au dehors pour l'elevation de leur famille, ils s'etaient trouvés grandis encore à l'interieur par les malheurs du royaume, que semblait avoir sauvé le génie militaire de l'aîné. Ils durent alors tourner de ce côte toutes leurs vues, et faire leur propre cause de la conservation de l'autorite royale qu'ils allaient exercer directement pour leur compte. Devenus les maitres absolus de la cour, à l'avenement du jeune

prince leur allié, ils se virent contraints de brusquer la situation faute de temps pour la préparer, et de se poser exclusivement comme les champions des intérêts catholiques et les représentants de la politique de l'Espagne. Mais, par contrecoup, la rapidité de leur fortune fait immédiatement le succès du calvinisme en jetant dans l'opposition une partie de la cour, de la noblesse, et jusqu'aux princes du sang. De catholique la France devient presque sans transition protestante; et un parti inaperçu la veille, se trouve le lendemain en armes d'un bout à l'autre du royaume, maître des principales positions, qui lui donnent la force de balancer l'autorité royale et de lutter avec le catholicisme organisé depuis des siècles.

Le système de Philippe II, pour les états qui s'y ralliaient, entraînait au dedans la compression du protestantisme, et au dehors leur adhésion, d'après le même ordre d'idées et d'intérêts, à une croisade entreprise contre la Turquie. Cette conséquence était si loin d'échapper à la Porte qu'avant la conclusion du dernier traité elle allait au-devant de ces prévisions, et considérait le rapprochement de la France avec l'Espagne comme le commencement d'une réaction générale de l'Europe suscitée par les dernières conquêtes du mahométisme. Le but se dissimulait sous la nécessité de réprimer les ravages des corsaires turcs, que leur excès rendait intolérables; il s'était d'ailleurs établi une distinction entre les rapports que les gouvernements chrétiens entretenaient avec la puissance régulière de la Porte et ce brigandage organisé qu'elle-même abandonnait souvent à leur répression. Mais la Turquie ne pouvait se méprendre sur l'objet de l'armement qui se formait contre elle dans la Méditerranée, et qui allait réunir, dans une ligue commune avec l'Espagne, le pape, Gênes, Florence, Malte, la Sicile et Naples. S'il y manquait encore le concours de la France, Philippe II se réservait de l'obtenir au dernier moment, et il avait lieu de l'attendre de tout l'ascendant qu'il avait pris sur elle. Déjà même, d'après les démarches où il l'avait engagée avec lui envers la Porte, celle-ci avait pu supposer que l'accord existait entre les deux gouvernements. Mais en voyant les complications qui se formaient en France, Philippe II dut être pressé d'agir seul afin de profiter des embarras où se trouvait la Turquie au milieu de la guerre civile. Il ne dut pas moins s'y déterminer par l'idée d'assurer sa prépondérance sur l'Europe en frappant un grand coup à l'extérieur, qui lui donnerait le moyen de revenir à l'accomplissement de ses vues, armé d'une force et d'une autorité nouvelles.

La ligue formée contre la Turquie pouvait, en apparence, engager dès lors la grande lutte devenue, douze ans après, le principal événement du siècle et l'acte le plus éclatant du règne de Philippe II; mais cette agression prématurée allait

au contraire commencer par une défaite la tentative qui devait plus tard finir par un triomphe. La Porte, que les avis du dernier ambassadeur français avaient mise en garde contre les projets de l'Espagne, envoya, dès la fin de 1559, Piali-Pacha stationner avec sa flotte entre la Méditerranée et l'Archipel, pour surveiller les mouvements des puissances chrétiennes. L'escadre ottomane, forcée de se retirer momentanément devant la saison orageuse, avait à peine quitté son poste que les flottes chrétiennes combinées arrivaient à la côte de Barbarie, et s'emparaient de l'île de Gerbé, ce point toujours disputé parce qu'il assurait la possession de la côte d'Afrique à qui pouvait une fois s'y maintenir. L'expédition chrétienne avait entrepris le siége de la forteresse qui commandait cette position, et elle venait de la réduire après une longue défense qui donna le temps aux Turcs de reparaître dans la Méditerranée. Piali-Pacha, revenu précipitamment avec toutes ses forces, augmentées de celles de Dragut, surprend l'expédition chrétienne, dont les vaisseaux étaient engagés dans une passe étroite, et une défaite complète dissipe en un moment toutes les forces de la ligue.

Le règne si court de François II fut donc marqué par l'événement le plus considérable qui se fût depuis longtemps accompli à l'extérieur, et l'enchaînement des circonstances qui avait empêché la France d'y prendre part était du moins venu la sauver à propos d'une faute qui l'aurait fait travailler par elle-même à son propre asservissement. Mais la conjuration d'Amboise avait précédé la catastrophe de Gerbé, menaçant de faire disparaître d'un seul coup les Guises avec les causes de leur puissance. En même temps que l'explosion si subite et si générale du protestantisme partageait la France en deux factions religieuses, les princes du sang et les grands venaient successivement se ranger dans les deux partis, selon les intérêts de leur ambition; et la guerre civile s'organisant partout, elle était sur le point d'éclater à la suite de la réunion des états provinciaux et de l'arrestation des princes. Tout entière à ces préoccupations, la France, dépourvue d'action extérieure, parut du moins rester fidèle à son système de neutralité à l'égard de la Turquie. Aussi, malgré son état d'affaiblissement, et quoiqu'elle ne fût plus représentée à la Porte que par des agents d'un caractère inférieur, elle put encore maintenir son ascendant diplomatique en présence d'une catastrophe qui affectait la chrétienté tout entière, et la forçait de recourir à l'influence traditionnelle de la France pour y chercher une protection. Philippe II n'avait fait qu'ajouter à la puissance de la Turquie en prouvant que, livrée à ses seules forces et sans la diversion habituelle de son alliée, elle pouvait lutter avec avantage contre la marine de presque toute l'Europe : il lui avait donné ainsi, avec la sécurité, les moyens de composer ses divisions et de paraître plus formidable. Forcé d'ajourner pour longtemps ses projets, ce prince

se vit même réduit à employer la médiation de la France pour obtenir, par cette entremise, que la Turquie n'abusât pas de sa victoire, et rendît à la liberté les chefs de l'expédition, que leur défaite précédente sur mer et la réduction plus récente de la forteresse de Gerbé avaient fait tomber en sa puissance.

CORRESPONDANCE DE VENISE ET DE TURQUIE.

AVIS DE LA MORT DE HENRI II. — INTRIGUES DE VENISE POUR SUPPLANTER, AUPRÈS DE LA PORTE, L'INFLUENCE DE LA FRANCE. — RETOUR ET MORT DE M. DE LA VIGNE, REMPLACÉ PAR M. DOLU. — PRÉPARATIFS DE LA LIGUE CHRÉTIENNE POUR L'EXPÉDITION DE GERBÉ.

Paris, 12 juillet 1559.

Lettre de François II à l'évêque d'Acqs.

Monsieur d'Acqs, il a pleu à Dieu appeller à luy le roy, mon seigneur et père, après avoir estresmement travaillé avec douleurs importables et divers accidens inévitables de la mort, à cause d'un malheureux inconvénient à luy survenu, comme vous avez jà entendu par une autre précédente dépesche qui vous a esté faicte; mais la divine bonté luy a faict tant de grâce que, en telle tribulation et affliction, il luy a toujours conservé l'esprit sain et entier, sans luy laisser rien oublier de son salut, estant mort comme ung bon et vray roy très chrestien, après avoir receu tous les sainctz sacremens, et m'ayant laissé par testament, en singulière recommandation, la protection et conservation de nostre sainte foy et religion, regretant infiniement qu'il n'ayt peu, avant que mourir, faire le devoir comme il avoit proposé à l'extirpation des hérétiques sectateurs et imitateurs des nouvelles et réprouvées doctrines, ainsi qu'il avoyt très bien commencé, ce que Dieu me fera la grâce de continuer. A quoy je ne perdray heure ne temps, ne semblablement à toutes autres choses deppendantes du lieu et de la charge où il a pleu à la divine clémence m'appeller. Qui est tout ce que j'ay à vous dire pour le présent, si non que pour ceste mutation advenue, il ne fault pas que vous discontinuez à tenir les affaires de vostre charge et négociation en la grandeur et repputation que vous les avez tenues jusques icy, et nous faictes

sçavoir de voz nouvelles le plus souvent que vous pourrez, donnant advis au s[r] de la Vigne, mon ambassadeur en Levant, de ceste malheureuse infortune advenue; et comme nous sommes après à luy dépescher Dolu ou autre [1], afin de le lever de là et luy faire entendre ce qu'il aura à faire, priant Dieu, etc. A Paris, le xij[e] jour de juillet 1559.

FRANCOYS. — DUTHIER.

Venise, 29 juillet et 11 août 1559 [2].

Lettre de l'évêque d'Acqs à François II.

Sire, j'avois desjà entendu, par la voye de ces s[grs], le subject de vostre lettre, si piteuse et lamentable pour le désastre intervenu en la

[1] Le premier effet de la toute-puissance des Guises avait été de faire exiler de la cour le connétable de Montmorency, et de lui retirer, avec la haute direction de la politique, celle des affaires extérieures, qui passe dès ce moment au cardinal de Lorraine. Malgré le changement du ministère, le secrétaire des finances, Du Thier, avait conservé la correspondance du Levant, et, après la constitution du nouveau conseil, il informait plus tard, le 20 août 1559, l'évêque d'Acqs de l'envoi de M. Dolu: « Le roy, et mess[rs] les princes estans auprès de luy, n'ont faict autre ellection que de Dolu pour retourner en Levant et y demourer ambassadeur au lieu de M[r] de la Vigne, devers lequel sera, dans peu de jours, envoyé le personnaige avec argent pour desengaiger le pauvre s[r] de la Vigne de ses deptes et creditz. » (Affaires étrangères, *Collection de Noailles*.)

[2] M. de la Vigne avait continué de tenir l'évêque d'Acqs au courant des suites de la guerre civile en Turquie par ses lettres du 17 au 31 juillet 1559, où il mentionne successivement les craintes sur un retour offensif de la part de Bajazet, la fuite définitive du prince, sa prise annoncée, etc. On y voit surtout la défiance croissante de la Porte sur les préparatifs que l'Espagne faisait dans la Méditerranée, et l'appréhension où elle était que la France n'y participât en vertu du dernier traité:

« Bayesit s'estant refaict et renforcé après la bataille perdue d'environ quinze ou seize mille chevaulx, s'est remis avec la grant faveur qu'il a de tous les esclaves en espérance de se pouvoir maintenir contre les forces que le G. S. a envoyées à son frère Selim, ou pour le moings seurement retirer, en despit des beglierbeys et sangiacs qui tiennent les passaiges aux frontières de cest empire, en quelque lieu où il puisse attendre meilleure occasion pour ses desseings. Ce qui luy fust aisément venu faict si ledit G. S. ne s'en fust poinct meslé, lequel, pour gaigner les volluntez de tous lesdits esclaves au susdit Selim, luy a envoyé quinze cents mille ducatz pour leur faire ung donatif en son propre nom l'ayant faict lieutenant general de tout l'Asie, avec plain pouvoir de donner et [illegible] ter les estats et offices, et augmenter solde à ung chascun comme bon luy semblera, chose peu accoustumée entre

personne du feu roy, et vous puis asseurer que semblable regret n'est pas seulement parmi ceulx de ceste république qui exercent les ma-

Ottomans, et qui a si fort débilité et empiré le parti du pauvre Bayesit, et tant advancé sa ruyne, que d'heure en heure nous n'attendons que la nouvelle que tous ses gens ayent esté taillés à pièces et luy estranglé avec tous ses enfans ou prins pour estre amené à son père, qui sera *il mal anno* pour ceulx qui se trouveront l'avoir favorisé. Si Dolu vient bientost, j'iray vous dire la fin de ceste dangereuse guerre civile, laquelle est de telle conséquence pour la conservation ou totale destruction de ceste tyrannique dominacion, que je m'esmerveille grandement que ceulx à qui il touche ne l'ont voulu bien considérer, ou de malheur pour toute la chrestienté ou pour quelque autre leur secret et ambitieux desseing. Je suis icy empesché bien fort pour respondre du peu de bonne volunté qu'ilz disent que le roy leur monstre de ne les avoir advertyz de l'armée que le roy Philippes dresse contre eulx. Vostre magnifico Cavallo est encore si honteux et despit de la libération des esclaves que Yversin vous a menés, que depuis en çà il ne se trouve poinct ny à la messe ny ailleurs, comme il avoit accoustumé. Si mes draps feussent venus deux moys plus tost, et eussent esté assortis de couleur comme j'avois demandé, après avoir payé toutes ces vilaines debtes qu'on a faict icy, j'eusse mis dans ma bourse dix mille bons escutz. Pour le moings j'espère en faire de sorte que d'une infinité de pauvres gens à qui on debvoit, il n'y en aura pas ung qui ne soit content ny qui puisse plus doresnavant blasphémer le nom du roy comme ilz ont faict, qui ne sera pas peu pour le service de S. M., et d'avoir remis les choses par deçà en tel honneur et réputacion que je les laisseray.

« Le sixiesme de ce moys, le jour du Bayram, estant Sélim campé à une journée de Bayesit, et occupé luy et son camp aux cérémonies de la feste, ledit Bayesit se voyant beaucoup inférieur pour pouvoir de nouveau combattre, et en danger d'estre environné, et malheureusement et vilainement pris et occis, luy, tous ses gens et ses enfants, se délibéra de se retirer ou mieulx fuir, et nonobstant les grandes forces qui ont esté mises dans toutes les frontières pour les en garder, de tanter s'ilz pourroient passer en Armenia, Mesopotamia, Babylonia, Égypte ou ailleurs, et pour tant environ deux heures de nuict, abandonnant ses plus petits enfans avec toutes ses femmes et menue famille, feist partir les trois plus aagés avec une de ses principales esclaves, comme je crois mère d'aulcuns d'eulx, accompaignée de quatre mille chevaulx, droict le chemin de Edrum; et luy le lendemain, ou comme aulcuns disent, trois jours après, sans que les gens dudict Sélim s'en soyent peu appercevoir, avec aultres six mille qui luy estoient restez, les a suivis. Qui a si très fort troublé ce pauvre s^gr et toute ceste Porte qu'il est impossible de veoir gens plus estonnez qu'ilz sont, comme voyans clairement la ruyne de ce règne, si les chrestiens à ceste occasion se y vouldront employer, et que la fortune favorise tant ledict Bayesit de se retirer en lieu où seurement il se pense refaire d'hommes et d'argent, comme il luy seroit bien aizé pour le désir de nouveletés que toute ceste canaille monstre, le mespris où Sélim est tumbé et la grand

gistrats et supresmes charges, mais des particuliers mesmes. Je n'ay pas failly d'en advertir Mr de la Vigne, ensemble des moiens qui

faveur que ledict Bayesit s'est acquise envers tous les esclaves, qui est telle que jà publiquement ilz commencent à dire : « Soit saine la teste de Bayesit nostre seigneur! » Icelluy Selim ayant cognu la fuite dudict Bayesit, a faict monter deux mille janissaires à cheval, chose non jamais auparavant accoustumee et de mauvais augure pour eulx, accompaignes d'aultres XX mil hommes des plus braves qu'il a peu choisir en tout son camp pour le poursuivre à la trace. Mais la plus grand part croit que si les beglierbeys qui sont sur les passaiges ne le deffont, ledict Selim la perdra tout court. Nous sommes attendans icy en grand soulcy la fin de ceste tragedie; de laquelle je ne me puis assez esmerveiller que ceulx-là veuillent estre plustost si ententifs spectateurs que par l'argument d'icelle estre acteurs d'un plus utile et delectable poëma, vous asseurant bien qu'ilz n'auront jamais plus grand silence ni la scene plus a propos.

« Le bassa m'a envoye dire que de deux ou trois endroicts il a este adverty que les galleres du roy estoient ensemble avec celles du roy Philippes, qui se preparent pour aller a Algier ou à Tripoly. A quoy j'ay respondu que s'il estoit vray ce seroit fort mauvaise nouvelle pour eulx, mais que je n'en croyois rien, et que les roys de France ont accoustumé de ne circonvenir poinct leurs amys et confédéres, et d'envoyer appertement quicter l'amitié de ceulx de qui ils ne la veullent poinct, et de leur faire la guerre avec plus grand et formidable equipaige que de XXX ou XL gallaires, comme ceulx qui depuis mille ou douze cens ans en ça ont eu affaire a eulx, ont bien cogneu et experimente, et qu'il avoit grand tort s'il pensoit avoir ung plus seur et plus utile amy. Voilà où j'en suis et les soubçons ou les envieux cherchent de nous mettre. On arme encore icy dix ou douze galleres pour les envoyer en toute diligence, avec les quinze qui estoient en mer Major, pour supplément à l'armée soubz la charge de Ally Portuc, sangiac de Rhodes, qui a este faict cappitaine de quarante et compaignon de ce beglierbey de la mer a sa grand honte et confusion. J'ay mis en liberte une fuste françoise de quinze bancs avec XXXIIII hommes qui avoit esté prinse venant de Tripoly, et espere delivrer aussy tous les esclaves françoys qui se trouveront par deça, qui me sera ung grand contentement, comme aussy d'avoir asseuré le voyage de Hierusalem a tous les pauvres pellerins qui y vouldront aller soubz la protection de France. L'on dict que dans cinq ou six jours le sr lèvera son camp de Calcedonia pour s'en aller plus avant en Asie, pour porvoir de plus pres donner ordre a ses affaires et aux troubles que Bayesit luy pourra faire, qui me sera ung grand dommaige pour la despence qu'il me conviendra faire pour aller prendre mon conge et negocier mon partement, si entre cy et la celluy qui doibt venir ne sera point arrive.

« Tout à ceste heure je viens d'estre adverty qu'estant entre Soltan-Bayesit en la vallee qu'on appelle de Mille-Chemins en l'Armenie mineure pour se sauver au pays des Iberiens, aultrement Giurgiani, estant poursuivi par divers lieux de Selim son frere, et tous les beglierbeys de l'Asie, et attendu au passaige d'une partie desdits Iberiens qui sont a la devotion de ce sr, a este a la parfin environne et prins en vie,



m'ont semblé à propoz pour la continuation de l'amitié et intelligence d'entre V. M. et le G. S. Ces s[grs] ont délibéré de faire fortiffier l'isle de Courfou et n'y espargner rien pour la rendre inexpugnable, pour l'asseurer du costé du G. S., dont ils sont en quelque soupçon à cause du faict de Durasse. L'armée de mer que le G. S. a dernièrement faict sortir sur l'allarme qu'on luy a donnée de celle que le roy Philippes envoyoit en Barbarie, s'est tellement approchée de la coste de deçà, qu'elle a esté veue en nombre de soixante-dix voylles auprès d'el Zante. Ilz sont, depuis la conclusion de la paix, entrez en telle jalousie, pour leur sembler plus à l'advantaige du roy Philippes que au vostre, qu'ilz craignent que on ne se vueille à leurs despenz prévalloir des conventions qu'ilz pensent avoir esté secrettement jurées entre le feu roy et luy [1]; et que tout ainsi que ledict roy Philippes ne

et que, par le commandement de S. H., sera mené en Bursia, et là estranglé avec tous ses enfans, qui sera ung calamiteux et misérable succez d'une si magnanime entreprinse qu'il avoit plus bravement que saigement commencée, selon les occasions qu'il a laissé passer de la pouvoir mener à fin, et une certaine asseurance pour ledict Sélim de la succession de cest empire, de laquelle il pouvoit bien peu espérer si ledict Bayesit se fust peu seurement retirer en quelque lieu pour prendre aleine. Pour le moings la dispute entre eux deux en eust esté si enveloppée et dangereuse que les chrestiens eussent eu plus longuement le temps et commodité de faire bien leurs besoingnes, qu'ilz ont malheureusement laissé perdre ceste année, à quoy j'ay peur qu'ilz ne recouvreront jamais; vous ausant bien dire que s'il est vray que ledict Bayesit ait esté prins, et selon la mine que je voys faire à ceulx-cy, encores que les articles en ayent esté escriptz, envoyés, et peu s'en fault accordés d'une part et d'aultre, je n'ai poinct bonne oppinion de la paix entre ce s[gr] et nostre empereur, ny qu'elle puisse beaucoup durer. » (*Mss. de Lamare* et *Supplém. franç. B. N.*)

[1] Les relations diplomatiques se trouvant rétablies avec l'Espagne, et Philippe II étant devenu, par son mariage avec Élisabeth de France, l'un des membres de la maison royale, la série des ambassades se renoue sur ce point, pour s'y succéder régulièrement. Elle s'ouvre par l'ambassade de famille que remplit l'évêque de Limoges, Sébastien de l'Aubépine, frère du secrétaire d'état de ce nom, dont la correspondance forme les Négociations sous François II publiées par M. Louis Paris dans la Collection des Documents. Commencée à la fin du séjour de Philippe II en Flandre dans les derniers mois de 1559, pour se continuer après l'arrivée de ce prince en Espagne, où l'ambassadeur alla le rejoindre presque immédiatement, elle offre quelques traits rares, et peu significatifs, du reste, sur le grave conflit extérieur qui

se vouldra mouvoir contre les entreprinses qui se pourront dresser du costé d'Angleterre, nous n'en voulions faire de même pour son regard du costé d'Italye ; qui est cause de l'ordre que, de bonne heure, ilz mectent partout, et qu'ilz cherchent de remeddier à la ruine que avec le temps ilz prévoient à leur Estat. Ilz veulent bastir quelque

se preparait entre l'Espagne et la Turquie. On y voit cependant les dispositions prises par Philippe II, indiquees deja des le 20 juillet 1559 : « Par les adviz d'Espaigne, ceulx de par dela se plaignent qu'on a désarme leurs costes tellement que les Mores osent les molester fort librement : par ceste cause on a mande au vice-roi de Sicile qu'il renvoiast dix des galleres qui sont la amassees, et avec le surplus continuer son entreprise de Tripoly, pour laquelle ils embarquent de six à sept mille Espaignols tires de Naples et de Sicile ; tenant d'autant plus leur entreprise sûre, que le G. S. est diverty ou retenu de la guerre qu'il a contre son fils Bajazet, a laquelle l'advis est venu de l'empereur par deça qu'il va en personne. » (*Negociations sous François II*, p. 24.) Plus loin, la presence de Codignac est constatee à la cour de Gand : « Le roy n'a point voulu parler a Codignach, toutesfois il est toujours en ceste court; on lui a puis naguieres donne trois cens escuz contens et promesse d'aultant de pension, a la charge qu'il en seroit payé à Naples, et la se retireroit pour adviser s'il pourroit faire quelque service sur les galleres, et autres affaires qui se presenteront pour le Levant. c'est un cocquin dont ils ne font pas grand compte. » (*Ibid.* p. 48.)

L'évêque de Limoges ecrivait encore de Gand, le 4 août 1559 : « Le duc de Medina Celi escrit a S. M. qu'il est prest de toutes choses pour partir et faire son entreprise de Tripoly, mais que au lieu de deux mille Espaignols qu'il devoit avoir de l'estat de Milan, on luy a amene autant d'Italiens, compagnies nouvelles, les plus pietres et mal armées qui feurent oncques veues, et que partant il leur avoit donné congé, le suppliant qu'il luy pleust commander au duc de Hesse vouloir luy envoier lesdits Espaignols, et qu'encores qu'il y eust faulte de galleres à Gennes, il escriroit à la seig[ie] pour les envoier en quelques grans vaisseaux, dont l'on n'est pas resolu icy, et ne sçay l'on si S. M. s'y accommodera, estant le temps si brief et la saison si avancee, que l'on commence a bien peu esperer de cette entreprise. » (*Ibid.* p. 71.) La rentree de Piali-Pacha et de sa flotte se trouve egalement mentionnée plus loin, page 138, dans un avis reçu du Levant : « Che il capitano con l'armata era andato a disarmar et entrò in Constantinopoli a XIIII di novembre con galere XLIX. »

On lit a la suite plusieurs pieces des mois d'août et de septembre 1559, relatives à la mort du pape Paul IV. On peut les rapprocher de celles qu'on lit a la fin du tome II de Ribier sur ce sujet et sur le conclave tenu pour l'election de Pie IV, qui allait pendant les mois suivants s'engager dans la ligue contre la Turquie. Les lettres de l'evêque de Limoges rapportent aussi, dans cette partie, les difficultes elevées sur l'execution du traite de Cateau Cambresis, que complete, pour la Flandre et l'Italie, le tome VI des Papiers d'État de Granvelle.



asseurance sur la faveur et protection du G. S., où ilz ne se veulent pas seulement confirmer, mais l'estraindre par plus estroictes capitulations, afin de mieulx se maintenir et deffendre contre ceulx qui vouldront tenter quelque effort à leur repoz et liberté; se recordans bien plus dans les guerres passées que, quelque vive sollicitation que ces deux roys leur aient faict de se mectre de leur party, ilz n'ont voulu obliger ne l'ung ne l'aultre; et par ainsy craignant de les avoir offencez tous deux, ilz se repentent d'avoir tant mesprisé l'oppression de leurs voysins, et nommément celles des pauvres Syennois, de façon que si noz calamitez passées leur ont apporté cy-devant quelque plaisir, la prospérité qui se peult espérer de la paix leur engendre tous les jours quelque nouvel ennuy. Le duc de Venise mourut jeudy dernier d'une fiebvre qui le saisit sur ung ennuy et chollère qu'il receut de ce que son filz luy avoit prins et desrobbé de trois à quatre mil escuz.

Venise, 7 août 1559.

Lettre de l'évêque d'Acqs à M. de la Vigne.

Monsieur, vous ayant, du XIXe du passé, adverty de l'estrange et lamentable fortune qui nous est advenue de la mort du feu roy, et des moyens qui m'ont semblé à propos de faire entendre au G. S. et à son bassa, pour la confirmation et entretenement de l'amityé et bonne intelligence d'entre le roy nostre nouveau maistre et S. H., il me reste seulement à vous dire que, sur l'advertissement que ces seig^rs en eurent, ils assemblèrent plusieurs pregays, et ballotèrent et reballotèrent par ensemble, pour sçavoir s'ils la devoient donner à la Porte pour très mauvaise nouvelle, comme ils firent celle de la paix. En quoy ils se sont si bien résoluz, que j'ay entendu qu'ilz ont mandé à leur baille que si les conditions de ladicte paix estoient désavantageuses pour nous, comme ilz ont desjà dict, que cette mort si inopinée nous estoit tant dommageable et de telle ruine pour le royaulme, que le roy Philippes n'eust jamais tel moyen de se faire grand qu'à ceste heure, et mesmement du costé d'Italye : voulant par là tellement abaisser nostre force et puissance, qu'ilz voudroient volon-

tiers leur faire croire qu'elle ne seroit suffisante pour empescher et s'opposer aux desseins dudict roy Philippes, s'il vouloit entreprendre sur ledict G. S. ou ses Estats, et qu'eux, qui sont de plus près voisins tant audit roy Philippes qu'au G. S., luy seront beaucoup plus utiles amys pour se servir et prévaloir d'eulx et de leurs forces et moyens, lesquels je pense ils ne sont pas à luy offrir et présenter: comme je ne fais doubte que, sur cette occasion, ils ne facent encore, pour essayer de se remettre en crédit et faveur qu'ilz ont autrefois eu en son endroict, et nous en désarçonner, s'ils peuvent. Chose que je m'asseure vous sçaurez si bien rabattre, suivant les bonnes erres que vous en avez déjà données, qu'eux et ceulx qui portent envie à ceste amitié et bonne intelligence, se trouveront confus et bien reculez de ce qu'ils en désirent. Et afin de n'y rien oublier, j'ay bien voulu vous dire, non toutesfois par forme d'instruction, mais seulement par manière d'advis, que vous debvez faire entendre au G. S., soit que vous en soyez recherché ou non, que si le bien, profit et advantage que nous attendons de telle paix ne soit, pour le présent, en apparence, elle est néanmoins de telle espérance et conséquence au royaume, pour les choses que l'on ne peult encore voir, et qui seront quelque temps tenues secrètes, que tous les amis et alliez d'icelluy auront occasion de s'en resjouir et contenter: et quand il n'y trouveroit pas tout son contentement, il faut qu'il ne s'en prenne qu'à luy-mesme qui nous a abandonné au plus fort de nos affaires. Quant à la mort du feu roy, vous pouvez dire que certainement c'est perte que l'on ne peut trop pleurer et regretter, tant pour la bonté, vertu et clémence d'un si grand prince, que pour le dommage qu'en reçoit toute la chrestienté : mais qu'il n'est, pour telle mutation, advenu aucun changement ou altération aux affaires dudit royaume, dont si la force et puissance ne se peult pour semblables accidens jamais affoiblir ny diminuer, tant moins peut-il advenir aujourd'huy que Dieu, qui nous a donné son fils pour roy, l'a faict, par mesme moyen, succéder en sa bonté et vertu; de laquelle il a desjà faict telle preuve et apparence que si nous le de-

vons bien remercier de nous avoir pourveu d'un si bon prince, nous nous devons encore tenir plus heureux de voir auprès de luy des ministres et conseillers si rares et vertueux, par le conseil et conduite desquelz il pourvoit sagement à toutes choses.

Constantinople, 10 septembre 1559.

Lettre de M. de la Vigne à l'évêque d'Acqs.

Mardy dernier, je bésay la main au G. S. pour mon congé, et fusse jà en chemin pour aller trouver le roy, n'eust esté qu'une partye de mes gens est mallade. Baiasset, pour certain, s'est saulvé en Perse avec ses enffans. L'on est icy en grande dispute si le sophi le rendra ou non, ou s'il s'entremetra de luy faire faire la paix avec son père. Je partiray demain ou après-demain, car il est temps; mais ce n'est pas sans grand scandale à ceulx-cy, qui d'ailleurs se trouvent les plus empeschés qu'ils ne furent jamais, pour raison de leurs affaires domestiques. Et néantmoins tant ilz sont haultains, ignorants ou insolentz, ils ont aujourd'huy remis en prison l'amb^r de l'empereur, pource qu'il n'a jamais voulu recevoir ni envoier à son maistre les articles de la paix contre eulx, de la façon que le G. S. les avoit proposez et accordez; et tiens pour certain que, l'année qui vient, le G. S. fera camp de Hongrie et garde en Transilvanie.

Venise, 11 septembre et 14 octobre 1559.

Lettre de l'évêque d'Acqs au cardinal de Lorraine.

Mons^gr, ces s^grs, après plusieurs brigues et partialitez que, durant sept jours qu'ils ont esté enfermez, ilz ont eu entre eulx pour la création de leur nouveau duc, ont faict le frère du deffunct, nommé Hieronymus Priolus, lequel ilz publièrent et portèrent par la place de St-Marc avec les cérémonies et largesses accoustumées. J'ay faict entendre à ces seig^rs le partement de Mr de la Vigne de Constantinople et recherché d'eulx une gallère pour son passage, et m'en ont voluntiers accomodé, ce qu'ilz ont reffusé, quelque temps auparavant, aux ministres du roy Philippes, à cause de la prinse du nef turquesque

qu'un gallion du vice-roy de Cicille a faict au goulfe de ces seig^rs, lequel ilz ont suivy en laissant sa prinse; et depuis ayant spécialement déclaré que, leur appartenant ledit goulfe propriétairement, ilz vouloient faire restitution à qui il touchoit, quant à ladite nef et aux Turcqz et robbes qui s'y retrouvoient.

Chervissa, 20 octobre 1559.

Lettre de M. de la Vigne à François II

Sire, après avoir dépesché Yversin au feu roy vostre père, au lieu des nouvelles de ma révocation, j'entendis celles de sa mort, qui me furent si inopinées et cruelles, que depuis je ne fis bien. En la dépesche dudit Yversin, quand je dis que le roy mon maistre sera toujours bon amy au G. S., j'y mettois les conditions, afin qu'il fust toujours libre à S. M. de la pouvoir honnestement abandonner quand bon luy sembleroit; aussi qu'en mon retour en France, sadite majesté eut occasion de faire quelques articles en ceste amityé. Ce qui, au commencement de vostre régne, sire, m'a porté à prendre congé dudit G. S. pour m'en retourner en diligence, afin que vous et vostre conseil puissiez bien voir et considérer les moyens d'entretenir cettedite amitié; ou s'il vous est plus utile de la quitter au contentement de tous les chrestiens, mesmement des Allemans et de l'empereur, avec lesquelz, par ce moyen, vous pourriez plus seurement accommoder les choses de Metz, Thoul et Verdun, et faire par adventure mieux vos besognes qu'avec ces chiens barbares, qui sont les plus insolens du monde, et méritent d'estre bien bastonnez; toutesfois, sire, vous et vostre conseil y adviserez. Ce pendant j'ay laissé un lieutenant à la Porte, nommé messire Vincenzo Justiniano, homme de bien et vostre fort affectionné, à trois escuz par jour, lequel commence au premier d'octobre, dont vous luy serez tenu tant qu'il fera service. La présente receue, je suis d'advis que vous luy fassiez une dépesche attendant la conclusion que vous aurez prise sur le faict de cette amitié: escrivant au G. S. qu'en attendant que vostre amb^r vint vous trouver et rendre compte de sa charge, vous avez différé à luy écrire; mais



ayant entendu qu'il a esté arresté par maladie par les chemins, vous avez bien voulu cependant mander la lettre que vous luy écrirez au lieutenant de vostre amb[r] par delà, messire Vincenzo, par lequel il entendra vos volontez; et V. M. écrira audict Justiniano qu'il ne négocie rien jusques à ce que vous l'advertissiez plus amplement [1].

Venise, 10 novembre et 18 décembre 1559.

Lettre de l'évêque d'Acqs au cardinal de Lorraine.

Mons[gr], j'encloz en la présente dépesche une lectre que les seig[rs] de Raguze escripvent au roy pour luy rendre compte tant de l'honneur et compaignie qu'ilz ont faict aux obsecques de feu M[r] de la Vigne, que de l'aide et faveur que ses pauvres serviteurs ont receu d'eulx.

Estant le s[r] du Plessis secrétaire de M[r] de la Vigne, porteur de la présente, je vous diray seulement qu'aiant entendu de luy comme ledit feu s[r] de la Vigne l'avoit, sur ses derniers jours, chargé de dire au roy qu'il estoit d'advis que S. M. deust habandonner l'amityé et intelligence d'entre elle et le G. S., j'ay trouvé ce langage si contraire et esloigné de ce que luy-mesmes en avoit, de son vivant, si souventesfois escript au feu roy, et aux démonstracions et effectz qui s'en estoient ensuiviz [2]; que si c'est chose que S. M. ayt envye de faire, il me semble que, pour le moins, elle ne le doibt pas coupper si court

[1] Les six mois d'intervalle écoulés depuis le départ de M. de la Vigne, en octobre 1559, jusqu'à l'arrivée de M. Dolu à la fin d'avril 1560, pendant lesquels Vincent Justiniano remplit l'intérim du poste, forment lacune dans la correspondance directe du Levant. La collection de Noailles donne bien une série de lettres italiennes de cet agent, qui, après la remise du poste à M. Dolu, continua d'y résider comme chef des drogmans. Mais c'est à ce dernier titre que l'évêque d'Acqs lui écrit pour régler les dépenses du poste; et les seules lettres subsistantes que l'on ait de Justiniano, étant ainsi postérieures à l'arrivée de M. Dolu, ne font plus que double emploi avec celles de son successeur.

[2] L'un des successeurs de M. de la Vigne expliquait ainsi, quatre ans plus tard, le motif qui l'avait fait changer d'opinion à cet égard : « Depuis que l'heureuse mémoire du roy Henry eust accordé la paix avec le roy d'Espagne, cette intelligence et amitié qui auparavant sembloit avoir quelque fondement commença à se diminuer et refroidir, non tant au cœur du G. S. que de ses principaulx ministres, pour la peur qu'ils avoient que S. M. n'assemblast ses forces avec celles d'Espagne contre eulx pour la juste indignation qu'il pouvoit

que premièrement l'on n'ayt veu plus clair dans les injures du temps advenir. Car oultre que le soupeçon que les princes chrestiens ont autresfois eu de ceste amitié cesse à présent par la réconciliation de Leurs deux Mag^{tés}, la continuation d'icelle serviroit à tout le moins de procurer, par le moien de son ambassadeur, une paix ou trefve au roy catholicque ou quelque autre prince que ce fust, avec ledit G. S. s'ilz l'en vouloient rechercher, ou qu'ilz en feussent contrainctz par l'infériorité de leurs forces aux siennes. Et quand ores celuy qu'elle entretiendroit par delà pour ambassadeur ou adgent ne feist que moienner la liberté de tant de pauvres esclaves, et mesmes d'une infinité de François que S. H. a accordez audit feu s^{r} de la Vigne, encores seroit-ce ung acte qui, oultre leur bénéfice particulier, se trouveroit tant digne d'un prince très chrestien, qu'il comparoistroit par tout le monde à l'augmentation de l'honneur d'ung si grand prince, aux affaires duquel ceste négociation me semble de telle importance que, oultre l'envye que les ministres dudit roy catholicque y ont tousjours fait paroistre, et le désir qu'ilz monstrent en establir une pour leur maistre, je veulx croyre que si S. M. y envoie personnage de conduicte et expérience, qu'il y pourra peult-estre descouvrir des occasions toutes autres à l'oppinion du feu s^{r} de la Vigne.

Le s^{r} du Plessys sçachant en quelz erres sont demeurés les affaires de là par le partement et mort du s^{r} de la Vigne, qui se reposoit sur luy de la plus grande part de sa charge, s'il vous plaist faire ellection

concevoir d'avoir este abandonne de leur armee au plus fort de ses affaires et guerre. M. de la Vigne, intervenant aussi la mort du roy Henry, se delibera d'aller en France, en intention de retourner ici pour articuler au G. S. et arrester ce que le roy debvoit desormais attendre de cette amitie; mais se sentant frappe a la mort, il changea conseil, et fut d'advis que le roy ne devoit plus faire compte de cette negociation, ayant, comme je croy, quelque remord de conscience, et se souvenant de la pitié qu'il avoit veue au retour de la derniere armée à Constantinople de tant de pauvres chrestiens faicts esclaves et traites inhumainement. » (Lettre de Petremol, du 8 decembre 1563, *Mélanges historiques* de Camusat, f° 392.) Dans un memoire joint au fond *Turquie* des Affaires etrangeres, mais qui parait compose a une epoque plus moderne, on trouve ce renseignement « M. de la Vigne mourut en chemin, riche de 60,000 écus, et fit la duchesse de Savoie son heritiere au detriment de ses parents. »



de luy il y comparoistra avec plus de gravité et suffisance que Dolu. Vous pouriez faire estat d'avoir là un ambassadeur qui ne vous coustera guères plus qu'un adgent, et par ainsy les Turcqs se trouveront satisfaictz de la qualité de l'homme, et le roy le sera de l'homme et de la despence.

CORRESPONDANCE DE JEAN DOLU, RÉSIDENT DE FRANCE A CONSTANTINOPLE.

ARRIVÉE DE M. DOLU À SON POSTE. — AVIS DES TROUBLES DE LA FRANCE. — MÉSINTELLIGENCE DE LA FRANCE AVEC L'ANGLETERRE AU SUJET DE L'ÉCOSSE. — DÉSASTRES ÉPROUVÉS PAR LA LIGUE CHRÉTIENNE À L'ÎLE DE GERBÉ. — MÉDIATION DE LA FRANCE EN FAVEUR DU PAPE. — INCERTITUDES DE LA PORTE SUR LES DISPOSITIONS DE LA PERSE. — DÉMARCHES DE L'AUTRICHE POUR LA CONCLUSION DÉFINITIVE DE SON TRAITÉ.

Constantinople, 24 mai 1560[1].

Lettre de M. Dolu à l'évêque d'Acqs.

Monsieur, j'ay bien à vous remercier du témoignage que vous avez porté au seigneur Rustan-Bassa avant ma venue. Je le suys allé veoir aujourd'huy seulement. Le filz du magniffique baylle, à son retour de Hyérusalem, a présenté audit bassa pour deux mil ducatz de draps de layne, de soye, et ne peult-on deviner à quelle occasion, si ce n'est pour faire oublier ce que vostre général feit dernièrement devant

[1] M. Dolu, nommé résident à la Porte dans les derniers mois de 1559, ne fut expédié en effet qu'au commencement de 1560, et François II donnait avis de son départ à l'évêque d'Acqs par une lettre du 3 février : « J'ay présentement dépesché Dolu, mon vallet de chambre, pour aller résider mon agent à la Porte du G. S., etc. Si à son arrivée à Venise vous trouvez qu'il y ait à adjouster à sa dépesche, vous ne fauldrez de l'en instruire, affin qu'il n'obmecte rien de ce qu'il sera de faire pour mon service, etc. » (Suit une pièce pour réclamer du sénat la remise du prisonnier accusé de tentative d'assassinat sur M. de Cambray.) M. Dolu, parti de Venise, écrivait de Raguse à l'évêque d'Acqs, le 23 mai 1550 : « Nous sommes toujours venuz avec bonace à force de rames, fors qu'au partir de Legena, ung vent de Borrée nous surprint à l'impourveu, qui nous tint toute une nuict en mer assez empeschez à penser à noz consciences. » La correspondance de M. Dolu fait partie de la *Collection de Nouilles* du dépôt des Affaires étrangères. Voir la note 1 de la page 405.

Duras a la poursuitte d'un corsaire : ce que ledit bassa a toujours dissimulé durant ces troubles, attendant la commodité de s'en ressentir.

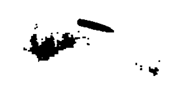
Le G. S. est party de ceste ville pour aller faire son caresme prenant à la chasse. La nouvelle de la prise de Sultan-Baiasit tient les affaires de ceste Porte en suspend, apourtant une craincte merveilleuse à ceulx qui ont secondé ses entreprinses, et changeant les desseings du G. S., qui ne pouvoit mieulx désirer pour la seurté de son empire et de sa personne propre. Elle nous a mieulx asseurez en ce pais, pour l'espérance qu'on doibt avoir que Sultan-Sélym ne sera si contraire, tant pour le respect du bien commun de toute la chrestienté, que pour la conservation de ceste amitié. Je vous prie m'advertir de ce qu'on peult espérer des affaires d'Allemaigne, pour le soupecon que nous donne le mariage qu'on tient pour certain du filz de l'empereur avec la royne d'Angleterre, et l'instance que fait icy l'ambassadeur dudict empereur pour la confirmation de la paix qu'il demande, à laquelle je ne me suis opposé, m'entretenant avec luy le plus doulcement qu'il m'est possible.

Chenonceau, 28 avril 1560 [1].

Lettre de François II à l'évêque d'Acqs

Monsieur de d'Acqs, je suis toujours actendant la nouvelle de l'arrivée, par delà, de Dolu, affin que, selon ce qu'il m'escripra, je face une bien ample dépesche au G. S. pour luy rendre compte de tout

[1] L'avis de la conjuration d'Amboise et de ses resultats avait ete donne a l'evêque d'Acqs par une premiere lettre du roi qu'accompagnait un billet du cardinal de Lorraine du 19 mars 1560, ou il dit, en se confondant orgueilleusement, lui et les siens, avec la famille royale : « Vous entendrez bien au long par la lettre du roy les entreprises qui ont este faictes ces jours passez sur noz personnes. » L'evêque d'Acqs ecrivant a M. Dolu, du 28 avril suivant, lui envoyait la depesche du roi et ajoutait : « J'estime qu'on aura faict courre par dela de fort mauvaises nouvelles touchant les tumultes et sublevations advenus en France. Vous verrez, par la depesche du roy, que ce n'est pas sans arguments que l'on y doibt avoir faict les choses grandes, car à la verite elles ont esté estranges et incroiables. Mais on y a donne si bon et provident ordre, que tout y est presque du tout quiette et pacifique. » (Affaires etrangères, *Collection de Noailles*.) Le recit de l'evenement se trouve aussi dans la lettre de François II au connetable de Montmorency, donnee par les Memoires



ce qui s'est passé par deçà depuis le partement dudit Dolu. Et vous diray, pour le regard des troubles advenus en mon royaulme depuis vous en avoir escript d'Amboise, congnoissant lesdits séditieux hérétiques n'avoir peu exécuter leur meschante et détestable voulenté, ilz ont eu recours aux placartz et libelles diffamatoires qu'ilz ont faict imprimer en grant nombre, les ayant intitulé soubz le nom des estatz de ce royaume. Encores que pour veoir de ceste heure toutes choses paisibles pour le faict de la religion, ayant esté beaucoup desdits héréticques refroidiz et inthimidez pour les exécutions qui ont esté faictes de leurs compagnons; je ne laisse de très bien juger et congnoistre que pour le nombre effréné qu'il y a de ceulx de ceste opinion en mon royaulme, il m'est plus nécessaire que jamais d'avoir incessamment l'œil ouvert à les contenir en leur debvoir. Et pource que ayant de longue main ouy dire la fidélité que les François portent à leur prince et naturel seigneur, on aura peu trouver estrange ceste façon de faire, vous pourrez remontrer que entre mesditz subjectz il y avoit beaucoup d'autres estrangers, principallement d'Allemantz et Anglois et de ceux qui s'estoient retirez à Genefve. Il s'est descouvert que la royne d'Angleterre, pour la mauvaise voulenté qu'elle me porte, estoit de la partye, et qu'elle leur avoit promis que, au mesme instant qu'ilz m'empescheroient de deçà, elle feroit entrer ses forces en Escosse; et ayant accordé avec les Escossois rebelles, elle a rompu le traité de paix qui estoit entre nous, me déclairant ouvertement la guerre, à laquelle, après que j'ai eu tenté tous les moiens de m'en exempter, il faudra que je me résolve pour ne laisser perdre le royaume d'Escosse qui, de droict, m'appartient[1].

de Condé, tome I, page 334. Voyez, de plus, les différentes pièces que M. L. Paris a réunies sur le même sujet. (*Négociations sous François II*, p. 183 et 310.)

[1] L'attention principale du cabinet français, au début du nouveau règne, s'était portée d'abord sur le conflit qui menaçait d'éclater entre l'Angleterre et l'Écosse, et qui, plus que toute autre cause, servit à détourner la France de prendre part à la guerre engagée entre l'Espagne et la Turquie. M. L. Paris a rassemblé dans plusieurs articles des Négociations sous François II, une série de pièces sur les affaires d'Écosse qui ne sont pas les moins importantes de son recueil, telles que la mission

Constantinople, 26 mai 1560[1].

Lettre de M. Dolu à François II

Sire, le soupeçon auquel on avoit mis le G. S. que vous ne feriez plus compte de son amytié pour la paix et alliance que vous avez avec le roy d'Espaigne, a continué jusques à ma venue, qui ne luy pou-

de Bethencourt (p. 12 et suivantes), mais surtout les pièces relatives à l'ambassade du chevalier de Seure et à celle de l'évêque de Valence, Jean de Monluc, auprès d'Élisabeth (pages 320 et 317). On a vu ces deux négociateurs figurer dans les affaires du Levant, le premier, par sa mission en 1553 (voir ci-devant, p. 202), et le second par son ambassade à la Porte sous le règne précédent (voir t. I, p. 580). Tous deux étaient alors envoyés en Angleterre pour empêcher Élisabeth d'assister les confédérés qui s'étaient armés contre l'autorité de la sœur des Guises, Marie de Lorraine, régente d'Écosse pour sa fille, la reine de France. Les lettres écrites par l'évêque de Limoges pendant toute cette période indiquent les démarches de la cour de France pour engager dans ces contestations Philippe II, que ses sentiments avaient mis, dès les premiers jours de son règne, en lutte avec Élisabeth. L'hostilité qui existait entre elle et le roi d'Espagne, s'envenimait de jour en jour, comme le témoignent les lettres de ce prince à l'évêque d'Arras, qu'on lit au tome VI des Papiers d'État de Granvelle, et où il la désigne toujours sous ce titre : *desta muger*, cette femme. Mais par ses intérêts il devait se prêter difficilement à un concours dont le but semblait être d'assurer l'union de l'Écosse à la monarchie française. De là les plaintes de François II : « Il n'est rien plus froid que sont ceulx de Flandres en ce fait, et je suis adverty que les Anglois tirent ordinairement des Pays-Bas tout secours pour me faire la guerre, etc... » (*Négociations sous François II*, page 384.)

[1] Le 14 mai précédent s'était effectuée la défaite de la flotte chrétienne, surprise dans le canal de l'île de Gerbe par Piali et Dragut. L'évêque de Limoges, tout occupé de détails d'intérieur et des rapports de la nouvelle reine d'Espagne avec sa cour, offre peu d'indications sur les mouvements de la politique extérieure de Philippe II, pendant les premiers mois de 1560, et sur les progrès d'une expédition qui en était alors la démonstration principale. Dans sa lettre du 23 février 1560, il dit : « Nous n'avons de l'armée de Tripoly rien qui contente ceste compaignie : car depuis avoir esté à Malte sur la fin du mois de décembre, l'on sçait qu'elle estoit en extresme necessitez de vivres et de paiement. Les fraiz qui y ont esté faicts jusques à ceste heure, se voyant ce prince embarqué en ceste despense, sont cause qu'ilz en désirent veoir quelque exécution. Le pape promect au roy catholicque une bonne somme pour les églises d'Espaigne : les estats de Castille sont d'accord ou peu s'en fault de donner six cents mille escus. Tout cela tend à faire un bon amas d'argent pour l'entreprinse de Barbarie. » (*Négociations sous François II*, p. 280.) Pendant le mois de mars suivant, il écrivait : « La croizade se doibt fort solennellement

voit estre que agréable, mesme pour faire veoir à l'ambassadeur du roy de Perse, estant pour lors à ceste Porte, le contraire de ce que

faire et lever ceste année par deçà, pour plus aisément subvenir aux fraiz qui se font en la conqueste de Tripoly et se feront cy-après en celle d'Alger, d'où il est arrivé en ceste court ung Turc d'assez bon lieu qui désire estre baptizé et conduyre l'armée. »

La flotte chrétienne, arrêtée au port de Secco di Palo, était alors ravagée par une maladie contagieuse, et l'ambassadeur écrivait au duc de Guise : « Nous sommes icy fort travaillés de mauvaises nouvelles qui viennent de l'armée de Tripoly, non pas de fortune aultre que de dépense et malladies de ceulx qui sont sur les vaisseaux sans aucun fruit ne exécution; encore sème-l'on ung bruict que Dragut-Raïz estant party dudit Tripoly avoit esté rencontré et pris de quelques galères vénitiennes, et depuis relasché comme si on ne l'avoit point conneu, dont ceste court murmure. » (*Nég. sous François II*, p. 298.) Une lacune considérable se trouve à la suite de cette lettre dans la correspondance de l'évêque de Limoges, précisément pendant l'intervalle où la catastrophe de Gerbé eut lieu, et où le contre-coup dut se faire sentir le plus vivement à la cour d'Espagne.

Un mémoire italien très-étendu, qu'on lit dans la collection de Noailles, contient un récit détaillé de l'événement, mais sans aucun caractère officiel. On peut voir comme pièce contemporaine sur ce sujet la lettre que Piero Machiavelli écrit, le 15 mai, au duc de Florence, l'un des princes coalisés, pour lui annoncer la perte de ses vaisseaux. (*Lettere dei Principi*, t. I, p. 167.) Mais un document tout nouveau et d'un bien autre intérêt nous est fourni par un manuscrit de l'Oratoire; c'est la traduction d'une lettre de l'amiral turc lui-même. Piali-Pacha adresse à son ami, Ferhad-Aga, capigi-bassi de la Porte, ce récit qui explique pour nous l'événement et la supériorité des vainqueurs par l'enthousiasme dont ils se trouvaient animés :

« Doppo le salutationi la magnificentia vostra sarà avisata come alli V della luna di saban (come al primo di maggio), col raccommandarsi dall' omnipotente Dio, richiedendo la sua gratia infinita, ci metessimo dì e notte in camino et così per la sua gratia alli XV de detta luna giongessimo al castel delle Zerbi, e la mattina ci ritrovassimo con l'armata delli infedeli negatori della verità con li quali combatessimo tre dì e tre notte, e fù sanguinolente battaglia. Il IIII° dì le galere della felice armata tutte si ridussero insieme et colsero di vista l' armata d' infideli; et così con l' aiuto d'Iddio omnipotente e per la intercessione del profetta nostro messo divino, prendemmo XX galere e una brusciassimo, mandando la sua cenere in aere; et si brusciassimo ancora molte navi, et molte d'esse nella battaglia ponessimo a fondo et una parte pigliassimo. Et in somma fra le prese, abrusciate et poste al fondo, sono XXVI; et oltra ciò XI galere sono sotto le mura del castello, quali con l'aiuto di Dio omnipotente senza lasciarle fuggir altrimenti credemo haverle nelle mani; et una parte di quelle sono fuggite e liberate. E di queste non si sà qual camino habbino preso. Del che si prega Dio et faccia che mai manchi simili travagli alli nemici senza fede! Oltra ciò, in la felice sanità del nostro imperatore, che Dio faccia che la sua ombra sia sempre sopra di noi, s' ha liberato

tous les ministres crestiens avoient publié par deçà que V. M. n'envoyeroit plus personne quelconque vers S. H., ce que l'ambassadeur

li musulmani quali, da XXX o XL anni in qua, sono in mani dell nemico senza fede, et hora per la gratia di S. M[e] sono liberati. Et oltra di questo li pelegrini quali andavano a visitar la nobil Mecca, presi da quelle galere e fatti schiavi, son stati liberati; et l'infedeli son stati passati per la spada fulminante a un modo tutti, talmente che a tutti li infideli e giunta la vergogna e si son sbigottiti di sorte ch'e impossibile di narrarlo. Al presente l'illus[mo] Dragut-Bassa e venuto con le sue galere, e s'e trovato con l'armata felice: e per terra son venuti X[m] Arabi a cavallo et a piedi et son passati sopra l'isola, e han assediato il castello ove son li infideli. Oltra cio s'e cavato fuori della venturosa armata l'artigleria e si menera sotto. Ma li sopradetti infideli hanno cavato un fosso torno la fortezza et fortificato li cantoni; et han dentro da LXX o LXXX pezzi d'artigleria et s'ha fortificato entro di tal sorte che e impossibile à dirlo. Et sarà molto difficile d'espugnarli. Ma perche ha necessita d'acqua, si spera d'espugnarli e acquistar doppia allegrezza e vittoria col aiuto di Dio omnipotente, mediante la intercession del nostro profetta e la buona e felice ventura del nostro imperatore, governator del mondo, li anni di cui sieno longhi e felici. — Il povero Piala. » *Oratoire*, *Ms.* 200, *B. N.*.

Le cardinal de Tournon, protecteur des affaires de France a Rome, et instruit l'un des premiers du desastre, a cause de l'interêt qu'y prenait la cour de Rome, engagee dans la ligue, s'etait empresse d'en informer l'evêque d'Acqs, qui lui repondait ainsi le 25 mai 1560

Le piteux desastre dont vos lettres font mention, qui m'a tellement estonné, que hors la mort du feu roy, de laquelle sont advenues tant de calamites en nostre royaulme, jamais nouvelle ne m'a tant travaillé que ceste-cy. Le meilleur office est de demander à Dieu que tout ainsi qu'il lui a pleu oster la force aux vaincus, il vueille oster l'entendement aux vainqueurs, et leur bander tellement les yeulx qu'ilz ne puissent congnoistre les moiens qu'ilz ont de nous malfaire. Encores que je n'eusse pense qu'une si notable perte peut advenir a la chrestiente, si est-ce qu'estans advertis, comme nous estions icy journellement, de la longueur et maulvaise conduite de ceste entreprinse de Tripoli, dont depuis six mois on commencoit a avoir maulvaise oppinion, je n'ay cesse de faire adviser par soubz mains M[r] le grand maistre de Rhodes de tout ce que je pouvois apprendre de Levant, et en a bien sceu faire ses besoignes, ne s'estant pas voulu retirer des derniers, dont bien luy a prins, car il seroit fort mal a cheval a ceste heure pour deffendre sa maison, a la ruyne de laquelle on se doubte que les Turcqs doibvent exploicter tous leurs effortz. Quant aux terres de l'Église, dont Rustan-Bassa ne faisoit que prescher la ruyne au feu s[r] de la Vigne, pource qu'il disoit que le feu pape Paul avoit este cause de tous nos maulx, et que c'estoit de luy qu'il se failloit venger le premier, ledit s[r] de la Vigne eust assez affaire a l'en desmouvoir, et voilla quel bien produict telle intelligence que j'ay, contre l'opinion dudit s[r] de la Vigne, este d'advis de conserver, quand ce ne seroit que pour estre congneu au monde qu'elle ne nous



du roy Ferdinand a tousjours mainctenu, pour avoir plus aisément et avec meilleures conditions la confirmation de la paix qu'il demande instamment, ou son congé pour retourner vers son maistre. On luy a donné terme de quarente jours, jusques à tant que pourra estre de retour ung chaoulx, que S. H. a envoyé en Transilvanie, soubz coulleur de voulloir sçavoir les limites du pays et de celluy de Hongrye; mais ce n'est, à ce que l'on peut comprendre par les propoz du bassa, que pour rompre s'il est possible le mariage que le roy Estienne prétend faire avec l'une des filles dudit empereur Ferdinand, et pour entretenir ledit ambassadeur ce pendant que S. H. attend certaine nouvelle de son filz sultan Baiasit, n'aiant aujourd'huy pensement d'affaire quelconque qui le touche de plus près, tant pour la seureté de son empire que de sa personne propre, dont, pour l'extresme désir qu'il a d'aller faire guerre en Hongrie et Transilvanie, suivant ses derniers desseings, et employer les grandes provisions qui sont encore sur le Danube, difficillement ledit ambassadeur pourra obtenir ce que son maistre demande en intention de s'aller faire couronner, si le premier advis qu'a eu S. H. de la prise dudict Baiazit et de la mort des siens continue, comme le sieur de Richier vous pourra dire plus amplement, sire, par lequel le G. S. vous envoye ses lettres [1] pour

fut oncques tant utille, aux temps des dernières guerres, qu'elle peult maintenant estre à toute la chrestienté.» (Affaires étrangères, *Collection de Noailles.*)

[1] La lettre de Soliman à François II se trouve dans la collection de Noailles. Le sultan répond dans les formes ordinaires aux communications qui lui sont faites de la part du roi et sur les causes qui l'avaient forcé de différer l'envoi de son agent :

«Seren^mo^ principe, etc., re Francisco, amico nostro car^mo^, etc. Noto vi sia che al presente alla mia Sublime Porta è comparso il senior Dolu, laquella a noi è stata gratissima et per quella havemo inteso che V. M. desidera continuare l'antica amicitia sicome la felice memoria del vostro padre Henrico, et che per la conservatione del vostro e suo regno, massimamente per lo riposo del populo et subditi vostri ha voluto fare pace con lo suo nemico; et in questo mezzo, per destinatione Iddio il quale dispone et ordina di ogni cosa gli fu intervenuta la disgratia e inopinata morte. Della qualle la Mag^tà^ vostra havendo gran cordoglio et fastidio et trovandosi occupato in più altre cose non ha potuto mandare più presto il vostro imbasciatore per notificarne che la M^tà^ V^a^ vol conservare quella intrinseca intelligentia, laquale la felice memoria del vostro padre haveva con la nostra celsitu-

continuer et restreindre plus que jamais la bonne intelligence et parfaicte amytié qu'il a eu avec les roiz vos aïeul et père.

Constantinople, 19 juin 1560

Lettre de M. Dolu à l'évêque d'Acqs.

Monsieur, voz magnificques penseront bien maintenant avoir barre sur nous pour la prise de la nave dont j'escrips à Monsgr le cardinal de Lorraine, et la difficulté que me faict le sgr Rustan-Bassa de la rendre jusques au retour du général de la mer; dont il ne se fault esmerveiller, puisqu'il ne m'en peult faire autre raison sans faire tort audit beglerbey et le rendre coulpable de ladite prise: lequel partit d'icy en opinion que ledit roy ne deust plus faire compte de ceste amitié, et pensoit bien trouver les gallères de S. M. avec celles du roy d'Espaigne, comme encores, depuis son partement, il l'a voulu faire entendre au G. S., lequel est aujourd'huy, Dieu mercy, hors de ce doubte[1]. Vray est que je désirerois, pour le bien de la chrestienté, que ce feust par autre moyen que par les nouvelles qu'il a eues dernièrement de ceste surprise et victoire tant inopinée sur l'armée du roy d'Espagne, qui rend aujourd'huy ses ministres si superbes que je ne sçay comme il sera désormais possible de vivre avec eux, puisque toutes choses leur succèdent si a propoz qu'il semble qu'il n'y

dine. Però secondo il costume di nostri antichi predecessori, noi promettiamo mantenire la reciprocha amicitia, etc. Datum in nostra diva et imperiali citta, XVII die mensis magii A. D. 1560. »

François II, ecrivant le 13 juin 1560 à l'evêque d'Acqs, au sujet du desastre de Gerbe, se felicitait de son côte que l'absence de son agent aupres de la Porte dans cette circonstance empêchât de supposer qu'il eût donne des avis au Turc contre la ligue chretienne

Ne pouvant assez exprimer l'ennuy et desplaisir que j'ay receu d'entendre la perte que le roy d'Espaigne mon bon frere a faict aux Gerbes de son armee de mer je veulx que vous le temoignez a ces sr qui n'en doibvent porter moingdre ennuy Pour le moings suis-je bien aise, dont a l'heure de ce malheur Dollu n'estoit arrivé en Levant. Car l'on ne pourra prendre argument que l'on leur ait baillé ce conseil-la, ny adverty des forces qui estoient allees aux Gerbes Et suis tousjours de vostre opinion que le seul mauvais gouvernement du chef de l'entreprinse a este seul autheur et cause de tout le malheur » (Collection de Noailles

ait aujourd'huy faveur des dieux et des astres que pour cest empire : tellement que ce ne sera peult-estre le pire conseil que l'on pourra choisir pour le repoz et tranquilité de nostre France, que de suivre sa fortune, puisqu'il me semble que ce soit ung aultre flagel de Dieu pour le reste de la chrestienté. Je n'ay voulu faillir de faire entendre à Rustan-Bassa le bon ordre que l'on avoit donné pour appaiser les émotions et pernicieuses entreprises dont le bruict estoit fort grand par deçà. Et puisqu'il vient à propoz, je vous diray la responce qu'il me feyt là dessus, assavoir que semblablement les troubles de cest empire estoient appaisez par la prise de Sultan-Bayasyt, mais qu'il voudroit que ceux qui estoient avenuz en France eussent purulé et continué, de sorte que les hérétiques séditieux feussent maistres des chrestiens et vraiz catholicques; et pensez qu'il le disoit de mesmes qu'il l'entend, et du meilleur sens qu'il eust. A quoy je luy respondys seullement que je serois bien marry que le semblable advînt au païs de S. H., pour la parfaicte amitié et entière affection que je sçay que le roy luy porte, et au bien et prospérité de ses affaires. De là je vous laisse à juger qu'il est bon besoing que sadite hautesse ayt le cueur en meilleur lieu, et mieux affectionné à la conservation de ceste amitié que ses ministres; mais en cela il y a ung bien que l'on tombe aisément d'accord avec eux, mais que on ne soit paresseux de jouer des poulces. Nous atenderons à voir quel changement nous apportera la prise de sultan Bayasyt quand il sera en la puissance de son père, lequel, comme sage et avisé, se gardera bien cependant de rien innover. On tient desjà sultan Sélym pour grand-seigneur et non sans cause, veu les honneurs et bon traictement qu'il reçoipt de jour en jour de S. H., à laquelle il s'est tousjours porté si obéissant, qu'il n'a chose en ce monde en plus singullière recommandation que de ne luy donner tant soit peu de soupson qu'il veuille prétendre à la couronne de son vivant; et en cela s'est sceu si sagement conduire, que les ministres et subjectz congnoissans le vouloir de sadite hautesse, commencent tous à s'incliner de sa part, et s'insinuer à sa bonne grâce, tellement qu'il est desjà comme ung autre Protheus, le plus saige,

le plus sobre, le plus chaste et le plus vaillant du monde. S. H. commence à avoir de la deffiance de ses ministres, parce qu'ilz sont tous diversement affectionnez aux partiz de ses enfans. Sy ay-je sceu de bonne part que la conclusion a jà esté que S. H. veult ravoir Sultan-Baïassit en quelque sorte que ce soit. Il y a deux mois, S. H. se trouvoit si perplexe en ses affaires, tant pour les troubles de ses enfans que pour la doubte qu'il avoit que toute la chrestienté ne luy courust sus, qu'il estoit sur le point de s'accomoder avec l'empereur Ferdinand, et confirmer la paix qu'il luy avoit dernièrement accordée par une simple lettre, sans y comprendre le roy ny la seig^rie de Venise. Mais incontinent que le bassa a sceu ma venue il s'est tenu fort, sans que je m'en sois empesché; et tant s'en fault que l'amb^r dudit empereur soit aujourd'huy pour impêtrer la confirmation de ladite paix, qu'il ne peult seulement avoir congé pour retourner vers son maistre.

Constantinople, 13 juillet 1560.

Monsieur, incontinent que Nassuf-Aga, grand favory de Pialy-Bassa, eut apporté au G. S. les nouvelles du désastre advenu en l'armée chrestienne, on mit en conseil ce que ledict cappitaine et Drogut demandoient pour le refreschissement de leurs munitions, et combien qu'on eust délibéré de leur en envoier sept gallaires chargées, et que pour cet effect on eust faict venir celles de Mustafa, Genevois, qui estoient en l'Archipellago, si est-ce qu'enfin elles furent réduictes à trois seullement, et encores celles-là estant prestes à partir, furent allégées d'une partie de leur charge pour pouvoir plus tost joindre l'armée de S. H., qui me feit dès lors juger, avec l'oppinion de quelques cappitaines turqs, que ladite armée ne passeroit pour ceste année ès mers de delà et se contenteroit s'elle pouvoit tant faire que de prendre la forteresse de Gerby, veu mesme qu'on a eu à dire que S. H. n'avoit pas trouvé bon que ledict cappitaine, à l'instance de Drogut, eust mis son artillerye en terre pour battre ladicte forteresse, et qu'il se debvoit contenter de la victoire que Dieu luy avoit

donnée sur l'armée chrestienne, sans vouloir mectre en hazart le sang des siens et obscurcir la gloire de ladicte victoire par quelque autre fortune qui luy pourroit advenir; et touteffois, puisqu'il estoit entré en jeu, qui ne laissast rien en arrière pour faire tout effort de la prendre. Nonobstant ces considérations, j'ai sollicité en toute affection ce que Mgr le cardinal de Tournon et vous m'avez si expressément recommandé; et m'estant informé et faict cherche sur les registres si jamais estoit sorty tel commandement par escript, il ne s'en est trouvé pas ung [1]. Il est bien vray qu'on a tousjours commandé aux

[1] Le cardinal de Tournon, au premier avis de l'expédition des Turcs et de ses résultats, s'était empressé de faire rentrer les états du pape sous la protection de la France auprès de la Porte, en écrivant à M. Dolu, dès le 22 mai 1560 :

« J'ay veu par des advis de Constantinople que le G. S. despescheoit son armée de mer pour venir secourir Tripoly; et depuis sont venues nouvelles de l'arrivée de ladite armée et d'ung rencontre qu'elle a eu avec celle du roy d'Espaigne et de ses confédérez, à leur très grand désadvantage. Or on a toujours faict instance, de la part du roy, au G. S. touttes foiz et quantes qu'il a envoyé son armée dans ces mers de deçà de ne toucher ne endommager les terres de l'Église, encores que le pappe ne pouvoit luy estre amy; et pour estre premier filz de l'Église, S. M. ne pouvoit moins faire que emploier tout le crédict qu'il avoit auprès du G. S. pour exempter du dommage les terres de ladite Église : ce qui a toujours esté prins en bonne part du G. S., et d'aultant que je puis avoir d'authorité sur vous pour la nourriture que vous avez prins en ma maison, je vous prie que vous entrepreniez cest affaire en toute affection. »

L'évêque d'Acqs avait écrit de son côté dans le même sens à M. Dolu, et le 25 mai il en informait ainsi le cardinal : « Vous debvrez, dès ceste heure, avoir entendu la mauvaise nouvelle qui est venue de l'armée de Tripoly, et est bien à craindre que celle du G. S., après avoir eu ceste victoire, ne se contente pas de cela et vouldra faire tous les maulx qu'il luy sera possible en ces mers de deçà et aulx lieux maritimes; et Dieu veuille qu'ilz ne prennent quelque pied en terre ferme d'où il soyt après malaysé de les chasser. Vous verrez ce que j'escripz au sr Dolu pour le regard des terres de l'Église, et je vous prie le conforter d'y faire tous ses efforts et la meilleure dilligence possible. »

Dans sa lettre à M. Dolu, il s'exprimait ainsi : « Après l'advertissement de ce dernier désastre advenu à l'armée chrestienne, vous ne pouvez pas désirer une plus belle occasion que ceste-là pour faire un notable service au roy, et remonstrer au G. S. et à son bassa que S. M., comme premier filz de l'Église, ne peult de moins que supplier S. H. vouloir commander au cappitaine spécial de son armée de ne toucher ne molester ses terres et subjectz, et que si elle faisoit d'iceulx aucuns esclaves qu'ilz

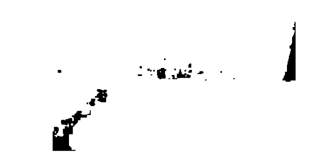
conducteurs des armées qui sont sorties en faveur du roy qu'ilz n'eussent à toucher sinon ès lieux que leur diroit l'ambassadeur de S. M. ou son lieutenant; ce qui estoit très que raisonnable, puisque lesdictes armées estoient du tout à sa dévotion, et pour offencer seullement le commun ennemy. Nous sommes attendans des nouvelles de ce qu'aura faict ladicte armée, et Dieu ne veuelle que la fin en soit telle que le commencement. Je vous puis bien asseurer que si ladicte forteresse pouvoit demourer entre les mains des chrestiens, elle romproit de beaulx desseins, mesmes si Baiasit, qui a dormy pour ung temps, se pouvoit resveiller, comme il y a quelque apparence, combien que les propoz dudict s[r] Rustan-Bassa soient au contraire. On a tenu ce faict si secret, pour estre tel qu'il importe de l'estat de cet empire, qu'on ne sçait à quoy s'en fier jusques à tant qu'on voye retourner le camp des confins de Perse.

Constantinople, 17 et 27 juillet 1560

J'ay escript au roy l'instance que faisoit l'ambassadeur de l'empereur Ferdinand, au fort des affaires du G. S., pour avoir la confirmation des articles de la paix qui lui estoit promise[1], et que pour res-

dussent les remectre entre les mains du roy, qui luy en aura particulière obligation pour la demonstration qu'il fera en cest endroict de son amitie. Et bien que le bassa ne fauldra pas de vous mectre en avant qu'il estoit difficille que telle entreprise se feist sans l'intelligence du roy, vous n'aurez oublié de luy dire qu'au contraire ayant este recherché d'y intervenir de quelque nombre de ses vaisseaulx, il en a reffuze tout à plat le roy catholicque Estant a presupposer que si ladite armée ne s'amuse a ravoir les Gerbes, elle exercera plustost sa fureur sur Malthe, Thunes, la Goulette, Sardaigne, les isles de Maiorque ou autres terres du roi catholicque comme sur son capital ennemy, la grâce que l'on recherche de S. H. se pourroit réserver au bénefice d'un autre Estat » (Collection de Noailles.)

[1] Quoique le traité de Soliman II avec l'Autriche parût définitivement conclu dans les derniers mois du règne de Henri II, il était remis en question par suite du nouveau triomphe de la Turquie, sortie également de la crise de la guerre civile qui avait, comme on l'a vu, porte autrefois le sultan à traiter avec le nouvel empereur L'evêque d'Acqs, dans plusieurs lettres des mois de juin et de juillet 1560, en traçant à M. Dolu la marche à suivre sur ce point, mentionne le concours qui avait



ponse il luy fut donné terme de quarante jours, jusques à tant que soit de retour ung chaoulx que le G. S. envoioyt au roy de Transilva-

lieu à Londres entre plusieurs princes prétendants à la main de la nouvelle reine d'Angleterre, au nombre desquels était Charles, archiduc d'Autriche, second fils de l'empereur Ferdinand, et il indique en même temps où en était ailleurs pour la France la situation extérieure :

« Quant à ce que vous désirez d'entendre du mariage d'entre le fils de l'empereur avec la royne d'Angleterre, les praticques en sont du tout rompues, et l'ambassadeur qu'il tenoit pour cest effect devers ladite dame, longtemps a, licentié, dont il semble que S. M. impérialle ait eu quelque mécontentement pour la mocquerie d'un si long entretenement. Je ne suis pas d'oppinion que vous vous debviez opposer à la confirmation que l'amb[r] dudit empereur recherche de S. H., mais reprendre les erres de feu M. de la Vigne, qui sont d'y faire comprendre S. M. Si le bassa vous parle du bruict qu'on a faict courre que le roy debvoit prester seize gallères au roy Philippes, vous le luy debvez asseurer faulx, et que ce qui en reste à S. M. luy faira bon besoing pour la guerre qu'il a contre les Anglois et Escossois, bien que depuis la mort de la royne douairière d'Escosse l'on est en plus d'espérance de paix que jamais, laquelle je prie Dieu nous faire bientost joyr, à ce qu'il soit plus facille à la mectre parmi les vostres, où il se trouve toujours quelque novité. » (*Collection de Noailles.*)

La régente d'Écosse, Marie de Lorraine, était morte le 18 juin 1560, pendant les négociations que Montluc suivait auprès d'Élisabeth pour la paix qui venait d'être conclue le 8 juillet. Voyez le mémoire développé de Montluc sur ses conférences, et les autres pièces relatives à cette paix assez peu glorieuse, mais que les troubles d'Amboise avaient forcé les Guises d'accepter à tout prix, et sur laquelle François II écrivit alors : « Je suis très-aise de quoy Dieu m'a donné le moyen de sortir de ceste guerre pour avoir le loisir et la commodité de pourveoir à mes affaires domestiques. » (*Négociations sous François II*, p. 392 et 430.)

La même cause qui avait fait renouer par Henri II les relations diplomatiques avec l'Espagne les avait rétablies également avec l'Autriche, et Bernardin Bochetel, évêque de Rennes, avait été envoyé comme ambassadeur à poste fixe auprès de Ferdinand. Ses instructions ont été publiées par le Laboureur dans les Mémoires de Castelnau (t. I, p. 466). Plusieurs des lettres que François II adresse à son ambassadeur à Vienne et à l'évêque de Limoges à Madrid montrent que la cour d'Espagne ne voyait pas sans défiance ces rapports, d'après les inductions que Philippe II en tirait, et cela par les mêmes motifs qui les faisaient, comme on l'a vu, suspecter sous Charles-Quint : « Je trouve bien estranges les impressions que l'on se donne de l'allée de l'évesque de Rennes à l'empereur au préjudice des Pays-Bas, où vous pouvez bien asseurer que je n'ai jamais pensé ne aussi peu innover aucune chose du costé d'Angleterre. » (*Négociations sous François II.*)

L'évêque de Rennes écrivait de Vienne, le 29 juillet, à l'évêque d'Acqs, au sujet de la trêve qui était offerte par la Turquie au lieu du traité : « L'empereur est venu avec le

nye pour entendre les différendz des limittes de son pays avec celuy de Hongrye; lesquelz il seroit besoing d'accorder premier que venir à ladite conclusion de la paix, combien que la principalle occasion de la dépesche dudit chaoulx fust pour la jalousye que ledit G. S. avoit conceue de l'alliance dudit roy de Transsilvanye avec ledict empereur, selon le bruict qu'on en avoit faict courir par deçà. Or depuis deux jours en çà est retourné ledit chaoulx avec l'ambassadeur dudit roy de Transsilvanye, lequel, outre le tribut ordinaire qu'il a porté, est venu, tant pour oster le souspeçon de ladite alliance, que pour tesmoigner le debvoir que son maistre a faict d'envoyer ses ambassadeurs pour accorder, avec ledit Ferdinand, desdits confins et des limittes; et à ce que j'ay pu entendre de luy-mesme, il n'est pas prest d'en tumber d'accord, qui me faict doubter que ledit ambassadeur de Ferdynand ne soit si prest d'obtenir son congé comme il espéroit et en avoit faict les apprêts. Veu mesme la nouvelle qui est venue de l'escarmouche qu'ont eu les Hongres avec ung sanjac du G. S., lequel finablement a mis le feu dans les faulxbourgs et forteresse de Nona; et dict-on qu'il y a bien bruslé de trois à quatre mil âmes, sans qu'il s'en soit peu sauver qu'environ deux cens qu'on amène icy esclaves. Je croy que vous aurez aussi entendu le larcin de trois fustes de corsaires turqs, lesquelz ont surpris la monnoye de Siderocaphi en Tessalye. L'on dict qu'ilz ont faict butin de vingt mil ducatz et ont enmené le cadi dudit lieu prisonnier, oultre plusieurs aultres invasions qu'ilz font journellement, pour ausquelles remédier on est après à dépescher de ce port quatre galliotes et une gallaire; qui nous faict esmerveiller que celles qui se sont sauvées de ce dernier rencontre ne sont entrées en l'Archipelago qu'elles auroient trouvé despourveu de tout secours, et par ce moien contrainct l'armée de lever le siége de Gerby.

Il s'est levé un bruict à ceste Porte de la mort du roy de Perse et

Turcq a des conditions qui ne me sembloient pas trop à refluzer pour le peu de forces de cest Estat. Il en a laissé la poursuitte et semble qu'il s'en soulève moins par les promesses d'ayde que luy faict le roy catholicque, et parce qu'il espère que, du vivant de ce seigneur, pour ses affaires et la vieillesse de sa maison, les Turcqs



de la délivrance de Sultan-Baiazit, que nous ne pouvons encore tenir pour certain, combien que le G. S. ait mis en bonne garde celluy qui luy en a porté la nouvelle, laquelle il asseure estre vraie sur la peine de sa teste, et que S. H., pour en avoir plus seur tesmoignage, ait dépesché trois cappigis et ung chaoux en toute dilligence. Or est-il certain que le filz dudict roy de Perse qui vient à succéder au royaume, estant prisonnier et mal traicté de son père pour avoir voulu rompre la paix, contre son vouloir, avec S. H., fut mis en liberté par la grâce qu'en demanda le sultan Baiasit à son arrivée, qui faict qu'ilz se entr'aiment comme frères, dont je vous laisse à penser quelz troubles s'aprestent pour cest empire, et que si le feu couvert et endormy pour ung temps se vient à resveiller, il sera plus malaisé que jamais de l'estaindre. Hier, à l'issue du divan, les bassas s'estans retirés vers le G. S. selon la coustume, ne feirent qu'entrer et sortir, et ne sçait-on pourquoy sinon pour quelque desplaisir et mescontentement de S. H. On veult croire que ce soit pour les différendz des confins de Transilvanye, parce que lesdits bassas n'avoient presque traicté d'aultre chose ce jour-là, et que S. H., à ceste nouvelle de la mort dudict roy de Perse, vouldroit acommoder ses affaires avec l'empereur Ferdinand.

AOUT-DÉCEMBRE.

SIÉGE ET PRISE DE GERBÉ PAR LES TURCS. — DOUTES DE LA PORTE SUR LA CONNIVENCE DE LA FRANCE AVEC L'ESPAGNE. — RETOUR TRIOMPHAL DE LA FLOTTE TURQUE. — CAPTIVITÉ DE BAJAZET EN PERSE. — RAPPROCHEMENT DE LA FRANCE AVEC L'ANGLETERRE. — NÉGOCIATIONS DE LA PORTE EN PERSE POUR L'EXTRADITION DE BAJAZET, ET DE LA FRANCE EN TURQUIE POUR LA LIBÉRATION DES CAPTIFS ESPAGNOLS.

Constantinople, 6 et 29 août 1560.

Lettre de M. Dolu à l'évêque d'Acqs.

Le G. S. se trouve si perplex en ses affaires, qu'il ne sçait à quoy se fier, ayant aujourd'huy une bonne nouvelle, demain une contraire,

ne feront pas grandes entreprinses de deçà, et que soubz une trefve bien que mal asseurée, on peult attendre ce que le temps luy apportera de commodité pour la conqueste de Hungrie. » (Affaires étrangères, *Collection de Noailles.*)

et chaque jour lui dure ung an de sçavoir quels succez aura eu son armée devant Gerby. Je m'en suis arresté, dans mes derniers advis, à ce que j'ay sceu de la part du s[r] Rustan-Bassa, encores que je n'aye pas ignoré combien la nouvelle de l'emprisonnement de Baïasit estoit à l'advantaige des affaires du G. S., plus pour tenir ses subjectz en leur debvoir et les divertyr en partye de l'espérance qu'ilz ont en Sultan-Baiassit, que pour faire pénétrer ce bruit en la chrestienté. Mais, d'autre part, estoit à considérer que S. H. n'auroit si longuement entretenu son camp à la frontière, ne différé de arrester la paix avec l'empereur Ferdinand, s'elle ne se fust fyée de la promesse du sophy; et vous prye croire que je n'aye rien oublyé pour en descouvrir, s'il estoit possible, la vérité. Et dernièrement, me voulant derechef asseurer de l'oppinion dudit bassa, je prins occasion, sur la nouvelle que nous avons eue d'ung Turcq qui est passé par Gennes, se disant ambassadeur dudit Baiasset vers le roy d'Espaigne [1], dont il ne se feit que rire et me confirmer de bonne sorte tout ce qu'il m'en avoit dict.

[1] Ces rapports singuliers de Bajazet avec l'Espagne, ignorés de tous les historiens, et qui se rattachent aux relations qu'on a vues à diverses reprises se former entre cette puissance et la Perse pour former un contre-poids à l'alliance de la France avec la Turquie, sont constatés par une lettre que l'évêque d'Acqs écrivait plus tard à M. Dolu, le 26 août 1560:

« Il s'en fault tant que Baiasset soit prisonnier ainsi qu'on vous l'a faict et à d'autres aussi entendre, qu'il est maintenant grand bruict qu'il soit pour bientost se remuer, aiant davantaige, à ce que l'on a mandé à ces seig., envoyé un ambassadeur devers le roy Philippes, qui a esté veu passer par Gennes, pour contraicter entre eulx deux une ligue offensive et deffensive. A quoy je vous laisse à penser si ledit roy Philippes vouldroit voluntiers entendre, puisque luy et ses ministres ont si souvent tasché de desarmer le roy de celle qu'il a avec le G. S., ou pour le moings se y faire son compaignon. Vous debvez, ce me semble, faire penetrer ce bruict jusques aux oreilles du G. S., non que vous en soyez le pourteur, mais par un de vos dragomantz, comme nouvelle qu'ilz faindront d'avoir eue de quelqu'ung de leurs amys, pour essayer de traverser telle praticque. A vous dire le vray, je ne vouldrois pas que la force et victoyre vint à incliner du cousté dudit Baiasset, tant pour ceste dite nouvelle amitye que pour aussi que ce seroit ung dangereux prince pour la chrestienté qu'il a tousjours haye, ayant, d'aultre part, desja faict trop de preuve de l'une et l'aultre fortune. J'ay icy enclos le double des cappitulations de la paix d'entre S. M. et les Anglois. » Affaires étrangères, *Collection de Noailles*.

Antoine de Bourbon, roi de Navarre.



combien que je luy remonstrasse ce peu d'apparence qu'il y a que ledit sophy deust rendre ledit Baiasset qu'à bonnes enseignes. Mais je ne m'esmerveille s'il a voulu oppiniastrer avec moy, puisqu'il a entretenu jusques icy S. H. en ceste espérance, dont le pauvre homme se trouve si estonné, voyant les choses aller en longueur, et si atténué de sa personne, qu'il semble à la fin : et le bassa seroit, dict-on, hors de ceste Porte depuis peu de jours, si les larmes et prières de la sultane n'eussent eu plus de vertu que les meilleures raisons qu'il eust sceu alléguer. Et pour conclusion de ce discours, nous tenons pour certain que ledit sophy a promis de rendre ledict Baiasset, mais que telle fust son intention, ne pour quel desseing il l'a mis en seure garde, il seroit difficile d'en juger, veu mesme que ledit G. S., depuis trois jours en çà, a faict trencher la teste à quatre courriers qui lui en portoient advis différentz les ungs des aultres, de sorte qu'il n'en peult tirer aultre vérité, sinon craindre quelque mutation pour la nouvelle qui se continue de la mort du roy de Perse. Le baille de ces s[rs] et les Raguzois n'ont failly de faire courir le bruict des gallères que le roy promectoit prester ou vendre au roi d'Espaigne, dont ledit bassa n'a faict nul semblant, estant, comme je croy, si accoutumé d'estre repeu de telz mensonges, qu'il n'y adjouste plus de foy si légièrement. Mais nous avons icy quelque sentiment de plus d'importance que les M[tez] très crestienne et catholicque sont d'accord à faire entrer voz magniffiques en ligue contre ce G. S., dont, s'il est vray qu'ils aient esté sollicitez, je m'asseure qu'ilz ne fauldront d'en faire leur proffict par deçà ; mais je m'asseure qu'ilz recepvront tout autre parti plustost qu'habandonner ceste protection dont ils se fient plus que de tous les princes crestiens ensemble.

qui recherchait tous les moyens de rentrer dans la partie de ses états retenue par Philippe II, avait essayé de lier des rapports avec le chérif, souverain de Fez, en lui faisant don d'un navire armé avec son équipage. Voyez la lettre que Buade, son envoyé, retenu en prison à Madrid pour ce sujet, écrit du 3 septembre 1560 pour obtenir d'être relâché. (*Négociations sous François II*, p. 506.)

Constantinople, 29 août 1560.

Lettres de M. Dolu à François II

Sire, les affections particulières des ministres de cest empire vers les enfans du G. S. ont rendu les discours de la prise de Sultan-Baiasit si différentz, qu'il seroit malaysé de faire fondement digne de V. M., qui me garde de luy en escripre que ce que j'ay peu apprendre de la bouche propre du s[r] Rustan-Bassa, lequel continue en l'oppinion que le sophy aict mis en seure garde ledit Baïasit à l'instance dudit G. S., qui le veult avoir mort ou vif en sa puissance, comme il en a la promesse, laquelle l'a gardé jusqu'icy de faire passer plus advant le camp qu'il tient à la frontière, et de venir à la conclusion de la paix avec l'empereur, qu'on a différée soubz couleur de vouloir estre premièrement d'accord des limites de la Transilvanie. Mais S. H. commence à se deffier de l'espérance en laquelle on l'ha entretenue, pour n'avoir eu un seur adviz du costé de Perse. Et combien que Mehemet-Bassa, son général en ladite frontière, vueille excuser ce défault sur la maladie dudit sophy et l'ordre qu'on a donné de ne laisser sortir de son païs une seule personne, S. H. ne se peult de rien asseurer, voyant la rotture de la trefve avec ledit empereur, par les incurtions que font les Hongres aux confins de Bosnia, joinct qu'elle ne peult bien espérer du succès de son armée devant Gierby, sachant bien que si la forteresse demeure en son entier, il importe du reste de la Barbarie. C'est ce qui fait juger des affaires de ceste Porte contraire à ce que la fortune sembloit naguères promectre au G. S., qui ne peult dissimuler son malcontentement avec ses ministres pour ne l'avoir laissé poursuivre plus chauldement Baïsit, et pour remédier à temps aux troubles qu'il voit pupuller de jour en jour. Le bruict est grand par deçà de la mort du sophy et du différend de ses enfans à la succession du royaulme, qui faict craindre au G. S. la liberté de Baiasit par le moien de la sœur dudit sophy qu'on dict l'aimer unicquement et avoir toujours porté fort impaciement sa prise. On n'attend que le retour du G. S., qui est à la chasse, pour envoyer renfort de

genz soubs la conduite de Sultan-Sélim hiverner en Alep, estant ledit s[r] résolu de n'abandonner son siége et le païs de deçà aux séditions qui se pourroient esmouvoir durant son absence.

Constantinople, 21 septembre 1560.

Sire, depuis troys jours en çà le s[r] Rustan-Bassa a recommendé en plain divan à vos droguemenz qu'ilz eussent à se conjouir de sa part avec moy de l'heureux succez qu'arriva en l'armée du G. S. devant le fort de Gierby, qu'elle auroit pris par force, nonobstant le bon nombre de crestiens, François, Italiens, Espaignolz et Allemans qui estoient dedans pour le deffendre, dont une partie seroient icy amenez en briefz, au retour de ladite armée, qui est desjà passée deçà le bras S[t]-George. Sur quoy je luy ay faict responce que V. M. seroit toujours bien aise d'entendre des bonnes nouvelles de S. H., comme de son meilleur et plus ancien amy, encore qu'elle désirast le bien et repoz de toute la crestienté; et quant aux soldatz françois qu'il disoit s'estre trouvez dedans ledict fort, qu'il n'en debvoit rien croyre, et que la grandeur des rois de France n'estoict accoustumée emploier ses gens senon à bonnes enseignes; mais que se d'aventure il s'y en trouvoit quelzques ungs, ce seroit de ceulx que la nécessité auroit contrainctz de suivre les cours des armes sans vostre commandement, n'aians aucun moien de vivre en temps de paix, pour avoir consommé le meilleur de leur aise aux guerres qu'ont faict voz prédécesseurs en Italie, depuis trente ans en çà, contre les plus puissans ennemis de cest empire. Et combien que par les remonstrances que j'ay faictes souventeffois audit s[r] bassa, il eust occasion de croyre que V. M. n'a voulu prester aucun ayde ne faveur d'hommes ny de vaisseaulx à ceste entreprinse, pour l'entière affection qu'elle veult avoir à la conservation de ceste amitié, si ne sceut-il dissimuler la deffiance qu'il a de l'aliance qui est entre V. M. et le roy d'Espaigne, tant la luy ont vivement imprimée ceulx qui ne cherchent qu'à rendre suspecte ceste intelligence pour mieulx s'entretenir en la protection

de ce seigneur, pour l'opinion qu'ilz ont que, sans vostre secours, ledit roy d'Espaigne ne pourra venir au dessus de ses desseings[1].

Il se parle icy, aujourd'huy, de la mort du sophy, demain de sa guérison, ores de la liberté de Sultan-Baiasit, ores qu'il est reserré plus que jamais, pour avoir esté moien d'empoisonner ledit sophy. Mais

[1] Pendant que la Porte imputait à la France sa connivence avec l'Espagne, elle était ailleurs accusée par cette puissance d'être d'accord avec la Turquie. François II, tout en écrivant à l'évêque de Limoges, du 18 septembre 1560, pour se justifier du fait, laisse voir qu'il aurait pu y être autorisé par la conduite que Philippe II avait tenue sur la question de l'Angleterre :

« Je trouve bien estrange qu'en l'affaire des Gelbes le roy mon bon frere veuille croire que j'aye voulu faire secourir les Turcs de deux navires pleins de munitions, pour estre chose qui se trouvera, si elle a esté faicte, sans mon sceu ni permission. Mondict bon frère sçayt bien que de ses ports et Pays-Bas partoient des vaisseaux chargés de poudres et armes qui alloient aux Anglois et Escossois durant la guerre qui estoit en Escosse, contre les deffences de mondit bon frere, et il n'a pas eu moyen de les empêcher ne les faire pugnir comme eust esté raisonnable. Il est vray que chacun garde ses amys, et ne meray pas que je ne veuille bien conserver l'amytie du G. S. tout ainsi que luy, de son cousté, a faict celle des Anglois. »

Et l'évêque de Limoges répondit de son côté : « La despense de cette armée des Gelbes et du fort qui depuis s'est misérablement perdu a esté telle qu'elle a espuisé tout ce que l'on a peu pressurer de ce pays, n'estant pas croyable combien cette court d'Espagne a senti cette perte du fort, et comme ils en sont honteux, redoutant que partie de l'armée turque hiverne en ces mers, et que l'année prochaine la Goullette, Oran et Melille, qui est tout ce qui leur reste en Africque, soient en semblable danger que ledit Gelbes..... Encores que les menasses que Dragut leur fait et les forces qu'ils sçavent d'heure à autre s'augmenter à Algères soient pour les travailler, ils ne trouvoient pas par leur conseil, lorsque je leur presentai secours par commandement de V. M., digne de la gravité espagnole de s'en servir..... Tous les Italiens residans icy se sont au grand dépit des ministres espagnols, quasy publiquement resjouis de la mauvaise fortune qu'ils ont eue aux Gelbes, encore qu'elle soit bien près de leur maison. » (*Négoc. sous François II*, p. 528.)

Voici un exemple curieux du degré d'oubli où les faits les plus éclatants peuvent tomber à la distance de quelques années. Gregorio Leti, dans son histoire de Philippe II, ne sait s'il doit, comme le font plusieurs historiens *des plus célèbres*, placer la défaite des Espagnols à l'année 1564, ou, comme Strada, Meteren et tous les contemporains, la mettre à l'année 1560. M. L. Paris lui-même, qui compare cette opinion avec les documents qu'il édite, se croit à peine en droit de fixer d'après eux à cette dernière époque un fait sur lequel l'Histoire orientale ne lui aurait d'ailleurs laissé aucun doute.



je vous puis asseurer qu'on ne peut contenir en leur debvoir les janissaires et spahys qui sont à la frontière, lesquelz n'attendent que l'heure de voir resveiller ledit Baiasit, et le demandent à haulte voix comme celluy auquel ilz ont meilleure espérance, dont S. H., affin d'y remédier, tint dernièrement divan extraordinaire à cheval pour prendre conseil, à ce que l'on dit, de changer les beylierbeis qui sont en ladite frontière, ce qu'on n'a pas encore trouvé bon, pour le danger qu'il y auroit de rien innover au meilleu de ces troubles, et fut seullement arresté d'appeler par deçà lesdits janissaires et en envoier d'aultres en leur place, lesquelz desjà sont enrollés et près de partir au premier commandement qui leur en sera faict. Dont il est accroyre, et de ce qui a esté dernièrement commandé à Méhemmet-Bassa d'hyverner à la frontière, qu'il n'y ha rien asseuré de ceste part, qui donne plus à penser à S. H. que ne luy a porté de plaisir la victoire que son cappitaine général luy a nouvellement acquiz avec le sang des meilleurs hommes qu'il eust en sa compaignye, et dont Drogut emporte la meilleure part de l'honneur. Et encore que la fortune les ait secondez en tous leurs affaires, de sorte qu'ilz pensent désormais estre en possession de tousjours vaincre et n'estre jamais vaincuz, si ont-ilz achepté ceste victoyre si chèrement, à ce que nous pouvons entendre, que ceulx qui retourneront icy auront plus de besoing de repoz que d'envye de retourner à semblable entreprinse. Et pource que l'on fait dès mainctenant jugement que S. M. catholicque vouldra prendre sa revanche l'année prochaine, et que aussi commence-l'on à murmurer que ce seigneur mectra sur mer une grosse et puissante armée, je ne veulx oublier d'advertir V. M. que le plus grand nombre de galères qu'il sçauroit faire passer ès mers de delà ne sçauroit à peine arriver à cent quarente iij; en ce comptent celles qu'on aura prinses à ce dernier rencontre, selon le récit que m'en ont faict personnes dignes de foy et qui en ont la charge en partye. Le bayle des Vénitiens a obtenu trente et trois casalz qui sont ès environz de Sibenico, que les Turcz avoient usurpez longtemps ha, et pour lesquelz ses prédécesseurs s'estoient emploiez en vain, et se peult juger

à ces faveurs extraordinaires que ce soit pour descouvrir les menées des princes chrestiens.

Constantinople, 9 octobre 1560.

Lettre de M. Dolu au cardinal de Lorraine.

Monseig^r, Pialy-Bassa ayant laissé vingt-cinq gallères pour la garde de l'Archipelago, soubz la conduite de Aly Portu, fut icy de retour le xxvij septembre avec le reste de son armée et les vingt une gallères qu'il print au premier rencontre devant Gerby. Le mardy ensuivant, 1er de ce mois, il baisa la main du G. S., suyvy d'une quantité d'esclaves crestiens, vestus de leurs armes, mais si deffaictz et aténuez, que c'estoict ung piteux et misérable triomphe. Desquelz domp Alvaro, leur général, estant conduict devant les bassas, entre aultres choses fut interrogé si les soldats françois qui s'estoient trouvés à ceste entreprinse y auroient esté par le commendement du roy, et s'ilz estoient personnes de qualité : sur quoy il respondit, ainsy que luy-mesme m'a depuis faict entendre et que j'en ay eu la cognoissance d'ailleurs, que véritablement il s'y en estoict trouvé jusques au nombre de huict cens, lesquelz y sont presque tous mortz, y estans venus plus par force que de bon gré, la pluspart esclaves et banis de France; qui venoict à confirmer ce que j'en avoys faict entendre premièrement au s^r Rustan-Bassa, dont il sera demeuré, comme je croy, plus content et satisfaict, veu mesme le commun raport qu'ont faict la pluspart des capitaines à ceste Porte, de la bonne intelligence et parfaicte amitié de S. M. vers S. H., qui l'auroit gardé de vouloir secourir le roy d'Espaigne de ses gallères, encore qu'elle en fût requise; ce qui leur donna plus d'asseurance de mectre leurs gens en terre pour assiéger la forteresse. Le roy de Tunis, après avoir presté tout l'aide et faveur qu'il a peu, tant d'hommes que de refreschissemens audict Pialy et à Drogut, a requiz très-instamment ledit G. S. le vouloir secourir ceste année prochaine de son armée pour assiéger la Gollette et le délivrer de la tiranie de ses voisins, luy promectant hommaige et recognoissance, et remectant sa couronne entre ses mains pour en disposer alors comme bon lui semblera; dont il est à croire, et par



l'esfort et diligence qu'on faict dès maintenant de besoigner en l'arcenal, que S. H. voluntiers luy accordera ceste requeste si S. M. catholique ne divertit ses desseings. Du costé de Perse, il semble qu'il n'y aura nulle nouvelleté pour ceste année; mais l'on juge que le G. S. se délibérera faire la guerre s'il voit plus prolunger les effectz des belles promesses dont on l'a entretenu, prévoiant bien la ruyne de cest empire s'il ne mect ordre durant ses jours, et que difficillement le sophy vouldra rien innover, s'il n'en est contrainct, pour la preuve qu'il peult avoir faicte des forces de S. H., attendant meilleure occasion, quant il plaira à Dieu disposer de sa personne; ce qui se faict plus vraisemblable pour les protestations qu'a tousjours faict Baiasit de ne vouloir rien attenter contre son père, auquel il promect entière obéissance, s'excusant de ce qu'il a entreprins contre son frère sur les occasions qu'il luy a données.

Constantinople, 9 octobre 1560.

Lettres de M. Dolu à l'évêque d'Acqs

La pluspart des esclaves de nom et de qualité qui ont esté menez par deçà sont ès mains de Pialy-Bassa et des aultres cappitaines, excepté dom Alvero, domp Sanches et domp Balviger, les trois principaulx, parce que ledict Pialy-Bassa n'a sceu faire de moings que de les présenter au G. S., qui est bien le pis qui leur pouvoit advenir, estans hors d'espérance de pouvoir jamais recouvrer leur liberté pour quelque rançon ou faveur qu'ilz y puissent emploier, et moings malheureux sont les prisonniers desdits cappitaines, lesquelz se pourront facillement rachepter, veu mesme ce que j'ay sceu de bonne part, que ledict Pialy-Bassa a voulu avoir l'oppinion du Mufti, si le rachapt desdits esclaves seroit licite selon sa loy, non pour or ny pour argent, mais par l'échange d'une grande quantité de Turqz qui se trouvent forsatz sur les gallaires de crestienté, afin que selon sa sentence, laquelle il soubzsignera, on en présente requeste au G. S., qu'il ne pourra justement refuzer. C'est une trame dudit Pialy, parce qu'il voit qu'on a bien descouvert la grand quantité de personnes qualifiez qu'il tient par devers luy, entre lesquelz est le filz du vice-roy de Naples;

et ne pouvoit prendre meilleur conseil pour fouir toute calumnie de ne les avoir présentés à Sadicte Haultesse que par ceste honneste et charitable converture, estant à croire qu'il est en cella d'accord avec Rustan-Bassa, et qu'ilz ne s'en dessaisiront qu'à bonnes enseignes.

Ces s^rs font démonstration de continuer tousjours en l'oppinion de la prise de Baiasit, combien que leurs discours en soient si obscurs, qu'on n'en peult tirer aucune lumière. La nouvelle du Turq qui passa par Gênes, se disant ambassadeur dudict Baiasit, estoit si commune par deçà, que je ne feis difficulté de me condoloir secrètement avec ledit seigneur Rustan-Bassa, non comme de chose certaine, mais pour le regret que debvroit avoir S. M. de voir troubler le bien et repoz de S. H., ce que je feiz, plus pour descouvrir son intention sur la prinse dudict Baiasit, ou pour le paier de semblable monnoie qu'il m'auroit presté, m'en desguisant ce qu'il en sçavoit, que pour oppinion que je eusse que telle nouvelle fût véritable [1].

[1] L'evêque d'Acqs, ecrivant a M. Dolu, du 20 octobre 1560, l'informe des troubles du royaume. Voyez dans les Memoires de Conde et les Negociations sous François II, de M. L. Paris, tout ce qui se rapporte a l'assemblee de Fontainebleau, au soulevement du Dauphine sous Montbrun, au proces du prince de Condé et des autres chefs huguenots, enfin a la convocation des etats generaux, ou la querelle entre les Guises et le parti protestant allait se decider. L'ambassadeur revient, a cette occasion, sur la mission de l'envoye de Bajazet, dont il a ete question ci-devant, page 622.

« Je vous envoie la copie des patentes du roy aux bailliz et senechaulx pour la convocation des estats et du concille national, par ou vous verrez en quels termes estoient nos affaires. On avoit descouvert a Lyon une conspiration qui se faisoit pour piller la ville soubz pretexte de religion. Du coste d'Avignon ung nomme le baron de Monbrun s'estoit mis en campaigne avec XII ou XV cens hommes, et faisoit prescher a sa mode, mais il s'est retire. Le pape ne trouve pas bon nostre concille national, et pour l'empescher est delibere d'ouvrir le general, à quoy nous sommes pour nous accorder, pourveu qu'il se face ailleurs qu'en Italye : mais le pape le veult à Trente, levant la suspention et precedant. L'on a donne trente juges de la court du parlement de Paris pour faire le proces de Monsr le vidame de Chartres.

« On escript de l'arrivee de l'ambassadeur de Baiasit a Tolledo, et l'honneur qui luy a este faict, a quoy je suis bien empesche de vous scavoir bien conseiller comme vous aurez a vous gouverner a l'endroict de Rustan, car s'il venoit à cest empire, comme il y a ja apparence, il seroit a craindre que descouvrant que vous eussiez faict mauvais office contre luy, qu'il ne



Constantinople, 30 octobre 1560.

On a faict des faveurs et carresses au cappitaine de la mer et à tous les raiz et spahiz particulliers, qui se sont trouvés en ceste dernière entreprinse avec augmentation de leur solde. Le semblable a esté faict à Drogut et aultres seigneurs mores, lesquels Uluj-Ally, celluy qui print la nave dieppoise, est allé trouver portant une espée à Drogut, avec une quantité de robbes et présens pour confirmer lesdits Mores en la dévotion de S. H. et faire provision publicquement de ce que sera besoing pour assiéger la Goullette au printemps avec cent cinquante galères, et asseurer toute ceste coste de Barbarie jusques au destroit de Gibiltar, chose que ces Turqs tiennent desjà pour faicte, tant ilz sont enflez de leur dernière victoyre, combien qu'ilz ne soient ignorans des grandz préparatifz que faict le roy d'Espaigne de son costé; dont ilz ne font pas grand compte, pour l'oppinion qu'ilz ont que les crestiens de diverses nations et soubz divers chefz ne se pourront jamais vivre et accorder à faire entreprinse qui vaille. Dieu leur face veoir le contraire et perdre la confiance et bonne oppinion qu'ilz ont d'eulx-mesmes, pour leur faire estimer ceste intelligence et amitié plus qu'ilz n'en veullent faire semblant.

Ce seigneur feit hier divan à cheval pour prendre quelque résolution sur ce que le sophy luy a dernièrement escript par le checaya du beglerbey d'Esdrum, lequel asseure qu'il a vu Bayasit prisonnier, que la pluspart des siens ont esté taillez en pièces, et que le sophy ne voulant aucunement souiller ses mains du sang des Othomans,

vous tirât de là et mict en vostre place celluy que nous avons tousjours empesché d'y entrer, et mesmement puisqu'il l'envoie rechercher en ses adversitez, et qu'il est vraysemblable qu'ilz auront desjà contracté et stipulé quelque intelligence pour l'advenir, si tant est que ce bel ambassadeur soit esté véritablement envoié par ledit Bajaset en Espaigne. » (Affaires étrangères, *Collection de Noailles.*)

On ne peut guère conclure la fausseté de ce fait d'après le silence que l'évêque de Limoges garde sur la réception de cet envoyé, car plusieurs des dépêches de l'ambasseur français manquent dans cette partie de sa correspondance.

pour l'envie qu'il a de s'entretenir tousjours en bonne paix et amytié avec S. H., n'attend qu'un homme de sa part pour luy consigner ledict Baiasit et ses enffans, et les faire conduire hors de son royaume, remectant le surplus à ce qu'il plaira d'en ordonner à Sadicte Haultesse. C'est le langage que tient ledict checaya. Dimitry, bon et vaillant capitaine fuitif de ceste Porte et rebelle de S. H., avec l'ayde du duc de Moscovie, des Pollognois et Russiens, a levé gens pour courir sus au vayvoda de Buldavie, lequel en a adverty S. H. et assemblé ses forces avec celles du Vallaque pour aller actendre ledit Dimitry à la campagne, et tient-on pour certain qu'il sera suivy entre eulx quelque faict d'armes.

Constantinople, 14 novembre 1560.

Lettre de M. Dolu à François II

Sire, j'ay faict entendre au G. S. la paix que Dieu vous a donnée avec la royne d'Angleterre, par laquelle vostre peuple, réuny et remis en son debvoir, pourra respirer de ses longs travaulx[1]; et après m'estre conjouy avec S. H. de cet heureux succès, je l'ay requiz avoir pitié de voz pauvres subjectz, lesquels auroient esté conduicts par force à l'entreprinse de Gerby, dont ilz ne debvoient espérer pire traictement que les siens propres, qui estoient, en pareille condition, esclaves ès galères du roy d'Espaigne, et la pluspart faictz prisonniers du temps qu'ilz combatoient pour le bien commung de ceste intelligence, et que s'ilz s'en trouvoient qui eussent téméraireinent prins les armes contre S. H., V. M. le vouloit en ce cas prier très-affectueusement que la punition luy en fût réservée. Sur quoy son bassa s'est excusé sur ses loix et coustumes qui ne luy permectent aucunement

[1] De nouvelles contestations s'élevaient déjà sur l'exécution du traité conclu entre la France et l'Angleterre. François II voulait que la ratification dépendît de la soumission des États d'Écosse à son autorité, pendant que ceux-ci étaient entretenus secrètement dans la révolte par Élisabeth. Voyez à ce sujet la lettre que le chevalier de Seure écrit du 20 septembre 1560, et les autres actes donnés par François II, comme roi d'Écosse (*Négoc. de François II*, p. 537-692.



pardonner aux crestiens qu'elle a conquiz avec le sang des Moussurmans. Mais qu'à ceulx qui se trouveroient pris par leurs voiages et trafficqz en ses païs, elle leur donneroit voluntiers liberté. Après les longues disputes de vostre alliance avec S. M. catholicque, que le debvoir seroit d'estre ennemy des ennemys, et que pour ce respect, S. H. n'auroit voulu recepvoir les Genevois en sa protection, il me pria de me contenter, pour ce coup, de ceste response, mais qu'il s'efforceroit une autre fois de mieulx faire : ce qui me feit penser qu'ils sont aux escoutes si vous aiderez ledit roy d'Espaigne aux grands préparatifs qu'il faict pour ce printemps, suivant les advis qu'ilz en ont de toutes partz, et nouvellement par deux gallères qui ont apporté les présens d'Algier, demandant secours pour assiéger Oran, et se plaignans qu'ilz ne trouvent plus audict Marseille l'ancienne amitié ny les provisions qu'ilz y soulloient faire. Cependant on faict tout effort de besoigner à l'arcenal, et par les discours que m'a faict le bassa sur l'institution des chevaliers de la Religion, les rentes qui leur viennent de toutes partz et les grans trésorz qu'on auroit trouvez à la prise de Rhodes; enfin me vouloit faire croire que l'armée se préparoit pour assiéger Malthe[1], combien que la commune opinion soit qu'elle se doibve attacher à la Goulette, à la requeste du roy de Thunis.

Constantinople, 14 novembre 1560.

La lectre du G. S. a esté changée et rescripte par troys fois, selon la poursuitte que j'en ai faict à Rustan-Bassa, pour le malcontentement que debvoit avoyr S. M. de se veoir refuzer de la première requeste qu'il avoit faict à S. H. Les esclaves ne se sont pas trouvez au nombre de cent ès prisons dudit s[r], estantz morts la pluspart de ceulx qui ont esté menez de ceste dernière entreprise. S. H. envoie vers le sophi une superbe et magnifique ambassade, dont les per-

Lettres de M. Dolu à l'évêque d'Acqs.

[1] On voit, par ce passage, que la fameuse expédition contre Malte, exécutée cinq ans plus tard, en 1565, était déjà, dès cette époque, dans la pensée des ministres de la Porte. On a pu faire une remarque semblable pour les faits signalés pages 476 et 481, à la note.

sonnes de compte sont le beglerbey de Marras et le premier cappigibassi de la Porte, dix aultres cappigis en leur compagnie, deux chaoux, deux quesnigivry (*tchasneghirs*), et soixante spahoglani, tous sortiz du serrail des plus favoriz et mieulx en ordre. Le présent qu'ils porteront sera d'une grande quantité de draps d'or et de soye, des coulpes et aultres vases d'argent à l'hongaresque, des espées bien garnies et enrichies de pierreries, et, à ce que l'on dict, cinquante sommes d'aspres qui vallent cent mil ducatz, de sorte qu'on n'estime pas moings ledict présent d'un million d'or, qui nous faict esmerveiller comme ledict bassa se soit accordé à ceste libérallité extraordinaire et contre les coustumes de ce s^r d'envoyer personne en tiltre d'ambassadeur à prince quelconque. Le gouverneur du sultan Sélim s'estoit faict bassa d'Alep, et celluy que l'on a mis en sa place baisa hier la main de S. H., laquelle l'honora de quatre robbes et l'entretint plus de quatre heures en particullier, pour l'instruire de ce qu'il auroit à faire au gouvernement de son maistre.

Constantinople, 28 novembre 1560

Il y a quelques jours que le beglerbey de Marras, à son arrivée a ceste Porte, baisa la main du G. S., et se doibt, au premier jour, acheminer, bien honnorablement accompagné, vers le sophy, pour avoir de luy certaine responce sur le faict de Sultan-Baiasit, que S. H. désire entendre incontinent, afin de prandre telle résolution qu'elle verra estre nécessaire de establir, durant ses jours, son filz aisné à la succession de cest empire. Et combien qu'elle ait assez d'occasion de se deffier des longues allées et venues qui ne luy ont encore apporte nulle seurté, et de l'ancienne inimitié d'entre sa maison et celle de Perse, sy est que je croys qu'elle ne vouldroit entrer en ce traicté contre sa coustume et grandeur, si elle ne s'en promectoit meilleure yssue que nous ne debvons espérer, et que ses subjectz mesmes ne l'actendent; voulant croyre tout aultre chose fors que ledict sophy soict jamais pour consentir a rendre ledit Baiasit qu'a bonnes ensei-



gnes, ou que c'est une trame du sieur Rustan-Bassa pour entretenir tousjours S. H. en ceste espérance, et cependant soulager la despence dudit Baiasit, auquel il assiste de tout son pouvoir et moiens pour le doubte qu'il doibt avoir que du règne de Sultan-Sélin ne deppende son entière ruine, qui luy feroit semblablement désirer de voir continuer les guerres contre la chrestienté pour divertir les forces et desseings que S. H. plus voluntiers emploieroit contre ledit sophy, et par mesme raison porter moings de respect à ceste intelligence, lorsqu'elle auroit plus besoing d'estre, par luy, estroictement contregardée, comme je me suis toujours efforcé luy faire entendre. Mais il seroit aujourd'huy malaisé luy oster la deffiance qu'il a de nostre alliance avec le roy d'Espaigne, qui luy vient augmentée par les nouvelles qu'il a de toutes parts, et principallement des Raguzoys, que le roy doibt seconder les desseings dudit roy d'Espaigne, et l'aider, ce printemps, de cinquante gallères, et semblables discours de ce qu'ilz dient avoir esté accordé par le feu roy de bonne mémoire, tant sur les entreprises contre cest empire que contre vos magnificques, qui faict que ces seigneurs se tiennent sur leurs gardes et montrent quelque soupeçon sans vouloir l'esclarcir. Les affaires de Hongrie et de Transilvanie sont icy tousjours en ung mesme estat, et ne veulx oublier à vous compter que l'amb^r de l'empereur se trouvant en peine pour luy estre mort de peste deux de ses principaulx serviteurs dedans la carvasera où il est logé, feit demander licence au bassa de pouvoir changer d'air et de logis, lequel finablement luy feit dire, de la part du G. S., qu'il n'eust à se partir dudit carvasara, et que S. H. mesme prenoit en patience, quant Dieu voulloit que son serrail fust touché de semblable maladie [1].

[1] « Après cet *oracle*, dit Busbecq, qui rapporte la réponse du vizir, il fallut rester dans une maison funeste; » et il raconte la mort de son médecin, emporté par la peste. Dans ses troisième et quatrième lettres, il fait avec autant de philosophie que de gaieté, la plus amusante description de son établissement dans ce caravansérail de Péra: il note ses disputes avec les chaoux qui le gardaient; et en retraçant ses occupations studieuses pendant une si longue réclusion, moitié forcée et moitié volontaire, puisqu'il refusait d'en sortir aux conditions qu'on lui offrait, il

Constantinople, 10 décembre 1560.

Lettre de M. Dolu au cardinal de Lorraine.

Monsgr, le beglerbei de Marras est party le IIIJe de ce mois avec les présens que le G. S. envoye au sophy, en espérance de recouvrer son fils Baiasit, comme j'ay dernièrement escript au roy; et depuis, S. H., suivant les advis de quelques préparatifz qui se font en Hongrie, a dépesché vers le beglerbei de Bude, à ce qu'il ait à tenir ses gentz pretz à tous événemens, et cependant faict faire une forteresse à Jassoninizza sur la Sava pour empêcher les incursions des Hongres, et a semblablement escript au roy de Transilvanie pour le conforter à se tenir sur ses gardes et ne se laisser surprendre, luy promectant tout aide et secours au cas que l'empereur veuille rien attenter sur ses limittes comme les ambassadeurs d'icelluy roy ont remonstré d'en avoir quelque doubte. La nécessité des grains est si grande icy, qu'on est contrainct d'envoyer neuf galères dehors pour arrester tous les vaisseaulx qu'elles pourront trouver chargez de bledz; et tous vivres sont si chers que, si Dieu ne nous aide, nous mourrons bien tost de faim.

explique ainsi le motif de cet usage : « Les Turcs s'imaginent que les ambassadeurs chrestiens reçoivent divers commandements de leurs princes, et se réservent, après avoir epuisé tous les autres moyens, les proposer seulement à l'extremité; c'est pourquoy ils ont accoustumé de les traicter rudement, de les menacer de la gehenne et de les tenir comme prisonniers, pour arracher d'eux leurs plus secrettes commissions. » (*Lettres de Busbecq*, traduites par Gaudon, p. 233 et 355.)

NÉGOCIATIONS

DE LA FRANCE DANS LE LEVANT

SOUS CHARLES IX.

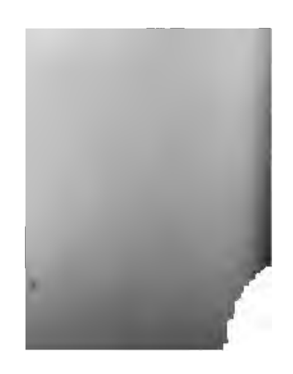
SOUVERAINS, MINISTRES ET AMBASSADEURS A LA PORTE.

SULTANS.	GRANDS-VIZIRS.
Soliman II.	Roustem-Pacha (3e)*.
Selim II	Ali-Semis ou le Gros.
	Mohamed-Sokolli.

AMBASSADEURS ET CHARGÉS D'AFFAIRES DE FRANCE A CONSTANTINOPLE.

Mission de Dolu (3e).
——— d'Antoine de Petremol
Envoi de Salviati
——— de Justiniani (2e)
——— de Sampietro Ornano
——— de Bonnet.
6e Ambassade de Grantrie de Grandchamp.
Mission de Dubourg de Guérines.
Mission de la Tricquerie.
7e Ambassade de François de Noailles, évêque d'Acqs.
Envoi de Germigny.
——— de Montagnac.
Mission de Présault.
——— de Gilles de Noailles, abbé de l'Isle.

* Le chiffre de gauche désigne le nombre et la succession des ambassades, celui de droite le nombre des missions remplies par chaque personne.



NÉGOCIATIONS

DE LA FRANCE DANS LE LEVANT

SOUS CHARLES IX.

I.

1560-1566.

SOMMAIRE : Régence établie pendant la minorité de Charles IX. — Défiance de la Turquie à l'égard de la France, fondée sur son alliance avec l'Espagne. — Suite des négociations avec la Perse pour l'extradition de Bajazet. — Ambassade de M. de Boistaillé à Venise. — Appréhensions de l'Italie sur la puissance de l'Espagne. — Projets inspirés à Philippe II contre la France par l'inaction de la Turquie. — Mort de M. Dolu et mission à la Porte de M. Petremol de la Norvoie. — Alternatives de rapprochement et d'hostilités avec l'Autriche, selon les rapports de la Turquie avec la Perse. — Victoire de Charles IX à Dreux sur les protestants, et reprise du Havre sur l'Angleterre. — Insuccès des diverses missions envoyées par la France à la Porte. — Meurtre de Bajazet. — Hostilités en Hongrie et soulèvement de la Moldavie. — Paix maintenue par la Turquie avec l'Autriche et la Perse. — Effacement de l'influence française pendant et après la première guerre de religion en France. — Mort de l'empereur Ferdinand Ier et avénement de Maximilien II. — Démarche de Sampètre Ornano à la Porte pour l'affranchissement de la Corse. — Armements de l'Espagne contre la Barbarie. — Réveil des dispositions belliqueuses de la Turquie. — Menaces contre Chypre et contre Malte. — Hostilités avec le nouveau souverain de l'Autriche. — Entrevue de la régente de France avec la reine d'Espagne. — Expédition de la Turquie contre Malte. — Rapprochement de la politique de la France par l'avénement du grand-vizir Mohamed-Sokolli. — Mort de Dragut au siége de Malte, et retraite des Turcs. — Dernière campagne de Soliman II contre l'Autriche. — Siége de Szygeth et mort de Soliman II.

L'extermination préparée contre les protestants manqua par la mort de François II; c'était le seul incident de l'action qui n'eût pas été prévu, et l'avénement de Charles IX fit avorter ainsi une tentative qui, reprise plus tard par ce même prince, est devenue dans l'histoire la fatalité de son règne. Si cette conjoncture enlevait aux Guises leur domination exclusive, elle n'entraîna pas d'abord tous

les changements qu'elle semblait appeler; elle décida seulement une distribution plus égale du pouvoir entre les représentants des deux partis religieux qui divisaient la France. Mais son plus grand résultat fut de mettre au premier rang une influence nouvelle, tenue jusque-là à l'écart, et dont l'activité allait se faire sentir dans tous les mouvements politiques de cette époque. Quoique le jeune Charles IX, âgé de dix ans et demi, fût immédiatement proclamé roi, le gouvernement, dans l'état de minorité de ce prince, dut être déféré à sa mère, Catherine de Médicis, qui, elle-même, avait été si longtemps l'épouse délaissée et sans crédit de Henri II. Mais sa qualité d'étrangère, son éducation italienne et l'expérience même de sa vie l'avaient préparée d'avance pour le rôle qu'elle soutint pendant deux règnes consécutifs, et qui, soit qu'elle eût à diriger ou à inspirer le pouvoir, l'appelait à intervenir entre les partis. Dans un siècle où les femmes exercent une si grande influence, l'on avait vu, pendant la période précédente, Marie Tudor, Roxelane, Marie de Lorraine, Isabelle de Pologne, se produire sans désavantage à côté des hommes supérieurs qui occupaient la scène politique. La période actuelle allait montrer également, mais avec un avantage plus marqué encore sur les hommes du temps, Élisabeth au trône d'Angleterre, Marie Stuart à celui d'Écosse, Marguerite de Parme au gouvernement des Pays-Bas, enfin Catherine de Médicis en France, plus grande qu'elles toutes, si on la juge par la grandeur des difficultés qu'elle eut à vaincre. Au milieu d'une décomposition sociale qui avait gagné tout l'état, et atteint jusqu'à la royauté elle-même, défaillante et frappée de mort comme tout le reste, Catherine de Médicis se trouvait aux prises avec les factions déchaînées : en butte à la révolte ardente des sujets, elle avait encore à prévenir les attaques insidieuses de la politique étrangère. Si, comme toute son époque, elle n'échappe pas à l'inspiration du crime, elle a du moins pour excuse ce caractère de protection maternelle qui ne se borne pas seulement à sa famille, mais s'étend à l'État tout entier, dont elle fut en quelque sorte la providence. En effet, en retrouvant son action empreinte dans toute la diplomatie du temps, on voit qu'elle servit surtout à préserver la France des atteintes du dehors; et quand toutes les autres forces lui manquaient, c'était la seule force qui la maintenait encore dans la crainte et dans le respect des peuples.

I — MINORITÉ DE CHARLES IX. — ABAISSEMENT DE L'INFLUENCE EXTÉRIEURE DE LA FRANCE.

1560 — 1563.

Les protestants, proscrits et refoulés partout sous François II, grâce à l'avéne-



ment du nouveau règne, obtenaient pour leurs chefs l'entrée au conseil, et pour eux l'égalité des droits avec les catholiques. Après avoir rétabli le roi de Navarre et le prince de Condé dans leur rang, rappelé à la cour le connétable de Montmorency et les Châtillons, ses neveux, tout en maintenant les Guises dans leurs dignités, Catherine de Médicis, docile aux conseils du chancelier de l'Hôpital, s'appliquait à tenir la balance égale entre les princes, et parut un moment avoir rallié toutes les forces divisées du royaume en faisant prévaloir sur elles l'autorité royale. C'est dans cet esprit qu'après avoir ouvert les états généraux la reine-mère faisait signifier aux puissances étrangères l'arrêt du parlement qui venait d'absoudre le prince de Condé, comme un témoignage de l'union qui régnait désormais entre les princes. Mais cette réconciliation fictive ne tarda pas à être démentie lorsque les Guises, se retirant de la cour au commencement de 1561, laissèrent ainsi le champ libre à la faction contraire. La réforme se propageait de plus en plus, et trouvant un appui nouveau dans la tolérance de la reine-mère et de son gouvernement, elle se fortifiait encore par l'opinion des états généraux, soulevés contre les abus du clergé, par l'enthousiasme religieux qui répandait la nouvelle doctrine dans la noblesse et les populations des provinces. L'entraînement était si général, qu'il gagnait jusqu'au pouvoir lui-même, résigné déjà à passer du côté de la réforme, dont les progrès allaient au loin frapper d'étonnement les peuples étrangers, et leur faisait considérer la France comme perdue pour le catholicisme. Ce mouvement ascendant, continué pendant toute l'année 1561, se manifestait dans les actes des nouveaux états généraux tenus à Orléans, dans ceux des états provinciaux rassemblés à Pontoise et à Saint-Germain, dans l'incident du colloque de Poissy, qui mettait en présence les chefs spirituels de l'ancienne et de la nouvelle doctrine, étonnés de lutter avec les seules armes de la discussion, et de se rencontrer face à face sur le pied de l'égalité. Les Guises se tenaient dans leur retraite en Lorraine, ou en sortaient rarement; ils semblaient par là refuser leur assentiment à tout ce qui se passait à la cour en leur absence, et attendre la fin d'un mouvement trop rapide pour ne pas être artificiel. Cependant ils faisaient partir malgré elle leur nièce Marie Stuart : en prenant possession de l'Écosse, elle allait occuper, selon les vues de leur politique, un poste agressif qui plaçait une rivale auprès d'Élisabeth, et pour les desseins de Philippe II une alliée toute prête à les seconder. Du même coup ils écartaient en elle un obstacle qui pouvait empêcher leur réconciliation avec la reine-mère pour le moment où leur rappel à la cour serait réclamé par les circonstances.

Le point culminant du triomphe de la réforme avait été l'édit de tolérance du 17 janvier 1562. A partir de ce moment, la réaction catholique se prononce et reprend le dessus, en faisant perdre du terrain au mouvement calviniste, qui à

son tour soulevait partout des résistances proportionnées à son succès. Il avait contre lui l'opposition des parlements, les réclamations du pape et du clergé, mais surtout la répugnance qu'il inspirait aux masses, profondement catholiques, et dont le zèle s'exaltait en essayant de réprimer violemment l'exercice autorisé du nouveau culte. Celui-ci se nuisait par ses propres exces, et montrait l'esprit envahisseur qui ne permet pas aux partis de se modérer devant les resistances qu'ils rencontrent. La cour, debordée dans son système de neutralité, avait essayé de former un parti intermédiaire avec le connétable de Montmorency, en détachant de la reforme les chefs de la maison de Bourbon. Antoine, roi de Navarre, avait voulu profiter de la retraite des Guises pour prendre leur position à la tête du parti catholique : il s'etait pour cela rapproché de Philippe II, qui le tentait en lui offrant la Sardaigne, un royaume en Afrique, soit à Tunis ou à Tripoli, enfin le trône d'Angleterre, acquis par un mariage avec Marie Stuart, et par l'expulsion d'Elisabeth. Mais en vain il abjurait le calvinisme pour se rallier a la majorite catholique ; elle ne pouvait reconnaitre pour son véritable chef un prince sans caractere, et qui se montrait si prompt à sacrifier ses convictions à ses intérêts. C'etait vers les Guises qu'elle se tournait, et leur chef, François de Guise, sortant de sa retraite à l'appel du connétable de Montmorency et du marechal de Saint-André, qui devaient former par leur alliance le fameux triumvirat catholique, marquait son premier pas par le massacre de Vassy, et donnait le signal de la guerre civile. Son approche soulevait partout les populations, et la cour allait être forcée a subir en lui un dominateur et un maître. Condé, devenu, par l'abjuration de son frère, le chef du parti protestant, trop faible pour attendre son ennemi à Paris, rallie d'abord à Orléans ses partisans traqués dans toutes les provinces ; il revient ensuite vers la capitale pour tenter de se saisir du roi et de sa mere, qu'il trouve tombes au pouvoir de ses ennemis. Condé se replie alors sur la Normandie pour y attendre les secours de l'Angleterre, et de là il negocie avec cette puissance et avec l'Allemagne pour opposer leurs forces combinees aux secours que les catholiques, de leur côté, invoquaient de l'Espagne et des Pays-Bas. Ainsi la guerre civile soufflait ses fureurs sur toute la surface du royaume, les villes se prononçaient pour l'un ou l'autre parti, et, dans chaque sens opposé, les persécutions amenaient a leur suite les soulèvements populaires, les prises d'armes et les massacres. En même temps, les Anglais descendaient en France et s'emparaient du Havre ; avant eux les reformés d'Allemagne avaient passé le Rhin sous la conduite de Dandelot, frere de Coligny. Mais deja Antoine de Navarre etait venu perir au siege de Rouen. La bataille de Dreux rendait la superiorite aux armes royales, et Condé, defait avec son parti, devenait lui-même prisonnier du duc de Guise, que la mort de

Saint-André dans la bataille, et la prise du connétable par les protestants, laissaient le seul maître de la situation. Bientôt après le duc de Guise venait mettre le siége devant Orléans, l'arsenal et le boulevard de la réforme, et dès le commencement de 1563 il tombait à son tour sous le poignard d'un assassin. Ainsi tous les partis se trouvaient décapités par la mort violente ou la captivité de leurs chefs; l'autorité royale restait seule debout sur toutes ces ruines, et se relevant par la force de son institution, elle imposait aux deux partis la pacification d'Amboise, qui les remettait au point où ils étaient avant les déchirements de la guerre civile.

Au milieu de ces alternatives sanglantes, quelles devaient être les impressions produites par les faits à l'extérieur? Philippe II, que la mort du prince soumis à sa dépendance avait arrêté dans ses projets, s'était d'abord tenu en observation: son but était de juger par les actes du nouveau règne de la marche qu'il adopterait, et quoiqu'elle fût en contradiction avec ses vues, il avait été retenu d'abord par les assurances secrètes qu'il recevait de la reine-mère. Mais les dissentiments tendant bientôt à s'accroître, c'est alors qu'au milieu des fluctuations politiques on voit se dessiner l'attitude impérieuse de l'ambassadeur d'Espagne à Paris; ce pouvoir étranger installé au cœur de l'état pendant la longue période de nos troubles civils, dont l'agent secondait ouvertement les factions, ou bien les forçait, en les dominant, de s'associer aux desseins de son maître. Dans les variations qui faisaient à plusieurs reprises incliner la politique de Catherine de Médicis vers les protestants, moins par sympathie pour eux que pour y trouver un soutien contre les ambitions rivales des chefs catholiques, on la voit essayer d'abord de s'affranchir de la domination occulte qui pesait sur elle en cherchant à ranimer les oppositions persistantes en Italie, quoique écrasées sous la domination de l'Espagne. C'est dans ce but qu'elle se préoccupe des dispositions de la Porte pour s'efforcer de rappeler son action sur ce point. De son côté, Philippe II formant une ligue des états catholiques contre les états protestants, rangeait déjà publiquement la France parmi ces derniers. Alors Catherine de Médicis continuait au dehors l'intervention modératrice qu'elle exerçait au dedans; elle se prévalait pour cela de ses rapports secrets avec sa fille, la reine d'Espagne, et avec la nouvelle duchesse de Savoie, pendant qu'elle s'interposait ailleurs auprès de l'Angleterre et de l'Allemagne, qui venaient s'immiscer dans les troubles de la France pour prêter un appui à leurs coreligionnaires.

Dans cette situation, que les crises renaissantes à l'intérieur modifiaient sans cesse, la France n'avait plus au loin qu'une action affaiblie : elle bornait ses rapports avec le Levant au maintien de ses relations commerciales, compromises elles-mêmes par cette situation équivoque. La Turquie, depuis sa victoire de

Gerbé, avait appris à se passer de la France. Les complaisances officieuses que Catherine de Médicis était forcée d'affecter envers un gendre impérieux l'avaient engagée à prendre une part plus active aux négociations suivies pour la libération des chefs espagnols que la Porte retenait prisonniers. Mais c'était aux yeux de cette dernière faire l'aveu d'une complicité politique qu'elle lui reprochait déjà d'avoir avec l'Espagne; aussi toutes les démarches que la France faisait dans ce sens ne réussissaient qu'à éveiller davantage les soupçons du sultan et de ses ministres. Elle avait de plus à se concilier la seconde branche de la maison d'Autriche, en s'efforçant de rendre plus tranchée la division d'intérêts qui tendait à s'établir entre cette puissance et l'Espagne. Ce soin portait la France à garder de ce côté des ménagements contraires à tous les précédents de sa politique, et ils venaient s'ajouter aux motifs que la Porte avait par elle-même de se maintenir dans une paix générale avec ses voisins. La partie directe et active de la diplomatie française était donc plutôt dans les relations secrètes que Condé avait avec les états protestants d'Allemagne et la cour d'Élisabeth, et dans les négociations que lui opposaient les agents officiels de la France : on la trouve aussi dans l'action personnelle de Catherine de Médicis auprès de sa fille et de son gendre, et dans l'espèce de procès religieux que la cour de Rome intentait à la France pour la tolérance qu'elle gardait à l'égard de la réforme. Mais la Turquie n'était pas moins ménagée pour l'occasion, toujours prévue, où une rupture ouverte avec l'Espagne ferait réclamer auprès d'elle une nouvelle association armée. Aussi présente-t-elle dans la succession et la continuité toujours égale de ses rapports, le moyen de juger les événements par l'impression même qu'ils produisent, et ils ressortent encore mieux du contraste qu'elle offre pendant toute cette période par l'immobilité où elle se tient au milieu de l'agitation universelle.

CORRESPONDANCE DE VENISE ET DE TURQUIE.

MORT DE FRANÇOIS II. — RÉGENCE ÉTABLIE PENDANT LA MINORITÉ DE CHARLES IX. — DÉFIANCE DE LA TURQUIE AU SUJET DE L'ALLIANCE DE LA FRANCE AVEC L'ESPAGNE. — INVASIONS DU CÔTÉ DE LA HONGRIE ET DE LA RUSSIE. — NÉGOCIATIONS AVEC LA PERSE POUR L'EXTRADITION DE BAJAZET. — RÉFORMES RELIGIEUSES DU SULTAN.

Venise, 14 décembre 1560.

Lettre de l'évêque d'Acqs à M. Dolu.

Ceste lectre vous donnera occasion d'esmerveiller la providence et jugement de Dieu aulx choses de nostre royaulme, et ce, par la mort inoppinément intervenue le v[e] de ce mois au feu roy nostre maistre,



de la maladie duquel je vous envoie ung extraict de ce qui m'en a esté escript, où vous trouverez que les causes de son mal ont semblé, au commencement, bien débiles, que leur accroissement enfin en est tant plus esmerveillable. Et pource que au lieu où vous estes ce changement de règne pourroit apporter quelque diminution de sa première dignité, et que nostre amitié leur doibve estre de moindre respect, j'ay voulu vous dire sur cela que, nous aiant Dieu voulu oster François, il n'a pas pourtant permis que la succession de ceste couronne soit tumbée en aucune altercation ou controverse, ne que pour le regard d'icelle soit survenu aucun tumulte ny dedans ny dehors le roiaume. Charles-Maximilian, duc d'Orléans, est mainctenant roy de France : la vertueuse éducation duquel et la promptitude d'esprit dont il embrasse toutes choses grandes, et aux armes et aux lectres, où il a faict ung incrédible progrès, promect ung digne successeur de ses ancestres, autant aimé et obéy des siens que redoubté de ses ennemis. Et combien qu'il soit en bas eaige, la royne sa mère, qui a la superintendance et administration de ses affaires durant sa minorité, avec le bon conseil du roy de Navarre et aultres princes et seigneurs[1], nous doibvent faire espérer le plus prospère règne. Ce que vous ferez entendre par delà ; de sorte que l'amitié du jeune roy ne soit pas moings requise que celle de ses prédécesseurs. J'ay ouy dire de long temps que les Turcqs avoient une profétie qui menassoit leur empire d'extrême ruyne par ung roy de France qui s'appelleroit Charles : je prie à Dieu que ce soit cestuy-cy, ou que davantaige il le face justement de la réduction de tout le monde à la vraye congnoissance de son nom et du repoz universel.

[1] Tout le début de ce règne est pris ici, comme ce qui précède, à la Collection de Noailles. Les arrangements concertés dans cette occasion sont aussi rapportés dans les lettres mêmes de Catherine de Médicis, que M. L. Paris a données à la suite des Négociations sous François II. Elles indiquent les démarches qui furent tentées d'abord par les Guises pour faire épouser la jeune reine douairière, Marie Stuart, au fils de Philippe II, l'infant don Carlos. Voyez aussi sur ce fait les lettres de Catherine de Médicis à l'évêque de Rennes, et les autres lettres de cette princesse que le Laboureur a publiées à la suite dans les *Additions* au t. I, p. 555 des *Mém. de Castelnau.*

Constantinople, 15 janvier 1561.

Lettre de M. Dolu à l'évêque d'Acqs.

Monsieur, je n'attends que l'heure et moien de faire entendre moymesmes au G. S. le peu de respect que ses ministres ont à l'entretenement de ceste amityé, et de luy oster le doubte qu'il doibt avoir de ceste paix et alliance avec le roy d'Espaigne. Mais je vouldrois veoir quelle fin prendra la maladie de Rustan-Bassa, avec lequel voz magniffiques s'entretiennent plus estroictement que jamais, jusques à me faire soupçonner qu'il y ait quelque anguille sous roche. Ces seig^rs ne veulent rien ordonner de leur armée avant le retour de la gallaire de Aluj-Ally[1], jusques à ce qu'ilz soient informez des adviz de Drogut et du roy de Thunes, vers lesquelz on l'avoit envoié avec robbes et aultres présens de S. H. Mais je me trouve perplexe de n'avoir receu des vostres, pour les changemens qu'on dict estre en France tant au gouvernement des affaires qu'en l'estat de la relligion, et routture de la paix avec les Anglois. L'amb^r du roy de Transilvanie m'a compté quelque invasion que les Hongres ont faict sur leurs confins, avec menaces de plus grand effort à ce printemps. Sur quoy S. H. a commandé aux sanjacqz leurs voisins de leur prester tout l'aide et faveur dont ilz auront besoing. Quant aux nouvelles de Perse, on n'en sçauroit que juger jusques au retour de l'ambassadeur, lequel, selon l'oppinion de quelques-ungs, doibt entendre à la restitution de Van, Caremit et aultres lieux, que S. H. a pris sur le sophy en d'autres temps, chose peu vraysemblable; mais il n'est rien plus certain qu'il est arrivé depuis peu de jours un messager, lequel promect sur sa teste que le sophy ne désire rien plus que consigner Baiasit entre les mains de quelque homme de qualité que S. H. luy envoye pour ce respect; ce n'est pas le premier fol qui aura mis sa vye en hazard sur ce subject. Nous attenderons quelz effectz le temps nous en apportera, et se Dieu vouldra poinct chastier cest empire de l'arrogance et superbe qu'il a conceu de ses victoires acoustumées.

[1] Ouloudj-Aly, renegat calabrois, celebre depuis comme amiral.



Constantinople, 5 février 1561.

Lettre de M. Dolu à Charles IX.

Sire, estant adverty par mons[r] d'Acqs come il a pleu à Dieu appeler à soy le feu roy vostre frère, après avoyr oy les discours qui s'en faisoient à ceste Porte contraires à la vérité, je n'ay volu faillir visiter le bassa du G. S., tant pour me condoloir avec luy de ceste commune perte, que pour l'asseurer de vostre heureux succès à la couronne, par lequel la plus part des troubles qui s'eslevoient en vostre royaume estoient composez, de sorte que d'un si bon commencement, par le conseil et prudence des seigneurs qui sont au gouvernement de voz affaires, la France se pouvoit promectre ung aussi glorieux règne, qu'elle ne se rendroit moins désirable à ses confédérez et amys que redoutable à ses adversaires et ennemys.

Et après m'estant plainct doucement audict bassa que la bonne affection que souloit porter S. H. à ceste intelligence et amytié sembloit estre grandement refroidye, tant pour le tort fait dernièrement par son armée à une nave dieppoise qu'on dict maintenant s'estre perdue en la mer Noyre, que pour ne m'avoir esté possible faire délivrer ung seul des hommes qui furent pris dessus, quelque vive instance que j'en ay faicte, ledict bassa me feit plusieurs amples et magnifiques promesses et remonstrances de la bonne et sincère volunté de S. H., dont les preuves en estoient toutes claires par les effectz cy-devant ensuivis. Desquelz touteffois je ne voy pas qu'on se puisse rien promectre tant que les choses demoureront aux termes qu'elles sont, si la fortune, avec le temps, ne luy faict mieulx sentir, et à ses ministres, de quelle importance leur est ladicte intelligence, comme elle semble les en menasser pour les nouvelletez qui naissent de jour à aultre contre cest empire, tant du costé de Hongrie et de la Buldavye, que des Moscovittes et Russiens, lesquelz avec les Ciracesses, aians passé la Tana, sont descenduz jusques à Caffa, s'estans saisiz de quelque place forte. Pour à quoy remédier, on a dépesché commandement à douze sanjacqs des environs de Trébisonde, et est-

on après à y faire passer dix gallaires chargées de gianissaires et aultres soldatz, semblablement pour résister aux desseins du roy d'Espaigne, et de l'armée qu'il faict dresser jusques au nombre de cent gallaires, selon les advis qu'en a donné le corsaire Aluij-Ally, à son retour du voyage qu'il a faict vers le roy de Thunes et Drogut. On a ordonné d'en équipper icy quatre-vingtz seullement, qui ne sçauroient estre prestes que pour tout le moys d'apvril, quelque dilligence que l'on sache faire. Nous n'avons aultres nouvelles du costé de Perse, sinon que l'ambassadeur dernièrement dépesché continue son voyage aux plus grandes journées qu'il peult, estant ordinairement solicité par couriers de faire dilligence, pour le désir que monstre avoir S. H. de son retour, laquelle continue tousjours en son espérance, et semble aussi que la pluspart des subjectz affectionnez au party de Baiasit commencent à changer d'oppinion, quelques discours qui se facent contraires.

Constantinople, 5 février 1561.

Lettres de M. Dolu à l'évêque d'Acqs.

Mons[r], encores que je vueille croyre la mort du feu roy avoir esté salutaire au bien publicq de la France, pour acquiéter les troubles et dissentions d'entre les nostres, sy me tiendra-elle en grande perplexité, jusques à tant que je sois plus amplement informé de l'estat et gouvernement des affaires de delà, et du conseil qu'on aura pris pour l'entretenement et continuation de ceste intelligence et amityé, qui est, pour le présent, en très mauvais termes. Et n'y trouve aultre remède sinon dissimuler avec le temps, qui pourra gaigner sur la présumptueuse confiance de ces Turqs, plus que toutes les belles raisons et remonstrances qu'on leur peust faire et alléguer [1]. Et combien que

[1] L'evêque d'Acqs repond ainsi, du 9 février 1561, a M. Dolu, sur les difficultes de ses relations avec les Turcs et sur les intentions du nouveau gouvernement :

« Pour le regard du service du roy et de ses subjectz, qui en souffrent merveilleux interest, les Turcqz n'ont rien faict pour nous qu'à force de les solliciter vivement. Je ne dis pas que feu M[r] de la Vigne ne s'y eschauffast quelquefois par trop, et que la douceur et modestie ne soient choses requises aupres de vos ministres: mais

nous soions en ce cas que vos magniffìcques leur ont tousjours prédict, que nous les habandonnerions au fort de leurs affaires pour nous allier du roy d'Espaigne, et qu'ilz deussent estre pour leurs forces qu'ilz pourroient mectre sus plus promptes que nul prince crestien, sy n'ont-ils pas jusques icy grand avantage sur nous.

Je ne voy pas qu'il y ait grand espérance au faict de Baïasit, tant par ce que l'on peult juger des déportemens du sophy envers luy et ses gens, qu'il a presque tous faict tailler en pièces (comme nous le tenons pour certain par le rapport de ceulx qui se sont peu sauver de ceste boucherye), que pour la ferme asseurance que monstre avoir S. H. au recouvrement dudit Baïasit, par l'ambassadeur qu'elle a dernièrement despesché, sur la promesse qu'il en doibt avoir. Vous me direz que pour l'ancienne inimitié d'entre la maison de Perse et celle des Othomans, et pour venger les grandes pertes qu'a faict ledict sophy ès guerres passées, il n'aura esgard qu'à se servir et prévalloir du temps et de la fortune, qui semble luy avoir getté à propoz ledict Baïazit entre les mains, et qu'à son avantage il s'aidera de tous les moyens dont il se poura adviser pour surprendre ce seigneur ou l'entretenir de belles promesses jusques à la mort, qui luy semble estre prochaine, et que alors, encores qu'il ne se puisse fier dudict Baïasit, si s'en servira-il comme du meilleur instrument qu'il puisse avoir pour séparer et mectre en confusion les forces de ceste monarchie.

A cela je vous respondray que s'elles ne sont troublées d'ailleurs, elles ne seront que trop entières et gaillardes pour résister à celles dudict sophy; et tout ainsi que ces barbares de leur naturel seroient aisez à esmouvoir et induire à quelque sédition, ilz seroient encores plus faciles à rallier et réduire d'une mesme volunté, soubz l'espérance de quelque bien et sallaire qui leur seroit proposé par celluy

sy me semble-il que la vehémence est plus souvent nécessaire que la gratieuseté. Je croy bien que les présents y feroient faire de beaux miracles; mais nous sommes en une saison que ceulx qui gouvernent ne veulent plus qu'on tienne ce chemin. Par ainsi il se fault résouldre de leur dire leurs vérités et ne leur pardonner rien, mesmement à ceste heure qu'il ne nous fault plus négocier par supplications et requestes, comme nous faisions quand nous leur demandions leur armée. » (*Collect. de Noailles.*)

qui se trouvera lors en possession du trésor, sur lequel est fondé la grandeur de cedict empire, joinct que les Mousurmans et Persiens, pour estre de diverse relligion, et chacun en son endroict fort superstitieulx de la sienne, malaisément se pourront accorder ensemble, et plus tost lesdictz Mousurmans prendront party d'obéir aux commandemens d'un seigneur moings à leur gré, mais mieulx pourveu de moyens de leur bien faire, que consentir volontairement à la ruyne de leur païs par les plus anciens ennemys qu'ilz ayent. Si tant est que nous aïons plus ample congnoissance que le roy d'Espaigne veuille entrer en ligue avec ledict Baïasit, je ne fauldrai de recourir à vostre conseil.

Constantinople, 18 février 1561.

Encores que le G. S., depuis qu'il est à la chasse, ayt envoyé faire reveue de toutes les gallaires que l'on pouroit promptement tirer de son arsenal pour s'en servir à ung besoing, lesquelles se sont trouvées au nombre de cent et seize, si est-ce que jusques icy il n'y a nulle apparence qu'il veueille faire aucun effort, si ce n'est pour les garde et conservation de ses païs, ce qui est à croire, tant pour le reffuz qu'il a faict aux rois de Thunes et d'Algier du secours qu'ilz demandoient contre la Goulette; remonstrant que c'estoit le seul moyen de réduire entièrement les Mores soubz l'obéissance de S. H., et les garder de se mutiner contre elle, comme ilz font ordinairement; que, pour autant qu'il n'est encore sorti nul commandement pour les biscuitz. Et, ce nonobstant, il ne fault faire doubte que, au moyen des esclaves qui sont icy, et d'une infinité d'aultres personnes qui n'attendent que la paie, laquelle leur sera preste incontinent, on ne puisse mectre aisément sur mer les quatre-vingtz gallaires qu'on a commandé de tenir prestes.

Mais S. H. diffère tant qu'elle peult, et plus voluntiers penseroit à paciffier son peuple et le soulager des guerres passées, qui, avec l'avarice des ministres, ont apporté en ce païs une si grande chereté de toutes choses, que les plus aisez auront bien affaire à y vivre désormais. Et S. H. voyant croistre ce mal de jour à aultre, et comme



dévote qu'elle est, en recongnoissant la première cause de celluy qui est moteur de toutes choses, et que tant de troubles, travaulx et maladies ne peuvent tumber tout en ung coup sus cest empire, sinon pour punition de ses subjectz, habandonnez à toutes sortes de voluptez, vouldroit commencer aujourd'huy à leur faire changer de mœurs et de nature. Ores faisant gaster tous les vins de sondict païs, sans considérer que le pauvre en patist pour l'injuste, et que, si ceste rigueur dure, les Grecs n'auront désormais de quoy lui païer son tribut; ores voulant que les Turqs ne faillent aucunement de se trouver à l'oraison, sans penser que la pluspart d'iceulx sont reniez, et ne sçavent oraison ny demye, et que ses janissaires mesmes, qui commancent desjà d'en murmurer, sont plus nourriz à mal faire que à la dévotion. De sorte que la commune voix du peuple prédict publicquement quelque grande mutation de ces commandemens extraordinaires; et à la vérité si toutes choses se doibvent maintenir et conserver par les mesmes moïens qu'elles sont acquises, ce n'est pas la voye de gaigner les cœurs de ces barbares que de les vouloir priver de leur liberté de mal faire invétérée. Ce qui vous fera congnoistre que la France seule n'est pas troublée pour le faict de la relligion, et qu'il semble que ceste inclination s'étende par tout le monde.

On a envoyé II gallaires pour tout secours à Algier, et en tient-on XV aultres toutes prestes et V galliotes pour envoier à Caffa, au retour d'un chaoulx qu'on attend d'heure en heure, pour estre mieulx adverty des forces et desseings des Moscovites russiens. Mais pour vous en dire ce que j'en pense, les incursions qu'ont accoustumé faire lesdits Moscovites sur la Tana en temps d'hiver ont plus forme de courreries que de guerre ferme, parce qu'il fault qu'ilz se servent de la commodité du temps, lorsque les rivières, qui sont là en grande habondance, sont gellées; lesquelles aultrement il leur fauldroit passer à naige; de sorte que, coustumièrement sur le printemps avant le dégel, ilz se sont retirez en leur païs. On dict que ceulx-cy, pour estre conjoints avec les Circasses, desquelz s'est faict chef le cappitaine Dimitrasco, prendront le chemin de Mingralye; si cela est, ce ne

sera pas sans donner plus d'affaires à ce seigr qu'ils n'ont faict jusques icy.

Constantinople, 5 mars 1561.

Lettre de M. Dolu au cardinal de Lorraine.

Monsgr, le G. S. est à la chasse depuis trois sepmaines, accompagné de ses domestiques serviteurs seullement, cependant qu'on donne ordre à nettoyer son serrail de la peste dont il est infecté. Et dict-on davantage qu'il n'est délibéré de retourner en ceste ville jusqu'à tant qu'il ait response du sophy, laquelle ne peult tarder, parce que S. H. a nouvelle que son ambassadeur ayant laissé à Van, sur la frontière, son bagaige avec les présens en la garde du capigi-bassi, s'est acheminé en toute diligence devers icelluy sophy, auquel il doibt faire conduire lesditz présens selon la résolution qu'il aura sur le faict de Soltan-Baïasit, que S. H espère recouvrer contre l'oppinion de la pluspart de ses ministres.

Quant à ce qui est du seigr Rustan-Bassa, s'il estoit auparavant mal traictable, les affaires qui vont maintenant disposés mal à son gré et la longue maladie qui le va consumant, l'ont rendu si chagrin et fascheux, qu'il particippe de l'humeur dont estoit plain le roy Loys unzième sur la fin de ses jours. Qui faict désirer un changement aux subjectz de cet empire, pensant bien que la pauvreté qui est partout, et l'extrême chereté de toutes les choses, ne procède que de la vieillesse de leur seigneur, qui se laisse gouverner à l'apétit et avarice de sez ministres. Encores qu'on ait commandé de tenir prêtz IIIIxx gallaires, sy n'y a-il nulle apparence d'aucune entreprinse, si ce n'est pour la garde de l'Archipellago, et pour faire passer en la mer Noire XX gallèresà la deffense des Tartares et fortiffication de Caffa et de la Tana contre les Circasses et Moscovittes. Si S. H. se trouve contrainct a faire plus grand effort, il faudra, contre la coustume, mettre la main au trésor pour soulager son pauvre peuple, tant il est affoibly des tailles et exations des armées et guerres passées. Et selon les nouvelles de Perse, on attend la résolution que prendra S. H. ou d'aller en Alep, ou de s'acheminer vers Andrinopoly pour l'extrême



désir qu'elle doibt avoir de mectre fin à l'entreprinse de Vienne, et s'asseurer de la Transilvanye.

CORRESPONDANCE DE VENISE.

REMPLACEMENT DE L'ÉVÊQUE D'ACQS PAR M. DE BOISTAILLÉ. — APPRÉHENSION DE L'ITALIE SUR LA PUISSANCE DE PHILIPPE II. — PROJETS INSPIRÉS À CE PRINCE CONTRE LA FRANCE PAR L'INACTION DE LA TURQUIE. — RÉPONSE DE LA PORTE AUX COMMUNICATIONS DU NOUVEAU RÈGNE. — PESTE À CONSTANTINOPLE ET MORT DU RÉSIDENT FRANÇAIS À LA PORTE.

Venise, 11 mai 1561 [1].

Lettre de M. de Boistaillé à Catherine de Médicis.

Madame, je suis arrivé en ce lieu lorsque Mr et Mme de Savoie y fesoient leur entrée, et leur ai faict entendre sur le faict des choses passées advenues en vostre royaulme l'estat de présent et la bonne intelligence qui est entre vous et le roy de Navarre. Je n'ay voullu faillir de vous advertir des adviz que ces seigrs ont eu de Levant par dépesche à part, sur l'instance que le G. S. a faict faire par ses ambrs au sophy, pour la restitution de son filz Bajazit, lesquelz portent, à ce que j'en ay peu tirer, que le sophy est résolu de rendre audict G. S. sondict fils dans quelques jours, et luy envoier estroictement lyé et gardé, pour en disposer à sa volonté, chose que je ne veulx pas encores résolument croire, ne y ayant eu autres lectres ne adviz du sr Dolu, qui est par delà; et que si elle se treuve vraye, ce n'est

[1] L'évêque d'Acqs, appelé pour une négociation importante à Rome, avec ordre de se rendre ensuite auprès de la régente, venait de céder son poste à M. de Boistaillé, dont on a vu la mission en Turquie sous le règne précédent. La correspondance de cet ambassadeur se trouve à la bibliothèque de l'Arsenal, où elle forme trois volumes manuscrits. M. Dolu, dont la correspondance, jointe à celle de l'évêque d'Acqs, cesse avec cette dernière, recevait de Charles IX l'avis de ce changement : « Dolu, envoyant présentement à Venize le sieur de Boistaillé, mon conseiller et maistre des requestes de mon hostel, pour y résider mon ambassadeur, au lieu de l'évesque de d'Acqz, que je révocque présentement, je n'ay voullu faillir à vous en advertir par ceste lectre, affin que ayant receu icelle, vous ne faillez cy-après à l'advertir ordinairement de tout ce que vous apprendrez au leu où vous estes. » (*Ms. de l'Arsenal.*)

pas une des meilleures nouvelles que l'on puisse apporter au roy Phelippes, qui n'a aultre ne plus seur moyen de faire contenir ledict G. S. en ses païs que par ceste bride. Et se peult asseurer que sans cela le G. S. ne l'eust laissé passer ceste année si doulcement comme il a fait, n'aïant présentement miz hors du port de Constantinople que quarente gallaires, plustost pour faire myne que pour chose que il vueille ou puisse exécuter.

Mais si ceste nouvelle se treuve vraye, et que ledict Bajazit soit rendu, et par conséquent mis à mort par son père, il me semble que cela servira grandement à contenir ung peu les façons dudit roy Phelippes dont il a usé ces jours passez et lors de mon partement de la court, avec ce qu'avec toute la crestienté l'on se doibt grandement réjouyr de la deffaicte d'ung des plus vaillans et advisez cappitaines qui soit en toute la race des Ottomans, et contre lequel, s'il se treuve successeur de l'empire de son père, il seroit malaisé de rien entreprandre avec les forces généralles de tous les princes crestiens, quant bien les choses y seroient disposées; ne au roy particullièrement de tirer grand fruict de son intelligence, estant ruzé et cauteleux comme il est, et bien sçaichant que de la volonté et faveur du roy, il n'est pas pour succedder à ceste empire pardessus le droict appartenant à son frère aisné.

Venise, 16 mai 1561.

Lettre de M. de Boistaillé à Charles IX.

Sire, l'audience de ces s[rs] m'a esté donnée, comme est la coutume, à portes ouvertes, et leur ay faict entendre ce que j'avois charge de leur dire, y adjoustant de vostre vertueuse éducation et progrez ce qui m'a paru le plus propre pour les contenir, et lez ai trouvé disposés aux devoirs réciproques de cette intelligence; la puissance du roy Phelippes, la crainte qu'ils ont de l'armée du G. S., qui a commencé de s'attacher à eulx, les admonestant de faire de bonne heure provision de tels amis. Ils ont esté fort estonnez de la déprédation de deux naves que leur a faict le G. S., sur le temps mesmes qu'il a faict sortir son armée dehors, et qui s'est trouvée beaucoup plus



grosse que la première apparence ne monstroict, et sur laquelle il a faict monter Piali-Bascha, celluy mesme auquel il a donné la charge de toutes les armées depuis cinq ans en çà, et qui exécuta l'an passé l'entreprise de Zerbi, personne duquel il se fye fort en ses plus grands et secrets desseings. Qui sont toutes choses qui leur apportent ung soupçon couvert et deffiance, dont toutesfois, ensuivant la façon de leur froide prudence, ilz se sont résoluz et espèrent d'eschapper par argent qu'ilz ont donné charge de présenter au Rustan-Bascha et autres ministres dudit G. S. pour retirer leurs naves; tenant à plus grand victoire de sortir de leurs affaires par telz moïens que ceulx qui les démeslent avec les plus beaux faictz d'armes du monde.

Venise, 17 mai 1561.

Lettre de M. de Boistaillé à M. Dolu.

Monsieur, après plusieurs allées et venues, la royne et noz princes et seigneurs se sont du tout accordez du faict du gouvernement; si bien que la royne et le roy de Navarre sont demeurez comme deulx personnes en ung, aians ensemblement le total maniement de noz affaires, par l'adviz desquelz et des autres princes et seigneurs, a esté résolu de faire sacrer S. M. dans ce mois; et de delà, peu après, luy faire faire son entrée en sa cappitalle ville de Paris, pour l'achemyner plus tost qu'il sera possible au gouvernement de son royaume et au contentement de son peuple. N'ayant rien de particullier pour ceste heure à vous advertir, sinon que puys quelques jours en çà il a semblé au roy, à la royne et à noz seigneurs, que le roy Philippes commence, et par ses lettres et par les façons et langaige que tient son ambassadeur qui est en France, à nous vuulloir mainer plus rudement que de coustume; dont S. M. ne peult deviner l'occasion, si ce n'est qu'il devienne insolent lorsqu'il veoid que le G. S. n'arme poinct à bon escient à l'encontre de luy[1]. Ce qui faict extimer, quelque estroicte alliance qui soict entre nous et luy, qu'il n'y a pas toutesfois grande

[1] L'ambassadeur espagnol dont il est ici question était Petrenor de Chantonay, frère du cardinal de Granvelle, qui cherchait à prendre la même domination que

asseurance s'il se veoid d'ailleurs estre en repoz, qui est la cause que S. M. m'a chargé vous faire entendre que, pour le besoing qu'elle a de ceste intelligence, vous preniez peine le mieulx que vous pourrez de l'estraindre et accroistre, dont je vous aideray des moyens les plus propres qui me viendront de la court et d'ailleurs, sans laisser rien passer de ce que je verray pouvoir, en cest endroict, proffícter aux affaires de S. M.

Par arrest du conseil privé, confermé par la court de parlement de Paris, monseigneur le prince de Condé a esté absoult et déclaré innocent de tout ce dont on l'auroict voullu charger, remis en son entier, et affin que son innocence soit notoire et congneue à ung chascun et mesmes aux estrangères provinces, la royne et le roy de Navare m'ont faict bailler une coppie dudit arrest avec commandement exprès de le publier tant en ce lieu que partout ailleurs, le plus que je pourray, en ce païs comme j'ay faict auprès de ces s^rs^, lesquelz ont démonstré en avoir receu très grand contentement[1]; qui m'a faict d'autant plus volontiers vous en escripre et vous en envoier ung double, affin que vous en usiez de mesmes par delà, et principallement envers le bascha pour luy oster toute la maulvaise odeur qu'il pourroict avoir receue du faict dudit s^r^ prince de Condé, et l'asseurant au demeurant que les choses de nostre France se contiennent si modestement, et nos princes en telle unyon et concord pour le bénéfice de ceste couronne, que l'on n'en peult espérer que tout bien et repoz en icelle, et après vous m'advertirez de la response que vous en aurez eue.

son prédecesseur Garcilasso sous François II. La serie de ses lettres, qu'on lit au tome II des *Memoires de Condé*, s'etend de 1561 à 1564 : elles sont du plus haut interêt pour la connaissance des vues de l'Espagne, et montrent tout le mouvement de la cour et des partis. Voyez pages 6 et suivantes, l'opposition qu'il fait aux premiers actes de Catherine de Medicis, et à sa politique à l'egard des protestants; et au tome V des *Papiers d'Etat* de Granvelle, la mission secrète remplie par Courteville en France, avec les instructions significatives données par Philippe II à cet envoyé.

[1] Le texte de l'arrêt du conseil, signé de tous ses membres, se lit au tome III, page 156 des *Mémoires de Condé*, et la copie qu'en donne la correspondance de M. de Boistaille est accompagnée de cette injonction en note : « Pour le faire publier et enregistrer au senat de Venise. »



Venise, 7 juin 1561.

Lettre de M. de Boistaillé à Catherine de Médicis.

Madame, par une dépesche qui est venue de Levant, du VIIe du passé, envoyée à ces seig^rs par leur baille, et une lettre que Dolu m'a escript dudict jour, j'ay esté adverty que depuis la première sallie de l'armée de mer du G. S., qui estoit seullement de quarante gallaires, il en est encores sorty dix-sept avec quelque nombre de maonnes chargées de chevaulx, qui sont allé trouver l'armée, sans que l'on puisse descouvrir pour quel desseing ayt esté ledict renfort ordonné. Bien qu'il soit aisé de juger qu'estant doresnavant la saison ung peu advancée pour entreprendre longs voiages, ladicte armée n'est pas pour faire grandz exploictz ès mers de Ponant pour ceste année; mesmement que du costé de Perse les affaires de la restitution de Baïazit jousques icy sont irrésolues, n'aiant encores le sophy voullu donner audience à l'amb^r du G. S., envoié pour cest effect vers luy avecques grands présens; mais bien pris ce que l'on luy a donné, sans riens déterminer du principal, dont le G. S. ne se peult contenter, pour l'intérest qu'il a de retirer sondit filz, qui luy est tel, que de là deppend pour le jourd'huy la seuretté de son pays, et à l'advenir l'establissement de son empire. Et sera difficille qu'il puisse longuement supporter ceste remise sans en venir à quelque aigreur avec icelluy sophy, lequel, de son costé, congnoist aussi que la rétention dudict Baiasit ne luy est pas moings importante pour vivre en paix, que sa délivrance au G. S. pour s'establir et accroistre, qui est la fin à laquelle l'un et l'autre pense mainer cest affaire. Cependant, quelque instance, tant de parolle que d'argent, que ces seig^rs aient peu faire à la Porte, il ne leur a esté possible d'avoir meilleur compte de leurs naves que de perdre quinze mil sequins qui estoient dessus, et souffrir les bledz estre venduz au bel incant, et toutes les personnes estans dedans mises à la cathène, fors les gentilzhommes vénitiens, qui ont esté relâchez à la caution du baille. Je ne sçay si l'issue sera meilleure de celles qui ont esté prises près de Marseille; mais pour le

moings, jousques icy, Rustan-Bassa n'a pas faict grande démonstration de les voulloir faire rendre, à ce que m'en escript Dollu, qui est encores poursuivant instamment la résolution de ceste affaire. J'ai faict entendre à la seig[rie] le grand desplaisir que S. M. a eue de quelques émotions populaires qui ont esté faictes en quelques lieux de France, et le bon ordre qui a esté donné, tant au dedans du royaulme que dehors, par l'instance vers le pappe pour bientost acheminer le concile, dont les affaires à Trente sont mainées fort lentement.

Venise, 21 juin 1561.

Lettre de M. de Boistaillé à M. Dollu.

Le roy fut sacré à Reims le xv[e] de ce mois, et l'endemain s'en partyt pour Villers-Coztrectz en attendant l'entrée qu'on prépare pour Paris à ce mois d'aoust. J'attends icy le conte d'Aiasse, qui vient de la part du roy se conjouyr avec ces seig[rs], et faire les cérémonies de son nouvel advénement à la couronne. Je vous envoie la coppie d'un édict faict par le roy, et des remonstrances là-dessus faictes par la court de parlement de Paris. De Rome je ne puis vous dire, sinon que M[r] le président du Ferrier s'en est retourné avecques une fort maigre response sur le faict des annates, pourquoy le roy le y avoit envoyé à la très grande instance des Estatz, qui disent et soustiennent n'en estre rien deu, et encores moins des indultz, préventions et autres bulles apostoliques. Et est grandement à craindre que, au temps où nous sousmes, cella ne rapporte quelque trouble et sédition encores plus grande que jamais, au lieu, comme l'on espéroit de sa saintetė, d'en estre estainctes et amorties celles qui estoient et sont encores si ardantes en France, ne voiant encores qu'apparences et parolles du concille entretenu et différé par les humeurs et affections des hommes, beaucoup plus que l'extrémité de la malladie généralle en la chrestienté ne le requiert. D'Allemagne j'entendz qu'on y faict une diette pour adviser quelque résolution sur le faict du concille. Dieu veuille les inspirer et réduire à quelque bon et sallubre reiglement en sa religion! Ce que je scay d'icy n'est sinon que ces seig[rs] advisent à

quelque expédient sur le faict de ces naves qui leur ont esté prises par delà; et comme ilz se gouverneront sur la prise de Cigale, qu'ilz tiennent prisonnier, leur estant demandé par le roy Phelippes et par le G. S., pour réparation de tant de maulx et dommaiges qu'il luy a faictz en mer. Et à ce qu'on en peult penser, ilz eussent autant bien aymé qu'il fût demeuré à la prinse, comme de tumber en la combustion en quoy, par sa prison, ilz se voient entrez.

Venise, 27 juin 1561.

Lettre de M. de Boistaillé à Catherine de Médicis.

Madame, je n'ay voullu faillir vous envoier par homme seur et exprès la dépesche que présentement j'ay receu de Levant, entre autres où V. M. trouvera deux lettres que le G. S. escript au roy; par la première, S. H. faict assez de démonstration combien lui a tousjours despleu et desplayt que ses corsaires, tant de Barbarie que d'ailleurs, aillent ainsi privément courir sur voz subjectz, qu'il estime amys siens et confédérés. Et pour ce faict, il envoie deux commandemens, l'un au bassa de Algier, l'autre à Drogut, bassa de Tripoli, desquelz vous aurez la coppie avec la présente, par lesquelz il leur commande de chastier rigoreusement ceulx qui doresnavant se trouveront avoir faict telles courses et pilleries; et quant aux passées, de faire délivrer entre les mains de celluy qui y sera envoié de la part de Voz Maj[tez] tout ce qui a esté pris, tant de vaisseaulx, marchandises et prisonniers, que de réparer entièrement le dommaige. Qui sont commandemens aussi favorables qu'il en soict sorty de longtemps de ceste Porte, et telz qu'estant l'exécution poursuivie vifvement, je ne doubte poinct, oultre le recouvrement de la perte, que ce ne soict ung chemin de contenir lesdictz corsaires à l'advenir, et moien à voz subjectz de trafficquer et s'enrichir plus seurement [1].

[1] Ces actes sont conçus dans la forme ordinaire d'injonction pour ce qui regarde les gouverneurs turcs: le sultan écrit en réponse à une lettre du nouveau roi, et sur la confirmation de M. Dolu à son poste: «Il più honorato, eletto e grand' signore fra gli altri grandi signori in fede Jesu Nazarei, Carlo, amico nostro car[mo]. Noto

L'aultre lettre est escripte en responce de celle que le roy avoict escripte au G. S. sur la continuation de l'accoustumée intelligence, par laquelle vous congnoistrez qu'il n'est possible de s'entendre ne correspondre mieulx que S. H. promect de faire en toutes les occasions où vous le vouldrez emploier, dont, à mon adviz, il s'est plus libéralement déclairé par cesdictes lettres qu'oncques il n'avoit faict par cydevant. A quoy je pense bien que l'apparence qu'il veoict estre entre les princes chrestiens de longue paix, la pesanteur de son aage, et jalousie de son filz Baiazit, ont aidé grandement. Mais quoy que ce soit, ceste honneste lettre et réputation me semble mériter bien ung remerciement de la part du roy; veu mesme que le G. S. faict instance d'avoir souvent des lettres et nouvelles de S. M., et que par ce moien, sans aucune despence, il est aisé de l'entretenir en ceste bonne volonté en laquelle il est si bien acheminé. V. M. se resouviendra, s'il luy plaist, qu'encores qu'elle soict en une paix avecques tous ses voisins, si bien lyée et establye que l'on ne doibve craindre aulcun remuement, que advenant toutesfois, vous obligerez d'aultant plus le G. S. d'avoir continué ceste amytié en ung temps de paix, qu'il seroit difficille et mal séant de la renouer au besoing, et de la-

vi sia ch'al presente, alla nostra sublima imperiale e ecelsa Porta fo arrivata una molto honorata e amicavole lettera di V. M^e. per laquale ne havete fatto intendere, che V. M. vuol continuare nella medesima amicitia e buona intelligentia del vostro padre e fratello di buona memoria, et che secondo l'ordine de haver' uno ambasciator' alla nostra felice Porta, quello medesimo che era residente, monsignore Dolu, essendo vostro fedel et amato, lo avete voluto confirmare, et oltra quel che ne avete fatto intender' per la detta vostra lettera de certe nave Vostre, e d'ogni altra cosa ch'il vostro supradetto ambasciator' di bocca ne ha fatto intendere, fino alla minima. E cosi essendo antiche costume dela nostra casa et predecessori di accettare tutti quelli che desiderasseno la nostra amicitia, tanto piu, quella della maesta vostra, essendo antichissima, siamo contenti di accetarla. E promettiamo di parte nostra di mantener et osservarla senza manchamento nessuno, etc. Datum in Constantinopoli, alli viij di magio de 1561. (*Ms. de l'Arsenal.*)

On lit à la suite une lettre de Soliman II à Charles IX, relative aux depredations des corsaires turcs d'Alger et de Tripoli de Barbarie, plus lettres du même au gouverneur d'Alger, Hassan-Bassa, et à Dragut-Reis, gouverneur de Tripoli, leur ordonnant de relâcher les vaisseaux de Marseille et les sujets français saisis et retenus par eux.

quelle, quant le roy se servira seullement pour admonester les princes de vivre en paix, lesquelz souvent se contiennent plus par craincte du mal que par bonne volonté ou obligation qu'ilz y ayent, et pour tourner cette faveur au bien de la crestienté, comme quelquefois a esté faict, S. M. recevra toujours louange et proffict de ceste intelligence.

Venise, 11 juillet 1561.

Lettre de M. de Boistaillé à Charles IX.

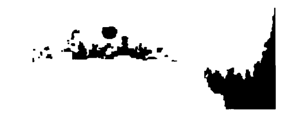
Sire, je m'asseure que V. M. aura maintenant entendu, et par son prudent conseil estimé ceste bonne voulenté du G. S. digne de quelque remerciement, et d'estre en tous événemens entretenue pour les occasions qui s'en peuvent présenter, et quand ce ne seroit que pour rendre la navigation et commerce de voz subjectz libre et en plus grande seuretté que n'ont esté en ces jours passez sept gallaires, lesquelles venant de Cecille, et poursuivyes de trois galliottes de Barbarie jousques à ung certain destroict près de Lipary, où estoient dix autres cachées, furent combatues et misérablement déprédées, comme les adviz en sont venuz à ces seig^rs, qu'est une fort fâcheuse et dommaigeable nouvelle au roy Phelippes, pour le secours que lesdictes gallères debvoient apporter d'Espaigne, et la trop grande perte des hommes et vaisseaulx qui sont en mains si tenantes qu'il n'y a pas grand espérance de les ravoir jamais, si ce n'est à bonnes enseignes. Et combien que leur armée ne puisse, ceste année, faire grans effectz pour estre la saison si advancée, si tient-elle en craincte bien grande toutes ces rives maritimes, estans desjà estonnés de ceste si fresche et piteuse prinse. Depuis, les avis sont venus comme l'armée du G. S. s'est retirée. Les ungs disent que ce a esté par la mort du cappitaine général Pialy-Bassa, les aultres par la mort dudit G. S., et les aultres pour s'en servir à la mer Major; ceste retraicte ainsi advancée ne peult estre sans quelque occasion bien grande, n'estant pas leur coustume de se retirer si tost.

Venise, 5 août 1561.

Lettre de M. de Boistaillé à Catherine de Médicis.

Madame, est arrivée présentement une frégatte dépeschée de Constantinople par l'ambr de ces seigrs, par laquelle j'ay sceu la mort du paouvre Dolu, agent de S. M. en ceste Porte, qui est déceddé de peste dès le x du passé; et parce que je crains qu'estant la maladye si furieuse par delà, il ne y soiet demeuré personne, tant pour vous advertir de ceste nouvelle que principallement pour entretenir le G. S. et ses ministres en attendant l'ordre que S. M. et vous y pourrez donner par cy-après, je ay délibéré dès demain, comme il a esté aultrefoys faict en pareil cas, d'escripre par homme exprès au bassa, ensemble à voz truchemens, tant pour les asseurer que S. M. et vostre, suivant cest adviz, ne fauldrez bien tost d'y envoier vostre ministre, que aussi pour faire mectre en lieu seur ses papiers et escriptures concernantz le service du roy, desquelz il pourroit venir en ce temps inconvénient si l'on venoit à les communicquer; bien qu'estant luy mort en ceste court, il n'y a pas grand' espérance de les sauver, si la qualité de la maladye et le peu de profict que l'on peult tirer de ces papiers ne les faict laisser pour rien qui vaille, dont toutesfois je en feray instance grande au bassa, ensemble d'avoir toutes choses qui concernent le bien et service du roy en singullière recommandation.

Mais ce qui pourra d'aultant plus y aider, c'est qu'estant aussi, Rustan-Bassa, déceddé le viije du mois passé, et en son lieu faict bassa-visir Haly-Bassa, qui auparavant estoit second, j'estime que ce nouveau superintendant prendra d'aultant plus grand soing de favoriser voz affaires, comme il vouldra se servir facillement de ce moien pour se maintenir, encores qu'aultrefois l'aiant praticqué, je l'ay congneu pour homme haguard, et qui ne monstroit guères d'affection à tout ce qui concernoit la France. Il reste maintenant au roy pourveoir de successeur en ceste charge; en quoy m'asseurant que vostre bon jugement scaura bien choisir un propre et digne subject, je vous recorderay en ceste ellection de prendre garde a vous servir



d'hommes qui aient plus tost plus de pesanteur et maturité que de soubdaineté ou promptitude trop grande; et s'il est possible qu'ilz soient de quelque honneste qualité, comme à l'estat mesme qu'avoit le deffunct. Il y en a assez qui s'estimeroient bien honorez de s'y employer, estant une charge en laquelle ung gentil esprit, avecques dextérité, peult en ce temps faire beaucoup de service à son prince, au contentement des particuliers et au bien général de la crestienté. Et si cependant S. M. escript ung mot tant au G. S., pour l'entretenir en ces termes, que à ce nouveau bassa, pour se conjouyr de son ellection et luy donner bonnes parolles, j'estime que telles lettres pourront beaucoup profficter et servir pour contenir toutes choses jousques à tant que nostre ministre, qui aura ceste commodité de venir à son aise et laisser couler la fureur de ceste malladye, y puisse seurement arriver, estant, pour ceste heure, la contagion si grande qu'elle emporte ses deux cens hommes au moindre jour, ce qui rend les despesches de ceste Porte tardifves.

CORRESPONDANCE D'ANTOINE PETREMOL DE LA NORVOIE [1], RÉSIDENT DE FRANCE A CONSTANTINOPLE.

MORT DE M. DOLU. — MORT DU GRAND-VIZIR ROUSTEM, REMPLACÉ PAR ALI-PACHA. — RAPPROCHEMENT DE LA PORTE AVEC L'AUTRICHE PAR SUITE DE L'HÉSITATION DE LA PERSE SUR LA RESTITUTION DE BAJAZET. — MÉDIATION DE LA FRANCE EN FAVEUR DE L'ESPAGNE POUR LA LIBÉRATION DES PRISONNIERS DE GERBY. — ARRIVÉE ET RÉCEPTION DE L'AMBASSADE DE PERSE.

Constantinople, 15 juillet 1561.

Lettre de M. de Petremo à Catherine de Médicis.

Madame, j'accompagneray la lettre que Mr Dolu vous escript pour vous dire à mon grand regret que peu après qu'il eut mis fin à sa lettre, il paya le devoir que nous devons tous à nature, laissant icy si bonne mémoire de soy, que non-seulement ses particuliers amis, mais ceux mesmes qui ne l'avoient jamais cogneu l'ont pleuré et re-

[1] Cette correspondance intéressante est une de celles dont les copies se trouvent, par une distinction spéciale, reproduites dans la plupart des fonds. Quelques-unes

gretté. Et pour autant que cette place ne doit point demeurer vuide, pour le besoing qu'on peut avoir de ceste amitié, je supplie V. M. d'y vouloir pourvoir de quelque homme de bien et suffisant : et cependant, en attendant vos bons commandementz, je regarderay en toute fidélité et sincérité de m'acquitter de la charge que ledit sieur Dolu m'a laissée pour le service de S. M.

Sur quoy ayant visité le s^r^ Aly-Bassa, successeur de Rustan, lequel mourut un jour seulement devant le s^r^ Dolu, je luy recommanday sur toutes choses ceste vraye et parfaicte amitié : et m'ayant faict response qu'elle estoit entre nos mains, et que du costé du G. S. elle ne manqueroit jamais, je luy fis le discours de nos naves françoises, prises l'année passée par les corsaires d'Algier, le suppliant de faire itératif commandement pour la restitution d'icelles à Achmat-Bassa, nouveau beglerbey d'Algier, en la place du fils de Barberousse, qui a esté amené lié à ceste Porte par les siens mesmes, accusé de trahison; et comme il m'en faisoit la promesse, ledit beglerbey survint, auquel ledit bassa enjoignit expressément d'accomplir tous les commandements qui ont esté envoyez au filz de Barberousse, et l'ay treuvé si prompt et disposé à l'entretenement de ceste intelligence, tant pour la volonté que S. H. en a, ainsy qu'il afferme sçavoir pour avoir toujours esté nourry près d'icelle et eslevé en son serrail, que pour la particulière affection qu'il porte à S. M. Et pour tesmoignage de ceste bonne volunté, ledit beglerbey m'a prié de vous escrire la présente, outre ce que le G. S. vous en escrit, et l'ambassade que, pour ce fait, il vous envoira soudain qu'il sera arrivé en Algier, ensemble pour supplier V. M. que ses sujets puissent toujours seurement trafiquer à Marseille et autres ports de vostre subjection, et suivant l'ancienne amitié et coustume s'y fournir de remes, poudres et boullets.

ajoutent au nom de l'auteur celui de *la Norson*, d'autres de *la Norroy*. Le volume des Melanges historiques de Nic. Camusat, dans un article qui forme dix pages du recueil, et a pour titre *Legation orientale*, a donne, d'apres un manuscrit de Troyes, quelques-unes de ces lettres, dont deux seules en entier assez etendues, et des fragments de huit autres, prises sans suite sur les cinq annees de la correspondance



Constantinople, 24 juillet 1561.

Lettres de M. de Petremol à M. de Boistaillé.

Monsr, le s^r Achmat-Bacha partira prochainement en compagnie de quatre gallaires et une galliote pour aller trouver l'armée à Castel-Rosso, en l'isle de Negrepont, et faire mettre en ordre xxv gallères pour accompagner ledit beglerbey jusques à Algier. Je me doute qu'estant adverty des LX gallères chrestiennes qui sont en Messine, qu'il prendra plus grand nombre de gallaires ou pour sa seureté, ou pour affronter lesdites gallères, s'il n'est si eslevé de vaine gloire pour la victoire que ceux-cy eurent l'année passée, qu'il pense toute l'armée chrestienne n'estre bastante pour luy faire teste, ny moins l'attendre.

Une nouvelle court à ceste Porte, qui est que les premiers barons de Transilvanie ayant, à la sollicitation de Ferdinand, qui désire s'en emparer, conspiré la mort de leur roy, attiltrèrent un jeune homme qui, soubz prétexte de luy vouloir parler en secret, le sacrifieroit de deux pistoletz à feu, que pour cet effet il portoit cachez dans sa manche; et jà leur entreprise commençoit à réussir quand l'un des gardes du roy, pour ne sçay quelle occasion, empoignant le jeune homme par le bras, le trouva saisy desditz pistoletz, et mené qu'il fust en la présence du roy, il confessa librement toute la trahison et conspiration; et pour autant que le roy ne se sentoit assez fort pour résister à ses domestiques ennemis, il a demandé secours aux ducs de Boldavie et Vallaquie, ses voisins, qui pour ne rien faire sans le sceu de ce s^gr, d'autant qu'ilz sont ses tributaires, ont soudain despesché à cette Porte, le xxe de ce mois, gens exprès pour en sçavoir la volonté du G. S. *Di Bajasetto nulla* : de sorte que l'opinion de ceux qui ont toujours estimé que l'on ne le rendroit est aujourd'hui la plus vraisemblable; sur quoy on commence desjà à murmurer, que pour l'affection que ce s^gr a d'en voir quelque fin, il ira hyverner en Alep, ce que toutesfois je ne puis croire, tant pour l'indisposition de sa personne que pour ne laisser ce lieu icy abandonné aux partialitez de ses enfans. Au demourant, l'amb^r du roy de Thunis, qui estoit, long temps

il y a, à ceste Porte, le XXIXe de ce mois baisa les mains de ce G. S., luy demandant secours contre les forces du roy d'Espagne, qu'il craint estre préparées contre luy : ce qui luy a esté accordé, d'autant que S. H. ne refuse jamais secours à ceux qui luy demandent, principalement à ceux de sa foy et contre ses anciens ennemis.

L'amb^r de Ferdinand alla hier visiter Ally-Bassa avec un grand présent de draps de soye, horloges et autres choses, et fut fort bien receu[1]. Je n'ai peu encores sçavoir ce qu'ilz ont contractez ensemble; toutesfoys on peut juger qu'il aura négotié la liberté et congé d'un gentilhomme qui luy fust envoyé il y a deux ans, ensemble quelque relaschement de l'estroicte servitude et prison où il a esté détenu jusques à aujourd'huy.

Constantinople, 2 et 7 août 1561.

Hier au soir je receus une lettre d'Alep du XXIXe juin, par laquelle on me mandoit que le roy de Perse n'est aucunement délibéré de rendre Bajaset entre les mains de ce s^gr; mais trop bien si ledit s^gr luy veult assigner pour son sangiacat Babilone, Van et Esdrum, qu'il le renvoyera sur lesdits lieux avec ses trois enfants, et par ce moyen, et acceptant ces conditions, ledit roy de Perse aura paix et amitié avec cedit seig^r, autrement la guerre recommencera de plus belle, qui est une confirmation de la nouvelle que quelques courriers apportèrent icy le XXVe du mois passé, à sçavoir que le beglerbey de Marras et Cassan-Aga capigi-bassi, envoyés par ce s^gr ambassadeurs en Perse, revenoient à ceste Porte sans ledit Bajaset, ce qui a mis tant

[1] Busbecq, dans sa quatrieme lettre, s'etend avec beaucoup de detail et de complaisance sur ses rapports intimes avec le grand-vizir Aly-Semis, ou le Gros, dalmate d'origine. Les inclinations du nouveau vizir et la politique de la Porte, qui avait à se preoccuper des dispositions de la Perse, s'accordaient alors pour favoriser les affaires de l'empereur Ferdinand. Voyez le parallele que Busbecq fait d'Ali et de son predecesseur Roustem, et le récit de ses longues audiences mêlees d'entretiens philosophiques, qui etaient cause, dit-il, « que les Turcs qui venoient pour affaire ou pour office se faschoient à la porte d'estre empeschez si longtemps par ma presence de parler a leur bassa. » (*Busbequii ep. IV*, traduit par Gaudon, p. 508 et 535



ce s^gr que ses ministres en tel trouble et perplexité, que soudain il a dépesché un chaoux vers ledit capigi-bassi pour le faire revenir en diligence, à cause que ledit beglerbey de Marras est tombé malade par les chemins, pour sçavoir de luy la response certaine du roy de Perse. Il a fait pareillement commandement à tous agats, sangiacques et cappitaines, de tenir leurs gens prêts et en ordre au premier commandement qu'il fera, pour s'acheminer vers Allep, et pour ce mesme effect a mandé quatre chaoux pour faire assembler sur les grands chemins tous les vivres et munitions nécessaires à un camp. Il a aussi envoyé un autre chaoux en Allep pour faire nettoyer son serrail, qui fait penser à plusieurs que S. H. voudra elle-mesme aller au camp et hyverner audit Allep, tant elle a ceste matière à cœur. Toutesfois, il n'y a rien encores de résolu, et s'il m'est loisible de discourir sur ce poinct, je ne puis penser que ce s^gr veuille habandonner ceste ville, chef de son empire, aux partialitez et séditions de ses deux enfants, desquelles elle est toute plaine. D'autre costé aussy d'envoyer Sélim au camp pour conducteur, je prévoy que pour un Bajaset il en renaistra plus de dix, et que les soldats estans plus affectionnez au party de Bajaset que de Sélim, s'il advient qu'ils se rencontrent en bataille, se retireront tous facilement du costé dudit Bajaset, de sorte que ce s^gr allant ou n'allant pas au camp, on tient que S. H. a le plus grand désir de faire quelque grand exploit du costé de Perse.

Hier Ally-Bassa alla en la maison de Rustan-Bassa, et là prit les noms des esclaves jusques au nombre de deux mil, tous hommes braves, forts et dispots, bien en ordre et bien montez, pour les faire tous spahis, et s'en servir en un besoing[1]. Ayant visité Ally-Bassa dans

[1] M. de Boistaillé, par une lettre du 20 août, ajoutait quelques autres détails sur cette riche succession de Roustem, dont l'avarice a été si souvent signalée: « Rustan-Bassa aiant, par son testament, laissé au G. S. une despouille de gallères inestimable, a ordonné que tous ses esclaves chrestiens fussent mys en liberté, et prié S. H. de voulloir faire le semblable de tous les siens, et entre aultres de ceulx qui avoient esté prins à l'entreprise des Gerbes. Ce que toutesfois n'a esté exécuté jusques à présent que pour le regard des subjectz de ceste seig^rie, desquels, tant qu'il s'en est trouvé de captifz depuis l'an 1540, le G. S. en a faict un présent à ces seig^rs, per-

comme je vous ay escrit dernièrement, ce G. S. ne s'en pouvant trop fier, luy envoya hier vingt janissaires avec leur chef et un chaoux pour luy faire continuellement la garde, de sorte que le pauvre gentilhomme ne peut faire un pas hors de sa maison pour prendre l'air, sans estre accompagné de sa garde, ce qu'il trouve beaucoup plus doux que d'estre enfermé dans la prison de son carvassara, tout infecté de peste[1]. Il est arrivé une barque de Chio, qui donne nouvelle que Hibraïm-Bey, grand dragoman de ce seig^{r}, ramène à cette Porte bon nombre de gentilzhommes espagnols, lesquels, après avoir payé icy rançon, s'estoient retirez à Chio, pour de là passer à Messine.

Ce jourd'huy est arrivé de Chio Hybraïm-Bey, dragoman, avec environ dix-huit ou vingt esclaves espagnols, de ceux qui s'estoient retirez audict Chio, lesquels il n'a encores consignez, et dict-on que douze des plus apparens se sont sauvez ayant rompu les prisons. Mais, à ce qui est le vraysemblable, ilz sont sortis par la porte dorée : par cet effect, la seigneurie de Chio a icy envoyé un ambassadeur pour tascher à accommoder et pacifier le tout.

Constantinople, 9 août 1561.

Lettre de M. de Petremol à Catherine de Médicis.

Madame, ayant conneu par les lettres de Voz Majestez le désir qu'elles avoient pour complaire et gratifier le roy catholicque des Espagnes de voir en liberté les pauvres chevaliers espagnolz qui sont icy détenuz en misérable servitude, j'ay commencé à négocier cette affaire avec Ally-Bassa en vertu des lettres de créance de Voz Majestez, ce

[1] Busbecq fait dans sa quatrième lettre un délicieux récit de son séjour à l'Ile des Princes, « où j'ay vescu, dit-il, durant trois mois avec une volupté souveraine. » Comme dans le tableau qu'il trace ailleurs spirituellement de sa maison et de son train de vie, pendant son emprisonnement à Constantinople, il décrit ici ses occupations, en faisant servir comme toujours ses loisirs forcés et ses distractions journalières à enrichir l'histoire naturelle de découvertes et d'observations nouvelles. Malgré la faveur que le grand-vizir portait à Busbecq, sa captivité avait bien reçu par ce déplacement un adoucissement momentané; mais au fond elle n'était pas moins maintenue, et elle allait bientôt l'exposer à de nouvelles rigueurs.

que feu Mr Dolu n'avoit peu faire pour l'indisposition de Rustan. Et pour parvenir à cette fin et sonder la volonté tant du G. S. que de son bassa, j'envoyai devant hier l'un de voz dragomans devers ledit bassa l'advertir que j'avois lettre pour S. H. et pour le deffunct Rustan-Bassa, pour pouvoir, en faveur de l'amitié qui a esté jusques à présent inviolable entre vos majtés et S. H., traicter quelque bon appoinctement pour la liberté desdictz chevalliers, promectant en leur nom faire rendre cent Turcqs esclaves, et un présent au bassa de vingt mil escus.

A quoy il fit responce que S. H. ne refuseroit jamais chose aulcune qui luy seroit demandée de la part de S. M., quelque grande qu'elle fust, et à plus forte raison ces trois pauvres chevalliers jà presque du tout inutiles. Toutesfois, je ne veux faillir vous advertir qu'ayant demandé la liberté de dom Alvaro, dom Sanches et dom Beringuier, les deux derniers m'envoyèrent une lettre avec message sur message, à ce que je ne parlasse pour leur faict au bassa, jusques à ce que j'en eusse autre advis d'eux, pour l'espérance frivolle qu'ils ont d'estre délivrez par le moyen d'un certain Turc nommé Agy Mexaou. Mais je puis bien asseurer V. M. qu'il leur sera pour tout jamais impossible de sortir de leur captivité par autre moyen que par la faveur de vos majtés, encores qu'ilz donnassent pour leur rançon cent millions d'or, ainsi que m'a faict dire le bassa; et pour tant V. M. advisera si je debvray poursuivre seulement la liberté de dom Alvaro, qui n'a jamais eu espoir qu'en vostre nom, ou bien de tous trois, puisque les deux font difficultez de se prévalloir de la faveur de Voz Majestez.

Au retour de Cassan-Aga, capigi-bassi, l'un des ambrs envoyes par ce sgr au roy de Perse, nous pensions avoir certaine résolution du faict de Bajaset; le contraire en est advenu, et le bruit en est plus incertain que jamais, naissant tous les jours nouvelles contraires l'une à l'autre, sur lesquelles il est impossible d'asseoir certain jugement. Toutesfois, si en chose si obscure, et au milieu des ténèbres, on peut connoistre quelque peu de lumière, il est facile à juger que le roy de Perse ne rendra jamais Bajaset, pour avoir toujours près de soy un gage de cest empire, et s'en pouvoir servir au besoing. Ce

qui m'est confirmé par lettres d'Alep, par lesquelles on m'escrit que les Persiens sont bien délibérez d'attendre au combat ce seig^r, si tant est que pour avoir son filz Bajaset il veuille aller faire la guerre en Perse.

Constantinople, 30 août 1561.

Lettres de M. de Petremol à M. de Boistaillé.

Monsr, vous aurez entendu l'arrivée d'Hybrahim-Bey[1] avec les esclaves espagnols qui s'estoient retirés à Chio, entre lesquels s'est trouvé le maistre d'hostel du vice-roy de Sicille, venu pour le rachapt du filz dudict vice-roy. Toutesfois il n'a point esté traicté comme esclave, mais après que le bassa l'a eu interrogé sur quelques points, il l'a laissé soubz la charge et garde de l'amb^r dudit Chio; et les autres Espagnolz ont esté mis en une tour, séparez des autres esclaves, jusques au retour de l'armée, pour les confronter avec les capitaines qui les ont dérobez et venduz. Et à ce que l'on dit, l'intention de ce seig^r-icy n'est de les faire esclaves, mais seulement se vériffier de ce que Rustan-Bassa luy a si fort imprimé en l'esprit, que le bassa de la mer avoit desrobé tous les principaux esclaves, et qu'en leur place, soubz les noms de cappitaines, il avoit présenté à la seigneurie tous pauvres soldatz qui n'avoient moyen de se rachepter. Ce seig^r ayant entendu, par ses courriers, que avec le beglerbey de Marras venoit à cette Porte un amb^r du roy de Perse avec une fort grande compagnie pour le faict de Bajazet, et que ledit amb^r estoit entré sur les terres de son obéissance, fit dès le lendemain, en plain divan, publier son camp pour aller hyverner en Allep, et fit tirer du serrail, comme encore fait tous les jours, grande quantité de corceletz, morions, mailles et d'autres armes, pour démonstrer à cedit ambassadeur, ainsi que l'on dit, qu'il est et sera tousjours prest à marcher contre le roy de Perse, s'il ne

[1] C'est le même drogman dont la disgrâce avait été provoquée avec éclat par M. de la Vigne. (Voir ci-devant, p. 469, note 1.) Sa rentrée en fonction était un effet de la nouvelle faveur dont Busbecq jouissait auprès du vizir, comme il le rapporte : « Par la bienveillance d'Hally en mon endroict, enfin je le fis restablir. » Il raconte aussi le triste sort du jeune Gaston, fils du duc de Médina, qu'on ne put retrouver. (*Lettres de Busbecq, etc.* p. 484.)

veut accomplir sa promesse de rendre Bajaset. Toutesfois, rien ne se bougera premier que ledit amb[r] ne soit venu, et que ce s[gr] ne sache au vray la volonté du roy de Perse. Nous l'attendons tout au plus tard dans quinze jours. Ce s[gr] a envoyé à sultan Sélim six vingt mil ducats pour se mettre en ordre luy et ses gens, et s'apprester pour le camp. Ledit Sélim ayant premier envoyé à sa sœur, veufve de feu Rustan-Bassa, beaucoup de beaux et riches habillements pour changer son dueil.

Vous avez entendu comme le filz de Barberousse, beglerbey d'Algier, avoit esté amené à ceste Porte, et comme il estoit détenu prisonnier. Ce seig[r], le jour qu'il entendit la venue de cet amb[r], le fit délivrer et renvoyer en la maison d'une sienne sœur en Constantinople; il fit semblablement délivrer un vaivode du beglerbey de Grèce qui estoit prisonnier il y a plus de deux ans, pour s'estre retiré avec Bajaset vers le roy de Perse, et avoir reçu de luy quelques présens.

Depuis quatre ou cinq jours, les gallères qui estoient allées à la mer Noire, vers la Tana, contre les Circasses et Moscovites, sont retournez, ayant eu quelque rencontre contre lesdits Circasses, où sont demeurés quelques Turcs, tant pour n'estre nombre suffisant que pour ne connoistre bien le pays et les destroictz quand ilz voulurent prendre terre.

Constantinople, 19 septembre 1561.

Je n'ay encores baillé vos lettres au bassa ni celles du roy au G. S., différant à les luy présenter jusques à son retour de la chasse, où il est allé depuis dix jours, en attendant la venue de l'amb[r] du roy de Perse, qui sera icy un de ces jours. Quant au faict pour lequel le roy escrit, ayant présenté les lettres au G. S., je demanderay commandement exprès, tant pour Tripoli que Alexandrie et autres lieux, affin que si quelqu'un des fugitifs se pensoit retirer en sauveté, il soit amené à ceste Porte en attendant la volonté de S. M.[1] Mais je pense bien qu'ils

[1] M de Boistaille avait écrit, du 10 août 1561, au nouveau grand-vizir pour le féliciter de sa nomination, une lettre dans laquelle il expliquait ainsi la reclamation adressee a la Porte. « S. M. escript a S. H qu'il lui plaise de tenir la main à ce que aulcuns des subjectz de S. M. ayant eu charge et maniement de ses finances ne

n'auront garde de venir, ne icy, ne en lieu de l'obéissance de ce s^{gr}, pour le peu de commodité qu'ilz auroient à se celer, mais que plustost ils se retireront ou en Angleterre ou en Allemagne, ou bien en quelque lieu de l'Italie. Toutesfois, s'il en vient icy quelqu'un, je ne faudray de le faire arrester et vous en advertir incontinent. Devant hier, après disner, quatre galères, deux de l'armée et deux de Tripoly, amenè-

puissent estre receuz à demeurer ou soy retirer ès pays et domayne de S. H. pour éviter là le chastiement de plusieurs malversations par eulx faictes, ains que si pour cest effect il s'en trouve par cy-après quelques-ungs estre absentez de France et retirez ès dicts pays, que S. H. soit contente de les faire délivrer ès mains de S. M., quant par elle ou par ses ministres en sera requis. »

M. de Petremol revenait ainsi sur cette affaire : « Ayant présenté les lettres du roy et les vostres au bassa et fait tout le discours des trésoriers, il m'a faict response, après avoir faict entendre au G. S., que toutes et quantes fois que S. H. sera advertie ou par S. M. ou par ses ministres que quelqu'un desdits trésoriers se soit retiré au lieu de son obéissance, qui le feroit prendre et envoyer lié à S. M., d'autant que le devoir et les loix de l'ancienne amitié ne permettent de faire le contraire, et que si pareil cas lui étoit intervenu, il désireroit que S. M. fist le semblable. Mais pour autant que lesditz trésoriers ou receveurs fugitifs se pourroient plustost retirer au Caire ou Alexandrie d'Égypte, ou en Allep et Tripoly de Surie, pour la commodité des nefs marseilloises qui trafficquent ordinairement en ces quartiers-là, j'ai impetré de S. H. des commandements aux bassats du Caire ou Allep, affin que si par les consulz françois qui sont en Alexandrie et Tripoly, ils sont advertiz que quelqu'un desditz résoriers se soit retiré au lieu de leur turisdiction, ilz le facent incontinent amener à cette Porte, pour en estre faict selon la volonté de S. M. J'espère aujourd'hui retirer lesditz commandements et les envoyer auxditz consulz, lesquels toutesfois ilz ne présenteront auxdits bassats sinon que quand il en sera de besoing, poursuivant au demeurant l'affaire le plus secrettement qu'ils pourront. »

Il écrivait ensuite, au sujet d'autres réclamations : « Pour autant que pour le faict des esclaves, il y a une infinité de Turcqs qui sont ordinairement plaintifs que contre tout devoir d'amitié il y a de leurs filz, frères ou parents qui sont détenuz captifs sur les gallères du roy, il pria S. M., selon la promesse qu'il en a faicte, de les faire délivrer, affin que cessant tout empeschement, il puisse faire quelque bon office pour les nostres, et entre les esclaves turcqs qui sont sur les gallères françoises, il m'a spécialement recommandé un sien esclave, janissaire du Caire, Ramadan, lequel fut pris par M. le grand prieur, venant du Caire à Constantinople visiter ses parens, et se trouve prisonnier dans les galères dudit grand prieur; me pria ledit bassa de vouloir escrire à S. M. pour la liberté d'iceluy. » On verra que ce fait privé influa sur la conduite du vizir à l'égard de la France.

rent icy Cigalle et son filz, captifs que Dragut tenoit audit Tripoly de Barbarie; lesquelz, pour l'absence du s^{gr}, n'ont esté présentez au divan, mais sont encores dans lesdites galères; et ay grand peur que, pour la grande jeunesse du filz, qui n'a que dix-sept ou dix-huit ans, on ne le fasse Turc et qu'on ne le mette dans le serrail du G. S.[1] Ces gallères donnent nouvelles d'avoir laissé l'armée à Négrepont, preste à retourner icy au premier commandement de S. H.

Ce G. S. a faict faire, depuis peu de jours en çà, le mariage du s^{r} Achmat, aga des janissaires, avec la fille unique de feu Rustan-Bassa; je vous laisse à penser en quel nombre infini de richesses il se va plonger et abismer, ce s^{gr} luy ayant donné tout le revenu de feu Rustan; et outre l'infinité d'argent qu'il trouvera, il luy a faict présent, en attendant la consommation du mariage, de vingt mil ducatz, et la sultane, veufve de Rustan, de cinquante mil. Et pour autant que ledit Rustan, un peu auparavant sa mort, avoit donné à la fille de sultan Sélin, qu'on doit amener icy un de ces jours pour estre mariée, à ce que l'on dit, un beau serrail qu'il avoit faict faire, ce s^{gr}, en récompense, a donné audit aga des janissaires la maison où se tenoit ledict Rustan; et davantage on espère que soudain que le mariage sera consommé, il sera cinquiesme bassa, ou pour le moins beglerbey de la Grèce. On faict courre le bruict de la paix d'entre le roy d'Espagne et le roy de Thunis, et de la prise de dix-sept galliotes d'Algier par trente gallaires d'Espagne[2]. Nous sommes toujours en attendant

[1] Le vicomte Cicala, celebre marin genois, avait figure dans toutes les expeditions precedentes de l'Espagne contre les Turcs, et il avait ete fait prisonnier à Gerbe, avec son fils. On verra par la suite ce dernier se rendre celebre a un tout autre titre, et, devenu renegat, s'elever en Turquie par ses exploits jusqu'au rang de vizir.

[2] M. de Boistaille, par plusieurs lettres du mois de septembre 1561, rendait compte d'abord a Charles IX des opinions repandues en Italie sur les vues de la France a l'egard des restitutions auxquelles elle etait tenue en Piemont par le traite de Cateau Cambresis, et qui n'etaient pas encore accomplies. « J'ay faict entendre à ces s^{rs} la resolution de vos Estatz assembles a Poissy, et bonne union qui est pour le jourd'hui entre voz princes et seigneurs de France, dont ilz se sont conjouis avec moi, et principalement du grand secours d'argent que vos subjectz vous offrent pour le paiement de vos creanciers, comme de chose qui rend la France admirable entre

l'amb[r] du roy de Perse, et ne sçauroit-on sçavoir la cause de son retardement, sinon que l'on juge qu'il soit tombé malade par les chemins.

toutes autres provinces, et qui m'est venu bien à propos pour mectre devant au discours de plusieurs partisans qui se sont efforcez de peindre à ces s[rs] les affaires de vostre royaulme fort débiles et embrouillées pour le peu de pied qu'ilz disent V. M. avoir maintenant en Italie, et les troubles qui sont par delà; lesquelz aiant entendu ceste nouvelle se sont refroidiz avec plus d'occasion qu'ilz n'en avoient eu de discourir si légèrement. Mais si V. M., par son bon mesnage et le debvoir où le peuple se mect de vous subvenir, peut monstrer une espérance à ses voysins de sortir bien tost de ses grandz débatz et affaires, ceste oppinion vous rapportera plus de respect et grandeur que la conqueste de trois Italyes, y retenant seullement l'entrée que vous y avez, pour n'estre du tout sans moyen, quand il en fauldroit venir là. Car quelque bonne mine que fassent les potentats et princes de ce pays de veoir les choses d'Italie à l'entière dévotion du roy des Espaignes, si est-ce que les ungs d'entre eulx commencent à se deffier de ce qu'ilz y tiennent, les aultres vouldroient bien s'accroistre, ne sçaichant ce qui leur fault, dont V. M., quelque jour qu'elle se trouvera quitte, en pourra avoir le passetemps sans estre de la partie, sinon pour s'accommoder à leurs despens comme ilz ont faict par le passé aux vostres et ceulx du sang de vos subjectz. »

L'ambassadeur écrivait en même temps à M. de Petremol pour l'informer des premiers troubles religieux qui avaient fait décider le colloque de Poissy, et de la conduite qu'il avait à suivre dans ces circonstances : « Sur le voiaige du G. S. en Perse, ne pouvant le besoing attendre l'intention du roy sur ce faict, vous vous pourrez conduire par l'exemple de vos prédécesseurs, et user en cela de termes généraulx sur les offres, soit pour accompaigner S. H., ou entendre ce qu'elle vouldroit de nous en cest endroict. Et sur le faict de ce traicté avec l'empereur, vous poursuivrez ceste poincte que vous avez bien commencée. La royne a dépesché ung chevalier de Malte nommé Salviati, qui luy est aucunement parent, pour, de la part du roy, aller par-delà poursuivre la délivrance de don Alvaro de Sande et le demander en don. Des nouvelles de nostre France, je vous envoye ung édict sur le faict de la relligion, dont sont depuis procédées tant et si dangereuses émotions populaires, qu'il a esté nécessairement besoing convocquer tous les prélatz de France qui estoient au commencement assemblez à Poissy et maintenant à Ponthoise, avec ung sauf-conduit général à toutes personnes qui vouldront s'y trouver, pour y adviser de quelque expédient et règlement plus solide au bien et repoz de la chrestienté.

« Les affaires de la relligion brouillent si fort nostre France, qu'il n'est possible de plus, parce qu'en l'assemblée qui se faict à Poissy pour cela sont comparuz plusieurs prédicants, tant de Genève que aultres, qui ont eu sauf-conduict du roy pour y estre ouïz, et y sont venuz de plusieurs lieux estrangers et mesme de Genève, Bèze, Driez et Petrus Martir, et

Constantinople, 26 octobre et 4 novembre 1561.

J'aurois assez ample subject à vous escrire de la pompe faicte à l'entrée de l'amb[r] du roy de Perse en ceste ville, si le fante ragusois qui me presse m'en donnoit le loisir; qui me fera vous dire seulement que le XXIII[e] de ce mois il entra en cette ville fort bien accompagné tant de ses gens que d'un grand nombre de spahis, chaoux et janissaires, que ce G. S. luy envoya au devant. De ce qu'il aura à négotier, nous ne le pourrons sçavoir jusqu'à ce qu'il ait baisé la main du sei[gr], qui sera, comme l'on dit, dimanche prochain, II[e] de novembre. Cependant on le tient sous bonne et seure garde, de peur que aucun ne puisse communiquer avec luy; de sorte que voulant aller aujourd'huy au baing n'a eu permission de ce faire, ny le bassa a voulu parler à luy que premièrement S. H. ne luy aye commandé, qui donne occasion à plusieurs de faire des discours en l'air, à sçavoir si S. H., se voyant entretenue en longueur, le constituera prisonnier

autres ministres, tellement qu'il y a grand apparence qu'ilz y pouront traicter de la doctrine, dont le pape et plusieurs princes de ce pays sont merveilleusement estonnez. Il est a craindre que la resolution qui en ensuivra ne nous attire d'aultres remuemens, mesmement de la part de ceulx qui ne veullent poinct estre reformez ou contrerollez en leurs abuz. Pour ceste cause, prenez plus que jamais soingneusement garde, non-seullement de ce qui se passera es affaires du G. S., mais principallement de ce que les princes chrestiens traicteront ou pourparleront par dela, et surtout le roy Phelippes. Lequel, bien qu'il ait commence a dresser LX galleres neufves aux despens des eglises d'Espaigne, par permission du pape, pour avoir sa revanche, s'il peult de noz gens, si pense-je que est pour essayer d'avoir quelque surceance ou accord, par le moyen de ce nouveau bassa, qui faict profession de voulloir gratiffier ung chascun, et que j'ay congneu, pendant qu'il estoit second, favoriser leurs affaires. Ce qui sera d'aultant plus aise, si le G. S. demeure en son oppinion de voulloir entrer en expedition contre le sophy et sortir de Constantinople: estimant que ceste passion le travaille si fort qu'il n'y a de consideration qui le retienne de traicter avec ledit roi Phelippes, pourveu qu'il pense recevoir par la plus de moyen et seuretté de chastier sondict filz et pour suivre ceste guerre. Je désirerois que nos troubles feussent bien composes entre nous, et nostre royaulme plus refaict avant que telz traictez se feissent, afin que nos voisins, estant de loisir, ne se mettent de la partye. C'est la ou vous avez le plus à veiller. » (*Ms. de l'Arsenal.*)

ou non, comme l'on dit que sultan Sélim a faict d'un amb[r] qui semblablement luy estoit envoyé du roy de Perse avec soixante six personnes.

L'ambassadeur du roy de Perse alla visiter la bassa le XXVII[e] avec présent de tapis et riches turquines; et le premier de ce mois baisa la main de S. H. avec fort grande pompe et appareil, et luy fit présent de tentes et courtines de pavillons tissuz de soye, or et argent, les bois tout dorez et garnis d'argent au lieu de fer; de force tapis persiens, riches et exquis, de trente oyseaux de proie, de deux Alcorans et de six autres livres de leur loy, bien reliez et garnis d'un bassin à la turquesque; de pourcelaine d'estrange grandeur, et d'une larme de cerf[1] de la grosseur d'un œuf : de tous lesquels présens S. H. n'a pas faict grand compte[2]. J'ay sceu de bon lieu que le principal poinct de

[1] Ou pierre de bézoard.

[2] M. de Boistaillé, par différentes lettres de novembre et décembre 1561, qu'il adresse à Charles IX, rapprochait ces démarches de la Perse avec les dispositions que manifestaient les autres états : « Zaffer-Sultan, ambassadeur du Sophy, dès si long-temps attendu à ceste Porte, y arriva le XXIII[e] octobre, auquel le G. S. a envoyé devant quelques gallères, et faict tous les honneurs qui aient esté jamais faicts par delà à amb[r] quelconque. Ces s[rs] prennent peu à peu de la deffiance de la voisinance et grandeur du roy des Espaignes, bien souvent sans autres raisons que celle qu'à leur oppinion ils ont eue de tout temps de voulloir conserver et accroistre leur estat par les dissentions des plus grands, les maintenant pour cest effect en mesme partie de puissance, dont ilz se voient pour le jourd'huy d'aultant plus esloingnez qu'ilz se persuadent que V. M., par la bonne intelligence qu'elle a avec ledit roy catholique, et par la restitution des pays voisins d'Italie, s'est despouillée de tous moyens et affection pour jouer à leur gré ceste partie. Ils désireroient voulentiers quelques troubles qui peussent réduire sa grandeur à ung terme plus modéré que n'est à leur gré celluy où le dernier traicté de paix l'a élevé, et comme à personnes qui ont sans grand fait d'armes longuement et heureusement régné par ceste subtilité, le moindre remuement qui se faict en ce temps, mesmes bien loing de ce pays, les mectent en doubte et travail. J'ay préveu, depuis que je suis ici, qu'il est malaisé que bientost il n'y adviengne quelque trouble, là où les Italiens, quand ils verront ne pouvoir rejecter la guerre ailleurs ou l'attacher entre voz majestez, comme ils désirent, s'essayeront pour le moings de vous y attirer. Mais je m'asseure que V. M., estant par les choses passées esclaircye qu'il fault avoir d'eulx aultres gaiges que parolles, les sçaura bien ouyr sans y mectre rien du sien, et les entretenir de mesme. Ilz ont eu ung soupçon que le marquiz de

sa négociation a esté de faire quelque appointement et réconciliation avec S. H. et son filz Bajaset; et comme il est vraysemblable, le roy de Perse voyant ce s[gr] caduc et jà sur le bord de sa fosse, l'entrete-

Peschaire a voulu surprendre Bergamo, nouvellement fortifiée, et par cest effect ont faict lever deux mil hommes de pied pour y mectre, et commande la monstre de la cavallerie.

« V. M. me faict entendre de combien elle desire estre informee de tous les discours qui pourront mectre en jalouzie vostre estat de deça les monts. Entre tant de potentats qui sont en ceste Italie, tous desirans nouveaultes, il n'y en a point duquel l'intention et progrez soient plus soupçonnezque celle de M. de Savoye. Les ministres et partisans du roy catholique par deça ont faict courir un bruict malicieux que V. M. avoit intelligence secrette avec les Allemans par le moyen du conte palatin, et estoit pour avoir tous les protestants de l'Europe à son commandement pour troubler le reste du monde, jugeant vostre intention selon celle qu'ilz ont de brouiller V. M. et dehors et dedans l'interieur de vostre royaulme. Il s'est descouvert en ceste ville une assemblee sur le fait de la religion, en laquelle intervenoit ung nombre de gentilzhommes de ceste seigneurie mais elle a passe cela par connivence, comme si jamais n'estoit advenu, jousque a faire eschapper secrettement ceulx qui avoient este retenuz. Et n'entreprendront jamais de chastier l'un d'entre eulx pour le faict de la religion, craignans pour la multitude de ceulx qui pourroient avoir pareilles oppinions, et les alliances qui sont grandes, de mectre confusion et desordre en leur republicque. Cela aussi avec ce que l'on pourroit veoyr icy et alleurs par cy-après, sera cause de faire reputer les remuemens de la religion estre ung general ennemy du temps et non de la France, comme l'on s'est efforce de peindre en Espaigne et plusieurs lieux, pour donner maulvais lustre a tant de sainctes ordonnances que V. M. a este contraincte de faire pour le repoz de ses subjectz. Mais ceulx qui les ont blasmé se trouveront possible avec le temps si empeschez chez eulx pour mesme faict, qu'ilz ne trouveront meilleur remede pour en sortir que de recourir à vous, qui serez lors spectateur et arbitre de leurs actions, comme ils veulent estre des vostres. »

L'ambassadeur ecrivait egalement dans le même sens a M. de Petremol, en l'informant de la situation des affaires en France : « J'ay entendu que le sophi a envoie un sien ambassadeur vers le roy catholicque, qui est ung voiage de tres-grande importance, de la cause et fin duquel enquerez-vous soigneusement. L'assemblee des prelatz à Poissy est finie; mais on ne sçait encore les particularitez de la resolution, sinon, en termes generaulx, qu'elle n'est pour appaiser le peuple, qui est toujours esmeu et continuant les assemblees et predications publiques, tellement que le roy se trouve bien empesche a y pourveoir. Il a delegue xxv evesques, desquels je ne say encore le nom, et M. de Candalle pour son ambassadeur au concille a Trente, ou sont les legats du pape et bien lx evesques italiens, il y a desja longtemps assemblez, actendant la negociation requise. On dict que les Espaignols sont en



noit toujours d'une vaine espérance : ce que S. H. reconnoissant a faict jusques à aujourd'huy retenir ledit amb[r] en la maison en laquelle il est logé soubz bonne et seure garde; de sorte que nul des siens peut sortir de sa maison, ny estranger communiquer avec luy. A de plus envoyé deux chaoux au roy de Perse pour luy protester la guerre, en cas qu'il ne veuille rendre son filz, et quatre autres chaoux sur les confins de Perse pour faire tenir prests et appareillez à la guerre tous les beglerbeys et sanjacs. Quelqu'un qui m'est amy des premiers de ceste Porte m'a promis faire donner la copie des lettres que le roy de Perse a envoyées à ce s[gr].

En ce matin est arrivé un chaoux avec un espie venant de Van, qui a apporté nouvelle que le roy de Perse estoit en armes avec grande compagnie, faisant entendre que son entreprise est contre les Georgiens. Toutesfois, ceux-cy, qui sont couverts de leur nature, ne peuvent penser que ce ne soit contre eux en faveur de Bajaset. Avec le temps nous connoistrons ce que s'en fera. Ce matin semblablement les esclaves espagnols amenés de Chio pour estre confrontez devant le bassa de la mer et autres cappitaines qui les avoient vendus, ont obtenu leur grâce et ont esté remis en liberté; et ledit bassa de la mer, qu'on jugeoit pour le moins devoir estre privé de son office, a esté aussy bien que jamais recueilli et favorisé de ce G. S.

chemin. Par édit exprès, le roy a défendu de plus porter or ne argent à Romme, soit pour annates ou autrement.... Vous aurez entendu le faict de M[r] de Nemours, et comme messeig[rs] de Guise sont tous en Lorraine : quant au faict de la religion, il est en plus grand repoz qu'il n'estoit, vivant chascun selon sa dévotion, sans émotion ne reproche, estant, à ce que l'on peult juger, la partie presque égale, et en termes que l'une surpassera bientost l'aultre, et grandement, si l'on continue le chemyn qui est de toutes pars si fréquenté, qu'il sera fort malaisé à le divertir. Le pape monstre bien de voulloir advancer le concile, mais en effect il n'y a pas grand apparence qu'il soit pour réussir, les Allemans ne voullans y venir, et les François aucunement retirez ou refroidiz de s'y acheminer en ce temps d'hiver. Le roy a envoié demander au pape licence aux évesques de communier *sub utraque specie* en France, ce qui a esté par sa sainteté et son collége assez mal receu, et enfin renvoyé au concille. Ces s[rs] se sont déclairez contre les gallaires de M. de Savoye, parce qu'elles ont assailly et offensé grandement une de leurs naves, et ont ordonné à leur providator de les traicter comme corsayres et ennemys. » (*Ms. de l'Arsenal.*)

Constantinople, 25 novembre 1561.

Lettre de M. de Petremol à Charles IX

Sire, l'honneur qu'il vous a pleu me faire me jugeant digne d'estre employé à vos affaires par deçà en attendant la venue de vostre ambassadeur m'incite d'autant plus à y faire mon debvoir en toute fidelité; suivant quoy, ayant ces jours passez présenté vos lettres au bassa, je luy fis entendre la bonne affection que vous désirez toujours porter envers ce G. S., le priant de son costé la vouloir faire maintenir et garder inviolable, et selon les loix d'icelle, moyenner envers S. H. la delivrance de vos pauvres subjectz qui sont icy détenus en misérable servitude. Il me fit response qu'il n'estoit point besoing de l'en solliciter davantage, d'autant que ladicte amitié estoit du tout entre vos mains, et que de leur costé elle ne faudroit jamais; et quand aux esclaves, pour autant qu'ils sont tous sur l'armée, il m'a remis au retour d'icelle, promettant de s'y emploier de tout son pouvoir envers S. H. Toutesfois, qu'il pensoit bien qu'elle ne délivreroit jamais ceux qui furent pris à Gerby pour avoir combattu contre son invincible armée. Mais ils commencent à sentir et connoistre de quelle importance est ceste intelligence en leurs affaires, maintenant qu'ilz les voient un petit troublées, me priant de la faire entretenir toujours, et d'advertir V. M. du désir que S. H. a de la conserver, comme par les lettres de S. H., V. M. pourra connoistre; et que par cette considération il m'accepte en la charge de Mr Dolu, en attendant la venue de vostre ambassadeur absolu.

Constantinople, 8 decembre 1561.

Lettre de M. de Petremol à M. de Boistaillé

Le despost de la Servia ayant occupé la Boldavie, aujourd'hui dite Moldavie, avec l'aide de Ferdinand, et déchassé le duc Alexandre, a estonné tellement ceux-cy, que soudain ilz ont dépesché deux sanjacqs pour faire teste audit despost avec l'ayde des Vallacques, qui sont en armes en faveur de ce G. S. S'il est vray que le tout se soit faict avec l'aide et faveur de Ferdinand, il ne faut point que nous ayons

peur d'aucun traité de paix d'entre luy et S. H., encores que les affaires de Perse soient jusques icy acheminées de telle sorte, qu'on ne peult moins espérer que le camp pour ce printemps, et que l'on fasse tous préparatifs de mer tant de gallères que de galléaces et mahonnes pour mettre sus une grosse armée audict temps, de laquelle, toutesfois, je ne puis sçavoir les desseings au vray.

Je n'ay peu avoir encores la response du G. S., tant aux lettres du roy qu'à la demande que j'ay faicte des esclaves françois, à cause de l'empeschement que ceux-cy ont eu jusques icy et ont encores, tant pour les affaires de Perse que pour celles de Boldavie. Dernièrement, que je fus visiter le bassa pour sçavoir la response de S. H., je le trouvay qu'il dépeschoit deux chaoux en Perse avec deux gentilshommes de l'amb[r] du roy de Perse, auxquels on a donné terme pour aller et venir huictante jours, ou nonante pour le plus; et me veut-on faire croire que le G. S. a pardonné à son filz Bajaset, et qu'il a envoyé ces chaoux et gentilshommes expressément pour le faire retourner en son sanjacquat et gouvernement. Mais je ne puis penser que Bajaset s'y veuille jamais fier, ny que Sélim puisse endurer son frère si prochain de ce lieu, ny que ce s[gr], obstiné de sa nature, puisse oublier son juste courroux, n'estoit que se voyant assailly jusques à ses portes par les Boldaves, il aye voulu différer la guerre de Perse pour entendre plus aisément à ceste domesticque, pour laquelle il a faict mettre en ordre en grande diligence le s[r] Pertah, troisiesme bassa, avec trois mil janissaires harquebusiers et trois squadres de spahis, et le beglerbey de la Grèce, avec la plus grande partie de ses forces, voires toutes s'il est besoing, lesquelles sont desjà toutes prestes à Nicopoly; de sorte qu'il pourra mettre ensemble L mil hommes.

Le bruict est qu'en la Boldavie il y a pour le jourd'huy trente ou quarante mil hommes combattans, la pluspart Allemans, Pollacques et Hongres, et grande quantité de pistolliers. On n'attend que le retour de certains courriers qu'on a dépeschés en Boldavie pour espier et sçavoir les forces des ennemis, pour faire partir d'icy ledit Pertah et Beglerbey, encores que beaucoup de gens practiqs du pays ayent

remonstré qu'il sera impossible en ce temps d'hyver de passer le Danube, pour les grands marais qui sont d'un costé et d'autre.

On dit que ce s^gr, ayant déchassé le despost, remettra en sa place le vray et légitime seigneur, qui est pour cejourd'huy en Alep, et lequel, pour ce faict, on faict venir; mais il est plus à croire que si cedit s^gr l'occupe une fois il y mettra quelque sancjaqbey turq ou quelque beglerbey, pour n'estre, tous les ans, contrainct à y envoyer nouvelle armée.

1562.

SENTIMENTS DE LA PORTE SUR L'ÉLOIGNEMENT POLITIQUE DE LA FRANCE. — MISSION DU CHEVALIER SALVIATI. — CONFLITS ET HOSTILITÉS EN HONGRIE. — DÉFAITE DES IMPÉRIAUX. — LIGUE CATHOLIQUE PROPOSÉE EN ITALIE CONTRE LA FRANCE ET LES PROTESTANTS. — PREMIÈRE GUERRE DE RELIGION EN FRANCE. — ÉTAT DES RELATIONS DE LA TURQUIE AVEC LA PERSE.

Constantinople, 15 janvier 1562.

Lettre de M. de Petremol à M. de Boistaillé.

Il y a plus de six septmaines que j'ay présenté les lettres du roy au G. S., et toutesfois, quelque diligence et sollicitation que j'aye sceu faire, je n'ay peu avoir responce, pour la difficulté qu'ilz font de rendre nos esclaves françois, et pour m'entretenir en longueur jusques à ce que le temps vienne de les embarquer sur leurs gallères et armées, comme ils ont toujours faict par le passé. Quand j'en parle au bassa, il me dit l'avoir faict entendre au G. S., et que S. H. ne luy a respondu aucune chose, sinon qu'on me rendist un certain vieillard capitaine du gallion dieppois, pris il y a dix-huict mois, lequel piéçà est mort, et qu'il ne luy peut parler si souvent qu'il voudroit bien, mais qu'il faut attendre les commoditez et occasions plus propres, brief qu'il est esclave du G. S., et que quand S. H. dit quelque chose qu'il ne peut répliequer au contraire. Ce sont des propos certainement d'homme famélicque qui ne demande qu'à manger; mais je luy en ay coupé le chemin, car, comme du commencement il se lamentast doulcement à moy par Hybrahim-Dragoman, que le roy ne faisoit plus si grand



compte de ceste amytié qu'il avoit faite par le passé pour deux causes apparentes, l'une parce qu'il avoit faict la paix avec le roy catholique des Espagnes, ancien ennemy de S. H., et que depuys ladite paix il n'auroit envoyé ambassadeurs devers icelle, mais seulement gens de petite qualité soubz le nom d'agens; l'autre que j'estois le cinquiesme venu de la part de S. M. sans aucun présent, digne, comme il dit, de peu d'affection et amitié; je luy fis response que, premièrement, nous avions faict la paix par contraincte, ayant esté habandonné par leur capitaine de mer au plus fort de noz affaires, et lorsque nous nous confiions le plus en leurs forces et armées. Et quand au nom d'ambassadeur ou agent, que S. M. pouvoit donner aux siens tel tiltre que bon luy sembloit, mais que la négociation estoit toujours une, ce qu'il pouvoit connoistre facilement par les lettres du roy, par lesquelles il désire que nous soyons reçus comme sa propre personne, par quoy il peut entendre quelle estime faict S. M. de ceste intelligence et amitié, de tenir icy continuellement ses gens avec grands frais et despenses, pour seulement faire connoistre à S. H. le désir qu'elle a de continuer en icelle, d'autant plus qu'estant requis du roy catholique des Espagnes de conjoindre ses forces avec les siennes pour endommager S. H., S. M. n'y auroit voulu consentir : ce que je leur fis entendre en plain divan.

Quand aux présens, je fis response à Hybrahim que je ne pouvois penser ny croire que tels propoz fussent du G. S. ny du bassa, d'autant que par le passé ilz avoient assez esprouvé la libéralité de nostre roy, telle et si grande que nul aultre prince ne sçauroit user de semblable; davantage que je n'estois venu de France nouvellement pour apporter présens dudit lieu, et quand bien j'en serois venu, que pour l'entretenement de ceste parfaicte amitié il n'en estoit point de besoing, estant si bien enracinée ès cœurs de leurs deux majestés, que par grandz présens ne pourroit estre augmentée, ny par faute d'yceux diminuée. Autrement qu'elle seroit onéreuse de nostre costé, si comme tributaires nous estions contraints à tous propos et nouvelles occasions faire présens. Lors Hybrahim interrompant mon propos : « Elle

est donc, dit-il, onéreuse de nostre part, puisque nous mangeons ensemble le trésor du G. S., » voulant par là reprocher ce que S. H., par sa libéralité, donne pour l'entretenement de tous les ambassadeurs qui sont de par deçà. A quoy je fis response que le roy n'envoyoit icy ses gens à cette intention, mais leur donnoit provision suffisante pour leur entretenement. Davantage il y avoit toujours envoyé personnages qui, oultre ladicte provision, pouvoient de leur propre faire les frais icy nécessaires à son service; mais que mes prédécesseurs eussent esté trop incivils s'ilz eussent refusé la libéralité de S. H., et que luy-mesme sçavoit trop mieux en quoy elle estoit journellement employée[1]. Pour conclusion, il me dit que la nature de ceux-ci estoit de recevoir présens d'un chacun, et je lui dist que la nostre estoit de n'en faire point. Ainsy il se partit de moy plus content de parolles que de faict.

Je sçay certainement, comme encores le pouvez congnoistre, que tout cecy ne procède que de vos magnificques, lesquels ne pouvant obtenir par faveur telle grâce que les amb^rs du roy ont faict par le passé, se sont efforcez par présens les avoir; et depuis, pour nous supplanter et entrer en crédit, ont donné à entendre que le roy faisoit peu de compte de ceste amitié, pour les causes susdites et différence d'ambassadeur ou agent; ce qu'ils voulurent premièrement faire quand feu Mr Dolu vint icy, disant qu'il n'estoit gentilhomme mais envoyé du roy comme par manière d'acquit. Depuis, ne pouvant dire aultre chose de moy, ont voulu donner à entendre au bassa que je n'estois

[1] Cette question des présents diplomatiques, qui avait son importance dans les usages orientaux, provoque de fréquentes discussions avec les ministres de la Porte, surtout dans les temps d'abandon ou de nécessité publique comme ceux où se trouvait alors la France. Ces présents étaient, comme on le voit ici, un échange compensé d'ailleurs par une allocation en nature ou en espèces qui était faite aux envoyés étrangers. M. de Petremol avait écrit à ce sujet lors de sa reconnaissance comme agent : « Pour baiser la main de ce G. S. et luy presenter les lettres du roy, il m'a cousté prez de quatre cents ducats, et le bassa m'a faict retrancher de la provision qu'avoit M. Dolu, cent solz par jour, en attendant la venue de l'ambassadeur que S. M. escrit debvoir envoyer dedans peu de jours. »

François : de quoy je n'ay pas faict grand compte, et moings le bassa, qui me congnoist; et loué soit Dieu, que jusques icy ils n'ont rien sceu obtenir par dessus nous, et encores que je n'aye peu avoir responce jusques à présent pour nos esclaves, j'espère m'y rendre plus tost importun que je n'en rapporte quelque fruict, sinon de tous, au moings d'une partie. J'en ay déjà retiré des cappitaines particuliers, tant pour rachapt que aultrement, six ou sept de ceux qui furent pris à Gerby, et espère avoir du G. S., au change du cappitaine du gallion diépois, qui est mort, le chevalier de Condat, pour lequel plusieurs princes et grands seigneurs ont escript plusieurs fois à Mr Dolu.

La grande levée de boucliers que ceux-ci avoient faicte pour aller contre le despost en Moldavie s'est esvanouie en fumée à la venue de quelques hommes dudict despost, par lesquels il a faict entendre au G. S. que ce qu'il avoit faict n'estoit comme ennemy de S. H., ny moings voulant attenter quelque chose contre icelle, mais pour déchasser seulement le tiran Alexandre, qui luy détenoit injustement son royaume de Moldavie, et de plus qu'il n'y estoit venu de sa propre authorité, mais ayant esté appellé par ceux du pays, qui ne pouvoient plus supporter les grandes tyrannies, exactions et oppressions dudit Alexandre; et qu'il estoit prest de payer non seulement le mesme tribut que payoit ledit Alexandre, mais de l'augmenter pour ceste occasion. Le G. S. l'a accepté et confirmé audit pays, et luy doibt envoyer les aornements et estendarts de sanjacq, à la charge qu'il payera xx^m escuz de tribut davantage qu'Alexandre, qui en payoit xxx^m. Hier ses gens partirent d'icy pour luy porter cette nouvelle, par lesquels il m'a escrit une lettre de laquelle je vous en envoye la coppie, désirant l'amitié du roy, et offrant la sienne [1]. Je luy ai faict response que je ne pouvois ny refuser ny du tout accepter ladite amitié sans premièrement en adver-

[1] M. de Boistaillé, en envoyant la lettre du prince de Moldavie à Charles IX, lui rendait compte des autres faits qui s'étaient passés pendant les premiers mois de cette année, et des mesures défensives que prenait alors Philippe II, dans l'opinion où il était de l'accession générale de la France au protestantisme :

« Depuis quelque temps en çà, il s'est eslevé icy un bruict de ligues et de guerre qui a couru et court encore, ayant les ministres du pappe, duc de Savoye et duc de

tu mon prince, auquel je ne faudrois de faire entendre le tout, et estimois qu'il l'accepteroit tres volontiers comme amy des amis du G. S.; et n'ay voulu passer plus oultre sans aultre commission, d'autant que je n'ay sceu encores scavoir comme il se comporte envers le roy de Transilvanie, qui a este toujours soubz la protection du roy, et que le bruit a este grand de par deça qu'une armee de quinze mille hommes estoit a l'entour de la Transilvanie, pour a laquelle ob-

Florence, fait ce que a este en eulx pour attirer ces s.[rs] a une ligue qu'on dict des catholiques contre les protestantz, au nombre desquels ils comptent absolument la France. Mais ayant este par moy remonstre a ces s.[rs] les inconveniens a quoi pourroient tomber s'ilz se divertissoient de l'alliance qu'ils ont avec le roy, ilz se sont enfin resoluz de n'y vouloir entrer, quelque succez qui advienne a la France. Ilz n'ont gueres eu agreable la concession des xx et x gallaires faicte par le pappe au roy catholique, se doubtant bien que le G. S. ne fauldra a l'equipollent de renforcer ses armees de même, et que partant eulx aussi seront contrainct de armer de leur costé. Ilz ont aussi trouve estrange la clause que S. S. a fait inserer dans ladite bulle d'octroi, par laquelle elle permect que l'on se puisse servir desdictes gallaires, tant contre les infidelles que contre les heretiques et scysmatiques, se descouvrant par la desirer qu'elles feussent employees en ceste mer d'Italie. J'ai faict entendre a ces s.[rs] les occasions et justes raisons qui ont meue V. M. de venir a ceste seconde assemblee d'apres vostre edict sur le faict de la religion. La prolongation du concille au xiiii[e] de mai prochain a ete faicte a l'instance de l'empereur, pour cependant faire une diette en Allemaigne, et voir s'il peult y accommoder les choses si bien que les ungs et les autres en demeurent satisfaits. — La certitude de la mort ou de la convalescence du G. S tient tout cet etat en suspends. Quant au succes de ce que nouvellement a este execute en la Moldavie par Jacques, despot de Servia, a l'encontre de Alexandre, nagueres roy dudit pays, V. M. aura, avec la presente, la coppie d'une lettre que ce nouveau conquerant a escript a vostre agent pour vous offrir les forces de son royaulme et son amytie. Et d'aultant que son estat est conjoinct et deppendant entierement de la faveur et de l'amytie du G. S. il semble que selon que par voz ministres a este faict a l'endroit de ses predecesseurs et du Vallacque, l'on se peult avec luy doulcement gouverner et l'entretenir en ceste bonne volunte. Il y a advis que le G. S. avoit commande d'armer en toute dilligence c. et vingt gallaires, et pour ce faict depesche les commandemens par toute la Grece pour lever les remiers qui feront de besoing. De quoy l'on ne peult juger l'occasion sinon que le desir d'executer quelque sien desseing ceste annee sur les crestiens, ou craincte de la nouvelle armee d'Espaigne, sont cause de luy faire faire ceste extraordinaire provision et despence. Ceste nouvelle est bien pour faire contenir le roy catholique chez lui, sans se mesler plus avant de noz affaires. » *Ms. de l'Arsenal.*



vier, le G. S. dépescha hier l'amb[r] du roy de Transilvanie, qui estoit icy, avec commandementz aux sanjacqs voisins de la deffendre. Toutesfois j'ay sceu que ledit despost, craignant que le roy de ladite Transilvanie ne donnast secours à Alexandre son voisin, en récompense de ce qu'il l'avoit aidé à ses propres frais et despens à prendre la possession de ladite Transilvanie, avoit fait comparoistre ceste armée non pour endommager ledit roy, mais pour le retenir en son pays, et que le tout estoit pour le jourd'huy pacifié. Celluy qu'on attendoit d'Alep pour estre remis en la Moldavie a esté trouvé mort, non sans soupçon de poison, pour ledit Alexandre, lequel doibt estre amené un de ces jours à cette Porte pour en estre faict selon le bon plaisir de ce seigneur.

Constantinople, 12 février 1562.

Les nouvelles de nostre France, comme je prévoy, sont pour apporter de grands remuements. Suivant ce, je n'ay failly de faire entendre à tous ces messieurs, qui s'estonnent du changement de religion, que le roy n'en estoit nullement consentant, mais que la force de la parolle de Dieu estoit si grande, que toute humaine puissance n'y pouvoit résister, et que ce changement, les esmotions et séditions estant appaisées, estoit pour apporter un contentement aux subjects du roy et repos public en toute la France, et que la retraicte de messieurs de Guise et de Nemours ne pouvoient en rien préjudicier aux affaires de S. M., ny pour cela pouvoient rien attenter contre la France. Finallement que j'espérois que le tout s'appaiseroit sans sédition ou guerre.

Autour de la Transilvanie il y estoit comparu une armée de quinze mille hommes, laquelle assiégeoit un chasteau sur les confins de ladite Transilvanie, Ferdinand y estant en personne. Pour ceste cause, le G. S. n'a jamais voulu consentir au partement de son amb[r] à ceste Porte, qui, par la faveur de Ally-Bassa, luy demandoit fort instamment, et a envoyé commandement au beglerbey de Bude et sanjacqs des confins, de se mettre incontinent en armes et deffendre le roy

de Transilvanie, et y eust envoyé son armée d'icy n'eust esté l'hyver et son indisposition, laquelle, ces jours passez, a esté si grande, qu'on en attendoit que la mort; et jà les janissaires commençoient à se mutiner et souslever, de sorte que le bonhomme, comme retiré du sépulchre et n'ayant pas loisir d'estre malade, fut contraint monter sur sa frégate et passer tout le long du canal pour se monstrer. Toutesfois, maintenant il se porte mieux, son indisposition n'estant que de gouttes. On doibt amener un de ces jours les filles de sultan Sélim pour estre mariées, l'une à Mehemet, second bassa, l'autre à Pialy, bassa de la mer; et on pense que Hassan, aga des janissaires, espousera la troisiesme, voulant le sgr, par ce moyen, donner un bon appuy en cet empire audit Sélim.

Je suis toujours en attendant la venue du sieur Salviati [1], lequel, comme j'escris au roy, passant par un village à une journée d'Andri-

[1] Le choix d'un envoyé parent de la reine-mère montre l'importance que Catherine de Medicis attachait à cette mission. Elle devait en effet obtenir, par l'entremise de la France, la libération des chefs de l'expédition de Gerbe, dans un moment où les rapports de la reine avec les protestants donnaient de l'ombrage à Philippe II. M. de Boistaillé avait indiqué à M. de Petremol tous les moyens propres à la faire réussir, jusqu'à provoquer la destitution du grand-vizir, dont il prevoyait l'opposition : « Les parents et amis dudit sieur dom Alvaro, congnoissant l'avarice de ceste nation, ont estimé qu'avec la requeste qu'en faisoit le roy, ilz viendroient encore plus tost au bout de leur desseing, s'ilz offroient soubz main quelque quantité d'argent au bassa; ilz en ont faict bonne provision. Mais venant à effet qu'on ne puisse soupçonner la bonne issue de ceste affaire estre provenue plus par l'intervention des presents que par l'auctorite de S. M. N'ayant ledit bassa aultre appui que de soy, il est, par ce moyen, bien aise à ceulx qui prandront les alliances de la veufve de feu Rustan ou de sa fille, de le mectre hors de son lieu soubz une telle occasion, ce qui me faict penser qu'il cheminera plus reserveement en ceste affaire. »

M. de Petremol, de son côté, signalait une autre intervention non prevue, celle du favori du prince Selim : « J'espere, à l'arrivée du chevallier Salviati, faire quelque bon office pour le sr dom Alvaro, si le bassa me tient la promesse qu'il m'a faicte. Toutesfois le bassa me dict dernierement que je luy presentay les lettres du roy, qu'il sçavoit la venue dudit Salviati et la cause d'icelle avant qu'il fust party de France; et n'y a aultre qui luy ai faict entendre que le juif Jean Micques, qui faict ordinairement profession de donner advis de nostre cour et aultres lieux par le moyen des espies qu'il y tient soubz le nom de facteurs, mesmement s'est vouleu en-



nople, fut assailly des paysans pour une espée qui avoit esté desrobée à un de ses serviteurs, et blessé à la teste et à un bras, non toutefois sans danger de mort et sans en laisser plusieurs desdits paysans fort mal contents. Il est demeuré en Andrinople pour se faire penser, et dans deux jours se trouvoit mieux de ses blessures, et prest à monter à cheval ou en coche pour parachever son voyage. Cependant je l'ay faict entendre au bassa, qui a faict expédier commandement au gouverneur dudit pays pour faire punir lesdits paysans et les amener liés à ceste Porte.

Constantinople, 3 et 24 mars 1562.

Le xv[e] du passé arriva icy le chevalier Salviati, accompagné de trois gentilshommes : lequel vous informe, par ses lettres, de tout le differend de son voyage et infortune, et de la bonne réception qui luy a esté faicte de par deçà, ensemble de la visite qu'il a faicte à tous les bassats, et hier au G. S.; car de longtemps il n'est arrivé gentilhomme ou ambassadeur de par deçà qui ait esté mieux receu ny avec plus grand honneur. De ma part je puis asseurer n'avoir rien oublié qui me fût possible pour faire représenter la grandeur de nostre roy et le mérite du gentilhomme. Sur quoy je ne veulx oublier à vous dire que la première chose que demanda le bassa, fut s'il apportoit présent de la part du roy ou de la sienne, pour laquelle occasion, pour estre mieux venu et faciliter son affaire, il se délibéra en son nom faire présent de cent robbes au G. S., et de quelques-unes aux bassats; et de la part du roy présenter ceste entière intelligence et amitié. Ce qui a esté fort bien receu et accepté, et espère qu'il aidera assez à la liberté du sieur dom Alvaro, pour laquelle les bassats nous mandent assez bonne responce du G. S. Nous ne la pouvons avoir jusques à la sepmaine prochaine, après laquelle ledit sieur Salviati ne tardera guère de par deçà pour s'en retourner à la cour.

tremettre envers le bassa pour la liberté du s[r] dom Alvaro, affin que, comme je croy, s'il en sort quelque bonne fin, il se puisse vanter par tout le monde d'estre auteur d'icelle. » Busbecq donne aussi à son point de vue des détails précis sur cette mission.

Cependant je ne veux faillir de vous advertir que, ces jours passez, je descouvris un traicté de paix que l'amb[r] de Ferdinand traictoit soubz main avec Ally-Bassa, entre le roy d'Espagne et ce G. S., poursuivant un sauf-conduit pour faire venir icy un amb[r] d'Espagne. Toutesfois le bassa, quand je luy en parlay, pour tenir en suspens ledit traicté jusques à ce que j'en eusse adverty S. M., me nya le tout, faisant semblant de n'en avoir jamais ouy parler; s'esmerveillant, au demeurant, comme je luy en parlois, veu que la France estoit si prochaine d'Espagne, que S. M. en seroit incontinent advertie si cela estoit, et me dit davantage que la Porte du G. S. estoit ouverte à tous venans, à ceux principalement qui recherchent la paix et amitié, et qu'il seroit bien aise que un chacun demeurast en paix, et la pouvoir avoir encores avec le roy de Portugal du costé des Indes; avec beaucoup d'autres telles parolles, par lesquelles on pouvoit juger leur intention inclinée à la paix. Et pour autant que je sçay que cecy est de grande importance à nos affaires, je vous supplie m'advertir comme je m'y dois gouverner, le cas advenant. Car si le roy d'Espagne nous demeure toujours amy, je ne vois point que cette paix nous puisse en rien préjudicier, estant pour le bien et repos de toute la chrestienté. Mais si au contraire il avoit envie de brouiller les cartes, et cependant faire paix avec ceux-cy, affin que doresnavant nous ne puissions nous prévaloir de leurs forces, il faudroit empescher de tout nostre pouvoir ladite paix, laquelle je suis seur que le G. S. n'accepteroit jamais à telles conditions, ne désirant rien plus sinon que nous nous attachions au roi d'Espagne. Car comme dernièrement M[r] Salviati alla visiter Ally-Bassa, et parlant que S. M. désiroit estre amy de S. H. ainsy que ses prédécesseurs roys, il nous pressoit fort de nous déclarer ennemis des ennemis de S. H. A quoy nous fismes response que nous n'avions jamais rien faict contre cette amitié, et qu'il se devoit contenter pour cette heure que nous confirmions cette amitié telle qu'elle avoit esté par le passé, voire plus grande s'il estoit possible, et que nous déclarans ennemis des ennemis, nous serions contraints de nous déclarer ennemis de toute la chrestienté. Ce que nous



ne pouvions faire en saine conscience, et pour aultres raisons particulières; et que notre charge et commission ne s'étendoit si avant; de quoy il se contenta, et depuis, me trouvant avec lui, j'ai fuy d'entrer en telz propos.

La guerre de Hongrie va toujours croissant. De l'ambassadeur du sophy vers le roy d'Espagne, nous n'en avons de par deçà aucunes nouvelles; vray est que il y a un an, qu'un bélistre passa par Gennes, et de là en Espagne soubz ce tiltre; mais depuis, ayant esté congneu, a esté puny et ne pense qu'il y en aye d'aultres.

Les chaoux que le G. S. avoit envoyés en Perse sont de retour depuis trois jours; et faict-on courir le bruict de par deçà que le sophy rendra Bajaset, mais nous n'en pouvons rien croire. Cependant nous attendons d'autres amb[rs] dudit sophy, son grand-escuyer de par deçà, et son chaoux-bassi devers Sélim, qui ne viennent à autre fin, comme on peult imaginer et est vraisemblable, que pour entretenir toujours en longueur ce bon viellard, lequel nonobstant ne désire que insinuer sultan Sélim en cest empire, l'ayant faict approcher à quatre journées près d'icy, pour tout bon respect, et ses trois filles, qui sont arrivées de par deçà pour estre mariées un de ces jours, l'une à Mehemet, second bassa, l'aultre à Pialli, bassa de la mer, et la troisiesme à l'aga des janissaires, qui sera un grand appui pour ledit Sélim. La guerre en Transilvanie continue toujours; et encores que Ferdinand aye pris deux places du roy de Transilvanye, toutesfois ceuxcy ne font pas grand compte de se mouvoir pour le secourir, et semblent qu'ilz cherchent plus la paix qu'autre chose, et sont après pour donner congé et liberté à l'amb[r] de Ferdinand.

Je ne puis assez m'esmerveiller de ce que m'escrivez que les Vénitiens ont fait courir le bruit de la mort du G. S., veu que son indisposition n'a pas esté si grande qu'elle deust apporter aucun soupçon de mort. Vray est que pour autant qu'il fût trois ou quatre jours sans donner audience à ses bassats, les janissaires commencèrent un peu à murmurer, chose à eux coustumière. Depuis, encore, que son indisposition de gouttes ne le relasche guères, il n'a failly de donner

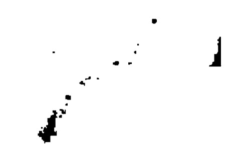
audience à ses bassats aux jours acoustumez. Il est bien vray que les médecins n'ont pas opinion qu'il puisse vivre longuement par un nouveau accident qui luy est survenu, causé, comme ilz disent, de mélancholie qui luy offusque quelquesfois tous les sentiments, de telle sorte qu'il en demeure esvanouy et transverti, en danger peut-estre de mort s'il n'estoit secouru soudain. Sultan Sélim, qui est du tout adverty, ne s'esloigne cependant guères d'icy, et faisant semblant d'y chasser, s'approche le plus qu'il peut jusques à deux journées près, sans passer toutesfois les limites de son sanjacquat et gouvernement.

Par mes dernières lettres je vous escrivis que ceux-cy estoient délibérez de donner congé à l'amb^r de Ferdinand, lequel promettoit faire faire la paix non-seulement avec ledit Ferdinand, mais aussy avec le roy d'Espagne, et jà avoit son congé. Mais depuis quatre jours estant arrivé icy l'amb^r de Transilvanie, qui apporte nouvelles que les deux armées s'estant rencontrées ensemble, celle du roy auroit eu du pire, le bassa semble un peu refroidy d'octroyer le congé, et demande pleiges pour le tribut qu'il prétend estre deub audit G. S. : ce que, à grande peine, pourra-il trouver en ce pays. Il n'est nul bruict de par deçà que pour ceste année il doive sortir armée de mer, encores que ceux-cy ayent nouvelles certaines que le roy d'Espagne a nonante gallères toutes prestes. Vray est qu'il y a trente gallères toutes prestes dans ce port, qu'on dit devoir seulement pour la garde de l'Archipelago, et que s'il est besoing de plus grand nombre, on en pourra armer, en un instant, plus de cent; mais, à ce que je puis appercevoir, ce G. S. ne cherche que paix d'un costé et d'autre, tant pour le doubte qu'il a de Bajaset, que pour pouvoir vivre, le reste de ses jours, en repos et tranquillité.

Constantinople, 15 avril 1562.

Lettre de M. de Petremol à Charles IX

Sire, l'indisposition du G. S., la guerre d'Hongrie, et depuis, les affaires de Perse, ont esté en partie cause que le chevalier Salviati n'a sceu encore avoir response pour la liberté de dom Alvaro, jà soit qu'il aye faict tout devoir de solliciter le bassa. L'indisposition du G. S.



a esté telle, que pour quelques jours on a eu crainte de sa mort; de sorte que les janissaires commençoient desjà à se mutiner pour mettre à sac toutes les maisons de Constantinople et Pera, ainsy qu'ils ont coustume de faire intervenant la mort de leur seigneur; mais, pour remédier à cette insolence, S. H. se fit porter, tout malade, dans sa frégate, et se promener d'un costé et d'autre du canal, affin que un chacun peut voir qu'il estoit encores en vie. Depuis il s'est toujours mieux porté, et seroit de présent en meilleure disposition n'estoit sa maladie ordinaire des gouttes, qui quelquefois le tourmente; sur quoy Ally-Bassa s'excuse ne pouvoir faire pour V. M. ce qu'il voudroit bien, disant qu'il ne peut trouver le G. S. à propos ny en tel estat qu'il le désireroit pour luy parler de la liberté de dom Alvaro, mais qu'avec le temps et commodité le tout se fera au contentement de V. M.

La guerre de l'empereur contre le roy de Transilvanye a tenu et tient encores ceux-cy assez empeschez pour estre ledit roy vassal et tributaire, et sous la protection du G. S. Du commencement que la nouvelle de la guerre s'entendit de par deçà, S. H. ne désiroit rien plus que le tout se pacifiast doucement, et estoit délibéré de donner congé et renvoyer l'amb[r] de l'empereur, qui promettoit de faire cesser et appaiser le tout, et de plus faire faire une bonne paix entre S. H. et ledit empereur. Mais depuis que la nouvelle vint que l'armée d'Hongrie avoit pris deux places sur le roy de Transilvanie, et davantage avoit rompu l'avant-garde dudit roy et gaigné l'artillerie, les propos de paix furent mis à part, et le G. S. envoya commandement exprès au beglerbey et gouverneur de Bude, et à tous les sanjacqs de la frontière de se mettre en armes pour secourir le roy de Transilvanie, ce qu'ilz ont faict. Avant-hier arriva un courrier en grande diligence, qui apporta nouvelle que l'armée de l'empereur et celle du beglerbey de Bude estoient si voisines et prochaines, qu'il estoit impossible qu'elles se séparassent sans combattre; et on estime qu'ilz auront desjà donné la bataille, de quoy nous aurons dans peu de jours certain advis.

Les affaires de Perse et de Bajaset ne les rendent moins empeschez pour leur toucher de plus près, que la guerre d'Hongrie. Car encores

tir mon prince, auquel je ne faudrois de faire entendre le tout, et estimois qu'il l'accepteroit très volontiers comme amy des amis du G. S.; et n'ay voulu passer plus oultre sans aultre commission, d'autant que je n'ay sceu encores sçavoir comme il se comporte envers le roy de Transilvanie, qui a esté toujours soubz la protection du roy, et que le bruit a esté grand de par deçà qu'une armée de quinze mille hommes estoit à l'entour de la Transilvanie, pour à laquelle ob-

Florence, fait ce que a esté en eulx pour attirer ces s[rs] à une ligue qu'on dict des catholiques contre les protestantz, au nombre desquels ils comptent absolument la France. Mais ayant este par moy remonstré à ces s[rs] les inconvéniens à quoi pourroient tumber s'ilz se divertissoient de l'alliance qu'ils ont avec le roy, ilz se sont enfin résoluz de n'y voulloir entrer, quelque succez qui advienne a la France. Ilz n'ont guères eu agréable la concession des LX et X gallaires faicte par le pappe au roy catholicque, se doubtant bien que le G. S. ne fauldra à l'equipollent de renforcer ses armées de même, et que partant eulx aussi seront contrainct de armer de leur costé. Ilz ont aussi trouvé estrange la clause que S. S. a fait insérer dans ladite bulle d'octroi, par laquelle elle permect que l'on se puisse servir desdictes gallaires, tant contre les infidelles que contre les hérétiques et scysmatiques, se descouvrant par là désirer qu'elles feussent employees en ceste mer d'Italie. J'ai faict entendre à ces s[rs] les occasions et justes raisons qui ont mené V. M. de venir à ceste seconde assemblée d'après vostre edict sur le faict de la religion. La prolongation du concille au XIIII[e] de mai prochain a ete faicte a l'instance de l'empereur, pour cependant faire une diette en Allemaigne, et voir s'il peult y accommoder les choses si bien que les ungs et les autres en demeurent satisfaits..... La certitude de la mort ou de la convalescence du G. S. tient tout cet etat en suspends. Quant au succès de ce que nouvellement a este exécute en la Moldavie par Jacques, despot de Servia, a l'encontre de Alexandre, nagueres roy dudit pays, V. M. aura, avec la presente, la coppie d'une lettre que ce nouveau conquerant a escript à vostre agent pour vous offrir les forces de son royaulme et son amytie. Et d'aultant que son estat est conjoinct et deppendant entièrement de la faveur et de l'amytié du G. S. il semble que selon que par voz ministres a este faict a l'endroict de ses prédécesseurs et du Vallacque, l'on se peult avec luy doulcement gouverner, et l'entretenir en ceste bonne volunte. Il y a advis que le G. S. avoit commande d'armer en toute dilligence C et vingt gallaires, et pour ce faict dépesche les commandemens par toute la Grece pour lever les remiers qui feront de besoing. De quoy l'on ne peult juger l'occasion sinon que le desir d'exécuter quelque sien desseing ceste annee sur les crestiens, ou craincte de la nouvelle armee d'Espaigne, sont cause de luy faire faire ceste extraordinaire provision et despence. Ceste nouvelle est bien pour faire contenir le roy catholique chez lui, sans se mesler plus avant de vos affaires. » (*Ms. de l'Arsenal.*)

vier, le G. S. dépescha …
ley, avec commandement …
fois j'ay sceu que ledit …
sylvanie ne donnast secours …
… qu'il l'avoit aidé a ses …
session de ladite Transilv…
… pour endommager le …
et que le tout estoit pour le …
d'Alep pour estre remis en la …
soupçon de poison, pour led…
un de ces jours a cette Porte …
… seigneur.

Les … de nostre …

de Transilvanie, et y eust envoyé son armée d'icy n'eust esté l'hyver et son indisposition, laquelle, ces jours passez, a esté si grande, qu'on en attendoit que la mort; et jà les janissaires commençoient à se mutiner et souslever, de sorte que le bonhomme, comme retiré du sépulchre et n'ayant pas loisir d'estre malade, fut contraint monter sur sa frégate et passer tout le long du canal pour se monstrer. Toutesfois, maintenant il se porte mieux, son indisposition n'estant que de gouttes. On doibt amener un de ces jours les filles de sultan Sélim pour estre mariées, l'une à Mehemet, second bassa, l'autre à Pialy, bassa de la mer; et on pense que Hassan, aga des janissaires, espousera la troisiesme, voulant le sgr, par ce moyen, donner un bon appuy en cet empire audit Sélim.

Je suis toujours en attendant la venue du sieur Salviati [1], lequel, comme j'escris au roy, passant par un village à une journée d'Andri-

[1] Le choix d'un envoyé parent de la reine mère montre l'importance que Catherine de Medicis attachait à cette mission. Elle devait en effet obtenir, par l'entremise de la France, la liberation des chefs de l'expédition de Gerbe, dans un moment ou les rapports de la reine avec les protestants donnaient de l'ombrage à Philippe II. M. de Boistaille avait indiqué à M. de Petremol tous les moyens propres a la faire reussir, jusqu'a provoquer la destitution du grand-vizir, dont il prevoyait l'opposition : « Les parents et amis dudit sieur dom Alvaro, congnoissant l'avarice de ceste nation, ont estime qu'avec la requeste qu'en faisoit le roy, ilz viendroient encore plus tost au bout de leur desseing, s'ilz offroient soubz main quelque quantite d'argent au bassa, ilz en ont faict bonne provision. Mais venant a effet qu'on ne puisse soupconner la bonne issue de ceste affaire estre provenue plus par l'intervention des presents que par l'auctorite de S. M. N'ayant ledit bassa aultre appui que de soy, il est, par ce moyen, bien aise à ceulx qui prandront les alliances de la veufve de feu Rustan ou de sa fille, de le mectre hors de son lieu soubz une telle occasion, ce qui me faict penser qu'il chemynera plus reserveement en ceste affaire. »

M. de Petremol, de son côte, signalait une autre intervention non prevue, celle du favori du prince Selim : « J'espere, a l'arrivee du chevallier Salviati, faire quelque bon office pour le sr dom Alvaro, si le bassa me tient la promesse qu'il m'a faicte. Toutesfois le bassa me dict dernierement que je luy presentay les lettres du roy, qu'il sçavoit la venue dudit Salviati et la cause d'icelle avant qu'il fust party de France; et n'y a aultre qui luy ai faict entendre que le juif Jean Micques, qui faict ordinairement profession de donner advis de nostre cour et aultres lieux par le moyen des espies qu'il y tient soubz le nom de facteurs, mesmement s'est voulu en-



nople, fut assailly des paysans pour une espée qui avoit esté desrobée à un de ses serviteurs, et blessé à la teste et à un bras, non toutefois sans danger de mort et sans en laisser plusieurs desdits paysans fort mal contents. Il est demeuré en Andrinople pour se faire penser, et dans deux jours se trouvoit mieux de ses blessures, et prest à monter à cheval ou en coche pour parachever son voyage. Cependant je l'ay faict entendre au bassa, qui a faict expédier commandement au gouverneur dudit pays pour faire punir lesdits paysans et les amener liés à ceste Porte.

Constantinople, 3 et 24 mars 1562.

Le xv[e] du passé arriva icy le chevalier Salviati, accompagné de trois gentilshommes : lequel vous informe, par ses lettres, de tout le differend de son voyage et infortune, et de la bonne réception qui luy a esté faicte de par deçà, ensemble de la visite qu'il a faicte à tous les bassats, et hier au G. S.; car de longtemps il n'est arrivé gentilhomme ou ambassadeur de par deçà qui ait esté mieux receu ny avec plus grand honneur. De ma part je puis asseurer n'avoir rien oublié qui me fût possible pour faire représenter la grandeur de nostre roy et le mérite du gentilhomme. Sur quoy je ne veulx oublier à vous dire que la première chose que demanda le bassa, fut s'il apportoit présent de la part du roy ou de la sienne, pour laquelle occasion, pour estre mieux venu et faciliter son affaire, il se délibéra en son nom faire présent de cent robbes au G. S., et de quelques-unes aux bassats; et de la part du roy présenter ceste entière intelligence et amitié. Ce qui a esté fort bien receu et accepté, et espère qu'il aidera assez à la liberté du sieur dom Alvaro, pour laquelle les bassats nous mandent assez bonne responce du G. S. Nous ne la pouvons avoir jusques à la sepmaine prochaine, après laquelle ledit sieur Salviati ne tardera guère de par deçà pour s'en retourner à la cour.

tremettre envers le bassa pour la liberté du s[r] dom Alvaro, affin que, comme je croy, s'il en sort quelque bonne fin, il se puisse vanter par tout le monde d'estre auteur d'icelle. » Busbecq donne aussi à son point de vue des détails précis sur cette mission.

Cependant je ne veux faillir de vous advertir que, ces jours passez, je descouvris un traicté de paix que l'amb^r de Ferdinand traictoit soubz main avec Ally-Bassa, entre le roy d'Espagne et ce G. S., poursuivant un sauf-conduit pour faire venir icy un amb^r d'Espagne. Toutesfois le bassa, quand je luy en parlay, pour tenir en suspens ledit traicté jusques à ce que j'en eusse adverty S. M., me nya le tout, faisant semblant de n'en avoir jamais ouy parler; s'esmerveillant, au demeurant, comme je luy en parlois, veu que la France estoit si prochaine d'Espagne, que S. M. en seroit incontinent advertie si cela estoit, et me dit davantage que la Porte du G. S. estoit ouverte à tous venans, à ceux principalement qui recherchent la paix et amitié, et qu'il seroit bien aise que un chacun demeurast en paix, et la pouvoir avoir encores avec le roy de Portugal du costé des Indes; avec beaucoup d'autres telles parolles, par lesquelles on pouvoit juger leur intention inclinée à la paix. Et pour autant que je sçay que cecy est de grande importance à nos affaires, je vous supplie m'advertir comme je m'y dois gouverner, le cas advenant. Car si le roy d'Espagne nous demeure toujours amy, je ne vois point que cette paix nous puisse en rien prejudicier, estant pour le bien et repos de toute la chrestienté. Mais si au contraire il avoit envie de brouiller les cartes, et cependant faire paix avec ceux-cy, affin que doresnavant nous ne puissions nous prévaloir de leurs forces, il faudroit empescher de tout nostre pouvoir ladite paix, laquelle je suis seur que le G. S. n'accepteroit jamais a telles conditions, ne désirant rien plus sinon que nous nous attachions au roi d'Espagne. Car comme dernièrement Mr Salviati alla visiter Ally-Bassa, et parlant que S. M. désiroit estre amy de S. H. ainsy que ses prédécesseurs roys, il nous pressoit fort de nous déclarer ennemis des ennemis de S. H. A quoy nous fismes response que nous n'avions jamais rien faict contre cette amitié, et qu'il se devoit contenter pour cette heure que nous confirmions cette amitié telle qu'elle avoit esté par le passé, voire plus grande s'il estoit possible, et que nous déclarans ennemis des ennemis, nous serions contraints de nous déclarer ennemis de toute la chrestienté. Ce que nous

ne pouvions faire en saine conscience, et pour aultres raisons particulières; et que notre charge et commission ne s'étendoit si avant; de quoy il se contenta, et depuis, me trouvant avec lui, j'ai fuy d'entrer en telz propos.

La guerre de Hongrie va toujours croissant. De l'ambassadeur du sophy vers le roy d'Espagne, nous n'en avons de par deçà aucunes nouvelles; vray est que il y a un an, qu'un bélistre passa par Gennes, et de là en Espagne soubz ce tiltre; mais depuis, ayant esté congneu, a esté puny et ne pense qu'il y en aye d'aultres.

Les chaoux que le G. S. avoit envoyés en Perse sont de retour depuis trois jours; et faict-on courir le bruict de par deçà que le sophy rendra Bajaset, mais nous n'en pouvons rien croire. Cependant nous attendons d'autres amb[rs] dudit sophy, son grand-escuyer de par deçà, et son chaoux-bassi devers Sélim, qui ne viennent à autre fin, comme on peult imaginer et est vraisemblable, que pour entretenir toujours en longueur ce bon viellard, lequel nonobstant ne désire que insinuer sultan Sélim en cest empire, l'ayant faict approcher à quatre journées près d'icy, pour tout bon respect, et ses trois filles, qui sont arrivées de par deçà pour estre mariées un de ces jours, l'une à Mehemet, second bassa, l'aultre à Pialli, bassa de la mer, et la troisiesme à l'aga des janissaires, qui sera un grand appui pour ledit Sélim. La guerre en Transilvanie continue toujours; et encores que Ferdinand aye pris deux places du roy de Transilvanye, toutesfois ceux-cy ne font pas grand compte de se mouvoir pour le secourir, et semblent qu'ilz cherchent plus la paix qu'autre chose, et sont après pour donner congé et liberté à l'amb[r] de Ferdinand.

Je ne puis assez m'esmerveiller de ce que m'escrivez que les Vénitiens ont fait courir le bruit de la mort du G. S., veu que son indisposition n'a pas esté si grande qu'elle deust apporter aucun soupçon de mort. Vray est que pour autant qu'il fût trois ou quatre jours sans donner audience à ses bassats, les janissaires commencèrent un peu à murmurer, chose à eux coustumière. Depuis, encore, que son indisposition de gouttes ne le relasche guères, il n'a failly de donner

audience a ses bassats aux jours acoustumez. Il est bien vray que les médecins n'ont pas opinion qu'il puisse vivre longuement par un nouveau accident qui luy est survenu, causé, comme ilz disent, de mélancholie qui luy offusque quelquesfois tous les sentiments, de telle sorte qu'il en demeure esvanouy et transverti, en danger peut-estre de mort s'il n'estoit secouru soudain. Sultan Sélim, qui est du tout adverty, ne s'esloigne cependant guères d'icy, et faisant semblant d'y chasser, s'approche le plus qu'il peut jusques à deux journées près, sans passer toutesfois les limites de son sanjacquat et gouvernement.

Par mes dernières lettres je vous escrivis que ceux-cy estoient délibérez de donner congé à l'amb^r^ de Ferdinand, lequel promettoit faire faire la paix non-seulement avec ledit Ferdinand, mais aussy avec le roy d'Espagne, et jà avoit son congé. Mais depuis quatre jours estant arrivé icy l'amb^r^ de Transilvanie, qui apporte nouvelles que les deux armées s'estant rencontrées ensemble, celle du roy auroit eu du pire, le bassa semble un peu refroidy d'octroyer le congé, et demande pleiges pour le tribut qu'il prétend estre deub audit G. S. : ce que, à grande peine, pourra-il trouver en ce pays. Il n'est nul bruict de par deçà que pour ceste année il doive sortir armée de mer, encores que ceux-cy ayent nouvelles certaines que le roy d'Espagne a nonante gallères toutes prestes. Vray est qu'il y a trente gallères toutes prestes dans ce port, qu'on dit devoir seulement pour la garde de l'Archipelago, et que s'il est besoing de plus grand nombre, on en pourra armer, en un instant, plus de cent; mais, à ce que je puis appercevoir, ce G. S. ne cherche que paix d'un costé et d'autre, tant pour le doubte qu'il a de Bajaset, que pour pouvoir vivre le reste de ses jours, en repos et tranquillité.

Constantinople, 15 avril 1562.

Lettre de M. de Petremol à Charles IX

Sire, l'indisposition du G. S., la guerre d'Hongrie, et depuis, les affaires de Perse, ont esté en partie cause que le chevalier Salviati n'a sceu encore avoir response pour la liberté de dom Alvaro, jà çoit qu'il aye faict tout devoir de solliciter le bassa. L'indisposition du G. S.

a esté telle, que pour quelques jours on a eu crainte de sa mort; de sorte que les janissaires commençoient desjà à se mutiner pour mettre à sac toutes les maisons de Constantinople et Pera, ainsy qu'ils ont coustume de faire intervenant la mort de leur seigneur; mais, pour remédier à cette insolence, S. H. se fit porter, tout malade, dans sa frégate, et se promener d'un costé et d'autre du canal, affin que un chacun peut voir qu'il estoit encores en vie. Depuis il s'est toujours mieux porté, et seroit de présent en meilleure disposition n'estoit sa maladie ordinaire des gouttes, qui quelquefois le tourmente; sur quoy Ally-Bassa s'excuse ne pouvoir faire pour V. M. ce qu'il voudroit bien, disant qu'il ne peut trouver le G. S. à propos ny en tel estat qu'il le désireroit pour luy parler de la liberté de dom Alvaro, mais qu'avec le temps et commodité le tout se fera au contentement de V. M.

La guerre de l'empereur contre le roy de Transilvanye a tenu et tient encores ceux-cy assez empeschez pour estre ledit roy vassal et tributaire, et sous la protection du G. S. Du commencement que la nouvelle de la guerre s'entendit de par deçà, S. H. ne désiroit rien plus que le tout se pacifiast doucement, et estoit délibéré de donner congé et renvoyer l'amb[r] de l'empereur, qui promettoit de faire cesser et appaiser le tout, et de plus faire faire une bonne paix entre S. H. et ledit empereur. Mais depuis que la nouvelle vint que l'armée d'Hongrie avoit pris deux places sur le roy de Transilvanie, et davantage avoit rompu l'avant-garde dudit roy et gaigné l'artillerie, les propos de paix furent mis à part, et le G. S. envoya commandement exprès au beglerbey et gouverneur de Bude, et à tous les sanjacqs de la frontière de se mettre en armes pour secourir le roy de Transilvanie, ce qu'ilz ont faict. Avant-hier arriva un courrier en grande diligence, qui apporta nouvelle que l'armée de l'empereur et celle du beglerbey de Bude estoient si voisines et prochaines, qu'il estoit impossible qu'elles se séparassent sans combattre; et on estime qu'ilz auront desjà donné la bataille, de quoy nous aurons dans peu de jours certain advis.

Les affaires de Perse et de Bajaset ne les rendent moins empeschez pour leur toucher de plus près, que la guerre d'Hongrie. Car encores

que le G. S., par plusieurs fois et encores de nouveau depuis trois mois, ayt envoyé ambrs vers le roy de Perse pour avoir ledit Bajaset et ses fils, et que en semblable, ledit roy de Perse en ayt envoyé un de par deçà depuis peu de jours, qui baisa dimanche dernier, XIIe de ce mois, la main de S. H., et promet, ainsi que l'on dict, au nom de son maistre la restitution de Bajaset et de ses enfants, en payant pour leurs fraiz et despences six cens mille escus, toutesfois on ne voit point que jusques à présent il en soit sorty quelque effect, ny qu'il y aye apparence, quelque mine et promesse que face le roy de Perse, qu'il veuille se désaisir de Bajaset. Mais qu'il cherche plutost à entretenir ce sgr en longueur, le voyant vieil et caduc et jà sur le bord de sa fosse; ce que S. H. congnoist très bien. Pour ceste cause, à l'arrivée de cet ambr dernier, il fit tirer hors de son trésor une infinité de toutes sortes d'armures pour luy démonstrer qu'il estoit prest d'aller faire la guerre en Perse si on ne luy faisoit restitution de ses enfans.

Ce sont, sire, les occasions extérieures pour lesquelles le chevalier Salviaty n'a peu avoir jusques à présent response. Mais, par les propos de quelques bassats, il semble qu'ilz n'aient pas trop d'envie de gratifier V. M. de la liberté d'un ou de ces deux personnages, alléguant que leur loy deffend de donner liberté à un ennemy qui a combattu et souillé ses mains dans le sang des musulmans; ne se pouvant au demeurant persuader que V. M. se soucie fort de les retirer de captivité sinon pour complaire au roy d'Espagne leur ennemy. Toutesfois, nous avons respondu à leurs objections au moins mal qu'il nous a esté possible; de sorte que le sr Ally, premier bassa, nous donne bonne espérance d'obtenir nostre demande au contentement de V. M.

Le despost de la Servia, aujourd'hui prince de la Moldavie, par ses ambrs et par les lettres qu'il m'a escriptes, m'a fait entendre qu'il désiroit non-seulement comme amy, mais comme très affectionné serviteur de vostre couronne, pouvoir treuver envers S. H. quelque faveur et protection de V. M., à l'exemple du roy de Transilvanie, et comme tous les autres princes chrestiens qui ont eu recours sous umbre de vos ailles; et qu'il envoyroit pour cet effect ambr à V. M. De quoy je

n'ay voulu faillir vous advertir, sachant combien de réputation apporte à vos affaires de par deçà que les princes chrestiens se retirent soubs votre protection, outre que le despost, pour ses rares vertus, mérite d'estre favorisé d'un chacun, et qu'estant paisible possesseur de la Moldavie comme de présent il est, on le peult dire grand prince et puissant en ces quartiers-cy. De Perse et de Bajaset les nouvelles sont endormies jusques au retour des chaoux que ce s^gr y a envoyez, de sorte que l'on n'en sçauroit encores que juger.

Constantinople, 29 avril 1562.

Lettres de M. de Petremol à M. de Boistaillé.

Je vous ai escript que les armées d'Hongrie estoient si voisines l'une de l'autre qu'il estoit impossible qu'elles se séparassent sans se combattre. Depuis troys jours nous avons eu nouvelles que celle de l'empereur avoit eu du pire, et qu'il y estoit bien mort quinze cens hommes et douze cens faitz prisonniers, qu'on doibt amener un de ces jours à cette Porte. Pour confirmation de cette nouvelle, ceux qui l'ont apportée ont amené quand et eulx un des principaulx prisonniers qui y estoit, dit-on, maistre de camp. Il semble que cecy soit advenu à propos pour démonstrer aux amb^rs de Perse qui doibvent arriver icy sous peu de jours que les affaires de ce G. S. succèdent toujours de mieux en mieux, et qu'il n'y a force qui puisse résister à sa puissance, afin qu'ilz le facent entendre à leur maistre, et luy impriment quelque crainte de sa grandeur, et qu'il ne face difficulté de rendre Bajaset et ses enfans. On encoffre tous les jours les six cens mil escus pour leurs frais et despens. Toutesfois il est encore incertain s'ils seront envoyez ou non, et le beglerbey de Van a esté délégué pour aller avec lesdits ambassadeurs, auxquels la consignation de Bajaset et ses enfans se doibt faire. Nous verrons dans peu de mois ce qui en adviendra. Cependant on fera sortir de ce port, vendredi prochain, premier jour de may, vingt gallaires seulement pour la garde de l'Archipelago, desquelles Ally Portuc est cappitaine; et avec les autres gallères qui sont ordinaires pour la garde de Rodes, Metelin et

Négrepont, elles pourront estre plus de trente, le G. S. ayant deliberé, pour ceste année, se deffendre seulement et n'assaillir personne; et s'il est besoing de plus grande armée, en un instant elle sera preste en ce port.

Constantinople, 8 et 16 juin 1562.

Les nouvelles de ceste Porte sont si froides pour cejourd'huy, que je ne vous en puis faire autre part sinon que les affaires de Perse se brouillent de plus en plus; de sorte que le G. S. semble estre refroidy d'y envoyer les six cents mille escus qu'il apprestoit pour Bajaset et ses enfans, et pour un Bajaset on en faict maintenant quatre armées sur les confins, de sorte qu'on commence desjà à renouveller le bruit de l'année passée, que le G. S. ira hyverner en Alep; et en Hongrie, ils se battent plus que jamais. Pertah, troisième bassa, partit avant-hier d'icy avec deux mil cinq cens janissaires et aultant de spahis pour aller sur les confins de Perse attendre si on rendra Bajaset ou non; toutesfois, sans les six cens mil escus desquels on ne parle plus. Les uns font Bajaset mort, les autres, pour un, en suscitent trois ou quatre, de sorte que le bon viellard ne sçait où il en est, ne ce qu'il en doit croyre; l'issue, à la parfin, nous en descouvrira la dissimulation des uns et des autres.

Au surplus, des esclaves françoys qui se trouvent icy en nombre de plus de cent, tant du G. S. que des particuliers, j'en ay douze de ceulx qui furent pris sur le navire dieppois, lesquels j'ay fait embarquer sur un navire florentin d'un ancien amy qui s'en va à Gennes, et de là pourront aller jusques à Marseille. Les autres se trouvent sur les gallères de l'armée; de sorte qu'il faut que j'attende leur retour. Quant à ceux qui furent pris à Gerby, ilz n'en veulent nullement ouyr parler, se souvenant de l'effort et dommage qu'ilz y firent, m'ayant plusieurs fois dit le bassa de la mer que sans eux le fort n'eust pas tant duré, et qu'ils ne trouvèrent autre résistance que des Françoys. Mais un point me conforte, c'est que tous ceux de Gerby sont es mains des particuliers; j'espère, avec peu de choses, les retirer et



peut-estre à meilleur marché que ceux que le G. S. m'a octroyez, lesquelz il a fallu achepter des ministres particuliers à beaux deniers comptans.

Ce matin, au divan, le fils de Barberousse a baisé la main au G. S. pour s'en retourner beglerbey en la place de Hassan-Aga, qui y est mort. Quand il sera pour partir, je l'iray visiter pour luy recommander tousjours les navires et subjects du roy, que librement et seurement ilz puissent traficquer par la coste de Barbarie et Levant, et que s'il se trouvoit encores quelques esclaves françois en Algier, qu'il luy plaise les faire délivrer. Au reste, on faict courir le bruit que le roy de Perse se trouvant mal à la mort, à la sollicitation de son peuple a renvoyé aux confins Bajaset pour estre délivré et consigné ès mains de Pertah-Bassa.

JUILLET-DÉCEMBRE.

PREMIÈRE GUERRE DE RELIGION EN FRANCE. — POLITIQUE DE LA COUR DE ROME ET BELLE CONDUITE DE VENISE À L'ÉGARD DE LA FRANCE. — MORT DE BAJAZET. — INSUCCÈS DES RÉCLAMATIONS DE LA FRANCE À LA PORTE, ET REMISE DES CAPTIFS ESPAGNOLS À L'AUTRICHE. — RETOUR DE BUSBECQ À VIENNE ET MISSION DU DROGMAN IBRAÏM. — DÉMARCHES À LA PORTE DU CORSE SAMPÈTRE ORNANO.

Constantinople, 11 et 21 juillet 1562.

Lettres de M. de Petremol à M. de Boistaillé.

J'ay entendu avec mon grand regret les troubles et séditions qui tourmentent nostre pauvre France, car l'exemple des monarchies passées nous apprend que de telles divisions ne peut sortir qu'une lamentable tragédie et ruine manifeste; et quant à moy je souhaitterois que les armées unies ensemble s'employassent plus tost contre les ennemis communs du nom chrestien, que de se souiller ainsy les mains dans le sang, le fils du père, le frère du frère, et cousin du cousin[1].

[1] Les graves événements qui s'accomplissaient en France pendant les premiers mois de 1562 avaient été mandés de Venise à M. de Petremol par plusieurs lettres du mois de juin, et M. de Boistaillé en informait également ses autres collègues, l'abbé de l'Isle, ambassadeur, et le cardinal de la Bourdaisière, protecteur de France à Rome; l'évêque de Rennes, ambassadeur à Vienne; M. de Saint-Sulpice,

Si les séditions tourmentent nostre France, ce s^gr n'a l'esprit guères plus en repos pour le doubte qu'il a de Bajaset, encores qu'on promette de jour en jour de luy rendre; et semble qu'il ait envie de faire quelque

ambassadeur en Espagne, et M. de Lansac, au concile reuni à Trente :

« Nous ne sommes que trop avant entrez en une guerre civile entre les princes et le peuple sur le faict de la religion. M^r le prince de Condé, favorisant ceulx de la nouvelle, s'est retiré à Orleans, là ou il est merveilleusement fort et suivy d'aulcuns princes, d'un bon nombre de chevaliers de l'ordre et d'une infinité de noblesse et de peuples y venans de toutes parts, s'estans impatroniz de la pluspart et meilleures villes qui sont sur Loire; de Rouen, de Lyon, de Grenoble et de plusieurs autres villes et provinces, la ou ilz donnent la loi, toutesfoiz soubz l'obeissance du roy, qui d'ailleurs aussy prepare ses forces tant qu'il peult et recourt aux princes chrestiens pour se rendre le plus fort. Et sont desja les armees d'une part et d'aultre en campaigne, et s'appreste une fort deplorable tragédie en ce pauvre royaulme..... Dieu face que ceste maladie interieure se puisse composer entre nous et par les mains de ceulx qui sont sur les lieux et sentent le mal, estant une des plus perilleuses choses du monde de s'aider en telles matieres des forces de ses voisins et de se gouverner en tout par leurs conseil, encores qu'ils le donnent de bonne volonte, pour le danger que les remedes qu'on y pense prendre pour restraindre le feu ne rapportent ung effect contraire, estant en cela d'oppinion que la violence n'est pas le plus seur chemin qu'on y doibve user, et que le meilleur remede est celuy qui proviendra de nous-mesmes ».

La ville de Lyon s'est soubzlevée et pris le party de ceulx d'Orléans. Le roy m'a faict entendre les allées et venues faictes a Orléans pour faire poser les armes à ceulx qui y sont entrés, non sans quelque esperance que avant que les choses passent plus oultre elles ne s'accommodent par quelque voye doulce et amyable.

« Toutes choses en France sont mal plaisantes et empirées pour la multitude des troubles qui y sont en ung instant apparus et en divers lieux, là où ceulx de la nouvelle religion ne se sont contenuz aulx termes qu'ilz ont suivy jusques icy : mais passant aulx armes, se sont impatroniz des villes, et y ont estably toutes choses conformes à leur oppinion, dont S. M. s'est resolue d'y ranger le peuple par la mesme voye des armes, et pour ce, faict rechercher le secours de tous ses confederez, avec tous ses bons serviteurs en une merveilleuse peine, estant en telles affaires ung puissant secours estranger aultant à craindre, comme le foible et debile ne peult de rien servir qu'à aigrir ceste maladie. On dict en Realte que l'abbe Nicques a este dépesché à Rome pour demander quelques secours d'argent au pape, et afin qu'il soit moien et intercesseur envers tous les princes chrestiens, puisqu'il est question de la deffense de sa cause, tant exemplaire et importante comme elle est. M. le duc de Ferrare a offert d'envoyer et secourir S. M. de deux mille hommes de pied; mais j'espere que Dieu nous fera la grâce de n'avoir affaire de ceulx-là ne d'aultres, et accordera les partialitez de France.

remuement sur ce printemps qui vient, car il a érigé à Bude une cour royalle comme au Caire et Damas, et commande faire enroller deux mil janissaires nouveaux avec leur chef ou Aga pour y aller résider con-

« La guerre civile est jà ouverte entre noz princes, chose qui ne peult sinon produire une misérable désolation et pauvreté inestimable, non seulement à la partie vaincue, mais aussi à la victorieuse. Ces s[rs] sont advertis par dépesche de la court que S. M. estoit partie de Paris avec son armée, et pris le chemin d'Estampes, comme aussi d'aultre part auroit fait M[r] le prince de Condé, qui seroit sorty d'Orléans avec la sienne, et rapproché du mesme lieu, là où jà y auroit eu quelque escarmouche. Et que estant les choses si proches de venir au sang, la royne, qui auroit faict jusques icy tout son possible pour prévenir telz accidenz, auroit entrepris ce dernier moyen de s'abboucher avec ledit s[r] prince pour essayer de conclure ce que ses ministres n'auroient pu faire. Ce que seroit jà tellement succédé que ledit s[r] prince, après avoir eu m[gr] d'Angoulesme pour gaige, s'estoit mis en chemin pour aller à l'abbaye de Saint-Benoist sur Loire, là où la royne, pour cest effect, se debvoit trouver incontinent, dont ung chascun prenoit bien grande espérance d'une bonne union, et que les armes cessant, les choses seront réduictes aux termes de justice. Dieu nous détourne ceste nécessité de combattre entre nous pour estre telle entreprise dommaigeable à ceulx mesmes qui en rapportent des victoires..... M. de Suze est arrivé vers M. de Savoie avec nouvelle que le pourparler d'accord a esté interrompu, et estoit ledit s[r] de Suze dépesché en Avignon pour pourveoir aux remuemens qui y sont apparuz, lequel avoit esté contrainct prendre son chemin par la Savoie, n'osant passer par le Daulphiné, pour aller en Avignon par Marseille, s'il peut résister aux entreprises de ceulx de la nouvelle religion. Neuf ou dix fustes de Barbarie sont venues bien avant en ce goulfe, et ont donné l'alarme jusques à xxx mil d'icy, chose fort estrange à ces s[grs], lesquels font remuer leur arcenal pour mectre dix gallères en mer et la purger de telz corsayres, leur gardant le pas à Corfu, où est le reste de leur armée.

« L'Allemagne et tout le reste de la chrestienté sont attentivement regardans les troubles de France comme un spectacle de reiglement universel. Le roy et la roine sont allés à Monceaulx, monstrant par là que leurs maj[tés] n'estoient, comme on le disoit, détenues ès mains de M[rs] de Guyse, lesquels, pour la satisfaction de ceulx qui avoient ceste opinion et que par leur présence la liberté du gouvernement estoit empeschée, sont restés à Paris, et M[r] le connétable à Estampes : mais les ont suivis seullement en ce voyaige le roy de Navarre, M[rs] le cardinal de Bourbon et chancelier. Il y a advis de pareille esmotion faicte à Tholouse que celle de Lyon, hormis que la part qu'on appelle catholicque, relevée par ung président dudit lieu, se seroit renforcée tellement que de ceulx de la nouvelle religion en auroient esté tué au nombre de mil. De Rome nous avons eu à la fin la belle résolution de sa s[té], bien esloignée de l'offre de deux millions d'or qu'il feist faire au roy par M. de Lansac, pour nous embarquer dedans la guerre

tinuellement et faire là comme un rempart et bollevart aux forces d'Hongrie; qui faict penser à plusieurs que s'il n'a bonne nouvelle de brief de Perse selon son intention, il ira lui-mesme hyverner en Alep:

civile, laquelle a offert de donner au roy cent mil escus, paiables en trois mois, autres cens mil escuz en prest, en baillant bonne seurete a Rome ou à Venise, aux conditions que S. M. sera tenue de bailler la conduicte des gens qui en seront souldoyez a M. le cardinal de Ferrare, et porteront les enseignes de l'Eglise, que S. M. sera tenue de poursuivre ceste guerre non seulement pour le respect de la rebellion, mais principallement pour la religion, et pour conclusion ne pourra faire accord quelconque sans son consentement. En quoy S. S. n'a voullu s'esloigner du stille de ceste court et de ses predecesseurs, lesquelz, apres avoir eschauffez nos roys, les ont tousjours abandonnez des le beau commencement des entreprises, et qui les vouldra croire et faire comme ilz entendent, la France, au lieu de sortir de ses troubles, ira tousjours en accroissant. »

Par des lettres posterieures, de juin et juillet, M. de Boistaille rendait compte des conferences tenues successivement a Monceaux, a Thoury et a Beaugency, pour arreter la guerre civile. Il rapportait aussi les mouvements de l'Allemagne, les demarches suspectes du pape Pie IV et de la cour de Rome, inspirees par l'Espagne, enfin un conflit qui menaçait d'une nouvelle complication les rapports deja difficiles de Venise avec la Turquie.

« Au partir de Monceaulx, leurs majtez s'estoient retirez au bois de Vincennes, et lesdites avoient pris resolution de s'acheminer a Thoury pour parlementer avec M. le prince de Condé, qui se debvoit trouver avec son armee. Semblablement estoit le roy de Navarre, M de Guise, connetable et marechal de S-Andre, approchez à Lonjumeau, où estoit l'armee, ayant M. le marechal de Brissac este laissé gouverneur de Paris. D'Allemaigne j'entendz que les princes protestants empêchent que les catholiques ne viennent au secours de France. S. S. a faict faire une bien chaulde instence a ces seig de conclure avec luy une ligue de princes catholiques, tant offensive que deffensive, leur proposant le roy catholique pour principal executeur d'icelle, et encores qu'aprez plusieurs conseils tenuz ces seig se soient resoluz de n'y entrer aulcunement, S. S. ne s'est tenu pour refuzee, mais a faict faire par son legat seconde et tierce instance. Dont je ne puis juger l'intention, pour aultant qu'en toute ceste negociation S. M. ne son royaulme ne sont mis en aulcune consideration ny nommez en sorte quelconque de la part des catholiques ou autres. Par les advis de France on voit comme de toutes parts on y est aux mains en toute extremite, si par ce dernier abouchement a Thoury il ne plaist a Dieu le tout appaiser. Le baron des Adretz, estant sorty de Lyon avec quelque nombre de gens du Languedoc, Foretz et Vivaretz, fait infinis maulx, ce sont des calamitez esquelles plus le peuple est eschauffe et entretenu, plus est diminuee la force du roy. Les deux camps sont a quatre lieues l'ung de l'aultre pres Orleans, toutesfois avec esperance que tout s'accordera en ce nouveau parlement a Boisgensy.



mais je crois que ce sera comme l'année passée. Cependant il est délibéré d'aller lundi prochain à quelques bains en Azie, prochains de Bursia, lesquels on dit estre fort propres pour le mal des jambes et gouttes, et desquelz Mustafa, dernier bassa et parent de ce s^{gr} depuis un mois, s'est bien trouvé. Là-dessus on renouvelle le propos de l'année passée, que soubz prétexte de ces bains, il se veult emboucher avec son filz Sélim, ou bien là attendre la consignation et déli-

« Les gallaires de ces s^{rs} ont prins plus de dix galliotes turquesques dans ce goulphe, mais ce n'a esté sans combattre à l'extrémité, tellement que le providador mesme y a laissé la vie. Entre ces Turcqz il y avoit des cappitaines et grand somme d'escuz que le G. S. envoioit aux Gerbes; ce qui pourroit bien altérer l'amityé qu'ils ont avec S. H., et de tant plus qu'elle a faict trêve avec l'empereur. Ces s^{rs}, sur la bonne nouvelle de l'accord, m'avoient envoyé un secrétaire du collége pour s'en congratuler avec moy. Mais ce fut une trop courte joye, car dès le lendemain ils eurent advis de la rotture d'icelluy, et que la guerre estoit plus que jamais animée en France, avec plus d'aigreur entre les princes. Les advis de ces s^{rs} portent que le camp du roy est à Bloys, hors de la ville, où sont arrivés nos VI^{m} Suisses, attendant une bonne troupe d'Allemans. Le prince de Condé est toujours à Orléans, et a envoyé XII compagnies de gens de pied à Bourges pour se conserver ladite ville. Mrs de Berne luy ont envoié IIII^{m} Suisses qui estoient jà passés à Genefve sans demander passaige à M. de Savoie, dont ils se sont excusez pour estre pressés d'aller. Mr Dandelot est party pour Allemaigne avec argent pour faire gens, qui me faict penser que ceulx d'Orléans sont délibérez de leur part aussi d'attendre leurs forces, ce qui vient mal à propoz pour nostre pauvre peuple, lequel est cependant pille des ungs et des autres. Depuis il s'est faict une dyette à Bâle entre les ducs de Vuytemberg, comte palatin, lantgrave avec les cantons protestans sur le faict des troubles de France. Deux régiments et quelque cavallerie d'Allemaigne amenez pour le roy en France, soubz la charge du comte de Rocandolfe, maintenant qu'ilz sont souldoyez et arrivez, font les rétifz à combattre, disans que ce n'est contre l'ennemy comme on leur avoit donné à entendre, et veulent entrer en connoissance de cause sur la religion. Ce sont de bons traictz pour mieulx à leur aise piller le pays d'aultruy. Dieu nous face ceste grâce d'avoir la paix avant que les estrangiers soient plus forts parmi nous, et que ne soions après empeschez de les en chasser. Ces manières de ces gens-là, qui se contentoient anciennement d'estre noz compaignons, espians l'occasion, vouldroient voluntiers devenir maistres. Ces s^{rs} sont fort occupez à la deffence de leur goulfe, pour y avoir esté descouvertes environ XXV fustes de Barbarie que on craint estre suivies de plus grand nombre, et de tant plus que on dit y estre en personne Drogut-Rays pour revencher les fustes dernièrement déprédées. » Voyez aussi sur ces faits les lettres de Perrenot de Chantonay, au t. II des *Mém. de Condé*.

vrance de son fils Bajaset, et peut-estre le faire sacrifier audit Bursia, lieu destiné aux ossements de ceux qu'on faict mourir de mort violente. Ce sont les propos et discours qui pour le jourd'huy se presentent à ceste Porte outre ceux qui viennent par mer, au grand desavantage de l'armée chrestienne, lesquels vous sçavez trop mieux que nous, et pour tant je ne vous en diray autre chose.

Vous aurez entendu la défaicte de Bebec, l'un des cappitaines de Ferdinand, avec trois mil hommes, lequel doit estre amené un de ces jours à ceste Porte prisonnier, qui a donné occasion audit Ferdinand de se plaindre que pendant qu'il estoit pour faire tresve ou accord avec ce s^gr, qui y avoit envoyé expressément un chaoux avec le secrétaire de son amb^r, qui réside icy, on a viollé tout droit divin et humain, et tué ses gens à l'impourveu. Cependant il est content d'accepter la paix si ce G. S. veult rendre les villes qui luy a usurpees, pour lesquelles il paye le tribut; mais on ne pense pas que ce seig^r s'y accorde volontiers, s'il n'est poussé d'ailleurs, sçavoir est du costé de Perse, d'où nous ne pouvons avoir autres nouvelles, sinon que les soldats et spahis se sont un peu mutinez contre Pertah-Bassa, qui les conduisoit, et contre leur aga, frère dudit Pertah; et les plaintes en sont venues aujourd'hui à ceste Porte, signe manifeste qu'ils n'ont pas grand envie d'aller à ceste guerre de Perse.

Constantinople, 30 août 1562[1].

La paix ou tresve sembloit estre toute conclue entre Ferdinand et ce G. S. avec la libération de ces trois chevaliers espagnols, dom Alvaro.

M. de Boistaille, par ses lettres du mois d'août 1562, traçait vivement le tableau des désordres interieurs de la France, et annonçait deja, mais prematurement, l'intervention armee de l'Angleterre. En inculpant la politique de Pie IV, qui non content d'envoyer des troupes en France, employait une partie de ses levees a faire des revendications sur les confins du Modenais et du Ferrarais, il montre que Philippe II profitait alors des embarras de la France pour la forcer de terminer l'affaire des restitutions de la Savoie :

« Le pape et le roy catholicque sont d'accord pour burler tout le demeurant de la chrestiente. Tous ces beaulx preparatifs de



dom Sanche et dom Beringuer. Or le faict passa de telle sorte, que ce G. S., ne pouvant avoir nouvelles certaines de Perse, estoit en propos délibéré de passer en Asie avec toute sa force. Pour cette oc-

guerre que fait S. S. ne viennent guères à propos pour la conclusion d'un concille. De ceulx qu'elle assemble, tant à Milan et Piedmont, pour les envoyer par delà et en Avignon, il peult advenir de grans inconvéniens quand les armes estrangières sont nourries et soustenues par divisions intérieures. Et ne voy point comment l'on puisse colorer ceste levée de gens en si grand nombre, qui ne sont employés pour le secours de France, si ce n'est qu'on estime qu'en adjoustant feu sur feu, et brouillant davantage les cartes, la réformation sera suspendue, et l'état ecclésiastique jouira de plus grand repoz; estant délibéré pour faire un chef-d'œuvre de serrer le concille dans la fin de septembre, sans vouloir attendre davantaige nos évesques ne les autres qu'elle ha monstré tant desirer d'y appeler. Il y a icy quelque bruict de la restitution des terres à M. de Savoie retenans Pignerol et Savillan, et encores qu'on connoisse assez l'estat des affaires estre tel en France que raisonnablement S. M. doibt estre excusée de penser à celles du dehors, les princes croient leur estre licite rompre ce qui a été arresté au traicté de la paix pour accommoder leur particulier. Et jugent S. M. estre absolument exclue de l'Italie et résolue de l'abandonner du tout sur la restitution des places de Piedmont : qui est de telle conséquence que le seul bruyt d'icelle, mesme avant l'exécution, est cause de faire entreprendre à ces princes chose à quoy ilz n'eussent jamais ozé penser, estimant la France tant occupée et divisée par ces guerres civilles qu'elle ne puisse secourir ses amis et confédérez en ce pays. Je ne puis penser que nous soyions si mal advisez de rendre, ce qui ne nous servira de rien pour appaiser nostre mal présent, et nous peult à l'advenir en toutes nos affaires nous nuyre beaucoup, et dont le roy et son conseil auront infiny regret sitost qu'ilz auront faict.

« Il y a continuation et accroissement de noz calamitez, parce que de plus en plus S. M. et ceulx d'Orléans se vont fortiffiant de secours et armes étrangères, aiant M. Dandelot jà tellement praticqué par ses menées en Allemaigne qu'il a arresté IIII^m enseignes et sept à huit mil chevaulx qui doivent estre dans la mi-septembre ès frontières; et d'autre part fait tellement par l'intelligence de Maligny, qui s'estoit saisi du Hâvre de Grâce, que les Angloys, nos anciens ennemis, et qui ont tant cousté à mectre dehors de nostre royaulme, sont entrez dedans, qui est la cause que ceulx dudit Orléans, attendant ce secours, vont temporisans et ont diminué mesme leurs forces, tant pour les envoyer à Bourges qu'ailleurs, parce que l'armée du roy est délibérée de commencer d'assiéger Orléans par ladite ville de Bourges, pour leur oster le passaige des vivres et secours de ce costé-là, et pour cest effect y a esté envoyé M. Damville avec bon nombre de forces. Que d'Orléans sont sortis mess^rs de la Rochefoucauld, de Pienne, Ste-Foy, Vigeay et autres, lesquels sont à la cour, et ne leur demande-l'on rien; que après plusieurs messaiges envoiez de la part des

casion désiroit en quelque manière que ce fust appaiser les affaires d'Hongrie et asseurer son empire de ce costé, jusques à accepter conditions injustes et à son préjudice. Et ne se souvenant plus de ses parolles et de ce qu'il avoit escrit au roy dernièrement par M. le chevalier Salviati, que sa foy ne permettoit point de délivrer les chrestiens pris en bataille, accorda la délivrance desdits trois chevaliers

chefz de l'armee du roy vers leurs maj^{tés} pour les faire acheminer au camp, seroit arrive le roy de Navarre au boys de Vincennes pour cest effect, et mene leurs maj^{tés} a Paris, duquel lieu elles debvoient partir pour s'y acheminer, ayant esté advisé par lesdits chefs d'ainsi le faire, tant pour clore la bouche à ceulx qui dient n'estre ladite armee assemblee pour le service du roy, que pour faire combattre quelques estrangiers qui soubz ce pretexte en ont fait difficulte. Que dans Paris, le peuple, qui est badault en temps de paix et mutin en temps de guerre, est armé jusques au nombre de XL.^m hommes, dont la pluspart sont corseletz, et pour avoir seulement porte les armes trois mois, commence à faire le roy, publiant des ordonnances qu'ilz appellent edictz, aians peu de respect aux lieutenans et ministres de S. M., et ne veult plus ouyr parler de déposer les armes, et exerce les plus grandes cruaultes. Que le baron des Adrets s'est rencontre avec M. de Suze pres de Sisteron, et a este deffaict, et le s^r de Suze, avec VIII^c hommes, s'est saulve et retire dans Avignon, où le baron des Adrets alloit mectre le siege. Que le s^r de Duraz, qui avoit aupres de Bourdeaulx un camp de ceulx de la nouvelle religion, et avoit faict une rencontre avec le fils de M. de Monluc, icelluy blessé a mort, seroit depuis este rencontre par le pere, duquel auroit este rompu et faux dans St-Machaire, où il est bien estroictement assiege. Qu'il y a en France VIIII camps, tous des subjectz de S. M., et n'y a si petit village ou il n'y ait pour le moings cinquante hommes armes, et encores que ces choses soient bien miserables, si est-ce que le comble de la calamite est la venue de tant d'estrangiers, mesmement des Anglois en France, parce que, quelque pacification qui puisse ensuyvre, il sera malaise de chasser ces manieres de gens et les contenter en argent, tellement que les plus advises de la court ont perdu le jugement et espérance de tout remède. Et si ceste nécessite ne nous faict accorder à yeux clos, il faut bien dire que nous sommes bien endurciz et qu'il y a beaucoup de gens en nostre nation qui ont perdu l'amour de leur roy et de leur patrie. Vous jugerez aussi en quel estat, aage et temps S. M. va faire sa premiere guerre. Aiant le roy de Navarre delibere de faire partir le roy de Paris, sur ces nouvelles d'Angleterre, changea de conseil, et fut advise d'envoier M. de Rambouillet a M. le prince de Conde, dont l'on peut presumer quelque meilleure issue. Je suis icy apres ces seig^{rs} pour leur emprunter de l'argent, et ne scay encores qu'en espérer, comme S. M. a envoye faire le semblable au duc de Florence et par nouvelle recharge au pape. » (*Ms. de l'Arsenal.*) On va voir que la même demande fut adressee à la Porte, et qu'un emprunt etait aussi l'objet de la mission du célèbre Corse Sampètre Ornano



espagnols à la première requeste et instance que Ferdinand luy en a faicte, soubz ombre de cent cinquante esclaves turcqs qu'ilz ont promis dellivrer, à quoy a bien aydé le bassa, tant à cause des présents qu'il a receus, que d'autant que de tout temps il a plus favorisé les affaires de Hongrie que les nostres, pour une certaine inimitié secrette qu'il nous porte, à cause d'une sienne nave que le prieur de Capua, il y a quelques années, prist en l'Archipelago[1].

Cependant je ne dormois pas, ayant esté plusieurs fois audit bassa tant pour descouvrir ce traicté de paix et faire que nous y fussions compris, que pour luy remonstrer le tort qu'il faisoit à la réputation des affaires du roy si dom Alvaro estoit délivré par autre moyen que celuy de S. M., qui l'avoit très instamment demandé par un gentilhomme expressément envoyé, et qu'il estoit plus raisonnable d'en faire plus tost présent au roy qu'à celluy qui leur avoit esté tousjours ennemy. Je n'ay sceu autre chose profiter, sinon que pour le premier point il m'accorda que au traicté de paix le roy seroit compris en termes généraux, à sçavoir que Ferdinand seroit amy des amis, et ennemy des ennemis, d'autant que s'il particularisoit le roy de France, il faudroit nécessairement comprendre et particulariser tous ceux qui sont amis de ce G. S., Vénitiens, Ragusois, Transilvanye, Valaquie, Moldavie et autres; ce que l'autre ne voudroit ny recevoir ny accepter. Toutesfois que si Ferdinand vouloit intenter quelque chose au préjudice

[1] Voyez pour ce dernier fait la note 1 de la page 672. Busbecq, contre son ordinaire, explique au long les moyens que le drogman Hibraïm employa pour réussir dans une démarche où la France avait échoué; et il fait suivre ce récit d'une scène qui se passe chez lui, dans laquelle il désigne, sans le nommer, M. de Petremol : « De la prison ils furent menés chez moi, la veille du jour de saint Laurent. Alvaro de Sande et Sanche de Leyva avoient une haine plus que fraternelle entre eux, et il fallut les traiter à des tables différentes. Pendant le souper arriva l'intendant du résident de France, qui m'apportoit quelques lettres tombées entre ses mains. Don Alvaro dit à l'intendant, étonné de le trouver là : « Salue ton « maître de ma part, et dis lui que tu m'as « vu en liberté par la faveur de cet ambas- « sadeur. » Il lui parla de la sorte parce que le résident de France, quoiqu'il ne fust pas meschant, estoit un de ceulx qui ne pouvoient croire que Soliman délivrast ces prisonniers pour l'amour de l'empereur Ferdinand. » (*Busbecquii epist. IV*, traduit par Gaudon, p. 589-91.)

du roy, le G. S. seroit le premier en faveur de S. M., pour monstrer de combien il désire luy estre amy, et que de ceste clause généralle nous nous debvions pour le présent contenter; d'autant qu'ilz avoient besoing de ceste paix, alléguant là-dessus que quant nous fimes la paix avec le roy d'Espagne, au lieu de comprendre S. H. audit traicté, nous estions en termes de nous colliguer avec l'Espagne à son grand prejudice, ce que je niay très bien.

Quant à l'aultre point des chevalliers espagnols délivrez, il me dit que certainement leur foy ne permettoit point délivrer les chrestiens pris en bataille, mais que le G. S. ayant remis ce pesché sur ses bassats, ils avoient trouvé par leur loy que pour eschange d'esclaves en tel nombre que les Espagnols promettent, et faire un bien public comme la paix, leur foy, comme par une indulgence spécialle, permettoit ladite délivrance. A quoy je fis response que si par eschange d'esclaves ils pouvoient estre délivrez, ils devoient plustost estre consignez au roy qu'à nul autre; car S. M. avoit délivrez cinq cens esclaves tout en un jour, et ne cessoit de délivrer ceux qui tumboient ès mains de ses cappitaines particuliers : d'autre costé qu'il ne leur estoit moins profitable de garder une amitié de longtemps acquise que de faire de son ennemy un nouvel amy auquel difficilement ilz se pouvoient fier. Et comme il me disoit que des choses faictes le conseil en estoit pris, et que le G. S. faisant présent des dix chevaliers à Ferdinand, il ne pensoit point que le roy le deust avoir pour mal, comme estant amy et affin dudit empereur; je luy demanday en récompense le cappitaine Cigalla et le chevalier de Condat, selon que j'en avois la commission, affin que le roy fust aussi soudain adverty de leur délivrance sous sa faveur, comme de celle des aultres par la seule requeste dudit Ferdinand. A quoy il m'a promis de s'employer de toute sa force et m'en rendre briefve et bonne résolution. Par les parolles du bassa, je descouvris que lesdits chevalliers promettoient faire faire la paix entre le roy d'Espagne et ce G. S. Depuis les nouvelles estant venues de Perse que le sophy avoit consigné Bajaset et ses enfans entre les mains du beglerbey de Van et d'un gentilhomme servant du

G. S., et qu'ilz les avoient faict tous estrangler, S. H. s'est un peu refroidie du traicté de paix, et ayant repris les articles dudit traité qui estoit desjà ès mains du secrétaire pour les escrire au net et adjouster beaucoup de choses, lesquelles auparavant il obmettoit pour le besoing qu'il avoit de ladite paix, lesquels difficilement Ferdinand vouldra accepter, principalement sur la réduction d'une forteresse qui sert beaucoup à Ferdinand et nuit à ce G. S. et au roy de Transilvanie.

Je vous ay escrit cy-dessus la mort de Bajaset et de ses enfants; on la conte icy en deux sortes : ceux qui veulent excuser ce G. S. disent que le roy de Perse ayant craincte dudit Bajaset à l'advenir, d'autant qu'il avoit praticqué par son pays et conneu ses forces, l'avoit faict estrangler avec ses trois enfans, et rendu mort ès mains du beglerbey de Van. Toutesfois j'ay sceu d'un chaoux qui se trouva présent et qui en a apporté les nouvelles que ledit beglerbey, selon la commission qu'il avoit du père, les avoit faict estrangler aux maisons propres où ils estoient logez en Perse : cruauté certes plus que barbare; et non content de ce, sultan Soliman a envoyé en Bursia estrangler un petit fils dudit Bajaset, aagé de quatre ou cinq ans, qui seul restoit. Je vous laisse le discours de tout cecy pour n'oser fier au papier ce que plus volontiers vous dirois de bouche s'il m'estoit possible, et vous prie vous servir de ceste lettre comme d'un petit mémoire pour plus amplement en advertir S. M., auquel je n'escris point pour le présent de tout cecy pour la raison précédente, et aussi que les courriers despeschez d'icy sont aujourd'hui vollez par le chemin et tuez. Ceste sepmaine, les trois filles de Sélim, en récompense des quatre fils de Bajaset tuez, se doibvent marier. Hier fut le mariage de Mehemet-Bassa; jeudy sera celluy de Pially, et l'autre dimanche, ou jeudy ensuivant, celluy de l'aga des janissaires. On m'a dit présentement que les amb[rs] de Transilvanie estoient arrivez icy pour l'occasion de ce traicté et la différence qu'ilz ont pour leurs confins, et qu'ils me doibvent venir treuver demain avec lettres de leur roy pour le nostre [1].

[1] Le juif Micques, ou J. Nasi, dont la faveur croissait chaque jour avec le pouvoir du prince Sélim, faisait servir le crédit de son maître à soutenir les réclama-

Constantinople, 13 septembre et 27 octobre 1562.

Je vous envoye les lettres du G. S., où sont compris les articles de paix auxquels difficillement l'empereur vouldra consentir, et principal-

tions qu'il ne cessait d'adresser à la France pour les sommes qui lui etaient dues par elle. Un chaoux de la Porte avait été même envoyé pour en faire directement la demande au gouvernement français sans passer par l'intermédiaire de ses agents. Cette affaire revient plusieurs fois dans la correspondance de M. de Boistaillé, qui eut soin d'arrêter à Venise l'envoyé turc, et qui l'empêcha de pousser plus loin son voyage par la difficulte d'obtenir un sauf-conduit. C'est dans ce sens qu'il écrit, du 21 août, a M. de Petremol : « Je m'offris de luy estre aydant et favorable de tout ce qui seroit en moy, mais qu'il appartenoit aux princes vers lesquelz il avoit à passer de luy donner sauf-conduit. Et quant bien il l'auroit, sy ne seroit-il de rien mieulx asseuré, non plus que les François mesmes, parmy tant de guerres civiles esmeues et sanglantes, le pere ne pardonnant pas au filz ny le filz au pere pour le faict de la religion. Je lui conseillai de temporiser pour eviter le mal que je sentois approcher, suffisant de rompre ceste intelligence, si il luy fust mal advenu sur les chemins, et scaichant combien il venoit mal a propoz pour demander argent en ce temps icy. Et de faict il est icy demoure attendant la responce de S. M. » L'ambassadeur expose les mêmes raisons dans une lettre en italien qu'il adresse au grand vizir Aly.

M. de Petremol lui repondit à ce sujet, du 27 octobre : « J'ay faict entendre au bassa la cause de la retention du chaoux a Venise, et que sans grand et evident danger de sa personne, il luy estoit impossible de passer jusques en France, ce que plusieurs fois, par ci-devant, je luy avois remonstré, mesmement quand il fust depesché d'icy, encore que les troubles de nostre France ne fussent lors si grands comme de présent ils sont. Le bassa trouva le tout raisonnable et ne fit pas grand compte dudit chaoux, monstrant que ce qu'il en avoit faict estoit plus par l'importunite de Micques qu'aultrement. Quant a ce que le chaoux dit que je l'ay assure de son voyage sur les lettres que je vous ay escrites, tant s'en faut que ce soit la verité, que je ne vis jamais le chaoux, et ay contraste longtemps sur ce faict avec le bassa, luy remonstrant tout ce qui est intervenu depuis. Ce que j'en ay faict ou escrit fut plus pour l'importunité dudit bassa, qui estoit sollicite des gens de sultan Selim et Micques qu'autrement. Quand a revocquer ledit chaoux, il estoit impossible, sans le faire premier entendre à sultan Selim, et que cependant les tumultes de France se pourroient appaiser et donner commodite audit chaoux de poursuivre son voyage. »

Un sauf-conduit de Charles IX, reçu posterieurement, et adressé : « A nostre tres cher et amé Mustafa-Chaoux, » un autre du marquis de Pescaire, comme gouverneur du Milanais; enfin une lettre même du chaoux au grand vizir, indiquent qu'il continua plus tard son voyage, mais aucune des deux correspondances ne fait connaitre le resultat de l'affaire



lement à la reddition de Seyt-Ward et Agria, si la mort de Bajaset et de ses enfans ne luy donne aultant de crainte que S. H., libre du costé de Perse, ne se veuille ruer sur la Hongrie. Je vous ait dit comme elle a ellevé le crédit de Sélim, qui commande aujourd'huy absoluement à ceste Porte encores qu'il soit absent, au grand regret de ce s[r]; mais pour n'avoir autre héritier que luy[1], il est contrainct de dissimuler et appaiser en partie quelque petit courroux qu'il pourroit avoir conceu nouvellement contre ledit Sélim, parce que non content d'avoir pris d'auctorité certains moulins qui estoient de Rustan-Bassa en la Natolie, et faict commandement au beglerbey de la Grèce, gendre dudit Rustan, de déloger de son palais pour accommoder le cappitaine de la mer, il n'a voulu obéyir au commandement de son père, qui luy recommandoit de s'en retourner en son sangiacat de Icoma; mais est délibéré de venir hyverner en Bursia pour estre plus prochain de ce lieu, qui est cause que le G. S., depuis deux jours, est retourné de la chasse où il a séjourné plus d'un mois, et que le bruit d'aller hyverner en Andrinople est allé en fumée. Le long séjour de ladicte chasse a esté cause que je n'ay peu négocier la liberté du cappitaine Cigala, jusques à présent, que le bassa m'entretient avec bonne espérance de l'avoir, encores que son filz se soit fait Turq et estoit page du G. S. Mais si le G. S. fait difficulté de l'accorder, ce que je ne puis croire, je ne voids point pour l'advenir que nous nous puissions plus prévaloir de ceste amitié, si pour si petite chose le roy est refusé une et deux fois pour gratifier celluy qui leur a esté toujours ennemy. Mais veu les troubles qui tourmentent nostre France, je ne voids meilleur remède que de dissimuler le tout jusques à ce que le temps nous apporte meilleure occasion.

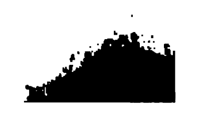
Le roy de Transilvanie a demandé en don le cappitaine Bebec, qui devant hier fust présenté au divan, afin que par son moyen il puisse retirer quelques places qui luy ont esté usurpées durant ceste der-

[1] M. de Petremol dit ailleurs : « Sélim commande déjà soubz main encores que le père soit vivant. Les Vénitiens et autres commencent à s'insinuer à sa bonne grâce par présents; et ne seroit point mauvais, si cestre amitié doibt durer, que le roy l'envoyast visiter sinon par grands présens, au moins par quelque lettre. »

nière guerre, et croy que facillement il les aura, car il n'a esté traicté comme les autres esclaves, ne mis en prison. Mais le G. S. et tous les bassats le sollicitent à se faire Turc, à quoy toutesfois il ne veult consentir. Nous attendons dedans peu de jours les amb[rs] du roy de Perse, qui viennent avec grands présens asseurer de Bajaset et de ses enfans, afinque le G. S. face retirer sa gendarmerie, qui est aux confins de Perse. Au chaoux qui a fait l'exécution de Bajaset, le G. S. a donné deux mille ducats de revenu. Aujourd'huy on a présenté au divan un cappitaine de Andretin Doria, qui a esté pris en l'Archipelago sur une gallère, et a donné advis de tous les desseins du roy d'Espagne. Et entre les interrogatoires qu'on luy a faictes au divan, on luy a demandé s'il y avoit avec l'armée d'Espagne quelques gallères françoises: a quoy il a respondu de non, signe évident qu'ils ont grand peur que le roy ne se déclare leur ennemy pour les mauvais déportemens qu'ilz usent ordinairement aux subjects de S. M. : tesmoings le navire marseillois qui a esté pris près Antibes, pour lequel j'ay faict grande instance envers le G. S. et ses bassats, qui m'ont promis d'y donner tel ordre que le roy sera content, faisant punir les corsaires, et que de ce faict ils sont innocents. Cependant ils font grand préparatifs d'armée de mer pour s'opposer aux forces du roy d'Espagne[1]. D'Hon-

[1] M. de Boistaille avait, de son côté, continué le recit des incidents de la guerre civile par ses lettres de septembre et d'octobre 1562, où il rapporte les dispositions auxquelles ces faits donnaient lieu à l'extérieur, notamment en ce qui concerne les conventions secretes de Philippe II avec le roi de Navarre.

Le roy est en son camp au siége de Bourges; ses forces qui sont autour de Lyon et de Bourgoigne tiennent la campagne et ont reprins Mascon par une brave stratagemme, semblable a celle des charrettes dont l'on cuyda surprendre Thurin: et si ont reprins tout le pays de Foretz, dont ceulx de Lyon sont tellement effrayes que plus de quatre mil en sont sortiz, aiant une bonne part des aultres qui demeurent perdu le cueur d'attendre le siege. Leurs Suisses, qui ne sont pas moins estonnez, se voians excluz des villes, sans chef ne tresorier quelconque, ont non-seulement quicte le siege de Châlons, ou ilz estoient allez, mais les ungs se sont du tout distraits de la troupe et les aultres retirez au plus pres de Lyon, tellement que venant comme l'on dict M. le marechal de S[t]-Andre pour l'assaillir d'une part, et ceulx de Bourgoigne de l'autre, il y a grand apparence qu'ilz l'emporteront et les reduiront



grye nous n'avons point nouvelles si l'empereur aura accepté la paix on non. Mais on attend dans peu de jours Hibrahim-Bey dragoman, qui y est allé comme ambassadeur ou porte-lettre, comme aussy nous attendons les amb[rs] de Perse, qui apportent la despouille de Bajaset, qu'ils ont enterré aux confins.

Constantinople, 29 novembre 1562.

Le colonel Sampietro Corso est icy arrivé depuis quatre ou cinq jours, avec les gallères qui sont retournées d'Algier. Estant venu

à l'obéyssance du roy. M. de Subize, chevallier de l'ordre, est dedans avec bien peu de gens de bonne volunté à combattre.

« Ces s[rs] ont advis d'Espaigne et de Milan que la Sardaigne a esté consignée par don Joan de Mandosse, lieutenant général des gallères de S. M. C. et en son nom, à ung gentilhomme procureur du roy de Navarre, à condition et certain temps, pendant qu'il se traictera entre eulx plus amplement de la récompense. Et pour ce que ce sont toutes choses enveloppées, ne pouvant penser ceulx qui sçavent la conséquence de ceste isle que le roy catholicque s'en veuille absolument désaisir, comme aussi que le roy de Navarre soit pour se contenter d'une telle assignation, ceste nouvelle est révocquée en doubte. Le jeune Genliz, chef de ceulx qui sont dedans Bourges, estoit sorty pour parlementer avec leurs maj[tés], M[r] le comte ringrave y estant ce pendant entré; depuis, on auroit publié que ladite ville est dans les mains de S. M.

« Mon frère a laissé le roy tirant le chemin du Pont-de-l'Arche avec son armée, laquelle S. M. menoit en Normandie en intention de se saisir de Dièpe et du Hâvre de Grâce, et s'en assurer de bonne heure contre les huguenots estrangiers, lesquels, la grâce à Dieu, n'avoient point esté veuz ne descouvertz ny en la mer ny en la coste. Et si ainsi est, nous n'avons grande occasion d'avoir peur de cest hyver de ce costé là, avec ce que la royne d'Angleterre, en ceste volonté qu'elle ha de secourir ceulx d'Orléans, n'est pas suivie de la plus grand et meilleure part de son conseil; et quant aux Allemans, ilz ne sont pas si pourveuz d'argent et de gens qu'en ceste saison qui approche ils puissent faire grand effect, encores que l'on sçaiche qu'ilz se remuent; desquels le ringrave dit sçavoir n'estre que douze cens chevaulx avec le s[r] Dandelot, sans aulcun moyen d'argent, et se peult bien croire que tous ceulx qui se présentent au tabourin et mesme à la monstre ne feront pas le voiaige. Ceulx de Rouan estoient en parlement avec les depputez du roy, mais ils ne monstroient pas grand envie de recevoir la composition, d'aultant que Bricquemaut y estoit entré pour chef envoyé par ceulx d'Orléans, avant la venue duquel y avoit plus d'espérance. Le demeurant de la France, mesmement du costé de Provence et Languedoc, s'est remis en quelque repos. M. de Nemours s'alloit impatronisant des villes d'autour de Lyon..... Nous avons eu nouvelles que

pour le mesme faict que vous avez heureusement exécuté à Venise, j'ay doubte que ceux-cy ne facent difficulté de donner grâce sur grâce, encores que sa demande soit jusqu'à présent secrette entre luy et moy[1].

« ceulx de la ville de Rouan se sont finablement renduz avec toute grandeur et advantaige des affaires de S. M., qui est une nouvelle que vous publierez comme il appartient. Mr le cardinal de Lorraine est arrivé à Trente avec bon nombre de nos evesques et docteurs de la Sorbonne, et a esté receu en congregation, ou il a faict une fort belle oraison, et nos évesques commencent d'assister aux disputes. Il a esté escript de Trente qu'il avoit charge de proposer en ce concille six articles, à sçavoir : « Ung patriarche en France qui ait puis« sance de conferer les benefices; que les annates et préventions soient ostées; qu'il soit dict que le concille soit par-dessus le pape; que les images soient *extra ecclesiam* et la communion *sub utraque*; » et par là l'on descouvre une intention de voulloir rompre le concille..... Nous avons eu advis de la prinse de Rouan par force, à la faveur d'une nuyt, ou sont morts d'une part un bon nombre de gentilzhommes de qualité, et d'aultre quelques presidens, et ung ministre, qui ont esté penduz, oultre le grand et excessif pillage de la ville. Diepe s'est rendue par composition, et en sont sortis les Anglois qui se sont fermez au Hâvre de Grâce, que le roy avoit envoié sommer. Des advis parlent du passage de M. Dandelot en France pour se conjoindre avec Mr le prince : pour le moings il trouvera M le marechal de Saint André en teste, lequel, aidant ses forces, aura de quoi s'opposer » (*Ms. de l'Arsenal.*)

On a vu la tolérance de Venise se manifester dès le premier jour dans les questions de la réforme religieuse qui agitaient toute l'Europe, et qu'on debattait à sa porte dans le concile de Trente, dont elle a fourni l'historien officiel. L'esprit d'independance qu'elle affectait envers le pouvoir ecclesiastique, et dont Fra Paolo ou Sarpi s'est rendu l'interprète dans cette histoire, avait porté la république à approuver en toute occasion les mesures que prenait le gouvernement de Charles IX dans le sens de la conciliation et d'une sage reforme. Elle ne s'en tint pas à une sympathie inactive et à des vœux stériles, car elle sortit même de sa circonspection habituelle en accordant un secours en argent que M. de Boistaillé fut chargé de lui demander. Cet emprunt devient l'acte le plus important de son ambassade, dans les circonstances critiques où se trouvait la France, et surtout en présence des refus de la Porte et des autres puissances. L'ambassadeur en écrivait ainsi au roi, du 8 septembre 1562 :

« V. M. aura entendu la résolution de ces s[rs], et ne s'est jamais présenté occasion en ceste républicque ou contre leur coustume ils se soient monstrez plus partisans qu'en ceste-cy, jusques à dire publicquement que l'affaire ne méritoit point y penser, mais qu'il falloit entrer en ce secours sans y espargner rien, aultant resolument comme ont faict voz predecesseurs roys pour conserver leur liberte. Dont V. M. peult faire jugement de ce que, entre deux cens soixante qui ont assisté à ce conseil, il ne s'est trouvé une seule balotte contraire; et si ceulx qui ont proposé les cent mil escus eussent aussi bien parlé de cinq cens



Les magistrats des princes chrestiens ne pouvant descouvrir la cause de sa venue en font divers discours; et mesme les Genevois, soudain qu'ils sceurent sa dépesche de la cour, estimans qu'il venoit pour avoir et impétrer armée de ce G. S. pour se venger d'eulx[1], ont en-

mil, ceste proposition eust passé de mesme que l'autre. Vous debvez estre satisfaict de les avoir rengez, contre leurs anciennes loix, à entrer au party d'argent, et rendus intéressez à la conservation de vostre couronne. »

Cette affaire amène un grand nombre d'actes, comme procurations, reçus, etc. Quoique le prêt eût été obtenu généreusement sans intérêt, il avait pourtant éprouvé d'abord quelque difficulté de la part du conseil des Dix. La somme fut partagée en quatre termes de vingt-cinq mille écus, payables de mois en mois, et elle devait avoir pour caution le roi de Navarre, qui se trouvait à la tête du gouvernement. Lorsque ce prince eut été tué à la prise de Rouen, M. de Boistaillé écrivit à ce sujet en rapportant la suite des événements :

« L'accident de la mort du roy de Navarre a esté receu et considéré selon l'importance qu'il est au service du roy et de sa couronne, et en estant venue la nouvelle sur le poinct du quatrième payement de xxv^m escus, il y a eu quelque difficulté de le retirer; toutesfois ilz ont franchy le sault en ceste dernière paye avec la mesme courtoisie qu'ilz ont faicte ès précédentes. Leur amb^r leur escript que le roy estoit avec une bien puissante armée dans Paris et ès environs, M^r le Prince avec la sienne aux alentours de Montlhéry; et encores que les deux armées fussent bien près l'une de l'autre, et que celle du roy surpassast de beaucoup celle de M. le prince en nombre d'hommes de pied et de cheval, il s'y traicte une fort estroicte praticque de paix. Depuis la mort de son frère M^r le prince s'est opposé à la restitution des places de Piémont, et mande protester à M. de Bourdillon là-dessus.

« L'abouchement s'est fait au Port-l'Angloys entre la roine et M^r l'admiral, à Juvisy, entre M^r le prince et M^r le connestable; aux Chartreux de Paris, entre mess^{rs} de Guise, la Rochefoucault, Grammont et Genlis. On conte la façon si doulce et gratieuse que j'en veulx espérer une briefve et bonne conclusion, et mesmement que nostre peuple de Paris est si persécuté de famine et de peste, qu'il est impossible que ces deux armées n'en prennent quelque compassion. Vous aurez veu la harangue que M. Spiffame, jadis évesque de Nevers, a faict en l'assemblée des princes d'Allemagne, et la poursuitte qu'il faict pour faire révocquer les bandes que nous avons en France, soubz la charge du ringrave et Rochandolfe. Ung advis de Flandres porte nouvelle d'une escarmouche faicte entre ces deux armées, où le jeune fils de M^r le connestable auroit esté tué. » (*Ms. de l'Arsenal.*)

[1] Gênes avait été remise en possession de la Corse par le traité de Cateau-Cambrésis; mais elle avait eu beaucoup de peine à y rétablir son autorité, que la révolte des Corses, entretenue par le dévouement qu'ils portaient à leur héros Sampètre Ornano, menaçait toujours de renverser. Cet illustre exilé, après avoir, comme on l'a vu, appelé Henri II à la conquête de cette île, n'avait cessé de combattre contre l'Espagne et contre les Génois, au service

voyé secrettement à ceste Porte sonder la volonté du bassa, et sçavoir si leurs lettres et amb^rs pouvoient icy seurement venir traicter quelque appointement, afin que leurs marchands y puissent traficquer comme les Vénitiens et Florentins, et cependant noter ce pourquoy le colonel estoit venu de par deçà; le bassa, qui ne désire que repos à cest empire et rendre amis tous ses ennemis, leur a donné quelque bonne espérance. Vous sçavez les termes que usa feu M. de

de la France ou il portait le titre de colonel de l'infanterie corse. Le choix de cet envoye devait donc exciter leur defiance sur l'objet de la mission qu'il venait remplir a la Porte; car, outre son but apparent, il pouvait en avoir un caché, consistant à faire intervenir la marine d'Alger ou celle de Turquie a l'effet de prendre possession de la Sardaigne au nom du roi de Navarre, et d'y joindre ensuite la Corse. C'est ce que M. de Boistaillé insinue, en se plaignant vivement a Charles IX de l'embarras ou le mettaient ces suppositions :

« En plusieurs parts de l'Italie a couru publiquement ung bruict que Sampiero Corso avoit esté dez l'an passe dépesche en Levant de la part de V. M. pour animer ce G. S. a mectre dehors une puissante armee de mer, et soubs son esle et faveur donner moien au feu roy de Navarre d'avancer sa recompense. La façon extraordinaire dont il a use en son voiage, qu'il a dresse par Algier, et sa qualite, qui le faict remarquer par tout le monde pour homme d'execution et d'entreprise, et non pour simple ministre, ont laissé quelque deffiance entre les serviteurs du roy catholicque. Sçachant que l'estat present de vos affaires ne vous permect pas de penser ailleurs, et que l'occasion de ce voiage estoit fondee sur un secours d'argent que V. M. auront faict demander au G. S. pour l'entretenement de ceste guerre, j'en ay communicque ce qu'il en falloit pour oster tout soupçon. »

Une circonstance faisait supposer des desseins qui avaient même alarmé l'empereur Ferdinand Ier. Sampetre s'etait presenté avec un titre superieur à celui de résident qu'avait M. de Petremol, et sans vouloir conferer par son entremise. M. de Boistaillé mandait à ce dernier : « M^r le cardinal de Lorraine m'a chargé de vous escrire que pour oster toutes jalouzies et ne tumber plus aux accidentz qui en sont advenuz, vous preniez garde d'admonester ceulx qui y pourront estre envoiez, ne prendre point ce magnificque tiltre d'ambassadeur si les depesches du roy ne le portent expressement, ne laisser faire des fanfares et entrees par dela, comme il s'est faict, plus tost pour l'ambicion particuliere des ministres que pour service de nostre maistre. »

Il s'expliquait aussi en confidence et tres-librement avec l'un de ses collègues : « Sanpiero Corso a eu sa responce d'un beau reffuz, ayant pour ma part trouve ce voiage d'aultant plus estrange que l'on avoit faict courir icy un bruict qu'il s'estoit rendu Turcq. Et estoit bien à deviner à ceulx qui entendent cette negociation. Mais vous sçavez comment nostre court se gouverne aux affaires d'estat, ou les voluntez ambitieuses de ceulx qui sçavent le moings font par

la Vigne quand les Genevois recherchèrent ceste intelligence. D'en user ainsy aujourd'huy, je ne vois point qu'il nous soit expédient, pour ne nous rendre suspects ou plustost ennemys de la chrestienté, toutesfois, le cas advenant, je m'y gouverneray selon vostre conseil.

Il semble que toutes les nouvelles de par deçà se soient assoupies avec la mort de Bajaset, et qu'on vive aujourd'hui en une paix d'Ottoman. Depuis huit jours est icy arrivé l'amb^{r} de Perse, qui a apporté la despouille dudit Bajaset, et demande que les Persiens puissent aujourd'huy librement traficquer en ce pays, ce que le G. S. ne veult accorder. Nous avons eu depuis deux jours nouvelles de Hongrie que l'empereur s'estoit retiré assez avant dans l'Allemagne, ayant attendu la venue de son amb^{r} et dom Alvaro; et que ledit amb^{r}, soudain qu'il fust arrivé à Vienne, avoit laissé Hybrahim dragoman, qui estoit envoyé de ce s^{gr}, pour porter ses lettres et articles de paix, en une maison privée, sous bonne garde, comme en prison, cependant estoit bien monsté sur les postes pour trouver l'empereur et l'advertir de tout ce qui s'estoit passé de par deçà [1]: de quoy Hybrahim se plaint fort et ferme à ceste Porte, semblablement les amb^{rs} de Transilvanie

importunité prendre bien souvent à nos princes des résolutions indignes de leur grandeur, et du tout esloignées de leur service, ne pouvant penser soubz quelle couleur on peult faire ceste demande d'argent au G. S. pour le y rendre persuasible. » M. de Petremol ajoutait : « Il s'accosta à Micques, et par ses conseils se voulut gouverner; mais pour toute son auctorité n'a eu autre response, et ne l'ay pu divertir de ceste menée. »

[1] Busbecq termine ses lettres sur la Turquie par le récit de son voyage à Vienne. Après un séjour de sept années en Orient, il allait à son retour passer comme ambassadeur à la cour de Charles IX, sur laquelle il a écrit aussi des lettres non moins curieuses. Il emmenait avec lui les chefs espagnols comme un trophée de ses dernières négociations, pendant que M. de Petremol cherchait à ce fait une explication moins défavorable pour la France : « L'amb^{r} de l'empereur doit partir d'icy dans quatre ou cinq jours, et mène quant et luy D. Alvaro, lequel confesse publiquement qu'il tient sa liberté du roy, et qu'il prend son chemin par Hongrie, seulement pour voir sa femme, qui est à Vienne, et remercier l'empereur de la faveur qu'il a reçue par son moyen, et que là il s'en va en France baiser les mains du roy, pour employer le reste de ses jours en son service. Les deux autres, dom Sanche et dom Beringuer, prennent le chemin de Raguse pour quelque différend qu'ils ont avec don Alvaro. »

Busbecq explique également à la fin de

se pleignent que les Hongres sont tous les jours en armes, faisant grand dommage à la Transilvanie, nonobstant la suspension d'armes et traicté de paix. De sorte qu'on estime que le traicté de paix ne pourra guères durer, et que l'empereur ne consentira jamais de rendre les places et forteresses que le G. S. demande. Cejourd'huy, après l'audience publique, le G. S. a faict secrettement trancher la teste à Durat-Tchellebely, grand trésorier de sultan Sélim et son plus grand familier, qui estoit venu à ceste Porte pour les affaires de son maistre[1]. La cause en est encore secrette.

1563.

VICTOIRE REMPORTÉE À DREUX PAR CHARLES IX SUR LES PROTESTANTS. — L'AVIS EN EST DONNÉ À LA PORTE. — SIÉGE D'ORLÉANS ET MEURTRE DU DUC DE GUISE. — FIN DE LA GUERRE CIVILE EN FRANCE. — SOUPÇONS CONÇUS SUR LA MISSION DE SAMPÈTRE ORNANO EN TURQUIE.

Constantinople, 6 et 17 janvier 1563.

Lettres de M. de Petremol à M. de Boistaille.

Le sieur colonel Sampetro Corso n'a peu obtenir sa demande : toutesfois il ne veult, au contraire de ceux qui cherchent et sollicitent leur dépesche, recevoir la response et lettre du G. S., qui jà est toute preste, qu'il n'aye parlé derechef au bassa, ce qu'il ne pourra

son livre la mission du renegat polonais Ibrahim, autrement Strazzeni, auprés de Ferdinand Ier, qui se trouvait alors à la diete de Francfort. M. de Hammer cite sur cette paix, qui fut conclue pour huit années, d'autres rapports de Busbecq et des actes du drogman Ibrahim, extraits des archives de Vienne. (*Histoire de l'empire ottoman*, t. VI, p. 149.)

[1] Les nouvelles du Levant, repétées d'aprés M. de Petremol, remplissent presque toutes les lettres que M. de Boistaille adresse à la cour et aux autres ambassadeurs, comme si la politique de l'Europe dependait toujours de la solution de ces evenements. Il ecrivait au roi à cette occasion : « Nous avons este asseurez de la mort de Baiazit, que le sophy, aprés plusieurs allees et venues, a faict estrangler avec trois de ses enfans, qui a longtemps esté tenue pour incroyable, ne pouvant s'imaginer que ledit sophy, contre la foy promise, se fût jamais tant oublie que de condescendre à ce party, duquel deppendoit la seurete et grandeur de son estat. Mais depuis qu'il s'est veu que son amb' s'en est venu demander au G. S. le prix de ceste deshonneste mort, l'on n'a plus doubte que l'execution ne se soit ensuyvie par une secrette convention entre ces princes. Et sur ce point sultan Selim a envoie l'ung de ses premiers conseillers pour s'en resjouir avec



faire d'un mois pour son indisposition d'un vieil coup d'arquebuze qui s'est apostumé et ouvert; de sorte que depuis qu'il a baisé la main du G. S. il a toujours esté au lit, et n'est pas prest de s'en lever[1].

son père; mais après quelques démonstrations d'aise et de contentement, le G. S. luy a faict trancher la teste sans donner à entendre l'occasion. L'on n'en peut juger la cause, sinon que le bonhomme, pensant estre hors d'une jalouzie, soit entré en une plus lourde et dangereuse, aiant affaire maintenant à son filz unicque, qui pour estre apparenté et supporté des trois premiers bassatz et des janissaires, est pour luy donner beaucoup plus de mal que n'a faict l'autre. C'est la coustume de cest empire que les pères soient meurtriers de leurs enfans, et les fils patricides.» (*Ms. de l'Arsenal.*)

[1] Il s'etait entremêlé ici une autre négociation qui était venue compliquer celle de Sampètre Ornano. La disette avait affligé cette année, et M. de Boistaillé s'était fait accorder par le roy une licence pour tirer du Levant plusieurs vaisseaux chargés de blés. Un mémoire rédigé pour la Porte et des instructions données par lui à son secrétaire Maltrait, envoyé pour suivre cette affaire, montrent tout l'intérêt qu'il y prenait. Elle ne réussit pourtant pas, par les motifs qu'expose M. de Petremol : «J'ay presenté au bassa les lettres du roy pour la traicte de bleds que désirez, et usay de meilleurs termes, instances et moyens que j'avisay le plus expédient pour la pouvoir obtenir. Je n'en ay encore eu aucune responce, comme la nature de ces seig[rs] est de ne rien faire à la haste. Les Vénitiens et Florentins sollicitent semblable grâce, laquelle toutesfois ils ne peuvent avoir, et jugerois par semblables la vostre plus difficile, voire du tout impossible, n'estoit que le bassa, qui désire en tout et partout de favoriser le baile des Vénitiens, comme son grand amy, voulut soubs ombre et faveur du roy, accommoder l'un et l'autre.

«Après que le bassa nous a bien promenez de longueurs et dilations, il nous a payés à la fin d'un honneste refus, disant que pour ceste année ils n'avoient pas plus de bleds qu'il leur en falloit pour leur provision, et que une autre fois, ayant plus de commodité, ils accompliront la volonté du roy; par cette mesme raison qu'ilz en avoient refusé les Vénitiens et Florentins, desquels les derniers offroient au bassa pour son présent mil ducats. Par ce refus vous pouvez facilement congnoistre le peu d'espérance que nous pouvons doresnavant concevoir de ceste amitié, et le secours que nous en devons attendre à nostre besoing, puisque non seulement le G. S., persuadé par ses ministres, refuse prester argent et octroyer traicte de bleds, qui est au profit de ses subjects, mais a dénié au roy la liberté d'un seul homme, dom Alvaro, pour en faire présent à Ferdinand, et depuis met en longueur celles de Cigalle et du chevalier de Condat. Le bassa en public allègue plusieurs belles raisons de ses refus, mais en secret il s'est laissé entendre de quelques uns que nous ne nous devions moins esmerveiller si nous sommes esconduits, veu que nous faisons si peu de compte de leur amitié, et mesmement du G. S., que d'envoyer icy lettres pleines de demandes, et personnages qui veullent estre respectez et estre veus grands,

Le G. S. se porte mieux, et pour sa convalescence a donné liberté a tous ses esclaves spahis, et faict tirer des prisons tous ceulx qui s'y trouvoient détenus pour debtes au-dessoubz de soixante escus, tant Chrestiens, Grecs, Juifs, que Turcs. Dragut ayant entendu la perte des gallères du roy d'Espagne[1], a demandé au G. S. armée pour aller contre la Gollette. La responce n'est point encores sortie; toutesfois on travaille toujours à l'arcenal; sur quoy, à la mode des années passées, on faict des discours divers. D'Hongrie nous avons nouvelles que

sans toutesfois apporter un seul petit present, fust-il d'une orloge ou d'un panier de fruict, et qu'il n'y a si petit Sciote, Ragusois, Vallacque ou Moldave qui vienne a la Porte du G. S. les mains vides: et qu'ils ne regardent point tant a la valeur du present qu'à l'honneur qu'on faict au G. S. quand il est presente. Ce n'est pas d'aujourd'huy qu'ils intentent cette querelle, vous connoissez assez leur nature, qu'ils ne font rien pour rien: mais toutes ces excuses sont ridicules et frivoles, et indignes de leur grandeur, et finalement viennent de l'oppinion que le bassa a eue que les lettres du roy fussent falcifiees par le faux rapport de quelques ungs qui ne veullent guere de bien à cette intelligence ou qui recherchent leur proffit particulier, et de la secrette inquisition qu'il en a faite, laquelle cejourd'huy j'ay descouvert. Mais j'espere, avant qu'il soit trois jours, me treuver avec ledit bassa, et le desengaincr de cette funeste opinion qu'il a conçue, et luy remonstrer que je ne luy presente rien qui ne vienne du roy, ny ne luy fais entendre chose contraire ou dissonante a la volonte de S. M. Car si cette fantaisie luy demeuroit enracinee a l'esprit il me seroit a l'advenir impossible de pouvoir faire chose utile au service du roy, et me seroit plus expedient, avec le bon congé de S. M., me retirer en France, que demeurer inutile en ce pays. »

Ce refus de la Porte, coincidant avec ses armements maritimes, etait considere a Venise comme une mesure hostile contre elle, et M. de Boistaille en ecrivait ailleurs « Ces s[rs] pensent aux affaires de Levant, et voient qu'armant le G. S. ilz ne se peuvent eschapper de faire le semblable, ne se voiyans favorisez ceste annee des grâces qu'ilz avoient de coustume de recevoir de ceste Porte, principallement de celle des bleds, encores qu'ilz usent de tous les moyens dont l'on peult gaigner et adoulcir ces barbares. »

[1] Une escadre espagnole venait de sombrer tout entiere en pleine mer, comme le rapporte M. de Boistaille : « La nouvelle de la perte des XXV galleres a este trouvee fort estrange, non seulement pour la perte qu'on peut estimer estre generale a la chrestiente, que pour la nouvelle façon de perdre hors de terre telz vaisseaux en pleine mer et en si grande quantite. Dont l'on juge que sortans lesdites galleres de Malega pour aller a Oran, elles aient ete chassees de vent contraire dans le goulfe dudit lieu, et pour ne se pouvoir esloigner en pleine mer, aient donne a travers, comme feirent les sept nostres a la Pleneuse. » (Ms. de l'Arsenal.)



Hibrahim-Dragoman estoit de retour, et qu'il estoit desjà à Bude. Depuis on dit qu'il est encores à Vienne, et què Maximilian faict amas de gens, de quoy ceux-ci commencent à doubter. Si cela est vray, vous le pourrez mieux sçavoir que nous. Pour l'armée de mer, on ne faict pas grands préparatifs; toutesfois le G. S. a envoyé quelques gallères dehors pour espier et pour prendre quelques naves vénitiennes, qu'on dict estre en l'Archipelago, pour charger des grains, avec commandement de tailler tout en pièces et mettre à fond le vaisseau où il s'en trouveroit [1].

[1] Par ses lettres des deux premiers mois de 1563, M. de Boistaillé, qui avait laissé les deux armées en présence et les deux partis occupés à des pourparlers sans résultat, donne la brusque nouvelle de la bataille de Dreux. Il rapporte à la suite la retraite de Coligny et de son armée après la défaite des protestants, les nouvelles tentatives d'accord, les opérations en Normandie contre les Anglais, enfin l'attaque du duc de Guise contre Orléans et les commencements du siége :

« Nous avons icy receu les nouvelles de l'heureux succès de la journée faicte en France, portant l'entière rompture de l'armée du prince de Condé et prise de sa personne. Ces s[rs] font une procession fort solennelle pour remercier Nostre Seigneur de la victoire qu'il luy a pleu donner au roy. Ils sont advertis que la royne debvoit partir de Paris pour aller au camp et s'approcher de ces quartiers-là pour essaier de conclure une bonne paix, qui ne peult estre maintenant, après ceste victoire, qu'en toute grandeur du roy et plaine obéissance de ses subjectz. Le s[r] Dandelot estoit sorti d'Orléans avec bon nombre de cavallerie pour aller à Amboise se saisir de M. d'Anjou et de Madame; mais M. de Guyse en estant adverty, ha soubdain dépesché une bonne troupe de gens de pied et de cheval pour s'aller opposer à ceste entreprinse, laquelle est réuscie à néant.

« Les choses sont plus tost hors des termes de paix qu'autrement, dont mesme la création des XXIII chevaliers de l'ordre peut donner quelque jugement. Ces s[rs] ont pareilz advis de l'exécution de la paix et retour de la royne à S[t]-Germain; que le s[r] de Chastillon (*Coligny*) avoit passé la rivière de Loyre, tirant vers Bloys avec quelque quantité de chevaulx et d'infanterie, faisant une infinité de maulx en ces pays-là, et davantage que le prince de Condé avoit esté estroictement resserré, d'aultant que l'on avoit descouvert quelque practique où il estoit entré avec ses gardes pour en eschapper par argent. La nouvelle est venue de la conversion et retraicte du baron des Adretz, avec trois mil hommes, au camp de M[r] de Nemours.

« Il se parle d'une estroicte practique de paix en France, avec espérance de veoir bientost une conclusion. M. de S[t]-Sulpice m'advertist qu'après plusieurs instances faictes au roy catholicque de faire quelque bonne démonstration envers la royne d'Angleterre pour les exécutions qu'elle faict ou permect faire en France, jusqu'à protester d'infraction de traité de paix, il n'a



Constantinople, 3 mars 1563.

J'ay receu vos lettres avec la copie de celles que le roy vous escrit de la victoire qu'il a pleu à Dieu luy donner sur ses ennemis, laquelle j'ay faict traduire en langue arabesque et l'ay présentée aux bassatz

peu obtenir en cest endroict ce qui sembloit estre nécessaire, parce que ladite royne a donné a entendre à sa maj[e] cath[que] que l'occasion qui l'a meue et la meult est pour venir à bout du desseing qu'elle a de retirer Calais par ce beau moien, et non pour religion qu'elle désire planter ou introduire en ce royaulme, dont estant sadite maj[e] esclarcye, se seroit contentée. Mais si ne laisse-on pas de penser qu'en autres endroictz elle use d'autre langage et couverture, selon l'humeur de ceulx à qui elle s'addresse. Cela aussi nous doibt admonester qu'il est temps d'accommoder nos troubles par nous-mesmes. Dedans l'arcenal de Paris s'est mis ung feu qui l'a entierement tout bruslé avec les munitions qui y estoient, et environ cent cinquante maisons des plus proches de la; et pendant ceste execution il s'est levé ung tumulte entre le peuple de Paris, ou il a esté tué bon nombre de gens, dont l'occasion estoit que l'on a soupçonné les huguenotz secrets qui sont en ladite ville d'avoir mis ce feu a leur esciant, et en a esté pris quelques-ungs pour ce faict, auxquels l'on faict le procez. L'amb[r] de ces s[rs], qui est logé assez loing dudit arcenal, escript que les pierres qui sont volées de ce feu luy ont rompu toutes les fenestres et verreries de son logis, et qu'en cest article seulement il y aura dommage à parier de quelque dizaine de milliers d'escuz.

« Noz affaires de Normandie commencent à se bien porter, aians messieurs les mareschaulx de Brissac et Viedville repris Tancarville et chassé les Anglois de la, deliberez de bientost se planter devant le Hâvre de Grâce, où le comte ringrave a faict ung fort qui tient ceulx de dedans estroictement assiégés. Le camp du roy estoit à S[t]-Laurent des Eaux et Boisgency, et l'admiral Chastillon à Giorgeau, avec sa cavallerye, qui n'estoit guères contente de luy pour ne pouvoir estre payee de ce qui leur est deu. Cependant l'on ne laissoit de traicter la paix, et se continuoient les parlements... Nous sommes advertis de l'exclusion totalle de la paix, aiant S. M. depesché en Allemaigne pour faire une levee de quatre mil lansquenetz, de quatre mil reistres, d'une part, et de Suisses, d'autre, jusques au nombre de dix mil, pour mettre sus une bien puissante armée. L'amiral Chastillon est party avec la cavallerie pour aller joindre les Anglois, ce que l'on doubte leur devoir succeder, parce qu'il n'y a personne de ce coste-là en campaigne, si fort de cavallerie, qui la puisse empescher de ce faire. Voila l'estat ou nous sommes de noz affaires apres tant de calamitez, aussi advancez qu'au commencement de ceste guerre

« Les dernieres nouvelles du camp d'Orléans sont comme M. de Guyse avoit pris ung fort et estoit apres la batterie d'une tour qu'on esperoit emporter bientost, veu le peu de gens de deffense et le bon nombre de noz gens. Nostre concille s'est resolu

pour l'envoyer au G. S. qui est de présent à la chasse; et n'ay oublié rien à leur remontrer combien ceste victoire apportoit de réputation aux jeunes ans de nostre roy, pacification à nostre France et terreur à nos ennemis, de sorte que le premier bassa démonstra en estre fort joyeux, et de fait s'est monstré depuis plus affectionné à nos affaires que cy-devant. Car les troubles préceddens l'avoient aucunement altéré, pensant que toute la France deust tomber en ruyne[1], et pour

de remettre la session que plusieurs interprettent à une tacite dissolution. De la façon que ledit concille chemine, il fault que la France trouve ung autre moien de pacification que de là. Mons[r] le cardinal de Lorraine a esté faire son caresme prenant avec l'empereur et le roy des Romains à Ispruch, où il s'est parlé fort avant du mariage entre la royne d'Escosse et l'archeduc Ferdinand, second fils de l'empereur, et vouloit l'une des parties conclure présentement marché, mais il a semblé à l'autre que c'estoit parler de trop loing, et ce n'est pas chose bien preste, quoi qu'on puisse avoir publié au contraire. » (*Ms. de l'Arsenal.*)

[1] M. de Boistaillé, pendant les mois de mars et d'avril 1563, avait continué le récit des événements en racontant l'assassinat du duc de Guise; et après avoir rapporté une nouvelle tentative d'emprunt à Venise, il annonçait la fin de la guerre civile terminée par l'édit de pacification :

« Présentement je suis retourné de Trente, où j'ay laissé M[r] le cardinal de Lorraine tout résolu et consolé de la perte que toute la chrestienté, en particulier nostre France et luy, ont faict par la mort de feu M[r] de Guyse, dont les estrangiers ont admiré sa magnanimité et constance. Le pauvre M[r] de Guyse a esté tué malheureusement par ung gentilhomme qui faisoit semblant de l'accompaigner, entre l'abbaye de S[t]-Mezin et Orléans, lequel a esté depuis pris et mené à Paris, où l'on luy fait son procès pour essayer de descouvrir les autheurs de ceste conjure. Depuis ceste mort, la royne est entrée au camp devant Orléans, avec tous les princes et chevaliers de l'ordre, délibérée d'en veoir une fin, sans discontinuation toutesfois du traicté, et pourparler d'une bonne paix, laquelle on tient quasi pour conclue, comme l'extrême nécessité et ruyne de nostre France nous y contrainct.

« La royne a faict venir devers elle le prince de Condé et le connestable, faisant entrer son filz Danville hostaige dans Orléans, pour traicter la paix, qui est desjà en termes de conclusion, et les articles d'icelle envoiez au parlement de Paris pour estre approuvez avant qu'il en soit faict autre publication. Il y a nouvelles d'un tumulte intervenu à Milan, où le castellan du chasteau n'a voulu et ne veult encores laisser entrer le duc de Sesse ne le marquis de Peschaire dedans, comme ont de coustume de faire les lieutenants de S. M. C. audit estat, pour y visiter simplement et non y commander. J'ay rendu compte au roy, sur le fondement qu'on pouvoit faire icy pour le regard d'y recouvrer argent, que ces s[rs] avoient estimé que S. M., avec le secours de tant de princes catholicques, estoit pour ranger ses villes et subjects en

la première preuve, il a fait délivrer à pur et à plain le navire de Miniati, qui estoit anciennement retenu en ce port.

Je vous advertis des peu d'occurrences de cette Porte: spéciallement

pleine obeissance, en laquelle oppinion ilz ont este jusques au jour de la bataille. Depuis il leur semble que ceste guerre prend, tant dehors que dedans le royaulme, plus grand pied et racine qu'ilz n'avoient pense; et que, tant pour l'interest qu'ilz ont a la reunyon et grandeur de la France, qu'elle leur puisse servir de borne et asseurance à la grandeur du roy catholicque, que pour n'entrer en ung party qui les puisse troubler avec le temps, une paix seroit plus à propoz que de continuer la guerre avec hazard; se réglant oultre sur l'exemple du roy catholicque, lequel, encores qu'au commencement de ceste guerre il ait assiste S. M. d'ung puissant secours, se monstre vouloir cheminer plus reserveement, s'arrestant a quelque chose de plus grant queue et consequence. Davantage, comme ilz sont desarmes et timides, ils commencent a craindre que puisque la couleur de religion faict fier et armer ensemble des nations estranges, qu'il ne vienne ung temps que les Allemands protestans, se sentans irritez de ce secours, ne s'attachent à eulx; ce qui leur pourroit estre faict a telle heure qu'ilz se trouveroient seuls a demesler ceste querelle.

« La confirmation de la paix n'est encores venue de France, et n'en peult l'on assez penser l'occasion, sinon que M^r^ l'admiral estant venu apres l'accord, y aye faict de nouvelles propositions par lesquelles la resolution en soit demeuree en arriere. Ces s...uant este advertis que l'evesque Dolphin, qui est amb^r^ du pape aupres de l'empereur, et de race gentilhomme venitien, avoit corrumpu leur truchement en Constantinople, par le moyen duquel il sçavoit tout ce qui se traictoit de secret par delà, et en advertissoit l'empereur, par la faveur duquel espéroit faire condescendre son maistre à le faire cardinal, et pour plus estroicte confidence, avoit fait donner par sa maj^te^ Cesarée aux truchemans III^c^ escus de pension: ont arresté les dépesches de Levant, entre lesquelles ils ont trouve des lectres vérifians ce faict. Et depuis par sentence sommaire du conseil des Dix, ledit nunce, autheur de tout ce trouble, a esté perpetuellement bany de leur estat, et confisqué les biens, tant temporelz que aultres, qu'il y ha. Qui est une façon nouvelle de procéder contre ung ministre d'ung prince tiers et ung évesque: mais aussi l'acte de traicter contre sa patrie avec ces barbares semble bien mériter ceste condemnation, et plusieurs la mectent en compte d'ung exemple de magnanimite a ceste républicque. Vous pouvez penser si le trucheman en aura meilleur marche

« La paix a esté conclue par un edit imprime et publie par arrest de la court du parlement a Paris, qui peut-estre ne plaira pas a tous, et y en a qui s'essayeront possible de le mal interpreter et aygrir. Mais le roy et la royne, de leur seule auctorite, avec leur conseil, l'ont ainsi voulu et advise de faire pour le repos du royaume, lequel estoit sans cela en manifeste danger d'estre deprede et party par les desseings des estrangiers qui estoient desja sur les marches d'y entrer. La royne estoit dans Orleans avec tous ces princes et seigneurs

que le G. S. estant à la chasse est tumbé mallade de sa malladie ordinaire des jambes, de laquelle il se trouve mieux. Mais pour autant que, depuis, les mauvais temps qui ont régné depuis le premier de ce mois l'ont empesché d'y prendre plaisir, ou bien pour attendre la venue des amb^rs de Perse et entrer en grand pompe à Constantinople, il a prolongé la chasse et différé sa venue jusqu'au xve d'avril. La cause de la venue de ces amb^rs est toujours incertaine, si ce n'est pour entretenir et confirmer la paix et amitié. Toutesfois quelques-uns disent que c'est pour advertir le G. S. qu'une jeune fille de Perse s'estoit trouvée grosse du faict de Bajaset, et avoit enfanté un fils, afin que S. H. remediast d'heure aux troubles qui en pourroient advenir avec le temps. Jusques à son retour, toutes les affaires de ceste Porte sont en suspens, et ne peult-on sçavoir quel nombre de gallères sortira dehors.

en une unyon et volunté la meilleure du monde, et ne pensoient qu'à renvoier et chasser tous les estrangiers hors du royaume, mesmement ceulx qui y tenoient les places, s'ilz ne les rendoient par autre moyen. M^r le mareschal de Viedville avoit esté dépesché pour se mectre dedans Metz et le préparer à la descente des Allemans qui nous menassoient.

« D'après les derniers advis, l'on commençoit en France à veoir un commencement de bien grand tranquillité, et à l'occasion de ceste paix j'ay faict un office envers ces s^rs pour une bonne et briefve résolution de ce concille, qui jusques icy s'est passé avec bien peu de fruict et d'édification de ceulx qui y avoient quelque espérance, leur représentant l'unyon de S. M., de l'empereur et du roy catholicque en une mesme volunté de faire faire la réformation à bon essiant. Il s'est icy descouvert un traicté en Cypre, manyé par ung Grec qui faisoit profession de maintenir l'Église grecque contre la romaine, et avoit jà attiré à soy et assemblé plus de cinq mil hommes, et par l'intelligence qu'il avoit en Levant, délibéroit de brouiller ceste isle soubz couleur d'une faulse investiture du feu empereur Charles. Dont adverty le lieutenant de ces s^rs audit lieu par le bayle de Const^ple, l'auroit faict estrangler : non sans quelque esmotion de ce peuple séduict. M^r le duc de Ferrare est venu dans ceste ville pour communicquer à ces s^rs, en bon filz de St-Marc, la résolution sur son mariage avec la fille de l'empereur. J'ay faict entendre à la royne le peu de besoing qu'avoit aujourd'hui le Levant d'ung ambassadeur, et la jalousie qui nous en pouvoit advenir sans aucun fruict. La royne a trouvé bon ce que je luy en avois conseillé, et a révocqué le trésorier Bourg, qui avoit desjà son instruction dépeschée. » (*Ms. de l'Arsenal.*) Il s'agit ici de Claude du Bourg, qu'on verra plus tard figurer dans les affaires du Levant.

Constantinople, 28 avril et 29 mai 1563.

Peu de jours après que le G. S. fut retourné de la chasse, non pas si sain qu'on l'attendoit, il fit un conseil à cheval avec toute sa cour et ses bassats, comme il a de coutsume de faire aux affaires de grande importance, principallement de la guerre; mais ce fust plustost pour se monstrer au peuple, qui commençoit jà à murmurer de sa santé, que autrement, encores que quelques uns ayent voulu dire que c'estoit pour faire la guerre au roy de Perse qui fortifioit une place aux confins, et avoit pris quelques villages au G. S.; mais le bon recueil qu'il fit à son amb^{r} qui luy baisa la main me faict croire tout le contraire.

Le sieur colonel Sapetro Corso, depuis huict jours, a baisé la main du G. S. pour prendre congé, et a eu bonnes et douces parolles, asçavoir que tant que le roy luy seroit amy, S. H. encores luy démonstreroit tous signes d'amitié, et l'aidera de tout ce qu'il pourra; mais de prester argent on n'en parle point. Ledit colonel n'attend que les lettres du G. S. en responce de celles du roy[1], et la commodité de son voyage de s'en retourner, laquelle il espère avoir sur les trente

[1] Sampetre etait d'un caractere violent et emporte. Pendant son sejour a Constantinople, il tua sur la place de l'Atmeidam son neveu, Telone Bastelica, en duel, et il retournait en France avec l'intention de faire perir sa femme, Vanina Ornano. Ces dispositions n'etaient sans doute pas de nature a faire reussir une mission qu'il avait deja compromise par ses manifestations officielles, et pour tout resultat il rapportait la reponse de Soliman II a la lettre que Charles IX lui avait adressee. Le sultan y motivait ainsi son refus sur l'emprunt qui lui avait ete demande: « Al presente a la nostra imperiale felice Porta e venuto l'eccelente s^{r} christiano vostro capitano colonello Sampetro Corso, e ne ha portato la favorita et amorevole letera vostra, e per quella havemo inteso l'affetion che portavan li antichi vostri e voi verso noi, e ne ha fato saper il sopradetto vostro homo come volevi in prestito una parte del nostro tresoro. Pero, secondo la nostra imperial grandezza et humanità tutte le gratie e richieste fatte da voi apresso di noi son accettate. Tamen sapete bene, li tresori signorili sono fatti per l'exercito invincibile, et del nostro tresoro non s'e trovato mai, ne li nostri imperiali statuti et usanse, prestar denari a nissuna persona. Et questa cosa apresso de la M^{a} V^{a} e manifesta et chiara che uno tresoro si salva per l'imperio et per il bisogno ch'hanno li signori, e se si fara per amicitia non e licito ne



gallères desquelles est cappitaine Aly-Portuc, qui sont prestes à partir la sepmaine prochaine, pour passer avec quelque galliote ou en Tripoly[1] ou en Algier, et de là à Marseille, selon qu'il trouvera son expé-

ragionevole farlo senza pegno. Però ho fatto così la riposta, e mi farete scrivere quello che sarà a proposito di questa cosa, e non restate di farmi intendere le nove di quelle parti. » (*Ms. de l'Oratoire*, 200.)

[1] M. de Petremol dit de Sampètre qu'il partait par Tripoly, « n'osant passer par Italie pour les ennemis qu'il y a, et ses amis l'advertissoient que les Genevois avoient envoyé par tous les endroictz gens exprès pour le tuer. » Il le chargeait de l'excuser d'une imputation qui peint l'esprit du temps, et que la division des opinions attirait presque partout aux ambassadeurs français, dont la modération blessait les ennemis exaltés de la réforme. Ainsi M. de Boistaillé emploie plusieurs lettres à se défendre contre l'accusation qu'on lui intentait de soutenir les intérêts des calvinistes. M. de Petremol, de son côté, était accusé d'avoir contribué à faire naitre le dernier conflit survenu en Hóngrie, qui menaçait de brouiller de nouveau l'empereur avec le sultan, et cela dans l'intérêt du prince de Condé. C'est ce qu'indique la justification qu'il se croit obligé d'adresser à la reine-mère : « J'ay eu nouvelles qu'on m'avoit à tort accusé envers V. M. d'avoir sollicité le roy Jean de Transilvanie à donner secours au prince de Condé : de cecy sera très-aisé à juger si telle chose peut estre vraysemblable, car le roy Jean de Transilvanie est catholique et très-obéissant à l'église romaine, davantage que estant tributaire du G. S., sans sa licence il ne peut mettre dix hommes en armes ; finalement il est assez empesché des affaires d'autruy. »

M. de Boistaillé, en revenant sur ce sujet, dit, à propos de la mission d Ornano, qui avait excité tant de défiances : « L'estat des affaires de nostre maistre ne comporte pas qu'au lieu où vous estes il se remue rien qui puisse mectre en jalouzie les princes chrestiens noz confédérez, d'aultant que noz desseings travaillent à composer les troubles et calamitez intérieures : dont pour venir à bout il faut laisser les autres respectz à part, et nous servir de noz bons voisins qui nous y peuvent aider infiniement, et ceulx mesmes auxquels de tout temps a despleu une trop intrinsecque praticque avec ceste nation. Et d'aultant que par la meslée de ceulx qui y sont intervenuz nostre guerre est plustost universelle que particulière, encores que le camp et théâtre en soit chez nous, vous debvez vous entretenir en toute honneste confidence avec les ministres de par-delà, sans remuer rien de vous-mesmes qu'avec grand fondement. Et encores qu'à l'endroict de ceulx qui peuvent avoir reçeu soupçon de ce voiage j'ai tenu ung langage pour les en délivrer, si est-ce que j'eusse bien voulu qu'en ce temps et ceste guerre la délibération d'envoyer ung ministre par delà eust esté consultée avec ceulx qui entendent ceste négociation. »

Après avoir rappelé les précédents pour l'affaire de Transylvanie, il s'exprime de manière à montrer l'intérêt que la France avait alors à ménager l'empereur Ferdinand I[er], qui pouvait arrêter les levées des protestants d'Allemagne, et près duquel le roi entretenait toujours l'évêque de Ren-

dient; j'ay grand peur qu'il ne demeure plus long temps en chemin qu'il ne voudroit. Outre les trente gallères qui doibvent lundy prochain sortir de ce port, et les cinq qui sont en l'Archipelago, et celles qui sont à la garde de Rodes, Methelin, Négrepont, Volo et Samos, et celles d'Algier, Bone et Tripoly, et autres corsaires, on faict préparatifs d'autres trente gallères soubz main; et, prochain de ma maison, on charge une mahonne de plus de trente pièces de canon, et autres artilleries grosses et moyennes, avec les roues et affus, et toutes sortes de munitions qu'on dit estre, qui pour Modon, qui pour Tripoly. Ce que je croys plus volontiers est que ce G. S., selon la demande de Dragut, voudra faire quelqu'entreprise sur la Gollette ou Malte. Nous avons eu nouvelles que le roy de Perse fortifioit aux confins la ville de Cars, pour à quoy obvier et entendre sa volonté, le G. S. a dépesche quatre chaoux l'un après l'autre, pour, s'ils ne se désistent de ladite fortification, luy envoyer incontinent son armée. Cependant il a fait arrester son amb^r, qui jà plus d'un mois estoit party d'icy. Mais l'indisposition ordinaire dudict G. S. et l'aage le pourroit assez refroidir de beaucoup d'entreprises. Pour ceste mesme cause, tous les préparatifs qu'on faisoit d'autres trente gallères sont cessez.

II. — SIÉGE DE MALTE PAR LES TURCS. — DERNIERE CAMPAGNE DE SOLIMAN II CONTRE L'AUTRICHE.

1563-1566.

La terrible annee de 1562, marquée par tant de désastres pour la France.

nes « De s'empescher en leurs affaires ne nous peut revenir que une commune jalousie et mescontentement envers le G. S. et l'empereur, duquel, au jeu qui se jone aujourd'hui, la bonne intelligence que le roy y a est autant importante et utile que d'aultre prince quelconque. Et le pis de ceste negociation est qu'aiant affaire avec personnes qui ont ung petit estat entre deux puissants voysins, et ne pouvant s'accorder avec tous deux ensemble pour la bienseance que chacun veult tirer de sa part, changent aisement de party, et pour se montrer confidans aux ungs et aux autres, viennent à descouvrir leurs desseings et moyens, lesquels estant legiers et debiles, ne leur rapportent enfin qu'une commune hayne et deffiance, et semblablement a ceulx qui se sont empeschez de leurs affaires » (*Ms. de l'Arsenal*



avait été un moment d'épreuves pour tous ses alliés : mais Venise s'était surtout montrée dévouée et généreuse, car elle fut la seule qui entreprit de la servir sans arrière-pensée. La Turquie, dominée toujours par la défiance que lui inspirait l'union de la France avec l'Espagne, s'abstint de lui prêter un concours dont la demande venait d'ailleurs la surprendre au milieu de ses plus vives préoccupations du côté de la Perse : déjà même, pour éviter toute contrainte extérieure qui aurait pu l'en distraire, elle s'était départie, dans son dernier traité avec l'Autriche, de toutes ses prétentions à l'égard de cette puissance. En effet, pendant que le sultan était encore frappé dans sa famille, la catastrophe qui faisait périr au fond de l'Asie le prince Bajazet et ses enfants, correspondait en France avec le déchaînement le plus ardent de la guerre civile; et quand Soliman II put se croire de nouveau maître de son empire, la France rentrait d'elle-même en possession de ses forces, et reprenait son assiette naturelle.

Quoique l'édit de pacification ne fût qu'une trêve précaire, qui laissait toujours les partis en présence sans les désarmer, l'intervalle de plusieurs années, qui sépare la première de la seconde guerre de religion, fut la période brillante du règne de Catherine de Médicis. C'est l'époque où son activité personnelle, mise en évidence, se fit le plus sentir, et où, tout en prenant à l'intérieur la tâche d'accoutumer insensiblement les esprits aux convenances d'une situation nouvelle, elle ne montra pas moins de dextérité dans le soin de diriger ou de contenir les influences extérieures. Délivrée de la plupart des compétiteurs du pouvoir, et devenue supérieure à ceux qui lui restaient encore, elle put résoudre pacifiquement, par les ressources d'un esprit délié, des complications que l'autorité remise aux mains d'un homme n'aurait pu trancher que par la force. Le sentiment national, réveillé dans le parti qui avait appelé les étrangers à son secours, le portait à se reprocher l'emploi d'un moyen qui avait été si funeste au pays. La reine, tournant à son gré l'esprit léger de Condé, et attaquant dans leur conscience la plupart des chefs huguenots, sut les amener à reprendre le Havre, qu'ils avaient livré aux Anglais, et à se joindre à elle pour expulser leurs alliés du royaume. Afin d'éluder ensuite le prix promis à ce service, et qui devait donner la direction du gouvernement au prince de Condé, au même titre qu'avait eu son frère, le roi de Navarre, elle conduit Charles IX au-devant de l'armée qui revenait de cette expédition, et le fait proclamer majeur à Rouen. Catherine de Médicis continue de régner ainsi sous le nom de son fils, et pendant qu'elle s'occupe de la réforme de l'administration intérieure du royaume, entreprise par le chancelier de l'Hôpital, elle se dirige par les principes nouveaux d'une tolérance éclairée dans l'action qu'elle exerce sur la politique générale de l'Europe.

La lutte des influences politiques s'était partout compliquée des tendances religieuses que la réforme avait fait éclater dans les masses, et l'Europe se trouvait partagée en états rivaux qui semblaient autant de positions occupées par les diverses forces. La réforme, depuis qu'elle s'était établie régulièrement dans la constitution civile de l'Allemagne, avait en France son champ de bataille où elle envoyait combattre ses auxiliaires des autres pays : elle comptait aussi pour sa principale force militante l'Angleterre, sous la reine Élisabeth, et avait pour sa réserve tous les états du Nord qui subissaient la même transformation. A cette masse réfractaire, d'où insensiblement le catholicisme et les restes de l'influence impériale avaient été exclus, Philippe II, de son côté, opposait l'Espagne, purgée de tout élément luthérien, l'Italie qu'il dominait presqu'en entier, et où il dictait toutes les résolutions de la cour de Rome, enfin les Pays-Bas, déjà entamés par la réforme, et qu'il allait faire rentrer violemment dans son système, comme un moyen de porter la querelle plus près et dans le cœur des états où cette cause semblait perdue. Mais son succès dépendait de l'adhésion qu'il rencontrerait dans deux puissances qui le séparaient de son point d'attaque, et qui, menacées de périr sous le vaste conflit de la ligue du Nord contre le Midi, s'efforçaient de créer un système intermédiaire comme l'était leur position. La France et l'Autriche avaient manifesté la conformité de leurs vues dans le concile de Trente, cet autre champ de bataille où la réforme avait été appelée à débattre ses idées. Le cardinal de Lorraine, jaloux de donner à sa famille le nouveau lustre d'une rénovation qui aurait réformé l'Église sans détacher la France du catholicisme, avait soutenu avec éclat le principe des modifications devant l'assemblée. Mais les agents de la France, ambassadeurs près des cours ou évêques au concile, s'étaient attiré par là le reproche de pencher intérieurement pour le protestantisme, et le parti exalté accusait le cardinal lui-même de vouloir se créer patriarche indépendant de l'Église gallicane. La cour de Rome, que la France s'efforçait de détacher de l'Espagne, s'y ralliait ainsi plus étroitement : blessée déjà dans ses prétentions exclusives à l'autorité spirituelle, elle l'était encore par les mesures financières qui forçaient Charles IX de demander au clergé les ressources nécessaires pour subvenir à la situation extrême où se trouvait le royaume. Le concours de l'autorité ecclésiastique n'ayant produit au concile que des solutions inefficaces, qui ne répondaient ni à l'attente des partis ni à celle des gouvernements, Catherine de Médicis voulut, d'accord avec l'Autriche, chercher un nouveau moyen de pacification par le concours du pouvoir laïque, et en réunissant dans un congrès à Nancy les envoyés des divers états.

Dans la crise générale qu'on venait de traverser, Philippe II, contraint d'assister ouvertement la royauté en France quand elle était ébranlée, se voyait conduit à



la combattre indirectement aussitôt qu'elle était raffermie. Parmi les moyens dont il disposait pour cela, il en était un qu'il avait employé contre elle dans les moments de ses plus grands embarras : c'était de la mettre en demeure d'en finir avec les restitutions de la Savoie, auxquelles la France était tenue par le dernier traité, et qu'elle avait éludé d'exécuter jusqu'alors dans leur entier. Cet abandon officiel de l'Italie, qui lui coûtait tant à accomplir, fut enfin effectué; mais comme dédommagement de cette perte, la France faisait presqu'en même temps avec l'Angleterre une paix qui, conclue à Troyes le 11 avril 1564, ratifiait de nouveau la cession de Calais. Le mariage de Marie Stuart avec Darnley venait aussi enlever à propos l'obstacle qui s'opposait à un rapprochement politique que Catherine de Médicis recherchait avec Élisabeth, et du même coup il assurait son pouvoir en la délivrant de la fantaisie romanesque qui avait fait un moment désirer à Charles IX d'épouser sa belle-sœur. Ailleurs, la mort de Ferdinand I[er] amenait sur le trône Maximilien II, que ses sympathies pour la réforme rendaient suspect à l'Espagne; car ce prince était porté à faire par sentiment ce que son père avait fait par politique, lorsque, du vivant de Charles-Quint, il s'était rapproché du parti protestant, pour assurer l'empire à sa maison. L'avénement de Maximilien II devait ainsi fortifier le système par lequel la France, sans se donner tout à fait à la réforme, cherchait à la réaliser dans une certaine mesure.

La Turquie, étrangère aux idées qui divisaient l'Europe, et placée en dehors de ces intérêts, n'en restait pas moins la partie toujours agissante, celle qui intervenait dans ces querelles avec une force de diversion toujours favorable aux faibles, par cela seul qu'elle inquiétait les puissants. Rendue à ses dispositions agressives par la fin de la révolte de Bajazet, elle avait à demander compte de griefs longuement accumulés, d'une part, contre l'Autriche et son nouvel empereur Maximilien II, que les concessions qu'il avait obtenues de la Porte n'avaient pas empêché d'engager avec elle des conflits toujours renaissants; de l'autre, contre l'Espagne, qui, depuis sa défaite de Gerbé, semblait redoubler à dessein de provocations pour forcer la Turquie à quelque démonstration éclatante. Les attaques que Philippe II ne cessait de diriger sur presque tous les points de la Barbarie, son expédition à Oran, et en dernier lieu la prise de la forteresse de Pegnon de Vélez, réputée jusqu'alors imprenable, venaient coup sur coup exciter les passions irritables de la Porte. Ce prince se voyait pour quelque temps arrêté dans l'exécution de ses plans par l'essai qui se faisait ailleurs d'une espèce de compromis entre les intérêts établis et les innovations de la réforme : il trouvait cependant avantage à remplir l'une des conditions du rôle religieux qu'il prenait à l'égard de l'Europe, et à se poser comme le défenseur de la foi, tantôt en désarmant les Maures de l'Espagne, tantôt en allant les cher-

cher jusqu'en Afrique. Pendant qu'il s'assurait par là l'Italie et la cour de Rome, et par elle dominait l'opinion religieuse des autres pays, du même coup il attirait sur Maximilien II l'inimitié de la Turquie, habituée à confondre les deux branches de la maison d'Autriche, et à leur supposer des vues toujours communes. Ainsi, en l'armant contre son cousin, il créait au nouvel empereur des embarras qui l'empêchaient de prêter à la réforme l'appui que son règne semblait lui promettre. De son côté, la Turquie était entraînée à sortir de son inaction malgré la caducité du grand Soliman II. Mais une nouvelle génération d'hommes de guerre et de ministres se formait autour du futur souverain, le prince Sélim, impatient de se distinguer depuis qu'il n'avait plus à craindre son frère pour compétiteur à l'empire. La Porte, poussée à bout par les agressions de Philippe II, résolut d'entreprendre une vaste expédition qui devait l'expulser de tous les points qu'il occupait en Afrique, depuis la Goulette jusqu'à Oran, et porter la guerre sur les côtes mêmes de l'Espagne. Mais comme son ennemi avait eu presque toujours dans l'ordre de Malte l'auxiliaire le plus actif, la Turquie craignit de laisser en arrière de son attaque une force qui pouvait la prendre à revers. Elle avait d'ailleurs à venger une longue suite d'outrages; et les pertes nombreuses qu'elle avait subies récemment dans son commerce et dans sa marine la portant à vouloir la destruction de l'Ordre, tous ces motifs la décidèrent à commencer la campagne en s'emparant de l'île de Malte.

Mais au moment de reprendre sa lutte avec les grandes forces de la chrétienté, la Porte, sous la direction d'un nouveau ministre qui allait pendant longtemps soutenir avec éclat la fortune de l'empire turc, parut sortir de sa froideur à l'égard de la France, et vouloir se remettre avec elle sur le pied de ses anciennes relations. Une circonstance était surtout venue l'y déterminer : Catherine de Médicis, afin d'accoutumer les deux cultes à se supporter mutuellement, voulut essayer de vaincre les résistances locales qui s'opposaient à l'exécution de l'édit, en employant la présence de son fils et l'influence directe de l'autorité royale. C'est alors qu'elle fit entreprendre à Charles IX ce long voyage de près d'une année à travers les provinces, où la cour, promenée de ville en ville, allait adoucir, au contact d'une civilisation raffinée, des mœurs rendues plus âpres par le fanatisme, et des caractères que la guerre civile avait encore endurcis. L'un des incidents prévus de ce voyage était la rencontre de la reine mère avec sa fille, la reine d'Espagne, qui eut lieu à Bayonne pendant le mois de juin 1565, et où Philippe II se fit représenter par le duc d'Albe. Cette réunion préoccupait toutes les cours étrangères, attentives aux mouvements opposés de Catherine de Médicis : car au moment où elle paraissait vouloir consolider son système de tolérance par ses rapports avec Élisabeth et Maximilien, les de-

marches qu'elle tentait en Italie par les Médicis ses parents, ses confidences au ministre du pape et au duc de Savoie, enfin ses avances actuelles à l'Espagne faisaient soupçonner des vues toutes contraires. Mais pendant que cette conférence était ainsi interprétée selon les appréhensions ou les désirs des deux partis religieux, qu'on en faisait déjà sortir toutes les grandes mesures qui marquèrent les années suivantes, la Porte y voyait pour elle le danger de trouver dans son expédition la France unie avec son adversaire. Aussi elle se hâta de resserrer une intimité politique qui ne la préservait pas toujours de rencontrer les auteurs de ses plus sanglantes défaites dans le peuple même qu'elle lui donnait pour allié.

En effet, la destinée de Soliman II était de se trouver, aux deux extrémités opposées de son règne, aux prises avec le même Ordre, dirigé par des chefs français. Comme il s'était heurté au siége de Rhodes contre l'héroïsme de Villiers l'Ile-Adam, il allait rencontrer à celui de Malte un autre Français, le grand maître de la Vallette, dont le courage aussi intrépide devait être plus heureux encore dans les résultats de la lutte. L'Europe, qui avait vu avec terreur l'armement formidable de la Turquie, suivit avec anxiété les alternatives saisissantes de ce long siége de quatre mois, où se trouvaient convoquées toutes les forces navales de la Méditerranée, et cette mémorable défense qui tint en échec tous les efforts acharnés des Turcs. Elle donna l'occasion à l'Espagne de faire parvenir à Malte les secours qu'elle avait trop longtemps différés, et dont la présence força les Turcs à se retirer en désordre, après avoir perdu, dans un assaut, leur célèbre amiral Dragut. Les débris de l'expédition étaient à peine ramenés dans le Levant que le sultan, loin d'être découragé, parut plus décidé que jamais à prendre une revanche terrible. Le génie belliqueux de Soliman II s'était réveillé avec celui de son peuple, et ce prince, résolu d'effectuer par lui-même l'autre partie de la campagne qu'il méditait contre la maison d'Autriche, s'avança vers la Hongrie avec son armée. Pressé de mettre enfin à exécution le défi qu'il avait renouvelé vainement, depuis un si grand nombre d'années, il était en marche pour reparaître sous les murs de Vienne, et il allait reprendre la décision de sa querelle au point où il l'avait laissée, à plus de quarante ans en arrière. Une crise générale menaçait ainsi de se déclarer dans les affaires de l'Europe, tandis que la France couvait dans son sein les éléments d'une nouvelle perturbation religieuse. Cette coïncidence aurait pu avoir pour elle un effet salutaire, en ajournant devant une diversion extérieure l'explosion de la guerre civile. Mais Soliman II, après les premières opérations de sa campagne, mourut au siége de Szygeth, pendant la nuit du 5 au 6 septembre 1566. Sa mort, en dissipant de ce côté les alarmes qu'on avait conçues, vint rendre les esprits aux passions qui les agitaient; et déjà le jeune Henri de Guise, après avoir servi

Maximilien II contre les Turcs, en se montrant à son retour à la faction dont il était l'espoir, avait pu lui présenter le chef nouveau qu'elle attendait.

CORRESPONDANCE DE TURQUIE.

MISSION DE VINCENT JUSTINIANI. — GUERRE DE LA FRANCE AVEC L'ANGLETERRE ET REPRISE DU HAVRE. — TROUBLES EN MOLDAVIE, CAUSÉS PAR TUMPCHA OU ÉTIENNE — AMBASSADE DE L'AUTRICHE POUR LA RATIFICATION DE SON TRAITÉ AVEC LA PORTE. — VOYAGE DE CHARLES IX DANS LES PROVINCES. — EFFACEMENT DE L'INFLUENCE DE LA FRANCE EN TURQUIE.

Constantinople, 5 juillet et 30 août 1563.

Lettres de M. de Petremol à M. de Boistaillé.

Depuis un mois sont venus icy ambrs de l'Inde avec présens de plusieurs joyes exquises, à ce que l'on dit, pour demander secours de ce G. S. contre aucuns autres Indiens, ou bien, comme les autres disent, contre les Portugallois; et cejourd'hui ils ont baisé la main du G. S. qui leur a octroyé certain nombre de bombardiers pour fondre en leur pays artillerie, et promis une armée à ce renouveau, laquelle se fera ès environs du Caire, pour s'embarquer à Suès, et de là par la mer Rouge pour aller où ils voudront. Il y a ici un dragoman qui dit qu'ils sont de ceulx que Ptolomée nomme Sini, que maintenant nous appellons China; qui les faict habitans de l'isle nommée Java-Major, et qui voisins de Callicut. Je n'en ai sçeu encores trouver la vérité. Ce matin semblablement s'est faict mutation à ceste Porte, le G. S. ayant adjousté au nombre des bassas le beglierbey de la Grèce, gendre de feu Rustan-Bassa, qui depuis quinze jours a eu une fille de sa femme, et en son lieu a esté fait beglierbey celluy qui estoit aga des janissaires, qui avoit espousé la troisiesme fille de sultan Sélim; celluy qui estoit grand escuyer, qu'ilz appellent hymbrahort-bassi, a esté faict aga des janissaires, et le premier capigi-bassi, nommé Ferrat, fait hymbrahort-bassy (*Imrakhor*, grand écuyer).

Depuis quelques jours a couru icy un bruict que les Moldaves, selon leur naturel, s'estant révoltez du despot, l'avoient tué avec tous les soldats estrangers qu'il avoit pour sa garde, et créé un autre roy



en sa place, à sçavoir celluy qui auparavant estoit son capigi-bassi, c'est à dire cappitaine des portiers ou des gardes. Mais depuis les nouvelles sont venues que ledit despot s'estoit sauvé dans un fort chasteau nommé Susana, avec deux ou trois cents de ses plus braves soldats, ayant descouvert la trahison et entendu la mort du reste de ses gens qui estoient de sept à huict cents hommes, lesquels il avoit envoyés quelques journées devant luy en compagnie de IIII ou V mil Moldaves descouvrir si un certain Dimitrasco, qui ces années passées a faict beaucoup de mal tant à la Russie et Circassie que aux environs de Caffa, venoit assaillir la Moldavie, comme les autheurs de la conjuration donnoient à entendre, pour tirer au piége le despot, et exécuter leurs desseings. A ce que l'on dict, il tient fort dans ledict chasteau, qui est bien pourveu de toutes sortes de munitions de guerre et de vivres, et faict souvent saillie sur ses ennemis; mais il a tous les Moldaves contraires, qui se sont unanimement assemblez autour dudict chasteau pour l'avoir vif ou mort. Le G. S. y a dépesché aujourd'huy un chaoux pour l'amener à ceste Porte, ensemble celluy que les Moldaves ont créé roy, et un autre qui est avec ledit despot, qui à ce que l'on dict se voulloit faire roy de la Vallacquye; il a dépesché un autre chaoux pour faire venir Allexandre, prédécesseur du despot, qui estoit confiné à Cognia, ville d'Azie, pour le remettre en la Moldavie en la faveur de Sélim, auquel il s'estoit retiré, mais les Moldaves n'en veulent ouir parler.

Du XVIII[e] et XX[e] de ce mois, les pluies ont esté en ce quartier si fortes et impétueuses, qu'elles ont ruyné une infinité de maisons qui estoient aux vallées, avec grande perte d'hommes et de bestes, et dégast du pays; entres les autres ruynes, les torrens ont rompu tous les ponts qui sont d'icy en Andrinople, la plus grande part de la ville de Prusia, assise au pied du mont Olimpe, ancien siége des rois de Bithinie, et un fort beau aqueduc que le G. S. peu d'années devant avoit faict faire avec une infinie despence pour conduire les eaux doulces en Constantinople. Le G. S., qui estoit allé ces jours là à la chasse à dix mil d'icy à grand peine se peult-il sauver de la furie des

jours, il n'y aura rien de certain. Le s[r] Justiniani est de retour de sultan Sélim, où Micques, qui estoit allé là quelque peu davant, luy a usé de ses tours judaïcques, et n'a rien oublié pour luy préjudicier; il attend la mesme venue du G. S. pour rebrousser chemin[1]. Ledit Mic-

[1] Vincent Justiniani, qu'on a vu sous le règne précédent remplir les fonctions de résident par *interim*, avait été envoyé après la bataille de Dreux pour l'annoncer à la Porte : de plus, il devait excuser le retard mis au payement de la dette de Nasi, et demander de nouveau la liberté du fameux corsaire génois Cicala. En passant à Venise, il fut chargé de porter l'avis de la paix conclue en France, que M. de Boistaillé reçut en même temps, comme il l'écrit du 24 mai 1563 :

« Le porteur de la présente est le sieur Justinian, qui a esté dépesché par le roy en Levant, pour les occasions que vous entendrez de luy. Depuis son partement de la court et arrivée en ceste ville, j'ay receu le pacquet du roy, que vous aurez avec la présente, contenant la conclusion de la paix, laquelle grâce à Dieu, après plusieurs allées et venues, enfin a esté conclue aux mesmes termes que vous avez veu par mes dernières dépesches; en quoy vous n'avez autre chose à faire sinon de respondre à ceulx qui la pourroient trouver estrange, que nos nécessitez estoient telles qu'il estoit impossible de plus continuer la guerre sans perdre tout, pour autant que les Anglois, anciens ennemys de nostre France, d'ung costé, et les Allemands d'ung autre, descendoient ceste année en si grand nombre et puissance, que malaisément fussions-nous demeurez les maistres. Et y avoit mesmes des princes qui s'estoient montrez nos amis l'an passé, lesquelz, voiant continuer nos misères se fussent volontiers serviz du temps et de l'occasion pour s'accoustrer à nos despens, et pour ce desseing avoient desjà faictz de bien grands préparatifz : à quoy S. M. a remédié par une doulce reconciliacion de ses subjectz, comme doibvent faire tous princes qui se veulent maintenir avec eulx, et n'y a personne aymant le bien et grandeur de la France et de nostre roy, qui ne la doibve trouver autant bonne et utile comme elle a esté nécessaire, entre lesquelz tant pour la bonne intelligence que S. H. a eu tousjours avec nous que pour l'intérest qu'elle peult avoir au restablissement de ce royaulme, S. M. s'asseure que ceste nouvelle sera autant bien receue que autre qui y ait esté de longtemps; tellement qu'à mon advis vous n'aurez pas grand affayre à lui persuader. Et, ainsi satisfaict à cest office, selon qu'il vous est commandé, vous en demanderez la response, que m'annoncerez avec vostre dépesche pour la faire tenir à S. M., si le s[r] Justinian ne l'apporte luy-mesmes, comme il espère en peu de temps avoir négocié sa charge et pouvoir estre icy de retour. Il est personnage fort praticq des affaires de par delà, et qui en a donné bon compte à S. M. pendant le séjour qu'il a faict en court. »

Justiniani était allé rejoindre en Asie le prince Sélim pour accomplir la partie de sa mission qui regardait le favori du prince. La Porte avait fait sur le choix de cet envoyé des observations qui montrent sa susceptibilité pour tout ce qui semblait annoncer moins de déférence à son égard.

Juifs, et de faict propose pour ce renouveau commencer son chef-d'œuvre par là, dessaignant, ainsy que l'on juge, de se faire roy des Juifs. Voilà pourquoy si instamment il demande argent de France.

Dans deux jours nous attendons les ambassad[rs] de l'empereur qui viennent pour conclure la paix avec le tribut, ainsy que l'on dict, ou pour le moings grands présens. Les amb[rs] de Transilvanie les suivent de près pour décider la querelle de leurs confins : ce qui en succédera je vous l'escriray. Il y a cinq ou six jours qu'un autre ambassadeur de Perse est venu; on ne sçait encores à quelle fin. Hier j'eus une allarme d'un Turcq qui a faict sa plainte au G. S. et bassa que deux de ses navires ont esté prises par les Françoys, à sçavoir par le cap[aine] Basche Martelli et le chevalier Charlu. Mais ayant faict entendre aux bassatz que ledit Martelli avoit pris congé du roy il y a plus de trois ans, et que Charlu est de la religion de Malthe, et que ny l'ung ny l'aultre n'estoit aux gages de S. M., ce matin ledict Turcq a esté déboutté de sa demande, qui estoit que j'eusse, au nom du roy,

roy catholique a eu contre le roy d'Arger en ung lieu nommé Malaquibic prez Oran, où l'armée de S. M. a chassé celle du roy d'Argier, qui tenoit assiégé ce lieu là et commandoit par ce moien à Oran, y estant demeuré neuf vaisseaulx à rames et ceulx des Mores avec l'artillerie. Aujourd'huy, comme nous estions en cérémonie à S[t] Marc, ces s[rs] ont eu nouvelles, et le duc me l'a dict que environ L voilles, dont y en a XXV gallères turquesques, sont entrées bien avant en ce goulphe, dont ilz sont infiniement estonnez, ne pouvans penser quel est leur desseing, estant la saison trop tarde pour passer à Oran. Et sont là dessus regardans leur contenance pour, si besoing est, remuer leur arsenal, qui a si longuement reposé, et s'en aider à la deffence de leur goulphe. Il est venu aussi ung autre advis de Rome, que le jour S[t] Pierre dernier, quant le roy d'Espaigne comme roy de Naples en faict la recongnoissance au pape, luy donnant une hacquenée blanche, là où de tout temps les papes l'ont receue, disant ces parolles: *Sine prejuditio regis christianissimi*, sa sainteté respondit lors : *etiam cum prejuditio*. Ce qui seroit une animosité bien descouverte et indigne du lieu dont elle vient.

« Le roy m'escript du 28 juing, comme sur la résolution que M. d'Alluye avoit rapporté d'Angleterre, que ceste royne là vouloit comment que ce fût retenir le Hâvre de Grâce pour seurté de ses prétentions, le roy se disposoit à la guerre et avoit desjà ung bon camp prest là, où S. M. estoit délibérée aussi d'avoir par force ce que par honnestes conditions et offres n'a peu obtenir de ceste femme là; laquelle, ce voyant, s'est depuis laissée entendre à quelque appoinctement, comme disent les nouvelles du v[e], mais bien froidement. » (*Ms. de l'Arsenal.*)

à luy satisfaire de sa perte. Là dessus je n'ay oublié remonstrer le dommage que leur cappitaine Salla-Reis nous avoit faict les années passées, sans que nous en ayons peu avoir justice ni raison, qui a esté la principalle cause de leur faire fermer la bouche, car il n'y a celluy d'eulx qui n'ayt eu part à la prise de noz nefs.

Constantinople, 15 octobre 1563.

J'ay esté fort ayse d'entendre par voz lettres la prise du Havre et l'entière pacification de nostre France, de laquelle je n'ay voullu faillir d'advertir incontinant le bassa, et luy monstrer combien telle victoire apportoit de réputation aux jeunes ans de nostre roy et repos en son royaume[1]. De quoy il me monstra avoir quelque plaisir, et

[1] M. de Boistaillé, informé du succès de la campagne contre l'Angleterre, écrivait à Catherine de Médicis, du 20 août 1563, sur l'effet de la nouvelle en Italie, et lui annonçait une révolte qui venait d'eclater dans le royaume de Naples :

« Aiant receu la lettre qu'il a pleu au roy m'escrire sur l'heureuse nouvelle de la prinse du Hâvre, j'ai esté la communiquer à ces seig^rs, lesquelz en avoient bien desjà quelque sentiment : mais comme ilz ont entendu la certaineté avec les particularitez que je leur en ay dict de la part de S. M., ilz s'en sont monstrez si extrémement joyeux, qu'il m'est impossible de suffisamment le vous escrire. Et vous asseure que je ne les ay jamais veu tant contans de chose qui leur soit advenue depuis le temps que je suis auprès d'eulx, car il n'y en avoit pas ung seul qui particulierement ne montrast en son visage quelque signe de resjoyssance, et croy certainement avec raison que cela leur venoit d'une naïveté de cueur sans hypocrisie, louans jusqu'aux cieulx la bonne résolution sur ce prinse par voz maj^tés, la brave et merveilleuse exécution d'icelle, au sortir mesmement d'une si grand tourmente qui tant avoit travaillé vos forces, et lesquelles néantmoyngs ont faict en cela telz effortz et preuves de soy, qu'elles en sont et seront à jamais formidables et redoubtées de par deçà. Il est venu icy un chaoux de la part du Grand Turcq qui demande raison d'une sienne gallère prise par celles de ces seigneurs dès l'année passée, avec une notable somme de ducats qu'il veult maintenant avoir, et pour chacune teste de tant de Turcqs qui furent lors tuez IIII ou V^c, à quoy il en faict l'estime ; et brave là dessus à la mode du pays, ce qui pourroit bien amener quelque suitte. Mais ces seig^rs, qui sont fort expertz en ceste negociation et sçachans combien y peuvent les presens, n'y espargneront rien pour composer le tout doulcement s'ilz peuvent. Aujourd'huy sont icy venues les nouvelles comme en Callabre s'estoit eslevée une multitude de peuple qui a faict ung roy et marche par ce pays-là avec les



me promit de le faire entendre incontinant au G. S. qui peu de jours auparavant estoit retourné de la chasse en grande pompe pour se armes, aians mis un taillon sur le vice-roy à qui le pourra prendre mort ou vif, en quoy se veoid que les émotions n'ont pas esté particulières, mais comme une générale influxion des cieulx en divers lieux de la chrestienté. »

Il écrivait à M. de Petremol sur le même sujet : « Vous entendrez de ce pourteur l'occasion de son voiage. Il m'a dict que c'estoit pour quelques esclaves, mais je n'en ay rien veu par lettres. Il vous en apporte du roy, et suivant cela vous sçaurez bien vous y conduire. Par mes dernières vous fustes adverty comme nous tenions bien estroictement le Hâvre de Grâce, mais maintenant vous en entendrez la prinse, ainsi que S. M. me l'a escript. Ce fut le XXVIII du passé, avec autant furieuse batterie qu'il estoit possible. La bresche raisonnable et l'assault prest à estre donné si hardiement que les assiégez s'estonnarent et aymarent mieulx se rendre que d'attendre l'extrémité, voians qu'il n'y alloit rien moings que la vye; aussi M[r] le connestable qui s'y trouva avec une infinité de princes, seigneurs, chevaliers de l'ordre, et d'autre noblesse, voulust plustost les recevoir à composition, sans perte d'homme, que de hazarder tant de gens de bien qui pourront bien servir à quelque autre bonne occasion. Ilz s'en alloient tous en Angleterre. La ville a esté rendue en l'estat qu'elle estoit avec toute l'artillerie, pouldre, munitions et aultres choses y estans, ensemble tous les navires estans dans le port, qui sont en grand nombre. Nos gens estoient dedans en trois lieux, a sçavoir dans la tour du Hâvre, dans le fort qu'ilz avoient faict, et dans le bastion de S[te] Addresse, que nous avions battu. Il y avoit bien IIII ou V mil Angloys du reste de la mortalité, desquelz on ne pouvoit croire que la moyctié fut pour repasser la mer, tant ilz estoient débilles. C'est une des plus heureuses nouvelles que nous sçaurions avoir, car estans une si dangereuse espine ostée de nostre royaulme, on n'y verra plus que tout tranquilité et obéissance à nostre roy; et non seulement confirme la paix dernièrement faicte, et asseure le repoz du royaulme, mais délivre le roy de toutes les querelles que la royne d'Angleterre luy sçauroit jamais faire: qui n'est pas peu, oultre VI ou VII[c] mil escus que peu auparavant on lui acordoit, en paix faisant, et qu'elle a maintenant perduz par ung juste jugement de Dieu qui luy faict porter la peine du mal qu'elle a faict en France, et de ce que trop légièrement elle a voulu rompre la paix qui avoit estée si solennellement jurée entre leurs Mag[tes]. Le roy, Dieu mercy, se retrouve maintenant hors de toute guerre, aiant ainsi chassé tous les estrangiers, et s'en va pourmener par tout son royaulme avec la force et providance qui y est requise, pour contenir son peuple en termes d'obéyssance, les consoller et remectre le tout au mieulx qu'il sera possible, comme il luy sera aysé, veu que toutes les villes et les armées sont remises soubz ses piedz. Voylà tout ce que vous aurez maintenant des bonnes nouvelles de France. Quant est du concille, il est encores là, et aurez avec la présente les décretz qui ont esté faictz à la dernière session, où vous trouverez bien à discourir. L'autre session est remise au XVI[e] du moys prochain. »

monstrer aux amb[rs] de Perse. Mais à la vérité j'estime que ces messieurs-cy ne reçoivent plus grand desplaisir que d'entendre la pacification de la chrestienté, principalement aujourd'huy qu'ils ont eu nouvelles de la route de leurs gens à Oran, et que la paix avec l'empereur n'est encore bien conclue. On estime que sur ce renouveau ils feront quelque grande armée pour résister aux forces du roy d'Espagne. de quoy le roy d'Algier et Dragut sollicitent le G. S. dès à présent.

Ces jours passés, les sanjacqs des confins d'Hongrie avoient donne à entendre au G. S. que l'empereur et le roy Maximilian estoient en armes pour venir sur Bude et autres lieux voisins, et par deux Hongres chrestiens qu'ils envoyèrent liez à ceste Porte confirmoient leur dire. Toutesfois lesdictz Hongres ont esté treuvez apostez par lesditz sanjacqs, et les ambassadeurs de l'empereur ont asseuré sur leur teste qu'il n'estoit rien de cela: mais que l'assemblée qui se faisoit à Vienne des princes allemands estoit seulement pour le couronnement de Maximilian au royaume d'Hongrie. Cela mit quelque peu en colère le G. S. et retarda lesdits ambass[rs] de baiser la main. Toutesfois, le lendemain, qui fut mardy dernier XII[e] de ce mois, ils se présentèrent au G. S., et de nonante mille ducatz qu'ils avoient promis en consi-

Il ajoutait, du 25 août, en parlant du juif Nasi: « Mes dernières sont par ung qui vous estoit envoyé avec lettres du roy pour le faict de quelques esclaves. Je vous escrivy lors si amplement de toutes choses de par deca, qu'il ne me reste maintenant a vous dire sinon que, Dieu mercy, le tout est en France merveilleusement bien reduict à l'obeissance du roy. Et de jour en jour croist l'espérance de mieulx, pour estre les ungs et les autres tant travaillez des maux passez, qu'il semble que c'est a qui moings se souviendra de sa revenche, pour ne retumber, et doresnavant vivre en repoz et unyon telle qu'on peult esperer de la plus sincere reconciliation qu'on scauroit jamais veoir. Depuis j'ay receu vostre depesche du XXI juillet, et bien notte les beaulx deportemens du juif dont m'escrivez pour les représenter en lieu et quant besoing sera: à quoy je n'oublieray rien pour luy en faire parcevoir tel loyer qu'il en mérite. Le roy prenoit son chemin vers Paris du retour du Hâvre, et S. M. pourra bien venir jusqu'a Lyon pour y faire executer son intention, parce que, au jugement d'une partie des catholiques, les choses n'y sont pas si bien réglees qu'ils y puissent seurement retourner et habiter, mesmement la nation italienne de laquelle despend le restablissement des foires et changes, en quoy consiste toute la grandeur et richesse de ceste ville-la » (*Ms. de l'Arsenal*

gnèrent au trésor trente mil pour un an de tribut, et firent présent à S. H. de quatre grandes coupes d'argent doré avec leurs couvercles, et d'une grande horloge en forme d'un miroir rond. Le tribut a faict esmerveiller plusieurs personnes, car par le passé Ferdinand s'estoit tousjours deffendu de le payer, et au lieu d'icelluy envoyoit présent équivalent. Mais cestuy-cy a esté consigné en son nom comme tribut, et avec toutes les cérémonies possibles que les aultres nations tributaires au G. S. ont de coustume user, à sçavoir le consigner au trésor, peser, conter, brusler l'argent et prendre acquit[1].

Au reste, le pauvre Dimitrasco, avec sa compagnie, doibt arriver aujourd'huy icy ou bien demain matin. Je croy qu'on luy fera quelque mauvais tour, nonobstant les troubles de la Moldavie, qui ne cessent point, mais augmentent de jour en jour, car on faict courir le bruict

[1] La déclaration de la majorité de Charles IX, le projet de voyage du roi dans les provinces et l'idée de son mariage avec Marie Stuart, étaient mentionnés par M. de Boistaillé dans ses lettres du 24 septembre et du 2 octobre 1563 :

« Le roy s'est déclaré majeur et fait recongnoistre tel au parlement de Rouen, par les princes, seigneurs et officiers assistans, avec une harengue faicte de sa main, de fort bonne grâce, que je vous envoie imprimée, aussi bien troussée qu'il est possible, selon que vous verrez par la coppie que S. M. m'a envoyée avec les ordonnances faictes là-dessus. Elle me faict entendre aussi sa résolution de vouloir veoir et courir tout son royaulme, commençant par Molins, Lyon, de là en Provance, Languedoc, Guyenne, pour retourner par Xaintonge, Poictou et Touraine, qui sera ung voiage de trois ans. Les seigneurs de la court sont en une fort grand unyon auprez de la royne et d'acord à faire exécuter l'édict sans contravencion ne fraulde. Au moyen duquel c'est merveilles que de veoir la France si soubdainement réduicte en telle obéissance et tranquilité que on sauroit désirer, et n'y a presque plus mémoire des maulx passez, qui est ung des miracles de Dieu.

« Il se dit à Rome que le roy depuis sa majorité est résolu de chasser tous les huguenotz de France, recourant à l'ayde et bon conseil du pape pour moyenner envers le roy catholique et autres princes une ligue offensive contre la royne d'Angleterre et ceulx de ceste religion, et que la royne vouloit remarier la royne d'Escoce avec nostre maistre, et que pour ceste cause ledict nunce estoit aussi dépesché pour avoir la dispence. Vous verrez par la coppie d'une lettre du roy l'accident intervenu à la royne et de la blessure de S. M. pour la chutte de sa hacquenée, et par mesme moien sa convalescence, que vous publierez par de là. Mais quant à ce mariage, veu les choses passées entre nous et l'empereur, je ne sçay comment sans offenser nostre reputacion, l'on y pourroit entendre. » (*Ms. de l'Arsenal.*)

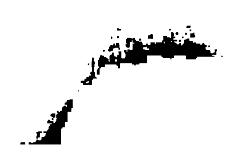
que les Pollonois se sont mis en armes pour venger l'injure faicte audict Dimitrasco et à ses gens, qui estoient tous Pollonois, et délivrer le despot des mains des Moldaves, pour auxquels résister le G. S. a commandé aux sanjacqz des confins de se mettre en ordre.

Constantinople, 29 octobre et 19 novembre 1563[1]

Le pauvre Dimitrasco ne fut plus tost icy arrivé que le G. S. le fit engaucher avec un aultre grand baron de Poulongne nommé Pisonisqui, qui offroit pour sa vie au bassa vingt mil ducatz. Le reste de ses soldats furent mis aux gallères, sauf un qui estoit homme du despot, qui fut pendu. Le G. S. a donné la seigneurie de la Moldavie à Alexandre, encores que les Moldaves en fissent grand refus. Le despot et l'aultre qui s'estoit faict roy doivent estre menez icy en grand danger de faire la mesme fin que Dimitrasco. Pour cest effect, sept sanjacqz sont entrez en la Moldavie : demain ou l'aultre, Alexandre doibt partir d'icy accompagné d'un des capigi-bassi du G. S. pour le remectre en possession et pacifier le peuple. La feste lui coustera plus de deux cens mil ducatz, desquels sultan Sélim en doit avoir plus de cinquante mil, et le bassa autant. Micques, pour son vin, en aura dix mil, sans les autres petits qui se sont empeschez à son affaire.

[1] La fin du concile de Trente, le deuxieme de ce nom, et les considerations que ses actes suggéraient a M. de Boistaille font l'objet d'une lettre d'octobre 1563; en decembre il mandait la poursuite que les Guises faisaient contre l'amiral de Coligny, inculpe dans l'assassinat du duc de Guise, et la maladie du pape Pie IV :

« L'on sçait partout que la principalle occasion des divisions qui sont intervenues a la chrestiente, a este la difformite des menees des ministres de l'eglise et de la demesuree avarice qui y est entree, qui a renverse et corrompu toutes les sainctes ordonnances et decrez de ces premiers peres. Ce que voyant les roys de France, depuis cent cinquante ans en ça ont instamment requis aux concilles de Constance, Basle, Latran, et Trente premier et cestuy-cy second, la reformation ecclesiastique, nommement le roy nostre maistre congnoissant qu'il n'y a autre moien de reunir ses subjectz en une mesme bergerie que par la, a faict tout ce qu'il a este possible pour y faire entrer les peres de Trente; ou enfin, après plusieurs remises de ce qui se debvoit traicter en premier lieu, l'on a propose une reformacion, par



De grandes querelles et plainctes se sont faictes contre les Vénitiens, tant pour certaines galliotes qui ont esté prises et noyées cest esté passé par leurs gallères, que de ce que celles de Malthe, ayant pris plusieurs vaisseaux turquesques venans de Tripoly et Alexandrie,

laquelle l'on veult réformer les princes temporelz, passant bien légièrement sur celle des gens d'église; entre autres l'on veult oster au roy les droictz et libertez, desquelz S. M. et son église gallicane a jouy depuis XII[c] ans du consentement de l'église universelle. Cela faict partie pour se saulver par ce moien de la réformacion éclésiastique et accrocher l'une avec l'autre, sçachant bien que les princes ne sont pas en temps pour l'endurer. Ce que entendant le roy, qui y est plus intéressé, a commandé à ses ambassadeurs de faire ses remontrances; et où l'on passeroit oultre, de s'opposer, comme a esté faict en la forme que vous verrez par la coppie de l'acte qui est avec la présente, dont je vous ay bien voulu advertir, afin qu'entendissiez le fonds de cest affaire pour en pouvoir parler et respondre. M[rs] du Ferrier et de Pibrac se sont icy retirez après leur opposition au concile. En attendant ung plein establissement du repoz publicq en France, M. le président du Ferrier me feit entendre qu'il se sentiroit bien heureux d'estre icy mon successeur, et ses qualités sont telles que le service du roy se portera très bien entre ses mains. Le roy estoit à Chantilly et en délibération de retourner à Paris, où debvoit recevoir les sermens accoustumez, et de là aller en Lorraine prendre son chemin pour Lyon.

« ....La continuation de paix en France se va toujours confirmant de mieulx en mieulx, vivant ung chacun selon l'ecdict aussi doulcement qu'il est possible. M[rs] de Chastillon tous trois sont à la court, qui est à Paris, favorisez de M[gr] le connestable; on est après pour les accorder avec M[rs] de Guise, et y a bonne espérance. On traicte aussi la paix ou trefve avec l'Anglois, et tient-on l'une ou l'autre faicte, et après le roy se délibère de faire ung voiage à Lyon, et visiter une partie de son royaulme. Le concille fut achevé sabmedy dernier IIII[e] de ce moys, encores que la session fut assignée au IX[e], ainsi précipitée par la nouvelle de l'extrême maladie du pape. On attend les décretz et canons; Dieu veuille qu'ilz soient telz qu'il est nécessaire pour le bien de la chrestienté.

« Le roy est toujours à Paris, et le voiage de Lorraine refroidy. M[r] l'admiral et tous ses frères estoient arrivez à la court avec une bien grande compagnye, sur la venue desquelz l'on a faict bruit de quelque esmotion et tumulte; mais tout y estoit passé bien doulcement. L'on poursuivoit de les accorder avec M[rs] de Guyse, et en donnoit-l'on bonne espérance. Au demeurant par tous les endroictz du royaulme, les choses y sont plus paisibles que jamais, et l'on vit partout en fort grand repoz. Ces seig[rs] ont advis que le G. S. a commandé une armée de cent cinquante gallères pour faire sortir à ceste primeveure. Ils commencent de faire aussi remuer leur arsenal, et parlent de faire ung général avec commandement de cent gallères. Toutesfois ilz attendent encores une recharge de leur baylle pour se y résouldre à bon esciant. » (*Ms. de l'Arsenal.*)

se retiroient comme en port et sauvegarde en Cypre; de quoy le G. S. estant entré en grand colère, fit appeler le baile des Vénitiens pour répondre aux demandes de plusieurs, et de plus commanda au général de la mer que CL gallères fussent prestes au renouveau. On juge que ce sera pour l'oppugnation de Cypre. A quoy sultan Sélim et ses gendres, qui sont à ceste Porte, sollicitent fort. Mais la vieillesse de ce s[gr] pourra retarder l'entreprise, et la prudence des Vénitiens qui en sont advertis par leur baile la divortira. De la Moldavie nous avons nouvelle que les propres soldats du despot, pour avoir liberté de sortir vies et bagues sauves, l'ont mis en pièces. Toutesfois il n'en est encores rien de certain. Depuis quelques jours est venu icy un amb[r] de Portugal, de la partie des Indes de Callicut, demander le trafficq des espiceries au Caire et Alexandrie. Mais il n'a eu encores responce non plus que le s[r] Vincentio, qui languit icy pour un rien [1].

[1] M. de Petremol ecrit ici à M. de Boistaillé, en date du 8 decembre 1563, une longue missive qui est une des deux lettres que Camusat a donnees en entier. C'est un memoire qui traite de la question de savoir s'il fallait abandonner l'alliance avec la Turquie; et comme cette opinion, résolue par lui affirmativement, s'y trouve appuyee d'apres des faits dejà mentionnes, nous n'en citons que les seuls passages qui offrent quelques aperçus nouveaux.

« On ne peult nier que, par le passe, nous n'en ayons tire plusieurs et grandes armees. Mais qui considerera de prés, trouvera qu'elles nous ont este plus de dommage que de proffit, et que quand les feus roys eussent employe l'argent qu'il coustoit a les faire venir et entretenir, à faire bastir forces galleres a Marseille et aultres portz, ilz eussent peult-estre obtenu plusieurs victoires que l'avarice et insolence des Turcs et le desir de butiner leur ostoient des mains. Car il est facile a croire que tout le royaume de Naples, la Corse et peult-estre la rivière de Gennes se seroient rendus à la devotion et obéissance du roy, si la peur de n'estre faicts proye et esclaves des Turcs ne les en eussent divertis. ...Maintenant que la France se treuve appaisée de tous ses troubles interieurs, gouvernee de nostre roy majeur, lequel est en paix avec tous ses voisins; ces messieurs-cy seroient, possible, contraincts d'envoyer vers S. M. et recognoistroient tôt ou tard combien nostre amitie leur a este utille. Une chose est toute notoire, que le bassa de la mer, a la derniere expedition de Zerbe, ne fust jamais passé avant (car ainsy luy estoit commande du G. S.), si premier il n'eust este acertené que les gallères françoises n'estoient avec celles du roy Philippes. Que ce qui seroit à craindre par la discontinuation de ceste amitié, est que le roy d'Espagne et les Gennevois, qui sont envieux de ceste intelligence, ne trouvant icy personne pour leur contredire, n'y fussent

1564.

SUITE DE LA REVOLTE DE LA MOLDAVIE. — RÉCLAMATIONS QUE LA TURQUIE OPPOSE À CELLES DE LA FRANCE. — M. DU FERRIER SUCCÈDE À M. DE BOISTAILLÉ À VENISE. — TUMPCHA EST DÉCAPITÉ EN POLOGNE. — ARMEMENT MARITIME DE L'ESPAGNE CONTRE LA BARBARIE.

Constantinople, 2 janvier 1564.

Lettre de M. de Petremol à M. de Boistaillé.

Les troubles de la Moldavie continuent tousjours, encores que le despot soit mort, et que le G. S. aye envoyé Alexandre avec l'un de ses capigi-bassi en prendre possession, et commandé à tous les sanjacqs des confins, aux Tartares et Transilvains, de aider ledit Alexandre; car Tumpcha, autrement dit Estienne, avec le peuple de Moldavie au nombre de cent mil hommes de pied, ainsi que l'on dit, et quarente mil chevaulx, empesche que ledit Alexandre n'entre dedans, et le peult, en moindre nombre, facilement empescher en ce tempscy d'hyver, que le Danube est gelé et les marais sont inaccessibles. Le G. S. voyant ces troubles, commanda il y a quelques jours que le beglerbey de la Grèce, avec sa cavallerie, deux compagnies de spahis de la Porte et deux mil janissaires, avec Pertha, troisiesme bassa, deussent partir d'icy pour entrer avec forces d'armes dans la Moldavie, et

facillement receus, et au besoing employassent contre nous les forces que par le passe nous avons employé en leur ruine, ce qu'ilz ne pourroient jamais faire pendant que nous serions alliez à cest empire. Le prejudice que ce nous en seroit est tout notoire pour Marseille et la Provence; d'autre part, il est certain que les Vénitiens, qui nous voient mal volontiers en ce negoce, trouvant la place vuide, feroient leur effort pour nous en démettre du tout, et jouir tout seuls du proffit et commerce. Cela cessant, je ne voy point pour quelle occasion le roy veuille faire si grand cas de cette inutile et vaine intelligence avec si grands frais et despens. Et toutesfois, quand S. M. se délibéreroit de l'entretenir, il seroit besoing de la maintenir comme l'on doibt et avec telle réputation que devant; car ceux-cy mesmes nous accusent d'estre refroidis de l'amitié. Car depuis quatre ans en çà que le roy leur a toujours promis d'envoyer un ambassadeur, il n'en a rien faict, et ceux qui nous voyent icy mal volontiers, leur donnent à entendre que ce nom d'agent est de peu de compte, mais seullement par manière d'acquit. De sorte qu'il n'y a magistrat si petit qui ne s'estime supérieur. » (Camusat, *Mélanges historiques.*)

remettre Alexandre en possession; et ce jourd'huy on attendoit qu'ilz deussent partir. Mais hier au soir arriva icy un courrier avec lettres dudit Tumpcha, scellées de tous les barons et seigneurs de la Moldavie, qui a le tout faict suspendre et différer : de sorte qu'on juge maintenant que le royaume demeurera audit Tumpcha pour la faveur du peuple ennemy du nom d'Alexandre.

Demain doibt partir Ally Pertha avec dix gallères pour la garde de Rhode, outre les cinq qui y sont ordinaires : lequel s'est oblige, avec lesdites quinze gallères, d'empescher les chevaliers de Malthe ou autres corsaires de plus voltiger autour de Cypre, et rendre doresnavant le port libre et asseuré à tous vaisseaux turquesques qui viennent icy d'Alexandrie et de Tripoly. Cecy a esté faict par la trame des Vénitiens pour refroidir la colère que le G. S. avoit pour Cypre, casser tous ses desseings et empescher ceste grande armée qu'on préparoit. Toutesfois on ne laisse de travailler continuellement à l'arsenal.

Celuy qui, l'année passée, estoit venu de par deçà pour l'affaire des Genevois[1], depuis quelques jours est party d'icy avec ample sauf-

[1] On a pu suivre, à la fin de 1558, les demarches des Genois qui avaient rencontre une si vive opposition de la part de M. de la Vigne. M. de Boistaillé, ecrivant a propos d'une reclamation du grand vizir sur la prise de sa galere (voir page 673, a la note), parle aussi de la nouvelle instance qu'ils faisaient a la Porte :

« Sur la plaincte du bassa, vous pourrez luy remonstrer que c'est chose qui n'est oncques venue du faict et congnoissance du roy, n'aiant jamais voulu commander chose qui puisse tant soit peu offencer le moundre de ceste Porte, et d'autant moings luy qui est le premier ministre; que pour ung tel faict ne autre particulier, rien ne doit etre altere de la bonne intelligence, veu mesmes qu'il est du tout impossible de recouvrer les pertes qui d'une part et d'autre ont este faictes, et de la nostre innumerables et sans comparaison plus grandes que de la sienne; ce que nous avons dissimule et dissimulons. J'entends aussi qu'il est arrive par dela ung ambassadeur des Genevoys pour accorder avec le G. S., et obtenir qu'il leur soit loisible d'avoir ung consul ou baile a sa Porte, comm ont les Florentins. Vous laisserez entendre qu'en avez escript a S. M. pour sçavoir la-dessus son intention, qui merite bien d'estre attendue en chose de telle consequence, et ou par le passe S. H. s'est resolue selon la volunte de S. M. et bien de ses affaires, sans vous formaliser a l'empescher, jusques à ce qu'en aiez commandement du roy et response ad ce que j'en ay escript. »

Il ecrivait en même temps a Charles IX

conduit pour faire venir les ambassadeurs de Gennes. Suivant vostre conseil, je ne me remueray que je n'aye aultre commission. Toutes-

sur ce fait : « La poursuite que font les Genevoys d'entrer en confidence par dela ne tend à autre fin que pour s'asseurer d'une traitte de bledz en une necessité, dont plusieurs fois ilz en ont esté refusez à la requeste du feu roy Henry, pour l'intérest que S. M. avoit qu'ilz fussent secouruz de ce lieu pendant la guerre ouverte entre eulx, sur ce fondement qu'elle faisoit que ne le pouvant estre d'ailleurs, pour l'empeschement continuel que les galleres de Corsegue faisoient à leurs vaisseaulx chargeans en Cecille, ilz seroient forcez de se rendre entre ses mains pour se saulver de la faim par le moien de la Provence. Toutesfois V. M. peult juger la diversite des temps et occasion et combien elle est aujourd'huy esloignee de cest interest, et adviser, si estans en paix avec eulx, il seroit bien seant de faire office contraire, soit que V. M. face estat de leur ouvrir amyablement les traittes avec grande augmentation de son revenu et richesse de ses subiectz, ou que le changement des affaires du monde la contraignist de reprendre les mesmes erres du feu roy Henry, son pere. Car devant qu'ilz puissent dresser une si longtaine eschelle que celle de Levant, il faudra entrer en tant de fraiz et pertes, mesmes de vaisseaulx, qu'ilz tiendront ceste entreprinse plustost en reputation, seulement pour s'armer en apparence contre une extremite, et disposer le roy catholique a les traiter sur la dace des traittes plus moderement qu'il n'a faict par devant. »

Il rapportait ensuite les inquiétudes de Venise, qui renaissaient a chaque nouvel armement de la Porte : « Ces seigrs ont este advertiz de la résolution du G. S. qui a commandé une armée de mer de 150 galleres pour ceste année; et combien que telles allarmes leur facent ordinairement plus de despence que de peur, parce qu'en ce caz ilz ne faillent point d'armer de leur costé, pour estre asseurez mesmes en temps de seurte, si est-ce que les choses advenues par delà peu avant ceste résolution leur font craindre que ceste armée ne soit préparée pour leur dommaige. Car se trouvant ensemble en une audiance, leur baylle avec le bassa, icelluy bassa en fort grand collère se plaignit du peu de respect que ces seigrs portoient à son maistre; reprenant toutes les occasions de plaintes et ressentiment qu'il dict avoir à l'encontre d'eulx depuis quelque temps, et principallement la prise des sept galliotes turquesques faicte l'annee passee en ce goulfe avec bien grande occision des siens et perte de soixante et mil ducaz d'argent contant, de laquelle le G. S. auroit demandé raison par ung chaoux expressément envoyé vers eulx, qui s'en seroit retourné sans rien faire, avec plusieurs autres propoz de bien grande importance pour la façon qu'ilz ont este tenus. Dont ces srs sont estonnez, et pour y pourveoir ont tenuz plusieurs conseilz, esquelz a esté parlé de mectre ung général dehors avec l'armée, et ne laisser d'envoier ung des plus grands de ceste république vers le G. S. en tiltre d'ambassadeur, qui ne se donne qu'à ceulx que l'on y mande pour traicter de quelque grand affaire. Toutesfois les effectz ne monstrent encores sinon que l'on travaille à l'arsenal plus que de

foys il m'est advis que puisque une foys ilz en ont esté déchassez par nostre moyen, que ce ne sera ny nostre honneur ny proffict pour la Provence de les y endurer. J'en attendray là-dessus vostre conseil.

Constantinople, 11 février et 22 avril 1564 [1].

Lettre de M. de Petremol à Charles IX.

Sire, Tumpcha, de la Moldavie, ayant envoyé au G. S., avec un chaoux de ceste Porte, deux de ses barons avec trente-cinq ou quarante personnes pour impétrer de S. H. la confirmation de ce royaume.

coustume, et il ne fault point doubter que s'il y a moien d'accommoder ceste collere par argent, comme avec ces barbares il n'y en a gueres d'autres, que ces seig[rs] ne destournent aiseement ceste nuée de leur estat, de tant plus qu'estant le G. S. en ceste felicite generalle et aage qu'il est, il pourroit aussi tost perdre que gaigner a la conduitte de telles armees. V. M a entendu le different des confins entre l'empereur et ces seig[rs], remis depuis entre mains de deputez d'une part et d'autre qui se sont enfin departiz sans se pouvoir accorder, parce que ces seig[rs] veulent en sortir par argent, et l'empereur refuse d'en prendre de ce qu'il maintient lui apartenir. » *Ms. de l'Arsenal.*

[1] Par ses lettres des 8 et 14 janvier 1564, M. de Boistaille rapportait à M. de Petremol les mesures prises par la cour pour la pacification de la France, et les dispositions arrêtées à Venise en cas d'attaque de la Turquie

« Les lettres de Lyon m'informent comme toutes choses continuent en telle tranquilite que tout bon subject doibt desirer en France, et que M[r] d'Aumale et amiral avoient longuement pourparle et converse avec contenance d'amitye et reconciliacion telle, qu'il y avoit bonne esperance d'accord entre ces deux maisons par le moien de la royne, laquelle s'y monstre grandement affectionnée, et qu'après ces festes on résouldroit le voiage de Lorraine et de Lion. M. de Vielleville estant retourne de tenir les estatz de Dauphiné, m'escript aussi des heureux fruictz qu'il en a raporte: c'est l'union de tout ce peuple qui est en la plus grand concorde et amytie qu'il est possible, et plus qu'il n'avoit espère luy-mesme, aiant affaire à VIII ou IX[c] gentilzhommes qui tous avoient porte les armes les ungs contre les autres. Neantmoings ilz luy ont esté si obeissans, qu'ilz ont oublié toutes leurs querelles particulieres, désirans de vivre paisiblement ensemble, ainsi qu'ilz l'ont promis et jure en pleine cour de parlement, et de ne prendre jamais les armes sinon par le commandement et volunte du roy, aians lesdits estatz octroye tout ce que S. M. leur a demande, et en particulier de paier pour ung mois dix enseignes de gens de pied qui estoient en ce pays-là, et dont par ce moien elles en sont sorties. Oultre ce, ledit seigneur de Vielleville y a si bien mesnage pour le roy qu'il a augmente son revenu de cinquante mil francs et de



le bassa les a tous faict mectre aux fers, et le seig^r a faict partir d'icy le beglerbey de la Grèce pour faire l'assemblée de ses gens aux confins de la Moldavie, et y entrer par force pour y remectre Alexandre, où desjà sont arrivez les Tartares avec septante mil chevaulx, qui n'attendent que le commandement pour se ruer sur le pays et deschasser ou prendre Tumpcha. Depuis, Alexandre, vayvode, est entré en la Moldavie, et Tumpcha fuy en Pologne, où le G. S. a envoyé Hybrahim, son dragoman, pour le demander et mener à ceste Porte faire telle fin que le pauvre Dimitrasco.

Le roy d'Algier a envoyé à ceste Porte deux gallaires demander secours contre les Espagnols qui sont à Oran en Barbarie; et pour ce faict, le G. S. doibt envoyer, un de ces jours, quatre gallères chargées de toutes sortes de munitions de guerre. Depuis, sur une gallère d'Alexandrie, sont arrivez aultres ambassadeurs des Indes, compagnons de ceux de l'année passée, demander à ce que l'on dict secours contre les Portugois, avec grands présens au seigneur et bassas. Ilz ne se sont encores présentez au G. S.; mais un de ces jours ilz luy doibvent baiser la main, et lors on pourra plus clairement connoistre la

presque aultant soulagé le peuple, se trouvant au demeurant bien empesché en la création et élection des maistres eschevins et conseillers de Lion, où ilz font beaucoup de dificultez; mais s'en estans remiz à luy, il estoit après à les en accorder, comme il espéroit avoir faict dez le lendemain, qui estoit le jour de Noel. C'est en substance tout ce que j'ay des nouvelles de France. Ces seig^rs en ont aujourd'huy receu du xxe, mais je n'en ay encores rien aprins. Ilz ont aussi lettres de Levant du VIIIe décembre, portans la continuation de la première nouvelle de l'armée du Turcq plus grande que de coustume, mais on ne sçait encore quel vent elle prendra.

« Depuis mes dernières, ceste alarme qui a esté icy tant chaulde de l'armée du Turcq va tousjours se refroidissant, et pour toute démonstration extraordinaire que ces seig^rs en font, ilz envoient trois mil hommes pour estre départiz en Cypre et Candie soubz la conduite des meilleurs cappitaines qu'ilz peuvent trouver, aymans mieux estre pourveuz en tout événement que d'estre surpris par telles gens, qui ont esclarcy le monde depuis le succès des Gerbes, qu'ilz sçavent bien desrober une diligence et faire passer de grandes forces en loingtains voiages pour asseurer ceulx qu'ilz veulent. M^r le président du Ferrier et moy sommes icy tousjours attendans les lettres requises, à luy pour demeurer en ma place, et à moy pour m'en aller rendre compte de ceste charge à S. M. » (*Ms. de l'Arsenal.*)

cause de leur venue et ce qu'ilz demandent, et la responce que leur fera S. H., d'autant que desjà il tient comme amys les Portugois, selon la parolle qu'il a donné à leur ambassadeur, qui fut icy il y a environ six mois.

Je ne feray faulte d'advertir souvent V. M. de toutes les nouvelles de par deçà, qui ne sont pas grandes pour ce jourd'huy, car le G. S. se trouvant vieil, ne désire plus que vivre en paix et repos le demeurant de ses jours, laissant à son filz, quand il succédera a l'empire, de faire guerre a sa fantaisie, de sorte que l'aage et complexion du premier ministre, conforme à la sienne, luy font quelquefois dissimuler beaucoup de choses que, durant le gouvernement de Rustan-Bassa, il n'eust pas supporté, encores que les aultres bassas, qui sont jeunes, principallement Pially, admiral de la mer, ne cherchent que quelque remuement de guerre, et achepteroient volontiers quelque bonne occasion. Car pour aultant qu'ils sont accoustumez de vivre de butin et proye, ilz ne peuvent supporter ce long repos.

Constantinople, 27 mai 1564.

Lettre de M. de Petremol à M. du Ferrier.

Monsieur, je vous supplie m'excuser si j'ai tant demeuré à me conjouir avec vous de la charge qu'il a pleu au roy vous commettre a Venise au lieu de M. de Boistaillé, où j'ay certaine asseurance que ne me serez moings bon seigneur et amy qu'a esté mondit s^r de Boistaillé[1]. Par la dernière despesche qui est venue de Venise, et par

[1] M. de Boistaillé était remplacé a Venise par le président du Ferrier, qui allait occuper ce poste pendant une longue suite d'années, dont les premières n'ont laissé aucuns documents pour l'histoire. Les lettres de cet ambassadeur, que nous retrouverons plus tard a une époque très agitée et très importante, manquent pour toute cette partie, qui forme une lacune regrettable dans l'ensemble de la correspondance de Venise.

M. de Boistaillé, avant de partir de Venise, avait informé M. de Petremol de la suite des affaires de France, par ses lettres des 12 et 22 février, et du 15 mars 1564. Il y relatait la poursuite judiciaire que faisaient les Guises contre Coligny et son frère inculpés par eux d'avoir encouragé l'assassinat du duc de Guise; il indiquait aussi les sentiments de la cour sur les résultats du concile de Trente, les démarches pour la paix avec l'Angleterre, enfin



d'autres gallères qui sont venues du Ponant, le G. S. a eu nouvelles de quelque grand appareil de gallères et gendarmerie que faisoit le roy d'Espagne pour la Barbarie, qui a esté cause que soudain il com-

les préparatifs du long voyage que Charles IX allait faire pendant l'année dans les provinces du royaume :

« J'attends de jour à autre les lettres de mon congé et les instructions de M[r] du Ferrier pour demeurer icy mon successeur. Quant aux nouvelles de France, toutes choses y tendent à l'entretenement et exécution de l'édict de paix, sur lequel le roy a faict une ample déclaration pour tousjours contenir le peuple et leur oster toute cause d'émotion et picque entre les ungs et les autres, tellement qu'on n'y veoit plus d'apparence des inimitiés passées entre eulx, sinon particulièrement entre M[rs] de Guyse et de Chastillon; mais on est après et en bonne espérance de les accorder. Tant y a que le roy est bien obéy, ainsi que S. M. mesme m'escript, et que Dieu mercy ses affaires cheminent de façon, et en tout aussi bon repoz comme il sçauroit désirer. Et par les dernières lettres de la royne que je receuz hier, S. M. m'escript que le roy, à la très instante requeste des gens d'église, les auroit remis en leur biens, venduz en vertu de l'édict d'aliénation, à la charge qu'ils rembourseront les achepteurs dans un an. Et sy ont les ecclésiastiques offert de remectre tous leurs biens entre les mains du roy pour subvenir au service de S. M., qui est ung refuge inestimable; car de ce peu qu'on avoit desjà vendu en a esté tiré de v ou vi millions d'or. Le roy reste tousjours à Paris et ne parle point d'en bouger : M[rs] de Guyse estoient partiz de la court pour aller trouver M[r] le cardinal de Lorraine, qui estoit arrivé à Lunéville, et de là debvoient retourner tous à la court; et sur la poursuite d'entre eulx et ceulx de Chastillon, il avoit esté deffendu par le conseil aux ungs et aux autres de ne se poursuivre, par justice ou autrement, de trois ans, pour obvier à d'autres remuemens qui importent plus que cela. De Romme et Allemagne, nous navons icy autre chose, sinon que le pape a confirmé entièrement tous les actes du concille, et que delà l'on se prépare de tenir une dyette de princes où il se doibt traicter des choses de la religion.

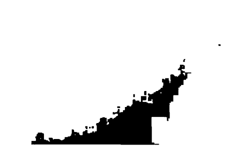
« On m'advertist du partement du roy de Paris pour venir à Fontainebleau, où M[r] le cardinal debvoit arriver bientost, et de là S. M. délibère prendre son chemin droict à Lion, selon que les ungs estiment, et les autres par Bar-le-Duc, pour l'effect duquel vous aves tant de fois ouy parler. Les mesmes lettres s'accordent ensemble que M[rs] l'admiral et Dandelot sont partis de la court. Je ne voy rien de ceste part digne de vous estre escript pour cest heure, sinon qu'il vient à ces seig[rs] coup à coup plusieurs depesches de Levant extraordinaires, de l'occasion desquelles je n'ay peu rien entendre à la vérité: mais de ce que j'en puis conjecturer par l'extérieur, ce ne peult estre que pour chose passée amyablement entre le G. S. et eulx pour la jalousie qu'ilz ont ordinairement de ses armées, d'aultant que par deçà il n'y a nulle apparence ne correspondance de préparatifs à ceulx que l'on escript estre faicts par delà, dont toutesfois à la première nouvelle qui en vint icy, ces seig[rs] furent effraies plus



manda que soixante gallères fussent mises en ordre en ce port pour aller au secours de ladite Barbarie. A quoy le bassa ou beglerbey de la mer incite fort, pour le désir qu'il a de sortir hors et faire quelque

que de coustume. De ce faict l'on tient communement qu'ilz ont revoqué leurs galleres de la garde de Cypre, laissans ceste mer-la et les rivages a la garde des plus fortz, et se contentans de tenir leur places fortes et munies; et encore que cela semble estrange de primeface, pour le dommage qu'ilz peuvent recevoir des coursaires, par la perte mesme des âmes, si est-ce que, d'autre coste, le malheur d'une rencontre mal adressee que pourroient faire ensemble leurs galleres contre celles du G. S., et leur attirer partant quelque alteration en l'amytie qu'ilz ont sur toutes importante, leur est de beaucoup plus grand consequence pour l'estat que ce que l'on sçauroit peser au contraire. Voila comment ilz sçavent s'entretenir et eschaper, comme a mon advis ilz feront ceste annee, de la despense d'une autre armee.

M. de Saulx m'advertist qu'il a este plusieurs fois parle au conseil du roy de la confirmation du concile depuis la venue de Mr le cardinal de Lorraine en court, ou il s'est passe quelques propoz un peu gaillards entre mondit sieur et Mr le chancellier. Enfin apres avoir ouy les presidantz de Paris et gens du roy, fut resolu que quant le legat du pape viendra avec les articles du concille soubz-signez de l'empereur et du roy d'Espaigne, le roy fera assembler ses estatz pour veoir avec eulx ce que pour le bien de son royaulme l'on y pourra faire. Cependant les evesques de France pourront faire publier lesdits articles par leurs dioceses sans que pour cela toutesfois S. M. entende les autoriser avant le temps. Mondit seigr le cardinal debvoit partir pour s'en aller a Reins apprester le logis du roy, qui y doibt faire ses pasques. Mais cependant la court prenoit son chemin par Monceaulx et Villers-Cotteretz. Mgr le connestable estoit tousjours malade, en tel estat toutesfois qu'il entendoit et parloit voluntiers d'affaires.... La paix d'entre S. M. et la royne d'Angleterre estoit comme conclue, et en si bons termes qu'on n'en pouvoit esperer sinon une tres bonne issue, avec asseurance que la royne d'Angleterre ne trouvera pas du coste d'Espaigne l'ayde ne faveur qu'elle se promettoit et se vantoit avoir en cest endroict. Quoyqu'il en soit, le roy se prépare tousjours a se fortiffier sur la mer, de telle façon qu'il ne craint pas beaucoup de ce coste la; et quant au dedans du royaulme il y a une aussi grande tranquilite et repoz qu'on s'auroit desirer en toutes choses, avec tres-bonne esperance qu'elle sera durable et se confirmera pour l'advenir, par le bon ordre que S. M. est delibere d'y establir et arrester en visitant son royaulme. A quoy elle s'estoit resolue de commencer, et s'acheminer incontinant apres ceste my caresme, prenant son chemin par la Champaigne, visitant Mr le duc de Lorraine, son frere, a Bar-le-Duc, et de la continuer son chemin droit a Lyon: aiant premierement laisse Paris en aussi bon estat qu'il n'est possible de mieulx, et en oultre contente si bien tous ses creanciers que desormais ilz n'auront plus d'occasion de s'en plaindre ne s'en recourir a S. M. laquelle en demeurera du tout delivree, avec rachapt des



butin. Mais Ally, premier bassa, qui considère plus avant les matières, n'est d'opinion que pour ceste année on face aulcun mouvement, d'aultant que la saison est desjà fort tardive, et que de deux mois lesdittes gallères ne pourroient estre en ordre; que cependant le roy d'Espagne auroit faict ses efforts, et que l'hyver survenant, l'armée du G. S. ne pouvoit, sans évident et certain danger, demeurer dehors en pays des vents, de la mer et des ennemis. Et semble que son opinion aye prévalu, d'autant que le tout s'exécute, pour le présent, plus lentement que ne requiert un remède soudain. Toutesfois ce bruict semble qu'il ait rendu les bassas, au moings le premier, plus enclins à estraindre et embrasser nostre amitié qu'ils n'estoient auparavant, pour la peur qu'ils ont que le roy, se voyant aujourd'huy majeur et son royaulme pacificque, ne se confédérast facilement et donnast secours au roy d'Espagne. D'austre costé aussy, pour les remuemens que vous m'escripvez par vos lettres, qui se pourroient faire entre ces deux grands princes, je cherche par tous moyens reconfirmer et renouveler ceste amitié et intelligence plus forte que jamais, et d'appaiser par argent la mère de la fille qui est en France, que pour son importunité pourroit estre cause de la dissolution de ceste amitié [1].

Avant hier au soir, que j'estois avec le bassa, vindrent trois courriers, l'un de Pollogne, qui apporta nouvelles que le roi de Pollogne avoit faict couper la teste à Tumpcha et à trois ou quatre principaulx barons de la Moldavie, qui s'estoient retirez par devers luy, après avoir esté déchassés de ladite Moldavie, comme, par le passé, vous l'aurez peu entendre. L'autre courrier venoit de Bude avec nouvelles que les spahis et janissaires dudit lieu s'estoient mutinez pour n'avoir esté payez au jour accoustumé, et avoient tué le trésorier général, son controlleur et autres huict personnages des principaulx avec toute leur famille, et que le beglerbey ou bassa dudit lieu à grand peine s'estoit sauvé de

gabelles, et quitte dans sept années au plus tard, et son revenu et domaine de beaucoup augmenté. Les lettres de Vienne apportent icy la convalescence de l'empereur qu'on faisoit fort malade. » (*Ms. de l'Arsenal.*)

[1] Voyez ci-après (note 1 de la p. 763) l'explication de ce fait, qui tout minime

la fureur. Si nos chrestiens de ce costé-là avoient envie de bien faire leur besongne, ce leur seroit une fort belle occasion et seur moyen. Le troisiesme courrier venoit d'Alexandrie et du Caire, qui apportoit semblables nouvelles de remuemens : à sçavoir que les Arabes estoient descenduz jusques aux portes dudit Caire et avoient faict plusieurs dommages; toutesfois qu'ilz avoient esté repoussez avec fort grande perte et occision de leurs gens.

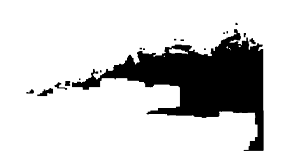
Constantinople, 12 et 29 juillet 1564 [1].

Les affaires de ceste Porte sont aujourd'hui en tel repos, que on n'y connoît ni mutation ni mouvement aulcun, fors seulement que, depuis trois jours en çà, l'un des gendres de sultan Sélim, qui estoit

qu'il paraisse, menaçait cependant d'occasionner une rupture entre la France et la Porte.

[1] La correspondance de Perrenot de Chantonay, qui peut servir de contre-partie à celle de M. de Boistaillé, finit presqu'en même temps que cette dernière, puisqu'elle s'arrête au mois de fevrier 1564, au rappel de l'ambassadeur espagnol. Elle est ensuite continuée jusqu'au mois de juin par le secretaire Sarron, qui rend compte des faits jusqu'au départ de la cour de Paris et à son arrivée en Lorraine. Il est remarquable que les Papiers d'état de Granvelle, pendant toute la durée de 1562, n'offrent rien de particulier à la France : ils présentent sur elle, au contraire, des indications assez nombreuses pour les annees suivantes dans les tomes VII et VIII de ce recueil, quoique ces actes se rattachent du reste exclusivement à l'histoire des troubles des Pays-Bas et aux resistances qui commençaient à se former contre Philippe II et la gouvernante de Parme dans la noblesse brabançonne. Plusieurs aussi se rapportent à la guerre qui avait lieu alors entre la Suède et le Danemark, et à celle qui existait ailleurs entre la Pologne et la Russie. Des lettres de Philippe II, du duc d'Albe, de Granvelle, etc., ont trait successivement aux suites du concile, au retour de Coligny à la cour, aux avantages obtenus par les protestants sur les catholiques, aux motifs du rappel de Chantonay, à ceux du mariage de Marie Stuart, etc.; enfin au voyage de Charles IX en Lorraine pour le baptême du jeune duc, et aux appréhensions que l'Espagne, pour empêcher la reunion de plusieurs princes à Nancy, projetée par Catherine de Medicis, suggéra à la duchesse de Lorraine, comme l'ecrit Granvelle, du 12 avril 1564 : « Et donne-l'on à entendre à ladite dame que les gens de guerre allemands et le duc des Deux-Pontz et l'ung des filz du palatin viendront à Bar pour se joindre aux grandes forces que l'on lui persuade venir du coustel de France audit baptême, et que ce soit pour occuper la Lorraine, afin d'avoir le passage plus ouvert en la Germanie. » (*Papiers d'État de Granvelle*, tom. VII, p. 406.)

La cour s'etait déjà rendue à Troyes, où



beglerbey de la Grèce, est mort, et à son lieu a succédé celuy qui estoit beglerbey de la Natolie. Si la peste nous laissoit autant en repos comme les affaires publicques, nous serions trop heureux de vivre en si doulce paix. Mais elle est aujourd'huy si cruelle, que c'est une grande pitié de voir une si grande infirmité de peuple, qui meurt par chacun jour; et, qui est de pis, elle règne plus entre les chrestiens qu'entre les Turcs. Les juifs n'en sont exempts. Le s[r] Ally, premier bassa, a tousjours esté malade, et est encores à présent : de sorte que le s[r] Vincentio Justiniani n'a pu avoir son expédition, laquelle, néantmoings, est toute preste entre ses mains. Mais le G. S. mesme n'a voulu don-

la paix avec l'Angleterre s'était traitée pendant les mois précédents, par l'entremise de M. de Morvillers, devenu l'un des membres du conseil de la régence. D'Oysel de Villeparisis, qui figure dans les *Ambassades de Noailles* pour sa longue résidence en Écosse sous Henri II, et dans les *Mémoires de Condé* pour sa mission en Allemagne en 1562, venait d'être envoyé comme ambassadeur à Rome. Sa correspondance, dont nous trouvons des fragments dans un manuscrit de Harlay, retrace quelques faits de la fin du pontificat de Pie IV, avec le commencement de celui de Pie V. M. d'Oysel écrivait ainsi à Charles IX, du 4 mai 1564, sur la paix avec l'Angleterre conclue à Troyes le 11 avril précédent :

« Quant aux adviz de la paix d'entre vostre majesté et la royne d'Angleterre, c'est un passage qui sert grandement au sur establissement du repos et bien des affaires de vostre majesté, laquelle aussy se peult assurer qu'elle est considérée de même sorte en ceste court, et que tant s'en fault qu'elle nuyse de riens à la réputation de vosdites affaires envers ces gens-cy, que au contraire elle y adjouste tout ce que l'on en peult soubzhaicter. Je n'ay failly faire tous ces s[rs] particippans de ceste bonne nouvelle, mesme l'amb[r] d'Espaigne, qui a monstré d'en estre bien satisfaict, me mandant courtoisement, par ung gentilhomme que je luy ay envoyé à ceste fin, qui ne pouvoit avoir moings de plaisir de toutes vos commoditez que de celles du roy son maistre. Touteffois je sçay bien qu'il en a mal à la teste, et se fust volontiers passé d'entendre ceste nouvelle, mesmement en ceste saison et sur le discours où nous sommes tousjours de vostre précédence. Il y a nouvelles de Barcelone, par lesquelles l'armée de mer du roy catholicque, vostre bon frère, s'advance fort et sera comme ilz disent ès mers de deçà à la fin de cestuy-cy ou au commencement de jung, et se parle d'environ nonante gallères, y compris celles de Gennes, de Florance, de Naples, Cicile, Malthe, et celles que le s[r] domp Grecie mène d'Espaigne avecques luy. Il s'est descouvert environ quarante-cinq vaisseaulx turquesques auprès l'Elbe, entre lesquels y a XVII grosses gallères près de la Corsegue, douze ou treize de corsaires, et XVIII vers l'île de Rée, et est bruict que Drogut, qui a XXV autres gallaires, se joindra à eulx. » (*Ms. de Harlay*, n° 288.)

ner audience aux autres bassas, pour le seul respect qu'il porte audit Ally. Plusieurs estimoient, veu le danger de peste qui court, que la maladie fust contagieuse; mais il est hors de péril, et la maladie s'est convertie en une érésipelle sur les genouils, en danger de durer quelque temps. L'empereur, depuis huict jours, a envoyé icy un sien homme demander sauf-conduict pour le présent qu'ils appellent tribut, qu'ilz disent estre à Comaran (*Comorn*), isle voisine de Vienne, pour ne l'exposer ainsi légèrement au danger des révoltes et mutineries des soldats de Bude, lesquels ne sont encores bien appaisez. Pour ceste occasion, le G. S. y a envoyé un chaoux exprès en diligence avec le mesme gentilhomme qui estoit icy venu, et commandement à tous sangiacqs des confins d'accompagner seurement ledit tribut ou présent. Je dis tribut ou présent, parce que ceux-ci le reçoivent comme tribut, selon leurs conventions; et les autres, pour ne se montrer tributaires, l'appellent présent.

Il court aussy un bruict, de par deçà, que le frère de Tumpcha, celuy qui avoit occupé la Moldavie l'année passée, estoit en armes avec sept ou huit mil hommes, sous la faveur, aide et protection de Maximilian, roy des Romains, pour entrer en ladicte Moldavie et vanger la mort de son frère. Mais je trouve cette nouvelle fort mal consonante avec celle du tribut.

AOUT-DECEMBRE.

MORT DE L'EMPEREUR FERDINAND Ier ET AVENEMENT DE MAXIMILIEN II. — AMBASSADE DU ROI DE POLOGNE A LA PORTE. — TENTATIVE DE SAMPÈTRE EN CORSE. — REPONSE CATEGORIQUE DE LA PORTE A L'OBJET DES DIVERSES MISSIONS DE LA FRANCE. — REVOLTE DU SECOND FAUX MUSTAPHA. — CONSEIL SECRET DE LA PORTE, SUIVI D'ARMEMENTS MARITIMES INOPINES.

Constantinople, 12 aoust 1564.

Lettres de M. de Petremol à M. du Ferrier.

Nostre dragoman a apporté nouvelle qu'un courrier de Hongrie est venu en poste de Bude avec certain advis de la mort de l'empereur Ferdinand. Si telle nouvelle est véritable, vous en debvez estre plus tost et plus amplement adverty que nous, qui en sommes plus esloi-

gnez, et descouvrir plus profondément les mouvements qu'elle apportera, non tant aux parties de la chrestienté qu'aux affaires de ceste Porte pour le respect de la Hongrie et confins; et que difficilement Maximilian consentira d'envoyer le tribut qui, aultrement, estoit prest à Comaran, si ce n'estoit qu'il voullust, au commencement de son empire, s'asseurer pour peu de chose de ce costé.

Le G. S. ayant entendu, ces jours passez, que les gallères d'Espagne estoient parties de Sicile et Naples pour aller en Ponant, et que quelques gallères de Malthe estoient venues courir jusques en l'Archipelago, et avoient pris auprès de l'isle de Cerigo une nave de son capi-aga, qui est le chef et principal eunucque de tout son serrail, fit incontinant mettre en ordre bien soixante gallères pour envoyer au secours de la Barbarie, si l'armée du roi d'Espaigne la voulloit assaillir. Toutesfois, considérant que la saison estoit desjà tardive, et que premier que lesdites gallères pussent estre en Ponant, l'hyver surviendroit, aussy que le roy d'Algier et Drogut estoient assez suffisans pour se deffendre et résister auxdicts premiers assauts de l'armée d'Espagne, il a faict tout démettre jusques au renouveau, et seullement envoyé renfort à la garde de l'Archipelago, qui est de plus de vingt gallères, d'aultres quinze ou vingt, pour deffence et tuition de tous ses pays de par deçà.

Constantinople, 1er et 24 septembre 1564.

On attend de jour en jour un grand ambassadeur de Pologne. Il y a trois sepmaines que le G. S. est allé à la chasse, et ne sera de retour jusque au xxe de ce mois, et le premier bassa s'en va guérissant. Toutesfois, pour la débilité de sa jambe, il est encores au lit. Maintenant que le danger de mort est passé, on dict qu'il avoit eu deux pestes et deux charbons à la jambe, qu'on déguisoit au commencement en érésipelle. Tant est que le drogman des Vénitiens, pour avoir esté quelque espace de temps en sa chambre, négotiant de leurs affaires, au bout de trois ou quatre jours est mort de peste, soit qu'il l'eust prise là ou ailleurs.

lettres turquesques[1]. Le pauvre jeune homme ceste nuit est mort de peste, laquelle semble recommencer de nouveau en danger de continuer tout l'hiver.

Constantinople, 14 octobre 1564.

Les ambassadeurs du roy Jehan de Transilvanie, avec quelques chaoux qui sont retournez d'Hongrie, ont donné à entendre au G. S. que le tribut de l'empereur, qui estoit prest à Comaran, après la mort de Ferdinand, avoit esté porté à Vienne. Par cette occasion, ces seigneurs-cy ne sçavent comment se gouverner avec Maximilian, ny quelle

mois que le s[r] Vincentio Justiniani est icy attendant la liberté de Cigalle; mais il n'a sceu encore tirer autre responce du bassa, quelque sollicitation qu'il face, sinon en son : *Dieu est grand, Dieu le fera, Dieu le donnera*. Toutesfois les gens de l'ambassadeur de Ferdinand se vantent publiquement que devant qu'il soit le mois d'avril Cigalle et plusieurs autres seigneurs, qui sont icy esclaves, seront délivrez au nom de l'empereur. »

Il écrivait également, du 2 janvier 1564 : « L'affaire de Cigalle est aujourd'huy en tels termes, que je ne sçay qu'en juger; car ayant ledit Cigalle promis au bassa cinq mil escuz pour sa liberté, il ne les veult déhourcer qu'il ne soit hors de prison; et le bassa, qui a esté trompé de dom Alvaro, dom Sanches et Beringuier, pour ne tomber deux fois en mesme faulte, ne le veult faire délivrer qu'il n'aye premier touché deniers. Par ainsy, estant obstinez tous deux en leurs fantaisies et ne se voulant fier l'un de l'aultre, le pouvre homme trempe tousjours en prison, en danger d'y demeurer davantage pour son opiniastreté, si ce n'est qu'il se fie en la faveur de lempereur, ou bien à la venue des ambassadeurs de Gennes, qui semblablement en ont fait toucher quelque mot à ce bassa. Cependant le s[r] Vincentio demeure icy inutile, et sur mes bras. Je vous laisse à penser si j'ai besoing de telles venues. »

[1] Ce fait avait été mandé avec ces détails à Charles IX : « Depuis trois ou quatre jours en çà, maistre Nicolas Quirini, vostre plus ancien et suffisant dragoman, est décédé, qui n'est petite perte pour V. M., d'aultant que peu de gens qui sont en ce pays se trouvent dignes de ceste charge. Vray est que les affaires ne sont pas si grandes que par le passé. Toutesfois, un seul qui me reste ne peult fournir à aller tous les jours au divan pour se trouver à toutes heures près du bassa, et servir à la maison. Ledit maistre Nicolas a laissé un fils, qui encores qu'il soit jeune, a assez bien estudié aux lettres turquesques. S'il plaisoit à V. M. de s'en servir à ceste Porte ou bien à vostre cour, où le feu roy Henry, de bonne mémoire, avoit envie de l'appeler, j'espère, avec le temps, qu'il feroit quelque bon fruit, sinon, selon qu'il plaira à V. M., je regarderay d'en trouver quelque autre qui soit plus idoine et suffisant. »

responce donner à son ambassadeur sur la confirmation de paix qu'il demande au nom de son maistre, suyvant les capitulations qu'ils avoient accordées il y a deux ans entre eux et le feu empereur Ferdinand.

De l'armée du roy d'Espagne jusques à présent nous n'en avons nul certain advis. L'esmotion du colonel Sampetro Corso se compte en plusieurs et diverses sortes, selon les passions d'un chascun, et d'aultant plus que c'est une estincelle qui pourroit allumer un grand feu entre les deux plus grands princes chrestiens[1]. Les amb[rs] de Pollogne sont partis pour aller faire la révérence à sultan Sélim, et par la vertu d'un petit présent qu'ilz firent au G. S., ils ont obtenu tout ce qu'ilz ont peu demander, à sçavoir le secours des Tartares contre les Moscovites, encores que, depuis leur arrivée, ilz aient eu nouvelles que leurs gens avoient donné une routte auxdits Moscovites, et que leur roy se trouvoit aux confins en armes avec la fleur de sa noblesse, et de plus ont obtenu commandement de pouvoir retirer par force, de quelques personnes que ce soit, tous les Pollonois qui se treuvent esclaves au pays de ce G. S.

Depuis deux jours, le bassa a dépesché vers Maximilian celuy qui

[1] Sampetre Ornano, qui vivait dans l'exil en France, se trouvait exposé à des poursuites, depuis qu'il avait tué sa femme dans un accès de jalousie. Jugeant d'ailleurs l'état de son pays favorable à l'entreprise qu'il avait conçue, il était débarqué en Corse suivi seulement de vingt-cinq hommes. Sa présence avait suffi pour faire soulever contre les Génois l'île tout entière, qui le reconnut pour son chef, et où il devait dominer en effet pendant plusieurs années en véritable souverain. Sampetre fut désavoué par la France, qui ne voulait, à cette occasion, se brouiller ni avec Gênes ni avec l'Espagne; rebuté de ce côté, il fit alors plusieurs démarches auprès de la Porte pour l'engager à l'assister de ses forces navales dans la lutte qu'il avait à soutenir contre ces deux états. Granvelle présente ainsi les faits, en écrivant, dès le 17 août 1564 : « On pense que les François ont suscité Sampetro Corso, qui, avec une galere françoise et trois navires chargés d'armes, est allé audict Corsique dois Marceilles pour soubslever ceulx de l'isle contre les Genevois, et desadvouent lesdicts François ledict Sampetro Corso et les basteaulx qui sont allés avec luy. Peult-estre esperent-ils par ce boult amuser l'armée de S. M. afin qu'elle ne puisse riens faire contre les infideles. Par cela, voyez-vous combien peuvent esperer les chrestiens d'eulx, puisque aux infideles ils tiennent si bonne amitie. » (*Papiers d'État* du cardinal de Granvelle, t. VIII, p. 248.)



estoit icy venu apporter la nouvelle de la mort de Ferdinand, avec les mesmes capitulations et conditions de tribut qui estoient accordées il y a deux ans, à la charge aussy que le tribut qu'on disoit estre à Comaran sera premièrement et avant toutes choses consigné ès mains des hommes du G. S., et que à l'advenir Maximilian ne faille par chascun an à faire le semblable. Il y a eu grand contrast entre l'amb[r] de l'empereur et le bassa pour ce nom de tribut ou présent; mais à la fin le bassa n'a voullu changer le nom de tribut.

Constantinople, 25 novembre 1564

Lettre de M. de Petremol à Charles IX.

Sire, j'espérois que le s[r] Vincentio Justiniani deust estre porteur de la présente; voyant qu'il différoit de jour en jour son partement, je n'ay plus différé à vous escripre la response que le bassa nous a faicte par le commandement du G. S. sur la demande de la liberté du cappitaine Cigalle, qui est, sire, que S. H. ne pouvoit dellivrer un si insigne et grand corsaire comme estoit ledit Cigalle, qui avoit faict infinis maux et dommages, non seulement aux Turcs, mais aussy à quelques-uns de la chrestienté qui leur estoient amis. Car, le délivrant, il pourroit encores faire pis, à l'exemple de don Sanche de Leva, qui ne fut plus tost party d'icy, où, pour avoir liberté, avoit promis et juré de ne porter jamais armes contre les Turcs, qu'il s'embarqua sur les gallères de Naples, plus prompt à leur faire dommage et se venger de sa prison qu'il n'estoit auparavant, et qu'il espéroit certainement que pour ce refus, avec causes si justes, V. M. ne dimineroit en rien de l'amitié que vos prédécesseurs roys ont porté à cest empire; car pour le seul respect de ladite amitié, le G. S. vous aimant d'une affection paternelle, avoit faict refus des choses qu'il jugeoit pouvoir estre dommageables, non seullement à S. H., mais aussy à V. M. Sur quoy ayant faict responce au bassa que ce refus n'estoit le premier, ny le second, ny le troisiesme qu'ilz avoient faict à V. M. en chose de petite conséquence, et que quand il seroit besoing de les requérir de quelque secours, comme par le passé les feus roys de France ont faict,

qu'à plus forte raison il le nous déniroit, veu que, non premièrement, ilz avoient dénié la liberté aux pauvres François qui contre raison et debvoir ont esté pris et se trouvent icy esclaves; en apprès la liberté de dom Alvaro de Sande, que V. M. avoit instamment demandé par le chevalier Salviati, aimant mieux en gratiffier l'empereur que V. M.; davantage le secours d'argent que le collonel Sampetro Corso vint icy demander lorsque la France estoit plus affligée de ses troubles et tumultes intestins. Et maintenant, aprés tant de dilations et belles parolles, refuser la liberté d'un seul homme vieil et estropié, et désormais inutile, qui se vouloit rachepter, oultre la faveur de V. M., avec ses propres deniers, estoit signe manifeste du peu d'affection qu'ilz désiroient porter aux affaires et demandes de V. M., et que si la volonté du G. S. estoit dès le commencement ferme et résolue de ne dellivrer ledit Cigalle, ils pouvoient aussi aisément, il y a deux ans, faire la mesme réponse que à présent, sans jusques à cette heure nous entretenir de belles parolles et promesses. Il me dit que ceste amitie n'estoit en rien diminuée de leur costé, et que le G. S. estoit autant ou plus amy de V. M. qu'auparavant, et que en toutes choses qui concerneroient l'honneur et service de V. M. et de ceste commune intelligence, que le G. S. employeroit toutes ses forces pour monstrer à un chascun combien il désire vous estre amy, et qu'il aidera plustost vostredite maj^e d'une bonne et grosse armée comme il a faict, par le passé, vos prédécesseurs roys, voz ayeul et père, avec très grands frais et danger, que de donner la liberté à un seul ennemy; et que à plus juste occasion ilz auroient cause de leur plaindre de nous, et dire que nostre amitié est refroidie, que nous n'avons d'eulx, tant pour la paix que le feu roy Henri, de bonne mémoire, traicta avec le roy d'Espagne leur ennemy perpétuel, que parce que depuis que V. M. a succédé a la couronne elle n'a encores envoyé icy homme visiter le G. S. avec un petit présent, ne fust-il que d'une horloge ou d'un panier de fruict, en signe d'amitié et de bénévolence, comme est la coustume et usage entre les princes, et comme ont faict et usé voz prédécesseurs; et que si le chev^er Salviati ou le collonel Sampetro



Corso, et de nouveau le s^r Vincent Justiniani fussent venuz avec telz signes, finalement ilz auroient emporté autre fruict de leurs demandes qu'ilz n'ont pas faict, et qu'ilz n'estiment pas tant les présens pour le besoing qu'ilz en ayent ny pour la grandeur du présent que pour estre signe d'amitié, d'aultant qu'ils se délectent eulx-mesmes aultant ou plus à en faire et présenter que d'en recepvoir. Toutesfois que cela n'a en rien esmeu le G. S. à faire tel refus, considérant que V. M., dès son arrivée à la couronne, a eu assez d'aultres choses à démesler en vostre royaulme pour le pacifier et appaiser les troubles et dissentions. Mais que premierement il avoit refusé la liberté de don Alvaro, tant pource qu'il avoit esté toujours ennemy de V. M. et pris combattant contre l'estendart de S. H., que parce que leur loy ne permettoit point dellivrer un tel homme sans grande et évidente utillité et proffict du public et empire; comme à la fin il avoit esté mis en liberté, en paix faisant avec l'empereur Ferdinand, avec bonnes et proffitables conditions. Sur la demande du collonel Sampetro Corso le G. S. avoit amplement respondu et satisfait par ses lettres à V. M., et espéroit qu'à l'endroict de V. M. ses excuses auroient trouvé lieu. Et pour le dernier refus, on en debvoit plus tost accuser la disgrâce du cappitaine Cigalle que la bonne affection que le G. S. vous porte, car non seullement les causes susdites ont empesché sa liberté, mais aussy l'exclamation d'une femme turque, qui par continuelles prières et importunes requestes au G. S. demande deux filles siennes que le feu grand prieur de France, lorsqu'il estoit au service de la religion de Malte, avoit prises et présentées, l'une à la royne et l'aultre à madame la duchesse de Savoie. Cette mesme exclamation et importunité de femme a empesché que le bassa, ainsy qu'il dict et afferme, n'a peu dellivrer le reste des pauvres esclaves françois qui sont soubz la puissance du G. S.[1] Quant à la dilation et retardement du s^r Vin-

[1] Une affaire privée, déjà en instance du temps de l'ambassade de M. de la Vigne, etait devenue une cause toujours renaissante de récriminations contre la France. Il s'agit de la jeune fille turque dont il a été question ci-devant dans la note de la page 459, sous le nom de Fati. On la trouve désignée dans deux articles des

il espéroit, avec le temps, trouver S. H. si à propos et en si bonne vollonté que facillement il accorderoit ceste demande, mais qu'à son présent je n'ay sceu avoir aulcune responce pour les esclaves françois, et ne voy point qu'il y aye moyen de l'avoir; car il semble que les ministres du G. S. soient bien ayses d'avoir trouvé cette simple occasion pour en faire refus et démonstrer le peu d'affection qu'ilz désirent porter en tout ce qui concerne vos affaires. Toutesfois, cette maladie ne consiste au chef, mais aux simples membres et ministres, lesquels guidez par leurs propres affections ou appétits, et aveuglez d'avarice, donnent à entendre au G. S. tout ce, et selon que bon leur semble, qui, au demeurant, s'est toujours démonstré fort affectionné au bien de voz affaires. »

Le 27 mai, il écrivait à M. du Ferrier sur un acte de représailles : « M. de Boistaillé m'avoit escrit la disgrâce intervenue à deux pauvres François, l'un nommé le s^r des Barres, maistre des comptes de Dijon, et l'autre Cresset, marchand de Montpellier, lesquels retournant du Caire sur une nave ragusoise auroient esté dévalisez par la garde de Ménelin et de Chio, ou pour mieux dire de Samos, et venduz à Modon à trois Turcs. Le bassa m'a donné commandement et chaoux exprès pour aller à Modon prendre et amener à ceste Porte lesdits deux François, et leur faire restituer tout ce qu'ilz pourroient avoir perdu à leur prise, encore que le second bassa, nommé Mehemet, se soit assez démonstré contraire pour raison de cette fille turque qu'il demande au roy. Il sera plus honnorable à nous de les avoir par cette façon et voye de faict et justice, que simplement par rachap, et donner exemple à tous aultres de n'achepter les subjets du roy; et si je pouvois avoir eu ce pendant quelques lettres du roy au G. S. sur ce faict, elles redoubleroient la crainte aux autres corsaires de n'intenter doresnavant semblable chose... »

Enfin, sur une nouvelle instance, il écrivait au roi, du 12 juillet : « L'indignité de ceste demande m'a faict différer quelque peu d'en advertir V. M., espérant que par les remonstrances que sur ce j'ay faictes au bassa, le G. S. changeroit d'opinion, et que le commandement qu'il m'avoit faict faire fust pour contenter ses filles. Mais voyant qu'il estoit, plus que jamais, résolu de ravoir laditte fille, et que le bassa, à tout propos, la mettoit en jeu lorsque je pensois négotier quelque chose avec luy pour vostre service, il plaira à V. M. faire telle responce au G. S. qu'elle jugera convenable. Car jusques à ce que V. M. aye faict response, le bassa dit ne pouvoir donner la liberté aux pauvres esclaves françois qui sont icy détenuz en misérable servitude. Semblablement il nous a faict refus de la liberté du visconte Cigalla, que par tant de lettres vous avez demandé, alléguant pour toutes raisons que leur loy ne permettoit point de délivrer un si insigne et grand corsaire comme Cigalla, qui leur avoit faict tant de maux. » Après avoir dit ailleurs sur ce dernier fait : « Ledict Cigalla a esté en partie cause de sa retention pour avoir voulu se prévaloir de deux moiens, l'un de V. M. et l'autre de la faveur du feu empereur; et le G. S., pour ne mescontenter l'une de vos maj^tés en l'accordant plus à l'une qu'à l'autre, en fit refuz également; » il annonçait aussitôt après : « Le pauvre Cigalle mourut ces jours passez

grand regret il n'avoit pu rien prollicter. Ce sont, sire, les propres parolles que le bassa m'a tenues, par lesquelles V. M., par son prudent conseil, pourra considérer l'humeur des seigneurs de cest empire, et voullant continuer l'intelligence et amitié, les moyens propres et dont il convient user pour la maintenir.

Sire, il y a trois ans et demy que quand V. M. me recommanda de demeurer icy pour luy faire service après la mort de feu M. Dolu, semblablement elle promist au G. S. que dans peu de jours elle envoyroit un ambassadeur absolu pour résider à ceste Porte. Et parce que les troubles survenus en vostre royaume ont esté cause que V. M. n'a peu sitost satisfaire à sa promesse, maintenant, sire, que par la grâce de Dieu la France est appaisée, il me semble que l'heure est venue que V. M., pour maintenir ou plus tost pour affermir ceste amitié, qui semble pour peu de chose aller en décadence, elise un homme digne et suffisant pour vous y venir faire service. Non que je sois las de m'y employer, car pour vous faire service je suis nay, et en iceluy désire mourir; mais je considère que, pour les raisons susdites, il est maintenant de nécessité, oultre que facillement je sera excusé, si après avoir demouré icy quatre ans je demande congé de V. M. pour en quelque autre endroict m'employer en son service. Mais parce que j'ay parlé cy-dessus du désir qu'ont ces seig^rs d'estre présentez, il ne fault pas pourtant que V. M. estime que j'entende des grands et excessifs présentz dont ont usé vos prédécesseurs [illegible]. Car ceulx-cy ne regardent pas tant à la valleur et grandeur qu'à une certaine vaine gloire d'estre présentez : et le plus agréable present que V. M. pourroit faire au G. S. seroit de quelque belle horloge [illegible]

en prison, tant à cause de sa vieillesse que des gouttes qui le travailloient. »

[1] Le goût des Orientaux pour les horloges s'est produit dans bien des circonstances; et M. de Petremol, s'étant trouvé mandé à l'improviste chez le grand vizir, écrivait du 29 octobre 1564 :

« J'estimois que l'affaire fust d'importance, mais le lendemain je [illegible] ce n'estoit rien, mais que le G. S. [illegible] seullement commandé me dire de [illegible] de faire venir de France un orloge [illegible] servir de par deçà, d'aultant que le [illegible] porteur, maistre Jean le Coustancee [illegible] loger, qui seul estoit icy de son [illegible] toit deliberé de se retirer en France [illegible]

quelques bons chiens de chasse, dont vous avez quantité en vostre royaulme, parce qu'il se dilecte fort de ladicte chasse; ou bien de quelque buffet d'argent doré sans figures, ou de draps d'or ou de laine, qu'ils estiment sur toutes choses; et aux bassatz semblablement de quelques draps ou vaisselle d'argent, ou aultre chose légère, et toutesfois d'apparence. En somme quatre ou cinq, ou plus six mil escuz que V. M. despendra en présens, non seulement reconfirmeront ceste amitié, mais aussy donneront la liberté à une infinité de pauvres François, lesquels il est impossible aultrement de dellivrer. Et affin qu'il ne semble à V. M. que sans grande occasion je désire cecy, elle peult sçavoir qu'il n'y a année que les Vénitiens, outre le tribut ordinaire qu'ils payent pour l'isle de Cypre, despendent en présens, tant au G. S. qu'à son premier bassa, quelquefois vingt-cinq et trente mil escuz : l'empereur en faict le semblable. Mais aussy tout ce qu'ilz sçavent et peuvent demander leur est accordé, et de semblables grâces nous en sommes refusez par faulte de présenter.

Depuis huict jours en çà il s'estoit eslevé en ceste ville un certain bélistre qui se disoit estre sultan Mustapha, filz de ce G. S., celluy que S. H. avoit faict estrangler en Asie il y a environ dix ans, et s'estant insinué avec les janissaires et azamoglans, qui sont le principal nerf et force de cest empire, en avoit corrompu plusieurs, et semblablement quelques-uns du commung populaire, et eust bien tant de présumption jeudy dernier, qui fut le septiesme du présent, de s'aller

bien que je fisse tant envers ledit horloger qu'il se contentast, après avoir visité les siens, de retourner de par deçà faire service au G. S. pour quelques années, pour ce que le G. S. se contente fort de son ouvrage et a nécessairement affaire d'un tel maistre. A quoy ledit maistre Jean s'est accordé volontiers, pourveu toutesfois que ce fust avec la licence et volonté du roy, d'aultant qu'il n'a jamais voullu ny veult prendre gaige du G. S. pour ne s'obliger à demeurer icy toute sa vie. Pour ceste cause, par le commandement dudit G. S. le bassa escript présentement les lettres au roy que ledit horloger vous présentera, le priant très affectueusement vouloir commander audit horloger de retourner s'il est possible, ou bien de luy en envoyer un aultre qui soit expert, parce que en tout ce pays et empire de ce seigneur il n'y a personne qui s'entende d'horloges, et toutesfois ils en sont si amoureux que c'est le plus grand présent qu'on leur sçauroit faire. »

Constantinople, 30 novembre 1564.

Lettres de M. de Petremol à M. du Ferrier.

Je désire fort que les troubles intestins de nostre France fussent appaisez pour le bien et repoz du roy et de ses subjects; car si une fois on est contrainct de reprendre les armes, il ne sera pas si facile de les laisser, comme la première fois, sans l'entière ruine de l'une ou l'aultre partie, et peult-estre du royaulme; et ceulx-là s'abusent fort qui avec l'espée pensent desraciner la religion du cœur des hommes [1].

Vous aurez entendu les grands préparatifs d'armée de mer que le

[1] M. du Ferrier, dont le témoignage fait ici défaut, avait sans doute mandé à M. de Petremol les détails de la situation politique et les résistances partielles que rencontrait le régime de tolérance inauguré par l'édit de pacification. La série des lettres importantes que le cardinal de Granvelle écrit à l'empereur Ferdinand I[er] quelque temps avant la mort de ce prince, continue de suivre, pendant les mois de mai, de juin et de juillet 1564, l'itinéraire de Charles IX en Bourgogne, après son départ de la Lorraine, et ses stations à Mâcon et à Lyon. Les émeutes populaires et les assemblées menaçantes que tenaient les protestants étaient alors provoquées par l'espèce de revirement qui avait lieu dans l'opinion à l'avantage des catholiques. Une intrigue cherchait à rallier à leur parti le prince de Condé au moyen d'un mariage de sa fille avec le jeune Henri de Guise, et ces tentatives faisaient même soupçonner de défection les autres chefs de la réforme, comme on le voit par une lettre du 5 juillet : « L'on est en opinion que l'amiral de Chastillon et le s[r] d'Andelost, son frère, ou se rangeront à estre catholicques ou faindront de l'estre pour s'entretenir au crédit et se soubstenir contre leurs adversaires..... Les démonstrations qui se font pour cejourd'hui en France sont très favorables pour les catholicques et contraires aux huguenotz, soit pour avoir prins la royne mère umbre et soubçon des assemblées des ministres huguenotz en leur synode où l'on a parlé de son administration et gouvernement, pour soubstenir lesquelz il n'y a chose à quoy elle ne vinst; ou que elle et les principaulx ministres soient enfin venuz à clèrement congnoistre que l'autorité du roy ne se peut restaurer ny maintenir, se soubztenant les deux religions, ny encores sans se renger à l'ancienne et catholicque, quant ce ne seroit que pour le prétexte que les hugenotz ont de liberté, chose si contraire à l'absolut commandement duquel ont accoustumé user les rois de France. » (*Papiers d'État de Granvelle*, t. VIII, p. 119.) Voir à la suite les détails sur le séjour du roi à Lyon et le départ de la cour pour la Provence.

G. S. faisoit faire icy, lesquels continuent tous les jours, et desjà on a envoyé les commandements par l'Europe pour faire venir les remiers qui n'avoient esté levez depuis la prise de Zerbey. Mais ce qui les sollicite davantage est que quatre galiotes de Barbarie ont apporté la nouvelle de la prise de Belis et du Pignon, et le conducteur desdittes galliottes est celuy mesme qui residoit à la garde dudit Belis, qui est icy venu prendre en mariage la fille du roy d'Algier, fils du grand Barberousse. Devant-hier il baisa la main du G. S. et luy fit un fort grand et magnificque présent; et le seigneur l'a retenu à son service, avec quatre escuz de provision par jour. Il a aussy donné advis que l'armée du roy d'Espagne est de plus de cent gallères, sans celles de Gennes, de Florence et de Savoye, qui sera cause que ceulx-cy mettront l'année qui vient une grande force en mer, et de ce port pourront sortir, ainsi qu'on dit, cent cinquante gallères sans celles de Dragut et d'Algier, et d'autres corsaires, avec grand nombre d'aultres vaisseaux pour porter les munitions. Pour cet effect ou pour quelque autre qu'on ne peult encores bien sçavoir, le G. S. fit hier un conseil à cheval avec tous ses bassas, ce qu'il n'a de coustume de faire sinon en cause de grande importance. Quelqu'un juge que c'est moins pour adviser avec ses bassas en particulier les moyens de résister aux forces d'Espaigne que de donner lieu et place à ceste Porte à un nommé Zaal-Bassa, qui, par cy-devant, estoit bassa ou beglierbey de Bude, et prend aujourd'huy à femme la tierce et dernière fille du sultan Sélim, celle qui est demeurée veufve du beglierbey de la Grèce. Sur quoy et le premier poinct on dict que ledit Zaal-Bassa sera cappitaine de la mer; simplement celuy qui l'est pour le présent sera bassa de la Porte et lieutenant général de la mer pour ceste expedition qu'on prépare, et que Mustafa, l'un des bassas de la Porte, ira pour estre conducteur de la cavallerie et fanterie qui descendra en terre. Quelque aultre juge aultrement de ce conseil : c'est que depuis trois jours est venu un courrier de Perse, avec deux testes d'hommes que le roy de Perse a fait mourir, parce qu'ils se faisoient rebelles en son pays et s'estoient soulevez, l'un au nom de sultan



Bajazet, l'aultre de son fils Orcan. Toutesfois ce n'est pas encores chose acertenée, ou, si elle est vraye, tenue si secrette qu'on n'en peult rien sçavoir de certain.

Je veulx laisser sur ce point discourir à vostre prudence ce qu'il adviendra après la mort de ce G. S., puisque durant la vie tant de Mustapha et de Bajazet se renouvellent, encore qu'ils soient morts longtemps a. Cela pourra donner quelque grande bastonnade à cest empire. Au reste le G. S. a eu nouvelles, à ce que le premier bassa m'a monstré, que le tribut de Maximilian empereur, ou pour mieux dire d'Hongrie, estoit desjà passé Bude, et que ung certain Michel Cernovichi (*Czernowicz*), qui estoit icy dragoman de la s[rie] de Venise, l'apporte. Je ne sçay comment voz magnificques comporteront cela, parce que depuis un an et demy ledict Cervonichi s'est rebellé d'eulx et leur a faict plusieurs mauvais tours. Mais je croy qu'ilz n'espargneront rien pour le faire précipiter, pour donner exemple aux aultres. Mercredy passé, XXII[e] de ce moys, nous eusmes un petit tremblement de terre, environ sur les trois heures de nuict. Mais il ne fit nul dommage comme on dict de par deçà, qu'a faict celuy de Piedmont, sur lequel le bassa m'a demandé plusieurs fois quelques nouvelles. Mais d'aultant que je n'en avois rien de vous, et que les Vénitiens en donnoient advis en plusieurs et diverses manières, je ne luy ay sceu que respondre [1].

[1] Les moyens de correspondance établis avec le Levant par l'intermédiaire de Venise donnent lieu à plusieurs plaintes de la part de M. de Petremol « sur la bizarrerie du bayle des Vénitiens, lequel par mes supplications réitérées ny mes protestations n'ay sçeu induire à me bailler mes depesches, délibéré ne bailler lettre à personne qu'il n'eust faict responce à sa seig[rie], me remettant au rang du moindre marchand qui soit en ce pays, sans considération que telle affaire pourroit estre enclose dans les lettres, que la dilation d'une heure pourroit grandement préjudicier aux affaires de S. M. » Et il y revient ici en ces termes : « Encore que nous soyons amys, le bayle des Vénitiens et moy, toutesfoys il ne m'est pas possible de luy faire accepter aux extraordinaires aucune de mes lettres, s'excusant que la seig[rie] luy a deffendu. Mesmement par le commandement de la seig[rie], à ce qu'il dit, il retient nos despesches qui viennent de Venise quelquefois deux jours sans les vouloir donner, jusques à ce qu'il ait donné advis au bassa de tout ce qui succède à la chrestienté, et seroit peine perdue et rompement de teste de le voulloir contraindre de faire le contraire. »

Constantinople, 28 décembre 1564.

Je vous ay escript les grands préparatifs d'armée de mer que le G. S. desseignoit de faire à ce renouveau. Mais d'aultant que de jour en jour lesdicts préparatifs s'augmentent, et mesmement qu'on en peult particulariser quelque chose, je n'ay voullu faillir, pour ne ressembler aux chiens muets et sentinelles endormies, de vous en fairé ceste nouvelle recharge. C'est que si le G. S. fit jamais grande armée de mer, la présente qu'on prépare la surpassera de beaucoup. Car de ce port seulement sortiront CL gallères, compris celles qui sont à la garde des isles de l'Archipelago, sans celles de Dragut-Bey et du roy d'Algier, qui pourront estre pour le moings cinquante aultres gallères et fustes de corsaire. De pouvoir faire le compte des aultres grands vaisseaulx pour porter soldats et munitions, il seroit bien difficile; car, oultre les grandes mahonnes et galléaces du G. S., on faict desseing de retenir tous les vaisseaulx qui sont ou pourront venir non seulement en ce port, mais aussi par tout le pays subject à cest empire. Et pour cest effect il y a quelques jours que le G. S. a dépesché un chaoux par toutes les marines, tant de Sorie que d'Égipte, et seroit encores du tout impossible de pouvoir spéciffier la quantité de munitions qu'on prépare, tant de victuailles que de guerre, le nombre d'artilleries, de batteries de campagne et aultres choses requises en une grande expédition. Oultre Piali-Bassa, qui est grand admiral de la mer, l'un des principaulx bassas de ceste Porte, nommé Mustafa, et proche parent du G. S., ira à ceste expédition chef et général de l'armée qui descendra en terre, qui pourra estre pour le moings de cinquante mil personnes; car des spahis d'Asie et de l'Europe on fait estat d'en envoyer trente ou quarante mil, des spahis de ceste Porte deux compagnies qui peuvent monter à deux mil, et quatre ou cinq mil janissaires sans les soldats ordinaires des gallères, qu'on nomme *azappes*, qui est signe que ladicte expédition n'est pas seulement pour résister aux forces du roy d'Espagne,



mais aussy pour assaillir et faire quelque insulte en quelque endroict de la chrestienté, lequel toutesfois on ne peult sçavoir au vray, tant le jugement des hommes est divers et l'intention du G. S. secrette, et occulte jusques à ses principaulx bassatz. Qui crie et menace Malthe; qui les places que le roy d'Espaigne tient en la coste de Barbarie, spéciallement sa dernière conqueste; qui juge ses desseings sur la Pullia ou aultres lieux de l'Italie, et qui se doubteroit grandement de Cypre, n'estoit la paix qui est entre les Vénitiens et ce G. S. Or tous les appareils, et remiers et spahis, doibvent estre en ordre icy au IIe de mars pour faire voile incontinent après, si Dieu ne change le cœur de ce prince, lequel cependant est allé à la chasse, et ne retournera d'un mois. Et est allé à Chiorliche, au lieu mesme où son père, faisant tels desseings sur Rhodes, laissa la vie, auquel lieu aussy il avoit combattu contre son père Bayazit, et enfin l'avoit faict là mesme emprisonner.

Le tribut ou présent d'Hongrie est icy arrivé depuis huict jours, et Michel Cernoviqui (*Czernowicz*), avec deux aultres gentilzhommes de l'empereur, en a esté le porteur. Toutesfois, parce que le G. S. est absent, il ne pourra rien faire jusques à sa venue. A ce que l'on dict, il a apporté plus de huictante mil ducatz et plusieurs vases d'argent doré pour faire présent tant au G. S. que à ses bassatz. Et semble que l'empereur Maximilian désire confirmer ceste amitié et la maintenir plus estroictement que jamais. Il y a quelques jours que le sr Vincentio Justiniani est party par mer, et croy certainement qu'il passera par Venise[1].

[1] L'objet principal de la mission de cet envoyé se rattachait à celle du chaoux qui avait été, comme on l'a vu, expédié en France pour les réclamations de Nazi. Je réunis ici plusieurs des indications que M. de Petremol donne à Charles IX sur ce fait, ramené souvent dans ses lettres, et qui aura plus tard des suites importantes. Il lui écrivait, du 22 avril 1564 :

« Sur la responce que V. M. faisoit à la demande de la depte de Micques, de cent cinquante mil escus, le bassa me respondit que certainement le G. S. et Sultan-Sélim auroient fort à gré qu'il fust satisfaict tant pour estre esclave dudit Sélim et son mutafaraga, que parce que ledit Micques se trouve fort endepté au trésor du G. S., pour les fermes de l'un et de l'aultre qu'il

1565.

REVEIL DES DISPOSITIONS BELLIQUEUSES DE LA TURQUIE. — MENACES CONTRE CHYPRE ET CONTRE MALTE. — COMPLICATIONS CROISSANTES ENTRE LA TURQUIE ET L'EMPEREUR MAXIMILIEN. — REVOLTE D'UN FAUX BAJAZET. — DÉPART DE LA FLOTTE TURQUE ET INSTRUCTIONS DE CHARLES IX À CE SUJET. — APPRÉHENSIONS DE LA PORTE SUR L'ENTREVUE DE LA REGENTE DE FRANCE ET DE LA REINE D'ESPAGNE.

Constantinople, 20 janvier 1565.

Lettre de M. de Petremol à Catherine de Médicis.

Madame, les grands préparatifs d'armée de mer que le G. S. faict continuent et s'augmentent de jour en jour, de sorte que l'on peult juger que ladite armée sera preste à partir le xijᵉ de mars prochain, et sera bien la plus grande que jamais empereur turcq ait mis sur mer tant en nombre de gallères que aultres grands vaisseaulx, munitions

tient, et qu'il ne voit point de moyen qu'il en peust estre satisfaict si premierement il n'estoit contente et rembourse de ceste partie. Et si S. M. ne treuvoit de présent la commodite de le satisfaire, et en argent comptant, il ne luy manque plusieurs aultres moyens de faire contenter le G. S. et le prince Sultan-Sélim, en donnant assignation de sa debte et traictez de marchandises, comme estains, draps, bresil, canevas, qui sont requis en ce pays ou aultrement, selon la commodité de V. M. Toutesfois qu'il feroit entendre le tout au sultan Selim, et m'advertiroit de la responce, pour apres vous la faire sçavoir. »

Il y revenait encore plus explicitement du 11 août 1564 : « Ces jours passez, le sʳ Ally-Bassa m'envoya un chaoux avec traduction de lettres que le G. S. et prince sultan Selim vous escrivent en recommandation de ce que le sʳ Joseph Nazi, aultrement dit Jean Micques, pretend de V. M., ayant le sʳ bassa envoye les originaux au roy d'Algier pour vous les faire tenir seurement par homme digne, pour eviter tous les dangers qui pourroient advenir audit homme s'il alloit par la voye d'Italie, pays ennemi de S. H. » La lettre de Selim et celle de son frere se trouvent toutes deux en copie dans le manuscrit deja cite de l'Oratoire; elles montrent par leur teneur tout l'empire que le juif avait pris sur le prince Selim, qui repond ainsi a Charles IX au sujet de la bataille de Dreux : « Essendo comparso alla nostra sublime Porta uno honorato imbasciatore di V. M. sʳ Vincentio Justiniano nominato ne ha dato nove et da intendere come quelli infidelli et ribelli vostri, secondo il merito di loro, furono castigati et tutte quelle discordie nel paese di V. M. sono gia pacificate e acconciate secondo il desiderio di V. M., etc. » *Ms. de l'Oratoire*, 200.

« Depuis, ledict prince Sultan m'a en-



et artillerie. Un chascun menace Malte, et toutesfois ceux qui congnoissent la forteresse de Malte, spéciallement aujourd'huy que le roy d'Espaigne est fort et a armées de ce costé-là, ne peuvent juger que le G. S. face son desseing sur ladite isle de Malte, mais sur quelque autre lieu de la chrestienté; car les préparatifs qu'il faict ne sont pas seulement pour la tuition de ceste coste et résister aux forces du roy d'Espaigne, mais pour invahir et assaillir quelque lieu et faire descente en terre. Dieu veuille, pour le bien de la chrestienté, appaiser le cœur de ce seigneur, et divertir ses forces ailleurs; car il est impossible que ceste grande nue et furie puisse tumber en

voyé son agent, qui réside à ceste Porte, me faire semblable requeste et vous prier, de la part dudict prince, de vouloir, en sa faveur, commander que au payement des debtes, que V. M. fera faire, le s[r] Joseph Nazi ne soit des derniers, mais, comme par ci-devant V. M. a promis, le préférer à tous aultres créanciers; m'asseurant que ledict prince son maistre en recepvra, pour plusieurs occasions, aussy grand plaisir que de choses que vous puissiez faire en sa faveur. A quoy ayant faict response que V. M. ne dénieroit jamais une chose raisonnable, principallement à tels princes, et que si le s[r] Nazi n'avoit esté, jusques à présent, satisfaict de sa debte, les troubles qui ont molesté la France en auroient esté en partie cause; en partie aussy que ladite debte prétendue n'avoit esté encores vériffiée par devant les intendans de voz finances, commandement fut faict audict s[r] Nazi de vous envoyer homme exprès pour vous vériffier ladite debte. Pour ceste cause, ledict sieur Joseph Nazi envoye en vostre cour l'un de ses principaulx facteurs demeurant à Venise, nommé Odouart de Gometz, avec toutes les provisions et escriptures nécessaires à telle vérification, espérant qu'après icelle V. M. ne fera difficulté de luy en faire faire le remboursement et le préférer aux aultres créanciers pour l'amour de sultan Sélim, qui vous en prie bien fort, qui sera chose fort agréable au G. S.

« Quand vous délibérerez continuer l'amitié avec ces princes, ladicte debte n'est pas si grande que V. M. n'en puisse gratiffier, ou plus tost faire présent audict prince Sultan-Sélim, toutesfois sans faire sortir un escu de France, en donnant audict s[r] Nazi, (sa partie deuement vériffiée par devant les intendans de vos finances), assignation en deux ou trois payemens en tant de draps, brézil, canevats ou autres marchandises qui sont ordinairement en vostre royaulme et requises de par deçà. Sinon V. M. pourra user des mêmes excuses dont ilz ont usé jusques à présent : à sçavoir, de leur loy et religion, quand mes prédécesseurs et moy leur avons requis quelque chose au nom de V. M. Car les loix de vostre royaulme ne permettent point que les juifs, comme est ledict Joseph Nazi, y puissent rien négocier ni traficquer, mais que tout ce qu'ilz auront soit confisqué. »



aulcun endroict sans y laisser un piteux tesmoignage et spectacle de cruaulté [1].

Constantinople, 23 janvier 1565.

Lettres de M. de Petremol à M. du Ferrier.

La cause de la venue d'un courrier de Hongrie est que l'empereur se plainct que durant la paix qu'il a avec ce seigneur, et qu'il a envoyé ses gens et présens à ceste Porte, le roy de Transilvanie, accompagné d'un sanjacq de S. H., luy a pris et occupé plusieurs chasteaulx et places, nonobstant que par le passé le G. S. eust envoyé chaoux et commandement audit roy de Transilvanie pour luy faire démettre les armes. Les amb^rs dudit roy incistent fort au contraire, et donnent

Un detail qui forme une des particularites du sujet, c'est le retour frequent de commissions donnees aux agents francais pour l'envoi de certains produits naturels ou manufactures qu'on tirait du Levant. Parmi les premiers que chaque ambassadeur, a son installation, s'empressait d'envoyer au roi et aux personnes importantes de la cour, figurent invariablement la theriaque, le baume de Mithridate et surtout la terre sigillee recueillie à Lemnos, sur laquelle Belon et Busbecq donnent chacun des details dans leurs relations. Ces demandes et celles de parfums et d'objets de toilette, devenus naturellement plus frequents sous Catherine de Medicis, donnent ici lieu a cette reponse de M. de Petremol:

M. le president du Ferrier m'a ecrit plusieurs fois que les passages de France et d'Italie estoient fermez pour le soupçon de peste. Toutesfois ne laisseray d'envoyer en bref a V. M. le contenu en son memoire, et desja le tout seroit prest, sinon que pour recouvrer du vray et naturel beaume, de la parfaicte teriacque et terre sigillee, il fault que j'attende le retour du G. S., qui est a la chasse aux environs de ceste ville Car d'ailleurs que de son serrail il est impossible d'avoir rien de parfaict; ce qui se treuve communement en vente est tout falcifie par les juifs Mais je ne desire vous envoyer aulcune chose qui ne soit en toute perfection; et celuy qui a le tout en garde, nomme en ce pays Casnadar-Bassi, qui vault aultant à dire que chef ou gouverneur du tresor, est de present, avec le G. S., a la chasse; et encores que telles marchandises ne se vendent, toutesfois il fault faire tant de presens pour en avoir, que facillement ils surpassent la moitie de juste prix.

« ...J'ay desja commence a trouver de ces pierres de besouard, autrement dites larmes de cerf, que V. M. desire avoir, et suis tous les jours apres en recouvrer davantage, pour envoyer incontinent le tout a V. M.; mais parce qu'elles se trouvent icy rarement pour venir des Indes, elle me pardonnera si je tarde quelque peu a en faire ma provision, et si je ne luy en envoye telle quantite que je desirerois bien. »

mesmes à entendre, par certains Hongres qui ont esté pris nouvellement et conduits prisonniers à ceste Porte, que l'empereur Maximilian est cause de tout ce motif, et que nonobstant la paix qu'il dit et présens envoyez, il est en armes pour invahir la Transilvanie. Les Moldaves, semblablement conjoints avec les Transilvains, se plaignent dudit empereur, disant que le frère d'un certain Dimitrasco, qui fut l'année passée exécuté en ceste ville, est en armes soubz sa faveur et protection pour assaillir et occuper la Moldavie, et en déchasser Alexandre, que le G. S. y a constitué après la fuitte et mort de Tumpcha. Sur ce contrast des uns et des aultres, les bassas mesmes se sont divisez, Ally, premier bassa, favorisant le party de l'empereur, et Mehemet, second bassa et gendre de Sultan-Sélim, avec quelques aultres, tenant le party du roy de Transilvanie et des Moldaves.

On diligente tant qu'on peult l'expédition de ceste armée de mer, affin qu'au retour du G. S. on la luy puisse monstrer en ordre et preste à partir au XIIe de mars. Il n'est point mémoire que jamais prince aye mis ensemble si grand nombre de toute sorte d'artillerie que ce G. S. faict charger sur grands vaisseaulx, et mesmement les gallères, oultre leur provision ordinaire de canons de coursie et moyennes de proue, portent un double canon de batterie en la savorne. Le bruict est grand, que le beglerbey de la Grèce, à la venue du G. S., sera dépesché en la Grèce pour faire la masse et assemblée de ses spahis et gens de guerre. Du commencement on disoit que c'estoit à l'occasion des tumultes de Buda que le populaire et spahis s'estoient soulevez contre leur bassa; mais à ce qu'on a sceu depuis, le tout est appaisé. Si ledit beglerbey, comme on dit, est dépesché en la Grèce, je ne peulx conjecturer aultre chose, sinon que si le G. S. veult faire quelque insulte sur la Pullia et qu'il y puisse mettre le pied, sa gendarmerie soit toute preste de ce costé pour passer en un instant de la Valona et autres lieux en la Pullia; ou bien affin que pendant que l'armée de mer sera occupée en quelque aultre lieu, les places de la Grèce et de la Morée ne demeurent despourveues de secours. La troisiesme fille de Sultan-Sélim, qui estoit demeurée

veufve, a esté depuis huict jours remariée à Zaal-Bassa, duquel je vous ay escrit qu'en faveur de ce mariage a esté faict beglerbey de la Natolie.

Constantinople, 23 février 1565

Les ambassadeurs de l'empereur, au retour du G. S., ont présenté au divan leur présent ou tribut, qui a esté de soixante mil ducats, et promettent, dans six mois, d'en apporter encores aultant. Cependant ils insistent fort pour la restitution des places que le Transilvain a occupées, protestant ne pouvoir laisser les armes que premièrement ladite restitution ne soit faicte. Au contraire, les Transilvains disent ne les pouvoir rendre aucunement, d'aultant que lesdites places leur appartiennent, et qu'ilz ayment mieulx esprouver toutes les misères, calamitez et dernier sort de la guerre, que d'abandonner ce qu'à forces d'armes ilz ont acquis. Aly-Bassa tenant le party de l'empereur, insiste fort à ladite restitution, et tasche par tous moyens de les y faire condescendre. Mais jusques à présent il n'y a sceu rien proffîcter : de sorte qu'il y a grand danger, veu les mouvements qu'on en voit à ceste Porte, d'une grande guerre en la Hongrie, laquelle, toutesfois, ne viendra pas à présent trop bien à propos pour les affaires de ce G. S., qui sera contraint d'ayder le Transilvain comme son vassal, et diviser les forces qu'il assembloit en ung pour assaillir la chrestienté de quelque aultre endroict. Et combien que les forces de mer et celles de terre n'ayent rien de commung, et que la gendarmerie seule, qui est ès garnisons de Buda et aultres lieux de la Hongrie, soit suffisante à résister à tout ce grand effort, toutesfois à ce qu'on en peult juger, la volonté du G. S. seroit que les affaires d'Hongrie se pacifiassent pour pouvoir plus facilement attendre à cette expédition marine, laquelle de jour en jour s'augmente, et desjà un grand nombre de gallères sont en mer, mesmement celles du général de l'armée et du cappitaine de la mer. Et pour aultant qu'en toute expédition marine le G. S. envoye une gallère, dans trois jours on mettra en mer

ladite gallère faicte toute à neuf, et le G. S. doibt faire un grand festin, sans toutesfois s'y trouver, à tous bassas, agats, cappitaines et officiers de la Porte et de la marine.

Je croy que vous avez entendu par le passé comme les Grecs[1] de ce pays avoient déchassé leur patriarque à cause qu'il usurpoit les biens de l'Église au lieu de les distribuer aux pauvres comme il estoit tenu de faire. Il les employoit à son proffict et à enrichir ses parens; de nouveau ilz l'ont condempné en une grosse somme de deniers, et a esté confiné en un monastère de calloiers qui est à Monte-Santo, par les antiens appelé Athos. Le G. S. a approuvé leur faict, luy

[1] Il est remarquable que le nom des Grecs ait été à peine mentionné jusqu'ici, et que cette population, comme si elle n'existait pas, ne donne lieu à aucun rapport avec les agents français, le contraire devant arriver fréquemment par la suite. Les seules occasions où elle est citée, c'est quand il s'agit de la recherche de livres orientaux, comme le faisait antérieurement M. de Petremol, répondant à une demande de M. de Boistaillé :

« J'ay receu vostre mémoire pour trouver des livres grecqs antiques, et ne feray faute de chercher de tous costez pour le desir que j'ay de vous satisfaire en cecy et en plus grande chose, encore que j'aye par cy-devant cherché soigneusement, tant au patriarcat que chez tous les caloiers voisins d'icy pour en trouver quelquesuns; mais il ne m'a esté possible d'en rencontrer d'autres que ceux que nous avons imprimés en France, encores si mal escrits et si pleins de fautes, que c'estoit grand pitié de le voir. On m'a dit que du tems de M[r] d'Aramont, le feu roy François envoya par deçà un Petrus Gillius pour recouvrer toutes sortes de livres antiques, lequel emporta tout ce qu'il peut trouver, qui ne fust pas grand'chose. Quant à l'Alcoran, si vous le désirez en langue et lettres turquesques, j'entends arabesques, il sera facile de le recouvrer et autres semblables livres tant des histoires de ces Turcs que de leur loy, et partant je vous prie, par la première, m'en escrire vostre volonté et l'argent que vous désirez y employer, car il y en a de tout prix, depuis dix jusques à cinq cents ducats. Cependant je chercherai soigneusement des livres grecs; et jà quelques particuliers m'ont promis m'en faire voir. »

Une réponse du même genre, qu'il fait aussi à M. de Boistaillé, nous apprend que le juif, favori du prince Sélim, avait essayé d'introduire l'imprimerie en Orient : « Je vous ay fait acoustrer une Bible en hébreux, au moings les cinq livres de Moïse et quelques prophètes, de celles qui ont été imprimées en ceste ville. Ladicte impression fut introduite par le s[r] Joseph Nazi, aultrement dict Jean Micques; mais il y a longtemps qu'elle est démise pour le peu de gain qu'il y faisoit, et n'a imprimé d'aultres livres que ce peu que vous verrez par la première commodité que j'auray de vous le faire tenir. »

ayant pardonné la vie à la requeste des cadilesquiers, et a reçeu le nouveau patriarcque selon leur coustume et baisement de main.

Constantinople, 13 mars 1565.

Desjà les ambassadeurs de l'empereur, après avoir reçeu de ce G. S. leur despèche et articles de confirmation de paix et amitié, s'estoient acheminez trois ou quatre journées de leur voyage, quand arriva un courrier de Bude portant nouvelles que ledit empereur avoit pris à forces d'armes un chasteau, en Transilvanie, de grande importance, nommé Toccay, et estoit allé au siége de Varadin. Ce qui fut cause que le G. S. envoya soudainement chaoux en poste pour faire retourner lesdits ambassadeurs, et cependant fit enfermer celuy qui réside ordinairement à ceste Porte, dans son logis avec bonne et seure garde de plus de vingt janissaires. Un chascun jugeoit que veu la coustume de faire des seigneurs de ce pays, soudain que lesditz ambassadeurs seroient arrivez qu'il les feroit mettre en prison estroitte. Toutesfois Ally-Bassa, homme doux de sa nature, et qui favorise de tout temps les affaires d'Hongrie, sceut tant faire contre l'opinion des autres bassats ses compagnons, que lesdits amb^rs n'eurent du commencement pire condition de celuy qui demeure icy, et furent mis au mesme logis et soubz la mesme garde.

Depuis trois jours, pour essayer de pacifier les affaires de Hongrie, ilz ont despeschez par les postes, avec un chaoux, l'un desdicts amb^rs nommé Michel Cernoviqui (*Czernowicz*), qui avoit esté dragoman des Vénitiens à ceste Porte, lequel s'est fait fort de pacifier le tout, ou dans deux mois retourner avec certaine et entière responce de la vollonté de l'empereur. Cependant les autres sont détenuz fort estroictement et sans que nul puisse practiquer avec eulx, ny moings leurs serviteurs peuvent sortir pour leurs affaires particuliers. En ces entrefaittes le roy de Transilvanie a demandé en grâce au G. S. un certain baron de son pays, nommé Bebec, lequel fut pris, il y a deux ans, estant au service de Maximilian et combattant contre les Turcqs; qui



lui a esté accordé fort volontairement, ou pour ayder audit roy de Transilvanie en ceste guerre, parce qu'il est cappitaine fort expert aux armes, ou bien pour tascher d'appaiser par son moyen les différends de ceste guerre. Ce nonobstant le G. S. a envoyé protester à l'empereur la guerre à perpétuité et à toute outrance, s'il ne démettoit les armes et ne se contentoit des articles de paix ou trefve qu'il avoit avec feu son père Ferdinand; et oultre plus, a faict commandement à tous beglerbeys et sanjacqs des confins d'estre en armes pour secourir le roy de Transilvanie; et si les affaires se feussent tant soit peu altérées de plus, ou que la prudence d'Ally-Bassa n'eust amorty en partie l'ardeur de ses compagnons plus jeunes, le G. S. estoit délibéré d'aller en personne, ceste année, en Hongrie avec une grande armée; et facilement si la guerre continue il y pourra aller ou bien envoyer son fils ou l'un de ses bassas. L'armée de mer est presque toute en ordre, n'attendant plus que la saison commode pour faire voile. Plus de cent trente gallères se trouvent desjà en armes dans ce port, desquelles, dans deux jours, on envoye dehors vingt-cinq ou trente, tant pour faire escorte aux naves qui viennent d'Alexandrie, chargées de munitions de guerre et de vivres, que pour descharger ceste ville d'une infinité de belistres qu'ilz ont faict venir de toutes parts pour voguer, qui font mil maux tous les jours et mettent la cherté au pays.

Le G. S. a faict fondre vingt pièces de canon de batterie d'une excessive grandeur et grosseur, pour estre chargées sur les mahonnes. Mais surtout il y en a ung si desmesuré qu'il semble qu'il n'y aye vaisseau qui le puisse soustenir. Toutefois ils l'embarquent avec les aultres sur la plus forte mahonne qui soit. Le s[r] Ally-Bassa se trouve mal, depuis trois jours, d'une fiebvre qui pour commencement l'a fort travaillé. Toutesfois on estime qu'il n'aura aultre mal, et le G. S. s'en est allé à la chasse pour quinze jours : à son retour l'armée fera voile. Je me délibère, premier qu'elle parte, d'aller visiter avec quelques présens Mustafa-Bassa, qui va général de l'armée, et le cappit[ne] de la mer, pour les entretenir toujours en la dévotion du roy, affin que, si d'aventure ils rencontrent par chemin quelque navire françois,

ilz ne permectent qu'il luy soit faict aulcun desplaisir, comme le cappitaine fit à l'expédition de Zerby. Car ayant trouvé auprès de Candie un gallion dieppois, il le prist et dévalisa, faisant esclaves tous ceulx qui estoient dedans, sans qu'il aye esté possible d'en avoir raison.

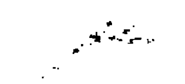
Constantinople, 7 avril 1565.

Lettre de M. de Petremol à Catherine de Médicis.

Madame, V. M. aura entendu les grands préparatifs d'armee de mer que le G. S. faisoit faire. Le trentiesme du passé, l'armée partit en nombre de cent cinquante vaisseaulx de remes, huict grandes mahonnes ou galléaces, et huict navires et quelques autres petits vaisseaulx chargez de munitions. Outre le cappitaine de la mer ordinaire, le G. S. y a envoyé un de ses bassas nommé Mustafa pour y estre son lieutenant général et chef de l'entreprise, laquelle ils désignent sur Malte ou sur la Goulette, selon qu'ilz trouveront plus commode. Ledit Mustafa a charge du G. S., soudain qu'il sera vis-à-vis la coste de Barbarie ou de Provence, de despescher un homme vers le roy pour le salluer et solliciter l'affaire et depte que prétend de S. M. Jean Micques, aultrement dict Joseph Nazi. Pour cela le G. S. m'envoye commander d'accompagner les lettres qu'il escrit à S. M. d'un mot des miennes, ce que je n'ay peu refuser de faire, veu le désir que j'ay congneu que S. H. a que ledit Joseph Nazi soit satisfaict.

Avant que j'eusse receu vos lettres, le bruict estoit desjà passe jusques à ceste Porte de la visite qui se devroit faire de V. M. et celle de la royne d'Espagne, et j'avois levé de l'esprit du bassa tout le soupçon qu'il pourroit avoir et d'une telle visite et des rapports de ceux qui nous voyent mal volontiers continuer ceste amitié [1]. Toutes-

[1] Les tomes VII et VIII des Papiers d'État de Granvelle, qui retracent le commencement du voyage de Charles IX en France, en donneront sans doute la suite avec les incidents qui s'y rapportent. L'entrevue qui venait d'avoir lieu, le 11 decembre 1564, entre la reine-mère et sa fille, la reine d'Espagne, a defaut de Philippe II, avait paru au dehors comme le but politique assigné à ce voyage. Il est a remarquer que le projet de cette conference avait deja occupe les cabinets des les premiers mois de l'annee precedente, et Granvelle, ecrivant a l'empereur Ferdi-



fois recevant vos lettres, j'asseuray le bassa, selon la teneur d'icelles, que telle rencontre ne porteroit préjudice aucun à ceste amitié, et que la majesté du roy désiroit estre parfaict amy du G. S. comme ses prédécesseurs roys avoient esté, n'oubliant aucune chose qui appartienne à la conservation de ceste intelligence. De quoy, madame, je vous laisse à penser s'ils en ont receu grand contentement et plaisir, ayant eu toujours auparavant craincte et soubçon que le roy ne donnast secours, ayde et faveur au roy d'Espagne tant pour la consanguinité qui est entre les deux majestés, que parce que cette guerre semble concerner en général toute la chrestienté, comme V. M. congnoistra mieux par ce que j'escris au roy.

Constantinople, 7 avril 1565.

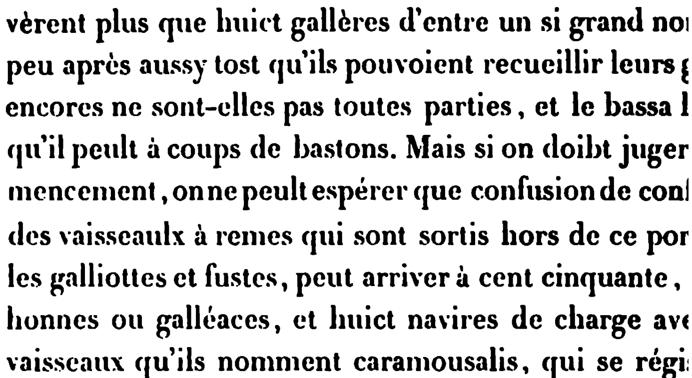
Lettre de M. de Petremol à M. du Ferrier.

Jeudi, le xxx[e] du passé, le cappitaine de la mer, avec Mustafa, général de l'armée, firent voile pour s'acheminer à leur entreprise de Malte ou de la Goulette. Mais tout ainsi que le nombre des gallères a surpassé ceste année toutes les aultres armées qui sont jamais sorties de ce port, aussy, au partir, la confusion a esté plus grande. Car n'estimant poinct partir ce jour-là, tous les cappitaines et soldats estoient débandés d'un costé et d'aultre; de sorte qu'avec le cappitaine et général ne se trou-

nand I[er], du 5 mars 1564, parlait ainsi de la proposition faite à ce sujet par Catherine de Médicis : « L'expédient que S. M. prend pour gagner temps est de dire qu'elle désire fort veoyr la royne pour l'affection qu'elle porte à icelle, mais que, comme de telles entrevues sont de grand bruict, il faut regarder de non les faire sans fondement. Car l'esloignement de la royne des villes de France pourroit causer quelque trouble aux affaires du royaulme, et celui du roy nostre maistre, du coustel de Castille, estre au préjudice des urgents affaires qu'il a entre mains. » (*Papiers d'État de Granvelle*, t. VII, p. 385.)

Il est à présumer que la fin du tome VIII, dont nous n'avons pu connaître que les premières feuilles, donnera des détails sur les circonstances de cette entrevue et sur ses suites. L'époque où l'impression de notre recueil est parvenue dépasse déjà celle qu'embrasse jusqu'ici la collection de Granvelle; et quoiqu'elle soit assez peu explicite en ce qui touche la France, nous regrettons d'être forcés de l'abandonner en arrière au moment où elle paraît devoir fournir des renseignements importants par la relation qui va s'établir entre les nouveaux troubles de la France et ceux qui se préparaient en même temps dans les Pays-Bas.





vèrent plus que huict gallères d'entre un si grand no
peu après aussy tost qu'ils pouvoient recueillir leurs
encores ne sont-elles pas toutes parties, et le bassa l
qu'il peult à coups de bastons. Mais si on doibt juger
mencement, on ne peult espérer que confusion de con
des vaisseaulx à remes qui sont sortis hors de ce por
les galliottes et fustes, peut arriver à cent cinquante,
honnes ou galléaces, et huict navires de charge av
vaisseaux qu'ils nomment caramousalis, qui se rég

Quelques jours après mes dernières lettres, Dr
gallères donnant advis de l'armée du roy d'Espagne
il envoya un cappitaine du colonel Sampetro Corse
avoient pris alors qu'il revenoit de Toscane avec q
pour la Corse. Le bassa l'a interrogé particulièrem
du roy d'Espaigne et des desseings dudit colonnel.
pondu ce qu'il jugeoit plus appartenir au service d
pérant impétrer que cette armée donnast quelque f
nel lorsqu'elle sera èz mers de delà. Toutesfois le l
oreille, congnoissant que le roy ne se mesloit poir
Nonobstant, le pauvre homme a toujours esté aux
lères de Dragut, sans que personne peust avoir acc
ce jourd'huy qu'on l'a renvoyé, dans une autre gallè
pour le restituer en Corse. Semblablement ledit D
jeune homme turc qui s'estoit souslevé à Tripoly s
des filz du G. S. Les ungs disent qu'il se feignoit es
eschapé des mains du roy de Perse; les autres qu'il
d'une esclave du G. S., laquelle fut trouvée grosse
serrail il y a environ 24 ou 25 ans; et pour cela l
G. S. l'envoya vendre secrettement jusques au Caire,
de faire mourir le fruict. Nonobstant, soudain qu'il
G. S., après l'avoir faict sommairement interroge
la teste sur la proue de la gallère. Depuis aussy, de
d'Algier sont venues icy avec le fils du roy d'Algier

advis de l'armée du roy d'Espaigne, toutes lesquelles quatre gallères se debvoient conjoindre avec ladite armée. Dieu veuille qu'ils reçoivent ce qu'un chascun chrestien de par deçà leur désire et espère!

Hier au soir vindrent nouvelles de Bude que Michel Cernoviqui (*Czernowicz*) estoit là arrivé en quatorze jours, et le chaoux qui a apporté les nouvelles a amené avec soy le frère du despot qui régnoit en Moldavie, lequel s'est retiré et fuy de l'armée de Maximilian, et le bassa l'ayant cogneu luy a faict beaucoup de faveur, en attendant qu'il face entendre son affaire au G. S.

Constantinople, 17 mai 1565.

Lettre de M. de Petremol à Charles IX.

Sire, j'avois en partie satisfaict à ce que V. M. m'a commandé faire pour son service avant que l'armée du G. S. partist de ce port, tellement que le G. S. fist commandement à Mustafa-Bassa, conducteur de ladite armée, qu'il se gardast surtout de n'endommager aucun lieu, ny faire desplaisir aux amis de cest empire, spécialement aux vostres, sire. Toutesfoys j'en ay parlé au premier bassa, qui m'a promis que par toutes les dépesches qu'il fera à l'armée, il recommandera au général cest affaire, affin qu'on ne se puisse plaindre à ceste Porte ny de luy ny de ceulx qu'il a soubz sa charge, encores que ledict bassa m'aye asseuré que ladicte armée n'est pour passer les mers de Sicille si elle n'est provoquée par leur ennemy. Car du secours de Sampetro Corse, je ne puis croire qu'ils y ayent jamais pensé, veu mesmement que dernièrement ils renvoyèrent à Dragut, comme esclave et à la chesne, un des cappitaines dudit Sampetro Corse, que les corsaires avoient pris en mer, lequel ledit Dragut avoit envoyé à ceste Porte pour servir de langue, aussy qu'ils n'attenteroient jamais telles choses sans l'expresse volonté de V. M.; mais leur principal desseing est sur Malte ou la Goulette; et quand ils ne pourroient rien proffiter ny à l'un ny à l'autre, d'endommager et brusler toutes les rives maritimes du roy d'Espaigne, tant en la Sicille que la Pouille, et plus avant s'ils trouvent la commodité. Dragut se doit joindre avec

ceste armée, et le roy d'Algier demeurera vers sa coste pour la deffendre ou assaillir d'autre costé l'Espagne ou les isles voisines.

Depuis que ladite armée est partie nous n'en avons eu aucunes nouvelles de par deçà, sinon que le 1er de ce mois elle debvoit estre à Modon, et le lendemain faire la paransanne et ouvrir le commandement du G. S. pour sçavoir ce qu'ils auront à faire; car jusques à ce jour là ils n'ont peu encore sçavoir la volonté du G. S. Pour ceste cause chascun discourt diversement du lieu où ceste armée a ordre de descendre, mais tous sont bien d'accord, veu les grands préparatifs, qu'elle est plus pour assaillir que de demeurer sur la deffensive. Nonobstant les commandements dudict G. S. et les promesses du bassa, V. M. fera bien de ne laisser les frontières de la Provence desgarnies de bon secours; car ceste nation, de nature barbare, n'a tant d'esgard à aucune amitié, que quand elle trouve sa commodité elle face différence de l'amy ou de l'ennemy, spécialement les corsaires qui se trouveront en mer soubz prétexte de ceste armée, comme par le passé vos subjects traficquans ez mers l'ont esprouvé avec leur grand dommage, prison et servitude. Pour le faict du consulat d'Alexandrie, pour lequel, depuis trois ans en çà, j'ay usé de toutes les diligences possibles, j'ay envoyé à Gardiolle les commandements du G. S. nécessaires pour le meetre en possession, et le bassa m'a promis que rien ne sera fait audict consulat sans la volonté de V. M.[1]

[1] Cette affaire, qui devait se mêler plus tard, comme on le verra, à de graves complications politiques, donne lieu dès l'origine a de nombreuses redites dans les lettres de Petremol, que nous resumerons ici en peu de mots. Il s'agissait d'une contestation pour la possession du consulat le plus riche et le plus important du Levant, et d'une lutte d'influences que soutenait depuis trois ans la cabale des negociants de Marseille en faveur de son candidat, pour ecarter le titulaire nomme directement par le roi. Des l'annee 1561, on lit dans la correspondance de M. de Boistaille une suite d'actes à ce sujet, ce sont d'abord les lettres de provision de l'office de consul d'Alexandrie, donnees par François Ier, avec lettres de confirmation par Charles IX, et recommandation au grand vizir; plus des lettres de M. de Boistaille au pacha d'Alexandrie pour faire reconnaitre Pierre Pomare employe jusque-là à Venise et a Raguse, et nommé consul. Voici le premier de ces actes, qui ne remonte pas moins qu'à l'ambassade de Rincon :

« François, etc. Comme nous aions esté



Le G. S. faict bastir de nouveau, à tout événement, LX gallères sans celles qui sont restées à ce port comme vieilles, lesquelles on racoustre de neuf, et faict fondre grande quantité de toutes sortes d'artillerie, affin que si le sort de la fortune tumbe ceste année sur son

advertiz que l'estat et office de consul en la ville d'Alexandrie, scituée en Levant, des marchans de noz royaulme, païs, terres et seigneuries de nostre obéissance, allans et navigans ès mers et païs de delà, soit à présent vacant, quoique ce soit n'y a personnaige tenant et occupant icelluy, qui ayt lettres de provision et institution de nous ny de par nous, ny qui soit de la nation françoise, ainsi qu'il est requis et de tout temps accoustumé : sçavoir faisons que nous désirans singulièrement pourveoir audit estat et office de personnaige à nous féable et agréable; et ayant deuement esté certiorez et informez des sens, suffisance, loyaulté, proudhomie et bonne diligence de nostre cher et bien amé Pierre Pomare, natif de nostre ville de Lyon, et à présent demeurant en Peyra... icelluy avons faict, constitué et ordonné consul en ladite ville d'Alexandrie, etc..... Si donnons en mandement par ces présentes à nostre amé et féal gentilhomme ordinaire de nostre chambre, le s[r] Rincon, à présent nostre ambassadeur audit païz de Levant, que prins et receu le serment dudit Pierre Pomare, icelluy mecte et institue de par nous en possession et saisine dudit office, etc. . Donné à Villers-Cozterets, le 15[e] de septembre 1539. »

M. de Petremol avait, pendant la crise de 1562, combattu sans succès l'intrusion de Gardiole, le protégé des Marseillais, soutenu par les autorités turques locales et par les ministres de la Porte. Il écrivait à ce sujet, du 12 février 1562 :

« Pour le fait de Pomare, j'espère, avec l'ayde de Dieu, m'y porter de telle sorte qu'il en sera satisfait, encore que le comte de Tande et les consuls de Marseille ayent escrit au bassa et sanjacq du Caire en faveur de Gardioles, et à Ally-Bassa et à moy semblablement. Mais j'ay retenu les lettres du bassa, faisant expresse défense à un marchand de Marseille, qui est venu icy sur une nave françoise, de les présenter, d'autant qu'elles estoient sans la volonté du roy, lequel doit avoir plus d'auctorité que messieurs les consuls. »

Le gérant du consulat avait fini par gagner sa cause à la cour même, qui, de guerre lasse, s'était résignée à le reconnaître, et M. de Petremol en avait déjà écrit ainsi à M. du Ferrier : « J'ay présenté au bassa les lettres du roy pour la confirmation de Gardiolle; et pour la faveur que le bassa luy porte, ce seroit peine perdue et se vouloir rompre la teste de penser révocquer dudit estat ledit Gardiolle, tant pour les causes que m'escripvez de la cour que la faveur qu'il a de par deçà : et sera plus expédient l'en laisser jouir paisiblement, puisque les marchands s'en contentent, que de nouveau voulloir entrer en ce labyrinthe de travail auquel, par l'espace de trois ans, j'ay esté. Mais je m'estonne fort d'une chose, que ceulx qui ont esté cause de ce travail, et qui à main armée poursuivoient ledit Gardiolle, ont esté ceulx-là mesme qui luy ont donné la cause gagnée et la jouissance dudit estat. »

armée, il aye de quoy, en un instant, la renouveller. Quant aux affaires d'Hongrie le G. S. entendant par les courriers du Transilvain que les armées de l'empereur se renforcent de jour en jour, et fortiffient les chasteaux qu'il a pris nouvellement, encores qu'on eust donné à entendre qu'ils s'estoient accordés ensemble, de sorte qu'il commence a s'en défier et craindre qu'il ne face alliance avec l'empereur, a commandé que tous les sancjacs voisins des confins se trouvent en armes, et que les vaivodes de Moldavie et Vallacquie voisent au secours du Transilvain, et que si le bruict de guerre continue tant soit peu, il y envoyera son beglierbey de la Grèce avec une partie de l'armée de ceste Porte.

Constantinople, 17 et 23 mai 1565.

Lettre de M. de Petremol à M. du Ferrier

Depuis que l'armée est partie de ce port, le G. S. n'en a aucune nouvelle certaine, encores que quelques particuliers ayent receu lettres et advis que le 1[er] de ce moys une partie de ladite armée se trouvoit à Modon et une autre partie en Athènes, pour ceste cause, S. H. dans deux ou trois jours dépesche une galliote pour trouver ladite armée quelque part qu'elle soit, pour luy en rapporter certaines nouvelles. Le bassa m'a promis renouveller par icelle le commandement au général de l'armée, affin qu'il ayt respect aux terres et subjects du roy, encores que, comme il m'asseure, il n'en soit poinct de besoing. Il est bien vray que journellement entre le vulgaire on donne mille et mille advis divers, non seulement de ladite armée, mais de celle du roy d'Espagne; mais comme songe et fumée telz bruicts en un instant s'évanouissent. Quant aux nouvelles d'Hongrie, le G. S., depuis mes dernières, y a renvoyé en toute diligence un courrier de l'empereur avec ses lettres, par la copie desquelles cy-encloses vous cognoistrez amplement la volonté du G. S., et qu'il est impossible, si l'empereur ne s'adoucist par trop, que ceste année et à l'advenir il n'y ait de grandes guerres de ce costé-là. Et pour autant que le G. S. a congneu que son beglierbey de Bude dissimuloit quelque peu, et ne donnoit à entendre à ceste Porte les affaires d'Hongrie, de la façon

qu'elles passoient, S. H. l'a privé de sa charge, et y a envoyé à présent un Alsan-Bey, homme fort vaillant et courageux, qui estoit beglierbey de Samandria, et d'autre part faict grands préparatifs de tous costez pour résister à l'empereur s'il intente quelque chose de nouveau du costé de Transilvanie et de la Moldavie, où le bruict est qu'il a envoyé un autre s^gr^ pour l'assaillir depuis que le frère du despot s'estoit retiré vers le G. S., lequel S. H. a envoyé en gardes à Rhodes avec douze aspres, monnoie de ce pays, de paye par jour, qui sont dix ou onze sols de France, où au contraire le pauvre homme pensoit à son arrivée que le G. S. le deust faire tout d'or, et qui le deust remettre en la Moldavie et en déchasser Alexandre. Voylà quant aux affaires générales. Ce matin le G. S. est party de cette ville, et s'en est allé veoir les conduitz d'eaues qui viennent à Constantinople qu'il a faicts renouveller et rebastir depuis que le déluge qui advint il y a deux ans au mois d'aoust les avoit ruinez et démolis; là il fera grand feste et present, et sera de retour dans trois ou quatre jours. Ce matin semblablement est arrivé un vaisseau d'Alexandrie, qui donne nouvelle de la peste, et la cherté qui y est fort grande, et que par chemin il n'a poinct rencontré l'armée de ce s^gr^, mais qu'elle estoit partie de Modon.

JUIN-OCTOBRE.

EXPÉDITION DE LA TURQUIE CONTRE MALTE. — MISSION DE M. BONNET. — MORT DU GRAND VIZIR ALY, REMPLACÉ PAR MOHAMMED SOKOLLY. — RETOUR DE LA PORTE VERS LA POLITIQUE DE LA FRANCE. — MORT DE DRAGUT, TUÉ AU SIÉGE DE MALTE. — RAVAGES DES CORSAIRES TURCS EN FRANCE. — COMPLICATION AVEC L'AUTRICHE. — RETRAITE DE LA FLOTTE TURQUE DE MALTE.

Constantinople, 12 juin 1565.

Lettres de M. de Petre[mol] à M. du Ferri[er].

Le G. S. a eu nouvelles que son armée estoit partie de Modon environ le XIIIe du passé, en nombre de huictante vaisseaux; et qu'elle alloit droict à Malte, toutesfois que par chemin en l'Archipelago une des plus grandes nefs, chargée d'hommes et munitions, estoit périe

en mer, et plus de cinq cents hommes noyez. Depuis nous n'avons eu autres certaines nouvelles d'ycelle, et puisqu'elle est èz mers de delà, vous en pourrez avoir plus certains et seurs advis, et plus souvent que nous ne ferons de par deçà, qui me gardera de remplir ce papier de plusieurs absurditez et nouvelles qui se forgent journellement à ceste Porte selon la fantaisie et affection d'un chascun. Tant y a que pour remeddier à la perte de ladite nef et secourir l'armée de munitions, on charge en ceste Porte quelques caramousalis pour aller trouver l'armée, et quelques-uns sont desjà partis chargez de toutes sortes de munitions. D'autre part, on dit que du costé de la Balsara et Lassa les Arabes sont descendus et ont taillé en pièces plusieurs sanjacquesbeys du G. S., et qu'à grand peine le beglierbey de Lassa s'est sauvé à la fuitte. Quelques-uns ont voulu adjouster la prise de Lassa par les Arabes, mais il n'en est rien de certain. Ceux de Babylonne et des confins sont allez au secours en nombre de trente ou quarante mil personnes. Ce commencement de remuement estant principallement èz confins de Perse pourroit bien apporter plus d'affaires avec cest empire, qu'ils ne pensent, spécialement en ce temps que leurs forces de mer sont à l'adventure, et qu'ilz ne sont trop asseurez de la Hongrye, dont ils n'ont eu aucunes nouvelles depuis celles que je vous escrivis par mes dernières; vray est qu'on dit qu'ils se sont battus, et qu'ils attendent de jour en jour nouvelles.

Devant-hyer au soir arriva icy le s[r] Bonnet, qui me présenta vos lettres et celles du roy pour le faict de sa dépesche. J'espère demain, ou pour le plus tard après-demain, le présenter au bassa, et faire tel office que S. M. sera contente spécialement de ce qu'elle requiert au G. S., sur quoy je ne voy nulle difficulté. Hyer on pendit en ceste ville un qui se faisoit de nouveau sultan Mustapha. Je vous laisse à penser quel humeur régne en cest empire et ce qu'il y pourra advenir soudain que ce s[r] sera mort. Le capigi-bachi et grand escuyer du G. S., qui est aujourd'huy son plus favory, et journellement près de sa personne, m'a faict dire qu'on avoit donné à entendre au G. S. que le roy avoit donné secours de gallères au roy d'Espagne, et que le



G. S. le trouvoit fort estrange, toutesfois qu'il ne le pouvoit croyre. Je l'ay asseuré qu'il n'en estoit rien, et que quand S. M. voudroit intenter quelque chose contre S. H., comme quelquesfois ses ministres nous ont donné les occasions, il le feroit apertement et à bon escient; mais que ceux qui donnoient tels advis cherchoient plus pour leurs prouffits et desseings particuliers que pour la vérité, de divertir le G. S. de l'amitié qu'il porte à la France; pour tant je le priois de faire entendre au G. S. la bonne volonté que le roy a envers S. H., laquelle de sa part ne défaudra poinct, ce qu'il m'a promis de faire. A tout événement, je vous prie m'en escrire ce qui en est, et au cas que le roy eust envoié ses gallères, la response que je leur doibs faire, encores que j'aie assez de quoy leur respondre, affin que je puisse dire chose conforme à la volonté de S. M. La venue du s^r Bonnet les pourra encore mieux divertir de cette fantaisie, et croy qu'ils recepvront plaisir de ce que le roy les aura envoyé visiter en ce temps mesmes qu'ils pensoient que S. M. se deust joindre avec le roy catholicque.

Constantinople, 27 juin 1565.

Je vous ay escrit le bruict qui couroit à ceste Porte que le roy donnoit secours au roy d'Espagne, et parce que le capiaga du G. S. me feit entendre que S. H. en avoit esté abreuvée, et qu'elle craignoit fort que la vérité ne fust telle, soudain je l'allay visiter, et luy fis bien et au long entendre la bonne affection que le roy avoit envers S. H., et que jamais elle ne feroit chose au préjudice de ceste commune intelligence et amitié. Que si telle chose estoit vraye, sadicte majesté n'auroit envoyé icy visiter S. H. par un de ses vallets de chambre ordinaires avec lettres si affectionnées, comme estoient celles qui seroient présentées à S. H., par lesquelles plus à plain elle pourroit comprendre et l'entière amitié du roy, et combien tels bruictz sont esloignez de la vérité. De quoy ledit capiaga fust si aise qu'il me promist soudain le faire entendre au G. S., et davantage d'avoir l'affaire des comtes d'Albano pour recommandée et s'y em-

Constantinople, 29 juin 1565.

Je vous ay escrit de la maladie du s[r] Ally-Bassa, laquelle est de telle sorte augmentée hyer sur la conjonction de la lune, que le matin il a perdu la parolle, et sur le midi il a rendu l'esprit; ce matin on l'a enterré, et tout maintenant le G. S. a donné sa place à Mehemet-Bassa, celuy qui estoit second et gendre de sultan Sélim; et parce que demain la presse sera grande, j'attendray jusques à dimanche à l'aller visiter, et avec quelque petit présent, suivant la coustume, luy recommanderay nos affaires, lesquelles je ne sçay de quelle sorte il embrassera. Mais n'oublieray rien à luy remonstrer combien leur importe nostre amitié. Plusieurs estimoient que pour estre gendre de sultan Sélim et le soupçon que le G. S. en pourroit avoir, il n'auroit ce lieu, et que plustost Ferhat-Bassa, qui estoit le quatriesme, et qui a espousé une des petites filles du G. S., fille de Sultan Mehemet, qui est mort il y a long-temps, auroit ceste place et auctorité première de cest empire; mais le G. S. a mieux aymé de deux maux eslire le moindre, et vivre plustost en soupçon de son fils et de son bassa, desquels toutesfois il se pourra bien garder, que faisant un autre bassa que le second, d'engendrer une division en son empire et dissention entre ses bassas. Je ne veulx oublier à vous dire que le feu Ally a laissé par son testament à son fils son bien, et quatre cents esclaves au G. S., pour en disposer à sa bonne volonté; son fils, encores qu'il soit jeune de quatre ans, possédera tout le bien, hormis les chevaux, mullets, chameaux et armes, et sera faict mustaferaga, et ses esclaves seront mis au nombre de ceulx du G. S. selon leur ordre et degré.

Constantinople, 15 juillet 1565.

Sire, depuis la mort du s[r] Ally-Bassa, j'ay visité ce nouveau bassa Mehemet, gendre de sultan Sélim, afin que je peusse congnoistre son humeur, et quelle affection il porte aux affaires de V. M., auxquelles

Lettre de M. de Petre à Charles I

le G. S. n'en a eu aucune nouvelle, dont il est en fort grande peine pour la peur qu'il a que ses desseings ne réuscissent selon sa volonté[1].

Constantinople, 15 et 23 juillet 1565.

J'espère faire davantage pour le service de S. M. avec ce nouveau Mehemet-Bassa que je n'ay peu faire avec le s^r Ally-Bassa, car oultre qu'il n'estoit pas très-affectionné en nos affaires, parce que le feu grand prieur de Guise, lorsqu'il estoit à Malte, lui avoit pris un navire revenant d'Alexandrie, il avoit les affaires de l'empereur et des Vénitiens tant en protection et pour recommandées, qu'il ne fault poinct esmerveiller si à leur sollicitation, comme nous voyans mal volontiers en ceste amityé, nous avons esté si souvent esconduits des grâces qu'ils se sont eux-mesmes appropriées. Mais maintenant la chance est tournée, parce que ledit bassa est ancien ennemy de l'empereur, pour avoir combattu et mené l'armée du G. S. en la Hongrye. Le lendemain de la mort du s^r Aly-Bassa, avec un petit présent selon la coustume du pays, qui m'a cousté cependant plus de quatre cents escus, je fus visiter Mehemet-Bassa avant que nul aultre magistrat y allast, et selon le peu de loisir que j'eus, je luy remonstray la bonne affection que le roy a envers le G. S., le priant, puisque le gouvernement de l'empire estoit tumbé entre ses mains, de vouloir moyenner que l'amitié continuast entre ces deux princes sans qu'elle s'altérast en aucune sorte, en quoy je le trouvay plus enclin que je n'espérois, soit que son nouvel advénement en fust cause, ou bien que, voyant la guerre attachée de tous costez, il veuille embrasser l'amitié du roy. De là à deux jours que la grande presse fust un peu escoulée, je retournay le visiter, tant pour luy remonstrer ce que pour la briefveté du temps je n'avois peu faire le jour de ma première visite, qu'aussy pour luy lever de la fantaisye, ce que générallement tous ceux de cest empire avoient, que le roy avoit envoyé

Lettres de M. de Petr à M. du Ferri

[1] Les lettres que M. de Petremol écrit au roi et à la reine-mère sont répétées au secrétaire d'etat Dalluye, et quelquefois au connetable de Montmorency, toujours consulté sur les affaires extérieures, ou au baron de la Garde, qui l'était sur celles du Levant.

rivé nouvellement de la part de l'empereur, par le moyen et faveur du troisiesme bassa promette d'y faire condescendre son maistre.

Présentement le bayle des Vénitiens m'a envoyé advertir d'une dépesche secrète qu'il veult faire à la seig^rie pour donner advis des nouvelles venues de Malte par un chaoux qui en est venu en quatorze jours; et parce que j'ay eu la commodité d'avoir la copie d'une lettre qui en a esté escrite particulièrement, comme les choses s'y sont passées jusqu'au vi^e de ce moys, avec cette présente occasion je vous l'envoye, par laquelle encore qu'elle soit assez mal polie, vous en cognoistrez plus amplement tout le discours, qui me gardera vous en faire autre redite. Mais seulement vous diray que la mort de Dragut a plus apporté d'ennuy au G. S. que la prise de Malte ne luy sauroit apporter de plaisir, pour avoir perdu un si vaillant cappitaine[1]. Hier matin on nous vouloit faire croire la prise de Malte par la venue d'un courrier qui fut honoré du bassa; mais à la fin on a congneu qu'il venoit d'Hongrie, où on dit que le sangiac-bey de Bossnia a pris un chasteau aux confins de l'empereur et des Vénitiens, appartenant à l'empereur. Jeudi prochain, qui sera le xxvie de ce mois, les deux compagnies de spahis partiront d'icy pour aller hyverner à Bude, sans qu'aucun bassa y voise. Le G. S. menace d'aller hyverner à Andrinople pour au renouveau aller en personne en Hongrie.

[1] Vertot, qui donne un certain nombre de documents contemporains dans les autres parties de son histoire de Malte, n'en fournit aucun dans le récit de ce siége. Une lettre que le frère Anthoine de Cressy écrit de Malte au grand prieur de France, le 11 septembre 1565, et qu'on lit dans Camusat, rapporte les incidents du siége, retracés ainsi en détail par un témoin oculaire.

Il écrit, au sujet de la mort de Dragut : « Ce siége a esté plus laborieux et dangereux que celui de Rhodes, au jugement de ceulx qui se sont trouvez à l'un et à l'aultre. Au siége du fort Saint-Erme, Dragut-Rays mourut, lequel estant dans les tranchées, une cannonade donna dedans, dont une pierre sauta et luy donna à la teste, et mourut; qui nous a esté un des plus grands biens qui nous sceut advenir, car il commandoit tout, et les bassas de mer avoient commission du G. S. de ne faire aucune chose sans son conseil et advis, pour avoir esté homme de grand esprit, sçavoir et expérience. Il nous eust donné beaucoup d'affaires s'il eust vescu; son corps, incontinent après sa mort, fut porté à Tripoly par deux gallères. » (*Mélanges historiques*, fol. 52-125.)

en mer, et plus de cinq cents hommes noyez. Depuis nous n'avons eu autres certaines nouvelles d'ycelle, et puisqu'elle est èz mers de delà, vous en pourrez avoir plus certains et seurs advis, et plus souvent que nous ne ferons de par deçà, qui me gardera de remplir ce papier de plusieurs absurditez et nouvelles qui se forgent journellement à ceste Porte selon la fantaisie et affection d'un chascun. Tant y a que pour remeddier à la perte de ladite nef et secourir l'armée de munitions, on charge en ceste Porte quelques caramousalis pour aller trouver l'armée, et quelques-uns sont desjà partis chargez de toutes sortes de munitions. D'autre part, on dit que du costé de la Balsara et Lassa les Arabes sont descendus et ont taillé en pièces plusieurs sanjacquesbeys du G. S., et qu'à grand peine le beglierbey de Lassa s'est sauvé à la fuitte. Quelques-uns ont voulu adjouster la prise de Lassa par les Arabes, mais il n'en est rien de certain. Ceux de Babylonne et des confins sont allez au secours en nombre de trente ou quarante mil personnes. Ce commencement de remuement estant principallement èz confins de Perse pourroit bien apporter plus d'affaires avec cest empire, qu'ils ne pensent, spécialement en ce temps que leurs forces de mer sont à l'adventure, et qu'ilz ne sont trop asseurez de la Hongrye, dont ils n'ont eu aucunes nouvelles depuis celles que je vous escrivis par mes dernières; vray est qu'on dit qu'ils se sont battus, et qu'ils attendent de jour en jour nouvelles.

Devant-hyer au soir arriva icy le s^r^ Bonnet, qui me présenta vos lettres et celles du roy pour le faict de sa dépesche. J'espère demain, ou pour le plus tard après-demain, le présenter au bassa, et faire tel office que S. M. sera contente spécialement de ce qu'elle requiert au G. S., sur quoy je ne voy nulle difficulté. Hyer on pendit en ceste ville un qui se faisoit de nouveau sultan Mustapha. Je vous laisse à penser quel humeur règne en cest empire et ce qu'il y pourra advenir soudain que ce s^r^ sera mort. Le capigi-bachi et grand escuyer du G. S., qui est aujourd'huy son plus favory, et journellement près de sa personne, m'a faict dire qu'on avoit donné à entendre au G. S. que le roy avoit donné secours de gallères au roy d'Espagne, et que le

G. S. le trouvoit fort estrange, toutesfois qu'il ne le pouvoit croyre. Je l'ay asseuré qu'il n'en estoit rien, et que quand S. M. voudroit intenter quelque chose contre S. H., comme quelquesfois ses ministres nous ont donné les occasions, il le feroit apertement et à bon escient; mais que ceux qui donnoient tels advis cherchoient plus pour leurs prouffits et desseings particuliers que pour la vérité, de divertir le G. S. de l'amitié qu'il porte à la France; pour tant je le priois de faire entendre au G. S. la bonne volonté que le roy a envers S. H., laquelle de sa part ne défaudra poinct, ce qu'il m'a promis de faire. A tout événement, je vous prie m'en escrire ce qui en est, et au cas que le roy eust envoié ses gallères, la response que je leur doibs faire, encores que j'aie assez de quoy leur respondre, affin que je puisse dire chose conforme à la volonté de S. M. La venue du s[r] Bonnet les pourra encore mieux divertir de cette fantaisie, et croy qu'ils recepvront plaisir de ce que le roy les aura envoyé visiter en ce temps mesmes qu'ils pensoient que S. M. se deust joindre avec le roy catholicque.

Constantinople, 27 juin 1565.

Je vous ay escrit le bruict qui couroit à ceste Porte que le roy donnoit secours au roy d'Espagne, et parce que le capiaga du G. S. me feit entendre que S. H. en avoit esté abreuvée, et qu'elle craignoit fort que la vérité ne fust telle, soudain je l'allay visiter, et luy fis bien et au long entendre la bonne affection que le roy avoit envers S. H., et que jamais elle ne feroit chose au préjudice de ceste commune intelligence et amitié. Que si telle chose estoit vraye, sadicte majesté n'auroit envoyé icy visiter S. H. par un de ses vallets de chambre ordinaires avec lettres si affectionnées, comme estoient celles qui seroient présentées à S. H., par lesquelles plus à plain elle pourroit comprendre et l'entière amitié du roy, et combien tels bruictz sont esloignez de la vérité. De quoy ledit capiaga fust si aise qu'il me promist soudain le faire entendre au G. S., et davantage d'avoir l'affaire des comtes d'Albano pour recommandée et s'y em-

ployer de telle sorte que l'intention du roy sortira son plein et entier effect[1]. Mais je crains fort que nos affaires de par deçà ne prennent trop long traict, parce que dès le jour mesme que nous allasmes, M. Bonnet et moy, visiter le bassa, il tumba malade et le trouvasmes en son lict, duquel il n'a bougé jusques à présent qu'on doubte plus de sa mort qu'on a espérance qu'il en puisse eschapper. De sorte que nous sommes réduits en tels termes que nous ne pouvons aller ny avant ny arrière, ny négocier avec autre personne, et fault nécessairement que nous attendions ou sa convalescence, ou, après sa mort, recommencer de nouveau avec celluy qui sera premier bassa à traiter de nos affaires, desquelles celluy-cy estoit bien amplement instruict. Sa mort en ce temps nous viendroit fort mal à propos, spécialement si celluy qui est aujourd'huy second bassa et gendre de sultan Sélim venoit à estre premier, tant pour beaucoup de raisons que parce qu'il n'a pas trop bonne affection à nos affaires. Toutesfois j'espère qu'il en pourra eschapper, encore que sa maladie soit forte et se ressente un peu de la peste qu'il eust l'année passée.

Lundi dernier, qui fust le xxv[e], le beglierbey de la Grèce sortit de cette ville en fort bonne compagnie pour aller faire l'assemblée de ses sangiacsbeys et spahis à Sophie, et de là passer en Transilvanie et Hongrie, où l'on a commencé à venir aux mains. Devant-hyer au soir le bayle des Vénitiens receut lettre de la seig[rie], et soudain envoya les advis devers le bassa, desquels je n'ay peu encore rien apprendre, sinon que l'armée turquesque avoit pris port en l'isle de Malte. Depuis que ladicte armée partit de Modon, ceux-cy n'en avoient eu aucun advis, et en estoient en la plus grande peine du monde[1]. Le s[r] Cervoniqui est arrivé en poste d'Hongrie avec deux chaoux, mais la briefte du temps ne m'a pas permis encore sçavoir l'occasion de sa venue.

[1] Venise, comme le fait ici un de ses nationaux, recourait de plus en plus à la protection de la France, à mesure qu'elle sentait approcher la crise dont elle était menacée vers Chypre. M. de Petremol écrivait à M. du Ferrier : « Quant à ce que m'escripvez de la nave *Barbara*, l'armée du G. S estoit deja partie de Modon, avant que ladicte nave fust sortie hors du destroict de l'Hellespont; qui me faict croire qu'elle n'aura rencontré ladite armée, et qu'elle sera arrivée à Venise à sauvement. »



Constantinople, 29 juin 1565.

Je vous ay escrit de la maladie du s[r] Ally-Bassa, laquelle est de telle sorte augmentée hyer sur la conjonction de la lune, que le matin il a perdu la parolle, et sur le midi il a rendu l'esprit; ce matin on l'a enterré, et tout maintenant le G. S. a donné sa place à Mehemet-Bassa, celuy qui estoit second et gendre de sultan Sélim; et parce que demain la presse sera grande, j'attendray jusques à dimanche à l'aller visiter, et avec quelque petit présent, suivant la coustume, luy recommanderay nos affaires, lesquelles je ne sçay de quelle sorte il embrassera. Mais n'oublieray rien à luy remonstrer combien leur importe nostre amitié. Plusieurs estimoient que pour estre gendre de sultan Sélim et le soupçon que le G. S. en pourroit avoir, il n'auroit ce lieu, et que plustost Ferhat-Bassa, qui estoit le quatriesme, et qui a espousé une des petites filles du G. S., fille de Sultan Mehemet, qui est mort il y a long-temps, auroit ceste place et auctorité première de cest empire; mais le G. S. a mieux aymé de deux maux eslire le moindre, et vivre plustost en soupçon de son fils et de son bassa, desquels toutesfois il se pourra bien garder, que faisant un autre bassa que le second, d'engendrer une division en son empire et dissention entre ses bassas. Je ne veulx oublier à vous dire que le feu Ally a laissé par son testament à son fils son bien, et quatre cents esclaves au G. S., pour en disposer à sa bonne volonté; son fils, encores qu'il soit jeune de quatre ans, possédera tout le bien, hormis les chevaux, mullets, chameaux et armes, et sera faict mustaferaga, et ses esclaves seront mis au nombre de ceulx du G. S. selon leur ordre et degré.

Constantinople, 15 juillet 1565.

Sire, depuis la mort du s[r] Ally-Bassa, j'ay visité ce nouveau bassa Mehemet, gendre de sultan Sélim, afin que je peusse congnoistre son humeur, et quelle affection il porte aux affaires de V. M., auxquelles

Lettre de M. de à C[illegible] I

je l'ay trouvé si enclin et prompt, que j'ay bonne espérance que doresnavant elles réusciront mieulx que soubz le gouvernement du s[r] Ally-Bassa. Vray est que du commencement j'ay eu assez d'affaires a luy lever de la fantaisie l'opinion qu'il avoit, et que quelques bonnes langues pour leurs desseings particuliers avoient donné à entendre au G. S. que V. M. envoyoit ses gallères au secours du roy d'Espagne; mais luy ayant remonstré que V. M. ne feroit jamais chose contraire à ceste intelligence si premièrement on ne luy en donnoit les occasions, non seulement il s'est asseuré de vostre amitié, mais publicquement l'a presché et loué, en recognoissant que le G. S. n'a jamais eu si fidèle amy comme V. M. et les roys vos prédécesseurs. Et j'espère, sire, que de bref vous en verrez et par lettres et par effects la vérité. Et sera bon que V. M. escrive une lettre amiable audit bassa pour se conjouir de l'assumption nouvelle à ce degré entre les mains duquel est tout le gouvernement de cest empire.

Il semble que le changement du bassa et gouvernement ait apporte encores mutation au différent du costé de la Hongrie, car du vivant du feu s[r] Ally-Bassa on avoit l'espérance que les troubles et guerres se pacifieroient. Mais maintenant, à la sollicitation, comme on croit, du nouveau bassa, qui a plusieurs fois faict la guerre d'Hongrie, et pour ce encores quelque semence etreste de l'inimitié antique, les affaires commencent à s'aigrir de plus fort, et le G. S. délibère d'y faire la guerre de toute sa force, menaçant d'y aller en personne avec son fils, si l'empereur ne retire incontinent son armée, et pour ce S. H. a envoyé son beglierbey de la Grèce à Sophy faire l'assemblée de ses soldats, et par le Danube faire conduire jusques à Buda toute la victuaille qu'il peult retirer de la mer Noire. Mais parce que nous sommes desjà bien avant en l'este, et que premier que l'armée de cest empire peusse estre aux confins d'Hongrye, l'hyver surviendroit, on estime que pour ceste année il ne se pourra faire grand chose, si ledit G. S. ne délibère faire hyverner son armée en Transilvanie pour ce renouveau se treuver toute preste et recommencer la meslée. De l'armée de mer, depuis qu'elle est descendue à Malte,



le G. S. n'en a eu aucune nouvelle, dont il est en fort grande peine pour la peur qu'il a que ses desseings ne réuscissent selon sa volonté[1].

Constantinople, 15 et 23 juillet 1565.

Lettres de M. de Petremol à M. du Ferrier.

J'espère faire davantage pour le service de S. M. avec ce nouveau Mehemet-Bassa que je n'ay peu faire avec le s[r] Ally-Bassa, car oultre qu'il n'estoit pas très-affectionné en nos affaires, parce que le feu grand prieur de Guise, lorsqu'il estoit à Malte, lui avoit pris un navire revenant d'Alexandrie, il avoit les affaires de l'empereur et des Vénitiens tant en protection et pour recommandées, qu'il ne fault poinct esmerveiller si à leur sollicitation, comme nous voyans mal volontiers en ceste amityé, nous avons esté si souvent esconduits des grâces qu'ils se sont eux-mesmes appropriées. Mais maintenant la chance est tournée, parce que ledit bassa est ancien ennemy de l'empereur, pour avoir combattu et mené l'armée du G. S. en la Hongrye. Le lendemain de la mort du s[r] Aly-Bassa, avec un petit présent selon la coustume du pays, qui m'a cousté cependant plus de quatre cents escus, je fus visiter Mehemet-Bassa avant que nul aultre magistrat y allast, et selon le peu de loisir que j'eus, je luy remonstray la bonne affection que le roy a envers le G. S., le priant, puisque le gouvernement de l'empire estoit tumbé entre ses mains, de vouloir moyenner que l'amitié continuast entre ces deux princes sans qu'elle s'altérast en aucune sorte, en quoy je le trouvay plus enclin que je n'espérois, soit que son nouvel advénement en fust cause, ou bien que, voyant la guerre attachée de tous costez, il veuille embrasser l'amitié du roy. De là à deux jours que la grande presse fust un peu escoulée, je retournay le visiter, tant pour luy remonstrer ce que pour la briefveté du temps je n'avois peu faire le jour de ma première visite, qu'aussy pour luy lever de la fantaisye, ce que générallement tous ceux de cest empire avoient, que le roy avoit envoyé

[1] Les lettres que M. de Petremol écrit au roi et à la reine-mère sont répétées au secrétaire d'état Dalluye, et quelquefois au connétable de Montmorency, toujours consulté sur les affaires extérieures, ou au baron de la Garde, qui l'était sur celles du Levant.

ses gallères avec celles du roy d'Espagne; et sceus tant faire par bonnes raisons, accompaignées de la vérité, qu'il me creut, et depuis a embrassé nostre protection et ceste amitié, laquelle il a congneue estre plus seure, ferme et stable que toutes celles des autres princes, et pour tant la désire, et s'efforce de monstrer que le G. S. la veult observer aussy sainctement qu'il a jamais faict par le passé.

Depuis que Méhémet-Bassa a succédé à ceste charge, les choses sont changées de beaucoup, tant pour nostre respect particulier que pour les affaires de la guerre de Hongrie, car au lieu que le feu Ally ne cherchoit que la paix, voyant que le G. S. estoit desjà vieil, et luy-mesme de son aage et complexion, cestuy-là, pour estre plus jeune et avoir autre foys conduict l'armée du G. S., ne recherche sinon d'y aller en personne, et pour ce faict s'est desjà offert au G. S. Toutesfois on n'a pas espérance qu'il y voise, mais trop bien quelque autre de ses compagnons avec deux compagnies de spahis, de deux mil cinq cents chevaux de ceste Porte, et environ quatre ou cinq mil janissayres, sans l'armée du beglierbey de la Grèce, lequel, depuis vingt jours, est party pour en aller faire l'assemblée à Sofie, et de là passer au secours du roy de Transilvanye. D'autre costé, le G. S. a commandé aux vayvodes de Moldavie et Vallaquye qu'ils se treuvent en armes avec ledit roy de Transilvanye et beglierbey de Themisuart, de sorte qu'en un instant ils se pourront trouver aux confins plus de deux cents mil personnes. Cependant le G. S. a faict icy retenir l'amb^r de l'empereur en attendant la volonté dudict empereur et le retour de l'homme que S. H. luy avoit envoyé pour conclure la paix ou tresve, laquelle consiste en ces points, que ledict empereur retire son armée des confins de Transilvanye, qu'il rende les forteresses de Tocay et Serinz, qu'il a de nouveau conquises sur le Transylvain, et paye par chascun an le tribut, autrement présent de trente mil escus que le s^r empereur Ferdinand avoit promis de payer avec les arrérages du passé. Et parce que les conditions semblent un petit trop aigres, et que le G. S. ne les veult en aucune sorte adoulcir, on ne peult rien asseurer de l'accord ou paix, encores que l'amb^r qui est ar-



rivé nouvellement de la part de l'empereur, par le moyen et faveur du troisiesme bassa promette d'y faire condescendre son maistre.

Présentement le bayle des Vénitiens m'a envoyé advertir d'une dépesche secrète qu'il veult faire à la seig[rie] pour donner advis des nouvelles venues de Malte par un chaoux qui en est venu en quatorze jours; et parce que j'ay eu la commodité d'avoir la copie d'une lettre qui en a esté escrite particulièrement, comme les choses s'y sont passées jusqu'au VI[e] de ce moys, avec cette présente occasion je vous l'envoye, par laquelle encore qu'elle soit assez mal polie, vous en cognoistrez plus amplement tout le discours, qui me gardera vous en faire autre redite. Mais seulement vous diray que la mort de Dragut a plus apporté d'ennuy au G. S. que la prise de Malte ne luy sauroit apporter de plaisir, pour avoir perdu un si vaillant cappitaine[1]. Hier matin on nous vouloit faire croire la prise de Malte par la venue d'un courrier qui fut honoré du bassa; mais à la fin on a congneu qu'il venoit d'Hongrie, où on dit que le sangiac-bey de Bossnia a pris un chasteau aux confins de l'empereur et des Vénitiens, appartenant à l'empereur. Jeudi prochain, qui sera le XXVI[e] de ce mois, les deux compagnies de spahis partiront d'icy pour aller hyverner à Bude, sans qu'aucun bassa y voise. Le G. S. menace d'aller hyverner à Andrinople pour au renouveau aller en personne en Hongrie.

[1] Vertot, qui donne un certain nombre de documents contemporains dans les autres parties de son histoire de Malte, n'en fournit aucun dans le récit de ce siége. Une lettre que le frère Anthoine de Cressy écrit de Malte au grand prieur de France, le 11 septembre 1565, et qu'on lit dans Camusat, rapporte les incidents du siége, retracés ainsi en détail par un témoin oculaire.

Il écrit, au sujet de la mort de Dragut : « Ce siége a esté plus laborieux et dangereux que celui de Rhodes, au jugement de ceulx qui se sont trouvez à l'un et à l'aultre. Au siége du fort Saint-Erme, Dragut-Rays mourut, lequel estant dans les tranchées, une cannonade donna dedans, dont une pierre sauta et luy donna à la teste, et mourut; qui nous a esté un des plus grands biens qui nous sceut advenir, car il commandoit tout, et les bassas de mer avoient commission du G. S. de ne faire aucune chose sans son conseil et advis, pour avoir esté homme de grand esprit, sçavoir et expérience. Il nous eust donné beaucoup d'affaires s'il eust vescu; son corps, incontinent après sa mort, fut porté à Tripoly par deux gallères. » (*Mélanges historiques*, fol. 52-125.)

y a huict jours qu'on amena deux cappitaines allemands qui furent pris en une place, et le G. S. est délibéré d'y aller en personne à ce renouveau. Jeudy prochain, xxe de ce mois, le G. S. doibt estre de retour de sa chasse.

Constantinople, 27 septembre 1565.

Lettres de M. de Petremol à Charles IX.

Sire, j'espère que V. M. aura congneu par mes lettres du XVIIe may le debvoir que je feis lorsque l'armée du G. S. partit de ce port pour empescher les insolences et incursions des corsaires, et l'exprès commandement que le G. S. fit à Mustafa-Bassa, général de ladite armée, d'y avoir l'œil, spéciallement que vos subjets allans et venans en mer pour leur traficq et marchandises ne receussent aucun desplaisir. Ce que ledit s^{r} Mustafa-Bassa m'avoit promis faire, nonobstant lesquels commandements et promesses les corsaires n'ont délaissé de faire beaucoup de maux en ceste coste de la Provence et Languedoc, jusques à mettre pied à terre comme V. M. a faict entendre au G. S., me commandant de requérir un général commandement pour faire cesser l'insolence desdits corsaires, ce que incontinent j'ay faict. Et ayant présenté la copie des lettres de V. M. au G. S. et au bassa, car l'original, qui a esté consigné à l'homme d'Algier, n'est encore arrivé, S. H. fut le plus marry au monde de ce que vos subjets enduroient telles cruaultés contre son expresse volonté et le debvoir de la commune amitié. Pour tant commanda à son bassa de me faire dellivrer les commandements que je luy demandois, asçavoir un au roy d'Algier, pour luy faire restituer tous les François qui se trouveront esclaves soubz sa puissance, de quelque qualité qu'ils soient, avec les navires et marchandises qui auront esté prises : un autre au beglierbey de Tripoly de Barbarie, pour faire le semblable, et le tiers plus général qui pourra demeurer ès mains du gouverneur de Provence, ou de qui il plaira à V. M. ordonner pour s'en servir au besoing, par lequel il est commandé à tous les subjects du G. S., spécialement au roy d'Algier et beglierbey de Tripoly, que doresnavant ils ne soient si hardis de mettre le pied en la coste de la

de faire tailler en pièces tous ceux qui seront trouvez sur la coste de Provence, sans en prendre un seul à mercy, pour destourner les autres d'en approcher; mais estant un peu cruel, et qui pourroit peult-estre aigrir tous ceulx de Barbarie, je remettray au prudent conseil de V. M. d'user duquel il luy plaira, ou de quelque autre meilleur remède.

Et croy certainement, sire, qu'on en aura plus de besoing ceste année prochaine qu'on a eu par le passé; car il est à penser, veu les grands préparatifs que le G. S. faict icy pour mettre à ce renouveau une plus grande et puissante armée que celle de la présente année, sans celle qui est desjà dehors, que le G. S. n'est pas pour cesser

si librement d'assaillir les vaisseaux françois, ce qu'à présent ils peuvent faire en toute seureté, n'ayant homme en Barbarie qui les recherche ne qui s'enquière de quelle qualité est la prise : et, devant que la complainte soit venue à ceste Porte, ou lesdits corsayres se treuvent en autre part, ou la marchandise est dissipée d'un costé ou d'autre; de sorte que, quand les commandements du G. S. arrivent, ils demeurent pour la pluspart inutiles, sans qu'on en puisse tirer aucun effect. »

Le 4 août suivant, il insistait de nouveau en ces termes : « J'ay remonstré au bassa le tort et dommage que journellement vos subjectz reçoivent par les corsaires qui se retirent sous la protection du roy d'Algier et beglierbey de Tripoli contre tout debvoir de l'amitié; et pour obvier à de telles insolences et faire réparer les torts et dommages passés, ledit bassa m'avoit octroyé les commandements nécessaires, tant à Mustafa-Bassa, que pour cejourd'hui est général du G. S. sur l'armée de mer, que au roy d'Algier et beglierbey de Tripoly. Maintenant, par ce présent porteur, le G. S. écrit à V. M., en response de ses lettres, que jamais son intention et volonté n'a esté, n'est et ne sera que telles insolences se facent au préjudice de l'amitié de vos deux maj[tés] et de sa foy promise; et qu'il désire que non seulement la restitution se face de ladite nave, hommes et marchandises, mais aussi que ceux qui ont commis un acte si esloigné de l'amitié, soient punis pour donner exemple à tous autres de n'attenter doresnavant semblable faict, comme plus amplement V. M. pourra voir par la traduction de ses lettres. Mais quant au chaoux que V. M. désiroit estre envoyé sur les lieux de Tripoly et d'Algier pour faire faire la restitution de ladite nave, le G. S., pour le danger qui est aujourd'hui sur mer à cause de l'armée du roy d'Espagne, en a fait difficulté; me promettant néantmoings le bassa que quant les commandements de S. H., accompagnez de ses lettres particulières, ne seroient obéys (ce que toutesfois il ne pouvoit croire ny espérer), qu'il y envoyroit un chaoux exprès, et pour accomplir ladite restitution et chastier ceux qui avoient faict si peu de compte des commandements de S. H. »

sitost la guerre de mer, de quelque sorte que la fortune se tourne. Car s'il a du pis à Malte, il voudra avoir sa revange à ce renouveau, et s'il a du meilleur, il voudra poursuivre sa poincte et retirer des mains du roy d'Espagne la Goulette et autres places de Barbarye, et la Sicile et l'Italie ne seront en trop grande seureté; car dès ceste heure il menace tous ceux qui ont donné secours au roy d'Espagne et à Malte. Que si le siége de Malte va quelque peu en longueur, le G. S. a commandé que son armée plus tost hyverne en ces quartiers-là, qu'elle retourne sans avoir rien faict. Et pour ce faict il y envoye d'icy tous les jours secours de munitions et biscuit; le semblable se faict de la Morée, d'Alexandrie, d'Égypte et de Tripoly de Barbarye; de sorte que si Dieu ne détourne par sa grâce les forces de ce G. S., nous sommes en danger de voir l'année qui vient autres remuements par mer que ceste-cy. Car du costé d'Hongrie, par un courrier qui en est venu, on estime plus tost la paix que la guerre, l'empereur ayant, à ce que l'on dit, retiré son armée, et renvoyant icy son amb^r avec le tribut; de quoy, sire, je n'ay voulu faillir d'advertir de bonne heure V. M., affin qu'elle ne se fie poinct tant en l'amitié de cest empire ny aux commandements du G. S. qu'elle ne donne bon ordre par toutes les villes frontières et maritimes de Languedoc et Provence pour résister aux surprises et incursions qui se pourroient faire principallement des corsaires. Quant aux particularitez de ceste Porte, le G. S. est en la plus grande peine du monde d'entendre des nouvelles de Malte, et ne peult penser comme les siens sont si négligens que pour le moings toutes les sepmaines ils n'envoyent quelques galère ou frégate jusques en la Morée donner avis de ce qui se passe à Malte, qui est un bon signe pour les chrestiens, car si les Turcs y avoient du meilleur, les nouvelles viendroient par l'air à ceste Porte comme fit celle de la prise du fort St-Herme. Outre plus on ne parle icy que de la diligence qu'on faict pour armer de nouveau cent cinquante galères qui seront en ordre à ce printemps, et de quelque sollevation qu'ont faict ces jours passez les Albanois contre les officiers du G. S. qui estoient allez là pour recevoir le tribut annuel, et recueillir les



enfants comme la coustume estoit, contre lesquels le G. S. dépesche v[c] janissayres harquebusiers de ceste Porte, avec la garnison et soldats des sangiacs-beys voisins. Le G. S. en vostre faveur a faict escrire et commander aux Vénitiens de révocquer le ban qu'ils avoient donné contre le chevalier Jean-Hierosme Albano et ses enfans, et espère que mon secrétaire, passant par Venise, treuvera leur affaire expédiée et en portera la nouvelle à V. M.[1]

[1] La mission de M. Bonnet était en partie relative à la réclamation élevée au sujet de la jeune Turque convertie passée au service de Catherine de Médicis. (Voir ci-devant la note 1 de la page 763.) M. de Petremol en écrivait ainsi à la reine-mère :

« Ayant faict entendre au G. S. qu'il n'estoit possible à VV. MM. de renvoyer la fille, autrefois turque, qui est près de vous, il me fit dire par son bassa que d'autant que la lettre du roy ne luy en disoit rien, il ne pouvoit accepter telles excuses. Pour tant derechef il prie le roy, d'autant qu'il tenoit à cher cette amitié, de luy renvoyer ladite fille, encores qu'elle fust chrestienne, sans regarder de si pres les poincts de la loi; lesquels, si le G. S. vouloit exactement observer, il ne luy seroit permis d'avoir amitié avec nous pour estre de religion contraire. Et la cause qui mouvoit le G. S. à en faire telle instance estoit la seule importunité de la mère de ladite fille, qui ne laisse comparoistre le G. S. en aucun lieu sans luy en faire instances et fascheuses exclamations. Sur quoy ayant remonstré au bassa que je ne pouvois penser que le G. S. fist si peu de compte de l'amitie du roy, que pour une seule et simple femme, il la voulût rompre; et que escrire telles paroles ainsi creues à S. M. pourroit estre occasion de dénouer cette amitié, laquelle ne seroit puis après si facile à renouer; et pour tant qu'il regardast par bons moyens d'oster ceste fantaisie au G. S. et plustost faire chasser cette femme et chastier comme elle mérite : il me répliqua que indubitablement le G. S. lui avoit commandé de me dire tels propos et d'en faire recharge à vos majestez : toutesfois que je regardasse de faire appaiser ladite femme par quelques bons moyens, car quand elle désisteroit d'importuner ledit G. S., lors il ne se soucieroit pas beaucoup de redemander ladite fille. Mais jusques à présent je n'ay sçeu sçavoir ce que ladite femme estoit devenue, qu'on me dit hier qu'elle s'estoit remariée de nouveau, tant il y a qu'il y a un mois qu'elle ne dit mot. Nonobstant, parce qu'il semble que le G S. pence que ce que je luy dis soit invention de ma teste et non de la volonté du roy, il ne sera hors de propos que, par la première lettre que vous escrirez au G. S., vous luy en touchiez un mot, et que pareillement la fille escrive sa volonté à sa mère, et que les lettres me soient adressées, lesquelles je présenteray en plain divan aux bassas. Car lorsque ladite femme cognoistra que sa fille ne veut en aucune sorte retourner en ce païs, quant bien V. M. l'en voudroit contraindre, et qu'elle désire vivre et mourir chrestienne avec son mary, elle ne pourra plus importuner le G. S. ny me quereller comme jusques à présent elle a

ment qu'elle retourne en ce port, mais ou qu'elle voise mourir avec l'autre, ou qu'elle demeure à faire teste à celle du roy d'Espagne, si elle prétendoit d'entrer en l'Archipelago, et faict faire icy toute diligence d'armer, voulant que dans un mois cinquante galères soient en ordre pour la deffense de l'Archipelago, en attendant qu'à ce renouveau le demeurant de son armée soit en ordre, ce qui sera bien difficile à faire, veu le peu d'advancement que jusques à aujourd'huy on y veoit, encores que jour et nuict on travaille à l'arcenal. Pour ceste considération ou quelque autre qu'on ne peult sçavoir, le G. S. a faict faire une généralle description de toutes les maisons des chrestiens et juifs qui se trouvent en Constantinople, à sçavoir combien il y a de personnes en icelles, et s'ils tiennent les maisons en propriété ou louage, chose qui jamais n'avoit esté faicte en ce pays. Ce qui donne à penser qu'il voudra, pour faire un effort, contraindre chacune maison de faire un homme ou plus, selon la faculté, pour armer ses gallères de remiers. Car dès maintenant il faict retenir tous les pauvres chrestiens qui s'estoient racheptez par le passé de servitude, et Dieu veuille qu'il ne face encore pis.

Constantinople, 15 et 25 octobre 1565.

Lettre de M. de Petremol à M. du Ferrier.

La nouvelle qui veint devant-hier au soir au G. S. de la routte de son armée à Malte a de telle sorte altéré l'humeur de S. H., qu'il ne veult que le reste de ladite armée qui s'est sauvée en Morée retourne en ce port, et veult dans un mois, chose du tout impossible, envoyer en l'Archipelago cinquante gallères. Davantage les pauvres Grecs de ce pays, voulant demander congé au G. S. de faire leurs vendanges, n'ont esté admis, mais au contraire déchassez avec commandement de déraciner leurs vignes, et ne faire à l'advenir aucun vin, commandant de plus d'espandre ce peu de vin qui desjà avoit esté faict, ou qui restoit de l'année passée, de sorte que nous serons contraints à l'advenir de boire de l'eaue. Voylà en quels termes se treuve pour ce jourd'huy le pays, en danger encores d'avoir pis, selon l'humeur de

ces barbares, qui peut-estre voudront se venger sur les pauvres chrestiens qui sont icy de l'injure qu'ils ont receue à Malte, comme ils menacent de les tailler tous en pièces.

Depuis que la nouvelle est venue au G. S. de la routte de son armée, je suis contrainct par la fureur du peuple me contenir en ma maison avec ma famille, et n'est possible seulement que j'envoye mes dragomans jusques au divan, pour les injures et insolences du vulgaire; mais j'ay bonne espérance que sa furie se passera dans peu de jours, laquelle nonobstant continue sur les vins.

Dans deux jours nous attendons le retour de Mustafa-Bassa, qui estoit général de l'armée de terre, avec soixante gallères, à sçavoir celles qui sont désarmées et restées inutiles; et Pialy-Bassa, qui estoit admiral de la mer, demeure dehors avec le reste des gallères qui peuvent estre environ quatre-vingts, en attendant que celles qui viendront et celles qu'on prépare icy soient remises en ordre et de chiurme et de soldats. De Chio, sept navires et deux caramousalis sont de retour, chargez de malades et de blessez. Cependant on ne menace pas de moins ledit Mustafa que de perdre la teste ou son estat pour les plainctes que ceux qui retournent de Malte font contre luy d'avoir esté cause de la routte qu'ils ont eue. A sa venue, nous verrons comme il se sçaura deffendre et charger son compagnon, car je prévoy que pour les accuses qu'ilz se font l'un à l'autre qu'il faudra que l'un des deux tumbe en disgrace, ou que les grands faveurs qu'ils ont à ceste Porte, l'un estant proche parent du G. S., l'autre gendre de sultan Sélim, fasse passer au G. S. sa colère, lequel nonobstant faict diligenter tant qu'il peult tous les préparatifs pour remettre sus une plus puissante armée, pour à ce renouveau assaillir derechef la chrestienté par quelque autre endroict[1].

[1] La correspondance de M. de Petremol s'arrete ici, et dans l'absence de tous documents directs pour la fin de cette annee comme pour tout le cours de l'annee suivante, on ne peut qu'etablir, d'apres les faits generaux et quelques donnees comparatives, cet intervalle qui forme la transition du regne de Soliman II à celui de son successeur. Par suite de cette interruption, on est reduit à conjecturer, ou

Après le grand ébranlement que le siége de Malte avait produit dans toute l'Europe, l'hiver, qui forçait de suspendre les opérations de la guerre, allait interrompre aussi l'action de la diplomatie. De quelque côté que Soliman II voulût faire tomber sa vengeance, un intervalle devait être laissé aux préparatifs d'une nouvelle agression, et les autres puissances restant dans le doute sur le point que le sultan se proposait d'attaquer, c'était pour elles un motif d'ajourner leurs négociations. Catherine de Médicis s'était rencontrée avec sa fille, la reine d'Espagne, au mois de juin précédent; et tout en faisant servir l'éclat de cette représentation à étendre l'influence qu'elle exerçait au dehors, elle continuait surtout de s'occuper des moyens de rendre, à l'intérieur, le pouvoir indépendant des partis. La suite de l'année 1565 se passa en fêtes brillantes données à la cour de France pendant le séjour prolongé qu'elle fit dans les provinces méridionales. Charles IX, ramené enfin vers sa capitale, se trouvait le 8 novembre à Angers, et il rentrait en décembre à Paris. Un seul incident venait troubler le calme apparent de la situation politique : c'était la mort du pape Pie IV, qui eut lieu dans le courant du même mois.

L'année 1566 commença sans que cette situation fût changée pendant les premiers mois. Charles IX avait convoqué à Moulins la noblesse du royaume, et il partait pour s'y rendre avec sa cour vers la fin de janvier. De grandes réformes administratives allaient être promulguées dans cette assemblée, et elles paraissaient l'occuper exclusivement. Cependant quelques faits vont établir que dès lors son attention était sollicitée par les complications qui se préparaient du côté du Levant. Un nouveau pape montait au trône pontifical, et Pie V, élu le 7 janvier, déployait déjà cette force d'âme et de caractère qu'il devait surtout montrer dans l'époque suivante. En présence des préparatifs formidables que la Turquie faisait à la fois par terre et par mer, l'anxiété générale s'accroissait, mais on était toujours incertain de la direction qui serait donnée à ces armements. La France secondait en secret la prévoyance du nouveau pontife, dont les secours étaient vivement réclamés sur les deux points qui paraissaient menacés en même temps[1].

que M. de Petremol continua pendant quelques mois encore ses fonctions de résident, ou bien, comme semble le faire prévoir l'une de ses dernières lettres, que son poste fut occupé temporairement par M. Bonnet, jusqu'à l'arrivée du nouvel ambassadeur.

[1] La correspondance de M. d'Oysel de Villeparisis (voir p. 755 à la note) aurait pu, moins incomplète, suivre pour 1565 les incidents du siége de Malte, et indiquer l'attitude de la cour de Rome au milieu des périls qui venaient d'être portés si près d'elle. Ses renseignements ne re-

L'empereur Maximilien II n'avait cessé, depuis son avénement, d'être en hostilité flagrante avec les Turcs, quoique ces attaques, dissimulées jusque-là de

prennent quelque suite qu'à propos du conclave tenu pour l'election de Pie V, et ils vont nous servir à indiquer la situation pour les premiers mois de 1566. C'est ainsi que l'ambassadeur signale, par sa lettre du 29 janvier 1566, la part de la France dans les moyens défensifs que l'on prenait contre la Turquie:

« Quant à l'estat de la relligion de Malte, S. S. et le reste de ceste cour ont esté advertys de la liberallité que V. M. avoit usée envers ceulx de ladite religion, auxquels elle auroit donné la somme de cent quarante mil livres, pour subvenir à leurs affaires, chose qui a este grandement louée et estimée de tout le monde. Le roy catholicque a résolu de secourir l'isle de Malte de six mil hommes soubz la conduitte, comme disent quelques-ungs, du s^r Ascanio de la Corne, et de plus leur a donné pour cinquante mil escuz de vivres et d'aultres munitions à prendre en Secille. Il se dresse à Constantinople de grandz preparatifz par mer et par terre, et croit on que ceulx de terre seront pour l'Hongrye. Quant à ceulx de mer, chacun en demeure a deviner, et ne laissent ceulx dudit Malte cependant de se remparer tant qu'ils peuvent, me faisant S. S. grande instance de les recommander au roy, et supplier V. M. les maintenir en vostre protection, me disant que s'ilz ont mal aujourd'huy, vous vous en pourriez sentir demain. A quoy j'ay respondu que V. M. aymoyt leur conservation et ne les failleroit jamais des moyens dont elle les pourroit ayder.

Il escrivait egalement a Catherine de Medicis, du 18 fevrier 1566 : « Le roy catholicque faict faire une levée de dix mil lansquenetz, trois mil desquelz seront menez en Lombardie, au lieu des Espaignolz qui y sont, autres trois mil pour le royaume, au lieu aussi des bandes espaignolles qui y sont maintenant, dont aucunes passeront à Malte, à la Goulette ou en Sicile, avec les quatre mil lansquenetz qui restent des dix mil, qui seront departys pour ledit Malte et Sicile. Il y a aussi autre commission de huict mille Italiens soubz quatre colonelz; mais il semble, veu la saison ou nous sommes et les grandz preparatifz du Turcq, que cecy se batte froid, de façon que nous pensons que ladite isle de Malte branle fort, et n'y pourront les chevaliers s'y maintenir, s'ilz ne sont fortement secouruz et à temps, ne leur servans leurs forteresses ainsy ruynees qu'elles sont. »

Il revenait sur ces dispositions dans une lettre à Charles IX, des 10 et 24 mars 1566 : « Il semble, par les derniers advis de Venize, que les preparatifz de Levant alloient fort refroidissant, tant pour la terre que la mer, et que, s'il est ainsi, ne viendra mal à propoz pour ces pauvres chevaliers de Malte, au secours desquels on ne voit rien trop eschauffe du coste d'Espaigne, et s'en plainct fort l'ambassadeur, mais c'est a l'oreille seullement Quant au pape, l'ayde qu'il leur a promis sera prest a marcher toutes les fois qu'ils voudront, et se monstre fort satisfaict d'entendre que V. M. face pour eulx, me disant, a ma derniere audience, que c'estoit œuvre digne de vostre grandeur et se faire congnoistre par les effects.

Par la lettre de M^r le grand maistre de la religion de Malthe au conte Brocard



part et d'autre, laissassent toujours subsister la trêve qui avait été conclue pour huit ans entre les deux états. Cependant, la guerre devenant de plus en plus imminente, ce prince fit encore une démarche auprès de la Porte, afin d'empêcher que la trêve ne fût rompue définitivement; mais son nouvel envoyé ayant été retenu et gardé à vue avec le précédent, il se prépara à la guerre; et la diète, rassemblée à Augsbourg le 26 mars 1566, prit, sur la proposition de Maximi-

V. M. verra la résolution qu'il dict estre forcé de prendre de se retirer en Secile, voiant que le secours, vivres et munitions de poudre, qui luy ont esté promis, ne viennent à temps, et ses places en mauvais ordre. Et là dessus, sire, les ministres du roy catholicque, vostre bon frère, (lesquels parlent maintenant de secourir ladite isle de VI^{m} hommes, encores qu'ilz s'en fussent réduictz à troys; ausquels il semble que cela advenant, et que abandonnant ainsi le lieu de leurdite religion, ce soit aucunement noter S. M. ou eulx de négligence) monstrent de n'en avoir ung seul brin de contentement. Si fault-il bien advouer que ledit grand maistre n'a rien obmis à remonstrer ses nécessitez et la désolation de sesdites places, aussi sçait ung chascun le debvoir qu'il a rendu avec les siens l'année passée; de sorte qu'il se trouvera bien deschargé envers ceulx qui vouldront escouter ses raisons, s'il ne hazarde derechef avec si peu de fondement ce qu'il luy reste. Mais pour chose qu'il puisse alléguer de sa part, si ne se pourra-il saulver qu'il ne se die desjà en chambre qu'il est François, et tout plain d'aultre menu langage dont on se debvroit passer : tant y a, sire, que l'ambass^{r} de ladite relligion m'a apporté le double desdites lettres, contant qu'on puisse veoir que si ladite isle de Malthe sera par cy-après habandonnée, la faulte n'en sera procédé de son supérieur, et croy qu'il a eu charge de me communiquer ledict double, mesmes avec intention qu'il aille jusques à V. M. pour sa justification.

« Et encores prendray-je la hardiesse de dire que de laisser des gens de guerre en deux places assez mauvaises, comme il se dict, en ladite isle, c'est les mettre à la gueulle au loup, et convier l'ennemy, s'il soit dehors, de s'aller attacher à eulx, et luy faire prendre l'envye, s'il est puissant, comme on l'escript de Levant, d'aller forcer lesdites places, les prendre par composition ou aultrement, et peult-estre de s'y loger; à quoy facillement il n'auroit pensé, s'il trouvoit tout desmoly en ladite isle. Par mer il est à craindre que l'ennemy n'y soit beaulcoup plus fort que nous, les gallaires et galleotes mieulx équippées que les nostres, et les cheurmes beaucoup meilleures, si bien qu'au discours qui se faict des forces de l'un et de l'aultre, domp Grecye ne pourra arriver à IIII^{xx} gallères, et V. M. peult entendre par les avis du Levant que l'aultre sera plus gaillard. L'empereur, d'aultre costé, commence à faire solliciter le pape de prendre garde à l'Ongrye, et le secourir de mesme qu'avoit promis son prédécesseur, qui estoit de II^{c} mil escus, dont il estoit desjà entré, quand il est mort, en payement de L^{m}, demandant mainctenant le surplus, à quoy S. S. monstre en termes généraux d'estre assez bien inclinée. L'on verra avant le partement du grand escuier de la Carinthia, icy revenu

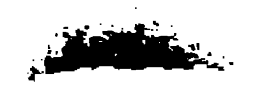
lien II, des mesures pour l'aider dans sa résistance [1]. Catherine de Médicis, dont la politique était si étroitement liée à celle de l'Autriche, ne pouvait rester indifférente au péril qui menaçait cet état, au moment surtout où, pour mieux

a ceste fin et pour se congratuler avecque elle de son exaltacion de la part duditempereur, ce qui en sera resolu, laissant à voz ministres et serviteurs d'Allemaigne de rendre compte à V. M. de ce qui se faict par delà, tant pour le regard des levees des quatre colonnelz y envoiez de la part dudit roy catholicque, que des progres de la diette, de laquelle il se tient icy que ledit empereur partira dedans la fin du moys prochain pour retourner devers Ungrye, ce qu'il ne peult faire plustost pour l'ayde et subvention qu'il veult tirer des princes de la Germanye en l'occasion qui s'offre.» (*Ms. de Harlay*, n° 288.)

[1] M. d'Oysel de Villeparisis fait connaître, par ses lettres du 1er au 29 avril 1566, le doute où l'on était sur les mouvements de la Turquie; et en rapportant les dispositions que l'on prenait en Italie et en Allemagne, il constate l'affluence des Français qui venaient au secours de Malte.

«Combien que j'aye escript que le grand maistre de la religion de Malthe seroit pour se retirer en Secile, il semble maintenant qu'il aye pris aultre conseil; de faict, se ramparent comme j'entendz les places de ladite isle en toute extrême diligence, et sy a, pour contenter la nation espagnole et le sr domp Grecye sur tous, faict un decret, par advis de tous les chevalliers qui assistoient avec luy, que tous les ans au jour de Nostre-Dame de septembre, auquel ou la veille a tout le moings, le secours estoit descendu en ladite isle, seroit faict une solennite en memoire dudict secours a l'honneur de Dieu premierement, du roy catholique apres, et dudit domp Grecye, son lieutenant-general par mer. Quant a celluy des trois mille hommes que S. S. y a promis ceste année, les cappitaines en sont prestz, n'attendant que commandement, mais elle veult, auparavant que d'en faire faire la levee, veoir ce que fera ledit roy catholicque et que ses gens soient acheminez. De sorte que si l'armee turquesque venoit un peu hastivement vers ladite isle, comme les advis en ont couru quelque temps, elle la trouveroit despourveue. Je suis adverty de bon endroit qu'on debvoit faire les feuz de joye à Naples et grandz luminaires par les maisons pour la deffaicte de noz gens à la Floride, et sçay aussi que les ministres qui sont icy font tousjours escripre sur la precedence. Sur les derniers avis de Levant, il semble que le Turq ne soit pour revoller ceste annee par mer, à tout le moings pour faire croire qu'il se vueille ratacher à Malthe. La levee qui se debvoit faire icy de trois mil hommes est du tout allee en fumee, et, pour le coste d'Hongrie, a S. S. promis de souldoyer quatre mil hommes, tant que la guerre y durera, à raison de seize mille escuz par moys, dont de ceste heure elle faict fonds de cinquante mille dedans Auguste, asseurant que, devant qu'ilz soient despenduz, elle fera donner ordre de nouvelle provision; et sur ces arres s'en est retourne celluy qui estoit venu de la part de l'empereur, tant pour le visiter, comme j'ay par cy-devant escript à V. M., que pour demander secours.

«Selon vostre commandement je feray congnoistre vostre intention aux gentilshommes françoys qui passent par cy jour-



resserrer leur alliance, elle continuait de négocier pour Charles IX son union avec l'une des filles de l'empereur. Aussi, à la même époque, un nouvel envoyé partait de la cour de France, revêtu du caractère supérieur sous lequel les négociateurs

nellement, tirans tous devers Malthe, où, quelque chose qu'on leur remonstre qu'il n'y aura poinct d'affaires, je ne vouldrois promettre pour eulx, combien qu'ilz monstrent vous vouloir estre obéissans, qu'ilz se peussent garder d'y aller, si on venoit à y mener les mains. Et cependant en aiant encores tenu propos cejourd'hui, le plus dextrement que j'ay peu, à une douzaine pour le moings de gentilzhommes et gens de bien, j'ay tiré d'eulx, s'ilz disent vray, qu'ilz se contenteront d'aller jusques à Naples ou Secille. Nous attendions icy M. le conte de Brissac et le s[r] Philippe Strozzy, accompagnez de tout plain de bons hommes, et de faict n'en suis encores sans oppinion, s'ilz ne se sont embarquez à Gênes, à la Specia ou au port de Livorny, pour aller droict audict Naples, faisant compte que, s'ilz ont senty le vent de pouvoir estre révocquez, ilz se garderont bien de venir en lieu où l'on puisse parler à eulx. Toutesfois si j'entendz où ilz seront, je ne failleray sans bruict de leur en faire dire ung bon mot, estans à la vérité une très grant playe à vostre royaulme d'en veoyr eslogner tout en ung coup tant de bons hommes, la pluspart desquels disent qu'ilz y estoient oysifs, se trouvoient cassez et comme demy désespérez. Le cappitaine la Rivière s'en va avec plus de cent trente hommes, encores que au partir de France son nombre ne fust que de cent. A vray dire, cecy sert d'un costé grandement à la réputation de nostre nation, que quelques-ungs vouloient dire bien foible : de l'aultre, V. M. a très-sagement considéré et prévu le mal qui en peult advenir; mais je veoy bien qu'il sera malaisé, estant ceste jeunesse venue si avant, la garder de passer oultre, et tout le mieulx que j'y voye, c'est que l'on pense qu'il ne se fera rien en ladite isle, et touteffois ce bruict ne laissera d'estre porté jusques en Levant, et peult-être au dommage de ce trafic de voz marchans et subjetz, aiant esté toute la Lombardye et la rivière de Gênes mesmes en allarme du passage de tant de gens, bien enconchés et équippez comme ils sont.

« Du costé de Malthe, il y va beaucoup des vostres, et en passe journellement, lesquels ayant esventé que j'avois commandement de leur dire ung mot à l'oreille, s'en viennent garnis de responce, et me paient somme toute qu'ilz s'en vont jusques à Naples et en Secille se pourmener. Les derniers que j'ay veus sont les sieurs de Clermont, Talart et la Guyche; et croy ce néantmoings, encores qu'ilz nous pensent tromper, qu'ils ne trouveront rien à faire audit Malthe, combien que les Espaignols, pour faire résouldre le pape d'y envoyer ses trois mil hommes soubz la charge du s[r] Pompée Coulonne, ayent contrefaict certains advis du Levant qu'ilz ont feint venir par la voie de Naples, contenant que l'armée de mer seroit fort grande. Mais pour ce que lesdits advis se trouvent du quinziesme du moys passé, et que par ceulx du XIIII[e] dudit mois, venus de Constantinople à la seig[rie] de Venise, le feu ne se trouve si aspre, et les préparatifz beaucoup moindres, qu'il semble que S. S. s'y arreste, et d'aultant plus que par le dernier ordinaire de ladite seig[rie] il ne s'entend rien de cela : de sorte que, selon

français avaient depuis longtemps cessé de se présenter dans le Levant. On a vu l'importance que la Turquie attachait à la qualité d'ambassadeur, et combien de fois l'absence de ce titre dans nos agents avait excité sa défiance et provoqué ses réclamations. L'un des neveux du secrétaire d'état de l'Aubespine et de l'évêque de Limoges, qui avait précédemment représenté la France à la cour d'Espagne, arrivait enfin à Constantinople comme ambassadeur; et il est à présumer, d'après les circonstances mêmes qui avaient décidé de ce choix, que le principal objet de sa mission était d'intervenir en faveur de Maximilien II [1].

Le 1er mai 1566, Soliman II quittait sa capitale, et, pour la treizième fois, il

ce que je puis conjecturer, la levée desdits IIIm hommes se refroidit, et en sera quitte S. S., s'il ne survient aultre rumeur, pour la somme de IIIm escuz, à raison d'un escu pour homme, qui furent chauldement deslivrez sur cest allarme. Ce qui a meu lesdits Espaignols d'user de cest artifice, assez mal coloré touteffois, a este pensant que, par le moyen de ladite levée, l'isle dudict Malte seroit pourveue, y compris les enseignes qu'a faict arborer le grand maistre, les chevaliers, et tant de gens de bien françoys qui vont pour les ayder; et auroient plus de gens à envoyer à la Goulette, de laquelle ilz ne sont sans quelque doubte, aiant esté pris par des fustes turquesques deux grandz navires partis dudit Naples, qui y alloient chargez de beaucoup de munitions, et mesmes qu'ilz ne se promettent rien qui vaille du roy de Thunes et des barbares circonvoisins. Par les derniers advis d'Auguste, il semble que les electeurs et princes de l'empire y feussent bien disposez a accorder a l'empereur tout ce qui leur a propose en la présente diette, mesme d'aller en leurs personnes du coste de Hongrie, au cas que S. M. y aille. (*Ms. de Harlay*, n° 288.)

[1] Brantôme faisait partie de cette expédition de la noblesse française a Malte, et plusieurs fois il y revient dans ses Memoires avec complaisance. Au nombre de ses compagnons il cite, parmi beaucoup d'autres, ceux que mentionne M. d'Oysel, et dit a ce sujet : « Le G. S. s'en plaignit au roy, qui, pour le contenter, nous bannit tous et desadvoua. » Il nous apprend, du reste, qu'il se trouvait aussi des gentilshommes français dans les partis opposés; et à cette occasion il constate la part prise par le jeune Henri de Guise à la campagne de Maximilien II contre les Turcs, et le depart de M. Grantrie de Grandchamp, le nouvel ambassadeur de France à la Porte : « Vous eussiez dit que cette année là estoit venue et destinée pour faire voyager les François. Les uns allèrent en Hongrie avec ce vaillant prince M. de Guise, qui ne pouvoit lors atteindre dix-huit ans; lequel, suivant l'exemple de ses ayeuls en la guerre sainte, se voulut trouver pour faire teste a l'armee infidele de ce grand sultan Soliman, qui y estoit luy-mesme en personne... Les autres allèrent en l'armee du G. S. avec l'ambassadeur du roy, M. de Grandchamp, comme M. de la Fin, la Noele et plusieurs autres. Les autres allèrent à Constantinople, comme les seigrs de Ville-Couin, qui mourut, de Teligny, de Longua, de Genissac, tous huguenots, et le baron de Vantenat, catholique. » (*Mémoires de Brantôme*, t. IV, p. 167.)



allait en personne conduire ses armées, résolu de ne s'en remettre qu'à lui-même du soin de relever sa puissance de l'échec qu'elle avait éprouvé à Malte. L'amiral Piali-Pacha, qui devait se borner à une simple diversion par mer, était parti au mois d'avril précédent, avec soixante galères : il réduisit d'abord la colonie génoise de Chios, et de là il se rendit dans la Méditerranée pour ravager les côtes de la Pouille [1]. De son côté, le sultan, amenant avec lui toutes les forces de l'empire, ouvrait sa huitième campagne contre l'Autriche. Pendant la guerre qui l'avait conduit autrefois sous les murs de Vienne, et qu'il avait affecté d'entreprendre pour la défense du roi Jean Zapolya et de la Hongrie, on avait vu Soliman II recevoir dans sa route l'hommage empressé de son vassal. Le fils de ce même prince, le jeune Sigismond, était, à son tour, appelé dans cette circonstance à remplir un devoir semblable, et il venait saluer le suzerain qui se disait encore armé pour le protéger contre les attaques et les prétentions de l'empereur. Reçu au bruit de l'artillerie, au milieu de l'innombrable armée ottomane, et avec tout le faste oriental, Sigismond se rencontrait, par une coïncidence remarquable, avec l'ambassadeur de la puissance qui avait tant de fois intervenu pour les intérêts de sa maison [2]. M. de Grantrie de Grandchamp arrivait presqu'en

[1] La flotte turque était de soixante galères, et, d'après Vertot, un incendie mis à dessein par un captif avait détruit l'arsenal et la plus grande partie de l'armement des Turcs. M. de Villeparisis écrivait au roi, du 10 juin 1556, qu'on était rassuré à Malte sur une attaque de leur part :

« Il est venu ces jours passez de Malthe une lettre par laquelle V. M. entendra ce qui a enfin esté résolu pour ceste isle-là, si le Turq y voulloit retourner ceste année. Nous avons depuis entendu par lettres dudit Malthe, du XIXe du passé, qu'ils estoient advertis et se tenoient quasi pour tout asseurez qu'ilz ne seroient assailliz dudict Turq pour ceste année, et auroient loisir de se fortiffier pour l'advenir comme ilz ont bien délibéré. Il y a huict jours que dom Grecye partit de Naples pour aller en Secille avec cinquante-quatre gallaires, et sur icelles III^m Souisses et III^m V^c Espaignolz, s'il est vray ce que aucuns en veullent faire croire. L'on tient icy qu'il soit arrivé à Gênes ung cappitaine espagnol nommé don Alvaro, avec neuf gallaires, pour s'aller rendre en la compagnye de celles dudict dom Grecye, lequel plusieurs discourent avoir quelque entreprise et desseing sur Thunes, Tripoly ou quelque autre lieu. » (*Ms. de Harlay*, n° 288.)

[2] L'auteur de l'*Histoire de l'empire ottoman*, M. de Hammer, a dû plus d'un renseignement sur nos ambassades aux historiens turcs, la plupart écrivains contemporains, et quelques-uns même membres du divan. Si leurs indications ont souvent besoin d'être contrôlées, elles n'en sont pas moins précieuses par les circonstances qu'elles servent à fixer. C'est à une mention de ce genre que nous devons de pouvoir constater ici la présence de cet ambassadeur, que M. de Hammer nomme Guillaume de l'Aube. (T. VI, p. 223 de l'*Histoire de l'empire ottoman*.) Plus loin, il

même temps au camp de Soliman II; et le 1er juillet 1566, le lendemain du jour ou le prince Sigismond avait reçu son audience de congé, l'ambassadeur de France, admis à son tour devant le sultan, put renouer avec lui plus intimement les relations officielles des deux états, mais sans réussir, selon l'apparence, a arrêter dans leur marche le mouvement des troupes ottomanes.

Les difficultés de la route qu'il fallait faire parcourir à une armée si nombreuse avaient retardé jusqu'à la fin de juillet le passage du Danube, qui s'effectua le 19 du même mois. Le 5 août suivant, le sultan, arrivé devant Szigeth, commença le siége de cette place, où devait aboutir l'expédition, et avec elle la carriere du grand empereur ottoman. La place fut défendue intrépidement par l'heroïque Nicolas Zrini, et le siége se prolongea à travers ses divers incidents jusqu'au milieu du mois de septembre. Mais déjà Soliman II n'existait plus, quoiqu'il fût toujours vivant pour son armée : il avait succombé à ses infirmites dans la nuit du 5 au 6 septembre; et le grand vizir Mohamed-Sokolly avait cache avec soin cet évènement, afin de laisser à l'héritier de Soliman II le temps necessaire pour se rendre du fond de l'Asie-Mineure à Constantinople et s'y faire proclamer empereur. Pendant les trois semaines qui suivirent, marquées par la chute de Szigeth et la mort héroïque de ses défenseurs, le sultan invisible continuait de presider aux opérations de son armée; et pendant que Selim II se rendait de Kutahia a Constantinople, cette nouvelle victoire était annoncée officiellement par tout l'empire au nom du grand souverain qui avait porté si haut la gloire et la puissance de la domination ottomane.

fait agir egalement un ambassadeur du nom de Grant-Rie, avec son secretaire Grandchamp: il se felicite même ailleurs d'une decouverte qui lui permet d'allonger la liste de nos agents en Turquie, et il croit la rectifier en la donnant ainsi. Mais ces trois noms ne designent, en effet, que la même personne, car le nom de l'*Aube* est probablement un diminutif de celui de l'*Aubespine*, donne a Guillaume, seigneur de Grantrie de Grandchamp, qui du reste ne s'y rattachait que par sa mere. Voir la notice que donne sur lui le Laboureur, au tome II des *Memoires de Castelnau*.

Le jeune roi de Transylvanie avait, anterieurement, adhere au protestantisme, et on a vu qu'il avait même ete recherche a ce titre par les agents du prince de Condé, sans doute a cause des dispositions qu'il manifestait deja dans ce sens. L'historien cité plus haut ajoute que, dans cette occasion, « l'ambassadeur du roy tres chretien felicita Sigismond Zapolya d'avoir abjure la foi catholique pour embrasser la doctrine de Luther. »

On a vu que des affirmations du même genre avaient ete répandues sur tous nos ambassadeurs a cette époque (voir ci-devant la note 1 de la page 724); ceux-ci passant géneralement pour soutenir au dehors les interêts du protestantisme, ils etaient en butte à un soupçon qu'on faisait même remonter jusqu'a Catherine de Medicis et a Charles IX.



TABLE DES MATIÈRES.

NÉGOCIATIONS SOUS HENRI II.

PREMIÈRE PARTIE. — 1547-1552.

CHAPITRE PREMIER.

SUITE DE L'AMBASSADE D'ARAMON. — TRÈVE DE CINQ ANS ENTRE LA TURQUIE ET L'EMPIRE. — 1547-1548.

CHAPITRE II.

GUERRE DE LA TURQUIE AVEC LA PERSE. — SUITE DES AFFAIRES D'ALLEMAGNE ET D'ITALIE. — 1549-1558.



CHAPITRE III.

AFFAIRES D'ALLEMAGNE ET D'ITALIE. — GUERRE DE LA FRANCE ET DE LA TURQUIE CONTRE L'EMPIRE. — 1551-1552.

DEUXIÈME PARTIE. — 1552-1556.

CHAPITRE IV.

SUITE DE LA GUERRE ENTRE LA FRANCE ET L'EMPIRE. — DIVERSIONS OPÉRÉES PAR LA PORTE EN ITALIE. — 1552-1553.

CHAPITRE V.

TRÊVE DE VAUCELLES. — SÉPARATION DE L'EMPIRE ET DE L'ESPAGNE PAR L'ABDICATION DE CHARLES-QUINT. — 1553-1556.

TROISIÈME PARTIE. — 1556-1559.

CHAPITRE VI.

EXPÉDITION DU DUC DE GUISE EN ITALIE. — RUPTURE DE LA TRÊVE DE VAUCELLES. — 1556-1558.



NÉGOCIATIONS SOUS FRANÇOIS II.

PARTIE ET CHAPITRE UNIQUES.

LIGUE CHRÉTIENNE FORMÉE CONTRE LA TURQUIE. — MÉDIATION DE LA FRANCE À LA PORTE PAR SUITE DE L'ÉCHEC DE GERBÉ. — 1559-1560.

NÉGOCIATIONS SOUS CHARLES IX.

PREMIÈRE PARTIE. — 1560-1566.

CHAPITRE PREMIER.

MINORITÉ DE CHARLES IX. — ABAISSEMENT DE L'INFLUENCE EXTÉRIEURE DE LA FRANCE. — 1560-1563.



CHAPITRE II.

SIEGE DE MALTE PAR LES TURCS. — DERNIÈRE CAMPAGNE DE SOLIMAN II CONTRE L'AUTRICHE. — 1563-1566.

OMISSIONS, RECTIFICATIONS.

TOME I.[1]

Page LXIX, note 2. En faisant mention des relations de la France avec les Arabes, d'après les tomes V et VI des *Historiens des Gaules*, où se trouvent, à ce sujet, les seuls témoignages existants, j'aurais pu indiquer, avant Charlemagne, d'après le continuateur de Frédégaire, les relations de Pepin le Bref avec le calife Almansor, et postérieurement celles qui eurent lieu entre Almamoun et Louis le Débonnaire, en citant de ce dernier la lettre qu'il écrit aux chefs et au peuple de Merida en Espagne, pour s'unir avec eux contre les Sarrasins, donnée au tome VI, p. 379. Voyez, du reste, le savant ouvrage de M. Reinaud sur les *Invasions des Sarrasins en France*, p. 117 et 132.

Page CV, note 4. Le nom de Plan Carpin aurait dû être réuni à celui d'Ascelin, cité dans la note 1 de la page CII, pour leur mission en Tartarie, où ils allèrent par le nord de l'Europe, en 1246, et non pas avec André de Lonjumeau, qui s'y rendit par la Perse, en 1248. Saint Louis y envoya Rubruiquis pendant son séjour en Syrie : celui-ci partit de ce point en 1253, y revint en 1255, et n'y trouva plus le roi, retourné en France.

Page 111, au sommaire. Au lieu de : *Prise de Güns*, lisez : *siége, etc.*; et à l'argument de la page 182, au lieu de *conquête*, lisez *entreprise*, d'après les pièces des pages 215 et 226.

TOME II.

Page 71, note 1. Au lieu de : *mariée au dauphin*, lisez : *mariée depuis, etc.*; et voir la p. 445.

Page 200. Au lieu de : *l'exilé corse Ornano*, lisez : *Sampetre Ornano*, et ajoutez en note « Le nom d'Ornano, sous lequel le désignent la plupart des historiens, n'était pas le sien, mais celui de sa femme, et c'est aussi sous ce nom que ses descendants se sont distingués au service de France. Voir sur lui les p. 713 et 724. »

Page 208, à la note. Au lieu de : *Augsbourg*, lisez : *Francfort*.

Page 321, note 2. Ce qui est dit du cardinal de Ferrare est exact, mais il était alors suppléé par le cardinal Farnèse, à qui la lettre citée dans la note doit se rapporter.

Page 344, à la note. Au lieu de : *expédition actuelle navale*, lisez : *navale actuelle*.

Page 511, à la note. Au lieu de : *la Cadière*, lisez : *Cabrière*. Les *Mémoires de Castelnau*, qui mêlent dans le même chapitre le massacre des Vaudois avec les troubles de la Provence, en 1562, nous ont induits en erreur sur ce fait, qui s'était passé plusieurs années avant l'arrivée de la flotte turque à Toulon. Mais les contemporains ont attribué la violence du baron de la Garde à son désir de se laver par là du soupçon que ses rapports avec les Turcs avaient fait naître contre lui, de pencher en secret pour l'islamisme, et Brantôme constate ses démêlés avec les Guises pour la charge d'amiral.

Page 655, à la note. Au lieu de *Petrenor de Chantonay*, lisez *Perrenot, etc.* par transposition de lettres.

[1] Un sujet si étendu, et qui rattache à lui presque tous les faits connus, douteux ou ignorés de l'histoire générale, a dû nous exposer à quelques méprises, que nous aurons soin de relever, même rétrospectivement, pour établir d'autant mieux l'exactitude de tout le reste.

CHAPITRE VII.

FIN DE LA GUERRE ENTRE LA FRANCE ET L'EMPIRE PAR LE TRAITÉ DE CATEAU-CAMBRÉSIS. — 1558-1559.

[illegible]

NÉGOCIATIONS SOUS CHARLES IX.

PREMIÈRE PARTIE. — 1560-1566.

CHAPITRE PREMIER.

MINORITÉ DE CHARLES IX. — ABAISSEMENT DE L'INFLUENCE EXTÉRIEURE DE LA FRANCE. — 1560-1563.

CHAPITRE II.

SIÉGE DE MALTE PAR LES TURCS. — DERNIÈRE CAMPAGNE DE SOLIMAN II CONTRE L'AUTRICHE. — 1563-1566.



OMISSIONS, RECTIFICATIC

TOME I.[1]

Page LXIX, note 2. En faisant mention des relations de la Fr
d'après les tomes V et VI des *Historiens des Gaules*, où se trouvei
témoignages existants, j'aurais pu indiquer, avant Charlemagn
teur de Frédegaire, les relations de Pepin le Bref avec le calife A
rement celles qui eurent lieu entre Almamoun et Louis le Dé
ce dernier la lettre qu'il écrit aux chefs et au peuple de Meri
s'unir avec eux contre les Sarrasins, donnée au tome VI, p. 3
savant ouvrage de M. Reinaud sur les *Invasions des Sarrasins en*

Page CV, note 4. Le nom de Plan Carpin aurait dû être réuni à ce
la note 1 de la page CII, pour leur mission en Tartarie, où ils
l'Europe, en 1246, et non pas avec André de Lonjumeau, qui
en 1248. Saint Louis y envoya Rubruiquis pendant son séjour e
de ce point en 1253, y revint en 1255, et n'y trouva plus le rc

Page 111, au sommaire. Au lieu de : *Prise de Güns*, lisez : *siége*, c
la page 182, au lieu de *conquête*, lisez *entreprise*, d'après les pièce

TOME II.

Page 71, note 1. Au lieu de : *mariée au dauphin*, lisez : *mariée depu*

Page 200. Au lieu de : *l'exilé corse Ornano*, lisez : *Sampetre Orna*
« Le nom d'Ornano, sous lequel le désignent la plupart des h
sien, mais celui de sa femme, et c'est aussi sous ce nom que
distingués au service de France. Voir sur lui les p. 713 et 724

Page 208, à la note. Au lieu de : *Augsbourg*, lisez : *Francfort*.

Page 321, note 2. Ce qui est dit du cardinal de Ferrare est ex
suppléé par le cardinal Farnèse, à qui la lettre citée dans la n

Page 344, à la note. Au lieu de : *expédition actuelle navale*, lisez

Page 511, à la note. Au lieu de : *la Cadière*, lisez : *Cabrière*. Les
qui mêlent dans le même chapitre le massacre des Vaudois ave
vence, en 1562, nous ont induits en erreur sur ce fait, qui s'e
nées avant l'arrivée de la flotte turque à Toulon. Mais les cont
la violence du baron de la Garde à son désir de se laver par
rapports avec les Turcs avaient fait naître contre lui, de penc
lamisme, et Brantôme constate ses demêlés avec les Guises p

Page 655, à la note. Au lieu de : *Petrenor de Chantonay*, lisez : *I*
position de lettres.

[1] Un sujet si étendu, et qui rattache à lui presque tous les faits co
de l'histoire générale, a dû nous exposer à quelques méprises, que no
[illegible] rétrospectivement pour établir d'autant mieux l'exactitude de to







